



HAL
open science

La morphosyntaxe algonquienne : vers un nouveau modèle de description à partir des données de l'innu-aimun, langue algonquienne du Québec

Sauvane Agnès

► **To cite this version:**

Sauvane Agnès. La morphosyntaxe algonquienne : vers un nouveau modèle de description à partir des données de l'innu-aimun, langue algonquienne du Québec. Linguistique. Sorbonne Université, 2023. Français. NNT : 2023SORUL033 . tel-04331156

HAL Id: tel-04331156

<https://theses.hal.science/tel-04331156>

Submitted on 8 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



SORBONNE UNIVERSITÉ

ÉCOLE DOCTORALE V – Concepts et langages

Laboratoire de recherche Science Texte Informatique et Histoire (STIH)

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

Discipline : Linguistique

Présentée et soutenue par :

Sauvane AGNÈS

le : 22 juin 2023

**La morphosyntaxe algonquienne :
vers un nouveau modèle de description à partir de l'innu-
aimun, langue algonquienne du Québec**

Sous la direction de :

M. Marc DUVAL – Maître de conférence, Sorbonne Université

Membres du jury :

Mme Sonia CRISTOFARO – Professeur, Sorbonne Université

M. Marc DUVAL – Maître de conférence, Sorbonne Université

Mme Marie-Odile JUNKER – Full Professor, Carleton University

M. Alain LEMARÉCHAL – Professeur émérite, Université Paris IV-Sorbonne

M. William OXFORD – Associate Professor, University of Manitoba

Mme Valentina VAPNARSKY – Directrice de recherche, CNRS

Ce travail est particulièrement dédié à :

Alain Lemaréchal, pour avoir permis et accompagné avec bienveillance la concrétisation de mes intuitions.

Jérémy Ambroise, pour la passion linguistique qui l'anime et l'amour de sa langue.

Mes rencontres, que je voudrais voir perdurer : amis et amies de la Côte-Nord et de ce qu'on appelle le Québec, vous êtes des personnes magnifiques.

Ma famille.

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

Ce travail académique est l'aboutissement d'une dizaine d'années de recherche. Une bourse conséquente de la Fondation Martine Aublet et une autre de la Région Île-de-France pour la mobilité des étudiants m'ont permis de passer une partie de ma deuxième année de doctorat (2017) au Québec, au plus près de mon objet de recherche : les langues algonquiennes et, plus précisément : l'innu-aimun. Le 'terrain', en tant qu'expérience humaine et sociale avant tout, donne à ce travail une autre dimension. Parce que ma recherche se porte sur les langues, je touche un sujet – et non plus un objet d'étude qui jusqu'alors se trouvait dans les grammaires et les articles scientifiques –, qui me ramène à moi-même et à ma relation aux autres. Dès lors, il m'a été impossible d'envisager le terrain comme un travail de recherche auprès de ou avec les communautés algonquiennes, principalement innues. Cela revenait, pour moi, à débarquer avec mes grosses chaussures de pseudo-intellectuelle blanche et à proposer un projet qui, malgré tous les maquillages possibles, aurait été en premier lieu extérieur, étranger, à ceux qui allaient en être les contributrices et contributeurs, et qui n'avaient rien demandé. Ces réflexions suscitées par ma présence et mes interactions sur le 'terrain' donnent à certaines pages de ce travail une dimension personnelle. Cette thèse appartient dorénavant à un milieu collectif, elle constitue un travail dont l'écriture fixe et fige des analyses, des données et des réflexions qui, si elles sont aujourd'hui le résultat de plusieurs années de recherche et acquièrent en ce sens une certaine réalité, auront déjà évolué au moment où ces pages seront lues.

Depuis mes débuts de chercheuse en linguistique lors de mon inscription en master, en 2012, j'ai compris que la recherche, c'est d'abord un processus. Des années passées à réfléchir, à comprendre le fonctionnement des langues algonquiennes et de l'innu en particulier, à décortiquer certains phénomènes pour mieux les saisir ensuite dans leur ensemble, à faire la part des données de la langue et de leurs interprétations selon les descriptions... J'aurais pu, une fois confiante dans le bien-fondé de mon analyse, proposer un travail clair, net, précis,

'*straight to the point*', comme le dirait – à raison – mon directeur de thèse, Marc Duval. Ce serait prendre le risque que mon analyse de la morphosyntaxe des langues algonquiennes, dont je suis bien consciente qu'elle est audacieuse si ce n'est ambitieuse, ne soit pas comprise, ou trop vite rejetée. Ce travail de thèse, je l'envisage non seulement comme l'exposé des résultats de mes recherches, mais aussi comme le partage du processus qui m'y a menée. Ainsi, on pourra juger non seulement de la qualité scientifique de mon travail – de la recevabilité ou non du modèle d'analyse que je propose –, mais aussi de ma démarche en tant que chercheuse, puisqu'il s'agit bien, au final de m'accorder ou non le titre de « docteur en linguistique ».

* * * *

Je remercie Alain Lemaréchal, qui a conduit mes premières réflexions linguistiques, qui a su les entendre et les accompagner, et qui est toujours d'un grand soutien. Il est assurément le mentor de toutes ses années et je n'aurais pas eu le courage d'aller aussi loin sans la qualité de sa présence au long cours, et sa perspicacité toujours au rendez-vous. Ses connaissances et son travail sont sources d'inspiration, sa ligne de conduite résonne avec mes intuitions. Merci.

Je remercie Jean-Léo Léonard qui a bien voulu prendre en charge officiellement le suivi de mon travail au cours des premières années, avant de laisser la main.

Je remercie Marc Duval qui a pris sa suite avec toute l'humilité dont j'avais besoin pour terminer ce travail, et qui m'a apporté, outre l'assistance nécessaire, de nouvelles perspectives pour appréhender ces langues que l'on croit connaître. Merci à lui, également, de faire perdurer des débats linguistiques qui prennent une dimension et un intérêt renouvelés, toujours ouverts à l'inconnu et à la déconstruction, jamais fermés par les positions théoriques, ce qui maintient la passion des langues et les potentialités philosophiques offertes par notre désir de compréhension.

Un grand merci à Jérémie Ambroise, qui malgré ses propres projets a souvent pris le temps de répondre à mes sollicitations.

À William Oxford, pour les mêmes raisons, et pour son intérêt dans mon travail, son ouverture d'esprit, et le partage de ses connaissances et de ses réflexions, qui m'a sur plusieurs points permis d'enrichir et de préciser mon analyse des langues algonquiennes en générale.

Je remercie Valentina Vapnarsky et Françoise Guérin d'avoir suivi l'évolution de mes recherches dans le cadre du comité de suivi, dès le début. Merci d'être restées à l'écoute et d'avoir toujours répondu « présentes » !

Mes rencontres et échanges avec Joséphine Bacon, Anne-Marie Baraby, Yvette Mollen, Hélène St Onge, furent également inspirantes : merci à elles. Merci à Lauréat, Steve, Brigitte,

Ginette, Patricia, Yan, Marc (Marco), Lucien, Enen, Vicky, Vicky B., Aurore, Léo, Libby, Henry, Gabrielle, Lisa, Nastasia, Makatan, Marie-Marthe, Gabriel Grégoire & Kudesh, Marie-Ève & Gabriel, Julie, d'avoir fait partie de cette aventure.

Merci à Victor, pour son dévouement à me prêter des livres ou me les emprunter dans les bibliothèques de Paris.

Merci à Odette, pour ses trouvailles ingénues et son amour nourricier.

Je remercie également mes relectrices et relecteurs (et pas que !), Anaïs, Fabien, Fabrice, Katlynn & Lilian, Marion, Thomas.

Et mes proches, qui se reconnaîtront, pour tout ce qu'elles et ils représentent et le soutien que cela m'apporte au quotidien ; particulièrement celles et ceux qui partagent ma vie, pour leur endurance et leur compréhension au cours de ces années.

Enfin, cette thèse a bénéficié du soutien financier de la Fondation Martine Aublet et de la Région Île de France. Je remercie grandement ces entités, sans qui ce travail n'aurait probablement pas abouti sous cette forme.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS.....	1
ABRÉVIATIONS.....	9
LISTE DES TABLEAUX, SCHEMAS ET CARTES.....	11
LISTE DES ANNEXES.....	14
INTRODUCTION.....	15
NOTES PRÉLIMINAIRES SUR QUELQUES NOTIONS LIÉES AU CADRE ADOPTÉ.....	22
PREMIÈRE PARTIE : L'INNU-AIMUN, PRÉSENTATION GÉNÉRALE	31
CHAPITRE 1 : LA FAMILLE ALGONQUIENNE, REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET PHYLOGENIE	32
I. La famille algonquienne : état des lieux.....	32
1) Les langues algonquiennes en Amérique du Nord : situation géographique.....	32
2) Les langues de la famille algonquienne : situations linguistiques et nomenclatures	33
II. Phylogénie des langues algonquiennes	41
1) Histoire et classifications des langues algonquiennes.....	41
2) Macro-langues et continuum dialectaux	46
CHAPITRE 2 : DIALECTOLOGIE, PHONOLOGIE ET CODIFICATION DE L'INNU-AIMUN	48
I. Les variété innues.....	48
1) Le complexe dialectal cri : un continuum linguistique	48
2) Les dialectes cris du Québec et du Labrador	50
a/ Distinction des variétés cries de la péninsule du Québec-Labrador	50
b/ Quelques caractéristiques phonético-phonologiques des variétés palatalisantes.....	53
3) Aperçu de la dialectologie de l'innu-aimun.....	55
a/ Les aires dialectales de l'innu-aimun.....	56
b/ Le cas de Sheshatshit	58
II. Système phonologique et variations dialectales de l'innu.....	61
1) Système phonologique des variétés de l'Ouest et de Mamit.....	61
a/ Inventaires vocaliques.....	61
b/ Inventaires consonantiques	62
c/ Autres caractéristiques phonologiques des grandes aires dialectales de l'innu-aimun.....	64
2) Quelques variations phonétiques et morpho-phonologiques inter-dialectales.....	65
a/ Inventaire phonético-phonologique du parler d'Ekuanitshiu : variations dans Mamit.....	65
b/ Traits spécifiques de certains parlers innus	67
III. Codification de la langue : notes sur la présentation des données de l'innu-aimun.....	69
1) Principales sources des données de l'innu-aimun.....	69
2) Grammatication et grammaticographie de l'innu-aimun	70
3) Un système d'écriture uniformisé	74
CHAPITRE 3 : L'EXPERIENCE DES COMMUNAUTES INNUES, LE TERRAIN ET LA RECHERCHE	77
I. L'innu-aimun à travers ses locuteurs et locutrices : perceptions et variations sur la langue	77

1) Mise en contexte	77
2) Entre diglossie et bilinguisme, aspects de la cohabitation de l'innu et du français	81
3) Prestige et hypercorrections : le « bon » innu et l'éducation en innu	83
4) Standard et spécificités dialectales, langue des bois et langue urbaine : variations sur l'innu	85
II. L'enquête linguistique	87
1) Les séjours sur le terrain	87
a/ Perspectives.....	87
b/ Être chercheur•e sur le terrain.....	89
2) Questionnaires, entretiens et résultats de l'enquête	89
a/ Les questionnaires.....	89
b/ Les entretiens	93
c/ Réflexions sur l'enquête et ses résultats	96
 DEUXIÈME PARTIE : MORPHOSYNTAXE DE L'INNU-AIMUN.....	 99
CHAPITRE 4 : UNE LANGUE MULTIPREDICATIVE	100
I. La multiprédicativité dans les langues algonquiennes	100
1) Indices de la multiprédicativité : prédicats syntaxiques non-verbaux dans les langues algonquiennes	101
a/ Le ménomini (Bloomfield, 1962)	101
b/ Le nishnaabemwin (Valentine 2001).....	105
c/ L'innu-aimun (Martin 1991, Drapeau 2014)	108
2) Multiprédicativité de la langue innue.....	113
a/ Prédication syntaxique non-verbale	113
b/ Les démonstratifs, rempart contre l'omniprédicativité ?	116
c/ Y a-t-il une copule en innu ?.....	118
II. Manifestations syntaxiques de la multiprédicativité de l'innu-aimun.....	124
1) Prédication verbale et formes verbales non prédicatives : usage de deux paradigmes de conjugaison.....	125
2) Les interrogations partielles	130
3) Les différents types de négation et la négation prédicative	133
CHAPITRE 5 : DISTINCTION DES PARADIGMES DE L'INNU-AIMUN, TEMPS, ASPECT ET MODES	138
I. Les « ordres de conjugaison » : distinctions, usages et emplois des différents paradigmes de l'innu-aimun	138
1) Les paradigmes algonquiens : distinctions.....	138
2) L'impératif	149
II. Temps, aspects et modes de l'innu-aimun.....	154
1) Temps ou aspect ?	154
2) Les modes de l'innu-aimun.....	163
CHAPITRE 6 : L'« OBIATIF », MARQUE ANAPHORIQUE STRUCTURALE DIFFÉRENTIELLE	170
I. Formes et usages de l'« obiatif », marque anaphorique différentielle	173
1) Une quatrième personne ?.....	174
2) L'oblique (« obiatif ») dans les relations de possession	183
3) Le marquage oblique des inanimés : une particularité.....	189
4) Sur-marquage oblique des animés (possédés) et marque d'oblique des inanimés : considérations additionnelles	194

II. Un « cas » oblique ?	198
1) L'oblique dans la syntaxe verbale algonquienne	198
2) -n̄ et -im : des applicatifs	203
3) Remarques sur l'usage de l'applicatif -n̄ dans les propositions dépendantes	213
4) Effets casuels de l'anaphore différentielle dans la morphosyntaxe de l'innu	215
TROISIÈME PARTIE : MORPHOSYNTAXE VERBALE DE L'INNU-AIMUN	225
CHAPITRE 7 : TYPES ET CLASSES DE VERBES	226
I. Structure des bases verbales	227
1) Les bases verbales et leur formation	227
a/ Notes préliminaires sur la terminologie	227
b/ Formation et structure des bases verbales	229
2) Position I : racine ou radical complexe	231
3) Position II : classificateur ou élément incorporé	232
4) Position III : suffixe thématique	238
II. Différents types de bases : perspectives morphosyntaxiques et sémantiques	241
1) Classification traditionnelle des verbes algonquiens et limites de cette classification	241
2) Suffixes thématiques et caractérisation du procès : valence, nature des actants et types de procès	253
3) Réflexions sur la syntaxe interne de la morphologie verbale algonquienne	268
a/ L'expression de la diathèse	268
b/ Retour sur le schéma morphologique des bases verbales innues	273
c/ Vers une approche sémantique	274
III. Vers un nouveau modèle de classification des verbes algonquiens	284
1) Les grandes classes sémantiques de verbes en innu	284
2) La valence des verbes et leurs constructions syntaxiques	295
CHAPITRE 8 : ANALYSE DES PARADIGMES VERBAUX DE L'INNU-AIMUN	307
I. Le paradigme indépendant	307
1) Les formes verbales indépendantes	307
a/ Présentation et généralités	307
b/ Morphèmes et morphophonologie, paradigme indépendant indicatif	310
c/ Controverses sur l'analyse du morphème -w <u>	322
2) Contraintes sur les classes d'actants instanciant les places d'argument et traits sémantiques comme micro-prédicats associés	329
a/ Les personnes proprement dites	330
b/ L'accord des arguments : personne proprement dite vs non personne, oblique vs non-oblique, et animé vs inanimé	335
3) Variations notables à travers les langues algonquiennes	341
a/ Morphèmes de diathèse	342
b/ Répercussion des arguments sur la forme verbale	350
c/ Comportement syntaxique des inanimés et des arguments au cas oblique	359
II. Le paradigme dépendant	371
1) Les formes verbales dépendantes	371
a/ Généralités et présentation	371
b/ Morphèmes et morphophonologie	378

2) Répercussion des actants dans les formes verbales dépendantes bivalentes.....	392
a/ Actants relevant des personnes proprement dites	392
b/ Actants relevant de la non personne	394
c/ Actants personne proprement dite et non personne	396
3) Variations notables à travers les langues algonquiennes	408
a/ Indices personnels et indexation des actants au paradigme dépendant.....	408
b/ Les morphèmes de diathèse et l'alignement	424
c/ Les langues nishnaabemwin et l'expression du temps	427

QUATRIÈME PARTIE : VOIX, DIATHÈSE ET ALIGNEMENT DANS LA MORPHOSYNTAXE ALGONQUIENNE 436

CHAPITRE 9 : LE SYSTEME « DIRECT-INVERSE », CONSIDERATIONS EPISTEMOLOGIQUES ET ANALYSE EN TERMES DE VOIX ET D'ALIGNEMENT 437

I. Introduction sur l'« inverse »	439
1) Aperçu historique sur la notion d'« inverse »	440
2) La 'hiérarchie algonquienne' : concept central dans la définition de l'« inverse »	445
II. Illustration de l'inverse par un cas 'prototypique' : le cri des Plaines	448
1) Brève présentation du cri des Plaines : morphologies nominale et verbale.....	449
2) La catégorie 'grammaticale' de la « direction ».....	460
3) Direction et « obviation ».....	462
4) Direction et voix.....	464
5) Direction et inversion.....	465
III. L'inverse et la typologie : reprises du concept et foisonnement notionnel.....	468
1) La perspective fonctionnaliste de Givón.....	470
2) L'approche directionnelle de Zúñiga	473
3) Le « type » inverse selon Klaiman.....	477
4) L'« inverse » et la perspective générativiste.....	484
IV. Intérêt typologique d'une analyse de l'inverse comme un système d'alignement balisé par la voix au sein d'une théorie de la valence dans les langues algonquiennes.....	489
1) Amorces d'une analyse en termes d'alignement : constructions transitives non-marquée versus marquée	489
2) Réinterprétation des morphèmes « direct » et « inverse » : le renversement de l'alignement signalé par la voix	498
a/ Alignement non-marqué versus marqué	498
b/ Marques séquentielles et alignement	508

CHAPITRE 10 : LES OPERATIONS SUR LA DIATHESE EN INNU-AIMUN ET LEURS INTERACTIONS AVEC LES PHENOMENES DE VOIX ET D'ALIGNEMENT 512

I. Diathèses régressives.....	513
1) Les constructions passives	513
2) La voix impersonnelle.....	523
3) Les voix moyennes.....	526
4) L'antipassif.....	527
II. Diathèses progressives : causatifs et applicatifs.....	529
1) Les causatifs	530
2) Les applicatifs	534

a/ L'applicatif datif	534
b/ L'instrumental	537
c/ L'applicatif associatif	538
d/ L'applicatif circonstanciel	539
e/ L'applicatif générique	540
f/ Les applicatifs relationnel et possessif	542
3) Diathèses progressives et alignement	549
a/ Interactions entre alignement et opérations sur la diathèse	550
b/ Synthèse	553
CHAPITRE 11 : FONCTIONS SYNTAXIQUES, ROLES SEMANTIQUES ET CONTRAINTES SUR L'INSTANCIATION DES ARGUMENTS : CLES D'ANALYSE DE LA MORPHOSYNTAXE ALGONQUIENNE	
I. La voix de base dans les procès bivalents et plus, et l'intervention de la voix marquée : l'enjeu de distinguer les fonctions syntaxiques des rôles sémantiques	556
II. Classes d'entités instanciant les places d'argument : contraintes d'instanciation et répercussion des actants sur la forme verbale	562
1) Retour sur les constructions différentielles du 2 nd actant et les compléments du verbe, et bilan de nos analyses des morphèmes de voix et de diathèse	562
2) Les inanimés, exclus des places d'argument	570
III. Iconicité des positions morphémiques : les marques séquentielles et intégratives au cœur de l'expression de la diathèse	576
CONCLUSION	588
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	597
INDEX DES NOTION	662
INDEX DES PRINCIPAUX MORPHÈMES DE L'INNU-AIMUN TRAITÉS DANS CE TRAVAIL	663
INDEX DES LANGUES	664

ABRÉVIATIONS

1^{ère} ligne de glose

√ = racine
√' = radical complexe
-Pers = indice intraverbal propre à la non personne
Adpo = adposition
AdvDeg = adverbe de degré
AdvÉnoncf = adverbe énonciatif
AdvMan = adverbe de manière
AdvMod = adverbe modal
AdvTps = adverbe de temps
Align = morphème indiquant le type d'alignement
Alter = alternatif
Art = article
Asp = aspect
BN = base nominale
BN_{REL} = base nominale relationnelle
BV = base verbale
Card = nombre cardinal
Cas = cas
CI = « forme changée » (*'Initial Change'*)
Class = classificateur
Connect = connecteur
COP = copule
Dém = démonstratif
Dériv = dérivation
Diath = morphème relevant de la diathèse
Énoncf = énonciatif

Épistém = relève du marquage modal épistémique
Éval = évaluatif
Incorp = élément incorporé
Intens^f = intensifieur
Interj = interjection
Interr = interrogatif
Loc = marque de localisation
Mod = affixe de mode
MqAsp = marque aspectuelle
MqDisc = marque discursive
MqMod = marque modale
Nbre = nombre
NbrePers = indice personnel de nombre
NP = nom propre
Num = numéral
OBV^o = « obviation »
Pers = indice personnel
POL = marque de polarité
Possr = indice personnel associé au possesseur
ProN = pronom
QNT = quantifieur
Qualif = qualificatif
Rédup = reduplication
S_{Th} = suffixe thématique
Tps = morphème de temps
Translf = morphème translatif (au sens de Tesnière)

2^{ème} ligne de glose

1 = 1^{ère} personne
1&2 = personnes proprement dites
2 = 2^{ème} personne
3 = 3^{ème} personne
Abl = ablatif
Abst = absent (référént désigné absent/décédé)
Acc = cas accusatif
Accomp = aspect accompli
Act^o = action
ActDisj = actant disjoint (non-coréférentiel)
Affect = affectation d'un actant
Agt = agent
ANIM = animé
Appl = applicatif générique
Appl_{ASSOC1}...Appl_{ASSOC2} = Applicatif associatif
(morphème discontinu)

Appl_{DAT} = applicatif datif
Appl_{CIRC} = applicatif circonstanciel
Appl_{INSTR} = applicatif instrumental
Appl_{OBL} = applicatif oblique
Appl_{POSS} = applicatif possessif
Appl_{REL} = applicatif relationnel
Assert^o = assertion
Atténuatf = atténuatif
Augm = augmentatif
Caus = causatif
Cond¹ = conditionnel
Ctrl = contrôle
Dép = paradigme dépendant
Dépréc = dépréciatif
Démot^o = morphème de démotivation
Dériv = morphème dérivationnel
Dimin = diminutif

Dist = distal (démonstratif)	Perceptf = perceptif
Dubitf = dubitatif	Persist = persistance
dynam = dynamique	Poss = possessif
Emph = emphatique	Potent ^l = potentiel
Erg = ergatif	Présupp = présupposition
Évidce = évidence	Prét = prétérît
EXCL = exclusif	Préts = prétérît propre à la 3 ^{ème} personne (parfait)
Extensf = extensif	Prosp = prospectif
FConstr = forme construite (dans les dérivations lexicales)	Prox = proximal (démonstratif)
Foc = focalisation	pl = pluriel
Fut = futur	Poss1 = possesseur 1 ^{ère} personne
Hésit ^o = hésitation	Poss2 = possesseur 2 ^{ème} personne
Hypoth = hypothétique	Poss3 = possesseur 3 ^{ème} personne
Imp = impératif	PossIndéf = possesseur indéfini
Imperf = aspect imperfectif	Potent ^l = potentiel
INAN = inanimé	Prét = prétérît
INCL = inclusif	Présupp = présupposition (modalité épistémique)
Indir = indirect	Prospectf = prospectif
Indéf = indéfini	Prox = proximal
Injonctf = injonctif	Purp = purposif
Insistce = insistance	Réal/Subj = réalis ou subjectif
Interr = interrogatif	ReprTop = reprise de topique
Interp = interpellation	Restrict = restrictif
INTR = intransitif	sg = singulier
Itérf = itératif	Stupéf = stupéfaction
Loc = locatif	Sub.Générg = subordonnant générique
MASC = masculin	Sujonctf = subjonctif
Méd = médial (démonstratif)	Subst ^o = substantivation
Médiatf = mode médiatif	téliq = teliq
NA = nom animé	TR = transitif
Négf = polarité négative	Verb ^o = verbalisation
Nég.Rhm = négation du rhème	Volitf = volitif
Nég.Thm = négation du thème	VxAntipassf = voix antipassive
NI = nom inanimé	VxImpers = voix impersonnelle
Neutre = neutralisation des oppositions de temps	VxInan = voix inan
Neutre _{1&2} = neutralisation des oppositions de temps propre aux personnes 1&2	VxMédPassf = voix médio-passive
Nom ^o = nominalisation	VxNeutre = voix non-marquée
nonAgt = non-agent	VxPassf = voix passive
Obl = oblique	VxRécip = voix réciproque
Obv = « obviatif »	VxRéfl = voix réflexive
Optatf = optatif	VxSpé = voix marquée
PatInan = patient de genre grammatical inanimé	X = actant non-spécifié (effacement d'un actant)
Parft = parfait	

LISTE DES TABLEAUX, SCHÉMAS ET CARTES

Tableaux

<i>Tableau 1 : les 5 niveaux de Dik (1989), d'après Lemaréchal</i>	28
<i>Tableau 2 : les langues algonquiennes, état des lieux</i>	34
<i>Tableau 3 : la division dialectale des parlars cri-innu-naskapi-atikamekw du Québec et du Labrador telle qu'établie par Ford & al. 1980</i>	51
<i>Tableau 4 : inventaire des voyelles dans les dialectes innus de l'Ouest</i>	61
<i>Tableau 5 : inventaire des voyelles dans les dialectes innus de Mamit</i>	61
<i>Tableau 6 : inventaire des consonnes dans les dialectes innus de l'Ouest</i>	62
<i>Tableau 7 : inventaire des consonnes dans les dialectes innus de Mamit</i>	63
<i>Tableau 8 : les phonèmes vocaliques de l'innu d'Ekuanitshiu et leurs réalisations phonétiques</i>	65
<i>Tableau 9 : gabarits verbaux du proto-algonquien selon les types de proposition</i>	141
<i>Tableau 10 : gabarit des formes verbales impératives de l'innu-aimun</i>	149
<i>Tableau 11 : paradigme des formes verbales impératives innues</i>	150
<i>Tableau 12 : le paradigme indépendant indicatif passé des variétés innues de l'Ouest, bases monovalentes</i>	157
<i>Tableau 13 : le paradigme indépendant indicatif passé des variétés innues de l'Ouest, bases bivalentes</i>	158
<i>Tableau 14 : les 6 classes de 'modalités verbales' de l'innu de la Basse-Côte-Nord</i>	163
<i>Tableau 15 : les modalités du paradigme indépendant en innu-aimun</i>	165
<i>Tableau 16 : les modalités du paradigme dépendant en innu-aimun</i>	165
<i>Tableau 17 : les modalités verbales de l'impératif en innu-aimun</i>	165
<i>Tableau 18 : synthèse des modes du paradigme indépendant de l'innu-aimun</i>	166
<i>Tableau 19 : pronoms démonstratifs du nishnaabemwin</i>	180
<i>Tableau 20 : suffixes 'nominaux' du nishnaabemwin : pluriel inanimé, oblique (animé) et sur-marquage oblique</i>	196
<i>Tableau 21 : structure d'une forme verbale (adapté de Collette, 2014 : 79)</i>	230
<i>Tableau 22 : schéma morphologique temporaire des bases verbales innues</i>	230
<i>Tableau 23 : inventaire des suffixes thématiques du cri des Plaines, d'après Denny (1984)</i>	260
<i>Tableau 24 : inventaire de suffixes thématiques verbaux innus, inspiré de Denny (1984)</i>	261
<i>Tableau 25 : synthèse des suffixes thématiques inventoriés pour l'innu-aimun</i>	267
<i>Tableau 26 : révision du schéma structurel d'une base verbale innue</i>	274
<i>Tableau 27 : pistes sur la syntaxe interne des bases verbales algonquiennes, d'après Bloomfield (1946 - langues algonquiennes), York (2010 - verbes de mouvement innus) et Valentine (2001 - nishnaabemwin)</i>	275
<i>Tableau 28 : syntaxe interne des bases verbales de l'innu-aimun</i>	278
<i>Tableau 29 : synthèse des réflexions sur la syntaxe interne des bases verbales innues</i>	283
<i>Tableau 30 : gabarit des formes verbales indépendantes innues</i>	307
<i>Tableau 31 : synthèse des morphèmes intervenant dans les gabarits verbaux de l'innu selon les configurations argumentales, paradigme indépendant</i>	308
<i>Tableau 32 : gabarit des formes verbales bivalentes indépendantes impliquant uniquement des personnes proprement dites ou une personne proprement dite et un inanimé</i>	309

<i>Tableau 33 : gabarit des formes verbales bivalentes indépendantes n'impliquant que des arguments relevant de la non personne.....</i>	<i>310</i>
<i>Tableau 34 : paradigme indépendant indicatif neutre de l'innu-aimun.....</i>	<i>311</i>
<i>Tableau 35 : les traits distinctifs des personnes et de la non personne dans la morphosyntaxe algonquienne ..</i>	<i>335</i>
<i>Tableau 36 : les différents alignements en blackfoot, paradigme indépendant.....</i>	<i>345</i>
<i>Tableau 37 : synthèse des morphèmes intervenant dans les formes verbales de l'innu selon les configurations argumentales, paradigme dépendant.....</i>	<i>378</i>
<i>Tableau 38 : gabarit des formes verbales bivalentes dépendantes n'impliquant que la non personne.....</i>	<i>380</i>
<i>Tableau 39 : gabarit des formes verbales bivalentes dépendantes impliquant une personne proprement dite et un inanimé</i>	<i>381</i>
<i>Tableau 40 : gabarit des formes verbales bivalentes dépendantes n'impliquant que des personnes proprement dites</i>	<i>381</i>
<i>Tableau 41 : gabarit des formes verbales bivalentes dépendantes impliquant une personne proprement dite et une non personne animée</i>	<i>382</i>
<i>Tableau 42 : paradigme dépendant de l'innu-aimun, à l'indicatif</i>	<i>384</i>
<i>Tableau 43 : traits distinctifs des personnes proprement dites.....</i>	<i>393</i>
<i>Tableau 44 : traits distinctifs des actants non personne animés</i>	<i>396</i>
<i>Tableau 45 : traits des actants personnes proprement dites amplifiées et non personne.....</i>	<i>399</i>
<i>Tableau 46 : distribution des préfixes aux paradigmes indépendant et dépendant en blackfoot</i>	<i>408</i>
<i>Tableau 47 : inventaire des suffixes de rang 2 des verbes TrAn du cri des Plaines.....</i>	<i>453</i>
<i>Tableau 48 : inventaire des suffixes 5 du cri des Plaines</i>	<i>456</i>
<i>Tableau 49 : inventaire des suffixes de rang 7 du cri des Plaines.....</i>	<i>457</i>
<i>Tableau 50 : récapitulatif des affixes des formes verbales TrAn du cri des Plaines à l'indépendant.....</i>	<i>459</i>
<i>Tableau 51 : morphèmes « directs » et « inverse » du proto-algonquien aux paradigmes indépendant et dépendant</i>	<i>499</i>
<i>Tableau 52 : morphèmes de voix en innu-aimun, ménomini, nishnaabemwin et proto-algonquien.....</i>	<i>500</i>
<i>Tableau 53 : morphèmes de voix et d'alignement dans plusieurs langues algonquiennes et constructions "avec agent X"</i>	<i>517</i>
<i>Tableau 54 : synthèse des applicatifs de l'innu-aimun</i>	<i>554</i>
<i>Tableau 55 : tableau synthétique des marques et opérations sur la diathèse, et leurs interactions avec les phénomènes de voix et d'alignement selon les contraintes sémantico-syntaxiques sur les types d'actants instanciant les places d'argument</i>	<i>568</i>
<i>Tableau 56 : organisation des traits sémantiques distinctifs des actants tels qu'ils sont pertinents en innu-aimun</i>	<i>569</i>
<i>Tableau 57 : comparaison de l'analyse traditionnelle des morphèmes relevant de la diathèse avec l'analyse développée dans cette thèse</i>	<i>595</i>

Schémas :

<i>Figure 1 : classification et regroupements au sein des langues algonquiennes.....</i>	<i>17</i>
<i>Figure 2 : l'Aktionsart.....</i>	<i>28</i>
<i>Figure 3 : synthèse de la classification des langues et variétés algonquiennes</i>	<i>42</i>
<i>Figure 4 : classification des langues algonquiennes en couches chronologiques selon leurs traits partagés.....</i>	<i>44</i>
<i>Figure 5 : organisation de la référence en espaces et sous-espaces</i>	<i>184</i>

<i>Figure 6 : détermination de l'alignement en innu par rapport aux échelles d'actance - configurations à la voix de base, paradigme indépendant</i>	337
<i>Figure 7 : détermination de l'alignement en innu par rapport aux échelles d'actance - configurations à la voix marquée, paradigme indépendant</i>	338
<i>Figure 8 : modèle de structure actancielle impliquant personnes proprement dites et non personne (voix de base, paradigme indépendant)</i>	339
<i>Figure 9 : modèle de structure actancielle n'impliquant que la non personne (voix de base, paradigme indépendant)</i>	340
<i>Figure 10 : comparaison des points de rupture sur les échelles d'accès au marquage intraverbal de l'inanimé non-agent entre le ménomini et le nishnaabemwin, paradigme indépendant</i>	370
<i>Figure 11 : gabarit des formes verbales dépendantes innues</i>	378
<i>Figure 12 : échelles d'actance et sensibilité aux traits distinctifs au paradigme dépendant en innu-aimun, configurations actanciennes impliquant une personne proprement dite et une non personne animée</i>	402
<i>Figure 13 : synthèse des interactions entre échelles d'actance et traits distinctifs respectifs des actants selon les configurations actantielles - actant animé/actant inanimé</i>	405
<i>Figure 14 : synthèse des interactions entre échelles d'actance et traits distinctifs respectifs des actants selon les configurations actantielles - actants relevant des personnes proprement dites</i>	406
<i>Figure 15 : synthèse des interactions entre échelles d'actance et traits distinctifs respectifs des actants selon les configurations actantielles - actants relevant de la non personne</i>	406
<i>Figure 16 : synthèse des interactions entre échelles d'actance et traits distinctifs respectifs des actants selon les configurations actantielles - actants personne proprement dite et non personne</i>	407
<i>Figure 17 : Structure des personnes du dialogue et des « entités » dans les langues algonquiennes (d'après Hockett, 1966 : 60)</i>	443
<i>Figure 18 : gabarit verbal du cri des Plaines, selon les descriptions traditionnelles</i>	451
<i>Figure 19 : les différentes configurations actanciennes en cri des Plaines</i>	466
<i>Figure 20 : alignements des hiérarchies de rôle sémantique et d'« indexabilité »</i>	466
<i>Figure 21 : structure des traits des personnes dans les travaux générativistes</i>	486

Cartes :

<i>Carte 1 : les familles de langues d'Amérique du Nord</i>	15
<i>Carte 2 : localisation indicative des principales langues algonquiennes</i>	32
<i>Carte 3 : le complexe dialectal du "cri"</i>	49
<i>Carte 4 : communautés autochtones et aires dialectales de la péninsule du Québec-Labrador</i>	51
<i>Carte 5 : les communautés innues</i>	56
<i>Carte 6 : les Autochtones du Québec</i>	78

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Notes de terrain.....	615
ANNEXE 2 : Questionnaires	
2a Questionnaire n°1.....	620
2b Questionnaire n°2.....	621
ANNEXE 3 : Transcriptions des entretiens	
3a Transcription entretien avec X.....	623
3b Transcription entretien avec Makatan.....	626
3c Transcription (non glosée) exercice I avec Vicky Bellefleur.....	630
ANNEXE 4 : Le paradigme indépendant dans quelques langues algonquiennes (tableaux)	
4a Paradigme indépendant du cri des Plaines.....	631
4b Paradigme indépendant du nishnaabemwin.....	632
4c Paradigme indépendant du ménomini.....	633
4d Paradigme indépendant du miami-illinois.....	634
ANNEXE 5 : Le paradigme dépendant dans quelques langues algonquiennes (tableaux)	
5a Paradigme dépendant du cri des Plaines.....	635
5b Paradigme dépendant du nishnaabemwin.....	636
5c Paradigme dépendant du ménomini.....	637
5d Paradigme dépendant du miami-illinois.....	638
ANNEXE 6 : Notes sur le paradigme indépendant et le paradigme nominal dans les langues algonquiennes : proximités et distinctions.....	639
ANNEXE 7 : Notes sur les constructions relatives et les constructions clivées en innu-aimun, et sur l'analyse du morphème <i>ka</i>	651

INTRODUCTION

Les langues algonquiennes représentent une famille linguistique amérindienne parmi les plus imposantes d'Amérique du Nord (Carte 1), tant par son étendue géographique que par le nombre de langues qui la constituent (environ 45 langues identifiées, dont plus d'une vingtaine est encore parlée sur le continent) ; elles demeurent pourtant assez méconnues de la linguistique européenne.

Carte 1 : les familles de langues d'Amérique du Nord¹



La tradition descriptive des langues algonquiennes remonte à la fin du XVI^{ème} siècle, au moment des premières descriptions, essentiellement dues aux missionnaires en Amérique du Nord (Goddard 1996 : 17). Ainsi, Paul Le Jeune, missionnaire jésuite auprès des Innu•es au XVII^{ème} siècle, identifie et nomme la distinction des deux genres animé/inanimé dans la

¹ Source : Alejandro Gutman and Beatriz Avanzati, 2013, The Language Gulper (www.languagesgulper.com). Nous remercions les auteurs de cette carte d'avoir accepté sa reproduction (courriel du 28/03/2023). Afin de mettre en évidence la zone géographique des langues algonquiennes, nous avons légèrement modifié sa présentation (merci à Fabrice pour ce travail de main d'œuvre).

grammaire des langues algonquiennes ; il observe alors que certains noms de genre animé sont pourtant « des choses sans âmes », comme « les pommes » ou « du tabac » (Baraby, 2011 : 364, d'après Goddard 1996). Jean-André Cuoq, missionnaire sulpicien du XIX^{ème} siècle a quant à lui utilisé le terme d'« obviatif » – toujours en usage dans la linguistique algonquienne – pour désigner la distinction structurale opérée dans ces langues lorsque l'énoncé renvoie à l'expression de plusieurs 3^{èmes} personnes (Goddard 1996 : 28). Enfin, la terminologie « direct-inverse », caractérisant certaines formes verbales bivalentes, et qui constitue la principale raison pour laquelle les langues algonquiennes sont aujourd'hui connues Outre-Atlantique, apparaît pour la première fois en 1844 dans une description du cri des Bois par un commerçant de fourrures, Joseph Howse (York, 2014 : 23).

Cette tradition descriptive a continué de se développer en corrélation avec l'étude des langues de l'ensemble de l'Amérique du Nord et Centrale, qui appartiennent à des familles fort différentes les unes des autres – allant des langues uto-aztèques aux langues eskimo-aléoutes, en passant par la famille athapascane. Toutefois, les chercheurs qui étudient les langues autochtones d'Amérique du Nord au XX^e siècle ne restreignent généralement pas leurs travaux à un trait particulier de la structure de la langue ; au contraire, comme le précise Goddard (1996 : 43), étant donnée la vitesse de disparition de ces langues, leur priorité est de donner au moins un aperçu de l'ensemble de la langue. Il y a donc peu de descriptions précises et complètes des langues de la famille algonquienne. Cela explique notamment la permanence de la terminologie utilisée dans les travaux des missionnaires dès le XVII^{ème} siècle, qui comprend entre autres les concepts de système direct-inverse², de « hiérarchie des personnes »³, et d'obviation. Plutôt que d'être revue à la lumière des développements récents de la linguistique, cette terminologie ne connaît guère que des aménagements de détail quand tel ou tel concept élaboré pour une langue particulière ne convient pas tout à fait à la langue cible. Il en résulte un fossé entre les descriptions des langues algonquiennes et les outils terminologiques contemporains utilisés pour décrire la diversité des langues dans une perspective plus comparative ; ces langues apparaissent d'autant plus 'exotiques' que la terminologie est idiosyncratique : celle-ci donne l'impression que l'on est face à des faits attestés nulle part ailleurs. Cela explique aussi, avec leur caractère ardu, la méconnaissance des langues

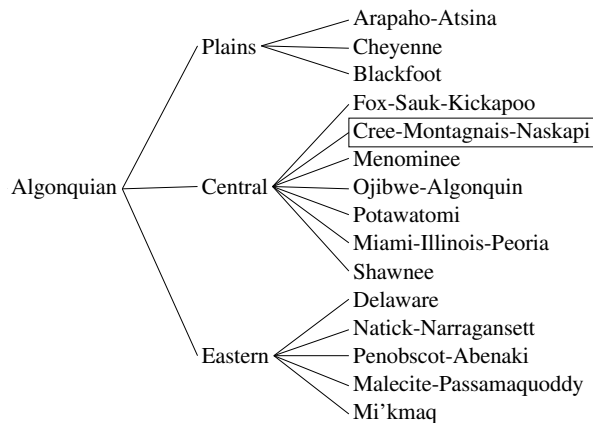
² Pour ne pas faire un usage abusif des guillemets français (« ») lorsque nous utilisons une terminologie algonquiniste que nous n'adoptons pas dans le cadre de notre analyse, nous avons choisi, sur les conseils d'un lecteur consciencieux, de les faire figurer, une fois introduits, dans une police distincte.

³ Le concept de « hiérarchie des personnes » est plus complexe qu'il n'y paraît, puisque l'ordre de cette hiérarchie varie selon la nature et la position des suffixes au sein de la forme verbale, critères censés déterminer, entre autres, ladite hiérarchie. Zúñiga considère à ce propos que : « The Algonquian person hierarchy 2 > 1 > 3 is [...] at best an oversimplification and at worst a urban legend » (Zúñiga 2006, 127).

autochtones d'Amérique du Nord de la part des linguistes européens. Une meilleure connaissance des langues algonquiennes, qui forment une large part des langues autochtones du continent nord-américain, représente ainsi un enrichissement considérable pour la typologie.

Ce travail de thèse est avant tout centré sur la morphosyntaxe⁴ des langues algonquiennes, dans le sens où il s'intéresse principalement à la combinaison des morphèmes, puis des constituants, dans ces langues : quel fonctionnement peut-on identifier à travers l'articulation de la combinaison des morphèmes, et au-delà, quelle organisation structurale détermine la combinaison des différents constituants au sein d'un énoncé ? Étant données à la fois l'amplitude de notre sujet (la morphosyntaxe algonquienne) et la diversité des manifestations morphosyntaxiques à travers ces langues selon l'aspect abordé (accès des différentes parties du discours aux fonctions syntaxiques, identification et distinctions des paradigmes nominaux et verbaux, formation des bases verbales, indexation des arguments, etc.), nous avons fait le choix d'organiser notre travail autour de l'étude des données d'une langue algonquienne particulière, l'innu-aimun, et précisons au cours de notre travail dans quelle mesure notre analyse est également applicable à d'autres langues algonquiennes – selon les variations que nous avons pu observer dans un domaine défini. Le système linguistique de l'innu-aimun (anciennement désigné sous le nom de « montagnais », cf. Figure 1 ci-dessous) constitue donc le point de départ de notre analyse.

Figure 1 : classification et regroupements au sein des langues algonquiennes (tiré de Oxford, 2007 : 3)⁵



⁴ Nous référons par ce terme aux trois « points de vue » distingués dans Hagège (1982) : le point de vue **morphosyntaxique**, qui concerne « les fonctions des termes (-syntaxique) et leurs marques (morpho-), d'où son nom (...) [qui] n'entend pas mêler la morphologie comme étude des formes et de leurs variantes à la syntaxe, domaine des relations. Il rappelle que l'une manifeste l'autre » (Hagège, 1982 – 7^{ème} éd. 2013 : 30) ; le point de vue **sémantico-référentiel**, qui « recouvre la relation entre l'énoncé et ce dont il parle » et part du principe que « pour saisir les composantes de la *signification*, il faut d'abord dégager une certaine systématisme du *sens* » (Hagège, 1982 – 7^{ème} éd. 2013 : 30&33) ; et le point de vue **énonciatif-hiérarchique**, qui « embrasse la relation entre l'énoncé et le locuteur-auditeur, qui choisit une stratégie définissant une hiérarchie entre [les différents éléments de] ce que dit l'énoncé (rhème) et ce sur quoi il le dit (thème, (...)) » (Hagège, 1982/7^{ème} éd. 2013 : 33).

⁵ Nous remercions Will Oxford d'avoir accepté la reproduction de ses schémas dans notre travail (courriel du 27/03/2023). Ce schéma a été adapté par Oxford de MITHUN Marianne, 1999 : *The Languages of Native North American*, Cambridge, UK : Cambridge University Press ; ainsi que de Valentine 2001.

L'innu, parlé au Québec (ainsi que dans une communauté du Labrador⁶), est la langue algonquienne aux données de laquelle nous avons le plus facilement accès : elle est déjà bien décrite, et bénéficie notamment d'une grammaire récente de plus de 500 pages – la *Grammaire de la langue innue* (Drapeau 2014) –, ce qui est remarquable pour une langue algonquienne⁷. Elle jouit d'une relative vitalité bien que sa transmission soit grandement menacée par la pression des langues dominantes (le français au Québec ; l'anglais au Labrador) au sein de communautés⁸ largement bilingues, ainsi que le nombre restreint de locuteurs et locutrices (Baraby, 2011 : 248-249). Un éventuel séjour sur le terrain se trouvait également facilité du fait de nos précédents voyages sur le territoire québécois.

Notre travail de recherche prend en considération les variations au sein des langues algonquiennes, car l'objectif final reste de proposer un modèle d'analyse morphosyntaxique généralisable à une grande partie de la famille algonquienne. Ainsi, lorsque cela s'avère pertinent – notamment dans le cadre de l'analyse des principaux paradigmes verbaux algonquiens (Troisième Partie, Chapitre 8) – l'analyse des données propres à l'innu-aimun est comparée et appliquée aux variations observées dans d'autres langues algonquiennes, ce qui permet à la fois de démontrer la cohérence et l'adaptabilité de notre modèle avec le fonctionnement des langues algonquiennes d'une manière générale, mais aussi de contrôler et d'identifier les éventuels obstacles aux analyses que nous développons. En aucun nous estimons que la langue innue constitue une langue algonquienne plus « prototypique » que les autres. Si l'observation et l'analyse de ses données nous permet de formuler un modèle de description des langues algonquiennes sur des bases nouvelles, ce même travail devrait pouvoir s'appliquer à l'ensemble des langues algonquiennes, dans leur diversité mais aussi leurs points communs.

Notre sujet est donc à la fois de description et d'analyse linguistique à travers l'étude de la morphosyntaxe des langues algonquiennes, et aussi d'histoire et d'épistémologie de la linguistique, dans la mesure où la terminologie algonquiniste (inverse, obviation,

⁶ Politiquement, il y a en réalité deux communautés innues au Labrador, celle de Matimekush-Lac John (Schefferville) et celle de Natuashish. Cette dernière rassemble les (anciennement nommé•e•s) Naskapi•e•s de l'Est, aujourd'hui reconnu•e•s comme des Innu•e•s, qui ont adopté l'orthographe standard innu (<https://resources.atlas-ling.ca/to-know-more/eastern-naskapi-or-mushuau-innu-aimun/?lang=en>, merci à Marie-Odile Junker pour cette précision). Le parler de Natuashish est un « dialecte en [n] » et correspond à ce que certain•es auteur•es ont identifié comme le *mushuau innu* (cf. Chapitre II, sections 2 et 3).

⁷ Les monographies consacrées aux langues algonquiennes d'une telle dimension sont en effet rares. Citons cependant la *Nishnaabemwin Reference Grammar* (Valentine, 2001), qui comporte plus de 1 000 pages.

⁸ Les peuples autochtones du Canada sont dispersés en différentes communautés (anciennement appelées « réserves »). Ce terme renvoie alors à une portion de territoire assignée aux Autochtones d'une Nation donnée – ou de plusieurs Nations – et soumise à un régime (économique, juridique et politique) particulier. Le terme de « Nation », que l'on retrouve notamment dans l'expression « Premières Nations », désigne un groupe autochtone reconnu comme ayant une origine et une organisation sociale commune, et comme préexistant à la colonisation du territoire par les Européens à partir du XVI^{ème} siècle.

hiérarchie des personnes, etc.) est née dans le contexte scientifique particulier de la description des langues amérindiennes du Canada et du nord des États-Unis. Nos recherches dans le cadre de notre master (Agnès 2013, 2014), qui portaient plus spécifiquement sur la notion de système *direct-inverse* dans les langues algonquiennes (notamment le *ménomini* et l'*innu-aimun*), nous ont conduite à remettre en cause la légitimité de cette approche ésotérique des langues. Notre thèse reprend ce travail et vise entre autres à mettre à bas une partie des postulats traditionnels de la linguistique algonquienne afin de proposer une analyse globale cohérente de ces langues, qui corresponde aux développements contemporains d'une linguistique de la diversité des langues, et non générée *ad hoc* par l'exotisme apparent de ces systèmes linguistiques. Pour ce faire, il est apparu nécessaire de déterminer comment ce que nous définissons comme un alignement multiple – qui a donné lieu à l'échafaudage théorique du système *direct-inverse* – s'intègre dans la morphosyntaxe globale, et plus spécifiquement verbale, de ces systèmes linguistiques, d'où la portée ambitieuse de ce travail, et la place finalement relativement réduite de la présentation de notre analyse de l'*inverse* en termes de voix et d'alignement⁹. Nous proposons ainsi un modèle certes en rupture avec la tradition algonquiniste, mais qui aura aussi le mérite, nous l'espérons, à travers une approche nouvelle, globale et compréhensive, de résoudre certaines apories et de combler certaines lacunes des descriptions actuelles des langues algonquiennes.

Ce travail de thèse est structuré en 11 chapitres, répartis en quatre grandes parties. La Première Partie rassemble les Chapitres 1, 2 et 3. Elle constitue une présentation générale du contexte linguistique de la langue innue. Le Chapitre 1 introduit les langues algonquiennes à travers leurs situations géographique et linguistique, et aborde brièvement leur classification. Le Chapitre 2 situe la langue innue au sein du complexe dialectal cri et en souligne les particularités, avant de présenter son système phonologique et la distinction des différentes variétés d'innu ; il précise également comment l'innu-aimun est engagé dans un processus de codification et montre dans quelle mesure cela peut avoir une incidence sur les données sur lesquelles s'appuie notre travail. Le Chapitre 3 poursuit cette rencontre avec la langue innue à travers l'évocation de notre expérience de terrain.

Après cette présentation de la langue qui constitue le support de notre étude, la Deuxième Partie, composée des Chapitres 4, 5 et 6, entend saisir comment se structure le système de la langue innue autour de certaines caractéristiques morphosyntaxiques générales. Le Chapitre 4 met en évidence les propriétés multiprédicatives de la langue innue, qui permettent alors

⁹ Cf. notre analyse des paradigmes de l'innu-aimun au Chapitre 8 et les discussions épistémologiques autour de l'*inverse* développées au Chapitre 9.

d'aborder son fonctionnement sous un angle différent de celui qui est traditionnellement adopté. Ainsi, la distinction des usages des deux principaux paradigmes verbaux des langues algonquiennes, l'ordre indépendant et l'ordre conjonctif, s'en trouve grandement facilitée. Le Chapitre 5 récapitule les caractéristiques propres à chaque paradigme, et présente les marques associées à l'expression du temps, de l'aspect et des modes. Le Chapitre 6 porte ensuite sur une autre particularité de la morphosyntaxe algonquienne, à savoir leur système de traçage de la référence – qui est appelé *obviatif* ou *obviation* dans la tradition algonquiniste –, lorsque cette dernière relève de la « 3^{ème} personne ». Ce marquage anaphorique différentiel – qui définit sur le plan morphosyntaxique ce que nous appelons alors un cas OBLIQUE – ayant des répercussions manifestes tant dans la morphosyntaxe générale que dans la morphosyntaxe plus spécifiquement verbale (à laquelle est consacrée la Troisième Partie), il apparaît essentiel de circonscrire ses manifestations dans le cadre de notre travail.

Dans le paysage global de la langue développé dans les Parties précédentes, l'étude des particularités de la catégorie lexicale (ou partie du discours) étiquetée 'verbe', qui constitue le cœur de la morphosyntaxe algonquienne, permet de mettre en évidence les nombreux paramètres qui la régissent. La Troisième partie franchit donc un pas supplémentaire dans l'analyse de la langue puisqu'elle se concentre sur les caractéristiques fondamentales de la morphosyntaxe verbale. Le Chapitre 7 s'engage dans un examen de la structure interne des bases verbales, dont on proposera une classification sémantique. Le Chapitre 8 entreprend ensuite de saisir les spécificités des deux principaux paradigmes algonquiens et approfondit pour chacun l'organisation de l'indexation des arguments sur les formes verbales et les interactions sémantico-syntaxiques qu'elle suggère. Ces analyses mettent alors en évidence les enjeux essentiels représentés par les notions de valence, de diathèse et les phénomènes de voix et d'alignement dans les langues algonquiennes, et constitue ainsi le cœur de notre approche.

La Quatrième Partie rassemble les enjeux descriptifs, typologiques et épistémologiques mis en évidence par notre analyse des données de la langue innue, en corrélation avec d'autres langues algonquiennes, exposée dans ce travail. Le Chapitre 9 donne ainsi une vision globale de ce qui a été décrit dans les langues algonquiennes comme le système (de voix) *direct-inverse*, et que nous estimons relever d'un phénomène de scission de l'alignement selon les paramètres définis par notre approche de la morphosyntaxe verbale de ces langues, établis dans la Troisième Partie. Le Chapitre 10 approfondit les interactions entre les opérations sur la diathèse et le système de voix et d'alignement en innu-aimun, ce qui consolide davantage notre analyse et nous permet de formuler, au Chapitre 11 des hypothèses supplémentaires sur le fonctionnement général de la langue.

Dans le cadre de notre travail, nous n'entendons pas illustrer une théorie linguistique particulière. Nous cherchons avant tout à rendre compte du fonctionnement du système verbal algonquien. Bien que nous ne puissions évidemment pas nous affranchir de toute théorie linguistique, notre démarche est avant tout heuristique et cherche à réconcilier la description des langues algonquiennes avec une linguistique de la diversité des langues – où l'on pourrait rendre compte de la diversité des langues par l'intermédiaire d'une terminologie limitée facilitant leur comparaison. Le schéma de fonctionnement de la morphosyntaxe verbale algonquienne que nous souhaitons élaborer est d'ordre descriptif/explicatif, et non démonstratif. À ce titre, nous ne nous inscrivons pas dans le cadre générativiste qui domine aujourd'hui encore une partie de la linguistique nord-américaine¹⁰. Le cadre descriptif que nous adoptons est présenté dans nos Notes Préliminaires. Les notions de valence, de diathèse, de voix et d'alignement – pertinentes dans le cadre d'une analyse de la morphosyntaxe verbale algonquienne –, permettent de rendre compte de systèmes aussi complexes et divers que, par exemples, ceux des langues caucasiennes et des langues algonquiennes. Il s'agit alors de déterminer leurs paramètres et leurs interactions au sein du système linguistique donné, sans nécessité d'adapter leur définition¹¹ (ou alors, dans le sens d'une plus grande abstraction)¹². Il en résulte certes des descriptions complexes de systèmes qui sont justement complexes à ce niveau d'analyse, mais le gain est davantage mesurable à l'échelle générale de la typologie, puisque l'on décrit alors les langues à partir des mêmes outils de base, ce qui facilite leur comparaison. Notre travail prétend donc être à plus d'un titre une nouveauté : il aborde à la fois une aire linguistique encore peu connue en Europe – les langues algonquiennes, en tant que langues autochtones d'Amérique du Nord – et un problème d'ordre typologique, voire d'histoire de la linguistique, résultant de la confrontation entre certaines traditions descriptives et la linguistique de la diversité des langues telle que nous l'entendons. La perspective finale de notre étude vise à contribuer à l'enrichissement de la typologie (ou linguistique de la diversité des langues) actuelle, en apportant un éclairage sur la complexité apparente des langues algonquiennes.

¹⁰ La syntaxe seule ne nous paraît pas suffisante pour rendre compte d'un système linguistique, et il nous semble primordial de prendre en considération l'ensemble des composantes du système, de comprendre leur organisation entre elles, leurs interdépendances, pour en saisir la logique. Selon nous, l'interdépendance des domaines linguistiques (sémantique, morphosyntaxe, pragmatique) participe du fonctionnement du système, c'est ainsi que les rouages s'emboîtent, s'articulent, pour que l'ensemble prenne corps.

¹¹ Notons que l'idée de paramètre (voire de macro-/micro-paramètres) est présente en syntaxe minimaliste.

¹² Nous renvoyons ici à un précepte défendu par Alain Lemaréchal, qui considère que plus l'on cherche à dépasser la diversité des langues et à la cerner, plus on est conduit à « un niveau d'abstraction supérieur et à une atomisation maximale du signifiant, à laquelle fait face une atomisation non moins radicale des signifiés [...] en sèmes, représentables idéalement sous forme de fonctions prédicatives logiques et de variables. » (Lemaréchal, 2014 :6).

NOTES PRÉLIMINAIRES SUR QUELQUES NOTIONS LIÉES AU CADRE ADOPTÉ

Le cadre théorique et descriptif de ce travail de recherche s'inscrit dans la continuité de l'héritage de Saussure. Il est avant tout le fruit de notre formation en linguistique à l'Université Paris IV-Sorbonne, auprès du Professeur Alain Lemaréchal, dans le cadre d'une linguistique de la diversité des langues. Dans notre travail, nous faisons appel à des notions qui nous semblent essentielles dans cette perspective. Nous présentons ici brièvement l'analyse en constituants immédiats (A) que nous appliquons dans notre travail à la morphosyntaxe des langues algonquiennes. Nous introduisons également la manière dont nous concevons la prédication en termes de sémantique logique (B), à ne pas confondre avec la fonction de prédicat syntaxique, qui relève de l'analyse morphosyntaxique et donc d'une question de constituance. La formalisation logique des relations prédicatives que l'on trouve dans Lemaréchal (1998a) et que nous utilisons à quelques reprises, est alors une manière d'échapper à l'impressionnisme de certaines analyses sémantiques : ainsi notre propos est-il contrôlé par sa compatibilité avec cette représentation logique des relations prédicatives sémantiques. Sur le plan sémantico-référentiel, nous avons également parfois recours à la notion d'ordre d'entités (C) définie par Lyons (1977), qui permet entre autres de rendre compte des effets sémantiques provoqués par l'association de différents sèmes au sein d'une relation entre des constituants, mais aussi d'identifier les différentes constructions syntaxiques ou combinaisons sémantiques pouvant éventuellement être associées à la désignation d'entités lorsque ces dernières relèvent d'ordres distincts. Sur le plan morphosyntaxique, l'analyse d'un énoncé selon les niveaux de Dik (D) s'avère être un outil de description complémentaire auquel nous ferons occasionnellement référence. Dans une dimension plus lexicale, la notion d'*Aktionsart* (Vendler 1967) et l'identification de différents types de procès (E) tels que présentés par Dik (1989), sont selon nous fondamentales pour comprendre comment, dans les langues algonquiennes, la sémantique s'articule avec la morphosyntaxe. Les différentes notions que nous présentons ci-après constituent des outils d'analyse qui ne se recoupent pas et trouvent leur intérêt selon le type d'approche que l'on peut proposer d'un phénomène linguistique.

A/ ANALYSE EN CONSTITUANTS IMMÉDIATS

Notre méthode d'analyse morphosyntaxique est en partie inspirée de l'analyse en constituants immédiats telle qu'elle a été fondée par Bloomfield et les post-bloomfieldiens (en particulier Hockett), dans laquelle chaque constituant est interprété comme étant « immédiat » sous le constituant de niveau supérieur (le niveau maximal étant celui où figure notamment le

prédicat syntaxique). Celle-ci permet notamment d'identifier pour chaque énoncé un certain nombre de niveaux de constituance et en donne une représentation structurale¹³. Cette démarche nous paraît particulièrement efficace d'un point de vue heuristique, et surtout respectueuse de l'organisation structurale des langues, qu'elle met ainsi à jour. Nous l'illustrons ci-dessous avec un exemple (simple) en français, l'énoncé « je vois le chien de la voisine »¹⁴ :

a.

je	vois	le	chien	de	la	voisine
					Marie	
				noir		
			basset			
		Paul				
	danse					

b. [je [vois [le [chien [de [la [voisine]]]]]]]]

L'exemple ci-dessus fait apparaître comment dans un énoncé comme « je vois le chien de la voisine », les constituants sont enchâssés les uns dans les autres, plus précisément dans cet exemple, les uns sous les autres. On voit ainsi en a. que le nom « voisine » se situe à un niveau immédiatement inférieur sous le syntagme substantival « la voisine », auquel peut être substitué – donc, sur un même niveau de constituance – le nom propre « Marie » ; le constituant « la voisine » se situe à son tour au-dessous du constituant supérieur « de la voisine », qui commute avec un adjectif épithète comme « noir », etc. La présentation du même exemple en b., inspiré des 'boîtes' de Hockett (1958, 147 &sq.), projette le nombre d'étapes nécessaire pour arriver à la réduction finale correspondant à la chaîne parlée. Au niveau de constituance supérieur, on retrouve alors le syntagme prédicatif « vois le chien de la voisine » et le pronom personnel sujet « je », soit un prédicat syntaxique et son 1^{er} argument. La binarité mise en évidence par le procédé de substitution que nous venons d'exemplifier dégage non seulement la hiérarchisation respective des constituants de l'énoncé (selon, donc, différents niveaux de constituance), mais elle oblige ainsi, dans la mesure où elle est poussée – dans la tradition de Hockett – jusqu'à l'intérieur du mot, à distinguer les différents constituants jusqu'au bout. On retrouve alors le principe saussurien selon lequel les morphèmes ont à la fois une position structurale et une valeur. À ce titre, l'analyse en constituants immédiats nous apparaît être un préalable nécessaire à toute syntaxe.

¹³ L'analyse en constituants immédiats est ainsi fondamentalement sémasiologique, contrairement à une analyse morphosyntaxique en termes de niveaux de Dik (présentée en D), qui s'inscrit quant à elle dans une perspective onomasiologique. Ces deux approches sont alors complémentaires.

¹⁴ Cette exemplification est inspirée du cours d'introduction à la linguistique d'Alain Lemaréchal à l'Université Paris IV-Sorbonne, dispensé en 2013-2014. Nous l'avons simplifiée.

B/ PRÉDICATS LOGIQUES ET FORMALISATION LOGIQUE

Nous suivons l'idée d'Alain Lemaréchal, inspirée de Ryle (1933), selon laquelle il y aurait des prédicats logiques « à perte de vue » (Lemaréchal, 2022)¹⁵. Dans cette optique, les noms communs sont des prédicats logiques d'inclusion à une classe ouverte d'entités, du type « être N » (où N représente le nom)¹⁶. En tant que prédicat logique, les noms communs ont une certaine valence¹⁷, qui peut alors être modifiée par différents éléments, notamment des applicatifs.

Dans la continuité d'une telle conception des relations entre les éléments du langage, les adpositions sont des prédicats (de repérage) à deux places d'arguments, qui mettent en relation un repère et un repéré. On peut étendre cette conception aux marques de cas dans les langues à cas, si l'on est prêt à considérer que ces dernières, par rapport aux adpositions, présentent une différence d'intégration au lexème¹⁸, mais n'en partagent pas moins la fonction.

Enfin, les indexicaux, c'est-à-dire tout ce qui renvoie à la situation d'énonciation (déictiques, anaphoriques, articles, pronoms, démonstratifs, etc.), peuvent être perçus comme des prédicats de position (cf. Lemaréchal 2018, 2022).

Ces premières conceptions posées, nous estimons qu'un prédicat commande des entités, chacune désignée à travers un de ses prédicats, dont les noms communs lorsque l'on cherche à appeler les choses par leur nom¹⁹. De-là découlent plusieurs points :

- les places d'argument sont internes au prédicat, elles existent même lorsqu'elles ne sont pas instanciées, et lorsqu'elles le sont, c'est toujours par des entités : dans « manger chinois » – la relation prédicative peut être formalisée par une fonction à deux places d'argument $f(x, y)$ où $f = \text{manger}$, $x = \text{mangeur}$ et $y = \text{mangé}$, mais le y n'est pas instancié –, « chinois » est un modifieur se rapportant à l'entité censée

¹⁵ Ce paragraphe reprend le contenu des séminaires de l'École Pratique des Hautes Études (EPHE) d'Alain Lemaréchal (année 2020-2021).

¹⁶ Du point de vue sémantico-référentiel (dans la terminologie d'Hagège), les noms ne peuvent donc *a priori* pas désigner une entité particulière ni un groupe particulier d'entités, à moins de pouvoir constituer directement des substantifs. En français, « voisine » ne désigne pas une entité, il faut pour cela au moins l'intervention d'un article (« la voisine/cette voisine/une voisine » pour que l'ensemble puisse constituer un syntagme substantival. Les entités sont ainsi désignées par un de leur prédicat, qui peut être un nom commun (substantivé dans le cas du français) si on cherche à appeler les choses par leur nom, mais qui peut aussi être un syntagme plus complexe (une relative sans antécédent, un syntagme prépositionnel, etc.). La distinction entre 'nom' et 'substantif' (cf. Lemaréchal 1989) apparaît ici fondamentale dans la perspective d'une analyse en constituants immédiats.

¹⁷ Nous concevons la valence comme « une propriété interne à l'élément régissant définie par l'ensemble des places d'arguments ouverts par cet élément, indépendamment de l'instanciation/explicitation effective ou non de ces arguments (de Starosa à Dik en passant par Culioli) » (Lemaréchal, 2014 : note 28 p.10).

¹⁸ Cette différence d'intégration conduit certains linguistes à séparer la morphologie de la syntaxe, idée que nous réfutons tout au long de nos analyses, puisque nous reconnaissons notamment aux marques intégratives une valeur significative (lire à ce sujet Lemaréchal, 2014 : 22).

¹⁹ Un « chat » peut être désigné par le prédicat d'inclusion à la classe ouverte des *chats*, donc le nom commun, mais aussi par un syntagme plus complexe comme « ce petit animal de compagnie qui ronronne », etc. On peut imaginer que dans certaines langues, une relative sans antécédent comme « (le) qui ronronne », ou un participe « (le) ronronnant », suffisent à désigner un « chat » (sous réserve de constituer un substantif, sachant que, si la substantivation est assurée en français par l'article, cela n'est pas le cas dans toutes les langues, puisque parfois les noms peuvent directement être employés comme substantifs, voir Note 16).

instancier la place d'argument du *mangé*, c'est un prédicat portant sur le *y* non instancié (« à la façon chinoise », « de la nourriture chinoise », etc.).

- Les prédicats assignent des propriétés à leur(s) place(s) d'argument : des rôles sémantiques sont assignés aux places d'argument par le prédicat qui régit ces places d'argument. Cela entraîne des contraintes de sélection sur les entités pouvant instancier ces places d'arguments²⁰.

Concernant plus spécifiquement la formalisation logique des relations prédicatives, nous reprenons la présentation que l'on trouve dans Lemaréchal 1998a, où celles-ci sont représentées par des fonctions logiques en $f(x, \dots)$. Dans ce cadre, une fonction f représente le prédicat, et des variables individuelles x, y, z (etc.) représentent les places d'arguments susceptibles d'être instanciées par des entités. Ainsi, l'énoncé *Paul est boulanger* peut être représenté sous la forme d'une fonction prédicative logique $f(x)$ où $f = \text{boulanger}$ et $x = \text{Paul}$, ce qui donne $\text{boulanger}(\text{Paul})$. L'usage de ces formules logiques en $f(x, \dots)$, dans notre travail, nous permet d'illustrer et d'éventuellement désambiguïser des argumentations sémantico-syntaxiques où l'usage des mots trouve parfois ses limites.

C/ ENTITÉS ET ORDRES DE CALCUL

La distinction de différents ordres d'entités telle qu'elle est formulée dans Lyons (1977) est selon nous un outil d'analyse qui permet d'observer, sur un plan sémantico-référentiel, les effets sémantiques de la combinaison syntaxique de certains constituants impliqués dans la désignation des entités. Les entités sont alors réparties, d'après Lyons, en 3 ordres de calcul :

Physical objects are what we will first-order entities (...). First-order entities are such that they may be referred to, and properties may be ascribed to them, within the framework of what logicians refer to as first-order languages (e.g., the lower predicate-calculus). (...) By second-order entities we shall meant events, processes, states-of-affairs, etc., which are located in time and which, in English, are said to occur or take place, rather than to exist; and by third-order entities we shall mean such abstract entities as propositions, which are outside space and time (...). Whereas second-order entities are observable and, unless they are instantaneous events, have a temporal duration, third-order entities are unobservable and cannot be said to occur or to be located either in space or in time. Third order entities are such that 'true' rather than 'real', is more naturally predicated of them; they can be asserted or denied, remembered or forgotten; they can be reasons, but not causes; and so on. In short, they are entities of the kind that may function as the objects of such

²⁰ Cette dimension est prise en compte dans l'analyse en niveaux de Dik (cf. D). De la même manière, une entité, par l'intermédiaire du prédicat qui la désigne, peut également exercer des contraintes sur l'interprétation du prédicat avec lequel elle est associée, selon les sèmes respectifs déterminant d'une part le prédicat renvoyant à cette entité, d'autre part le prédicat associé à cette entité. C'est notamment là que la notion d'ordre d'entités intervient et s'avère particulièrement pertinente et productive (cf. C).

so-called propositional attitudes as belief, expectation and judgement” (Lyons, 1977 : 442-445).

La formulation et l'exemplification d'Alain Lemaréchal de ces différents « ordres de calcul des entités » dans ses séminaires à l'Université Paris IV-Sorbonne ou à l'École Pratique des Hautes Études, montre comment la notion d'ordres d'entité peut être appliquée à l'analyse des effets sémantiques de la combinaison syntaxique de constituants impliqués dans la désignation d'entités, puisque l'on peut éventuellement attribuer telle interprétation sémantique ou telle construction syntaxique spécifique, à l'appartenance d'une entité à certain ordre (cet ordre étant susceptible de déterminer différentes contraintes) :

les entités du premier ordre sont des objets concrets qui peuvent être définis comme des portions d'espace, elles-mêmes repérables dans l'espace ; on peut dire des entités du premier ordre qu'*elles existent*. Les entités du second ordre sont des portions de temps – des événements sont – repérables dans le temps ; on peut dire de ces entités du second ordre qu'*elles ont lieu*. Les entités du troisième ordre sont des propositions repérées comme appartenant à un monde possible, réel ou contrefactuel, etc. ; on peut dire de ces entités qu'*elles sont vraies ou fausses, bien ou mal*, etc., tous des prédicats exprimant une évaluation propositionnelle. Un même nom peut jouer dans plusieurs ordres par une sorte de métonymie : dans 'l'autobus a un pneu crevé', 'autobus' sert à désigner une entité du premier ordre tandis que, dans 'l'autobus est à 5 heures', 'autobus' sert à désigner par métonymie un événement, c'est-à-dire une entité du second ordre – c'est la nature du prédicat (de repérage temporel) qui contraint l'interprétation. (Lemaréchal, 2014 : 25-27 ; 2015 : 55-56, cité dans Xiao, 2019 : 9-10).

D/ NIVEAUX DE DIK

L'analyse en constituants immédiats que nous appliquons à l'étude de la morphosyntaxe des langues algonquiennes est dans certains cas, au cours de notre travail, complétée par la référence aux niveaux d'analyse des énoncés distingués par Simon Dik (1989-1997) – et repris par Alain Lemaréchal dans ses cours de licence 3 et master à l'Université Paris IV-Sorbonne –, remarquablement synthétisés dans Xiao (2019 : 10-11). Dik reconnaît ainsi « cinq niveaux qui vont des relations sémantiques minimales à l'énonciation-acte de parole complet » (Xiao, 2019 : 10) :

- Le 1^{er} niveau – celui des relations sémantiques minimales – correspond au prédicat nucléaire. C'est à ce niveau qu'est mise en relation une fonction prédicative (notamment déterminée par le type de procès (*Aktionsart*), le nombre d'arguments qu'elle régit, le rôle sémantique qu'elle assigne à chacun de ses arguments et les éventuelles contraintes sur les classes d'entités susceptibles d'instancier chaque place d'argument), et ses termes (ou variables individuelles). La fonction prédicative peut alors être représentée sous la forme logique d'un $f(x, \dots)$, f représentant la fonction, et x, \dots les éventuelles variables individuelles saturant les places

d'arguments (cf. A). Ces variables individuelles renvoient donc aux entités instanciant la ou les place(s) d'argument(s) du prédicat le cas échéant.

- Le 2^{ème} niveau est celui de la spécification interne de la prédication, où s'exprime notamment l'aspect. Il précise la manière dont se réalise le prédicat, ce qui peut être fait par des adverbes ou des compléments du verbe, en tant que spécificateurs²¹ du procès.
- Le 3^{ème} niveau relève du repérage externe, qui – en quelque sorte – contextualise la prédication. C'est celui, entre autres, du temps verbal (pour les langues où ce dernier est grammaticalisé) et des circonstants (temps, lieu, cause, etc.).

Ces trois premiers niveaux relèvent de la prédication étendue : « qui décrit un état de choses, réel ou non » (Xiao, 2019 : 10).

- Le 4^{ème} niveau concerne l'évaluation propositionnelle, où la proposition est évaluée en termes de valeur de vérité par rapport à l'ensemble des mondes possibles. Les modes et les différents types de modalités (notamment les modalités épistémiques et l'évidentialité, particulièrement marquées en innu) s'expriment donc dans le cadre de ce 4^{ème} niveau, qui porte sur l'ensemble de la proposition.
- Enfin, le 5^{ème} niveau est celui de l'énonciation et concerne tout ce qui renvoie à l'acte de parole en lui-même : types d'énoncés (déclaratif, interrogatif, injonctif), adverbes énonciatifs, etc.

La distinction de ces niveaux d'analyse, en plus de la structure en constituants immédiats, se révèle essentielle et particulièrement efficace du point de vue heuristique pour comprendre les variations sémantiques de certaines parties du discours selon le niveau dont elle relève (ce qui permet de mettre en évidence le rôle des marques non-segmentales, notamment intégratives et catégorielles (cf. à ce sujet Lemaréchal 2014 : 22). Nous reproduisons ci-après le tableau de Xiao (2019 : 11) qui donne un aperçu global de l'organisation des 5 niveaux de Dik tels qu'ils sont enseignés par Alain Lemaréchal :

²¹ Ce terme n'est pas employé dans le sens que lui donne la grammaire générative (notamment la théorie \bar{X}). Il s'agit d'un emploi non technique dans le sens où il renvoie à un syntagme ayant pour fonction de spécifier quelque chose. Par ailleurs, nous considérons le 'complément du verbe' comme un constituant régi par le verbe mais n'instanciant pas de place d'argument (en ce sens, il serait périphérisé) ; le complément du verbe spécifie un sème interne au procès auquel renvoie le verbe, et dans une certaine mesure sous-catégorise ce dernier. Il ne faut donc pas confondre ce que nous appelons COMPLÉMENT DU VERBE avec un 'complément d'objet' ou un 'complément circonstanciel', expressions que nous n'employons pas dans notre travail.

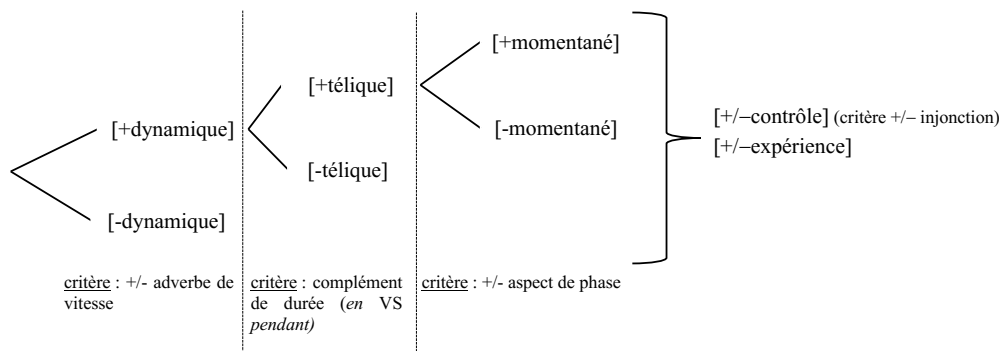
Tableau 1 : les 5 niveaux de Dik (1989), d'après Lemaréchal (dans Xiao, 2019 : 11)

ÉNONCIATION	PROPOSITION	PRÉDICATION ÉTENDUE	Prédicat nucléaire	propriété/rerelations (variables conceptuelles) = fonction prédicative	$f(x, \dots) =$ - type de prédicat - nbre d'argument - rôle assigné à chaque argument - contraintes sur les classes d'entités pouvant instancier chaque place d'argument
				terme(s) (variables individuelles) = argument(s)	$x, y, \dots =$ <u>opérateur</u> : quantificateur, article, déterminant, etc. <u>satellite</u> : lexical (adj.), syntaxique (complément du nom, relative)
		Spécification interne		<u>opérateur</u> ²² : marque d'aspect	
				<u>satellite</u> : adverbe ou syntagme adverbial de manière, vitesse	
		Repérage externe		<u>opérateur</u> : marque de temps	
				<u>satellite</u> : adverbe ou syntagme adverbial de lieu, temps, cause	
		Évaluation propositionnelle (valeur de vérité)		<u>opérateur</u> : marque de mode	
				<u>satellite</u> : adverbe ou syntagme adverbial (dont propositions subordonnées) dits 'de proposition' (ex : « intelligemment » dans <i>intelligemment</i> , <i>il n'a pas répondu à toutes les questions</i>)	
		Énonciation = acte de parole		<u>opérateur</u> : type d'énoncé (déclaratif, interrogatif, injonctif)	
				<u>satellite</u> : adverbe ou syntagme adverbial (dont propositions subordonnées) dits 'd'énonciation' (ex : « franchement », dans <i>franchement</i> , <i>Paul est un imbécile</i>)	

E/ L'AKTIONSART (TYPE DE PROCÈS)²³

L'*Aktionsart* (« manière d'agir », « mode d'action »)²⁴ renvoie en quelque sorte à l'aspect tel qu'il peut être lexicalisé dans les langues (dans le sens de temporalité interne au procès), déterminant alors différents types de procès. Dik (1989 : 90-100) le présente en termes de traits sémantiques binaires organisés en arbre de Porphyre. La Figure 2 schématise l'organisation binaire de ces traits sémantiques :

Figure 2 : l'Aktionsart



²² À chaque niveau, les informations supplémentaires sont portées par un opérateur (plus ou moins morphologisé) et/ou un satellite, qui peut être lexical (appartenir à une catégorie de mots spécialisés) ou syntaxiquement construit (syntagme prépositionnel, complétive, etc.).

²³ La notion d'*Aktionsart* vient du linguiste de tradition allemande Vendler (1967).

²⁴ En anglais, on emploie le terme 'actionality'.

On distingue ainsi différents types de procès selon qu'ils sont [+/-dynamique] ; puis, parmi les procès [+dynamique], les procès [+/-télique] ; parmi les procès [+télique], les procès [+/-momentané]. Ces oppositions sont démultipliées par deux traits supplémentaires : [+/-contrôle] et [+/-expérience].

L'identification de ces différents types de procès peut être réalisée au moyen de divers tests, que nous présentons au fur et à mesure des différents traits sémantiques :

- [+/-dynamique] : tout procès dynamique exprime un changement de l'état du monde (ex : *elle s'assied* → au début elle n'est pas assise, à la fin elle est assise). Un procès [-dynamique] n'exprime pas un changement, il n'est pas nécessairement repéré par rapport à l'énonciation. La compatibilité d'un procès avec un adverbe de vitesse (ex : « vite » dans *il court vite*) permet de qualifier un procès comme [+dynamique].
- [+/-télique] : un procès [+télique] est *a priori* borné²⁵ (il présente au moins deux bornes, l'une pour le début et l'autre pour la fin). Ainsi, un procès dynamique dont la borne finale est comprise dans la dynamique du procès est [+télique] : pour que l'on puisse dire que le procès a eu lieu, il doit atteindre cette fin (ex : *il est allé à la gare* → [+télique] ≠ *elle s'est promenée* [-télique]). En français, le test fait intervenir les compléments de durée, selon qu'ils se construisent avec la préposition « en » [+télique], ou avec « pendant » ou sans préposition [-télique] (ex : *il est allé à la gare en/*pendant 3h* versus *elle s'est promenée (pendant)/*en 3h*).
- [+/-momentané] : un procès [+dynamique, +télique] est également [+momentané] si la borne initiale chevauche la borne finale. Le procès n'est alors pas compatible avec les aspects de phase (exprimés en français par des auxiliaires comme « commencer », « finir », « continuer » ; ex : *la bombe explose* → ?*la bombe finit d'exploser*).
- [+/-contrôle] : dans un procès [+contrôle], l'agent est perçu comme ayant le contrôle du procès. S'il n'est pas compatible avec un énoncé injonctif ou avec des verbes comme « persuader » ou « promettre » (ex : **sois malade !* ou *elle le persuade d'être malade*), alors l'énoncé est [-contrôle].
- [+/-expérience] : les procès [+expérience] ne renvoient pas à l'état du monde mais à l'état intérieur de l'un des participants (ex : *Pierre voit Paul traverser la rue* → que Pierre voie ou non Paul traverser la rue ne change rien au fait que Paul traverse la rue, en revanche, l'état intérieur de Pierre s'en trouve modifié).

En français, tous ces tests sont invalidables, puisqu'il existe des contraintes de réinterprétation. Par exemple, « peindre » est *a priori* un procès [-télique], alors que « peindre un tableau » est [+télique] (*il a peint ce tableau en 1h*) ; « peindre des tableaux », en revanche est [-télique] (*il a peint des tableaux pendant 10ans* → la pluralité des tableaux s'étale dans le temps, il s'agit d'un pluriel diachronique, la réalisation des tableaux n'étant pas synchrone). Ce changement sémantique illustre d'une part le fait que les arguments d'une fonction prédicative sont bien internes à la fonction, et d'autre part le rôle de la quantification (singulier/pluriel) et de la

²⁵ La distinction de deux bornes n'est pas pour autant stricte : dans *il descend l'escalier*, le procès « descendre » s'effectue à différents niveaux à différents instants, entre chaque instant, l'état du monde a changé (« il » se trouve à un niveau inférieur).

définitude (défini/indéfini) des arguments dans l'interprétation sémantique d'un procès. De même, un procès [+momentané] peut être compatible avec des expressions de phase si son argument est pluriel : *les bombes commencent à exploser*. Loin de remettre en cause la pertinence des distinctions sémantiques relatives à l'*Aktionsart*, l'identification de ces contraintes de réinterprétation permet de mettre en évidence les paramètres qui jouent sur la structure sémantique d'un procès, et montre ainsi comment l'étude de l'*Aktionsart* dans une langue peut révéler les contraintes sémantiques susceptibles d'intervenir dans la structure morphosyntaxique.

PREMIÈRE PARTIE

L'INNU-AIMUN, PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette Première Partie dépeint le contexte global dans lequel s'inscrit l'innu-aimun, une langue algonquienne (branche dite « centrale »), essentiellement parlée au Québec. Elle débute donc par un chapitre assez général qui introduit les langues algonquiennes et leurs situations géographique et linguistique, et aborde brièvement leur classification. Le Chapitre 2 développe plus spécifiquement ce qui est désigné sous les termes de « langue innue ». Il rend compte de sa position au sein du complexe dialectal cri et en souligne les particularités dialectologiques, avant de présenter le système phonologique et la distinction des différentes variétés de l'innu-aimun. Il précise également dans quelle mesure l'innu est engagé dans un processus de codification, ce qui n'est pas sans incidences sur les données sur lesquelles s'appuie notre travail. Le Chapitre 3 poursuit cette rencontre avec la langue à travers l'exposé de l'expérience du terrain, et clôt ainsi cette Première Partie.

Chapitre 1 : La famille algonquienne, répartition géographique et phylogénie

Les langues algonquiennes constituent l'une des plus grandes familles linguistiques en Amérique du Nord, tant par l'ampleur de leur présence géographique que par le nombre de langues qui la composent. La tradition descriptive des langues algonquiennes remonte à la fin du XVI^{ème} siècle, au moment des premiers travaux des missionnaires en Amérique du Nord (Goddard 1996 : 17). Aujourd'hui, beaucoup font l'objet d'un travail de documentation, pour leur sauvegarde et revitalisation – lorsqu'il n'est pas déjà trop tard –, sinon pour leur mémoire. Ces études revêtent dès lors une importance multidimensionnelle, à l'image des différents aspects d'une « langue » : linguistique bien sûr, mais aussi social et culturel, politique – étant donné le contexte postcolonial dans lequel elles évoluent –, et enfin historique, puisqu'elles participent de l'histoire ancienne et actuelle du continent. Ce premier chapitre présente brièvement la famille algonquienne dans ses contextes géographiques, sociolinguistiques et historico-linguistiques. L'objectif est de se figurer la condition de ces langues tant dans le monde qu'au sein de la discipline linguistique.

I. La famille algonquienne : état des lieux

1) Les langues algonquiennes en Amérique du Nord : situation géographique

Carte 2 : localisation indicative des principales langues algonquiennes (tirée de Oxford 2014 : 19²⁶, d'après Goddard 1996)



²⁶ Merci à Will Oxford d'en avoir accepté la reproduction (courriel du 23/02/2023). Cette carte demeure approximative notamment du fait qu'elle ne mentionne pas toutes les langues algonquiennes (diversité des langues cries et ojibwé, atikamekw, etc.).

Les langues algonquiennes forment l'une des deux branches de la famille algique. Cette dernière couvre une large partie du continent nord-américain : elle s'étend de la côte nord de la Californie à l'ouest, jusqu'aux rives de l'Atlantique à l'est, et du Labrador et du subarctique au nord, jusqu'en Caroline du Sud et au nord du Mexique au sud (Campbell, 1997 : 152). La seconde branche de cette grande famille est composée de deux langues ritwan de Californie : le wiyot (aujourd'hui éteinte), et le yurok (moribonde). Les langues algonquiennes sont donc les principales représentantes de la famille algique. Présentes de l'est du continent nord-américain jusqu'aux pieds des Rocheuses, elles constituent l'une des familles de langues amérindiennes les plus étendues dans cette partie du monde (Carte 2).

La famille algique partage l'espace nord-américain avec les familles linguistiques na-déné (langues athapascanes, eyak et tlingit) et eskimo-aléoute. Les tentatives de reconstitution des migrations anciennes sur le continent américain prêtent à ces trois familles linguistiques des origines différentes : elles correspondraient, selon une hypothèse controversée de Greenberg, à trois ensembles provenant de trois vagues de migrations successives (Queixalós, 2011 : 1330). La plus récente serait l'eskimo-aléoute – dont les langues se répartissent sur les deux côtés du détroit de Béring – ; avant elle, aurait eu lieu celle de l'ensemble na-déné. De la plus ancienne de ces vagues de migration, qu'on appelle « l'amérinde », proviendraient toutes les autres langues amérindiennes, dont les langues algiques (Queixalós, 2011 : 1330). Cet ensemble est bien plus diversifié que les deux autres, pour lesquels la parenté des langues qui les constituent est avérée, voire manifeste.

2) Les langues de la famille algonquienne : situations linguistiques et nomenclatures

La langue algonquienne ancestrale aurait été parlée dans les environs des Grands Lacs²⁷ il y a à peu près 3000 ans (Siebert, 1967 : 39). On estime qu'il existe ou qu'il a existé plus d'une quarantaine de langues algonquiennes. La plupart de ces langues sont menacées ou en voie d'extinction. Quelques langues ont encore une relative vitalité, mais leur statut linguistique « minoritaire », dans des états fédéraux officiellement anglophones ou bilingues (français/anglais), condamne la grande majorité des locuteurs et locutrices au bilinguisme dans un contexte diglossique, et menace de ce fait l'usage des langues autochtones. Les continuums dialectaux algonquiens rendent par ailleurs l'identification des langues, et de leurs variétés, particulièrement hésitante. Le Tableau 2 ci-dessous liste les différentes langues identifiées et

²⁷ Le postulat de Siebert (1967) sur le berceau des langues algonquiennes situé au nord du Lac Ontario se base sur l'étude du nom des espèces biologiques. Pour Goddard, la méthode de Siebert indiquerait plutôt un berceau algonquien immédiatement à l'ouest du Lac Supérieur (Goddard, 1994 : 207).

leur nomenclature selon leur vitalité estimée. Étant donné qu'il s'agit d'un contexte où ce type de données peut évoluer très rapidement, les chiffres reportés ne figurent qu'à titre indicatif. Le classement des langues en « stable » (vulnérable), « en danger » et « moribonde voire éteinte » reflète les indications du site Ethnologue de la SIL²⁸. Notons de plus que les données du recensement canadien de 2016, que nous mentionnons parfois, sont erronées, notamment en ce qui concernent les populations criées : en effet, les répondant•es au Censu ne s'identifiaient par exemple pas nécessairement comme cri•es des Plaines ou de l'Est, les 13000 locuteurs et locutrices du cri de l'Est ont souvent répondu « cri » et ont donc été associé•es aux locuteurs et locutrices de cri non-identifié•es. Par ailleurs, les locuteurs et locutrices du cri des marais avaient été évacués pour feux de forêt et n'ont par conséquent pas du tout participé au recensement²⁹. Malgré ces imprécisions statistiques, ce tableau permet de constater qu'une bonne majorité des langues algonquiennes est très proche de l'extinction, tandis que seulement cinq peuvent être considérées comme jouissant d'une bonne vitalité ou relative stabilité.

Tableau 2 : les langues algonquiennes, état des lieux³⁰

Langues stables			
Nomenclature	Variétés	Locuteurs et locutrices	Usages, descriptions/attestations
cri des Plaines, cri de l'ouest, <i>nēhiyawēwin</i> , <i>Northern Alberta Cree</i> , <i>Western York Cree</i>	dialecte du sud, dialecte du nord	? ³¹ (Canada) ≈100 (2001- États-Unis), âgés	Langue officielle dans les Territoires du Nord-Ouest ; grammaires, dictionnaires, Bible ; support digital émergent.

²⁸ Les « statuts » relatifs à la vitalité des langues sont définis comme suit (<https://www.ethnologue.com/language/bla/>, consulté le 15/03/2023) :

- Institutional – The language has been developed to the point that it is used and sustained by institutions beyond the home and community.
- Stable – The language is not being sustained by formal institutions, but it is still the norm in the home and community that all children learn and use the language.
- Endangered – It is no longer the norm that children learn and use this language.
- Extinct – The language is no longer used and no one retains a sense of ethnic identity associated with the language.

These four summary levels have been derived by grouping levels in the Expanded Graded Intergenerational Disruption Scale (EGIDS), which is the more fine-grained scale that Ethnologue uses to assess the status of every language in terms of development versus endangerment (...).

²⁹ Nous remercions Marie-Odile Junker pour toutes ces précisions.

³⁰ Les données et informations rassemblées ici proviennent de sources diverses, les principales étant la 16^{ème} édition de *Ethnologue, Languages of the World* (Lewis, 2009), et les sites de référencement suivants : Glottolog, Ethnologue, Statistique Canada (cf. Webographie).

³¹ Comme indiqué précédemment, le chiffre de 3655 du recensement de 2016 n'est pas du tout fiable. Par comparaison, les chiffres de 1982 indiquaient environ 34000 locuteurs (Lewis 2009). Précisons qu'il faut prendre en compte que les données du gouvernement canadien comptabilisent, pour l'année 2016, 69975 locuteurs et locutrices de parlers criés non identifiés.

cri du nord-est ³² , cri de l'est et de la Baie James dialecte du nord, <i>James Bay Cree Northern</i> , <i>iyiyiw-ayimiwin</i>		≈ 13000 - Canada	usage vigoureux dans tous les domaines ; enseignement à l'école ; dictionnaire, grammaires, portions de la Bible ; radiodiffusion.
cri du sud-est, cri de l'est et de la Baie James dialecte du sud, <i>James Bay Cree Southern</i> īnū-ayimūn	<i>iyiyiwayamiwin</i> (dialecte de la côte), <i>inyiwayamiwin</i> (dialecte de l'intérieur)		langue d'enseignement et/ou enseignée à l'école ; dictionnaire, grammaires ; support digital émergent.
atikamek(w), attikamek, atihkamekw, attimewk, tête-de-boule	manawan, opitciwan, wemotaci	6295 (2016 ³³) - Canada	usage vigoureux ; dictionnaire, grammaire, portions de la Bible ; langue d'enseignement dans certaines écoles ; radiodiffusion.
naskapi, iyuw iyimuuun, mushuau innu	naskapi de l'Ouest (parlé à kawawachikamach), naskapi de l'Est (parlé à natuashish)	1230 (2016) - Canada	usage vigoureux ; enseigné à l'école ; dictionnaire, grammaire, manuel de conversation ; support digital émergent.
Langues en danger			
<i>Nomenclature</i>	<i>Variétés</i>	<i>Locuteurs et locutrices</i>	<i>Usages, descriptions/attestations</i>
blackfoot, blackfeet, pied-noir, pikanii, bloot	pikuni (piégan), siksika (pied-noir), kainaa (sang)	3465 (2016- Canada) 100 (2001- États-Unis) ³⁴ principalement adultes	cérémonies traditionnelles ; efforts de promotion et de revitalisation ; dictionnaire, grammaire, portions de la Bible ; support digital émergent.
cheyenne		1720 (1990) - États-Unis, essentiellement aînés	usage décroissant ; dictionnaire, grammaire, portions de la Bible ; support digital croissant.
arapaho, arrapahoe		1040 (1990), principalement aînés - États-Unis	usage décroissant ; portions de la Bible ; support digital émergent.

³² Pour les variétés nord-est et sud-est du cri, une partie des informations est tirée de la thèse de Collette (2014).

³³ Source : "Language Highlight Tables, 2016 Census - Aboriginal mother tongue, Aboriginal language spoken most often at home and Other Aboriginal language(s) spoken regularly at home for the population excluding institutional residents of Canada, provinces and territories, 2016 Census - 100% Data". <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hlt-fst/lang/Table.cfm?Lang=E&T=41&Geo=01> (page consultée le 13/09/2018). Tous les chiffres datés de 2016 proviennent de cette source qui, rappelons-le, n'est pas fiable concernant une partie des populations cries.

³⁴ (Lewis, 2009 : 308).

shawnee, chouanon		≈200 (2002), tous âgés -États-Unis	dictionnaire, grammaire, portions de la Bible.
algonquin, nipissing, anicinàbemowin	dialectes du nord et du sud	1600 (2016) - Canada, principalement adultes, nombre décroissant, moins de 10% monolingues	usage lors des services religieux, administration et commerce ; enseigné à l'école ; attitude positive ; support digital émergent.
ottawa, nishnaabemwinn daawaamwin	odawa (ottawa, outaouais), ojibwé de l'est (jibwemwin, nishnaabemwin)	odawa : 7100 ³⁵ (? - Canada) 10 monolingues aux États-Unis ; locuteurs principalement adultes vigoureux dans les îles Manitoulin, moribond ailleurs ojibwé de l'est : 25900 (1998), en fort déclin - Canada	enseigné à l'école ; dictionnaire, grammaire, portions de la Bible.
chippewa, ojibwa du sud- ouest, anishinaabemowin	<i>Upper Michigan- Wisconsin Chippewa, Central Minnesota Chippewa, Red Lake Chippewa, Minnesota Border Chippewa</i>	5000 (?) - États-Unis, principalement des adultes	enseigné à l'école ; dictionnaire, grammaire ; efforts de revitalisation, attitude positive.
ojibwé du nord-ouest, ojibwé/a du nord, saulteaux, nakawēmowin	ojibwa de Berens River, ojibwa de Lac Seul, ojibwa de la Rivière Albany, ojibwa du Lake of the Woods, ojibwa de la Rainy River	20000 (2000) - Canada	aire dialectale ; parfois les enfants préfèrent utiliser l'anglais ; grammaire de référence, grammaires, dictionnaire ; enseigné à l'école ; support digital émergent.
saulteaux, ojibwa des Plaines, ojibwa de l'ouest, ojibway, ojibwé, anishnaabemowin, nakawēmowin	saulteaux de l'ouest, saulteaux de l'est	10000 (2002) - Canada	usage vigoureux dans la plupart des communautés ; parfois les enfants préfèrent utiliser l'anglais grammaire de référence, grammaires, dictionnaire.
oji-cri, <i>Severn Ojibwe</i> , ojibwa du nord, cri, <i>ojicree</i> , ojibwé, ojibway,	ojibwa de Severn River, ojibwa de Winisk River	13630 (2016) - Canada, principalement des adultes, quelques enfants	enseigné à l'école ; grammaire, portions de la Bible ; support digital émergent.

³⁵ Le recensement 2016 du gouvernement canadien (voir <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hlt-fst/lang/Table.cfm?Lang=E&T=41&Geo=01> - page consultée le 13/09/2018) donne le chiffre de 170 ; cependant ce dernier n'est pas vraiment fiable étant donné la diversité des dénominations existantes pour cette variété et le fait qu'elles ne font pas l'objet d'une identification uniforme de la part des locuteurs et locutrices.

cri de Moose, <i>West Main Cree, Central Main Cree, West Shore Cree, York Cree</i>		125 (2016) - Canada	L1 nombre décroissant d'enfants ; grammaires, dictionnaire, textes.
cri des Marais, moskégon, <i>Swampy Cree, West Main Cree, West Shore Cree, York Cree, Lowland Cree</i>	<i>ininīmowin</i> (dialecte de l'est), <i>ininiwi-išikišwēwin</i> (dialecte de l'ouest)	?1805 (2016) - Canada	L1 nombre décroissant d'enfants ; grammaires, dictionnaire, textes narratifs.
cri des bois, <i>Woods Cree, Rocky Cree,</i> nīhithawīwin		2040 (2016) - Canada	L1 nombre décroissant d'enfants ; grammaires, dictionnaire.
innu, montagnais	dialectes de l'ouest, dialectes du centre, dialectes de Mamit (est)	10710 (2016) - Canada	usage globalement vigoureux bien que variable selon les communautés ; enseigné dans certaines écoles ; dictionnaires, grammaire de référence, grammaires, textes narratifs, radiodiffusion.
meskwaki, mesquakie, sauk-fox, <i>sac</i> , fox	meskwaki, sauk (<i>sac</i>), fox, †mascouten	250 (2001) - États-Unis, principalement des adultes âgés	portions de la Bible, grammaire, textes, dictionnaire.
kickapoo, kikapoo, kikapú, kicapoux, kikabeaux, Quicapause		300 (1992- Mexique) 820 (2000- États-Unis) ; 6 monolingues aux États-Unis	usage vigoureux au Mexique mais en fort déclin aux États-Unis ; dictionnaire.
mi'kmaq, mi'kmaw, micmac, mi'gmaq, miigmao, restigouche	micmac du sud, micmac du nord	7140 (2016 - Canada) 330 (2000 - États-Unis)	usage variable : dans certaines communautés, seulement locuteurs âgés ; considéré disparu dans 5 communautés ; dans communautés plus larges, apprentissage du micmac par les enfants, sauf à Listuguj où des familles élèvent leurs enfants en français ; à Gesgapegiag, usage vigoureux ; des cours de langue existent dans la plupart des écoles ; dictionnaire, grammaire, textes, radiodiffusion ; forte volonté pour le maintien de la langue ; support digital émergent.
malécite-passamaquoddy, <i>Maliseet</i>	malécite (<i>Maliseet</i>), passamaquoddy (<i>peskotomuhkati</i>)	335 (2016 - Canada) 960 (? - États-Unis) ; principalement âgés	locuteurs de moins en moins nombreux aux États-Unis ; intérêt grandissant pour la langue au Canada, avec quelques jeunes locuteurs dans certaines communautés ;

			dictionnaire, grammaire, portions de la Bible.
Langues moribondes voire éteintes			
<i>Nomenclature</i>	<i>Variétés</i>	<i>Locuteurs et locutrices</i>	<i>Descriptions/Attestations</i>
besawuwena ³⁶		ÉTEINTE	connue par liste de mots recueillis par Kroeber (1899)
nawathinehena		ÉTEINTE auparavant parlée par les Arapahos du Sud (États-Unis)	connue par liste de mots recueillis par Kroeber (1899)
ha'anahawunena		ÉTEINTE	non attestée
gros-ventre, atsina		10 (1977) - moribonde - États-Unis	listes de mots
ménomini, menominee		moribonde - États-Unis	grammaire, dictionnaire
miami-illinois, miami, illinois, miami-myaamia	miami, peoria	seulement L2 (langue « en sommeil » ³⁷) - États-Unis	programmes de revitalisation
potawatomi, pottawottomi		85 (1997) ³⁸ , adultes âgés - moribonde - États-Unis, quelques jeunes en L2	malgré efforts de revitalisation, progressivement remplacée par l'anglais ; grammaire, portions de la Bible.
powhatan, algonquien de Virginie		ÉTEINTE - États-Unis	listes de mots
algonquien de Caroline, pamlico, croatoan		ÉTEINTE - États-Unis	listes de mots
etchemin, malécite ³⁹		ÉTEINTE - États-Unis	doute sur langue de la bande des Etchemins, seulement attestée par une liste de mots, la plupart appartenant au lexique maliseet-passamaquoddy.

³⁶ Les langues besawuwena, nawathinehena et ha'anahawunena ne figurent pas dans la 16^{ème} édition de *Ethnologue, Languages of the World* (Lewis 2009). Goddard considère ces langues, avec l'arapaho à proprement parler et l'atsina (gros-ventre) comme des dialectes historiques d'une langue parlée dans les Grandes Plaines, que l'on désigne comme l'arapaho (Goddard, 1974 :102). Les données sur ces langues sont tirées de l'ouvrage de Goddard (1974).

³⁷ Le statut 'en sommeil' ('*dormant*') est ainsi défini : « The language serves as a reminder of heritage identity for an ethnic community, but no one has more than symbolic proficiency. » (<https://www.ethnologue.com/methodology/#languageStatus>, consulté le 15/03/2023).

³⁸ Source : BUSZARD-WELCHER Laura, 1997. « Language Use and Language Loss in the Potawatomi Community: A Report on the Potawatomi Language Institute » », *Papers of the Twenty-eighth Algonquian Conference*, ed. by David Pentland, Manitoba: University of Manitoba, p.34-43 ; ce rapport évalue à 85 le nombre de locuteurs dans 7 des 10 communautés.

³⁹ Source des informations sur la langue : <http://www.native-languages.org/lostalg.htm> (page consultée le 01/10/2018).

abénaki de l'ouest, abnaki, abénaqui, St Francis		5 (2009), locuteurs âgés dont certains passifs ou ne parlant pas couramment - moribonde - Canada	dictionnaire, grammaire, portions de la Bible, textes.
abénaki de l'est, abnaki	pequawket (pigwacket), arosaguntacook (aroosagunticook), kennebec (caniba) et pénobscot	ÉTEINTE dernier locuteur de pénobscot décédé dans les années 1990 ; autres dialectes disparus - États-Unis	listes de mots, notes grammaticales, textes divers.
munsee, munsí, delaware, <i>Ontario Delaware</i> , huluníixsuwaakan	munsee, wappinger ⁴⁰	7 (1991), tous âgés - moribonde - Canada et États-Unis	dictionnaire, grammaire, portions de la Bible.
unami, delaware, lenape, lenni-lenape, tla wilano	†unami du nord, unami du sud ⁴¹ , unalachtigo ⁴²	aucun locuteur connu mais un recensement américain de 2000 compte 308 personnes parlant l'unami au sein de leur foyer - quelques jeunes locuteur/trices de L2, moribonde - États-Unis	grammaire, textes.
mahican, mohican, mā'eekaneeweexthowāakan		quelques jeunes locuteur/trices en L2, plus de L1 (en sommeil ?) - États-Unis	dictionnaire, liste de mots.
naticoke		ÉTEINTE - États-Unis	listes de mots
piscataway ⁴³		ÉTEINTE - États-Unis	manuscrit
mohegan-pequot ⁴⁴ , mohegan-pequot-montauk, secatogue, stockbridge, shinnecock-poosapatuck	mohegan, pequot, montauk/metoac, niantic, shinnecock	ÉTEINTE - États-Unis	listes de mots, dictionnaire, textes.
narragansett		ÉTEINTE aux alentours du XVII ^{ème} siècle - États-Unis	liste de mots, dictionnaire

⁴⁰ (Goddard, 1996 : 5).

⁴¹ (O'Meara, 1990 : 1).

⁴² (Goddard, 1996 : 5).

⁴³ Source : <http://www.native-languages.org/piscataway.htm> (page consultée le 01/10/2018).

⁴⁴ La 16^{ème} édition de *Ethnologue, Languages of the World* (2009), ne distingue pas les langues mohegan-pequot et narragansett, rassemblées en une seule entrée « *Mohegan-Montauk-Narragansett* » (Lewis, 2009 : 314). Cependant, la classification en ligne des langues algonquiennes du site *Ethnologue* (<https://www.ethnologue.com/subgroups/algic>, page consultée le 02/10/2018) distingue les langues mohegan-pequot et narragansett, à l'instar de Goddard, qui rassemble pourtant le narragansett et le massachusett (wampanoag) (1996 : 5). Appuyée par des sources en ligne complémentaires, et pour plus de clarté, nous avons choisi de présenter ces langues en trois entrées distinctes : mohegan-pequot, narragansett, wampanoag (massachusett).

wampanoag, massachussett, pokanoket, natick, wôpanâak		(en sommeil) quelques jeunes locuteur/trices en L2 - États-Unis	dictionnaire, Bible, textes, grammaire.
loup	loup A, loup B	ÉTEINTE - États-Unis	correspond en réalité à deux listes de vocabulaire, auxquelles on réfère par deux appellations : loup A et loup B
lumbee ⁴⁵		ÉTEINTE	variété <i>English-Lumbee</i> serait encore en usage

Face à un tel catalogue, mentionnons en premier lieu que, lorsqu'elles sont encore parlées, la grande majorité des langues répertoriées ci-dessus le sont au sein d'une ou de plusieurs communautés (ou « réserves ») diversement réparties ou isolées sur le territoire. Certaines de ces communautés sont le résultat du regroupement de différentes bandes, il s'y forme alors un « cocktail linguistique » fortement susceptible d'influencer les parlars initialement propres à chaque bande⁴⁶. De plus, la diversité des études linguistiques (qui n'emploient pas toutes les mêmes dénominations ni ne portent nécessairement sur la même amplitude d'une langue ou d'un parler donné), la rareté des attestations de certaines langues (loup A et loup B), de même que le contexte historico-politique – notamment les revendications culturelles, identitaires et politiques des Autochtones –, font qu'il peut être difficile de cerner les désignations des langues. Ainsi, plusieurs variétés portent le nom de la communauté ou région dans laquelle elles sont parlées (voir, par exemple, les variétés de chippewa ou de l'oji-cri). Les classifications élaborées varient également, ne serait-ce que par le statut (langue ou dialecte) accordé à chacun de ces parlars (le nipissing, l'ojibwé de Berens River, l'ojibwé de Border Lake, par exemple). Elles peuvent aussi être l'objet d'un changement de nom, dont il arrive que les nouveaux termes ne recouvrent finalement pas exactement la même entité linguistique que les anciens⁴⁷... Il en résulte une multiplicité de dénominations, pouvant non seulement couvrir plusieurs variétés au sein d'une langue (sans que les limites n'en soient franchement déterminées), mais aussi parfois ne désigner qu'un seul parler⁴⁸.

⁴⁵ La 16^{ème} édition de *Ethnologue, Languages of the World* présente deux entrées différentes, l'une pour l'algonquien de Caroline (Lewis, 2009 : 308) et l'autre pour le lumbee (Lewis, 2009 : 313), sans les rapprocher. Les auteurs considèrent que les Lumbee forment un groupe ethnique mixte distinct des Pamlico dont ils seraient en partie descendants, réparti entre le sud de la Caroline du Nord et la Caroline du Sud et le Maryland. Il n'y a cependant aucun indice permettant de classer cette langue, pour peu qu'elle ait existé, comme algonquienne.

⁴⁶ Cf., par exemple, Mailhot 1993 pour la communauté de Sheshatshit.

⁴⁷ Pour des exemples et références à ce sujet, nous renvoyons le lecteur à l'article de José Mailhot « À moins d'être son Esquimau, on est toujours le Naskapi de quelqu'un » (Mailhot 1983), qui traite d'une manière générale de la nécessité d'avoir une interprétation critique des ethnonymes amérindiens, et plus précisément des confusions autour de l'ethnonyme « Naskapi ». Cette problématique autour des ethnonymes est également applicable aux désignations des langues de ces groupes amérindiens.

⁴⁸ Cf. le Tableau 2, où sont précisées, dans la mesure du possible, les différentes appellations.

Il devient dès lors particulièrement complexe ne serait-ce que de dresser une liste précise des variétés, sans un travail de recherche préalable puisant dans plusieurs sources afin de trier et recouper les informations disponibles. Nous avons tâché de présenter les langues algonquiennes en prenant en compte cette multiplicité des dénominations, sans nécessairement trancher en faveur d'une analyse ou d'une autre. Cela ne prétend toutefois pas constituer un répertoire précis et exhaustif de l'ensemble des variétés.

II. Phylogénie des langues algonquiennes

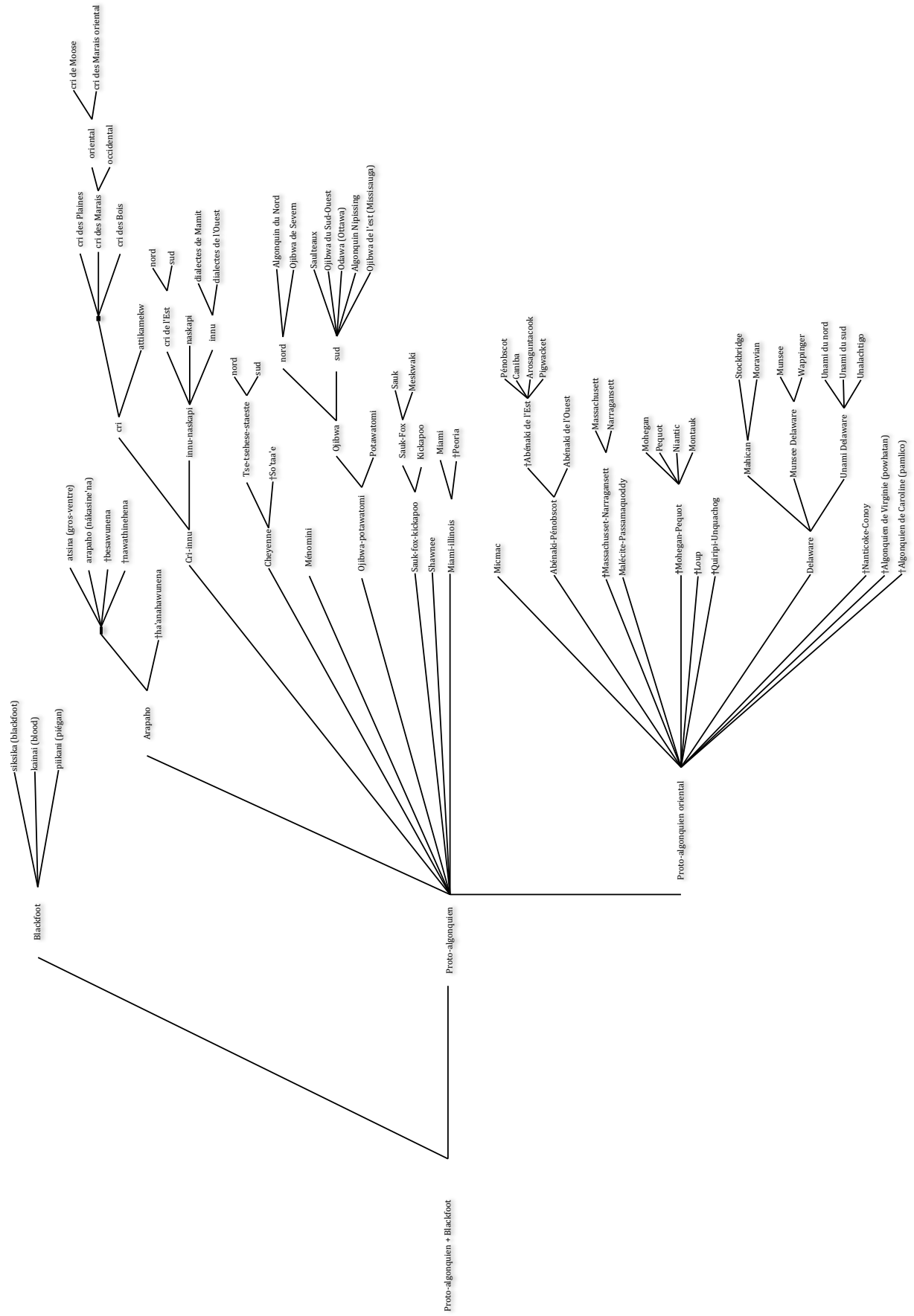
1) Histoire et classifications des langues algonquiennes

L'existence d'une famille algonquienne fut reconnue dès le début du XVII^{ème} siècle, tant par les Français de Nouvelle-France que par les Anglais de Nouvelle-Angleterre (Goddard, 1996 : 290-291). C'est Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan, qui dans son ouvrage de 1703 désigne ce groupe de langues « *Algonkin* », du nom d'une bande algonquienne de la vallée de l'Ottawa, dont la langue est l'une des premières à avoir été étudiée par les Français (*ibid.*). Le rapprochement entre les langues algonquiennes Centrales et de l'Est fut explicitement reconnu au début du XIX^{ème} siècle, par plusieurs linguistes qui nommèrent cette langue « *Lenape* », à partir de l'ethnonyme des Delaware (*ibid.*). Lorsqu'il établit la première classification des langues amérindiennes en 1836, Albert Gallatin distingue donc déjà la famille « *Algonkin-Lenape* », qui ne comprend pas encore certaines langues de l'ouest, comme le blackfoot ou l'arapaho ; dans sa version révisée de 1848, l'« *Algonkin* » inclut le blackfoot et le cheyenne, mais la branche arapaho-atsina n'est pas encore rattachée à la famille (Goddard 1996 : 290). Ce n'est que quelques années plus tard, en 1853, que Henry Rowe Schoolcraft affirmera la proximité de l'arapaho et du cheyenne, et l'arapaho sera par la suite rattaché à la famille algonquienne (Goddard 1996 : 292).

Amorcée par Michelson (1912), la classification des langues algonquiennes au sein de la famille fait aujourd'hui globalement consensus, à quelques nuances près. Cependant, certains rapprochements sont encore flous, et parmi les trois grands groupes dans lesquels sont ordinairement réparties les langues – langues des Plaines, langues centrales et langues orientales –, un seul forme un véritable sous-groupe « génétique »⁴⁹. La Figure 3 représente l'arbre de la famille algonquienne dans une version synthétique inspirée de Goddard 1996 et Wolvengrey 2011 :

⁴⁹ « Although the languages are conventionally divided into the Plains, Central, and Eastern subgroups, only the Eastern Algonquian languages form a true genetic subgroup ; the Central and Plains grouping are areal » (Oxford, 2014 : 18).

Figure 3 : synthèse de la classification des langues et variétés algonquiennes (d'après Goddard 1974a, 1996a, 1996c, Wolvengrey 2011 et Oxford 2020a)

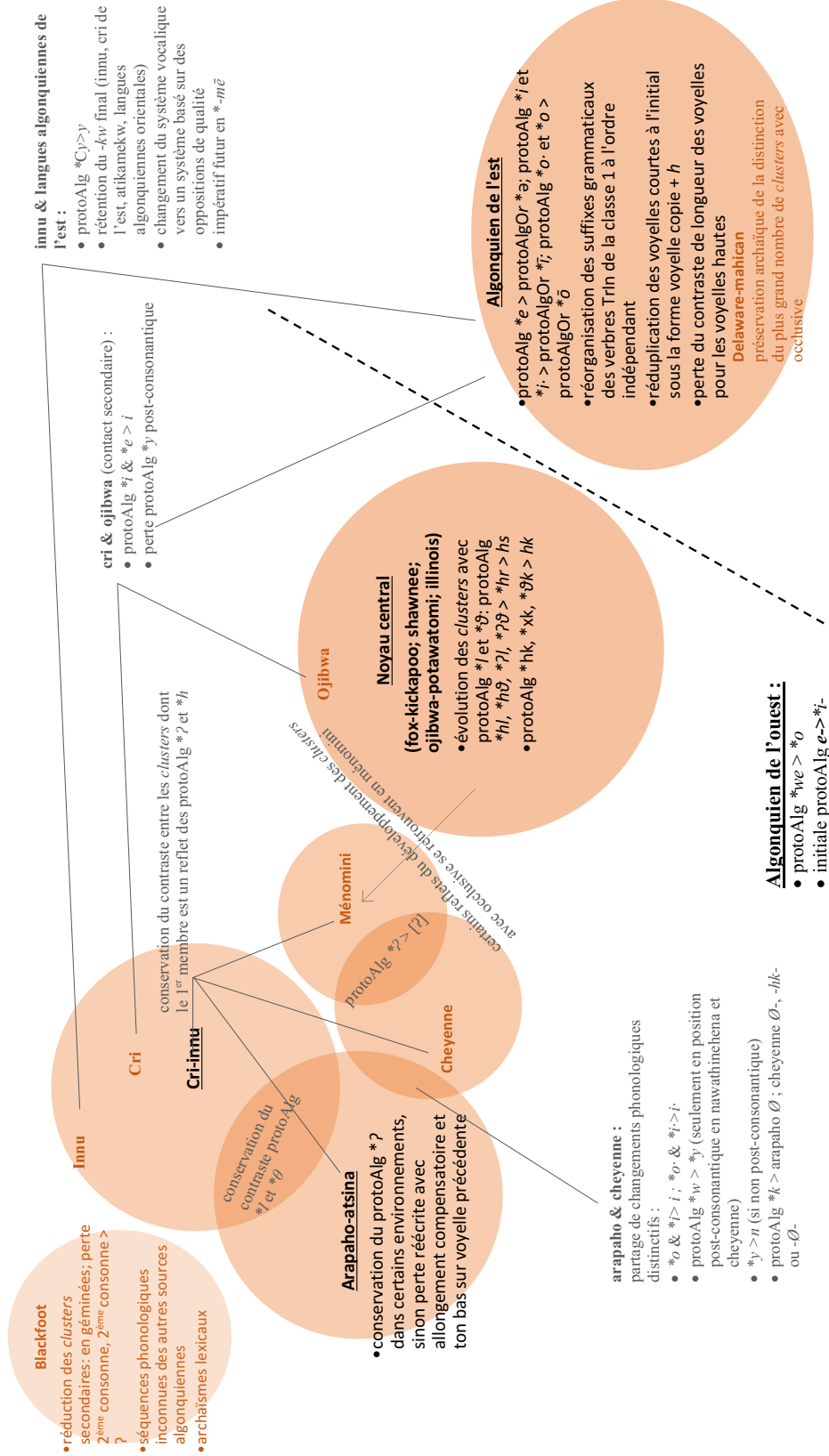


La relative homogénéité de la branche orientale des langues algonquiennes permet la reconstitution d'une protolangue commune – que Goddard (1994) nomme « *Proto-Eastern Algonquian (PEA)* » (proto-algonquien oriental) – ce qui n'est pas le cas des branches centrale et des Plaines. Bien qu'il ait pu être discuté (notamment par Pentland et Proulx, voir Goddard 1994), le regroupement « génétique » des langues algonquiennes de l'Est n'est plus vraiment contesté. En revanche, les groupes dits « central » et « des Plaines », comme on peut le voir d'après la Figure 3, n'ont d'intérêt que de situer géographiquement les langues algonquiennes les unes par rapport aux autres sur le large espace continental qu'occupe la famille. Dans la reconstruction de la protolangue algonquienne, appelée proto-algonquien, l'hypothèse dominante stipule que le groupe des langues de l'Est serait le plus conservateur. Ce qui est appelé *Proto-Eastern Algonquian Hypothesis* est encore réfuté par Proulx (2003). En effet, ce dernier considère que rien ne justifie d'attribuer les « innovations » des langues centrales au proto-algonquien plutôt qu'à un proto-algonquien central – ou à un dialecte proto-algonquien, voire à une aire de diffusion de l'algonquien central –, et par conséquent de regarder les potentielles rétentions proto-algonquiennes des langues de l'Est comme des innovations propres au proto-algonquien oriental (Proulx, 2003 : 204). Cette position, à contre-courant, mérite d'être mentionnée, ne serait-ce que parce qu'elle relativise certains choix de reconstruction parfois arbitraires, et suggère ainsi l'idée d'une protolangue éventuellement différente, du moins en partie, de celle actuellement établie (et sur laquelle se basent de nombreux travaux sur le système des langues algonquiennes)⁵⁰. Dans la lignée de la *Proto Eastern Algonquian Hypothesis*, Goddard, dans un article de 1994, dessine – à partir de l'étude de plusieurs traits distinctifs des langues de la famille algonquienne –, l'existence d'un *cline* s'étendant d'ouest en est, qui déterminerait plusieurs couches chronologiques : les couches les plus anciennes (les premières langues à se détacher du tronc commun) se trouveraient à l'ouest tandis que les plus récentes seraient à l'est. Ainsi, chaque couche se distingue de la couche de l'ouest par des innovations, et de celle de l'est par des rétentions archaïques (Campbell, 1997 : 153). La Figure 4 reprend et illustre les observations de Goddard à partir des traits partagés par les différents ensembles de langues qu'il identifie.

⁵⁰ Nous ne prenons pas position dans ce débat et tâcherons de présenter les faits de la manière la plus neutre possible, d'où l'emploi du conditionnel. L'intérêt des informations que nous rapportons, toutes relatives qu'elles soient, est de rendre compte des similitudes et divergences qui rassemblent et séparent les langues au sein de la famille algonquienne. L'interprétation qui en est faite dans le cadre de la reconstruction du proto-algonquien importe peu dans le cadre de notre travail.

Figure 4 : classification des langues algonquiennes en couches chronologiques selon leurs traits partagés (d'après Goddard 1994)

OUEST (+ancien)



EST (+récent)

Le blackfoot est la variété algonquienne la plus divergente, et par conséquent vraisemblablement la première à se détacher des bras de la « langue-mère » (à moins, si l'on veut considérer l'hypothèse inverse, qu'elle ne soit au contraire la plus archaïque) ; c'est aussi la langue la plus à l'ouest. Il y a de si importantes particularités que les potentiels archaïsmes sont difficiles à identifier (Goddard, 1994 : 187). Les groupes arapaho-atsina et cri-innu seraient les seconds plus anciens. Ces langues auraient conservé le contraste entre les phonèmes proto-algonquiens */l/ et */θ/, tandis que, le blackfoot et toutes les langues à l'est et au sud de l'arapaho-atsina et du cri-innu, ont fusionné ces deux phonèmes, y compris le nawathinehena (langue arapaho). Le résultat de cette fusion a été couramment transcrit < r > dans les premières transcriptions européennes. Des reliques du contraste entre ces deux phonèmes seraient identifiables à travers des alternances morpho-phonémiques, ce qui attesterait de leur existence préalable (Goddard, 1994 : 189-190). La « strate » suivante comprend les langues qui auraient conservé le contraste entre des *clusters* dont les premiers membres seraient des reflets des phonèmes protoalgonquiens */ʔ/ et */h/ : le cheyenne et le ménomini auraient préservé un [ʔ] phonétique (<*/ʔ/) dans tous les environnements ; l'arapaho-atsina l'aurait préservé dans presque tous les environnements, et reflèterait sinon sa perte récente par un allongement compensatoire et l'abaissement du ton de la voyelle précédente. L'algonquien de l'Est présenterait également des preuves indirectes du maintien de ces segments (Goddard, 1994 : 191). Viennent ensuite les langues que Goddard désignent comme le noyau des langues algonquiennes centrales (*Core Central languages*) : fox-kickapoo, shawnee, ojibwapotawatomi, illinois. Leur trait le plus évident est l'évolution de ce qui a été reconstruit comme des *clusters* protoalgonquiens avec */l/ et */θ/ : */hl/, */hθ/, */ʔθ/ et */ʔl/ → */hr/ → /hs/. Dans le même ordre d'idées, certains reflets des développements des *clusters* avec occlusives (*stop-clusters*) sont également partagés : */hk/, */xk/ et */θk/, qui présentent trois reflets en arapaho et delaware-mahican, et deux en cri (par exemple), fusionnent en /hk/ dans ces langues ainsi qu'en ménomini. Ce groupe diverge cependant sur plusieurs points identifiés par l'auteur, notamment dans le traitement du groupe consonantique qui serait */çk/ en protoalgonquien (Goddard, 1994 : 194-195). Enfin, les langues algonquiennes de l'Est, sont considérées comme la strate la plus superficielle du *cline* ouest-est, bien qu'elles relèvent selon Goddard d'un sous-groupe relativement profond dans le temps, au sein duquel l'ensemble delaware-mahican préserverait archaïquement davantage de distinctions parmi les *stop-clusters* que n'importe quelle autre langue algonquienne (Goddard, 1994 : 199). Les innovations majeures présumées entre le proto-algonquien et le proto-algonquien oriental sont reproduites sur la Figure 4.

D'autres regroupements sont possibles à partir d'innovations partagées, qui seraient issues non d'une évolution commune, mais plutôt de contacts secondaires ; elles pourraient aussi être dues à une évolution parallèle indépendante. C'est ce que nous avons représenté en Figure 4 par des traits reliant les langues et groupes de langues entre eux. Dans un article datant de 1984, Proulx distingue deux modèles de figuration de la préhistoire des langues algonquiennes : la diffusion « génétique » représentée sous forme d'arbre censé illustrer la filiation des langues algonquiennes les unes par rapport aux autres, et la diffusion aréale de différents sous-groupes (Proulx, 1984b : 393). C'est ce deuxième modèle que nous avons schématisé en Figure 4 à partir des données de Goddard (1994).

Le *cline* d'ouest en est tel qu'il est déterminé par Goddard (1994) se veut parallèle à la profondeur historique relative des langues. L'homogénéité des langues et la diffusion continue des traits laisseraient envisager une expansion relativement rapide d'ouest en est. L'évolution de la famille algonquienne telle que l'ébauche Goddard (1994) est alors émaillée de l'histoire des déplacements des peuples algonquiens, au cours desquels les contacts entre bandes de langues différentes ont entraîné des changements linguistiques. Ainsi, certaines innovations des langues cri-innues s'expliquent par le contact avec les langues ojibwa ; alors que les traits vraisemblablement archaïques du cri témoignent de l'origine plus occidentale de cette langue. De la même manière, les traits archaïques du ménomini seraient occultés par son contact plus tardif avec des langues du noyau central. Les langues orientales se sont étendues assez rapidement vers la côte est, et ont été en contact avec l'innu. De manière plus spéculative, Goddard suppose que la séparation du cri-innu et son contact tardif avec l'ojibwa résulte du déplacement des populations parlant ces langues au nord du Lac Supérieur, tandis que celles parlant les langues du « noyau central » et de l'Est allaient jusqu'au sud du Lac Supérieur (Goddard, 1994 : 203-204). Les couches dialectales établies par Goddard représenteraient des innovations partagées au cours de leur diffusion et évolution, leur histoire commune aiderait ainsi à déterminer le lieu historique d'origine de ces langues, et l'âge relatif du temps où elles étaient en contact⁵¹.

2) Macro-langues et continuum dialectaux

Nous avons vu que les langues algonquiennes sont généralement classées par groupes et sous-groupes, ces derniers étant parfois constitués d'une seule langue. Les groupes ainsi formés déterminent parfois ce qui est reconnu comme une « macro-langue », expression que l'on

⁵¹ Voir Campbell (1997 : 153-154) pour une synthèse des informations sur un potentiel bassin originel des langues algonquiennes.

retrouve notamment sur le site Ethnologue⁵², pour qualifier, par exemple, les entrées « *Cree* » et « *Ojibwa* ». Ces macro-langues (cri et ojibwa) déterminent chacune un continuum linguistique, où les frontières entre les différentes variétés sont formalisées par la distinction d'isoglosses variés (nous y reviendrons pour le cri-innu au Chapitre 2, I.). L'usage de ces deux termes – macro-langue et continuum – ne nous semble pas redondant, mais rend compte de la particularité des rapports entre ces différentes variétés algonquiennes⁵³. Le terme de « macro-langue » permet de contourner l'absence de reconstitution tangible d'une protolangue commune à l'ensemble des membres de chaque groupe. Il convient assez bien pour désigner ces « strates chronologiques » que Goddard distingue – sans pour autant se hasarder à en saisir l'essence – dans son article de 1996. Ce terme permet de rapprocher un groupe de langues partageant un certain degré d'homogénéité, bien que l'état actuel des études sur ce point ne permette pas que la nature de cette homogénéité relative soit précisément discernée. Dans une autre perspective, certainement plus synchronique, les termes de « continuum » ou « complexe dialectal » traduisent la dynamique de variation à l'œuvre dans la différenciation de ces variétés.

Cette variation à l'œuvre dans la famille algonquienne, et dans une partie des langues centrales, sur lesquelles porte plus spécifiquement notre travail, doit être prise en compte. En effet, nous avons pu nous apercevoir de la difficulté à déterminer si telle variété étudiée constitue une langue à part entière – si tant est qu'il soit envisageable de définir raisonnablement ce qu'est une langue – ou un dialecte, voire un parler⁵⁴, tant les ramifications sont possibles selon le degré de précision géo-linguistique avec lequel les variétés algonquiennes sont abordées dans leur étude. Dans ce travail, nous employons les termes « langue » ou « variété » de manière générique, tandis que ceux de « continuum », « dialecte » et « parler » nous permettent d'ajuster la précision géo-linguistique de notre propos lorsque c'est possible. Ainsi, le continuum cri-innu-naskapi-atikamekw renvoie à l'ensemble des variétés qui le constituent, désignées par le nom « officiel » des langues qui en distinguent ainsi des sous-groupes (langues cries, variétés innues, naskapi, atikamekw). Les langues peuvent distinguer différentes aires dialectales, elles-mêmes éventuellement subdivisées en dialectes ; tandis que nous appelons « parler » la langue en usage dans une communauté particulière (par exemple, le « parler » de Nutashkuan – communauté innue la Basse-Côte-Nord au Québec).

⁵² <https://www.ethnologue.com/search/?q=cree> (consulté le 23/02/2023).

⁵³ Aucune source ne vient appuyer de définition spécifique des termes en question, notre objectif étant de souligner la singularité de la situation linguistique des langues algonquiennes à travers l'emploi de ces termes par les différentes sources que nous citons.

⁵⁴ Bien que la distinction sémantique entre ces termes soit discutable.

Chapitre 2 : Dialectologie, phonologie et codification de l'innu-aimun

Au sein des langues algonquiennes, et plus précisément des langues algonquiennes dites « centrales », la langue innue regroupe plusieurs variétés qui se distinguent au milieu d'un complexe dialectal que l'on désigne, dans son acception la plus complète, par l'appellation de « continuum cri-innu-naskapi-atikamekw ». Ce chapitre franchit une étape supplémentaire dans la présentation des données sur lesquelles se base notre travail de recherche. Dans un premier temps, en s'appuyant sur des travaux dialectologiques reconnus, il situe les variétés innues par rapport aux autres langues du continuum dialectal cri, et discerne les différents dialectes de l'innu-aimun identifiés. Dans un second temps, il décrit le système phonologique de la langue et précise certaines variations dialectales notables. Dans un troisième et dernier temps, nous introduisons les principales sources sur l'innu à partir desquelles nous avons travaillé, et nous retraçons brièvement le processus de codification⁵⁵ – lié à la dynamique contemporaine de revitalisation de la langue – qui, dans une certaine mesure, circonscrit l'approche de ces langues en danger prises entre la nécessité de survivre et la préservation de leurs singularités.

I. Les variétés innues

1) Le complexe dialectal cri : un continuum linguistique

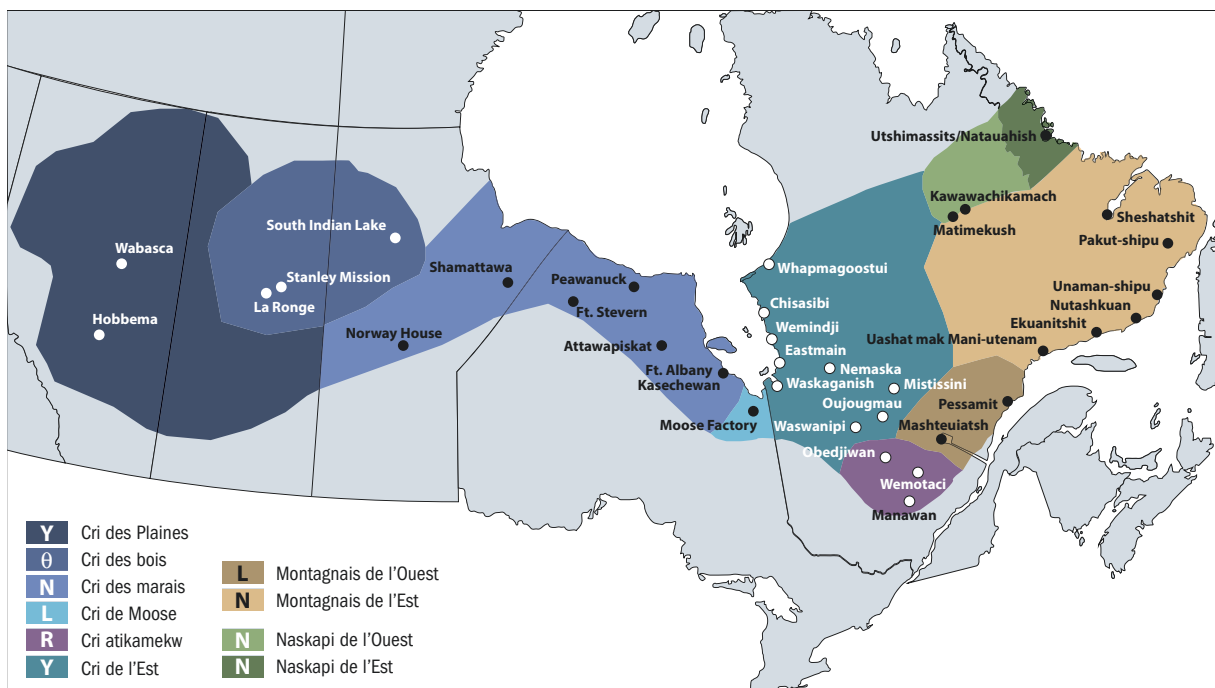
L'innu-aimun rassemble plusieurs parlers, qui font partie d'un large complexe dialectal – cri-innu-naskapi-atikamekw – s'étendant du Labrador (à l'est) jusqu'aux Rocheuses en Alberta (à l'ouest). Ce complexe rassemble les langues⁵⁶ qui partageraient une langue ancestrale commune, le proto-cri : le cri des Plaines, le cri des Bois, le cri de Moose Factory, le cri des Marais, le cri de l'Est, l'atikamekw, le naskapi et l'innu. Elles présentent, au-delà de disparités phonologiques manifestes, une organisation morphosyntaxique et lexicale analogue qui rend leur apparentement évident – et qui rend délicate leur division en tant que « langues » à part entière, abstraction faite des enjeux ethno-politiques (pour ne citer que ceux-ci) liés à la représentation d'une « langue ». Plusieurs linguistes qualifient ce complexe de « continuum dialectal » au regard de l'étude comparative des variations phonologiques, morphologiques et

⁵⁵ Nous utilisons le terme de « codification » tel qu'il est employé par Haugen (1972), lorsqu'il décrit le développement d'outils métalinguistiques (grammaires de référence, dictionnaires) dont se dotent les langues impliquées dans un processus de standardisation.

⁵⁶ On comprendra, au vu de la discussion, que le terme désigne ici une réalité ethno-politique plus que linguistique. Il n'est donc pas contradictoire de parler de langues composant un complexe dialectal, mais plutôt révélateur de la complexité des entités linguistiques et des enjeux qui les sous-tendent.

lexicales de ces parlers, prises dans leur ensemble (MacKenzie, 1980). Ces langues appartiennent au groupe des langues algonquiennes centrales, qui désigne une répartition géographique. Elles partagent entre autres, outre cette continuité géographique, le maintien de la distinction entre les phonèmes proto-algonquiens */θ/ (→[t]) et */r/. Des sous-groupes dialectaux peuvent être identifiés selon diverses lignes isoglosses. Le premier critère de différenciation généralement cité au sein de ce complexe dialectal se rapporte aux reflets du phonème proto-algonquien */r/ → {[j], [θ], [n], [l], [r]}. La Carte 3⁵⁷ présente le complexe dialectal en question, les langues qui le constituent, ainsi que leur répartition selon les reflets de */r/.

Carte 3 : le complexe dialectal du "cri" (carte tirée de Drapeau, 2014 : 6)



On constate que ces reflets dessinent plusieurs groupes dialectaux qui n'ont pas nécessairement de continuité géographique : les dialectes en /j/ (<y> sur la carte) rassemblent le cri des Plaines et le cri des Bois à l'ouest, avec le cri de l'Est ; les dialectes en /n/ laissent apparaître l'isolement du cri des Marais, plutôt central voire occidental, par rapport à l'innu de Mamit et au naskapi à l'est ; les dialectes en /r/ concentrent les variétés de l'atikamekw ; enfin les dialectes en /l/ sont représentés par le cri de Moose et les variétés occidentales de l'innu.

Un autre critère revêt une importance particulière dans la classification interne de ces parlers : il s'agit des reflets du */k/ proto-algonquien, qui séparent les parlers cris de l'ouest canadien de

⁵⁷ Nous remercions Lynn Drapeau (courriel du 11/03/2021) d'avoir bien voulu nous laisser reproduire la carte de son ouvrage. Celle-ci est adaptée du travail original de Marguerite MacKenzie, que nous remercions également de son accord pour la reproduction (courriel du 12/03/2021).

ceux de l'est (Québec et Labrador). Devant une voyelle antérieure, les dialectes de l'est de la Baie James (à l'exception de l'atikamekw), palatalisent cette vélaire (Collette, 2014 : 34). Ce critère de distinction est également illustré sur la Carte 3, qui précise pour chaque langue s'il s'agit d'une variété palatalisée ou non (voir dans la légende le phonème figurant dans l'encadré de couleur). Le phénomène de palatalisation observé à l'est est alors à l'origine de plusieurs autres changements phonologiques dans les langues concernées qui, même s'ils ne sont pas identiques d'une variété à l'autre, contribuent néanmoins à faire des langues cries de l'est un groupe à part face aux langues cries de l'ouest.

La situation dialectale peut être résumée par les mots de Drapeau :

(...) l'accumulation dans le temps de ce type de changement a pour effet de rendre les dialectes mutuellement inintelligibles. Toutefois, si on met de côté ces différences de prononciation, on s'aperçoit que l'organisation grammaticale et lexicale de tous les dialectes du cri est passablement homogène. (Drapeau, 2014 : 8)

Malgré des variations non-négligeables, Marguerite MacKenzie (1980) démontre dans sa thèse que la division stricte entre dialectes palatalisés et non-palatalisés cache en réalité des caractéristiques communes, qui justifient leur regroupement dans ce que les linguistes appellent un « continuum dialectal ». L'atikamekw, non-palatalisé, partage notamment beaucoup de points communs avec les dialectes palatalisés (MacKenzie, 1980 : 15), ce qui peut être dû au contact, tant géographique que politique, avec les dialectes palatalisés de l'est⁵⁸.

2) Les dialectes crie du Québec et du Labrador

a/ Distinction des variétés crie de la péninsule du Québec-Labrador

Ce sous-ensemble du continuum cri est constitué d'environ dix dialectes étroitement apparentés, qui se parlent dans vingt-trois communautés autochtones réparties à travers les provinces du Québec et du Labrador. La distinction de ces variétés remonte aux travaux de Ford, Drapeau et Noreau-Hébert (Ford & al. 1980), sur la dialectologie des parlers crie du Québec :

⁵⁸ L'aire d'usage de l'atikamekw se situe en effet géographiquement à l'est, mais aussi au sein de la province du Québec, où l'on trouve la majorité des parlers palatalisés du complexe dialectal du cri. Les organisations politiques ou culturelles autochtones mises en place au Québec favorisent donc les échanges, au moins les contacts, entre les Atikamekw et les autres nations (par exemple, la SOCAM, SOciété de Communication Atikamekw-Montagnais, un réseau de radiodiffusion rassemblant les 3 communautés atikamekw et les 11 communautés innues du Québec et du Labrador).

La Carte 4 ci-dessus permet de situer les différentes communautés autochtones dont il est question. À ces communautés, il faut ajouter les centres urbains, dans lesquels vivent également de nombreux Autochtones.

La diversité dialectale illustrée dans le Tableau 3 est souvent sous-estimée par l'usage des désignations qui reprennent celles des différentes nations : « atikamekw », « cri », « innu » ou « naskapi ». En réalité, aucune des entités repérées par ces étiquettes n'est linguistiquement homogène : elles ne renvoient généralement pas, d'un point de vue diachronique, aux mêmes groupes dialectaux (Drapeau 2011b : 131). Comme nous l'avons mentionné, ces appellations désignent d'avantage des entités ethno-politiques que des groupes linguistiques :

The terms Montagnais and Naskapi as well as Tête de Boule (Atikamekw) are an historical legacy which has unfortunately obscured the fact that these are all dialects of one language and form a dialect continuum. (MacKenzie, 1980 : 14)

Ainsi, le dialecte du nord baptisé par les spécialistes « naskapi », parlé à Kawawachikamach et à Natuashish, est perçu comme une transition entre les dialectes en /y/ du cri de la Baie James et les parlers innus de la Basse et Moyenne-Côte-Nord en /n/ (Mackenzie, 1980 : 220). Si les linguistes algonquinistes relèvent sa grande similarité avec l'innu-aimun (ce serait l'innu « de la toundra » – le *mushuau innu*), l'accent tonique est placé, comme en cri, sur l'avant-dernière syllabe du mot plutôt que sur la dernière. De plus, la forme verbale négative se construit comme celle du cri. D'autres phénomènes d'ordre phonologiques témoignent de l'influence du cri de l'Est sur les parlers naskapis : la fusion de /e:/ avec /a:/ (un changement récent), mais aussi la rétention du groupe consonantique /stʃ/ et de /tʃ/ final. La distribution de certains items lexicaux, que l'on ne trouve que dans les bandes de Fort Chimo et Davis Inlet⁶¹, invite par ailleurs à identifier le naskapi comme un sous-groupe linguistique, d'autant que ces parlers partageraient certaines innovations phonologiques. Selon MacKenzie (*ibid.*), ils manifestent notamment un allongement des voyelles brèves précédant /h/ et la fricatisation des glottales pré-aspirées. Le parler de Davis Inlet présente également plusieurs particularités phonologiques, notamment l'alternance entre les prononciations [n] et [j] pour le phonème /n/ (MacKenzie 1980 : 83-86) ; cette alternance se retrouve, à l'époque du travail de MacKenzie, chez des locuteurs âgés de la bande de Fort Chimo (MacKenzie 1980 : 220). De plus, dans le *mushuau-aimun* (Davis Inlet), lorsque la perte de l'aspirée entraîne la formation de groupes vocaliques tels que [aji] ou [eji],

⁶¹ La bande de Fort Chimo a été déplacée en 1957 de son ancien territoire – qui, au XVII^{ème} siècle, correspondait à la région de l'actuelle communauté inuite de Kuujuaq (village anciennement appelé Fort Chimo) au sud de la baie d'Ungava – à celui de Schefferville. En 1984, la bande emménage dans le nouveau village de Kawawachikamach, à 20km de Schefferville. La bande de Davis Inlet (Utshimassits) a été relocalisée à Natuashish en 2002.

on observe l'insertion d'un /n/ épenthétique en lieu et place de [j]. Cette modification a également été relevée en quelques occasions chez des locuteurs âgés du *uashkahikan-aimun* (rattaché à l'ancienne bande de Fort Chimo) : « Ceci pourrait suggérer soit un stade ultérieur de ce dialecte soit des emprunts datant de la période de contact étroit entre ce peuple et leurs voisins, les Mushuau innu (sic) » (Ford & al., 1980 : 93). Ces deux parlers, identifiés en 1980 par Ford & al. comme le *mushuau innu* et le *uashkahikan innu*, sont actuellement considérés comme deux dialectes naskapis. L'ancêtre du terme « naskapi » – *unachkapiouek* – est utilisé au XVII^{ème} siècle par les Innu•es du Saguenay pour désigner une petite bande innue dont le territoire était situé dans la région du lac Ashuanipi, au nord de la baie de Sept-Îles ; il signifie « ceux qui habitent de l'autre côté du territoire » (Mailhot, 1993 : 75). Vers 1740, des marchands et missionnaires commencèrent à étendre l'appellation à d'autres groupes et, vers 1800, il était devenu un terme péjoratif, appliqué aux groupes moins européens : il prend alors l'acception de « non civilisé ». Progressivement, avec l'avancée de l'influence européenne, le terme est remplacé par « montagnais », précurseur de l'appellation actuelle « innu ». Aujourd'hui, « naskapi » tend à désigner les bandes autochtones de Natuashish (ancienne bande de Davis Inlet) et Kawawachikamach (ancienne bande de Fort Chimo) – les dernières à être entrées dans la zone d'influence de la culture européenne (*ibid.*). Les autochtones de Natuashish ne s'auto-désignent pas comme Naskapis, contrairement à Kawawachikamach où les habitant•es souhaitent se distinguer des Innu•es et des Cri•es, afin entre autres de signer leur propre traité avec le gouvernement du Québec⁶² (Mailhot, 1993 : 76). Cette brève histoire du terme « naskapi » illustre combien les enjeux ethniques, politiques, culturels, historiques et linguistiques peuvent s'imbriquer dans l'usage d'une étiquette amenée à désigner à la fois un groupe de personnes et son parler.

b/ Quelques caractéristiques phonético-phonologiques des variétés palatalisantes

Nous avons mentionné (section 1) que la distinction des sous-groupes dialectaux du Québec-Labrador se fonde sur les critères de la palatalisation de la vélaire proto-algonquienne */k/, et des reflètes de */r/ – qui isolent l'atikamekw, seule langue à conserver la vélaire /k/ et à réaliser */r/ comme /r/, des autres langues de la péninsule. Le cri de l'Est présente un reflet /j/ de */r/, le naskapi a /n/, tandis que l'on peut trouver en innu /l/ – dialectes de l'Ouest – ou /n/ – dialectes de Mamit :

⁶² Convention de la Baie James, signée en 1975.

(1) Reflets du */r/ PROTO-ALGONQUIEN : */ki:ra/ « toi »⁶³

1a. ATIKAMEKW :	/ki:ra/
1b. CRI DE L'EST :	/tʃi:ji/
1c. NASKAPI :	/tʃi:n/
1d. INNU-AIMUN :	[tʃi:n]
1e. INNU DE PESSAMIT :	[tʃi:l]

Une autre ligne isoglossique permet de distinguer plus spécifiquement les dialectes innus des autres variétés du cri : il s'agit de la perte de la pré-aspiration. Les dialectes de la Côte-Nord (Mamit) la maintiennent seulement en finale absolue (Colette, 2014 : 36) :

(2) Perte de la pré-aspiration : */hC/ → C / V_#

2a. CRI DE LA BAIE JAMES :	/əkʊhp/ « manteau »	/əttɪhkʊ/ « caribou »
2b. INNU DE MAMIT :	[aku:hp]	[ati:hk ^w]
2c. INNU DE SHESHATSHIT :	[əkʊ:p]	[ti:k ^w]
2d. INNU DE L'OUEST :	/kup/	[tək ^w] (à Pessamit)

La rétention ou la perte d'un /h/ pré-consonantique s'accompagne dans les parlers innus de Mamit d'un allongement de la voyelle précédente :

(3) */VhC/ → /V:hC/ ou /V:C/

3a. CRI DE LA BAIE JAMES :	/utihtimin/ « son épaule »
3b. INNU DE L'OUEST :	[utətəmən]
3c. INNU DE SHESHATSHIT :	[uti:tīmən]
3d. INNU DE MAMIT :	[uti:taman]

On remarque que, dans les dialectes dits « de Mamit », la voyelle précédente semble systématiquement longue, que la pré-aspiration soit présente (2)b) ou non (3)d). La perte de l'aspirée /h/ à l'intervocalique – maintenue à Mashteuiatsh – est effective à Pessamit, dans le *uashau aimun*, sur la Côte-Nord et dans le *mushuau aimun*⁶⁴. Elle s'accompagne presque à chaque fois d'autres changements phonologiques. Ainsi, la chute de /h/ provoque un contact entre voyelles : lorsque la seconde voyelle est /i/, celle-ci est réalisée [j] (Ford & al., 1980 : 92) :

(4) Chute de /h/ à l'intervocalique : */Vhi/ → /Vi/ [Vj]

4a. INNU DE MASHTEUATSH :	[tewahikən] « tambour »
4b. UASHAU INNU :	[tewe:jgən]

⁶³ Les transcriptions figurant dans les exemples (1) à (5) proviennent des informations disponibles dans Colette (2014 : 35-36), Ford & al. (1980), MacKenzie (1980) et sur le dictionnaire innu en ligne. La présentation des données en tant que transcription phonétique [] ou phonologique // respecte celle de nos sources, il s'agit donc parfois de données *a priori* non comparables. Nous les présentons ici à titre d'illustration des variations manifestes identifiables entre ces différents dialectes.

⁶⁴ Le terme *aimun* signifie entre autres « mot, parole, langue ». *Uashau aimun* qualifie donc la langue de Uashau, que les linguistes de Ford & al. (1980) ont nommé *uashau innu* (*uashau* désigne en innu la « baie », c'est également le nom innu de la ville de Sept-Îles, sise au niveau de la baie du même nom, où se trouve la communauté de Uashat). *Mushuau aimun* est la « langue de la toundra », appelée *mushuau innu* par Ford & al. (1980).

Malgré les quelques exceptions mentionnées (maintien du /h/ pré-consonantique en finale absolue dans les parlers de Mamit, et du /h/ intervocalique à Mashteuiaitsh), la perte du phonème pré-aspiré peut être considérée effective dans les parlers innus, tandis que sa rétention caractérise d'autres variétés cries (y compris le naskapi).

L'évolution des phonèmes proto-algonquiens */s/ et */ʃ/ divise également les parlers cris dans leur ensemble, y compris les dialectes du Québec et du Labrador. La distinction des deux sifflantes est maintenue en atikamekw et dans le cri de la Baie James, mais elles fusionnent en /s/ dans la partie nord-ouest de la péninsule – à Whapmagoostui et dans les parlers du lac Mistassini. Dans les variétés innues, à l'inverse, on constate d'une manière générale la fusion de ces phonèmes en /ʃ/ (MacKenzie, 1980 : 72-75) :

(5) Évolution des sifflantes */s/ et */ʃ/ (MacKenzie, 1980 : 72 & 73) :

PROTO-ALGONQUIEN	5a. */si:pjiwa/ “rivière”	5a'. */ʃi:ʃi:pa/ “canard”
CRI DE LA BAIE JAMES	5b. /si:pi:/	5b'. /ʃi:ʃi:p/
LAC MISTASSINI	5c. /si:pi:/	5c'. /si:si:p/
UASHAU INNU	5d. /ʃi:pu:/	5d'. /ʃi:ʃi:p/

Le diagnostic est plus délicat dans les parlers du *mushuau innu* où, au moment de son enquête, MacKenzie constate une certaine variation dans la réalisation phonétique de ces phonèmes (MacKenzie, 1980 : 75).

Un sous-groupe dialectal est également constitué par les parlers de la Baie James et le *uashkahikan innu* où, dans presque tous les contextes, on remarque que [e] → [a] (Ford & al., 1980 : 97). En *uashkahikan innu* s'applique également une règle de fermeture telle que [a] → [e] / _ [j], ce qui fait que [e] est plus présent dans ce parler que dans ceux de la Baie James (Ford & al. 1980 : 98).

Nous avons cité ici certaines des particularités dialectales phonétiques et phonologiques les plus évidentes, mais cette brève présentation n'a pas pour objectif d'être exhaustive. Elle permet de mettre en évidence le croisement des lignes isoglosses et donc le chevauchement des groupes dialectaux que l'on peut dessiner au sein de ce complexe dialectal. On comprend, de ce fait, que toute désignation linguistique dans le cadre de l'étude d'une langue du continuum cri n'est pas neutre et nécessite de préciser ce qu'elle englobe.

3) Aperçu de la dialectologie de l'innu-aimun

La langue innue, anciennement désignée par le terme de « montagnais »⁶⁵, fait partie des langues autochtones d'Amérique du Nord les mieux conservées (Drapeau, 2014 : 1). Elle

⁶⁵ Le nom des langues se confond bien souvent avec celui du peuple qui les parle. L'appellation « Montagnais », donnée par les premiers explorateurs français, désignait à l'origine plus spécifiquement les Innu•es du sud, qui

rassemble de nombreux dialectes parlés dans différentes communautés⁶⁶, essentiellement au Québec, mais aussi au Labrador (voir Carte 5 ci-dessous). Natuashish (côte nord-est de la péninsule) est officiellement un village innu, ses habitant•es sont identifié•es comme des *Mushuau Innuat*. Leur parler, comme indiqué sur la Carte 3 *supra*, est en revanche considéré comme une variété orientale du naskapi. De fait, il ne semble pas y avoir d'intercompréhension entre les Innu•es de Natuashish et les Innu•es des autres communautés (notes de terrain). La codification de la langue innue (cf. *infra* III) n'inclue pas le parler de Natuashish, et notre usage du terme innu-aimun ne prend donc pas en compte cette variété plus spécifique.

Carte 5 : les communautés innues



a/ Les aires dialectales de l'innu-aimun

De manière générale, on peut dire des dialectes de l'innu qu'ils présentent des phénomènes d'harmonie vocalique, qu'on y constate la chute des voyelles brèves en finale de mot, ainsi que la réduction du */wă/ final à /w/ chuchoté (Frawley 2003 : 67) – noté <w> (suscrit) dans l'orthographe standardisée. Ils sont grossièrement répartis en quatre groupes, sur la base de plusieurs critères :

- les variétés du sud du Québec en /l/⁶⁷ (rassemblant les parlers de Mashteuiatsh et Pessamit) ;

vivaient sur les territoires du Saguenay et de la Côte-Nord, il n'incluait donc pas les Naskapis. L'ethnonyme « Innu » a été officiellement adopté en 1990.

⁶⁶ Le terme « communauté » tend à remplacer celui de « réserve », et désigne les terres attribuées aux peuples autochtones par le gouvernement canadien et dont le régime (politique, économique, et juridique) est distinct.

⁶⁷ Ce critère fait référence au reflet du */r/ proto-algonquien (cf. *supra* section I.1, Carte 3).

- celles du centre du Québec regroupant les parlers historiques de la rivière Moisie (le *uashau aimun*, aujourd'hui parlé à Uashat mak Mani-utenam et Matimekush) qui partagent de nombreuses innovations avec les variétés du sud ;
- les parlers de l'est du Québec (Ekuanitshit⁶⁸, Nutashkuan, Unaman-shipu, Pakut-shipu, que Mailhot 1993 désigne par le terme *mashkunu aimun*⁶⁹) ;
- le dialecte du Labrador (Sheshatshit).

L'ensemble de ces variétés forme un continuum dialectal sans lignes isoglosses précises, bien que « les différences dialectales de l'innu so[ie]nt d'ordre phonétique, phonologique, morphologique et lexical » (Baraby, 2011 : 276). Plusieurs linguistes soulignent une corrélation entre l'innovation linguistique et l'ancienneté du contact avec les européens :

La plupart des nombreux changements phonologiques qui se sont répandus depuis deux siècles dans la langue innue ont vu le jour dans les bandes très acculturées du Sud-Ouest, situées entre l'embouchure du Saguenay et la rivière Manicouagan, et ils ont par la suite été adoptés par les bandes un peu moins acculturées du Centre. Par contre, les innovations qui sont nées dans les bandes plus conservatrices, situées à l'est et au nord du territoire, n'ont jamais réussi à se diffuser très loin vers l'ouest. (Mailhot, 1993 : 75)⁷⁰

Aujourd'hui, on discerne surtout deux groupes principaux de dialectes, et un ensemble de dialectes plus disparate (dans la communauté de Sheshatshit). Les descriptions de l'innu-aimun rassemblent les dialectes du sud et ceux du centre en un grand groupe : les dialectes de l'Ouest. Il s'agit des variétés parlées dans les communautés suivantes, pour lesquelles nous rappelons brièvement la situation linguistique :

- ◆ Mashteuiatsh (Lac St Jean) : la pratique de la langue est en train de disparaître au profit du français, l'innu n'y est plus parlé que par un tiers de la population (Baraby, 2011 : 382-383). Le dialecte parlé à Mashteuiatsh est considéré comme le plus conservateur de la langue innue, mais également celui qui est le moins transmis en tant que langue maternelle (Baraby, 2011 : 388).
- ◆ Pessamit : la langue est encore globalement transmise, mais les locuteurs et locutrices sont principalement bilingues innu/français. Les variétés de Mashteuiatsh et Pessamit sont les deux variétés en /l/ de l'innu. Elles seraient issues d'un dialecte historique appelé *nehirawewin*, dont viendraient aussi d'autres variétés du cri, notamment celle parlée à Mistissini (Brousseau, 2009 : 14).
- ◆ Uashat mak Mani-utenam (Uashat est une communauté au sein de la ville de Sept-Îles, tandis que Mani-utenam est située plus en périphérie de cette même ville) et Matimekush (Schefferville) : la langue est globalement transmise, mais les locuteurs et locutrices sont

⁶⁸ La variété de Mingan (Ekuanitshit) a fait l'objet d'une courte monographie (160 pages) de Pierre Martin, *Le montagnais. Langue algonquienne du Québec* (Martin 1991), sur laquelle nous avons travaillé dans le cadre de notre mémoire de M1.

⁶⁹ Ce nom viendrait de celui de l'ancien poste de traite de Musquaro, situé entre les actuelles communautés de Nutashkuan et Unaman-shipu, qui fut un important lieu de rassemblement des bandes innues de la région de la Basse-Côte-Nord.

⁷⁰ D'après Drapeau 1986.

majoritairement bilingues. À Uashat, cependant, il semblerait que les enfants qui entrent à l'école ne parlent que le français (Drapeau, 2014 : 2). Les parlers de la rivière Moisie (Uashat mak Mani-utenam et Matimekush) ont adopté de nombreuses innovations phonologiques qui seraient nées dans la région de Pessamit au cours des deux derniers siècles (Mailhot, 1993 : 71).

L'autre grand groupe, plus homogène, est celui des dialectes de la Basse-Côte-Nord (parlers de l'est du Québec), communément appelés « dialectes de Mamit ». Ils sont parlés dans quatre villages innus : Ekuanitshit (Mingan), Nutashkuan (Natashquan), Unaman-shipu (La Romaine) et Pakut-shipu (Saint-Augustin). Il y a bien transmission de la langue, mais les nouvelles générations de locuteurs et locutrices sont bilingues (Drapeau, 2014 : 2).

Enfin, on parle également l'innu à Sheshatshit (North West River), au Labrador, où l'anglais est la langue seconde (alors qu'il s'agit du français pour les autres communautés innues, du Québec). Sheshatshit rassemble des bandes d'origines différentes, et le parler de cette communauté a donné naissance à un dialecte particulier, en plus de la variabilité dialectale qu'on y trouve. Cependant, on ne peut pas considérer qu'il n'y ait un dialecte commun à l'ensemble de la communauté (Drapeau, 2014 : 2). L'histoire et la situation de cette communauté, décrites notamment dans Mailhot (1993), sont une bonne illustration des relations et des mobilités entre les différentes bandes⁷¹ innues de la région – et donc des contacts entre leurs parlers –, mais aussi des conséquences sociolinguistiques que la sédentarisation progressivement imposée a pu engendrer.

b/ Le cas de Sheshatshit

La communauté de Sheshatshit rassemblerait 4 anciennes bandes locales : les *Uashaunnuat* (gens de Uashat), les *Mashkuanunnuat* (gens de Musquaro), les *Mekenitsheuat* (les McKenzie), et les *Mushuaunnuat* (gens de la Toundra) (Mailhot, 1993 : 54). Ce découpage s'est surtout cristallisé vers 1960, au moment où la communauté se stabilise.

Au XIX^{ème} siècle, avant la sédentarisation, le poste de traite⁷² de Sheshatshit était fréquenté par deux groupes distincts : l'un venait du territoire sud du lac Melville jusqu'au golfe du St Laurent ; c'était les « South Side Indians ». L'autre parcourait un territoire au nord-ouest, entre Sheshatshit et le lac Meshikamau (« Lac Grand ») : les « North Side Indians » ou « Grand Lake

⁷¹ Le terme de « bandes » désigne un ensemble de groupes familiaux issus d'un même peuple, qui fréquentent le même territoire et se rassemblent l'été, généralement à l'embouchure des rivières.

⁷² À partir du XVII^{ème} siècle, les postes de traite sont un lieu d'échanges commerciaux entre les colons et les populations autochtones. C'est là que s'organisait la traite des fourrures, qui étaient échangées contre des denrées ou des produits européens. Les Amérindiens fréquentaient d'ordinaire le même poste de traite (selon leur territoire de chasse), où ils se rendaient généralement après leur saison de chasse.

Indians » (Mailhot, 1993 : 55). Dans les années 1890, l'interruption des missions⁷³ entraîne un délaissement temporaire du poste de Sheshatshit. Le groupe du Nord commence à fréquenter le poste de Sept-Îles, rejoignant ainsi « l'importante bande régionale qui utilisait la Moisie comme voie d'accès à l'arrière-pays » (Mailhot, 1993 :56). Certaines familles du Lac Meshikamau rejoignent plus tard la bande de Sheshatshit ; étant donné leur parenté avec les Innu•es de la rivière Moisie – qui seront sédentarisé•es à Uashat mak Mani-Utenam et Matimekush – elles sont désignées, au sein de la communauté de Sheshatshit, comme les *Uashaunnuat* (Mailhot, 1993 : 56).

Les *Mashkuanunnuat* sont les descendants et descendantes d'une partie des Indiens du Sud, l'autre bande locale qui commerçait à Sheshatshit au XIX^{ème} siècle. Lors de l'interruption des missions, ils se sont rendus à Musquaro⁷⁴, à l'est de Mingan, jusque vers 1920. Certains se rallieront à la bande de St Augustin (Pakut-shipu). Ceux qui reviennent à Sheshatshit conservent des liens étroits avec les bandes de la Basse-Côte-Nord comme Pakut-shipu et Unaman-shipu (Mailhot, 1993 : 60).

Le troisième groupe identifié à Sheshatshit, les MacKenzie, présente aussi ses propres liens inter-bandes. Alexandre MacKenzie, était le fils métis d'un Écossais et d'une Innue. Élevé dans la bande de Pessamit, il y épouse en 1867 la Métisse Marie Comeau ; le couple rejoint la rivière Moisie peu après 1880. Leur fille rejoint Sheshatshit en 1920, et les descendants et descendantes des deux filles de cette femme sont nommé•es dans la communauté les *Mekenitsheuat* (Mailhot, 1993 : 58).

Enfin, les *Mushuaunnuat* arrivent à partir des années 1940. Il s'agit de familles qui fréquentaient plutôt les postes de la côte septentrionale du Labrador, et qui commencent alors à se rendre périodiquement à Sheshatshit. On y trouve la famille Rich, dont l'ancêtre avait vécu dans la région du Lac Melville avant de fonder au XX^{ème} siècle la bande de Davis Inlet (Utshimassits) ; d'autres viennent des bandes de l'Ungava ou de la rivière Georges. *Mushuaunnuat* signifie « Gens du Pays dénudé, de la terre sans arbres, de la Toundra ». Elles ont des liens avec les communautés de Utshimassits/Natuashish et Kawawachikamach (Mailhot, 1993 : 60).

⁷³ En plus des postes de traites, les missions, organisées par des religieux de différents ordres avec pour but de propager la foi chez les Autochtones, étaient des lieux de rendez-vous saisonniers (notamment l'été) entre les différentes bandes d'un territoire donné.

⁷⁴ Jusqu'en 1946, cette mission était également fréquentée par les Innu•es de Nutashkuan (Maltais-Landry, 2015 : 90), mais aussi par des bandes innues qui ont par la suite été sédentarisées à La Romaine et Saint-Augustin (Pakut-Shipu) (Baraby, 2011 : note 205 p.337).

La sédentarisation à Sheshatshit date du début des années 1950. S'y côtoient donc des locuteurs et locutrices du *mushuau aimun* – identifié comme un dialecte naskapi du Labrador –, et des locuteurs et locutrices de l'innu « apparentés, d'un côté, aux gens des communautés de Uashat-Maliothenam et Schefferville (*Uashaunnu*), et, de l'autre côté, aux gens de Pakua-Shipu (*Mushkuaunnu*), communauté innue de la Basse-Côte-Nord » (Baraby, 2011 : 337). En 1963, Sheshatshit est encore un village naissant, personne n'y passe plus de quelques mois par an. Trente ans plus tard, au moment où José Mailhot réalise son enquête, il n'y a plus de distinction nette entre les groupes : la proximité des plus de 25 ans, les mariages, et la distribution des habitations ne reflète pas les liens de parenté. Mais ces réseaux restent présents dans l'entraide, les dons, la circulation des personnes, etc. (Mailhot, 1993 : 60). Les comportements langagiers reproduisent alors une certaine hiérarchie sociale : Sept-Îles (Uashat) > Musquaro > Toundra ; le parler MacKenzie est le modèle vers lequel tendent les autres (Mailhot, 1993 : 71). Ces trois dialectes ne sont parlés « purement » par aucun des habitants de Sheshatshit, étant données les interactions et interférences, et les adaptations idiolectales (Mailhot, 1993 : 40). Au moment de son enquête, José Mailhot, relevait qu'une harmonisation spontanée des dialectes était en cours chez les jeunes générations, avec une prééminence du parler de Sept-Îles – les gens de Uashat constituant le groupe le plus nombreux, et avec le plus de prestige⁷⁵ (Mailhot, 1993 : 72). Aujourd'hui, cette harmonisation semble effective : Baraby considère en effet que ce regroupement de familles de diverses origines a généré un dialecte particulier à cette communauté, même si « on peut encore détecter la présence de différents courants dialectaux, selon l'appartenance d'un locuteur à une famille apparentée soit aux *Uashaunnuat*, soit aux *Mushkuaunnuat* » (Baraby, 2011 : 338). Elle qualifie ainsi le parler spécifique à la communauté de Sheshatshit :

(...) le dialecte qui a émergé de ces différents courants dialectaux se trouve en quelque sorte entre les parlers de la Basse-Côte-Nord (dialecte de l'Est) et ceux de Sept-Îles/Schefferville et Betsiamites (dialecte de l'Ouest), constituant un pont entre les dialectes de l'Est et de l'Ouest. (Baraby, 2011 : 338)

L'histoire des contacts entre bandes innues peut là encore rendre compte de ces caractéristiques. En effet, dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, les relations étaient particulièrement étroites entre les gens de Sheshatshit et la bande de Mingan (Basse-Côte-Nord), dont le poste de traite était le plus important à l'est de Sept-Îles, et qui se trouvait être un grand centre de mission : Musquaro (Mailhot, 1993 : 39). Il y avait en revanche très peu de contacts entre Mingan et Sept-

⁷⁵ Ce serait d'ailleurs un processus en cours dans l'ensemble de l'aire innue que de prendre comme modèle des particularités de Sept-Îles (Mailhot, 1993 : 72).

Îles, ce qui reprend la démarcation entre les deux grandes aires dialectales du territoire innu : d'un côté l'ouest jusqu'à Sept-Îles, de l'autre l'est à partir de Mingan.

L'exemple du (ou des) parler(s) de Sheshatshit est assez révélateur des tensions qui animent la dialectologie de l'innu, héritage à la fois du mode de vie nomade traditionnel des bandes autochtones de la péninsule du Québec-Labrador, et des politiques de sédentarisation. Nous l'avons présenté ici pour illustrer le contexte linguistique des communautés innues actuelles, toutes issues de la sédentarisation imposée par le gouvernement. Il permet d'appréhender sous un autre angle, plus historique, la répartition des aires dialectales de l'innu-aimun, à partir de laquelle nous allons tâcher de présenter le système phonologique de la langue innue.

II. Système phonologique et variations dialectales de l'innu

Les dialectes de l'innu, malgré leur relative homogénéité, diffèrent sur de nombreux points, notamment phonologiques. Nous n'en rendons pas entièrement compte ici, mais proposons une vision d'ensemble précisant certaines particularités dialectales. L'inventaire, que nous reprenons de la *Grammaire de la langue innue*, distingue sommairement les différences phonologiques entre les dialectes de l'Ouest et ceux de Mamit. Nous le complétons ensuite en mentionnant certaines variations phonologiques observées d'un dialecte à l'autre par les linguistes.

1) Système phonologique des variétés de l'Ouest et de Mamit

a/ Inventaires vocaliques

On identifie, pour les dialectes de l'Ouest, 6 phonèmes vocaliques : 4 longs et 2 brefs. Le Tableau 4 en présente la distribution :

Tableau 4 : inventaire des voyelles dans les dialectes innus de l'Ouest (d'après Drapeau, 2014 : 16)

DIALECTES DE L'OUEST					
	Antérieure		Centrale	Postérieure	
Fermée	/i:/			/u/	/u:/
Moyennement fermée/ouverte	/e:/		/ə/		
Ouverte			/a:/		

L'inventaire vocalique des dialectes de Mamit diffère légèrement, ces variétés comptant en tout 7 voyelles (4 longues et 3 brèves) :

Tableau 5 : inventaire des voyelles dans les dialectes innus de Mamit (d'après Drapeau, 2014 : 16)

DIALECTES DE MAMIT					
	Antérieure		Centrale	Postérieure	
Fermée	/i/	/i:/		/u/	/u:/
Moyennement fermée/ouverte		/e:/			
Ouverte			/a/	/a:/	

Cette différence dans le système phonologique vocalique s'explique par la fusion, dans les variétés de l'Ouest, de /a/ et /i/ en une voyelle centrale /ə/ (Drapeau, 1981). Au-delà de ce point de divergence, l'inventaire vocalique des deux aires dialectales apparaît tout à fait similaire.

Dans une étude consacrée à la pertinence de la longueur vocalique comme trait phonologique distinctif en innu-aimun, basée sur les parlers de Mingan (Ekuanitshit) et de Natashquan (Nutashkuan), Martin cherche à cerner dans ces variétés la nature phonétique de l'opposition de longueur vocalique constatée dans les différents travaux sur la langue innue. Les résultats de cette étude amènent l'auteur à conclure que, d'une part l'opposition de longueur vocalique est neutralisée en syllabe ouverte accentuée, mais bel et bien effective ailleurs ; d'autre part, cette opposition phonologique n'est pas uniquement réductible au trait phonétique de durée, mais implique également – de manière variable et selon les contextes – le timbre, la fréquence ou l'amplitude (Martin, 1977 : 132). Ces remarques peuvent permettre d'expliquer en partie non seulement les différences dans les inventaires vocaliques des dialectes de l'Ouest et de Mamit que nous venons de présenter, mais aussi les variations phonologiques identifiées d'un parler à l'autre (voir *infra* section II.2a).

b/ Inventaires consonantiques

En ce qui concerne les consonnes, dans l'ensemble des parlers innus, le trait de voisement n'est pas pertinent ; toutes les occlusives, ainsi que l'affriquée, présentent des variantes voisées en contexte intervocalique dans la plupart des parlers. Les dialectes de l'Ouest, nous l'avons mentionné en I.3a, se divisent en deux sous-groupes : les dialectes dits « en /l/ » (à Pessamit et Mashteuiatsh), et les dialectes dits « en /n/ » (tous les autres). Les premiers ont à la fois les phonèmes /n/ et /l/, tandis que les seconds n'ont que /n/. Cela fait un total de 10 consonnes pour les dialectes en /n/, et de 11 consonnes pour les variétés de Pessamit et Mashteuiatsh, comme le montre le Tableau 6 :

Tableau 6 : inventaire des consonnes dans les dialectes innus de l'Ouest (d'après Drapeau, 2014 : 16)

DIALECTES DE L'OUEST						
	Bilabial	Alvéolaire	Post-alvéolaire	Vélaire	Labiovélaire	Glottal
Occlusive	/p/	/t/		/k/		
Occl. nasale	/m/	/n/			/kw/	
Affriquée			/tʃ/			
Fricative		/s/	/ʃ/			(/h/)
Latérale (Pessamit & Mashteuiatsh)		/l/				

Le /h/ est d'une distribution relativement restreinte, sa rétention en position pré-consonantique et intervocalique isole le parler de Mashteuiatsh des autres variétés de l'Ouest. La chute du /h/

pré-consonantique dans ces dernières « semble être accompagnée d'un allongement de la voyelle précédente tel qu'observé dans les dialectes avoisinants où le changement n'a pas eu lieu ; mais le phénomène est loin d'être généralisé » (Ford & al. 1980 : 93)⁷⁶. Par ailleurs, une autre spécificité contribue à faire du parler de Mashteuiatsh un dialecte à part : le /tʃ/ final est réalisé [ts], à l'instar des communautés criées de l'ouest (dialectes en /j/) ; les locuteurs et locutrices des autres communautés innues auraient quant à eux réduit /tʃ/ à /t/ en finale (MacKenzie, 1980 : 218 et Ford & al. 1980 : 96). Enfin, on constate que les dialectes de l'Ouest présentent un phonème /s/, alors que nous avons vu en I.2b que dans l'ensemble des parlers innus, les sifflantes */s/ et */ʃ/ du proto-algonquien ont fusionné en /ʃ/. Cette apparente résurgence serait le résultat de plusieurs changements phonologiques. Un premier changement historique affecte le groupe consonantique /ʃk/, qui devient /tʃt/ après palatalisation devant les voyelles /i/, /i:/ et /e:/, et est finalement réduit à /ss/ (Drapeau, 2014 : 16 & 17). MacKenzie note également que le groupe consonantique /ʃt/ évolue vers /st/ à Pessamit (MacKenzie, 1980 : 82). Le morphème de diminutif *-ishish* est par ailleurs réduit à *-iss* par syncope de la voyelle brève (MacKenzie, 1980 : 75).

Face à ces caractéristiques des dialectes de l'Ouest, l'inventaire des phonèmes consonantiques des dialectes de Mamit est plus réduit. Il compte 8 consonnes :

Tableau 7 : inventaire des consonnes dans les dialectes innus de Mamit (d'après Drapeau, 2014 : 16)

DIALECTES DE MAMIT						
	Bilabial	Alvéolaire	Post-alvéolaire	Vélaire	Labiovélaire	Glottal
Occlusive	/p/	/t/		/k/		
Occl. nasale	/m/	/n/			/kw/	
Affriquée			/tʃ/			
Fricative						/h/

L'absence de la fricative post-alvéolaire /ʃ/ dans ces dialectes serait dû au changement phonologique /ʃ/ → /h/, effectif sur toute la Côte-Nord⁷⁷ (Ford & al., 1980 : 95) – avec quelques nuances néanmoins (voir *infra* II.2a). Ce changement entraîne l'allongement des voyelles brèves devant /h/, comme pour le phonème historique */h/ (ainsi que signalé *supra* en I.2b).

Les groupes consonantiques possibles dans les variétés innues associent une fricative avec une occlusive ou avec l'affriquée. Dans les dialectes de l'Ouest, cela autorise les occurrences suivantes : /ʃp/, /ʃt/, /ʃk/, /ʃkw/ et /ss/ (< /ʃk/ devant /i/, /i:/, /e:/). Dans ceux de Mamit, nous trouvons leurs équivalentes : /hp/, /ht/, /hk/, /hkw/ et /htʃ/.

⁷⁶ Voir *supra* I.2b.

⁷⁷ À Pessamit, on constate également la règle suivante : /ʃ/ → /h/ / V_V, qui reste facultative en *uashau innu* (Ford & al. 1980 : 95).

Enfin, dans l'ensemble des parlers innus, on trouve les semi-voyelles /w/ et /j/, généralement considérées comme des variantes consonantiques en contexte vocalique de, respectivement, /u/ et /i/ (Martin, 1991 : 37). Ford & al. précisent le contexte d'apparition de /w/ : [u] → [w] / C_V (Ford & al. 1980 : 117)⁷⁸.

c/ Autres caractéristiques phonologiques des grandes aires dialectales de l'innu-aimun

Les dialectes de l'Ouest et ceux de Mamit se distinguent par la place de l'accent tonique. Les parlers de l'Ouest accentuent la dernière syllabe du mot, à l'instar du français avec lequel elles sont particulièrement en contact. Les dialectes de Mamit placent quant à eux l'accent plutôt sur la pénultième (Drapeau, 2014 : 17).

Parmi les innovations des dialectes de l'Ouest, on constate la chute de la voyelle brève (/ə/ < [a], [i]) en finale absolue. Cette perte « est compensée par un 'ton' plus bas sur la syllabe finale, ce qui permet de maintenir les contrastes grammaticaux » (Drapeau, 2014 : 18). Par ailleurs, les diphtongues /wə/ (< /wa/) et /əw/ (< /aw/) sont réduites en /u:/ ou /w/, et le groupe /ʃt/ devient /ss/ en finale absolue (Drapeau, 2014 : 18).

Les dialectes de Mamit présentent également plusieurs caractéristiques d'ordre morpho-phonologique ou phonotactique. Citons parmi celles-ci que les syllabes C₁VC₂, lorsque les consonnes ont le même lieu d'articulation (ou sont identiques) et que la voyelle est brève, celles-ci sont réduites en [hC₂] ; par exemple : /tit/, /tat/ ou /tut/ deviennent [ht], /tuf/ devient [htʃ], etc.⁷⁹ (Drapeau, 2014 : 19). De plus, les suites /um/ et /mu/ sont réalisées /umu/ (Drapeau, 2014 : 19). Enfin, on constate également une tendance à la nasalisation des voyelles /a:/ et /e:/ précédant un /n/, qui chute (Drapeau, 2014 : 19).

Notons pour finir que, dans la plupart des parlers innus, on trouve également les règles suivantes : [ã] → [a] / _[w] et [aw] → [u] / _# (Ford & al. 1980 : 113-114).

L'inventaire phonologique diffère donc en fonction des aires dialectales identifiées (rappelons que celui que nous venons de présenter ne rend pas compte de toutes les différences phonétiques entre les variétés), et la réalisation des combinaisons de phonèmes varie également d'un groupe à l'autre. La présentation des grandes lignes phonologiques des dialectes de l'Ouest et de Mamit permet de donner une image relativement homogène de ces deux aires dialectales, puisqu'elle en dessine les tendances partagées par les parlers qu'elles réunissent. Afin de

⁷⁸ Ajoutons, sous la suggestion de W. Oxford, que /w/ peut également apparaître en initiale ou en finale, toujours en contexte vocalique, comme dans *uashau* /wa:ja:w/.

⁷⁹ Les exemples que donne Drapeau présentent tous des consonnes C₁ et C₂ identiques ou très proches (comme /t/ et /ʃ/).

compléter cette présentation globale, la section suivante précise certaines des variations que l'on peut trouver d'un dialecte à l'autre, au-delà des limites fixées par la distinction des deux principaux groupes de dialectes de l'innu-aimun. Il nous semble en effet important de garder à l'esprit que les grands traits phonologiques que nous venons d'exposer restent tributaires des dynamiques propres à chaque parler, délimité – par défaut – par les frontières (toujours poreuses) de sa communauté d'usage.

2) Quelques variations phonétiques et morpho-phonologiques inter-dialectales

a/ Inventaire phonético-phonologique du parler d'Ekuanitshiu : variations dans Mamit

Il est intéressant, dans le cadre de notre travail, de comparer l'inventaire phonologique des deux principales aires dialectales identifiées avec celui réalisé pour des variétés isolées. Dans le premier cas, les inévitables fluctuations phonétiques ont été gommées pour réunir un ensemble de réalisations sous l'étiquette d'un seul phonème. Dans le second cas, il est plus aisé d'identifier les différentes réalisations phonétiques rassemblées par un phonème. L'inventaire peut s'en trouver légèrement modifié. Ainsi, dans sa description du « montagnais de Mingan », qui correspond à la variété d'innu parlée à Ekuanitshit, on constate que le système vocalique que Martin (1991) identifie pour cette variété diffère en plusieurs points de l'inventaire présenté pour les dialectes de Mamit dans la *Grammaire de la langue innue* (Drapeau 2014) :

Tableau 8 : les phonèmes vocaliques de l'innu d'Ekuanitshiu et leurs réalisations phonétiques (d'après Martin, 1991 : 36-38)

	Orales				Nasales	
	Tendues		Lâches		Antérieures	Postérieures
	Antérieures	Postérieures	Antérieures	Postérieures		
Fermées	/i/ [i]					
		/o/ [u], [ɔ], [o]	/ɪ/ [ɪ]	/ʊ/ [ʊ]		
	/e/ [e], [ɛ]				/ẽ/ [ẽ], [ɛ̃]	/õ/ [õ], [õ̃]
Ouvertes	/a/ [a], [ɑ]		/ə/ [ə], [ʌ]			

Notons en premier lieu que Martin ne distingue pas tant une opposition de longueur vocalique, mais plutôt une différence de tension : le /a:/ des dialectes de Mamit est ici décrit comme tendu mais pas nécessairement long (en tout cas, la longueur vocalique n'est pas un trait distinctif pertinent), il est noté /a/ et a pour réalisations phonétiques contextuelles [a] et [ɑ] ; le /a/ de Mamit est quant à lui réalisé à Ekuanitshit comme une voyelle centrale lâche et brève /ə/, ayant

pour réalisations contextuelles [ə] ou [ʌ]. De la même manière, l'opposition de longueur entre les phonèmes de Mamit /u/ et /u:/ est davantage identifiée comme une opposition de tension entre un /o/ tendu dont le timbre est très variable (il peut être réalisé [u], [ɔ] ou [o]), et un /o/ lâche et bref ayant /w/ pour variante consonantique en contexte vocalique (Martin, 1991 : 37).

Figurent également dans cet inventaire les deux voyelles nasales que Drapeau mentionne comme résultant de la nasalisation de /a:/ et /e:/ – soit, dans l'inventaire de Martin, /a/ et /e/ – devant /n/ (Drapeau, 2014 : 19). Martin précise que les voyelles nasales sont des phonèmes récents ; elles n'apparaissent qu'en syllabe fermée et en syllabe non finale ouverte. Si leur fréquence lexicale est très faible, leur fréquence dans le discours est en revanche bien plus élevée (Martin 1991 : 36). Leur ajout au système vocalique porte à 9 le nombre de voyelles identifiées pour ce parler.

L'inventaire consonantique réalisé par Martin pour l'innu parlé à Ekuanitshit se conforme davantage au système phonologique établi pour les dialectes de Mamit. Nous relevons néanmoins quelques détails notables. D'abord, Martin n'identifie pas de phonème /ʃ/ mais relève un phonème /s/, absent de l'inventaire phonologique des dialectes de Mamit, sous prétexte qu'il aurait fusionné avec /ʃ/ (voir *supra* I.2b). Il est décrit comme une fricative pré-dorso-alvéolaire sourde [s], et l'auteur ne mentionne pas de variante post-alvéolaire (Martin, 1991 : 40). Dans l'état de langue renseigné par Martin, la fusion des phonèmes /s/ et /ʃ/ se serait donc réalisée au bénéfice de /s/ contrairement à l'ensemble des autres dialectes innus. Drapeau, dans sa *Grammaire de la langue innue*, note que le changement phonologique /ʃ/ → /h/ qui semble caractériser les dialectes de la Basse-Côte-Nord semble moins avancé à Ekuanitshit, où les groupes consonantiques /ʃC/ sont prononcés plutôt [sC] (Drapeau, 2014 : 19)⁸⁰. Par ailleurs, Martin identifie l'affriquée /tʃ/ plutôt dans sa variante pré-dorso-alvéolaire [ts], même si la prononciation post-alvéolaire est attestée ; il rassemble ces deux réalisations sous le phonème noté <c> (/tʃ/) (Martin, 1991 : 40). Dans un autre registre, l'auteur précise les différentes réalisations de /h/ : [ç] devant une voyelle palatale fermée, [x] ou [h]/[ɦ] en contexte vélaire (*ibid.*). Martin précise que la réalisation de chaque occlusive est généralement sourde (Martin, 1991 : 39-40). Enfin, toutes les consonnes, exceptée /h/, peuvent présenter un allongement contextuel après une voyelle brève en position intervocalique (pré-accentuelle) (Martin 1991 : 41-42).

⁸⁰ L'innu parlé à Pessamit montre aussi une tendance à réaliser /ʃ/ [h] (sauf pour le groupe /ʃt/ réalisé [st]), mais les deux réalisations ([ʃ] et [h]) sont encore effectives (Drapeau, 2014 : 19).

La comparaison de l'inventaire phonologique des dialectes de Mamit avec celui de la variété documentée par Martin (1991), inclue dans cette même aire dialectale, illustre bien la difficulté à laquelle se trouvent confronté•es les linguistes lorsqu'il s'agit d'élaborer la description d'une langue unifiant des dialectes divers, dans un objectif de sauvegarde de la langue (codification). Nous verrons en III que l'innu s'est vu récemment doté d'un système d'écriture uniformisé qui a pour effet de ne pas rendre compte de certaines oppositions phonologiques constatées dans certains parlars. La grammaire de référence de la langue (Drapeau, 2014) fait usage de cette orthographe standardisée. Le point suivant poursuit et conclue cette plongée au cœur des différentes variations qui peuvent caractériser la langue innue, avant que l'on aborde la dynamique de « standardisation⁸¹ » dans laquelle elle semble impliquée.

b/ Traits spécifiques de certains parlars innus

À Pessamit, et plus irrégulièrement à Uashat mak Mani-utenam et Matimekush (*uashau innu*), il y a une forte tendance à la chute des voyelles brèves (/a/ et /i/ fusionnées en /ə/) à l'initiale :

Pendant longtemps, il ne s'agissait que d'un phénomène de surface et on pouvait récupérer la voyelle en ajoutant un préfixe de personne (*akup* [kup], *nitakup* [nt-əkup]). Toutefois, les jeunes d'aujourd'hui traitent un nombre grandissant de ces mots comme s'ils commençaient par une consonne [nə-kup]. (Drapeau, 2014 : 18)

Dès les années 80s, Ford & al. remarquent en effet qu'à Pessamit et en *uashau innu*, [i] ou [ä] tombent à l'initiale d'un mot devant une consonne, sauf devant [j]. Dans les autres parlars, les voyelles initiales sont allongées (Ford & al. 1980 : 97). Les voyelles brèves en finale sont également affectées par un processus d'amuïssement, et ce dans l'ensemble des dialectes de l'Ouest, comme nous l'avons signalé en II.1c. Plus spécifiquement, dans les dialectes en /l/ (Mashteuïatsh et Pessamit), on constate la chute de [i] (→/ə/) entre une consonne non labiale et [l] (Ford & al. 1980 : 113).

Par ailleurs, concernant les voyelles, avec la perte de l'aspirée et la palatalisation du /i/ (→/ə/) subséquente, on trouve à Pessamit et pour certains locuteurs du *uashuau innu* une tendance à la fermeture des voyelles, telle que [a] → [e] devant [j] et, dans certains mots, [e] → [i] devant [j] (Ford & al. 1980 : 92-93) :

(6)Tendance à la fermeture des voyelles après chute de /h/ et palatalisation : [a] → [e] / _[j]

- 6a. MASHTEUIATSH : [mahikən] « loup »
6b. PESSAMIT : [mejəkən]

⁸¹ La langue innue n'ayant pas de statut officiel, il est inapproprié de parler d'une véritable standardisation de la langue telle qu'Haugen (1972) l'a définie.

Une combinaison de [w] avec [ĩ] ou [ǎ] donne [u] en position pré-consonantique, mais [ĩ] peut s'allonger à Pessamit, en *uashau innu* et sur la Côte-Nord, notamment devant [j] (Ford & al., 1980 : 97). De plus, à la suite d'une consonne labialisée, une voyelle brève est généralement labialisée : C [+labial] + $\check{V} \rightarrow /u/ / \{ \# , V \text{ ou } C \}_ C [+labial]$. Ce phénomène touche également la voyelle du pluriel animé *-at* :

(7) UASHAU INNU : [məʃk^w] « castor » \rightarrow [məʃkut] « castors » (Ford & al., 1980 : 110)

En ce qui concerne le pluriel des inanimés *-a* ([ǎ]), la prononciation de celui-ci n'est dans les faits maintenue que sur la Côte-Nord (et dans les parlers naskapis). À Pessamit et en *uashau innu*, la voyelle n'est pas prononcée et le pluriel est marqué par un effet compensatoire consistant à déplacer l'accent du mot sur la dernière syllabe (Ford & al. 1980 : 110). Notons que dans l'orthographe uniformisée, la marque du pluriel inanimé et la marque de l'« obviatif » animé sont identiques (cf. *infra* Chapitre 6, I.1), il est donc intéressant de noter que morpho-phonologiquement, leur traitement ne semble pas tout à fait semblable. Dans les parlers de Pessamit et du *uashau innu*, le suffixe « obviatif » *-a* est maintenu dans certains contextes, notamment lorsque la consonne précédente est [s], [ʃ], [k^w] ou [k] bien que sa prononciation passe à [e] ((8)a). Dans les autres contextes, la voyelle chute mais il y a généralement une modification de la dernière voyelle (notamment, un allongement) indiquant un déplacement compensatoire de l'accent ((8)b et (8)c) (Ford & al. 1980 : 112) :

(8) Traitement phonologique du morphème d'oblique animé *-a* dans les dialectes de Mamit et de l'Ouest

	Dialectes de MAMIT	Dialectes de l'OUEST	<u>Traduction</u>
a.	[awas] - [awasa]	[was] - [wase]	« enfant » - « enfant _{Obv} »
b.	[napew] - [napewa]	[napew] - [nape:w]	« homme » - « homme _{Obv} »
c.	[aʃam] - [aʃama]	[ʃam] - [ʃa:m]	« raquette » - « raquette _{Obv} »

Ce contraste notable, dans les dialectes de l'Ouest, entre l'évolution phonologique du morphème *-a* de pluriel inanimé, et son homophone (« obviatif » animé), nous encourage à les différencier : si leur origine est potentiellement commune, leur valeur grammaticale semble bien distincte, du moins dans les dialectes de l'Ouest.

L'innu-aimun, en tant que langue, rassemble donc plusieurs parlers, pouvant être regroupés en différentes aires dialectales plus ou moins homogènes. Les lignes isoglosses, nous l'avons vu, ne sont pas uniformes, et certaines variétés présentent des spécificités. L'inventaire phonologique de l'innu-aimun, que l'on trouve dans la *Grammaire* (Drapeau, 2014) suit les critères de la standardisation officielle de la langue, de même que la description de la langue en tant que telle (et non en tant qu'état de langue parlé dans une communauté précise). Les données

de l'innu-aimun que nous utilisons dans notre travail sont en grande partie issue de la seule grammaire de référence disponible pour cet ensemble de variétés, la *Grammaire de la langue innue*. Tout en s'efforçant de préciser les principales variations le cas échéant, elle rend compte néanmoins d'une forme standardisée de la langue, probablement inévitable dans tout processus de codification. Tout exemple que nous citons sous l'étiquette d'« innu-aimun » renvoie ainsi à une version standard de la langue et non aux parlers spécifiques, que nous précisons le cas échéant.

« (...) Pourtant, aujourd'hui, cette force de la connaissance des moyens de communication s'effrite avec la fixation des mots dans les dictionnaires et lexiques. Dans les livres, écrits pour se souvenir, on oublie souvent de mentionner que la mémoire vivante est quelque fois plus fidèle à la tradition de la passation de la connaissance que tous les écrits qui soulèvent parfois les controverses et les négations de ceux qui comprennent différemment. » (Vallières, 1999 : VII)

III. Codification de la langue : notes sur la présentation des données de l'innu-aimun

1) Principales sources des données de l'innu-aimun

Les premières études spécifiques de la langue innue apparaissent à partir des années 1970 ; avant cela, elle n'avait fait l'objet que d'informations ponctuelles dans le cadre de discussions sur plusieurs langues algonquiennes (Baraby, 2011 : 173-174).

Le domaine lexicographique comprend des manuscrits de missionnaires dont certains datent du XVII^{ème} siècle et sont aujourd'hui édités : Lemoine 1901, Fabvre 1970, Silvy 1974 et Laure 1988. Plusieurs lexiques bilingues font également partie de l'inventaire : Mailhot et Lescop 1977, McNulty et Basile 1981, Drapeau 1991 (Baraby, 2011 : 174). Parmi cette liste, certains travaux recensent le vocabulaire d'une variété précise : ainsi, Mailhot et Lescop 1977 présentent des données du *uashau innu*, McNulty et Basile celles de Mingan (Ekuanitshit). Un dictionnaire trilingue (innu-français-anglais) pandialectal est aujourd'hui disponible en ligne sur le site <http://www.innu-aimun.ca> (Junker & MacKenzie, 2016). Dans le cadre de notre travail, les deux ressources lexicographiques de l'innu-aimun que nous avons utilisées sont le dictionnaire en ligne et Drapeau 1991.

Plusieurs esquisses grammaticales ont également été élaborées. Là encore, la plupart se consacre à l'étude d'une seule variété : sur le parler de Mingan, citons les ouvrages de McNulty 1971 et Martin 1991 ; pour la variété de Sheshatshit, les travaux de Clarke 1982 et Baraby 1984 sont les plus importants (Baraby, 2011 : 174). La grammaire de référence de Drapeau (2014) reste le seul ouvrage conséquent à traiter de la grammaire de la langue, bien qu'elle ne porte

pas, comme nous l'avons précisé, sur une variété précise. Notre mémoire de Master 1 (Agnès 2013a), antérieur à la publication de la *Grammaire de la langue innue*, se basait sur Martin 1991 et Clarke 1982. Certaines discussions de notre travail de recherche reprennent des données de ces deux traités grammaticaux qui sont mentionnées le cas échéant, mais la majorité de notre réflexion s'appuie sur le matériel fourni par la *Grammaire* (Drapeau 2014).

Enfin, avec le développement de la linguistique algonquienne mais aussi plus largement dans le cadre de la typologie, de nombreux articles plus ou moins longs et traitant de sujets linguistiques divers ont également été publiés à partir de données de l'innu-aimun. Ils constituent, avec les quelques traités grammaticaux et ouvrages lexicographiques que nous avons cités, et surtout la grammaire de référence de Drapeau (2014), les principales ressources linguistiques disponibles sur l'innu-aimun. Lorsque nous abordons certains aspects spécifiques de la langue, nous utilisons parfois des exemples issus de ces articles ; nous respectons alors la transcription des auteur•es et précisons, lorsque c'est possible la variété concernée.

Il est essentiel de préciser que la grammaire de référence de l'innu-aimun s'inscrit dans un cadre particulier, qui se voudrait rigoureux mais accessible à un large public⁸². La présentation des données de l'innu-aimun dans Drapeau (2014) est le fruit de deux processus parallèles résultant de la dynamique de codification qui caractérise la situation actuelle de la langue innue : l'élaboration d'une grammaire de référence d'une part, celle d'une écriture uniformisée d'autre part. Les deux sections suivantes abordent ces deux processus, afin de permettre une appréhension globale des données de cette langue qui constituent le support de nos recherches.

2) Grammatisation⁸³ et grammaticographie de l'innu-aimun

À partir du XVII^{ème} siècle, plusieurs langues amérindiennes sont alphabétisées et grammatisées par les missionnaires, dont l'innu (Baraby, 2011 : 158). Les missionnaires catholiques, notamment les Jésuites, armés d'une formation en grammaire (latine et française), ont développé des outils afin d'apprendre la langue des peuples qu'ils souhaitaient convertir, outils parmi lesquels figure un système de transcription utilisant l'alphabet latin (Baraby, 2011 : 171). Un Jésuite, le père Jean-Baptiste de la Brosse, a joué un rôle significatif auprès des communautés innues, de 1766 à 1782, puisqu'il a utilisé tant l'écrit que l'alphabétisation comme moyen d'évangélisation (Baraby, 2011 : 172). Outre la rédaction d'ouvrages linguistiques sur certaines langues amérindiennes destinés à ses successeurs, le père de la

⁸² Les exemples de cette grammaire n'offrent pas de gloses interlinéaires, seulement des traductions en français (cf. Note 92 page 75).

⁸³ Ce terme a été formé par Auroux : AUROUX Sylvain, 1992. « Introduction. Le processus de grammatisation et ses enjeux », *Histoire des idées linguistiques*, T.2 *Le développement de la grammaire occidentale*, coll. Philosophie et langage, Liège : Mardaga, p.11-64.

Brosse a également produit des livres pour ses fidèles innu•es et abénaquis•es). Il est à l'origine, en 1767, des premiers livres imprimés en langues autochtones au Canada (*ibid.*) :

Ces livres lui servent à enseigner la lecture et l'écriture aux Innus. (...) même après sa mort, et en l'absence de successeurs missionnaires maîtrisant la langue des Innus, ceux-ci ont continué à se transmettre, de génération en génération, les connaissances acquises en lecture et en écriture. (Baraby, 2011 : 172)

Il existe donc une tradition historique de lecture et d'écriture – sans réel standard orthographique – de la langue innue au sein des communautés depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, ce qui reste assez exceptionnel parmi les langues amérindiennes. L'histoire de l'écriture de la langue innue est cependant discontinuée : l'imposition de la scolarisation au milieu du XX^{ème} siècle par la politique coloniale des gouvernements fédéral et provincial coupe court à cette pratique (Baraby, 2011 : 173). La rédaction d'ouvrages sur la langue innue, a donc commencé dès l'époque des missionnaires (XVII^{ème} siècle). Cependant, il s'agissait alors de transcrire une variété, sans vision globale sur la langue. Aujourd'hui, la situation a évolué, poussée notamment par le développement d'une politique linguistique engagée auprès des langues amérindiennes. Concernant l'innu, Baraby résume ainsi l'état des choses :

Betsiamites [Pessamit] ayant longtemps servi de base aux missionnaires, ce dialecte a fortement influencé la rédaction des ouvrages religieux utilisés dans toute l'aire innue. Par la suite, lorsque la langue innue a été intégrée dans les programmes scolaires, le matériel pédagogique a été élaboré localement, dans les parlers locaux, avec parfois des échanges entre les communautés, le matériel étant alors « traduit » dans le parler local. Cette façon de faire était onéreuse et peu productive, le nombre de locuteurs dans chaque communauté ne justifiant pas cette dispersion des ressources. Cette prise de conscience a amené l'aboutissement du processus d'uniformisation et de standardisation de l'orthographe innue, pour toutes les communautés, à l'exception de celle de Mashteuiatsh. (Baraby, 2011 : 383)

L'intérêt grandissant pour les langues amérindiennes et leur survie – encourageant notamment le développement de l'enseignement de l'innu⁸⁴– participe du contexte d'élaboration de la grammaire de référence, qui s'inscrit dès lors dans une démarche de « grammatisation⁸⁵ » de la langue, nécessaire à la création d'outils pédagogiques.

⁸⁴ En tant que discipline scolaire, la langue innue est enseignée dans les écoles des communautés innues, mais aussi plus récemment dans certaines institutions (notamment les Centre d'Amitié Autochtones, mais aussi d'autres centres d'études), voire quelques universités québécoises.

⁸⁵ La « grammatisation » est un néologisme formé par Auroux à partir de 1992 (Auroux, 1992 – cf. Note 83), et désigne le processus de description et d'outillage d'une langue à partir notamment de grammaires et de dictionnaires. Elle suppose son alphabétisation préalable (Baraby, 2011 : 150 & 152), ce qui fut le cas de l'innu-aimun, nous l'avons mentionné *supra*, dès le XVII^{ème} siècle.

Les outils métalinguistiques développés au cours du processus de grammatisation entraînent inévitablement, entre autres, « une uniformisation de la langue ainsi équipée » (Ans, 1997 : 157 cité par Baraby, 2011 : 154). Pour tenter de pallier à cette perte conséquente, un certain nombre d'objectifs et de principes ont été mis en place à travers ce que Baraby (2011) nomme la « grammaticographie⁸⁶ ». Baraby reprend les objectifs énoncés dans un ouvrage de Gobbe et Tordoir⁸⁷ à propos du français :

le *but premier* [en italique dans le texte] d'une grammaire de référence pour les locuteurs de langues minoritaires serait donc de *décrire ces langues* de manière à *donner au plus grand nombre de locuteurs possible un instrument leur permettant d'observer et de comprendre le fonctionnement de leur langue* et même d'amorcer une *réflexion* sur celle-ci (...); cet ouvrage de référence devrait faire une *recension du plus grand nombre de faits linguistiques concernant cette langue* (...). Aux utilisateurs de décider de l'usage qu'ils pourront en faire par la suite. (Baraby, 2011 : 21)

Ainsi, selon cette conception, la construction d'une grammaire de référence d'une langue minoritaire, destinée d'abord aux locuteurs et locutrices non-spécialistes mais aussi aux linguistes et aux curieux et curieuses moins averti•es, doit s'inspirer de plusieurs domaines de la linguistique : la linguistique descriptive et la typologie linguistique, la linguistique appliquée, la linguistique théorique dans certains de ces aspects, la linguistique de documentation et la grammaticographie générale (s'adressant spécifiquement aux spécialistes). L'ensemble, surtout, présente une dimension originale appliquée aux travaux effectués avec et pour les locuteurs et locutrices (Baraby, 2011 : 104). Ce qui peut s'apparenter à un protocole de conception d'une grammaire pour les langues minoritaires semble motivé, d'une part, par l'urgence de disposer de matériel métalinguistique dans le cadre d'un enseignement de la langue, d'autre part par la volonté de ne pas reproduire un comportement colonial en incluant pleinement les locuteurs et locutrices dans l'élaboration de ce même matériel. Les effets de cette intention, toute louable qu'elle soit, restent discutables.

⁸⁶ Ce terme aurait été utilisé par plusieurs autres auteurs, et ce dès les années 1970 (voir références dans Baraby, 2011 : 89-91). Une première acception serait « l'étude de langues par l'analyse de grammaires, souvent anciennes, décrivant ces langues » (Baraby, 2011 : 90). De nos jours, une nouvelle acception voudrait faire de la grammaticographie une branche de la linguistique visant à encadrer la conception de grammaires de référence (Baraby, 2011 : 89).

⁸⁷ GOBBE Roger et Michel Tordoir, 1986. *Grammaire française*, Saint-Laurent : Trécarré. Gardons cependant à l'esprit que les problématiques sont différentes lorsqu'il s'agit de rendre compte de la norme d'une langue comme le français.

Un autre objectif de ce processus de « standardisation » de l'innu serait la modernisation de la langue afin qu'elle soit adaptée à la « vie moderne ». Sur ce point, Baraby reprend les mots de Drapeau (1992 : 210-211)⁸⁸ :

cette modernisation passe par le développement et la standardisation de l'écrit dans ces langues et par l'élaboration lexicale (...) qui vise à 'fournir aux locuteurs les moyens de s'exprimer sur des sujets variés dans la vie moderne. Cela se fait par l'ajout au lexique de nouveaux termes et de nouvelles expressions'. (Baraby, 2011 : 158)

À terme, le dessein est bien évidemment la sauvegarde de la langue et son usage au quotidien par les locuteurs et locutrices. Néanmoins, les procédés mis en œuvre face au danger d'extinction qui guette ces langues restent artificiels, et c'est là un paradoxe de toute tentative de sauvetage d'une langue par la standardisation et la modernisation que l'on ne peut que constater, et regretter. Le monde « moderne » est aujourd'hui si « occidental-centré » que seules les méthodes occidentales (codification, écriture, scolarisation, etc.) – et par voie de fait, coloniales – peuvent prétendre à compenser les pertes causées par ce même modèle.

Néanmoins, précisons que le processus de codification en cours depuis les années 1980, s'il reconnaît la nécessité d'une uniformisation et d'une standardisation de l'écrit, exclut toute standardisation de la langue orale (Baraby, 2011 : 179) :

Dans un contexte d'alphabétisation d'une langue, il nous semble plus important d'insister sur la standardisation de l'écrit plutôt que sur la standardisation de la langue orale, perçue plus négativement par les communautés linguistiques et les locuteurs. (Baraby, 2011 : 159)

En effet, la variation dialectale véhicule également le sentiment d'appartenance à une certaine communauté. Si l'on instaure une variété comme « standard », les locuteurs et locutrices des autres variétés peuvent à juste titre se sentir lésés :

Chaque communauté, tenant mordicus à ses particularismes, voit dans « son » écriture le reflet de son identité et dans l'idée d'uniformisation un stratagème pour la détourner de « son accent ». (Drapeau, 1985 : 98)

On comprend ainsi pourquoi Drapeau elle-même a pu être la cible d'un Innu de Pessamit qui m'a confié en 2013 : « elle a pris notre langue et en a fait une autre qu'elle s'est appropriée ». L'existence d'une variété d'innu « standardisée » est par ailleurs, et par nécessité, corrélée à l'élaboration d'une norme écrite que l'on a voulu uniforme. Aujourd'hui, donc, à l'ère de la standardisation perçue comme nécessaire pour la sauvegarde et le maintien de la langue,

⁸⁸ DRAPEAU Lynn, 1992. « Bilan de l'instrumentalisation et de la modernisation dans les langues autochtones dans la perspective de l'aménagement du corpus », *Les langues autochtones du Québec*, Jacques Maurais (dir.), Québec, Les publications du Québec, p.183-231.

linguistes et Innu•es ont œuvré de conserve pour établir une écriture uniformisée assortie d'une orthographe structurée.

3) Un système d'écriture uniformisé

La nécessité de développer un écrit standard en innu s'est notamment fait ressentir à travers la problématique de la scolarisation :

La démultiplication, par exemple, du matériel didactique disponible pour tenir compte de tous les dialectes s'avère en effet trop coûteuse pour les communautés de langues minoritaires et menacées. Ces langues souffrent déjà d'un déficit de matériel pédagogique ou de référence. Produire ces ouvrages dans une seule orthographe permettrait d'en augmenter la quantité et la qualité. Cet argument a convaincu les Innus de la nécessité de standardiser l'écrit dans leur langue. (Baraby, 2011 : 163)

L'écrit standard de la langue innue s'est développé selon une approche qualifiée de « consensuelle », qui « préconise l'adoption d'une orthographe établie à partir de caractéristiques des différents dialectes, choisies lors de négociations menées par des locuteurs de chacun des dialectes⁸⁹ » (Baraby, 2011 : 164). L'élaboration d'une orthographe uniformisée a nécessité près de vingt-cinq ans. En 1997, elle débouche sur un consensus entre les différentes communautés innues (sauf Mashteuiatsh)⁹⁰ et la reconnaissance officielle d'une norme orthographique par les autorités innues que sont les directions d'école, les institutions et organismes officiels comme l'Institut Tshakapesh⁹¹, les autorités publiques (Baraby, 2011 : 175). Comme le souligne Baraby dans sa thèse, le système d'écriture de l'innu « se caractérise par un certain niveau d'abstraction, à cause de la variation dialectale dont il fallait tenir compte dans le processus de standardisation de l'orthographe » (Baraby, 2011 : 28). L'orthographe standard de l'innu ainsi élaborée est considérée comme bien structurée, bien que les consensus nécessaires à son élaboration la rendent plus difficile à maîtriser – cette standardisation orthographique ne reposant pas sur un dialecte privilégié (Baraby, 2011 : 164). Globalement, la morphologie des parlers de Mamit, plus conservateurs que ceux de l'Ouest, a servi de base à

⁸⁹ Ici Baraby cite Rudes (2000 :76) ; RUDÉS Blair A., 2000. « When you choose, must you loose? Standard orthography versus dialect diversity », *Endangered languages and Literacy. Proceedings of the Fourth FEL Conference*, Nicholas Ostler & Blair Rudes (dir.), Bath, Foundation for Endangered Languages, p.74-77.

⁹⁰ La communauté de Mashteuiatsh, étant donné sa situation sociolinguistique particulière (seulement un tiers des habitant•es parlent l'innu comme langue maternelle), développe sa propre orthographe afin de prendre en compte ses particularités dialectales et les besoins de ses locuteurs et locutrices (Baraby, 2011 : 175).

⁹¹ L'Institut Tshakapesh est une organisation culturelle et éducative innue ayant pour mission de sauvegarder et promouvoir la langue innue, de développer les travaux linguistiques autour de la langue, de conserver et promouvoir le patrimoine culturel innu. Pour plus d'informations, voir le site internet : http://www.tshakapesh.ca/fr/institut-tshakapesh_14.

l'uniformisation de l'écriture de la langue. C'est en revanche majoritairement la phonologie de ces derniers qui a inspiré la norme orthographique (Baraby, 2011 : 386).

Dans la *Grammaire de la langue innue*, Drapeau utilise pour transcrire la langue ce système d'écriture uniformisé – à l'exception du <ñ>, qui n'est pas « standard » mais permet d'indiquer le phonème /l/ des dialectes de l'ouest, à la demande des locuteurs et locutrices –, qui ne reflète donc pas les disparités dialectales, ni le système phonologique. Nous avons choisi de le présenter ici, étant donné que la majorité des exemples en innu que nous utilisons, et que nous nous efforçons de segmenter le plus exactement possible, sont transcrits dans ce système d'écriture. À notre avis, ce choix de Drapeau introduit un certain biais dans sa description, dans la mesure où la langue écrite se trouve éloignée des langues orales⁹². L'auteure précise en revanche que, compte tenu de la variation, de nombreux aspects de la langue demeurent encore non standardisés (Drapeau, 2014 : 21).

Le système d'écriture de la langue innue possède les caractéristiques suivantes⁹³ (nous ne faisons figurer ici que les traits que nous jugeons les plus importants) :

- L'opposition brève/longue des voyelles n'est pas notée, les phonèmes /a/ et /a:/ sont transcrits par le même graphème <a>, il en va de même pour /i/ et /i:/, et /u/ et /u:/ ;
- le phonème /ə/ des dialectes de l'Ouest, résultant de la fusion de /a/ et /i/, n'est pas transcrit en tant que tel mais par <a> ou <i>, et /e/ s'écrit <e> ;
- concernant le phonème issu du */r/ proto-algonquien prononcé /l/ à Pessamit et Mashteuiatsh et /n/ dans les autres variétés, on le distingue du /n/ historique, noté <n>, par un diacritique : <ñ> ;
- /ʃ/, même lorsqu'il est prononcé /h/, est noté <sh >.

L'écart entre langues orale et écrite apparaît donc significatif, notamment en ce qui concerne la non-notation des voyelles longues ou tendues qui demeure, nous l'avons vu en II.1a, un trait phonologique distinctif. Cependant, Drapeau juge que ce système d'écriture uniforme permet en fin de compte de rendre apparentes les propriétés grammaticales communes :

Les différences de prononciation sont des différences de SURFACE ; elles font écran aux vraies généralisations, au système sous-jacent commun à tous les locuteurs de la langue, quelle que soit leur origine dialectale. (Drapeau, 2014 : 23).

⁹² La *Grammaire* se veut prioritairement accessible aux locuteurs/locutrices et non-linguistes intéressé·es par la langue. Il s'agit d'un ouvrage de vulgarisation dans une perspective grammaticographique et, bien qu'il soit aujourd'hui le travail le plus complet disponible sur la langue innue, son utilisation à des fins spécifiquement linguistiques est limitée par ces objectifs dont nous ne remettons pas en cause l'intention. Ainsi, si notre recherche nous amène à relever les limites de la *Grammaire de la langue innue*, ces dernières restent des limites dans le cadre de nos propres objectifs et nous n'en blâmons point l'auteure qui, poursuivant des objectifs différents, a réalisé à ce titre un ouvrage remarquable.

⁹³ Ces informations sont tirées de Drapeau, 2014 : 21-22.

L'innu-aimun tel qu'il est décrit dans la *Grammaire* se veut donc un diasystème. Cette position reste discutable d'un point de vue scientifique, mais nous ne sommes ici pas en mesure de rétablir l'opposition phonologique des brèves/lâches et des longues/tendues dans la transcription de tous nos exemples.

La codification de l'innu-aimun traduit un effort délibéré d'aménagement de la langue afin qu'elle soit pourvue d'un outillage métalinguistique, ce qui constitue une étape importante dans le processus de standardisation. Ces démarches sont à distinguer de la normalisation⁹⁴ spontanée (Baraby, 2011 : 156), qui relève davantage d'une propriété intrinsèque des langues tendant à régulariser les systèmes face à cette autre propriété de toute langue qu'est la variation. L'usage de la variété « standard » de l'innu-aimun, sur laquelle se base majoritairement l'une de nos principales sources (car la plus complète) et donc notre travail, pourrait constituer un biais à l'analyse que nous souhaitons conduire. Nous tâcherons, pour nous en prémunir, de mentionner toute variation dont nous avons connaissance au sein des variétés innues, mais aussi – lorsque c'est possible – des langues algonquiennes, sur certains points abordés. D'une manière générale, toute description de langue implique que l'état de langue étudié n'est effectivement considéré que pour ce qu'il est : un état de langue, soumis aux variations naturelles pouvant affecter plus ou moins profondément le système linguistique global qui le sous-tend. En quelque sorte, l'innu-aimun tel qu'il est standardisé nous fournit un exemple de diasystème linguistique abstrait, issu de généralisations identifiées à travers l'ensemble des variétés qu'il est censé représenter.

⁹⁴ Nous renvoyons au travail de Baraby (2011 : 156-157) pour une discussion autour des notions de normalisation et de standardisation.

« La langue des chasseurs et des nomades n'est pas la même que celle dans les villages, tout simplement parce que l'environnement n'est pas le même. L'innu du Nutshimit, c'est une langue de rivières, de caribous, de montagnes, de lichen et de mousse ». (Joséphine Bacon, entrevue dans Le Devoir – Tardif 2018)

Chapitre 3 : L'expérience des communautés innues Le terrain et la recherche

L'innu-aimun recouvre, nous venons de le voir, plusieurs réalités. L'expérience du terrain⁹⁵ apporte de nouvelles dimensions au travail de recherche. Les informations et témoignages collectés m'ont aidée⁹⁶ à appréhender plus globalement le quotidien de la langue, son système et sa façon de traduire le monde. Ce chapitre propose d'aborder la langue innue à partir de cette expérience de terrain. Il s'engage dans un premier temps sur une perspective qui mêle à la fois contextes (historique et politique, social) et récits recueillis au gré des rencontres. Dans un second temps, il rend compte de la recherche conduite au cours de ces séjours.

I. L'innu-aimun à travers ses locuteurs et locutrices : perceptions et variations sur la langue⁹⁷

Les entretiens réalisés au cours de mes séjours auprès des communautés innues font émerger différentes perceptions autour de la langues innues, qui forment un patchwork illustrant la diversité interne des langues – objets fuyants si ce n'est fondamentalement indéfinissables. Cette partie entreprend d'en témoigner autour de ce principe multidimensionnel inhérent à toute langue : la variation.

1) Mise en contexte

L'innu-aimun est parlé au Québec par près de 12 000 locuteurs et locutrices, réparti·es dans dix communautés⁹⁸, principalement situées sur la Côte-Nord du Saint-Laurent (Carte 6). La création de ces communautés résulte de l'effort colonial du gouvernement fédéral pour sédentariser des populations nomades, dont les déplacements cycliques couvraient de larges

⁹⁵ Les séjours « sur le terrain », entre février et août 2017, ont été rendus possibles grâce au soutien financier de la Fondation Martine Aublet, dans le cadre de la bourse Martine Aublet 2016 ; ainsi que la Région Île de France (Aide à la Mobilité Internationale, attribuée en 2016).

⁹⁶ Puisqu'il confère à ce travail une dimension d'autant plus personnelle qu'il rapporte un vécu, nous quittons parfois provisoirement dans ce chapitre l'usage du « nous » académique, notamment dans la rédaction des passages qui relatent véritablement l'expérience du « terrain ».

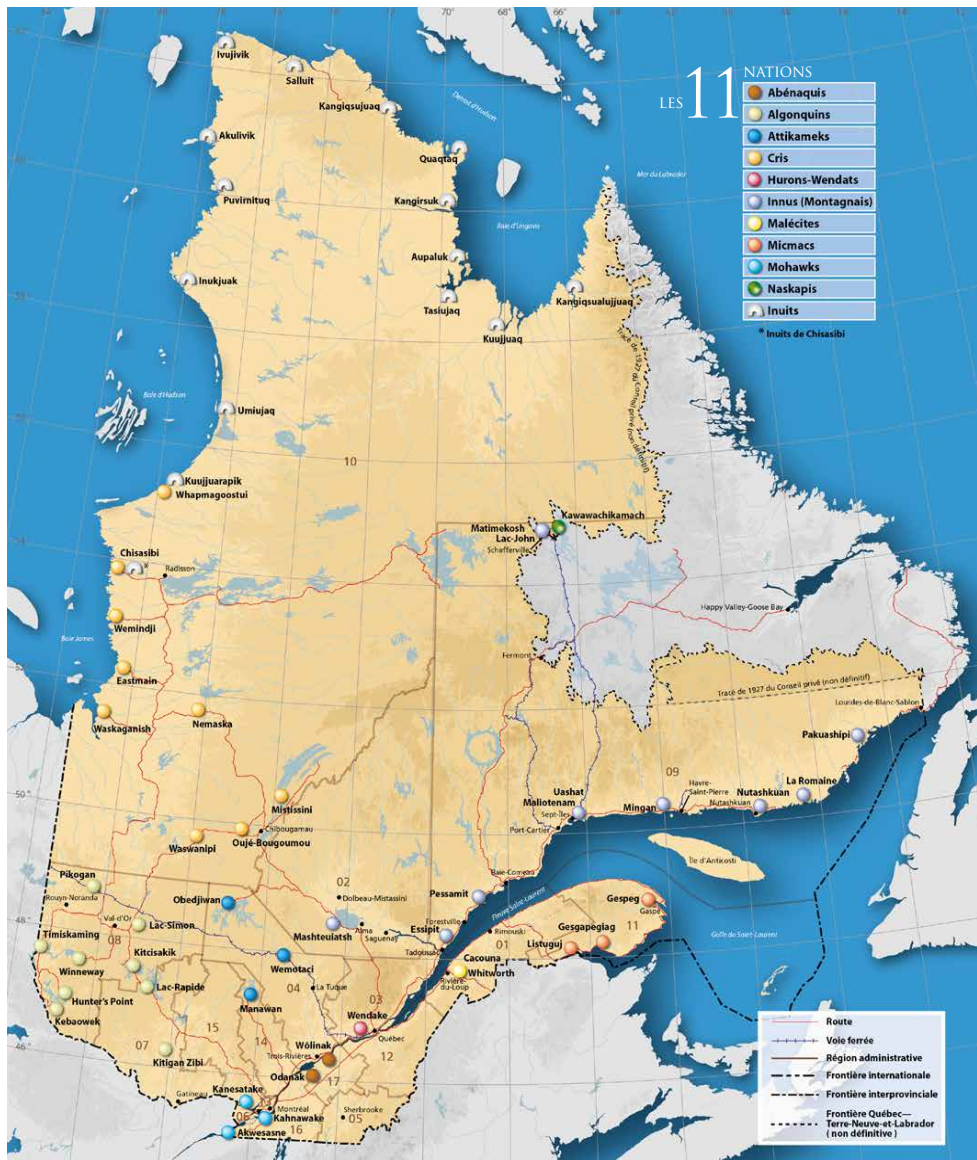
⁹⁷ Cette partie reprend et étoffe les réflexions d'un compte-rendu de terrain, publié dans la revue en ligne *Antipodes* (Agnès 2021) dans le cadre de la Bourse Martine Aublet.

⁹⁸ Le terme « communauté » tend aujourd'hui à remplacer celui de « réserve », ces deux expressions désignent les terres (« parcelles de terrain ») attribuées aux peuples autochtones par le gouvernement canadien et qui ont, depuis la loi constitutionnelle de 1876 (*Loi sur les Indiens*), un régime (politique, économique, et juridique) particulier.

territoires. Avant la sédentarisation, l'organisation sociale des Innu•es « était basée sur des unités plus petites qu'on appelle bandes locales » :

Elles étaient constituées de moins d'une centaine d'individus étroitement reliés entre eux, et chacune occupait un bassin de rivière différent, dont elle tirait en générale son nom. Durant la plus grande partie de l'année, elles étaient subdivisées en groupes de chasse. (Mailhot, 1993 : 53)

Carte 6 : les Autochtones du Québec⁹⁹



Cette organisation en bandes n'empêchait en rien la mobilité des individus d'une bande à l'autre (Charest & Landry, 2010 : 34), notamment lors des rassemblements qui avaient lieu l'été sur les bords des lacs ou des fleuves (y compris la côte du St Laurent), sites où, à la période des missionnaires, se tenaient généralement les différentes missions.

⁹⁹ Carte libre de droit (courriel MEDIA QC du 07/09/2012), www.autochtones.gouv.qc.ca. Nous n'utilisons pas ici la version actualisée de cette carte, qui nous semble moins lisible.

Aujourd'hui, l'usage de la langue dans les communautés innues est inégal :

Encore très vivante, [la langue innue] est la langue maternelle et d'usage de la majorité des Innus, quoique son taux de rétention varie d'une communauté à l'autre : éteinte dans l'une (Essipit), parlée par un tiers de la population dans une autre (Mashteuiatsh), langue majoritaire à près de 75% à Uashat-Maliotenam (Sept-Îles), à plus de 95% ailleurs. Toutefois, les pressions de la langue dominante sont très fortes, les Innus étant aujourd'hui presque tous bilingues, avec comme langue seconde le français au Québec, ou l'anglais au Labrador et en partie à Pakuashipu. (Baraby, 2011 : 167)

Les locuteurs et locutrices innu•es vivent majoritairement dans des communautés comprenant souvent moins de 1 000 personnes, et ces communautés sont par ailleurs relativement éloignées. Si l'éloignement permet d'un côté le maintien de la langue en la protégeant de l'influence de la langue dominante – qui devient presque hégémonique dans les centres urbains –, c'est au prix d'un isolement qui n'est alors pas sans effet sur l'envergure de sa transmission¹⁰⁰ (Baraby, 2011 : 170).

Aucune langue autochtone n'a actuellement de statut officiel au Canada – où les deux langues officielles sont l'anglais et le français –, ou au Québec – où la langue officielle est le français (Baraby, 2011 : 168). À partir de 1976¹⁰¹, plusieurs textes officiels sont produits pour la reconnaissance des langues autochtones et la nécessité de les préserver, jusqu'à la *Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec* (2000), qui estime :

(...) le gouvernement du Québec doit insérer explicitement le maintien, la revitalisation et l'actualisation des langues ancestrales dans les priorités des programmes destinés aux communautés autochtones et offrir un soutien financier et l'accès à des ressources techniques aux groupes autochtones qui entreprennent des actions en ce sens. (Gouvernement du Québec, 2001 : 16-17 ; cité dans Baraby, 2011 : 169-170).

Comme le souligne cependant Baraby, cette reconnaissance reste une reconnaissance de principe (Baraby, 2011 : 170). Néanmoins, depuis les années 1980, plusieurs démarches sont entreprises afin de valoriser la langue et d'en favoriser le maintien et la transmission. L'Institut Tshakapesh, dont la création remonte à 1978 par le Conseil Atikamekw Montagnais, est un organisme culturel et éducatif innu chargé de promouvoir et développer des travaux autour de la langue, basé à Uashat (Sept-Îles). Lors de ma venue, l'Institut venait d'achever un projet

¹⁰⁰ L'isolement relatif des communautés innues n'empêche pas, nous le verrons, le maintien d'une certaine mobilité des individus entre elles. En revanche, les villes demeurent généralement attractives, notamment pour les jeunes, réduisant ainsi le bassin de transmission.

¹⁰¹ Date de la publication par le gouvernement québécois de sa *Charte de la langue française* dont le préambule reconnaît « le droit des Amérindiens et des Inuits de maintenir et développer leur langue et culture d'origine, permettant également l'usage de leur langue à l'école, comme langue d'enseignement » (Baraby, 2011 : 169).

d'enregistrement des aîné•es innu•es, qui faisaient le récit de passages de leur vie, d'histoire, de légendes, etc. qu'ils et elles souhaitaient transmettre (projet « Innu Stories »). Hélène, la directrice du secteur 'langue', de la communauté de Pessamit, précise que ces enregistrements sont tous en langue innue et ne seront pas traduits : « il est important que les jeunes apprennent à comprendre leur langue sans les traductions » (notes de terrain). Pour elle, il est essentiel que les jeunes se réapproprient leur langue, elle-même s'étant rendue compte tardivement de la richesse et de l'importance de sa langue. Les structures telles que les Centres d'Amitié Autochtone, ouverts à toutes et tous, sont également des lieux qui cherchent à maintenir le lien social et culturel au sein des communautés¹⁰². On trouve aussi à Uashat le musée Shaputuan, créé en 1998 en compensation de la perte d'une partie du territoire pour la construction du barrage d'Hydro-Québec. Son coordinateur, Lauréat, originaire de Pessamit, me raconte avec humour à ce sujet qu'il y a eu « comme un arrangement » : il a été demandé que des mesures écologiques soient prises autour du barrage, ainsi que de l'argent, avec lequel le Conseil de bande a décidé de faire un musée (*ibid.*). La petite exposition permanente, circulaire, reproduit le rythme des saisons. On commence par l'automne, qui semble être le temps du castor. L'hiver, c'est le caribou, qu'on part chasser dans les territoires. Au printemps, ce sont les outardes, et l'été la cueillette des fruits, le loup marin... Lauréat sourit : « Ce n'est pas facile de concevoir l'idée de musée en innu. Les objets n'étaient pas gardés, ils étaient surtout dans des matières organiques donc ils retournaient à la nature »¹⁰³ (*ibid.*). Après l'inauguration, le 21 juin 1998 (date à laquelle Lauréat a été recruté, étant le seul muséologue innu), les réactions des différentes personnes de la communauté viennent confirmer le doux scepticisme du coordinateur : « le vrai musée, c'est le territoire », aurait déclaré un aîné (*ibid.*). À travers ces anecdotes, se dessinent les frontières entre deux mondes au milieu desquels évoluent les communautés autochtones dans cet environnement qu'elles ne maîtrisent plus vraiment.

La langue innue bénéficie aujourd'hui d'un processus de « standardisation » dynamique (cf. Chapitre 2, III.), elle est enseignée dans les écoles des communautés et commence à figurer au programme de certaines universités (Baraby 2011, Drapeau 2011, 2014). Pourtant, le *nutshimiu-aimun* – la langue du territoire, celle qui nomme les caractéristiques des arbres et des montagnes et élabore une véritable carte mentale pour celles et ceux qui « montent dans le bois » – se meurt dans le changement imposé par le rythme sédentaire et la vie « moderne ». Le quotidien des Innu•es ne stimule plus les mêmes ressources : beaucoup déplorent qu'en

¹⁰² Il peut s'agir tant de culture traditionnelle que « moderne » : atelier de fabrication de la bannique (pain traditionnel), projection de documentaires sur les Innu•es, etc., mais aussi de films *mainstream*, ateliers de tricot, puzzles, bingo, cours de langue innue, promenades...

¹⁰³ Sur le sujet, on peut lire Vollant & Dubuc 2014.

perdant son rapport au territoire, l'Innu perd toute une partie de sa langue qui lui permettait de vivre avec le territoire. Cette perte, corrélée à une situation de diglossie et, paradoxalement, au processus de grammatisation – qui tend à gommer les particularités dialectales –, produit chez les Innu•es divers sentiments dont nous tâchons de rendre compte à travers leurs témoignages¹⁰⁴.

« *Je ne parle bien aucune langue !* » (X¹⁰⁵, notes de terrain).

2) Entre diglossie et bilinguisme, aspects de la cohabitation de l'innu et du français

Au sein des communautés innues, bien qu'avec une variation certaine entre chacune (que l'on peut attribuer entre autres à leur degré d'isolement), le bilinguisme est en voie de généralisation, notamment du fait de la scolarisation, des médias, des administrations provinciales et fédérales. Un état de diglossie caractérise alors la plupart des communautés¹⁰⁶ : Oudin & Drapeau (1993) remarquent qu'à Pessamit, la langue autochtone est utilisée dans les situations informelles de communication entre les membres de la communauté, et la langue majoritaire est utilisée dans les situations plus formelles¹⁰⁷. Ce bilinguisme généralisé provoque ainsi graduellement l'abandon de la langue ancestrale au profit du français ou de l'anglais (Drapeau 2011 : 9-10).

On peut donc dire que la grande majorité des Innu•es comprend et parle le français, malgré des nuances générationnelles et géographiques entre les communautés. D'une part, les aîné•es parlent plus aisément innu, alors que beaucoup de jeunes s'expriment en français. D'autre part, les communautés éloignées conservent davantage l'usage de leur langue que celles situées plus proches des villes, où l'usage de l'innu tend à être défavorisé au profit du français. Andy¹⁰⁸ estime par exemple qu'à Mashteuiatsh, près de Chicoutimi, au moins 80% des habitant•es

¹⁰⁴ Ces témoignages consistent essentiellement en des conversations informelles : certaines informations ne sont pas forcément fiables, mais révèlent la perception de la personne, ce qui fait leur intérêt. L'interprétation et l'utilisation des propos reportés restent de ma seule responsabilité.

¹⁰⁵ Les prénoms des personnes intervenant dans les entretiens informels ont été changés lorsque nous n'avons pas pu leur demander leur autorisation. Quand il s'agit d'entretien formel, j'ai respecté leur souhait de rester anonymes – et dans ce cas la désignation choisie (X) – ou non.

¹⁰⁶ La diglossie est particulièrement visible à travers le code écrit : « Pour les Innus, la langue de l'écrit est d'abord le français (et l'anglais pour certains d'entre eux) ; c'est celle des médias, des documents officiels et de l'école, donc de la formation scientifique » (Baraby, 2011 : 353). Dans la plupart des communautés, certains domaines sont cependant « réservés » à la langue innue, où elle n'est pas en concurrence avec une langue majoritaire (principalement le français), par exemple : « la langue de la religion (catholique) est l'innu, ce qui inclut les écrits religieux (prières, cantiques et autres textes à caractère religieux) » (Baraby, 2011 : 177-178).

¹⁰⁷ Pour un rapport détaillé du bilinguisme diglossique à Pessamit, lire Oudin & Drapeau (1993).

¹⁰⁸ Andy est employé sur la ligne du Tshiuéтин, le train reliant Schefferville à Sept-Îles. Il est originaire de Mashteuiatsh.

parlent français et non plus l'innu. La ville offre aux Autochtones la possibilité de travailler hors de la communauté, ce qui favorise l'usage du français. À Uashat, communauté accolée à la ville de Sept-Îles, il constate que les enfants comprennent l'innu mais répondent en français, « alors qu'à Schefferville, ils parlent très bien innu » (notes de terrain). La communauté de Matimekush-Lac John (Schefferville) est en effet totalement isolée. La ville de Schefferville¹⁰⁹ n'est accessible par voie de terre que par un train la reliant à Sept-Îles en 12h minimum – c'est dire si elle est éloignée de l'influence du français ! À l'opposé, les Innu•es originellement établi•es à Essipit ne parlent plus du tout leur langue, mais plusieurs Innu•es de Pessamit, qui ont conservé l'usage de leur dialecte, se sont récemment installé•es à Essipit (Brousseau, 2009 : 13). Le directeur de l'école secondaire de Uashat, rencontré lors de mon 1^{er} séjour à Sept-Îles (hiver 2017), considère qu'environ 10% des élèves ne comprennent pas la langue innue. Outre l'existence de cours d'innu, l'établissement organise des activités parascolaires¹¹⁰ et des conférences, et invite des aîné•es pour familiariser les élèves avec la langue et la culture. Il y a donc un certain dynamisme pour le maintien de la langue innue, bien qu'il naisse du sentiment de péril dans lequel elle se trouve.

En plus de la situation de grande fragilité de la langue, le bilinguisme des Innu•es est un autre aspect de la cohabitation entre l'innu et le français. X¹¹¹ estime ainsi parler 1/4 de français et 3/4 d'innu : « je ne parle bien aucune langue ! » (notes de terrain). Lors de notre entretien pour l'enquête linguistique (cf. *infra* II), X a traduit des phrases du français à l'innu, mais n'a pas voulu traduire des phrases de l'innu en français. En plus de son sentiment d'incompétence dans la maîtrise de ses deux langues, X, confronté•e au quotidien au contexte francophone de Sept-Îles, est habitué•e à passer du français à l'innu, mais non de l'innu au français. Son rapport intime à sa langue maternelle peut aussi expliquer son refus de la traduire dans une langue dont l'hégémonie fragilise la sienne¹¹². À Nutashkuan, au cours d'un exercice de l'enquête consistant à raconter une histoire en innu à partir d'un scénario décrit en français, Vicky Bellefleur¹¹³ formule ainsi les difficultés qu'elle rencontre : « c'est que nous-autres c'est le contexte d'abord, puis les personnes en dernier » (*ibid.*), tandis qu'en français, l'histoire commençait par introduire les personnages avant de décrire une situation. Cette expérience illustre comment les

¹⁰⁹ On dénombre à Schefferville environ 200 Blancs et près de 1000 Innu•es.

¹¹⁰ Parmi ces activités, des séjours dans le bois par groupes de 12 élèves, accompagné•es de deux professeurs, sont organisés. Ils et elles y font des activités traditionnelles, apprennent à tenir un fusil, à faire du piégeage...

¹¹¹ X est la première personne ayant accepté de répondre à notre enquête, voir *infra*, II2b (1^{er} entretien).

¹¹² Pour X, la langue et le respect des traditions sont importants face à un mouvement pan-amérindien pouvant étouffer les particularités, et à une économie touristique vulgarisant en partie les traditions ancestrales. Les rapports entre Allochtones et Autochtones ne sont de plus pas partout apaisés. L'usage d'une langue n'étant pas neutre dans un tel contexte, il est facile de concevoir le sentiment de réticence de X à traduire sa langue en français.

¹¹³ Vicky Bellefleur est la cinquième personne à répondre à l'enquête (cf. *infra* II.2b).

processus cognitifs permettant de construire un énoncé innu divergent de ceux nécessaires à l'élaboration d'une phrase française.

Le « code-switching » est encore un effet du bilinguisme. J'ai pu constater au cours des rencontres que beaucoup d'Innu•es insèrent des mots ou expressions en français dans une conversation en innu. Il s'agit souvent de vocables liés au mode de vie occidental (surtout les jours et les chiffres), qui n'existent pas ou sont trop longs et compliqués en innu. Catherine, rencontrée à l'auberge de jeunesse de Sept-Îles, vient de Pessamit mais travaille à Sept-Îles. Elle explique qu'avec ses grands-parents, elle ne parle qu'innu. Avec ses parents en revanche, si elle parle principalement en innu, il leur arrive également d'échanger en français. Elle voudrait peut-être prendre des cours, car elle s'aperçoit qu'il y a des mots qu'elle oublie (notes de terrain). Quant à Andy, il confie que la langue de sa fille est constituée « pour 6 mots innus de 6 mots français ». Pour lui, « c'est comme ça que la langue se perd » (*ibid.*).

3) Prestige et hypercorrections : le « bon » innu et l'éducation en innu

La perception des variations de la langue par ses locuteurs et locutrices est non seulement marquée par la sédentarisation, mais également par la période des pensionnats, déterminant des ruptures puis des évolutions dans sa transmission et son apprentissage. Makatan (65ans)¹¹⁴ raconte avoir passé 10 ans au pensionnat de Mani-Utenam, et témoigne combien ces 10 ans-là ont creusé un fossé dans les générations. Pourtant, elle, elle n'y a pas perdu sa langue (notes de terrain). Lauréat (coordinateur du musée Shaputuan) rappelle que la période des pensionnats coïncide déjà avec un changement en cours dans le mode de vie des Innu•es de l'époque : avec les compagnies d'exploitation, il y avait de moins en moins de ressources pour vivre traditionnellement. Il raconte que lorsque les enfants étaient au pensionnat, leurs parents allaient moins dans le bois, ils n'y restaient plus tout l'hiver, afin de rester proches de leurs enfants¹¹⁵ : « c'est aussi un peu comme ça que le mode de vie a commencé à changer » (*ibid.*).

Nous avons évoqué, au début de la section 2, la différence de maîtrise de la langue selon les générations. Sur ce point, la politique assimilationniste du gouvernement fédéral, qui a entre autres établi le système des pensionnats (de 1934 à 1979 au Québec) a créé une rupture de transmission de la langue. Dans ces institutions, l'usage de la langue des jeunes Autochtones éloigné•es de leurs proches était formellement interdit. La génération des pensionnats a souvent dû réapprendre la langue, ce qui explique en partie le fossé séparant leur langue de celle des

¹¹⁴ C'est avec Makatan que nous avons réalisé notre 2^{ème} entretien dans le cadre de notre enquête linguistique.

¹¹⁵ Gardons à l'esprit que la réalité des pensionnats n'a pas été la même pour toutes et tous. Si quelques pensionnats pouvaient être proches des lieux de villégiatures de certaines bandes, comme celui de Mani-Utenam près de Sept-Îles, d'autres étaient distants de milliers de kilomètres, déchirant ainsi les familles pendant plusieurs mois ou saisons.

aîné•es, mais aussi de celle des plus jeunes, maintenant enseignée à l'école. Les aîné•es sont dès lors perçu•es comme les derniers émissaires d'une langue qui disparaît. Ce fossé – créé au sein même de la langue vivante – se ressent notamment auprès de locuteurs et locutrices qui, interrogé•es sur leur disposition à répondre à l'enquête, semblent manifester des difficultés à se sentir dépositaires légitimes de leur langue. Matias (45 ans), habite à Schefferville et raconte que lorsqu'il faisait des fautes à la radio¹¹⁶, sa mère l'appelait pour le reprendre : « Elle a vécu dans le bois, elle corrige même ma sœur qui enseigne à l'école ! » (notes de terrain). Quant à Marie-Marthe¹¹⁷, elle s'efface devant son mari – qui a vécu dans le bois et parle peu français – lorsqu'il s'agit de répondre à l'enquête : « j'suis mal prise » (*ibid.*). J'ai souvent rencontré ce que je désigne maladroitement comme un complexe de légitimité face à l'enquête linguistique. À Matimekush, Matias me renvoie uniquement à des gens « éduqués » en innu. Or, mon intérêt est au contraire d'enregistrer comment chacun•e parle le plus spontanément possible. C'est le même combat à Nutashkuan, où l'on me répond : « Faut voir avec Mani. Elle a deux certificats en innu, dont un en techno-linguistique... C'est elle la spécialiste, elle l'écrit pis tout' » (notes de terrain). Malgré mes remarques concernant leurs discussions en innu, mes interlocutrices insistent : « on n'est pas bonnes, on sait pas l'écrire » (*ibid.*).

La conscience du « bon parler », considération somme toute subjective, est donc manifeste¹¹⁸. À l'auberge de jeunesse de Sept-Îles, Matt, qui vient de Matimekush (Schefferville), corrige Catherine, de Pessamit, lors de leurs discussions en innu. Elle se justifie : « Je parle innu comme les Québécois de Sept-Îles parlent français, alors qu'à Schefferville ils parlent très bien innu » (notes de terrain). L'idée que les Innu•es de Schefferville parlent mieux la langue que sur la côte du St Laurent est très présente, Matt considère même que les gens qui parlent vraiment l'innu sont celles et ceux de Schefferville et Mani-Utenam¹¹⁹ (*ibid.*). Un anthropologue québécois m'a aussi rapporté l'anecdote d'une

¹¹⁶ Matias a été journaliste à la SOCAM (SOciété de Communication Atikamekw Montagnais), un réseau de radios communautaires en langue autochtone locale (communautés innues et atikamekw).

¹¹⁷ Nous avons réalisé, dans le cadre de notre enquête, un entretien chez Marie-Marthe et son mari, Gabriel. Ni l'un ni l'autre n'a finalement souhaité se conformer au questionnaire, mais Gabriel a voulu me raconter en innu l'histoire de son arrivée à Schefferville (voir *infra* II.2b, 4^{ème} entretien).

¹¹⁸ Baraby parle alors de « norme implicite » : « Les jugements normatifs des Innus portent le plus souvent sur ces variations interdialectales, le parler des plus jeunes étant fréquemment stigmatisé, alors que la langue des aînés est valorisée. Dans le cas de langues minoritaires et menacées, les pressions des cultures dominantes et environnantes risquent aussi de favoriser des changements linguistiques (emprunts, calques, alternance codique, etc.) mal perçus par les locuteurs plus âgés, qui ne se reconnaissent pas dans la langue des jeunes (même s'ils continuent de la comprendre) » (Baraby, 2011 : 180).

¹¹⁹ Les parlers de ces communautés (incluant Uashat) sont réunis par les linguistes en un sous-ensemble dialectal, le *uashau innu* (Ford & al., 1980) – cf. Chapitre 2, I.3a). L'idée d'un « vrai innu » ou « bon innu » traduit une certaine hiérarchisation de prestige entre ces différents parlers.

Innu de Sept-Îles qui devait rencontrer l'ethnolinguiste José Mailhot – connue pour sa parfaite maîtrise de l'innu – et qui craignait d'être corrigée sur sa langue (*ibid.*).

Ainsi les changements de l'innu-aimun s'accompagnent de deux conceptions en apparence contradictoires du « bon innu » : l'une détenue majoritairement par les aîné·es, dépositaires du *nutshimiu-aimun* (la « langue du bois, de l'intérieur des terres ») et par les Innu·es ayant conservé un usage plus exclusif de la langue ; l'autre réservée aux Innu·es éduqué·es en innu, perçu·es comme des spécialistes de la langue – ce qui relève finalement d'une vision plus occidentale du savoir. Dans la conscience d'une langue qui se transforme à grande vitesse, beaucoup ont le sentiment de ne pas parler le « bon » innu.

« Il y a la langue parlée dans la communauté et la langue parlée en forêt. La langue d'origine, c'est très différent. Les noms de lieux, ceux des différentes formes de lacs, ceux des animaux selon leur âge, et encore bien d'autres. Ces termes-là, un enfant de dix ou douze ans ne les comprend pas. La langue des bois, si on ne vit plus en forêt, elle va se perdre. ». (Réginald Vollant, dans Vollant & Dubuc, 2014 : 163)

4) Standard et spécificités dialectales, langue des bois et langue urbaine : variations sur l'innu

Le « bon innu » ne révèle pas seulement la conscience des mutations ou de l'effacement de la langue, possiblement secourable par la standardisation. Il témoigne aussi de la variation dialectale : d'une communauté à l'autre, nous l'avons vu au Chapitre 2 (I.3 et II), le parler innu n'est pas le même. Outre la prononciation, vocabulaire et expressions différent. Si les variétés dialectales sont globalement inter-compréhensibles, parfois la communication est mise à mal. À Nutashkuan, j'ai demandé à Anna (9 ans) : *tan eshinikashuin ? [tan ehniḡahūn]*¹²⁰. Elle n'a pas compris et m'a corrigée : *te enitakakowin ?...* Anna finira par me dire : « pourquoi tu crois tu parles innu et c'est pas de l'innu ? » (notes de terrain) ; cette question illustre l'écart entre la langue que je tentais de parler (aidée d'un manuel de conversation)¹²¹ et le parler des Innu·es rencontré·es. Cela constitue par ailleurs une difficulté majeure du processus de standardisation : plusieurs Innu·es ne reconnaissent pas la langue standard comme leur et condamnent linguistes et grammairiens : « [ils ont] pris notre langue et en ont fait une autre qu'[ils] s'approprient » (à Pessamit, notes personnelles).

Parfois, les différences dialectales sont telles que la communication est difficile. À Sept-Îles, deux Innues sont arrivées de Natuashish – province de Terre-Neuve Labrador. Daphnée, de Mani-Utenam, leur parle innu, mais elles ne comprennent pas. « C'est genre l'innu de

¹²⁰ « Comment tu t'appelles ? ». J'étais comprise à Uashat et Matimekush.

¹²¹ Junker & al., 2011.

Sheshatshit » dit Daphnée, comme si ce n'était pas vraiment la même langue¹²². Néanmoins, à Nutashkuan, lors de la visite de deux Cries de Nemaska, une Innue me dit : « pour se comprendre, ça prend un traducteur... mais si on parle lentement on peut se comprendre » (notes de terrain). Le cri est considéré comme une langue distincte, bien qu'elle prenne part au même continuum linguistique. C'est là une particularité des chaînes dialectales, qui soulève la difficulté de circonscrire clairement une langue : si l'intercompréhension est possible – bien que difficile – d'une langue à l'autre, elle est parfois impossible entre deux dialectes de ce que l'on considère comme une seule langue. Les différences dialectales peuvent donc expliquer certaines des difficultés de compréhension susceptibles d'émerger dans la conversation entre des locuteurs ou locutrices de communautés éloignées. Cependant, la mobilité des individus d'une communauté innue à l'autre contribue aussi à l'influence réciproque des parlers, et les distinctions entre ces parlers ne sont par conséquent pas toujours très nettes. La variation de la langue est donc sensible à la fois d'une communauté à l'autre mais aussi au sein d'une même communauté, comme en témoigne la linguiste Anne-Marie Baraby :

Nous avons, lors d'une enquête sur le terrain menée en 1988, observé le phénomène suivant : la suite /ʃtʃ/ est prononcée [htʃ] par les locuteurs âgés de plus de 50 ans et [ss] par les plus jeunes (...). Un locuteur de 40 ans, qui avait vécu pendant une douzaine d'années à l'extérieur de sa communauté, dans un milieu non innu, et qui était revenu s'installer à Natashkuan, avait conservé la prononciation [htʃ] des plus âgés, alors que tous les locuteurs du même âge que lui avec qui nous avons travaillé étaient passés au [ss] » ; ce cas de variation a donc touché le groupe d'âge du locuteur en question en l'espace d'une décennie. (Baraby 2011 : 376).

Au-delà des variations dialectales, et des faiblesses (inévitables !) de la langue « standard », subsiste un aspect de la variation davantage diachronique, lié au changement du mode de vie. À Uashat, Lauréat constate : « Aujourd'hui un aîné qui parle dans le bois à un jeune, ils se comprennent pas. Il faut pratiquer. Et aujourd'hui on pratique plus la langue des bois. L'innu d'aujourd'hui est très urbain. Il y a beaucoup de *code-switching* » (notes de terrain). Josie, de Pessamit, constate aussi que la langue du bois est en danger : elle ne se transmet plus. Matias oppose les « indiens du bois » aux « indiens de l'asphalte » que sont les jeunes. Il raconte comment sa fille abrège la langue : quand il lui demande si elle va voir sa grand-mère, elle répond « *e nen* », pour *eshe nanikutini* [*ehe nenagutn*] (« oui des fois »). C'est pour lui le signe de l'altération inévitable de leur langue ancestrale confrontée à la modernité (notes de terrain).

¹²² De fait, les habitant·es de Natuashish s'identifient comme des Innu·es, mais leur parler est aujourd'hui considéré comme étant du naskapi – autrement appelé *mushuau innu* « innu de la toundra » –, une variété perçue comme un dialecte transitoire entre ceux du cri de la Baie James (cri de l'Est) et les parlers innus de la Basse-Côte-Nord (MacKenzie, 1980), même si ces langues restent très proches dans leurs structures.

II. L'enquête linguistique

1) Les séjours sur le terrain

a/ Perspectives

Trois objectifs ont conduit le projet de recherche sur le terrain, qui faisaient écho à trois dimensions de mon travail. La première de ces dimensions renvoie aux discordances entre la tradition linguistique algonquienne et les différents courants théoriques (notamment, le générativisme) qui gravitent autour, et l'approche typologique en général et la typologie de la diversité des langues de manière plus spécifique, qui prescrivent une nouvelle analyse de ces langues – libérée de certains biais historiques et ethnocentriques¹²³ – que je souhaitais mener. Le premier objectif de ces séjours était donc de rencontrer des linguistes nord-américains et des algonquinistes, afin d'une part d'appriivoiser leurs modèles théoriques, d'autre part d'en discuter, notamment dans leur application à l'étude des langues algonquiennes, et plus précisément dans l'analyse du système « direct-inverse » et de l'« obviation » – deux points essentiels et coriaces auxquels se confronte tout linguiste mettant la botte dans les langues algonquiennes. À ce titre, lors de mon premier séjour, j'ai pu participer à un groupe de réflexion (d'influence générativiste) sur la morphologie au sein de l'UQAM (Université du Québec à Montréal) grâce à l'accueil bienveillant et enthousiaste de Thomas Leu, et rencontrer ou retrouver plusieurs linguistes (ou non-linguistes) de l'innu : Joséphine Bacon, Anne-Marie Baraby, Yvette Mollen, Jérémie Ambroise... J'ai également pu suivre (ponctuellement) des cours de langue innue : celui de Joséphine Bacon au Centre d'Amitié Autochtone de Montréal, celui de Jérémie Ambroise et Hélène au Centre d'Amitié Autochtone de Uashat, celui de Denise à l'école secondaire Manikanetish de Uashat. Enfin, ma rencontre avec William Oxford à Toronto a permis d'établir avec lui une correspondance qui s'est poursuivie tout au long de mon travail de recherche. Non seulement cette correspondance a offert la possibilité de confronter sur certains points nos analyses respectives, toujours dans le souci partagé d'être au plus proche des données de ces langues, mais elle a apporté à mon travail une perspective comparative entre

¹²³ Sur ce point, n'oublions pas que la théorie générativiste telle que Chomsky l'a originellement élaborée s'appuyait avant tout sur l'anglais, son unique langue de référence. Cela n'a pas empêché ses disciples d'en appliquer les préceptes à des langues toujours plus diverses, moyennant des ajustements continus – une théorie vivante se doit bien de se renouveler constamment –, à coup de principes et de règles énoncés en bonne et due forme. Ce que nous reprochons à ce courant théorique, c'est son fondement même, qui veut que toutes les langues puissent se réduire à un système mécanique syntaxique unique et universel (au demeurant calqué sur l'anglais). Les langues servent alors à justifier, éventuellement amender voire moduler, ce prototype de langage universel. Dans notre perspective, les langues doivent être avant tout considérées comme des objets naturels à explorer. Aborder la typologie comme une linguistique de la diversité des langues, c'est alors être amené·e à porter un nouveau regard sur nos propres langues – que nous sommes probablement les moins bien placés pour décrire. Ceci étant, si nous rejetons l'approche globale générativiste des langues, nous n'en reconnaissons pas moins qu'elle puisse apporter à la linguistique des analyses intéressantes.

les différentes langues algonquiennes (et les différents travaux sur ces dernières) que je n'aurais su lui donner seule (Will étant à ce sujet toujours disposé à fournir des exemples dans le panel incroyable de langues algonquiennes qu'il maîtrise). Un troisième et dernier séjour, d'une semaine, s'est concentré autour du 49^{ème} Congrès des Algonquistes (*49th Algonquian Conference*) à Montréal, où j'ai pu également retrouver et rencontrer plusieurs chercheur•es, parmi lesquelles Jimena Terraza – alors co-organisatrice du Congrès–, qui m'a par la suite transmis certains de ses articles, ainsi que Marie-Odile Junker, avec qui j'ai pu également correspondre et échanger sur plusieurs de ses travaux.

La deuxième dimension concerne les données de la langue innue, à partir de laquelle j'ai choisi de mener ma recherche. Je souhaitais approfondir, par l'obtention de données de première main dans le cadre d'une enquête linguistique, le traitement des phénomènes de voix, d'alignement et de marquage des différents actants dans le système morphosyntaxique de l'innu. Pour ce faire, j'ai élaboré un premier questionnaire pour le 1^{er} séjour, qui a été en partie modifié pour le 2nd séjour (voir *infra* section 2). Le recueil de données de première main était aussi l'occasion de me familiariser avec la troisième dimension de mon travail : la prise en compte de la variation de la langue, et donc des différentes variétés de la langue innue. J'ai ainsi passé, au cours de mon premier séjour, 4 semaines à Sept-Îles, sur la Côte-Nord du St Laurent, près des communautés innues de Uashat (contiguë à la ville de Sept-Îles) et Mani-Utenam (Maliotenam, distante de quelques kilomètres). Le second séjour s'est déroulé principalement à Natashquan – sur la Basse-Côte-Nord–, auprès de la communauté de Nutashkuan pendant 4 semaines, ainsi qu'une semaine au nord du Labrador, à Schefferville, où se trouve la communauté innue de Matimekush-Lac John, non loin du village naskapi Kawawachikamak.

Au-delà des objectifs fixés par mon projet de recherche, ces différents séjours auprès des communautés innues, m'ont placée dans des circonstances où j'étais en mesure d'appréhender de manière plus personnelle le contexte global de mon sujet. Dans chaque communauté j'ai pu glaner une histoire, un récit, des images, qui participaient à la conception, toujours ouverte, parfois contradictoire, d'une expérience pluridimensionnelle. Cette expérience, finalement, questionne et bouscule la position du chercheur face à son « objet » d'étude.

*« Ce que j'ai pas fait, c'est... C'est de passer par des intermédiaires.
(...) Pour leur parler, puis pour les connaître, puis pour les
comprendre. (...) Non Didier, je leur montre rien, c'est eux-autres qui
me montrent quelque chose. Puis la plus belle chose qu'ils m'ont
montrée, c'est leur langue hostie ! »* (Josée Mailhot, dans *Le Goût de la
Farine*, Perrault 1977 : 1h21m55s - 1h23m40s)

b/ Être chercheur•e sur le terrain

Avant de me lancer dans l'aventure du terrain, il me paraissait fondamental de ne pas être dans un rapport d'« utilisation » des personnes que j'allais rencontrer, et qui étaient susceptibles de m'aider et m'accompagner dans mon projet. Je souhaitais trouver une manière d'être dans la communauté, et de ne pas simplement conduire mes recherches pour mener à bien mon projet. Il existe de nombreuses façons pour un linguiste de faire en sorte que ses recherches puissent être utiles aux personnes qui détiennent, si l'on peut dire, l'objet vivant dont il est en quête, notamment lorsqu'il s'agit de langues minoritaires et en danger : recueil de données que l'on rend accessibles et pouvant servir à la rédaction de matériel métalinguistique (lexiques, précis de grammaires, dictionnaires, grammaires de référence...), aide à l'apprentissage de l'écriture, au choix de l'orthographe, organisation d'ateliers linguistiques, etc. Bref, apporter sa petite pierre à l'édifice dans l'entreprise de revitalisation de la langue. Cependant, bien que ces possibilités se fondent sur de bonnes intentions, elles restent pour la plupart, et malgré nous, teintées de néo-colonialisme – ne serait-ce que dans la démarche même de vouloir saisir un monde auquel on est étranger. Sans les condamner, je ne me sens tout simplement pas capable d'assumer cette situation, en tout cas extrêmement mal à l'aise face à cette factualité. Aussi m'est-il apparu nécessaire de bien distinguer le projet de thèse et l'expérience auprès des personnes et des communautés autochtones. Ce principe a été au cœur de ces voyages et en a déterminé la direction¹²⁴.

2) Questionnaires, entretiens et résultats de l'enquête

a/ Les questionnaires

L'élaboration des questionnaires (consultables en Annexe 2) visait en premier lieu l'explicitation de plusieurs points de la morphosyntaxe de l'innu :

- les contextes d'occurrence des formes verbales « directes » avec « objet obviatif », dont on ne trouve pas ou peu d'occurrences au sein d'énoncés complets (avec présence de syntagmes indépendants désignant les différents actants de l'énoncé), bien que la *Grammaire* en donne les paradigmes (Drapeau 2014, p.531). Nous voulions ainsi notamment approfondir les rapports entre les relations de possession et le marquage « obviatif » dans la forme verbale, et saisir les conditions d'apparition du morphème

¹²⁴ Pour un récit du déroulement des séjours de terrain, lire l'Annexe 1.

-im décrit par l'auteure comme un applicatif relationnel¹²⁵ (Drapeau, 2014 : 244 et 246-247) ;

- la distribution des morphèmes *-it* (vraisemblablement sur les noms possédés animés marqués comme « obviatif », mais aussi sur les inanimés possédés au locatif) et *-inua* (présenté comme une marque de « sur-obviatif », mais que l'on retrouverait tant sur les noms animés possédés au pluriel que sur les noms inanimés possédés marqués comme « obviatifs ») dans le paradigme des formes nominales possédées (Drapeau 2014 : 64-65). Il s'avèrera que cette confusion relève en fait d'une erreur d'impression ou d'édition dans le tableau « PHRASES EXEMPLAIRES AVEC DES NOMS ANIMÉS POSSÉDÉS » (Drapeau, 2014 : 64), qui fait que les formes impliquant un possesseur non-personne (3^{ème} personne du singulier, du pluriel et 4^{ème} personne « obviative ») ne se trouvent pas dans la bonne colonne¹²⁶.

Nous souhaitons également recueillir des données pour discerner s'il pouvait y avoir d'éventuels liens entre certaines opérations de diathèse (applicatifs relationnel, comitatif et bénéfactif, voix antipassive), le marquage des actants par rapport à ces opérations, les morphèmes marquant la possession, ainsi que les rapports entre la formation des bases verbales, la valence, et le type d'actant instanciant les différentes places d'argument¹²⁷.

Le premier questionnaire (cf. Annexe 2a) se composait de deux exercices. L'exercice 1 consistait à traduire 16 phrases du français en innu, qui rassemblaient les points que je souhaitais expliciter. Il était demandé de préciser les différents contextes dans le cas où l'informateur ou l'informatrice envisageait plusieurs traductions. Pour chacune des phrases 1 à 7, nous avons défini une réponse-type d'après les données de la *Grammaire de la langue innue*, que nous envisagions de comparer avec les productions des locuteurs et locutrices innues :

- les phrases 1 à 5 testaient les rapports entre l'expression de la possession et le marquage « obviatif » dans un alignement accusatif. Cela permettait également de mettre en évidence la distribution des morphèmes *-it* et *-inua* qui nous rendait perplexe¹²⁸ :

(1) Le père de Ti-Jean voit le chien → **Tshi-Shan utauia uapameñua atimⁱinua*¹²⁹

<i>Tshi-shan</i>	<i>utau</i>	<i>-a</i>	<i>uapam</i>	<i>-e</i>	<i>-ñua</i>	<i>atim</i>	<i>-inua</i>
Ti-Jean	père	CasObv _{NA}	voir.TrAn	3Obv.Acc	3Obv _{NA}	chien	CasObv ₂ .Anim ¹³⁰

¹²⁵ Cf. notre analyse sur ces points : Chapitre 6, notamment sections I.2 et II.2.

¹²⁶ Elles sont en effet décalées vers la gauche.

¹²⁷ Tous ces points sont traités dans ce travail. Sur les opérations de diathèse et le marquage des actants, cf. Chapitre 10 (I. et II.) ; sur les rapports entre les marques de possession et les opérations de diathèse, cf. Chapitre 6 (I.2 et II.2) ; sur la formation des bases verbales, leur valence, et les interactions avec le type d'argument, cf. Chapitres 7 & 8 et Chapitres 10 & 11.

¹²⁸ Les phrases-réponses élaborées en ce sens (2, 3, 4 et 5) – nous souhaitons notamment voir si *-it* pouvait apparaître sans être précédé de *-in* – sont par conséquent grammaticalement fausses. (2) signifierait « l'homme voit Ti-Jean sur son chien » ; (3) est intraduisible (quelque chose comme à peu près « Ti-Jean lui voit l'homme sur un chien ») ; (4) et (5) sont intraduisibles.

¹²⁹ L'accord du nom est faux, sa forme devrait être *atimua* (*atimu-a*).

¹³⁰ Les gloses datent de l'époque de l'élaboration du questionnaire (2017), soit dans l'ordre d'apparition : CasObv_{NA} = marque obviative animée ; TrAn = verbe transitif avec patient animé ; 3Obv.Acc = 3^{ème} personne « obviative » patient dans un alignement accusatif ; 3Obv_{NA} = indice de 3^{ème} personne animée « obviative » ; CasObv₂.Anim = marque de « sur-obviatif » (?) animée ; Appl_{Rel} = applicatif relationnel ; 3 = indice de 3^{ème} personne ; Poss3 = possessif 3^{ème} personne ; FConstr = forme construite ; Poss.Obv = possesseur « obviatif » ;

(2) L'homme voit le chien de Ti-Jean → **napeu uapamimeu Tshi-Shana utemiñit*
napeu uapam -im -e -u Tshi-Shan -a u- tem -iñ -it
 homme voir.TrAn ApplRel3Obv.Acc3 Ti-Jean CasObv_{NA} Poss3chien.FConstr Poss.ObvCasObv₂.Gén.Anim

(3) Un homme_{Obv} voit le chien de Ti-Jean → **napeua uapamimeñua Tshi-Shan utemit*
napeu-a uapam -im -e -ñua Tshi-Shan u- tem -it
 hommeCasObv_{NA} voir.TrAn ApplRel3Obv.Acc3Obv_{NA} Ti-Jean Poss3chien.FConstrCasObv₂.Gén.Anim

(4) Le père de Ti-Jean voit un homme_{obv} → **Tshi-Shan utauit uapameñua napeua*
Tshi-Shan utauit -t uapam -e -ñua napeu -a
 Ti-Jean père CasObv₂.Gén.Anim voir.TrAn 3Obv.Acc 3Obv_{NA} homme CasObv_{NA}

(5) Le père de Ti-Jean voit le père de Marie → **Tshi-Shan utauit uapamimeñua Mañia utauinìt*
*Tshi-Shan utauit-t uapam -im -e -ñu -a Mañi -a utauin-ñua*¹³¹
 Ti-Jean père CasObv₂.Gén.Anim voir.TrAn ApplRel3Obv.Acc3Obv 3Obv_{NA} Marie CasObv_{NA} père ???

- la phrase 7 cherchaient à saisir les interactions de l'applicatif comitatif avec le marquage « obviatif » et la possession à partir d'un exemple tiré de la *Grammaire* (phrase 6) :

(6) *uitshi-minimeu Puña*
uitshi- mini -m -e -u Puñ -a
 ApplCom₁ boire ApplCom₂ 3Obv.Acc 3 Paul CasObv_{NA}
 « Il boit en compagnie de Paul » (Drapeau, 2014 : 2018)

(7) Il boit en compagnie du père de Paul → **uitshi-minimimeu Puña utauinìt/utauinua*
uitshi- mini-m -im -e -u Puñ -a utauit -ñ -it
 ApplCom₁boire ApplCom₂ApplRel 3Obv.Acc 3Obv Paul CasObv_{NA} père Poss.Obv CasObv_{NA}

- les phrases 8 à 10 portaient sur le marquage des actants dans le cadre d'une relation prédicative trivalente impliquant trois arguments animés humains. Ainsi, à partir d'un procès trivalent typique comme « donner » (phrase 8 : « Ti-Jean nous donne la bouteille »), nous avons élaboré deux énoncés qui ne présentaient pas tout à fait la même réalité dénotative, et dont le prédicat sélectionnait trois arguments animés : « Ti-Jean nous présente à Marie » (phrase 9) et « Ti-Jean nous présente Marie » (phrase 10). L'idée était notamment de voir si le système « direct-inverse » intervenait pour distinguer la phrase 9 et la phrase 10.
- Enfin, les phrases 11 à 16 s'inspiraient d'un exemple issu d'un article de Branigan & Mackenzie (2002) sur les constructions attestant un 'accord de longue distance' (*long-distance agreement constructions*), qui avait éveillé notre intérêt – les gloses ne nous paraissant pas correspondre à la segmentation des auteurs – et que nous souhaitions décliner pour en comprendre le mécanisme.

La seconde partie du questionnaire était peu ou prou l'exercice inverse : elle rassemblait l'exemple en innu qui avait suscité notre attention dans l'article de Branigan & Mackenzie (2002 : 405)¹³², et les traductions (réponses-types) du premier exercice. Cela nous permettait, au cas où les personnes de l'enquête produisaient des énoncés différents de ceux que nous

CasObv₂.Gén.Anim = marque de « sur-obviatif » sur nom possédé (génitif) animé ; ApplCom₁ / ApplCom₂ = 1^{er} et 2^{ème} segments du morphème discontinu d'applicatif comitatif.

¹³¹ Un exemple repéré dans un article de Branigan et MacKenzie (2002 : 398) a mis le doute sur les formes que nous construisions à partir de la *Grammaire de la langue innue*. Nous y trouvions en effet la forme *Pu:na uta:ui:nua* (*Pu:n-a uta:ui:-nua*).

¹³² Cet exemple, segmenté et glosé (selon l'analyse de Branigan et MacKenzie), est le suivant :

ma: tshit- it -a:u ni:n ni- ka- ui:tsh -im -a:ui Pu:n u- ka:ui -a
 Q 2 dire.TrAn 3 moi 1 FUT aider ApplRel 3 Paul Poss3mère Obv_{NA}

“Did you say that I will help Paul’s mother?” [lit : « lui as-tu dit (que) moi je vais lui aider sa mère à Paul »] (Branigan & Mackenzie 2002 : 405).

attentions, de voir si ces derniers étaient quand même compréhensibles, et auquel cas, s'il y avait une différence sémantique ou pragmatique identifiable. Il leur était alors demandé si la traduction nécessitait un contexte particulier, et les raisons pour lesquelles la phrase ne leur semblait pas correcte le cas échéant.

Le second questionnaire (cf. Annexe 2b), mis à l'épreuve au cours de notre 2^{ème} séjour, était une version un peu plus élaborée, comprenant cette fois 3 exercices. Le premier consistait à demander à nos informateurs et informatrices de nous raconter en innu une histoire à partir d'un scénario que nous leur donnions, en français. Il s'agissait ainsi de leur laisser plus de liberté et d'avoir alors une plus grande opportunité de saisir les différences de parlers, mais aussi d'essayer de faire en sorte qu'ils et elles ne soient pas trop influencés par la langue du texte source (scénario), afin que l'exercice ne se réduise pas à une simple traduction – dès lors moins « naturelle ». Ce court texte reprenait les phrases du 1^{er} exercice de la première version du questionnaire, il était donc toujours question d'étudier les mécanismes de l'« obviation » et son interaction avec le marquage de la possession.

Le 2^{ème} exercice était dans le même esprit que l'exercice 1 du 1^{er} questionnaire : il consistait à traduire des phrases du français en innu, en précisant les contextes en cas de possibilités multiples. Nous avons remplacé le verbe « présenter » des phrases 9 et 10, qui avait posé des problèmes de traduction à nos informateur/ices, par « emmener ». L'exercice comportait de nombreuses phrases en plus (37 en tout), cherchant à éliciter d'autres opérations sur la diathèse (applicatif bénéfactif) impliquant des arguments animés (phrase 12), ou inanimés et animés (phrases 13 à 16). Nous voulions pousser jusqu'au bout les mécanismes de traçage de la référence à la 3^{ème} personne de la langue. Nous avons également, dans la même optique, complexifié les phrases avec l'applicatif comitatif (associatif), y ajoutant la problématique de la possession (phrases 4 à 7), ainsi que celles mobilisant des procès trivalents impliquant des arguments animés (phrases 8 à 11, et 17 à 20). Les phrases 21 à 26 visaient à observer les articulations des mécanismes de la langue – entre dérivation et opérations sur la diathèse – selon le nombre d'arguments impliqué dans le procès, et leur genre animé ou inanimé. Enfin, les phrases 27 à 37, qui s'inspiraient des réflexions suscitées par les exemples de Branigan et MacKenzie (2002), permettaient de décomposer graduellement les différentes propositions 'subordonnées' d'un énoncé complexe tel que « tu dis que la mère de Paul aide la mère de Marie » (phrase 37), afin d'en observer les différentes constructions dans différents contextes syntaxiques (principalement proposition indépendante *versus* complétive), en y mêlant toujours la problématique de la possession et celle, liée, du traçage de la référence des arguments de 3^{ème} personne.

Le 3^{ème} et dernier exercice reprenait le 2^{ème} exercice du premier questionnaire. Il visait à évaluer la compréhension de certains énoncés en innu, et à les corriger le cas échéant. On y retrouve donc deux exemples de l'article de Branigan et MacKenzie 2002 (phrases a et b), ainsi que les réponses-types élaborées lors du 1^{er} questionnaire, que nous avons corrigées entretemps (phrases c à f).

Nous n'avons suivi, pour la préparation de ces questionnaires mais aussi pour la conduite des entretiens, aucune formation¹³³.

b/ Les entretiens

Peu d'entretiens ont été réalisés au cours de nos séjours¹³⁴. Nous avons mené 3 entretiens à Uashat lors du 1^{er} séjour, un à Lac John et deux à Nutashkuan lors du 2^{ème} séjour. Nous introduisons ces entretiens dans l'ordre chronologique et en présentons le déroulement¹³⁵.

1er entretien_ (cf. Annexe 3a) Le premier entretien, réalisé le 06/04/2017 à Uashat, n'a pas été enregistré, sur la demande de notre informateur(ice), qui a souhaité garder l'anonymat. X a 45 ans et est né·e et a grandi à Uashat, où X habite depuis 13 ans. Ses parents sont tous deux originaires de Uashat et ce sont eux qui lui ont transmis la langue. Nous débutons le 1^{er} exercice : j'énonce les phrases en français et X les traduit. Afin de noter le plus fidèlement possible sa production, je répète et X me corrige. Au début, X ne peut pas voir les phrases sources, mais à partir de la phrase 7 (sur 16), X demandera à les lire systématiquement afin de les traduire plus facilement : « sinon c'est mêlant » (X, notes de terrain). Je constate, comme le précise Drapeau dans la *Grammaire*¹³⁶, que X ne prononce pas le morphème *-a* marquant l'obviatif, mais je ne suis pas en mesure de déterminer s'il y a une différence de ton. Pour les phrases 9 et 10, X ne se souvient plus comment dire « présenter ». X demandera plus tard à une autre personne innue de Pakua-Shipit, qui ne saura pas dire non plus. J'explique à X que les deux phrases en français concernées présentent une différence selon qui est présenté à qui (« Ti-Jean nous présente à Marie » et « Ti-Jean nous présente Marie »). X estime que l'innu

¹³³ Cependant, nous avons vécu comme une sorte de préparation au terrain l'assistance au colloque international organisé par le LACITO en 2016 : « Du terrain à la théorie : les 40 ans du LACITO » – au cours duquel nous avons notamment rencontré Anne-Marie Baraby –, ainsi que la journée de formation doctorale « Quelques outils pour la description linguistique » (2017), également organisée par le LACITO.

¹³⁴ Je ne déplore pas ce constat. Je n'ai essuyé que peu de refus de la part des locuteurs et locutrices innu·es. Cependant, je craignais d'artificialiser une relation que j'estimais d'un autre ordre, ou bien je sentais que ce n'était pas le moment, ou que la personne n'aurait pas voulu – et je ne voulais pas créer de malaise. Toujours est-il que je suis très reconnaissante aux informatrices et informateurs qui ont bien voulu, par amitié ou par intérêt, se prêter au jeu de l'enquête.

¹³⁵ La transcription complète des exercices réalisés lors des deux premiers entretiens est consultable en Annexe 3, ainsi qu'une partie du 5^{ème} entretien.

¹³⁶ « À l'obviatif, les noms *animés* prennent le suffixe *-a*. Cette voyelle est clairement prononcée dans les communautés de Mamit. Toutefois, elle n'est pas prononcée, mais remplacée par un ton bas, par les locuteurs des dialectes de l'Ouest. » (Drapeau, 2014 : 35).

ferait aussi cette distinction. Pour le 2^{ème} exercice, X m'avait prévenue qu'il/elle n'était pas sûr•e de pouvoir traduire l'innu en français. La deuxième phase du questionnaire n'a pas été réalisée.

2^{ème} entretien_ (cf. Annexe 3b) Le second entretien s'est tenu à Uashat le 06/04/2017, et a pu être enregistré. Makatan n'est pas linguiste, comme on me l'avait présentée, mais professeure de langue, aujourd'hui à la retraite. Elle a 65 ans, est née et a grandi à Mani-Utenam. Elle a été élevée par sa grand-mère, qui vient également de Mani-Utenam, comme sa mère (artisane) et son père (chasseur). Elle vit à Mani-Utenam depuis 65 ans. Nous démarrons l'enquête : je dis les phrases en français, elle me les traduit en innu, et je les répète comme je peux. Après avoir traduit les deux 1^{ères} phrases en conservant l'ordre des constituants de la langue source, Makatan précise qu'en innu, il est possible de commencer la phrase par le verbe. Au fil des exemples, elle marque une nette préférence pour mettre le verbe en première position. À partir de la phrase 6, qui demande normalement l'usage de l'applicatif comitatif (« il boit en compagnie de Paul »), mais que j'énonce finalement sous la forme « il boit avec Paul », la compréhension des phrases sources semblent moins évidente. Makatan semble traduire par *min-u Pun*, soit littéralement « Paul boit ». Afin de lever l'ambiguïté du pronom personnel français « il », je reformule : « Jean boit avec Paul », que Makatan traduit en utilisant la forme verbale applicative. Comme X, Makatan ne parvient pas à traduire les phrases 9 et 10, et bute sur la traduction du verbe « présenter ». Le reste du premier exercice se déroule sans vraiment de commentaires. Pour le 2^{ème} exercice, la compréhension des deux exemples tirés de Branigan et MacKenzie (2002) pose problème. Makatan fait l'exercice en lisant les phrases que j'ai écrites en innu, et corrige toutes les phrases fausses que j'avais construites.

3^{ème} entretien_ Nous avons mené un troisième entretien le 06/04/2017, à Uashat, avec Jérémie Ambroise. Jérémie vit à Uashat, depuis 6 ans, mais a passé une petite partie de son enfance à Québec. Son père est métis Micmac mais ne parle pas sa langue, sa mère est une Innue de Pessamit. À Québec, petit, il ne parlait pas innu. Il l'a appris tout seul dans les écrits, ainsi qu'à l'école, surtout pour le vocabulaire : à l'école, « ils n'apprenaient pas vraiment à parler, car ce sont déjà des locuteurs et locutrices » (Jérémie A., notes de terrain). Il travaille à l'Institut Tshakapesh et a 26 ans. Au moment de commencer l'enquête, mon enregistreur ne fonctionne plus. Jérémie me propose de tout enregistrer avec son téléphone portable. Nous avons beaucoup discuté sur le questionnaire, la langue – pourquoi la traduction de « présenter » pose-t-elle problème ? –, etc. C'est avec Jérémie que se résout le mystère de la distribution des morphèmes *-it* et *-inua* dans les formes nominales possessives, qui résultait d'une erreur dans un tableau de

la *Grammaire de la langue innue* (cf. 2a *supra*). Je ne parviendrai cependant jamais à récupérer l'enregistrement.

*4^{ème} entretien*_ Le 4^{ème} entretien est enregistré le 19/06/2017, à Lac John. Mes interlocuteur/ices sont Marie-Marthe et Grégoire Gabriel, accompagnés de leur fille Évelyne, surnommée Kudesh. Marie-Marthe a 81 ans, elle est née dans le bois et y a grandi jusqu'au pensionnat. Ses parents parlaient l'innu-aimun. Son père est mort quand elle avait un an. Après son décès, c'est surtout sa grand-mère et son oncle qui l'ont élevée ; c'est d'eux qu'elle a appris la langue. Elle a passé deux ans et demi au pensionnat de Mani-Utenam, puis au sanatorium. Elle vit à Matimekush-Lac John depuis 1956 (notes de terrain). Grégoire a 79 ans, il est né 50 milles plus haut, dans le bois. Il a grandi en passant 9 mois dans le bois puis 3 mois à Sept-Îles, près de la rivière Moisie. Ses parents venaient du bois et parlaient l'innu-aimun, qu'ils lui ont transmise. Il n'est pas allé à l'école. Comme Marie-Marthe, Grégoire vit à Matimekush-Lac John depuis 1965 (*ibid.*). J'expose le déroulement du questionnaire. Marie-Marthe ne se sent pas capable de raconter une histoire, elle ne comprend pas trop l'exercice. Finalement, c'est Grégoire qui va raconter son histoire, « celle des Indiens au Lac John ». Grégoire raconte, Evelyne traduit, Marie-Marthe intervient parfois. L'histoire de Grégoire, c'est la sienne, l'histoire de sa vie quand, en 1954 il a décidé de quitter la Moisie et de monter travailler à Schefferville.

*5^{ème} entretien*_ Le 5^{ème} entretien se tient le 16/07/2017, à Nutashkuan. Vicky Bellefleur a 31 ans, elle a grandi à Nutashkuan où elle vit depuis toujours, à l'exception de quelques années passées à Québec. Son père et sa mère, tous deux de Nutashkuan, lui ont transmis leur langue. À l'école, elle a suivi des cours d'innu, environ 2-3h par semaine ; ils portaient plus sur la culture, mais en innu (Vicky B., notes de terrain). Vicky accepte d'être enregistrée. Elle nous fait remarquer que le 1^{er} exercice¹³⁷ n'est pas très naturel : « Nous-autres, c'est le contexte d'abord, puis les personnes en dernier ». Dans le 2^{ème} exercice, pour la traduction des phrases 12 (« Marie a donné de la viande à Jean pour Marc ») à 20, Vicky préfère reformuler, cela lui semble plus naturel :

Ok. J'vais dire : 'Marie donne la viande pour Marc mais la donne à Jean pour qu'il la donne à Marc'. Ouai. C'est comme ça qu'il faut que je dise, sinon... euh... j'pourrai pas terminer ma phrase ! (Vicky Bellefleur, enregistrement du 16/07/2017).

Le dernier exercice est également complexe à mener. Les exemples tirés de Branigan & MacKenzie (2002) ne sont pas compris. Le mari de Vicky intervient également. Ils y

¹³⁷ L'Annexe 3c présente une transcription (non glosée) de l'exercice I.

réfléchissent à deux. Les phrases que j'ai préparées pour tester l'usage des applicatifs sont aussi l'objet de discussion : pour eux, les formes verbales des phrases c, d et e, « c'est la même chose » (enregistrement du 16/07/2017). Vicky et son mari déclarent ne pas prononcer dans aucune de ces phrases le morphème d'applicatif *-im*, mais il serait quand même présent.

*6^{ème} entretien*_ Nous réalisons notre 6^{ème} et dernier entretien à Nutashkuan, le 16/07/2017. Libby a 10 ans, elle est née et a grandi à Nutashkuan, mais a passé quelques années à Québec avant ses 4 ans. Ses deux parents sont de Nutashkuan et parlent l'innu-aimun. Elle a appris la langue par ses parents ainsi qu'au sein de la communauté. Elle va à l'école mais ne suit pas de cours d'innu, elle fréquente l'école allochtone du village de Natashquan. Libby n'est pas à l'aise avec le premier exercice. Elle préfère que je lui dicte les phrases du scénario une par une. Sa production, surtout au début, est marquée par le *code-switching* : « Jean se promène *mak utema* ». L'exercice 2 se déroule dans la continuité du premier. Comme Vicky Bellefleur, pour les phrases 12 à 16, Libby reformule en plusieurs propositions, mais de manière plus concise (littéralement, sa traduction de la phrase 12 signifie « Marie a donné la viande à Jean [pour] qu'il la donne à Marc »). Pour la série de phrases 14 à 20, où l'on introduit notamment la problématique du traçage de la référence à travers les relations de possession dans des procès de valence supérieure à 2 (phrase 14 : « Marie a donné du pain à Jean pour sa mère (à Jean) »), j'explicité parfois le contexte en décrivant une situation¹³⁸. Pour le dernier exercice, Libby préfère lire les phrases en innu. Les exemples tirés de l'article de Branigan & MacKenzie (2002) ne sont pas compris et Libby en propose une autre version, une fois la traduction connue. Les phrases c à e sont mieux comprises. Comme pour Vicky et son mari, Libby ne prononce pas le morphème d'applicatif *-im* des phrases c et e. Pour la phrase f, elle comprend mais demande à lire pour proposer sa version.

c/ Réflexions sur l'enquête et ses résultats

Les questionnaires élaborés illustrent de nombreuses maladresses en matière d'élicitation, introduisant trop de biais par leur forme – notamment le fait de demander aux informateurs et informatrices de traduire des phrases, que ce soit du français à l'innu ou de l'innu au français. En effet, dans un contexte de bilinguisme diglossique, cet exercice présente le risque, bien identifié, d'une part que les locuteurs et locutrices soient influencé•es par les tournures (notamment l'ordre des constituants) du français lorsqu'on leur demande de traduire en innu ; d'autre part, du fait des variations dialectales – qui concernent pour beaucoup la phonologie –,

¹³⁸ Par exemple : « Jean va voir sa mère, alors Marie lui donne du pain, pour qu'il donne le pain à sa mère ».

qu'elles et ils ne comprennent pas les phrases innues qu'on leur énonce¹³⁹. Cela m'oblige à leur faire lire – ce qui, outre de les mettre dans la position malaisée de lettré•es en innu-aimun, a pour conséquence fâcheuse de mélanger les codes écrit et oral que je tenais pourtant à bien dissocier. Je me suis donc confrontée à la problématique du support de l'enquête, dont le choix oriente systématiquement la production. Puisque je cherchais à éliciter des points précis de la grammaire, je n'ai pas pu passer outre ce biais méthodologique expérimental : il ne m'a pas semblé possible de réunir autrement des conditions spontanées et naturelles qui m'auraient permis d'étudier les points spécifiques que je voulais approfondir en comparant les productions des informateurs et informatrices.

Comme l'on s'y attendait, les exercices de traduction ont largement influencé la production des énoncés. Lors de l'entretien avec Libby, lorsqu'elle traduisait les phrases du français à l'innu, le recours au *code-switching* était beaucoup plus marqué que dans sa conversation plus spontanée. J'ai voulu, pour contourner l'inadaptation des exercices de traduction (que j'ai tout de même maintenus par curiosité), proposer aux informateurs et informatrices de s'approprier un scénario, à partir d'un texte source, écrit puis lu par moi-même, qu'ils et elles pourraient ensuite raconter à leur manière dans la langue cible. C'était sans compter ce que l'on peut naïvement et globalement attribuer au « choc linguistique », ce que Vicky Bellefleur a très rapidement exprimé : « Nous-autres, c'est le contexte d'abord, puis les personnes en dernier » (notes de terrain). C'est très probablement le caractère inadéquat du scénario imaginé en français, qui a empêché son appropriation en innu par les locuteurs et locutrices de l'innu – d'où l'incompréhension de Marie-Marthe devant l'exercice proposé. L'usage d'un support visuel, que j'avais également envisagé, aurait tout aussi bien introduit des biais expérimentaux, en orientant éventuellement le type de production vers la description.

Par ailleurs, les profils des informatrices et informateurs sont tous différents : différences d'âge, de dialectes, de scolarisation. Tout au plus, donc, les données recueillies donnent-elles une idée de la variation multidimensionnelle de la langue innue. Quelque part, et d'une manière presque inévitable, mon enquête ne pouvait que rendre compte des variations dialectales, puisqu'elle a été élaborée à partir d'un ouvrage de grammaire de référence, proposant une forme « standardisée » de la langue innue.

Ce travail de recherche étant essentiellement basé sur des sources que l'on dit de « seconde main », et avant tout sur la *Grammaire de la langue innue* – unique grammaire de référence de

¹³⁹ Jérémie Ambroise m'a ainsi confié l'inadéquation de l'exercice de traduction innu-français : « la différence de longueur des voyelles, qui varie selon les dialectes, peut changer le sens d'un mot, il y a des tons, de l'harmonie vocalique (avec le /u/ surtout), fait que ta prononciation est presque nécessairement sujette à réinterprétation » (Jérémie Ambroise, notes de terrain).

la langue –, l'expérience de terrain, dans sa globalité, rappelle combien une langue est avant tout vivante. Ce travail ne propose pas une nouvelle grammaire de la langue innue, il suggère une nouvelle approche des langues algonquiennes. À travers l'analyse du système de l'innu-aimun tel qu'il est présenté dans les travaux de linguistique, je cherche à suggérer une nouvelle compréhension de leur système, qui inclurait même les variations – parties intégrantes de ces systèmes. Finalement, les séjours sur le terrain ont permis de redimensionner et de restructurer mon sujet de recherche qui, parce que je ne voulais ne rien oublier, était avant cela encore trop décomposé sur plusieurs plans, à prétendre rendre compte à la fois d'une réalité en évolution constante, de ses différentes appréhensions par les descriptions linguistiques, et du fonctionnement général auquel elle semble répondre.

DEUXIÈME PARTIE

MORPHOSYNTAXE DE L'INNU-AIMUN

La Première Partie nous a permis de faire connaissance avec la langue innue, en tant que langue algonquienne parlée au Québec, en contextualisant à la fois la famille de langues à laquelle elle est rattachée, et son étude en tant que « langue ». Cette Deuxième Partie cherche à saisir comment se structure le système de la langue autour de certaines caractéristiques morphosyntaxiques générales. Le Chapitre 4 reconnaît ainsi à l'innu-aimun des propriétés multiprédicatives qui, selon nous, permettent de concevoir certains aspects de son fonctionnement de manière plus globale que dans les descriptions traditionnelles. Elle rend ainsi compte des usages des différents paradigmes des langues algonquiennes, traditionnellement appelés « ordres de conjugaison ». Le Chapitre 5 récapitule les critères de distinction de ces paradigmes et présente les marques associées à l'expression du temps, de l'aspect et des modes. En plus de la multiprédicativité, l'innu et les langues algonquiennes déploient un système original de traçage de la référence lorsque cette dernière relève de la « 3^{ème} personne », ce qui est appelé « obviatif » ou « obviation » dans la tradition algonquiniste. Ce marquage anaphorique différentiel ayant des répercussions manifestes tant dans la morphosyntaxe générale que la morphosyntaxe 'verbale' – que nous appréhenderons dans la partie suivante –, il est l'objet du Chapitre 6.

Chapitre 4 : Une langue multiprédicative

La reconnaissance du caractère multiprédicatif d'une langue constitue une véritable économie dans la description et la compréhension de son système linguistique. Dans les langues algonquiennes, identifier ce qui relève de la multiprédicativité met en évidence tout un aspect de leur fonctionnement qui apparaît sinon obscur – ne serait-ce que les contextes d'usage du paradigme DÉPENDANT, qui suscite toujours de nombreuses réflexions et de nombreux travaux (dont la somme ne fait qu'augmenter l'impression que l'on passe à côté du véritable propos)¹⁴⁰.

Le terme de « multiprédicativité » a été suggéré par Agnès Henri dans sa description d'une langue mélanésienne parlée au Vanuatu (île de Maewo), le *suñwadia*. Il est inspiré de celui d'« omniprédicativité », proposé par Launey (1984) pour décrire le fonctionnement du nahuatl où « toutes les parties du discours dites 'majeures' peuvent accéder directement, c'est-à-dire sans opérateur de type copule, à la fonction de prédicat » (Henri, 2011 : 71) :

Lemaréchal (1989 : 55) revient sur la présentation du nahuatl faite par Launey, en soulignant que bien que toutes les parties du discours majeures soient des prédicatifs, ces prédicatifs ne fonctionnent pas pour autant comme des prédicats dans tous leurs emplois (...). Il insiste donc sur l'importance de ne pas confondre partie du discours et fonctions. (Henri, 2011 : 72)

La nuance introduite par l'idée de « multiprédicativité » face au terme d'« omniprédicativité » réside dans le fait que ce n'est pas nécessairement l'ensemble des parties du discours identifiées comme 'majeures' qui sont concernées par ce fait, mais que les verbes ne constituent pas l'unique partie du discours prédicative : le prédicat syntaxique peut être constitué par des lexèmes relevant de diverses parties du discours (Henri, 2011 : 238).

Ce chapitre entreprend de parcourir les caractéristiques des langues algonquiennes qui nous permettent d'affirmer qu'elles sont multiprédicatives. Nous examinerons les différentes manifestations de la multiprédicativité en innu-aimun, confirmant ainsi la pertinence de son identification et mettant en évidence les potentialités descriptives qu'elle apporte.

I. La multiprédicativité dans les langues algonquiennes

Plusieurs cas de prédication syntaxique non-verbale ont été relevés dans différentes descriptions de langues algonquiennes, nous les parcourrons dans un premier temps afin de déterminer dans quelle mesure ces occurrences peuvent ou non relever de la multiprédicativité. Nous verrons ainsi que les données de la langue innue telles qu'elles sont présentées dans

¹⁴⁰ Cf. *infra* II.1 et Chapitre 5, section I.1.

Drapeau 2014 permettent de qualifier la langue de multiprédicative. Dans un second temps, nous confirmerons la multiprédicativité de la langue et étudierons ses limites. Nous démontrerons ensuite dans une deuxième partie les conséquences directes de la multiprédicativité sur l'analyse morphosyntaxique de la langue innue.

1) Indices de la multiprédicativité : prédicats syntaxiques non-verbaux dans les langues algonquiennes

L'argument principal qui permet d'affirmer qu'une langue est multiprédicative consiste à reconnaître que des parties du discours, autres que les formes finies du verbe, ont un accès direct à la fonction de prédicat syntaxique¹⁴¹. À notre connaissance, aucune description de langue algonquienne ne mentionne spécifiquement leur caractère multiprédicatif. Celui-ci se devine pourtant en filigrane dans différents ouvrages consacrés à leur grammaire, qui mentionnent l'existence de « prédicats syntaxiques non verbaux ». À titre d'introduction et de familiarisation avec le diasystème algonquien, nous proposons ici quelques exemples de prédication non verbale relevés dans plusieurs descriptions algonquiennes, et déterminons si ces derniers attestent ou non de la multiprédicativité de ces langues.

a/ Le ménomini (Bloomfield, 1962)

Considérons le traitement de la prédication par Bloomfield dans sa description du ménomini (Bloomfield, 1962)¹⁴² – bien avant l'apparition des termes 'omniprédicatifs' et 'multiprédicatifs' : il relève qu'en plus des verbes, prédicatifs à une certaine forme seulement (au paradigme INDÉPENDANT, déterminant les formes finies du verbe), d'autres éléments sont capables de prédication syntaxique. Bloomfield considère que les seules formes verbales prédicatives sont celles du paradigme INDÉPENDANT¹⁴³, les autres seraient non prédicatives (Bloomfield, 1962 : 49) – c'est-à-dire des formes non finies du verbe¹⁴⁴. Ainsi, pour l'auteur, la négation est prédicative ; elle est suivie d'une forme verbale (non finie) conjuguée, selon les termes de l'auteur, à l'« ordre négatif »¹⁴⁵ (Bloomfield, 1962 : 49) :

¹⁴¹ Nous employons ici la notion de prédicat uniquement comme unité syntaxique, c'est-à-dire, en termes de constituance, que le prédicat syntaxique est ici considéré comme le constituant de plus haut niveau sous la proposition (indépendante).

¹⁴² Publication posthume éditée par Hockett, qui a rassemblé les notes de Bloomfield après sa mort en 1949. Bloomfield a réalisé un terrain auprès des Ménominis pendant les étés 1920 et 1921 (Bloomfield, 1975 : xv).

¹⁴³ Nous abordons la question des « ordres de conjugaison », parmi lesquels figure le paradigme INDÉPENDANT, dans le chapitre suivant (Chapitre 5), que nous analysons de manière plus approfondie dans la Troisième Partie au cours du Chapitre 8.

¹⁴⁴ L'expression 'forme non finie' renvoie aux formes qui ne peuvent pas à elles seules constituer une proposition complète. À l'inverse, les 'formes finies' peuvent constituer le prédicat principal unique d'une proposition.

¹⁴⁵ Bloomfield considère les formes verbales négatives comme définissant un paradigme verbal distinct – appelé ordre –, il y a donc pour lui quatre ordres de conjugaison en ménomini : l'INDÉPENDANT, le « conjonctif », l'impératif et le négatif.

MÉNOMINI¹⁴⁶

- (1) a. *ne-na:tom-ek-ok*¹⁴⁷
 → *ne- na:tom -ek -w -ak*
 Pers BV Diath Tps -Pers
 1 appeler VxSpé Neutre 3pl_{NA}
 “they call me” (Bloomfield, 1962 : 142)
- b. *kan ne-na:tom-ek-on*¹⁴⁸-*owa:w-an*
 → *kan ne- na:tom -ek -w -en -owa:w -an*
 POL Pers BV Diath Tps Pol NbrPers Pol
 Négf 1 appeler VxSpé Neutre Négfpl Négf
 “they do not call me” (Bloomfield, 1962 : 170)

D’après Bloomfield, le caractère prédicatif de la négation tient dans le fait qu’elle déclenche une forme verbale spéciale, qui ne peut être employée sans le morphème exprimant la polarité négative. Les énoncés négatifs se construisent donc à l’aide d’un prédicat négatif, qui déclenche un marquage négatif (indiqué notamment par le morphème discontinu *-en...-an*) sur une forme verbale non finie (représentant le contenu présupposé nié) et qui constitue alors l’argument de la négation prédiquée par *kan*. Les arguments avancés par Bloomfield à propos de la négation sont particulièrement complexes puisqu’ils semblent définir tout un paradigme de conjugaison verbal ; à ce titre, ils ne suffisent pas à rendre compte du caractère multiprédicatif de la langue¹⁴⁹.

Les autres éléments prédicatifs du ménomini sont désignés par Bloomfield par le terme de « prédicateur » (*‘predicator’*)¹⁵⁰. Ils se construisent globalement sur un même modèle : un prédicateur introduit une forme verbale au paradigme DÉPENDANT (Bloomfield, 1962 :

¹⁴⁶ Cf. liste des abréviations page 9. Nos exemples présentent généralement deux lignes de gloses : la première renvoie à la fonction du morphème, la seconde à sa valeur ou à son signifiant.

¹⁴⁷ Dans cette forme, le suffixe *-Ek* est suivi de *-w* qui marque une neutralisation des oppositions de temps ; la NON PERSONNE agent est pluralisée par le suffixe *-ak* entraînant alors la fusion de *wa* post-consonantique en *o* (Bloomfield, 1962 : 153). D’où *(-Ek +) -w + -ak > (-ek) -ok*.

¹⁴⁸ Dans la forme verbale négative, on trouve *-n* (dont la forme étendue est *-en*) et à la fin de chaque forme on trouve *-an* ; entre *-(ε)n* et *-an* ne s’insèrent que les suffixes de nombre (pluriel) et marquant le cas des actants (« obviatif ») (Bloomfield, 1962 : 167) : la marque de l’« ordre négatif » serait un morphème discontinu (à vérifier). Or, dans les formes à la voix marquée (avec le suffixe *-ek*), après le suffixe de voix suivi de la marque de temps, le premier élément du morphème de l’« ordre négatif » apparaît dans sa forme étendue (Bloomfield, 1962 : 170). Cela provoque une contraction décrite en ces termes par Bloomfield : après consonne, les segments *y* ou *w* + voyelle autre que *a* ou *a:* sont remplacés par une voyelle (Bloomfield, 1970 : 358) ; ici : *wε* post-consonantique donne *o*.

¹⁴⁹ La négation ne fonctionne par ailleurs pas de la même manière dans l’ensemble des langues algonquiennes. En innu, il n’existe pas de paradigme négatif spécifique : au niveau propositionnel, la négation peut effectivement être prédicative et est marquée par *apu*, suivie d’un verbe au paradigme DÉPENDANT (cf. II.3 dans ce Chapitre). Dans ce cas, la prédication négative consiste, dans un énoncé assertif, à nier le contenu de la proposition formée par le verbe au paradigme DÉPENDANT. Nous revenons brièvement sur la négation en ménomini au Chapitre 5 (I.1).

¹⁵⁰ Cette terminologie marquerait l’influence des langues à copule(s) dans la description des langues (Alain Lemaréchal, communication personnelle).

49-50). Dans l'exemple ci-dessous, *eneq*, présenté comme un démonstratif¹⁵¹, est considéré comme le prédicat syntaxique :

MÉNOMINI (Bloomfield, 1962 : 50)

- (2) *eneq* *as* *pia* *-t*
 Dém+? Connect CI.BV¹⁵² Pers
 Méd_{Inan}+Foc? Sub.Généraq Présup.venir 3Dép
 “it is there/now that (s)he comes ; there (s)he comes, now (s)he comes”

Le démonstratif étant dans ce cas en position de focus, cet énoncé du ménomini pourrait bien être une construction clivée. On ne peut considérer *eneq* comme un simple équivalent ‘prédicatif’ des démonstratifs *eneh*, *enem* ou *enes* puisque tous ces éléments peuvent être segmentés davantage : *ene-q*, *ene-h*, *ene-m*, *ene-s*. Il faudrait donc identifier la valeur des morphèmes avec lesquels la base démonstrative *ene-* semble se combiner, et notamment celle de *-q* qui paraît déterminer la propriété prédicative du démonstratif lorsqu’il est en position focale. De fait, Bloomfield identifie, en ménomini, des formes prédicatives pour les pronoms personnels et les démonstratifs, qui peuvent alors être marquées en mode (Bloomfield, 1962 : 50). Elles sont traduites en anglais par : “it is I/I am the one ; it is there ; it is this ; etc.”. Ces « formes prédicatives » des pronoms personnels et démonstratifs sont morphologiquement marquées, l'accès à la prédication syntaxique pour ces parties du discours n'est alors vraisemblablement pas direct, et le caractère multiprédicatif de la langue n'est donc jusque-là pas avéré.

Par ailleurs, Bloomfield précise que la plupart des ‘particules’ et des noms sont rendus prédicatifs par leur combinaison avec un ‘verbe auxiliaire’ (‘*auxiliary verb*’) ¹⁵³ ou avec d’autres morphèmes dérivationnels, suffixés au nom : ce serait donc par un mécanisme de dérivation que certaines parties du discours accèderaient à la fonction prédicative.

MÉNOMINI (Bloomfield, 1962 : 50)

- (3) *n-* *o:hkomeh* *-ε:w*
 Pers BN Deriv
 1 grand-mère Verb^o.3sg_{NA}
 “my grandmother is the one ; it is my grandmother”

D’après Bloomfield , le suffixe *-ε:w* est un « verbe auxiliaire » monovalent signifiant « c’est celui-là » (“he/it is the one”), donc, en fait, *a priori*, un suffixe verbalisant. Ce morphème

¹⁵¹ Pour Bloomfield, *eneq* est la « forme prédicative » du démonstratif inanimé *eneh*, *enem* (Bloomfield, 1975 : 56).

¹⁵² La forme changée (glosée CI pour « changement initial) est une des marques du paradigme DÉPENDANT, mais n’est pas utilisée systématiquement. Selon de récents travaux, elle aurait une valeur de présupposition à l’égard du procès décrit par la forme verbale dépendante qu’elle introduit (Cook 2008).

¹⁵³ Qualifier ce morphème de « verbe auxiliaire » est peut-être audacieux, il serait plus prudent de le considérer, dans l’attente d’une étude plus approfondie, comme un suffixe verbalisant.

n'apparaît qu'à la 3^{ème} personne du paradigme INDÉPENDANT, et est marqué en mode. Hockett, en tant qu'éditeur, note par ailleurs que les 'particules prédicatives' (*predicative particles*) $\varepsilon:h$ et $\varepsilon:q$, également suffixées, pourraient être perçues comme des formes modales de cet auxiliaire (Bloomfield, 1962 : 137) :

MÉNOMINI (Bloomfield, 1962 : 206)

- (4) *sa:pati:s* $-\varepsilon:h$ *kε:ta=* *pia -t*
 NP Dériv CI.MqMod BV Pers
 Jean-Baptiste Verb°NP Présupp.Vol^f venir3Dép
 "it is the one whose name is Jean-Baptiste who intends to come"

- (5) *kenah* $-\varepsilon:q$
 ProN Dériv
 Pers2 Verb°.Interr.Distrib
 "dost thou want some ? dost thou mean thyself ?"

Dans les exemples ci-dessus, le morphème $-\varepsilon:h$ est décrit comme permettant de rendre prédicatif un nom personnel avec une valeur déictique de monstration, tandis que $\varepsilon:q$ forme des expressions interrogatives ayant un aspect distributif (Bloomfield, 1962 : 206). Ces formes semblent en effet être composées d'une base $\varepsilon:-$ à laquelle s'ajoutent les suffixes $-h$ et $-q$ dont les valeurs respectives restent à déterminer, mais qui, comme le suggère Hockett, pourraient être modales¹⁵⁴.

En revanche, d'après Bloomfield, les pronoms et 'particules' interrogatifs sont toujours prédicatifs, tandis que certaines 'particules' sont prédicatives dans certains emplois et non dans d'autres (Bloomfield, 1962 : 50) :

MÉNOMINI (Bloomfield, 1969 : 50)

- (6) a. *keni:s* *ene:htwah*
 AdvTps BV
 longtemps rester-qlqtps
 "(s)he stays out a long time"
- b. *keni:s* *kat* *as* *nε:w* *-ak* *-eh*
 AdvTps MqDisc Connect BV Pers NbrePers
 longtemps Emph Sub.Générq VOIR_{ANIM} 1Dép+3Dép 1plDép
 "it is a long time since we have seen him/her"

¹⁵⁴ Il ne faut cependant pas négliger la possibilité d'une dérivation de nom à verbe monovalent, à condition, bien évidemment que les bases résultantes puissent être considérées comme véritablement 'verbales'. Si l'on consulte l'ouvrage posthume de Bloomfield, la formation des '*verbs of being*' tels qu'il les relève (Bloomfield, 1962 : 274-275) ne mentionne pas de dérivation à partir de $-\varepsilon:w$. Néanmoins, les exemples de dérivation de verbes monovalents à partir d'une base nominale qu'il présente sont essentiellement descriptifs ou attributifs, voire concernent des éléments naturels comme le feu ou la neige ; ils ne peuvent pas être considérés comme des entités de 1^{er} ordre (portions d'espace), à l'instar de *n-o:hkomeh-ε:w* "my grandmother is the one ; it is my grandmother" dans l'exemple (3). Un peu plus loin dans le chapitre sur la formation des verbes intransitifs, en revanche, on découvre que $-\varepsilon:$ figure parmi les principales '*abstract finals*' des verbes monovalents, que leur actant unique soit animé ou inanimé (cf. Bloomfield, 1962 : 303-306 & 325) ; il s'agirait donc là d'un suffixe final de formation des verbes (nous discutons de ce type de morphème dérivationnel dans le Chapitre 7), qui pourrait également fonctionner, à un autre niveau de constituance, comme morphème de dérivation verbale (cf. notre discussion au Chapitre 11, III).

L'exemple (6)a illustre un emploi non prédicatif de *keni:s*, où il est suivi d'une forme verbale prédicative. En (6)b, il est suivi cette fois d'une forme verbale dépendante introduite par un subordonnant générique : cela ressemble fortement à une construction clivée (les relatives ne semblent pas faire intervenir *as*, que l'on trouve plutôt dans le cadre de la complémentation¹⁵⁵). L'emploi prédicatif de certaines parties du discours est donc vraisemblablement possible dans des constructions de focalisation, comme en (6) ci-dessus, et l'on constate alors que celui-ci se passe d'un 'verbe support' de type copule. En ménomini, les noms, les pronoms personnels et les démonstratifs ne seraient pas 'directement' prédicatifs si l'on s'en tient aux propos de Bloomfield : les noms nécessitent l'intervention d'un suffixe verbalisant (ayant un usage limité aux 3^{èmes} personnes), et les pronoms – y compris les personnels des personnes proprement dites – présenteraient une forme spécifiquement prédicative (Bloomfield, 1962 : 50)¹⁵⁶. En revanche, il semble bien que certains éléments invariables ont un accès direct à la fonction prédicative, sans nécessité de copule, lorsqu'ils sont en tête de proposition (position de focus). Par cette présentation du ménomini, où la prédication ne serait pas restreinte aux verbes, Bloomfield ouvre déjà la voie vers une caractérisation des langues algonquiennes en tant que multiprédicatives.

b/ Le nishnaabemwin (Valentine 2001)

Dans la *Nishnaabemwin Reference Grammar* de (Valentine, 2001), l'auteur identifie quelques 'adverbes' ayant un « emploi prédicatif » (Valentine, 2001 : 680), à l'instar d'*ambegish* dans l'exemple ci-dessous :

ODAWA [NISHNAABEMWIN] (Valentine, 2001 : 680)

- | | | | | |
|-----|-----------------|---------------|--------------------|-----------|
| (7) | <i>ambegish</i> | <i>ndawaa</i> | <i>bbaa-giiwse</i> | <i>-d</i> |
| | AdvÉnoncf | AdvMod | BV | Pers |
| | Souhait | plutôt | aller-chasser | 3Dép |
- “I wish he would go out and hunt.”

Dans leur emploi prédicatif, ce type d'adverbe est suivi d'une forme verbale dépendante, ce qui suffit pour qu'ils soient identifiés par l'auteur comme des '*adverbial predicators*'. Bien que cette étiquette – qui mélange partie du discours ('adverbe') et fonction syntaxique ('prédicateur') et contourne l'idée de multiprédicativité plutôt que de la reconnaître (ces adverbes sont une partie du discours qui ont accès à la fonction de prédicat syntaxique) – soit discutable, on constate que le prédicat syntaxique, vraisemblablement en position de focus, est

¹⁵⁵ Sur les emplois de *as*, voir Bloomfield (1962 : 457-458) ; concernant les relatives, Bloomfield semble y référer sous le terme de « participe » ('*participle*'), on en trouve quelques occurrences à la fin de l'ouvrage (1962 : 467 & sqq).

¹⁵⁶ Il s'agit alors de déterminer la nature de ces morphèmes « prédicatif ».

suivi d'une forme verbale dépendante, sans l'intervention d'une copule ou d'un équivalent de copule. On peut donc considérer qu'ils ont un accès direct à la fonction syntaxique de prédicat.

Si l'on se penche sur les propositions identificationnelles (Valentine, 2001 : 973-974), on remarque qu'elles ne font pas non plus intervenir de formes finies du verbe :

ODAWA [NISHNAABEMWIN] (Valentine, 2001 : 974)

- (8) *giigoonh sa wii maaba !*
 BN MqDisc MqDisc Dém
 poisson Emph Stupéf PROXNA
 "This is just a fish !"

- (9) *giin sa aw gaa= niimi -d*
 ProN MqDisc Dém CI.MqAsp BV Pers
 Pers2 Emph DistNA Présupp.Accomp danser 3Dép
 "You're the one who danced"

Dans la variété d'odawa présentée ici, une base nominale comme *giigoonh* en (8) peut donc avoir accès à la fonction prédicative, de même qu'un pronom personnel indépendant comme *giin* en (9). On relève cependant dans ces exemples la présence de la marque discursive d'emphase *sa*, qui suit directement le syntagme nominal et est elle-même suivie d'un démonstratif. Ce type de proposition non verbale se conforme en effet, selon Valentine, à un schéma particulier tel que : SUBSTANTIF + *sa* (*go*, *wii*) + Dém + proposition relative (Valentine, 2001 : 973). On peut donc imaginer que dans ce cadre, les éléments *sa* (ou *go* ou *wii*) fonctionnent comme des copules (la base nominale n'a alors pas un accès direct à la fonction de prédicat syntaxique). Dans l'exemple (10), on retrouve *sa*, cette fois dans une proposition où le prédicat syntaxique est un verbe :

ODAWA (NISHNAABEMWIN) (Valentine, 2001 : 613)

- (10) *giin sa ggii- mmaazhiiwii gaa- nji- mzhikooz -yaan*
 ProN MqDisc Pers BV CI.MqAsp MqAsp BV Pers
 Pers2 Emph 2 mal-s'y-prendre Présupp.Accomp Abl blessé 1sgDép
 "You played your part very badly, and that's why I got wounded"

Dans cet exemple, *sa* ne fonctionne pas comme une copule puisqu'elle figure au côté d'une forme verbale au paradigme INDÉPENDANT, qui constitue le prédicat syntaxique. À l'instar de son emploi dans les propositions d'identification en (8) et (9), la marque discursive emphatique renforce ici le contraste déjà présent par l'emploi (toujours marqué) du pronom personnel de 2^{ème} personne et permet d'opposer « toi » et « moi » afin d'insister sur la responsabilité attribuée à la 2^{ème} personne.

Il existe par ailleurs en nishnaabemwin plusieurs verbes exprimant l'identité ou l'existence (*aawi* pour les animés, *aawan* pour les inanimés), la dérivation de bases nominales avec les

‘finales intransitives animées/inanimées’ (*VAI/VII finals*) *-wi* et *-wan*¹⁵⁷, des verbes d'état ou de localisation, des verbes de localisation plus spécifiques, etc. (Valentine, 2001 : 704 & sqq).

ODAWA (NISHNAABEMWIN) (Valentine, 2001 : 705)

- (11) *boodewaadmii gii= aawi aw n- mishoomis (...)*
 BN MqAsp COP Dém Possr BN_{REL}
 Potawatomi Accomp être_{ANIM} PRO_{XNA} Poss1 grand-père
 “My grandfather was a Potawatomi (...)”

- (12) *otahaa ! mii giwenh zhaazhi aabta-giigoony.wi -d*
 Interj Mqdisc AdvMod AdvTps BN.Dériv Pers
 mon-Dieu Foc apparemment depuis moitié-poisson.être_{ANIM} 3Dép
 “My goodness ; He is already half-fish!”

Comme nous pouvons l'observer en (12), les formes issues d'une dérivation avec *-wi* (ou *-wa*) peuvent tout à fait se trouver au paradigme DÉPENDANT : elles se comportent comme des formes verbales. L'exemple (11) est une proposition équative où *aawi* est le support de la marque aspectuelle (ce qui n'est pas toujours le cas). Au vu de ces éléments, il nous semble possible de considérer les suffixes dérivatifs *-wi* et *-wa* et leurs formes pleines *aawi* et *aawan* comme, respectivement, des suffixes verbalisants ou des équivalents de copules, intervenant dans les énoncés attributifs, tandis que, comme nous l'avons vu plus haut en (8) et (9), les propositions d'identification – avec un prédicat nominal – se passent de ces éléments¹⁵⁸.

Valentine (2001 : 614) relève également l'existence d'un ‘adverbe prédicatif’ (*predicative adverb*), *mii*, employé avec les pronoms personnels dans des contextes de focalisation du type : *mii go niin* « je suis celui/celle qui » (équivalent d'une proposition équative). Cet élément présente selon l'auteur deux fonctions, qui seraient toutes deux prédicatives (Valentine, 2014 : 963) : celle de ‘connecteur discursif’ (*discourse sequencer*), et celle de ‘focalisateur’ (*focusing element*). On peut considérer que la fonction générale de *mii* est la focalisation, que le constituant focalisé soit un terme (‘focalisateur’) ou une proposition qu'il introduit (‘connecteur discursif’), ce qui a pour effet de thématiser les autres constituants de l'énoncé. Dans cette optique, *mii* peut être considéré comme une copule¹⁵⁹.

Malgré l'accès à la fonction prédicative de parties du discours autres que les verbes en nishnaabemwin, il n'est donc pas exclu que certains éléments des langues algonquiennes

¹⁵⁷ Leur proximité morphologique étant frappante, *aawi* et *aawan* pourrait être les formes ‘indépendantes’ de *-wi* et *-wan*. Par ailleurs, ces formes sont probablement à rapprocher de *ε:w* / *-ε:w* en ménomini.

¹⁵⁸ Nos recherches nous ont amenée à postuler, pour l'innu, une distinction sémantique entre les bases nominales renvoyant à une classe d'entités dont les caractéristiques sont ‘fixes’ et celles qui renvoient davantage à un ensemble de caractéristiques temporaires ou occasionnelles : les premières peuvent partager directement la distribution des verbes monovalents en tant que prédicats syntaxiques (en-dehors des propositions d'identification), tandis que les secondes nécessitent pour cela une dérivation dénominale.

¹⁵⁹ Voir Lemaréchal 2011 pour ce qui est de distinguer les différents emplois des copules, notamment la focalisation (Lemaréchal, 2011 : 196-197).

puissent fonctionner comme des copules tandis que d'autres correspondraient plutôt à des suffixes verbalisants. Cela peut expliquer que, jusqu'à présent, la multiprédicativité des langues algonquiennes (du moins, de certaines langues algonquiennes) n'ait pas été clairement identifiée ou formulée.

c/ L'innu-aimun (Martin 1991, Drapeau 2014)

Les descriptions de l'innu-aimun ne sont pas non plus exemptes de manifestations de prédication syntaxique non-verbale. Martin (1991 : 121-123) consacre une section de sa partie sur la syntaxe du 'montagnais de Mingan' (innu d'Ekuanitshiu, sur la côte nord du St Laurent) à ce qu'il appelle les « monèmes prédicatifs non verbaux »¹⁶⁰. Parmi ceux-ci, il relève dans un premier temps ceux qui sont toujours prédicatifs : des « subordonnants »¹⁶¹, /eko/ (< eku > en innu standard), /kwe/ (< ekue >) et /ekwən/ (< eukuan >), la négation prédicative /əpo/ (< apu >), et les pronoms interrogatifs (qui sont en fait des pronoms indéfinis). Ces éléments sont alors suivis d'une forme verbale dépendante et Martin traduit leur signifié par une tournure clivée¹⁶² (Martin, 1991 : 121-122), donc déterminée par un contexte non neutre en termes de hiérarchie de l'information (focalisation). Dans un second temps, Martin mentionne les « monèmes qui peuvent assumer occasionnellement un rôle prédicatif par l'entremise d'un présentatif¹⁶³ », il s'agit des noms, des pronoms démonstratifs, des pronoms personnels et de certains adverbes (Martin 1991 : 123). Les propositions ainsi formées sont des propositions identificationnelles.

Le chapitre sur les « propositions sans noyau verbal » de la *Grammaire de la langue innue* (Drapeau, 2014), nous permet de cerner davantage ce qu'il en est dans cette langue, support de notre étude. L'auteure dresse l'inventaire des propositions fonctionnant sans prédicat syntaxique verbal, parmi lesquelles on retrouve les propositions d'identification au côté des propositions équatives. On constate ainsi qu'il existe en innu des énoncés « non-verbaux » tout à fait fonctionnels.

¹⁶⁰ Cette étiquette rassemble la terminologie liée à la fonction syntaxique de prédicat d'une part, et d'autre part celle qui définit différentes parties du discours (et distingue donc les 'verbes' des 'non-verbes'). Dans cette perspective où seul le verbe aurait un accès « naturel » à la fonction de prédicat syntaxique, on comprend que la multiprédicativité demeure une notion méconnue, voire non-reconnue. Cette attitude relève selon nous d'un ethnocentrisme hérité des traditions grammaticales européennes qui attribuent systématiquement au verbe la fonction de prédicat syntaxique. Or, on voit bien que, dès les premières descriptions de langues algonquiennes (notamment les premiers travaux de Bloomfield) et la reconnaissance d'au moins deux principaux paradigmes verbaux – dont l'un serait prédicatif et l'autre non – il a bien été identifié que le verbe n'est pas toujours prédicatif, et que, lorsqu'il ne l'est pas, la prédication syntaxique peut être portée par autre chose qu'une forme finie du verbe.

¹⁶¹ Il s'agit selon nous plutôt de connecteurs discursifs.

¹⁶² Sauf pour la marque d'optatif /ʃima/, qu'il traduit simplement par « que... (souhait) ».

¹⁶³ D'après les exemples donnés par Martin, ce qu'il appelle présentatif correspond en fait à un démonstratif médial. Cela relève en tout cas visiblement d'un procédé de focalisation.

INNU-AIMUN

(13) a. *pashpashte -ss -at an -at*
 BN Éval Nbre Dém Nbre
 pic-bois Dimin pl_{NA} Méd pl_{NA}
 « ce sont des pics-bois ceux-là » [lit : « pics-bois ceux-là »](Drapeau, 2014 : 281)

b. *auen -itshen -at an -at ?*
 ProN Mod Nbre Dém Nbre
 Indéf_{NA} Dubitif pl_{NA} Méd pl_{NA}
pashpashte -ss -at ka akushi -ht
 BN Éval Nbre Transf BV Pers+→Pers
 pics-bois Dimin pl_{NA} Subst° être-perché 3Dép+pl_{NA}
 « C'est qui eux ? ce sont des pics-bois qui sont dans l'arbre » (Drapeau, 2014 : 117 _extrait de Michel Adley, 1986 – Pessamit)

INNU DE SHESHATSHIU (Oxford, 2010 : 2)

(14) *Shu:shep ume*
 NP Dém
 Joseph Prox_{NI}
 “This is Joseph”

L'énoncé (13)a n'est constitué que d'une forme nominale et d'un démonstratif, tous les deux accordés au pluriel animé : le nom identifie l'entité désignée par le démonstratif, il fonctionne comme prédicat syntaxique, sans nécessité de copule. L'exemple (13)b présente deux propositions non verbales : la première est une interrogation partielle formée d'un pronom interrogatif ayant la fonction de prédicat syntaxique (cf. *infra* II.2 p.130), et d'un démonstratif qui désigne l'entité constituant l'argument du prédicat. La deuxième est la réponse à cette interrogation : elle est composée d'un syntagme substantival prédicatif comprenant une forme nominale modifiée par une relative. La présence d'un démonstratif dans ces énoncés d'identification n'est donc pas systématiquement requise, comme l'illustre la réponse à l'interrogation partielle en (13)b. En (14), c'est cette fois un nom propre qui constitue le prédicat d'identification, dont le démonstratif est l'argument. Contrairement à une langue comme le français, aucun élément de type 'copule' n'est nécessaire dans chacun de ces exemples ; cela montre que les noms, les noms propres et les pronoms peuvent constituer directement des prédicats syntaxiques, et se trouvent alors généralement en tête de proposition (ce qui correspond à la position du focus). On en déduit par ailleurs que, dans ces langues, le prédicat syntaxique – dont la position par défaut serait en tête de proposition – a tendance à constituer le focus.

On trouve également en innu des propositions équatives¹⁶⁴, dans lesquelles un pronom personnel indépendant fonctionne comme prédicat syntaxique : il pose une identité entre deux syntagmes nominaux différents, qui ont de fait le même référent.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 283)

- (15) a. *utshimau niñ*
 BN ProN
 chef Pers1
 « je suis un patron » [litt. : « patron moi »]
- b. *niñ utshimau*
 ProN BN
 Pers1 chef
 « c'est moi le patron » [litt. : « moi patron »]

Dans la proposition (15)a, à l'instar des exemples en (13) et (14), le prédicat est nominal et se trouve en tête de proposition, il s'agit d'identifier l'entité désignée par le pronom. En (15)b, l'ordre des mots est inversé, de même que leur fonction, puisque c'est le pronom personnel indépendant qui a cette fois la fonction de prédicat syntaxique (qui est toujours, là encore, en tête). Il s'agit d'une proposition équative qui indique l'identité des deux entités désignées, l'une par le pronom personnel qui est ici en position de prédicat syntaxique, l'autre par le substantif nominal qui renvoie à un individu déjà identifié (« le patron »).

Drapeau mentionne également des propositions qui mettent en rapport un 'possesseur' et un 'possédé', sans l'intervention d'un prédicat verbal :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 284)

- (16) *niñ nit -apui -at*
 ProN Possr BN Nbre
 Pers1 Poss1 rame pl_{NA}
 « ce sont mes rames » [litt. : « à moi sont mes rames »]
- (17) *Katipesh ne -ñu -a uitsheuakan -a*
 NP Dém Diath Obv^o Possr+BN_{REL} Obv^o
 Katipesh Méd Appl_{OBL} Obv Poss3.ami Obv
 « Ce sont les amis de Katipesh. » (extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen, 2004 – Ekuanitshit)

Dans l'exemple (16), on perçoit clairement le rôle du pronom personnel indépendant (emphatique) qui, par sa position de focus, insiste sur l'identité du possesseur, déjà exprimée dans la forme nominale de l'entité possédée par le préfixe de possesseur. Cette proposition ne pourrait pas fonctionner sans la présence du pronom personnel indépendant. Dans ce type de

¹⁶⁴ C'est-à-dire « une structure propositionnelle consistant en la juxtaposition de deux syntagmes substantivaux désignant le même objet dont l'un fonctionne comme le prédicat et l'autre comme le sujet » (Lemaréchal, 2011 : 197). À la différence des propositions d'identificationnelles, qui incluent une entité désignée à une classe d'entités, les propositions équatives indiquent l'identité d'une entité désignée.

proposition, Drapeau souligne que l'élément porteur de la prédication est l'« attribut de type nominal » qui désigne le possesseur, il doit nécessairement être placé avant ce qui constitue le « sujet » (l'argument) de cette prédication (Drapeau, 2014 : 284). Ainsi, le substantif désignant le 'possesseur', en position de focus, serait le prédicat syntaxique.

Par ailleurs, le fait que le marquage modal puisse être directement porté par le prédicat non-verbal et ne demande aucun support suggère l'inutilité d'un élément copulatif dans ce contexte¹⁶⁵. Dans les exemples suivants, les pronoms personnels indépendants portent une marque de mode :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 283 _extraits de Michel Adley, 1986 – Pessamit)

- (18) *uiñ -au -tak e- pitutshe -ht*
 ProN NbrePers Mod Épistém BV Pers+¬Pers
 Pers3 pl Médiatf Réal/Subj entrer 3Dép+3pl_{NA}
 « Ce sont eux qui entrent. » [litt. : « (ce sont) eux entrant »]

- (19) *tshiñ -itshe ka tshitimu -t ni -tepate -m*
 ProN Mod Translf BV Pers Possr BN Diath
 Pers2 Dubitif Subst° tout-manger_{ANIM} 2sg→3Dép Poss1 tarte Appl_{POSS}
 « Ça doit être toi qui a tout mangé ma tarte. » [litt. : « toi (doit être) le tu-la-mangeant-toute ma tarte »]

Dans ces exemples, les pronoms personnels sont bien des prédicats, en position de focus¹⁶⁶. La complétive en (18) porte sur le fait d'entrer et non sur l'identification des 'entrants', tandis que la relative restrictive forme un syntagme substantival en (19)¹⁶⁷. Les formes verbales sont au paradigme DÉPENDANT et ne constituent alors pas des prédicats syntaxiques. En (18), le pronom *uiñ-au* désignant une non-personne plurielle prend un suffixe modal médiatif qui indique que le locuteur n'est pas ou n'a pas été directement témoin de ce qui est énoncé ; il en a une connaissance indirecte (Drapeau, 2014 : 177). Le médiatif porte dans ce cas sur l'identité de ceux ou celles qui entrent, et non pas sur le fait d'entrer (auquel cas ce serait la forme verbale dépendante qui présenterait le suffixe médiatif *-kue*). En (19), c'est également l'identification de l'individu qui a mangé la tarte qui est en jeu, et qui est donc modalisée par le morphème de dubitatif directement sur le pronom personnel.

¹⁶⁵ Lemaréchal (2011) identifie comme fonction potentielle des éléments de type 'copule', outre la focalisation, le fait d'être un support de marquage des TAM (temps, aspect ou mode) et/ou des personnes proprement dites (Lemaréchal, 2011 : 191-192).

¹⁶⁶ Les notions de focus et de prédicat syntaxiques sont bien entendu totalement indépendantes et ne relèvent pas du même type d'analyse (structure syntaxique de la phrase / structure informationnelle).

¹⁶⁷ Cf. Annexe 7 pour une discussion sur la distinction, en innu, entre constructions clivées et constructions relatives.

En plus des noms propres, des pronoms et des bases nominales que nous avons vus dans les exemples précédents – et à l’instar du ménomini –, des adverbes et adpositions (invariables), peuvent aussi fonctionner directement comme prédicats syntaxiques :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 294)

- (20) *miam piakan -n̄ -it -i utukai -a*
 AdvMan CI.BV Diath Pers –Pers Possr+BN_{Rel} Nbre
 exactement Présupp.enflé_{INAN} Appl_{OBL} 3Dép 3pl_{NI} Poss3+oreille pl_{NI}
 « C’est comme [si] ses oreilles sont enflées. » (extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen, 2004 – Ekuanitshit)
- (21) *tshék meshkun -am -an an.ite tshékuan*
 AdvTps CI.BV Diath Pers AdvDém ProN
 à-un-moment-donné Présupp.trouver-en-tâtonnant Démot° 1sgDép Méd.Loc Indéf_{NI}
 « Soudainement que [sic.] je tâte quelque chose-là » (extrait de Joséphine Picard, 1980 – Pessamit) [litt. : « c’est à un moment donné que (...) »]
- (22) *apu tshim -i -m -iht tipan kie uin̄ -au*
 POL BV Diath Diath Pers+–Pers Adpo Connect ProNNbrePers
 Nég^f accompagner-en-canoat_{nonAgt} ActDisj 3Dép+3pl_{NA} à-part aussi Pers3pl
 « Ils ne sont pas dans le même canot que nous, ils sont à part eux aussi. » (extrait de Joséphine Picard, 1980 – Pessamit) [litt. : « (...) c’est à part (qu’ils sont) eux aussi »]

En (20) et (21), *miam* et *tshék* fonctionnent comme prédicats syntaxiques, complétés par les propositions qui les suivent, où la forme verbale est au paradigme DÉPENDANT et fonctionne alors comme argument de ces prédicats. En (22), *tipan* introduit une seconde proposition indépendante, dont il constitue le prédicat syntaxique ; le pronom personnel indépendant est alors l’argument de ce prédicat¹⁶⁸.

Enfin, certaines expressions de l’ordre du discours se trouvent toujours en tête de proposition et, lorsqu’elles sont suivies d’une forme verbale, celle-ci est au paradigme DÉPENDANT : *tshima* « puisse » (23), *eñut* « c’est la première fois que », *akua* « attention » (Oxford, 2007 : 269) :

INNU DE SHESHATSHIU

- (23) *tshi:ma: pa:ssite: -t assi:*
 AdvÉnoncf BV Pers BN
 Optatf s’embraser 3Dép terre
 “I wish the earth would catch fire.” (Oxford, 2007 : 269)

Nous venons de montrer qu’en innu, et probablement dans la plupart des langues algonquiennes, des parties du discours autres que les verbes, comme les pronoms, les bases nominales, les noms propres, des adverbes, des adpositions etc., ont un accès direct (sans intervention de copule ou modification morphologique) à la fonction prédicative. L’innu-aimun

¹⁶⁸ Bien que les notions de prédicat syntaxique et de focus soient indépendantes, c’est bien la position de focus de *miam* et *tshék* qui nous permet de les identifier comme les prédicats syntaxiques de ces propositions où la forme verbale ne constitue pas le prédicat syntaxique, n’étant pas au paradigme indépendant.

peut donc bien être qualifiée de langue multiprédicative. Dans la section suivante, nous affirmons et définissons la multiprédicativité de la langue innue : son extension, et ses limites.

2) Multiprédicativité de la langue innue

En-dehors des bases verbales, certaines parties du discours peuvent donc fonctionner comme prédicats syntaxiques : bases nominales, noms propres, pronoms, adverbes, adpositions, etc. En tant que marque séquentielle, la position focale – en tête de proposition – semble jouer un rôle dans la prédication syntaxique non-verbale, mais elle n'est pas non plus indispensable. Nous confirmons dans un premier temps les propriétés multiprédicatives de la langue et déterminons dans un second temps les limites de la multiprédicativité en innu.

a/ Prédication syntaxique non-verbale

Les propositions « sans noyau verbal » identifiées par Drapeau 2014 et exposées dans la sous-section précédente sont toutes marquées, d'un point de vue énonciatif-hiérarchique¹⁶⁹, par une forte focalisation – ce qui laisse par ailleurs penser que, dans ces langues, le prédicat syntaxique a tendance à être le focus. Cependant, la multiprédicativité de la langue innue est également visible dans des énoncés moins marqués en termes de hiérarchie de l'information. À la lecture de certaines descriptions de langues algonquiennes, et notamment de l'innu (Martin, 1982), on se rend compte que certains lexèmes présentent des critères fonctionnels et distributionnels partagés à la fois par les verbes et par les noms (entre autres) : ils peuvent être substantifs, désignant ainsi une entité, ou prédicatifs, donc attribuant une certaine qualité, ou un ensemble de propriétés, à une entité. Nous avons vu que la fonction prédicative des noms était particulièrement évidente dans le cadre des propositions d'identification (donc particulièrement marquée en termes de hiérarchie de l'information), elle est également manifeste dans d'autres contextes, où certaines bases nominales partagent la même distribution que les verbes :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 346)

- (24) *ni- min -a -u auass minush-iss -a*
 Pers BV Diath Tps BN BN Éval Obv°
 1 donner3nonAgtNeutre enfant chat Dimin Obv
 « je donne un chat à l'enfant »

INNU D'EKUANITSHIU (Martin, 1982 : 209)

- (25) *minuh -u*
 BN Tps
 chat Neutre
 « il/elle est chat »

¹⁶⁹ Nous nous référons ici à la terminologie de Hagège, qui distingue les points de vue sémantico-référentiel, morpho-syntaxique, et énonciatif-hiérarchique (Hagège 1982).

D'après les exemples ci-dessus, la base nominale *minush* (< minuh > dans Martin 1982) a en (24) une fonction (actancielle) et une distribution (suffixe diminutif *-iss*) typique des noms, tandis qu'en (25), elle est non-seulement prédicat syntaxique mais elle prend également des affixes qui seraient propres aux verbes, ici le suffixe *-u* marquant la neutralisation des oppositions de temps¹⁷⁰. On trouve en effet dans le dictionnaire innu en ligne (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>) plusieurs entrées pour certaines bases *a priori* nominales : *ishkueu* « femme » (nom animé) et « elle est une femme » (verbe monovalent animé) ; *napeu* « homme » (nom animé) et « il est homme ; il est brave » (verbe monovalent animé) ; *tshiussan* « orphelin » (nom animé) et *tshiussan-u* « il/elle est orphelin•e » (verbe monovalent animé). On constate ainsi non seulement que d'autres parties du discours que les verbes ont accès à la fonction de prédicat syntaxique, mais également qu'elles peuvent présenter la même distribution que les formes finies du verbe (et ce, sans trace de dérivation) :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 281)

(26) a. *tshiussan =au niñ*
BN MqDisc ProN
orphelin Emphase Pers1
« je suis un orphelin, moi » (Drapeau, 2014 : 281)

b. *tshiussan -u ne auass*
BN Tps Dém BN
orphelin Neutre Méd enfant
« cet enfant est orphelin » (*ibid*)

(27) *atusse -u*
BV Tps
travailler Neutre
« il/elle travaille » (Drapeau, 2014 : 498)

(28) *tshi- ka pashpashteu -nan*
Pers MqMod BN Tps+NbrePers
2 Fut pic-bois Neutre+1pl
« nous allons nous transformer en pic-bois » [litt. : « nous allons être des pics-bois »]
(Drapeau, 2014 : 404)

(29) *ni- ka atusse -nan*
Pers MqMod BV Tps+NbrePers
1 Fut travailler Neutre+1pl
« nous allons travailler » (d'après Drapeau, 2014)

En (26)a, la base nominale *tshiussan* « orphelin » est employée dans une proposition d'identification, donc un contexte marqué, comme nous l'avons vu en I.1c, et comme en témoigne l'emploi de l'enclitique marquant l'emphase *=au*. En (26)b, l'énoncé est présenté par Drapeau comme « décrivant une propriété du sujet », contrastant avec les constructions d'identificationnelles comme en (26)a qui « assigne[nt] une catégorie ou une identité à un sujet »

¹⁷⁰ Cf. Chapitre 5, II.1, puis Chapitre 8, I.1c pour une discussion sur l'analyse de ce morphème.

(Drapeau, 2014, 281). Du point de vue énonciatif-hiérarchique, la proposition en (26)b est donc plus neutre, et l'on constate que la base nominale a alors la même distribution qu'une forme finie du verbe, puisqu'elle est suivie du suffixe de temps 'neutre' comme illustré en (27). La comparaison des exemples (28) et (29) montre que la compatibilité des bases nominales (exemple (28) avec *pashpashteu* « pic-bois ») avec le paradigme INDÉPENDANT caractérisant les formes finies du verbe¹⁷¹ (la base verbale *atusse-* signifiant « travailler » en (29)) ne se limite pas à la suffixation du morphème de temps neutre, mais inclut également les indices personnels, comme le préfixe de la 1^{ère} personne *ni-* ou le suffixe de nombre de la 1^{ère} personne *-nan*, ainsi que les marques modales (et aspectuelles) comme le futur *(tshi)ka*, décrites comme « pré-verbales ».

Les données de l'innu, dans ce cadre, rappellent celles du nahuatl, langue décrite par Launey comme « omniprédicative » (Launey 1984). Dans cette langue, les noms se conjuguent au même titre que les verbes :

NAHUATL (Launey, 1984 : 43 & sqq)¹⁷²

- | | | |
|------|---|--|
| (30) | a. <i>ni- miqui</i>
Pers BV
1 mourir
« je meurs » | b. <i>ti- miqui</i> ¹⁷³
Pers BV+Nbre
2 mourir+pl _{NA}
« nous mourrons » |
| (31) | a. <i>ni- mexica -tl</i>
Pers BN Nbre
1 mexicain sg _{NA}
« je suis mexicain•e » | b. <i>ti- mexicâ</i>
Pers BN+Nbre
2 mexicain+pl _{NA}
« nous sommes mexicain•es » |

En innu-aimun, cette propriété de pouvoir se 'conjuguer' n'est alors pas limitée aux bases verbales et à certaines bases nominales¹⁷⁴, mais elle s'étend également à d'autres parties du discours, comme les quantificateurs et les cardinaux¹⁷⁵ :

¹⁷¹ Cf. *infra* II.1 et Chapitre 5, I.1 pour une présentation de la distinction de deux principaux paradigmes (INDÉPENDANT et DÉPENDANT).

¹⁷² Ces exemples sont tirés de l'exemplier « Déictiques et prédication » du séminaire d'Alain Lemaréchal à l'École Pratique des Hautes Études (23/02/2023).

¹⁷³ Le diacritique < ^ > transcrit en réalité un coup de glotte (/ʔ/), qui marque le pluriel animé.

¹⁷⁴ Toutes les bases nominales ne semblent pas partager directement (sans dérivation) la distribution des formes verbales indépendantes (et éventuellement dépendantes ; donc, en fait, la compatibilité avec les principaux paradigmes de la langue qui ne sont dès lors pas spécifiquement 'verbaux'). Cela implique de distinguer plusieurs classes sémantiques de noms – de la même manière que nous distinguerons au Chapitre 7 plusieurs classes sémantiques de verbes –, mais aussi de quantificateurs, etc., selon ces propriétés distributives. Finalement, la reconnaissance du caractère multiprédicatif nous pousse à affiner plus expressément les distinctions sémantiques opérées par la langue (et visibles à travers différentes manifestations que nous aborderons au cours de ce travail), afin d'en saisir le fonctionnement global d'une manière plus respectueuse du système de la langue que ne le propose actuellement, selon nous, les descriptions linguistiques traditionnelles.

¹⁷⁵ Nous n'avons observé des exemples que pour les cardinaux 1 à 4 en innu, mais cela ne signifie pas que ce ne soit pas possible pour les autres cardinaux, comme c'est le cas en atikamekw ou en cri (Marie-Odile Junker, communication personnelle).

INNU-AIMUN

- (32) *ueshka.t mishta= mitshet -ipan -at*
 BN.Loc Éval QNT Tps →Pers
 autrefois Augm beaucoup Prét₃ 3pl_{NA}
ka= natau -ht ne.te nutshimi.t
 Transf BV Pers+→Pers AdvDém BN.Loc
 Subst° chasser 3Dép+3pl_{NA} MédDist.Loc dans-le-bois
 « Jadis, les chasseurs étaient très nombreux dans le bois » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words> – Unaman-Shipit)
- (33) *ni- neu -nan niatshi mitsh -ishu -iat i -u ne peik^u*
 Pers Card Tps+NbrePers Cl.MqAsp BV Diath Pers BVTps Dém Card
 1 quatre Neutre+1pl Présupp.Prospr manger-deVxRéfl 1pl_{excl}Dép direNeutre Méd un
 « Nous étions quatre à aller manger, dit l'un d'eux. » (Drapeau, 2014 : 284 _extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen – Ekuanitshit) [litt. : « nous sommes quatre qui allions nous nourrir, dit l'un »]

Dans l'exemple (32), le quantificateur *mitshet* « beaucoup », à l'instar des formes finies du verbe dans un contexte similaire, est compatible avec le morphème de prétérit *-ipan* et le pluriel animé *-at*, toujours sans l'intervention d'une dérivation quelconque¹⁷⁶. En (33), c'est le cardinal *neu* « quatre », qui se conjugue de la même manière que les formes finies du verbe (propriété qu'il partage avec les cardinaux « un » – moyennant l'intervention du suffixe diminutif – à « trois »).

À travers ces différentes occurrences, le caractère multiprédicatif de la langue innue est donc particulièrement manifeste.

b/ Les démonstratifs, rempart contre l'omniprédicativité ?

Dans les langues multiprédicatives comme le nahuatl ou le tagalog, les déictiques et notamment les démonstratifs – dont la fonction fondamentale est de 'désigner'¹⁷⁷ (*versus* 'qualifier') – ne sont pas prédicatifs¹⁷⁸. Qu'en est-il en innu-aimun : les démonstratifs peuvent-ils être prédicats syntaxiques – auquel cas la langue pourrait même être qualifiée d'« omniprédicative » –, ou résistent-ils à la prédication syntaxique?

Les démonstratifs sont extrêmement présents dans les énoncés innus et sont d'une grande diversité, notamment au sein de chaque variété d'innu (Drapeau, 2014 : 97). Il n'y a pas de séries de démonstratifs différentes pour les 'déterminants démonstratifs' ou les 'pronoms démonstratifs'. Ils varient en genre et en nombre selon le référent qu'ils désignent, et prennent

¹⁷⁶ Le quantificateur *mitshet* peut également être à la base d'une dérivation pour former un verbe monovalent *mitshetu-* signifiant « être nombreux », plutôt que « il y a beaucoup de » (donc un verbe impersonnel) dans l'emploi que nous discutons ici.

¹⁷⁷ La déixis est l'un des principaux moyens de désignation à travers les langues, puisqu'elle organise le calcul de la référence, ou bien par rapport à la situation d'énonciation (monstration, référence aux personnes du discours, etc.), ou bien par rapport au contexte énonciatif (anaphore, etc.). Cf. Lemaréchal, 1989 : 100.

¹⁷⁸ Cf. Lemaréchal (1989, 1994, 2011).

une marque d'« obviatif » si le référent est « obviatif » (cf. Chapitre 6). Ils présentent une forme locative en *-(i)te*¹⁷⁹ lorsqu'ils renvoient à un repère spatial (ou temporel¹⁸⁰).

INNU-AIMUN

- (34) *pakumikue -u nahi*
 BV Tps Dém
 vomir-du-sang Neutre Dist_{NA}
 « Lui là-bas vomit du sang ! » (Drapeau, 2014 : 103_extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen, 2004 – Ekuanitshit)

En (34), le démonstratif *nahi* permet de repérer l'entité instanciant la place d'argument du prédicat *pakumikue-u* « il vomit ». Or, nous avons vu au cours des sections précédentes que les noms ont accès à la fonction syntaxique de prédicat, notamment dans le cadre de propositions d'identification ou de propositions équatives. On peut donc se demander si dans ce contexte les démonstratifs peuvent également être des prédicats syntaxiques.

INNU DE SHESHATSHIT (Oxford, 2010 : 2)

- (35) *ni- shi:m ne*
 Possr BN_{REL} Dém
 Poss1 cadet Méd
 'That's my younger sister/brother.' [litt. : « ma/mon cadet(te) ça »]

INNU-AIMUN

- (36) *pashpashte -ss -at an -at*
 BN Éval Nbre Dém Nbre
 pic-bois Dimin pl_{NA} Méd pl_{NA}
 « ce sont des pics-bois ceux-là » [litt. : « pics-bois ceux-là »](Drapeau, 2014 : 281)

Les deux exemples ci-dessus sont des propositions d'identification. Dans ces énoncés, le prédicat syntaxique est en position de focus : en (35), le prédicat est *ni-shi:m* « être ma/mon cadet(te) » et le démonstratif *ne* en est l'argument ; en (36), le prédicat est *pashpashte-ss-at* « être des pics-bois » et le démonstratif *an.itshen-at* son argument. Dans ces propositions d'identification, il s'agit d'identifier une entité, ici désignée par le démonstratif. Que se passe-t-il dans le cadre de propositions équatives du type « mon/ma cadet(te), c'est lui/elle » ou « des pics-bois, c'est ça », où il ne s'agit plus d'identifier un individu, mais bien de désigner un individu tout en prédisant son identité avec une autre désignation de la même entité ? Est-ce que la simple inversion des lexèmes (nom et démonstratif) dans les énoncés (35) et (36) suffit à dénoter ce changement de prédication ? Il semble que non : dans les propositions équatives, le prédicat est toujours un pronom, personnel ou indéfini (Drapeau, 2014 : 282-283), mais ne peut pas être un démonstratif :

¹⁷⁹ Cf. Chapitre 6, II.4 pour une discussion sur le statut de ce morphème que nous considérons comme dérivationnel.

¹⁸⁰ Cf. Drapeau, 2014 : 113.

INNU-AIMUN

- (37) a. *uih̄* *iñn.utshimau*
 ProN BN.BN
 Pers3 humain.patron
 « c'est lui le Chef » (d'après Drapeau, 2014)
- b. **an / *ne* *iñn.utshimau*
 Dém BN.BN
 Méd humain.patron
 « c'est celui-ci/là le Chef » (*ibid.*)
- c. *etutshe* *ne* *iñn.utshimau*
 COP+Mod Dém BN.BN
 COP+Dubif Méd humain.patron
 « Ce doit être celui-là le Chef » (Drapeau, 2014 : 286)

Les exemples (37) semblent montrer qu'en effet, les démonstratifs ne peuvent pas être prédicats, même dans les propositions équatives, comme l'illustre (37)b. Dans ce type de proposition, le prédicat est alors un pronom personnel, ce que montre l'exemple (37)a. En (37)c, on voit par ailleurs que dans les propositions d'identification, lorsqu'il s'agit d'exprimer certains modes comme le dubitatif, un élément de type copule intervient en tête de proposition et permet l'expression du mode.

Dans la langue innue, la multiprédicativité commence avec l'accès aux noms à la fonction prédicative¹⁸¹, notamment manifeste dans les propositions d'identification, mais également dans le fait que certaines bases nominales¹⁸² puissent se conjuguer comme des verbes. L'accès à la prédication syntaxique s'étend entre autres, comme nous l'avons vu en 1c, aux noms propres, aux adverbes et adposition, aux pronoms personnels, etc. En revanche, les démonstratifs, n'ont visiblement pas un accès direct à la prédication. Cette limite à l'extension de la multiprédicativité soulève par ailleurs la question de l'existence d'une copule en innu.

c/ Y a-t-il une copule en innu ?

À la lecture de la *Grammaire de la langue innue*, il semble que la langue dispose en fait de plusieurs copules potentielles (Drapeau, 2014 : 285-293). Nous passons ici en revue les différents candidats au titre de 'copule' en innu-aimun et tâchons d'en circonscrire les emplois.

¹⁸¹ Les équivalentes d'adjectifs, dans cette langue, sont principalement exprimés par des verbes monovalents.

¹⁸² Ce n'est en effet pas le cas de toutes les bases nominales, il faudrait ainsi affiner davantage notre analyse afin de saisir les nuances sémantiques à l'œuvre dans cette langue. À ce titre, on pourrait nous reprocher que la reconnaissance de la multiprédicativité de la langue innue n'est pas aussi économique, d'un point de vue descriptif, que nous voudrions le faire croire. Selon nous, cependant, cette économie consiste en premier lieu à débarrasser ces langues, dans la mesure du possible, des biais ethnocentriques véhiculés par l'importation des traditions grammaticales européennes, parmi lesquels figure l'idée que les verbes sont la seule partie du discours prédicative. Cela permet alors, comme nous argumenterons en II, de rendre compte de la distinction entre un paradigme 'verbal' prédicatif et un paradigme non prédicatif – distinction que les descriptions traditionnelles, bien qu'étant évidemment capables de les décrire de manière très précise, semblent cependant avoir du mal à expliquer.

Ainsi que nous l'avons vu dans l'exemple (37)c, une copule deviendrait en effet nécessaire lorsqu'il s'agit de marquer les modalités évidentielles où le locuteur n'est pas directement témoin ou complètement certain du contenu de son énoncé : le médiatif passé et le dubitatif (prétérit, ou non-marqué en temps). William Oxford (2007) relève, sur une suggestion de Marguerite MacKenzie, l'existence en innu d'un 'dummy morpheme' *e-*, qui serait le support des marques modales dans certaines prédications non verbales (Oxford, 2007 : 86) :

INNU DE SHESHATSHIU (Oxford, 2007 : 86)

(38) *eku.an -n̄ -i:tshen -i: pu:t ukuss -a*
Connect+Dém Diath Mod Obv° AdvMod POSS+BN_{REL} Obv°
ReprTop+Foc Appl_{OBL} Dubitif Obv peut-être Poss3+filS Obv
"That might be his son."

(39) *e -n̄ -i:tshen -i: pu:t ut- ishkuē -m -a*
COP Diath Mod Obv° AdvMod Poss BN Diath Obv°
COP Appl_{OBL} Dubitif Obv peut-être Poss3 femme Appl_{POSS} Obv
"That might be his wife."

En (38), le support des marques modales est *e(u)ku.an* – que nous discuterons *infra* – tandis qu'en (39)¹⁸³ c'est le 'dummy morpheme' *e-*, suivi d'une marque de diathèse, qui porte le morphème de dubitatif. On peut donc dire que ces deux éléments commutent sur un axe paradigmatique. Dans la *Grammaire de la langue innue*, Drapeau qualifie *eukuan* de « copule à valeur positive » (dont *namaieu* serait le pendant 'négatif' – voir *infra*), et présente les formes avec *e-* comme s'il s'agissait des formes modales du démonstratif médial *an* qu'elle qualifie d'« identificateur » (Drapeau, 2014 : 286). Cependant, aucune démonstration ne met en évidence les liens entre le démonstratif *an* et ses « variantes » au médiatif prétérit et au dubitatif. Le seul indice que nous avons est la commutation apparente (mais illusoire) de *an* avec *etutshe* (dubitatif) et *eshapan* (médiatif prétérit) en (40) :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 288)

(40) a. *nama.ieu ne mishtikushu*
Adv.Dériv Dém BN
Nég.Foc Méd Canadien-Français
iñnu an
BN Dém
humain Méd
« Ce n'est pas un•e Canadien•ne ; c'est un•e Innu•e. »

b. *nama.ie -tshe ne mishtikushu iñnu etutshe*
Adv.DérivMod Dém BN BN COP+Mod
Nég.Foc Dubitif Méd Canadien-Français Innu COP+Dubitif
« Ce ne doit pas être un•e Canadien•ne ; ce doit être un•e Innu•e. »

¹⁸³ La différence entre les énoncés (38) et (39) n'est pas commentée par l'auteur. Elle peut relever d'une nuance idiolectale ou bien être liée à la hiérarchie de l'information.

c. <i>nama.ie -pan</i>	<i>ne</i>	<i>mishtikushu</i>	<i>iñnu e</i>	<i>-shapan</i>
Adv.DérivTps	Dém	BN	BN	COP Mod+Tps
Nég.Foc	Prét ₃	Méd	Canadien-Français	Innu COP Méd ^f .Prét

« Ce n'était pas un•e Canadien•ne ; c'était un•e Innu•e. »

Les exemples ci-dessus présentent des focus contrastifs contrapré-suppositionnels¹⁸⁴ opposant deux propositions d'identification, à différents modes. On y constate l'alternance entre ce que Drapeau identifie comme la 'copule négative' – qui porte, le cas échéant, les marques de temps et modes –, et le démonstratif *an*¹⁸⁵ lorsqu'il est employé dans une proposition d'identification comme (40)a, où il constitue l'argument du prédicat syntaxique nominal *iñnu* « être un•e innu•e ». Quand le temps ou le mode est marqué, c'est dans ce deuxième cas les formes modales en *e-* qui interviennent. À la différence de Drapeau (2014 : 286), nous ne pensons cependant pas que la copule en *e-* corresponde à des formes modales du démonstratif. Dans les exemples (37)c et (39), le support des marques modales n'a pas la même distribution que *an*, puisqu'il se trouve en tête de proposition dans une proposition équative, position dans laquelle on ne trouvera jamais le démonstratif *an*¹⁸⁶. Il n'y a par conséquent selon nous pas de raison de rapprocher la 'copule négative' – éventuellement marquée en mode mais ne variant pas en nombre, contrairement à *an* –, de l'emploi du démonstratif médial *an* dans les propositions d'identification. Il nous semble par ailleurs possible d'envisager ces formes comme les formes indépendantes des morphèmes de mode correspondants (*-itshe* pour le dubitatif, *-shapan* pour médiatif prétérit), auquel cas elles peuvent tout à fait avoir une valeur de copule dans les exemples (39) et (40)b&c. Selon Drapeau, la copule n'a dans ce cas pas d'autre sens que celui de la modalité qu'elle porte et son usage est restreint aux identifications de polarité positive (Drapeau, 2014 : 286), ce qui est fréquent dans les langues à copules. L'usage de la copule comme support des marques modales est cependant limité aux propositions d'identification en innu.

Drapeau considère par ailleurs que l'enclitique =*au*, marquant l'emphase, et le démonstratif *an*, sont des « démonstratifs identificateurs » (2014 : 114-117). Si *an* constitue effectivement un démonstratif médial, aucun argument ne permet de classer =*au*, toujours enclitique et par ailleurs invariable, parmi les démonstratifs.

¹⁸⁴ D'après la taxinomie de Dik (1989), voir Lemaréchal (2022 : note 90 page 38).

¹⁸⁵ Nous considérons que ce que Drapeau présente comme « l'identificateur *an* » constitue en réalité un des emplois du démonstratif médial, qui semble spécifique des énoncés d'identification. Il se comporte alors comme un enclitique et porte des marques de pluriel, le cas échéant, comme dans les exemples en (13) page 109. Précisons en effet que, dans son emploi au sein d'un syntagme substantival, le pluriel animé de *an* porte systématiquement la marque du mode dubitatif, soit *an.itshen-at* (« ceux-là »), tandis qu'en tant qu'enclitique dans les énoncés d'identification impliquant un argument pluriel, sa forme est *an-at*.

¹⁸⁶ Par ailleurs, en (37)c, le support des marques modales est précisément suivi d'un démonstratif, qui détermine le nom *iñn.utshimau* « chef ».

INNU-AIMUN

- (41) *iñnu* =*au* *niñ* !
BN Mqdisc ProN
humain Emphase Pers1

« je suis un•e indien•ne moi » (Drapeau, 2014 : 280)

- (42) *nama.ieu* *ume* *atañukan* *tshitshue* *an* *tipatshimun*
Adv.Dériv Dém BN AdvMod Dém BN
Nég,Foc PROXNI mythe vraiment Méd histoire-vécue

« Ceci n'est pas un mythe, c'est vraiment là une histoire vécue. » (Drapeau, 2014 : 294 _extrait de Mathieu André, 1984 – Uashat mak Mani-Utenam)

- (43) *nama.ie -ñ* *-u* *-a* *unatshim* *-a*
Adv.DérivDiath Tps Obv° BN Obv°
Nég,Foc ApplOBL NeutreObv genre Obv
utushim -a
BN Obv°
neveu Obv

« Ce n'est pas son genre. Son neveu. » (Drapeau, 2014 : 288 _extrait de Joséphine Picard, 1980 – Pessamit)

Si l'on compare l'exemple (41) – un énoncé d'identification – avec la deuxième partie de l'énoncé en (43) – un focus contrastif contrapré-suppositionnel de remplacement –, on constate que la marque discursive =*au*, présente en (41), n'est pas nécessaire en (43) pour que l'énoncé fonctionne. Son emploi en (41) est par conséquent purement emphatique, ce qui est d'ailleurs renforcé par l'usage du pronom personnel (qui a une valeur contrastive). Nous pouvons déduire la même chose du démonstratif *an* en comparant les exemples (40)a & (43), puisqu'en (40)a il intervient dans le cadre d'une proposition identificationnelle avec focus contrastif (où il constitue l'argument du prédicat syntaxique nominal *iñnu* « être un•e innu•e »), tandis que son absence en (43) montre que son emploi n'est pas obligatoire dans le cadre d'une prédication syntaxique non verbale. L'exemple (42) permet de mieux cerner sa valeur. Il n'y a aucune base verbale dans cet exemple pourtant composé de deux propositions, là encore dans le cadre d'un focus contrastif contrapré-suppositionnel de remplacement. Dans la première proposition, le prédicat est *nama.ieu*, l'argument est le démonstratif proximal *ume*. Dans la seconde proposition, le prédicat est *tipatshimun* « histoire vécue » situé en fin de proposition, tandis que l'argument demeure instancié par le démonstratif proximal *ume*. Le démonstratif n'a ici qu'une valeur d'emphase – traduite par le « là » en français – portant sur l'adverbe modal *tshitshue* « vraiment », qui caractérise le prédicat d'inclusion *tipatshimun*¹⁸⁷.

¹⁸⁷ L'analyse de Drapeau (2014 : 294), qui considère qu'en (42) le prédicat de la deuxième proposition est l'adverbe modal *tshitshue* « vraiment » dont *tipatshimun* « histoire vécue » serait l'argument, n'est donc d'après nous pas correcte. La traduction française peut vraisemblablement induire en erreur, puisque la 'copule' du français précède l'adverbe « vraiment », traduction de *tshitshue*, comme si c'était lui qui la régissait alors qu'il ne fait que la modifier.

La « copule négative »¹⁸⁸, telle que la présente Drapeau (2014 : 288-290), est compatible avec une partie des suffixes des verbes impersonnels, et est restreinte au domaine de la 3^{ème} personne (elle n'est pas compatible avec les indices personnels des personnes 1 & 2) ; elle n'a pas de forme au paradigme DÉPENDANT. Les exemples (44) et (45) présentent différents contextes d'emploi de *nama.ieu* qui, comme on l'a vu en (40)a & b, s'accorde aussi en mode.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 290)

(44) *Apu tshekuan itapatshishian, namaieu nekusseie kie namaieu innu-utshimau.*

→ <i>apu</i>	<i>tshekuan</i>	<i>itapatshish</i>	<i>-ian</i>	<i>nama.ieu</i>	<i>nekusseie</i>
POL	ProN	BV	Pers	Adv.Dériv	BN
Négf	Indéf _{NI}	faire-tel-travail	1sgDép	Nég.Foc	conseiller
<i>kie</i>	<i>nama.ieu</i>	<i>innu-utshimau</i>			
Connect	AdvMod.COP	Tps	BN		
aussi	Nég.Foc	Neutre	chef-indien		

« Je n'ai pas de fonction, je ne suis pas conseiller et je ne suis pas chef » (extrait de Barnabé Vachon, 1974 – Pessamit)

(45) *patutshe -t ne -ñu mitshuap -iñu*

CI.BV	Pers	Dém Obv ^o	BN	Obv ^o		
Présupp.entrer	3Dép	Méd Obv _{NI}	maison	Obv _{NI}		
<i>iapit</i>	<i>nama.ieu.te</i>	<i>eta</i>	<i>-ñi</i>	<i>-t</i>	<i>-i</i>	
AdvMod	Adv.Dériv	CI.BV	Diath	Pers	→Pers	
quand-même	Nég.Foc.Loc	Présupp.être-là	Applobl	3Dép	3Obv	

« Quand il est entré dans la maison, ce n'est toujours pas là que les autres sont. » (extrait de Kapesch, 2004 – Uashat mak Mani-Utenam)

En (44), *nama.ieu* introduit des propositions non-verbales dont le prédicat syntaxique est un nom. Sa présence relève d'une reprise de topique dans le cadre d'un focus contrastif négatif. Dans la première proposition, la négation – qui est prédicative dans ce contexte (cf. II.3) – est exprimée par *apu* ; elle concerne le procès *tshekuan itapatshishi-an* (« je faisant quelque travail »), qui constitue une entité d'ordre supérieur à 1¹⁸⁹. Dans les propositions non-verbales avec reprise de topique, la négation est cette fois rendue par *nama.ieu*. L'exemple (45) montre *nama.ieu* dans sa forme locative. Dans cet emploi caractéristique d'une construction pseudo-clivée¹⁹⁰, *nama.ieu.te* accumule plusieurs valeurs et fonctions : il est anaphorique puisqu'il réfère à l'actant local du prédicat de la proposition précédente – constituant qu'il focalise dans la proposition qu'il introduit –, mais il est également pronominal puisque ce constituant n'est pas repris par un syntagme : il constitue alors l'unique prédicat syntaxique de la proposition. Par ailleurs, d'après Oxford (2010) *nama.ieu* serait un ancien verbe devenu défectif¹⁹¹, on y

¹⁸⁸ Nous présenterons *infra* en II.3 les différents types de négation en innu.

¹⁸⁹ Cf. nos Notes Préliminaires, C.

¹⁹⁰ Sur la distinction entre constructions relatives et constructions clivées en innu-aimun, voir Annexe 7.

¹⁹¹ Oxford s'appuie ici sur REINHOLTZ Charlotte, 2005. « Cree (*na*)*mayêw* : another negative particle », *Papers of the 33rd Algonquian Conference*, H.C. Wolfart (éd), Winnipeg : University of Manitoba, p.378-391.

reconnaît la racine de l'adverbe négatif (*n*)*ama*¹⁹², dont l'usage est relativement rare et dont la littérature retient surtout qu'il est à l'origine de la « copule négative » *nama.ieu* (Drapeau, 2014 : 315).

Un dernier candidat à la fonction de copule, d'après Drapeau (2014 : 290)¹⁹³, serait la locution *eukuan*. Résultat d'une fusion entre le connecteur *e(u)k^u* (« et puis ») et le démonstratif *an* (Drapeau, 2014 : 117-118), *euku.an* serait le pendant 'positif' de *nama.ieu* :

INNU-AIMUN

(46) *euku.an ne nit- akunaushun*
Connect.Dém Dém Possr BN_{REL}
ReprTop.Foc Méd Poss1 filleul
« voilà mon/ma filleul•e » (Drapeau, 2014 : 291)

(47) *euku.an Mañi ka mu -a -t ñekautu -a*
Connect.Dém NP Translf BV Diath Pers BN Obv°
ReprTop.Foc Marie Subst° manger_{ANIM} 3nonAgt3Dép gâteau Obv
« c'est Marie qui a mangé le gâteau » (*ibid.*)

(48) *Ñuiss ishinikatakanñua ne An-Mañi ukupaniema, napessa. Nitautshinepanat neñua, apu utauassimiht anitshenat An-Mañi mak Shushep. Eukuan ne napess tshatapamatshit, kapiminaua neñua ashtueu assikumanissinù.*

→ *Ñuiss ishinikat -akan -ñ -u -a*
NP BV Diath Diath Tps -Pers
Louis se-nommer-ainsi VxPass Appl_{OBL} Neutre3Obv

ne An-Mañi u- kupanie -m -a nape -ss -a
Dém NP Possr BN Diath Obv° BN Éval Obv°
Méd Anne-Marie Poss3 enfant-gardé Appl_{POSS} Obv homme Dimin Obv

nitautshine -pan -at ne -ñu -a apu ut- auass-im -iht
BV Tps Nbre Dém Diath Obv° POL Possr BN Diath Pers+→Pers
élever_{ANIM} Prét₃ pl_{NA} Méd Appl_{OBL} Obv Négf Poss3 enfant Appl_{POSS} 3Dép+3pl_{NA}

an.itshen -at An-Mañi mak Shushep
Dém.Mod Nbre NP Connect NP
Méd.Dubitf pl_{NA} Anne-Marie avec Joseph

eukuan ne nape -ss tshatapam -atshit
Connect.Dém Dém BN Éval Cl.BV Pers
ReprTop.Foc Méd homme Dimin Présupp.regarder 1pl_{excl}Dép+3Dép

kapiminaua -a ne -ñu -a ashtu -e -u assikuman -iss -inù
BN Obv° Dém Diath Obv° BV Diath Tps BN Éval Obv°
geais-gris Obv Méd Appl_{OBL} Obv piéger¹⁹⁴VxNeutre Neutre piège-en-métal Dimin Obv_{NI}

« Il s'appelle Louis le garçon qu'Anne-Marie garde. Ils l'ont élevé, ils n'ont pas d'enfants eux Anne-Marie et Joseph. C'est lui l'enfant qu'on regardait, il piégeait des geais gris. »
(Drapeau, 2014 : 118 _ extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen, 2004 – Ekuanitshit)

¹⁹² Cf. *infra* II.3

¹⁹³ Drapeau qualifie *euku.an* de « pronom-focus », or, cette locution étant également utilisée conjointement aux noms et non en lieu et place de ces derniers, il ne nous paraît pas approprié de la considérer uniquement comme un pronom.

¹⁹⁴ D'après le dictionnaire d'innu en ligne (<http://www.innu-aimun.ca/dictionnaire/Words>), cette base verbale bivalente dont l'actant non-agent est animé (TrAn) est polysémique et signifie : « conserver, réserver_{ANIM} pour qqn ; poser un piège pour attraper_{ANIM} ; parier avec ANIM » ; nous avons simplifié le sens dans la glose afin d'alléger cette dernière.

Dans les exemples ci-dessus, *euku.an* marque une reprise de topique, et focalise un élément de l'énoncé. Il contient une valeur anaphorique (probablement héritée du démonstratif *an*), comme l'illustre l'exemple (48) où *euku.an* permet de récupérer le topique de la première proposition, qui devient l'argument focalisé, instancié par le syntagme *ne napess* « ce garçon » introduit par *euku.an* (en gras dans l'exemple). Dans l'exemple (46), le prédicat syntaxique est *nit-akunaushun* « mon/ma filleul•e », il constitue le topique de la proposition, repris par *euku.an*, qui focalise l'argument *ne* du prédicat. Cette proposition s'apparente donc à une proposition identificationnelle (typiquement de la forme Prédicat nominal + Démonstratif), mais la hiérarchie de l'information diffère puisqu'ici il s'agit d'une reprise du topique (le substantif *nit-akunaushun* « ma filleule ») et d'une mise en focus de son argument. De la même manière, en (47), le fait que quelqu'un ait mangé le gâteau – exprimé par la relative substantivée *ka mu-a-t nekautu-a* « le mangeant le gâteau » – constitue le topique, repris par *euku.an* qui focalise l'information nouvelle, à savoir l'identité du mangeur de gâteau, Marie. La locution *euku.an* participe donc du marquage de la hiérarchie de l'information, et pourrait éventuellement faire office de copule à ce titre.

Il semble donc que les différentes « copules » identifiées par Drapeau en innu interviennent toutes dans des contextes où la hiérarchie de l'information commande des constructions syntaxiques spécifiques. L'emploi du support de marquage des temps et modes semble strictement limité aux propositions identificationnelles. L'autre élément copulatif que nous pouvons identifier, *nama.ieu*, intervient dans des contextes de négation non-verbale, de focalisation ou de topique contrastif, on peut le qualifier de « copule négative ». Enfin, *euku.an* pourrait aussi être une copule, il s'agit d'une locution permettant une reprise du topique et la focalisation d'un constituant de l'énoncé, on le trouve donc particulièrement dans les constructions de type clivées. Ainsi, en tant que langue multiprédicative, l'innu-aimun fait usage de copules dans des contextes bien limités, où entre en jeu la hiérarchie de l'information.

II. Manifestations syntaxiques de la multiprédicativité de l'innu-aimun

Reconnaître le caractère multiprédicatif des langues algonquiennes fournit une clé d'analyse stratégique dans l'étude de diverses constructions syntaxiques. Dans cette partie, nous montrons que la multiprédicativité de la langue innue permet de rendre compte de l'usage de deux paradigmes distincts, l'un fournissant les formes verbales ayant accès à la fonction de prédicat

syntaxique, l'autre déterminant celles qui ne fonctionnent pas comme prédicat syntaxique¹⁹⁵. Dans la continuité de cette démonstration, nous étudions comment la construction des interrogations partielles et de la négation est également liée à la multiprédicativité de la langue.

1) Prédication verbale et formes verbales non prédicatives : usage de deux paradigmes de conjugaison

D'après les descriptions traditionnelles, les verbes connaissent plusieurs « ordres », qui rassemblent des ensembles de tiroirs dans la conjugaison verbale. Les deux principaux sont l'ordre INDÉPENDANT, caractéristique des propositions indépendantes, et le « conjonctif », réservé aux formes verbales dépendantes. Drapeau distingue pour l'innu-aimun trois ordres différents, selon le type de proposition, ou d'énoncé : l'INDÉPENDANT, le conjonctif et l'impératif. Leur répartition en fonction des types de phrase/énoncé est la suivante : l'INDÉPENDANT est employé dans les propositions indépendantes et les principales affirmatives ; le conjonctif se trouve surtout dans les propositions subordonnées, les interrogatives ouvertes, et les affirmations négatives avec la négation *apu* (cf. *infra* sections 2 et 3) ; et l'impératif apparaît dans les énoncés injonctifs : ordres et commandements (Drapeau, 2014 : 151-152) :

INNU-AIMUN (d'après Drapeau, 2014 : 152)

- (49) a. *tshi- mitshi -shu -nan*
 Pers BV Diath NbrePers
 2 manger-de VxRéfl 1pl
 « nous mangeons »
- b. *apu mitshi -shu -iak^u*
 POL BV Diath Pers
 Nég manger-de VxRéfl 1pl_{incl}Dép
 « nous ne mangeons pas »
- c. *mitshi -shu -tau !*
 BV Diath Pers
 manger-de VxRéfl 1pl_{incl}Imp
 « mangeons ! »

On voit dans les exemples ci-dessus, que les différents ordres de conjugaison correspondent à différents paradigmes qui se distinguent selon les morphèmes mobilisés, comme l'illustrent les indices personnels en (49). En effet, les indices personnels varient entre : une forme verbale

¹⁹⁵ L'apparente circularité de cette analyse ne doit pas masquer ses fondements : nous estimons que l'usage de paradigmes distincts n'est pas purement grammatical – ce qui reviendrait à dire que la grammaire préexiste aux manifestations morphosyntaxiques – et renvoie à des structures syntaxiques différentes (des niveaux de constituance distincts). De la même manière que dans la phrase en français « je veux qu'il fasse son travail », la forme verbale *fasse* n'est pas le prédicat syntaxique et ne peut constituer une proposition indépendante (**il fasse son travail*), en innu une forme verbale au paradigme DÉPENDANT ne peut constituer le prédicat syntaxique d'une proposition, qui est à chercher ailleurs et n'est alors pas nécessairement (contrairement au français), un verbe.

indépendante en (49)a – où la personne proprement dite inclusive est indexée par le préfixe *tshi-* de 2^{ème} personne d'une part, et le suffixe marquant le nombre de la 1^{ère} personne *-nan* d'autre part – ; une forme verbale dépendante en (49)b – où l'actant n'est indexé que par l'indice personnel *-iak^u* ; et une forme verbale impérative en (49)c, où l'on trouve encore un autre morphème renvoyant à la personne inclusive (*-tau*). Le paradigme impératif déterminant un type d'énoncé plutôt qu'un type de proposition, il n'y a pas lieu, selon nous, de le traiter de la même manière que les deux autres paradigmes¹⁹⁶. Ainsi, les paradigmes INDÉPENDANT et conjonctif sont identifiés comme caractérisant des types différents de proposition : respectivement, les indépendantes et les propositions dépendantes. Bloomfield, dans sa description du ménomini, identifie déjà que le premier détermine les seules formes prédicatives (formes finies) du verbe : « The predicative forms of verbs are those of the independent order » (Bloomfield, 1962 : 49). Nous considérons cette distinction des deux paradigmes comme fondamentale : face à un paradigme INDÉPENDANT déterminant les formes verbales finies des propositions principales, comme en (49)a, se distingue un paradigme que nous nommons « dépendant », plutôt que « conjonctif » (dans la terminologie algonquiniste), qui détermine les formes du verbe syntaxiquement non-prédicatives. Si l'usage du paradigme INDÉPENDANT semble être relativement consensuel (hormis, nous y reviendrons dans les sections suivantes 2 et 3, dans certaines interrogations partielles et certains emplois de la négation *apu*), plusieurs emplois du paradigme DÉPENDANT ont fait l'objet d'analyses diverses, sur lesquelles nous souhaitons revenir afin de démontrer que, dans ce cadre, la reconnaissance de la multiprédicativité des langues permet de rendre compte de tous les emplois du paradigme DÉPENDANT, sans avoir à postuler des interprétations composites nuisant à la compréhension globale du fonctionnement de la morphosyntaxe de l'innu.

Parmi ces emplois particuliers, figure celui que Drapeau & Lambert-Brétière (2016) appellent « pseudo-subordination ». Il s'agirait, selon leurs termes, de « propositions principales » présentant une « dépendance pragmatique » :

INNU-AIMUN (Drapeau & Lambert-Brétière, 2016 : 6)

- (50) *an =ma: ! e: nipa: -t*
 Dém Interj Épistém BV Pers
 Méd Emph Réal/Subj dormir 3Dép
 « Hé ! Il dort ! »

Drapeau & Lambert-Brétière proposent d'analyser ce phénomène dans une perspective typologique fonctionnelle, partant de l'idée que, d'un point de vue 'translinguistique',

¹⁹⁶ Voir Chapitre 5, I.2 pour une présentation des formes verbales impératives.

l'explication fonctionnelle de l'usage de la subordination est de marquer la dépendance, qu'elle soit purement syntaxique ou pragmatique (Drapeau & Lambert-Brétière, 2016 : 1-2). De fait, la proposition *e: nipa:-t* fonctionne visiblement comme une proposition indépendante, ce qui ne signifie pourtant pas qu'elle constitue un prédicat syntaxique. Même dans une langue non multiprédicative comme le français, on trouve des propositions du style « Hé ! Le camion de glaces ! », où il devient complexe de déterminer s'il y a ou non véritable prédication syntaxique. Il s'agit dans tous les cas d'énoncés qui semblent essentiellement déterminés par l'acte de langage, indissociables en ce sens d'un contexte énonciatif spécifique. La proposition renvoie plutôt à une entité d'un certain ordre, probablement ici plutôt du 2^{ème} (événement) ou du 3^{ème} ordre (proposition), pouvant dès lors être traduite comme « le fait qu'il dorme »¹⁹⁷.

La « pseudo-subordination » identifiée par Drapeau & Lambert-Brétière (2016) ne se limite cependant pas à ce type spécifique d'occurrences.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 110_extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen - Ekuanitshit)

(51) « *Harold, peta ma tshuauma, tshika tshissamatiti !* » *iteu*. [...] « *Shash nekani ka minitan!* » *itiku ukussa*.

<i>Harold</i>	<i>peta</i>	<i>ma</i>	<i>tsh-</i>	<i>uau</i>	<i>-m</i>	<i>-a</i>				
NP	BV	Interj	Possr	BN	Diath	Obv°				
Harold	apporter	Emph	Poss2	œuf	ApplPoss	Obv				
<i>tshika</i>	<i>tshiss-am</i>	<i>-a</i>	<i>-ti</i>	<i>-ti</i>		/	<i>it</i>	<i>-e</i>	<i>-u</i>	
MqMod	BV	Diath	Diath	Diath	Tps	/	BV	Diath	Tps	
Irréalis	cuire	Démot°	ApplDAT	2nonAgt	Prét	/	dire-à	VxNeutre	Neutre	
« 'Harold ! Apporte tes œufs, je vais te les faire cuire !', lui dit-elle. »										
<i>shash nekani</i>	<i>ka</i>	<i>min</i>	<i>-it</i>	<i>-an</i>		/	<i>it</i>	<i>-iku</i>	<i>ukuss</i>	<i>-a</i>
AdvTps	Dém	Translf	BV	Diath	Pers	/	BV	Diath	Possr+BN	Obv°
déjà	Abstobl	Subst°	donner2nonAgt	1sgDép		/	dire-à	VxSpé	Poss3+fil	Obv
« 'Je te les ai déjà donnés !', lui dit son fils. »										

D'après Drapeau & Lambert-Brétière, la deuxième proposition « *shash nekani ka min-it-an* » est une « pseudo-subordonnée » : elle contient une forme verbale dépendante mais qui n'est pas liée à une proposition indépendante¹⁹⁸. De telles propositions au paradigme DÉPENDANT sont alors perçues comme ayant une interprétation spécifique qui les distingueraient des propositions principales 'normales' : les « pseudo-subordonnées » contiennent une présupposition qui veut que le contenu informationnel soit partagé par les participants au discours, ou bien soient liées

¹⁹⁷ L'interprétation dépend essentiellement du contexte. Ainsi dans notre exemple en français, « le camion de glace » peut renvoyer à une entité du 2^{ème} ordre comme « le passage du camion de glace » si celui-ci est effectivement en train de passer, ou à une entité du 1^{er} ordre si le camion de glace est en fait un jouet qu'il faut penser à emporter.

¹⁹⁸ Il s'agit en fait d'une relative substantivée (cf. Annexe 7). Là encore, c'est la reconnaissance du caractère multiprédicatif de la langue qui permet d'identifier plus clairement la structure de cet énoncé, qui se traduirait plus littéralement : « (c'est) déjà ceux-là mon donné à toi /que je t'ayant donné », la relative substantivale *ka min-it-an* désignant une entité de 2^{ème} ordre (événement).

à une connaissance partagée (Drapeau & Lambert-Brétière, 2016 : 6-7). Ainsi, en (51), dans la réponse du fils à sa mère, ce dernier lui indique tacitement qu'elle devrait savoir qu'il les lui a déjà donnés (Drapeau & Lambert-Brétière, 2016 : 7). Dans ce contexte, la reconnaissance du caractère multiprédicatif permet d'analyser la proposition différemment : l'adverbe temporel *shash*, en position de focus, constitue le prédicat syntaxique de l'énoncé qui se traduirait plus littéralement ainsi : « (c'est) déjà ceux-là que je t'ai donnés » (ou « le fait que [je te les ai donnés] est déjà »). Nul besoin, donc, de postuler ici une « interprétation spécifique » permettant de distinguer l'usage, dans ce cadre, de formes verbales non-finies : il suffit de reconnaître que le prédicat est ici, non pas présupposé, mais bien constitué par une partie du discours autre que le verbe.

Par ailleurs, dans un autre article, Drapeau & Lambert-Brétière considèrent que l'usage du paradigme DÉPENDANT dans les propositions introduites par certains connecteurs – *e:kwe:* et *fē:* (*fē:kuce:*) – ne relève pas d'une véritable dépendance syntaxique, alors même que ces propositions dépendantes s'appuient sur une proposition principale pour l'expression du temps, du mode et de la force illocutoire ; sémantiquement, elles décrivent des événements proches de ceux de la proposition principale (Drapeau & Lambert-Brétière, 2012 : 1).

INNU DE PESSAMIT (Drapeau & Lambert-Brétière, 2012 : 3_extrait de Joséphine Picard)

(52) *Na:pe:ss na:na: u:te: api -pan pe:ykwan ka: -fī:= nipaw -t*
 NP Dém AdvDém BV Tps AdvDeg Translf MqMod BV Pers
 Napess Abst_{NA} Prox+Loc demeurer Prét₃ même Subst^o Potentl se-marier 3Dép

“Napess stayed here even after he got married, (...)”

a. *lwa:š e:= ni:šu -li -t -i ut- auass-im -a*
 AdvDeg Épistém Card Diath Pers –Pers Possr BN Diath Obv^o
 jusqu'à Réal/Subj deux Appl_{OBL} 3Dép3Obv Poss3 enfant Appl_{POSS}Obv^o
 (...) until he had two children.” [litt. : “until his children were two”]

b. *lwa:š e:kwe: ni:šu -li -t -i ut- auass-im -a*
 AdvDeg Connect Card Diath Pers –Pers Possr BN Diath Obv^o
 jusqu'à donc deux Appl_{OBL} 3Dép3Obv Poss3 enfant Appl_{POSS}Obv^o
 (...) and he ultimately had two children.” [litt. : “and then his children ultimately were two”]

En (52), les deux propositions (52)a et (52)b n'ont pas la même valeur sémantique : la première est une complétive circonstancielle et précise le moment à partir duquel Napess a changé d'endroit (lorsqu'il a eu deux enfants) ; la seconde constitue un enchaînement discursif et précise simplement le nombre d'enfants qu'a eu Napess (Drapeau & Lambert-Brétière, 2012 : 3) – dans les deux cas, le prédicat syntaxique est *lwa:š* « jusqu'à ». En contrastant une proposition considérée comme une véritable subordonnée (car sémantiquement impliquée dans ce qui est exprimé par la principale), et une proposition enchaînée introduite par un marqueur

de séquence, qui n'a pas d'implication par rapport à la principale, Drapeau & Lambert-Brétière veulent démontrer qu'il ne s'agit pas d'une réelle subordination mais plutôt d'une « coordination sémantique syntaxiquement asymétrique » ('co-subordination') (Drapeau & Lambert-Brétière, 2012 : 3). De fait, la « subordination » marquée par l'usage du paradigme DÉPENDANT en (52)a&b n'est pas à rechercher dans la relation à une proposition principale, mais plutôt à un prédicat syntaxique (*lwa:š* « jusqu'à »), qui n'est dans ces analyses pas identifié comme tel. À travers ces articles, Drapeau & Lambert-Brétière cherchent à démontrer que l'usage du paradigme DÉPENDANT ne se réduit pas à l'expression de la subordination : on le trouverait également dans les propositions principales. Cette hypothèse nous paraît inadéquate, puisque dans notre analyse, une forme verbale dépendante n'est pas un prédicat syntaxique ; elle ne peut donc constituer une proposition indépendante (sauf exceptions fortement contextualisées comme en (50)). Le paradigme DÉPENDANT ne marque pas tant la 'subordination' en tant que telle, mais détermine une forme verbale qui construit un constituant de niveau inférieur au prédicat syntaxique : lorsqu'une forme verbale dépendante se trouve dans une proposition indépendante, ce n'est pas elle qui constitue le prédicat syntaxique, ce dernier est, le cas échéant, ailleurs – d'où la pertinence de la notion de multiprédicativité. Dans la logique de Drapeau & Lambert-Brétière, l'usage du paradigme DÉPENDANT dans des propositions « sémantiquement indépendantes » ferait qu'elles présentent une interprétation spécifique qui se distingue des propositions principales 'normales' ; ce qui n'est dans nos langues qu'une dépendance pragmatique serait syntaxiquement marqué dans ces langues : d'après Evans¹⁹⁹, la pertinence fonctionnelle de ce qu'il nomme « insubordination » vient de ce qu'elle présuppose un important degré d'alignement subjectif entre locuteur et interlocuteur (Drapeau & Lambert-Brétière, 2016 : 12). L'ensemble de ce pseudo-appareillage analytique, et en partie spéculatif, est en fait simplifié si l'on admet la multiprédicativité de ces langues : les concepts de 'pseudo-subordination', d'insubordination' ou de 'co-subordination' n'ont pas lieu d'être à partir du moment où l'on reconnaît que la fonction de prédicat syntaxique peut être portée par autre chose qu'une forme verbale finie. Pouvoir reconnaître ces manifestations, c'est aussi une manière d'échapper à l'ethnocentrisme qui caractérise de nombreuses descriptions de langues.

Dans cette perspective, nous montrons dans les sections suivantes que la construction des interrogations partielles et d'un certain type de négation en innu, qui s'accompagnent

¹⁹⁹ EVANS, Nicholas, 2009. « Insubordination and the grammaticalisation of interactive presuppositions », lu à la conférence *Methodologies in determining morphosyntactic changes*, Osaka, Museum of Ethnography.

généralement d'un verbe au paradigme dépendant, met en évidence la propriété prédicative des parties du discours non verbales impliquées dans ces constructions. Interrogations partielles et négation partagent donc une forme générale commune où pronoms interrogatifs et polarité négative fonctionnent comme des prédicats syntaxiques, le contenu de l'interrogation et la proposition niée fonctionnant dès lors comme leurs compléments.

2) Les interrogations partielles

En innu-aimun, une partie des pronoms interrogatifs est fournie par les pronoms indéfinis : *auen* renvoie aux humains, *tshekuen/tshekuan* aux entités animées et inanimées. Ils sont alors employés dans le cadre d'identification, où ils ont, dans la plupart des cas, la fonction de prédicat syntaxique :

INNU DE SHESHATSHIU (Oxford, 2010 : 2)

- | | | | | | | | |
|------|----|---|---------------|--|----|--|-----------|
| (53) | a. | <i>auen</i> | <i>tshi:n</i> | | b. | <i>tsheku.a:n</i> | <i>ne</i> |
| | | ProN | ProN | | | ProN | Dém |
| | | Indéf _{NA} | Pers2 | | | Indéf _{NI} | Méd |
| | | “Who are you ?” [litt. : « qui toi ? »] | | | | “What is that ?” [litt. : « quoi ça ? »] | |

On reconnaît dans ces questions la forme typique des propositions d'identification, où un nom commun en position de focus fonctionne comme prédicat syntaxique tandis qu'un démonstratif en constitue le sujet. Les pronoms indéfinis *auen* et *tshekuan* jouent ici le même rôle de prédicat syntaxique, ils ont vraisemblablement directement accès à cette fonction. Dans les interrogatives partielles, *tshekuan* peut aussi porter sur une proposition :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 303 _extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen – Pessamit)

- | | | | | | | | | |
|------|--|-------------------|--------------------|-------------|---------------|-----------|--------------------|-------------------|
| (54) | <i>tshekuan</i> | <i>an</i> | <i>et</i> | <i>-in</i> | | | | |
| | ProN | Dém | Cl.BV | Pers | | | | |
| | Indéf _{NI} | Méd | Présupp.être-ainsi | 2sgDép | | | | |
| | « Qu'est ce que tu as ? » [litt. : « (c'est) quoi ça que tu es comme ? »] | | | | | | | |
| (55) | <i>tshekuan</i> | <i>-ñu</i> | <i>ma</i> | <i>uet</i> | <i>min -i</i> | <i>-t</i> | <i>ume</i> | <i>-ñu</i> |
| | ProN | Obv° | Interj | Cl.MqAsp | BV Diath | Pers | Dém | Obv° |
| | Indéf _{NI} | Obv _{NI} | Emph | Présupp.Abl | boireCaus | 2sg→3Dép | Prox _{NI} | Obv _{NI} |
| | « Pourquoi donc lui fais-tu boire cela ? » [litt. : « (c'est) quoi que tu le fais boire cela pour ? »] | | | | | | | |

Dans les exemples ci-dessus, le pronom indéfini est en position de prédicat et a pour sujet l'ensemble de la proposition qui suit : la forme verbale de la proposition qu'il introduit est donc comme l'on peut s'y attendre au paradigme DÉPENDANT. Ainsi en (54), la proposition *an et-in* (« ça que tu étant ») s'apparente à une clivée. En (55), *tshekuan-ñu ma* « quoi donc ? » porte

sur la proposition *uet min-i-t ume-nù* (« que tu le faisant boire cela pour²⁰⁰ ») qui a la structure d'une complétive.

Une autre série de pronoms interrogatifs est fournie par *tan* et ses dérivés (*tan.ite* « où ? », *tan.en / tan.an* « le/laquel(le) ? », etc.) et composés (*tan ishpish* « quand ?, combien ? », *tan tat'* « combien ? », etc.), qui ont quant à eux toujours un emploi interrogatif :

INNU-AIMUN

(56)	<i>tan</i>	<i>mak</i>	<i>ne</i>	<i>ua</i>	<i>itapashta</i>	<i>-in</i>	<i>napekuian</i>
	Interr	Connect	Dém	CI.MqMod	BV	Pers	BN
	Indéf	avec	Méd	Présupp.Volitf	utiliser-ainsi	2sgDép	navire-à-voile

« Mais que veux-tu bien faire avec un voilier ? » [litt. : « Qu'est-ce que c'est que ça que tu veux faire avec un voilier? »] (Drapeau, 2014 : 303 _extrait de Côme St-Onge, 1987 – Pessamit)

De la même manière que *tshekuan* en (54), *tan* porte ici sur l'ensemble de la proposition *ua itapashta-in napekuian* « que tu veux faire avec un voilier », introduite par le démonstratif *ne*. La proposition s'apparente là encore à une clivée, sur laquelle porte l'interrogatif.

Il existe cependant certains cas où les interrogatifs en *tan* et les pronoms indéfinis sont employés avec des formes verbales finies. Les descriptions dont nous avons connaissance soutiennent pour la plupart que certains temps et modes ne seraient pas compatibles avec le paradigme DÉPENDANT (les formes non-finies du verbe), et l'usage du paradigme INDÉPENDANT (formes finies du verbe) s'imposerait alors dans ces contextes. Ainsi, le prétérit et les modes dubitatif, médiatif et conditionnel commanderaient l'usage du paradigme INDÉPENDANT dans les interrogatives partielles :

INNU-AIMUN

(57)	a.	<i>tan</i>	<i>it</i>	<i>-ipan</i>	<i>an</i>	<i>ni-</i>	<i>mushum</i>
		Interr	BV	Tps	Dém	Possr	BN _{REL}
		Indéf	être-ainsi	Prét ₃	Méd	Poss1	grand-père
		« Qu'est-ce qui est arrivé à mon grand-père ? » (Drapeau, 2014 : 304)					
	b.	<i>tan.ite</i>	<i>ma</i>	<i>an.ite</i>	<i>manukashu</i>	<i>-tshen</i>	<i>-at</i>
		Interr.Loc	Interj	AdvDém	BN	Mod	-Pers
		Indéf.Loc	Emph	Méd.Loc	construire-une-habitation	Dubitatif	3pl _{NA}
		« Où est-ce donc qu'ils se construisent » (Drapeau, 2014 : 305)					

Selon nous, l'usage du paradigme INDÉPENDANT indique simplement que les pronoms interrogatifs ne constituent dans ce cas pas le prédicat syntaxique. En (57)a, le prétérit confère à l'énoncé une dimension révolue et connue : il est arrivé quelque chose. Ce n'est donc pas la proposition entière qui constitue l'objet de l'interrogation, mais seulement un élément du procès défini par la forme verbale *it-ipan* « il a été ainsi », qui constitue ici prédicat syntaxique. Le

²⁰⁰ L'idée de cause est véhiculée par la marque d'ablatif *uet* qui précède la forme verbale.

pronom interrogatif porte sur « ainsi », et pas sur l'ensemble du procès. Une traduction littérale serait « Il est arrivé quoi à mon grand-père ? » (soit, « il est arrivé quelque chose à mon grand-père, (c'est) quoi ? »), plutôt que « Est-ce qu'il est arrivé quelque chose à mon grand-père ? » où *tan* constituerait cette fois le prédicat syntaxique – auquel cas la forme verbale serait non-finie et il n'y aurait pas de marque de prétérit. De la même manière, le mode dubitatif en (57)b inscrit la proposition dans un monde où la valeur de vérité est suspendue, l'interrogation ne peut donc pas porter sur cette dernière, mais plutôt sur l'un de ses éléments. Une traduction plus littérale serait « ils/elles construiraient une maison là, mais où donc ? », où l'on voit que l'interrogatif locatif porte sur le démonstratif locatif, qui a une fonction circonstancielle de lieu. À l'inverse, en (58) ci-dessous, c'est bien sur l'ensemble de la proposition que porte l'interrogatif *tan.ite*, elle est donc au paradigme DÉPENDANT :

INNU DE SHESHATSHIU (Oxford, 2007 : 91)

(58)	<i>tan.ite</i>	<i>uia:tsh</i>	<i>-it</i>	<i>Ta:nien</i>
	Interr.Loc	CI.BV	Pers	NP
	Indéf.Loc	Présupp.y-avoir-son-habitation	3Dép	Daniel

“Where is it that Daniel lives ?”

Dans une autre mesure, Drapeau relève certains cas où *tshekuan* est employé dans des interrogatives où la forme verbale est indépendante, notamment avec le verbe signifiant « dire » et ses variantes (Drapeau, 2014 : 305). De la même manière, nous estimons que *tshekuan* n'est alors pas le prédicat syntaxique, mais porte sur le complément du prédicat :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 305)

(59)	<i>tshekuan</i>	<i>-ñu</i>	<i>i</i>	<i>-u</i>
	ProN	Obv°	BV	Tps
	Indéf _{NI}	Obv _{NI}	dire-qqch	Neutre

« que dit-il »

Comme l'indique la traduction, l'énoncé ne dit pas « qu'est-ce que c'est qu'il dit ? » – donc, une forme de clivée dans laquelle on pourrait s'attendre à l'emploi du paradigme DÉPENDANT –, mais « que dit-il ? » ou « il dit quoi », où « quoi » renvoie bien au complément du prédicat, donc à *ce qui est dit*²⁰¹. Les mots interrogatifs ont donc un accès à la fonction de prédicat syntaxique, ce qui rend compte le cas échéant de l'usage du paradigme DÉPENDANT dans ce cadre, même s'ils ne constituent pas pour autant systématiquement des prédicats syntaxiques.

²⁰¹ La base verbale ne sélectionne en effet qu'un seul argument correspondant au rôle sémantique de *diseur*, *ce qui est dit* ne constitue donc pas un argument, mais plutôt un complément du verbe spécifiant un sème du procès (cf. Chapitre 7, III).

3) Les différents types de négation et la négation prédicative

La langue innue exprime la négation de différentes manières, selon sa portée et les différents niveaux de constituance impliqués. L'exemple (60) ci-dessous en donne une bonne illustration :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 288_ extrait de Joséphine Picard, 1980 – Pessamit)

- (60) a. *ne -ñu -a uitshim -e -u ai -ñu -a*
 Dém Diath Obv° BV Diath Tps Dém Diath Obv°
 Méd ApplOBL Obv monter-dans-le-bois-avecANIM VxNeutre Neutre Hésit° ApplOBL Obv
n- ukumish -a Ñuen -a nana
 Possr BNREL Obv° NP Obv° Dém
 Poss1 oncle Obv Noël Obv AbstNA

« Il accompagne, euh, mon oncle Noël. »

- b. *mauat apu nama.ie -ñu -a ne -ñu -a*
 Interj POL Adv.DérivDiath Obv° Dém Diath Obv°
 non Négf Nég.Foc ApplOBL Obv Méd ApplOBL Obv
uatshim -a -t
 Cl.BV Diath Pers
 Présupp.monter-dans-le-bois-avecANIM 3nonAgt 3Dép

« Non, ce n'est pas ça, ce n'est pas celui-là qu'il accompagne. »

Dans la seconde proposition de cet exemple, en (60)b, trois types de négation sont représentés : l'interjection *mauat* correspondant au « non » français, dont la portée est pragmatique ; *apu*, qui exprime la polarité négative au niveau énonciatif – elle est alors prédicative et peut se suffire à elle-même comme dans cet exemple – ; enfin, *nama.ieu* – que nous avons déjà abordé en I.2c – fait office de copule négative dans les énoncés non-verbaux (nous n'y reviendrons pas expressément dans cette section).

La négation *mauat* intervient dans certaines propositions non-verbales ((61) et (62)), et s'emploie comme interjection pour signifier « non » ou « pas » (Oxford, 2007 : 257-258) :

INNU DE SHESHATSHIU (Oxford, 2007 : 258)

- (61) *ma:ua:t na:nitam*
 Interj AdvTps
 non toujours

“Not always.”

- (62) *namesh muk^u nit- ishi- mi:tshi -na:n ma:ua:t ati:k^u*
 BN AdvMan Pers MqAsp BV Tps+Pers Interj BN
 poisson seulement 1 ainsi manger-de Neutre+1pl non caribou

“We only ate fish – not caribou.”

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 315)

- (63) *eshk^u ma mauat puñit -akan -u [...]*
 Connect Interj Interj BV Diath Tps
 Persist Emph non cesser-qqch VxPass Neutre

« Jusqu'ici, au contraire, on n'a pas arrêté ça (...) » [litt. : « Eh toujours non, on (ne) cesse (...) »]

Les exemples ci-dessus montrent que la négation *mauat* peut porter sur différents constituants : un adverbe en (61) dans le cadre d'un énoncé non prédicatif, un substantif ayant une fonction de complément du prédicat en (62) – dans le cadre d'un topique contrastif –, un prédicat verbal en (63). Dans ce dernier exemple, *mauat* apparaît avec une forme verbale au paradigme INDÉPENDANT, il a alors une fonction rhétorique car il suggère que « la situation niée est contraire à ce qui est attendu ou présupposé » (Drapeau, 2014 : 315). Ce type de négation a une fonction pragmatique d'emphase mais n'est pas pour autant un prédicat syntaxique.

Trois autres types de négation sont également identifiés en innu : *atut*, *eka* et, plus rare, *(n)ama*. Ils semblent porter exclusivement sur des propositions dont la tête est une forme verbale. Contrairement à la particule énonciative *apu*, ils n'ont pas une fonction de prédicat syntaxique. En effet, *atut* permet d'exprimer un doute qui inverse la polarité de la proposition qu'il introduit, en ce sens, il constitue bien une marque modale. Le mode dubitatif est donc soit exprimé par des affixes modaux sur la forme verbale dans une proposition à polarité positive, soit par *atut* dans une proposition dont la polarité est alors négative.

INNU-AIMUN (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words> – Ekuanitshit)

- | | | | | | | |
|------|--------------------|-------------|-----------------------|--------------|-----------|------------------|
| (64) | <i>akatshikuan</i> | <i>atut</i> | <i>tutu</i> | <i>-akan</i> | <i>-u</i> | <i>anutshish</i> |
| | BN | MqMod | BV | Diath | Tps | AdvTps |
| | akatshikuan | Nég+Dubitif | faire _{ANIM} | VxPassf | Neutre | maintenant |
- « L'akatshikuan²⁰² ne se fait probablement plus à l'heure actuelle. »

Cet exemple est au paradigme verbal INDÉPENDANT, et le verbe n'est pas au mode dubitatif. Le sens dubitatif de l'énoncé est véhiculé par *atut*, qui a donc pour effet de suspendre la valeur de vérité de la proposition sur laquelle il porte, mais à laquelle il donne une dimension négative.

L'adverbe négatif *eka* est traditionnellement reconnu comme la négation spécifique des propositions 'subordonnées', on la trouve en effet essentiellement dans des propositions dépendantes : complétives et équivalents (65), relatives, interrogatives partielles (69), propositions introduites *euku.an* (66), etc. (Oxford, 2007 : 260). Bien souvent, *eka* est donc accompagné d'une forme verbale dépendante qui constitue la proposition dont le contenu est présenté comme négatif par *eka*. Mais on le trouve aussi dans des propositions impératives (67) et au mode perceptif (68), où la forme verbale n'est pas au paradigme DÉPENDANT²⁰³.

²⁰² Il s'agit d'une préparation fermentée et séchée, faite d'un mélange de sang et de nourriture semi-digérée de caribou auquel sont ajoutées des parties fibreuses (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>).

²⁰³ Notons que dans de nombreuses langues, les formes impératives se construisent comme des propositions complétives, équivalant aux propositions injonctives comme, en français, « qu'il s'asseye ! ». Par ailleurs, le mode perceptif est une modalité épistémique qui s'emploie dans des contextes de perception subjective : rêve, souvenir, étonnement, etc. (Drapeau, 2014 : 184), ce qui a pour effet de suspendre la valeur de vérité de la proposition ainsi formulée au prisme du locuteur ; cela peut se traduire en français par une structure subordonnée telle que « il me semble que / j'ai senti que... ».

INNU DE SHESHATSHIU

- (65) *mishta= shetshishi: -pan ekue eka: tshiss -it*
Éval BV Tps Connect AdvMod BV Pers
Augm être-effrayé Prét₃ ReprTop Nég.Thm être-conscient 3Dép
“She was really scared, and so she fainted.” (Oxford, 2007 : 261)
- (66) *euku.an ne eka: menua:t -am -a:n*
Connect.Dém Dém AdvMod Cl.BV Diath Pers
ReprTop.Foc Méd Nég.Thm Présupp.apprécier Démot^o 1sgDép
“It’s that one that I don’t like.” (Oxford, 2007 : 260)
- (67) *eka: tshi:tu:te*
AdvMod BV
Nég.Thm partir-à-pied
“Don’t leave.” (Oxford, 2007 : 261)
- (68) *na:sht eka: ni- tshissenit -e -n -a: -ua:*
AdvDeg AdvMod Pers BV Diath Tps Diath Mod
complètement Nég.Thm 1 connaître VxNeutre Neutre_{1&2} 3nonAgtPerceptf
“It seems to me that I don’t really know it.” (Oxford, 2007 : 261)
- (69) a. *auen eka: tu:t tshi:tu:te -t*
ProN AdvMod MqAsp BV Pers
Indéf_{NA} Nég.Thm Abl partir-à-pied 3Dép
“Who did not leave ?” (Oxford, 2007 : 263)
- b. *auen eka: tshi:tu:te -pan*
ProN AdvMod BV Tps
Indéf_{NA} Nég.Thm partir-à-pied Prét₃
“Who did not leave ?” (Oxford, 2007 : 263)

Dans l'exemple (65), la proposition niée par l'adverbe *eka* est introduite par le connecteur *ekue* qui, dans ce contexte, subordonne la proposition qu'il introduit en tant que conséquence logique de la proposition principale ; il a une fonction de prédicat (« et c'est donc que »), la proposition sur laquelle porte *eka* constitue donc un équivalent de complétive. La forme verbale de cet équivalent de complétive est, comme attendu, une forme non-finie. En (66), la proposition niée par *eka* est une clivée, la forme verbale est donc là encore une forme non-finie du verbe. Les exemples (67) & (68) illustrent des contextes où *eka* n'est pas suivi d'une forme verbale au paradigme DÉPENDANT. Suivi d'une base verbale nue en (67) – ce qui ne représente pas l'ensemble du paradigme impératif (seulement les formes verbales intransitives de la 2^{ème} personne dont la base se termine par une voyelle autre que [u:]) –, *eka* permet de construire les formes verbales prohibitives, puisqu'il attribue une valeur négative au contenu de l'injonction exprimée par la forme verbale. En (68), l'adverbe négatif porte sur le contenu d'une impression exprimée par la forme verbale au mode perceptif : il n'a donc pas d'influence sur la valeur de vérité de cette dernière, qui est suspendue au prisme du locuteur signalé comme particulièrement subjectif. Il est lui-même spécifié par l'adverbe de degré *na:sht*. Les exemples en (69) illustrent deux cas d'interrogatives partielles, dans lesquelles la proposition modalisée

par *eka* ne constitue pas le focus de la question mais le thème, ce qui est connu (on ne demande pas si des personnes ne sont pas parties mais qui n'est pas parti). C'est le paradigme de conjugaison de la forme verbale et la manière dont est exprimé le renvoi au passé qui distingue les énoncés (69)a et (69)b, mais cela ne joue pas sur l'expression de la négation puisqu'elle est toujours marquée par *eka*. En (69)a, la forme verbale est au paradigme DÉPENDANT et le fait qu'elle renvoie à un événement passé est spécifié par la marque aspectuelle d'ablatif (*t)ut*. Ce qui surprend davantage est l'emploi du paradigme INDÉPENDANT en (69)b, qui s'explique selon nous par le fait que la proposition thématique soit au prétérit – le pronom interrogatif, comme nous l'avons mentionné dans la section précédente n'est alors pas prédicatif. Selon Oxford (2007 : 263-264), l'emploi, dans les interrogatives partielles renvoyant à un événement passé, du paradigme DÉPENDANT et de l'ablatif, ou du paradigme INDÉPENDANT au prétérit, varie selon les locutrices et locuteurs : l'emploi de *eka* n'est donc pas lié au paradigme de la forme verbale de la proposition sur laquelle il porte, mais plutôt à la manière dont l'information de cette proposition est présentée, et notamment si celle-ci constitue le thème (donc, une information déjà connue).

Le 'pendant' de *eka* dans les propositions principales et indépendantes rhématiques est (*n)ama*, mais son usage est relativement rare et la littérature retient surtout qu'il est à l'origine du présentatif à valeur négative *nama.ieu* (Drapeau, 2014 : 315).

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 307_extrait de Shushep Rich – Sheshatshit)

(70)	<i>Misses Hubbard</i>	<i>u-</i>	<i>nape</i>	<i>-m</i>	<i>-a</i>	<i>ueni</i>	<i>-a</i>	<i>-t</i>
	NP	Possr	BN	Diath	Obv°	CI.BV	Diath	Pers
	Madame Hubbard	Poss3	homme	ApplPOSS	Obv	Présupp.perdre _{ANIM3}	nonAgt3	Dép
	<i>kasseueim</i>	<i>-in</i>	<i>-u</i>	<i>-a</i>	<i>ek^u</i>	<i>ama</i>	<i>ta</i>	<i>-n</i>
	BV	Diath	Tps	–Pers	Connect	AdvMod	BV	Diath
	traverser-en-bateau	ApplOBL	Neutre3	Obv	et-puis	Nég.Rhm	être-là	ApplOBL
								Neutre 3Obv

« Quand Madame Hubbard a perdu son mari, il est parti en bateau et il n'est plus là. »

Dans l'exemple ci-dessus, la proposition sur laquelle porte *ama* est indépendante au même titre que la proposition qui la précède (*kasseueim-in-u-a*). La portée de l'expression de la négation n'est ici pas énonciative comme *apu*.

L'assertion de la négation, avec *apu*, entraîne en effet très souvent l'usage du paradigme DÉPENDANT sur les formes verbales des propositions sur lesquelles il porte.

INNU DE SHESHATSHIU (Oxford, 2007 : 259)

(71)	<i>apu:</i>	<i>tshissenit</i>	<i>-a:</i>	<i>-k</i>	<i>tshe</i>	<i>itu:te</i>	<i>-t</i>
	POL	BV	Diath	Pers	CI.MqMod	BV	Pers
	Nég ^f	savoir-qqch	Démot°	3Dép	Présupp.Fut	aller-qlq-part-à-pied	3Dép

“He doesn't know where he's going.” [litt. : « Ce n'est pas qu'il sait où il va. »]

L'exemple (71) montre bien que *apu* (/apu:/ à Sheshatshit) est dans ce cas le prédicat syntaxique : la proposition qui suit en est le complément et a donc la forme d'une complétive. En effet, *apu:* place l'ensemble de la proposition *tshissenita:k tshe itu:tet* (« qu'il sache où il va aller ») dans un type d'énoncé déclaratif à polarité négative. La négation *apu* opère seulement aux modes indicatif, médiatif et conditionnel (Drapeau, 2014 : 307), sinon c'est un autre type de négation qui intervient, comme nous l'avons vu par ailleurs.

Comme pour les mots interrogatifs, il y a des contextes où *apu* est employé avec des formes verbales finies. Là encore, ce n'est pas selon nous une question d'incompatibilité des formes non-finies avec certains temps et modes requérant l'usage de formes finies du verbe. L'emploi du paradigme INDÉPENDANT avec *apu* n'intervient qu'avec le conditionnel – rappelons que les autres modes font intervenir d'autres types de négation :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 308)

(72)	<i>apu</i>	<i>nita</i>	<i>ni-</i>	<i>pa</i>	<i>puñ</i>	<i>estusse</i>	<i>-ian</i>	<i>u.te</i>	<i>-he</i>
	POL	AdvTps	Pers	MqMod	BV+Tps	CI.BV	Pers	AdvDém	Intens ^f
	Nég ^f	jamais	1	Cond ^l	cesser+Neutre ^{1&2}	Présupp.travailler1sgDép		Prox.Loc	Emph

« Je n'arrêtera jamais de travailler à cet endroit-ci. »

En (72), la marque modale (*tshi*)*pa* indique que la proposition est au conditionnel, or ce mode exprime bien que le contenu de la proposition n'est pas assuré : l'énoncé ne peut par conséquent pas être assertif et *apu* n'a donc pas ici la fonction assertive que nous lui avons reconnue dans l'exemple précédent. La proposition *ni-pa puñ estusse-ian ute-he* « je cesserais de travailler ici » n'est ici pas le complément d'une assertion négative, celle-ci n'est pas le prédicat syntaxique, assuré par la forme verbale *ni-pa puñ*, d'où l'emploi du paradigme INDÉPENDANT.

Nous avons ici montré que, si la plupart des interrogations partielles et des phrases négatives avec *apu* commandaient l'usage du paradigme DÉPENDANT, c'est bien parce que les mots interrogatifs et négatifs ont dans ce cas une fonction prédicative. Reconnaître la propriété multiprédicative de la langue innue, c'est donc pouvoir rendre compte de certaines constructions syntaxiques qui demeurent, sinon, inexplicables.

Chapitre 5 : Distinction des paradigmes de l'innu-aimun, temps, aspect et modes

La reconnaissance du caractère multiprédicatif de la langue innue (Chapitre 4) a mis au jour la distinction fondamentale entre ce qui est traditionnellement décrit comme les deux principaux « ordres de conjugaison » dans les langues algonquiennes : le paradigme INDÉPENDANT – caractéristique des formes verbales formant la tête des propositions indépendantes –, et le paradigme « conjonctif » (que nous renommons « dépendant »), qui serait – à quelques exceptions près – celui des formes verbales des propositions dépendantes. En fait, plutôt qu'une distinction basée sur les différents types de proposition, nous considérons que l'opposition entre ces deux paradigmes réside bel et bien dans l'accès à la prédication syntaxique : ainsi le paradigme INDÉPENDANT caractérise le cas échéant les bases fonctionnant comme prédicat syntaxique (donc, concernant les verbes, il donne les formes finies du verbe), tandis que le paradigme DÉPENDANT caractérise les formes non-finies, n'ayant pas accès à la prédication syntaxique. Parallèlement et conjointement à ces deux paradigmes, au-delà des différents adverbes de la langue, plusieurs marques sont également identifiées comme relevant de l'expression de l'aspect (2^{ème} niveau de Dik), du temps (3^{ème} niveau de Dik) et des modes (4^{ème} niveau de Dik). Ce chapitre en propose une présentation générale.

I. Les « ordres de conjugaison » : distinctions, usages et emplois des différents paradigmes de l'innu-aimun

1) Les paradigmes algonquiens : distinctions

L'organisation des paradigmes verbaux algonquiens est complexe. Elle se répartit, selon la terminologie des algonquistes, en différents 'ordres' – ensembles de tiroirs verbaux qui dépendent du type de proposition ou d'énoncé (énoncés injonctifs, propositions indépendantes, dépendantes, etc.) –, qui se caractérisent par des modèles de conjugaison différents.

Selon les langues et leurs descriptions, le nombre de paradigmes verbaux identifiés peut varier. Bloomfield identifie quatre paradigmes verbaux pour le ménomini : l'INDÉPENDANT, le négatif, le 'conjonctif' (DÉPENDANT) et l'impératif, tandis que Drapeau en relève trois pour l'innu-aimun (INDÉPENDANT, DÉPENDANT et impératif). Les exemples ci-dessous illustrent les variations entre ces paradigmes pour le ménomini (1) et l'innu (2), dans l'ordre suivant : INDÉPENDANT (a), DÉPENDANT (b), impératif (c), et négatif (d) le cas échéant.

MÉNOMINI

- (1) a. *ke- nɛ:w -e -m*
 Pers BV Diath Tps
 2 voir_{ANIM} 1nonAgt Neutre_{1&2}
 “thou seest me” (Bloomfield, 1962 : 156)
- b. *nɛ:w -e -yan*
 BV Diath Pers
 voir_{ANIM} 1nonAgt1&2sgDép
 “when thou seest me” (Bloomfield, 1962 : 181)
- c. *natōm -e -naq*
 BV Diath Pers
 call 2nonAgt2sg→1sgImp
 “call thou me” (Bloomfield, 1962 : 188)
- d. *kan ke- nɛ:w -e -nan*
 POL Pers BV Diath POL
 Negf 2 voir_{ANIM} 1nonAgtNegf
 “thou dost not see me” (Bloomfield, 1962 : 171)

INNU-AIMUN

- (2) a. *tsh- uapam -i -n*
 Pers BV Diath Tps
 2 voir_{ANIM} 1nonAgtNeutre_{1&2}
 « tu me vois » (Drapeau, 2014 : 530)
- b. *uapam -in*
 BV Diath+Pers
 voir 1nonAgt+2sgDép
 « que tu me voies » (Drapeau, 2014 : 551)
- c. *tshitapam -i*
 BV Diath+Énonc
 regarder_{ANIM} 1nonAgt+Injoncf
 « regarde-moi » (Drapeau, 2014 : 561)

Les paradigmes INDÉPENDANT, DÉPENDANT et négatif diffèrent essentiellement par l'inventaire des indices personnels : la présence ou non de préfixes, et celle d'affixes spécifiques le cas échéant. Si l'on compare les exemples du ménomini et de l'innu, on constate une ambiguïté des exemples innus : les formes verbales (2)a&b ne diffèrent à première vue que par la présence/absence du préfixe personnel. Les gloses, si l'on veut bien accepter l'analyse qu'elles sous-tendent, indiquent néanmoins que le suffixe de diathèse renvoyant au patient est maintenu dans tous les paradigmes, que ce soit en innu ou en ménomini. L'agent est alors préfixé, tandis qu'il est suffixé – au sein d'une forme sagittale²⁰⁴ – au DÉPENDANT, ainsi qu'à

²⁰⁴ Les formes sagittales (expression que l'on trouve dans Hagège, 1982 : 107) renvoient à des amalgames d'indices signalant l'action d'un agent sur un non-agent. Initialement, les formes sagittales n'impliquent que les personnes 1&2 (locuteur et interlocuteur), soit des procès dont la configuration actancielle serait : « tu-me » (2→1) ou « je-te » (1→2). Dans notre travail, nous étendons l'usage des formes sagittales à tous les types de 'personne' (1, 2 et 3) ; la direction de la flèche illustre celle de l'action, de l'agent vers le non-agent.

l'impératif pour le ménomini. Dans ces deux langues, le marquage du temps est maintenu à l'INDÉPENDANT, qui caractérise les formes finies du verbe, mais pas dans les autres paradigmes.

Alors que les formes verbales finies, non-finies et négatives sont liées à des types de proposition (propositions indépendantes *versus* dépendantes, mode d'évaluation propositionnelle), l'impératif est par essence un type d'énoncé (relevant du niveau de l'énonciation et correspondant à un acte de parole²⁰⁵), il n'y a donc pas lieu de le traiter sur le même plan que les autres²⁰⁶ (nous l'abordons plus précisément dans la section suivante en I.2).

Les deux principaux paradigmes qui, à notre connaissance, s'opposent systématiquement dans les langues algonquiennes sont l'INDÉPENDANT et le « conjonctif » – que nous nommons, « dépendant », qui nous paraît mieux adapté et plus pertinent²⁰⁷. Comme leurs noms l'indiquent, le premier caractérise les propositions indépendantes (exemples (3) au temps non-marqué et (4) au prétérit), le second les propositions dépendantes (parmi lesquelles figurent les interrogatives ouvertes (56), et les assertions négatives avec *apu* (71), cf. *supra* Chapitre 4, section II)²⁰⁸ :

INNU-AIMUN

(3) <i>nasht</i>	<i>nanan -at</i>	<i>n- uni</i>	<i>-a</i>	<i>-u</i>	<i>-at</i>
AdvDeg	Dém	Nbre	Pers	BV	Diath
complètement	Abst	pl _{NA}	1	perdre _{ANIM}	3nonAgtNeutre 3pl _{NA}
<i>it</i>	<i>-e</i>	<i>-u</i>			
BV	Diath	Tps			
dire-à/de _{ANIM}	VxNeutre	Neutre			

« **Je les [inaccessibles] ai perdus** complètement ! », dit-il. » (Drapeau, 2014 : 110_extrait de Michel Adley – Pessamit)

(4) <i>Nitutakutiat nemeñua uikanisha tshia, nititishaimakutiat mani matshunisha.</i>
→ <i>ni- tut -a -ku -ti -at neme -ñu -a uikanish -a tshia</i>
Pers BV Diath Diath Tps –Pers Dém Diath Obv° BN Obv° Interj
1 faire Appl _{DAT} VxSpéPrét pl _{NA} Dist Appl _{OBL} Obv parent Obv n'est-ce-pas
<i>nit- itishai -m -a -ku -ti -at mani matshunish -a</i>
Pers BV Diath Diath Diath Tps –Pers AdvTps BN Nbre
1 envoyer Démot° Appl _{DAT} VxSpéPrét 3pl _{NA} régulièrement vêtement pl _{NI}

« Sa parenté de là-bas **ils me faisaient** tu vois, **ils m'envoyaient** régulièrement des vêtements. » (Drapeau, 2014 : 102_extrait de Joséphine Picard – Pessamit)

²⁰⁵ Nous adoptons ici la distinction minimaliste et générale de types d'énoncé selon le type d'acte de parole auquel ils correspondent. Ainsi, un énoncé déclaratif est un acte de parole ayant pour objectif de modifier le contenu informatif de ce que sait l'interlocuteur/trice. Un énoncé interrogatif induit chez l'allocutaire une réaction par un acte de parole (typiquement un énoncé-réponse déclaratif). Un énoncé injonctif cherche à induire chez l'allocutaire un acte (Lemaréchal, séminaire EPHE du 09/02/2023).

²⁰⁶ Rapportés aux ordres de calcul de Lyons : le niveau propositionnel correspond aux entités de 3^{ème} ordre ; le niveau énonciatif correspondrait à la distinction d'un 4^{ème} ordre d'entités constitué par l'acte de parole lui-même.

²⁰⁷ Le terme « conjonctif » ne permet pas de couvrir l'ensemble des emplois du paradigme qu'il désigne (qui serait limité à l'expression de la « connexion », soit globalement la subordination). 'Dépendant' semble plus adapté et permet d'opposer directement ce paradigme avec le paradigme INDÉPENDANT. Notons néanmoins que ce terme apparaît déjà dans la linguistique algonquiniste pour qualifier des « noms dépendants » (que nous appelons plutôt « noms relationnels »), *i.e.* des bases nominales qui ne sont employées qu'avec des affixes possessifs.

²⁰⁸ Dans les exemples qui suivent, les formes verbales sont en gras ainsi que leur traduction littérale.

- (5) *tan mak ne ua itapashta -in napekuian*
 Interr Connect Dém CI.MqMod BV Pers BN
 Indéf avec Méd Présupp.Volitif utiliser-ainsi 2sgDép navire-à-voile

« Mais que veux-tu bien faire avec un voilier ? » [litt. : « Qu'est-ce que c'est que ça **que tu veux faire avec** un voilier? »] (Drapeau, 2014 : 303 _extrait de Côme St-Onge, 1987 – Pessamit)

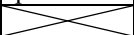
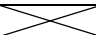
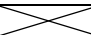
INNU DE SHESHATSHIU (Oxford, 2007 : 259)

- (6) *apu: tshissenit -a: -k tshe itu:te -t*
 POL BV Diath Pers CI.MqMod BV Pers
 Négf savoir-qqch Démot° 3Dép Présupp.Fut aller-qlq-part-à-pied 3Dép

“He doesn’t know where he’s going.” [litt. : « Ce n’est pas **qu’il sait où [il allant]**. »]

Cette opposition paradigmatique, corrélée au type de proposition, présente des divergences, liées entre autres à la structure argumentale des procès et à l’indexation relative des actants sur la forme verbale : nous en discuterons les spécificités pour chacun des paradigmes dans le Chapitre 8. Les paradigmes INDÉPENDANT et DÉPENDANT diffèrent ainsi principalement dans l’organisation et la nature des affixes autour de la base verbale. La répartition et l’expression du temps et des modes selon les types de proposition varie également largement d’un paradigme à l’autre ainsi que d’une langue à l’autre (Bloomfield, 1946 : 99). Les formes verbales de l’innu, par exemple, ne présentent pas d’opposition de temps neutre/prétérit dans les propositions dépendantes, tandis que les langues nishnaabemwin semblent maintenir cette opposition dans les deux paradigmes²⁰⁹ (Valentine, 2001 : 278). Dans la proto-langue, et vraisemblablement dans l’ensemble des langues algonquiennes, les différences morphosyntaxiques entre l’INDÉPENDANT et le DÉPENDANT sont finalement assez minimes, à en croire les gabarits verbaux présentés par Oxford :

Tableau 9 : gabarits verbaux du proto-algonquien selon les types de proposition (d’après Oxford, 2014 : 178)

	-1	0	1	2	3	4	5	6
INDÉPENDANT	Préfixe personnel	BV	Diathèse	Polarité (négation)	Temps	Indices personnels	Mode	–Pers
DÉPENDANT								

Selon le tableau ci-dessus, le paradigme DÉPENDANT semble plus simple que le paradigme INDÉPENDANT, puisqu’il présente des positions morphémiques en moins²¹⁰. On retrouve le même ensemble de suffixes de diathèse d’un paradigme à l’autre, même si leur distribution n’est pas tout à fait identique (ce qui s’explique par des configurations différentes du marquage

²⁰⁹ Les critères d’opposition entre les deux paradigmes diffèrent donc de ceux que nous établissons pour l’innu, où l’expression ou non du temps semble essentielle dans la distinction de formes verbales finies (indépendantes) et non-finies (dépendantes). Voir Chapitre 8, section II.3c pour une discussion approfondie de ces divergences.

²¹⁰ Notre analyse du paradigme DÉPENDANT en innu diffère cependant du gabarit du proto-algonquien établi ci-dessus, puisque nous identifions certains suffixes marquant exclusivement la 3^{ème} personne (voir Chapitre 8, section II.1), à l’instar du paradigme INDÉPENDANT (bien que ces suffixes ne soient généralement pas exactement les mêmes d’un paradigme à l’autre).

des arguments d'un paradigme à l'autre, reflétant entre autres les différences de distribution des fonctions syntaxiques). Les morphèmes de position 4 sont par contre radicalement différents d'un paradigme à l'autre, chaque paradigme ayant son propre ensemble d'indices personnels. D'une manière générale, les descripteurs des langues algonquiennes reconnaissent le caractère fusionnel du paradigme DÉPENDANT (= formes sagittales) et le caractère agglutinant de l'INDÉPENDANT. En ce qui concerne les modes et les aspects, la reconstruction de la proto-langue pose plusieurs difficultés étant donnée la variété de l'expression de leurs manifestations dans les langues algonquiennes, même si certains peuvent être reconnus comme apparaissant dans les deux paradigmes, comme le suffixe **(e)pan* qui marquerait un prétérit (temps) ou un parfait (aspect)²¹¹ (Goddard, 1979 : 89).

En innu-aimun, on ne trouve de préfixes personnels qu'à l'INDÉPENDANT, et les indices personnels varient selon le paradigme de la forme verbale :

INNU-AIMUN (d'après Drapeau, 2014 : 152)

- (7) a. *tshi- mitsh -ishu -nan*
 Pers BV Diath Tps+Nbre
 2 manger VxRéfl Neutre+1pl
 « nous_{incl} mangeons »
- b. *apu mitsh -ishu -iak^u*
 POL BV Diath Pers
 Neg^f manger VxRéfl 1pl_{incl}Dép
 « nous_{incl} ne mangeons pas »
- c. *mitsh -ishu -tau*
 BV Diath Pers
 manger VxRéfl 1pl_{incl}Imp
 « mangeons ! »

Dans les exemples ci-dessus, l'indexation de la 1^{ère} personne du pluriel inclusif est différente selon les paradigmes : indice personnel discontinu *tshi-...-nan* à l'INDÉPENDANT (a), suffixe *-iak^u* au DÉPENDANT, *-tau* à l'impératif. C'est bien cette variation dans la forme des indices personnels qui justifie la distinction de paradigmes différents.

La négation, quant à elle, ne se manifeste pas de la même manière dans l'ensemble des langues algonquiennes. D'après la description du ménomini par Bloomfield (1962), la négation dans cette langue se construit avec un 'préverbe', suivi d'une forme verbale conjuguée à l' 'ordre négatif'²¹² (Bloomfield, 1962 : 49) :

²¹¹ Nous retrouvons un cognat en innu, *-(i)pan*, marquant le parfait seulement dans les propositions indépendantes ; il est alors en distribution complémentaire avec le *-u* (<*-w) de temps non-marqué dans les procès dont les arguments sont des 3^{èmes} personnes, et occuperait l'équivalent de la position 3. Voir *infra* section II.1.

²¹² Bloomfield considère les formes verbales négatives comme définissant un paradigme verbal distinct, il y a donc selon sa description quatre paradigmes verbaux en ménomini : l'indépendant, le 'conjonctif', l'impératif et le négatif.

MÉNOMINI (Bloomfield, 1962 : 142 & 170)

(8)a. *nenā:tomekok*²¹³

→ *ne- na:tom -ek -w -ak*
 Pers BV Diath Tps –Pers
 1 appeler VxSpé Neutre 3pl_{NA}
 “they call me”

b. *kan nēnā:tomekonowā:wān*²¹⁴

→ *kan ne- na:tom -ek -w -en -owa:w -an*²¹⁵
 AdvDeg Pers BV Diath Tps Pol NbrePers Pol
 tout 1 appeler VxSpé Neutre Négfpl Négf
 “they do not call me”

Comme l'illustre l'exemple (8)b, la négation en ménomini se caractériserait par un morphème discontinu (*-en...-an*) sur la forme verbale exprimant le contenu présupposé nié, associé à un élément pré-verbal (*kan*) qui modulerait la portée de la polarité négative (et permettrait ainsi son assertion)²¹⁶, et que nous glosons comme un adverbe de degré²¹⁷. Les indices personnels marquant le nombre ne sont pas les mêmes selon la polarité de la proposition : en (8)a, le pluriel de la 3^{ème} personne est marqué par *-ak*, identique au suffixe de pluriel des substantifs de genre animé ; en (8)b, il s'agit du suffixe de pluriel qui marque le nombre des arguments autres que la 1^{ère} personne. On le retrouve notamment dans les formes nominales possessives (où il indique la pluralité du possesseur lorsqu'il s'agit d'une 2^{ème} ou d'une 3^{ème} personne), mais aussi dans le paradigme DÉPENDANT²¹⁸. Outre le morphème discontinu négatif, les formes verbales en (8) résultent bien d'une configuration différente dans le marquage des arguments.

²¹³ Dans cette forme, le suffixe *-Ek* est suivi de *-w*, marquant une neutralisation des oppositions de temps ; la 3^{ème} personne agent est pluralisée par *-ak*, entraînant alors la fusion de *wa* post-consonantique en *o* (Bloomfield, 1962 : 153). D'où (*-Ek +*) *-w + -ak* > (*-ek*) *-ok*.

²¹⁴ À la suite du thème verbal négatif, on trouve *-3n* (dont la forme étendue est *-en* – le numéro en indice souscrit indique la place morphématique identifiée par Bloomfield au sein de la forme verbale) et à la fin de chaque forme on trouve *-ioan* ; entre *-(ε)n* et *-an* ne s'insèrent que les suffixes de pluriel et d'obviatif (Bloomfield, 1962 : 167) – autrement dit, la marque de l'ordre négatif est un morphème discontinu. Dans les formes à la voix marquée, après le suffixe de voix *-Ek* suivi de la marque de temps (*-w* pour l'inaccompli), le premier élément du morphème de l'ordre négatif apparaît dans sa forme étendue (Bloomfield, 1962 : 170). Cela provoque une contraction décrite en ces termes par Bloomfield : après consonne, *y* ou *w* + voyelle autre que *a*(*.*) sont remplacés par une voyelle (Bloomfield, 1970 : 358) ; ici : *wε* ou *wa* post-consonantiques donnent *o*.

²¹⁵ Nous segmentons et glosons la forme verbale selon les indications de Bloomfield (1962). Notons cependant que ce que nous glosons 'polarité négative', censée être propre au 'paradigme négatif' du ménomini, pourrait s'analyser autrement : le morphème *-en* est homophone de l'applicatif oblique, tandis que *-an* se confond aisément avec le morphème d'obviatif. Il se pourrait donc que dans les propositions négatives introduites par *kan*, le marquage des arguments soit configuré différemment des propositions indépendantes – en témoigne notamment le marquage du pluriel pour la troisième personne qui n'appartient pas au même paradigme qu'en (8)a –, il n'y aurait alors pas d'inventaire d'indices personnels propre au paradigme négatif en ménomini.

²¹⁶ Nous faisons ici un parallèle avec la négation *ne...pas* du français, où le premier élément *ne* a pour effet de suspendre le contenu de la proposition, tandis que le second élément *pas* affirme l'énoncé négatif.

²¹⁷ Dans le *Menomini Lexicon* (Bloomfield, 1975 : 66), *kan* reçoit la signification : « with negative verb 'not' ; *kan-amehciw* : 'not yet' ; *kan-kawa:h* 'all kinds'. Sa valeur 'négative' serait alors liée à son contexte d'usage.

²¹⁸ On ne peut *a priori* pas considérer pour autant que la forme verbale est une forme du paradigme DÉPENDANT à laquelle on rajoute des affixes négatifs, puisqu'elle présente un préfixe personnel que l'on ne retrouve dans aucune forme verbale dépendante.

Dans les langues nishnaabemwin, Valentine (2001) ne distingue pas un paradigme négatif spécifique. La négation est décrite comme impliquant plusieurs ‘adverbes négatifs’ et un suffixe négatif, variant selon les paradigmes verbaux – INDÉPENDANT, DÉPENDANT ou impératif (Valentine, 2001 : 837). Les descriptions de l'innu ne distinguent pas non plus un paradigme négatif, et on trouve différents types de négation (cf. Chapitre 4, II.3). En innu, la négation assertive est marquée par *apu*, déterminant la polarité négative, suivi d’un verbe au paradigme DÉPENDANT ; *apu* fait alors office de prédicat syntaxique, niant le contenu de la proposition exprimée par le verbe au DÉPENDANT. Il n’y a pas de morphème intraverbal spécifique à la négation, contrairement aux langues nishnaabemwin. L’existence d’un paradigme négatif n’est donc pas caractéristique des langues algonquiennes, qui manifestent une certaine diversité quant au traitement de la négation. En ménomini, les formes verbales négatives sont précédées de *kan* qui porte, le cas échéant, les marques modales (Bloomfield, 1962 : 52-53). En innu, les nuances modales associées à la négation sont véhiculées par un adverbe négatif modal²¹⁹ ou par des affixes modaux sur les différents constituants, selon la portée de la négation. D’après Baraby, « le fait d’utiliser le conjonctif dans les phrases négatives est une particularité de l’innu. (...) dans les autres langues apparentées, comme le naskapi et le cri de l’Est, les phrases négatives ont des verbes conjugués à l’indépendant » (Baraby, 2011 : 359)²²⁰. Les exemples suivants illustrent les différences entre les propositions négatives du ménomini (9), de l’innu-aimun (10) et des langues proches de l’innu (11) :

MÉNOMINI (Bloomfield, 1962 : 168)

(9) *kan o- mε:ne -n -an*
 AdvDeg Pers BV Pol Pol
 tout/rien 3 boire NegfNegf
 “he does not drink (it)”

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 307)

(10) *apu ma -t*
 POL BV Pers
 Neg^f pleurer 3Dép
 « il ne pleure pas »

CRI-NASKAPI-ATIKAMEKW (Drapeau, 2014 : 307)

(11) *nama ma: -u*
 AdvMod BV Tps
 Nég pleurer Neutre
 « il ne pleure pas »

²¹⁹ Cf., pour le dubitatif, notre analyse de *atut* au Chapitre 4, II.3.

²²⁰ Baraby reprend ici un extrait du projet de grammaire alors en cours de préparation conjointement avec Lynn Drapeau. La grammaire est depuis parue (2014), mais sous le nom seul de Lynn Drapeau.

Ces trois exemples illustrent une partie de la diversité des stratégies linguistiques marquant la négation au sein des langues algonquiennes. En ménomini, même la 3^{ème} personne peut être préfixée, à l'instar des substantifs possédés (ce qui n'est pas le cas dans les formes verbales indépendantes) ; le suffixe $-(\varepsilon)n$ – que Bloomfield attribue à la polarité négative – est par ailleurs homophone du suffixe d'applicatif oblique, mais également du morphème dérivatif $-(E)n$ qui permet de former des noms à partir de verbes ; et le morphème $-an$ se confond avec la marque d'obviatif des bases nominales qui, nous le verrons au Chapitre suivant, constitue une marque anaphorique différentielle et inscrit le référent ainsi marqué comme extérieur à l'espace référentiel immédiatement accessible (cf. Chapitre 6, section I,1). Un actant obviatif d'une forme verbale négative est alors indexé par l'applicatif oblique $-ene:n$ ²²¹, éventuellement réduite à $-e:n$ (Bloomfield, 1962 : 167). Une tout autre analyse des 'formes verbales négatives' du ménomini est donc possible : la proposition (une entité de 3^{ème} ordre) à laquelle renvoie la forme verbale substantivée présentée comme possessive (« son fait de boire »)²²² est marquée comme « obviative » : il n'appartient pas au monde référentiel ; l'adverbe de degré *kan* aurait ainsi pour fonction de suspendre la valeur de vérité de l'ensemble de la proposition, que le marquage obviatif situe dans un monde (4^{ème} niveau de Dik) qui n'est pas celui dans lequel s'inscrit l'énoncé : l'évènement décrit par la proposition n'a pas lieu. En innu, nous l'avons dit, c'est la négation *apu* qui constitue le prédicat, et le contenu de la proposition niée est exprimé par une forme verbale au paradigme DÉPENDANT. Dans les langues cries, naskapi et atikamekw, dont l'innu est très proche, la polarité négative est portée par un adverbe négatif *nama*, suivi d'une forme verbale indépendante qui constitue le prédicat syntaxique. Plusieurs stratégies coexistent donc au sein des langues algonquiennes pour exprimer la négation, et ces stratégies peuvent faire intervenir tant le paradigme verbal INDÉPENDANT que le DÉPENDANT (ou un autre paradigme si l'on suit l'analyse du ménomini dans Bloomfield 1962).

²²¹ Voir, pour une analyse de ce morphème, Chapitre 6, section II.2.

²²² En ménomini, dans le cadre de la possession nominale, un possesseur de 3^{ème} personne « obviatif » n'est pas marqué comme tel – la distinction obviatif/non-obviatif relative au possesseur n'est pas marquée dans les relations de possession en ménomini (Bloomfield, 1962 : 119). L'indexation de l'actant obviatif dans la forme verbale possédée substantivée relève d'un autre niveau de constituance, supérieur à celui déterminant les relations de possession (« il_{obv} boit » > « le fait qu'il_{obv} boit » > « son fait de boire » ≠ « le canot » > « son canot à lui » ; la forme verbale conserve le marquage de cette différence de constituance, cf. Chapitre 11 (III) pour une réflexion sur l'iconicité de la diathèse et le rôle des marques intégratives dans la distribution des morphèmes relevant de la diathèse).

L'opposition de valeur, et donc les distinctions de l'usage, de ces deux paradigmes verbaux sont alors parfois difficiles à circonscrire, d'autant que leurs emplois respectifs peuvent être associés à des distinctions modales, aspectuelles ou temporelles :

INNU DE SHESHATSHIT (Oxford, 2010 : 2-3)

(12)a. *tshi :n an ka: tu:t -am -an*
 ProN Dém Translf BV Diath Pers
 Pers2 Méd Subst° faire-qqch Démot° 1sgDép²²³

“You’re the one who did it” [litt : « c’est toi le tu-faisant »]

b. *nama.ieu ni:n ni- pi:kun -e -ti: ne miu:sh ka- pi:ku.pan -ua*
 Adv.Dériv ProN Pers BV Diath Tps Dém BN Translf √.Sth Mod
 Nég.Foc Pers1 1 casser VxNeutre Prét Méd boîte Subst° casser.chgmt-état Perceptf

“It’s not me that broke the box that’s broken” [litt : « Ce n’est pas moi j’ai cassé cette boîte qui est apparemment cassée. »]

INNU-AIMUN

(13)a. *muk^u ñapatat -a n- ut mitsi -shu -nan*
 AdvDeg BN Nbre Pers MqAsp BV Diath Tps+NbrePers
 Restrict patate pl_{NI} 1 Abl manger-de VxRéfl Neutre+1pl

« nous ne mangions que des patates » [litt. : « que grâce/par les patates »] (Drapeau, 2014 : 330)

b. *ueshka.t mamiunnu -at nasht apu ut mitsi -ht*
 BN.Loc BN Nbre AdvDeg POL MqAsp BV Pers+→Pers
 autrefois innu-de-Mamit pl_{NA} complètement Négf Abl manger-de 3Dép+3pl_{NA}
mush-uiash -iñu
 BN Obv°
 viande-d’original Obv_{NI}

« Autrefois, les Innus de la Basse-Côte-Nord ne mangeaient pas du tout de viande d’original » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words> – Unaman-Shipit)

Comment, en innu-aimun, rendre compte de l’usage du paradigme DÉPENDANT en (12)a (*ka: tu:t-am-an* « tu-faisant ») et du paradigme INDÉPENDANT en (12)b (*ni-pi:kun-e-ti*: « je l’ai cassé•e »²²⁴) ? Les descriptions orientent généralement leur argumentaire sur la nécessaire expression du prétérit, non-compatible dans cette langue avec le paradigme DÉPENDANT – bien que la marque d’ablatif puisse souvent rendre compte d’un évènement ‘passé’²²⁵, avec une

²²³ D’après la *Grammaire de la langue innue* (Drapeau, 2014), on s’attendrait plutôt ici à la forme *ka tutam-in*, le suffixe personnel de deuxième personne du singulier, au paradigme DÉPENDANT, étant *-in* (*-an* correspondant plutôt à celui de la 1^{ère} personne du singulier dans ce même paradigme). La réalisation de ce morphème est en fait [ən], transcrit en orthographe standard par /a/ ou /i/ (Will Oxford, communication personnelle).

²²⁴ Si l’on suit rigoureusement la *Grammaire de la langue innue* (Drapeau 2014), *ka pi:kupan-ua* « la apparemment cassée » serait également une forme verbale indépendante au mode perceptif (« elle est apparemment cassée »), donc potentiellement une forme verbale indépendante pouvant former une proposition indépendante. Cependant, la présence, ici, du translatif *ka* nous encourage plutôt à la considérer comme une forme verbale substantivée, n’ayant pas ici une fonction prédicative – celle-ci étant assurée par *ni-pi:kun-e-ti*: « je l’ai cassé•e » – mais plutôt de modifieur au sein du syntagme antécédent *ne miu:sh ka pi:kupan-ua* « cette boîte qui est apparemment cassée ». Voir, pour notre analyse du morphème *ka*, Annexe 7.

²²⁵ Par exemple en kayardild (EVANS Nicholas, 1995. « Multiple case in Kayardild: Anti-iconic suffix ordering and the diachronic filter. *Double case: Agreement by suffixaufnahme*, Frans Plank (éd.), New-York : Oxford University Press, p.396-428).

forme verbale au paradigme INDÉPENDANT (13)a et DÉPENDANT (13)b. Il y a bien une différence entre l'emploi du prétérit – opposant un temps non marqué (indéfini dans le sens où aucune opposition de temps n'est exprimée) et un temps déterminé présenté comme révolu – et celui de la marque d'ablatif qui exprime une certaine relativité, pouvant être temporelle (auquel cas il exprime l'antériorité) comme dans les exemples (13), ou spatiale (il exprime alors la provenance). Que le prétérit, en innu, ne puisse être exprimé dans les formes verbales dépendantes est révélateur du type de constituant qu'elles incarnent, donc de leur potentielle fonction syntaxique. L'expression du temps verbal, en innu – où il est une prérogative du paradigme INDÉPENDANT –, est une marque de prédication syntaxique : les formes verbales marquées en temps (prétérit ou morphèmes de neutralisation des oppositions de temps) sont les prédicats syntaxiques. Par ailleurs, il est manifeste que les exemples en (12) sont particulièrement marqués en termes de hiérarchie de l'information (plan énonciatif-hiérarchique) puisqu'il s'agit de propositions d'identification, contexte typique des constructions équatives et des constructions clivées. Cette perspective permet de définir ce qui distingue l'emploi du DÉPENDANT en (12)a de celui de l'INDÉPENDANT en (12)b : en (12)a, la proposition est équative, c'est le pronom personnel indépendant qui est le prédicat syntaxique (cf. Drapeau, 2014 : 282-283), la forme verbale non-finie incluse dans la relative est un modifieur de la tête actancielle représentée par le démonstratif. En (12)b, l'énoncé est plus complexe : il y a deux propositions indépendantes, l'une (la deuxième) encadrée dans l'autre (la première). La première est une proposition d'identification négative, *nama.ieu ni:n* « ce n'est pas moi ». La deuxième semble être une explicitation de cette première proposition, placée sous sa portée négative : *ni-pikun-e-ti ne miush ka-pikupan-ua* « j'ai cassé cette boîte qui est apparemment cassée ». Elle décrit un événement passé, néanmoins marqué en termes de mode puisque la relative est caractérisée par le mode perceptif. La première proposition pourrait se suffire à elle-même : la présence simultanée des autres propositions relève d'une forme d'insistance voire d'emphase sur la non-culpabilité, qui fait intervenir plusieurs niveaux de constituance : « cette boîte est apparemment cassée » (constituant inférieur) > « je l'ai cassée » > « ce n'est pas moi » (constituant supérieur maximal). C'est donc la structure informationnelle qui est en jeu ici, qui est liée à l'emploi ou non des paradigmes DÉPENDANT et INDÉPENDANT. Comparons cette structure syntaxique vraisemblablement déterminante sur le plan énonciatif-hiérarchique, avec le pendant négatif de l'exemple (12)a : l'énoncé innu disant « ce n'est pas

toi qui l'as fait », donc serait *namai.eu tshin ka tutam-in*²²⁶, ce serait donc une forme verbale dépendante (substantivée) *ka tutam-in* « le tu-le-faisant), qui viendrait compléter l'énoncé. Le prétérit en (12)b est donc bien lié à un emploi marqué en termes de hiérarchie informationnelle. L'usage du paradigme INDÉPENDANT en (13)a et celui du DÉPENDANT en (13)b a des répercussions sur la structure informationnelle. En (13)a, l'énoncé est assertif et le prédicat syntaxique est la forme verbale au paradigme INDÉPENDANT. En (13)b, il s'agit d'une assertion négative, c'est alors la négation qui est le prédicat syntaxique, dont le procès représenté par la forme verbale dépendante constitue le complément du prédicat²²⁷. L'usage des paradigmes INDÉPENDANT (formes verbales finies) et DÉPENDANT (formes verbales non-finies) a donc des effets sur le plan énonciatif-hiérarchique²²⁸.

Cyr (1992) estime que, dans une narration, le paradigme INDÉPENDANT permet d'exprimer « une situation considérée comme faisant partie du 'fond de scène' » tandis que les formes verbales dépendantes « expriment les événements réels et les événements marquant du récit, ceux qui sont considérés comme importants par le narrateur (et qui doivent l'être aussi par les auditeurs) » (Cyr, 1992 : 267). Cette interprétation de l'usage des différents paradigmes verbaux implique l'idée d'une 'hiérarchisation' des événements ou procès dans leur présentation même : ceux qui constituent un repère et que l'on trouve dans des propositions indépendantes, et ceux qui constitueraient le véritable motif du récit, intervenant systématiquement dans des propositions apparaissant alors comme dépendantes. Étant donnée la clé d'analyse mise en évidence par la reconnaissance du caractère multiprédicatif de la langue (Chapitre 4, section II.1), la 'dépendance' des propositions est en fait à comprendre en termes de constituance : une forme verbale dépendante (non-finie) est en fait un constituant de niveau inférieur au prédicat syntaxique, tandis qu'une forme verbale indépendante (finie) constitue le prédicat syntaxique d'une phrase, donc un constituant de niveau maximal. Le type de constituant que représente une forme verbale (plan morpho-syntaxique) est donc lié au plan énonciatif-hiérarchique, d'où certaines difficultés à discerner les emplois de ces paradigmes.

²²⁶ Nous remercions Jérémie Ambroise, conseiller en linguistique de la langue innue à l'Institut Tshakapesh, de nous avoir confirmé la grammaticalité de cette proposition qu'il a traduit par « ce n'est pas toi qui as fait cela » (courriel du 31/05/2022).

²²⁷ La négation des questions 'ouvertes' est un autre point où l'usage des paradigmes DÉPENDANT ou INDÉPENDANT peut poser des problèmes de description. Nous avons discuté de ce point au Chapitre 4, section II.3.

²²⁸ Ne nous y trompons pas, l'inverse est également valable : l'emploi du paradigme DÉPENDANT ou INDÉPENDANT résulte d'un choix énonciatif. Ce que nous soulignons ici n'est pas que l'un détermine l'autre, mais bien que les deux plans (morpho-syntaxique et énonciatif-hiérarchique) sont liés.

2) L'impératif

L'impératif permet de formuler les ordres et les commandements. En menomini, il ne couvre que les injonctions adressées à une 2^{ème} personne²²⁹, quel que soit son nombre (Bloomfield, 1962 :187) ; en innu, on trouve des formes impératives adressées à une 1^{ère} personne inclusive où aucun mode ni temps n'est exprimé. Le paradigme de l'impératif est déficient : il ne concerne que les verbes dont l'agent ou actant unique est animé. Il existe un impératif 'neutre', mais aussi des formes spécifiques à l'expression de commandements dont la réalisation se situe dans le futur. Dans certains dialectes innus (variétés de Mamit et Sheshatshit), l'impératif présente un mode qualifié d'« indirect » (médiatif) par Drapeau (2014 : 201) pour « exhorter l'interlocuteur à faire une action lorsque le locuteur sera absent ». Ces nuances ne sont pas sans conséquence sur la « valeur » de tels énoncés : si les injonctions « directes » adressées à l'interlocuteur/trice ont pour objectif d'induire un acte – justifiant ici la distinction d'un type d'énoncé (5^{ème} niveau de Dik) –, l'impératif « futur » et l'impératif « médiatif » pourraient constituer davantage des modes (4^{ème} niveau de Dik), où la proposition est alors située dans un monde « souhaitable » par le locuteur/la locutrice. Il faut donc s'attendre à ce que les injonctions « directes » se construisent, sur un plan paradigmatique, différemment, des injonctions « indirectes ».

Dans les énoncés injonctifs, on peut généralement considérer que le locuteur/la locutrice a un rôle dans l'expression du procès, centre de l'injonction (ce dernier constituant un acte de parole particulier) ; la structure argumentale de ces formes verbales est donc potentiellement spécifique à ce type d'énoncé. Dans une langue où l'indexation des arguments sur les verbes dépend non seulement de nombreux paramètres, mais est également centrale dans l'expression des procès, on comprend que les énoncés injonctifs puissent commander l'usage d'un paradigme distinct. Le Tableau 10 présente le gabarit des formes impératives de l'innu :

Tableau 10 : gabarit des formes verbales impératives de l'innu-aimun

BV	1	2	3	4	5
	Diathèse	Voix	Modalité	Indice Personnel	-Pers
			Tps+Pers		

Contrairement aux gabarits des formes verbales indépendantes et dépendantes du proto-algonquien (Tableau 9 *supra*), cette fois le marquage modal précède les indices personnels.

Le Tableau 11 ci-après rassemble les différents suffixes des formes verbales injonctives selon leur valence, les modes et les arguments impliqués.

²²⁹ Ce sont les seules véritables injonctions en termes d'acte de parole ; lorsque la personne n'est pas l'interlocuteur/trice, l'impératif correspond plutôt à des équivalents de complétives (en « que P » pour une langue comme le français). Dans ce cas, il n'est pas pertinent de distinguer un paradigme spécifique : il s'agit plutôt d'un « mode » caractérisant les formes non-finies.

Tableau 11 : paradigme des formes verbales impératives innues (d'après Drapeau 2014)

IMPÉRATIF	Neutre	Futur	Médiatif
Formes verbales monovalentes			
2	⁻ⁱ ²³⁰ ÉnoncInjonctf	<i>-i-kan</i> ÉnoncInjonctf-2sgFutImp	<i>-(i)me</i> MédiatfImp
1pl _{incl}	<i>-(i)tau</i> ²³¹ 1pl _{incl} Imp		
2pl	<i>-(i)k^u</i> 2plImp	<i>-i-tshe-k^u</i> ÉnoncInjonctf-ModDubif-2plImp	<i>-(i)me-k^u</i> MédiatfImp-2plImp
Formes verbales bivalentes			
2→1	<i>-i</i> 1nonAgt	<i>-i-kan</i> 1nonAgt-2sgFutImp	<i>-i-me</i> 1nonAgt-MédiatfImp
2→1pl _{excl}	<i>-(i)²³²-nan</i> 1nonAgt-1pl		<i>-i-nan-ime</i> 1nonAgt-1pl-MédiatfImp
2→3	BV	<i>-a-kan</i> 3nonAgt-2sgFutImp	<i>-(i)me</i> MédiatfImp
2→3pl	<i>-(i)t</i> 3pl _{NA}	<i>-a-kan-it</i> 3nonAgt-2sgFutImp-3pl _{NA}	<i>-(i)men-it</i> MédiatfImp-3pl _{NA}
2→3obv	<i>-(i)m-a</i> Appl _{POSS} -3Obv	<i>im-a-kan-it</i> Appl _{POSS} -3nonAgt-2sgFutImp-3pl _{NA}	<i>-(i)men-i</i> MédiatfImp-3Obv
2→Inan	<i>-a²³³</i> Démot°	<i>-(a)²³⁴mu-kan</i> Démot°-2sgFutImp	<i>-(a)-me</i> Démot°-MédiatfImp
2pl→1	<i>-(i)-k^u</i> 1nonAgt-2plImp	<i>-(i)-tshe-k^u</i> 1nonAgt-ModDubif-2plImp	<i>-i-me-k^u</i> 1nonAgt-MédiatfImp
2pl→1pl _{excl}	<i>-(i)-nan</i> 1nonAgt-1pl		<i>-i-nan-ime</i> 1nonAgt-1pl-MédiatfImp
2pl→3	<i>-e-k^u</i> VxNeutre-2plImp	<i>-a-tshe-k^u</i> 3nonAgt-ModDubif-2plImp	<i>-(i)me-k^u</i> MédiatfImp-2plImp
2pl→3pl	<i>-e-k^u-t</i> VxNeutre-2plImp-3pl _{NA}	<i>-a-tshe-ku-t</i> 3nonAgt-ModDubif-2plImp-3pl _{NA}	<i>-(i)me-ku-t</i> MédiatfImp-2plImp-3pl _{NA}
2pl→3obv	<i>-(i)m-e-k^u-t</i> Appl _{POSS} -VxNeutre-2plImp-3pl _{NA} Dép	<i>-(i)m-e-tshe-ku-i</i> Appl _{POSS} -VxNeutre-ModDubif-2plImp-3Obv	<i>-(i)me²³⁵-ku-i</i> MédiatfImp-2plImp-3Obv
2pl→Inan	<i>-amu-k^u</i> Démot°-2plImp	<i>-(a)mu-tshe-k^u</i> Démot°-ModDubif-2plImp	<i>-(a)-me-k^u</i> Démot°-MédiatfImp-2pl
1pl _{incl} →3	<i>-a-tau</i> 3nonAgt-1pl _{incl} Imp		
1pl _{incl} →3pl	<i>-a-tau-t</i> 3nonAgt-1pl _{incl} Imp-3pl _{NA}		
1pl _{incl} →3obv	<i>-(i)m-a-tau-a</i> Appl _{POSS} -3nonAgt-1pl _{incl} Imp-3Obv		
1pl _{incl} →Inan	<i>-e-tau</i> VxNeutre-1pl _{incl} Imp		

²³⁰ Si la base verbale se termine par une voyelle autre que /u:/ et hors diphtongue <au>, la forme verbale impérative correspond à la base nue. Dans les autres cas, le morphème *-i* marque l'injonctif de 2^{ème} personne.

²³¹ La présence ou absence du <i> semble ici être plus une question d'épenthèse : le <i> n'apparaît qu'après les bases en <n> ou <ñ>, pas après les bases verbales se terminant par une voyelle.

²³² Ce morphème n'apparaît pas après une base verbale en <u> s'il est suivi d'un autre morphème.

²³³ Lorsque la base verbale se termine par une diphtongue <ai> ou <ei>, la forme verbale impérative correspond à la base nue.

²³⁴ L'initiale consonantique n'apparaît pas après les diphtongues <ai> et <ei>.

²³⁵ Pour des raisons de morphophonologie – la langue innue ne semblant pas accepter les séquences trop répétitives –, le morphème d'applicatif *-im* n'apparaît pas dans ce contexte, où l'on s'attendrait à le trouver en tête de la séquence morphématique. Cependant, les formes médiatives de l'impératif semblent ne pas présenter de morphème de diathèse avec une 3^{ème} personne patient, ce qui serait pourtant rendu nécessaire avec l'emploi de l'applicatif possessif : l'argument « obviatif » aurait donc ici un accès direct au marquage intraverbal en tant que patient.

Les données présentées dans le Tableau 11 montrent un paradigme complexe où semblent figurer des morphèmes que l'on retrouve dans d'autres paradigmes, notamment celui du DÉPENDANT ; on constate par ailleurs une hétérogénéité des marques de l'obviatif de la 3^{ème} personne 'patient' au sein du paradigme, selon les modes impliqués. On trouve ainsi *-a*, qui est par ailleurs la marque d'obviatif sur les noms et à l'INDÉPENDANT ; *-it* qui marque le pluriel de la 3^{ème} personne (allomorphe de *-at*, qui semble spécifique au paradigme dépendant) ; ou *-i*, allomorphe de la marque d'obviatif que l'on retrouve aussi dans le paradigme nominal et l'INDÉPENDANT dans certains contextes morphophonologiques (notamment après la consonne /n/). Dans tous les cas, l'applicatif possessif *-(i)m* permet d'introduire le marquage de l'obviatif²³⁶ (à l'exception des formes médiatives pour des raisons vraisemblablement morphophonologiques – cf. *infra* Note 235 page 150). La marque d'obviatif *-a* apparaît seulement à l'impératif neutre avec les arguments de 2^{ème} personne et de 1^{ère} personne inclusive, il suit alors ou bien l'applicatif possessif, ou bien la marque de la 1^{ère} personne inclusive *-tau*. La forme impérative neutre dirigée vers la 2^{ème} personne du pluriel pour une action sur une 3^{ème} personne obviative présente étrangement le morphème de pluriel de la 3^{ème} personne *-(i)t* que l'on rencontre au paradigme DÉPENDANT ; c'est aussi le cas pour l'impératif futur commandant l'action d'une 2^{ème} personne sur une 3^{ème} personne obviative – seule la présence de l'applicatif possessif permet alors de distinguer cette configuration de celle où le 'patient' visé est effectivement constitué de plusieurs 3^{èmes} personnes : est-ce qu'il y a dans ces cas une certaine indifférenciation entre le marquage obviatif et le pluriel des 3^{èmes} personnes ? L'absence de contexte précis pour chacune de ces formes ne nous permet pas de pousser plus loin des investigations sur ces formes que nous n'incluons pas dans notre étude (en raison du peu de documentation disponible à leur sujet et du temps imparti pour notre travail). Enfin, le morphème *-i* est utilisé pour marquer l'obviatif au futur lorsque l'ordre est dirigé vers une 2^{ème} personne plurielle, ainsi qu'au médiatif, après le morphème *-ku*²³⁷ ; le médiatif impératif dirigé vers la 2^{ème} personne pour une action sur une 3^{ème} personne obviative utilise également le morphème d'obviatif *-i* (après le morphème de médiatif impératif *-imen*, ce qui s'explique morphophonologiquement, *-i* étant l'allomorphe de *-a* dans ces contextes).

²³⁶ Comme nous tâcherons de le démontrer au Chapitre 6 (II.2), un participant marqué comme « obviatif » n'est normalement pas indexé dans la forme verbale, à moins que n'intervienne un morphème de diathèse comme l'applicatif oblique ou, dans des contextes plus spécifiques, l'applicatif possessif.

²³⁷ L'allomorphie *-a/-i* de la marque d'obviatif est vraisemblablement morphophonologique, mais pourrait également entrer dans des considérations d'harmonie vocalique. Cette hypothèse devra être testée précisément afin d'établir un fonctionnement précis de la morphophonologie de l'innu qui semble particulièrement complexe.

Outre cette irrégularité du marquage *obviatif*²³⁸ à travers le paradigme impératif, on constate également dans les formes verbales bivalentes l'alternance des différents morphèmes de diathèse et voix, dont la répartition n'est pas la même selon les modes : *-i* marque systématiquement (sauf raisons morphophonologiques) une 1^{ère} personne non-agent, mais les morphèmes de diathèse dans les formes où une 3^{ème} personne animée ou inanimée est 'patient' peuvent être *-a* (3nonAgt), *-e* (VxNeutre) et *-am^u* (Démot°), ou simplement ne pas intervenir comme dans les formes 2→3(pl/Obl) de l'impératif 'neutre'. Dans le cadre de notre étude, il nous semble important de signaler ces alternances, qui laissent entrevoir un traitement distinct des différents arguments selon les modes et les personnes impliquées.

À l'impératif neutre, la diathèse ne semble pas marquée lorsque l'agent commandé est la 2^{ème} personne et le 'patient' une 3^{ème} personne : seules les marques caractéristiques du 'patient' apparaissent le cas échéant (pluriel de la 3^{ème} personne animée et marque d'obviatif introduite par l'applicatif possessif). Dans ce cas, la 'transitivité' de la forme verbale est alors *a priori* non marquée. Lorsque le 'patient' est un inanimé, en revanche, apparaît le suffixe de démotion²³⁹ caractéristique, au DÉPENDANT, des formes verbales bivalentes dont le patient est inanimé – le 'patient' inanimé n'est dès lors plus considéré comme un argument du verbe mais plutôt comme un complément du verbe. Avec un 'agent commandé' de 2^{ème} personne du pluriel, en revanche, le morphème de voix neutre *-e* apparaît, comme dans les formes verbales 2pl → 3/3pl/3Obv du DÉPENDANT ; tandis que pour un patient inanimé on retrouve là encore le suffixe de démotion *-am^u*. Si l'agent commandé est une 1^{ère} personne inclusive – elle est alors en partie également 'commandant' – on retrouve le morphème de diathèse marquant une 3^{ème} personne non-agent dans les formes 1pl_{incl} → 3/3pl/3Obv, et le suffixe de voix neutre lorsque le 'patient' est inanimé ; cette distribution correspond à celle des suffixes de diathèse du paradigme INDÉPENDANT dans les formes verbales bivalentes (cf. Chapitre 8, I.2b). Les formes bivalentes de l'impératif neutre présentent donc trois alignements différents selon les caractéristiques de l'agent commandé : la non-mention de cet agent lorsqu'il s'agit de l'interlocuteur singulier (ce qui correspond à l'injonction typique en termes d'acte de parole),

²³⁸ Nous décrivons ce système de marquage dans le chapitre suivant.

²³⁹ Dans la logique de la grammaire des relations définie par Perlmutter, ce terme est un calque de ce que ce serait l'anglais 'demotion', dérivé du verbe 'to demote' par opposition à 'to promote' ('promotion'). Ni le terme anglais, ni son équivalent francisé ne figurent dans la terminologie linguistique courante. Nous l'adoptons néanmoins pour insister sur l'opposition entre une voix qui promet un participant en une fonction syntaxique quelconque (promotion) et une voix qui, au contraire, démet un participant de sa fonction syntaxique (démotion). Nous soutenons en effet au Chapitre 8 (voir notamment I.2b) que certains actants n'ont pas accès aux places d'arguments déterminées par la valence du verbe ; dans certains cas, que nous verrons, ils sont alors périphérisés et relégués – à un niveau de constituance inférieur – à la fonction périphérique de complément du verbe, qui spécifie un sème du procès sans instancier une place d'argument. Cette périphérisation est marquée par le morphème *-am*.

un alignement identique à celui du paradigme DÉPENDANT lorsque cet agent est une 2^{ème} personne du pluriel, et un alignement identique à celui du paradigme INDÉPENDANT lorsque l'agent commandé est également – en partie au moins – 'commandeur', soit la 1^{ère} personne inclusive. Cette différenciation laisse entrevoir le glissement de la structure argumentale des formes verbales d'un paradigme propositionnel (DÉPENDANT ou INDÉPENDANT) à l'autre, ce qui s'explique notamment par la non-équivalence de la distribution des fonctions syntaxiques lorsque l'on passe d'une proposition indépendante à une proposition dépendante²⁴⁰.

À l'impératif futur – le futur serait ici un temps et non un mode irréalis (l'injonctif pouvant par ailleurs être considéré comme irréalis) –, la répartition des morphèmes de diathèse selon les arguments impliqués est la même que celle que l'on trouve au paradigme DÉPENDANT : lorsque le 'patient' est une 3^{ème} personne, on trouve *-a* (3nonAgt) sauf pour les formes 2pl→3Obv où apparaît la voix neutre-*e* ; quand c'est un inanimé, le morphème de démotion apparaît. L'analyse de sa structure argumentale est donc identique à celle du paradigme DÉPENDANT, que nous décrivons au Chapitre 8 (II.2).

Dans les formes médiatives de l'impératif – où la modalité que l'on peut qualifier d'épistémique signifie que le locuteur a conscience que son commandement devra être réalisé sans qu'il puisse en être témoin (Baraby, 2017) –, il semble n'y avoir, là encore, pas de morphème de diathèse pour les formes où le patient est une 3^{ème} personne, même lorsque l'agent est une 2pl ; seul le suffixe de démotion est présent (si c'est morphophonologiquement possible) dans les formes où le patient est un inanimé.

En résumé, le « paradigme de l'impératif » présente assez peu de régularités selon les temps et modes, ce qui pourrait *a priori* s'expliquer par l'hétérogénéité des configurations qu'il exprime (c'est par ailleurs souvent le cas à travers les langues). Le marquage de la 1^{ère} personne non-agent, le cas échéant, serait toujours présent à travers le morphème *-i*. Les suffixes marquant la personne sont identiques à l'impératif neutre et au médiatif mais ceux de l'impératif futur sont spécifiques à ce temps²⁴¹. Dans plusieurs formes impératives neutres et médiatives avec une 3^{ème} personne patient, les morphèmes de diathèse n'apparaissent pas. Il est fort probable que les particularités énonciatives propres aux formes injonctives et leurs différentes variantes modale ou temporelle engagent une autre organisation de la référence aux arguments, dont le locuteur est partie prenante, et par conséquent une répartition spécifique des fonctions

²⁴⁰ Ce point sera développé pour chacun des paradigmes dans le Chapitre 8 (notamment section I.2 et II.2).

²⁴¹ Nous avons cependant choisi de segmenter *-tshék'* en *-tshé* (ModDub) et *-k'* (2plImp), ce qui fait de *-kan* (2sgFutInjonctf) un morphème amalgamant à la fois des valeurs de personne (2sg), de temps (Futur) et de type d'énoncé (injonctif).

syntaxiques²⁴². Les différentes formes de l'impératif semblent cependant très peu abordées et *a fortiori* analysées dans les descriptions de langues algonquiennes. Ce bref aperçu permet néanmoins de mesurer comment le type d'énonciation, et, comme nous le verrons, le type de proposition, influent nécessairement, dans cette langue, sur l'expression des arguments et l'organisation syntaxique, et donc sur l'alignement, dont les variations sont finalement au centre de notre étude de la morphosyntaxe verbale (cf. Parties 3 et 4).

II. Temps, aspects et modes de l'innu-aimun

Temps, aspects et modalités ne relèvent pas du même niveau d'analyse et ne sont pas nécessairement, à travers les langues, l'apanage des verbes²⁴³. En innu, nous avons vu au Chapitre 4 (sous-section I.2a) que les morphèmes de temps (repérage externe des procès) sont portés par les verbes, mais aussi par les noms. Certains modes sont exprimés par des marques essentiellement pré-verbales. Lorsqu'il s'agit de suffixes, les modes – notamment ceux d'ordre épistémique – peuvent être portés par plusieurs parties du discours (cf. *infra* section 2) : verbes, noms, pronoms, locutions focalisatrices, démonstratifs ; les marques modales peuvent aussi, semble-t-il, prendre une forme indépendante fonctionnant comme une copule (voir Chapitre 4, I.2c). Quant à l'aspect, il s'exprime essentiellement à travers des marques en position pré-verbale. La distinction entre temps, aspect et mode n'est cependant pas toujours évidente, et certains suffixes ont été décrits comme amalgamant le mode et un repérage temporel. Par ailleurs, puisqu'à l'INDÉPENDANT seuls deux temps s'opposent – un temps non marqué pouvant exprimer des événements passés, présents ou irréalisés (une marque modale intervient dans ce dernier cas), et un prétérit pour des événements passés –, la question se pose de déterminer s'il s'agit effectivement, dans cette langue, de l'expression du temps, ou de l'opposition entre un aspect inaccompli et un aspect accompli (aoristique ou parfait). Enfin, la variété des modes susceptibles d'être exprimés en innu, ainsi que leur fonctionnement révèlent également des propriétés de la langue qui apparaissent centrales dans l'organisation morphosyntaxique.

1) Temps ou aspect ?

Selon notre analyse, qui, nous le soulignerons en temps voulu, n'est pas celle que l'on trouve habituellement dans les descriptions de langues algonquiennes, l'expression du temps en innu est le propre du paradigme INDÉPENDANT, qui distingue deux cas de figure : ou bien les oppositions de temps sont neutralisées – ce que nous glosons « Temps Neutre » – et

²⁴² Lire, à ce sujet, Lemaréchal (1997 : 217 & sqq).

²⁴³ Voir par exemples leur traitement dans l'analyse en niveaux de Dik, présentée en Notes Préliminaires (D).

l'évènement auquel renvoie la forme verbale peut se situer tant dans le passé que le présent (voire le futur si la marque d'irréalis précède la forme verbale)²⁴⁴, ou bien l'évènement décrit par la forme verbale se situe résolument dans le passé, celle-ci est alors marquée par le prétérit (au sens où ce dernier indique un procès accompli avant un certain point de référence). Il semblerait donc que dans le paradigme INDÉPENDANT de l'innu-aimun, un paradigme non marqué en temps s'oppose à un paradigme prétérit qui, parce qu'il relève – en termes de niveau de Dik –, du repérage externe du procès (3^{ème} niveau de Dik), serait le seul véritable 'temps' exprimé dans cette langue. Si l'on se penche sur les différentes manières d'exprimer le 'passé' autour de la forme verbale dans des langues algonquiennes comme le ménomini, le nishnaabemwin ou les langues crie, force est de constater qu'elles présentent des stratégies variées et que, selon les descriptions du moins, ces stratégies peuvent relever du 'temps' à proprement parler – donc d'un repérage externe du procès, une spécification temporelle qui serait morphologiquement marquée sur la forme verbale –, du 'mode' – donc de l'évaluation propositionnelle à travers l'espace des mondes possibles (4^{ème} niveau de Dik) –, ou de l'aspect – soit de la spécification interne du procès (2^{ème} niveau de Dik) dépendant d'un point de repère donné présentant le procès d'une certaine manière²⁴⁵. Dans de nombreuses langues, ce qui semble être le cas des langues algonquiennes que nous étudions, on constate notamment des amalgames d'aspect et de temps au passé. Afin de déterminer plus précisément ce qui relève, dans l'expression du repérage temporel sur les formes verbales innues, du temps ou de l'aspect, concentrons-nous d'abord sur les formes du 'prétérit' en innu.

Il existe, dans les langues crie et apparentées, plusieurs paradigmes renvoyant au 'passé', dont on retrouve des traces en innu : un prétérit « en -H », un autre « en -HT²⁴⁶ », un dernier « en -P » ; tous seraient moins attestés que le paradigme où les oppositions de temps seraient non-marquées (Wolfart, 1973). Le paradigme « en -P », caractérisé par le suffixe *-pan* diffère des deux autres en plusieurs points : il apparaît dans une position suffixale distincte et sans le préfixe de 3^{ème} personne *o-* (contrairement aux autres 'prétérits')²⁴⁷ ; on peut également le

²⁴⁴ Une grande partie des descriptions algonquiennes (notamment Drapeau 2014 pour l'innu, Wolfart 1973 pour le cri des Plaines) qualifient plutôt ce paradigme comme relevant du « mode indicatif », ce qui semble être entre autres un héritage de Bloomfield. L'étiquette 'indicatif' correspond en effet à l'emploi de ce paradigme dans lequel nous considérons les oppositions de temps comme neutralisées (temps non marqué), mais il est aussi le mode de certaines formes verbales plus explicitement marquées en temps. C'est pourquoi nous maintenons notre étiquette.

²⁴⁵ Parce que nous n'entendons pas ici mener une analyse poussée sur l'expression du temps, de l'aspect ou des différents modes en innu, nous nous contentons ici de les distinguer en termes de niveaux de Dik. Nous avons cependant bien conscience qu'il s'agit là de domaines complexes présentant une grande diversité à travers les langues, comme le soulignent les réflexions conduites dans Duval (2017).

²⁴⁶ Selon Drapeau (2014 : 176), il s'agit en innu d'un paradigme en *-ti*, historiquement *-tai*.

²⁴⁷ La description de Wolfart (1973) concerne le cri des Plaines.

retrouver sur certaines formes nominales où il serait alors un morphème dérivationnel, car sa valeur affecterait le sens général de la base (Wolfart, 1973 : 44). Le signifié de ce morphème est globalement interprété comme étant celui de passé révolu, renvoyant à un état des choses qui n'est plus actuel. Les deux autres 'prétérits' marqueraient une attente passée non réalisée (donc relevant du mode irréalis) ou une situation révolue (à l'instar du prétérit « en -p »), le prétérit « en -h » ayant cependant une valeur aspectuelle moins révolue (inaccomplie)²⁴⁸ tandis que celui « en -ht » aurait une valeur plus aoristique ('completed'). Selon le tableau du paradigme 'prétérit' du cri des Plaine que donne Wolfart (1973 : 43), le prétérit en -h est celui qui dispose du plus grand nombre de formes attestées, bien que toutes les formes verbales impliquant une 3^{ème} personne plurielle semblent défectives. Le paradigme en -p, en revanche, n'est attesté que pour les procès monovalents dont l'actant unique est un inanimé. Cette restriction n'est pas sans rappeler les spécificités de ce morphème évoquées plus tôt à travers l'analyse de Wolfart.

En innu, la répartition de ces paradigmes renvoyant au 'passé' est d'autant plus intéressante qu'on y constate une certaine interaction avec le type de personne(s)²⁴⁹ impliquée(s) dans le procès. D'après Drapeau :

Les divers dialectes de l'innu affichent d'importantes variations en ce qui concerne l'expression du temps passé. (...) [L]es divers paradigmes du passé sont aujourd'hui fusionnés. (...) Dans les dialectes de Mamit, la réalisation du passé de l'indicatif indépendant fait appel, à l'oral, au paradigme en -h. Quant aux dialectes de l'Ouest, ils emploient un paradigme mixte en -ti aux 1^{re} et 2^e personnes et -pan aux 3^e et 4^e personnes. C'est ce paradigme mixte qui a été choisi pour l'orthographe uniforme (...). (Drapeau, 2014 : 176-177)

C'est donc le paradigme des variétés de l'Ouest qui est décrit dans Drapeau 2014, et nous ne disposons pas des paradigmes complets d'une ou plusieurs variétés de Mamit, hormis celle de Sheshatshit – néanmoins spécifique car hétéroclite (cf. Chapitre 2, I.3b) – décrite dans Clarke 1982, que nous comparerons brièvement avec les données de Drapeau 2014. L'expression du passé dans les modes autres que l'indicatif (non-marqué) compatibles avec ce 'temps' se construit systématiquement avec le suffixe *-pan*. Le paradigme de l'indicatif passé fait quant à lui état, comme le signale Drapeau, d'une « fusion » des paradigmes dits 'historiques'.

²⁴⁸ "(...) the h-preterit may denote occurrences which persist" (Wolfart, 1973: 45).

²⁴⁹ Dans cette perspective, la terminologie d'Émile Benveniste s'avère particulièrement pertinente, puisqu'elle distingue les « personnes proprement dites » (1^{ère} et 2^{ème} personne) de la « non personne » (les 3^{èmes} personnes). Gardons à l'esprit que cette distinction est particulièrement explicite sur le plan sémantico-référentiel : P1 ne peut théoriquement référer qu'à des humains (en tout cas dans sa forme singulière), P2 peut renvoyer à des entités animées (ou considérées comme telles dans le cadre du discours), tandis que P3 peut couvrir la quasi-totalité des référents (merci à Marc Duval pour ces remarques).

Tableau 12 : le paradigme indépendant indicatif passé des variétés innues de l'Ouest, bases monovalentes (d'après Drapeau 2014)

PARADIGME INDÉPENDANT INDICATIF PASSÉ – Bases monovalentes	
1	<i>n(i)-BV-(i)ti</i> 1-BV-Prét
1pl _{excl}	<i>n(i)-BV-(i)t-an</i> 1-BV-Prét-1pl
1pl _{incl}	<i>tsh(i)-BV-(i)t-an</i> 2-BV-Prét-1pl
2	<i>tsh(i)-BV-(i)ti</i> 2-BV-Prét
2pl	<i>tsh(i)-BV-(i)t-au</i> 2-BV-Prét-pl
3 / Inan	<i>BV-(i)pan</i> BV-Prét ₃
3pl	<i>BV-(i)pan-at</i> BV-Prét ₃ -3pl _{NA}
3Obl	<i>BV-ñ-ipan-i</i> BV-App _{OBL} -Prét ₃ -3Obl _v
Inan _{pl}	<i>BV-(i)pan-i</i> BV-Prét ₃ -3pl _{NI}
InanObl	<i>BV-ñ-ipan</i> BV-App _{OBL} -Prét ₃
InanObl _{pl}	<i>BV-ñ-ipan-i</i> BV-App _{LOB} -Prét ₃ -3Obl _v

Tableau 13 : le paradigme indépendant indicatif passé des variétés immues de l'Ouest, bases bivalentes (d'après Drapeau 2014)

PARADIGME INDÉPENDANT INDICATIF PASSÉ – Bases bivalentes										
Pat	1	1pl ^{excl}	1pl ^{incl}	2	2pl	3	3pl	3obl	Inan	
Agt										
1				<i>tsh(i)-BV-(i)ti-ti</i> 2-BV-2nonAgt-Prét	<i>tsh(i)-BV-(i)ti-t-au</i> 2-BV-2nonAgt-Prét-pl	<i>n(i)-BV-a-ti</i> 1-BV-3nonAgt-Prét	<i>n(i)-BV-a-ti-at</i> 1-BV-3nonAgt-Prét-3pl ^{na}	<i>n(i)-BV-(i)m-a-ti-a</i> 1-BV-Apphloss-3nonAgt-Prét-3Obv. 1	<i>n(i)-BV-(e)-ti</i> 1-BV-VxNeutre-Prét	
1pl ^{excl}				<i>tsh(i)-BV-(i)ti-t-an</i> 2-BV-2nonAgt-Prét-1pl		<i>n(i)-BV-a-t-an</i> 1-BV-3nonAgt-Prét-1pl	<i>n(i)-BV-a-t-an-at</i> 1-BV-3nonAgt-Prét-1pl-3pl ^{na}	<i>n(i)-BV-(i)m-a-t-</i> <i>an-i</i> 1-BV-VxNeutre-Prét-1pl	<i>n(i)-BV-(e)-t-</i> <i>an</i> 1-BV-VxNeutre-Prét-1pl	
1pl ^{incl}						<i>tsh(i)-BV-a-t-an</i> 2-BV-3nonAgt-Prét-1pl	<i>tsh(i)-BV-a-t-</i> <i>an-at</i> 2-BV-3nonAgt-Prét-1pl-3pl ^{na}	<i>tsh(i)-BV-(i)m-a-t-</i> <i>an-i</i> 2-BV-Apphloss-3nonAgt-Prét-1pl-3Obv	<i>tsh(i)-BV-(e)-</i> <i>t-an</i> 2-BV-VxNeutre-Prét-1pl	
2	<i>tsh(i)-BV-(i)ti</i> 2-BV-1nonAgt-Prét					<i>tsh(i)-BV-a-ti</i> 2-BV-3nonAgt-Prét	<i>tsh(i)-BV-a-ti-at</i> 2-BV-3nonAgt-Prét-3pl ^{na}	<i>tsh(i)-BV-(i)m-a-ti-</i> <i>a</i> 2-BV-Apphloss-3nonAgt-Prét-3Obv	<i>tsh(i)-BV-(e)-</i> <i>ti</i> 2-BV-VxNeutre-Prét	
2pl	<i>tsh(i)-BV-(i)ti-t-au</i> 2-BV-1nonAgt-Prét-pl					<i>tsh(i)-BV-a-t-au</i> 2-BV-3nonAgt-Prét-pl	<i>tsh(i)-BV-a-t-</i> <i>an-at</i> 2-BV-3nonAgt-Prét-1pl-3pl ^{na}	<i>tsh(i)-BV-(i)m-a-t-</i> <i>auan-a</i> 2-BV-Apphloss-3nonAgt-Prét-pl-3Obv	<i>tsh(i)-BV-(e)-</i> <i>t-au</i> 2-BV-VxNeutre-Prét-pl	
3	<i>n(i)-BV-(i)ku-ti</i> 1-BV-VxSpé-Prét					<i>tsh(i)-BV-(i)ku-ti</i> 2-BV-VxSpé-Prét	<i>tsh(i)-BV-(i)ku-t-</i> <i>au</i> 2-BV-VxSpé-Prét-pl	<i>BV-e-pan</i> BV-VxNeutre-Préts	<i>BV-(a)mu-</i> <i>pan</i> BV-Démofo°-Préts	
3pl	<i>n(i)-BV-(i)ku-ti-at</i> 1-BV-VxSpé-Prét-3pl ^{na}	<i>tsh(i)-BV-(i)ku-t-</i> <i>an-at</i> 2-BV-VxSpé-Prét-1pl-3pl ^{na}	<i>tsh(i)-BV-(i)ku-t-an</i> 2-BV-VxSpé-Prét-1pl	<i>tsh(i)-BV-(i)ku-ti-at</i> 2-BV-VxSpé-Prét-3pl ^{na}	<i>tsh(i)-BV-(i)ku-t-</i> <i>au-at</i> 2-BV-VxSpé-Prét-3pl ^{na}	<i>tsh(i)-BV-(i)ku-t-</i> <i>an-a</i> 2-BV-VxSpé-Prét-pl-3Obv	<i>tsh(i)-BV-(i)ku-t-</i> <i>au-a</i> 2-BV-VxSpé-Prét-pl-3Obv	<i>BV-e-pan-at</i> BV-VxNeutre-Préts-3pl ^{na}	<i>BV-(a)mu-</i> <i>pan-at</i> BV-Démofo°-Préts-3pl ^{na}	
	MAM	<i>n(i)-BV-(i)ku-n-i</i> 1-BV-VxSpé-VxObi+Prét-3Obv	<i>tsh(i)-BV-(i)ku-t-</i> <i>an-i</i> 1-BV-VxSpé-Prét-1pl-3Obv	<i>tsh(i)-BV-(i)ku-ti</i> <i>n-i</i> 2-BV-VxSpé-VxObi+Prét-3Obv	<i>tsh(i)-BV-(i)ku-t-</i> <i>au-a</i> 2-BV-VxSpé-Prét-pl-3Obv	<i>tsh(i)-BV-(i)ku-t-</i> <i>n-i</i> 2-BV-VxSpé-Prét-pl-3Obv	<i>tsh(i)-BV-(i)ku-t-</i> <i>au-a</i> 2-BV-VxSpé-Prét-pl-3Obv	AlignACCUSATIF <i>BV-e-n-ipan-i</i> BV-VxNeutre-VxObi-Préts-3Obv	<i>BV-(a)m-iti-</i> <i>ipan-i</i> BV-Démofo°-VxObi-Préts-3Obv	
3obl	OUÉ	<i>n(i)-BV-(i)m-iku-ti-a</i> 1-BV-Apphloss-VxSpé-Prét-3Obv	<i>tsh(i)-BV-(i)m-iku-t-an-i</i> 1-BV-Apphloss-VxSpé-Prét-1pl-3Obv	<i>tsh(i)-BV-(i)m-iku-ti-at</i> 2-BV-Apphloss-VxSpé-Prét-3Obv	<i>tsh(i)-BV-(i)m-iku-t-an-a</i> 2-BV-Apphloss-VxSpé-Prét-3Obv	<i>tsh(i)-BV-(i)m-iku-t-an-i</i> 2-BV-Apphloss-VxSpé-Prét-3Obv	<i>tsh(i)-BV-(i)m-iku-t-an-a</i> 2-BV-Apphloss-VxSpé-Prét-3Obv	AlignERGATIF <i>BV-iku-n-ipan-i</i> BV-VxSpé-VxObi-Préts-3Obv	<i>BV-iku-n-ipan-i</i> BV-VxSpé-VxObi-Préts-3Obv	

Ce qui ressort principalement de ces paradigmes²⁵⁰ est la scission observée entre le morphème de prétérit en usage avec les personnes proprement dites *-(i)t(i)* – qui viendrait diachroniquement du prétérit aoristique (en *-ht*) – et celui qui semble spécifique à la 3^{ème} personne (ou non personne, selon Benveniste 1966) *-(i)pan* – qui aurait un sens plus aspectuel de ‘parfait,’ et que Wolfart qualifie de suffixe dérivationnel. Si l’on compare ces données avec celles de Clarke (1982) pour l’innu de Sheshatshit, la divergence la plus notable réside dans le marquage du ‘passé’ avec les personnes 1 et 2 non plurielles. En effet, si dans les paradigmes exposés dans Drapeau, on trouve globalement le « prétérit en *-ti* » pour les personnes proprement dites (sans différenciation de nombre) et celui « en *-pan* » pour la 3^{ème} personne, la variété de Sheshatshit décrite par Clarke semble utiliser le « prétérit en *-h* » pour les personnes 1sg et 2sg, celui « en *-ti* » pour les personnes proprement dites plurielles, et celui « en *-pan* » pour la 3^{ème} personne. Dans les formes bivalentes, c’est le morphème de prétérit propre aux personnes 1 et 2 qui se généralise lorsqu’au moins l’une de celles-ci participe au procès. Les variations internes mais également dialectales concernant l’expression du temps passé dans les formes verbales innues seraient donc essentiellement liées aux caractéristiques des arguments impliqués dans le procès, ce qui, à considérer plus largement le fonctionnement morphosyntaxique de la langue (nous le verrons au cours de ce travail), n’est finalement pas si surprenant. La riche panoplie des modes innus, mais aussi les différentes manières d’exprimer l’aspect, et plus généralement l’implication des personnes du discours dans un procès ou une proposition, présenteraient des interactions avec le type d’argument impliqué. L’expression d’un temps ‘passé’ par rapport à une neutralisation des oppositions de temps laisse donc entrevoir des nuances aspectuelles. Il est en effet fort probable (nous l’approfondirons au Chapitre 8, section II.3c) que la marque de prétérit *-pan* propre aux 3^{èmes} personnes (et que l’on retrouve par ailleurs sur certains substantifs désignant notamment la parenté pour renvoyer à des individus défunts²⁵¹) soit en réalité une marque aspectuelle de parfait, ce qui expliquerait sa distribution propre aux arguments de 3^{ème} personne. En revanche, à l’instar de la marque de prétérit avec laquelle elle est en distribution complémentaire au paradigme INDÉPENDANT, on ne la retrouve pas sur les formes du verbe au paradigme DÉPENDANT, soit les formes non finies du verbe (contrairement à son cognat dans les langues nishnaabemwin). Dans cette perspective, nous maintenons sa glose en tant que marque de temps, bien que nous gardions à l’esprit sa

²⁵⁰ Dans le Tableau 13, les formes que l’on trouve dans les variétés de Mamit respectent l’orthographe standard.

²⁵¹ Jérémie Ambroise, locuteur de l’innu, nous a indiqué dans une communication personnelle (courriel du 25/07/2022) que l’usage du morphème de prétérit serait très bizarre associé à un substantif désignant par exemple un « chien ». L’usage du prétérit sur les substantifs est donc sémantiquement limité.

valeur aspectuelle de parfait (qui se retrouve notamment dans sa combinaison avec certains suffixes de modes, cf. *infra* section 2).

Les formes verbales finies où les oppositions de temps sont non-marquées présentent également, selon notre analyse, une variation interne liée aux caractéristiques des arguments impliqués, même si cette variation diffère en un point crucial qui conforte l'hypothèse selon laquelle l'expression de temps (ou du non-temps) sur les formes verbales innues est liée à la prise en compte d'un point de repère donné (*a priori* constitué par la situation d'énonciation) : cette fois, c'est l'implication ou non d'une 3^{ème} personne qui détermine le choix du morphème indiquant la neutralisation des oppositions de temps : *-u* si une 3^{ème} personne est impliquée, comme en (14)b, *-n* si le procès n'implique que des personnes proprement dites (1&2), hors inanimés, comme en (14)a. Dans le cas de procès impliquant une personne proprement dite plurielle (15), nous considérons à la suite d'Oxford (2014 : 208) que le marquage du nombre de la personne et celui du temps sont amalgamés²⁵² :

INNU-AIMUN

(14) a. *tshi- push* *-i* *-n*
 Pers BV Diath Tps
 2 faire-monter-à-bord 1nonAgtNeutre_{1&2}
 « tu m'embarques » (Drapeau, 2014 : 157)

b. *tshi- pushi* *-a* *-u*
 Pers BV Diath Tps
 2 faire-monter-à-bord 3nonAgtNeutre
 « tu l'embarques » (*ibid.*)

(15) *nit- aimi* *-a* *-nan* *-at* *auass* *-at*
 Pers BV Diath Tps+NbrePers -Pers BN Nbre
 1 parler-à_{ANIM} 3nonAgtNeutre+1pl 3pl_{NA} enfant pl_{NA}
 « nous parlons aux enfants » (Drapeau, 2014 : 139)

Dans les procès non marqués en temps concernant exclusivement les personnes du discours, comme en (14)a, on trouve le morphème *-n* – qui indiquerait que l'énoncé est repéré par rapport à la situation du discours. En revanche dès lors qu'un procès inclut parmi ses arguments « directs²⁵³ » une NON PERSONNE, c'est le morphème *-u* qui apparaît et que nous considérons dès lors comme le morphème par défaut marquant la neutralisation des oppositions de temps lorsque le procès n'est pas repéré par rapport à la situation d'énonciation (dont le centre déictique est représenté par les personnes proprement dites). C'est donc la configuration inverse du paradigme du prétérit, où le morphème de prétérit 'par défaut' est cette fois celui marquant

²⁵² Voir Chapitre 8, I.1b et Annexe 6.

²⁵³ Dans les formes verbales dites « relationnelles », un actant NON PERSONNE est ajouté à la valence verbale sans qu'il constitue pour autant un argument « direct » (cf. Chapitre 10, section II.2f) ; si en-dehors de ce dernier, les actants sont des personnes proprement dites, alors le morphème de temps neutre, le cas échéant, est *-n*.

les procès des personnes proprement dites, *-pan* étant en quelque sorte réservé aux seules 3^{èmes} personnes²⁵⁴. Selon nous, cette différence d'organisation des suffixes liés à l'expression du temps selon le type de personne impliqué (personne proprement dite *versus* NON PERSONNE) peut tout à fait relever d'une question de repérage éventuellement 'interne' du procès, et donc d'aspect. Ainsi un procès au prétérit aurait pour point de repère un élément de la situation d'énonciation dès lors qu'une personne du discours participe au procès – comme si le fait de pouvoir rendre compte de ce procès, qui n'appartient pourtant plus à la situation d'énonciation, était lié à la présence de cette personne du discours (valeur testimoniale ?). Lorsque les oppositions de temps ne sont pas marquées, en revanche, à partir du moment où une 3^{ème} personne (animée) participe au procès il n'y aurait plus de point de repère défini, tandis que les procès entre personnes proprement dites sont spécifiquement marqués comme propres à la situation d'énonciation. L'expression du temps, en innu, aurait donc une dimension aspectuelle liée au type de personne impliqué dans le procès concerné par cette expression du temps. Cette analyse, que nous proposons, s'inscrit dans une perspective résolument différente de celle que présente depuis quelques années William Oxford.

Lors des 52^{ème} et 53^{ème} Congrès des Algonquistes (respectivement en 2020 et 2021), Oxford a exposé une vision alternative de l'analyse traditionnelle de l'organisation morphosyntaxique des paradigmes verbaux bivalents (à actants animés) dans les propositions indépendantes. Cette analyse reprend la distinction, établie pour le proto-algonquien (d'abord dans Goddard 1969 : 104 ; puis Pentland, 1999 : 240 ou Nichols, 1980 : 175, 184), de deux suffixes *-w* (<-u> en innu). L'un fonctionne en corrélation avec le préfixe personnel des formes verbales indépendantes le cas échéant – qui indexe le type de 'personne' (1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème}) constituant le 1^{er} argument – et en indiquerait le nombre, ici singulier ; il suit le morphème de diathèse *-a* marquant une 3^{ème} personne non-agent. Le second suffixe *-w* serait morphophonologiquement distinct du premier, puisqu'il provoquerait l'*umlaut* du morphème de diathèse *-a*: en *-e*: dans les formes n'impliquant que la NON PERSONNE (donc sans préfixe personnel) ; il indexerait alors la NON PERSONNE sans distinction de genre ou de nombre. Nous reviendrons sur cette analyse lorsque nous aborderons plus précisément l'organisation du paradigme INDÉPENDANT au Chapitre 8 (section I.1c) et comparerons les points forts et faibles de ces deux propositions au regard des différents paradigmes (prétérit et neutre, bivalents animés et inanimés, etc.). La démarche d'Oxford entend proposer une vision homogène d'un seul paradigme de formes

²⁵⁴ Les marques de 'temps' liées à la 3^{ème} personne (NON PERSONNE dans les termes de Benveniste 1966) constituent donc en quelque sorte une forme de supplétisme entre des marques personnelles et un marquage aspectuel.

verbales (bivalentes avec actant animé au paradigme INDÉPENDANT neutre), indépendamment des autres, qui soit la plus économe d'un point de vue théorique. Notre démarche, qui se veut également heuristique, cherche néanmoins à prendre en considération l'ensemble des paradigmes des propositions indépendantes (tous types de formes verbales confondus) pour en suggérer une approche unifiée en termes notamment de diathèse et d'alignement. Il est donc délicat de les comparer puisqu'elles ne s'appuient pas sur le même ensemble de données. Au regard des études sur les langues algonquiennes, cela nous semble néanmoins sinon essentiel, du moins intéressant.

Pour l'heure, nous considérerons donc que l'expression du temps verbal, propre au paradigme INDÉPENDANT, distingue des formes verbales au prétérit et des formes verbales dont le temps est non-marqué – au sein desquels des distinctions aspectuelles liées aux caractéristiques des participants au procès (selon qu'ils sont des personnes proprement dites ou non, et animés ou non) régissent le choix des différents morphèmes marquant le « temps ». L'expression de l'aspect, en tant que manière selon laquelle est présenté le procès, prend alors généralement la forme de marques aspectuelles en position pré-verbale. Certaines vont qualifier le procès : aspect extensif (*ishpish/eshpish*, avec une valeur temporelle ou spatiale) (16), aspect de manière (*ishi/eshi*, que nous traduisons par « ainsi ») (62) ; d'autres donnent une idée de phase ou d'intention : prospectif (*natshi/niatshi*) (17), purposif (*tshetshi*) (18), ablatif (*((t)ut*) (20).

INNU-AIMUN

- (16) *apitauakut* *nit- ishpish pimute -n*
 BN+Loc Pers MqAsp BV Tps
 à-mi-distance-sur-un-parcours-sablonneux 1 Extensf marcher Neutre_{1&2}
 « J'ai marché jusqu'à la moitié de la dune » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>)

- (17) *uiñ.ishtam -uau tshishènnu -at*
 ProN.Adpo NbrePers BN Nbre
 Pers3.en-premier pl vieux pl_{NA}
natshi uapat-am -u -at ñikuashkan -ñu
 MqAsp BV Diath Tps -Pers BN Obv^o
 Prosp voir Démot^o Neutre 3pl_{NA} dépouille Obv_{NI}
 « les vieux vont aller voir la dépouille en premier » (Drapeau, 2014 : 88)

- (18) *muk^u nene -i tshimat-akan -ishapan-i*
 AdvDeg Dém Nbre BV Diath Mod+Tps -Pers
 Restrict Abst_{NI} pl_{NI} ériger VxPassf Méd^f+Prét 3pl_{NI}
tshetshi uapataniue -nanu -t -i
 MqAsp BV Diath Pers Mod
 Purp montrer_{INAN} VxImpers 3Dép Subjonctf
mak tshetshi minunakut -akan -it
 Connect MqAsp BV Diath Pers
 avec Purp donner-une-belle-apparence-à-qqch VxPassif 3Dép
 « Mais celles-ci avaient été installées pour l'apparence et pour décorer. » (Drapeau, 2014 : 278 _extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen – Ekuanitshit)

INNU DE SHESHATSHIU (Oxford, 2007 : 258)

- (19) *namesh muk^u nit- ishi- mi:tshi -na:n ma:ua:t ati:k^u*
 BN AdvDeg Pers MqAsp BV Tps+NbrePers Interj BN
 poisson Restrict 1 ainsi manger-de Neutre+1pl non caribou
 “We only ate fish—not caribou.

- (20) *apu: tu:t minua:t -a: -t minu:sh -a ekue tshi:tu:te -t*
 POL MqAsp BV Diath Pers BN Obv^o Connect BV Pers
 Négf Abl apprécier 3nonAgt3Dép chat Obv_{NA} donc partir-à-pied 3Dép
 “He didn’t like the cat, so he left.” (Oxford, 2007 : 279)

Toutes ces valeurs permettent de représenter le procès d’une certaine manière ; leur point de repère peut être par défaut le moment de l’énonciation mais il peut également être construit par le discours. À ces précisions aspectuelles, s’ajoutent alors une grande variété de modes.

2) Les modes de l’innu-aimun

L’innu semblerait présenter davantage de modes que la plupart des langues algonquiennes, les valeurs d’une marque commune pouvant cependant varier d’une langue à l’autre²⁵⁵. L’inventaire des modes de l’innu fluctue selon les descriptions et leurs terminologies, ainsi que les variétés décrites. Baraby (2011 : 265-266) liste plusieurs « modes » : indicatif, indirect déductif, dubitatif, perceptif, subjonctif, etc. Dans sa description des ‘modalités verbales’ de l’innu d’Ekuanitshit (Mingan), Pierre Martin propose une organisation des modes en six différentes classes, dans lesquelles « chaque élément d’une classe s’oppose aux autres éléments de la même classe », chaque classe étant théoriquement combinable avec les autres classes, lorsque les valeurs de leurs membres ne sont pas incompatibles (Martin, 1991 : 101) :

Tableau 14 : les 6 classes de ‘modalités verbales’ de l’innu de la Basse-Côte-Nord, d’après Martin (1991)

I	II	III	IV	V	VI
dubitatif (déductif) constatif fictif (perceptif) impératif hypothétique	passé futur	réfléchi réciproque relationnel	optatif (volitif)	potentiel (abilitatif)	irréel (conditionnel/irréalis)

On remarque que ces « modalités » rassemblent en fait des distinctions de modes (classes I, IV, V et VI), de temps (classe II), de voix (classe III) mais aussi une distinction énonciative (l’impératif de la classe I). Quant à Drapeau (2014 : 171 & sqq), elle distingue d’une part les ‘modalités’, exprimées par un « préverbe », qui peuvent ou non se combiner avec des suffixes modaux : conditionnel, spéculatif, irréalisé, et celles exprimant la nécessité et la potentialité. D’autre part, les ‘modes’, qui sont marqués par des suffixes sur la forme verbale au sein des différents paradigmes : indicatif, dubitatif, indirect (médiatif), subjectif (perceptif), subjonctif,

²⁵⁵ « dans les cas où les marques modales du cri et de l’innu sont identiques, leur sémantique n’est pas la même » (Baraby, 2011 : 342).

hypothétique. L'ensemble de ces marques de modes se répartit tant selon le type de proposition (indépendante ou dépendante), et certaines selon le temps (neutre ou prétérit), le type d'énoncé (impératif ou non), tandis que d'autres – notamment les suffixes de dubitatif et de médiatif (qui véhiculent une valeur évidentielle) –, se retrouvent également sur les noms communs (21), les noms propres (22), les pronoms (18), et certaines locutions focalisatrices (38)²⁵⁶ :

INNU-AIMUN

(21) *Shuñi ut- akup -itshe*²⁵⁷

NP Possr BN Mod
 Julie Poss3 manteau Dubitif

« ça doit être le manteau de Julie » (Drapeau, 2014 : 44)

(22) *Shushep -ishapan ka tepue -t*

NP Mod+Asp Transf BV Pers
 Joseph Médif+Parft Subst° crier 3Dép

« c'était Joseph qui avait crié » (*ibid.*)

(23) *uiñ -au -tak e- pitutshe -ht*

ProN NbrePers Mod Épistém BV Pers+–Pers
 Pers3 pl Médiatf Réal/Subj entrer 3Dép+3pl_{NA}

« Ce sont eux qui entrent. » (Drapeau, 2014 : 283_extraits de Michel Adley – Pessamit)

INNU DE SHESHATSHIU (Oxford, 2007 : 86)

(24) *eku.an -ñ -i:tshen -i: pu:t ukuss -a*
 Connect+Dém Diath Mod Obv° AdvMod Poss+BN_{REL} Obv°
 ReprTop+Foc Appl_{OBL} Dubitif Obv peut-être Poss3+fils Obv

“That might be his son.”

La terminologie est donc un point de départ essentiel pour rendre compte des différentes modalités de l'innu. Nous réservons le terme de « mode » pour un type de conjugaison particulier pouvant résulter de la combinaison de plusieurs éléments (marques en position pré-verbale, affixes) exprimant différentes modalités. Les morphèmes portant une valeur modale de l'ordre de l'évaluation propositionnelle expriment plus généralement une « modalité ».

Parmi les modalités identifiées par Martin (1991) pour l'innu d'Ekuanitshiu (voir *supra* Tableau 14), le 'constatif' semble résulter d'une forme emphatique semblable à celle décrite par Drapeau (2014), notamment pour les démonstratifs, mais Drapeau n'en mentionne pas l'usage sur les formes verbales. Sa valeur, selon Martin, serait celle « d'une prise de conscience soudaine et actuelle. Il pourrait être glosé par 'je viens de me rendre compte que...' » (Martin,

²⁵⁶ Nous avons également vu au Chapitre 4 (section I.2c), que ces suffixes pourraient avoir un emploi indépendant et fonctionneraient alors comme des copules (support de marquage du mode).

²⁵⁷ Drapeau précise néanmoins que la transcription du suffixe *-itshe* diffère de celle des verbes, où le /i/ est prononcé plus long (Drapeau, 2014 : 44). Une étude morphophonologique poussée permettrait de déterminer s'il s'agit là de morphophonologie de contact (selon le radical servant de base), des conséquences morphophonologiques d'une 'translation' (dérivation), où d'une allomorphie du signifiant selon sa position structurale.

1991 : 104). Cela relèverait donc d'un mode non-testimonial, semblable au médiatif. Les autres modalités inventoriées par Martin se retrouvent toutes dans la *Grammaire de la langue innue* (Drapeau, 2014 : 2014), où l'on constate que les combinaisons entre les différentes marques et affixes modaux et aspectuels peuvent donner lieu à l'expression de nombreux modes, récapitulés dans le Tableau 18 page 166. Les tableaux ci-dessous présentent l'inventaire des différentes modalités de l'innu décrites dans la *Grammaire* pour chaque paradigme ; ils précisent leur position relative et leurs potentielles combinaisons. Aux paradigmes INDÉPENDANT et DÉPENDANT, le mode indicatif est non-marqué et n'apparaît alors pas dans les tableaux ; de même que la forme neutre de l'impératif, non-marquée (cf. *supra* I.2).

Tableau 15 : les modalités du paradigme indépendant en innu-aimun

PARADIGME INDÉPENDANT			
marques modales pré-verbales			Affixes
<i>(tshi)pa</i> Conditionnel	<i>tshi</i> Potentiel ²⁵⁸ (abilitatif, commissif)	<i>ui</i> Volitif	<i>(ka-) -(na)tak</i> ²⁵⁹ / <i>-(na)sha</i> Médiatif
<i>(tshi)ka</i> Irréalis			<i>(ka-...)-aua/- (u)a(n)</i> Perceptif
			<i>-(na)tshe(n)/-ku</i> Dubitatif

Tableau 16 : les modalités du paradigme dépendant en innu-aimun

PARADIGME DÉPENDANT	
marques modales pré-verbales	Affixes
<i>ua</i> Présupp.Volitif	<i>-kue /-u...-e</i> Médiatif
<i>tshé</i> Présupp.Irréalis	<i>-i</i> Subjonctif
	<i>-(a)kue(n)</i> Hypothétique

Tableau 17 : les modalités verbales de l'impératif en innu-aimun

IMPÉRATIF
Affixes
<i>-(i)me(n)</i> Médiatif
<i>-kan/-tshé</i> Futur / Dubitatif

Les marques modales pré-verbales peuvent être séparées de la forme verbale par certains constituants selon la structure informationnelle de l'énoncé, mais elles demeurent toujours en position pré-verbale. Au paradigme DÉPENDANT, les préfixes personnels des personnes 1 & 2, le cas échéant sont préfixés sur les marques modales. Lorsqu'elles sont compatibles avec le

²⁵⁸ À un autre niveau de constituance, cette marque pré-verbale a un emploi aspectuel avec une valeur d'accompli, notamment dans les phrases complexes lorsqu'il apparaît dans une proposition dont l'ancrage situationnel est exprimé dans une autre proposition (Drapeau 2014 : 274-275).

²⁵⁹ « Le mode indirect [médiatif] présent [neutre] existe en cri de l'Est (-tik), mais il semble absent des autres langues algonquiennes » (Baraby, 2011).

paradigme DÉPENDANT, les marques modales pré-verbales présentent ce que les algonquinistes appellent la « forme changée », qui consiste en une altération morphologique essentiellement vocalique (entraînant parfois une modification consonantique)²⁶⁰. En l'absence de marques modales pré-verbales, c'est la base verbale qui subit cette modification morphologique.

Le contexte d'emploi des modes de l'innu ne sera pas décrit ici²⁶¹. Le paradigme DÉPENDANT n'exprimant pas le temps, les modes verbaux de ce paradigme correspondent aux modalités présentées au Tableau 16. Le tableau ci-dessous synthétise les associations entre les morphèmes de temps (ou aspect) et de mode à l'INDÉPENDANT, à partir des données de Drapeau (2014).

Tableau 18 : synthèse des modes du paradigme indépendant de l'innu-aimun, d'après Drapeau (2014)

PARADIGME INDÉPENDANT					
Marques modales pré-verbales		Affixes			MODES
		Mod	Temps (Asp)	Mod	
<i>(tshi)pa</i> Conditionnel	<i>tshi</i> Potentiel		<i>-u / -n</i> Neutre		Spéculatif Neutre
<i>(tshi)pa</i> Conditionnel	<i>tshi</i> Potentiel		<i>-ti / -pan</i> Prétérit		Spéculatif Prétérit
<i>(tshi)pa</i> Conditionnel			<i>-u / -n</i> Neutre		Conditionnel Neutre
<i>(tshi)pa</i> Conditionnel			<i>-ti / -pan</i> Prétérit		Conditionnel Prétérit
<i>(tshi)pa</i> Conditionnel			<i>-pan</i> Prétérit		Conditionnel Contrefactuel
<i>(tshi)ka</i> Irréalis			<i>-u / -n</i> Neutre		Futur simple
<i>(tshi)ka</i> Irréalis			<i>-ti / -pan</i> Prétérit		Futur de conséquence
<i>(tshi)ka</i> Irréalis			<i>-u / -n</i> Neutre	<i>-(a)kue(n)</i> Hypothétique	Futur prophétique
			<i>-u / -n</i> Neutre		Indicatif Neutre
			<i>-ti / -pan</i> Prétérit		Indicatif Prétérit
		<i>-(na)tak</i> Médiatif			Médiatif Neutre
<i>(tshi)ka</i> Irréalis		<i>-(na)tak</i> Médiatif			Médiatif Futur
		<i>-(na)sha</i> Médiatif	<i>-pan</i> Parft		Médiatif Parfait
		<i>-(na)tshe(n)</i> Dubitatif			Dubitatif Neutre
<i>(tshi)ka</i> Irréalis		<i>-(na)tshe(n)</i> Dubitatif			Dubitatif Futur
		<i>-ku</i> Dubitatif	<i>-pan</i> Parft		Dubitatif Parfait
			<i>-u / -n</i> Neutre	<i>-(a)ua / -ti / -tshe</i> Perceptif	Perceptif Neutre
			<i>-ti / -pan</i> Prétérit	<i>-(a)ua / -ti / -tshe</i> Perceptif	Perceptif Prétérit
		<i>-(na)tak</i> Médiatif	<i>-u / -n</i> Neutre	<i>-(a)ua / -ti / -tshe</i> Perceptif	Perceptif Médiatif Neutre
		<i>-(na)sha</i> Médiatif	<i>-pan</i> Parfait	<i>-(a)ua / -ti / -tshe</i> Perceptif	Perceptif Médiatif Parfait

²⁶⁰ Voir Chapitre 8, section II.1a.

²⁶¹ Voir, pour plus d'informations, Drapeau 2014 : 174-200.

Force est de constater l'indéniable richesse des modalités, manifestant la sensibilité de la langue envers la source de l'information véhiculée par l'énoncé, et donc l'importance de se positionner quant à la valeur de vérité d'une proposition et quant à la source de l'information transmise.

Cette dimension à la fois épistémique et évidentielle présente des implications au niveau syntaxique. Distinguer les niveaux de constituance se révèle particulièrement éclairant quand il s'agit d'identifier comment peuvent se combiner les différentes modalités ; l'étude de la portée de la négation selon les modalités exprimées, et les paradigmes alors mobilisés, met en lumière la distinction des niveaux de constituance sur lesquels peuvent jouer les variations modales²⁶².

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 208-209)

(25)a. *apu tshi takushin-it*
 POL MqMod BV Pers
 Négf Potent^l arriver 3Dép
 « il ne peut pas venir »

b. *apu tshipa tshi takushin-u*
 POL MqMod MqMod BV Tps
 Négf Cond^l Potent^l arriver Neutre
 « il ne pourrait pas venir »

c. *tshipa tshi eka takushin-u*
 MqMod MqMod AdvMod BV Tps
 Cond^l Potent^l Nég.Thm arriver Neutre
 « il se peut qu'il ne vienne pas »

(26)a. *tshipa tshi miñu= tshishkutamu-akan -ipan-at auass-at*
 MqMod MqMod Qualif BV Diath Tps -Pers BN Nbre
 Cond^l Potent^l bien enseigner-à VxPass Prét₃ 3pl_{NA} enfant pl_{NA}
 « les enfants auraient pu être bien éduqués » / « il se peut que les enfants aient été bien éduqués »

b. *apu tshipa tshi miñu= tshishkutamu-akan -ipan-at auass-at*
 POL MqMod MqMod Qualif BV Diath Tps -Pers BN Nbre
 Négf Cond^l Potent^l bien enseigner-à VxPass Prét₃ 3pl_{NA} enfant pl_{NA}
 « les enfants n'auraient pas pu être bien éduqués »

c. *tshipa tshi eka miñu= tshishkutamu-akan -ipan-at auass-at*
 MqMod MqMod AdvMod Qualif BV Diath Tps -Pers BN Nbre
 Cond^l Potent^l Nég.Thm bien enseigner-à VxPass Prét₃ 3pl_{NA} enfant pl_{NA}
 « il se peut que les enfants n'aient pas été bien éduqués »

Le trio d'exemples en (25) illustre la combinaison de valeurs des modalités, associée à la négation. En (25)a, le prédicat syntaxique est la polarité négative, qui porte sur la marque modale, qui elle-même se rapporte au procès exprimé par la forme verbale non-finie. La négation porte donc sur l'ensemble de l'énoncé asserté. Dans l'exemple (25)b apparaît une modalité supplémentaire, le conditionnel, placé avant la marque modale du potentiel. Il porte

²⁶² Cf. nos Notes Préliminaires (A) pour un rappel de notre conception des niveaux de constituance appliquée jusqu'à l'intérieur du mot, dans la lignée de Hockett.

alors sur l'ensemble formé par le potentiel et la forme verbale finie ; la valeur de vérité étant suspendue par le conditionnel, la polarité négative n'est pas ici prédicative et détermine une proposition exprimant un monde possible²⁶³. En (25)c, la négation n'est plus assertive mais modale, elle porte sur le procès et non plus sur les modalités conditionnelles et potentielles (elle se situe d'ailleurs, de manière iconique, entre ces marques modales et la forme verbale finie). D'après Drapeau (2014 : 208)²⁶⁴, l'emploi de ces deux marques modales est dans ce cas figé et ce figement a un sens spéculatif. Selon nous, la valeur spéculative de la combinaison de ces modalités dépend du niveau de constituance auquel elles se manifestent, ce qui est visible à travers l'emploi des différents types de négation. Ainsi en (25)a, la négation porte sur une entité du 3^{ème} ordre : une proposition, à laquelle elle donne une valeur négative. En (25)b, les marques modales et la forme verbale finie constituent une entité de 4^{ème} ordre (énoncé), la négation qui les précède est au même niveau de constituance. En (25)c, la négation ne se trouve cette fois pas au même niveau de constituance que les marques modales conditionnelle et potentielle ; ces dernières déterminent une entité de 3^{ème} ordre (une proposition) – d'où leur valeur 'spéculative', dont fait cette fois partie la négation, qui porte, elle, sur une entité de 2^{ème} ordre (un événement).

Les exemples en (26) étayaient encore cette analyse. En (26)a, on constate qu'il y a une certaine indétermination quant à la valeur des marques modales selon l'ordre d'entités sur lequel elles portent (2^{ème} ordre – événement – pour la première traduction, ou 3^{ème} ordre – proposition – pour la seconde traduction), et donc quant au niveau de constituance dont elles relèvent :

- (26) a. *tshipa tshi miñu= tshishkutamu-akan -ipan -at auass-at*
 MqMod MqMod Qualif BV Diath Tps –Pers BN Nbre
 Cond^l Potent^l bien enseigner-à VxPASS Prét₃ 3pl_{NA} enfant pl_{NA}
 « les enfants auraient pu être bien éduqués » / « il se peut que les enfants aient été bien éduqués »

Dans la première traduction proposée, les modalités interviennent au niveau propositionnel (4^{ème} niveau de Dik) et leur sens combiné n'est alors pas spéculatif ; contrairement à la seconde traduction où cette fois les modalités interviennent au niveau énonciatif (5^{ème} niveau de Dik) et où leur combinaison leur confère un sens spéculatif (renvoi à un univers fictif). L'ajout d'un type de négation – assertive en (26)b, modale en (26)c – met en évidence cette distinction des emplois de ces marques modales selon les niveaux de constituance :

²⁶³ Nous avons en effet suggéré au Chapitre 4 (II.3) que lorsqu'elle n'avait pas une fonction assertive, la polarité négative portée par *apu* n'était pas prédicative : au conditionnel, le contenu de l'énoncé n'est pas asserté et la négation énonciative, si elle porte toujours sur l'ensemble de l'énoncé, ne peut cependant pas être prédicative puisque la valeur de vérité de la proposition est suspendue.

²⁶⁴ « Il existe un préverbe complexe *tshipa tshi*, qui a une valeur spéculative et qui résulte du figement de deux préverbes : le conditionnel *pa* et le potentiel *tshi*. Il indique une spéculation du locuteur quant à la possibilité qu'un événement se produise » (Drapeau, 2014 : 208).

(26)b. *apu tshipa tshi miñu= tshishkutamu-akan -ipan -at auass-at*
 POL MqMod MqMod Qualif BV Diath Tps -Pers BN Nbre
 Négf Cond^l Potent^l bien enseigner-à VxPass Prét₃ 3pl_{NA} enfant pl_{NA}
 « les enfants n'auraient pas pu être bien éduqués »

c. *tshipa tshi eka miñu= tshishkutamu-akan -ipan -at auass-at*
 MqMod MqMod AdvMod Qualif BV Diath Tps -Pers BN Nbre
 Cond^l Potent^l Nég.Thm bien enseigner-à VxPass Prét₃ 3pl_{NA} enfant pl_{NA}
 « il se peut que les enfants n'aient pas été bien éduqués »

L'expression des modalités en innu-aimun est donc très riche et cette richesse est encore augmentée par les combinaisons syntaxiques dans lesquelles elles sont susceptibles de figurer. Notre présentation, brève et incomplète, reflète néanmoins une certaine logique à l'œuvre dans le 'système' de la langue, que nous allons tâcher de cerner davantage au cours de notre travail.

Dans ce chapitre, nous avons proposé une approche des principaux paradigmes identifiés dans les langues algonquiennes, qui se distinguent fondamentalement par leur fonction syntaxique : le paradigme INDÉPENDANT caractérise les formes prédicatives (formes finies du verbe), le paradigme DÉPENDANT celles qui forment des constituants de niveau inférieur (formes verbales non prédicatives). La description des formes verbales injonctives, réunies dans un paradigme « impératif » hétérogène, a par ailleurs permis de montrer combien le 'type' de personne (personne proprement dite *versus* NON PERSONNE²⁶⁵, mais aussi 1^{ère} ≠ 2^{ème} ≠ 3^{ème} ≠ inanimé) est un paramètre déterminant dans la prise en compte des différents actants dans la forme verbale. Pour compléter cette présentation des caractéristiques 'flexionnelles' de la langue innue, nous avons également essayé de dégager les grands traits de la façon dont semblait s'organiser l'expression du temps, de l'aspect et des différents modes dans la langue. Dans une autre perspective, le chapitre suivant explore les tenants et aboutissants de la marque d'« obviatif » qui, si elle trouve vraisemblablement son origine dans un système de marquage différentiel anaphorique, détermine un certain nombre d'implications syntaxiques qui rendent sa description énigmatique, voire, parfois, confuse. De la même manière que l'opposition entre un paradigme verbal DÉPENDANT et un paradigme verbal INDÉPENDANT a fait couler beaucoup d'encre pour tâcher de rendre compte du contexte de ces distinctions, le concept d'« obviation » – spécialement élaboré pour décrire des phénomènes que les premiers découvreurs de ces langues (essentiellement des missionnaires) ne parvenaient pas (avec raison) à rapporter aux grammaires des langues européennes – a également fait l'objet de nombreuses études cherchant à en circonscrire les manifestations.

²⁶⁵ Selon la terminologie de Benveniste (1966).

“One of the most salient features of Algonquian syntax is a phenomenon called OBVIATION that marks disjoint reference in third persons. Non-Algonquianists often find this phenomenon hard to understand, (...) in part because morphological idiosyncrasies in the marking of obviation somewhat obscure the relatively straightforward syntactic patterns that determine when nominal are obviative. Add to this the fact that Algonquian languages are PRO-drop (however one chooses to analyze that phenomenon) so that the presence of an obviative referent may only be reflected in verb inflection, and you have the formula for a phenomenon non-specialists find difficult to understand.” (Rhodes, 1990: 101)

Chapitre 6 : L'« obviatif », marque anaphorique structurale différentielle

S'il est un terme spécifique à la tradition algonquiniste qui, dans la littérature, ne reçoit aucune définition homogène – et qui donne beaucoup de fil à retordre aux linguistes –, c'est bien celui d'« obviation ». Le père missionnaire Jean-André Cuoq, dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, introduit le terme « obviatif » dans les descriptions de langues algonquiennes (Goddard, 1996 : 28) :

Quand dans une phrase se rencontrent deux troisièmes personnes, l'une dépendant de l'autre, ou agissant sur elle, ou recevant d'elle une impression quelconque, cette rencontre, ce concours, s'appelle *obviatif* (Cuoq 1891, p. 89).

L'*obviatif* est marqué par un suffixe spécifique sur le substantif représentant la NON PERSONNE « obviée »²⁶⁶. L'exotisme apparent de cette brève description a donné naissance à une catégorie inventée *ad hoc* au sujet de laquelle les auteur•es ne sont pas tous unanimes. La tradition algonquiniste l'a érigée en véritable catégorie grammaticale composite appelée « obviation » définie par des traits hétéroclites relevant aussi bien :

- de la dimension sémantique (opposition animé/inanimé)²⁶⁷ :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 338)

i.	<i>Puñ</i>	<i>uapat-am</i>	<i>-u</i>	<i>utapan-ñu</i>		
	NP	BV	Diath	Tps	BN	OBV ^o
	Paul	voir	Démot ^o	Neutre	voiture	ObvNI
	« Paul voit l' auto »					

(dans cet exemple, l'affectation automatique de l'*obviatif* à la voiture est expliquée par son caractère inanimé, par rapport à l'animéité de Paul ; la grammaire de la langue n'autorise pas que Paul soit « obvié » tandis que la voiture reste « non-obviative ») ;

- ... que syntaxique (agentivité, possession) :

²⁶⁶ Selon la terminologie de Benveniste (1966).

²⁶⁷ Les exemples qui suivent, numérotés i à iii, sont repris et commentés plus en détail au cours de notre démonstration. Leur fonction est ici d'illustrer brièvement la logique, simplifiée, à l'œuvre dans la définition traditionnelle de l'« obviation ». Les gloses reprennent donc l'étiquette *obviatif*. Étant donné que nous serons amenée à les modifier au cours de notre développement, ces gloses provisoires sont grisées.

INNU-AIMUN

- ii. a. *Puñ uapam -e -u auass -a*
NP BV Diath Tps BN OBV°
Paul voir_{ANIM} VxNeutre Neutre enfant Obv_{VNA}

« Paul voit **un/des enfants** » (Drapeau, 2014 : 336)

- b. *akush -iñ -u -a Mañi u- kauri -a*
BV Diath Tps -Pers NP Possr BN OBV°
être-malade Appl_{OBL} Neutre_{3Obv} Marie Poss₃ mère Obv_{VNA}

« **la mère** de Marie est malade » (Drapeau, 2014 : 342)

(on considère qu'un agent 3^{ème} personne est d'ordinaire non-obviatif, ce qui entraîne l'obviation sur le patient, comme l'illustre l'exemple ii.a – pour exprimer le cas où un argument obviatif agit sur un patient non-obviatif, l'intervention d'un morphème de voix est nécessaire ; dans les relations de possession, le possédé d'un référent [-PERSONNE] est automatiquement obviatif, ce qui est illustré par ii.b) ;

- ... ou pragmatique (hiérarchie de l'information et stratégies discursives²⁶⁸) :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 118_ extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen - Ekuanitshit)

- iii. *Ñuiss ishinikatakanñua ne An-Mañi ukupaniema, napessa. Nitautshinepanat neñua, apu utauassimiht anitshenat An-Mañi mak Shushep. Eukuan ne napess tshatapamatshit, kapiminaua neñua ashtueu assikumanissinu.*

- *Ñuiss ishinikat -akan -ñ -u -a*
NP BV Diath Diath Tps -Pers
Louis se-nommer-ainsi VxPassf Appl_{OBL} Neutre Obv_{VNA}
- ne An-Mañi u- kupanie -m -a nape -ss -a*
Dém NP Possr BN Diath OBV° BN Éval OBV°
Méd Anne-Marie Poss₃ enfant-gardé Appl_{POSS} Obv_{VNA} homme Dimin Obv_{VNA}
- nitautshine-pan -at ne -ñua apu ut- auass-im -iht*
BV Tps -Pers Dém OBV° POL Possr BN Diath Pers+ -Pers
élever-qqn Prét₃ 3pl_{NA} Méd Obv₂ Négf Poss₃ enfant Appl_{POSS} 3Dép+3pl_{NA}
- an.itshen -at An-Mañi mak Shushep*
Dém.Mod Nbre NP Connect NP
Méd_{NA}.Dubitf pl_{NA} Anne-Marie avec Joseph
- euku.an ne nape -ss tshatapam -atshit*
Connect.Dém Dém BN Éval Cl.BV Diath+Pers
RepTop+Foc Méd homme Dimin Présupp.regarder 1pl_{excl} → 3Dép
- kapiminau -a ne -ñua ashtu -e -u assikuman -iss -iñu*
BN OBV° Dém OBV° BV Diath TAM BN Éval OBV°
geais-gris Obv_{VNA} Méd Obv₂ piéger²⁶⁹ VxNeutre Inacc piège-en-métal Dimin Obv_{VNI}

« Il s'appelle Louis **le garçon qu'Anne-Marie garde**. Ils l'ont élevé, ils n'ont pas d'enfants eux Anne-Marie et Joseph. C'est lui l'enfant²⁷⁰ qu'on regardait, il piégeait des **geais gris**. »

(au début de l'extrait, le petit garçon est marqué comme obviatif car Anne-Marie est non-obviative, c'est-à-dire, selon la terminologie algonquiniste, qu'elle constitue un

²⁶⁸ Nous considérons pour notre part que la pragmatique ne complète pas la syntaxe, mais elle peut s'en servir.

²⁶⁹ D'après le dictionnaire innu en ligne (<http://www.innu-aimun.ca/dictionnaire/Words>, page consultée le 14/02/2019), cette base verbale bivalente animée est polysémique et signifie : « conserver, réserver qqch_{NA} pour qqn ; poser un piège pour attraper qqch_{NA} ; parier avec qqn » ; nous avons simplifié le sens dans la glose afin d'alléger cette dernière.

²⁷⁰ Cette construction est une clivée dans la traduction, mais également dans la langue originale (*eukuan ne napess tshatapam-atshit*), où *eukuan* marque à la fois la reprise du topique constitué par la complétive (*tshatama-atshit* « qu'on regarde ») et la focalisation du sujet *ne nape-ss* (« ce garçon »).

participant d'« avant-plan » par rapport à l'enfant, qui n'a vraisemblablement pas été présenté à l'interlocuteur ; au cours du récit, le garçon est focalisé et devient le nouveau topique²⁷¹ du discours : dans la dernière phrase, le substantif qui réfère à l'enfant est « non-obviatif » et l'autre 3^{ème} personne – les geais gris – est marquée comme « obviative »).

Ainsi présentée, on comprend que l'obviation semble recouvrir une multitude de phénomènes, ce qui a donné lieu à des analyses diverses. Pour Wolfart²⁷² (1973), l'obviation est une catégorie définie par le focus et des effets « d'emphase syntaxique »²⁷³ ; pour Drapeau, elle est déterminée à la fois par des contraintes grammaticales, sémantiques et discursives (Drapeau, 2014 : 334) et distingue en fait parmi les « 3^{èmes} personnes », une « 4^{ème} » voire une « 5^{ème} » personne selon le contexte²⁷⁴ ; pour Muehlbauer (2012), on ne devrait l'appliquer, en cri des Plaines, qu'aux animés, alors que la tradition l'applique également dans cette langue aux noms de genre inanimé²⁷⁵. Il semble que ces considérations confondent l'explication du phénomène et sa description. Une définition globale, pourtant, semble unir les interprétations : l'obviation marque une anaphore différentielle ('*disjoint reference*') dans le domaine des référents de 3^{ème} personne (Rhodes, 1990 : 101). L'appareillage terminologique et méthodologique de cette spécificité algonquienne – opposition « obviatif / non-obviatif », « sur-obviatif », distinction de différents types d'obviatif selon les niveaux linguistiques auxquels la catégorie semble opérer – nous paraît lourd et inutile, d'autant qu'il n'éclaire en rien la nature des marques attribuées à l'obviation²⁷⁶. Une analyse de ces phénomènes de marquage en termes de spécification de l'anaphore au sein des arguments qui ne sont pas les personnes proprement dites (1 et 2) nous paraît plus appropriée. Les répercussions syntaxiques de ce marquage semblent par ailleurs déterminer un statut syntaxique 'oblique' – c'est-à-dire, d'après la définition de Creissels (2016 : 28), qui ne constitue pas un '*core argument*' (argument central). On constate en effet que l'actant marqué comme obviatif n'a pas accès aux

²⁷¹ La plupart des algonquistes s'entendent pour qualifier la NON PERSONNE « non-obviative » comme le topique d'un récit. Il est alors essentiel de définir ce que l'on entend par « topique » et de démontrer si le marquage de l'« obviation » dans un discours relève effectivement de l'enchaînement topical. Nous abordons cette question dans la section 1 *infra*.

²⁷² Nous avons présenté le point de vue de Wolfart sur l'obviation dans l'article du BSL en 1.3.2 (Agnès 2013b).

²⁷³ Le terme d'emphase, très présent dans la tradition anglo-saxonne, nous semble particulièrement imprécis, dans la mesure où il cristallise la confusion entre les notions de topic/focus (de l'ordre du discours) et un éventuel marquage non segmental (accent d'emphase, etc.).

²⁷⁴ Nous discutons de la distinction d'une 4^{ème} personne dans la section 1 *infra*.

²⁷⁵ Le morphème d'obviatif sur les substantifs inanimés est en fait très peu répandu dans les langues algonquiennes, sauf en innu-aimun où il semble s'être généralisé. C'est l'observation de la morphosyntaxe verbale dans la majorité des langues algonquiennes qui fait que les algonquistes considèrent que les inanimés, bien que non marqués comme tels, sont néanmoins traités syntaxiquement comme des obviatifs dans ces langues. Nous approfondissons ces enjeux au sein de ce chapitre, en I.3.

²⁷⁶ En effet, s'il existe une acception globale de ce qui constitue une marque de cas, une marque de voix, ou encore un indice personnel, nous ne disposons d'aucun repère quant à la nature d'une prétendue marque obviative.

fonctions syntaxiques de « sujet » (donc, en termes sémantico-logique, à la place de 1^{er} argument) et d'« objet » (2^{ème} argument). Cette perspective permet non seulement une compréhension claire et globale du système, mais aussi l'analyse de certains morphèmes verbaux, jusque-là assez confusément décrits, comme des morphèmes relevant de la diathèse (applicatifs).

I. Formes et usages de l'« obviatif », marque anaphorique différentielle

Dans son usage, l'obviatif permet, entre autres, de pallier la sous-spécification référentielle propre aux arguments de « troisième personne » ; il a donc une fonction de pistage référentiel (*referential tracking*). D'après Rhodes, la réalisation ou non du marquage obviatif, lorsqu'elle n'est pas imposée par le contexte syntaxique – notamment dans les relations de possession, que nous aborderons *infra* en I.2 –, dépend du rôle que les référents impliqués jouent dans l'ensemble d'un énoncé : l'obviatif résulte d'une stratégie communicationnelle selon laquelle les fonctions syntaxiques d'une proposition sont généralement alignées avec le degré de topicalité²⁷⁷ des arguments, à moins que d'autres contraintes n'interviennent (Rhodes 1990 : 113). Ainsi formulée, cette interprétation paraît encore confuse, l'auteur ne parvenant pas à s'affranchir du flou qui entoure traditionnellement la notion d'obviatif : le spectre des « contraintes » demeure. Puisqu'il est dangereux de s'essayer à caractériser les motivations de l'obviatif (référence 'disjointe', non-saillance, etc.), qui tendent toutes à s'émanciper des faits grammaticaux stricts (les « contraintes »), notre exposé propose d'abord un tour d'horizon de ses usages en innu et dans d'autres langues algonquiennes, afin d'en cerner davantage les tenants (les faits syntaxiques) et les aboutissants (leurs effets). Une constante pour point de départ : dans un énoncé impliquant plus d'un argument NON PERSONNE²⁷⁸, hors relation de coordination, un seul est non-marqué, tous les autres sont considérés, au moins syntaxiquement, obviatifs.

²⁷⁷ Il est dès lors impératif de définir ce qui est entendu par « topicalité ». Nous abordons ce point *infra*.

²⁷⁸ Nous suivons ici la terminologie d'Émile Benveniste, qui distingue les « personnes proprement dites » (les personnes du discours, 1^{ère} et 2^{ème} personne) de la « non personne » (les 3^{èmes} personnes). Gardons à l'esprit que ces personnes sont particulièrement distinctes sur le plan sémantico-référentiel : P1 ne peut théoriquement référer qu'à des humains (en tout cas dans sa forme singulière), P2 peut renvoyer à des entités animées (ou considérées comme telles dans le cadre du discours), tandis que P3 peut couvrir la quasi-totalité des référents (merci à Marc Duval pour ces remarques).

1) Une quatrième personne ?

D'un point de vue fonctionnel, on peut dire que la marque d'obviatif permet de distinguer un référent parmi plusieurs référents que l'on attribue généralement à la « 3^{ème} personne²⁷⁹ » : un seul est non-marqué, tous les autres sont dits obviatifs, sauf lorsque deux 3^{èmes} personnes sont dans une relation de coordination. Dans ce cas, comme dans la plupart des cas de coordination à travers les langues, la syntaxe considère qu'ils constituent un seul argument [-PERSONNE ; PLURIEL], ce qui est visible dans les formes verbales réciproques – où une base verbale bivalente présente une construction intransitive (Drapeau, 2014 : 237) –, ou dans l'exemple ci-dessous :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 118_ extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen - Ekuanitshit)

- (1) (...) *apu utauassimiht anitshenat An-Maṇi mak Shushep.*
 → *apu ut- auass-im -iht an.itshen -at An-Maṇi mak Shushep*
 POL Possr BN Diath Pers+→Pers Dém.Mod Nbre NP Connect NP
 Négf Poss3 enfant ApplPOSS 3Dép+3plNZ Méd_{NA}.dubitf pl_{NA} Anne-Marie avec Joseph
 « (...) ils n'ont pas d'enfants eux Anne-Marie et Joseph. »

On remarque qu'ici, malgré la mention de deux arguments relevant de la NON PERSONNE – Anne-Marie et Joseph –, la marque d'obviatif n'apparaît pas, puisqu'ils sont coordonnés et se situent donc sur le même plan grammatical. La forme possessive²⁸⁰ *utauassim-*, conjuguée, prend alors logiquement un indice personnel correspondant à un argument [-PERSONNE ; PLURIEL] (*-iht*).

Sur le plan de la hiérarchie de l'information, un argument NON PERSONNE marqué comme obviatif est systématiquement considéré moins topical qu'un argument NON PERSONNE (et [+ANIMÉ]) non-marqué²⁸¹. Dans ce cadre « topique » semble signifier « ce dont on dit quelque

²⁷⁹ Par opposition aux 1^{ères} et 2^{èmes} personnes, c'est-à-dire les personnes proprement dites. Nous n'approfondirons pas dans ce travail l'ambiguïté de la catégorie grammaticale de « personne » qui confondrait actuellement tant le plan sémantico-référentiel que le plan morpho-syntaxique (notamment quant à la « nature » des unités linguistiques qui renvoient aux différentes « personnes », cf. Kleiber et Vassiliadou 2012). Nous nous en tiendrons sur ce point à la distinction, dans les langues algonquiennes, d'une part entre les marques personnelles des 1^{ère} et 2^{èmes} personnes et celles de la NON PERSONNE (notamment au paradigme verbal INDÉPENDANT), d'autre part à la fonction des démonstratifs de ne pouvoir référer, employés pronominalement, qu'à des « 3^{èmes} personnes » (même s'ils peuvent permettre de construire l'identification d'un référent comme étant P1 ou P2), contrairement aux pronoms personnels indépendants. On ne peut en effet prétendre que le pronom personnel indépendant de la 3^{ème} personne *uṭiṇ* soit une marque de la NON PERSONNE, puisque ce dernier ne peut renvoyer qu'aux humains et aux animaux (Drapeau, 2014 : 86), et non à toutes sortes de référents.

²⁸⁰ Les verbes de possession sont formés à partir d'une base nominale à la forme possessive, à laquelle sont ajoutés les affixes verbaux demandés par le contexte de l'énoncé.

²⁸¹ Étant donné les différences observées dans le marquage ou non de l'obviatif sur les arguments inanimés selon les langues, notre discussion concerne ici essentiellement les arguments [-PERSONNE ; +ANIMÉ] lorsqu'il s'agit de marquage sur le substantif. Nous discutons plus spécifiquement des différences de genre des arguments et de leur traitement respectif par rapport à l'« obviation » *infra* (I.3).

chose ». Un changement de topique au cours de l'énoncé déclenche parallèlement un changement dans le marquage de l'obviatif :

MÉNOMINI (Bloomfield, 1962 : 38)

(2) a. *pes-ona:pew enoh ene:niw enes anenoh mete:mohsan as mε:k-ape:net*²⁸²

→ <i>pes-</i>	<i>ona:pe</i>	<i>-w</i>	<i>enoh</i>	<i>ene:niw</i>	<i>enes</i>	<i>an-</i>	<i>enoh</i>	<i>mete:mohs</i>	<i>-an</i>
MqMod	BV	Tps	Dém	BN	Dém	OBV°	Dém	BN	OBV°
Latif.Prét	s'assoier	Neutre	Méd _{NA}	homme	là	Obv	Méd _{NA}	femme	Obv
<i>as</i>	<i>mε:k-</i>	<i>ape:</i>	<i>-ene</i>	<i>-t</i>					
Connect	MqAsp	BV	Diath	Pers					
Sub.Généreq	Imperf	être-assis	AppLOBL	3Dép					

“that man came and seated himself there where that_{Obv} woman_{Obv} was sitting”

b. *pes-ona:pewan anenoh ene:niwan enes enoh mete:moh as mε:k-ape:t*

→ <i>pes-</i>	<i>ona:pe</i>	<i>-w</i>	<i>-an</i>	<i>an-</i>	<i>enoh</i>	<i>ene:niw</i>	<i>-an</i>	<i>enes</i>	<i>enoh</i>	<i>metēmoh</i>
MqMod	BV	Tps	-Pers	OBV°	Dém	BN	OBV°	Dém	Dém	BN
Latif.Prét	s'assoier	Neutre	3Obv	Obv	Méd _{NA}	homme	Obv	là	Méd _{NA}	femme
<i>as</i>	<i>mε:k-</i>	<i>ape:</i>	<i>-t</i>							
Connect	MqAsp	BV	Pers							
Sub.Généreq	Imperf	être-assis	3Dép							

“that_{Obv} man_{Obv} came and seated himself there where that woman was sitting”

Les exemples du ménomini ci-dessus illustrent un même procès rapporté de deux manières différentes : en (2)a l'homme est non-marqué (la femme est marquée comme obviative²⁸³) tandis qu'en (2)b, c'est la femme qui est non-marquée (et l'homme est marqué obviatif). Ce mécanisme permet notamment de garder la trace des participants relevant de la NON PERSONNE dans le discours (instruction anaphorique du type « chercher le référent »). Il nous semble important de souligner que ce système de marquage permet d'organiser dans le discours la référence aux participants de trait [-PERSONNE], en les distinguant grammaticalement les uns des autres par l'ajout d'un morphème spécifique sur certains : de ce fait, il constitue un moyen de déjouer « l'ambiguïté attachée à la recherche des référents anaphoriques » (Lemaréchal, 1998 : 16) – la NON PERSONNE pouvant désigner tout objet du monde en dehors des personnes proprement dites. Cela est particulièrement visible dans les relations de possession, comme nous le verrons *infra* en I.2. Par ailleurs, Martin souligne pour l'innu la relative liberté (hors

²⁸² Pour déterminer les signifiés des morphèmes, nous nous sommes reportés au *Menomini Lexicon* :
 - *pes-* PréV 'hither, coming ; in the hither course of time, always in the past' (Bloomfield, 1975 : 211).
 - *ona:pew* IntrAn « he sits down » (Bloomfield, 1975 : 176) ;
 - *enoh, enom* 'that' animate (Bloomfield, 1975 : 57) ;
 - *ene:niw* 'man ; brave man ; king card' (Bloomfield, 1975 : 54) ;
 - *enes* 'there ; then' (Bloomfield, 1975 : 56) ;
 - *aneh, anem, anenoh* 'that (NI)', 'that, those (Obv)' (Bloomfield, 1975 : 20) ;
 - *mete:moh (-sak)* 'woman ; queen card' (Bloomfield, 1975 : 128) ;
 - *as* 'there, in place, in his dwelling' (Bloomfield, 1975 : 27) ;
 - *mε:k-* PréV 'engaged in, while the action goes on' (Bloomfield, 1975 : 119) ;
 - *ape:w* IntrAn 'he is in place, he is there ; there is some of him ; he sits' (Bloomfield, 1975 : 24).

²⁸³ Bloomfield note cependant que l'on peut trouver (2)a sans la marque de l'obviatif, ce qui donnerait un effet moins urbain, mais ce n'est pas pour autant inusuel (Bloomfield, 1962 :140).

« contraintes » spécifiques que nous abordons au cours de cet exposé) de l'attribution de l'obviatif, qui permet de créer des effets de discours : dans les récits, par exemple, le monde surnaturel, lorsqu'il est opposé au monde de tous les jours, est caractérisé par la marque d'obviatif (Martin, 1982 :148).

Dans sa grammaire, Drapeau parle d'une 4^{ème} personne²⁸⁴ qui serait ainsi distinguée par ce marquage spécifique, à l'instar des premières descriptions des variétés de l'inuit qui différencient, parmi les référents [-PERSONNE], une « 4^{ème} personne », coréférentielle et employée dans les propositions subordonnées seulement, d'une « 3^{ème} personne » (sous-spécifiée, non-coréférentielle)²⁸⁵. Il est important de rappeler qu'à partir du moment où nous sommes dans le domaine de la NON PERSONNE, nous sommes aussi, *a priori*, dans le domaine de l'anaphore. La marque d'obviatif, si elle distingue effectivement une « 4^{ème} personne », constitue donc une spécification de l'anaphore, par rapport au référent de 3^{ème} personne non-marqué : elle indique un autre domaine de référence anaphorique. Selon cette analyse, pour résoudre le conflit de co-référentialité créé par la présence de deux arguments animés relevant de la NON PERSONNE dans un énoncé, la référence anaphorique, dans les langues algonquiennes, opposerait deux « sous-espaces » de référence. L'un est contigu à la situation d'énonciation définie autour des personnes du dialogue, il est alors non-marqué et il correspond aux « 3^{èmes} personnes » (anaphore proche) ; l'autre est non-contigu et marqué, il correspond aux « 4^{èmes} personnes »²⁸⁶ (anaphore plus distante) :

²⁸⁴ L'appellation « 4^{ème} personne » peut sembler abusive, étant donné que l'on reste ici dans le domaine de la NON PERSONNE, par opposition aux personnes proprement dites. Si l'on distingue cependant, au sein de la NON PERSONNE animée, deux espaces référentiels, alors les étiquettes « 3^{ème} » et « 4^{ème} » personnes nous semblent recevables.

²⁸⁵ Les faits de l'inuktitut relatifs à la distinction entre une « 3^{ème} » et une « 4^{ème} personne » ne correspondent cependant pas à ceux de l'obviatif algonquien, puisque ce marquage apparaît tant dans les propositions indépendantes que dépendantes ; il serait par ailleurs plus proche de la « 3^{ème} personne » de l'inuktitut dans le sens où l'argument concerné non seulement n'est pas co-référentiel, mais serait également davantage « sous-spécifié » qu'un argument [-PERSONNE] non-marqué. À noter que, selon Mauro (2018), la « 4^{ème} personne » de l'inuktitut est plus spécifiée que la « 3^{ème} personne » seulement parce qu'elle présente un trait [COREF], ce qui n'en fait pas pour autant une véritable « personne (proprement dite) » au sens de Benveniste.

²⁸⁶ Notre qualification de ces sous-espaces comme « contigu » *versus* « non-contigu » reprend à la fois l'idée contenue dans Lemaréchal (2018) et les descriptions des algonquistes qui opposent non-obviatif et obviatif comme, respectivement, 'coreference' et 'disjoint reference' (Rhodes, 1990). Ces termes rappellent entre autres le mode de construction de la référence lié à la déixis, et rejoint finalement la perspective que l'on trouve dans la théorie de *Government & binding* issue de la grammaire transformationnelle, qui postule l'existence de « domaines » auxquels sont liés les constituants (cf. entre autres CHOMSKY Noam, 1981. *Lectures on Government and Binding : The Pisa Lectures*, Mouton de Gruyter). On peut en effet considérer que la marque d'obviatif permet d'enjamber la distance structurale entre les personnes proprement dites et le référent NON PERSONNE ainsi marqué, qui appartiennent sinon à deux domaines distincts.

NISHNAABEMWIN

- (3) a. * *w- wa:bm -a: John mkwa*
 Pers BV Diath NP BN
 3 voir_{ANIM} VxNeutre John ours
 *« Il le voit John ours » (adapté de Piriawiboon, 2007 : 6)
- b. *w- wa:bm -a: -n mkwa-n John*
 Pers BV Diath ¬Pers BN OBV° NP
 3 voir_{ANIM} VxNeutre Obv ours Obv John
 “he sees it/them, bear(s), John” (Piriawiboon, 2007 : 7)

L'exemple (3)a illustre le conflit de référentialité engendré si les deux arguments relevant de la NON PERSONNE étaient marqués de la même façon (en l'occurrence par zéro) : ni les morphèmes de la forme verbale, ni l'ordre des mots ne permettent de savoir qui, de John ou de l'ours, est le voyant ou le vu²⁸⁷. En (3)b la marque d'obviatif désambiguïse l'interprétation de l'énoncé : il y a une « 3^{ème} personne » et une « 4^{ème} personne » (marquée). La forme verbale indique que c'est la 3^{ème} personne qui est l'agent ('voyant'), et la 4^{ème} le patient ('vu') – cette dernière ne pouvant accéder au rôle d'agent sans l'intervention d'un morphème relevant de l'expression de la diathèse²⁸⁸ (qui serait, dans le cas présent, *-ig* « Diath : VxSpé »).

On pourrait suggérer que cette spécification de l'anaphore est déictique et opère, à travers le marquage obviatif ou non, une distinction de type proximal/distal entre les arguments [-PERSONNE]. Une telle hypothèse, cependant, devrait être confortée par une corrélation entre la marque d'obviatif dans les langues algonquiennes et une possible origine déictique. Or, dans les langues algonquiennes, ce sont essentiellement les formes démonstratives qui présentent une variation selon les degrés de distance (e.g. proximal, médial, médio-distal, distal), et cela bien que les formes démonstratives algonquiennes soient extrêmement diverses selon les langues (Proulx 1988, Goddard 2003) : il est donc particulièrement difficile de rechercher un possible étymon pour le morphème obviatif parmi les démonstratifs algonquiens. Les formes démonstratives reconstruites pour le proto-algonquien (notamment par Proulx 1988) montrent de plus un accord selon que le référent est marqué comme obviatif ou non (de même que selon le genre grammatical et le nombre), ce qui complique davantage notre entreprise puisqu'il faudrait rechercher une origine de l'obviatif antérieure au proto-algonquien.

²⁸⁷ Comme l'a soulevé William Oxford (courriel du 12/02/2022), cette argumentation (ou le marquage anaphorique différentiel lui-même) trouve ses limites lorsque les deux arguments d'un même procès sont marqués comme obviatifs : l'ordre des constituants est alors fixe et c'est le type d'alignement indiqué dans la forme verbale qui permet la désambiguïisation du procès. Cf. à ce propos Wolvengrey (2011 : 218-224) pour le cri des Plaines – nous reprendrons les exemples de Wolvengrey au Chapitre 9 (IV.2b).

²⁸⁸ Nous abordons les particularités syntaxiques des arguments marqués par l'obviatif en II.

Une hypothèse alternative a été avancée, qui postule que cette spécification anaphorique serait davantage de l'ordre de l'individuation/singularité face à la masse/le générique, et rejoindrait alors les propriétés universellement reconnues des animés face aux inanimés. Les distinctions à l'œuvre dans la catégorie des 'personnes' sont souvent traduites en termes de hiérarchies de traits « pronominaux »²⁸⁹ – notamment dans la littérature générativiste (Déchaine 1999, Piriawiboon 2007, Béjar & Rézac 2009, Oxford 2014) – selon lesquelles les personnes proprement dites ([+PERSONNE ; +ANIMÉ]) présentent plus de traits distinctifs que les arguments [-PERSONNE ; +ANIMÉ], qui en auraient à leur tour plus que les obviatifs, jusqu'aux inanimés, qui n'en n'ont pas ([-PERSONNE ; -ANIMÉ])²⁹⁰. Il y a une sous-spécification des inanimés, qui est par ailleurs universellement reconnue : dans l'ensemble des langues du monde, la tendance veut que les inanimés soient plus facilement considérés comme un ensemble, une dénomination générique, face aux êtres animés plus individués²⁹¹. Dans une grande partie des langues algonquiennes, l'homophonie entre le morphème de pluriel des noms grammaticalement inanimés et le morphème d'obviatif des noms grammaticalement animés est notoire (Piriawiboon 2007). La systématisme du parallèle pour ces langues, malgré la variation des morphèmes en question d'une langue à l'autre, incite certains linguistes à rapprocher ces deux morphèmes dans leurs origines²⁹². Sous prétexte d'y déceler une valeur commune qu'elle identifie comme une forme d'indifférenciation²⁹³, Piriawiboon (2007) va jusqu'à poser l'identité de ces morphèmes : l'obviatif des animés serait le morphème de

²⁸⁹ Dans notre analyse, nous parlons plutôt de traits sémantiques – en fait, sémantico-référentiels – distinctifs.

²⁹⁰ Contrairement à ce que nous avons pu lire dans certaines études, nous ne considérons pas les animés comme des « personnes », face aux inanimés qui seraient les véritables arguments « non personne ». La distinction par Benveniste entre « personnes proprement dites » et « non personne » transcende la simple référence sémantique : il s'agit de distinguer deux types d'arguments, ceux qui réfèrent systématiquement à des humains (ou des arguments humanisés) de par leur ancrage au sein même de la situation d'énonciation ; ceux qui peuvent référer indifféremment à tout le reste. Ces derniers n'ont par conséquent pas de 'nature sémantique' spécifique, contrairement aux personnes proprement dites, qui appellent invariablement un référent au moins humanisé.

²⁹¹ Louie (2008 : 62-63) suggère que la distinction dite de « genre » dans les langues algonquiennes correspondrait davantage à une distinction de type massif/comptable. Cette approche lui permet de démontrer que, selon que son argument est animé-comptable ou inanimé-massif, la forme verbale présente une différence d'aspect interne (*Aktionsart*). Nous y reviendrons dans la Troisième Partie de notre travail, au Chapitre 7.

²⁹² La similitude de deux morphèmes ne prouve pas pour autant leur origine commune, et peut résulter d'une évolution diachronique parallèle comme d'une simple homophonie (e.g. l'homophonie du -s de la NON PERSONNE, du pluriel, et de la marque du génitif en anglais – nous remercions A. Lemaréchal pour nous avoir suggéré cette illustration). L'hypothèse consistant à rapprocher deux morphèmes simplement parce qu'ils se ressemblent est d'ores-et-déjà spéculative. Pour autant, le fait que cette homophonie se retrouve dans l'ensemble des langues algonquiennes incite à reconsidérer la valeur attribuée à ce morphème – au regard notamment du traitement des inanimés face à la pluralité, dans les langues du monde –, qui pourrait être un morphème unique.

²⁹³ D'après Goyette, certaines données du français métis vont dans ce sens. Dans cette langue au vocabulaire et aux morphèmes hérités du français, mais dont la grammaire semble influencée par les langues algonquiennes (notamment le cri), les locuteurs utilisent régulièrement le pronom « ça » pour désigner un référent vague, mal défini, à l'instar du « on » français. Pour Goyette (2021), l'usage de « ça » présente la même fonction que l'obviatif dans les langues algonquiennes.

pluriel des inanimés, il opèrerait ainsi un changement de catégorie grammaticale du substantif de genre grammatical animé en inanimé, afin de résoudre le conflit de co-référentialité entre les arguments [-PERSONNE ; +ANIMÉ] d'un procès²⁹⁴. Cette hypothèse, qui demeure largement approximative, se rapporte à la problématique de la quantification et aux différentes interprétations de la quantification lorsqu'elle est combinée avec des arguments de l'ordre du collectif (massif) ou du comptable : ce n'est pas le quantifieur en tant que tel qui change de signifié, mais sa valeur qui diffère selon les propriétés sémantiques de l'argument quantifié. La hiérarchie d'individuation, qui se vérifie dans les langues les plus différentes selon les caractéristiques du « pluriel », montre qu'il n'y a pas de véritable pluriel en dehors des humains ou des animés (notamment animés supérieurs, plus ou moins humanisés) – en tout cas des éléments situés haut dans l'échelle d'animéité ; plus on descend cette échelle, moins on a de chance de trouver un vrai pluriel. En grec ancien, par exemple, un verbe ayant pour argument un neutre « pluriel » est généralement conjugué à la 3^{ème} personne du singulier²⁹⁵ :

GREC ANCIEN (Haudry, 2017 : 34)

- (4) τὰ ζῶα τρέχει
 ta zoa trekhei
 Art BN BV
 pl.neutre animal.pl courir.sg
 « les animaux courent »

Cet exemple bien connu des hellénistes est une manifestation du fait que le pluriel des inanimés en indo-européen est en réalité un collectif (Haudry, 2017)²⁹⁶. De même, dans les langues austronésiennes, il n'existe pas de véritable pluriel non humain : en dehors du domaine des animés supérieurs, le « pluriel » est en fait composé par des éléments qui marquent ailleurs d'autres choses. En palau (langue austronésienne de la branche indonésienne), la catégorie du nombre « est marquée et construite selon des cadres sémantiques variables d'une partie du discours à l'autre » (Lemaréchal, 1993 : 169) : la pluralisation est alors limitée aux arguments [+HUMAIN] dans les noms et les personnels ; il existe bien en palau une expression du pluriel

²⁹⁴ Cette interprétation du phénomène n'est à notre avis pas plus valable qu'une autre, d'autant qu'elle ne nous semble pas être corroborée par les faits syntaxiques (la base verbale, le cas échéant, indique toujours deux arguments animés, et les arguments marqués comme *obviatifs* peuvent être intégrés à la forme verbale par l'intermédiaire de l'applicatif oblique, ce qui n'est pas le cas des inanimés dans les formes verbales transitives). La démarche de Piriyawiboon n'est pas pour autant dénuée d'intérêt et il s'agit plutôt de s'intéresser à l'idée de « pluriel » appliquée aux inanimés et aux arguments marqués *obviatifs*.

²⁹⁵ « lorsque le *sujet est un pluriel neutre*, le verbe se met au singulier (l'attribut restant au pluriel neutre) » (Bizos, 1961 : 62).

²⁹⁶ « Initialement, le prédicat verbal dont le sujet est un neutre pluriel s'accorde au singulier (...). Cet usage, attesté en grec, indo-iranien et hittite, montre que le neutre pluriel est un ancien collectif » (Haudry, 2017 : 97). Dans sa présentation de l'indo-européen, Haudry attribue l'origine de la désinence du cas direct des neutres au pluriel à l'une des formations de collectif (en *-a : < *-eH₂-), d'où « l'accord au singulier d'un verbe dont le sujet est un neutre pluriel » (Haudry, 2017 : 34).

non-humain, mais elle se confond avec celle du non-humain indéfini sans spécification de nombre (Lemaréchal, 1993 : 171). En atteste, par exemple, l'inventaire des marques personnelles puisque l'on constate que celles des arguments [-PERSONNE ; -HUMAIN] sont, au pluriel, identiques à celles des arguments [-PERSONNE] au singulier²⁹⁷ ; c'est donc une forme non dénombrée, ce qui est très fréquent à travers les langues (Lemaréchal, communication personnelle du 23/12/2019). Dans la ligne de ces observations concernant le palau, on constate que les pronoms démonstratifs, dans certaines langues algonquiennes, présentent un syncrétisme entre le « pluriel » inanimé et l'obviatif animé :

Tableau 19 : pronoms démonstratifs du nishnaabemwin (d'après Valentine, 2001 : 123-124)

	Pronoms démonstratifs proximaux		Pronoms démonstratifs distaux	
	ensemble I	ensemble II	ensemble I	ensemble II
NA _{Sg}	<i>ma:ba</i>	<i>aw</i>	<i>wa</i>	<i>aw</i>
NA _{Obv}	<i>nanda, nonda</i>	<i>now</i>	<i>niwi, niwin</i>	<i>niw</i>
NA _{Pl}	<i>gonda</i>	<i>gow</i>	<i>giwi, giwig</i>	<i>giw</i>
NI _{Sg}	<i>ma:nda</i>	<i>ow</i>	<i>wi</i>	<i>iw</i>
NI _{Pl}	<i>nanda, nonda</i>	<i>now</i>	<i>niwi, niwin</i>	<i>niw</i>

Dans le tableau ci-dessus, les lignes grisées mettent en évidence l'identité des pronoms démonstratifs du nishnaabemwin lorsque l'antécédent est un [+ANIMÉ ; +OBLIQUE] ou un [-ANIMÉ ; PLURIEL]. Si l'on rapproche ces faits de la tendance générale dans les langues du monde qui veut que les inanimés présentent un « collectif » plutôt qu'un véritable pluriel, ou au moins une interprétation générale moins discrète que les animés, il est tentant de considérer que la spécification obviatif sur les animés détermine un sous-espace de référence qui, étant moins contigu à la situation d'énonciation, serait également moins discrétisé, d'où une éventuelle identité des morphèmes « pl_{NI} » et « Obv » dans certaines langues algonquiennes. Cette identité des morphèmes doit être relativisée cependant, car elle est essentiellement valable dans les transcriptions : à l'oral, des distinctions demeurent, Drapeau précise en effet pour l'innu – et nous l'avons mentionné au Chapitre 2 (section II.2b) – que la distinction d'un marquage spécifique sur le nom est maintenue à l'oral dans les dialectes de l'Ouest par deux contours d'intonation différents (Drapeau, 2014 : 37). Ces remarques demeurent donc des spéculations reposant sur des métaphores interprétatives dont nous préférons nous garder dans

²⁹⁷ Soit, tant pour les arguments [-PERSONNE ; -HUMAIN] pluriels que [-PERSONNE] singuliers : [*ngü*] pour le personnel indépendant ; [*ng-*] pour le préfixe sujet ; [*-l*] pour le suffixe possessif. Le suffixe objet, en revanche, diffère étant donné qu'il correspond à *-ø* pour les arguments [-PERSONNE ; -HUMAIN] au pluriel, et à *-ii* pour les arguments [-PERSONNE] au singulier (Lemaréchal, 1991 : 25).

la perspective d'une analyse rigoureuse. Les données du nishnaabemwin exposées dans le Tableau 19 ne constituent pas une exception au sein des langues algonquiennes : les formes pronominales du cri des Plaines (Wolfart, 1973 : 33-35) et du ménomini (Bloomfield, 1962 : 193) sont tout aussi identiques pour les [+ANIMÉ ; +OBLIQUE] et les [-ANIMÉ ; PLURIEL]²⁹⁸. Au demeurant, dans la majorité des langues algonquiennes, et si l'on se fie à la reconstruction actuelle du proto-algonquien, les arguments inanimés sont syntaxiquement traités comme des arguments obviatifs bien qu'ils ne portent généralement pas de marque d'obviatif²⁹⁹, ce qui vient conforter l'hypothèse que nous venons de formuler.

En outre, dans les langues algonquiennes, Goddard (2001) observe à plusieurs reprises l'emploi plus spécialisé des substantifs de genre grammatical animé face à l'usage générique des substantifs inanimés :

FOX (Goddard, 2001 : 213-215)

- | | | | | | |
|--------|------------------------------------|----|--------------------------------|----|------------------------------------|
| (5) a. | <i>šo:niya:h -i</i> | b. | <i>šo:niya:h -a</i> | c. | <i>šo:niya:h -aki</i> |
| | BN Nbre | | BN Nbre | | BN Nbre |
| | argent sg _{NI} | | argent sg _{NA} | | argent pl _{NA} |
| | “silver, money” _{NI} | | “a coin, a bill” _{NA} | | “coins, bill, money” _{NA} |
| | | | | | |
| (6) a. | <i>ahpišimo:n -i</i> | b. | <i>ahpišimo:n -a</i> | | |
| | BN Nbre | | BN Nbre | | |
| | matelas sg _{NI} | | matelas sg _{NA} | | |
| | “thing for lying on” _{NI} | | “mattress” _{NA} | | |

Les exemples ci-dessus permettent de montrer comment les oppositions de genre grammatical en fox correspondent souvent à une opposition du type individuel/collectif. En (5)b, le genre animé confère au référent du substantif une interprétation individuelle, face à l'inanimé (cf. (5)a) davantage interprété comme collectif³⁰⁰ – Goddard parle de « référence générale ou collective » (*general or collective reference*). En (6), c'est la distinction grammaticale du genre qui détermine le sens du substantif : générique s'il est inanimé, plus spécifique s'il est animé. Il est alors tentant de transposer ces propriétés respectives des inanimés et des animés dans les langues algonquiennes, à l'opposition, parmi les arguments animés, d'un argument non-marqué qui serait le participant [-PERSONNE] principal dans l'énoncé, et d'un argument

²⁹⁸ Les données du blackfoot, considéré comme la plus divergente des langues algonquiennes, ne corroborent pas tout à fait cette généralisation : c'est la marque du singulier des inanimés et celle des animés obviatifs qui est identique (-*vi*), les inanimés présentent une marque de pluriel distincte : -*itsi* (Louie, 2008 : 6).

²⁹⁹ Nous verrons, dans la section suivante (II. Un « cas » oblique ?) en quoi consiste précisément le traitement syntaxique des arguments marqués comme obviatifs en innu-aimun.

³⁰⁰ Gardons à l'esprit que ce sont ici uniquement les traductions de l'auteur qui nous invitent à interpréter ces occurrences comme « collectif » ou « discret » : cette propriété dans la langue en question doit être démontrée par des tests syntaxiques, par exemple selon leur emploi avec différents quantifieurs. Par ailleurs, l'auteur précise que les noms de valeur collective ne sont pas pour autant tous de genre inanimé ; c'est alors l'emploi du suffixe diminutif qui permet d'exprimer une quantité moindre, voire une unité discrète (Goddard, 2001 : 213).

marqué, moins spécifique. Cette interprétation de l'argument *obviatif* comme moins discrétisé, inspirée par la similarité de son marquage avec celui du « pluriel » des inanimés, et qui semble supportée par plusieurs faits algonquiens (homophonie presque systématique des morphèmes de pluriel inanimé et de l'*obviatif*, indifférenciation du nombre pour les arguments *obviatifs*³⁰¹ rappelant les propriétés génériques ou collectives des inanimés), demeure intéressante bien qu'elle reste de l'ordre de l'hypothèse.

Ce n'est donc vraisemblablement pas le système de la déixis opposant les positions proximale, médiale, médio-distale et distale (correspondant à un repérage spatial par rapport au centre énonciatif) qui permet la spécification anaphorique orchestrée par la distinction d'une marque d'*obviatif* face à l'absence de marque. En revanche, dans le domaine de l'anaphore – voire de la déixis « au sens large » –, l'*obviatif* peut être perçu comme une marque anaphorique différentielle, opposée à l'absence de marque, permettant l'identification de deux sous-espaces dans le domaine de la NON PERSONNE³⁰². La non-contiguïté par rapport à la situation d'énonciation du repérage anaphorique des référents marqués *obviatifs* (cf. *infra* Figure 5 page 184) aurait comme conséquence une interprétation non singulative, ce qui, de manière certes iconique, rendrait compte le cas échéant de l'identité du marquage des inanimés « pluriels », et des animés *obviatifs* (notamment lorsque l'absence de spécification du nombre nous encourage à soutenir cette hypothèse). Du point de vue du repérage déictique, nous pourrions dès lors qualifier cette marque comme celle d'un procédé structural³⁰³ de référence différentielle dans le domaine de la NON PERSONNE. Dans cette perspective, nous suivons la position d'Alain Lemaréchal, qui suggère que la déixis et, par extension, l'anaphore et la définitude, sont à analyser en termes de prédicat (logique) de position :

(...) dans les expressions anaphoriques, l'essentiel de la relation du référent à son antécédent n'est pas tant dans la relation d'identité entre ce référent et celui de son antécédent que dans l'expression de la position de cet antécédent dans le texte. De là, l'idée d'analyser toute expression déictique au sens large (déixis proprement dite, anaphore, et même définitude) en termes de prédicat de position (repérage) mettant en relation un repéré et un repère. (Lemaréchal, 2018 : 410)

³⁰¹ Il peut s'agir d'une simple concurrence du marquage, puisque les marques du pluriel, de l'oblique et du locatif sont en distribution complémentaires sur les substantifs. Par ailleurs, cette compétition entre le marquage *obviatif* et celui du pluriel n'est pas attestée dans toutes les langues algonquiennes : si elle est manifeste dans les langues cries et innues, dans la plupart des langues nishnaabemwin, ainsi qu'en ménomini, potawatomi, delaware, massachussett et cheyenne, ce n'est pas le cas en meskwaki-kickapoo, en shawnee, en miami-illinois, en malécite-passamaquoddy, en pénobscot et en arapaho (Oxford 2017b : 25).

³⁰² Pour la plupart des langues algonquiennes, il s'agit plus précisément d'un sous-espace du domaine [-PERSONNE ; +ANIMÉ] puisque le repérage anaphorique ne présente une marque que pour les référents animés.

³⁰³ Nous verrons en II. en quoi ce repérage a des répercussions syntaxiques.

Ainsi, le morphème d'obviatif serait à envisager, au niveau sémantico-logique, comme un prédicat spécifiant la position non-contigüe du référent du substantif auquel il s'attache (repéré), par rapport au repère qui est l'« espace discursif » (Lemaréchal, 2018 : 411). Cette analyse justifie la distinction d'une 4^{ème} personne. Dans le domaine de la NON PERSONNE animée, la référence anaphorique s'organise en deux sous-espaces : celui des 3^{èmes} personnes, contigu à l'espace discursif, et celui des 4^{èmes} personnes, non-contigu. Pour nous détacher de l'encombrant terme *obviatif*, qui reste lié à un certain obscurantisme de la tradition descriptive algonquienne, et parce que la poursuite de notre analyse de ce morphème va également dans ce sens, nous choisissons de le rebaptiser « oblique »³⁰⁴. Cet adjectif permet, nous le verrons dans la seconde partie (II) de ce chapitre, de caractériser de manière satisfaisante les spécificités syntaxiques qui accompagnent cette marque, que nous rapprocherons d'une marque de cas. Les gloses reprennent ce changement de terminologie : *OBV*° > SpéANAPH (dénomination provisoire), et *Obv* > *Obl*.

2) L'oblique (« obviatif ») dans les relations de possession

Les relations de possession constituent un cas où le marquage oblique sur le référent possédé par un autre argument NON PERSONNE animé est systématique. La spécification anaphorique est alors rattachée au complété, et non au complément :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 118_ extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen – Ekuanitshit)

- (7) *Ñui -ss ishi.nika.t -akan -ñ -u -a*
 NP Éval √_{AdvMan}.ER.STh Diath Diath Tps –Pers
 Louis Dimin ainsi.avec-nom.Act°_{Caus} VxPass Appl_{OBL} Neutre3Obl
ne An-Mani u- kupanie -m -a nape -ss -a
 Dém NP Possr BN Diath SpéANAPH BN Éval SpéANAPH
 Méd Anne-Marie Poss3 enfant-gardé Appl_{POSS} Obl homme Dimin Obl
 « Il s'appelle Louis **le garçon qu'Anne-Marie garde.** » [litt. : « « *Ñuiss* », c'est ainsi qu'il est nommé **de cette Anne-Marie le garçon (qui est) son enfant gardé** »]

³⁰⁴ Comme nous l'a néanmoins signalé William Oxford (courriel du 12/02/2022), cette appellation présente le défaut, non négligeable, de risquer la confusion avec ce que les descriptions de langues algonquiennes considèrent déjà comme des « arguments obliques », et qui ne sont pas nécessairement marqués *obviatifs*. De fait, ce marquage est indépendant de leur statut syntaxique « oblique » tel qu'il est envisagé dans ces descriptions. Dans notre analyse, nous le développerons davantage au Chapitre 7 (notamment section III.2), ce qui est traité comme des « arguments obliques » dans les langues algonquiennes ne constituent pas tant de véritables « arguments » – censés pouvoir accéder aux fonctions syntaxiques « sujet » et « objet » et instanciant les places d'actants déterminées dans un procès – que des compléments du verbe, qui spécifient certes un sème du verbe et peuvent même être promus arguments à certaines voix (précisément, la voix impersonnelle), mais n'instancient pas en tant que telle une place d'argument du procès. Dès lors, nous estimons qu'il n'est pas justifié de traiter ces constituants comme des « arguments obliques », même s'ils peuvent, au sein de notre analyse cette fois, être marqués comme tels pour les raisons que nous venons de mettre en évidence : celles de la spécification anaphorique, celle-ci n'étant pas syntaxique à l'origine, donc, mais bien dépendante de la construction de la référence, donc du plan sémantico-référentiel. Malgré ces arguments, l'étiquette d'« oblique » pour rebaptiser l'« obviatif » reste discutable, et nous insistons sur le fait qu'il ne s'agit, dans ce travail, que d'une étiquette imparfaite.

Dans l'exemple ci-dessus, c'est effectivement le complété (le garçon *enfant gardé d'Anne-Marie*), qui porte la marque de spécification anaphorique OBLIQUE. Selon les termes de notre analyse, cela implique que, dans le cadre des relations de possession impliquant des arguments [-PERSONNE ; +ANIMÉ], les arguments possédés sont systématiquement assignés au sous-espace de référence non-contigu à la situation d'énonciation distingué par l'OBLIQUE. De manière iconique là encore, on peut rendre compte d'une telle organisation de la référence : le possédé étant caractérisé par son possesseur, qui, s'il est une 3^{ème} personne, appartient au mieux au sous-espace référentiel contigu, il ne reste pas d'autre possibilité pour le possédé d'être rattaché au sous-espace anaphorique non-contigu, comme l'illustre le schéma ci-dessous :

Figure 5 : organisation de la référence en espaces et sous-espaces



De cette manière, l'organisation de la référence se divise en deux espaces principaux : l'un est déictique, qui inclut les personnes du discours, l'autre est anaphorique, qui inclut tout le reste. Or, l'espace anaphorique étant ambigu par essence, il est dans les langues algonquiennes divisé en deux sous-espaces référentiels : un (« ANAPHORE 1 » du schéma) est contigu à l'espace du discours (au sens large), l'autre (« ANAPHORE 2 ») est non-contigu. Puisqu'il n'y a qu'un seul argument NON PERSONNE, en dehors des cas de coordination, qui peut appartenir à l'espace anaphorique contigu, l'argument possédé par un argument [-PERSONNE ; +ANIMÉ]³⁰⁵ appartient à l'espace anaphorique non-contigu ; son possesseur serait en effet nécessairement plus topical étant donné qu'il permet la construction du référent possédé. Ainsi, dans l'exemple (7) ci-dessus, Anne-Marie est non-marquée : en termes de hiérarchie de l'information, elle ne

³⁰⁵ Dans les langues algonquiennes, un possesseur présente obligatoirement le trait [+ANIMÉ], un inanimé ne peut pas être un possesseur (cf. Drapeau, 2014 : 55 pour l'innu).

constitue cependant pas le topique du discours – qui est ici justement l'argument marqué comme oblique, *ne An-Mañi u-kupanie-m-a nape-ss-a* « le garçon enfant gardé d'Anne-Marie » –, mais le thème (ce qui est connu) au sein de la relation prédicative de possession ; le focus étant le prénom de cet enfant. Cet exemple nous permet de relativiser l'implication de la hiérarchie de l'information dans l'attribution du marquage *obviatif*. En effet, plutôt que de considérer que ce marquage dépend de contraintes diverses n'appartenant par ailleurs pas au même plan (sémantico-référentiel *versus* morpho-syntaxique *versus* énonciatif-hiérarchique³⁰⁶), nous estimons que, du fait de son origine sémantico-référentielle, il a des répercussions sur les plans morphosyntaxique (cf. II.) et éventuellement énonciatif-hiérarchique.

Pour autant, un possesseur [-PERSONNE ; +ANIMÉ] n'appartient pas toujours au sous-espace référentiel contigu : il peut être lui-même possédé (par exemple *le père* dans *le chien du père de Jean*), ou moins thématique qu'un autre actant NON PERSONNE animé, comme en (8)a ci-dessous. La manière dont le marquage des arguments [-PERSONNE] permet l'organisation de la référence dans le discours est alors particulièrement visible dans le cadre des relations de possession, car ces dernières peuvent entraîner un « sur-marquage » de l'actant OBLIQUE, comme illustré en (8)a. Une proposition telle que *il voit son fils*, qui peut être ambiguë en français (est-ce son propre fils ou le fils d'un autre ?), ne l'est pas dans une langue algonquienne puisque, pour chaque possibilité, la phrase correspondante présente un marquage différent :

CRI DES PLAINES (Zúñiga, 2006 : 74)

- (8) a. *wa:pam -im -e: -w o- kosis -iyi -wa*
 BV Diath Diath Tps Possr BN Diath SpéANAPH
 voir_{ANIM} Appl_{POSS} VxNeutre Neutre Poss3 fils Appl_{OBL} Obl
 “he sees his_{Obl} son_{Obl2}”

La phrase ci-dessus indique, au moyen du sur-marquage du possédé et par l'intermédiaire d'une opération sur la diathèse³⁰⁷, que c'est le fils d'une personne autre que l'actant qui est vu (cette autre personne étant alors oblique par rapport à l'agent-expérient du procès). Si cela avait été son propre fils, le substantif possédé présenterait un simple suffixe d'oblique, et aucun applicatif n'interviendrait dans la forme verbale :

CRI DES PLAINES (d'après Zúñiga, 2006 : 74)³⁰⁸

- (8) b. *wa:pam -e: -w o- kosis -a*
 BV Diath Tps Possr BN SpéANAPH
 voir_{ANIM} VxNeutre Neutre Poss3 fils Obl
 « il voit son fils_{Obl} »

³⁰⁶ Cf. les trois points de vue d'Hagège (1982).

³⁰⁷ Nous abordons les spécificités de l'applicatif oblique et des relations de possession *infra* en II.2.

³⁰⁸ Cet exemple a été construit par nos soins.

Nous discutons plus loin (II.2) de la nature des morphèmes impliqués dans ce « sur-marquage » oblique, ces derniers mettant en évidence les caractéristiques syntaxiques de l'oblique, auxquelles nous consacrons la partie II de ce chapitre. Il s'agit tout d'abord de passer en revue les usages et fonctions de l'oblique dans les langues algonquiennes.

Certains auteurs, notamment Rhodes (1990) pour l'ojibwa, ont relevé des différences dans le traitement des actants possédés OBLIQUES par rapport aux autres actants obliques. Les premiers auraient ainsi généralement des compléments d'apposition NON-OBLIQUES (9)a, contrairement aux actants OBLIQUES non-possédés (9)b :

ODAWA (NISHNAABEMWIN) (Rhodes, 1990 : 102)

(9) a. *Mdimoyenh sa go na: gi:-na:nniwan niwi wgwisan, shkinwensag, shkinweg.*

→	<i>midimo.yenh</i>	<i>sa</i>	<i>go</i>	<i>na:</i>	<i>gi:-</i>	<i>na:nani</i>	<i>-w</i>	<i>-an</i>
	BN	MqDisc	MqDisc	MqDisc	MqAsp	BV	Tps	¬Pers
	vieille-femme	Emph	Assert ^o	Insistce	Accomp	être-cinq	Neutre	3Obl
	<i>niwi</i>	<i>o-</i>	<i>gwis</i>	<i>-an</i>	<i>oshkinawens</i>	<i>-ag</i>	<i>oshinawe</i>	<i>-ag</i>
	Dém	Possr	BN	SpéANAPH	BN	Nbre	BN	Nbre
	DistObl	Poss3	fil	Obl	garçon	pl _{NA}	adolescent	pl _{NA}

“There was an old woman with five sons_{Obl}, boys and teenagers.” [litt. : « Une vieille femme alors, ses enfants étaient cinq, garçons et adolescents. »]

b. *Mi: gi:-wa:bma:d ninwann, man'so:nyan.*

→	<i>mi:</i>	<i>gi:-</i>	<i>wa:bam</i>	<i>-a:</i>	<i>-d</i>	<i>aniniw</i>	<i>-an</i>	<i>amaniso:ny</i>	<i>-an</i>
	MqDisc	MqAsp	BV	Diath	Pers	BN	SpéANAPH	BN	SpéANAPH
	Foc	Accom	VOIR _{ANIM}	VxNeutre	3Dép	homme	Obl	étranger	Obl

“Then she saw some men, spooky fellows.”

En (9)a, les appositions « garçon » et « adolescent » du sujet oblique (*ogwis-an* « ses fils-Obl ») du verbe « être cinq » ne présentent non pas le morphème d'oblique mais plutôt le morphème de pluriel des substantifs de genre grammatical animé. Ce n'est pas le cas en (9)b, où le complément d'apposition correspondant au « patient » (le 'vu') OBLIQUE est également OBLIQUE. À titre d'hypothèse, basée seulement sur la comparaison des deux exemples en (9), on pourrait argumenter qu'en termes de hiérarchie de l'information, les énoncés (9)a et (9)b ne sont pas équivalents. Au risque de formuler ici un raisonnement tautologique – la thématization étant alors avérée par l'absence de marque d'oblique –, on constate qu'en (9)a, la vieille femme est topicalisée par détachement à gauche, tandis que la spécification concernant ses enfants est thématisée par apposition ; la traduction littérale semble montrer qu'autant d'importance est donnée à la vieille femme qu'à ses enfants qui, une fois leur référence construite par la mention de leur filiation (ce qui constitue de rhème de l'énoncé), n'appartiennent plus au même domaine

de référence³⁰⁹. En revanche, en (9)b, l'agent-voyant est déjà connu (il n'est d'ailleurs pas exprimé sous une forme indépendante) et constitue le topique face au patient-vu.

Par ailleurs, Rhodes (1990) remarque que, les verbes – généralement dans une construction intransitive –, ne s'accorderaient avec les possédés OBLIQUES que lorsque ces derniers en sont le sujet (cf. (9)a), tandis que les autres arguments OBLIQUES (non-possédés) entraînent un accord sur la forme verbale également lorsqu'ils sont patients³¹⁰ (Rhodes, 1990 : 103 ; Valentine, 2001 : 626) :

ODAWA (NISHNAABEMWIN) (Valentine, 2001 : 626 & 624)

- (10) a. *n- gi:- bshkobn -a: -g w- mi:gn -an aw zhi:shi:benh*
 Pers MqAsp BV Diath -Pers Possr BN SpéANAPH Dém BN
 1 Accomp retirer_{ANIM} VxNeutre 3pl_{NA} Poss3 plume Obl PROX_{NAsg} canard
 "I plucked that duck's feathers."
- b. *w- gi:- wa:bm -a: -n dash niw zhi:shi:b -an ni:bna (...)*
 Pers MqAsp BV Diath -Pers Connect Dém BN SpéANAPH QNT
 3 Accomp voir_{ANIM} VxNeutre 3Obl DiscSéq Dist_{obl} canard Obl beaucoup
 "He saw many ducks_{Obl} (...)"

En (10)a, le substantif désignant les plumes du canard est marqué par l'oblique mais les plumes sont indexées sur le verbe comme un patient [-PERSONNE ; PLURIEL], tandis qu'en (10)b, le substantif *zhi:shi:b* est non seulement marqué comme OBLIQUE mais également indexé sur le verbe en tant que [-PERSONNE ; +OBLIQUE], soit comme une « 4^{ème} personne ». Il semble ainsi que les possédés OBLIQUES ne soient considérés comme OBLIQUES que sur le plan sémantico-référentiel, du fait de leur condition de « possédé » ; la forme verbale – lorsque cette dernière n'est pas intransitive – paraît considérer ces possédés obliques comme des « 3^{èmes} personnes » plutôt que des « 4^{èmes} personnes ». Invoquons là encore la fonction principale de la distinction opérée par le morphème d'OBLIQUE dans les langues algonquiennes : pallier les risques de conflit co-référentiel par la distinction de deux domaines anaphoriques référentiels. Lorsqu'un énoncé comprend deux arguments relevant de la NON PERSONNE et une forme verbale intransitive, l'indexation de l'un ou l'autre de ces arguments sur la forme verbale doit pouvoir permettre de comprendre lequel est l'actant du procès exprimé. En français, par exemple, l'énoncé *j'ai vu Paul, il est arrivé* peut être ambigu : ce n'est pas nécessairement Paul qui est arrivé, Paul a pu me dire que Pierre (alors topique) est arrivé. Dans une langue algonquienne,

³⁰⁹ Pour échapper à la métaphore spatiale à laquelle nous avons eu recours jusqu'à présent, il est intéressant de revenir à la distinction de différents « domaines » auxquels sont liés les constituants, comme le suggère notamment la théorie de *Government and Binding* (cf. Note 286 page 176).

³¹⁰ Ce n'est pas le cas dans toutes les langues algonquiennes. En innu, par exemple, l'argument marqué comme OBLIQUE n'apparaît pas sur la forme verbale si cette dernière ne présente pas d'applicatif oblique. Nous en aborderons les contextes et enjeux en II.2. Les divergences entre les langues à ce propos seront discutées au cours du Chapitre 8.

une telle ambiguïté sera levée par l'attribution de l'OBLIQUE soit à Paul, soit à « il » si ce dernier n'est pas co-référentiel à Paul³¹¹, et la forme verbale sera accordée en conséquence. Cela pourrait expliquer pourquoi un sujet oblique, qu'il soit ou non possédé, est systématiquement indexé en tant que tel sur la forme verbale, notamment lorsque cette dernière présente une construction intransitive³¹². Pourquoi n'est-ce pas nécessairement le cas pour des arguments OBLIQUES possédés lorsque ces derniers sont des patients ? L'exemple en (10)a est un énoncé mentionnant trois arguments (« je », « ce canard », « ses plumes ») dont seulement deux sont impliqués dans le procès (« je » et « ses plumes » – même s'il semble évident que le canard en question est directement affecté par le procès, ce n'est pas ce que traduit la grammaire de l'énoncé). Puisque parmi ces arguments ne figure qu'une seule NON PERSONNE, il n'y a pas de risque de conflit de référentialité pour l'interprétation de la forme verbale. Le substantif référant aux plumes ne porte la marque d'OBLIQUE que pour permettre la construction de ce référent par rapport à une autre NON PERSONNE : le canard ; d'où le fait qu'il soit marqué comme relevant d'un domaine référentiel distinct. Il s'agit ici d'un usage de l'oblique purement lié à la construction de la référence. Par ailleurs, si l'énoncé disait « je retire tes plumes (à toi) », plutôt que « je retire ses plumes de ce canard », aucune marque d'oblique n'apparaîtrait : bien que possédées, les plumes le sont par une personne proprement dite appartenant à l'espace déictique (cf. Figure 5 *supra*), elles relèvent donc d'un domaine directement lié ('contigu') à la situation d'énonciation. Ce n'est en revanche pas le cas dans l'exemple suivant :

ODAWA (NISHNAABEMWIN) (Rhodes, 1990 : 104)

(11) *Wgi:-ggwejma:n dash niw ngitzi:man ma:ba Gchi-mo:kma:n.*

→	<i>o-</i>	<i>gi:-</i>	<i>gagwejim -a:</i>	<i>-an</i>	<i>dash</i>	<i>niw</i>	<i>ni-</i>	<i>gitiziw -im</i>	<i>-an</i>		
	Pers	MqAsp	BV	Diath	¬Pers	Connect	Dém	Possr	BN	Diath	SpéANAPH
	3	Accomp	demander	VxNeutre	3Obl	DiscSéq	DistObl	PossI	parent	ApplPOSS	Obl
		<i>ma:ba</i>	<i>Gichi-mo:kma:n</i>								
		Dém	BN								
		PROXNAsg	homme-blanc								

“Then this white man asked my parents.”

Dans cet exemple, aucun des arguments relevant de la NON PERSONNE n'est *a priori* moins contigu à l'espace discursif que l'autre : l'homme blanc dont il est question semble déjà connu – comme peut en témoigner l'emploi du démonstratif proximal –, et l'argument possédé l'est

³¹¹Dans le cas où « il » n'est pas co-référentiel, le choix d'attribuer l'oblique à Paul ou « il » dépend de la valeur thématique ou topicale de chacun. Si Paul est le topique (ce qui, dans un tel énoncé, n'est finalement pas vraisemblable), l'indexation du sujet sur la forme verbale monovalente sera celle d'une « 4^{ème} personne », si le topique est Pierre, le sujet de la forme verbale sera indexé comme une « 3^{ème} personne » et le nom propre correspondant à Paul présentera le morphème d'oblique.

³¹²Dans les formes verbales transitives, un sujet marqué comme OBLIQUE entraînera une modification de voix ou de diathèse, que ce soit par l'intervention de la voix marquée (*inverse*), ou de l'applicatif (voir II.2) si le patient est lui aussi marqué comme OBLIQUE.

par une personne proprement dite. Or, puisqu'il faut bien éviter le conflit de co-référentialité dans l'indexation des arguments dans le verbe, c'est un principe de continuité topicale (relevant d'un choix discursif) qui dicterait ici l'attribution de l'OBLIQUE, ce dernier étant alors répercuté sur la forme verbale³¹³.

La différence de traitement des possédés obliques par rapport aux autres actants obliques observée par Rhodes (1990) ne détermine donc pas une différente sorte d'actant oblique : c'est toujours la spécification anaphorique qui est en jeu. Cette dernière peut intervenir tant dans la construction du référent lorsque ce dernier est possédé par un participant ayant des traits [–PERSONNE ; +ANIMÉ ; +/-OBLIQUE] – sans que cela n'entraîne nécessairement un conflit de référentialité entre les arguments du procès (la forme verbale ne s'accorde alors pas toujours avec un patient oblique possédé) –, tant pour éviter un conflit de co-référentialité dans le cadre d'un procès, récit ou discours. Si les relations de possession impliquant des arguments animés relevant de la NON PERSONNE entraînent l'emploi systématique du marquage oblique sur le substantif désignant le possédé, et ce – à notre connaissance –, dans l'ensemble des langues algonquiennes, c'est qu'elles constituent en réalité un contexte pour lequel la spécification anaphorique est à la fois évidente et systématique : présence de deux arguments [–PERSONNE ; +ANIMÉ] à différencier sur le plan sémantico-référentiel, la référence du possédé étant toujours construite par l'intermédiaire de son possesseur, donc appartenant à un domaine référentiel non-contigu à l'espace discursif.

3) Le marquage oblique des inanimés : une particularité

Nous avons mentionné précédemment que, si dans les langues algonquiennes les inanimés sont traditionnellement considérés comme *obviatifs* par nature³¹⁴ face à une 3^{ème} personne animée, ils ne présentent globalement pas de marquage oblique. Sur ce point, l'innu-aimun – et quelques variétés proches comme le cri de l'Est (des deux côtés de la Baie James) ou l'atikamekw – semble présenter une spécificité, puisque dans certains contextes les arguments de genre grammatical inanimé portent effectivement un morphème identifié comme une marque d'OBLIQUE :

³¹³ Le morphème de diathèse, ici la voix neutre indiquant un alignement de type accusatif, permet alors d'établir que le rôle de patient est instancié par le participant marquée comme OBLIQUE. C'est donc, dans ce cas, la fonction conjointe de l'OBLIQUE et de l'expression de la diathèse qui détermine la distribution des rôles sémantiques, cf. Chapitre 9.

³¹⁴ Cette tendance ne fait pas pour autant l'unanimité : Muehlbauer (2012) se positionne contre l'idée de parler d'*obviatif* pour les inanimés, considérant que le contraste « non-obviatif/obviatif » observé pour les animés se rapporte à l'idée de « possession (ou non) de perspective », et que, les inanimés en étant dépourvus par définition, ce contraste ne les concerne pas. Nous ne reprendrons pas ici ce débat, l'approche de Muehlbauer n'ayant rien à voir avec la nôtre.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 338)

- (12) a. *Puñ uapat-am -u utapan -ñu*
 NP BV Diath Tps BN SpéANAPH
 Paul voir Démot° Neutre voiture Obl_{NI}
 « Paul voit l'auto »

CRI DE L'EST (Colette, 2014 : 104)

- b. *na:sta:pwa: cisca:yihtim -w ca:kwa: -yiw ka:k^v*
 AdvMan BV Tps BN SpéANAPH BN
 vraiment connaître-cela_{INAN} Neutre chose Obl_{NI} porc-épic
 « Le porc-épic connaît vraiment bien cela. »

CRI DES PLAINES (Wolfart, 1973 : 21)

- (13) a. *wa:pahtam o:ma pisisik mistikwa:n (...)*
 BV Dém AdvMan BN
 VOI_{INAN} PROX_{NI} seulement tête
 “he saw this mere head (...)”

NISHNAABEMWIN (Valentine, 2001 : 131)

- b. *wi:ya:s w- mi:jin gwi:wzens*
 BN Pers BV BN
 viande 3 manger-de garçon
 “The boy is eating meat.”

Les énoncés ci-dessus présentent la même structure : un procès vraisemblablement bivalent dont l'« agent » est de genre grammatical animé et le « patient » de genre grammatical inanimé. Dans les exemples en (12), on constate la présence d'un suffixe sur le substantif de genre grammatical inanimé (-*ñu* en innu, -*yiw* en cri de l'est). En revanche, les exemples du cri des plaines (13)a – pourtant membre du même continuum cri-innu-naskapi-atikamekw que le cri de l'est et l'innu – et du nishnaabemwin (13)b illustrent le cas de la majorité des autres langues algonquiennes : le substantif de genre grammatical inanimé ne prend pas de suffixe particulier. Dans les descriptions de l'innu (Drapeau, 2014) et du cri de l'est (Colette, 2014), ce suffixe est clairement identifié comme une marque d'obviatif des inanimés. Wolfart (1973 : 16 - note 24) précise qu'en cri de la Baie James et en innu-naskapi, les noms inanimés ont développé le contraste « non-obviatif/obviatif » (non-marqué/oblique) par l'usage de ce qu'il appelle un *'thematic marker'* /eyi/³¹⁵. De même, dans certains dialectes du cri et de l'ojibwa, Rhodes reconnaît que l'« obviation » peut aussi être marquée sur les substantifs inanimés (Rhodes, 1990 : note 1 p.113). Si elles ne font pas toutes partie d'un même continuum linguistique, les

³¹⁵ Ce dernier est décrit comme apparaissant dans les formes verbales obviatives n'impliquant pas de personnes proprement dites (à une exception près). Le fait que Wolfart le considère comme un signe thématique est lié à sa présence dans le paradigme du prétérit en -*h*, qui est dépourvu d'indices personnels (Wolfart, 1973 : 47), mais notre analyse de ce morphème est tout à fait différente puisque nous estimons qu'il s'agit d'un morphème d'applicatif (cf. *infra* II.2).

variétés qui présenteraient un morphème d'OBLIQUE spécifique aux inanimés demeurent géographiquement proches les unes des autres (des langues algonquiennes dites « centrales » essentiellement situées dans les actuelles provinces canadiennes du Québec et de l'Ontario). De plus, dans toutes ces variétés, la marque en question semble avoir la même origine : le reflet respectif du morphème proto-algonquien **-ri* (**(e)li* dans Pentland, 1999)³¹⁶. Elle est par ailleurs identique à celle qui apparaît dans le 'sur-marquage' des arguments OBLIQUES de genre grammatical animé (lié à leur statut de possédés), que nous avons brièvement vu *supra* dans la section 2 (exemple (8)a du cri des Plaines). Nous discuterons et analyserons le statut de ce morphème en II.1 et 2 *infra*, mais nous considérons comme certaine son origine commune dans les langues où il apparaît, et la proximité de ces langues laisse envisager ou bien une réétention archaïque commune (mais il faudrait alors postuler un ancêtre commun au moins aux langues nishnaabemwin et cri-innu-naskapi-atikamekw), ou bien une innovation partagée³¹⁷.

Dans quels contextes la marque d'oblique des inanimés apparaît-elle le cas échéant³¹⁸ ?

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 35)

- (14) a. *mitsh -u min -ñu*
 BV Tps BN SpéANAPH
 manger-de Neutre fruit Obl_{NI}
 « il/elle mange un fruit »
- b. *mitsh -u min -a*
 BV Tps BN Nbre
 manger Neutre fruit pl_{NI}
 « il/elle mange des fruits »

Dans l'exemple (14)a, l'agent est une NON PERSONNE animée qui n'est pas OBLIQUE. Le patient inanimé est néanmoins marqué comme OBLIQUE par la présence du morphème *-ñu*, comme ce serait le cas (mais pas la même marque) s'il était de genre animé. Dans l'hypothèse où elle serait inspirée du 'sur-marquage' OBLIQUE des animés (*-ñ* en innu-aimun, que nous identifions comme un applicatif, cf. *infra* II.2), la marque OBLIQUE *-ñu* des inanimés résulterait alors probablement d'une analogie³¹⁹, par syncrétisme avec le fonctionnement du marquage OBLIQUE

³¹⁶ Pentland (1999 : 237) considère que ce morphème de position 6 (soit 4^{ème} position suffixale après la base verbale), indique que l'agent du procès est obviatif mais que ce « caractère obviatif » n'est pas prédictible (*i.e.* l'argument OBLIQUE n'est pas possédé).

³¹⁷ À cet égard, il est intéressant de noter que ce morphème ressemble à celui marquant d'une part le singulier des inanimés et d'autre part les animés obliques en blackfoot (*-yi*). En proto-algonquien, **-ri* (dont sont issus les morphèmes de l'innu et du cri de l'Est *-ñu* et *-yiw*) marque pourtant le pluriel des inanimés et l'oblique des animés (au même titre que *-a* en innu-aimun).

³¹⁸ Notre description des contextes d'apparition de la marque d'oblique des inanimés porte essentiellement sur l'innu-aimun, car c'est dans cette langue – du fait de sa version standardisée – qu'elle est le mieux documentée.

³¹⁹ Nous considérons en effet qu'une valeur de type applicatif est encore portée par ce morphème lorsqu'il apparaît sur des substantifs de genre grammatical animé qui sont possédés (voir nos arguments et réflexions en II.2). La distinction d'une telle valeur est en revanche plus délicate dans le cas des noms de genre grammatical inanimé, mais pas nécessairement exclue (cf. Chapitre 11, II.2).

des animés. L'exemple (14)b montre par ailleurs que, à l'inverse des animés où l'on constate une neutralisation du nombre lorsqu'ils sont OBLIQUES, quand l'actant est inanimé, c'est le morphème de pluriel qui a préséance sur la marque d'oblique. Ce fait pourrait corroborer l'hypothèse d'une marque d'oblique inanimé récente par rapport à celle des animés, dans les variétés qui la présentent. Le participant inanimé demeure cependant dans ce cas considéré comme étant *obviatif* – à l'instar des autres langues algonquiennes qui n'ont pas de marque d'« obviatif inanimé », puisque lorsqu'il est modifié par une relative, la forme verbale de cette dernière introduit son antécédent par l'intermédiaire du morphème d'applicatif oblique :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 338)

- (15) a. *Puñ uapat-am -u utapan-ñu e mikua -ñi -t*
 NP BV Diath Tps BN SpéANAPH Épistém BV Diath Pers
 Paul voir Démot° Neutre voiture Obl_{NI} Réal/Subj rouge Appl_{OBL} 3Dép
 « Paul voit l'auto qui est rouge »
- b. *Puñ uapat-am -u utapan-a e mikua -ñi -t -i*
 NP BV Diath Tps BN Nbre Épistém BV Diath Pers –Pers
 Paul voir Démot° Neutre voiture pl_{NI} Réal/Subj rouge Appl_{OBL} 3Dép 3pl_{NI}
 « Paul voit les autos qui sont rouges »

L'intervention de l'applicatif oblique dans la forme verbale de la relative n'est apparemment pas conditionnée par la présence du morphème d'OBLIQUE sur l'antécédent³²⁰, comme l'illustre l'exemple (15)b. En effet, dans la paire d'exemples ci-dessus, hormis l'indexation du pluriel en (15)b, la forme verbale est identique : l'actant OBLIQUE est indexé de la même manière dans la forme verbale ; cela va *a priori* dans le sens d'une marque d'oblique inanimée présente dans ce contexte par simple analogie avec la morphologie des substantifs grammaticalement animés. Enfin, la marque d'oblique inanimé n'apparaît pas dans les constructions possessives lorsque le possesseur n'est pas lui-même marqué comme OBLIQUE, elle est donc employée dans les constructions possessives dans les mêmes cas que le 'sur-marquage' OBLIQUE des animés (16)c – dans ce cas le pluriel est également indexé le cas échéant (16)d :

INNU-AIMUN

- (16) a. *pakuneia -u nit- assik^u*
 BV Tps Possr BN
 être-troué_{INAN} Neutre Poss1 seau
 « mon seau est troué » (Drapeau, 2014 : 63)
- b. *pakuneia -ñ -u ut- assik^u*
 BV Diath Tps Possr BN
 être-troué_{INAN} Appl_{OBL} Neutre Poss3 seau
 « son seau est troué » (*ibid.*)

³²⁰ Elle indique entre autres une référence disjointe : l'argument du procès « être rouge » n'est pas Paul, mais bien les voitures.

c. *pakuneia -ṅ -u ukauī -a ut- assiku -ṅu*
 BV Diath Tps Possr+BN_{Rel} SpéANAPH Possr BN Diath
 être-troué_{INAN} Appl_{OBL} Neutre Poss3+mère Obl Poss3 seau Appl_{OBL}
 « le seau de sa mère est troué »³²¹

d. *pakuneia -ṅ -u -a u- kauī -a ut- assiku -ṅu -a*
 BV Diath Tps -Pers Pers BN SpéANAPH Pers BN Diath Nbre
 être-troué_{INAN} Appl_{OBL} Neutre3pl_{NI} 3 mère Obl 3 seau Appl_{OBL} pl_{NI}
 « les seaux de sa mère sont troués »

En (16)a l'argument inanimé n'est pas marqué comme OBLIQUE : le possesseur est une personne proprement dite, il n'y a donc ni conflit de référentialité, ni appartenance du référent inanimé à un domaine distinct de l'espace discursif. La forme verbale ne présente pas de morphème lié à un actant OBLIQUE, le substantif renvoyant à l'actant unique n'est pas non plus marqué. En (16)b, l'inanimé est cette fois considéré comme OBLIQUE, puisqu'il est introduit dans la forme verbale par l'applicatif oblique -ṅ. Pourtant, le substantif correspondant n'est pas marqué comme tel : il ne porte que les marques de la possession, réduites ici au préfixe de la NON PERSONNE. Il est donc intéressant de noter, pour l'innu, la différence de marquage du participant OBLIQUE en (14)a d'une part – où le substantif instanciant *ce qui est mangé* porte le morphème d'OBLIQUE mais n'est pas indexé dans la forme verbale (intransitive), et d'autre part en (16)b où la forme verbale présente le morphème d'applicatif promouvant en argument un actant OBLIQUE, dont le substantif correspondant n'est cependant pas marqué comme tel³²². En (16)c et (16)d, par contre, l'actant unique inanimé possédé par un référent OBLIQUE présente un morphème -ṅ, dont la valeur s'apparente alors à celle de l'applicatif oblique que l'on trouve également dans le 'sur-marquage' des substantifs désignant des possédés animés dont le possesseur est lui-même marqué comme OBLIQUE. Les liens entre possession par un référent relevant de la NON PERSONNE et marque d'OBLIQUE de l'actant inanimé sont également relevés par Junker (2003b) dans le cadre de l'expression de la « référence disjointe » en cri de l'Est :

CRI DE L'EST (Junker, 2003b : 320)

- (17) a. *wa:paht -am -w -e -u u- mu:hkuma:n -iyu:*
 BV Diath Diath Diath Tps Possr BN Diath
 voir Démot° Appl_{REL} VxNeutre Neutre Poss3 couteau Appl_{OBL}
 "s/he sees his/her (someone else's) knife"
- b. *wa:paht -am u- mu:hkuma:n*
 BV Diath Possr BN
 voir Démot° Poss3 couteau
 "s/he sees his/her own knife"

³²¹ Les exemples (16)c et (16)d ont été formés par nos soins, nous remercions Jérémie Ambroise, de l'Institut Tshakapesh, d'avoir bien voulu en confirmer la grammaticalité (courriel du 18/06/2019).

³²² Ces observations viendront étoffer notre analyse du statut syntaxique des actants obliques dans la section suivante, dont celle concernant le morphème d'applicatif oblique (II.2).

D'après les exemples ci-dessus, on remarque que dans le cas d'un procès bivalent impliquant des arguments relevant de la NON PERSONNE, si le possesseur (NON PERSONNE) d'un argument inanimé est le même référent que l'agent du procès, l'argument inanimé n'est pas marqué (17)b. En revanche, s'il s'agit d'un autre référent NON PERSONNE – dès lors (si l'agent n'est pas lui-même oblique) nécessairement oblique –, l'argument inanimé est marqué comme oblique, et nous sommes donc tentés d'analyser cette marque d'oblique sur le substantif désignant l'inanimé comme correspondant au morphème d'applicatif oblique : il introduit, au sein du substantif désignant *son couteau*, le référent OBLIQUE comme le possesseur de référent inanimé. En résumé, il semble que la marque d'oblique sur les substantifs désignant des inanimés partage la valeur de l'applicatif oblique dans le cadre des possessions par un participant marqué comme OBLIQUE (et elle peut dès lors être interprétée comme indiquant une 'référence disjointe'), mais elle résulterait d'un emprunt analogique lorsqu'elle marque un substantif désignant un participant inanimé patient dans le cadre d'un procès impliquant un argument avec les traits [−PERSONNE ; −OBLIQUE].

4) Sur-marquage oblique des animés (possédés) et marque d'oblique des inanimés : considérations additionnelles

Dans la grammaire de l'innu-aimun, le 'sur-marquage' OBLIQUE – que nous avons brièvement abordé dans la section 2 au sujet des arguments [−PERSONNE] possédés par une NON PERSONNE OBLIQUE – est appelé « sur-obviatif »³²³ (Drapeau 2014). Il est alors interprété comme distinguant un troisième niveau de référence anaphorique, soit une « 5^{ème} personne ». Dans l'exemple suivant, le chien de Jean serait cette « 5^{ème} personne », marquée par le morphème *-nua* :

INNU-AIMUN (Vicky Bellefleur - Nutashkuan enregistrement du 16/07/2017)³²⁴

(18) *Mañi utauia uapamimeñua³²⁵ atimiñua Sana.*

→ <i>Mañi</i>	<i>utaui</i>	<i>-a</i>	<i>uapam</i>	<i>-im</i>	<i>-e</i>	<i>-ñ</i>	<i>-u</i>	<i>-a</i>
NP	BN	SpéANAPH	BV	Diath	Diath	Diath	Tps	−Pers
Marie	père	Obl	VOIR _{ANIM}	ApplPOSS	VxNeutre	ApplOBL	Neutre3Obl	
<i>utem</i>	<i>-iñua</i>		<i>San</i>	<i>-a</i>				
Possr+BN _{Rel}	SpéANAPH		NP	SpéANAPH				
son-chien	Obl ₂		Jean	Obl				

« Le père de Marie voit le **chien** de Jean. »

³²³ Dans la littérature algonquiniste anglophone, on l'appelle 'further/farther obviative'.

³²⁴ Nous avons transcrit nos données issues du terrain en orthographe standard pour harmoniser nos exemples.

³²⁵ Nous avons constaté une certaine variation de la forme verbale dans les procès où un agent possédé par une NON PERSONNE agit sur un autre argument possédé par une autre NON PERSONNE selon les informateurs et informatrices. Nous mentionnons plus loin cette variation (voir *infra* Note 352 page 207). De fait, Vicky Bellefleur ne prononce pas le morphème *-im* mais elle estime qu'il doit tout de même être noté « à l'écrit » (notes de terrain).

Le morphème de « sur-obviatif » *-ñua*, temporairement glosé « Obl₂ », pourrait être davantage segmenté en *-ñu-a*, ce qui soulève plusieurs remarques intéressantes : dans la morphologie nominale, *-ñu* serait le morphème d'OBLIQUE des inanimés (Obl_{NI}), tandis que *-a* est d'une part le morphème de pluriel des inanimés (pl_{NI}) et marque d'autre par les animés OBLIQUES (Obl_{NA}). Si l'on choisit de segmenter ce 'sur-marquage' à partir des morphèmes issus de la morphologie nominale, *a priori* deux possibilités d'analyse émergent : *-ñu-a* = « Obl_{NI}-pl_{NI} » ou bien « Obl_{NI}-Obl_{NA} ». Aucune de ces propositions n'est pourtant satisfaisante. De plus, ce sur-marquage OBLIQUE se manifeste également dans des langues qui n'ont pas de morphème d'oblique pour les inanimés, comme en nishnaabemwin (cf. *infra* Tableau 20 page 196). Rappelons que l'innu est l'une des rares langues algonquiennes à présenter une marque d'oblique pour les actants de genre grammatical inanimé ; dans la majorité des langues algonquiennes, un morphème d'OBLIQUE n'a été identifié sur les substantifs que pour des arguments animés (cri des Plaines, majorité des variétés nishnaabemwin, etc.)³²⁶. Dans les descriptions d'autres langues algonquiennes, le sur-marquage oblique n'est pas non plus spécifiquement mentionné³²⁷. On le retrouve tout de même dans la grammaire du nishnaabemwin, où l'auteur le décrit comme un suffixe marquant le possesseur oblique ('*obviative possessor suffix*') (Valentine, 2001 : 203). Ce suffixe peut alors se trouver sur des substantifs de genre grammatical inanimé :

OJIBWÉ DE L'EST (NISHNAABEMWIN) (Valentine, 2001 : 203)

(19) *Mi: dash a:zhgo mda:swi gi:-nsa:wa:d, mi: dash iw gi:-wda:pnamwa:d iw wdeni.*

→ *Mi: dash a:zhgo mda:swi gi:- ns -a: -wa: -d*
 MqDisc Connect AdvTps QNT MqAsp BV Diath NbrePers Pers
 Foc DiscSéq maintenant dix Accomptuer_{ANIM} VxNeutre pl 3Dép

mi: dash iw gi:- wda:pn-am -wa: -d iw w- de -ni
 MqDisc Connect Dém MqAsp BV Diath NbrePers Pers Dém Possr BN SpéANAPH
 Foc DiscSéq Dist_{NIsg} Accompt extraire Démot° pl 3Dép Dist_{NIsg} Poss3 cœurObl₂

“And when they had killed about ten [N.B. turtles], they took away their hearts.”

Dans l'exemple ci-dessus, le fait que le patient (les tortues tuées) de la première forme verbale (*gi:-nsa:wa:d* « quand ils/elles les ont tué(es) ») est OBLIQUE n'apparaît pas pour deux raisons : d'une part, il n'est pas mentionné sous la forme d'un syntagme substantival qui, le cas échéant – le substantif référant à « tortue » étant grammaticalement animé –, porterait le suffixe d'oblique correspondant à sa classe flexionnelle (cf. Tableau 20) ; d'autre part, la forme verbale

³²⁶ En revanche, comme nous l'avons vu plus haut, on trouve en cri et en ojibwa une marque spécifique pour les actants uniques obliques de genre grammatical inanimé dans les formes verbales (*-yi* en cri des Plaines, *-ni* dans certaines variétés nishnaabemwin).

³²⁷ Wolfart (1973 :20) estime notamment que l'identification d'un '*further/farther obviative*' (l'équivalent de ce que nous appelons temporairement « sur-marquage oblique ») est inutile en cri des plaines.

est au paradigme DÉPENDANT, qui n'indexe normalement pas les patients OBLIQUES. Cependant, la forme verbale ne contient pas de morphème de voix marquée (alignement ergatif, cf. Chapitres 8 et 9), on en déduit que l'agent présente les traits [-PERSONNE ; +ANIMÉ ; -OBLIQUE], et le non-agent [-PERSONNE ; +ANIMÉ] est par conséquent oblique si l'on a bien compris le fonctionnement de l'OBLIQUE exposé jusqu'ici, en tant que (sous-)spécification référentielle et différentielle d'un référent NON PERSONNE. Ce patient oblique est le possesseur du patient de la seconde forme verbale qui, lui, est exprimé sous la forme d'un syntagme indépendant : *w-de-ni* « leurs cœurs ». On constate que ce dernier porte le morphème *-ni* que Valentine appelle 'obviative possessor suffix', bien qu'il soit de genre grammatical inanimé (comme en atteste le choix de la base verbale, spécifique aux patients inanimés). Selon nous, ce marquage est l'équivalent du 'sur-marquage' OBLIQUE (*-ñua*) de l'innu. En revanche, nous souhaitons approfondir l'étude de sa valeur qui, si elle correspond effectivement à l'indexation d'un possesseur OBLIQUE, n'explique pas pour autant la présence du *-ñu* dans le marquage des inanimés comme OBLIQUE en innu.

Le suffixe d'OBLIQUE, en nishnaabemwin, varie selon la « classe flexionnelle » des noms, mais on peut considérer qu'il est caractérisé par un élément formatif *-n*. Si l'on compare les formes de ce suffixe à celui marquant le pluriel des inanimés, on constate qu'ils sont en réalité quasiment identiques :

Tableau 20 : suffixes 'nominaux' du nishnaabemwin : pluriel inanimé, oblique (animé) et sur-marquage oblique (d'après Valentine, 2001 : 178, 184 et 203)

	Classes nominales flexionnelles							
	I	II	III	IVa	IVb	V	VI	VII
Pluriel NI	<i>-an</i>	<i>-n</i>	<i>-wan</i>	<i>-o:n</i>		<i>-i:n</i>	<i>-an</i>	<i>-in</i>
Oblique (NA)	<i>-an</i>	<i>-n</i>	<i>-wan</i>	<i>-o:n</i>	<i>-wan</i> <i>-on</i>	<i>-i:n</i>	<i>-an</i>	
Sur-marquage oblique	<i>-ini</i>	<i>-ni</i>	<i>-Vni</i>	<i>-oni</i>	<i>-oni</i>	<i>-i:ni</i>	<i>-a:ni</i>	

Il est possible que cette analogie reflète (là encore) un statut syntaxique similaire des inanimés pluriels et des obliques animés, dans le sens où ils auraient en quelque sorte, comme le suggère brièvement Quinn (2006 : 270), une « faible valeur référentielle » (*i.e* ils seraient sous-spécifiés car ils appartiennent à un domaine référentiel distinct de l'espace discursif ; cf. *supra* Figure 5 page 184). Cette observation du syncrétisme entre pluriel inanimé et marque d'OBLIQUE (animé) sur les substantifs est d'autant plus importante qu'elle s'applique, à notre connaissance, à une grande partie des langues algonquiennes. Rappelons par ailleurs la neutralisation, dans certaines langues, de la distinction de nombre dans le cas de référents obliques, ce qui corrobore l'idée d'une sous-spécification référentielle déterminée par l'appartenance à un espace

référentiel distinct de l'espace discursif. Le Tableau 20 montre qu'en nishnaabemwin le sur-marquage OBLIQUE présente une certaine variation selon la classe nominale flexionnelle, mais l'élément final est toujours *-ni* ; on observe un changement de timbre ou de longueur dans la voyelle précédant, le cas échéant, le suffixe *-ni* (classes I, III, IVa et VI). L'organisation de ces classes étant essentiellement morphophonologiquement conditionnée (Valentine, 2001 : 174), on peut en déduire qu'il s'agit à première vue d'un morphème plus complexe que le morphème d'OBLIQUE simple des animés ou celui de pluriel inanimé. Or, *-ni* apparaît également dans les formes verbales intransitives du nishnaabemwin dont l'actant unique est de genre grammatical inanimé :

ODAWA (NISHNAABEMWIN) (Valentine, 2001 : 252)

(20)	<i>a:pji</i>	<i>dash</i>	<i>gi:-</i>	<i>mno-</i>	<i>bma:dzi</i>	<i>gye</i>	<i>kina</i>	<i>gi:-</i>	<i>ma:ja:mgad</i>	<i>-ni</i>
	AdvDeg	Connect	MqAsp	Qualif	BV	Connect	QNT	MqAsp	BV	Diath
	très	DiscSéq	Accomp	bien	vivre _{ANIM}	Coord	tout	Accomp	partir _{INAN}	ApploBL
	<i>w-</i>	<i>dakjiwin</i>								
	Possr	BN								
	Poss3	rhume								

“He felt very well and all his cold had gone away”

Dans l'exemple ci-dessus, aucun substantif ne porte de marque d'OBLIQUE. Cependant, on voit apparaître sur la forme verbale le morphème *-ni*, que nous estimons fonctionner dans ce contexte syntaxique comme un applicatif, permettant d'introduire dans la forme verbale un argument oblique (voir *infra* II.2). D'après nous, l'origine du « sur-marquage oblique » et, le cas échéant, de la marque d'oblique sur les substantifs inanimés, est à chercher dans la valeur de ce morphème. En effet, autant que l'on puisse en juger, il y a dans les langues concernées une homophonie entre le morphème d'applicatif oblique, une partie du sur-marquage OBLIQUE, et la marque d'OBLIQUE sur les substantifs inanimés le cas échéant. Par ailleurs, l'exemple (20) permet d'illustrer que, si dans la majorité des langues algonquiennes les substantifs de genre grammatical inanimé ne sont pas marqués par un morphème d'OBLIQUE, une forme verbale intransitive ayant pour actant unique un inanimé présente néanmoins un morphème d'applicatif oblique³²⁸. Ainsi, bien que non marqués comme tels, les participants inanimés sont considérés comme des OBLIQUES lorsqu'une NON PERSONNE animée participe à l'énoncé.

Les subtilités du marquage oblique ne sont donc pas les mêmes selon le genre grammatical de l'argument concerné et le type de relation(s) prédicative(s) auxquelles il participe (construction verbale transitive, relation de possession). Dans une grande partie des langues algonquiennes, seul le substantif de genre grammatical animé prend une marque d'OBLIQUE, et

³²⁸ C'est notamment le cas pour les langues cries, très proches de l'innu-aimun. En cri des Plaines, le morphème d'applicatif est *-yi*.

il n'y a pas de morphème d'OBLIQUE sur les syntagmes substantivaux désignant des inanimés. Nous verrons dans la partie suivante qu'en innu la forme verbale présente en revanche systématiquement un morphème d'applicatif lorsqu'un argument oblique (de genre grammatical animé ou non) est indexé. Certaines langues algonquiennes (nishnaabemwin, innu³²⁹) semblent manifester également un usage du morphème d'applicatif oblique sur les substantifs qui désignent un argument possédé par un possesseur OBLIQUE, nous le développerons en II.2. En innu et dans certaines variétés plus ou moins proches, un morphème formellement identique à ce morphème d'applicatif, marque également les substantifs de genre grammatical inanimé non-possédés, lorsqu'ils sont dans une relation de prédication avec une NON PERSONNE animée. Ces variations et subtilités dans le marquage de l'OBLIQUE nous amènent à postuler un statut syntaxique spécifique aux participants apparaissant comme OBLIQUES.

II. Un « cas » oblique ?

L'analyse du fonctionnement morphosyntaxique des langues algonquiennes que nous proposons s'inscrit dans le cadre d'une approche des fonctions syntaxiques et des relations sémantiques émancipée des lieux de marquage de ces relations³³⁰. Elle ne s'inscrit donc pas dans les démarches typologiques qui opposent notamment les langues concentriques ('*head-marking*') aux langues à cas, dites excentriques ('*dependent-marking*')³³¹. La discussion qui suit se base essentiellement sur les données de l'innu-aimun, à partir desquelles nous avons élaboré notre analyse. Nous discutons en note des variations observées dans les autres langues le cas échéant, mais il est primordial de comprendre que ces dernières ne remettent pas en cause notre approche systémique des langues algonquiennes. Une réflexion plus approfondie de ces variations et divergences dans la morphosyntaxe verbale algonquienne est notamment proposée au Chapitre 8.

1) L'oblique dans la syntaxe verbale algonquienne

Nous avons vu que dans les langues algonquiennes, le marquage oblique est rendu nécessaire dès lors qu'il y a plus d'un argument présentant les traits [-PERSONNE ; (+/-ANIMÉ selon les langues)], pour des questions de référence anaphorique. À bien y regarder, l'organisation de ce

³²⁹ Mais aussi le cri des Plaines au regard de l'exemple (8)a page 185.

³³⁰ Dans une perspective typologique, cela permet entre autres de reconnaître l'importance des marques non-segmentales (cf. à ce sujet Lemaréchal, 2014 : 40-41).

³³¹ Cf. pour une illustration de cette perspective typologique, voir par exemple LEHMANN Christian, 2005 : « Typologie d'une langue sans cas : le maya yucatèque », *Travaux du SELF*, 10, p.111-114.

marquage anaphorique différentiel n'est pas sans conséquence sur la syntaxe, notamment en ce qui concerne les formes verbales.

INNU-AIMUN

- (21) a. *n- uapam -a -u -at auass-at*
 Pers BV Diath Tps -Pers BN Nbre
 1 voir_{ANIM} 3nonAgtNeutre 3pl_{NA} enfant pl_{NA}
 « je vois des enfants » (d'après Drapeau, 2014)
- b. *Puñ uapam -e -u auass-a*
 NP BV Diath Tps BN SpéANAPH
 Paul voir_{ANIM} VxNeutre Neutre enfant Obl
 « Paul voit un/l'/des enfant(s) » (Drapeau, 2014 : 336)

Dans l'exemple (21)a, le substantif *auass-at*, qui réfère au patient *vu* du procès, ne porte pas de morphème identifié comme signalant un actant OBLIQUE ; en (21)b on remarque que *auass-a*, toujours *vu*, est cette fois marqué par le morphème d'OBLIQUE *-a*, tandis que le nom propre renvoyant à l'agent est non-marqué. Outre la présence ou non du morphème *-a* sur le substantif, les exemples (21)a et (21)b diffèrent également par la forme verbale³³² : en (21)a, il s'agit d'une construction verbale transitive présentant le morphème de diathèse *-a* (/a:/) qui indique que la seconde place d'argument du procès est instanciée par une NON PERSONNE (représenté dans l'énoncé par le syntagme substantival *auass-at*), les caractéristiques de cette dernière sont alors indexées le cas échéant (indice du pluriel animé de la NON PERSONNE *-at*). En revanche en (21)b, la forme verbale est toujours transitive mais le morphème de voix neutre *-e* (/e:/) indique que le patient est sous-spécifié et n'a alors pas accès à la fonction syntaxique d'objet³³³ : il n'est pas indexé dans la forme verbale, contrairement à l'argument NON PERSONNE pluriel en (21)a. Ces observations nous amènent à suggérer que l'actant marqué comme OBLIQUE, bien que participant au procès, n'instancie pas de place d'argument du procès en (21)b. La place d'argument correspondant au rôle sémantique de l'actant OBLIQUE n'est pas instanciée, ce qui est signalé par l'opposition des reflets des morphèmes **-a:* et **-e:* proto-algonquiens dans certaines langues algonquiennes³³⁴, comme l'innu. Cette interprétation des arguments obliques

³³² Comme mentionné dans la note 334 ci-dessous, cette observation n'est pas valable pour toutes les langues algonquiennes : dans certaines variétés nishnaabemwin, notamment l'odawa, les formes verbales ont dans ces contextes le morphème *-a:* glosé « Diath : VxNeutre ». Cette nuance est discutée au Chapitre 8 (section 3c).

³³³ Voir notre analyse de ce morphème au Chapitre 8 (I).

³³⁴ Même si certaines variétés nishnaabemwin, comme l'odawa, semblent ne pas opérer cette distinction, Rhodes (1990) précise dans une note que d'autres dialectes présentent des formes verbales spécifiques en cas d'actant OBLIQUE (Rhodes, 1990 : note 5 p.114). Dans les langues où le contraste entre **-a:* et **-e:* a disparu en faveur d'un reflet de **-a:*, nous glosons ce morphème « VxNeutre », estimant que celle-ci vaut pour tous les procès dont les arctant relèvent de la NON PERSONNE. Le choix de cette glose plutôt que « 3nonAgt », qui serait tout aussi acceptable, est motivé par la volonté de reconnaître la fusion de ces deux morphèmes et la mise en valeur de l'opposition entre une voix de base indiquant un alignement accusatif et une voix marquée indiquant un alignement ergatif (cf. Chapitre 9).

est encore essentiellement tributaire de notre analyse des morphèmes des formes verbales bivalentes *-a* et *-e* – développée au Chapitre 8 (I) et synthétisée au Chapitre 9 (IV) –, ce qui ne constitue nullement un argument satisfaisant, et encore moins un point de consensus au sein de la tradition algonquiniste. Qu'en est-il des procès monovalents où l'actant unique est marqué comme OBLIQUE ?

Les exemples innus ci-dessous présentent des formes verbales monovalentes dont l'actant unique est marqué le morphème d'OBLIQUE. On constate qu'apparaît alors le morphème *-n̄*, dont l'on retrouve les cognats dans la plupart des formes verbales algonquiennes seulement en présence d'un argument marqué comme OBLIQUE³³⁵ :

INNU-AIMUN

- (22) a. *akushi -n̄ -u -a ukauī -a*
 BV Diath Tps -Pers POSS+BN_{REL} SpéANAPH
 être-malade Appl_{OBL} Neutre 3Obl Poss3+mère Obl
 « sa mère est malade » (exemple adapté de Drapeau, 2014 : 342)

- b. *akush -u Mañi*
 BV Tps NP
 être-malade Neutre Marie
 « Marie est malade » (exemple adapté de Drapeau, 2014)

- (23) *mitshet -iñ̄ -ipan -i³³⁶ auass-a an.ite ka api -t Shushep*
 QNT Diath Tps -Pers BN SpéANAPH AdvDém Translf BV Pers NP
 beaucoup Appl_{OBL} Prét₃ 3Obl enfant Obl Méd.Loc Subst^o être-placé3Dép Joseph
 « Les enfants étaient nombreux à l'endroit où habitait Joseph. » (Drapeau, 2014 : 350_ extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen - Ekuanitshit)

La présence du morphème *-n̄* (< *-ri proto-algonquien) dans la forme verbale, en (22)a et en (23), s'accompagne d'un indice indexant un argument [-PERSONNE ; +OBLIQUE] (*-a* ou *-i*). Dans l'exemple (21)b plus haut, l'indice personnel de la NON PERSONNE OBLIQUE n'apparaissait pas plus que le morphème *-n̄*. Ils sont par ailleurs tous deux absents de la forme verbale en (22)b où l'actant unique est non-marqué. On pourrait dès lors spéculer qu'on est en présence d'un indice personnel intraverbal dont le signifiant est un morphème discontinu (*-n̄...-a/i*) ; cependant, dans le paradigme DÉPENDANT, seul *-n̄* est présent (on ne trouve *-a/i* sur la forme verbale que dans le paradigme INDÉPENDANT³³⁷) :

³³⁵ Là encore, au regard des paradigmes nishnaabemwin (Valentine 2001), plusieurs langues de ce complexe dialectal font exception, bien que l'on retrouve dans certains cas le morphème en question (notamment lorsque l'actant unique est un inanimé, mais aussi au paradigme DÉPENDANT dans les formes verbales monovalentes). Les paradigmes du ménomini et du miami-illinois ne présentent pas non plus ce morphème à l'INDÉPENDANT. Ces différences systémiques sont abordées au Chapitre 8.

³³⁶ D'après Drapeau (2014 : note 14 p.531) : « la voyelle de l'obviatif [l'actant oblique] est orthographiée <a> partout, sauf après *n̄* où elle est orthographiée <i> ». Ce qui expliquerait l'allomorphie de l'indice personnel de la NON PERSONNE « 3Obl » en (22)a et (23).

³³⁷ L'absence de ce morphème au paradigme DÉPENDANT s'explique tout à fait par les différences syntaxiques qui opposent les paradigmes INDÉPENDANT et DÉPENDANT. Cf. Chapitre 8, II.2.

INNU-AIMUN (exemples adaptés de Drapeau, 2014 : 338)

- (24) a. *Puñ uapam -e -u uapimin -a e mikua -ñ -it*
 NP BV Diath Tps BN SpéANAPH Épistém BV Diath Pers
 Paul voir_{ANIM} VxNeutre Neutre pomme Obl Réal/Subj rouge Appl_{OBL} 3Dép
 « Paul voit la pomme qui est rouge »
- b. *n- uapam -a -u uapimin e mikua -t*
 Pers BV Diath Tps BN Épistém BV Pers
 1 voir_{ANIM} 3nonAgtNeutre pomme Réal/Subj rouge 3Dép
 « je vois la pomme qui est rouge »

Dans l'exemple (24)a, l'antécédent *uapimin-a* de la relative *e mikuañit* est marqué par le morphème d'OBLIQUE *-a*, la forme verbale DÉPENDANTE qui constitue la relative présente le morphème *-ñ* ; comme nous l'avons vu en (21)b, la forme verbale transitive INDÉPENDANTE (*uapam-e-u*) n'indexe en revanche pas l'actant marqué comme OBLIQUE. En (24)b, l'antécédent est non-marqué, et la forme verbale DÉPENDANTE ne diffère de celle en (24)a que par l'absence du morphème *-ñ*³³⁸. Il semble qu'en innu, l'actant marqué par le morphème d'OBLIQUE ne soit indexé sur la forme verbale que grâce à la présence de ce morphème *-ñ* dans la forme verbale : il ne pourrait, sinon, instancier une place d'argument du procès. Selon nous, l'analyse qui s'impose de cette corrélation dans la présence des morphèmes *-ñ* et *-a* dans les formes verbales indépendantes de l'innu consiste à considérer *-ñ* comme un morphème d'applicatif, qui permet l'expression d'un argument marqué comme OBLIQUE, alors indexé dans la forme verbale par l'indice personnel *-a*. Nous justifierons et discuterons cette analyse en II.2. Ces observations nous amènent par ailleurs à considérer que l'argument OBLIQUE n'a pas un accès direct à l'expression de la diathèse : en innu, l'actant OBLIQUE aurait un statut non-argumental s'apparentant à un complément du verbe (dans le sens où il spécifie un sème interne du procès sans instancier pour autant une place d'argument)³³⁹.

On retrouve le morphème *-ñ* dans les formes verbales bivalentes (exemple (25)) lorsque la configuration argumentale le nécessite (nous en verrons les contextes au Chapitre 8³⁴⁰), mais aussi dans les formes verbales identifiées en innu comme des passifs (effacement de l'agent pouvant entraîner une réduction de la diathèse³⁴¹), comme illustré en (26)b :

³³⁸ Au paradigme DÉPENDANT, tous les arguments [-PERSONNE] sont indexés par le même morphème, qu'ils soient [+/-ANIMÉ] ou [+/-OBLIQUE], ce serait donc bien l'actant oblique qui serait indexé par le morphème *-t* « 3Dép » en (24) – à moins que cet indice personnel soit ici supplétif.

³³⁹ Cf. Chapitre 7, III.2.

³⁴⁰ Dans l'analyse des paradigmes INDÉPENDANT et DÉPENDANT que nous menons au Chapitre 8, nous mettons en évidence l'importance des traits distinctifs des différents actants dans l'accès au marquage intraverbal : chaque configuration argumentale met donc en jeu des échelles d'actance régulant l'accès relatif des actants aux places d'argument (cf. Chapitre 8, section I.2 pour le paradigme INDÉPENDANT et section II.2 pour le paradigme DÉPENDANT).

³⁴¹ Cf. Chapitre 10, I.1.

INNU-AIMUN

(25) *Kassinu auassa ui uapataminua neñu etishuakanit.*

→	<i>kassinu</i>	<i>auass-a</i>	<i>ui</i>	<i>uapat-am</i>	<i>-iñ</i>	<i>-u</i>	<i>-a</i>
	QNT	BN SpéANAPH	MqMod	BV	Diath	Diath	Tps SpéANAPH
	chaque	enfant Obl	Volitif	voir	Démod ^o	AppLOBL	Neutre Obl
	<i>ne</i>	<i>-ñu</i>	[<i>m</i>] <i>etishu</i>	<i>-akan</i>	<i>-it</i>		
	Dém	SpéANAPH	CI.BV	Diath	Pers		
	Méd	Obl _{NI}	Présupp.opérer	VxPassf	3Dép		

« Tous les enfants veulent voir son opération. » [litt. : « tous les enfants veulent voir cela qu'il a été opéré »] (Drapeau, 2014 : 353 _extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen – Ekuanitshit)

(26) a. *Puñ shikat -e -u auass-a*
 NP BV Diath Tps BN SpéANAPH
 Paul haïr VxNeutre Neutre enfant Obl
 « Paul invective l'enfant » (Drapeau, 2014 : 340)

b. *auass -a shikat -akan -ñ -u -a*
 BN SpéANAPH BV Diath Diath Tps -Pers
 enfant Obl haïr VxPassf AppLOBL Neutre 3Obl
 « un/l'enfant est détesté » (adapté de Drapeau, 2014)

En (25), l'agent *auass-a* de la forme verbale INDÉPENDANTE (*ui uapat-am-iñ-u-a*) porte le morphème d'OBLIQUE : il est alors introduit dans la forme verbale par le morphème *-ñ*. Dans la forme verbale qui constitue la proposition dépendante (*metishu-akan-it*), en revanche, l'actant unique (qui correspond à la personne ayant subi l'opération) est au cas non-marqué : le morphème *-ñ* n'apparaît pas. En (26), on constate que l'actant oblique, sous réserve d'être introduit par *-ñ*, peut être promu sujet par la voix passive : en (26)a, l'enfant, marqué comme OBLIQUE, n'instancie pas la place d'argument dévolue au 'patient' (morphème *-e* marquant la voix neutre, en lieu et place de *-a* qui indexe un patient NON PERSONNE) ; en (26)b, il est le seul argument de la forme verbale passivée, ce qui est rendu possible par l'intervention du morphème *-ñ* à la suite du morphème de voix passive. L'indexation systématique, en innu, d'un actant oblique par l'intermédiaire de ce morphème vient étayer notre analyse du morphème d'OBLIQUE comme déterminant un actant ayant un statut syntaxique particulier, dans le sens où il n'a pas accès aux places d'arguments d'un procès : il nécessite pour cela l'intervention d'un morphème fonctionnant comme un morphème d'applicatif pour instancier une place d'argument. En ce sens, ce morphème d'OBLIQUE s'apparente à un morphème de cas périphérique (donc « oblique »).

Ces faits, très visibles dans la langue innue, ne sont pourtant pas directement généralisables à l'ensemble des langues algonquiennes : dans certains systèmes, en effet, l'actant OBLIQUE ne semble pas être externe à la valence, puisque dans les formes verbales monovalentes indépendantes l'indice d'un actant OBLIQUE peut apparaître sans que le reflet du *-*ri* proto-

algonquien soit nécessaire³⁴². Ces variations au sein des langues algonquiennes, ne remettent cependant pas en cause l'analyse que nous proposons pour l'innu et les langues qui présentent le même type de faits syntaxiques au sujet des actants marqués comme OBLIQUES (cf. discussions sur ces variations au Chapitre 8, sections I.3 et II.3).

2) *-n̄* et *-im* : des applicatifs

Au cours de notre discussion, et à partir des données de l'innu, nous avons suggéré que le morphème *-n̄* (<**-ri* proto-*alg*)³⁴³ fonctionne comme un morphème d'applicatif, au sens où il introduit comme argument un actant OBLIQUE dans la forme verbale. Dans les langues algonquiennes dont nous avons pu observer les paradigmes verbaux monovalents – notamment innu-aimun, cri des Plaines, formes verbales DÉPENDANTES du miami-illinois, du nishnaabemwin, du ménomini³⁴⁴ –, la présence des reflets du **-ri* proto-algonquien est manifeste. Son absence, le cas échéant, s'explique par des processus de reconfiguration argumentale dont nous discuterons plus loin (Chapitre 8, sections I.3 et II.3), mais le fait qu'on le retrouve également dans les formes reconstruites du proto-algonquien seulement lorsqu'il y a un actant oblique, soutient l'idée que sans lui ce dernier n'a pas accès à la diathèse verbale. Ainsi, la fonction de *-n̄* en innu est d'introduire dans la diathèse verbale l'expression d'un actant oblique. Dans la plupart des procès bivalents, un patient OBLIQUE n'a pas accès aux places d'argument « sujet » (ou 1^{er} argument) et « objet » (ou 2nd argument), et la forme verbale, lorsque l'actant oblique instancie le rôle sémantique de 'patient', indique que la place de second argument n'est pas instanciée. Cependant, lorsqu'entrent en jeu les relations de possession, on constate que le système des relations actanciennes et de leur marquage se complexifie. Dans ce cas de figure, nous l'avons vu en I.2, les relations de possession font appel à un autre type de marquage, caractérisant les arguments possédés par une NON PERSONNE OBLIQUE. En innu, quand le patient OBLIQUE présente ce « sur-marquage », la forme verbale est également modifiée :

³⁴² C'est notamment le cas du nishnaabemwin, du ménomini et du miami-illinois. Cela suggère, au moins pour le ménomini et le miami-illinois (où les procès bivalents n'indexent pas l'actant au cas oblique) un traitement différentiel de l'actant oblique selon la construction transitive ou non de la forme verbale et le type de place d'argument auquel aurait accès, ou non, l'actant oblique. En revanche, dans toutes les langues algonquiennes dont nous avons pu observer les paradigmes, les formes verbales DÉPENDANTES impliquant un argument oblique (notamment dans les procès monovalent) font apparaître le morphème reflet du **-ri* proto-algonquien.

³⁴³ Le proto-morphème **-ri* présente entre autres les reflets suivants : *-n̄(u)* (innu-aimun), *-ni* (nishnaabemwin), *-(E)ne* (ménomini), *-(a)li* (miami-illinois) et *-iyi* (cri des Plaines) – d'après la forme respective des reflets du */r/ proto-algonquien (**/r/* chez Bloomfield) dans chacune de ces langues (voir reflets du proto-algonquien **erenyiwa* « humain ») : /n̄/ en innu-aimun (*innu*), /n/ en nishnaabemwin (*ininiw*), /n/ en ménomini (*enɛ.niw*), /l/ en miami-illinois (*alenia*) et /j/ en cri des Plaines (*iyiniw*). Pentland qualifie le signifié de **-ri* comme 'unpredictably obviative subject' (Pentland, 1999 : 237).

³⁴⁴ Cf. les tableaux de paradigmes verbaux en Annexes 4 et 5.

INNU-AIMUN (Vicky Bellefleur - Nutashkuan 16/07/2017)

(27) *Mañi utauia uapamimeñua atimiñua Sana.*

→ <i>Mañi</i>	<i>utauia</i>	<i>-a</i>	<i>uapam</i>	<i>-im</i>	<i>-e</i>	<i>-ñ</i>	<i>-u</i>	<i>-a</i>
NP	BN	SpéANAPH	BV	Diath	Diath	Diath	Tps	-Pers
Marie	père	Obl	VOIR _{ANIM}	Appl _{POSS}	VxNeutre	Appl _{OBL}	Neutre3	Obl
	<i>utem</i>	<i>-iñua</i>	<i>San</i>	<i>-a</i>				
	Possr+BN _{Rel}	SpéANAPH	NP	SpéANAPH				
	son-chien	Obl ₂	Jean	Obl				

« Le père de Marie voit **le chien de Jean.** »

Pour commenter l'exemple (18) reproduit ci-dessus en (27), isolons les différents actants relevant de la NON PERSONNE selon leurs rôles sémantiques. Tout d'abord, les possesseurs Jean et Marie ne prennent *a priori* pas part au procès. Comme ils constituent deux participants relevant de la NON PERSONNE, la langue les distingue pour des questions de référence anaphorique. En l'absence d'un contexte discursif spécifique³⁴⁵ (qui pourrait sinon faire intervenir des paramètres de la hiérarchie de l'information), c'est le possesseur de l'agent du procès, Marie, qui est non-marqué, tandis que Jean est marqué comme OBLIQUE. D'autre part, le père (de Marie), agent-expérient du procès, et le chien (de Jean), patient *vu*, étant « possédés » sont par nécessité également OBLIQUES. Le chien de Jean, possédé OBLIQUE par un possesseur OBLIQUE, présente un sur-marquage, nommé temporairement « oblique 2 ». Il n'y a en revanche pas de distinction de référencement anaphorique entre Jean (oblique) et le père de Marie (possédé oblique). Nous avons déjà mentionné en I.2 le recours au 'sur-marquage' OBLIQUE dans le cas d'un possédé OBLIQUE dont le possesseur est OBLIQUE (cf. exemple (8)a en cri des Plaines, reproduit en (28) ci-dessous) ; il est alors intéressant de noter que lorsque l'actant OBLIQUE présentant ce sur-marquage est le patient d'un procès transitif, la forme verbale subit nécessairement une modification de diathèse (datif d'intérêt ?) :

CRI DES PLAINES (Zúñiga, 2006 : 74)

(28) <i>wa:pam</i>	<i>-im</i>	<i>-e:</i>	<i>-w</i>	<i>o-</i>	<i>kosis</i>	<i>-iyi</i>	<i>-wa</i>
BV	Diath	Diath	Tps	Possr	BN	Diath	SpéANAPH
VOIR _{ANIM}	Appl _{POSS}	VxNeutre	Neutre	Poss3	fiis	Appl _{OBL}	Obl

“he sees his_{Obl} son_{Obl2}”

En cri des Plaines, cette modification se traduit par l'ajout de l'applicatif possessif (*-im*) dont nous justifions l'analyse un peu plus bas. Dans l'exemple innu (27), la forme verbale présente deux morphèmes identifiés comme des applicatifs : *-im*, qui introduit le possesseur du patient (promotion du possesseur – génitif – en argument – datif), et *-ñ*, qui permet l'indexation de l'expérient possédé donc OBLIQUE. La forme verbale innue présente alors l'indice personnel de la NON PERSONNE OBLIQUE, ce qui n'est pas le cas en cri où l'applicatif oblique est absent

³⁴⁵ Il s'agit ici d'une phrase produite sur ma demande lors de l'enquête de terrain, en-dehors de tout contexte discursif.

(l'expérient n'étant pas au cas oblique). Les traductions littérales des exemples (27) et (28) seraient, selon notre analyse, respectivement : « Le père de Marie lui voit à Jean son chien » (où Jean est traité comme le second argument du procès sans pour autant en être le patient au sens sémantique) et « il lui voit son fils » (là encore, le possesseur est un argument du verbe tandis que le possédé *vu*, non indexé, reste complément)³⁴⁶. La distribution des rôles sémantiques et leur indexation dans chacun de ces exemples est la suivante :

ex(27) : agent-expérient *voyant* : le père de Marie, promu argument par l'applicatif oblique *-n̄* et indexé par l'indice de la NON PERSONNE OBLIQUE *-a* ;

patient *vu* : le chien de Jean, externe à la diathèse, actant oblique non indexé ;

destinataire-possesseur affecté : Jean, introduit par l'applicatif possessif *-im*, non indexé, actant OBLIQUE n'ayant pas accès aux places d'argument.

ex(28) : agent-expérient *voyant* : argument [−PERSONNE ; +ANIMÉ ; −OBLIQUE] ;

patient *vu* : le fils d'un référent [−PERSONNE ; +ANIMÉ ; +OBLIQUE], non indexé et n'ayant pas accès à la place de 2nd argument ;

destinataire-possesseur affecté : argument [−PERSONNE ; +ANIMÉ ; +OBLIQUE], introduit par l'applicatif possessif *-im*, mais non indexé et n'ayant pas accès à la place de second argument (morphème de voix neutre).

La comparaison de ces deux exemples en cri et en innu nous permet de mettre en évidence les différentes valeurs de l'applicatif possessif d'une part, et de l'applicatif oblique d'autre part : le premier opère une promotion du possesseur (génitif) en tant qu'argument (datif) de la forme verbale, sans que celui-ci n'en instancie pour autant la place d'argument (du moins en cri), puisqu'il n'est pas indexé comme tel sur la forme verbale. Il est en quelque sorte considéré comme un tiers actant (la forme verbale devient trivalente). L'applicatif oblique quant à lui promeut en argument un actant oblique, notamment lorsque ce dernier est « agent »³⁴⁷. En résumé, l'applicatif possessif ouvre une nouvelle place d'argument sans que, pour autant, cette dernière soit instanciée, tandis que l'applicatif oblique permet l'expression d'un actant oblique 'agent' ou actant unique³⁴⁸ au sein de la forme verbale.

On trouve cependant en innu des formes verbales, identifiées comme des formes « relationnelles » (Drapeau, 2014), où l'on remarque qu'un patient NON PERSONNE OBLIQUE

³⁴⁶ Ce phénomène de promotion du possesseur que nous décrivons pour les langues algonquiennes n'est pas sans rappeler son équivalent dans une langue comme le français, où la grammaire semble marquer le fait qu'un possesseur est affecté par ce qui arrive à ce qu'il possède (qu'il s'agisse de possession aliénable ou inaliénable par ailleurs, même si des nuances peuvent alors apparaître) : *je lui casse le bras* plutôt que (?)*je casse son bras*, ou *il m'a cassé mon vélo* pour *il a cassé mon vélo*.

³⁴⁷ En effet, en (27) par exemple, il n'introduit pas le patient puisque le morphème de diathèse indique que la place de second argument n'est pas instanciée. Étant donné que l'agent est au cas oblique, c'est bien ce dernier qu'il introduit, à l'instar des formes verbales monovalentes dont l'actant unique est au cas oblique.

³⁴⁸ Nous laissons volontairement de côté la question des fonctions syntaxiques, qui est plus frontalement abordée dans le Chapitre 8.

animé peut être indexé dans la forme verbale, et ce sans l'intervention de l'applicatif oblique – d'où notre hypothèse selon laquelle l'applicatif oblique n'introduit que des actants obliques aux rôles d'agent ou d'actant unique³⁴⁹. Toutes les formes relationnelles où l'actant oblique est indexé sont des procès incluant des personnes proprement dites³⁵⁰ ; lorsque la forme verbale relationnelle a pour base un verbe bivalent, c'est l'applicatif possessif qui intervient :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 251 _extrait de Joséphine Picard – Pessamit)

(29)	<i>muk^u</i>	<i>eka</i>	<i>uiñ</i>	<i>nipaiassish</i>					
	AdvMan	AdvMod	ProN	BV					
	seulement	Nég.Thm	Pers3/Emph	tuer _{ANIM} +Péj+Imp					
	<i>tshi-tshitima</i>	<i>-i</i>	<i>-m</i>	<i>-a</i>	<i>-u</i>	<i>-a</i>	<i>ut-</i>	<i>auass-im</i>	<i>-a</i>
	Pers BV	Diath	Diath	Diath	Tps	–Pers	Possr BN	Diath	SpéANAPH
	2	pauvre	Caus _{NA}	Appl _{POSS}	3nonAgtNeutre3Obl		Poss3 enfant	Appl _{POSS}	Obl

« Mais ne le/la tue pas ! Tu appauvris ses enfants. » [litt. « tu les lui rends pauvres ses enfants »]

Dans l'exemple ci-dessus, la distribution des rôles sémantiques et leur indexation dans la forme verbale *tshi-tshitima-i-m-a-u-a* « tu le(s) lui rends pauvre(s) » sont les suivantes :

ex(29) : agent-causateur *rendant pauvre* : 2^{ème} personne, indexée par le préfixe personnel *tshi-* ;

patient tiers-actant *rendu pauvre* : les enfants du participant NON PERSONNE animé non-marqué, indexés par l'indice verbal de la NON PERSONNE OBLIQUE *-a* ;

second actant, possesseur du *rendu pauvre* : l'argument NON PERSONNE animé, introduit par l'applicatif possessif *-im*, indexé par le morphème de diathèse *-a*³⁵¹.

L'exemple (29) nous permet de montrer qu'en innu, l'applicatif oblique n'intervient pas systématiquement lorsqu'un argument oblique est indexé dans la forme verbale. Ce dernier a donc dans certains cas accès à l'indexation verbale, mais c'est un accès conditionné par la présence de l'applicatif possessif et répondant à un potentiel conflit de référentialité. En effet, trois arguments interviennent dans cet exemple, dont deux [–PERSONNE ; +ANIMÉ]. Si l'indice de l'actant marqué comme OBLIQUE n'était pas indexé, tout porterait à croire que le possesseur en serait le patient : la forme verbale serait alors **tshi-tshitima-i-m-a-u* [être pauvre-Caus-Appl_{POSS}-

³⁴⁹ Il existe néanmoins une certaine variation, au sein même des langues innues, dans l'usage de l'applicatif possessif, de l'applicatif oblique, et de l'indexation de l'oblique sur la forme verbale, notamment à la voix marquée. Nous en discutons au Chapitre 8.

³⁵⁰ C'est, là encore, une question de construction de la référence anaphorique, puisque dans les formes dites « relationnelles » intervient en fait un applicatif introduisant un participant NON PERSONNE « indirect ». Il y a donc, en plus d'une personne proprement dite, deux participants relevant de la NON PERSONNE, dont l'un est actant indirect, et l'autre renvoie au patient : il convient de différencier leur rôle au sein de la forme verbale.

³⁵¹ Depuis le début de notre travail, ce morphème est glossé « 3nonAgt » dans le but de rester le plus neutre possible quant aux fonctions syntaxiques. Dans cet exemple, intervient à l'évidence un phénomène de diathèse permettant l'expression d'un autre participant, puisqu'un patient au cas oblique, selon notre analyse, n'instancie pas de place d'argument – le morphème de diathèse serait sinon *-e*). C'est donc un participant NON PERSONNE animé non-marqué qui est indexé dans la forme verbale par le morphème de diathèse *-a* ; comme il n'est pas à proprement parler un « patient » du procès, mais bien un non-agent, nous avons adapté la glose de *-a* en conséquence.

3nonAgt-TpsNeutre] « *tu lui le/la rends pauvre », et l'applicatif possessif serait superflu, d'où l'agrammaticalité de la forme verbale. Pour rétablir le troisième rôle sémantique, il faut indexer l'actant OBLIQUE. Si ce dernier était introduit par l'applicatif oblique, il serait considéré comme l'agent, ce qui n'est évidemment pas le cas. Cette démonstration nous permet par conséquent de confirmer que l'applicatif oblique intervient *a priori* seulement lorsqu'un actant OBLIQUE est agent ou actant unique, jamais lorsqu'il est non-agent. Dans ce cas, soit il s'agit d'un procès bivalent et l'actant oblique n'est alors pas indexé (il n'instancie pas la place de second argument), soit il s'agit d'un procès impliquant plus de deux arguments et son indexation, couplée au jeu des applicatifs et autres morphèmes de diathèse, permet de récupérer les rôles sémantiques respectifs.

Nous avons par ailleurs précédemment remarqué (I.4) que le 'sur-marquage' OBLIQUE des animés et le morphème censé marquer un statut OBLIQUE sur les substantifs inanimés de l'innu-aimun – qui semblent être une spécificité de cette langue (en tout cas dans sa forme standardisée) et de quelques variétés proches – ressemble particulièrement au morphème d'applicatif oblique *-n̄* qui permet, ainsi que nous venons de le voir, de promouvoir en argument un actant oblique dans la forme verbale. C'est ce qu'illustre *supra* l'exemple (27), reproduit ci-dessous en (30)³⁵² :

INNU-AIMUN (Vicky Bellefleur - Nutashkuan 16/07/2017)

(30) *Mañi utauia uapamimeñua atimiñua Sana.*

→ <i>Mañi</i>	<i>utaui</i>	<i>-a</i>	<i>uapam</i>	<i>-im</i>	<i>-e</i>	<i>-n̄</i>	<i>-u</i>	<i>-a</i>
NP	BN	SpéANAPH	BV	Diath	Diath	Diath	Tps	→Pers
Marie	père	Obl	VOIF _{ANIM}	ApplPOSS	VxNeutre	ApplOBL	Neutre3	Obl
	<i>utem</i>	<i>-iñua</i>	<i>San</i>	<i>-a</i>				
	Possr+BN _{Rel}	SpéANAPH	NP	SpéANAPH				
	son-chien	Obl ₂	Jean	Obl				

« Le père de Marie voit le **chien** de Jean. »

Si nous observons la forme verbale en (30), nous constatons que la concaténation des morphèmes d'applicatif (*-n̄*), de neutralisation des oppositions de temps (*-u*) et l'indice personnel d'oblique animé (*-a*) est identique au sur-marquage OBLIQUE *-ñua*. Ce marquage déterminant exclusivement des actants possédés dont le possesseur est déjà marqué comme OBLIQUE, et l'applicatif oblique *-n̄* permettant précisément d'introduire un argument oblique,

³⁵² La forme verbale en (30) illustre effectivement l'inclusion de l'agent oblique dans la forme verbale. Cependant, dans d'autres phrases du même type (e.g. : « le père de Jean voit le père de Marie »), les informateurs et informatrices emploient une forme verbale plus simple, sans applicatif oblique, où aucun argument oblique ne semble indexé : *uapam-im-e-u* = VOIF_{ANIM} -ApplPOSS -VxNeutre -TpsNeutre. L'énoncé produit pourrait être littéralement traduit comme « Jean son père voit Marie son père », comme si les possesseurs des actants instanciaient dans la forme verbale les places d'arguments de leurs possédés respectifs, ce que pourrait marquer l'intervention de l'applicatif possessif *-im*.

nous sommes là face à une analogie frappante. Le sur-marquage OBLIQUE sur les substantifs désignant des entités possédées, et la marque de cas OBLIQUE des substantifs inanimés étant vraisemblablement des innovations propres à l'innu-aimun et quelques autres variétés, il est probable qu'ils soient liés à la valeur de l'applicatif oblique *-ñ*³⁵³. Étant donné le caractère multiprédicatif de la langue, il n'est pas étonnant que l'applicatif oblique puisse également marquer les substantifs. Il introduirait ainsi un référent possesseur OBLIQUE dans l'expression de la possession, comme l'illustrent les exemples ci-dessous :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 342)

- (31) a. *akush -iñ -u -a Mañi ukauï -a*
 BV Diath Tps -Pers NP Possr+BN_{REL} SpéANAPH
 être-malade Appl_{OBL} Neutre 3Obl Marie Poss3+mère Obl
 « la mère de Marie est malade »
- b. *akushiñua Mañi umisha utauassimiñua*
 → *akush -iñ -u -a Mañi umish -a*
 BV Diath Tps -Pers NP Possr+BN_{REL} SpéANAPH
 être-malade Appl_{OBL} Neutre 3Obl Marie Poss3+sœur Obl
ut- auass-im -iñu -a
 Pers BN Diath Diath SpéANAPH
 3 enfant Appl_{POSS} Appl_{OBL} Obl
 « l'enfant de la sœur de Marie est malade »

Dans ces deux exemples, la forme verbale est identique, pourtant l'actant unique ne présente pas le même marquage. En (31)a, l'actant unique est marqué comme OBLIQUE tandis qu'en (31)b, il est également OBLIQUE mais « sur-marqué » par l'intervention du morphème d'applicatif oblique, qui promeut le possesseur OBLIQUE de l'enfant (la sœur de Marie) : cela montre bien que le sur-marquage OBLIQUE ne détermine pas une « cinquième personne », puisque l'actant unique est indexé de la même manière dans la forme verbale, par le truchement de l'applicatif oblique et l'indice de la NON PERSONNE OBLIQUE *-a* « 3Obl ». L'applicatif en question introduit ainsi le possesseur OBLIQUE dans le prédicat nominal (logique) d'inclusion, qui est par ailleurs une base relationnelle (donc valence +1 par rapport aux autres noms)³⁵⁴. Une traduction littérale de cet exemple pourrait être : « Marie son enfant-à-sa-soeur est malade ». De la même manière que, en innu, l'actant OBLIQUE n'a pas accès à la diathèse verbale en tant

³⁵³ En blackfoot, on trouve également un morphème d'applicatif oblique *-yi* : (bien que non identifié comme tel – il est considéré dans Bliss & Jesney 2008 comme un morphème « direct non-local » (« direct » renvoyant à l'opposition *direct/inverse* et « non-local » à une configuration argumentale n'impliquant que la NON PERSONNE), apparaissant dans les procès entre arguments relevant de la NON PERSONNE dans les formes verbales. Ce morphème ressemble fortement, en blackfoot, à la marque d'OBLIQUE des substantifs animés (qui est identique au singulier des inanimés) : *-yi*.

³⁵⁴ On pourrait par ailleurs se demander à quel référent renvoie alors la marque d'OBLIQUE animé *-a* qui suit l'applicatif oblique : le possesseur OBLIQUE, ou le possédé par conséquent également OBLIQUE ? Au regard des exemples (33)c&d, il semble que le morphème en question soit relatif au possédé : OBLIQUE animé en (31)b, pluriel inanimé en (33)d.

qu'agent ou actant unique, il n'a pas non plus accès à la diathèse nominale en tant que possesseur, à moins d'être promu par l'applicatif oblique.

En revanche, dans le cas des inanimés, il convient de nuancer et préciser notre raisonnement. Nous avons vu en effet que le morphème d'OBLIQUE *-nu* apparaissant sur les substantifs inanimés est identique au morphème d'applicatif oblique (I.4) que l'on trouve sur les formes verbales ; or, dans certains de ses contextes d'apparition en innu, il ne semble pas pour autant introduire d'argument oblique dans la diathèse nominale :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 338)

- (32) a. *Puñ uapat-am -u utapan -nu e mikua -ni -t*
 NP BV Diath Tps BN SpéANAPH Épistém BV Diath Pers
 Paul voir Démot° Neutre voiture Obl_{NI} Réal/Subj rouge Appl_{OBL} 3Dép
 « Paul voit l'auto qui est rouge »
- b. *Puñ uapat-am -u utapan -a e mikua -ni -t -i*
 NP BV Diath Tps BN Nbre Épistém BV Diath Pers -Pers
 Paul voir Démot° Neutre voiture pl_{NI} Réal/Subj rouge Appl_{OBL} 3Dép 3pl_{NI}
 « Paul voit les autos qui sont rouges »

Dans les exemples ci-dessus, le seul actant OBLIQUE est bien la voiture, représenté par le substantif *utapan*, dont la marque de cas oblique disparaît en (32)b en faveur du morphème de pluriel des inanimés. Il n'y a donc aucun autre actant OBLIQUE susceptible d'être introduit par le morphème *-nu* sur le substantif désignant l'inanimé « voiture », si ce n'est le référent « voiture » lui-même. La marque de cas oblique des inanimés *-nu* est dans ce contexte probablement un emprunt grammatical sans valeur d'applicatif, par analogie avec le fonctionnement du marquage oblique (marque de cas, ou applicatif + marque de cas) des arguments de genre grammatical animé (d'où son usage en-dehors des relations de possession par un OBLIQUE)³⁵⁵. En revanche dans le cadre des relations de possession, on retrouve la valeur de l'applicatif sur les inanimés :

INNU-AIMUN³⁵⁶

- (33) a. *pakuneia -u nit- assik^u*
 BV Tps Possr BN
 être-troué_{INAN} Neutre Poss1 seau
 « mon seau est troué » (Drapeau, 2014 : 63)
- b. *pakuneia -n -u ut- assik^u*
 BV Diath Tps Possr BN
 être-troué_{INAN} Appl_{OBL} Neutre Poss3 seau
 « son seau est troué » (*ibid.*)

³⁵⁵ Rappelons que la marque d'oblique des animés est très proche du morphème de pluriel des inanimés (ces suffixes se confondent d'ailleurs dans les parlers de Mamit), l'importation telle quelle de la marque d'oblique des animés pour marquer l'oblique des inanimés ne serait pas probant.

³⁵⁶ Ces exemples reproduisent les exemples (16).

c. *pakuneia* -*ñ* -*u* *ukau* -*a* *ut-* *assiku* -*ñu*
 BV Diath Tps Possr+BN_{Rel} SpéANAPH Possr BN Diath
 être-troué_{INAN} Appl_{OBL} Neutre Poss3+mère Obl Poss3 seau Appl_{OBL}
 « le seau de sa mère est troué »

d. *pakuneia* -*ñ* -*u* -*a* *u-* *kau*-*a* *ut-* *assiku* -*ñu* -*a*
 BV Diath Tps -Pers Pers BN SpéANAPH Pers BN Diath Nbre
 être-troué_{INAN} Appl_{OBL} Neutre 3pl_{NI} 3 mère Obl 3 seau Appl_{OBL} pl_{NI}
 « les seaux de sa mère sont troués »

Comme l'on s'y attend, en (33)a, il n'y a aucune intervention de l'OBLIQUE : la référence à l'actant unique inanimé est liée à l'espace discursif, étant possédé par une personne proprement dite (cf. notre schéma *infra* page 184). En (33)b, l'actant unique inanimé est oblique car possédé par une NON PERSONNE, il est donc promu comme tel dans la valence verbale par l'applicatif oblique. Il n'est en revanche pas marqué par le cas oblique des inanimés (comme nous l'avons vu en I.3), à l'instar des possédés de genre animé qui n'ont pas de 'sur-marquage' dans ce contexte (mais une simple marque de cas oblique -*a*). En (33)c et (33)d, par contre, l'actant unique inanimé possédé par un participant OBLIQUE présente la marque identifiée comme le cas oblique des inanimés, dont la valeur s'apparente alors à celle de l'applicatif oblique. En résumé, il semble que la marque de cas oblique -*ñu* des inanimés correspondrait à l'applicatif oblique dans le cadre des possessions par un actant au cas oblique (d'où notre glose dans ce contexte), mais elle résulterait d'une extension analogique lorsqu'elle détermine un actant impliqué dans un procès dont l'agent est une NON PERSONNE non-marquée ; nous la glosons alors dans ce cas « Ob_{NI} ».

Nous considérons que ce phénomène, de même que le 'sur-marquage' OBLIQUE des animés possédés par un participant au cas oblique, conduit à étendre la notion de valence aux noms communs. L'applicatif oblique n'ouvre pas nécessairement une place d'argument mais permet l'expression d'un actant au cas oblique comme argument. Son usage ne se limite ainsi pas aux verbes, mais s'étend également aux noms communs dans le cadre des relations de possession, afin d'exprimer un possesseur OBLIQUE le cas échéant. Les relations de possession, tant dans la morphologie verbale que nominale sont ainsi le cadre d'interaction entre les deux morphèmes d'applicatif que nous abordons dans cette section : -*ñ* et -*im*. Ce dernier, que nous étiquetons comme un applicatif possessif, ne renvoie pas toujours à la possession au sens strict. Il peut en effet s'agir d'une relation très large liant deux arguments ; son intervention dans certaines formes verbales appelées dans la *Grammaire de la langue innue* « relationnelles » (dans le sens où elles indexent un participant indirect, normalement extérieur à la diathèse) illustre cette valeur qui peut parfois paraître opaque :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 251 _extrait de Joséphine Picard – Pessamit)

- (34) *kie n- uitama -k^u ne -ñu*
 Connect Pers BV Diath Dém SpéANAPH
 aussi 1 dire-à_{ANIM} VxSpé Méd Obl_{NI}
tshe ishinakui -m -ak -i pitshu -a
 CL.MqMod BV Diath Pers -Pers BN SpéANAPH
 Présupp.Irréalis faire-ainsi_{ANIM} Appl_{POSS} 1sgDép+3Dép 3Obl résine Obl
 « Il me dit comment je dois traiter la résine » [litt. « (...) comment faire à sa manière la résine. »]

Dans l'exemple ci-dessus, l'applicatif possessif intervient dans la forme verbale de la proposition dépendante. Si l'on s'en tient à la traduction, l'idée de possession semble surfaite. En revanche, la traduction littérale permet de mettre davantage en évidence le lien entre la proposition indépendante et sa complétive, justifiant ainsi l'usage de l'applicatif *-(i)m* : l'actant NON PERSONNE conseille au locuteur de traiter la résine de telle manière, donc « ainsi qu'il le dit » (d'où son expression en tant que participant au procès), ce qui, en termes de possession au sens large, peut s'interpréter comme « à sa manière » ou « selon ses dires ». On trouve néanmoins beaucoup cet applicatif dans les procès où une relation de possession est plus explicite. Par ailleurs, un suffixe identique *-(i)m* permet de construire les formes possessives des noms aliénables³⁵⁷ :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 59)

- (35) a. *maniteu*
 BN
 visiteur
 « visiteur »
 b. *ni- manite -m*
 Possr BN Diath
 Poss1 visiteur Appl_{POSS}
 « mon visiteur »
- (36) a. *natukuñnish*
 BN
 médecin
 « médecin »
 b. *u- natukuñnish -im -a*
 Possr BN Diath SpéANAPH
 Poss3 médecin Appl_{POSS} Obl
 « son médecin »

Les exemples ci-dessus illustrent l'emploi de l'applicatif possessif *-(i)m* sur les formes nominales possessives dans le cadre de la possession aliénable. Le suffixe *-(i)m* est plus connu pour son rôle dans la formation des constructions possessives que pour celui qu'il a dans la

³⁵⁷ Les bases nominales innues se répartissent en deux classes selon leur forme possessive : l'une est constituée des noms aliénables qui présentent une forme possessive en *-(i)m* ; les noms de l'autre classe ont une forme possessive sans *-(i)m*, ils réfèrent aux possessions « inaliénables » ou plus personnelles (Drapeau, 2014 : 59). À propos des noms, Stiebels (2006 : 179) écrit que certaines langues, comme l'anglais ou l'allemand, ne marquent pas l'opération d'« extension du possesseur » (*'possessor extension'*) mais ajoutent simplement un argument possesseur ; tandis que d'autres, comme les langues mayas, nécessitent une opération morphologiquement marquée pour l'« extension du possesseur » permettant à ce nom de prendre un argument possesseur. L'innu présente au moins ces deux configurations : les noms communs référant aux entités aliénables présentent, en plus des affixes du possesseur, une marque d'applicatif *-im* lorsque ces entités sont l'objet d'une possession ; les noms des entités inaliénables ne présentent normalement pas ce suffixe et prennent directement les affixes du possesseur lorsqu'il y a une possession. Parmi les signifiants des entités inaliénables, on trouve de plus les noms relationnels qui ont toujours des affixes de 'possesseur'. La marque d'applicatif possessif sur ces noms relationnels permet alors d'exprimer l'aliénation d'une entité *a priori* inaliénable.

morphosyntaxe verbale, où il est le plus souvent identifié comme lié à la présence d'un argument OBLIQUE, sans que son analyse soit pour autant très claire³⁵⁸. La valeur commune de *-(i)m* tant sur les noms que sur les verbes nous encourage pourtant à le considérer, à l'instar des usages de l'applicatif oblique, comme un seul et même morphème d'applicatif. Son usage sur les noms, spécifique à la possession de type « aliénable », justifie notre étiquette d'applicatif « possessif » (dans le sens de promotion du possesseur en argument), qui permet par ailleurs de le distinguer de l'applicatif dit « relationnel » dont les répercussions syntaxiques sont, nous l'aborderons dans notre Quatrième Partie (Chapitre 10, section II.2), assez différentes.

Les morphèmes d'applicatif *-n̄* et *-im* présentent donc la particularité d'intervenir à la fois dans les formes verbales et dans les formes nominales – dont les paradigmes respectifs (cf. Annexe 6) sont similaires à plusieurs égards, si ce n'est partagés. On pourrait remettre en cause l'idée qu'il s'agisse selon les contextes du même morphème, mais leur valeur respective semble pourtant régulière. La perspective analytique dans laquelle nous nous inscrivons considère, rappelons-le, que les noms sont des prédicats logiques d'inclusion à une classe ouverte d'entités³⁵⁹. Il n'y a donc pas de contradiction à considérer les noms communs comme pourvus d'une certaine valence en fonction des sèmes qui les constituent (un « père », par exemple, est toujours le père de quelqu'un, ce qui fait du nom « père » un prédicat d'une valence 2 dont les arguments sont les suivants : celui qui est inclus dans la classe « père », celui – *fils* ou *filles* – dont ce premier argument est le *père*)³⁶⁰. À partir de là, il semble possible que cette valence de base puisse être modifiée, notamment par des morphèmes d'applicatif. C'est là la valeur que nous donnons, dans notre analyse, aux morphèmes *-n̄* et *-im*.

Ces applicatifs ne semblent en revanche pas avoir un usage strict dans la morphosyntaxe verbale, au regard de la variation des formes verbales au sein même des variétés innues, et plus largement dans l'ensemble des langues algonquiennes³⁶¹. Néanmoins, cela ne remet pas en

³⁵⁸ Il apparaît ainsi comme une forme de l'applicatif relationnel dans les « formes relationnelles » des verbes transitifs animés (TrAn) identifiées par Drapeau (2014 : 251-252) pour l'innu, sans être accompagné d'une analyse précise ; il est étiqueté « direct fort » (*'strong direct'*) dans Zúñiga (2006) pour le cri des Plaines – qui le ramène donc en quelque sorte à un suffixe de voix – et « obviatif » (*'obviative'*) dans Dahlstrom (1991) pour cette même langue. Drapeau (2015) l'identifie plus clairement comme un applicatif possessif. Ce suffixe n'est en revanche pas mentionné dans les paradigmes verbaux des autres langues que nous avons pu consulter (cf. tableaux de paradigmes en Annexes 4 et 5), notamment du fait que ces paradigmes semblent incomplets au regard des données dont nous disposons pour l'innu-aimun dans Drapeau (2014) ou pour le cri des Plaines. Il se peut également qu'il s'agisse d'une spécificité propre au continuum cri-innu-montagnais.

³⁵⁹ Cf. le point B dans nos Notes Préliminaires.

³⁶⁰ On rejoint ici les domaines plus spécifiques des noms relationnels et non-relationnels, voire de la possession aliénable ou inaliénable, dont les manifestations sont variées à travers les langues du monde. Cf *supra* Note 357.

³⁶¹ Nous n'avons par exemple par trouvé d'occurrence de *-im* dans les paradigmes verbaux du nishnaabemwin, du miami-illinois ou du ménomini (voir tableaux en Annexes 4 et 5), ceci parce que les paradigmes correspondant à son occurrence en innu ne sont pas spécifiés dans nos sources. Nous ne savons donc pas si c'est simplement parce

question notre analyse, qui s'avère pertinente – d'autant que l'on puisse en juger – pour rendre compte que des usages des morphèmes *-ñ* et *-im* dans tous les cas où ils apparaissent en innu.

3) Remarques sur l'usage de l'applicatif *-ñ* dans les propositions dépendantes

Il est un contexte d'apparition de l'applicatif oblique qu'il nous semble important de mentionner. Certains verbes, identifiés comme « impersonnels » (Drapeau, 2014 : 350 & sqq), constituent une classe sémantique spécifique : il s'agit de procès décrivant les conditions météorologiques (« il neige », « il fait chaud »), l'environnement géographique (« il y a une montée »), ou encore le moment de la journée (« c'est la nuit ») ; ils sont cependant considérés comme des verbes intransitifs inanimés car ils se conjuguent de la même manière³⁶². Tous, vraisemblablement, peuvent être traités comme déictiques. Bien qu'étant impersonnelles, lorsque ces formes verbales sont employées dans un énoncé présentant un argument NON PERSONNE animé, le morphème d'applicatif oblique intervient, quand bien même aucun actant OBLIQUE n'est mentionné (37)b :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 351)

(37)a. *tipishka -t -i ni- ka itut -e -n aiameutshap -it*
 BV Pers Mod Pers MqMod BV Diath Tps BN Cas
 faire-nuit 3DépSubjonctf 1 Fut aller-à-pied VxNeutre Neutre_{1&2} église Loc
 « cette nuit, j'irai à l'église »

b. *tipishka -ñ -it -i ni- kaui tshika itut -e -u*
 BV Diath Pers Mod Possr BN_{Rel} MqMod BV Diath Tps
 faire-nuit Appl_{OBL} 3DépSubjonctf Poss1 mère Fut aller-à-pied VxNeutre Neutre
aiameutshap -it
 BN Cas
 église Loc
 « cette nuit_{Obl}, ma mère ira à l'église »

Dans les deux occurrences ci-dessus, l'équivalent de « il fait nuit », *tipishka-u*, est au paradigme DÉPENDANT, ce qui dans une traduction plus littérale revient à « quand c'est la nuit » (donc une proposition circonstancielle). En (37)b, on remarque que l'applicatif oblique intervient dans la forme verbale DÉPENDANTE – pourtant considérée comme impersonnelle – du fait de la présence d'un argument NON PERSONNE animé dans la proposition principale (« ma mère »). En innu, les verbes impersonnels se conjuguent en effet comme les verbes intransitifs dont l'actant unique est une NON PERSONNE inanimée : et le suffixe *-t* indexe un argument NON

qu'il n'apparaît pas dans ces langues, ou parce que les descriptions de ces langues dont nous disposons sont incomplètes.

³⁶² Cf. Chapitre 7 (III) pour une discussion plus approfondie sur cette classe de verbes.

PERSONNE dans tout le paradigme DÉPENDANT³⁶³. Tout d'abord, osons la remarque suivante : si la forme verbale se conjugue de la même manière que des verbes intransitifs inanimés (IntrIn), pourquoi qualifier ces formes verbales comme plus « impersonnelles » que les verbes monovalents sélectionnant un actant inanimé ? Nous rencontrons ici le problème universel à travers les langues, de la question des verbes impersonnels : est-ce qu'il s'agit de verbes avalents (« être que pleuvoir », sans place d'argument) ou réellement impersonnels (« il pleut », verbes monovalents dont la place d'argument est vide), ou bien se trouve-t-on dans le cas d'une langue qui exprime plutôt quelque chose comme « la pluie pleut », où l'argument « pluie » serait incorporé au verbe (degré d'intégration maximal entraînant une baisse de la valence), d'où la présence d'indices personnels supplétifs ? Dans tous ces cas, nous pouvons rendre compte de la présence de l'applicatif oblique grâce à la définition de l'OBLIQUE que nous avons adoptée. Ce dernier constitue une marque anaphorique différentielle, qui distingue un sous-espace référentiel au sein du domaine de la NON PERSONNE (cf. *supra* Figure 5). En (37)a, puisqu'il n'y a pas d'argument NON PERSONNE – dans le sens où il serait défini (et non seulement identifié) par la situation d'énonciation –, cette distinction n'a pas lieu d'être : « cette nuit » renvoie à une expression du type « quand ce sera la nuit *par rapport à moi* » (on se trouve dans le même espace référentiel, lié à l'espace discursif). En (37)b, le procès concerne la mère du locuteur ou de la locutrice, donc un argument non directement défini par la situation d'énonciation (bien qu'identifié par rapport à celle-ci), qui appartient au sous-espace référentiel adjacent à la situation d'énonciation. L'expression déictique « cette nuit » n'est dès lors plus directement liée à la situation d'énonciation : « cette nuit » signifie cette fois « quand ce sera la nuit *par rapport à elle* ». Cette déconstruction des formes verbales en (37) permet de rendre compte de l'intervention de l'applicatif oblique dans la forme verbale DÉPENDANTE, qui sert précisément à enjamber la distance structurale entre l'expression *tipisha-ñ-it-i* « quand ce sera la nuit (*par rapport à elle*) » et le centre déictique qu'est l'espace discursif ; tandis que l'expression *tipisha-t-i* « quand ce sera la nuit (*par rapport à moi*) » ne nécessite pas un tel recours au marquage anaphorique différentiel. Pourquoi est-ce alors l'applicatif oblique qui signale cette distance structurale entre les différents espaces permettant la construction de la référence ? Il se pourrait que dans ce cas – qui rappelle par ailleurs celui des substantifs inanimés impliqués dans une relation de prédication avec une NON PERSONNE animée (cf. à ce sujet notre discussion au Chapitre 11, II.2) – l'applicatif oblique n'introduit pas à proprement

³⁶³ Avec son allomorphe *-k*. Il n'est cependant pas exclu que cet indice de la NON PERSONNE soit dans ce cas supplétif.

parler un argument oblique, mais fonctionne davantage comme un datif (« quand cela *lui* sera la nuit ») : il introduirait donc, certes, la référence à un actant dans le verbe (ici, la mère du locuteur), mais ce dernier n'est pas OBLIQUE. Cette valeur de datif pourrait offrir une piste épistémologique, si l'on parvient à démontrer qu'elle peut s'appliquer à l'ensemble des usages de l'applicatif oblique. Au sein de notre travail, nous conservons néanmoins notre étiquette : même dans le cas où il ne promeut pas un argument marqué comme OBLIQUE, le morphème *-n* en innu fonctionne comme un applicatif (expression d'un actant oblique en argument indexé par le verbe), et présente une valeur oblique liée au marquage anaphorique différentiel, qui est structurellement déterminé, au sens où il situe le procès, ou un argument du procès, dans un domaine de référence non-adjacent à l'espace discursif. Finalement, pour ce qui concerne les verbes impersonnels (en fait, si l'on peut dire, tous les verbes monovalents qui sélectionnent un actant inanimé), l'applicatif oblique a le même rôle que la marque de cas oblique des inanimés en innu. Ces caractéristiques seront davantage développées au Chapitre 11 (section II.2).

4) Effets casuels de l'anaphore différentielle dans la morphosyntaxe de l'innu

Nous analysons donc l'OBLIQUE, dans les langues algonquiennes, comme une marque anaphorique différentielle, structurellement³⁶⁴ déterminée par la nécessité de signaler le fait qu'une NON PERSONNE n'appartient pas à un espace référentiel directement adjacent (contigu) au centre déictique représenté par l'espace discursif (situation d'énonciation). Les participants marqués comme OBLIQUE n'ont, en innu, normalement pas accès aux places d'argument des procès (ils ne sont pas indexés dans les formes verbales innues en l'absence de l'applicatif oblique). Ces observations nous invitent à considérer la marque d'OBLIQUE comme déterminant un cas périphérique (les gloses des exemples prennent désormais en compte ce choix visant avant tout à simplifier la description de la langue). Il y aurait donc, en innu du moins, un effet casuel du système de marquage que nous identifions comme relevant de l'anaphore différentielle.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 336)

(38)	<i>Puñ</i>	<i>uapam -e</i>	<i>-u</i>	<i>auass-a</i>
	NP	BV	Diath Tps	BN Cas
	Paul	voir _{ANIM}	VxNeutre Neutre	enfant Obl
	« Paul voit un/l'/des enfant(s) »			

L'exemple ci-dessus fait intervenir deux arguments relevant de la NON PERSONNE. L'un, Paul, ne prend aucune marque, tandis que le second, l'enfant, est marqué par le cas oblique. Ce suffixe

³⁶⁴ Pour parler en termes de *Government and Binding*, le caractère structural de ce système de marquage serait relatif à l'appartenance des constituants à différents domaines de référence.

n'apporte *a priori* aucune information sur le caractère défini ou non du référent, ou sur son nombre. Il s'oppose à une absence de marque, qui caractérise quant à elle l'actant désigné par Paul. Quelles seraient alors les caractéristiques de ce cas marqué ? L'exemple (38) montre qu'en termes de macro-rôle sémantique, il peut s'agir d'un non-agent³⁶⁵. Les exemples qui suivent, en revanche, montrent bien que ce marquage n'est pas directement lié aux rôles sémantiques :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 340)

- (39) a. *Puñ shikat -e -u auass-a*
 NP BV Diath Tps BN Cas
 Paul haïr VxNeutre Neutre enfant Obl
 « Paul invective l'enfant »
- b. *Puñ shikat -ik -u auass-a*
 NP BV Diath Tps BN Cas
 Paul haïr VxSpéNeutre enfant Obl
 « Paul se fait invectiver par l'enfant »

En (39)a, l'argument au cas oblique est, comme en (38), le non-agent. En revanche, en (39)b, il s'agit de l'agent : la forme verbale présente alors le morphème de voix marquée (« VxSpé »), qui semble à première vue indiquer, par rapport à l'énoncé (39)a, l'inversion des rôles sémantiques entre l'actant marqué et l'actant non-marqué. On remarque que dans les exemples (38) et (39), l'argument non-marqué précède la forme verbale, tandis que l'actant marqué la suit. Les exemples ci-dessous montrent que l'actant marqué peut également précéder la forme verbale (comme en (40)b), la position du constituant dans l'énoncé ne constitue donc pas non plus une caractéristique de ce marquage :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 344)

- (40) a. *Kaṇaṇin nat -e -u Shushep -iss -a*
 NP BV Diath Tps NP Éval Cas
 Caroline aller-rejoindre VxNeutre Neutre Joseph Dimin Obl
 « Caroline va chercher Shushepiss »
- b. *Shushep -iss -a nat -ik -u Kaṇaṇin*
 NP Éval Cas BV Diath Tps NP
 Joseph Dimin Obl aller-rejoindre VxSpéNeutre Caroline
 « Shushepiss va chercher Caroline »

En (40)a, c'est le patient, Shushepiss, qui suit la forme verbale, qui est marqué. En (40)b, l'actant marqué, toujours Shushepiss, précède cette fois le verbe. Il est l'agent du procès, et le morphème de voix marquée *-ik* apparaît encore (on remarque cependant que, contrairement à (39)b, Drapeau n'a cette fois pas traduit la forme « inverse » par un passif). Le cas oblique peut

³⁶⁵ Sauf indication contraire, nous utilisons ici les termes d'« agent » et « non-agent » (à défaut de « patient », voir Note 351 page 206) pour référer à des macro-rôles bien reconnus en linguistique. Bien entendu, ces étiquettes ne sont pas toujours adaptées selon les procès exprimés par les verbes.

donc, en termes de rôle sémantique, s'appliquer tant au non-agent qu'à l'agent, bien que dans le deuxième cas cela provoque l'intervention d'une voix spécifique sur la forme verbale³⁶⁶. Lorsqu'une NON PERSONNE est non-agent, elle n'est cependant pas systématiquement marquée en cas :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 336)

- (41) *n- uapam -a -u auass*
 Pers BV Diath Tps BN
 1 voir_{ANIM} 3nonAgtNeutre enfant
 « je vois un enfant »

Dans l'exemple ci-dessus, l'expérient est une personne du discours, et le non-agent est une NON PERSONNE animée désignée par le substantif *auass*, non marqué en cas. L'absence de marque de cas peut donc s'appliquer tant aux agents relevant de la NON PERSONNE ((40)a) qu'aux non-agents NON PERSONNE (41), à la voix de base (indiquée par les morphème *-a* ou *-e* en innu). Cette opposition entre un cas marqué et un cas non-marqué se définit donc en dehors du cadre d'une distribution stricte des principaux rôles sémantiques.

Du fait de l'anaphore différentielle qui la détermine, l'opposition entre une absence de marque casuelle et un cas marqué est obligatoire dès lors qu'apparaît dans l'expression d'un procès plus d'un argument NON PERSONNE. En revanche, comme l'on peut s'y attendre, aucune marque segmentale de ce type n'intervient au niveau des personnes proprement dites :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 336)

- (42) a. *n- uapam -a -u auass*
 Pers BV Diath Tps BN
 1 voir_{ANIM} 3nonAgtNeutre enfant
 « je vois un enfant »
- b. *Puñ uapam -e -u auass-a*
 NP BV Diath Tps BN Cas
 Paul voir_{ANIM} VxNeutre Neutre enfant Obl
 « Paul voit un/l'/des enfant(s) » (Drapeau, 2014 : 336)

Dans l'exemple (42)a, le substantif *auass*, désignant le non-agent du procès, n'est pas marqué en cas ; si l'on devait rajouter le personnel indépendant de la première personne³⁶⁷, *niñ*, celui-ci ne porterait pas de marque casuelle. En (42)b, cependant, on remarque que *auass*, toujours non-agent, est cette fois marqué en cas, tandis que le nom propre ne porte aucune marque. Outre la présence ou non du marquage casuel sur le substantif, les exemples en (42) diffèrent l'un de

³⁶⁶ Un agent marqué comme OBLIQUE n'est cependant pas le seul contexte d'apparition de ce morphème de voix, comme nous le verrons plus en détail au Chapitre 8 et au Chapitre 9.

³⁶⁷ Dans les langues algonquiennes, et ici en innu, les pronoms personnels indépendants ne sont employés que dans une fonction emphatique : *niñ nuapamau auass* « moi, je vois un enfant » ; ils sont sinon tout à fait optionnels.

l'autre également par la forme verbale³⁶⁸ : en (42)a, il s'agit d'une forme verbale présentant le morphème de diathèse *-a*, la seconde place d'argument du procès est bien instanciée, par *auass*. En revanche, comme nous l'avons vu en II.1, en (42)b, la place du second argument n'est pas instanciée : *auass-a* ne constitue pas un argument du verbe *uapam-e-u* « il le/la/les voit ». Si l'on considère la distribution des rôles actanciels, nous avons vu dans les sections précédentes (II.1 et II.2) qu'à moins de modifier la diathèse (par le morphème d'applicatif oblique ou le morphème de voix non-neutre – *i.e.* « inverse »), le premier actant ou l'actant unique ne peuvent pas être au cas oblique, au moins en innu. Ces observations nous permettent de considérer ce « cas », précisément comme un cas oblique, marquant un argument qui, bien que participant au procès, n'instancie pas de place d'argument du verbe. La dénomination de ce 'cas' comme OBLIQUE n'est pas artificielle, et il est possible de l'argumenter de manière cohérente. Premièrement, nous l'avons vu, le 'cas marqué' n'a pas de spécificité quant aux macro-rôles sémantiques (« agent » et « non-agent »), on ne peut donc l'apparenter ni à un nominatif, ni à un accusatif : il est « autre ». Deuxièmement, il caractérise des arguments qui n'instancient pas de place d'argument. Enfin, cette dénomination nous permet de rappeler qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un cas, mais bien d'un effet casuel³⁶⁹ d'un système de marquage anaphorique différentiel, qui indique que la référence se construit dans un domaine non-adjacent à l'espace discursif, que nous avons appelé OBLIQUE³⁷⁰. Par ailleurs, le fait qu'en innu les arguments relevant de la NON PERSONNE ne seraient jamais indexés par le préfixe sur la forme verbale des propositions indépendantes (cf. (42)b), contrairement aux personnes proprement dites (cf. (42)a), pourrait suggérer l'existence d'un autre système de marquage, spécifique aux personnes proprement dites, qui remanierait les configurations argumentales lorsque le procès implique une/des personne(s) proprement dite(s) et la NON PERSONNE³⁷¹. Les personnes proprement dites appartiennent en effet à un domaine à part (cf. Chapitre 8, sections I.2a et II.2a), qu'il est cependant gênant de réduire à une simple question de cas. Quoiqu'il en soit, étant données la différence de traitement des arguments sur la forme verbale (par un préfixe

³⁶⁸ Comme mentionné plus haut (Note 334 page 199), cette observation n'est pas valable pour toutes les langues algonquiennes : dans certaines variétés nishnaabemwin, notamment l'odawa, les formes verbales ont dans ces contextes le morphème *-a*. Cela est discuté au Chapitre 8.

³⁶⁹ Nous insistons sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un cas à proprement parler mais plutôt d'un effet casuel, c'est-à-dire qu'il semble y avoir avec ce marquage une corrélation syntaxique qui joue sur l'accès aux places d'argument, comme peuvent le faire les cas dans certaines langues.

³⁷⁰ Nous pouvons de plus rapprocher cette distinction d'un cas non-marqué face à un cas oblique à la remarquable description de l'oubykh, langue caucasique du nord-ouest, par Georges Dumézil (l'oubykh distingue, en plus de ces deux cas, un instrumental et un locatif) (Dumézil 1931, 1975). Notre distinction n'est donc pas une exception en linguistique descriptive et rejoint par ailleurs la définition du terme « oblique » par Creissels (2016).

³⁷¹ Cette remarque ne peut pas être étendue à l'ensemble des langues algonquiennes ; un préfixe de NON PERSONNE **we-* est d'ailleurs reconstruit pour les constructions objectives du proto-algonquien. Cf. Chapitre 8.

ou non) selon leur nature (personnes proprement dites/NON PERSONNE) d'une part, et la non-intervention du marquage oblique (marque de cas sur les substantifs, applicatif et indice de la NON PERSONNE OBLIQUE sur le prédicat régissant) avec les personnes proprement dites d'autre part, on constate que les personnes proprement dites et la NON PERSONNE relèvent dans la syntaxe algonquienne de deux niveaux différents³⁷², et que le marquage oblique est réservé à la NON PERSONNE. En tant que 'cas', le cas oblique et le cas non-marqué pourraient constituer, en termes de logique, des prédicats de position mettant en relation un repéré (le référent NON PERSONNE oblique ou non), et un repère (sous-espace de référence anaphorique non-contigu ou contigu, voir *supra* Figure 5), ce qui nous permet de rapprocher le « système casuel » algonquien que nous venons d'esquisser de son origine structurale déictique³⁷³.

À ce titre, il est intéressant de comparer le rôle du cas oblique et de ce que nous traitons également comme un cas : le locatif³⁷⁴. Le cas « local », ou « locatif », marqué par *-it*, indiquerait en innu un rôle d'actant local, lorsque ce dernier n'est pas considéré par la diathèse comme un argument central (43), ou la désignation d'un repère (circonstant), comme en (46) ou (48)a, ou d'un complément circonstanciel de temps, comme en (44) ci-dessous :

INNU-AIMUN

(43) *tipishka -t -i ni- ka itut -e -n aiameutshuap-it*
 BN Pers Mod Pers MqMod BV Diath Tps BN Cas
 nuit 3Dép Subjonctf 1 Fut aller-à-pied VxNeutre Neutre_{1&2} église Loc
 « cette nuit, j'irai à l'église » (Drapeau, 2014 : 351)

(44) *ni:pinu -t ta:ka: -pan*
 BN Cas BV Tps
 été Loc être-froid Prét₃
 “Last summer, it was cold.” (Oxford, 2007 : 193)

Dans l'exemple (44), le cas locatif permet de situer la période désignée par *ni:pin* (une entité de 2^{ème} ordre selon Lyons) dans le passé. Au vu des exemples ci-dessus, on peut stipuler que le type de repérage opéré par la marque locative dépend *a priori* de l'ordre de calcul de l'entité désignée par la base sur laquelle elle porte.

³⁷² Cela corrobore la scission des personnes telles que décrites par Benveniste (1966). Cf. Lemaréchal 1998, chapitre I, sur les différentes stratégies de marquage – ou non ! – de la « 3^{ème} personne ».

³⁷³ Dans un article de 2005, Bliss & Jesney, à partir des données du blackfoot, proposent d'étendre la notion d'« obviation » aux personnes proprement dites, et considèrent alors que la 2^{ème} personne est « structurellement obviative » tandis que la 1^{ère} est « structurellement non-obviative ». Aucune marque d'« obviation » (donc d'OBLIQUE) n'est impliquée, cette proposition se base sur d'autres faits linguistiques que l'on retrouve dans les langues algonquiennes. Elle ne remet donc pas en question notre analyse de la marque d'OBLIQUE, et nous discuterons plus spécifiquement du cas du blackfoot au Chapitre 8.

³⁷⁴ Rappelons que l'identification de « cas » dans les langues algonquiennes doit se comprendre ici dans le cadre d'une approche des relations sémantiques émanicipée des lieux de marquage de ces relations (qui opposent notamment les langues de type *headmarking* aux langues à cas). Le terme de « cas » est donc à interpréter de manière strictement sémantique.

Le marquage du locatif sur les substantifs désignant des lieux n'est cependant pas systématique, comme le montre l'exemple (45) :

INNU DE PESSAMIU (Drapeau, 2015 : 59)

(45)	<i>tawe:w-tt</i>	<i>-am</i>	<i>-w</i>	<i>-at</i>	<i>n.te:</i>	<i>ayamye:wcwa:p-ilu</i>		
	BV	Diath	Diath	Tps	-Pers	AdvDém	BN	Cas
	atterrir	Appl	Démot°	Neutre3pl _{NA}	MédDist.Loc	église		Obl _{NI}

“They land (on) the church.”

Dans cet exemple, le lieu d'atterrissage précisé par *ayamye:wcwa:p* « église » est introduit au sein du prédicat par l'applicatif *-tt*, mais en tant qu'inanimé, il n'a pas accès à la place d'argument non-agent (cf. Chapitre 7, II, Chapitre 8, I.2b et Chapitre 11, II.2) ; nous considérons qu'il est alors relégué à un statut périphérique de type complément du verbe, qui spécifie un sème du procès (ici, introduit par l'applicatif) sans instancier pour autant une place d'argument. Son rôle sémantique n'est pas défini par l'applicatif, mais il est signalé par la forme locative du démonstratif proximal : *n.te:*. En revanche, le substantif *ayamye:wcwa:p* désignant cet actant local est ici marqué par le cas oblique, et non le cas locatif³⁷⁵ comme en (43). On remarque d'ailleurs que les formes locatives des différents démonstratifs, mais aussi celles des locutions comme *euku.an* (> *eku.te*) et *nama.ieu* (> *nama.ieu.te*), ne semblent pas faire intervenir le morphème de cas *-it* (que l'on trouve habituellement sur les bases nominales), mais plutôt un morphème dérivationnel *-(i)te*. Oxford (2011 : 2) souligne que dans d'autres variétés du complexe dialectal cri, *ite* peut apparaître indépendamment et a le sens d'un démonstratif médial, ce qui pourrait correspondre à un usage 'indépendant' du morphème de cas locatif – donc, lorsque le repérage 'locatif' (dans le temps ou dans l'espace) s'opère à un autre niveau de constituance. Dans la proposition clivée ci-dessous, le syntagme circonstanciel de lieu est le prédicat syntaxique, en position de focus :

INNU D'UNAMAN-SHIPU (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>)

(46)	<i>ne.te</i>	<i>nitsh</i>	<i>-ina</i>	<i>-t</i>	<i>tekua</i>	<i>-k</i>	<i>tsh-</i>	<i>ushtashk^u</i>
	AdvDém	POSS+BN _{REL}	NbrePers	Cas	BV	Pers	Possr	BN
	Prox.Loc	Poss1+chez-soi	1pl	Loc	se-trouver-qqpart	3Dép	Poss2	hache

« C'est chez nous que se trouve ta hache. »

Le signifiant *-(i)te* ne peut pas être considéré comme une marque de cas au même titre que *-it*, mais il peut tout à fait être un suffixe dérivatif attribuant une valeur locative à une base. De la même manière que les démonstratifs ne peuvent être déterminés par le cas locatif *-it* ils ne prennent pas non plus directement le cas oblique *-a* :

³⁷⁵ Le cas oblique est ici régi par le repérage anaphorique différentiel, afin de distinguer les 'atterrisseurs' et le 'lieu d'atterrissage', tous deux relevant de la NON PERSONNE. Le cas locatif ayant d'après Drapeau (2014 : 42) préséance sur le cas oblique, il semble donc qu'il ne soit pas ici requis.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 107_ extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen – Ekuanitshit)

- (47) *shashish ne -ñu -a ui mitsh -u uau -a ni- kuss*
 AdvTps Dém Diath Cas MqMod BV Tps BN Cas Possr BN_{REL}
 il-y-a-longtemps Méd Appl_{OBL} Obl Volitif manger-de Neutre œuf Obl Poss1 fils
 « Il y a longtemps que mon fils veut manger de ces œufs-là. »

Dans l'énoncé ci-dessus, le démonstratif médial *ne-ñu-a* réfère aux œufs que l'enfant souhaite manger. Or le syntagme désignant « les œufs » *uau-a* est au cas oblique. Pour que le démonstratif puisse renvoyer à ce syntagme, le morphème d'applicatif oblique est nécessaire afin de permettre l'expression d'un argument oblique au sein du prédicat de position (logique) constitué par le démonstratif (cf. Lemaréchal 2018). On voit donc que lorsqu'un démonstratif animé renvoie à un participant au cas oblique, l'intervention du morphème d'applicatif oblique est nécessaire.

La préséance du locatif sur le cas oblique telle que décrite par Drapeau (2014 : 42) est par ailleurs à relativiser, comme l'auteure le précise en note après la mention « la marque du locatif est employée lorsqu'on utilise un nom comme complément de lieu » (Drapeau, 2014 : 39) :

Il ne s'agit toutefois pas d'une règle absolue, car il n'est pas rare qu'un complément de lieu soit traité comme un simple complément, sans la forme locative, surtout quand le sens du verbe implique nécessairement un complément de lieu [c'est-à-dire, un actant local régi par le verbe sans en constituer pour autant un argument]. (*ibid.*)

Cette remarque de Drapeau met ainsi en évidence la valeur principalement sémantique (et non syntaxique) – conforme à la notion de « cas » telle que nous l'employons dans cette langue – du cas locatif. Ce dernier ne constitue par conséquent pas une marque spécifique permettant d'identifier les actants locaux et les compléments circonstanciel de lieu (ou de temps), mais il peut permettre de mettre en évidence les subtilités sémantiques de certains énoncés, comme dans les exemples en (48) :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 331)

- (48) a. *ni- tetapi -n miut -it*
 Pers BV Tps BN Cas
 1 être-assis Neutre_{1&2} boîte Loc
 « je suis assis•e dans une boîte »
- b. *ni- tetapi -n miush*
 Pers BV Tps BN
 1 être-assis Neutre_{1&2} boîte
 « je suis assis•e sur une boîte »

En (48)a, *miut-it* constitue un complément circonstanciel de lieu, alors qu'en (48)b, il est un actant régi par le prédicat, instanciant le rôle non-argumental de 'siège'. La traduction de ce deuxième énoncé nous inviterait pourtant à le considérer également comme un circonstant, la différence sémantique entre les traductions françaises de (48)a et (48)b résidant dans le

positionnement – exprimé en français par deux prépositions différentes – de l'agent par rapport à l'élément désigné par ce syntagme. En innu, cette différence dénotative est syntaxiquement marquée par la présence ou l'absence du suffixe locatif : son absence rend plus générale (voire plus générique par rapport aux sèmes du prédicat) l'interprétation du substantif *miush*³⁷⁶. Drapeau (2014 : 331) le qualifie alors plutôt de « complément de manière », se rapportant à la manière dont l'on s'assied. Une traduction plus précise pourrait être « je suis assis•e grâce à une boîte » (de telle manière qu'une boîte constitue mon siège). Le suffixe locatif peut donc s'avérer essentiel pour déterminer précisément le rôle et le statut du substantif qu'il marque dans l'énoncé.

Précisons qu'il existe aussi des bases nominales qui semblent toujours être au cas locatif : elles portent le morphème de cas *-it* et ne prennent jamais de suffixe de pluriel ou de cas oblique (les morphèmes de locatif, de pluriel et de cas oblique étant mutuellement exclusifs) ; elles ne sont pas non plus compatibles avec les morphèmes de temps ou de mode ; elles peuvent être complément de lieu du prédicat, ou participer à un syntagme circonstanciel (Oxford 2007 : 147-150). En revanche, ces bases ne peuvent pas instancier une place d'argument centrale dans un prédicat verbal : elles se comportent finalement plutôt comme des adverbes.

Dans certaines langues, comme en nishnaabemwin, le locatif peut aussi marquer un complément ayant une fonction « oblique » – selon le terme de Xu (2021) – qui correspond en fait à ce que nous analysons comme un complément périphérique du verbe, spécifiant un sème du procès sans pour autant instancier une place d'argument :

OJIBWÉ DE MANITOULIN ISLAND (Valentine, 2001 : 665)

(49)	<i>mhiingn -ing</i>	<i>zhinaagzi</i>	<i>-w</i>	<i>-ag</i>	<i>gonda</i>	<i>nimookaajiiny -ig</i>		
	BN	Cas	BV	Tps	→Pers	Dém+Nbre	BN	Nbre
	loup	Loc	ressembler-à	Neutre 3pl _{NA}	PROX+pl _{NA}	chien	pl _{NA}	

“Those dogs look like wolves.”

Dans cet exemple, le complément du verbe représenté par le syntagme *mhiingn-ing* « loup +Loc » est marqué par le cas locatif. Pour Valentine, le cas locatif est ici commandé par la présence d'une racine relationnelle /iN/ (<zh>) au sein du prédicat exprimé par *zh.inaagzi-* :

When a noun (as opposed to a clause) is the complement of a relative root or preverb, it typically immediately precedes the associated verb, and shows LOCATIVE CASE marking. (Valentine, 2001 : 664).

³⁷⁶ La forme verbale *ni-tetapi-n* étant identique en (48)a&b, il est exclu de considérer *miush* en (48)b comme un non-agent puisque cela impliquerait une diathèse progressive dont l'énoncé ne porte pourtant aucune trace. En effet, le fait que *miut-it* en (48)a présente le suffixe locatif confirme que *ni-tetapi-n* est bien un prédicat monovalent : le siège ne constitue pas un argument.

Cet élément 'relationnel', qui signifie "in a certain way, in a certain direction, to"³⁷⁷, est précisément ce qui implique la présence du complément périphérique, qui instancie un sème de la base verbale n'ouvrant pas une place d'argument. On ne peut donc pas considérer *mhiign-ing* comme un circonstant. En revanche, si l'on se fie à la traduction donnée par le dictionnaire en ligne (voir Note 377), il s'agit bien d'un complément 'directionnel' introduit par cette racine, ce qui peut justifier l'emploi du locatif, en lieu et place notamment du cas oblique.

Enfin, notons que le cas locatif n'est pas compatible avec les lexèmes désignant des êtres humains. C'est alors parfois le cas oblique qui marque les humains instanciant le rôle d'actant local, comme en (50)b :

INNU DE MAMIT (Drapeau, 2014 : 41)

(50)a. *nikaui* *ni- tute* *-n*
 Possr.BN_{REL} Pers BV Tps
 ma-mère 1 aller-à-pied-qq|part Neutre_{1&2}
 « Je m'en vais chez ma mère »

INNU DE L'OUEST (Drapeau, 2014 : 41)

b. *nikaui* *-a* *ni- tute* *-n*
 Possr.BN_{REL} Cas Pers BV Tps
 ma-mère Obl 1 aller-à-pied-qq|partNeutre_{1&2}
 « je m'en vais chez ma mère »

Il existe sur ce point une divergence dans les dialectes innus : les variétés de Mamit ne marquent apparemment pas du tout la forme nominale (50)a, tandis que celles de l'Ouest font intervenir le cas oblique (50)b. Ce deuxième cas de figure nous intéresse pour deux raisons : d'une part il tend à confirmer notre analyse du cas oblique en tant que tel ; d'autre part, il entérine le fait que les actants locaux ont bien un statut périphérisé, externe à la structure argumentale du procès, et en constituent davantage des compléments.

La marque d'obviatif, rebaptisée « cas oblique » est donc avant tout une marque anaphorique différentielle permettant de construire la référence aux participants relevant de la NON PERSONNE par rapport au centre déictique qui est l'espace discursif (situation d'énonciation). Nous avons mis en évidence le fait que ce marquage a visiblement des répercussions morphosyntaxiques, notamment quant à l'indexation des différents arguments sur les formes verbales d'une part (verbes bivalents), nominales d'autre part (formes nominales possédées), nous encourageant à l'analyser comme un cas sémantique périphérique, au même titre que la marque du locatif. Ce chapitre clôt la Deuxième Partie de notre travail, consacrée à la morphosyntaxe générale de l'innu-aimun. Nous y avons démontré que la langue peut être

³⁷⁷ <https://dictionary.nishnaabemwin.atlas-ling.ca/#/results>.

considérée comme une langue multiprédicative (Chapitre 4), ce qui permet entre autres de rendre compte de manière plus globale de la distinction entre le paradigme INDÉPENDANT (prédicatif) et le paradigme DÉPENDANT (non prédicatif). Le Chapitre 5 a présenté brièvement comment la langue semblait répartir ces différents paradigmes, ainsi que la manière dont s'organise l'expression 'flexionnelle'³⁷⁸ du temps, de l'aspect et des différents modes en innu-aimun. Enfin, nous avons présenté notre propre analyse d'un phénomène de marquage particulier appelé *obviatif*, que nous qualifions de cas oblique du fait de ses implications morphosyntaxiques. Cette analyse sera confortée et justifiée au cours de notre description du fonctionnement des verbes algonquiens, ce qui est l'objet de notre Troisième Partie.

³⁷⁸ À la suite de Lemaréchal (1998), nous estimons que les différences entre flexions, cas, adpositions, etc... sont de l'ordre de l'intégration relative des différents constituants. Notre emploi du mot « flexionnel » souligne donc ici la différence d'intégration entre des affixes (flexionnels) et, par exemple, des adverbes (emploi plus indépendant), relevant de l'expression du temps.

TROISIÈME PARTIE

MORPHOSYNTAXE VERBALE DE L'INNU-AIMUN

La Deuxième Partie a abordé différents points de la morphosyntaxe générale de l'innu-aimun. La reconnaissance des propriétés multiprédicatives de la langue a permis d'en saisir globalement le fonctionnement, et de déterminer entre autres les différents usages des paradigmes INDÉPENDANT et DÉPENDANT. Nous avons également rendu compte de l'organisation du marquage du temps, de l'aspect et des modes en innu. L'analyse du marquage OBLIQUE – appelé « obviatif » dans la tradition algonquiniste – a par ailleurs mis en évidence les effets syntaxiques de ce phénomène, notamment son implication dans l'indexation des arguments sur les différentes formes verbales. Dans ce paysage global de la langue que nous avons esquissé, l'étude des particularités de la partie du discours étiquetée 'verbe', qui constitue le cœur de la morphosyntaxe algonquienne, permet de mettre en évidence les nombreux paramètres qui la régissent. Cette Troisième Partie franchit un pas supplémentaire dans l'analyse de la langue puisqu'elle se concentre essentiellement sur les caractéristiques fondamentales de la morphosyntaxe verbale. Elle débute par un examen de la structure interne des bases verbales, dont on proposera une classification sémantique. Le Chapitre 8 entreprend ensuite de saisir les spécificités des deux principaux paradigmes des langues algonquiennes et approfondit notamment pour chacun l'organisation de l'indexation des actants sur les formes verbales et les interactions sémantico-syntaxiques qu'elle suggère. Ces analyses mettent alors en évidence les enjeux essentiels représentés par les notions de valence, de diathèse et les phénomènes de voix et d'alignement dans les langues algonquiennes.

Chapitre 7 : Types et classes de verbes

“Algonquian polysynthesis, far from representing some fundamentally distinct kind of morphosyntactic system, is simply complex predication that is manifested primarily via a rich and extensive set of phonologically bound morphemes.” (Quinn, 2006: 9)

Ce chapitre inaugure la description des caractéristiques fondamentales de la partie du discours « verbe ». Pour ce faire, il propose d’explorer la structure interne des bases verbales, et questionne les différents types et classes de verbes que l’on peut définir.

En innu, les verbes sont traditionnellement répartis en différentes classes syntaxiques selon leur caractère « intransitif » ou « transitif » – c’est-à-dire selon qu’ils comportent une ou deux places d’arguments –, ainsi que selon le genre animé ou inanimé des actants instanciant les places d’argument. Ces deux paramètres interagissent presque constamment dans les langues algonquiennes. Afin de faciliter la compréhension du fonctionnement de la morphosyntaxe verbale algonquienne, notre discussion intègre de nombreuses réflexions liées à l’interaction de phénomènes d’ordre sémantique, morphologique et syntaxique. Il est souvent possible d’identifier la classe traditionnelle d’un verbe d’après la structure de sa base, mais la classification traditionnelle n’étant pas exempte de nombreuses limites, nous proposons une nouvelle perspective classificatoire des verbes algonquiens, davantage en accord avec nos analyses.

L’analyse morphosyntaxique de l’innu-aimun que nous proposons a parfois recours à l’étude comparative des données de l’innu avec celles d’autres langues algonquiennes, ce qui permet d’une part de constituer un garde-fou contre certains écueils dus à une analyse trop précipitée ou aux limites des présentations (notamment la notation non-phonologique) de nos données, et d’autre part de signaler les domaines de variation des systèmes de ces langues. Cela donne donc la possibilité de dresser en arrière-plan un portrait plus général de la morphologie verbale algonquienne, en mettant en évidence leurs caractéristiques communes. Pour autant, les propositions que nous formulons valent en premier lieu pour l’innu-aimun, et peuvent éventuellement s’appliquer à d’autres langues algonquiennes sous réserve qu’elles présentent un fonctionnement similaire dans un cadre déterminé.

Comme nous l’avons démontré au cours du Chapitre 4, l’innu-aimun, et les langues algonquiennes de manière générale, présentent des caractéristiques propres aux langues multiprédicatives. Certains lexèmes peuvent dès lors se comporter comme des substantifs ou comme des prédicats, selon leur emploi et leur distribution :

INNU D'EKUANITSHIU (Martin, 1982 : 209)

/minoh/ « chat » → /minoh-o/ « il/elle est chat » (chat-TpsNeutre) ;

/new/ « quatre » → /new-ət/ « ils/elles sont quatre » (quatre-TpsNeutre+3pl_{NA})

Les mécanismes de formation des bases verbales accentuent encore l'impression d'indistinction entre les différentes parties du discours en innu et met en évidence que l'identification du type de procès se situe au cœur de la détermination de différentes classes sémantiques de « verbes ».

I. Structure des bases verbales

1) Les bases verbales et leur formation

a/ Notes préliminaires sur la terminologie

Depuis Bloomfield, les études des langues algonquiennes ont adopté une division schématique des bases lexicales en plus ou moins trois éléments : l'« initiale » ('*initial*'), la « médiane » ('*medial*'), et la « finale » ('*final*'). Cette terminologie présente certes l'avantage de décrire les éléments selon leur position dans la base mais elle apporte également son lot de confusions lorsqu'il s'agit de rendre compte de la syntaxe interne³⁷⁹ des mots composés ou dérivés. En effet, les définitions de ces trois éléments constitutifs d'une base lexicale (ici verbale) entretiennent un certain flou, notamment autour de leurs fonctions sémantiques et syntaxiques :

[Bloomfield (1946)] amorce une division du radical verbal en trois positions morphologiques : l'initiale, la médiane et la finale. La position initiale accueille minimalement une racine d'action, d'état ou de changement d'état et la position médiane est celle de l'incorporation nominale. Quant aux morphèmes apparaissant dans la position finale, ils peuvent être de deux types : Bloomfield départage les finales abstraites, qui marquent la classe verbale, des finales concrètes (aussi appelées instrumentales) qui possèdent contrairement aux premières un contenu lexico-sémantique. Les finales concrètes décrivent en effet la manière dont l'action exprimée dans l'initiale est réalisée. De plus, Bloomfield relève l'existence de pré-finales dont certaines (...) ont un contenu sémantique. (York, 2010 : 10)

Cette première distinction de Bloomfield, si elle semble assez claire concernant les positions « initiale » et « médiane », l'est beaucoup moins lorsqu'il s'agit de rendre compte des « finales », qui apparaissent pour le moins hétérogènes. En effet, la division des éléments constitutifs des bases lexicales s'appuie sur leurs positions respectives, mais leur définition inclut des considérations sémantiques voire syntaxiques, d'où le problème lié à la catégorisation

³⁷⁹ Nous entendons par 'syntaxe interne' l'organisation structurelle des éléments constitutifs de la base verbale et les potentialités sémantiques qui découlent de cette organisation.

des finales. C'est par ailleurs cette dernière position qui suscite le plus d'intérêt dans les travaux des chercheurs³⁸⁰, jusqu'à Valentine (2001), qui, dans sa grammaire du nishnaabemwin, distingue encore deux types parmi les « finales concrètes » : celles qui sont morphologiquement insécables (dites « unitaires »), et les binaires constituées de deux éléments morphologiques (York, 2010 : 11). Étant donné les divergences entre les différents auteurs, notamment concernant la catégorisation des « finales », nous avons fait le choix d'adopter une terminologie plus neutre et personnelle, cette dernière renvoyant à l'analyse que nous souhaitons développer³⁸¹. Nous désignons donc les éléments constitutifs selon leur position dans la base verbale : la division tripartite des algonquinistes « initiale, médiane, finale » devient donc « position I, position II, position III ». À chaque position, nous avons attribué une étiquette morphologique selon les fonctions générales identifiées pour chacune. Ainsi, la position I est occupée par des racines³⁸², ou des radicaux (lorsqu'il s'agit d'éléments complexes, c'est-à-dire composés de plusieurs éléments distincts) ; la position II peut renfermer selon les cas des noms incorporés (glosés « FConstr » pour « forme construite » lorsque la forme du nom incorporé diffère de celle qu'il a dans ses emplois non incorporés, ce qui constitue la majorité des cas) ou des classificateurs ; les éléments de la position III sont quant à eux appelés « suffixes thématiques », dont nous nous efforcerons de préciser la valeur lorsque c'est possible. Nous utilisons préférentiellement le terme de « base verbale » (voire exceptionnellement de « thème³⁸³ verbal »), au lieu de « radical », ce dernier étant souvent confondu avec le terme de « racine » et donnant alors l'impression que l'on ne peut pas aller au-delà dans la segmentation. Nous employons cependant l'expression de « radical complexe » pour désigner une base occupant la position I qui serait elle-même dérivée, étant donné que dans cette expression, « radical » renvoie à une structure pouvant être constituée de plusieurs éléments morphologiques.

³⁸⁰ York renvoie par exemple à la liste des finales « transitives » et « intransitives » du cri des Plaines de Wolfart (1973), aux travaux de Rhodes (1976), Denny et Mailhot (1976) et Denny (1983, 1984), insistant sur « l'apport sémantique » de la « finale abstraite » (York, 2010 : 10-11).

³⁸¹ Lorsque notre réflexion se porte sur d'autres travaux, nous indiquons éventuellement entre parenthèse la terminologie utilisée par les auteurs en justifiant notre choix.

³⁸² L'équivalent anglais de « racine » ('root') est généralement employé par les algonquinistes pour désigner un élément en position I qui n'a pas d'emploi indépendant et nécessite d'être associé à une « finale » (position III) pour former un lexème (Valentine, 2001 : 327). Cela rejoint en partie notre propre usage du terme, que l'on oppose à « radical complexe » désignant un élément plus complexe, c'est-à-dire formé de plusieurs éléments, pouvant ou non avoir un emploi indépendant. En revanche, dans notre acception, une racine peut présenter un emploi indépendant. Cela permet d'éviter le recours, selon nous superflu, à la conception d'une « dérivation zéro ».

³⁸³ L'usage du terme « thème » nous paraît délicat étant donné que les descriptions anglophones de langues algonquiennes font très souvent référence à une catégorie de suffixes appelés '*theme signs*', qui sont selon nous des morphèmes de diathèse. Pour éviter toute confusion, nous utiliserons plutôt le terme de « base » pour référer à ce qui reste lorsque l'on retire les morphèmes 'flexionnels' (la distinction entre ce qui relèverait de la 'dérivation' d'une part, de la 'flexion' d'autre part, n'est selon nous qu'une question de niveau d'intégration au mot).

b/ Formation et structure des bases verbales

L'innu-aimun, comme l'ensemble des langues algonquiennes, est une langue qualifiée de polysynthétique. La grande majorité des bases verbales sont complexes, c'est-à-dire composées de plusieurs éléments : une racine ou un radical complexe ($\sqrt{\quad}$ ou $\sqrt{\quad}$ '), éventuellement un élément incorporé (nom ou classificateur - *Incorp* ou *Class*), et un suffixe ou un ensemble de suffixes constituant un morphème terminal que nous nommons « suffixe thématique ». Ces bases verbales peuvent être formées :

- par composition : *innu-tshitash-* = « compter en innu » < *innu* « innu » + *atshitash-* « calculer » (Drapeau, 2014 : 399);
- par dérivation dite « secondaire » : *shatshime $\sqrt{\quad}$.shka_{STH-u}* (moustique $\sqrt{\quad}$.y-avoir-beaucoup_{STH-TpsNeutre}) = « il y a beaucoup de moustiques » < *shatshimeu* « moustique » + suffixe thématique *-(i)shka* « il y a une abondance de ~ » (Drapeau, 2014 : 406);
- par dérivation dite « primaire » : *en $\sqrt{\quad}$.ashku_{Class}.shim_{STH-}* (à-plat $\sqrt{\quad}$.long-rigide_{Class}.en-contacts_{STH}) = « étendre un arbre à plat » (Drapeau, 2014 : 409);
- ou par le biais d'autres mécanismes de formation propres à la langue : *kua:sh.kuashkut-* = « faire des bonds ici et là », de *kuashkut-* « sauter, bondir » (réduplication « lourde »³⁸⁴) (Drapeau, 2014 : 473).

Les mécanismes de dérivation – au sens de processus de formation d'unités lexicales au moyen de la concaténation de divers éléments constitutifs³⁸⁵ – nous intéressent particulièrement, puisque c'est principalement ce procédé qui joue sur la détermination de la valence, le nombre de place d'arguments (diathèse), et les contraintes associées à leur instanciation. Ces deux paramètres sont essentiels, car ils déterminent différents types de bases et, par conséquent, différents paradigmes de conjugaison verbale. Notre présentation se concentre donc essentiellement sur la formation des bases verbales par dérivation.

La distinction morphologique entre une dérivation primaire et une dérivation secondaire est explicitée dans Goddard (1990). Ce dernier qualifie de « primaires » les bases composées de constituants pouvant être de trois types, définis selon leur position morphologique : « initiale », « médiane », « finale ». Les bases « secondaires » sont dérivées d'un radical déjà complexe, auquel s'ajoute un suffixe thématique ('*final*') (Goddard, 1990 : 450), que Collette (2014 : 79) qualifie plus expressément de « finale dérivationnelle ». Il y aurait donc, pour chaque forme verbale (= base verbale + morphèmes flexionnels), une base composée d'une racine ou d'un radical complexe (position I), éventuellement d'un élément incorporé (position II), et d'un suffixe thématique (Position III). Ce thème verbal peut lui-même servir de radical complexe

³⁸⁴ Ce terme est celui de Drapeau (2014 : 475) et s'oppose à ceux de « réduplication légère » et « réduplication dissyllabique » (cf. Drapeau, 2014 : 473 & sqq.).

³⁸⁵ Ces éléments constitutifs ont un statut respectif régissant l'ordre de la séquence dans laquelle ils sont en concaténation.

dans le cadre d'une « dérivation secondaire » par l'ajout d'une « finale dérivationnelle » (Collette, 2014 : 79). Collette représente ainsi le schéma de la structure d'une forme verbale « primaire » selon cette approche :

Tableau 21 : structure d'une forme verbale (adapté de Collette, 2014 : 79)

“Préformes” ³⁸⁶ (préfixes, auxiliaires, etc.)	Base verbale “primaire”			Espace dérivationnel	Espace flexionnel
	“initiale” (position I)	“médiane” (position II)	“finale” (position III)	évaluatif, conversion, diathèse, alignement, voix, etc.	temps, modalités, indices personnels
Base verbale “secondaire”					

Dans cette optique, la dérivation secondaire permet entre autres de changer la partie du discours à laquelle appartient un lexème (conversion), de modifier la valence ou le genre (opération sur la diathèse, voix ou alignement), ou d'ajouter une dimension évaluative (*via* des suffixes de diminutif ou péjoratif) (Drapeau, 2014 : 403). Nous n'adoptons pas pour notre part la distinction entre une dérivation « primaire » et une dérivation « secondaire », la première censée produire une matière lexicale susceptible d'être modifiée (re-catégorisée) par la seconde³⁸⁷. En effet, dans la perspective plus abstraite que nous tâchons d'adopter, ces processus dérivationnels illustrent un potentiel intrinsèque relevant de la syntaxe interne des lexèmes. Nous chercherons à en appréhender la logique en II.3. Comme nous l'avons précisé *supra*, nous ne reprenons pas la terminologie algonquiniste qui divise la base verbale en trois constituants appelés « initiale », « médiane » et « finale ». Nous postulons plutôt un schéma de base verbale à trois positions morphologiques (la position II, entre parenthèses, est considérée comme facultative). La définition de ce schéma est temporaire et sera revue en II.3b.

Tableau 22 : schéma morphologique temporaire des bases verbales innues

Position morphologique	BASE VERBALE		
	I	(II)	III
Dénomination :	Racine/Radical complexe	Incorporation/Classificateur	Suffixe thématique
Indice :	√/√'	Incorp/Class	STh

Pour approfondir la structure des bases verbales algonquiennes et la logique de leur formation, nous présentons en détail ces constituants des bases verbales, selon leur position dans le schéma présenté dans le Tableau 22. Les suffixes de la position III feront l'objet d'une analyse plus poussée dans les sections suivantes (notamment en II.2), c'est pourquoi leur traitement et les gloses attribuées dans les exemples qui suivent sont pour la plupart provisoires (le cas échéant,

³⁸⁶ Les éléments dans cette position sont multiples : il peut s'agir de préfixes personnels, marques d'aspect ou de mode, de morphèmes de diathèse (1^{er} segment de l'applicatif associatif), de qualificatifs, etc.

³⁸⁷ Notons, comme nous l'a fait remarquer Will Oxford (communication personnelle), que « dérivation primaire » renvoie à une base dont aucun des composants n'a d'emploi indépendant en tant que radical, tandis que dans le cas d'une « dérivation secondaire » l'un des composants constitue déjà un radical susceptible d'avoir un emploi indépendant.

les gloses sont grisées). Enfin, afin de rendre plus claire la distinction entre les éléments constitutifs de la base verbale – qui nous intéressent ici –, et les morphèmes flexionnels, les premiers apparaissent en gras dans les exemples et les gloses lorsque nécessaire.

2) Position I : racine ou radical complexe

Il s'agit du premier élément dans le schéma de la formation des bases verbales. D'après Drapeau (2014), il peut s'agir d'une racine simple, ou « complexe » si elle est elle-même issue d'une dérivation – *i.e* issue d'un lexème existant. Les exemples ci-dessous illustrent en (1)a un lexème composé d'une racine « simple » et en (1)b d'une racine supposément « complexe » :

INNU-AIMUN (Drapeau 2014 : 471)

- (1) a. **en -ashku -shim** -e -u
 √_{Posit°} **Class** **STh** Diath Tps
 à-plat long-rigide en-contact.TrAnVxNeutre Neutre
 « il/elle l'(arbre) étend à plat »
- b. **akau** **-shin** -u
 √_{Adpo} **STh** Tps
 derrière(non-visible) en-contact.IntrAnNeutre
 « il/elle est hors de vue derrière »

En (1)b, *akau* existe indépendamment en tant qu'adposition signifiant « derrière (hors de vue) », d'où son traitement par Drapeau comme une « racine complexe ». Goddard considère en effet que certaines « initiales » peuvent être dérivées de racines existantes sans que la forme en soit modifiée, ce qui est le cas dans l'exemple (1)b. Selon nous, cette distinction n'est pas fondée et postule inutilement l'existence d'un mécanisme de dérivation sans modification de forme (dérivation « zéro »). Nous considérons donc ces deux éléments comme des racines, l'une ayant un emploi autonome (1)b, tandis que l'autre est dépendante (1)a. En revanche, il existe des verbes dont l'élément initial est un radical complexe issu d'une dérivation, comme dans l'exemple ci-dessous, où le radical complexe consiste en la forme possédée de la racine autonome *asham* signifiant « raquette » :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 405)

- (2) *apu* [**ut- asham**]_v -i -an
 POL [**Possr BN**]_v **STh** Pers
 Négf [**Poss3 raquette**]_v avoir 1sgDép
 « je n'ai pas de raquettes »

Dans cet exemple, le préfixe de possesseur est un préfixe par défaut, il est non-référentiel et permet de construire une forme possessive « neutre » nécessaire pour la formation d'un « verbe de possession » (Drapeau, 2014 : 68 & 405). La forme possessive *ut-asham* « sa raquette » constitue donc un radical complexe qui, grâce au suffixe thématique *-i* (/i/ bref), réfère au fait d'être possesseur de l'entité désignée par *asham* « raquette ». L'indice personnel de la 1^{ère}

personne du paradigme DÉPENDANT (le prédicat syntaxique étant ici constitué par la négation *apu*) indique que l'actant unique du procès est le locuteur/la locutrice.

Dans la mesure du possible, nous nous attacherons à déterminer le type de racine, ou à décomposer le radical complexe, dans les exemples de ce chapitre, afin, toujours, de rendre transparente autant que faire se peut la logique de la formation des verbes en innu.

3) Position II : classificateur ou élément incorporé

Les éléments apparaissant dans cette position sont optionnels et réfèrent à des entités. Drapeau en identifie deux types : les classificateurs et les « médianes communes », que nous appelons de manière plus neutre « élément incorporé », ce dernier ayant généralement, mais pas nécessairement, un emploi de type nominal³⁸⁸.

Comme son nom l'indique, le classificateur renvoie à une classe d'entités et catégorise « un nominal de la proposition selon des critères de forme et/ou de substance »³⁸⁹ (Drapeau, 2014 : 432). En tant que tel, le classificateur n'a *a priori* aucun rôle concernant la valence ou le genre des actants, ne faisant que catégoriser une propriété d'un élément (sème) interne du procès.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 432)

- (3) a. **uak -a -u**
 √Propriété **STh** Tps
 courbé IntrIn Neutre
 « c'est courbe »
- b. **uak -apek -an**
 √Propriété **Class** **STh**
 courbé long-flexible IntrIn
 « qqch (long et flexible) est courbe »
- c. **uak -apishk -a -u**
 √Propriété **Class** **STh** Tps
 courbé minéral IntrIn Neutre
 « qqch (minéral) a une courbure »
- d. **uak -ashku -an**
 √Propriété **Class** **STh**
 courbé long-rigide IntrIn
 « qqch (long et rigide) a une courbure »

Dans certains cas, lorsque la combinaison des sèmes au sein de la base verbale permet une interprétation sémantique particulière, le classificateur peut renvoyer à une entité impliquée dans le procès :

³⁸⁸ En effet, certains éléments incorporés n'ont pas de formes indépendantes attestées (Drapeau, 2014 : 441).

³⁸⁹ La formulation de Drapeau laisse entendre que le classificateur renvoie à une entité exprimée sous la forme d'un syntagme, ce qui n'est pas toujours le cas (cf. exemples en (4)).

Lazard) aussi bien pour les sujets que pour les compléments du verbe, leur présence au sein de la base verbale est donc tout de même susceptible de jouer un rôle sur la valence du verbe.

Les éléments incorporés, s'ils ont une fonction semblable à celle des classificateurs, réfèrent plus spécifiquement à des classes d'entités. Notons que, si la plupart de ces éléments sont effectivement en rapport avec un nominal dans la langue, leur forme est généralement modifiée par rapport au nom. Nous considérons ces éléments incorporés comme des formes particulières (glosées « FConstr » pour « forme construite ») des noms auxquels ils réfèrent, participant à des procédés de construction de termes. Un fait important à souligner concerne les cas où l'élément incorporé semble référer au « patient » d'un procès « transitif » ou au tiers actant d'un procès « ditransitif ». En effet, dans ces cas, le patient/tiers actant instancié par l'élément incorporé ne peut apparaître indépendamment dans la proposition, et la forme verbale, d'après Drapeau, est considérée comme « intransitive » (transitive dans le cas d'un procès initialement « ditransitif ») bien que « sémantiquement (di)transitive »³⁹² (Drapeau, 2014 : 444-445). On peut, d'après ces éléments, considérer que l'élément incorporé sature une place d'argument – l'incorporation est dite « saturante » si elle a pour effet d'éliminer une place d'argument –, et a par conséquent une incidence sur la valence verbale et la distinction des places d'arguments contrôlées par la diathèse :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 444)

- (5) a. *nutsh -atshakash -ue -u*
 √_{Verb} **Incorp** **STh** Tps
 être-après **vison** **IntrAn** Neutre
 « il/elle chasse le vison » [litt. : « il/elle vison-chasse »]
- a'. *nutshi -e -u atshakash -a*
 √_{Verb}.**STh** Diath Tps BN Cas
 être-après.+**dynam** VxNeutre Neutre vison Obl
 « il/elle chasse le vison »
- b. *shipa -itshek -ue -u*
 √_{Verb} **Incorp** **STh** Tps
 étirer **pékan.FConstr** **IntrAn** Neutre
 « il/elle moule un pékan » [litt. « il/elle pékan-moule »]
- b'. *shipa -u -e -u utshek -a*
 √_{Verb} **STh** Diath Tps BN Cas
 étirer **TrAn** VxNeutre Neutre pékan Obl
 « il/elle moule un pékan »

³⁹² Comme nous l'argumenterons à plusieurs reprises au cours de ce chapitre, la terminologie de la transitivité ne nous paraît pas appropriée pour rendre compte du nombre de rôles sémantiques distingués par la valence et des éventuelles places d'argument qui leur sont associées, en premier lieu parce que la notion de transitivité ne présente pas, dans son application à travers des langues très diverses, de « contour net » (cf. Lemaréchal, 1983).

Remarquons tout d'abord que les éléments constitutifs de la base verbale en position III varient selon qu'il y a incorporation ou non. Cela est, entre autres, lié au changement de « classe » du thème verbal qui dans un cas est identifié comme « Intransitif Animé » (IntrAn, en (5)a et (5)b), dans l'autre comme « Transitif Animé » (TrAn, en (5)a' et (5)b'). Il y aurait ainsi à première vue « intransitivation » du fait de l'incorporation, donc effectivement saturation d'une place d'argument. Cependant, avant de conclure trop rapidement sur les propriétés saturantes ou non de l'incorporation, il convient de s'interroger sur les différences sémantiques ou pragmatiques éventuelles entre les deux constructions. L'élément incorporé est-il réellement dans un rapport d'actance avec le procès exprimé par le verbe ? Y a-t-il une différence en termes de référentialité ? Répondre à ces interrogations nécessite l'étude de données précises sur un corpus varié. Dans sa thèse de 2011, Baraby évoque la différence de parler entre les jeunes et les aînés en prenant le cas concret de l'incorporation des parties du corps dans les verbes. Elle constate, d'une part, que la productivité de ce type d'incorporation varie selon les verbes, mais aussi, d'autre part, qu'il a tendance – probablement sous l'influence des langues indo-européennes que sont le français et l'anglais –, à se perdre au profit d'une construction plus analytique, telle que (6)b (Baraby, 2011 : 390-393) :

INNU-AIMUN (Baraby, 2011 : 390-391)

(6) a. *nit- akushi-ushtikuan -e* *-n*
 Pers $\sqrt{\text{Propriété}}$ **Incorp** **STh** Tps
 1 **mal** **tête** **IntrAn** Neutre_{1&2}
 « j'ai mal à la tête »

b. *nit- akushi-n* *ni- shtikuan*
 Pers $\sqrt{\text{Propriété}}$ Tps POSS₁ BN_{REL}
 1 **mal** Neutre_{1&2} Poss₁ tête
 « j'ai mal à la tête » [litt. « je suis mal (de) ma tête »]

Dans ces exemples, si « tête » est bien un argument du verbe – étant le site du mal –, elle n'est pas pour autant dans un rapport d'actance³⁹³. À bien considérer les exemples (5)a et (5)b, nous pouvons également admettre qu'ils ne sont pas à proprement parler dans un rapport d'actance, d'abord du fait qu'ils n'interviennent pas dans le marquage des verbes monovalents/bivalents/trivalents. Ainsi, en (5)a, l'incorporation sous-catégorise un type de chasse, une manière de chasser, alors qu'en (5)a', « vison » désigne le type d'animal chassé. Il s'agit ici d'une différence de point de vue sur le procès : d'un côté on met l'accent sur l'action elle-même ((5)a et (5)b), de l'autre sur l'entité concernée par l'action ((5)a' et (5)b'). Le

³⁹³ Il faut néanmoins garder à l'esprit que dans le cas des parties du corps, nous entrons dans une dimension sémantique de relationnalité liée notamment à la question de l'inaliénabilité. Cf., pour une réflexion intéressante sur cette thématique, l'ouvrage *The Grammar of Inalienability* (Chappell & McGregor 1996), et notamment l'article de Hyman « The syntax of body parts in Haya » (Hyman, 1996 : 865-890).

problème revient alors à définir si l'incorporation est réellement saturante ou non, et si des rôles sémantiques peuvent être incorporés sans constituer des arguments, auquel cas ils permettent de sous-catégoriser l'action verbale à l'aide de catégories d'actants. Dans cette optique, comme le souligne Lemaréchal dans son ouvrage *Études de morphologie en f(x,...)*, des linguistes, notamment ceux de l'école de Maurice Gross, ont remarqué le rôle de classificateur que les bases verbales dérivées de bases nominales (du type « enfourner ») peuvent jouer par rapport à l'un des actants (Lemaréchal, 1998 : note 2 p.205). Dans le cas du verbe « enfourner », on peut entendre en français « elle enfourna dans sa bouche », auquel cas la base « four » incorporée dans le verbe sous-catégorise le complément (ici, de lieu/cible) « sa bouche ». Cependant, on constate qu'en français « bouche » peut apparaître sous la forme d'un syntagme nominal, tandis qu'en innu, cela ne semble pas possible de dire « il/elle vison-chasse un petit vison », puisque, d'après Drapeau (2014 : 444), l'incorporation bloque toute mention ou qualification subséquente du « chassé » ; il y aurait donc, en innu, saturation d'une place d'argument associée à la sous-catégorisation de l'action verbale. Par ailleurs, à l'instar des classificateurs, l'élément incorporé peut également se substituer à un complément du verbe, celui-ci ne pouvant dès lors plus apparaître de manière indépendante (Drapeau, 2014 : 445-446).

Ces conclusions formulées, il nous faut à nouveau les nuancer. En effet, à première vue, certains verbes dits « impersonnels » – car impliquant des forces naturelles ou une description de la nature ou du paysage³⁹⁴ – sont constitués d'un élément incorporé renvoyant à l'actant unique ; ce dernier ne peut alors être représenté sous la forme d'un syntagme indépendant, comme l'illustrent les exemples en (7)a et (7)b :

INNU DE PESSAMIT (Drapeau, 2011 : 504)

- (7) a. *milamw -a:kunak -a: -w*
 √Propriété Incorp STh Tps
 humide neige.FConstr IntrIn Neutre
 “it is an expanse of damp snow”
- b. *milamw -a:kunak -a: -w *ku:n*
 √Propriété Incorp STh Tps BN
 humide neige.FConstr IntrIn Neutre neige
 *“the snow is damp snow”
- c. *milamw -a:kunak -ifi -w (ku:n)*
 √Propriété Incorp STh Tps BN
 humide neige.FConstr IntrAn Neutre neige
 “the snow is damp snow”

³⁹⁴ Ces verbes sont néanmoins classés traditionnellement comme « IntrIn », c'est-à-dire des verbes monovalents dont l'actant unique est inanimé, car ils présentent des flexions semblables.

Or, la base verbale des exemples (7)a&b présente un suffixe thématique qui sélectionne un actant unique de genre grammatical inanimé. L'agrammaticalité de (7)b s'explique donc, puisque la neige, *ku:n*, est de genre animé. En (7)c, la base verbale n'est plus la même puisque le suffixe thématique *-ifi* caractérise des bases sélectionnant un actant unique animé, qui peut ainsi être désigné sous la forme d'un syntagme indépendant. L'incorporation n'est dans ce cas pas saturante³⁹⁵.

Drapeau constate que l'incorporation de tel ou tel argument n'est pas arbitraire et semble répondre à une certaine hiérarchie. L'argument ainsi susceptible d'être incorporé est le moins important de la hiérarchie des fonctions syntaxiques que Drapeau (2014 : 447) présente comme suit :

sujet > objet > objet 2 > complément circonstanciel (lieu, instrument, manière) > possesseur/tout > possédé/partie

et que nous traduisons plutôt ainsi en termes de rôles sémantiques :

1^{er} actant/actant unique > 2^{ème} actant > complément du verbe (instrument, actant local, etc.) > possesseur/tout > possédé/partie³⁹⁶

Nous verrons, au cours de ce chapitre, que les places d'arguments d'un verbe sont en fait réservées aux actants contrôlés par la diathèse ayant les rôles considérés comme les plus « centraux » soit, en termes de macro-rôles sémantiques, l'agent et le 'non-agent' (renvoyant, le cas échéant, au destinataire/bénéficiaire/maléficiaire – actant « datif » – ou au 'patient'³⁹⁷). Selon la hiérarchie établie par Drapeau, les actants instanciant les places d'arguments sont donc les moins susceptibles d'être incorporés.

Dans leur étude sur la syntaxe des « médianes » (*'medial'* – position II) et des « finales concrètes » (*'concrete finals'* – position III) en ménomini, Johnson & Rosen distinguent deux types de constructions avec élément incorporé : l'incorporation de ce qu'ils appellent l'« objet direct », où l'élément incorporé renvoie, en fait, à l'actant qui aurait un rôle de 'patient' par

³⁹⁵ Voir dans ce chapitre section III.2 pour une discussion plus approfondie des propriétés de l'incorporation.

³⁹⁶ Notre identification des fonctions syntaxiques de l'innu n'est pas la même que celle présentée dans Drapeau 2014, en premier lieu parce que l'auteur n'opère pas une distinction claire et systématique entre « rôles sémantiques » et « fonctions syntaxiques », distinction qui nous paraît essentielle pour rendre compte de la morphosyntaxe verbale des langues algonquiennes. Nous serons amenée à élaborer des échelles d'actance, notamment à partir du Chapitre 8. La hiérarchie définie par Drapeau se traduit, donc, dans notre analyse, plutôt en termes de rôles sémantiques. La distinction que nous opérons entre compléments du verbe et circonstants n'est également pas bien définie dans Drapeau, nous l'argumenterons à la fin de ce chapitre en III.2.

³⁹⁷ Nous préférons distinguer, dans les procès bivalents, un rôle d'agent' et un rôle de 'non-agent' plutôt que de 'patient', ce dernier renvoyant finalement dans les langues algonquiennes à un rôle sémantique plus précis (un actant affecté par le procès dans le sens où cela entraîne chez lui un changement d'état) distingué par une sous-classe sémantique de formes verbales bivalentes animées. Par ailleurs, dans les verbes trivalents, le second actant est toujours le 'bénéficiaire' (datif), le terme de 'patient' n'est alors pas adapté, tandis que celui de non-agent inclut cette possibilité.

rapport au procès exprimé par la racine/le radical complexe de la position I ((8)a), et l'incorporation « modifieur-médiane » (*'modifier-medial incorporation structures'*) dans laquelle la racine ou le radical complexe de la position I constitue un modifieur de l'élément incorporé ((8)b) (Johnson & Rosen, 2017 : 105) :

MÉNOMINI (Johnson & Rosen, 2017 : 102)

(8) a. *pūhkikatēhsen*

<i>pōhkw-</i>	<i>e</i>	<i>-kātē</i>	<i>-hNenē</i>	-w
√ _{Verb}	EPEN	Incorp	STh	Tps
casser	EPEN	jambe	en-contact.IntrAn	Neutre

“He/she/it falls and breaks his/her/its leg” [litt. « il/elle se casse la jambe en tombant »]

b. *sēpekatēqtaw*

<i>sēp-</i>	<i>e</i>	<i>-kātē</i>	<i>-qtā</i>	-w
√ _{Propriété}	EPEN	Incorp	STh	Tps
long/lent	EPEN	jambe	activité/mouvement-du-corps.IntrAn	Neutre

“He/she/it moves with stiff legs”

Soulignons avant toute chose le fait que l'on s'inscrit ici dans le cas particulier des parties du corps. Dans les deux exemples, l'actant unique est également le possesseur/tout de la jambe évoquée dans les différents procès. Des sèmes relationnels entrent donc en jeu dans la structure sémantique de ces exemples. Dans le premier cas, en (8)a, il s'agit selon notre analyse d'une incorporation qui sous-catégorise le procès en précisant les caractéristiques de ce qui est cassé³⁹⁸ ; la jambe n'est en réalité pas l'« objet » ('patient') du procès mais indique la partie blessée du tout qui est l'actant unique ; autrement dit, l'élément incorporé caractérise le type de cassure qui affecte l'actant unique. En (8)b, la racine renvoie à un prédicat logique de propriété (*'modifier'* selon le terme des auteurs), elle qualifie le nom incorporé. La syntaxe interne semble donc considérablement différente entre ces deux bases verbales.

Pour conclure sur les caractéristiques générales de la position II dans le schéma structurel de la base verbale, nous postulons que l'élément incorporé a pour fonction de sous-catégoriser le procès, permettant soit plus de précision dans le cas des classificateurs, soit de faire l'économie de l'expression d'un actant plus ou moins « périphérique » du procès.

4) Position III : suffixe thématique

Il s'agit de l'élément qui fait le moins consensus dans la littérature algonquiniste concernant la morphologie verbale dérivationnelle, tant dans son statut de morphème (notamment remis en

³⁹⁸ Il serait alors éclairant de déterminer si une action comme « elle casse le vase en le faisant tomber », libérée des problématiques spécifiques aux parties du corps, peut également se traduire en ménomini par une incorporation. Selon nous, ce n'est pas le cas ; nous n'avons malheureusement pas les éléments nécessaires à disposition pour vérifier cette intuition.

- b. *akau* **-tin**
 √_{Adpo} STh
 derrière(non-visible) en-contact.IntrIn
 « c'est invisible derrière » (IntrIn)
- c. *akau* **-tita** **-u**
 √_{Adpo} STh Tps
 derrière(non-visible) en-contact.TrIn Neutre
 « il/elle étend qqch hors de la vue derrière » (TrIn)
- d. *akau* **-shim** **-e** **-u**
 √_{Adpo} STh Diath Tps
 derrière(non-visible) en-contact.TrAn VxNeutre Neutre
 « il/elle l'étend hors de la vue derrière » (TrAn)

Nous constatons ainsi que, bien qu'ils véhiculent *a priori* le même sens, les suffixes thématiques prennent visiblement des formes différentes selon que le procès est « transitif » ou non, ainsi que selon le genre de l'actant unique, ou du second actant le cas échéant. Ce sont par conséquent des morphèmes qui contribuent à véhiculer des valeurs distinctes.

Cependant, certaines formes verbales semblent présenter deux suffixes thématiques successifs, le premier pouvant être qualifié d'« élargissement du radical » :

INNU DE PESSAMIT (York, 2010 : 3)

- (10) *tafkam* **-assefi** **-pif** **-i** **-w**
 √_{Adpo} Incorp STh STh Tps
 d'un-bord-à-l'autre tourbière.FConstr traînant-tabaganeIntrAn Neutre
 « il/elle traverse une savane/tourbière en traînant son toboggan »

Dans les cas tels qu'en (10), les deux suffixes thématiques identifiés sont souvent considérés comme un seul morphème : *-pif* « en-entraînant-une-tabagane.IntrAn ». Or, la segmentation semble apporter une dimension supplémentaire à la syntaxe interne de la morphologie verbale ; c'est pourquoi nous les distinguerons, dans la mesure du possible.

Nous avons vu que la forme des suffixes thématiques indique, d'après la tradition descriptive algonquiniste, des propriétés de valence et de nature des actants, propriétés qui servent justement de base à la distinction traditionnelle des différentes classes morphosyntaxiques de verbes dans les langues algonquiennes. Si cette analyse prévaut dans la plupart des descriptions de langues algonquiennes, ses modalités nous amènent à reconsidérer l'organisation des classes verbales telle qu'elle est traditionnellement présentée.

II. Différents types de bases : perspectives morphosyntaxiques et sémantiques

1) Classification traditionnelle des verbes algonquiens et limites de cette classification

La linguistique algonquienne distingue généralement quatre classes morphosyntaxiques de verbes, identifiées selon leur transitivité et le caractère animé ou inanimé de leur(s) actant(s) :

- les verbes intransitifs dont l'actant unique est de genre inanimé = Intransitifs Inanimés (IntrIn) ;
- les verbes intransitifs dont l'actant unique est de genre animé = Intransitifs Animés (IntrAn) ;
- les verbes transitifs dont le patient (ou second actant) est de genre inanimé = Transitifs Inanimés (TrIn) ;
- les verbes transitifs dont le patient (ou second actant) est de genre animé = Transitifs Animés (TrAn).

Pour chacune de ces classes morphosyntaxiques, un certain nombre de suffixes thématiques est identifié ; ils porteraient ainsi les indications de valence et d'animéité des actants, justifiant la classification traditionnelle. La catégorisation de ces bases, notamment celles identifiées comme « transitives », invite d'ores et déjà à repenser leur analyse en termes d'alignement, étant donné que leur morphologie semble dépendre du genre du non-agent, et non de celui de l'agent. De fait, en innu, les formes verbales bivalentes de base sélectionnent toujours un agent animé ; dans le cas contraire, l'intervention d'un morphème relevant de la voix verbale permet d'exprimer l'action d'un agent inanimé sur un non-agent animé⁴⁰¹. C'est donc principalement l'existence de contraintes sur l'instanciation des rôles sémantiques qui commande la sélection des types d'arguments, et donc, apparemment, la distinction de différentes « classes » – finalement, nous le verrons, sémantiques – de verbes.

Au sein de la classification traditionnelle, des sous-classes caractérisent certains verbes ayant un comportement particulier : les TrIn « sans objet », les IntrAn « transitifs », les IntrAn « ambitransitifs » et les TrAn « toujours transitifs ». Ces dénominations, à la fois floues et paradoxales révèlent la non-adéquation de la classification traditionnelle des verbes des langues

⁴⁰¹ Cela pose alors la question de déterminer si l'actant inanimé est dans ce cas véritablement considéré comme un agent et non pas comme une cause ou une source, ce qui correspondrait davantage à sa propriété inanimée. Par ailleurs, en innu, la *Grammaire* ne mentionne pas de configuration argumentale telle que Inan → Inan, mais des exemples du cri de Moose dans Oxford (2017b : 32) laissent penser que ceux-ci impliquent alors deux morphèmes de voix, l'un promouvant l'inanimé en 1^{er} argument (qui n'est alors pas vraiment un « agent » puisqu'il est inanimé, mais plutôt une « cause » voire une « source »), l'autre périphérisant le patient inanimé du verbe (l'inanimé n'ayant pas accès, nous le verrons, à la place d'argument objet) ; cf. Chapitre 11, II.2. La logique et les mécanismes de la voix verbale sont abordés à partir du Chapitre 8 et approfondis au cours des chapitres suivants. Le Chapitre 11 propose une synthèse globale de notre analyse.

algonquiennes, de même que l'inappropriation de la notion de 'transitivité' pour ces langues. Nous discutons à tour de rôle les particularités de ces sous-classes, et mettons en évidence le rôle des sèmes internes aux bases verbales. Ce constat servira de base au développement d'une nouvelle proposition de classification des bases verbales algonquiennes (présentée en III).

❖ Les bases verbales bivalentes dites « Transitives inanimées sans objet », sont des bases identifiées comme TrIn – c'est-à-dire présentant un suffixe thématique caractéristique des TrIn –, qui prennent les flexions typiques des TrIn, mais dont le second argument peut ne pas être instancié et n'est alors pas exprimé par un syntagme indépendant (Drapeau, 2014 : 141-142). Ainsi, classés comme « transitifs », ces verbes seraient alors, si l'on suit la logique de la classification traditionnelle, « intransitifs »⁴⁰². D'après Drapeau, il s'agit souvent de verbes qui, soit décrivent un état d'esprit, soit sont des verbes de déplacement (en canot ou à pied) (Drapeau, 2014 : 141) – donc, des classes sémantiques spécifiques. Or, si l'on décompose les bases verbales, on constate qu'il est possible de rendre compte de la forme « transitive » :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 141-142)

- (11) a. *miñu -eñit* *-am* *-u*
 √_{Qualif} STh Diath Tps
 bien par-la-pensée⁴⁰³ Démot° Neutre
 « il/elle est heureux/se, content•e » [litt. « il/elle est bien par la pensée »]
- b. *muesht* *-at* *-am* *-u*
 √_{Adpo} STh Diath Tps
 trop-longtemps⁴⁰⁴ **avec-bouche**⁴⁰⁵ Démot° Neutre
 « il/elle s'ennuie » [litt : « il/elle a une expression (de la bouche) lasse »]
- c. *piut* *-am* *-u*
 √_{Verb} Diath Tps
 franchir(un-rapide) Démot° Neutre
 « il/elle franchit un rapide »

⁴⁰² Cf. Drapeau (2014 : 141) : « ils [les « verbes transitifs inanimés sans objet »] ne prennent pas nécessairement d'objet direct et peuvent être employés seuls sans référence à un objet. On s'attendrait à ce qu'ils aient une valence de 2, mais leur valence est de 1 ». Une telle formulation est problématique car elle suggère qu'une place d'argument non-instanciée équivaut à une réduction de la valence, ce qui n'est vraisemblablement pas le cas puisque le sens de la base verbale ne semble pas affecté par cette non-instanciation, ce qui serait différent s'il y avait une véritable diathèse régressive associée à cette non-instanciation.

⁴⁰³ Drapeau identifie *-eñit* comme une « finale TrIn » véhiculant le sens de « par la pensée » (Drapeau, 2014 : 431).

⁴⁰⁴ Nous déduisons le sens de ce morphème par la comparaison avec d'autres formes lexicales où il apparaît, son sens semble alors se rapprocher de « las » ou « trop longtemps » : *muesht.ash* = « trop tard, en retard, après le fait », *muesht.ashinueu* = « il/elle est las•se de le/la voir », *muesht.atapu* = « il/elle est las•se d'être là/assis•e », *muesht.ateñitakuan* = « c'est ennuyant, monotone », etc. Le sens de ces deux termes français pourrait éventuellement être rapproché dans une étude sémantique pour rendre compte de l'unité du morphème innu.

⁴⁰⁵ Drapeau identifie *-(a)t* comme une « finale TrIn » ayant un sens d'« action avec la bouche, les dents, la voix, la parole » (Drapeau, 2014 : 426). Nous estimons qu'un sens plus abstrait d'« avec la partie du visage constituée par la bouche et ses fonctions » rend mieux compte de son sens dans ce contexte.

d. <i>mushau</i>	<i>-ai</i>	<i>-m</i>	<i>-u</i>
√ _{Adpo}	ER+STh	Diath	Tps
vers-le-large	manière(+dynam) ⁴⁰⁶	Démot°	Neutre

« il/elle se dirige vers le large [en canot] » [litt. « il/elle va vers le large (en canot) »]

Les exemples (11)a et (11)b présentent des éléments faisant référence aux parties du corps de l'actant, et les bases verbales renvoient à un état d'esprit. Deux analyses sont possibles : ou bien on considère que la partie du corps à laquelle réfère la base verbale renvoie à un rôle sémantique qui ne peut être instancié que par un « inanimé », ou bien celle-ci suppose une raison implicite donnant lieu à cet état d'esprit, qui peut alors (ou non) être instanciée par une complétive, comme dans l'exemple ci-dessous :

INNU-AIMUN (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words> – Unaman Shipit)

(12) <i>Shak</i>	<i>minu.enit</i>	<i>-am</i>	<i>-u</i>	<i>utau</i>	<i>-a</i>
NP	√ _{Qualif.STh}	Diath	Tps	Possr+BN _{REL}	Cas
Jacques	bien.par-la-pensée	Démot°	Neutre	Poss3+père	Obl
<i>meshaka</i>		<i>-n</i>	<i>-it</i>	<i>-i</i>	
CI.BV		Diath	Pers	–Pers	
Présupp.arriver-de-voyage		App _{OBL}	3Dép	3Obl	

« Jacques est heureux que son père soit revenu de voyage. »

La proposition dépendante *utau-i meshaka-n-it-i* instancie ici clairement le rôle de « source » de l'état d'esprit caractérisant l'expérient *Shak*. Le rôle de source, ici instancié par une entité de 2^{ème} ordre selon Lyons, est alors traitée comme étant de genre inanimé, d'où le fait que la forme verbale se comporte comme les verbes bivalents dont le second actant est de genre inanimé. En revanche, il n'y a pas de nécessité à ce que ce rôle soit instancié, d'où le fait que la forme verbale puisse se trouver sans syntagme indépendant renvoyant au rôle de « source », sans pour autant que la valence en soit réduite. Les exemples (11)c et (11)d illustrent le cas de verbes de déplacement. La bivalence de l'exemple (11)c se manifeste à travers sa traduction, mais l'énoncé innu ne prend pas la peine de spécifier clairement ce qui est « franchi » (dont le sème est vraisemblablement présent dans la base)⁴⁰⁷. En (11)d, l'interprétation générique « en

⁴⁰⁶ Selon Drapeau, ce suffixe thématique *-(a)i* employé dans les verbes « TrIn » signifie entre autres « action au moyen d'un objet non spécifique ou au vol, en canot » (Drapeau, 2014 : 428) ; pour York, il a le sens général de « avec un coup ou avec un instrument », avec un sens plus spécifique dans les verbes de déplacement : « sur l'eau (en canot, à la nage), au vol, à pied » (York, 2010 : 63). Nous le glossons par le sens générique de manière avec une dimension dynamique, signifiant donc que l'action est réalisée d'une certaine manière.

⁴⁰⁷ On peut stipuler, tout en gardant à l'esprit que cela reste de la stipulation, que dans une culture nomade où se repérer dans l'environnement et notamment reconnaître les sentiers qui mènent « vers le bois » est primordial, chaque rapide à franchir (de même que chaque montagne du territoire) porte un nom permettant d'y référer pour transmettre des informations aux autres familles. Il est par conséquent probable que le non-agent de ces verbes de déplacement – qui renvoient finalement presque toujours, de ce qu'il nous est possible d'en juger, à des éléments de l'espace naturel, de l'environnement – puisse être instancié par un toponyme ou toute autre désignation d'un lieu spécifique.

canot »⁴⁰⁸ est manifestement corrélée à la présence de *-(a)i* impliquant que l'action est réalisée d'une certaine manière (selon un certain moyen). Il y aurait donc dans cette optique une place d'argument dévolue à l'actant qui instancie le rôle de « moyen par lequel » le déplacement est réalisé. Le canot (nom de genre inanimé) étant l'instrument typique des déplacements sur l'eau des Innu•es, il semble qu'il est ici sous-entendu comme le moyen de déplacement auquel renvoie le suffixe thématique, même s'il n'est pas représenté par un syntagme indépendant⁴⁰⁹. Quel que soit le rôle sémantique impliqué dans la distinction de la propriété bivalente de ces sous-classes sémantiques de verbes, on touche ici aux limites de la terminologie de la transitivité : l'absence d'un syntagme référent au non-agent est davantage explicable par la non-instanciation de ce rôle sémantique dans un procès demeurant bivalent (comme en témoignent les morphèmes flexionnels présents dans la forme verbale), que par l'« intransitivité sémantique » d'une forme « morpho-syntaxiquement transitive » (ou, si l'on préfère, d'une construction syntaxique transitive). Finalement, ce qui est interprété à tort comme un procès intransitif résulterait d'abord d'une traduction occultant la logique interne de la langue.

❖ Les « Verbes Animés Intransitifs Transitifs (VAIT) » (que nous abrégeons temporairement « IntrAn transitifs ») selon la dénomination que l'on trouve dans la *Grammaire* de Drapeau, sont des bases verbales bivalentes sélectionnant, en plus d'un agent animé, un actant inanimé ; elles font paire avec des bases TrAn correspondantes. La plupart des « IntrAn transitifs » présentent une base qui se termine en *-ta*⁴¹⁰, et appartiennent à des classes sémantiques spécifiques. Ils prennent les mêmes flexions que les IntrAn, sauf dans le cas des passifs pour lesquels ils suivent le modèle des passifs de TrIn (Drapeau, 2014 : 142-143)⁴¹¹. Ils sont paradoxalement considérés, malgré leur classe IntrAn (d'autres travaux sur les langues algonquiennes les identifient plutôt comme des TrIn appartenant à une classe 2), comme des verbes transitifs. Notons cependant que les flexions des verbes IntrAn sont identiques aux flexions TrIn, à l'exception des morphèmes de diathèse *-e* (VxNeutre) et *-am* (Démot°). C'est précisément l'absence de ces morphèmes qui semble déterminer leur classification comme des IntrAn plutôt que comme des TrIn dans la *Grammaire de la langue innue* : ces formes verbales ne présentent pas de morphème précisant leur diathèse « transitive », contrairement aux autres

⁴⁰⁸ Traditionnellement, les principaux (voire les seuls !) moyens de déplacement des Innu•es étaient à pied sur la terre et en canot sur l'eau. Le canot revêt donc une importance capitale dans la culture innue.

⁴⁰⁹ Cf. Lemaréchal 1998 (partie III).

⁴¹⁰ Il semble qu'il s'agisse de la concaténation d'un suffixe thématique *-(i)t* « action par un moyen ou selon une manière non spécifiée » et du suffixe thématique *-(a)u /a:w/* (sujet à la contraction, cf. Chapitre 11, III) signalant le caractère inanimé du non-agent. Cf. *infra* II.2.

⁴¹¹ Voir notre analyse des constructions passives au Chapitre 10 (I).

formes verbales « transitives », ce qui suggère qu'elles n'auraient en fait qu'une seule place d'argument.

INNU-AIMUN

(13) a. *ai.a* *-u*
 √_{Verb.STh} Tps
 acheter.nonAgt_{Inan} Neutre
 « il/elle achète quelque chose (inanimé) » (Drapeau, 2014 : 143)

a'. *ai.au* *-e* *-u*
 √_{Verb.STh} Diath Tps
 acheter.nonAgt_{Anim} VxNeutre Neutre
 « il/elle l'achète (animé) » (*ibid.*)

b. *ai.a* *-kan* *-u*
 √_{Verb.STh} Diath Tps
 acheter.nonAgt_{Inan} VxPassf Neutre
 « c'est acheté (inanimé) » (Drapeau, 2014 : 570)

b'. *ai.au* *-a* *-kan* *-u*
 √_{Verb.STh} Diath Diath Tps
 acheter.nonAgt_{Anim} 3nonAgtVxPassf Neutre
 « il/elle est acheté (animé) » (d'après Drapeau, 2014 : 567)

(14) *pet.a* *-kan* *-u*
 √_{Verb.STh} Diath Tps
 entendre.nonAgt_{Inan} VxPassf Neutre
 « c'est entendu » (Drapeau, 2014 : 570)

(15) *nashiet* *-it* *ash.ta* *-u* *ne* *-ñu* *ñeka* *-ñu*
 BN Cas √_{Verb.STh.STh} Tps Dém Diath BN Cas
 l'assiette Loc déposer.Act^o_{Caus.nonAgt_{Inan}} Neutre Méd Appl_{OBL} sable Obl_{NI}
 « il/elle met le sable dans l'assiette » (Drapeau, 2014 : 39)

En (13), les deux premiers exemples opposent une forme verbale « IntrAn transitive » ((13)a) avec un radical TrAn ((13)a') : aucun morphème de diathèse n'est effectivement présent en (13)a, contrairement à (13)a' où l'on trouve le morphème de voix neutre *-e*. Les exemples suivants mettent en évidence le fait que les « IntrAn transitifs » ((13)b) font intervenir le même morphème de voix passive que les TrAn ((13)b') et les TrIn (14) : tous se construisent avec le même morphème de voix passive *-kan*, propre aux formes verbales bivalentes dont le non-agent promu est une NON PERSONNE. Les constructions passives des IntrAn donnent quant à elles des formes verbales généralement considérées comme impersonnelles, qui font intervenir un morphème de voix distinct *-nan(u)*⁴¹² ; il n'y a donc, pour ces formes dérivées, pas d'actant à proprement parler. Cela tend à confirmer le caractère bivalent des « IntrAn transitifs », qui forment leur passif comme les verbes bivalents, ce qui promeut ainsi le non-agent – non-répercuté dans la forme verbale à la voix de base (puisqu'il n'y a pas de morphème de diathèse)

⁴¹² Cf. Chapitre 10, I.

– en argument dès lors indexé dans la forme verbale. L'exemple (15) illustre l'emploi d'un « IntrAn transitif » avec le syntagme référent au 'patient' du procès (« le sable »), dont le marquage au cas oblique n'est effectivement pas répercuté dans la forme verbale. Le marquage au cas oblique de l'inanimé, ici, montre bien qu'il participe au système actanciel du verbe, car ce marquage casuel des inanimés n'est pas nécessaire s'il n'est pas actant d'un procès (Drapeau, 2014 : 35). Étant donné que la seule différence opposant les « IntrAn transitifs » et les TrIn est l'absence de suffixe indiquant une diathèse « transitive » – en réalité, l'absence de l'alternance des suffixes *-e* (VxNeutre) et *-am* (Démot°) – nous proposons de considérer ces bases verbales comme une sous-classe particulière des bases verbales bivalentes dont le second actant ne serait pas considéré comme un argument (susceptible, donc, d'accéder à la fonction syntaxique d'« objet »/2nd argument), mais plutôt comme un actant périphérisé. La fonction des suffixes thématiques *-a* et *-t.a*, que l'on retrouve dans la plupart de ces bases verbales serait à étudier dans cette optique, ce qui sera abordé dans les sections suivantes. Plusieurs remarques s'imposent dorénavant : d'une part, d'après les exemples, on constate que l'expression du patient (ou non-agent) par un syntagme n'est pas obligatoire, la « transitivité » de la forme verbale n'est donc pas liée à l'expression ou non du patient sous une forme indépendante, ce que nous avons déjà mis en évidence au sujet des verbes bivalents dont le rôle sémantique correspondant au 'non-agent' n'est pas instancié. D'autre part, notre analyse met en exergue l'une des limites de la classification traditionnelle des verbes algonquiens basées sur la notion de « transitivité », contrainte de postuler l'existence oxymorique d'une sous-classe de verbes « intransitifs » « transitifs ». La valence du verbe n'est donc pas systématiquement exprimée par des morphèmes de diathèse (qui indiquent plutôt les places d'arguments disponibles et témoignent donc d'une construction syntaxique éventuellement « transitive »), mais elle se situe au niveau des sèmes internes du procès. La détermination de la valence serait davantage corrélée à la distinction des différents rôles sémantiques et des contraintes qu'ils véhiculent sur les types d'actants devant les instancier. En effet, dans les verbes TrIn tels qu'ils sont traditionnellement identifiés, la diathèse est exprimée par deux suffixes en distribution complémentaire : *-am* « Démot° » marque selon notre analyse la « démotion »⁴¹³ du « patient » inanimé lorsque l'agent est une NON PERSONNE, le patient n'a alors pas accès à la place de

⁴¹³ Ce terme est un calque de ce que ce serait l'anglais '*demotion*', dérivé du verbe '*to demote*' par opposition à '*to promote*' ('*promotion*'). Ni le terme anglais, ni son équivalent francisé ne figurent dans la terminologie linguistique courante. Nous l'adoptons néanmoins pour insister sur l'opposition entre une voix qui promeut un participant en une fonction syntaxique quelconque (*promotion*) et une voix qui, au contraire, démet un participant de sa fonction syntaxique (*demotion*).

second argument et est en quelque sorte périphérisé⁴¹⁴ ; tandis que *-e* « VxNeutre » indique entre autres que le verbe est à la voix de base, lorsque l'agent est une personne proprement dite (cf. Chapitre 8, section I.2). Concernant les bases verbales traditionnellement décrites comme « IntrAn transitives », en revanche, on oppose les verbes « IntrAn transitifs », sans morphèmes de diathèse, aux TrAn, où alternent les morphèmes de diathèse *-e* « VxNeutre » et *-a* « 3nonAgt ». Il y aurait donc au moins deux grands types de formes verbales bivalentes : celles sensibles au genre du non-agent – animé (TrAn) ou inanimé (TrIn) – où l'on observe l'alternance des morphèmes de diathèse selon les configurations argumentales ; celles qui ne traitent pas le non-agent inanimé comme un argument à part entière mais plutôt comme un actant périphérisé (« IntrAn transitifs »), restant néanmoins contrôlé par la diathèse puisque promu dans les constructions passives en *-kan*, où l'on ne trouve pas de morphèmes de diathèse. Ces considérations sont à prendre en compte dans le cadre d'une approche alternative de la classification des verbes en innu.

❖ Les verbes IntrAn « ambitransitifs » présentent parfois un actant exprimé sous la forme d'un syntagme, mais se distinguent des verbes bivalents dont le non-agent inanimé est périphérisé (IntrAn « transitifs » ou TrIn 2) du fait qu'ils ont la même construction passive que les IntrAn, c'est à dire impliquant le suffixe *-nan(u)*⁴¹⁵ et non *-kan*. Cependant, contrairement aux formes impersonnelles des IntrAn en *-nan(u)*, les formes « ambitransitives » avec *-nan(u)* ne sont pas des formes verbales strictement « impersonnelles » car elles s'accordent, le cas échéant, avec cet actant, comme l'illustre l'exemple ci-dessous :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 236_ extrait de Joséphine Picard – Pessamit)

(16)	<i>asham</i>	<i>-at</i>	<i>nanitam</i>	<i>assime</i>	<i>-nanu</i>	<i>-ipan</i>	<i>-at</i>	<i>nutshim</i>	<i>-it</i>
	BN	Nbre	AdvTps	BV	Diath	Tps	–Pers	BN	Cas
	raquette	pl _{NA}	toujours	tisser-une-raquette	VxImpers	Prét ₃	3pl _{NA}	intérieur-des-terres	Loc

« Dans le bois, on tissait toujours des raquettes. »

On constate dans cet énoncé que la forme verbale *assime-nanu-at* indexe les propriétés de nombre et de genre (*-at*) de ce qui est tissé, *asham-at* « raquettes ». L'actant ainsi mentionné sous la forme d'un syntagme indépendant est donc vraisemblablement contrôlé par la diathèse, même si aucune place d'argument ne lui est destinée à la voix de base. Certains de ces verbes ont un correspondant TrAn, ils forment alors une paire selon que le second actant est animé (TrAn) ou non (IntrAn « ambitransitif ») ; ceux qui n'ont pas de correspondant TrAn sont indifférents au genre du second actant, mais ce dernier ne peut être une personne du dialogue

⁴¹⁴ Cf. Chapitre 8 pour une analyse des contextes d'apparition de *-am*.

⁴¹⁵ Ce qui est appelé « passif » des verbes intransitifs résulte en une forme verbale impersonnelle (Drapeau, 2014 : 234). Cf. Chapitre 10, I.

(Drapeau, 2014 : 144-145). Ce fait a toute son importance puisque cela implique que cet actant présente des caractéristiques sémantiques spécifiques typiques d'un rôle de « non-agent », ses propriétés étant généralement limitées par rapport aux entités prototypiquement agentives (auxquelles appartiennent les personnes du dialogue, voir Chapitre 8, section I.2). La bivalence de ces « ambitransitifs » est donc caractérisée par des contraintes sur les classes d'actants pouvant instancier le rôle de second actant.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 144-145)

- (17) a. *amatshue* *-tuate* *-u*
 √^vVerb STh Tps
monter-une-pente avec-une-charge_{NI}-sur-le-dos Neutre
 « il/elle monte une côte avec une charge sur le dos »
- b. *amatshue* *-tuate* *-u* *mit -a*
 √^vVerb STh Tps BN Nbre
monter-une-pente avec-une-charge_{NI}-sur-le-dos Neutre billotpl_{NI}
 « il/elle monte une côte avec une charge de billots sur le dos »
- c. *amatshue* *-tutam* *-e* *-u* *ut- auass-im* *-a*
 √^vVerb STh Diath Tps PossrBN Diath Cas
monter-une-pente avec-une-charge_{NA}-sur-le-dos VxNeutre Neutre Poss3enfant Appl_{POSS} Obl
 « il/elle monte une côte avec son enfant sur le dos »
- (18) a. *ni- tshimut* *-in* *nekautu*
 Pers √^vManière Tps BN
 1 à-la-dérobée Neutre_{1&2} le-gâteau
 « je vole le gâteau » [litt. « mon fait à la dérobée avec le gâteau »]
- b. *ni- tshimut* *-in* *shuñiau*
 Pers √^vManière Tps BN
 1 à-la-dérobée Neutre_{1&2} argent
 « je vole de l'argent » [litt. « mon fait à la dérobée avec de l'argent »]
- (19) *nutepañ* *-u* *-at* *mitshim* *-iñu*
 BV Tps -Pers BN Cas
 manquer-de Neutre 3pl_{NA} nourriture Obl_{NI}
 « ils/elles manquent de nourriture »

Les exemples (17)a et (17)b illustrent l'ambiguïté de la forme verbale *ama.tshue.tuate-* quant à son caractère « transitif » (en (17)b) ou non (en (17)a) selon la classification traditionnelle algonquienne. En (17)b, on constate que le référent exprimé par le syntagme ne constitue pas un actant central du verbe : de la même manière que les éléments incorporés ne représentent pas un actant à proprement parler (voir *supra* exemples en (5)), *mit-a* vient ici davantage spécifier un élément du procès et qualifier *-tuate-* « la charge sur le dos ». On peut dès lors le considérer comme un complément du verbe, spécifiant un sème du verbe sans instancier de place d'argument (donc intervenant à un niveau de constituance inférieur à celui où se situent les arguments). Il instancie un sème présent dans la base verbale mais ce sème n'entre pas en considération dans la distinction entre un 1^{er} argument et un 2nd argument. Il demeure

périphérique. En revanche, dans la forme TrAn en (17)c, le référent exprimé par le syntagme *ut-auassim-a* est perçu comme participant au procès, d'où la présence du suffixe de diathèse *-e* « VxNeutre ». Cela est très probablement dû au caractère animé de l'actant, la morphosyntaxe verbale algonquienne semblant être particulièrement sensible aux propriétés des actants instanciant les places d'arguments, et indexant alors davantage les actants animés que les actants inanimés sur la forme verbale. Les contraintes sémantico-syntaxiques sur les classes d'entités instanciant les rôles sémantiques et les places d'arguments sont une donnée fondamentale du système morphosyntaxique algonquien, et nous constatons ici l'influence des propriétés des participants – plus précisément du caractère animé/inanimé – sur la forme verbale. Dans les exemples (18)a et (18)b, le référent exprimé par le syntagme, si l'on s'en tient strictement au sens de la base, n'est pas un argument qui correspondrait à un rôle de non-agent, mais plutôt une sous-catégorisation du procès, le procès se concentrant plutôt sur le fait de dérober que sur l'entité dérobée (comme le précisent les traductions littérales entre parenthèses). Quant à l'exemple (19), le syntagme ne renvoie pas à un référent spécifique – il n'est pas référentiel –, mais à une notion générique. Cette proposition peut donc être analysée de la même manière que l'expression en français « je mange du poisson », qui n'a pas la même incidence référentielle que « je mange un/le poisson ». Dans le premier cas, « poisson » renvoie à un référent générique (une classe d'entités) et non à un référent spécifique ; il peut s'agir d'un poisson comme d'un plat à base de poisson. Le complément du verbe « du poisson » catégorise finalement plus le procès « manger » (→« poisson-manger ») – qui peut alors être compris comme « intransitif » sous un certain degré d'abstraction – qu'il n'en constitue un argument. Nous avons formulé deux propositions pour expliquer l'apparente « transitivité » de certains verbes « IntrAn » : soit le référent inanimé constitue un complément du verbe qui détermine un sème interne au procès ; soit il s'agit d'une notion générique n'ayant pas de réalité proprement exprimée par un référent particularisé, qui sous-catégorise directement le procès. La valence de ces verbes distinguerait donc un participant pouvant être exprimé par un syntagme, mais ce participant n'en constituerait pas pour autant un argument central (au sens où, s'il renvoie bien à un sème du prédicat, il n'instancie pas pour autant une place d'argument au sein du prédicat – autrement dit, aucune place d'argument, donnant entre autres accès au marquage intraverbal, n'est ouverte par ce sème), d'où le fait que la forme verbale se conjugue comme un verbe monovalent. Dans le cas des formes avec agent indéfini, comme dans l'exemple (16) page 247, il y aurait une promotion du complément du verbe en argument : l'agent étant en quelque sorte anonymisé, il n'a plus de poids syntaxique, et c'est alors ce qui, en fait, sous-catégorise le verbe,

qui est syntaxiquement mis en évidence (promotion en argument). L'opération syntaxique réalisée par la suffixation de *-nan(u)* s'apparente donc à un phénomène de voix, qualifiée de « voix impersonnelle » (cf. Chapitre 10, I.2).

❖ Les IntrAn « toujours transitifs » sont semblables aux « ambitransitifs » à ceci près qu'ils apparaissent systématiquement avec un syntagme renvoyant à un sème du prédicat (et non occasionnellement comme les ambitransitifs). À l'instar des « ambitransitifs », s'ils n'ont pas de correspondant TrAn, le genre du référent exprimé par le syntagme est indifféremment animé ou inanimé, bien qu'il ne puisse s'agir d'une personne du dialogue (Drapeau, 2014 : 145). Deux morphèmes spécifiques, *-uatshe* « se servir de qqch pour faire l'action de »⁴¹⁶ et *-patua* « emporter qqn ou qqch en courant » construisent des formes verbales nécessitant l'expression d'un référent sous la forme d'un syntagme indépendant à partir de bases IntrAn :

INNU-AIMUN (Drapeau 2014 : 145-146)

(20) *ataue* *-u* *uitsh*
 $\sqrt{\text{Verb}}$ Tps Possr+BN_{REL}
 faire-achat/vente Neutre Poss3+maison
 « il/elle vend sa maison »

(21) *enush* *uiap* *-am* *-ak*
 Présentf CI. $\sqrt{\text{Verb}}$ STh Pers
 première-fois Présupp.voir activité-faciale_{ANIM} 1sgDép+3Dép
Etien *patua* *-uatshe -t* *ushpuakan -a*
 NP CI. $\sqrt{\text{Verb}}$ Diath Pers BN Cas
 Etienne Présupp.fumer Appl_{INSTR} 3Dép pipe Obl
 « C'est la première fois que je vois Etienne fumer la pipe » [litt. : « fumer avec une pipe »]

(22) *tshitshi* *-patua* *-u* *nit-* *auass-im* *-a*
 $\sqrt{\text{Adpo}}$ STh Tps Possr BN Diath Cas
 ablatif emporter-en-courant Neutre Poss1 enfant Appl_{POSS} Obl
 « il/elle part à la course emportant mon enfant »

Devant la pauvreté des exemples d'IntrAn « toujours transitifs » dans les sources⁴¹⁷ – Drapeau (2014) ne donne finalement que trois exemples présentant une seule et même base correspondant au verbe « acheter/vendre » –, il est délicat de caractériser l'apparente « transitivité » de ces verbes IntrAn. On peut postuler là encore que le référent désigné par le syntagme n'a qu'une valeur sous-catégorisante et ne constitue pas un argument en tant que tel. Comment dès lors rendre compte de la différence entre la forme TrAn en (17)b qui est « transitive » (présence du morphème de voix neutre) notamment du fait du caractère animé du

⁴¹⁶ Ce morphème est par ailleurs traité comme un applicatif instrumental par Drapeau (2014 : 229), cf. Chapitre 10, II.2.

⁴¹⁷ À notre connaissance, la grammaire de Lynn Drapeau est la seule à distinguer ces formes verbales en innu-aimun (Drapeau 2014).

référent « enfant », et la forme IntrAn en (22) qui reste intransitive malgré l'animéité du référent « enfant » ? Nous pouvons évoquer l'inexistence d'équivalent TrAn pour certains procès, ce qui implique que les IntrAn concernés restent les seules formes capables d'exprimer ces procès, peu importe le genre du référent. Il nous semble envisageable de considérer que cette question est liée au type de sous-catégorisation – dont il faudrait dans l'absolu, à l'instar des rôles sémantiques, faire un inventaire tautologique pour chaque langue donnée avant d'en déterminer des étiquettes transversales (cf. Lemaréchal, 1998b : 80) – opérée par le syntagme fonctionnant comme un complément du verbe : ainsi, une *charge sur le dos* (exemples en (17)), lorsqu'elle est instanciée par une entité animée, n'est pas traitée de la même manière qu'un *emporté en courant* (exemple (22)). Quant au caractère obligatoire de ces syntagmes accompagnant des procès malgré tout « intransitifs » (en fait, à une seule place d'argument), cela est à mettre en rapport avec la structure du lexique, qui définit une classe sémantique de verbes IntrAn nécessitant une sous-catégorisation externe sous la forme d'un syntagme.

Les cas particuliers que nous venons de présenter se retrouvent dans d'autres langues algonquiennes, par exemple dans les langues nishnaabemwin. Valentine (2001) identifie ainsi des verbes présentant une base intransitive, qui pourtant apparaissent parfois avec un second rôle associé⁴¹⁸, sans que le caractère animé ou inanimé de ce dernier soit pris en compte, bien qu'il exclue qu'il s'agisse de personnes du dialogue : le référent de ce second rôle appartient donc strictement à ce que nous identifions comme le domaine nominal, par opposition au domaine du discours⁴¹⁹. Cela ressemble, à première vue, aux cas des formes verbales IntrAn « ambitransitives » et « toujours transitives » de l'innu, que nous avons considérées comme des verbes monovalents accompagnés d'un complément du verbe (spécifieur⁴²⁰) plus ou moins nécessaire. Cependant, en nishnaabemwin, ces verbes censés être « morphologiquement intransitifs » présentent des suffixes encodant les propriétés (genre, nombre, cas oblique) des seconds rôles qui leur sont associés (Valentine, 2001 : 136), comme l'illustre l'exemple (23) :

EASTERN OJBWA [NISHNAABEMWIN] (Valentine, 2011 : 136)

(23) *kina dash niw w- da~daawe -naa -waa -n*
 QNT Connect Dém Pers Réd~BV Tps NbrePers -Pers
 tout DiscSéq Dist+pl_{NI} 3 vendre Neutre_{Inan} pl 3pl_{NI}
 “all these things_{NI} they sell”

⁴¹⁸ Valentine précise que la présence d'un second actant pour ces formes verbales, en quelque sorte « hybrides », est optionnelle (Valentine, 2011 : 242).

⁴¹⁹ Cf. *supra* Chapitre 6, I.1 et *infra* Chapitre 8, I.2.

⁴²⁰ Ce terme n'est pas employé dans le sens que lui donne la grammaire générative (notamment la théorie \bar{X}). Il s'agit d'un emploi non technique dans le sens où il renvoie à un syntagme ayant pour fonction de spécifier quelque chose.

NISHNAABEMWIN (Valentine, 2011 : 311)

(24)	w-	<i>waabnd</i>	<i>-aa</i>	<i>-naa</i>	<i>-waa</i>	<i>-n</i>
	Pers	BV	Diath	Tps	NbrePers	−Pers
	3	VOIR _{INAN}	VxNeutre	Neutre _{inan}	pl	3pl _{NI}

« ils/elles les_{NI} voient »

On constate que la forme verbale en (23) encode effectivement les propriétés grammaticales des deux actants, *vendeurs* (NbrePers : pl) et *vendus* (−Pers : 3pl_{NI} + morphème de temps ‘neutre’ spécifique des procès impliquant un inanimé⁴²¹), à l’instar des formes verbales TrIn, exemplifiées en (24). En revanche, en (23) on ne trouve pas de morphème de diathèse, typique des prédicats verbaux à deux places d’argument (construction syntaxique « transitive »), comme en (24) où la voix neutre (*-aa*) apparaît. Si l’actant inanimé est bel et bien indexé en (23), il ne semble pas pour autant occuper une place d’argument comme en (24)⁴²². Cela implique que la base, si elle présente apparemment une construction syntaxique « intransitive », peut donner lieu à l’instanciation de l’un de ses sèmes, qui sera alors exprimée par un syntagme indépendant qui, en nishnaabemwin, est susceptible d’être indexé sur la forme verbale. Cette indexation pourrait être perçue comme la promotion d’un complément du verbe (déterminé par la valence mais pas inclus dans la diathèse – au sens de « nombre de places d’arguments disponibles » – du verbe). Par ailleurs, le quantifieur *kina* et le connecteur *dash* accompagnant le pronom démonstratif dans l’exemple (23) marquent bien une forme d’insistance sur ce qui est vendu, tandis que la version « intransitive » (monovalente) de *daawed* (‘trade something, sell something’ – Valentine, 2001 : 242) présenterait davantage le procès comme une activité, reléguant le *vendu* au statut subsidiaire de complément du verbe⁴²³.

De nombreux linguistes ont constaté la grande similarité entre les paradigmes IntrAn et TrIn, ce qui a conduit certains à considérer que les TrIn étaient des verbes intransitifs, dérivés de TrAn correspondants (cf. Pigott 1979, 1989). Valentine (2001), s’il tempère cette position, reconnaissant une véritable syntaxe « transitive » aux verbes TrIn (notamment du fait de la présence d’un morphème de diathèse), confirme l’évidence que les arguments animés non

⁴²¹ Cf. Chapitre 8, I.3c.

⁴²² Nous verrons, au Chapitre 8 en I.3, que les langues algonquiennes diffèrent quant à l’indexation des différents actants, selon leurs propriétés mais également selon leur cas (les actants au cas oblique, en nishnaabemwin, ont un accès direct au marquage intraverbal, ce qui n’est pas le cas en innu). Il est donc tout à fait possible qu’en nishnaabemwin certains compléments du verbe, comme le *vendu niw* « ces choses » en (23), aient accès au marquage intraverbal sans pour autant instancier de place d’argument. Cela n’est en revanche pas possible en innu-aimun.

⁴²³ Nous ne trouvons que très peu d’exemples avec des verbes intransitifs « transitifs » (généralement appelés « VAIO / VAI + O », pour Verbe Animé Intransitif avec Objet, ou « IA2/TI2 » – pour les distinguer des classes Intransitif Inanimé/Transitif Inanimé –) dans les travaux sur les langues algonquiennes. Les hypothèses que nous formulons demanderaient une étude plus approfondie comparant plusieurs exemples de chaque langue pour plusieurs langues algonquiennes centrales.

agents des TrAn ont une incidence syntaxique plus importante que les arguments inanimés des TrIn. Sémantiquement, la gradation dérivationnelle observable entre IntrAn, TrIn et TrAn fait sens puisque les inanimés, du fait de leur caractère inanimé, sont intrinsèquement plus susceptibles de fonctionner comme des patients que comme des agents (rôle typiquement instancié par des entités considérées comme « animées »); il y aurait donc une nécessité moindre de les marquer explicitement comme 'patients' (Valentine, 2001 : 215). Pour les langues algonquiennes, où les contraintes sémantico-syntaxiques sur les verbes sont particulièrement importantes quant à l'accès des actants à certaines places d'argument selon les propriétés des entités les instanciant, ces observations méritent d'être prises en compte dans le cadre d'une classification sémantique et syntaxique des bases verbales.

La classification classique apparaît ainsi particulièrement confuse, tandis qu'une approche plus descriptive, centrée, d'une part, sur l'organisation structurelle sémantico-syntaxique du lexique, d'autre part sur la structure interne des bases verbales, rendrait compte plus convenablement des questions liées à la valence. Pour ce faire, une analyse plus approfondie des suffixes thématiques s'avère nécessaire et éclairante.

2) Suffixes thématiques et caractérisation du procès : valence, nature des actants et types de procès

Les verbes algonquiens sont donc traditionnellement classés selon que la forme de leur base indique leur « transitivité » ou « intransitivité »⁴²⁴ d'une part – notion par trop dépendante, comme nous l'avons vu, du jugement du descripteur aux dépens, parfois, de la logique de la langue cible –, et le genre de leur actant unique (ou second actant – non-agent –, le cas échéant), d'autre part. Nous avons vu précédemment que l'élément que nous avons nommé « suffixe thématique » joue un rôle dans la distinction des classes traditionnelles des verbes algonquiens.

Dans son article de 1982, Pierre Martin estime qu'il ne s'agit pas d'opposer différents verbes selon une classe définie par la valence et la nature des actants, mais de considérer qu'il existe, pour certains procès, 'différentes formes d'un même verbe', en distribution complémentaire selon la valence requise par le procès et le genre de ses actants, le cas échéant (Martin, 1982 : 213-214). Nous pensons qu'il s'agit en fait d'un marquage des propriétés de valence/nature des actants, éventuellement amalgamé sur la base verbale. Ainsi, plutôt que d'opposer différentes classes de verbes dont les paradigmes flexionnels sont parfois singulièrement semblables (notamment pour les IntrAn et TrIn), il faudrait distinguer différents types de bases, spécifiques d'une valence donnée (et, donc, de la nature des actants impliqués – ces derniers étant soumis

⁴²⁴ Plutôt que de « transitivité », il s'agit du nombre de places d'arguments distinguées par la diathèse.

à de fortes contraintes sémantico-syntaxiques sur l'instanciation des rôles définis par la valence), associée à un certain nombre de places d'arguments (limitées à deux) disponibles⁴²⁵. À ces considérations sémantico-syntaxiques, s'ajoute l'intérêt qu'il y a à identifier également des classes sémantiques de verbes, qui permettent souvent de rendre compte de la forme des bases, notamment à partir de la comparaison des éléments finaux que nous appelons suffixes thématiques.

Peter Denny, dans son article de 1984, propose de distinguer différentes classes sémantiques de verbes pour le cri des Plaines – une langue algonquienne proche de l'innu, appartenant au même continuum cri-innu-atikamekw-naskapi –, à partir de l'étude des suffixes thématiques ('*abstract finals*') qui les caractérisent. L'auteur identifie donc, pour chaque classe syntaxique traditionnelle de verbes, des classes sémantiques spécifiques basées sur ce qu'il interprète comme trois variables :

- la « classe aspectuelle » ('*semantic class*'), qui relève en fait du **type de procès** (*Aktionsart*) et distingue :
 - les états (soit, pour reprendre la terminologie de Dik, dans la lignée de Vendler (1967), en termes d'*Aktionsart* des procès [–dynamiques])
 - les événements ([+dynamiques, –téliques])
 - et les processus ([+dynamiques, +téliques, –momentanés]) ;
- le « cas sémantique » ('*semantic case*'), que nous rapprochons davantage des notions de valence et de diathèse, qui se divise en deux catégories que sont :
 - le « **rôle sémantique du sujet et de l'objet**⁴²⁶ »
 - et l'**orientation du procès** vers l'un ou l'autre des actants ('*agent-descriptive*' ou '*patient-descriptive*').

Chaque classe « syntaxique » de verbes présente une organisation spécifique de ces variables en classes sémantiques, représentées par un suffixe thématique. Nous présentons ci-après les conclusions de Denny (1984)⁴²⁷.

Les verbes « transitifs ». Puisqu'ils mettent en jeu plusieurs arguments, les verbes « transitifs » vont se partager en classes sémantiques selon les rôles sémantiques respectifs de leurs arguments et la spécification de la relation qui les unit au sein du procès.

⁴²⁵ Les places d'argument sont elles aussi – nous l'avons vu déjà au cours du Chapitre 6 à propos des actants au cas oblique, et nous l'approfondirons au cours du Chapitre 8 – soumises à des contraintes d'instanciation.

⁴²⁶ Denny semble employer les termes '*subject*' et '*object*' non pas comme relevant des fonctions syntaxiques mais davantage dans le sens d'une hiérarchie des actants, soit un prime actant = '*subject*', qui est à l'origine du procès et un second actant = '*object*', qui est affecté par le procès ou en est l'objet. L'identification des rôles sémantiques de ces actants, selon Denny, consiste alors en la détermination plus précise de leur rôle : agent(/expérient), patient, bénéficiaire/datif.

⁴²⁷ Les exemples qui suivent sont en cri des Plaines et reprennent la transcription de l'auteur.

Ainsi, pour les verbes TrAn (« Transitifs Animés »), les suffixes thématiques identifiés qualifient le caractère sémantiquement 'direct' ou 'indirect' (à distinguer de l'idée de transitivité directe/indirecte)⁴²⁸ de la relation qui unit les participants *via* le procès dans lequel ils sont impliqués (Denny, 1984 : 252) ; ils précisent également le rôle du second actant :

- STh= \emptyset ⁴²⁹ : second actant patient ;
- STh= *-w* : second actant patient, action *via* un instrument (action non-directe) ;
- STh= *-aw* : second actant bénéficiaire⁴³⁰ ;
- STh= *-amaw* : second actant bénéficiaire avec un patient inanimé⁴³¹ ;
- STh= *-im* : action indirecte (sans spécification du rôle du second actant).

Les TrIn, qui sélectionnent un patient inanimé, présentent une organisation en classes sémantiques plus simple : d'après Denny (1984), l'opposition de deux suffixes thématiques ('*finals*') – soit *-am* (TrIn de classe 1) et *-aw* (TrIn de classe 2) – permet de distinguer les procès orientés respectivement vers l'agent (description de l'action physique ou mentale de l'agent) ou le patient (description de l'affectation du patient sans précision des modalités de l'action) ; ce qui s'apparenterait à un phénomène de voix/d'alignement. Cependant, l'identification de ces deux morphèmes comme des suffixes thématiques ('*finals*'), nous paraît discutable. D'une part, Denny adopte l'analyse morphologique proposée par Piggott (1979) des verbes TrIn de l'ojibwa. Ce dernier considère *-am* non pas comme un morphème flexionnel ('*flexion*') mais comme un suffixe thématique ('*final*'), ce qui lui permet de mettre en évidence l'identité des paradigmes TrIn et IntrAn (qui ne diffèrent que par la présence des morphèmes *-am* – TrIn 1 – et *-aw*⁴³² – TrIn 2 – sur les bases TrIn, leurs flexions étant sinon identiques). Or, dans les verbes TrIn 1 (« IntrAn transitifs » de Drapeau 2014) au paradigme INDÉPENDANT, *-am* alterne avec le morphème *-e* : (que nous analysons comme un morphème de diathèse marquant une voix de base, voir Chapitre 8, I.1b et I.2) lorsque l'agent est une personne proprement dite, ce qui selon

⁴²⁸ Dans les procès transitifs, une action « directe » est un procès où l'agent est directement responsable de ce qui arrive au patient, il agit de lui-même sans l'intermédiaire d'une force extérieure à lui-même. Une action est qualifiée d'« indirecte » lorsque l'agent, s'il est à l'origine du procès, n'en contrôle pas directement la réalisation. Ainsi, pour faire flotter un objet, l'agent pose ce dernier sur l'eau, mais ce n'est pas lui qui fait que l'objet flotte, c'est l'interaction des propriétés de l'objet avec celles de l'eau – ce que l'agent, s'il en est conscient, ne contrôle pas pour autant. La distinction de ces modes d'action dans les verbes algonquiens révèle une particularité de la structure du lexique.

⁴²⁹ Plutôt que de postuler l'existence d'un suffixe thématique zéro (nul), nous considérerons qu'il n'y a pas de suffixe thématique spécifique pour indiquer un procès dont le second actant a un rôle de patient, celui-ci pouvant être considéré comme prototypique dans cette langue.

⁴³⁰ Nous verrons au cours du Chapitre 10 qu'un morphème *-aw* est identifié en innu comme un applicatif datif.

⁴³¹ D'après nous, ce suffixe peut être segmenté en *-am* « démotion » et *-aw* « applicatif datif », morphèmes relevant de l'expression de la diathèse et ne constituant donc pas à proprement parler des suffixes thématiques (différence d'intégration au mot verbal, cf. Chapitre 10, II).

⁴³² Le suffixe *-aw* apparaît en réalité dans les formes verbales essentiellement sous la forme *-a* : (« contraction » ? Cf. Chapitre 11, III).

nous ne relève pas d'une simple allomorphie mais plutôt d'une différence de valeur liée aux propriétés des participants au procès. Par ailleurs, le morphème *-aw* (>*-a:*) des TrIn 2 semble principalement employé dans des formes à valeur causative sur un inanimé, ou avec des suffixes thématiques exprimant un changement de position, il pourrait donc représenter une classe lexicale plus restreinte que celle que voudrait lui assigner l'auteur. Enfin, ce dernier précise que ces deux « suffixes thématiques » sont les seuls à exprimer le rôle sémantique du participant vers lequel est orienté le procès (Denny, 1984 : 253), et que c'est en réalité le reste de la base verbale qui détermine véritablement l'orientation du procès vers tel ou tel participant (Denny, 1984 : 255). Nous estimons pour notre part qu'il est préférable de considérer *-am* comme un morphème relevant de la diathèse, que l'on retrouve par ailleurs dans le suffixe *-amaw* (*-am-aw*) de certaines formes TrAn, tel que présenté plus haut. On peut dès lors rendre compte de la différence entre les thèmes verbaux qui prennent *-am* et ceux en *-aw/-a:* en faisant appel au sémantisme de la base, qui préciserait, ou non, le caractère inanimé du patient. Ainsi, lorsque la propriété de ce dernier n'est pas précisée par la base, *-am* est nécessaire dans les procès où le rôle sémantique est instancié par un inanimé⁴³³ :

CRI DES PLAINES

- (25) a. *me:sc -is -im -e: -w*
 √_{Verb} STh STh Diath Tps
 épuiser Caus-Ctrl⁴³⁴ Act^oIndirS/Anim⁴³⁵ VxNeutre Neutre
 “(s)he wears him/her out on things” (Denny, 1984 : 248)
- b. *me:sc -iht -it -a: -w*
 √_{Verb} STh STh STh Tps
 épuiser Caus Act^oIndir nonAgtInan Neutre
 “(s)he wears it out” (Denny, 1984 : 254)

Nous supposons que la forme du suffixe thématique marquant le caractère « indirect » de l'action (*-im* en (25)a, *-ita:* en (25)b) indique également la propriété animée ou inanimée du patient, ce qui rendrait superflue la présence du morphème *-am*. Le suffixe thématique *-a:* en (25)b signale selon nous que le non-agent présente une propriété inanimée. Le genre inanimé

⁴³³ Il est alors soumis à des contraintes sur l'instanciation des places d'arguments ; or, l'inanimé n'ayant dans certaines langues algonquiennes pas accès à la place de second argument, il est périphérisé et sous-catégorise le procès lorsque l'agent est une NON PERSONNE. Cette « démotivation » est marquée par le morphème *-am* (cf. Chapitres 8 et 10).

⁴³⁴ Dans l'article de Denny, ce morphème signifie « devenir ». Or, ce dernier n'apparaît que dans les procès [-contrôle], et porte une dimension causative intrinsèque (on ne « devient » que par la force de quelque chose) ; c'est pourquoi nous le considérons comme un morphème de causatif [-contrôle], ce qui nous semble plus proche de la structure du lexique algonquien.

⁴³⁵ Nous considérons dans les exemples (25)a et b qu'il y a deux suffixes thématiques qui se suivent, correspondant à deux étapes de dérivation morphologique du verbe. Cette possibilité sera réexaminée dans la section suivante en II.3c. Nous aurions également pu gloser, pour (25)a par exemple, *me:sc.is-* comme un radical complexe dérivé de la racine *me:sc-* par l'ajout du suffixe thématique *-is*.

du patient étant donc déterminé par les sèmes de la base verbale, aucune place d'argument n'est dévolue à cet actant inanimé, et le morphème *-am* n'est donc pas nécessaire. Nous pouvons par ailleurs rapprocher ces formes TrIn en *-it-a:* du cri des Plaines, des verbes innus qualifiés d'« IntrAn transitifs » (cf. exemples en (13), (14) et (15) que nous avons proposé de considérer comme une classe sémantiquement spécifique de verbes bivalents, dont le rôle de second actant sélectionne un inanimé auquel aucune place d'argument n'est associée (il n'a pas accès au marquage intraverbal). En effet, l'ensemble de ces verbes présentés dans la *Grammaire de la langue innue* (Drapeau 2014) ont un radical se terminant en *-a* (ou *-ta*)⁴³⁶.

Les verbes « intransitifs ». Les procès intransitifs, qui ne prennent théoriquement qu'un seul argument, se distinguent principalement selon qu'ils réfèrent à un état ([−dynamique]), un événement ([+dynamique, −télique]) ou un processus ([+dynamique, +télique, −momentané]). Les verbes IntrAn ont cependant parfois, nous l'avons vu, selon les descriptions traditionnelles de ces langues, un fonctionnement improprement qualifié de « transitif ». Denny distingue alors, parmi ces verbes « grammaticalement intransitifs », des procès qui seraient « sémantiquement transitifs » et d'autres « sémantiquement intransitifs », terminologie paradoxale qui nous semble préjudiciable à toute analyse rigoureuse⁴³⁷. Or, nous l'avons vu plus haut en innu-aimun, les IntrAn décrits comme « sémantiquement transitifs » (bivalents) mais « grammaticalement intransitifs » (construction syntaxique « intransitive ») sont composés d'un élément incorporé venant sous-catégoriser le procès (cf. exemples en (5) page 234). Il ne nous semble donc pas justifié de considérer ces procès comme transitifs, cette interprétation étant largement influencée par la traduction que l'on fait généralement de ces formes verbales (« il chasse le vison » pour ce qui correspondrait davantage à « il vison-chasse »). Néanmoins, le système des suffixes thématiques semble partager les verbes monovalents en deux catégories : celle où ils précisent le rôle de l'actant unique (qui correspond aux verbes considérés à tort comme « sémantiquement transitifs »), et celle dont les suffixes thématiques précisent le type de procès. Nous postulons que ces catégories divisent en réalité les procès selon que l'actant unique a plus ou moins le contrôle du procès, c'est à dire que le procès résulte ou non du fait de l'actant unique. Considérons, pour plus de clarté, les exemples suivants :

⁴³⁶ Cette réflexion sera approfondie plus loin en II.3c.

⁴³⁷ Il est ici question d'aligner la construction syntaxique du verbe au nombre d'arguments présents dans la valence de sa base. Cette interprétation de la valence comme « sémantiquement » transitive ou intransitive semble relever de considérations finalement ethnocentriques.

CRI DES PLAINES (Denny, 1984 : 246)

- (26) a. *wan.ihc*⁴³⁸ *-ik* *-e:* *-w*
 √_{Propriété} STh Incorp STh Tps
 perdu.Caus chose +Ctrl Neutre
 “(s)he loses things” [litt. « il/elle fait-chose-être-perdue »]
- b. *wan* *-ih* *-o:* *-w*
 √_{Propriété} STh STh Tps
 perdu Caus ActU.Pat Neutre
 “(s)he gets lost” [litt. « il/elle fait-lui/elle-être-perdu•e »]
- c. *wan* *-is* *-in* *(-w)*
 √_{Propriété} STh STh Tps
 perdu Caus_{-Ctrl} Évmt Neutre
 “(s)he is lost”
- d. *wan* *-iht* *-in* *(-w)*
 √_{Propriété} STh STh Tps
 perdu Caus Évmt Neutre
 “it is lost”

Les exemples en (26) présentent des bases verbales « IntrAn » où, en (26)a l’actant unique est agent, en (26)b l’actant unique est patient (voix moyenne), en (26)c le procès est davantage orienté vers l’évènement auquel il réfère que vers son actant. L’exemple (26)d permet quant à lui de rendre compte de la différence entre un procès avec actant animé en (26)c et un procès avec actant inanimé en (26)d. Dans ces quatre exemples, la présence systématique d’un morphème à valeur causative communique une idée de dépendance/indépendance du procès par rapport à l’actant unique, voire, en termes d’*Aktionsart*, de [+/-contrôle]. En (26)a, l’élément générique incorporé signifiant « chose » permet de préciser la classe d’entités de ce qui est perdu ; la cause revient donc à l’actant unique, qui est celui qui perd des choses : la perte des choses est due à l’actant unique, il en est le « responsable », d’où une possible interprétation du procès en tant que [+ contrôle] à travers le suffixe thématique *-e:*. En (26)b, aucun élément incorporé ne spécifie la nature de ce qui est perdu et le procès n’a qu’un seul argument, le suffixe thématique *-o:* indiquerait qu’il s’agit de l’actant unique, ayant alors un rôle de patient plus que d’agent. Le suffixe thématique des formes en (26)c&d, en revanche, précise qu’il s’agit d’un évènement, un état de fait qui est par conséquent subi par l’actant unique, donc [-contrôle] en termes d’*Aktionsart*. Ainsi, les suffixes thématiques des verbes IntrAn ne se distinguent pas en deux classes selon qu’ils marquent un procès « sémantiquement transitif » ou non, mais leur contraste indique plutôt une propriété relevant de l’*Aktionsart* selon que l’actant unique en a plus ou moins le ‘contrôle’, ce qui peut être mis en parallèle avec la distinction faite pour les

⁴³⁸ *wan.ihc-* est un radical complexe (√) dérivé de la racine *wan-* et du morphème à valeur causative *-iht-* (avec /t/→/c/ devant voyelle antérieure (/E/, /I/)).

procès bivalents entre une action sémantiquement ‘directe’ ou ‘indirecte’ d’après les termes de Denny (cf Note 428 p.255). Les suffixes thématiques des IntrAn, selon l’analyse de Denny revisitée, sont donc les suivants :

- STh : *-e:* = procès monovalent [+contrôle] (STh générique des « IntrAn ») ;
- STh : *-o:* = procès monovalent où l’actant unique a un rôle de patient ;
- STh : *-aw* = procès monovalent [+contrôle] où l’actant unique a un rôle ‘datif’ (*i.e.* « indirectement » affecté) ;
- STh : *-i/-i:* = processus ([+dynamique, +télique, –momentané, –contrôle]) ;
- STh : *-in* = événement ([+dynamique, –télique, –contrôle])⁴³⁹ ;
- STh : *-isi/-isi:* = état ([–dynamique]) (*-isi:* marquerait plus spécifiquement un état acquis ou extrinsèque (Denny, 1984 : 266)).

Enfin, les inanimés ne pouvant être que des ‘patients’ de verbes « sémantiquement transitifs », Denny (1984), dans la lignée de Piggott (1979), considère qu’il n’y a pas de distinction sémantique en rapport avec la transitivité pour les verbes « IntrIn ». Encore une fois, cette conception ambivalente de la « transitivité » des procès, syntaxique d’une part, sémantique d’autre part, nous semble particulièrement confuse. L’attribution de propriétés « sémantiquement transitive/intransitive » semble dépendre d’une certaine vision du lexique et peut conduire à des écueils dus à un ethnocentrisme latent. Dans le cas des « IntrIn », il est *a priori* évident que l’actant unique ne peut avoir un rôle de type agentif. Les suffixes thématiques des verbes IntrIn relevés par Denny (1984) ne marquent alors que le type de procès :

- STh : *-an* = état général [-dynamique] ;
- STh : *-a:* = état spatial (repérage dans l’espace) ;
- STh : *-in* = événement [+dynamique, +télique] ;
- STh : *-e:* = processus [+dynamique, –télique].

On retrouve également, dans certains cas, le suffixe thématique des IntrAn marquant les processus (*-i/-i:*) mais, la base verbale étant la même, il s’agirait en fait d’une classe sémantique de verbes monovalents, dont le rôle d’actant unique peut être instancié par des entités animées ou inanimées :

CRI DES PLAINES (Denny, 1984 : 270)

(27) *me:sc -ipay -i* *-w*
 √_{Propriété} STh STh Tps
 épuisé devenir +dynam Neutre
 “ it/(s)he is worn out ”

⁴³⁹ Denny précise que la plupart des IntrAn « événements » sont précédés de *-is* « devenir » (Caus.-cut) (Denny, 1984 : 264-265).

Le tableau ci-dessous reprend l'inventaire des suffixes thématiques identifiés par Denny (1984), glosés selon notre analyse :

Tableau 23 : inventaire des suffixes thématiques du cri des Plaines, d'après Denny (1984)

TrAn :	-w Act° _{Instr}	-aw nonAgt.Datif	(-am-aw) ⁴⁴⁰ Démot°-Appl _{DAT}	-im Act° _{IndirS/Anim}			
TrIn :	(-am) Démot°	-aw/a: nonAgt _{Inan}					
IntrAn :	-e: +contrôle	-aw ActU.Datif	-o: ActU.Pat	-in -(dynam,Cntrl)	-i/i: +dynam	-isi Propriété _{Anim}	-isi: Propriété _{Anim} .Résult
IntrIn :	-a: RepSpat	-an Propriété _{Inan}	-e: -dynam.Résult				

À partir du travail de Denny (1984) que nous venons de présenter, nous avons tâché de distinguer différents types de suffixes thématiques pour les verbes innus. Un inventaire non exhaustif de différents suffixes thématiques est donné dans Martin (1991), sans que ce dernier n'en livre une interprétation spécifique, ni ne les illustre systématiquement, ce qui rend une étude de ces éléments quelque peu hasardeuse. Les listes de suffixes thématiques données dans Drapeau (2014) peuvent nous permettre de distinguer certains suffixes thématiques dont les occurrences sont récurrentes, et dont l'opposition paradigmatique avec d'autres permet de considérer qu'ils donnent une indication d'appartenance à un type de procès. Il est par ailleurs possible de dresser un inventaire à partir du corpus de York (2010), bien que ce dernier se limite aux verbes de déplacement. La difficulté de l'exercice réside dans la bonne segmentation des morphèmes, variable selon les auteurs, de même que dans leur choix de transcription (phonologique/écriture standard). Dans les plus récents de ces travaux, une distinction est opérée entre les « finales concrètes » (suffixes thématiques de type 'élargissement du radical') et les « finales abstraites », distinction qui n'est pas opérée ni dans Martin (1991) ni dans Clarke (1982). Nous tâcherons de respecter autant que possible les données de chaque auteur^e, étant donné que les sources que nous rassemblons pour cette étude ne portent pas toutes sur les mêmes variétés d'innu⁴⁴¹. Le Tableau 24 ci-dessous expose notre travail⁴⁴². Lorsque les exemples illustrant l'emploi de suffixes thématiques avec des élargissements du radical ont un équivalent dans d'autres classes de verbes traditionnelles, nous les présentons sur la même ligne afin de mettre en évidence à la fois les similitudes et les différences entre chaque paradigme.

⁴⁴⁰ Nous ne partageons pas l'analyse de l'auteur et considérons -am et -am-aw comme des morphèmes de diathèse et non comme des suffixes thématiques participant à la formation de la base.

⁴⁴¹ Les variétés d'innu correspondent pour chaque auteur aux suivantes : innu « standard » dans Drapeau 2014, innu de Pessamit (dialecte de l'Ouest) dans York 2010, innu de Mingan (dialecte de Mamit) dans Martin 1991, innu de Sheshatshit dans Clarke 1982.

⁴⁴² Les cases grisées font apparaître notre propre analyse.

Tableau 24 : inventaire de suffixes thématiques verbaux innus, inspiré de Denny (1984)

	TrAn	TrIn	IntrAn	IntrIn [-contrôle]
STh	-(a)m	-t	-e	-an
valeur(s)	-am (Clarke 1982) -« action au moyen d'une partie du corps » TrAn (Drapeau 2014) -« activité faciale » TrAn (Clarke 1982)	-a:t (Clarke 1982) -« action au moyen d'une partie du corps » TrIn (Drapeau 2014) -« activité faciale » TrIn (Clarke 1982)	-(i)u ⁴⁴³ -[+télique]? ⁴⁴⁴ -Affect+dynam (procès [+dynamique] entraînant un changement d'état de l'actant affecté)	Propriété _{inan} (verbe exprimant un prédicat de propriété associé à un actant inanimé)
emplois avec élargissements du radical ⁴⁴⁵	-(i)tu.t.am « à pied amener/porter sur son dos » (Drapeau, 2014) (York 2010) -ash.t.am « agir au moyen du vent » (Drapeau 2014) -(a)t.am « aspirer/souffler » (Drapeau 2014) -ap.am « voir » (Drapeau 2014) -(i)m.am « sentir (odeur) » (Drapeau 2014)	-ash.t.at « agir au moyen du vent » (Drapeau 2014) -(a)t.at « aspirer/souffler » (Drapeau 2014) -ap.at « voir » (Drapeau 2014) -(i)m.at « sentir (odeur) » (Drapeau 2014)	-(i)tuat.e « à pied amener/porter sur son dos » (Drapeau 2014) (York 2010) -ash.u « action du vent » (Drapeau 2014) -(a)t.am.u « aspirer/souffler » (Drapeau 2014)	-ash.t.an « action du vent » (Drapeau 2014)
exemples	ama.tshue.tuat.am-e-u « il/elle monte la côte en le/la portant sur son dos » piku.ash.t.am-e-u « il/elle le/la brise en le/la mettant au vent » apu.t.am-e-u « il/elle souffle sur lui/elle pour le/la réchauffer » maku.m-e-u « il/elle le/la mord » uap.am-e-u « il/elle le/la voit »	paku.ash.t.at-a-u « il/elle sèche qqch au vent » apu.t.at-am-u « il/elle souffle sur qqch pour le/la réchauffer » maku.t-am-u « il/elle mord qqch » uap.at-am-u « il/elle voit qqch »	ama.tshue.tuat.e-u « il/elle monte une côte en emportant qqch sur son dos » ashai.ash.u(-u) « il/elle recule sous le vent » ishku.t.am.u(-u) « il/elle prend une bouffée d'air »	ash.t.uei.ash.t.an « ça s'éteint en raison du vent »

⁴⁴³ On remarque, dans les exemples et les emplois avec des élargissements du radical, que lorsque le morphème qui précède le suffixe thématique *-u* « ActU.Exp » – spécifique des bases verbales IntrAn – se termine par une occlusive dentale /t/, celle-ci est palatalisée. Cette palatalisation est également effective avec d'autres suffixes thématiques, comme *-in* indiquant un procès [+dynamique, -télique] (que l'on retrouve aussi avec les verbes IntrIn), mais seulement avec des bases verbales IntrAn. Ces remarques nous font postuler l'élision d'un /i/ initial dont la palatalisation de la dentale précédente serait la trace.

⁴⁴⁴ On retrouve ce morphème également dans les procès monovalents donc les actants sont inanimés, il semble alors qu'il véhicule plutôt une valeur aspectuelle de type parfait, caractérisant donc un procès présenté comme « résultatif ». L'idée de [+/-contrôle] est donc vraisemblablement dépendante du genre [+/-animé] de l'actant instanciant la place d'argument :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 417)

tep **-assin** **-e** **-u**
√Qualif ER STh Tps
au-complet remplir +ctrl ?/Résult Neutre

« il a de la place pour tout embarquer, tout remplir ; il rente au complet » → ActU animé
« ça rente au complet » → ActU inanimé

Il ne semble alors pas judicieux d'attribuer deux valeurs au suffixe thématique *-e* selon le type d'actant (animé ou inanimé) instanciant la place d'argument. Nous considérons donc qu'il détermine un procès résultatif (aspect parfait).

⁴⁴⁵ Nous appelons « élargissements du radical » les suffixes qui semblent donner une indication supplémentaire sur la manière dont se réalise le procès. Ils sont généralement suivis d'un suffixe thématique, nous considérons sinon que leur forme amalgame ce dernier renvoyant au type de procès. Cette analyse sera développée *infra* au cours de la section 3b. Nous les glosons « ER » (pour « élargissement sémantique du radical ») dans les exemples.

			<p><i>uiñetshi.mash.u(-u)</i> « il/elle dégage une odeur d'urine à la chaleur » <i>uashka.pañ.(i)-u</i> « il/elle fait le tour au vol/dans une embarcation à moteur, en motoneige »</p>	<p><i>uiñ.etshi.masht.e-u</i> « ça dégage une odeur d'urine à la chaleur » <i>uashka.pañ.(i)-u</i> « ça se déplace tout autour » <i>tshitshini.takuss.(i)-u</i> « c'est une soirée glaciale »</p>
STh			-shi (Drapeau 2014) / -šī (York 2010) / -ci (Martin 1991)	-an -a: (York 2010)
valeur(s)			Propriété _{Anim} (verbe exprimant un prédicat de propriété associé à un actant animé)	-Propriété _{Inan} -Repérage spatial (York 2010)
emplois avec élargissements du radical			-(i)maku.shi « être... à sentir » (Drapeau 2014) -eñitaku.shi « avoir tel caractère » (Drapeau 2014)	-(i)maku.an « être... à sentir » (Drapeau 2014) -eñitaku.an « avoir tel caractère » (Drapeau 2014)
exemples			<i>uitsh.imaku.sh-u</i> « il/elle sent bon » <i>akuat.eñitaku.sh-u</i> « il/elle est impressionnant-e » <i>milamu.:ši-u</i> « il/elle est humide »	<i>uitsh.imaku.an</i> « ça sent bon » <i>akuat.eñitaku.an</i> « c'est impressionnant » <i>milamw.a:-u</i> « c'est humide »
STh			-a: (Clarke 1982) (York 2010)	-e -a: (York 2010)
valeur(s)			Procès [-télique]	-Procès résultatif -Repérage spatial (York 2010)
emplois avec élargissements du radical			-(a)sht.a « écrire » (Drapeau 2014) -(i)shk.a « se déplacer en canot » (Drapeau 2014)	-(a)sht.e « écrire » (Drapeau 2014) -(a)shku.a « le ciel » (Drapeau 2014) -ei.a « étendue » (Drapeau 2014)
exemples			<i>innu.sht.a-u</i> « il/elle écrit en innu » <i>atim.ishk.a-u</i> « il/elle s'éloigne en canot »	<i>innu.sht.e-u</i> « c'est écrit en innu » <i>tshishpak.ashku.a-u</i> « il y a d'épais nuages » <i>miñu.shtiku.ei.a-u</i> « c'est une belle étendue de rivière »
STh	-(i)m/ñ -(i)t	-(i)t.a ⁴⁴⁷ -(i)t	-in -i	-in -e
valeur(s)	-Act ^o _{IndirS/Anim} -Act ^o _{Caus}	-Act ^o _{Caus/Inan} -Act ^o _{Caus}	-Procès [+dynamique, -contrôle] -Procès [+dynamique]	-Procès [-dynamique] -Procès [+télique]

⁴⁴⁷ Nous retrouvons ici le segment final de certaines bases verbales identifiées comme « IntrAn transitives » (Drapeau, 2014 : 142), qui présentent la particularité de ne pas être suivies de suffixe de diathèse malgré leur apparente « transitivité ». L'identification de *-(i)t-a* comme un morphème marquant une action à valeur causative – dans le sens où elle implique un changement d'état de l'entité inanimée subissant le procès – justifie l'absence de morphème de diathèse pour ces formes verbales. Le suffixe thématique *-(i)t* que nous avons qualifié plus haut comme marquant une « action causative » serait en fait, dans les exemples TrIn systématiquement suivi de *-a* (qui indique le caractère inanimé du « patient » affecté, n'ouvrant alors pas de place d'argument pour ce dernier) et non de *-am* comme l'on pourrait s'y attendre.

emplois avec élargissements du radical	<p>-(i)sh.im « état résultant d'un contact/impact ; résultat d'un changement d'état ».Anim (Drapeau 2014)</p> <p>-ashkat.im « action du gel » (Drapeau 2014)</p> <p>-(a)ku.tsh.im « être suspendu/juché au dessus du sol ».Anim¹ (Drapeau 2014)</p> <p>-(a)kutsh.im « être dans l'eau ».Anim (Drapeau 2014)</p> <p>-au.ñ « amener, transporter sur l'eau ou dans les airs » (Drapeau 2014)</p> <p>-(i)pu.ñ « avec une scie, lime » (Drapeau 2014)</p> <p>-(i)p.it « action faite en vitesse, en tirant, ou avec des gestes brusques des mains ou des jambes » (Drapeau 2014)</p>	<p>-(i)t.it.a « état résultant d'un contact/impact ; résultat d'un changement d'état » (Drapeau 2014)</p> <p>-ashkat.it.a « action du gel » (Drapeau 2014)</p> <p>-(a)ku.t.a « être suspendu/juché au dessus du sol » (Drapeau 2014)</p> <p>-(a)kut.it.a « être dans l'eau » (Drapeau 2014)</p> <p>-au.t.a « amener, transporter sur l'eau ou dans les airs » (Drapeau 2014)</p> <p>-(i)pu.t.a « avec une scie, lime » (Drapeau 2014)</p> <p>-(i)p.it.a « action faite en vitesse, en tirant, ou avec des gestes brusques des mains ou des jambes » (Drapeau 2014)</p>	<p>-(i)sh.in « état résultant d'un contact/impact ; résultat d'un changement d'état ».Anim (Drapeau 2014)</p> <p>-ashkatsh.i « action du gel » (Drapeau 2014)</p> <p>-(a)ku.tsh.in « être suspendu/juché au dessus du sol ».Anim (Drapeau 2014)</p> <p>-(a)kutsh.in « être dans l'eau ».Anim (Drapeau 2014)</p>	<p>-(i)t.in « état résultant d'un contact/impact ; résultat d'un changement d'état » (Drapeau 2014)</p> <p>-ashkat.in « action du gel » (Drapeau 2014)</p> <p>-(a)ku.t.e « être suspendu/juché au dessus du sol » (Drapeau 2014)</p> <p>-(a)kut.in « être dans l'eau » (Drapeau 2014)</p>
exemples	<p>patsh.ish.im-e-u « il/elle le/la laisse tomber sans s'en rendre compte »</p> <p>akuat.ashkat.im-e-u « il/elle le/la met à congeler de telle façon qu'il/elle colle à un autre objet »</p> <p>nishtu.ku.tsh.im-e-u « il/elle en suspend/accroche/juche trois ; il/elle en met trois dans l'eau »</p> <p>petau.ñ-e-u « il/elle l'emporte, le/la transporte ici sur l'eau/au vol »</p> <p>kupu.ñ-e-u « il/elle l'abat à la scie »</p> <p>manip.it-e-u « il/elle l'arrache, l'enlève en tirant brusquement, en vitesse »</p>	<p>patsh.it.it.a-u « il/elle échappe qqch, laisse tomber qqch sans s'en rendre compte »</p> <p>akuat.ashkat.it.a-u « il/elle met qqch à congeler de telle façon que ça colle à un autre objet »</p> <p>nishtu.ku.t.a-u « il/elle suspend/accroche/juche trois choses »</p> <p>nishtu.ku.t.it.a-u « il/elle met trois choses dans l'eau »</p> <p>petau.t.a-u « il/elle emporte, transporte qqch ici sur l'eau/au vol »</p> <p>kupu.t.a-u « il/elle abat qqch à la scie »</p> <p>manip.it-am^u « il/elle arrache, enlève qqch d'un geste brusque, en vitesse »</p>	<p>patsh.ish.in-u « il/elle tombe »</p> <p>akuat.ashkatsh.(i)-u « il/elle reste collé-e à un objet par le gel »</p> <p>nishtu.ku.tsh.in-u-at « ils/elles sont trois suspendu-e-s/accroché-e-s/juché-e-s ; ils/elles sont trois à l'eau »</p>	<p>patsh.it.in « ça tombe »</p> <p>akuat.ashkat.in « ça reste collé à un objet par le gel »</p> <p>nishtu.ku.t.in-a « trois choses sont dans l'eau »</p>
STh	-(i)u	(-i)⁴⁴⁸	-(i)u	-e
valeur(s)	Non-agent patient (affecté) par un procès [+dynamique]	(inanime affecté)	Actant unique affecté par un procès [+dynamique]	Procès [+télique]
emplois avec élargissements du radical	-(i)sh.u « action de la chaleur indirecte » (Drapeau 2014)	-sh « action de la chaleur indirecte » (Drapeau 2014)	-(i)sh.u « action de la chaleur indirecte » (Drapeau 2014)	-(i)t.e « action de la chaleur indirecte » (Drapeau 2014)

⁴⁴⁸ Nous postulons l'existence de ce morphème au regard de la palatalisation du radical en /t/ qui n'a pas lieu devant -e. Ce serait alors le même que celui que l'on trouve dans le suffixe thématique *-(a)i/ay*, signifiant d'après York « avec un instrument ». Valentine (2001) postule l'existence en Nishnaabemwin de deux types de phonèmes /i/ brefs : l'un provenant du */i/ protoalgonquien, qui provoquerait entre autres l'assimilation des consonnes précédentes (notamment /S/, /D/ et /T/ en, respectivement, /ʃ/, /dʒ/ et /s/), l'autre, plus neutre, provenant du */e/ protoalgonquien (Valentine, 2001 : 325-326). On retrouve apparemment le même type de phénomène en innu.

	<i>-apash.u</i> « action de la fumée » (Drapeau 2014)	<i>-apash</i> « action de la fumée » (Drapeau 2014)	<i>-apash.u</i> « action de la fumée » (Drapeau 2014)	<i>-apat.e</i> « action de la fumée » (Drapeau 2014)
exemples	<i>apa.sh.u-e-u</i> « il/elle le/la fait dégeler, fondre » <i>nañu.apash.u-e-u</i> « il/elle le/la gâche, rend inutilisable/immangeable en le/la faisant fumer »	<i>apa.sh-am^u</i> « il/elle fait dégeler, fondre quelque chose » <i>nañu.apash-am-^u</i> « il/elle gâche, rend qqch inutilisable/immangeable en le/la faisant fumer »	<i>apa.sh.u(-u)</i> « il/elle fond/est fondu-e ; il/elle dégèle » <i>nañu.apash.u(-u)</i> « il/elle est gâché-e par la fumée »	<i>apa.t.e-u</i> « ça fond, qqch fond » <i>nañu.apat.e-u</i> « c'est gâché par la fumée »
STh/Diath	-i	-(i)t.a	-e	(-n)
valeur(s)	-ai -Causatif -Instr	Act° _{CAUS/INAN}	Procès [+télique]	([-contrôle]) -Procès [+télique]
emplois avec élargissements du radical	<i>-(i)kapau.i</i> « mettre debout, planter, ériger » (Drapeau 2014) <i>-(a)mu.i</i> « installer, fixer [inamovible] » (Drapeau 2014) <i>-(i)t.ai</i> « à pied, amener, porter à la main, dans les bras » (Drapeau 2014) <i>-(a)ssin.ai</i> « remplir » (Drapeau 2014)	<i>-(i)kapau.t.a</i> « mettre debout, planter, ériger » (Drapeau 2014) <i>-(a)mu.t.a</i> « installer, fixer [inamovible] » (Drapeau 2014) <i>-(i)ta.t.a</i> « à pied, amener, porter à la main, dans les bras » (Drapeau 2014) <i>-(a)ssin.it.a</i> « remplir » (Drapeau 2014)	<i>-(i)kapau</i> « debout, planté, érigé » (Drapeau 2014) <i>-(a)mu</i> « être fixe, inamovible » (Drapeau 2014) <i>-(a)ssin.e</i> « remplir » (Drapeau 2014)	<i>-(i)kapau</i> « debout, planté, érigé » (Drapeau 2014) <i>-(a)mu</i> « être fixe, inamovible » (Drapeau 2014) <i>-(a)ssin.e</i> « remplir » (Drapeau 2014)
exemples	<i>aitu.kapau.i-e-u</i> « il/elle les met debout, les plantes, érige des deux côtés » <i>at.amu.i-e-u</i> « il/elle l'installe, le/la fixe ailleurs » <i>-akushi.ta.i-e-u</i> « il/elle l'amène avec lui/elle [par la main, dans les bras] en montant à l'étage, en grim pant » <i>tepassin.ai-e-u</i> « il/elle a de la place pour tout le/la remplir »	<i>aitu.kapau.t.a-u</i> « il/elle met debout, plantes, érige qqch des deux côtés » <i>at.amu.t.a-u</i> « il/elle installe, fixe qqch ailleurs » <i>-akushi.ta.t.a-u</i> « il/elle emporte qqch avec lui/elle [dans les bras] en montant à l'étage, en grim pant » <i>tepassin.it.a-u</i> « il/elle a de la place pour remplir qqch »	<i>nishu.kapau(-u)-at</i> « ils sont deux debout, plantés, érigés » <i>shit.amu(-u)-at</i> « ils/elles sont [fixes] serré•es » <i>tepassin.e-u</i> « il/elle a de la place pour tout embarquer, tout remplir ; il/elle rentre au complet »	<i>nishu.kapau.(n)-a</i> « deux choses sont debout, plantées, érigées » <i>shit.amu-a</i> « des choses [fixes] sont serré•es » <i>tepassin.e-u</i> « ça rentre au complet »

Plusieurs remarques peuvent être formulées à partir de ce tableau : d'une part, comme le mentionne Denny (1986 : 268-269), un procès peut être envisagé d'un point de vue différent selon qu'il sélectionne des actants animés ou non. Louie (2008 : 62-63) semble également avoir identifié qu'en blackfoot, le type d'actant instanciant la ou les place(s) d'argument(s) a des répercussions d'ordre aspectuel, notamment sur le type de procès exprimé. Ainsi, ce qui est perçu comme un procès [+dynamique] lorsque l'actant unique est animé ((28)a), est présenté comme un procès [-dynamique, -contrôle] lorsqu'il s'applique à un inanimé ((28)b), et cette distinction sémantique est morphologiquement marquée :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 420)

- (28) a. *akuat -ashkatsh-(i) -u*
 $\sqrt{\text{Qualif}}$ ER STh Tps
intense act°-du-gel +Dynam Neutre
 « il/elle est gelé•e bien dur »

- b. *akuat -ashkat -in*
 $\sqrt{\text{Qualif}}$ ER STh
Intensif^R act^o-du-gel -Dynam
 « c'est gelé bien dur »

Cette distinction pourrait trouver son origine dans le fait qu'un inanimé est considéré comme une entité « non-agentive » ne pouvant par conséquent instancier que des rôles « non-agentif » dans des procès de type [−contrôle]. Par ailleurs, la morphosyntaxe des langues algonquiennes semble accorder aux entités animées une importance considérable – nous le verrons notamment lorsque nous aborderons, au Chapitre 8, la manière dont se construisent les différentes configurations actanciennes des procès à deux places d'argument. Ainsi, un procès affectant une entité animée – donc susceptible d'être [+contrôle] –, comme en (28)a, serait présenté comme un processus [+dynamique] alors que pour un argument inanimé le procès est abordé comme un événement [−dynamique]. Ces hypothèses n'ont pour but que de mettre en évidence les différences opérées dans la langue selon l'animéité ou non des arguments et, éventuellement, d'en saisir les principes dans la mesure du possible.

De la même manière, un procès monovalent dont l'argument animé est présenté comme affecté – c'est-à-dire que le procès entraîne un changement d'état (ou qualifie l'état) de ce dernier –, comme en (29)a et en (30), semble être marqué comme [+dynamique], tandis que lorsque ce même procès concerne un inanimé, selon le sémantisme du verbe, il est présenté comme résultatif (aspect parfait) en (29)b, ou comme une propriété propre aux inanimés en (31) :

INNU-AIMUN

- (29) a. *shipeku -shinash -u (-u)*
 $\sqrt{\text{Propriété}}$ ER STh Tps
vert marqué Affect+dynam Neutre
 « il/elle a des rayures vertes » (Drapeau, 2014 : 418)
- b. *shipeku -shinat -e -u*
 $\sqrt{\text{Propriété}}$ ER STh Tps
vert marqué +téliq Neutre
 « c'est rayé vert » (*ibid.*)
- (30) *ashai -ash -u (-u)*
 $\sqrt{\text{Verb}}$ ER STh -Tps
reculer act^o-du-vent Affect+dynam Neutre
 « il recule sous le vent » (Drapeau, 2014 : 420)
- (31) *ashtuei -asht -an*
 $\sqrt{\text{Verb}}$ ER STh
éteindre act^o-du-vent Propriété_{inan}
 « ça s'éteint en raison du vent » (*ibid.*)

En (30), l'effet du vent provoque le recul de l'entité animée instanciant l'actant unique, c'est une cause extérieure qui, en quelque sorte, change l'état de cette entité. En (31), le fait de

s'éteindre sous l'effet du vent est envisagé comme une propriété (« s'éteindre sous l'effet du vent ») et non comme un état (« être éteint par le vent »). On comprend qu'il est délicat d'opposer tel suffixe thématique à tel autre, leur opposition paradigmatique étant en grande partie déterminée par le sémantisme propre au procès décrit, de même que par les propriétés des actants impliqués.

Le Tableau 24 nous encourage cependant à distinguer certains suffixes thématiques selon la valence du verbe et/ou le genre de son/ses actant(s) – c'est-à-dire, en fait, selon la manière dont sont définis les rôles sémantiques au sein de la base verbale et les éventuelles contraintes d'instanciation qui s'y appliquent, ainsi que le type de procès associé. Le Tableau 25⁴⁴⁹ récapitule de manière plus synthétique les suffixes thématiques inventoriés dans le Tableau 24 :

Tableau 25 : synthèse des suffixes thématiques inventoriés pour l'innu-aimun

Nbre Actants	Contraintes d'instanciation	Suffixes thématiques					
1	Inanimé	<i>-n</i> -Ctrl	<i>-e</i> +téliq	<i>-an</i> Propriété _{man}	<i>-a:</i> RepSpatial (-téliq)	<i>-i</i> +dynam	<i>-in</i> -dynam
	Animé	<i>-(i)u</i> Affect+dynam		<i>-shi</i> Propriété _{Anim}	<i>-a:</i> -téliq		<i>-i</i> ⁴⁵⁰ <i>-n</i> +dynam-ctrl
2	nonAgt Animé	<i>-(i)u</i> Affect+dynam	<i>-(i)t</i> Act ^o _{Caus}	<i>-m/-ñ</i> Act ^o _{IndirS/Anim}	<i>-(a)u</i> nonAgtAnim		
	nonAgent Inanimé			<i>-(i)</i> +dynam	<i>-a:</i> nonAgtInan		

Si les suffixes thématiques jouent un rôle non négligeable dans l'interprétation finale du procès, on ne peut en aucun cas considérer que leur fonction est d'indiquer l'appartenance d'une base verbale à une quelconque classe morphosyntaxique – ces dernières étant des inventions des linguistes ou grammairiens à des fins descriptives ou didactiques. En revanche, on peut suggérer que la distinction des différents rôles sémantiques, associés ou non (notamment dans le cas des non-agents inanimés) à une place d'argument, dépend de la combinaison des sèmes portés par les éléments constitutifs de la base ; parmi ces éléments, l'apport du suffixe thématique est souvent manifeste. La morphosyntaxe interne des bases verbales algonquiennes semble en effet fonctionner de telle manière que les suffixes thématiques en constitueraient la 'touche finale', éventuellement déterminante quant à la manière dont se définissent les rôles sémantiques et les places d'arguments associées à ces rôles selon les contraintes régissant leur instanciation respective. Il s'agit là de paramètres selon lesquels il nous semble dès lors possible, sinon souhaitable, de catégoriser les bases verbales algonquiennes.

⁴⁴⁹ Nous utilisons l'orthographe standard, la grammaire de Drapeau (2014) étant notre principale source ; lorsque c'est possible, nous notons la longueur des voyelles.

⁴⁵⁰ Ce /i/ provoque la palatalisation de la dentale précédente le cas échéant, ce qui justifie sa segmentation, contrairement au morphème *-in* des procès monovalents sélectionnant un argument inanimé.

3) Réflexions sur la syntaxe interne de la morphologie verbale algonquienne

a/ L'expression de la diathèse

Nous avons vu que les morphèmes identifiés comme des suffixes thématiques véhiculent des valeurs sémantiques et syntaxiques se rapportant à la distinction des différents rôles sémantiques associés à la base et au type de procès qu'elle exprime. Ainsi la plupart des procès bivalents sont marqués par un suffixe thématique dénotant une action sur une autre entité, pouvant ou non préciser le type d'actant instanciant dès lors le rôle de « patient » (cf. Tableau 25). Nous avons par ailleurs, au cours de notre travail, souligné le fait que les formes verbales renvoyant à des procès à deux places d'arguments présentent des morphèmes de diathèse, qui témoignent justement de la distinction de ces deux places d'argument. Qu'en est-il, donc, de l'expression de la diathèse au sein des bases verbales de l'innu-aimun ? À cet égard, les morphèmes *-am* et *-e* que l'on trouve dans les formes verbales de la plupart des verbes dits « TrIn », ne font pas l'objet d'un consensus au sein des descriptions algonquiennes : généralement considérés comme des suffixes thématiques (« suppléments au radical »), caractéristiques des verbes TrIn (« thèmes VTI ») (Drapeau, 2014 : 160), ils peuvent être analysés comme relevant de la voix (Oxford, 2014 : 117), ou bien comme des « finales » (*'finals'* – Piggott 1979, Denny 1984). Leur analyse nous fournit une étude de cas idéale pour accompagner nos réflexions sur l'expression de la diathèse et son lien avec les suffixes thématiques des verbes bivalents.

Dans la plupart des travaux sur les langues algonquiennes, les morphèmes *-am* et *-e* sont traités comme des suffixes thématiques des verbes TrIn « allomorphes », dont l'alternance, dans le paradigme INDÉPENDANT⁴⁵¹, est dictée par le type d'actant instanciant le rôle sémantique d'agent : *-am* si l'agent est une NON PERSONNE, *-e* s'il s'agit d'une personne proprement dite :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 140)

- (32) a. *ni- tshishi.sh.(i)* *-e* *-n*
 Pers √_{propriété}.S_{Th}.S_{Th} S_{Th}.TrIn Tps
 1 **chaud**.Act^o_{Caus.}+**dynam** AgtPers Neutre_{1&2}
 « je le/la_{INAN} chauffe »
- b. *tshishi.sh.(i)* *-am* *-u*
 √_{Propriété}.S_{Th}.S_{Th} S_{Th}.TrIn Tps
 chaud.Act^o_{Caus.}+**dynam** Agt→Pers Inacc
 « il/elle le/la_{INAN} chauffe »

⁴⁵¹ Au DÉPENDANT, seul *-am* apparaît, parfois sous la forme de son allomorphe *-a*: dans des contextes phonologiques identifiables (notamment lorsqu'il précède l'indice personnel de 3^{ème} personne *-t* (*-am* + *-t* > *-a:k*). Nous aborderons cela lorsque nous présenterons plus spécifiquement le paradigme DÉPENDANT et l'organisation des rôles sémantiques et des fonctions syntaxiques dans ce paradigme (cf. Chapitre 8, II).

être alors au cas oblique ou inanimé⁴⁵⁵) ; l'étiquette « VxNeutre » rassemble ainsi les différents contextes d'apparition du morphème – étant donné que dans le cadre de procès à deux places d'arguments à la voix de base (neutre) où le patient n'est ni OBLIQUE ni inanimé, le type de personne (proprement dites *versus* NON PERSONNE) instanciant le rôle de patient est précisé par les morphèmes avec lesquels il alterne (-i « 1nonAgt » si c'est la 1^{ère} personne, -it « 2nonAgt » s'il s'agit de la 2^{ème}, et -a « 3nonAgt » pour une NON PERSONNE). Le morphème -am peut être temporairement analysé comme la marque d'un patient inanimé, n'apparaissant que lorsque l'agent est une NON PERSONNE⁴⁵⁶. Les contextes d'usage de ces morphèmes seront détaillés au Chapitre 8 (notamment sections I.1b et 2), où nous exposerons le bien-fondé de notre analyse⁴⁵⁷.

L'expression de la diathèse dépend donc du type d'actant (personne proprement dite/NON PERSONNE, animé/inanimé) instanciant les rôles sémantiques – les contraintes d'instanciation des rôles sémantiques sont, quant à elles, liées aux sèmes constitutifs de la base verbale. On a, ainsi, une base verbale pour laquelle est déterminé un certain nombre d'arguments (pouvant ou non être instanciés) et définissant une diathèse de base. À ces places d'arguments sont associés des rôles sémantiques identifiés par les sèmes constitutifs de la base, rôles sémantiques sur lesquels des contraintes d'instanciation peuvent s'exercer. Ces paramètres, à notre sens, sont caractéristiques des différentes classes verbales qu'il est possible de distinguer dans les langues algonquiennes. Par ailleurs, l'instanciation ou non des places d'arguments ou des rôles sémantiques relève de l'expression de la diathèse.

L'expression de la diathèse, dans plusieurs descriptions algonquistes, correspond au sein de l'organisation structurelle des bases verbales à « l'espace dérivationnel », précédant « l'espace flexionnel » (cf. Tableau 21 page 230). C'est en partie ce que les algonquistes ont appelés la dérivation secondaire (Goddard 1990). Les langues algonquiennes étant généralement considérées comme « polysynthétiques »⁴⁵⁸, il ne nous paraît pas judicieux

⁴⁵⁵ Au Chapitre 8, nous développons l'hypothèse que les inanimés et les actants au cas oblique n'ont pas accès à la place de 2nd argument, d'où le fait que la voix neutre marquée par -e indique que cette place d'argument est sous-spécifiée, contrairement aux autres morphèmes de diathèse qui précisent le type de personne instanciant la place de 2nd argument (1, 2 ou 3 non-oblique).

⁴⁵⁶ Aux Chapitres 8 et 10, nous verrons, que -am indique la démotion du non-agent, qui est périphérisé. Lorsqu'une forme verbale bivalente subit une diathèse progressive (*i.e.* un applicatif datif), -am apparaît systématiquement, que le « patient » soit animé ou non ; il ne peut donc renvoyer seulement à un « patient » inanimé.

⁴⁵⁷ Nous voyons cependant déjà que, non seulement le genre animé ou inanimé intervient dans la manière dont sont indexés les arguments d'une forme verbale, mais aussi le type de 'personne' – au sens large, référant à la fois aux personnes du dialogue et à la NON PERSONNE (la 3^{ème} personne). Cela détermine plusieurs structures actanciennes potentielles pour les verbes bivalents, selon les types d'actants instanciant les rôles sémantiques.

⁴⁵⁸ Selon la définition qu'on lui prête, ce terme est plus ou moins heureux. Nous l'employons ici dans le sens où il qualifie des langues où tout ce qui – dans nos langues ou selon la variété des constructions syntaxiques disponibles dans un système donné – peut être représenté par des syntagmes externes au mot verbal, et qui peut être (ou est) intégré (donc interne) au mot verbal dans une langue dite « polysynthétique ».

d'aborder la morphosyntaxe verbale en opposant les termes de « dérivation » et de « flexion » : il n'y a pas d'intérieur ni d'extérieur du mot mais plutôt une continuité, possiblement caractérisée (nous le suggérerons au Chapitre 11, III) par une forme d'iconicité à laquelle se mêlent des marques intégratives, entre le matériel lexical déterminant une certaine base verbale, l'expression et les opérations sur la diathèse de cette base, l'indexation des différents arguments et le marquage de l'aspect, du mode et/ou du temps verbal.

L'expression de la diathèse, au sein des formes verbales algonquiennes, comprend à la fois les phénomènes de voix et d'alignement et les potentielles modifications de la diathèse (qui régit les participants aux procès et le nombre de places d'arguments disponibles) – ce que nous approfondirons au cours des Chapitres 8, 9 et 10 –, elle est donc particulièrement riche. Collette (2014), dans sa thèse sur la morphologie grammaticale d'une variété du cri de l'Est (dialecte du nord : *iyiywayiwimin*), liste par exemple un certain nombre de morphèmes de voix et de diathèse : passif, réfléchi, réciproque, antipassif, inaniméité de l'agent, agent indéfini, etc ; ceux-ci pouvant intervenir conjointement (Collette, 2014 : 89-93), comme en (34)c :

IYIYWAYIWIMIN [CRI DE L'EST, dialecte nord] (Collette 2014 : 93)

- (34) a. *nip.ih-*
 $\sqrt{\text{Propriété.STh}}$
 mort.Caus
 « tuer cela, le/la tuer »
- b. *nip.ih -iwa:w -w*
 $\sqrt{\text{Propriété.STh}}$ Diath Tps
 mort.Caus VxAntiPassf Neutre
 « il tue »
- c. *nip.it -iwa: -mikin*
 $\sqrt{\text{Propriété.STh}}$ Diath Diath
 mort.Act^oCaus VxAntiPassf VxInan
 « ça tue » (agent inanimé)

Les données de Collette sur l'*iyiywayiwimin*⁴⁵⁹ indiquent que jusqu'à trois morphèmes de diathèse peuvent compléter la base verbale (Collette, 2014 : 94) :

IYIYWAYIWIMIN [CRI DE L'EST, dialecte nord] (Collette 2014 : 94)

- (35) *wîci ma:tiwa:-m -itu -na:n -iwi -w*
 Diath BV Diath Diath Diath Translf ? Tps
 Appl_{ASSOC1} jouer Appl_{ASSOC2} VxRécip VxImpers Subst^o ? Neutre
 « il y a une joute, une compétition »

La séquence des suffixes de diathèse suivrait, selon Collette (2014 : 95), un certain ordre : augmentation de la valence, baisse de la valence, changement de genre d'un participant. Selon

⁴⁵⁹ Variété du nord du cri de l'Est, membre du continuum cri-innu-naskapi-atikamekw, notamment proche du naskapi parlé à Kawawachikamak (Collette 2014).

nous, dans une forme verbale telle que présentée en (35), chaque morphème correspond à une étape dans la construction de la prédication, les morphèmes identifiés comme relevant de la diathèse dépendant, en termes de niveaux de Dik, du niveau 1 du prédicat nucléaire⁴⁶⁰ :

- ¹(prédicat nucléaire)([*ma:tiwa:*]TypePréd) : la base verbale renvoie à un procès « jouer », soit une fonction prédicative $f(x)$ (type de prédicat) ;
- ¹([*wîci* [*ma:tiwa:*]-*m*]NbreArg(diathèse)) : l'applicatif associatif ajoute un participant animé au rôle d'accompagnant, la forme verbale signifie alors « x joue en compagnie de y », soit $f'(x,y)$ avec $f' =$ « jouer-avec », $x =$ « jouant-avec y » et $y =$ « avec-qui x joue » (nombre d'arguments, distinction des rôles sémantiques) ;
- ¹([[*wîci* [*ma:tiwa:*]-*m*]-*itu*]RôlesSém) : la voix réciproque indique que les deux actants ont à la fois le rôle d'agent et celui de non-agent, soit $f'(x&y)$ avec $f' =$ « jouer-avec x », $x =$ « jouant-avec y & avec-qui y joue » et $y =$ « jouant-avec x & avec-qui x joue » (rôle assigné à chaque argument) ;
- ¹([[[[*wîci* [*ma:tiwa:*]-*m*]-*itu*]-*na:n*]Termes)) : la voix impersonnelle efface la référence aux différents arguments, les variables conceptuelles x et y ne sont pas instanciées (places vides), soit $f'(_)$ (instanciation des variables conceptuelles par des variables individuelles) ;
- ¹([[[[[*wîci* [*ma:tiwa:*]-*m*]-*itu*]-*na:n*]-*iwi*]TypePréd)) : le prédicat nucléaire est re-catégorisé en substantif désignant une entité d'un certain ordre (ici de 2^{ème} ordre), cette re-catégorisation redéfinit le type de prédicat (type de prédicat) ;
- ³(¹([[[[[[*wîci* [*ma:tiwa:*]-*m*]-*itu*]-*na:n*]-*iwi*]-*w*]RepExterne)) : le morphème indiquant la neutralisation des oppositions de temps opère un repérage externe : l'entité désignée par le substantif *wîci ma:tiwa:-m-itu-na:n-iwi* a lieu (niveau 3 de Dik, appartenant à la prédication étendue).

L'exemple (35) montre par ailleurs que la base verbale associée à un ou des suffixe(s) relevant de la diathèse peut voir sa fonction initiale modifiée (de procès à substantif). Anne-Marie Baraby considère à juste titre qu'il n'y a « pas de distinction entre la morphologie flexionnelle et la morphologie dérivationnelle, les mêmes processus morphologiques étant accessibles aux deux types de formation » (Baraby, 1986 : 2). La similarité des morphèmes apparaissant dans la position finale de la base verbale (suffixes thématiques) avec ceux de la diathèse, tant dans leurs signifiés que dans leurs signifiants, est discutée en III dans le cadre d'une approche alternative de la classification des bases verbales algonquiennes, et l'hypothèse de l'iconicité de l'expression de la diathèse associée aux différents niveaux de constituance est développée au Chapitre 11 (III).

⁴⁶⁰ Dans la présentation qui suit, le numéro en exposant à gauche indique le niveau de Dik dont relève la forme entre parenthèse ; les crochets distinguent les différents niveaux de constituance, tandis que la formule en exposant des crochets à droite précise à quel type de constituant se rapporte le morphème mis en gras.

b/ Retour sur le schéma morphologique des bases verbales innues

Certains procès, dont le sens général est semblable, mais qui diffèrent selon le nombre et le genre des arguments impliqués, ne présentent pas la même structure interne, comme l'illustrent les exemples en (36), où les procès monovalents (36)c&d semblent présenter un suffixe thématique supplémentaire par rapport aux verbes bivalents correspondants en (36)a&b :

INNU-AIMUN

- (36) a. *mitshim* -*apikat* -*am* -*u*
 √_{Adpo} ER+STh Diath Tps
 même-place nouer Démot° Neutre
 « il/elle maintient, retient qqch en place en l'attachant » (Drapeau, 2014 : 428)
- b. *mitshim* -*apikat* -*e* -*u*
 √_{Adpo} ER+STh Diath Tps
 même-place nouer VxNeutre Neutre
 « il/elle le maintient en place en l'attachant » (*ibid.*)
- c. *mitshim* -*apikash*⁴⁶¹ -*u* (-*u*)
 √_{Adpo} ER+STh STh Tps
 même-place nouer Affect+dynam Neutre
 « il/elle est noué•e en place » (Drapeau, 2014 : 418)
- d. *mitshim* -*apikat* -*e* -*u*⁴⁶²
 √_{Adpo} ER+STh STh Tps
 même-place nouer +téliq Neutre
 « c'est noué en place » (*ibid.*)

Cette remarque met en évidence deux types de suffixes thématiques, que nous avons déjà mentionnés précédemment : ceux qui constituent plutôt un élargissement du radical (la terminologie algonquiniste y réfère par le terme de « finale concrète ») qui, en quelque sorte, sous-catégorisent le verbe à l'instar des éléments incorporés, et ceux, plus hypéronymiques, qui indiquent entre autres le type de procès en termes d'*Aktionsart* (les « finales abstraites » des algonquinistes). Ces deux types de suffixes thématiques ne sont pas mutuellement exclusifs, comme l'illustrent les exemples (36)c&d.

⁴⁶¹ Nous supposons que la palatalisation de l'occlusive dentale finale est morphophonologiquement conditionnée, le suffixe thématique, spécifiant que l'actant du procès est affecté, étant vraisemblablement précédé d'une voyelle palatalisante *-(i)u*. Le même phénomène de palatalisation touche également la base verbale *mitshim.apikat* lorsqu'elle est suivie du morphème de diathèse *-i* indexant une 1^{ère} personne non-agent.

⁴⁶² Les formes verbales en (36)b&d sont en fait homophones (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words> – consulté le 20/01/2022). Il faut donc envisager que ce que nous avons identifié comme un morphème de voix neutre caractéristique d'une forme verbale bivalente d'une part, et un suffixe thématique spécifique aux bases verbales monovalentes d'autre part, puisse n'être qu'un seul morphème réalisé /e:/. L'interprétation de la forme verbale dépendrait alors de la mention ou non d'un non-agent et du genre animé/inanimé de l'actant unique ou de l'agent, et des morphèmes relevant de la diathèse précisant les différentes configurations actantielles possibles le cas échéant. Dans ce cas, les exemples en (36) n'opposeraient que deux bases verbales distinctes : *mitshim.apikat.e-* « maintenir NA/NI en place ; NI est maintenu en place » (avec une règle morphophonologique telle que le /e:/ final du radical est amui lorsqu'il précède une voyelle, comme en (36)a), et *mitshim.apikash.u-* « NA est maintenu en place ». À ce stade, acter l'homophonie du morphème de voix neutre et du suffixe thématique nous semble plus heuristique. La discussion que nous soulevons au Chapitre 11 (III) suggère entre autres une différence d'intégration d'un même morphème dont la fonction (mais pas la valeur) serait dès lors légèrement différente.

Par ailleurs, dans la grammaire du nishnaabemwin, Valentine constate qu'un classificateur peut précéder un élément incorporé, distinguant ainsi deux positions sous II :

NISHNAABEMWIN (Valentine, 2001 : 385)

- (37) *da.daakw.aakw.gaad.e-*
 RED.√_{Attib}.Class.Incorp.STh
 RED .court.organe-rigide.jambe.+téliq
 “have short legs”

Nous postulons dès lors un schéma structurel de base verbale à quatre positions morphologiques (les positions entre parenthèses sont considérées comme facultatives) :

Tableau 26 : révision du schéma structurel d'une base verbale innue

positions morphologiques	BASE VERBALE				
	I	(II)		(III)	IV
dénomination :	Racine/Radical complexe	Classificateur	Incorporation	Élargissement du Radical	Suffixe Thématique
glose :	√/√*	Class	Incorp	ER	STh

Les positions III et IV sont particulièrement liées, l'élargissement du radical pouvant parfois exprimer le type de procès, ce qui dispense d'un morphème de position IV. Ainsi, dans les exemples (36)a&b, la précision portant sur le type de maintien étant intrinsèquement bivalente (« nouer » demande un *noueur* animé et un *noué* indifféremment animé ou inanimé), le type de procès n'est pas explicité ; ce sont alors les morphèmes relevant de la diathèse qui précisent le type de configuration actantielle définie par l'instanciation des places d'argument. De plus, nous avons vu que chaque position détermine des types de morphèmes sans être limitée à un morphème par position (non mutuellement exclusifs), ce qui augmente encore le potentiel combinatoire de la création lexicale dans ces langues polysynthétiques. Dès lors, à partir de ce schéma structurel, nous allons tâcher de dégager certaines règles de syntaxe interne quant aux relations sémantiques qui unissent les différents éléments constitutifs de la base verbale.

c/ Vers une approche sémantique

Plusieurs travaux de linguistes se sont efforcés de déterminer une valeur sémantique pour chaque position dans la base verbale, afin de rendre compte de la logique de la formation des verbes, à commencer par les articles précurseurs de Bloomfield (1946) puis ceux de Goddard (1990). Bloomfield (1946) considère que la position I indique l'action, l'état, ou le changement d'état – donc, en ce sens, elle est liée à l'expression de l'*Aktionsart* – ; la position II enrichit la base dans le sens où elle apporte des précisions sémantiques sur un élément du procès ; la position III distingue sommairement un type « abstrait » indiquant la classe du lexème – étiquette qui n'est pas satisfaisante à nos yeux –, et un type « concret » qui décrirait la manière

dont l'action exprimée en position I est réalisée (York, 2010 : 10). Par la suite, d'autres travaux se sont penchés plus en détail sur la structure des bases, principalement verbales, et de leurs éléments constitutifs (et particulièrement les « médianes »)⁴⁶³. Dans son travail sur les verbes de déplacement, qui prend en compte l'ensemble de la base verbale, et non, seulement, un de ses éléments constitutifs, York identifie trois types d'indications sémantiques pour la position I : « configuration spatiale »; « mouvement » et « trajet » ; « mouvement », « trajet » et « site ». Ils peuvent se combiner avec quatre types sémantiques de position III : « manière de mouvement » ; « force naturelle » ; « posture et autres » ; « morphèmes polysémiques ». Enfin, deux types sémantiques peuvent apparaître en position II : ceux faisant référence au « site » (repère) ; ceux faisant référence à la « cible » (le repéré) (York, 2010 : 106). Dans une perspective plus abstraite, Valentine (2001 : 333) entreprend de déterminer et de synthétiser pour les langues nishnaabemwin la fonction des différents éléments occupant les trois positions ainsi définies dans le schéma constitutif d'une base verbale. Le tableau ci-dessous récapitule les conclusions de Bloomfield (1946), York (2010) et Valentine (2001) sur l'organisation des éléments au sein de la base verbale et des apports sémantiques qu'ils opèrent selon leur position I, II ou III (ce que nous appelons « syntaxe interne »)⁴⁶⁴ :

Tableau 27 : pistes sur la syntaxe interne des bases verbales algonquiennes, d'après Bloomfield (1946 - langues algonquiennes), York (2010 - verbes de mouvement innus) et Valentine (2001 - nishnaabemwin)

POSITIONS	Bloomfield (1946)	York (2010) - verbes de mouvement innus	Valentine (2001) - nishnaabemwin
I	- action - état - changement d'état	- mouvement et trajet - configuration spatiale - mouvement, trajet et site	<u>'dérivation primaire'</u> : - nature 'adjectivale' (racine exprimant un prédicat de propriété) - nature 'adverbiale' (spécificateurs modaux, temporels, etc.) <u>'dérivation secondaire'</u> : - nature 'nominale' (substantivale) - nature 'verbale' (base verbale)
II	'sens concret' (incorporation, classification)	- site (repère) - cible (repéré)	- partie du corps - classificateur - but du procès
III	manière de réalisation de I	- manière de mouvement - force naturelle - posture, etc. (→ précision sur la réalisation du procès exprimé par I)	définit l'appartenance à une partie du discours ('abstract final') et peut apporter un 'sens additionnel' ('concrete final') (→ spécification des rôles sémantiques)

⁴⁶³ Entre autres, pour l'innu : Lachapelle 2008, Brousseau 2009, Vaughan 2010, York 2010.

⁴⁶⁴ Les éléments grisés entre parenthèses présentent notre interprétation de leurs analyses.

On remarque que, prises à un certain niveau d'abstraction – l'analyse de York porte sur une classe sémantique spécifique de verbes (ceux exprimant le mouvement) –, les analyses de Bloomfield, York et Valentine se correspondent : la position I exprime le type de procès (*Aktionsart*), ce que la position III vient ensuite préciser, cette précision pouvant porter sur l'origine du procès (force naturelle dans le cas de verbes de mouvement, par exemple), la manière dont il est réalisé, etc⁴⁶⁵. La position III opère ainsi une spécification des rôles sémantiques puisqu'elle contribue à déterminer la classe d'entités pouvant instancier ces rôles⁴⁶⁶. La position II, le cas échéant, donne des précisions sur un élément interne au procès que l'on peut qualifier de « sème constitutif » (qui ne représente pas pour autant un actant central en termes de rôles sémantiques opposant un agent à un non-agent) : ou bien elle sous-catégorise cet élément, ou bien elle le désigne de manière générique, non référentielle.

À partir de ces observations préliminaires, nous reprenons notre réflexion sur les éléments incorporés (cf. *supra* I.3). Nous avons vu dans les exemples en (4), répétés ci-dessous en (38)⁴⁶⁷, que le classificateur peut référer à l'instrument avec lequel le procès exprimé en I est réalisé ((38)a) – il renvoie donc au rôle d'instrument, même si ce dernier n'a pas de place d'argument associée –, ou bien spécifier la nature de la substance induite dans le signifié de l'élément en III, et qui est impliquée dans la réalisation de I ((38)b) – ce qui correspond là encore à un rôle sémantique non associé à une place d'argument⁴⁶⁸ :

INNU-AIMUN

(38) a.	<i>pim.u</i>	<i>-tak</i>	<i>-u</i>	<i>-e</i>	<i>-u</i> ⁴⁶⁹
	[$\sqrt{\text{Posit}^\circ \text{STh}}$] ^v	Class	ER	STh	Tps
	en-travers.Affect+dynam	de-bois-sec	Instr	Résult	Neutre
	« il/elle tire à l'arc » (Drapeau, 2014 : 433)				

⁴⁶⁵ Bien que Valentine ne précise pas ce qu'il entend par « sens additionnel » au sujet des morphèmes de position III, ses observations semblent néanmoins en accord avec celles de Bloomfield (1946) et York (2010).

⁴⁶⁶ Il faut néanmoins pouvoir identifier, au sein de cette apparente fonction de la position III, ce qui relève de la définition d'un rôle sémantique par rapport au prédicat et ce qui relève de la précision de la classe d'entités pouvant instancier l'un des (ou les) rôles sémantiques distingués par les sèmes du prédicat.

⁴⁶⁷ Les gloses et la segmentation des exemples sont modifiées selon l'analyse conduite jusqu'à présent.

⁴⁶⁸ Nous avons mentionné à plusieurs reprises le fait que les formes verbales algonquiennes indexaient 1 à 2 arguments, correspondant à des rôles que l'on peut qualifier abstraitement de « 1^{er} actant » ('agent') ou « actant unique » et, le cas échéant, de « second actant » ('non-agent') ; ils ont alors potentiellement accès aux fonctions syntaxique « sujet » (1^{er} argument) et « objet » (2^{ème} argument). Dès lors, il vaut mieux parler de verbes monovalents ou bivalents, plutôt qu'« intransitifs » et « transitifs », même si la base verbale est parfois (obligatoirement ou non) accompagnée d'un syntagme qui n'a alors pas une fonction argumentale mais plutôt de sous-catégorisation du prédicat, comme nous l'argumenterons à la fin de ce chapitre.

⁴⁶⁹ Précisons qu'en (38)a, le classificateur *-tak* « de bois sec » peut aussi renvoyer à une *flèche*, qui spécifierait *ce qui est tiré*, ou *ce qui passe d'un endroit à un autre* si l'on s'en tient au sens générique de la racine *pimu-*. Il n'en renvoie pas moins à un instrument du procès, mais cela montre les écueils possibles lorsque l'analyse des exemples s'appuie trop sur leur traduction. En innu, il semble que « tirer à l'arc » se dise littéralement « passer du bois sec (en tant qu'instrument) d'un endroit à un autre », soit « tirer des flèches », l'instrument permettant ici de sous-catégoriser le prédicat présenté comme monovalent, et ne constituant donc pas un actant 'central'.

b.	<i>mitshim</i>	<i>-auatsh</i>	<i>-it</i>	<i>-in</i>	<i>-ñ</i>	<i>-u</i>	<i>utapan</i>
	√ _{Verb}	Class	STh	STh	Diath	Tps	BN
	retenir	granuleux	Act° _{Caus}	-(Dynam,Cntrl)	App _{OBL}	Neutre	voiture

« son auto est coincée dans le sable » (Drapeau, 2014 : 437)

Il s'agit donc de déterminer la nature des rapports entre le classificateur et l'ensemble des constituants du thème verbal. En (38)a, notre analyse nous pousse à interpréter le classificateur comme spécifiant une caractéristique de ce qui est « tiré », tandis qu'en (38)b il caractérise la substance/matière par laquelle la voiture est retenue. Dans les deux cas, le classificateur catégorise un rôle sémantique du procès comme appartenant à telle ou telle classe d'entités, mais ce rôle sémantique n'occupe pas une place d'argument et, s'il est bien défini par les sèmes constitutifs du verbe comme appartenant à la valence verbale, il n'en constitue pas un actant mais plutôt un spécifieur⁴⁷⁰. Concernant les exemples de Johnson et Rosen (2017) pour le ménomini (exemples en (8)), reproduits ci-dessous en (39)⁴⁷¹, nous avons constaté que la syntaxe interne entre les deux bases verbales illustrant les types d'incorporation distingués par les auteurs diffère considérablement, dans la mesure où les morphèmes de positions I expriment des procès de nature différente :

MÉNOMINI (Johnson & Rosen, 2017 : 102)

(39) a. *pūhkikatāhsen*

<i>pōhkw-</i>	<i>e</i>	<i>-kātā</i>	<i>-hNenā</i>	<i>-w</i>
√ _{Verb}	EPEN	Incorp	ER+STh	Tps
casser	EPEN	jambe	en-contact.	IntrAn Neutre

“He/she/it falls and breaks his/her/its leg” [litt. « il/elle se casse la jambe en tombant »]

b. *sēpekatāqtaw*

<i>sēp-</i>	<i>e</i>	<i>-kātā</i>	<i>-qtā</i>	<i>-w</i>
√ _{Propriété}	EPEN	Incorp	ER+STh	Tps
long/lent	EPEN	jambe	activité/mouvement-du-corps.	IntrAn Neutre

“He/she/it moves with stiff legs”

Ainsi en (39)a, l'élément incorporé précise la partie du corps de l'actant unique affectée par le procès. En (39)b, le morphème de position I exprime un état ou une propriété, s'agissant d'une racine exprimant une propriété, l'élément incorporé précise l'élément du corps qui participe au prédicat [-dynamique] de propriété, défini par I. Ce n'est finalement pas tant la syntaxe interne qui diffère puisque l'on retrouve dans les deux cas le rôle des éléments incorporés définis dans le Tableau 27, dans la mesure où ils (sous-)catégorisent un rôle sémantique distingué par les sèmes constitutifs du procès. L'impression d'avoir affaire à deux « types » d'incorporation

⁴⁷⁰ Rappelons qu'il ne s'agit pas ici d'un emploi technique du terme de « spécifieur » (cf. Note 420 page 251).

⁴⁷¹ Notre analyse des morphèmes de position, si elle s'inspire des conclusions de Denny (1984) pour le cri des Plaines, langue proche de l'innu, ne porte véritablement que sur l'innu, et nous n'entendons pas étendre nos conclusions à l'ensemble des langues algonquiennes sans prendre en compte des variations phonologiques et morphologiques qui les distinguent les unes des autres, ce qui n'entre pas ici dans le cadre de notre travail. Nous laissons donc inchangées les gloses des exemples du ménomini tirés de Johnson & Rosen (2017).

relève en fait des valeurs exprimées par les morphèmes des différentes positions – dans le cas de l'élément incorporé, cela pose le problème de déterminer si ce dernier renvoie à des propriétés intrinsèques d'une classe d'entités ou à un rôle sémantique plus ou moins spécifié –, mais non des relations sémantiques qui caractérisent leur combinaison au sein de la base verbale. Celle-ci semble en effet suivre le schéma général synthétisé dans le Tableau 28, illustré par des exemples issus de notre présentation (pour plus de clarté, nous conservons leur numérotation originale⁴⁷²) :

Tableau 28 : syntaxe interne des bases verbales de l'innu-aimun⁴⁷³

		FORME VERBALE				Morphèmes flexionnels ¹	Traduction
		BASE VERBALE					
Pers	Position I	Position II	Position III	Position IV			
	Identification du procès (sous-classe de type de procès)	Sous-catégorisation du procès	Spécification du mode de réalisation du procès	Type de procès, <i>Aktionsart</i> hypéronymique			
(1)a	<i>en</i> à-plat	<i>-ashku</i> long-rigide	<i>-shi</i> en-contact _{NA}	<i>-m</i> Act° _{IndirS/Anim}	<i>-e -u</i> VxNeutre -TpsNeutre	« il/elle l'(arbre) étend à plat »	
(1)b	<i>akau</i> derrière (non-visible)		<i>-shi</i> en-contac _{CNA}	<i>-n</i> -ctrl	<i>-u</i> TpsNeutre	« il/elle est hors de vue derrière »	
(3)a	<i>uak</i> courbé			<i>-a</i> -téliq	<i>-u</i> TpsNeutre	« c'est courbe »	
(3)b	<i>uak</i> courbé	<i>-apek</i> long-flexible		<i>-an</i> Propriété _{inan}		« qqch (long et flexible) est courbe »	
(3)c	<i>uak</i> courbé	<i>-apishk</i> minéral		<i>-a</i> -téliq	<i>-u</i> TpsNeutre	« qqch (minéral) a une courbure »	
(3)d	<i>uak</i> courbé	<i>-ashku</i> long-rigide		<i>-an</i> Propriété _{inan}		« qqch (long et rigide) a une courbure »	
(4)a	<i>pimu</i> tirer	<i>-tak</i> de-bois-sec	<i>-u</i> Instr	<i>-e</i> +téliq	<i>-u</i> TpsNeutre	« il/elle tire à l'arc »	
(5)a	<i>nutsh</i> être-après	<i>-atshakash</i> vison	<i>-u</i> Instr	<i>-e</i> +téliq	<i>-u</i> TpsNeutre	« il/elle chasse le vison » (litt. « il/elle vison-chasse »)	
(5)b	<i>shipai</i> étirer-sur-un-moule	<i>-tshek</i> pékan.FConstr	<i>-u</i> Instr	<i>-e</i> +téliq	<i>-u</i> TpsNeutre	« il/elle moule un pékan » (litt. « il/elle pékan-moule »)	

⁴⁷² Nous appliquons à ces exemples les analyses que nous venons d'exposer, la segmentation et les gloses ne sont donc pas nécessairement les mêmes. Nous n'avons par ailleurs pas repris pour les exemples (5)a'et (5)b', (6)b, (17)b, (18), (19) et (20)a le groupe nominal (correspondant respectivement à « vison » et « pékan », « ma tête », « son enfant », « le gâteau » / « de l'argent », « nourriture » et « sa maison ») afin de ne conserver que la forme verbale.

⁴⁷³ Ces analyses peuvent être potentiellement étendues à d'autres variétés algonquiennes. Comme le précise la Note 471, nous ne souhaitons pas étendre nos conclusions à l'ensemble des langues algonquiennes sans études préalables.

PARTIE 3. MORPHOSYNTAXE VERBALE DE L'INNU-AIMUN
Chapitre 7 : Types et classes de verbes

(5)b'		<i>shipa</i> étirer-sur-un-moule			-u Affect+dynam	-e-u VxNeutre -TpsNeutre	« il/elle le/la moule »
(6)a	<i>nit-</i> Pers1	<i>akushi</i> mal	-ushtikuan tête		-e +téliq	-n TpsNeutre1.&2	« j'ai mal à la tête »
(6)b	<i>nit-</i> Pers1	<i>akush</i> mal			-i +dynam	-n TpsNeutre1.&2	« je suis malade/j'ai mal »
(9)b		<i>akau</i> derrière (non-visible)		-ti en-contact _{NI}	-n -Ctrl		« c'est invisible derrière »
(9)c		<i>akau</i> derrière (non-visible)		-ti en-contact _{NI}	-t-a Act° _{Caus-nonAgtInan}	-u TpsNeutre	« il/elle étend qqch hors de la vue derrière »
(9)d		<i>akau</i> derrière (non-visible)		-shi en-contact _{NA}	-m Act° _{Indirs/Anim}	-e-u VxNeutre -TpsNeutre	« il/elle l'étend hors de la vue derrière »
(10)		<i>tafkam</i> d'un-bord-à-l'autre	-assefi tourbière.FConstr	-pif en-trainant-un-toboggan	-i +dynam	-w TpsNeutre	« il/elle traverse une savane / tourbière en trainant son toboggan »
(11)a		<i>miñu</i> bon		-eñi par-la-pensée	-t Act° _{Caus}	-am-^u Démot° -TpsNeutre	« il/elle est heureux-se, content-e »
(11)b		<i>muesht</i> las		-a par-le-visage	-t Act° _{Caus}	-am-^u Démot° -TpsNeutre	« il/elle s'ennuie »
(11)c		<i>piu</i> franchir(un-rapide)			-t Act° _{Caus}	-am-^u Démot° -TpsNeutre	« il/elle franchit un rapide »
(11)d		<i>mushau</i> vers-le-large		-ai Act° _{Instr}		-m-^u Démot° -TpsNeutre	« il/elle se dirige vers le large » (litt. « il/elle dirige (son canot) vers le large »)
(13)a		<i>aia</i> acheter				-u TpsNeutre	« il/elle achète qqch »
(13)a'		<i>aia</i> acheter			-u Affect+dynam	-e-u VxNeutre -TpsNeutre	« il/elle l'achète »
(13)b		<i>aia</i> acheter				-kan-u VxPassf -TpsNeutre	« c'est acheté »
(13)b'		<i>aia</i> acheter			-u Affect+dynam	-a-kan-u 3nonAgt -VxPassf -TpsNeutre	« il/elle est acheté »
(17)a		<i>amatshue</i> monter-une-pente		-tuat une-charge-sur-le-dos	-e +téliq	-u TpsNeutre	« il/elle monte une côte avec une charge sur le dos »
(17)b		<i>amatshue</i> monter-une-pente		-tuta¹ une-charge-sur-le-dos	-m Act° _{Indirs/Anim}	-e-u VxNeutre -TpsNeutre	« il/elle monte une côte en l'emportant sur son dos »
(18)	<i>ni-</i>	<i>tshimu</i> à-la-dérobée			-t Act° _{Caus}	-in TpsNeutre1.&2	« je vole (qqch) »
(19)		<i>nute</i> manquer			-pañ chgmt-état	-u-at TpsNeutre -3pl _{NA}	« ils/elles sont à court (de qqch) »
(20)		<i>atau</i> vendre			-e +téliq	-u TpsNeutre	« il/elle vend »
(29)a		<i>shipeku</i> vert		-shinash marque	-u Affect+dynam		« il a des rayures vertes »
(29)b		<i>shipeku</i> vert		-shinat marque	-e +téliq	-u TpsNeutre	« c'est rayé vert »

(30)		<i>ashai</i> recul		<i>-ash</i> action-du-vent	<i>-u</i> Affect+dynam		« il recule sous le vent »
(31)		<i>ashtuei</i> éteint		<i>-asht</i> action-du-vent	<i>-an</i> Propriété _{inan}		« ça s'éteint en raison du vent »
(32)a	<i>ni-</i>	<i>tshishish</i> chauffer			<i>-(i)</i> +dynam	<i>-e-n</i> VxNeutre -TpsNeutre _{1&2}	« je le/la _{INAN} chauffe »
(32)b		<i>tshishish</i> chauffer			<i>-(i)</i> +dynam	<i>-am-^u</i> Démot ^o -TpsNeutre	« il/elle le/la _{INAN} chauffe »
(33)a	<i>ni-</i>	<i>tshishish</i> chauffer			<i>-u</i> Affect+dynam	<i>-a-u</i> 3nonAgt -TpsNeutre	« je le/la _{ANIM} chauffe »
(33)b		<i>tshishish</i> chauffer			<i>-u</i> Affect+dynam	<i>-e-u</i> VxNeutre -TpsNeutre	« il/elle le/la _{ANIM} chauffe »
(36)a		<i>mitshim</i> même-place		<i>-apika</i> nouer	<i>-t</i> Act ^o _{Caus}	<i>-am-^u</i> Démot ^o -TpsNeutre	« il maintient, retient qlqch en place en l'attachant »
(36)b		<i>mitshim</i> même-place		<i>-apika</i> nouer	<i>-t</i> Act ^o _{Caus}	<i>-e-u</i> VxNeutre -TpsNeutre	« il le maintient en place en l'attachant »
(36)c		<i>mitshim</i> même-place		<i>-apikash</i> nouer	<i>-u</i> Affect+dynam		« il est noué en place »
(36)d		<i>mitshim</i> même-place		<i>-apikat</i> nouer	<i>-e</i> +téliq	<i>-u</i>	« c'est noué en place »

Plusieurs remarques peuvent être formulées à propos du schéma global de la syntaxe interne des bases verbales innues illustré dans ce tableau et rappelé ci-dessous :

procès (+ sous-catégorisation du procès) (+ mode de réalisation du procès) + type de procès

Tout d'abord, concernant la structure même des bases verbales, on constate que certains exemples reportés dans le Tableau 28, notamment en (13)a&b, ne semblent présenter qu'un morphème de position I. Cela va à l'encontre des analyses traditionnelles voulant qu'une base verbale soit nécessairement constituée d'un élément initial et d'un élément final identifiant le type de verbe (Goddard 1990). D'après nous, il est vain de vouloir à tout prix reconnaître une structure commune à l'ensemble des bases verbales, sans tenir compte du type de procès exprimé ou de la valence qui lui est associée. Par ailleurs, les bases verbales ne relèvent pas toutes, d'une part, des mêmes procédés de formation et, d'autre part, elles n'ont pas non plus la même profondeur historique. En revanche, nous considérons que certaines bases non-décomposables ont en synchronie un sens suffisamment clair pour qu'il semble redondant de spécifier le type de procès hypéronymique. Cette spécification se ferait donc en fonction de l'organisation spécifique du lexique de la langue en différentes catégories, et de la nécessité de marquer les contrastes entre les lexèmes apparentés. Si l'on considère ainsi les exemples (13)a à (13)b', pour lesquels on part du principe que le sens de la base « acheter » a été correctement identifié, l'action prototypique implique un *acheté* inanimé⁴⁷⁴ ([-contrôle]), échangé contre

⁴⁷⁴ Pour éviter les écueils d'une généralisation trop précipitée, il est important de garder à l'esprit que la catégorie grammaticale du genre animé/inanimé en innu ne correspond pas systématiquement à une interprétation

quelque chose ayant une valeur donnée. Dans ce cadre, préciser l'inaniméité de l'acheté est superflu, de même que le fait que le procès s'effectue *via* un moyen quelconque (argent ou autre – fourrure), ce qui peut expliquer l'absence de morphème précisant le type hypéronymique de procès. Cela devient en revanche nécessaire lorsque *ce qui est acheté* est de genre animé, donc doté d'une certaine agentivité ou d'une propriété de contrôle éventuel de l'action, d'où l'usage du morphème *-u* en (13)a' et (13)b'. Il nous semble ainsi plus judicieux de se reporter à la structure particulière du lexique – déterminée à la fois par la logique sémantique interne à chaque langue et par l'évolution et le rapport diachronique des lexèmes entre eux – pour rendre compte des divergences structurelles des bases verbales, que de vouloir à tout prix segmenter le matériel linguistique dans le but de le rendre conforme à des théories linguistiques censées s'inspirer de l'observation de ce même matériel. C'est pourquoi, lorsque les possibilités de segmentation au sein d'une base verbale nous paraissent hasardeuses, nous considérons cette dernière dans son ensemble comme constituée d'un seul élément identifié comme la racine, même si une recherche étymologique approfondie, qui n'entre pas dans le cadre de cette thèse, pourrait nous livrer une structure sous-jacente plus complexe.

Concernant plus spécifiquement la syntaxe interne, l'exemple (2) – (40) ci-dessous –, non reproduit dans le Tableau 28, présente un trait caractéristique des verbes de possession, à savoir d'être formé sur le schéma : forme possédée du nom + *-i*.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 405)

(40) *apu* [ut- *asham*]_v *-i* *-an*
 POL [Possr BN]_v STh Pers
 Nég^f [Poss3 raquette]_v avoir 1sgDép
 « je n'ai pas de raquettes »

Ce type particulier de formation verbale ne remet pas en cause le schéma du mot verbal que nous avons proposé, puisqu'il s'agit d'un autre type de dérivation verbale permettant de former des verbes de possession à partir du substantif désignant l'objet possédé. On pourrait donc définir un autre schéma de formation verbale spécifique aux verbes de possession :

[Préfixe Possr + BN + (Appl_{POSS}) + (Suffixes Possr)]^{FORME NOMINALE POSSÉDÉE} + *-i* « avoir » = « avoir BN »

De plus, une analyse unifiée du suffixe thématique *-i* – généralement considéré comme un verbe support signifiant « avoir » dans les verbes de possession –, qui marque également un procès [+dynamique] dans les verbes monovalents, est souhaitable. Le signifié « avoir », n'est-il pas

sémantique de ces catégories. Ainsi, certaines entités, généralement identifiées comme familières dans la culture innue, sont grammaticalement de genre animé, tandis que sémantiquement nous les identifions plutôt comme inanimés (ex : *anushkan* « framboise », de genre animé, contre *uapimin* « pomme », de genre inanimé).

induit de la forme nominale possédée ? S'il s'avère que les verbes de possession sont compatibles avec les adverbes de vitesse, *-i* pourrait alors indiquer plus généralement un procès [+dynamique] ; ou bien, sans marquer un procès dynamique pour autant, signaler par cette valeur que le fait de posséder (« avoir ») résulte d'un processus d'acquisition (*Aktionsart* [+dynamique] et aspect parfait), d'où un marquage [+dynamique] des verbes de possession.

Toujours dans la perspective de questionner l'analyse que nous développons, il semble que plusieurs exemples, que nous n'avons pas introduits dans le Tableau 28, ne suivent pas le schéma illustré par ce dernier. Dans l'exemple (22) reproduit ci-dessous en (41), la position I marque l'aspect de phase plutôt qu'il ne renvoie au procès, qui serait alors exprimé en position III. Dans les exemples en (42) – qui reproduisent ceux en (28)a et b –, la position I renvoie à l'évaluation qualitative de l'action identifiée par le morphème de position III. Dans chaque cas, il s'agit en termes de niveaux de Dik, d'une spécification interne au procès⁴⁷⁵ :

INNU-AIMUN

- (41) *tshitshi -patua* *-u* *nit-* *auass-im* *-a*
 √_{Adpo} ER+STh Tps Possr BN Diath Cas
 ablative emporter-en-courant Neutre Poss1 enfant Appl_{POSS} Obl
 « il/elle part à la course emportant mon enfant » (Drapeau, 2014 : 146)

- (42) a. *akuat -ashkatsh -(i)* *-u*
 √_{Qualif} ER STh Tps
 intense act°-du-gel +dynam Neutre
 « il/elle est gelé•e bien dur » (Drapeau, 2014 : 420)

- b. *akuat ashkat -in*
 √_{Qualif} ER STh
 Intensif^R act°-du-gel –dynam
 « c'est gelé bien dur » (*ibid.*)

Dans ces exemples, les éléments en position I expriment différents aspects du procès qui, sous l'effet de la traduction, peuvent ne pas apparaître comme à l'origine du procès exprimé par l'ensemble de la base verbale. Or en (41), *tshitsh-* renvoie à un point de départ, justifiant le choix, dans la traduction, du verbe « partir ». C'est donc bien ce morphème qui exprime le procès ; il est complété par *-patua* « emporter en courant » (position III), qui indique son mode de réalisation. En (42)a&b, pour rendre compte du fait que c'est *akuat-* qui constitue le procès de base, on peut proposer une traduction littérale « il/elle est très sous-l'action du gel » ou « c'est très sous l'action du gel », donc un procès traduisant avant tout l'intensité d'une action, dont le mode de réalisation est précisé comme étant l'effet du gel. Le type de racine ou de

⁴⁷⁵ Rappelons que dans une analyse en termes de niveaux de Dik, la spécification interne correspond au niveau 2 regroupant, selon les langues, l'aspect d'une part, et les adverbes ou syntagmes adverbiaux de manière/vitesse d'autre part. C'est le domaine de la prédication étendue (cf. schéma des niveaux de Dik – Notes Préliminaires, D).

radical complexe (qualificatif, de propriété, adposition, temporel, verbe, etc.) occupant la position I détermine donc une sous-classe de type de procès, susceptible d'être modifié par les morphèmes des autres positions, notamment les élargissements du radical (position III) et les suffixes thématiques (position IV). Le schéma général de syntaxe interne présenté au Tableau 28 reste donc tributaire du type d'éléments occupant la position I – qui ne renvoient pas nécessairement à un procès 'typique' exprimé par des 'verbes' – et des combinaisons sémantiques avec les éléments de position III et IV qui résultent de leur association.

Pour conclure nos réflexions sur la syntaxe interne des bases verbales innues, qu'il est peut-être possible d'étendre aux langues algonquiennes les plus proches, et – probablement dans une moindre mesure – à d'autres langues algonquiennes, nous considérons qu'il est possible de postuler une structure globale de la compositionnalité sémantique selon les différents éléments constitutifs des bases verbales, à partir d'un schéma comportant quatre positions, toutes dépendant du niveau du prédicat nucléaire en termes de niveau de Dik, associées à une certaine fonction sémantico-syntaxique. Cette syntaxe interne demeure tributaire de la valeur des éléments constitutifs particuliers qui instancient ces positions et définissent par conséquent des interactions sémantiques spécifiques⁴⁷⁶. Le tableau ci-dessous synthétise les données que nous avons tâché de rassembler concernant la syntaxe interne des bases verbales de l'innu, complétées par quelques exemples de dérivations verbales à partir d'une base nominale, tirés de la *Grammaire de la langue innue* (Drapeau, 2014 : 404-405) :

Tableau 29 : synthèse des réflexions sur la syntaxe interne des bases verbales innues

	BASE VERBALE			
	Position I (racine/radical complexe)	Position II (incorporation/classificateur)	Position III (élargissement sémantique du radical)	Position IV (suffixe thématique)
SCHÉMA GÉNÉRAL	Identification du procès (sous-classe de type de procès)	Sous-catégorisation (d'un élément/sème) du procès	Mode de réalisation du procès	Orientation du procès, type de procès
VERBES DE POSSESSION	FORME NOMINALE POSSÉDÉE (√') [Préfixe possr + BN + (Appl _{poss}) + (Suffixes possr)]			-i +dynam
VERBES DE PROPRIÉTÉ TRANSITOIRE	BN (√/√')			-(i)u: Affect+dynam
VERBES DE FAIRE	BN (√/√')			-(i)tshe VxAntipassf
etc...				

⁴⁷⁶ Une étude plus large et approfondie permettrait d'évaluer jusqu'où va la compositionnalité, si elle épuise tout ou si l'on peut attribuer une partie du sémantisme global d'une base verbale à un signifiant plus large. Dans le cas de l'innu, la compositionnalité semble pouvoir fonctionner très loin. Si alors des exceptions sont mises à jour, il pourrait s'agir de figements (opacification totale).

Malgré cette logique de compositionnalité, le sens d'un lexème dont on est capable de reconnaître qu'il est composé de différentes parties ne correspond pas pour autant à l'association directe des sens de ces parties. Souvent, le sens ('sèmes') de l'ensemble est plus spécifique que ce que tendrait à signifier la somme des sèmes qui le composent (Valentine, 2001 : 336), comme en témoigne l'exemple ci-dessous en nishnaabemwin :

NISHNAABEMWIN (Valentine, 2001 : 336)

- (43) *mnozo*
→ /minw/ /-(i)zo/
 √_{Qualif} ER+STh
 bien act^o-chaleur+Perf⁴⁷⁷
 “cook, be cooked”

Littéralement, l'exemple de Valentine signifierait quelque chose comme « être 'bien' par l'action de la chaleur » (résultat bénéfique de l'action de la chaleur), ce qui correspond au sens de « cuire », mais exprime dans l'absolu un procès moins spécifique (plus abstrait). Parfois, le principe de compositionnalité peut ne pas suffire à rendre compte du sens d'une base au regard des différents éléments sémantiques qui la constitue.

Si nous pouvons identifier dans leurs grandes lignes les mécanismes de formation morphosyntaxique et sémantique des bases verbales, il n'en reste pas moins que le schéma de base de nombreux lexèmes doit être examiné en tenant compte de leur constitution particulière. Il s'agit là d'une plasticité intrinsèque aux langues algonquiennes et partagée par de nombreuses autres langues, si ce n'est par l'ensemble des langues à des degrés divers. Dès lors, les paramètres qui décrivent des classes et sous-classes particulières de bases verbales pourraient vraisemblablement trouver des motivations sémantiques au travers du principe de compositionnalité que nous nous sommes efforcée de retracer jusqu'à maintenant.

III. Vers un nouveau modèle de classification des verbes algonquiens

1) Les grandes classes sémantiques de verbes en innu

Nous avons mis en évidence, au cours des sections précédentes, que différentes classes de verbes pouvaient être identifiées selon la manière dont les rôles sémantiques qu'ils déterminent sont ou non associés à des places d'argument, ainsi que selon les contraintes d'instanciation liées à ces rôles sémantiques.

⁴⁷⁷ Le sens exact donné par l'auteur est « être dans tel état sous l'action de la chaleur » ('*be in a state by means of the application of heat*') (Valentine, 2001 : 336), d'où notre glose en tant que ER+STh (mode de réalisation du procès = par l'action de la chaleur + type de procès = perfectif).

Plusieurs travaux sur les langues algonquiennes ont mis en évidence le fait que la morphosyntaxe verbale de ces langues semble d'abord sensible au genre des participants. Louie (2008 : 162) insiste ainsi sur la manière dont la morphosyntaxe du blackfoot – et des langues algonquiennes en général – inscrit les procès par rapport aux traits [+/-PERSONNE] et [+/-ANIMÉ] ; elle en déduit que les catégories sémantiques élaborées pour les langues occidentales que sont l'anglais ou le français ne correspondent pas à la réalité sémantique des procès exprimés par les bases verbales algonquiennes. De fait, la classification traditionnelle a bien identifié que différents types de verbes peuvent être distingués selon le genre des actants, mais elle a couplé cette distinction à la notion de transitivité, qui plus est selon des critères directement issus du fonctionnement des langues occidentales (et coloniales) qui sont les leurs – par ailleurs pas toujours bien interprétées non plus. C'est, à notre sens, là où le bât blesse. En effet, comme nous l'avons souligné en II.1, rien ne semble a priori distinguer, du point de vue de la conjugaison, des formes IntrAn et certaines formes TrIn – notamment celles reconnues comme appartenant à des classes autres que celle impliquant l'alternance des morphèmes de diathèse *-e* et *-am* (classes 2 & 3 *versus* classe 1⁴⁷⁸). De plus, nous avons également discuté des verbes dont l'appellation paradoxale, dans la *Grammaire de la langue innue* (Drapeau, 2014), révèle les failles manifestes de cette classification traditionnelle : TrIn « sans objet », IntrAn « transitifs », IntrAn « ambitransitifs », IntrAn « toujours transitifs ». Le principe de classification suggéré dans Wolvengrey (2001), selon le nombre d'argument [ANIMÉ] sélectionné par la base verbale, est selon nous un premier point de départ intéressant. L'objection que nous pouvons formuler à la classification qu'il propose est qu'il néglige de prendre en considération l'alternance des morphèmes *-am* et *-e* des verbes de la « classe 1 » des « TrIn » (qu'il traite, à l'instar de Goddard 1969 comme des suffixes thématiques – '*theme signs*' – rattachés au « radical », non pris en compte dans la classification), et qui sont alors 'rangés' parmi les verbes ne sélectionnant qu'un seul actant animé au côté des IntrAn. Dans l'analyse que nous proposons, la « classe 1 » des TrIn est en fait à rapprocher des TrAn. L'alternance des morphèmes *-am* et *-e* (dont nous avons déjà soutenu qu'ils relèvent de l'expression de la diathèse – ce qui sera davantage développé au cours des Chapitres 8 et 10) qui les caractérise s'explique justement par le caractère inanimé de l'entité instanciant le rôle de second actant, pouvant également être instanciée par une entité animée.

⁴⁷⁸ Ces trois classes de verbes TrIn sont distinguées selon qu'elles présentent ou non un morphème étiqueté « signe de thème » ('*theme sign*') : *-am/-e/-a* pour la classe 1, *-aw* pour la classe 2, aucun pour la classe 3 (Goddard, 1969 : 72-74).

Nous partons donc du principe selon lequel les bases verbales algonquiennes se différencient avant tout selon qu'elles sélectionnent ou non un ou des arguments animés. Nous substituons à la notion de transitivité, trop imprégnée de considérations ethnocentriques de syntaxe, celle de valence, plus sémantique et donc *a priori* plus neutre. Dans cette perspective, nous adoptons les définitions de valence, diathèse et voix telles que formulées dans Lemaréchal (1997) :

(...) la base verbale peut être compatible avec un certain nombre de participants qui se définissent par des rôles distincts [= valence], les formes verbales particulières qui en sont dérivées au moyen de marques de diathèse peuvent en ajouter ou en retrancher, les voix (morphologiquement marquées ou non) peuvent enfin y établir une hiérarchie [= en termes de fonctions syntaxiques]. Lemaréchal, 1997 : 46.

Ainsi, la valence d'une base verbale détermine différents rôles sémantiques qui lui sont associés ; les marques de diathèse, dans les langues algonquiennes, peuvent identifier le type de personne (1^{ère} personne, 2^{ème} personne ou NON PERSONNE) instanciant le second actant, ou signifier une opération sur la diathèse (diathèse progressive ou régressive). Les phénomènes de voix, enfin, attribuent (ou non) aux arguments les places de 1^{er} argument et de 2nd argument, établissant alors une certaine hiérarchie syntaxique.

Ces principes posés, nous proposons d'en illustrer le bien-fondé à travers l'analyse des différents « types » (TrIn, TrIn « sans objet », IntrAn « transitifs », « ambitransitifs » et « toujours transitifs ») et « classes » (1, 2 et 3) de verbes TrIn, généralement considérés comme se situant à la frontière entre les verbes monovalents et bivalents (Valentine, 2001 : 215).

Rappelons dans un premier temps le cas des TrIn « sans objet ». Nous avons vu en II.1 que ces verbes se comportent de la même manière que les TrIn de la 1^{ère} classe (qui montrent une alternance, selon le type de personne impliqué dans le procès, entre les morphèmes *-am* et *-e*) : mêmes morphèmes flexionnels, même construction passive. La seule chose qui les distinguerait serait que les premiers (45), contrairement aux seconds (44), ne seraient pas accompagnés d'un syntagme indépendant désignant l'entité instanciant la place de 2nd argument :

INNU-AIMUN

(44) *n- utin -e -n ume ni- mashinaikan*
 Pers BV Diath Tps Dém Possr BN
 1 prendre VxNeutre Neutre_{1&2} PROXNI Poss1 livre
 « je prends ce livre-ci » (Drapeau, 2014 : 105)

(45) *ni- piut -e -n*
 Pers BV Diath Tps
 1 franchir(un-rapide) VxNeutre Neutre_{1&2}
 « je franchis un rapide » (d'après Drapeau, 2014 : 142)

Nous avons soutenu que ces verbes TrIn « sans objet » étaient bel et bien des verbes bivalents, notamment parce qu'ils présentent un morphème de diathèse (dans les exemples ci-dessus, la voix neutre *-e*), signe, selon nous, que la base verbale a deux places d'argument disponibles. L'absence d'un syntagme désignant l'entité instanciant la « place d'objet » signifie simplement que cette dernière n'est pas instanciée⁴⁷⁹. Nous les considérons donc comme faisant partie de la même grande classe verbale que les TrIn en *-am/-e*.

Concernant les « IntrAn transitifs », qui prennent les mêmes morphèmes flexionnels que les IntrAn mais forment leur passif comme les TrIn, nous avons soutenu qu'ils constituaient une sous-classe particulière de bases verbales bivalentes dont le second actant ne serait pas considéré comme un argument à part entière (susceptible, donc, d'accéder à la fonction syntaxique d'objet), mais plutôt comme un actant périphérisé. Ils se caractérisent par ailleurs par un suffixe thématique spécifique en *-(i)ta* ou en *-a*⁴⁸⁰ (Denny 1984, Drapeau, 2014 : 142-143). Brittain (1993 : 68) identifie les verbes en *-(i)ta(w)* comme des dérivés causatifs comportant le morphème causatif *-(i)t* renvoyant à une action (donc, par un actant animé) sur une entité inanimée. Leur « transitivité » – en fait, leur bivalence – est donc avérée (Brittain, 1993 : 67-68). En revanche, si l'un des rôles sémantiques distingués par la valence doit être instancié par une entité animée (celui correspondant à l'agent), l'autre présente une contrainte d'instanciation en tant qu'inanimé. Les bases verbales bivalentes traditionnellement identifiées comme appartenant à la classe 2 des TrIn, alias les « IntrAn transitifs », distinguent donc un rôle sémantique d'agent animé et un rôle sémantique de non-agent spécifiquement inanimé.

Les bases verbales « IntrAn ambitransitives » et « IntrAn toujours transitives » (« IntrAn+O »), selon la terminologie utilisée dans Drapeau (2014), peuvent être traitées de la même manière puisqu'elles prennent les mêmes flexions, à savoir celles des verbes monovalents sélectionnant un actant unique animé. Nous avons vu que leur construction « passive » fait intervenir la voix impersonnelle, ce qui nous encourage à les considérer comme des verbes monovalents. Le caractère « transitif » ou « ambitransitif » que leur reconnaît la classification traditionnelle vient du fait qu'ils peuvent – obligatoirement dans le cas des « IntrAn+O » – être accompagnés d'un syntagme (que les descriptions traditionnelles identifient alors comme constituant l'« objet »). Ce dernier peut être, selon les bases verbales

⁴⁷⁹ L'usage d'une base comme *piut-*, d'autant que l'on puisse en juger, est suffisamment spécifique pour qu'il n'y ait pas de nécessité de préciser le second argument. Il semble que *piut-* ne puisse signifier autre chose que « franchir un rapide », même si le sème renvoyant au « rapide » n'est pas intégré à la base, ce serait l'usage en quelque sorte 'spécialisé' de la base qui serait ici déterminant.

⁴⁸⁰ Certains verbes de la liste fournie dans Drapeau (2014 : 143), *autute-u* « transporter sur le dos » et ses dérivés, ne se terminent pas en *-au* mais en *-eu*. Nous considérons qu'il s'agit là d'une forme isolée dont il est difficile de déterminer avec rigueur l'origine.

en question (*i.e.* leurs caractéristiques sémantiques), de genre inanimé ou indifféremment animé ou inanimé, sans qu'il puisse toutefois être instancié par des personnes proprement dites. Cette caractéristique, assortie au fait qu'ils ne présentent vraisemblablement pas de morphèmes de diathèse (en-dehors de ceux marquant une diathèse progressive ou régressive), ni de phénomène d'alignement (comme nous le verrons au cours des Chapitres 8, 9 et 10), invite finalement à reconsidérer le statut de 2nd argument traditionnellement attribué au syntagme associé à ces formes verbales.

INNU-AIMUN

- (46) a. *nit- akushi -n* *n- utitshi -a*
 Pers BV Tps Possr BN_{REL} Nbre
 1 être-mal Neutre_{1&2} Poss1 main pl_{NI}
 « j'ai mal aux mains » (d'après Drapeau, 2014)
- b. *nit- akushi -n* *n- apikan -at*
 Pers BV Tps Possr BN_{REL} Nbre
 1 être-mal Neutre_{1&2} Poss1 clavicule pl_{NA}
 « j'ai mal aux clavicules » (d'après <https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words> –
 Unaman Shipit)
- (47) a. *apu akushi -nan(u) -t -i* *mititshi -a*
 POL BV Diath Pers –Pers Possr+BN_{REL} Nbre
 Nég être-mal VxImpers 3Dép 3pl_{NI} PossIndéf+main pl_{NI}
 « le monde n'a pas mal aux mains » (Drapeau, 2014 : 235)
- b. *apu akushi -nan(u) -t -it* *m- apikan -at*
 POL BV Diath Pers –Pers Possr BN_{REL} Nbre
 Nég être-mal VxImpers 3Dép 3pl_{NA} PossIndéf main pl_{NA}
 « le monde n'a pas mal aux clavicules » (d'après Drapeau, 2014)

Les exemples (46) et (47) emploient le verbe « IntrAn ambitransitif » *akushi-* qui signifie « être mal ». En (46), il n'y a ni modification de voix ni de diathèse, on constate qu'il peut indifféremment être accompagné d'un syntagme désignant une entité inanimée – « les mains » en (46)a –, ou animée – « les clavicules » en (46)b. Dans les deux cas, la forme verbale ne s'accorde qu'avec ce qui constitue l'actant unique, en l'occurrence la 1^{ère} personne dans ces exemples ; il n'y a aucune différence entre la forme verbale en (46)a et celle en (46)b, on peut donc dire qu'elle est indifférente au genre de l'entité désignée par le syntagme qui l'accompagne. Or, notre analyse de la morphosyntaxe verbale des langues algonquiennes – comme nous le développerons amplement au cours des Chapitres 8 et 10 – démontre combien cette dernière est configurée selon les propriétés des actants instanciant les places d'arguments. Le fait que dans les exemples en (46) la forme verbale soit indifférente au genre de l'entité désignée par le syntagme qui l'accompagne, corrélé à l'impossibilité que celle-ci puisse être une personne proprement dite, nous appelle à ne pas considérer cette entité comme instanciant une place d'argument. Le syntagme accompagnant la forme verbale, quand bien même sa

présence est commandée (*i.e* obligatoire, cas des « IntrAn+O ») par cette dernière, n'en constitue pas pour autant un argument. Nous considérerons qu'il instancie un rôle sémantique périphérique au statut « oblique » (ni sujet, ni objet). Il spécifie un sème présent dans la base verbale qui ne définit pas pour autant un rôle sémantique susceptible d'accéder à une place d'argument. En revanche, les exemples en (47) montrent que ces actants périphériques restent sous le contrôle de la diathèse, puisqu'ils peuvent être indexés sur la forme verbale lorsque cette dernière est à la voix impersonnelle – elle est alors interprétée comme ayant un 'agent' indéfini de type « collectif humain »⁴⁸¹. Leur indexation suggère que la voix impersonnelle permet leur promotion en tant qu'argument, instanciant un rôle d'actant unique non-agentif. Cette possible promotion suggère qu'ils ont tout de même un statut argumental. Cependant, si l'on se fie aux données présentées dans la *Grammaire*, les verbes « IntrAn ambitransitifs » comme les « IntrAn+O » ne seraient pas compatibles avec les constructions antipassives⁴⁸², qui ont pourtant la propriété de supprimer toute référence à ce qui constitue, à la voix de base un « objet », y compris les « objets secondaires » – donc à la fois le « bénéfice » et le « bénéficiaire » des formes verbales bénéfactives⁴⁸³ (Drapeau, 2014 : 240). Or, nous verrons au Chapitre 10 (II.2a) que dans les formes verbales bénéfactives impliquant plus de deux participants, l'actant renvoyant au *bénéfice* (soit, le non-agent de la forme verbale à la voix de base) est 'démis' de son statut argumental, et par conséquent réellement périphérisé :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 240)

- (48) a. *niń n- utin -am -u -a -u -at nit- auass-im -at*
 ProN Pers BV Diath Diath Diath Tps -Pers Possr BN Diath Nbre
 Pers1 1 prendre Démot° Appl_{DAT} 3nonAgtNeutre3pl_{NA} Poss1 enfant Appl_{POSS} pl_{NA}
u- matshinisha -m -uau -a
 Possr BN Diath NbrePers Nbre
 Poss3 vêtement Appl_{POSS} pl pl_{NI}
 « c'est moi qui pourvoit les vêtements pour mes enfants »
- b. *niń n- utin -am -a -tshe -n*
 ProN Pers BV Diath Diath Diath Tps
 Pers1 1 prendre Démot° Appl_{DAT} VxAntipassf Neutre_{1&2}
 « c'est moi qui pourvoit »

Dans l'exemple (48)a, l'actant renvoyant à *ce qui est pourvu*, instancié par « les vêtements des enfants » (*u-matshinishamuauat*) est exclu de la forme verbale (morphème *-am*), c'est l'actant renvoyant à *pour qui est pouvu*, *nit-auass-im-at* « mes enfants » qui constitue l'objet (2nd

⁴⁸¹ Cf. Drapeau (2012) et Chapitre 10, I.2.

⁴⁸² Drapeau (2014 : 237-240) ne mentionne que les verbes TrIn, IntrAn « transitifs » (TrIn de « classe 2 », dont nous avons admis le caractère bivalent), les TrAn et les formes verbales bénéfactives comme étant compatibles avec les constructions antipassives.

⁴⁸³ C'est-à-dire, finalement, que l'antipassif supprime tous les actants autres que le 1^{er} actant et dérive donc des formes verbales monovalentes.

Nous suggérerons que la base verbale est la même dans les exemples (49) et (50) : *uap.at-* « être clair par le visage = voir » alors que la tradition descriptive en distingue deux : *uapat-* « voir les traces/pistes de NA » en (49) et *uapat.am* « voir NI » en (50). Si l'on compare les formes verbales en (49) et (50), on constate pourtant que leur structure est identique : seuls les morphèmes de diathèse alternent selon les configurations actanciennes. On voit ainsi que *-a* apparaît dans les configurations $1ou2 \rightarrow 3_{NA}$ ((49)a), *-e* dans les configurations $3_{NA} \rightarrow 3Obl$ ((49)b) – et $1ou2 \rightarrow 3_{NI}$ –, et *-am* dans les configurations $3_{NA} \rightarrow 3_{NI}$ ((50)). C'est en effet, dans ces langues, le propre des morphèmes de diathèse de varier selon les configurations actanciennes, comme nous le verrons au Chapitre 8 (section I.2). Ainsi la différence sémantique entre les exemples (49) et (50), rendue par la traduction du procès, est uniquement dû à l'interprétation de ce procès par rapport aux actants instanciant ses places d'arguments. En effet, si l'on décompose la base verbale, elle est formée d'une racine exprimant un prédicat de propriété signifiant globalement « clair », et d'un élargissement du radical indiquant une action effectuée par le visage sur une entité. Or, on constate également en (51) qu'il existe un élargissement du radical indiquant également une action effectuée par le visage, mais précisant qu'elle est réalisée envers une entité animée. L'existence de la base verbale ainsi formée (*uap.am-*), plus spécifique pour rendre compte du procès « voir » si le *vu* est une entité animée, fait que le lorsque le *vu* de la base *uap.at-* est instancié par une entité animée comme en (49), le procès est interprété comme réalisé de manière indirecte : ainsi, l'énoncé en (49)a se traduit littéralement par « je vois un homme », mais il signifie en fait « je vois (indirectement, par ses traces) un homme ». Dans la perspective inverse, on peut aussi considérer que la base *uap.at* signifie en fait « voir les traces de » (une valeur médiative serait alors attachée à l'ER *-at*), s'opposant à *uap.am* « voir NA ». De là, lorsqu'un inanimé est la cible du procès, la valeur médiative s'estompe, n'étant pas pertinente appliquée aux inanimés... Quelle que soit la perspective retenue, il est manifeste, selon nous, au regard des exemples (49) à (51), qu'on a en (49) et (50) une seule et même base verbale – quand bien même son sens varie selon les caractéristiques de l'entité instanciant le rôle de non-agent (qui ne présente *a priori* pas de contrainte d'instanciation). En (51), en revanche, la base verbale *uap.am* ne peut pas prendre une entité inanimée en tant que non-agent⁴⁸⁷.

⁴⁸⁷ Les bases verbales *uap.at-* et *uap.am-* sont très souvent employées par les auteur•es pour illustrer le fonctionnement, respectivement, des « verbes transitifs inanimés » et des « verbes transitifs animés ». Le fait qu'en innu il existe un emploi de *uap.at-* avec un non-agent animé est alors totalement ignoré puisqu'il est bien plus facile d'opposer un verbe signifiant « voir NI » à un autre signifiant « voir NA », plutôt qu'un verbe signifiant « voir NI » ou « voir des traces de NA » selon l'entité instanciant le rôle de non-agent, opposé à un « voir NA ».

Nous proposons donc de rassembler au sein de la même grande classe sémantique, celle des verbes bivalents dont les 2^{nds} actants ne présentent pas de contrainte d'instanciation du type [+/-ANIMÉ], les verbes traditionnellement décrits comme TrIn (classe 1) et TrAn. Au sein de cette classe sémantique de verbes, nous reconnaissons une sous-classe de bases verbales qui sélectionnent plus spécifiquement des non-agents de genre animé, à l'instar de *uap.am-* ; elles présentent alors des morphèmes de position III ou IV (élargissement du radical et/ou suffixe thématique) spécifiques, renvoyant à la contrainte d'animéité imposée à la place d'argument correspondant au rôle sémantique de non-agent.

Terminons notre passage en revue des différentes classes traditionnelles de verbes au crible de la valence et des contraintes sur les classes d'entités instanciant les rôles sémantiques, par les verbes dits « IntrIn » – c'est-à-dire les verbes monovalents qui sélectionnent expressément des arguments de genre inanimé. Ceux-ci sont incompatibles avec les constructions passives, y compris la voix impersonnelle. Par ailleurs, les formes verbales impersonnelles – lorsqu'elles ne présentent pas de spécifieur (complément du verbe) susceptible d'être promu en argument – sont décrites comme identiques aux IntrIn, partageant avec eux les mêmes flexions :

Suppressing an Animate 'subject' requires additional verbal derivation. By contrast, Inanimate subject verbs may have both a personal and an impersonal reading without further derivation.
Drapeau, 2011 : 489)

Selon Drapeau, un verbe est impersonnel si aucun syntagme indépendant ne peut en désigner le sujet (Drapeau 2011 : 498). Formellement, cependant, rien ne distingue un verbe « impersonnel » d'un verbe « IntrIn » : « Many [IntrIn] verbs are simply ambivalent : they may take a personal (topic-comment) interpretation or an impersonal purely event-reporting interpretation » (Drapeau, 2011 : 505). Ainsi, là encore, pour ce type de verbes, l'interprétation demeure relative à l'instanciation (ou la non-instanciation) de son argument potentiel, spécifiquement identifié comme inanimé. De-là découle une question substantielle : les inanimés n'ayant vraisemblablement pas accès aux places d'argument dans le cadre des verbes bivalents – ce qui sera argumenté aux Chapitres 8 et 10 –, peuvent-ils seulement, dans les langues algonquiennes, instancier une place d'argument ? Si l'on s'en tient à l'accord des formes verbales, la réponse serait oui : lorsqu'un inanimé constitue l'actant unique d'une base monovalente, celle-ci s'accorde en nombre (morphème de pluriel inanimé), et en cas (morphème de cas 'oblique inanimé', identique à celui de l'applicatif oblique) le cas échéant. De fait, les formes verbales impersonnelles se fléchissent de la même manière que les formes verbales sélectionnant un actant unique inanimé – mais aussi, en-dehors de leur compatibilité

avec certaines marques de mode ou d'aspect, comme les bases nominales inanimées –, sauf qu'elles n'ont vraisemblablement pas de formes 'plurielles' (contrairement aux formes verbales monovalentes inanimées – et aux bases nominales inanimées). Or, dans le paradigme INDÉPENDANT, les marques de pluriel des arguments [–PERSONNE] (de même que celle du cas oblique *-a*), occupent une place à part au sein de la structure de la forme verbale, identifiée comme spécifique à la NON PERSONNE (cf. Chapitre 8, sections I.1 et II.1 pour les schémas structurels des formes verbales selon les différents paradigmes). Un certain enjeu se dessine donc autour de ce marquage du nombre (pluriel) des inanimés dans le cadre de notre analyse, afin de déterminer si oui ou non il signale l'indexation d'un inanimé sur une forme verbale, ce dernier ayant alors (ou non) accès à la place d'argument. Si l'on compare l'indexation du pluriel animé à celle du pluriel des inanimés sur les formes verbales – cf. notre argumentation au Chapitre 8 –, le fait que le pluriel inanimé soit répercuté tend à signaler qu'il constitue effectivement l'argument de la forme verbale en question. Toutefois, nous estimons que le statut de la marque de 'pluriel' des inanimés⁴⁸⁸ demeure ambigu. Il se pourrait bien que les référents de genre grammatical inanimé, dans une partie des langues algonquiennes du moins (incluant l'innu-aimun), ne puissent constituer de véritables arguments des verbes⁴⁸⁹. On retiendra pour l'instant la similitude des formes verbales 'impersonnelles' avec les formes verbales 'inanimées' et le fait, finalement significatif et commun à beaucoup de langues, que la NON PERSONNE demeure peu marquée au sein des bases verbales, constituant même dans certaines formes un marquage par défaut, non-référentiel (Drapeau, 2011 : 514). Dans le cadre de notre proposition de classification alternative (sémantique) des bases verbales algonquiennes, nous considérerons donc comme appartenant à une classe commune les verbes monovalents sélectionnant un 'actant unique' inanimé – mais, dès lors, le terme d'« actant » apparaît abusif – qui, lorsque ce dernier est non-instancié, ont une interprétation impersonnelle, et celle des verbes traditionnellement considérés comme « impersonnels ».

On ne peut prétendre entreprendre, au sein de ce travail, une classification sémantique exhaustive des verbes innus selon les rôles sémantiques (et leur nombre) qu'ils définissent et les contraintes d'instanciation qui s'y appliquent. Beaucoup d'entre eux sont en effet spécifiques aux sèmes qui les composent – ainsi, *atite:-w* « it changes color » décrit le changement de couleur des baies au cours de leur mûrissement, la base sélectionne alors

⁴⁸⁸ N'oublions pas que dans de nombreuses langues à travers le monde, il est manifeste qu'il n'y a pas, à proprement parler, de « pluriel » des inanimés (cf. à ce sujet Lemaréchal 1993 pour le palau, langue malayo-polynésienne).

⁴⁸⁹ Cette hypothèse sera reprise et développée à la fin du Chapitre 11 (II.2).

exclusivement des entités de la classe des fruits en tant qu'argument (Drapeau, 2011 : 507). Nous avons vu, au cours des sections précédentes (principalement en II.2 et II.3) que la structure interne des bases – notamment le type de racine et la manière dont cette dernière se combine avec les autres éléments constitutifs de la base – pouvait cependant constituer la première étape d'une distinction sémantique des verbes en différentes classes. Cependant, les possibilités combinatoires étant considérablement étendues, ce travail d'inventaire ne peut être entrepris dans le cadre de la présente thèse. En revanche, dans une perspective plus généralisatrice, il est possible de définir plusieurs grandes classes sémantiques rassemblant les bases ayant un comportement similaire quant au nombre d'arguments qu'elles autorisent et aux contraintes sémantiques qu'elles exercent sur leur instanciation en termes d'animéité (notamment [+/-contrôle]). Nous retenons en ce sens 4 principales classes sémantiques⁴⁹⁰ :

- les verbes sélectionnant un 'actant unique' inanimé (IntrIn et impersonnels), incompatibles avec les indices actanciels des personnes proprement dites, potentiellement ré-interprétables comme des bases impersonnelles dans le sens où leur place d'argument ne serait jamais instanciée (l'inanimé ayant une fonction de complément du verbe, spécifiant un sème du procès sans instancier de place d'argument)⁴⁹¹ ;
- les verbes monovalents (IntrIn, IntrAn, IntrAn « ambitransitifs » et « IntrAn +O ») ;
- les verbes bivalents sélectionnant un non-agent inanimé n'ayant pas accès à une place d'argument (IntrAn « transitifs » ou TrIn de classe 2) ;
- les verbes bivalents (TrIn de classe 1 et TrAn).

La section suivante passe en revue les spécificités syntaxiques de chacune de ces classes, et en précise le cas échéant les sous-classes identifiables. Les différentes classes verbales sémantico-syntaxiques que nous avons établies jusqu'à présent seront dorénavant précisées dans nos gloses lorsque c'est possible, soit :

- BVimpers : pour les bases impersonnelles⁴⁹² ;

⁴⁹⁰ La distinction de ces classes sémantiques peut être confortée par une analyse syntaxique formelle : les verbes impersonnels ne sont compatibles avec aucune opération de diathèse régressive. Les verbes monovalents présentent une construction passive qualifiée d'« impersonnelle » avec le morphème *-nan(u)*. Les verbes bivalents ont une construction passive en *-kan*. Ce qui distingue les verbes bivalents dont le non-agent est expressément signalé comme inanimé des autres verbes bivalents, c'est l'absence d'alternance de morphèmes relevant de la diathèse autres que les diathèses régressives et progressives – à savoir : les morphèmes indexant spécifiquement la personne instanciant le rôle de non-agent et les morphèmes relevant du marquage de l'alignement (cf. Chapitres 8, 9 et 10).

⁴⁹¹ Cf. Chapitre 10, II.2b.

⁴⁹² Rappelons que la désignation des bases traditionnellement identifiées comme intransitives inanimées n'a pas pour l'heure fait l'objet d'une argumentation détaillée, que nous développerons seulement à la fin du Chapitre 11, ce type de verbes n'étant pas directement concerné par les phénomènes qui nous occupent. En attendant, si cette qualification d'impersonnelle ne semble pas appropriée, on peut considérer qu'elle s'applique à des bases 'monovalentes inanimées'.

- BVmono : pour les bases monovalentes ;
- BVbiv_{INAN} : pour les bases bivalentes avec une contrainte d'instanciation [INANIMÉ] sur le rôle du 2nd actant ;
- BVbiv : pour les bases bivalentes sans contraintes d'instanciation sur le rôle du 2nd actant ;
 - BVbiv_{ANIM} : pour les bases bivalentes avec une contrainte d'instanciation [ANIMÉ] sur le rôle du 2nd actant⁴⁹³.

2) La valence des verbes et leurs constructions syntaxiques

Nous avons vu combien la nature des actants était un paramètre déterminant dans la formation des bases verbales et leur classification morphosyntaxique. Nous estimons que les classes de verbes telles que traditionnellement identifiées ne sont pas suffisamment pertinentes pour rendre compte de la logique propre de ces langues. Nous soutenons, afin de se prémunir au maximum des biais ethnocentriques, qu'il est nécessaire en premier lieu de se concentrer sur l'expression morphosyntaxique des actants au sein même de la forme verbale. La présence ou non d'un syntagme extérieur ne doit pas à ce stade être considérée comme caractérisant une certaine classe syntaxique de verbes. Plutôt que d'inférer de manière finalement arbitraire le statut argumental de ces syntagmes abusivement qualifiés d'« objet » ou de « sujet » selon les cas, il faudrait d'abord cerner précisément, dans la mesure du possible, la véritable fonction de ce type de syntagme. Il est ainsi tout à fait envisageable que leur présence soit déterminée par une classe spécifique de procès exprimé par le verbe. Cela relève donc plutôt de considérations sémantiques relevant de l'organisation du lexique propre aux langues algonquiennes. En outre, la capacité de certaines racines (ou de certains radicaux complexes) d'être combinées aux différents morphèmes de diathèse et de voix doit également être prise en compte ; or cette dernière relève également essentiellement des propriétés sémantiques du procès, comme nous avons commencé de l'esquisser à travers l'analyse de différents suffixes thématiques en innu-aimun (II.2) dans ce chapitre.

Rappelons ci-dessous le schéma de la structure globale d'une base verbale tel que nous l'avons postulé en II.3c :

⁴⁹³ Selon nous, il s'agit bien d'une sous-classe de verbes bivalents puisque l'expression de la diathèse et les flexions sont identiques aux bases verbales bivalentes.

SCHÉMA GÉNÉRAL	BASE VERBALE			
	Position I (racine/radical complexe)	Position II (incorporation/classificateur)	Position III (élargissement sémantique du radical)	Position IV (suffixe thématique)
IDENTIFICATION DU PROCÈS (sous-classe de type de procès)	Sous-catégorisation (d'un élément/sème) du procès	Mode de réalisation du procès	Orientation du procès, type de procès	
VERBES DE POSSESSION	FORME NOMINALE POSSÉDÉE (√') [Préfixe possr + BN + (Appl _{poss}) + (Suffixes possr)]			-i +dynam
VERBES DE PROPRIÉTÉ TRANSITOIRE	BN (√/√')			-(i)u: Affect+dynam
VERBES DE FAIRE	BN (√/√')			-(i)tshe VxAntipassf
etc...				

Selon nous, la structure interne d'une base verbale – en fait, la compositionnalité caractérisant l'association de ses éléments constitutifs – détermine le type de rôles sémantiques que cette base régit, ainsi que le nombre de places d'arguments qui leur sont ou non associées, information(s) éventuellement signalée(s) ou complétées par le suffixe thématique. Dès lors que les entités instanciant (le cas échéant) les places d'arguments sont identifiées, la fonction et le statut d'un syntagme supplémentaire doit être discutée. Considérons l'exemple suivant :

PARRY ISLAND NISHNAABEMWIN (Valentine, 2001 : 216)

(52) *gii- bootaa.g.e -w -ag giw kwew-ag niw mdaamn-an*
MqAsp √_{verb}.ER.STh Tps -Pers Dém+Nbre BN Nbre Dém+Cas BN Cas
Accomp piler.Instr.+téliq Neutre 3pl_{NA} Méd+pl_{NA} femmepl_{NA} Dist+Obl mais Obl
iw wii- bkwezhgan.ke -waa -d
Dém MqAsp √_{Nom}.STh⁴⁹⁴ NbrePers Pers
Dist_{NI} Irréalis pain.faire pl 3Dép

“the women ground up the corn when they were going to make bread”

Dans cet exemple, nous sommes en présence d'un verbe principal (au paradigme INDÉPENDANT), *bootaa.g.e-* “grind things up, pound things in a mortar”, renvoyant à un procès sémantiquement spécifique (non hypéronymique) : on ne peut moudre que des choses qui peuvent être moulues – ou alors, selon les langues, on observe une contrainte de réinterprétation, souvent métaphorique – typiquement du grain, en tout cas une classe d'entités caractérisée, dans la langue, par son genre inanimé. La base verbale est quant à elle vraisemblablement monovalente, comme on peut le déterminer au regard de sa structure : le

⁴⁹⁴ Ce suffixe thématique est décrit par Valentine comme dérivant, à partir d'une base nominale des ‘verbs of constructive application’ (Valentine, 2001 : 418 & sqq), il s'apparente en ce sens au morphème dérivatif *-itshe* identifié par Drapeau (2014 : 405) qui permet de former des verbes signifiant « faire N » à partir d'une base nominale, dont nous verrons au Chapitre 10 (I.4) qu'il correspond vraisemblablement au morphème d'antipassif. La grammaire de Valentine (2001) ne semblant pas aborder ces phénomènes de voix, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si les mêmes remarques peuvent être formulées à propos du morphème *-ke* en (52).

suffixe thématique indique que le procès en question distingue une seule place d'argument au rôle sémantique de type agentif⁴⁹⁵. Son correspondant bivalent, *bootaagw*⁴⁹⁶, sélectionne un non-agent de genre animé : le suffixe thématique diffère. On peut donc en déduire que le procès auquel renvoie la base en (52) se traduit de manière générique par « moudre (du grain) », soit, en termes de $f(x)$: $bootaage(x) = \ll x \text{ moud (du grain)} \gg$. Dans l'exemple (52), le syntagme *niw mdaamn* « ce maïs » ne peut donc pas renvoyer à proprement parler à un argument du verbe *bootaage-*, puisque ce dernier n'a qu'une seule place d'argument disponible, devant être instanciée par une entité d'une classe sémantique 'agentive', typiquement un être humain. Ainsi, le syntagme *niw mdaamn* constitue plutôt une sous-catégorisation d'un sème intrinsèque au verbe (celui de *pouvant être moulu*).

Comment, dès lors, caractériser le traitement syntaxique de ces syntagmes sous-catégorisant le procès ? Quelles différences par rapport au traitement des 'non-agents' inanimés des verbes bivalents d'une part, des 'patients inanimés' des verbes bivalents inanimés auxquels ne correspond pas de place d'argument d'autre part ? Comment distinguer, enfin, un syntagme sous-catégorisant le procès d'un complément circonstanciel ? Nous allons tenter d'aborder ces questions et de définir des éléments de réponse pour l'innu à travers l'étude de plusieurs exemples.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 35)

- (53) a. *mitsh* *-u* *min -ñu*
 BVmono Tps BN Cas
 manger-de Neutre baie Ob_{INI}
 « il/elle mange un fruit »
- b. *mitsh* *-u* *min -a*
 BVmono Tps BN Nbre
 manger-de Neutre baie pl_{INI}
 « il/elle mange des fruits »

⁴⁹⁵ Valentine précise que certain•es locuteurs/trices de nishnaabemwin produisent une forme différente où l'inanimé *moulable* est traité comme un « second objet » dont les caractéristiques sont indexées dans la forme verbale : « Now, of some interest is the fact that many speakers of Nishnaabemwin add inflections for the properties of goals to verbs of this sort (...). For example, instead of *gii-bootaagewag*, (...), many Nishnaabemwin speakers would have *wgii-bootaagenaawaan* as the inflected form of this verb. Rhodes (1991) distinguishes these VAIO goals form goals associated with VTA and VTI verbs on the basis of their inflectional behaviour, designating the latter as PRIMARY OBJECTS and the goals of VAIO's as SECONDARY OBJECTS. The goals of VAIO's pattern identically to the secondary objects of DITRANSITIVE verbs, according to Rhodes. » (Valentine, 2001 : 216-217). Ainsi, dans la forme alternative à l'exemple (52) citée par Valentine, l'inanimé *moulable* est indexé mais ne constitue pas un argument 'central' : la forme verbale – vraisemblablement bivalente si l'on tient compte de la présence du préfixe de NON PERSONNE (*w-*) qui n'apparaît que dans les formes bivalentes – indique que son 2nd actant est périphérisé, à l'instar, d'après Rhodes, du 2nd actant des formes verbales ditransitives. Cf. Chapitre 8 (I.3 et II.3) pour une comparaison du fonctionnement des formes verbales bivalentes innues avec celui des langues nishnaabemwin.

⁴⁹⁶ Cf. <https://dictionary.nishnaabemwin.atlas-ling.ca/#/results> (consulté le 27/01/2023).

c. <i>mu</i>	<i>-e</i>	<i>-u</i>	<i>uapimin</i>	<i>-a</i>
BVbiv _{ANIM}	Diath	Tps	BN	Cas
manger	VxNeutre	Neutre	pomme	Obl

« il/elle mange une pomme »

En (53)a&b, *mitsh-* est une base monovalente apparaissant avec un syntagme ne renvoyant pas à l'actant unique. L'exemple (53)c montre qu'il existe une base bivalente *mu-* qui sélectionne expressément un non-agent animé. Les bases *mitsh-* en (53)a&b et *mu-* en (53)c n'expriment donc pas le même procès : la première renvoie au fait de manger, la seconde à l'action de manger une entité identifiée comme animée – que l'une soit monovalente et l'autre bivalente est donc significatif. En (53)a&b la forme verbale ne présente pas de morphème de diathèse, tandis qu'en (53)c on constate la présence du morphème de voix neutre *-e*, attestant de la présence de deux places d'argument. Nous suggérons qu'en (53)a&b, le syntagme désignant *ce qui se mange* opère comme une sous-catégorisation du procès, à l'instar d'un élément incorporé : ce qui distingue la sous-catégorisation réalisée par incorporation, de celle réalisée par la présence d'un syntagme complément du verbe (spécifieur), est la différence d'intégration de la détermination d'un sème implicite du procès⁴⁹⁷. Cette différence d'intégration rend par ailleurs possible la promotion de ce syntagme complément en argument lorsque l'actant unique du procès de base est « effacé » par la voix impersonnelle (ce qui est par ailleurs traduit en (54) par une voix moyenne à travers l'usage de la forme réflexive de « manger ») :

INNU D'UNAMAN-SHIPU (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>)

(54)	<i>assimanan-a</i>	<i>apish.ish</i>	<i>kashiuashi-u</i>	<i>-a</i>	<i>mitshi</i>	<i>-nanu</i>	<i>-a</i>	(...)	
	BN	Nbre	Qualif.Éval	BVmono	Tps	–Pers	BV	Diath	–Pers
	graine-noirepl _{NI}	petit.Atténuatf	sucré	Neutre3pl _{NI}	Neutre3pl _{NI}	manger-de	VxImpers	3pl _{NI}	

« Les graines noires sont un peu sucrées, elles se mangent (...) »

Dans l'exemple ci-dessus, il semble en effet que la voix impersonnelle permette l'indexation de *ce qui se mange* par l'intermédiaire du morphème de la NON PERSONNE *-a* marquant le pluriel inanimé d'un actant NON PERSONNE.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 139)

(55)	a. <i>natshin-am</i>	<i>-u</i>	<i>utapan</i>	
	BVbiv	Diath	Tps	Possr+BN
	pousser	Démot°	Neutre	Poss3+automobile

« il/elle pousse son auto »

b. <i>natshin-e</i>	<i>-u</i>	<i>ut-</i>	<i>asham -a</i>
BVbiv	Diath	Tps	Possr BN Cas
pousser	VxNeutre	Neutre	Poss3 raquette Obl

« il/elle pousse sa raquette »

⁴⁹⁷ Lire la 3^{ème} partie de Lemaréchal 1998 pour une illustration des différentes manifestations résultant de processus de cumul (incorporation) ou de décumul des $f(x, \dots)$ à travers les langues.

En (55), *natshin-* est une base verbale bivalente, on constate que la base verbale est identique dans les deux énoncés, que le second actant soit animé ou inanimé : elle a donc un signifié identique en (55)a⁴⁹⁸ et en (55)b. En revanche, si la base verbale est identique, la forme verbale diffère puisqu'en (55)a on trouve le morphème de démotion *-am* qui, nous l'avons mentionné précédemment⁴⁹⁹, a pour fonction de périphériser le 2nd actant, tandis qu'en (55)b on trouve le morphème de voix neutre, caractéristique des formes verbales bivalentes dont le 2nd actant est au cas oblique (il n'instancie alors pas la place d'argument correspondante, étant sous-spécifié). Ainsi, si *a priori* les bases verbales bivalentes peuvent indifféremment prendre un second actant animé ou inanimé, lorsqu'il est inanimé ce dernier est exclu de la base verbale et n'en constitue donc pas un argument. Dans la forme passive de ces bases verbales, le second actant, indifféremment animé ou inanimé, est promu 1^{er} argument, ce qui est notamment visible à travers le morphème de diathèse *-a* [a:] :

INNU-AIMUN

- (56) a. *natshin-a -kan -u utapan*
 BVbiv Diath Diath Tps Possr+BN
 pousser 3nonAgtVxPassfNeutre Poss3+automobile
 « son auto est poussée » (d'après Drapeau, 2014)
- b. *natshin-a -kan -u -a ut- asham -a*
 BVbiv Diath Diath Tps -Pers Possr BN Cas
 pousser 3nonAgtVxPassfNeutre3Obl Poss3 raquette Obl
 « sa raquette est poussée » (*ibid.*)

On voit alors, en (56)a, que le morphème de démotion *-am* n'apparaît pas : à la voix passive, le second actant inanimé, manifestement promu en tant qu'argument unique, n'est pas exclu de la forme verbale comme en (55)a. Le syntagme *utapan* n'a donc vraisemblablement pas la même fonction syntaxique en (56)a, où il constitue le seul argument, et en (55)a où il est exclu de la forme verbale. Nous suggérons alors qu'à l'instar des syntagmes compléments des procès monovalents, les 2^{nds} actants inanimés périphérisés par le morphème *-am* sont relégués à la fonction de complément du verbe, sous-catégorisant ce dernier⁵⁰⁰.

⁴⁹⁸ Le fait que le syntagme désignant le *poussé* ne soit pas au cas oblique ne dépend pas tant de sa fonction au sein de l'énoncé, mais est dû au fait qu'il s'agit d'une entité possédée par l'agent : « Un nom possédé de genre *inanimé* ne prend pas de suffixe d'obviation [= de cas oblique] lorsque le possesseur est de 3^{ème} personne » (Drapeau, 2014 : 62). Cela fait sens puisque le marquage OBLIQUE est à l'origine un marquage anaphorique différentiel mettant en œuvre la distinction de différents référents animés relevant de la NON PERSONNE. L'inanimé possédé est alors identifié à travers la référence à son possesseur animé (cf. Chapitre 6, I.3).

⁴⁹⁹ Cf. Notes 433 page 256 et 456 page 270, ainsi que commentaires des exemples (48) page 289.

⁵⁰⁰ L'identification de ces syntagmes comme des régimes sous-catégorisant le verbe peut nous être contestée sur le principe que ces syntagmes ne sont pas pour autant non-référentiels ou indéfinis : de fait, ils peuvent désigner des entités possédées comme en (55)a, et même être spécifiés par une relative. Nous répondons que c'est en effet là que se joue la différence d'intégration de ces compléments, entre les éléments incorporés et ceux désignés par des syntagmes indépendants. Ces derniers ne sont pas des arguments du verbe, ils spécifient un sème intrinsèque ou implicite du prédicat mais n'en instancient pas un rôle sémantique distinct auquel correspond une place

Qu'en est-il, enfin, de la fonction des syntagmes référant au 2nd actant inanimé des verbes bivalents sélectionnant un second actant inanimé ? Occupent-ils une place d'argument au même titre que les 2^{nds} actants animés des verbes bivalents, ou fonctionnent-ils plutôt comme des compléments du verbe, à l'instar des syntagmes sous-catégorisant certains procès monovalents ?

INNU AIMUN

(57) a. (...) *nit- ut* *-inu tshika apashta -u*
 Pers BN Cas MqMod BV_{biVINAN} Tps
 1 embarcation Obl_{NI} Fut utiliser Neutre
 « (...) il se servira de ma chaloupe. » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words> –
 Unaman-Shipit)

b. *nit- ut* *-inu tshika apashta -kan -n -u*
 Pers BN Cas MqMod BV_{biVINAN} Diath Diath Tps
 1 embarcation Obl_{NI} Fut utiliser VxPassf Appl_{OBL} Neutre
 « ma chaloupe sera utilisée »⁵⁰¹

En (57), *apashta-* est une base verbale bivalente présentant une contrainte d'inaniméité pour l'instanciation du rôle de 2nd actant. Si l'on observe la construction passive en (57)b, on constate que le second actant inanimé semble bien promu en argument, puisqu'il est indexé par l'applicatif oblique sur la forme verbale passive. Est-il pour autant un argument en (57)a, où il demeure non-indexé ? Où constitue-t-il un régime du verbe pour lequel ne correspond aucune place d'argument ? Le fait que la construction passive fasse intervenir le morphème *-kan* nous encourage à considérer qu'il instancie bien un rôle sémantique distingué par la diathèse du verbe. Nous avons déjà mentionné (II.1) que les verbes de cette classe se caractérisent par des suffixes thématiques constants : *-(i)ta:* ou *-a:*. Il semble alors que l'on puisse segmenter le premier en *-(i)t-a:* où le premier élément indique un procès de type causatif, tandis que le deuxième se trouve être homonyme du morphème de diathèse *-a:* indexant une NON PERSONNE non-agent. Doit-on dès lors dans ces bases verbales considérer *-a:* comme un suffixe thématique indiquant la propriété inanimée du 2nd actant (et donc le fait – nous argumenterons de manière plus approfondie aux Chapitres 8 puis 10 et 11 – qu'il n'a par conséquent pas accès aux fonctions argumentales), ou bien comme un morphème de diathèse indexant une NON PERSONNE non-agent comme dans les verbes bivalents sélectionnant un 2nd actant animé ? Si

d'argument. Pour autant, cela ne les empêche pas de désigner des entités définies. C'est, par exemple, toute la différence entre l'actant local d'un verbe de déplacement comme aller (« il va chez moi », où « chez moi » désigne un lieu spécifique et référentiel et détermine un sème implicite du verbe aller = 'aller quelque part', mais il n'instancie pas pour autant une place d'argument, le verbe « aller » étant monovalent) et un complément de lieu dans une phrase comme « il a fêté son anniversaire chez lui », où « chez lui » – toujours spécifique et référentiel –, constitue un complément circonstanciel de lieu.

⁵⁰¹ Cet exemple a été construit par nos soins afin de conserver un parallèle clair entre les exemples.

l'on segmente le morphème *-a*: de la base *apasht-a*, on constate qu'il est également présent dans la construction passive en (57)b, à l'instar des formes passives des verbes bivalents animés. Dans le cadre de notre analyse, les deux alternatives sont possibles. Notons cependant que ce qui caractérise les morphèmes de diathèse (hors opérations de diathèse progressive/régressive) des autres formes verbales bivalentes est le fait qu'ils alternent selon les configurations actanciennes, ce qui n'est pas le cas dans les formes verbales bivalentes inanimées où la présence de *-a*: est constante dans l'ensemble du paradigme (Drapeau, 2012 : 182). Nous préférons donc traiter ce morphème comme un suffixe thématique, présentant un niveau d'intégration à la base verbale supérieur aux morphèmes de diathèse. Ainsi, nous considérons qu'il n'y a pas de place d'argument correspondant au rôle sémantique de « second actant » distingué par la valence des bases verbales sélectionnant un actant inanimé, comme si l'on se trouvait dans le cas d'une voix moyenne tributaire de la participation d'un élément inanimé au procès. Dans les exemples ci-dessous, on compare la forme passive d'une base verbale bivalente inanimée avec celle d'une base verbale bivalente animée :

INNU-AIMUN

- (58) a. *pet.a* *-kan* *-u*
 $\sqrt{\text{Verb.STh}}$ Diath Tps
 entendre.nonAgtInanVxPassf Neutre
 « c'est entendu » (Drapeau, 2014 : 570)
- b. *pet.u* *-a* *-kan* *-u*
 $\sqrt{\text{Verb.STh}}$ Diath Diath Tps
 entendre.nonAgtAnim 3nonAgtVxPassf Neutre
 « il/elle est entendu•e » (Drapeau, 2014 : 567)

Ainsi, les bases verbales en (58)a et en (58)b ne sont pas les mêmes puisqu'elles présentent un suffixe thématique différent. En (58)a le suffixe thématique indique un non-agent inanimé – donc, la valence distingue bien deux rôles sémantiques, un agent et un non-agent – mais la forme verbale ne porte pas de suffixe de diathèse indexant spécifiquement le non-agent : celui-ci ne pouvant être qu'un inanimé, cela ferait double-emploi avec le suffixe thématique⁵⁰². En revanche, en (58)b, le suffixe thématique indique que le non-agent est animé, celui-ci peut alors être soit une NON PERSONNE, soit une 1^{ère} personne, soit une 2^{ème} personne, d'où l'intervention d'un morphème de diathèse précisant le type de « personne » instanciant le rôle de non-agent, et donc la place d'argument animée qui lui est associée. Dans les deux cas, le non-agent, animé

⁵⁰² Précisons que, si les langues algonquiennes (du moins l'innu) semblent éviter ce type de redondance dans un tel contexte, ce n'est absolument pas le cas d'autres langues. Il n'existe pas de principe universel linguistique selon lequel les langues s'épargneraient tout marquage redondant. Nous tâchons seulement ici de rendre compte des formes verbales bivalentes inanimées qui semblent fonctionner sans l'intervention de ce que nous identifions comme des morphèmes de diathèse.

ou non, est promu argument (unique) par la construction passive. À la voix de base, les verbes bivalents inanimés innus ne s'accordant qu'avec l'agent (tandis que les verbes bivalents animés indexent les caractéristiques tant de l'agent que du patient), nous estimons que cela revient à considérer que, bien que deux rôles sémantiques soit distingués, seul l'agent indexé constitue un véritable argument du procès, qui n'a donc qu'un seul argument (d'où l'absence de morphème de diathèse indexant le non-agent). Le syntagme indépendant désignant le non-agent inanimé, le cas échéant, est alors relégué là encore à une fonction de sous-catégorisation du procès, n'ayant pas accès à une place d'argument⁵⁰³.

Ce contraste entre les formes verbales bivalentes animées et inanimées met au jour le problème des différentes conceptions qu'on a pu avoir de la valence : la valence observée dans la phrase – alors sujette aux interprétations ethnocentriques se basant davantage sur la traduction des exemples que sur la structure de la langue – et celle déterminée dans le lexique. Il nous semble plus rigoureux de partir des données de la langue telles qu'elles sont et non telles qu'elles sont traduites, en évitant de ramener trop rapidement une structure, qui semble familière, à ce que prescrit la grammaire de nos langues. Nous avons évoqué plus haut (cf. Note 500 page 299) la différence d'intégration qui distingue les éléments incorporés sous-catégorisant le procès – qui ne saturent pas nécessairement une place d'argument selon le sème qu'ils catégorisent au sein de la base verbale (et, donc, selon le type de procès exprimé par la base) – et ce que nous identifions comme des « compléments du verbe », qui apparaissent sous la forme de syntagmes indépendants et qui ont également pour fonction de sous-catégoriser le procès, n'ayant pas de place d'argument définie au sein de la forme verbale.

INNU-AIMUN

- (59)a. *nutsh(i) -atshakash -u -e -u*
 ^{√Verb} **Incorp** **ER** **STh** Tps
 être-après **vison** **Instr+téliq** Neutre
 « il/elle chasse le vison » [lit : « il/elle vison-chasse »] (Drapeau, 2014 : 444)

⁵⁰³ On retrouve ce cas de figure dans d'autres langues, comme en palau, où selon le type d'aspect (perfectif ou imperfectif), l'« objet » inanimé pluriel apparaît soit comme un objet sous la forme d'un indice personnel (au perfectif), soit comme sous-catégorisant le procès (à l'imperfectif) : « À l'aspect imperfectif (action considérée en elle-même dans son développement), l'objet humain ou singulier non-humain défini est introduit par la préposition *er* (comme un complément circonstanciel, directionnel, etc.) c'est-à-dire sous la forme d'un objet périphérisé, mais l'objet non-humain pluriel ou indéfini suit immédiatement le verbe (objet en fait non référentiel incorporé), tandis qu'à l'aspect perfectif (résultat de l'action pris en compte), l'objet, toujours défini, apparaît sous la forme d'un suffixe personnel objet, éventuellement spécifié par un syntagme objet » (Lemaréchal, 1993 : 169-170). Si, en palau, les stratégies de désignation d'une classe d'entité instanciant une place d'argument font intervenir plusieurs paramètres (nombre, définitude, aspect) et se déclinent alors selon ces derniers (périphérisation/incorporation de l'objet, mais aussi topicalité/focalité, anaphore/cataphore, déixis – Lemaréchal, 1993 : 177), en innu c'est plus spécifiquement le genre animé ou inanimé de l'entité instanciant un rôle sémantique, sur lequel il peut ou non exister des contraintes sémantiques d'instanciation, qui détermine la manière dont il est syntaxiquement représenté au sein du procès.

b. <i>nutshi</i>	<i>-e</i>	<i>-u</i>	<i>atshakash-a</i>	
BVbiv _{ANIM}	Diath	Tps	BN	Cas
chasser	VxNeutre	Neutre	vison	Obl

« il/elle chasse le vison » (*ibid.*)

Dans les exemples ci-dessus, l'incorporation en (59)a serait saturante puisque Drapeau précise que le *chassé* ne peut alors pas apparaître sous la forme d'un syntagme indépendant (Drapeau, 2014 : 444). En (59)b, la forme verbale est bivalente et le syntagme indépendant *atshakash-a* désigne le non-agent *chassé* pour lequel est disponible une place d'argument, comme en témoigne la présence de la voix neutre. D'après nous, si l'incorporation sature ici une place d'argument c'est que la racine *nutsh(i)-* exprime un procès bivalent [+dynamique], [+contrôle]. Lorsque c'est le cas, le *chassé* n'est pas référentiel et ne peut donc être spécifié. En revanche, si le procès est monovalent et exprime une propriété ou un état ([−dynamique], [−contrôle]), l'actant unique peut être désigné par un syntagme indépendant :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 442)

(60) <i>miñu-apeu</i>	<i>-sh</i>	<i>-u</i>	<i>ne</i>	<i>Puñ</i>
√ _{Qualif} Incorp	STh	Tps	Dém	NP
bien homme.FConstr	Propriété_{Anim}	Neutre	Méd	Paul

« Paul est bel homme »

Dans l'exemple ci-dessus, l'actant unique pourrait être instancié par une personne proprement dite : *tshi-miñu.apeu.sh-in* « tu es bel homme », ce qui montre qu'il existe bien une place d'argument pour l'actant unique de ces bases verbales monovalentes. D'après Drapeau, il semble que ce soit là les seuls cas où l'incorporation n'est pas saturante.

Maintenant, pourquoi distinguer ce qui constitue des rôles sémantiques, auxquels sont associées – ou non, dans le cas des verbes bivalents inanimés – des places d'argument (qu'ils peuvent instancier ou non, selon leur genre⁵⁰⁴ ou leur cas⁵⁰⁵) et ce que nous considérons comme des compléments du verbe, sous-catégorisant le procès, qui renvoient également dans certains cas à un rôle sémantique ? Selon nous, il s'agit de deux stratégies différentes de désignation des entités liées à la valence d'un verbe, déterminées par des contraintes sémantiques : ou bien elles peuvent instancier un rôle sémantique et sa place d'argument associée ; elles constituent alors des arguments du procès accédant aux places de 1^{er} argument (« sujet ») ou de 2nd argument (« objet »). Ou bien elles instancient un rôle sémantique mais n'ont pas accès à la place

⁵⁰⁴ Le non-agent inanimé d'une base verbale bivalente sélectionnant indifféremment un non-agent animé ou inanimé n'a, quoiqu'il en soit, jamais un accès direct à la place d'argument associée au non-agent, d'où sa démotivation marquée par le morphème *-am* lorsque l'agent est une NON PERSONNE et la présence de la voix neutre signalant un second actant non-spécifié lorsque l'agent est une personne proprement dite.

⁵⁰⁵ Les actants au cas oblique n'ayant pas accès à la place d'argument associée au rôle qu'ils instancient ont une fonction, comme le nom l'indique, « oblique » (cf. Chapitre 6, II).

d'argument correspondante – sur laquelle, nous le verrons au Chapitre 8, il existe également des contraintes d'instanciation indépendantes de celles déterminées pour les rôles sémantiques – ; elles sont alors soit au cas oblique ((62)b), soit reléguées à la fonction de complément du verbe. Ou bien, enfin, aucune place d'argument n'est associée au rôle sémantique qu'elles instancient et elles fonctionnent donc là encore comme un complément du verbe ((62)a et (61)).

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 144)

(61) *miñ -u nipi -ñu*
 BVmono Tps BN Cas
 boire Neutre eau Obl_{NI}
 « il/elle boit de l'eau »

(62) a. *amatshuetuate -u mit -a*
 BVmono Tps BN Nbre
 monter-une-pente-avec-une-charge_{NI}-sur-le-dos Neutre bois-sec pl_{NI}
 « il/elle monte une côte avec une charge de billots sur le dos »

b. *amatshuetutam -e -u ut- auass-im -a*
 BVbiv_{ANIM} Diath Tps Pers BN Diath Cas
 monter-une-pente-avec-une-charge_{NA}-sur-le-dos VxNeutre Neutre 3 enfant Appl_{POSS}Obl
 « il/elle monte une côte avec son enfant sur le dos »

Les exemples en (61) et (62) illustrent la différence entre un complément du verbe en (61) et (62)a, qui vient caractériser le procès mais n'en constitue pas un actant « central », et un syntagme actantiel en (62)b. Les formes verbales en (61) et (62)a sont toutes les deux monovalentes : elles ne présentent pas de marque de diathèse signalant l'existence de deux places d'argument. En (61), le syntagme substantival *nipi-ñu* désigne le *bu*, qui n'est pas considéré comme un non-agent mais plutôt comme un moyen : le *buveur* se désaltère « avec de l'eau ». Le syntagme nominal *nipi-ñu* est donc un complément du verbe. En (62)a, le syntagme substantival *mit-a* détermine la *charge portée sur le dos*, rôle sémantique interne à la base verbale puisque désigné par l'élargissement du radical *-tuat-*, mais qui n'est pas pour autant présenté comme « central » puisqu'il ne donne lieu à aucune place d'argument associée. Il fonctionne, là encore, comme un complément du verbe. Dans l'exemple (62)b, la base verbale est cette fois bivalente. Le syntagme *ut-auass-im-a* ne détermine pas ici la charge sur le dos mais désigne bien l'actant qui instancie le rôle de cette charge, lequel est associé à une place d'argument.

La question qui se pose dès lors est la suivante : qu'est-ce qui distingue un complément du verbe d'un complément circonstanciel ? En théorie, nous considérons que le complément du verbe vient déterminer un sème interne au procès, il est donc directement lié à ce dernier – d'où la fonction de sous-catégorisation (ou spécifieur au sens non technique du terme). Le complément circonstanciel ne renvoie lui qu'aux circonstances accompagnant la réalisation du

procès, mais n'ayant pas d'incidence sur sa réalisation ; il apporte des informations supplémentaires et optionnelles. On comprend rapidement qu'une telle distinction ne peut être objectivement déterminée sans l'analyse précise et rigoureuse des éléments constitutifs des bases verbales – qui demeure malgré tout tributaire d'une interprétation presque inévitablement partielle du lexique –, sachant que certaines restent malgré tout énigmatiques, si ce n'est complètement opaques. Nous proposons d'utiliser les différents types de diathèse régressive à disposition (particulièrement la voix impersonnelle) comme test syntaxique permettant de déterminer ce qui constitue un complément du verbe, donc dépendant de la valence (au sens large) de ce dernier, et qui est alors susceptible d'être promu argument (donc indexé dans la forme verbale)⁵⁰⁶. Ainsi, le complément du verbe qui vient catégoriser un sème contenu dans la base verbale peut être promu par la voix impersonnelle – ses caractéristiques, le cas échéant, sont alors indexées sur la forme verbale –, il peut être obligatoire selon la sous-classe du verbe mais n'est pas, à la voix de base, un argument. Il est en quelque sorte un actant sans place d'argument, périphérisé. Quant au circonstant, il peut être introduit par un applicatif et est dans ce cas éventuellement promu argument (cf. Chapitre 10, II), sinon il est facultatif.

La classification des bases verbales comme impersonnelles, monovalentes ou bivalentes, si elle nous permet d'en simplifier la présentation, ne rend pas compte de la complexité sémantique liée à la désignation des différentes entités renvoyant aux sèmes internes des procès, qu'elles instancient un rôle sémantique « central » ou déterminent un sème du procès⁵⁰⁷. Les termes « monovalent » et « bivalent » renvoient uniquement au type et au nombre de rôles sémantiques distingués par la diathèse de base du procès (actant unique, agent, non-agent), mais ne couvrent pas la distinction de différents sèmes qu'il est nécessaire de déterminer – ou qui sont susceptibles de l'être – par un complément du verbe (régime spécifiant un sème du procès dans instancier de place d'argument). L'incorporation et/ou la présence d'un syntagme indépendant, figurent parmi les stratégies de désignation de ces entités déterminées par la valence (lexicale) et se distinguent par leur degré d'intégration. L'incorporation équivaut donc jusqu'à un certain point – à savoir la sous-catégorisation d'un actant dont l'on prédique une

⁵⁰⁶ Le cadre de ce travail, et l'accès difficile à de telles données qui demanderaient une enquête auprès de locuteurs et locutrices de l'innu, font que nous ne développerons pas au-delà de quelques constructions impersonnelles présentées au Chapitre 10 (I.2) l'illustration de cette proposition, qui serait selon nous particulièrement intéressante dans le cadre d'une étude consacrée plus spécifiquement aux parties du discours de l'innu-aimun.

⁵⁰⁷ Cette entreprise, bien plus exhaustive, de classification des bases verbales innues, consisterait alors à identifier des sous-classes de verbes selon qu'elles nécessitent ou non que l'un de leurs sèmes soit explicitement déterminé et, le cas échéant, s'il existe des contraintes sémantiques sur cette détermination quant à la classe d'entités pouvant la réaliser.

certaine propriété pour laquelle l'incorporation n'est dès lors pas saturante – à un décumul des $f(x,..)$ ⁵⁰⁸ déterminés par la valence, les x devenant alors non-référentiels. La présence d'un syntagme indépendant, en revanche, permet la désignation de ces x , qu'ils instancient un rôle sémantique ou sous-catégorisent le procès (ou les deux dans le cas des verbes bivalents inanimés). Les différentes opérations régressives de la diathèse sont révélatrices de l'organisation spécifique de chaque classe verbale en termes de valence (« transitivity sémantique ») : la voix passive *-kan* intervient lorsque deux rôles sémantiques « centraux » (agent et non-agent) sont distingués ; la voix impersonnelle *-nan(u)* permet de distinguer les compléments du verbe (obligatoires ou non) des compléments circonstanciels, extérieurs à la valence du verbe.

⁵⁰⁸ Cf. Lemaréchal 1998, chapitre VIII.

Chapitre 8 : Analyse des paradigmes verbaux de l'innu-aimun

Le Chapitre 7 a abordé les bases verbales selon leur structure interne et a circonscrit différentes classes sémantiques de verbes. Ce chapitre poursuit notre étude de la morphosyntaxe verbale et dissèque l'organisation des deux principaux paradigmes flexionnels : l'INDÉPENDANT (formes verbales finies) et le DÉPENDANT (formes verbales non prédicatives – au sens de prédicat syntaxique). Au cœur de notre analyse se retrouvent alors les questions primordiales d'indexation des arguments, et donc de propriétés de ces arguments relativement au rôle sémantique qui leur est associé dans la valence verbale. Nous tâcherons de décrire le fonctionnement de chaque paradigme, ce qui nous amènera vers la dernière partie de notre travail, qui traite plus spécifiquement des questions de diathèse, de voix et d'alignement.

I. Le paradigme indépendant

1) Les formes verbales indépendantes

a/ Présentation et généralités

Le paradigme INDÉPENDANT détermine les formes finies du verbe (propositions principales et indépendantes – cf. Chapitre 5, I). Pour l'innu, le gabarit de ces formes est le suivant :

Tableau 30 : gabarit des formes verbales indépendantes innues

-1	(MqMod/Asp)	B V	1	2	3	4	5
Préfixe personnel (1 ou 2)			Diathèse, Voix & Alignement	Applicatif oblique	Tps+NbrePers	Mode	–Pers (cas et Nbre)

Les arguments sont potentiellement répercutés en cinq places morphémiques : trois pour les personnes du dialogue (positions -1, 1 et 3), et trois pour les arguments de 3^{ème} personne (1, 2 et 5). Concernant les personnes du dialogue, le préfixe personnel (en -1) indique la présence d'une 2^{ème} personne argument le cas échéant, d'une 1^{ère} personne argument le cas échéant si la 2^{ème} personne ne constitue pas un autre argument. La position 1 précise, lorsque l'alignement est accusatif, la personne non-agent d'une forme verbale bivalente – qui peut donc être 1 ou 2 (ou 3). Enfin, la position 3 indique entre autres le pluriel des personnes proprement dites (auquel serait amalgamée l'expression du temps, neutre ou prétérit) : celui de la 1^{ère} (inclusif ou exclusif) le cas échéant, celui de la 2^{ème} le cas échéant – s'il n'y a pas un argument de 1^{ère} personne plurielle exclusive prenant part au procès. Quant à la 3^{ème} personne, comme nous l'avons déjà dit, le suffixe de diathèse en position 1 signale les propriétés de l'argument non-agent, et précise dans le cas de la NON PERSONNE s'il est animé ou sous-spécifié ; l'intervention

de l'applicatif oblique (position 2) permet l'indexation d'un argument au cas oblique ; enfin, les morphèmes de la position 5 indiquent le nombre ou le cas de la NON PERSONNE.

De ces divergences d'indexation des actants selon le type de 'personne' qui instancient les places d'arguments, on comprend que les formes verbales indépendantes présentent un gabarit différent en fonction des propriétés des arguments impliqués dans le procès, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous, qui synthétise l'inventaire des différents morphèmes de personnes, de diathèse, d'alignement et de temps intervenant dans le paradigme INDÉPENDANT :

Tableau 31 : synthèse des morphèmes intervenant dans les gabarits verbaux de l'innu selon les configurations argumentales, paradigme indépendant

		FORME VERBALE						
	Propriétés arguments	Préfixe personnel	Diathèse, Voix & Alignement	Appl. oblique	Temps+NbrePers	-Pers		
BV monovalentes	Inanimé	X	X	-ñ ApplOBL	-u Neutre -pan Prét ₃	-a 3pl _{NI}		
	Animé			-ñ ApplOBL	-u Neutre -pan Prét ₃	-a 3Obl -at 3pl _{NA}		
	1 ou 2	n(it)- 1 tsh(it)- 2		X	X	-n Neutre _{1&2} -t(i) Prét	-(n)an 1pl -au pl	X
BV bivalentes	1 & 2	tsh(it)- 2	BV	-i 1nonAgt -it 2nonAgt	X	-n Neutre _{1&2} -t(i) Prét	-(n)an 1pl -au pl	X
	1 ou 2 & Inan	n(it)- 1 tsh(it)- 2		-e VxNeutre -ik ^u VxSpé				
	1 ou 2 & Anim	n(it)- 1 tsh(it)- 2		-a 3nonAgt -ik ^u VxSpé	X	-u Neutre -t(i) Prét	-(n)an 1pl -au pl	-at 3pl _{NA}
	1 ou 2 & Anim+Obl			-im-a Appl _{POSS} -3nonAgt -im-ik ^u Appl _{POSS} -VxSpé -ik ^u VxSpé	-ñ* ApplOBL	-u Neutre -t(i) Prét	-(n)an 1pl -au pl	-a / -i 3Obl
	Anim & Inan	X		-am Démot° -ik ^u VxSpé	-ñ ApplOBL	-u Neutre -pan Prét ₃	-a 3Obl -at 3pl _{NA}	
	Anim			-e VxNeutre -ik ^u VxSpé	-ñ ApplOBL	-u Neutre -pan Prét ₃	-a 3Obl -at 3pl _{NA}	

*Le morphème d'applicatif oblique n'apparaît dans ce contexte que dans les variétés innues de Mamit, lorsque la forme verbale est à la voix marquée et que le non-agent est une personne proprement dite non plurielle. L'applicatif possessif est alors absent de ces formes.

Ce tableau fait ressortir la principale différence entre les formes verbales dont les bases sont monovalentes et celles dont les bases sont bivalentes : les premières ne portent jamais de suffixes de diathèse marquant l'alignement. Cette position morphématique serait donc caractéristique du paradigme des bases verbales bivalentes. Au sein des formes verbales monovalentes, deux types émergent selon le type de participant instanciant le rôle de l'actant unique. Lorsqu'il s'agit d'une NON PERSONNE, qu'elle soit animée ou non, ce sont les mêmes positions morphématiques qui sont mobilisées, à savoir l'applicatif oblique si l'actant unique est au cas oblique, le morphème de temps correspondant et les suffixes exprimant les propriétés de la NON PERSONNE le cas échéant (pluriel ou cas oblique). Au minimum, les formes verbales monovalentes dont l'actant unique est une NON PERSONNE ne présentent qu'un morphème de temps⁵⁰⁹. Lorsque l'actant unique est une personne proprement dite, ces formes verbales prennent nécessairement un préfixe personnel en plus du morphème de temps. Elles indexent également, le cas échéant, les suffixes de pluriel des personnes proprement dites – qui ne partagent pas la même position que les morphèmes indexant le nombre et le cas de la NON PERSONNE (ce que l'on constate au sein des formes bivalentes). Par conséquent, on peut considérer qu'il existe deux schémas gabaritiques pour les formes verbales monovalentes, selon les propriétés du référent instanciant le rôle d'actant unique.

Des remarques similaires peuvent être formulées concernant les formes verbales bivalentes, plus complexes puisqu'elles impliquent deux arguments nécessairement différents⁵¹⁰. On distingue alors 3 schémas gabaritiques : l'un pour les procès entre personnes proprement dites ou impliquant une personne proprement dite et un inanimé (i, Tableau 32) ; l'un pour les procès impliquant à la fois une personne proprement dite et une NON PERSONNE (ii, Tableau 30) ; un dernier pour les procès entre arguments NON PERSONNE (iii, Tableau 33).

- i. Les formes verbales correspondantes prennent nécessairement un préfixe personnel, un morphème de diathèse, et un morphème de temps ou un suffixe marquant le pluriel d'une personne proprement dite.

Tableau 32 : gabarit des formes verbales bivalentes indépendantes impliquant uniquement des personnes proprement dites ou une personne proprement dite et un inanimé

-1	(Aux)	BV	1	2	3	4	5
Préfixe personnel (1 ou 2)			Diathèse, Voix & Alignement	X	Tps+Nbre _{1&2}	Mod	X

⁵⁰⁹ Certaines formes verbales dont l'actant unique est un inanimé singulier apparaissent même nues – il s'agit de classes morphologiques spécifiques (en /n/, et en /un/ pour les variétés de l'Ouest).

⁵¹⁰ En dehors des voix réfléchie et réciproque – qui constituent des voix moyennes et déterminent une diathèse régressive sur des bases verbales bivalentes, puisqu'elles n'indexent qu'un seul argument pour les deux places disponibles (aucun morphème de diathèse n'apparaît conjointement aux suffixes de voix réfléchie ou réciproque).

- ii. Ces formes verbales prennent toujours un préfixe personnel, un morphème de diathèse et un morphème de temps ou de nombre ; le cas échéant, elles peuvent également présenter un suffixe indexant le nombre ou le cas de la NON PERSONNE, ainsi que – dans les variétés de Mamit et en l’absence d’une personne proprement dite plurielle – le suffixe d’applicatif oblique. Il s’agit donc des seules formes verbales susceptibles de mobiliser l’ensemble des positions morphématisées identifiées (leur gabarit est donc celui du Tableau 30).
- iii. Contrairement aux autres formes verbales bivalentes, celles-ci n’indexent aucune propriété des personnes du dialogue, et ne présentent donc jamais de préfixe personnel.

Tableau 33 : gabarit des formes verbales bivalentes indépendantes n'impliquant que des arguments relevant de la non personne

-1			1	2	3	4	5
X	(Aux)	BV	Diathèse, Voix & Alignement	Applicatif oblique	Tps	Mod	¬Pers (cas et Nbre)

Les différentes constructions de ces formes verbales sont donc vraisemblablement régies par les propriétés des actants instanciant les places d’argument. Ces propriétés distinguent notamment l’appartenance ou non à la situation d’énonciation (opposant ainsi les personnes du dialogue à la NON PERSONNE), le caractère animé ou non de la NON PERSONNE, et le statut conféré par le cas oblique. Les interactions entre ces différentes propriétés seront décrites dans la section II, où nous rendons compte du fonctionnement du paradigme INDÉPENDANT.

L’INDÉPENDANT est considéré par Bloomfield comme le seul paradigme prédicatif ; Drapeau le caractérise comme le paradigme permettant de former les propositions indépendantes et des principales affirmatives (Drapeau, 2014 : 151-152). De fait, nous avons vu (Chapitres 4 & 5) que le paradigme INDÉPENDANT fournit les seules formes verbales prédicatives (finies) de la langue. La sous-section suivante présente les différents morphèmes intervenant dans les formes indicatives de ce paradigme.

b/ Morphèmes et morphophonologie, paradigme indépendant indicatif

Le Tableau 34 ci-dessous présente la structure du paradigme INDÉPENDANT au mode indicatif, lorsque les oppositions de temps sont neutralisées. Il se base sur les informations disponibles dans la *Grammaire* (Drapeau 2014), et reprend les distinctions établies entre les variétés de Mamit (MAM) et celles de l’Ouest (OUE). À partir de ces données, nous décrivons chaque morphème intervenant au sein de ce paradigme et en précisons les caractéristiques morphophonologiques rassemblées au cours de notre travail.

*(-1) Le premier groupe de morphèmes est constitué par les préfixes personnels caractéristiques, en innu et dans de nombreuses langues algonquiennes, du paradigme INDÉPENDANT (par rapport au paradigme DÉPENDANT) : *tshi(t)-* et *ni(t)-*. Ils renvoient respectivement à la deuxième et à la première personne et sont strictement mutuellement exclusifs :

- ◆ *tshi(t)-* : signale la présence d'un actant de 2^{ème} personne, sans précision de son rôle sémantique⁵¹¹. C'est ce préfixe qui apparaît pour marquer une 1^{ère} personne plurielle inclusive.

Morphophonologie : le préfixe a la forme *tshi-* devant une attaque consonantique ; dans les autres cas : *tshi-* > *tsh-* \ _/u/ ; *tshi-* > *tshit-* \ _V si V ≠ /u/.

- ◆ *ni(t)-* : marque un actant de 1^{ère} personne si aucun actant de 2^{ème} personne n'est présent⁵¹², quel que soit son rôle sémantique.

Morphophonologie : à l'instar de *tshi-*, le préfixe de 1^{ère} personne a la forme *ni-* devant une attaque consonantique ; dans les autres cas : *ni-* > *n-* \ _/u/ ; *ni-* > *nit-* \ _V si V ≠ /u/.

La préséance du préfixe personnel de 2^{ème} personne sur celui de 1^{ère} personne – y compris pour marquer la première personne plurielle inclusive⁵¹³ – a motivé l'élaboration d'une hiérarchie des personnes dans les langues algonquiennes plaçant la 2^{ème} personne au-dessus de la 1^{ère} (2>1). Cependant, cette hiérarchisation n'est valable que pour les préfixes personnels, puisqu'en innu le suffixe marquant le pluriel de la première personne a préséance sur celui marquant le pluriel de la deuxième personne. Le concept général de « hiérarchie des personnes » est donc en réalité peu pertinent dans la description du fonctionnement des langues algonquiennes – qui s'accommode bien mieux d'une distinction de la catégorie des personnes selon leurs caractéristiques sémantico-référentielles, auxquelles on réfère généralement sous le terme de « traits ». Ces préfixes sont également présents sur les noms, où ils marquent le possesseur de l'entité désignée par la base nominale (cf. Annexe 6). Les indices personnels du paradigme INDÉPENDANT seraient en effet issus de la morphologie nominale (voir entre autres Quinn 2006 ou Oxford 2014), et notamment des formes nominales possédées, dans le sens où l'agent serait indexé comme un « possesseur »⁵¹⁴. Dans ce cadre, une 1^{ère} personne ne peut posséder une 2^{ème} personne, et vice-versa : aucune préséance ne peut donc être déterminée. Au paradigme INDÉPENDANT, les bases verbales bivalentes posent la question de la préséance d'un

⁵¹¹ Voir dans le Tableau 34, les cases A4 à A5, B4 à B5, C6 à C10, D1 & D2 et D6 à D10, E1 et E6 à E10, F3 à F5, G3 à G5, H3 à H5, I3 à I5 et J3 à J5.

⁵¹² Tableau 34 : A6 à A10, B6 à B10, F1 & F2, G1 & G2, H1 & H2, I1 & I2 et J1 & J2.

⁵¹³ L'expression de la première personne inclusive est variable au sein de la famille algonquienne, que ce soit dans l'emploi du préfixe personnel ou dans celui du suffixe de nombre. Nos remarques concernent ici uniquement les données de l'innu-aimun 'standardisé'.

⁵¹⁴ Cf. Annexe 6 pour une discussion plus approfondie des parallèles entre le paradigme nominal et le paradigme INDÉPENDANT.

préfixe sur l'autre, et donc plus généralement du statut de ces préfixes au sein de la morphosyntaxe verbale indépendante. Benveniste décrit ainsi la 'corrélacion de subjectivité' opposant la 1^{ère} et la 2^{ème} personne :

À la 2^{ème} personne, « tu » est nécessairement désigné par « je » et ne peut être pensé hors d'une situation posée à partir de « je » ; et en même temps, « je » énonce quelque chose comme prédicat de « tu » (...). (Benveniste, 1966 : 228)

Si la stratégie d'expression des personnes proprement dites varie évidemment selon les langues, il est envisageable qu'en innu, l'expression de la 1^{ère} personne, lorsque le locuteur énonce un procès l'impliquant lui-même et la 2^{ème} personne à laquelle il s'adresse, soit secondaire (voire effacée) face à la nécessité de marquer plus spécifiquement l'implication de l'interlocuteur dans ce procès ; d'où la préséance du préfixe de 2^{ème} personne sur la première. Ce sont ensuite les morphèmes de diathèse, qui indiquent, lorsqu'il s'agit de personnes proprement dites, l'identité de l'actant non-agent, et qui permettent d'établir la distribution des rôles sémantiques. La tradition algonquiniste considère que la hiérarchie des personnes permet de désigner le sujet d'une relation prédicative comme étant le participant le plus 'haut' dans cette hiérarchie. Ainsi, le préfixe personnel, en innu, indexerait le cas échéant l'argument qui constitue le sujet du prédicat syntaxique – nous reviendrons sur ce point dans les sections 2 et 3 suivantes.

* (1) Les suffixes que l'on trouve juste après la base verbale relèvent de différentes catégories et peuvent, selon l'intervention de certains morphèmes de diathèse progressive ou régressive, apparaître simultanément dans des positions différentes (mais toujours de manière iconique, ce que nous discuterons au Chapitre 11, III)⁵¹⁵. Les différents morphèmes que nous situons dans cette position, en dehors des morphèmes de diathèse régressive et progressive que nous abordons au Chapitre 10⁵¹⁶, sont les suivants : *-a*, *-i*, *-iti*, *-e*, *-am*, *-im* et *-ik'*.

- ◆ *-a* /a:/ : suffixe de diathèse spécifique aux formes verbales bivalentes (ou plus), spécifiant que le (ou un des) non-agent(s) est une NON PERSONNE⁵¹⁷. Dans les procès bivalents dont l'alignement est accusatif (cf. *infra* section 2, et Chapitre 9), le non-agent désigné par ce morphème est alors le second argument, mais cette association avec la fonction d'« objet » n'est pas systématique. Ce morphème apparaît dans les formes verbales bivalentes désignant un procès dont l'agent est une personne proprement dite, et le non-agent une NON PERSONNE animée (au cas oblique ou non) ; on le trouve également dans les formes verbales passives de la NON PERSONNE animée.

⁵¹⁵ Nous verrons par exemple, au cours du Chapitre 10, que l'intervention des applicatifs, entre autres, modifie l'usage et la répartition des morphèmes liés à l'expression de la diathèse et de l'alignement.

⁵¹⁶ Nous faisons néanmoins figurer l'applicatif possessif *-im*, dont l'usage peut être déterminé par la présence de participants au cas oblique.

⁵¹⁷ Tableau 34 : A6 à A8, B6 à B8, C6 à C8, D6 à D8, E6 à E8 et J6 à J8.

- ◆ *-i* : suffixe de diathèse qui est, à l'INDÉPENDANT, spécifique des formes verbales bivalentes n'impliquant que la NON PERSONNE, et qui indique que le non-agent est une 1^{ère} personne⁵¹⁸. Le préfixe étant alors celui de la 2^{ème} personne, nous verrons que l'on peut qualifier les formes verbales où il apparaît de 'génitif subjectif' (ou agentif) dont le 'sujet' est constitué par la 2^{ème} personne (cf. *infra* section 2a).
Morphophonologie : V + *-i* > V.
- ◆ *-iti* : suffixe de diathèse qui est, à l'INDÉPENDANT, spécifique des formes verbales bivalentes dont les participants sont des personnes proprement dites, et qui indique que le non-agent est une 2^{ème} personne⁵¹⁹. Le préfixe étant alors celui de la 2^{ème} personne, nous verrons que l'on peut considérer ces formes verbales comme des 'génitifs objectifs' (ou patientifs), dont le 'sujet' est constitué par la 2^{ème} personne (cf. *infra* section 2a).
Morphophonologie : V + *-iti* > V*ti*.
- ◆ *-e* : suffixe de voix neutre spécifique aux formes verbales bivalentes où l'actant non-agent n'a pas accès au marquage intraverbal. Il indique que l'alignement est accusatif mais ne spécifie pas les caractéristiques de l'argument non-agent, considéré comme sous-spécifié. On le trouve dans les formes verbales désignant des procès où l'agent est une NON PERSONNE et le non-agent une NON PERSONNE au cas oblique, ainsi que ceux où l'agent est une personne proprement dite tandis que le non-agent est un inanimé⁵²⁰.
- ◆ *-am* : suffixe de voix⁵²¹ marquant la démotion⁵²² de l'actant non-agent d'une base verbale bivalente, qui n'est alors pas indexé sur la forme verbale et n'a pas accès aux fonctions syntaxiques argumentales (sujet et objet). La valence verbale n'est pas pour autant modifiée, mais la forme verbale n'indexe que l'argument agent – la fonction syntaxique d'objet est alors supprimée et, s'il n'est pas suivi d'un applicatif, il n'y a pas de phénomène d'alignement (contrairement aux formes verbales présentant le morphème de voix neutre *-e*). Ce morphème apparaît, au paradigme INDÉPENDANT, dans les formes verbales bivalentes où l'agent est une NON PERSONNE et le non-agent un inanimé⁵²³.
Morphophonologie : : BV/ai/ ou BV/ei/ + *-am* > BV*ai-m* ou BV*ei-m*.
- ◆ *-im* : suffixe de voix et de diathèse progressive (applicatif possessif) qui apparaît seulement avec les bases verbales bivalentes (et les bases nominales qu'il rend « possibiles »). On le trouve dans les procès où le non-agent animé est au cas oblique

⁵¹⁸ Tableau 34 : D1 & D2 et E1 & E2.

⁵¹⁹ Tableau 34 : A4 & A5 et B4 & B5.

⁵²⁰ Tableau 34 : A9, B9, C9, D9, E9, F8, G8 et H8 si alignement accusatif.

⁵²¹ Ce morphème, caractéristique des paradigmes d'une classe morphologique de verbes bivalents dont le non-agent est inanimé (cf. Chapitre 7, III), pose plusieurs problèmes d'analyse. Dans les propositions indépendantes, il est en distribution complémentaire avec le morphème *-e* (reflet du *-e: proto-algonquien), selon le type d'actant (personne proprement dite ou NON PERSONNE) instanciant le rôle d'agent. Cette sensibilité aux traits des actants nous invite à considérer qu'il relève de la diathèse. Généralement, les descriptions semblent indiquer qu'il marque un patient inanimé, or il apparaît avec le bénéfactif même lorsqu'il n'y a pas d'actant inanimé (cf. Chapitre 10, II) – dans ce cas la base verbale est indifférente au genre de l'actant non-agent et indexe plutôt le bénéficiaire introduit par l'applicatif (Drapeau, 2014 : 224). Cela nous amène à analyser ce morphème comme marquant l'exclusion du non-agent de la forme verbale ; il n'y est alors pas indexé.

⁵²² Ce terme est un calque de ce que serait l'anglais 'demotion', dérivé du verbe 'to demote' par opposition à 'to promote' ('promotion'). Ni le terme anglais, ni son équivalent francisé ne figurent dans la terminologie linguistique courante. Nous l'adoptons néanmoins pour insister sur l'opposition entre une voix qui promet un participant en une fonction syntaxique quelconque (promotion) – dans la perspective de la grammaire relationnelle de Perlmutter – et une voix qui, au contraire, démet un participant de sa fonction syntaxique (démotion).

⁵²³ Tableau 34 : F9, G9 et H9.

et l'agent est une personne proprement dite, ainsi que dans les procès où l'agent et le patient sont des 3^{èmes} personnes animées au cas oblique, et enfin dans les procès où le non-agent est possédé par une NON PERSONNE au cas oblique⁵²⁴. Il promet alors en participant une NON PERSONNE (animée) qui joue en ce sens le rôle de 'possesseur' de l'actant au cas oblique⁵²⁵. Cet emploi de l'applicatif possessif déterminé par certaines configurations argumentales met en exergue sa valeur de « référence disjointe » (Junker 2003), que nous estimons être fondamentale (comme nous le verrons au cours de ce travail, cf. notamment Chapitre 11, section III.). Lorsqu'il apparaît, l'applicatif possessif précède le morphème de diathèse indiquant le non-agent (-a) ou les morphèmes de voix relatifs au marquage de l'alignement (-e et -iku). Les contraintes régissant son emploi font qu'il ne peut apparaître conjointement avec les morphèmes de diathèse -i et -iti ni avec le morphème de voix -am.

Morphophonologie : V + -im > Vm.

- ◆ -ik^u /ikw/ : suffixe de voix marquant un alignement de type ergatif, où le non-agent est 'sujet' (1^{er} argument) tandis que l'agent est objet (2nd argument) – cf. *infra* section 2 et Chapitre 9. Au paradigme INDÉPENDANT, il apparaît dans les formes verbales désignant les procès où l'agent est une NON PERSONNE et le non-agent une personne proprement dite, ainsi que dans ceux avec une NON PERSONNE au cas oblique agent et une NON PERSONNE non-marquée non-agent, de même que dans tous les procès avec un inanimé « agent » (source)⁵²⁶. Il est mutuellement exclusif avec le morphème de voix neutre (-e), et avec les morphèmes de diathèse spécifiant le non-agent lorsqu'il s'agit d'une personne proprement dite (-i, -iti), il peut apparaître avec le morphème de diathèse -a dans le cas de formes verbales applicatives relationnelles et précède alors l'applicatif relationnel et le morphème de diathèse, ainsi qu'avec le morphème de démotion -am dans le cas de diathèses progressives (il suit alors le morphème d'applicatif)⁵²⁷. Dans les variétés innues de l'Ouest, il est tout à fait compatible avec l'applicatif possessif, qui le précède directement.

Morphophonologie : V + -ikw/ > V/kw/ ; -ikw/ + C > /iku/C

Nous avons également fait figurer dans le Tableau 34 les formes verbales passives (colonne J), qui font intervenir les morphèmes -ikau (pour le passif des personnes proprement dites) et -kan (pour la NON PERSONNE), afin de montrer le contraste entre ces formes et celles où l'alignement peut être, selon nous, qualifié d'ergatif. On constate que, dans les formes verbales où l'alignement est ergatif, le morphème de temps neutre n'apparaît pas, contrairement aux formes passives correspondantes. Lorsqu'il est pluriel, le nombre de l'agent animé est répercuté sur la forme verbale (G1 à G5) : ce dernier est par conséquent bien indexé, mais le temps

⁵²⁴ Tableau 34 : A8, B8, C8, D8, E8 et F8 & G8 si le non-agent est 'possédé' par un animé au cas oblique, H8 si alignement accusatif. Dans les variétés de l'Ouest : H1 à H5.

⁵²⁵ Dans le Tableau 34, certaines cases (F8, G8 et H8) présentent plusieurs formes séparées par des tirets et correspondent à des procès où une NON PERSONNE animée (au singulier F, au pluriel G ou au cas oblique H) agit sur une NON PERSONNE animée au cas oblique. Plusieurs cas de figure sont alors possibles, car le non-agent au cas oblique peut être un actant possédé par un participant au cas oblique (référence disjointe), et le système de la langue innue distingue ces différents contextes : dans ces cas (représentés par les formes verbales du dessus), l'applicatif possessif intervient. Les formes verbales du dessus correspondent aux cas où le non-agent n'est pas possédé.

⁵²⁶ Tableau 34 : F1 à F5, G1 à G5, H1 à H7, H8 (alignement ergatif), I1 à I8.

⁵²⁷ Cf. Chapitre 10, section II.3.

'neutre' (qui serait marqué par *-u*) n'est *a priori* pas exprimé dans ces formes⁵²⁸. En revanche, à l'instar des formes verbales passives des personnes proprement dites (J1 à J5), celles désignant des procès dont l'agent (source) est inanimé (I1 à I5) prennent la marque de temps neutre spécifique des procès où n'interviennent que des arguments internes à la situation d'énonciation (personnes proprement dites). Les participants inanimés, dans les formes verbales bivalentes ne sont en effet jamais indexés, ce qui suggère (nous y reviendrons dans la section 2b de ce chapitre) qu'ils n'ont pas accès à la place d'argument « objet », cette dernière n'étant alors pas instanciée. Contrairement aux morphèmes de passif, celui marquant un alignement ergatif (*-ik''*) n'entraîne donc *a priori* pas de réduction de la valence, il s'agit simplement d'un renversement de l'alignement par rapport à la voix de base. En revanche, dans le cas des procès dont l'agent est inanimé, le renversement de l'alignement a pour effet la démotion de cet agent-source qui n'a pas accès à place d'argument objet. Quant aux formes passives de la NON PERSONNE animée NON-OBLIQUE (J6 & J7), elles présentent les mêmes morphèmes que les formes verbales accusatives (voix de base) où l'agent est une personne proprement dite (A6-A7 et D6-D7), le préfixe personnel en moins : le morphème de passif se situe entre le morphème de diathèse et celui de temps neutre. Il y a donc bien suppression de l'agent (réduction de la valence), et promotion du non-agent en sujet.

***(2)** Le suffixe d'applicatif oblique *-ñ* présente une position distincte de celle des suffixes de voix, de diathèse et d'alignement de la position **(1)**, puisqu'il est compatible avec la plupart de ces derniers et se situe toujours après eux. Il est le seul à occuper cette position, il peut apparaître tant dans les formes verbales bivalentes que monovalentes, et il indique la promotion en argument d'un participant au cas oblique qui n'a normalement pas accès aux places d'arguments et ne serait pas indexé dans la forme verbale en l'absence de ce suffixe⁵²⁹ (cf. Chapitre 6, II.2). Cette règle d'accession aux places d'arguments d'un actant au cas oblique varie cependant, d'une part au sein des langues algonquiennes et des variétés de l'innu, d'autre part selon les caractéristiques des autres participants au procès. Ces variations seront discutées *infra* dans la section 3. Morphophonologie : *-ñ* (ApplOBL) + *-ti* (Prét)+ *-V > nV*.

⁵²⁸ Selon l'analyse que nous développons et exposons dans ce travail, le statut de ce morphème de temps 'neutre' est ambigu puisqu'il semble avoir une dimension aspectuelle liée au type de personne (personnes proprement dites *versus* NON PERSONNE) impliquée dans le procès, qui serait alors plus (si le procès n'implique que des personnes proprement dites) ou moins (dans le cas où le procès implique une NON PERSONNE animée) repéré par rapport à la situation d'énonciation (cf. Chapitre 5, section II). Le morphème de voix marquée *-ik''* marque un renversement de l'alignement (et, dans un autre emploi, nous le verrons au Chapitre 11, III, un « transfert de possession ») ; dans ce cadre, on comprend que le bouleversement du marquage des arguments puisse avoir un effet sur l'expression du temps non-marqué.

⁵²⁹ Tableau 34 : H1, H4, H8 à H10, I8 & I10 et J8 à J10.

*(3) Cette position rassemble les morphèmes relatifs à l'expression du temps verbal (cf. Chapitre 5, II) : *-u*, *-n*, *-ti* et *-pan*. Ils sont, en innu, propres au paradigme INDÉPENDANT. Les morphèmes marquant le nombre des personnes proprement dites, que nous présentons dans un second temps, seraient, en synchronie, un amalgame entre l'expression du temps et les indices personnels de nombre propres aux personnes proprement dites⁵³⁰.

- ◆ *-u* /w/ : suffixe marquant une neutralisation des oppositions de temps dans des procès où apparaît au moins une NON PERSONNE animée (et dans un alignement accusatif dans le cas des bases bivalentes), ainsi que sur les bases verbales monovalentes dont l'actant unique est inanimé lorsque ces dernières ne se terminent pas par /n/ (et /un/ dans les variétés de l'Ouest)⁵³¹. Nous le considérons comme le suffixe par défaut des formes où les oppositions de temps sont neutralisées. Sa morphophonologie est complexe à établir et pose de nombreux problèmes d'analyse, notamment du fait de l'usage de l'orthographe standard dans la plupart de nos sources⁵³².
Morphophonologie : C + -/w/ \ _# > C^w ; V + -/w/ + C > VC.
- ◆ *-n* : suffixe marquant une neutralisation des oppositions de temps dans des procès ne faisant intervenir, dans la catégorie des 'animés', que des personnes proprement dites⁵³³.
- ◆ *-ti* : suffixe marquant un temps passé (prétérit) dans les procès où apparaît au moins une personne proprement dite.
- ◆ *-pan* : suffixe marquant un temps révolu (aspect parfait ? - cf. Chapitre 5, II.1) dans les procès dont les participants sont extérieurs à la situation d'énonciation (3^{èmes} personnes animées ou inanimées).

L'analyse du morphème *-u* pose plusieurs problèmes que nous allons tenter d'exposer ici. Dans l'orthographe standard, on constate que le *-u* a, en position finale, un comportement variable : il est parfois absent là où on s'attendrait à le trouver (Tableau 34 : F1, F4, ainsi que dans les procès monovalents à actant inanimé non-marqué en cas dont la base verbale se termine par /n/ – par /un/ dans les variétés de l'Ouest⁵³⁴). Ce comportement est-il strictement morphophonologique (auquel cas, quelles sont les règles qui le conditionnent ?) ou traduit-il des différences sémantiques ou syntaxiques ? Son absence constatée dans les cases F1 et F4 du Tableau 34 à la suite du morphème de voix *ik^w* contraste avec son maintien en H6, comme l'illustrent les exemples ci-dessous :

⁵³⁰ Cf. Oxford, 2014 : 268.

⁵³¹ Tableau 34 : A6 à A8, B6 à B8, C6 à C8, D6 à D8, E6 à E8, F8 à F10, G8 à G10, H6 à H10, I6 à I8, I10, J6 à J10.

⁵³² Sur ce point, notre correspondance avec Jérémie Ambroise (courriels du 15/08/2022 et du 17/08/2022), conseiller en linguistique de la langue innue à l'Institut Tshakapesh, a été d'une grande aide dans l'analyse et la segmentation des formes du Tableau 34, puisqu'il a pu nous fournir les réalisations phonologiques des formes dont l'usage de l'orthographe uniformisée obscurcit l'analyse. Nous le remercions chaleureusement pour sa disponibilité.

⁵³³ Tableau 34 : A4 & A5, A9 & A10, B4-5, B9 & B10, C9 & C10, D1 & D2, D9 & D10, E1 & E2, E9 & E10, I1 à I5, J1 à J5.

⁵³⁴ Nous avons mis en évidence, au cours du Chapitre 7, que les morphèmes terminaux (« suffixes thématiques ») de certaines bases verbales pouvaient déterminer des classes sémantiques distinctes.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 530-531)

- | | |
|---|---|
| <p>(1) a. <i>n- uapam -iku</i>⁵³⁵
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath
 1 voir VxSpé
 « il/elle me voit »</p> | <p>b. <i>uapam -iku</i>
 BVbiv_{ANIM} Diath+Tps
 voir VxSpé+Neutre
 « il/elle le/la voit »</p> |
| <p>(2) a. <i>n- uapam -iku -at</i>
 /n- uapam -ikw -at/
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath -Pers
 1 voir VxSpé3pl_{NA}
 « ils/elles me voient »</p> | <p>b. <i>uapam -iku -at</i>
 /uapam -ikw -w -at/
 BVbiv_{ANIM} Diath Tps -Pers
 voir VxSpéTpsNeutre3pl_{NA}
 « ils/elles le/la voient »</p> |

Doit-on considérer qu'en F1 et F4, le suffixe de temps neutre est absent ? Les données phonologiques et phonétiques (fichier son) fournies par Jérémie Ambroise, que nous précisons dans les exemples en (2), attestent bien d'une distinction significative : les suffixes terminaux de (2)a sont prononcés [əgwɔt] tandis qu'en (2)b on entend [əgù:t]⁵³⁶. Par ailleurs, si l'on compare les formes du 'temps neutre' du Tableau 34 et celles du 'temps révolu' présentées dans la section II.1 du Chapitre 5 avec lesquelles elles s'opposent, on voit que les suffixes de 'prétérit' sont présents même dans ces configurations argumentales. Cependant, dans cette même section du Chapitre 5, nous avons également vu qu'il existait une scission dans le marquage du 'temps verbal' en fonction des caractéristiques des arguments impliqués dans le procès (personnes proprement dites *versus* NON PERSONNE et inanimés) : lorsque les oppositions de temps sont neutralisées, le morphème *-u* prévaut sur *-n* dès qu'une NON PERSONNE animée participe au procès lorsque l'alignement est accusatif, tandis qu'au prétérit c'est le morphème *-ti*, lié à la présence d'une personne proprement dite, qui prévaut sur le morphème *-pan* – lié quant à lui à toute référence n'appartenant pas à la situation d'énonciation. Les morphèmes de temps, dont la distribution est, on l'aura compris, déterminée par les caractéristiques des participants au procès, auraient par conséquent une valeur supplémentaire quant au statut argumental du/des participant(s). Ainsi, lorsqu'un inanimé agit sur une personne proprement dite, c'est le morphème *-n* qui apparaît, indiquant que le seul argument pris en compte dans la forme verbale est une personne proprement dite – un référent inanimé ne satisfaisant pas les contraintes d'instanciation de la place d'argument dévolue à l'agent⁵³⁷. Pour en revenir aux exemples en (1), il est probable que l'absence du *-u* en (1)a soit l'effet du

⁵³⁵ La suscription du u marque le fait qu'il est amui en position finale.

⁵³⁶ Jérémie Ambroise, communication personnelle (15/08/2022).

⁵³⁷ De la même manière, les bases verbales monovalentes se terminant par /n/ déterminent un type de verbes qui, si l'argument est un inanimé, n'ont pas véritablement une dimension de procès mais se rapprocheraient davantage d'adjectifs décrivant un état (cf. *supra* Chapitre 11, II.2) : la neutralisation des oppositions de temps n'est alors pas nécessairement exprimée.

changement d'alignement. En (1)b, étant donné que les deux arguments relèvent de la NON PERSONNE, le changement d'alignement n'a pas d'effet sur la présence du morphème *-u*.

L'observation des formes verbales ayant pour argument une deuxième personne du pluriel suggère également plusieurs remarques. On constate en effet une scission au niveau du marquage du temps 'neutre' (scission qui n'apparaît pas au prétérit) dans les formes verbales ayant pour argument une 2^{ème} personne du pluriel : ou bien le morphème de temps neutre associé est *-u* (Tableau 34 : cases E6 à E8) comme en (3), ou bien c'est *-n* (Tableau 34 : cases A5, E1 à E10, I5 et J5), comme en (4) :

INNU-AIMUN

- (3) *ma tsh- ut uapam -a -uau -at*
 Interj Pers MqAsp BVbiv_{ANIM} Diath **Tps+NbrePers**→Pers
 Emph 2 Abl voir 3nonAgt**Neutre+pl** 3pl_{NA}
auass-at tshetshi pimipaṅ -iht
 BN Nbre MqAsp BVmono Pers+→Pers
 enfant pl_{NA} Purp se-déplacer-au-vol/sur-l'eau 3Dép+3pl_{NA}
 « (...) N'avez-vous pas vu des enfants passer au vol ? » (Drapeau, 2014 : 43 _extrait de Michel Adley – Pessamit)

- (4) *tshi-miṅuat -e -nau eta -ieku -i mishta= utena-t*
 Pers BVbiv Diath **Tps+NbrePers** CI.BV Pers Mod Qualif BN Cas
 2 apprécier VxNeutre **Neutre_{1&2}+pl** Présupp.être-là 2plDépSubjonctf Augm ville Loc
 « (...) vous aimez rester dans la grande ville » (Drapeau, 2014 : 87)

Dans l'exemple (3), l'énoncé adressé aux interlocuteurs fait intervenir des référents n'appartenant pas à la situation d'énonciation, et désignés par le terme *auass-at* « enfants » : le temps neutre est amalgamé dans la forme *-uau* (*-u-uau*) du suffixe indexant le pluriel de la 2^{ème} personne. En (4), l'énoncé ne concerne que les interlocuteurs, et constitue en fait le propos que le locuteur tient à leur sujet, il est donc totalement intégré à la situation d'énonciation : le temps neutre est amalgamé dans la forme *-nau* (*-n-uau*) de ce même suffixe. Cette « scission » dans le marquage du temps neutre dépend donc de la présence (*-u*) ou non (*-n*) d'un argument NON PERSONNE dans le procès, comme si cela suffisait à faire basculer l'énoncé dans un rapport plus « extérieur » à la situation d'énonciation : ce dernier ne dépend pas du locuteur même si ses interlocuteurs y participent. Ainsi, non seulement le statut argumental mais également le nombre et les propriétés des référents ainsi que la valence (puisque cette scission n'a pas d'incidence dans les bases verbales monovalentes comme en (4)) entrent en jeu dans l'expression de ce que nous avons identifié (Chapitre 5, II.1) comme le 'temps verbal'. Il est en revanche difficile de déterminer si cette scission est liée à l'expression de la pluralité des personnes proprement dites ou simplement propre au pluriel de la 2^{ème} personne (qui n'a pas de trait [+locuteur], cf. *infra* section 2). En effet, comme le morphème de pluriel de la 1^{ère} personne

est *-nan*, donc avec une initiale /n/, deux analyses morphophonologiques sont possibles : ou bien cela provoque la chute morphophonologique de la semi-voyelle *-u/w/* (si on considère que c'est normalement *-u* qui devrait apparaître, comme en (3) dans le cas d'une 2^{ème} personne plurielle) ; ou bien, si on considère que c'est *-n* qui devrait apparaître comme en (4), on postule l'assimilation du morphème *-n*. Par conséquent, il n'est pas possible, en synchronie, de déterminer quel morphème de temps neutre correspond à ces formes (qui sont par ailleurs considérées comme ayant fusionné avec les morphèmes de temps – Oxford, 2014). Rappelons les propos de Benveniste sur les particularités de l'expression des personnes dans le verbe :

Au couple *je/tu* appartient en propre une corrélation spéciale, que nous appellerons, faute de mieux, *corrélation de subjectivité*. (...) On pourra donc définir le « tu » comme la *personne non-subjective* en face de la *personne subjective* que « je » représente ; et ces deux personnes s'opposeront ensemble à la forme de « non-personne » (= « il »). (...) l'unicité et la subjectivité inhérentes à « je » contredisent la possibilité d'une pluralisation. S'il ne peut y avoir plusieurs « je » conçus par le « je » même qui parle, c'est que « nous » est, non pas une multiplication d'objets identiques, mais une jonction entre « je » et le « non-je », quel que soit le contenu de ce non-je. (Benveniste, 1966 : 232-233)

Ainsi, comme nous l'approfondirons au cours de la section 2a *infra*, les personnes proprement dites ne peuvent pas être simplement « pluralisées » (« nous » = « je » + « tu », ou « je » + « tu » + « il(s)/elle(s) », ou « je » + « il(s)/elle(s) » ; et « vous » = « tu » + « il(s)/elle(s) »). Dans cette optique, on peut expliquer la présence (du moins dans le cas de la 2^{ème} personne plurielle) du morphème *-u* par cette 'non-subjectivité' des personnes proprement dites 'amplifiées' (toujours selon les termes de Benveniste⁵³⁸). Ces remarques suggèrent une forte corrélation entre les propriétés des arguments de l'énoncé et l'expression du temps neutre sur la forme verbale, qui serait liée à l'intégration de l'énoncé dans la situation d'énonciation – ce qui relève donc davantage du domaine de l'aspect que du temps verbal à proprement parler.

Concernant les morphèmes qui marquent, dans le paradigme INDÉPENDANT, le nombre des personnes proprement dites, l'orthographe standard ne distingue pas le pluriel de la première personne inclusive de l'exclusive – qui présentent pourtant des réalisations différentes dans certaines variétés innues⁵³⁹. Ces morphèmes sont donc, dans l'innu standard, au nombre de 2 : *-nan* et *-uau*.

⁵³⁸ « La distinction ordinaire de singulier et de pluriel doit être sinon remplacée, au moins interprétée, dans l'ordre de la personne, par une distinction entre *personne stricte* (= singulier) et *personne amplifiée*, (= pluriel) » (Benveniste, 1966 : 235).

⁵³⁹ La forme du pluriel inclusif de la 1^{ère} personne a été harmonisée en *-nan* dans l'élaboration de l'orthographe standard, mais elle est en réalité sujette à variation selon les dialectes innus : Martin (1991) précise pour l'innu

- ◆ *-nan* (/na:n/ ou /nan/ pour le pluriel exclusif ; /na:n/, /nanɔ/, /no/, /no/ pour le pluriel inclusif) : indique le 'pluriel' de la 1^{ère} personne. Ce suffixe apparaît chaque fois qu'une 1^{ère} personne « amplifiée » participe à un énoncé, il a préséance sur l'autre morphème de cette position le cas échéant⁵⁴⁰. Morphophonologiquement, on peut considérer que ce morphème a fusionné avec les suffixes de temps qui le précèdent :

Morphophonologie : *-t* (Prét) + *-nan* > *-tan* ; *-n* (TpsNeutre_{1&2}) / *-u* (TpsNeutre) + *-nan* > *-nan*.

- ◆ *-uau* (/waw/ ou /wa:w/) : dans les formes verbales de l'INDÉPENDANT, ce morphème indique le pluriel de la 2^{ème} personne (alors marquée par le préfixe). Il apparaît lorsqu'une 2^{ème} personne « amplifiée » participe au procès à condition qu'il n'y ait pas de 1^{ère} personne amplifiée⁵⁴¹.

Morphophonologie : *-t* (Prét) + *-uau* > *-tau* ; *-n* (TpsNeutre_{1&2}) + *-uau* > *-nau* ; *-u* (TpsNeutre) + *-uau* > *-uau*.

* (5) Les morphèmes de modalité, qui occupent la position 5, ont été abordés au Chapitre 5, section II.2. Nous n'en approfondirons pas davantage l'étude dans le cadre de ce travail.

* (6) Cette dernière position morphématique indexe uniquement les caractéristiques des participants relevant de la NON PERSONNE, à savoir les pluriels animé (*-at*) et inanimé (*-a*) et le cas oblique (*-a*) :

- ◆ *-at* : indique le pluriel d'un argument NON PERSONNE animé⁵⁴².
- ◆ *-a* : indique (dans l'orthographe uniformisée⁵⁴³) le cas oblique d'un argument NON PERSONNE animé⁵⁴⁴ ou le pluriel d'un actant unique inanimé⁵⁴⁵. Ces morphèmes présentent un allomorphe *-i* dans certains contextes, notamment après les suffixes modaux et temporels avec une finale /n/. Dans les variétés de Mamit, le morphème de cas oblique est remplacé par un ton bas dans les formes ergatives où une NON PERSONNE au cas oblique agit sur une 2^{ème} personne amplifiée.

Cette section a présenté les morphèmes du paradigme INDÉPENDANT – hormis ceux marquant les différentes modalités – dans le cadre de ce paradigme. L'ensemble des morphèmes que nous venons d'exposer ont un rôle dans l'indexation des participants et le marquage de leur statut argumental, et sont donc liés aux phénomènes d'alignement. Dans la section suivante, nous aborderons les problématiques – déjà signalées au Chapitre 5 (II.1) – soulevées par l'analyse du morphème que nous identifions comme marquant une neutralisation des oppositions de temps : *-u* (-/w/).

d'Ekuanitshiu que le suffixe de pluriel inclusif peut être *-nan/* ou *-no/* (Martin, 1999 : 83). Clarke indique pour l'innu de Sheshatshiu un suffixe de pluriel inclusif *-na:n(u)*. Mailhot 1997 rend compte du choix de transcription dans le processus d'élaboration de l'orthographe uniformisée de la langue innue (Mailhot, 1997 : 42).

⁵⁴⁰ Tableau 34 : B4 à 10, C6 à 10, D2, E2, F2&3, G2&3, H2&3, I2&3 et J2&3.

⁵⁴¹ Tableau 34 : cases A5, E1, E6 à 10, F5, G5, H5, I5 et J5.

⁵⁴² Tableau 34 : cases A7, B7, C7, D7, E7, G1 à 5, G8 à 10, H7, I7 et J7.

⁵⁴³ Rappelons que dans les dialectes innus de l'Ouest, le morphème de pluriel inanimé et le cas oblique ne présentent a priori pas les mêmes propriétés morphophonologiques.

⁵⁴⁴ Tableau 34 : cases A8, B8, C8, D8, E8, H1 à 5, H8 à 10, I8 et J8.

⁵⁴⁵ Tableau 34 : cases G10, H10 et J9.

c/ Controverses sur l'analyse du morphème *-w* <u>

Le paradigme des formes verbales indépendantes tel que nous l'avons présenté ne correspond pas à l'approche traditionnelle adoptée par la majorité des algonquistes. Outre notre critique du « système direct-inverse » (que nous développerons dans le Chapitre 9), l'analyse que nous proposons du morphème *-u* (« Tps : Neutre ») diffère sensiblement de celles que l'on trouve dans la plupart des travaux sur les langues algonquiennes. Nous discutons ici de certains points litigieux et défendons notre position dans le cadre de notre proposition d'un nouveau modèle global de description de la langue innue.

Nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, la plupart des algonquistes considèrent – à la suite de Goddard (1969), Nichols (1980) et Pentland (1999) – qu'il existe deux morphèmes *-w* : un premier *-w* marquerait le présent d'une 3^{ème} personne patient, un second *-w'* (distingué notamment parce qu'il provoquerait l'*umlaut* d'un précédent *-a:* en *-e:*) marquerait le présent d'une troisième personne agent. Dans ses remarques sur le paradigme INDÉPENDANT du proto-algonquien, Goddard rend ainsi compte des suffixes nominaux déverbaux dont seraient issus ces deux morphèmes distincts :

A suffix **-w* makes agent nouns from AI [Animate Intransitive] and II [Inanimate Intransitive] stems and TI [Transitive Inanimate] absolute themes, and it also appears in the inflection of intransitive and transitive absolute third-person forms. (...) A different suffix **-w* is added to TA [Transitive Animate] direct themes to make animate nouns denoting undergoers and is used in the inflection of these same themes in the objective singular and for indefinite acting on third-person animate. (...) In addition to the functional differences between these two morphemes of the shape **-w*, there is also an important morphophonemic distinction. The **-w* appearing in intransitive and absolute verbs *umlauts* a preceding **a:* to **e:*, while the **w* of the objective and passive forms causes no modification. (...) Analyses which collapse these two endings into a single third-person (***)-*w* necessarily deal awkwardly with this morphophonemic distinction. (Goddard, 1974 : 325-326)

Outre le fait de méconnaître le caractère multiprédicatif donnant à certains noms la possibilité d'accéder directement à la fonction de prédicat (cf. Chapitre 4), cette analyse – qui constitue encore aujourd'hui la principale hypothèse descriptive dans les travaux sur les langues algonquiennes – fait fi de la terminologie en lien avec l'alignement : les critères que Goddard qualifie de 'fonctionnels' et qui le poussent à voir deux suffixes différents sont en fait, et cela est évident à la lecture des extraits ci-dessus, liés à une question d'alignement. De même, les supposés critères morphophonologiques censés les distinguer n'ont pas lieu d'être : ce n'est pas que le suffixe *-a:* présente un allomorphe morphophonologique *-e:* devant un des soi-disant

deux suffixes *-w*, mais bien qu'il y a deux suffixes distincts, *-a:* et *-e:*, représentant chacun un aspect de l'alignement lié aux propriétés des arguments impliqués dans le procès, tandis que *-w* constitue un seul et unique morphème. Les exemples ci-dessous illustrent les formes reconstituées pour le proto-algonquien concernées par l'enjeu de cette analyse :

PROTO-ALGONQUIEN (Oxford, 2014 : 306)

- (5) a. **we- wa:pam -a: -w -ari*
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath Tps -Pers
 3 voir 3nonAgt Neutre 3Obl_{NA}
 “(s)he sees her/him/them”
- b. **wa:pam -e: -w -a*
 BVbiv_{ANIM} Diath Tps -Pers
 voir VxNeutre Neutre 3sg_{NA}
 “(s)he sees someone”
- (6) a. **ne- wa:pam -a: -w -ena:n -a*
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath Tps Pers -Pers
 1 voir 3nonAgtNeutre 1pl_{excl} 3sg_{NA}
 “we see him/her”
- b. **ne- wa:pam -a: -Hm -ena:*
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath Tps NbrePers
 1 voir 3nonAgtNeutre_{1&2} 1pl_{excl}
 “we_{excl} see someone”

Deux types de constructions sont présentées en (5) et (6) : celle où le patient est défini (en (5)a et (6)a) et indexé par le suffixe final de NON PERSONNE ; celle où le patient est indéfini (en (5)b et (6)b) et non indexé. La présence du préfixe de NON PERSONNE en (5)a fait que cette construction est davantage marquée (elle indexe les deux arguments) que celle en (5)b, qui n'indexe en fait qu'un seul argument. Selon l'analyse de Goddard, le *-w* en (5)b serait celui provoquant l'*umlaut* et désignant donc une NON PERSONNE agent plutôt que patient, de la même manière que *-Hm* en (6)b se rapporte à l'agent 1pl_{excl}. Le suffixe *-w* en (5)a fonctionnerait quant à lui en corrélation avec le préfixe et désigne une NON PERSONNE patient. Dans tous ces exemples, selon cette analyse, *-a:* et *-e:* sont reconnus comme étant des allomorphes du morphème de voix « directe ». Si les exemples (5) et (6) semblent donner raison à cette analyse, cette dernière présente plusieurs inconvénients :

- elle se base sur des paradigmes hypothétiques car reconstruits ;
- elle ne prend pas en considération l'impact des caractéristiques des arguments (ici indéfini/défini) sur les phénomènes de voix et de diathèse dans des langues où ces dernières jouent pourtant un rôle fondamental au sein de ce qui a été décrit comme le « système direct-inverse » ;
- elle postule deux morphèmes homophones employés dans la même position morphématique d'une part, et deux allomorphes que l'on retrouve pourtant ailleurs dans

la morphosyntaxe verbale (notamment *-e* : dans les formes verbales transitives où l'actant est inanimé, sans qu'il soit suivi d'un *-w*) d'autre part.

Cette analyse n'est par ailleurs pas transposable à l'innu en synchronie, dont les formes verbales susceptibles de correspondre aux exemples (5) et (6)⁵⁴⁶ sont les suivantes :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 530-531)

- (7) a. *uapam -e -u*
 BVbiv_{ANIM} Diath Tps
 voir VxNeutre Neutre
 « il/elle le/la voit »
- b. *n- uapam -a -nan -at*
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath Tps+NbrePers -Pers
 1 voir 3nonAgtNeutre+1pl 3pl_{NA}
 « nous_{Excl} les voyons »

On observe qu'en innu, les formes verbales désignant des procès entre des arguments NON PERSONNE, comme en (7)a, sont particulièrement basiques, ce qui semble être aussi le cas du proto-algonquien lorsque le non-agent est indéfini ((5)b). En revanche, (7)b se rapproche davantage des formes proto-algonquiennes avec un non-agent défini ((6)a) puisque le pluriel de la NON PERSONNE non-agent est indexé. Dans cette forme, cependant, le morphème de temps neutre n'apparaît pas. Les données de l'innu invitent selon nous à prendre en considération les caractéristiques des arguments. En effet, la NON PERSONNE est très généralement, dans les langues du monde, peu ou pas marquée : en (7)a, la forme verbale transitive est très basique, elle n'indique – selon notre analyse – que le type d'alignement (accusatif) et la neutralisation des oppositions de temps. En (7)b, une personne proprement dite – reconnue dans la typologie comme particulièrement 'agentive' – participe au procès en tant qu'agent et est alors indexée comme possesseur du procès impliquant une NON PERSONNE animée. C'est là une analyse alternative possible pour les formes proto-algonquiennes que nous avons vues en (5), qui prend notamment en compte la proximité des formes verbales indépendantes avec le paradigme nominal, en particulier les formes nominales possessives (cf. Annexe 6). On peut dès lors considérer que, dans la proto-langue telle qu'elle est reconstruite, les formes verbales bivalentes avec agent NON PERSONNE et dont le non-agent est indéfini sont très basiques (elles n'indexent que l'agent). En revanche, lorsque le non-agent est défini, l'agent est promu en possesseur, d'où la présence du préfixe de NON PERSONNE en (5)a. Dans cette optique, il est essentiel de bien distinguer les personnes proprement dites – qui suivent, voire imposent, un modèle de conjugaison spécifique – de la NON PERSONNE, comme nous le démontrerons dans la section 2. Cette distinction est indubitablement au cœur du fonctionnement morphosyntaxique

⁵⁴⁶ Il n'y a pas d'opposition défini/indéfini en innu.

algonquien : les caractéristiques des personnes proprement dites sont totalement dépendantes de la situation d'énonciation, contrairement à celles des arguments relevant de la NON PERSONNE qui peuvent « prendre n'importe quel sujet ou n'en comporter aucun » (Benveniste, 1966 : 231). C'est ce qui explique, dans notre modèle d'analyse, le changement de suffixe de diathèse en innu entre (7)a et (7)b : en (7)a il indique simplement que l'alignement est accusatif (comme dans les formes verbales bivalentes dont le non-agent est inanimé et l'agent une personne proprement dite), en (7)b il marque plus spécifiquement que le non-agent est une NON PERSONNE animée dont les caractéristiques peuvent être indexées dans la forme verbale.

Dans son intervention lors du 53^{ème} Congrès des Algonquinistes (octobre 2021), William Oxford, tout en maintenant la distinction des deux morphèmes *-w*, a proposé une autre analyse du *-w* apparaissant avec un préfixe, inspirée de Goddard (2007 : 209) : il marquerait un agent non pluriel – de même que *-n*, qui en serait un allomorphe contextuel et marquerait un agent non pluriel dans les formes sans NON PERSONNE⁵⁴⁷. Dans cette perspective, la distinction de deux morphèmes *-w* se base principalement sur le fait que l'un apparaît en corrélation avec un préfixe et indexe avec ce dernier les caractéristiques de l'agent, l'autre sans préfixe (il constitue une marque de NON PERSONNE, et provoque l'*umlaut* du suffixe de diathèse *-a* : en *-e*)⁵⁴⁸ :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 530-531)

- (8) a. *n- uapam -a -u -at*
 Pers BVbiV_{ANIM} Diath Tps –Pers
 1 voir 3nonAgtNeutre3pl_{NA}
 « je les vois »
- b. *n- uapam -a -nan -at*
 Pers BVbiV_{ANIM} Diath Tps+NbrePers –Pers
 1 voir 3nonAgtNeutre+1pl 3pl_{NA}
 « nous_{excl} les voyons »
- (9) a. *uapam -e -u*
 BVbiV_{ANIM} Diath Tps
 voir VxNeutre Neutre
 « il/elle le/la/les voit »
- b. *uapam -e -u -at*
 BVbiV_{ANIM} Diath Tps –Pers
 voir VxNeutre Neutre 3pl_{NA}
 « ils/elles le/la/les voient »

⁵⁴⁷ Goddard, 2007 : 264. Notons qu'il semble impropre de parler dans ce cas d'allomorphie contextuelle : si le sens change, il s'agit d'un morphème différent.

⁵⁴⁸ Oxford (2021), communication lors du 53^{ème} Congrès des Algonquinistes.

Les énoncés en (8) constituent un premier contexte déterminant la présence (en (8)a) ou non (en (8)b) du *-w* (<u>) marquant un agent non-pluriel selon l'analyse proposée par Oxford⁵⁴⁹, tandis que ceux en (9) illustrent l'usage du *-w* désignant simplement une NON PERSONNE, toujours selon Oxford. Au regard des formes verbales bivalentes dont le non-agent est animé (verbes dits 'transitifs animés' dans la tradition algonquiniste), cette analyse est recevable. Une différence notable, tout de même, non prise en considération par cette hypothèse, entre les énoncés en (8) et ceux en (9), concerne l'indexation ou non du non-agent : en (8), ses caractéristiques sont indexées par le morphème de NON PERSONNE marquant un pluriel animé ; en (9), les caractéristiques du non-agent ne sont pas indexées, et la forme verbale n'indexe que l'agent (le non-agent demeure en quelque sorte sous-spécifié). Selon notre approche, cette différence d'indexation est notamment indiquée par le changement du suffixe de diathèse : d'une « 3^{ème} personne non-agent » (*-a*), on passe à une « voix neutre » (*-e*) signifiant que le non-agent (qui est dans ce contexte nécessairement au cas oblique) n'a pas accès au marquage intraverbal. Comparons maintenant avec des formes verbales bivalentes où le non-agent est cette fois inanimé, et n'a donc lui non plus pas accès au marquage intraverbal en innu (toujours selon notre approche tenant compte des caractéristiques des participants au procès) :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 139)

- (10)a. *ni- ñatshin* *-e* *-n* *n- utapan*
 Pers BVbiv Diath Tps Possr BN
 1 pousser-avec-les-mains VxNeutre Neutre_{1&2} Poss1 véhicule-automobile
 « je pousse mon auto »
- b. *ñatshin* *-am* *-u* *utapan*
 BVbiv Diath Tps Possr+BN
 pousser-avec-les-mains Démot^o Neutre Poss3+véhicule-automobile
 « il/elle pousse son auto »

Dans ces formes verbales, le non-agent n'est jamais indexé, et l'on constate alors en (10)a la présence du morphème de diathèse caractéristique de l'alignement accusatif indiquant une voix non-marquée où le non-agent n'est pas indexé (comme en (9)). Ainsi, notre approche rend compte de ce comportement commun aux formes verbales bivalentes, tandis que celle d'Oxford ne considère pas l'homologie des morphèmes *-e* en (9) et en (10)a. Les caractéristiques des participants au procès en (10)b – à savoir, deux participants relevant de la NON PERSONNE, l'un étant animé et l'autre non –, font que non seulement le non-agent n'est pas indexé, mais il n'a pas non plus accès à la place d'argument « objet » qui est purement et simplement supprimée :

⁵⁴⁹ Cette analyse rend ainsi bien compte en innu de l'absence des suffixes *-w* et *-n* dans les formes avec des agents 1pl, mais elle ne permet pas d'expliquer pourquoi la forme du suffixe de pluriel *-uau* est *-nau* dans les formes entre personnes proprement dites (cf. discussion *supra* dans la sous-section b).

cette démotion du non-agent est indiquée par le morphème *-am*⁵⁵⁰. Là encore, notre approche peut rendre compte de ces formes verbales. La proposition d'Oxford, qui précise ne prendre en compte qu'un seul 'paradigme verbal'⁵⁵¹, est donc valide uniquement dans le cadre des formes verbales dites 'transitives animées'. Si l'on cherche à unifier l'analyse des différentes formes verbales algonquiennes – ce qui constitue l'un des objectifs de notre travail –, elle présente donc des inconvénients majeurs :

- elle suppose toujours deux morphèmes *-w* homophones dont les valeurs respectives relèvent de critères différents : l'un désigne une NON PERSONNE (type de personne), l'autre un agent non-pluriel (rôle sémantique et nombre) ;
- elle ne s'appuie que sur les formes verbales « transitives animées » et n'inclut donc pas l'identification possible d'autres morphèmes – comme *-e:* – pouvant avoir la même valeur dans des formes verbales impliquant d'autres types de participants (notamment des non-agents inanimés).
- elle ne reconnaît pas l'opposition entre les formes verbales impliquant des personnes proprement dites et des 3^{èmes} personnes – où les caractéristiques du non-agent peuvent être indexées –, et celles n'impliquant que des 3^{èmes} personnes – où les caractéristiques du non-agent ne sont jamais indexées.

Avant de conclure sur ce point, nous souhaitons revenir sur le critère de distinction de deux morphèmes *-w* sur la base de la propriété morphophonologique de l'un, censé provoquer l'*umlaut* de la voyelle qui le précède, qui indiquerait alors une NON PERSONNE agent. En effet, l'identification de cette propriété ne se base pas exclusivement sur l'observation des formes verbales bivalentes⁵⁵² – auquel cas elle serait totalement injustifiée face à l'approche considérant *-a:* et *-e:* comme deux morphèmes distincts. Elle a d'abord été relevée par Bloomfield (1946 : 97) sur des bases verbales intransitives, comme en fox *nepa:* « dormir » :

FOX (Bloomfield, 1946 : 97)

(11)a. <i>ne- nepa</i> Pers BV 1 dormir "I sleep"	b. <i>nepa:</i> <i>-w</i> BV Tps dormir Neutre "(s)he sleeps"
--	--

⁵⁵⁰ La voix passive n'est pas compatible avec le morphème de démotion *-am* ; cela conforte l'idée que le non-agent inanimé, lorsque la forme verbale présente le morphème *-am*, ne constitue pas un objet syntaxique – puisque l'un des critères de l'objet, dans une perspective typologique, est de pouvoir être promu en sujet par la voix passive.

⁵⁵¹ Oxford part en effet du principe que deux paradigmes différents ont par définition deux fonctionnements différents et qu'il ne faut donc pas chercher des analogies entre eux. Cependant, dans notre approche, les formes verbales transitives dites « animées » et « inanimées » ne constituent pas deux paradigmes différents : ce sont les caractéristiques des participants qui déterminent les différentes constructions, mais, contrairement aux différences qui opposent le paradigme indépendant au paradigme dépendant, leur fonctionnement suit la même logique et emploi les mêmes affixes.

⁵⁵² Cette discussion est rendue possible grâce aux échanges avec W. Oxford qui a bien voulu me transmettre les données dont il dispose sur ce point (courriels du 19 et du 23/10/2021). Nous le remercions encore une fois chaleureusement pour ses nombreux partages, d'informations et de points de vue.

Les exemples de Bloomfield montrent une certaine diversité (tant au sein d'une langue, selon la voyelle précédant le *-w*, que parmi les langues algonquiennes qui n'attestent pas toutes de ces modifications) dans les alternances morphophonologiques provoquées par l'«umlauting -w» – qui ne se limitent pas nécessairement à l'umlaut d'un précédent /a:/ en /e:/. Selon cette analyse, que nous n'adoptons pas, les traces de cette propriété morphophonologique de l'«umlauting -w» signalant un 'agent NON PERSONNE', se seraient maintenues dans certaines langues reconnues comme plus 'conservatrices' (meskwaki, miami-illinois, ménomini, vieil algonquin, algonquin nipissing, munsee delaware, massachusset⁵⁵³). Toujours dans cette perspective, dans les langues cries (ici, d'après les formes du cri des Plaines), l'umlaut ne serait plus d'actualité sauf dans quelques bases verbales en /e:/ considérée comme 'instables' (Wolfart, 1973 : 50) : *pimohte:-w* « il se promène en marchant » > *ni-pimohta:-n* « je me promène en marchant ». Devant à la fois l'instabilité et la diversité de ces 'traces' d'un «umlauting -w» qui apparaissent dans les formes verbales de procès impliquant une NON PERSONNE agent⁵⁵⁴, il nous semble important de rappeler que ce phénomène relève avant tout d'une distinction entre des formes verbales impliquant un agent instancié par une personne proprement dite, et des formes verbales impliquant un agent NON PERSONNE. Si, comme nous le soutenons dans notre analyse, les caractéristiques des participants au procès sont au cœur du fonctionnement de la morphosyntaxe verbale algonquienne, alors il est envisageable de considérer ces alternances non pas comme morphophonologiques (provoquées par un «umlauting -w») mais bien comme sémantico-syntaxiques⁵⁵⁵. Au vu de ces éléments, nous maintenons donc notre approche considérant *-w* comme un seul et unique morphème.

Notre analyse des morphèmes *-w* et *-n* comme relevant du temps verbal et marquant une neutralisation des oppositions de temps, se fonde sur la comparaison avec les formes verbales indiquant un temps révolu : les morphèmes respectifs commutent – sauf, nous l'avons vu, dans les formes avec 1pl où il n'est pas possible de distinguer en synchronie la trace d'un *-u* ou d'un *-n* –, moyennant une scission selon les types de participants impliqués dans le procès. Notre approche suppose par conséquent que l'expression du temps verbal, en innu, porte des indices

⁵⁵³ William Oxford, communication personnelle (document daté du 22/10/2021).

⁵⁵⁴ D'autant plus que les langues algonquiennes, en tout cas l'innu, sont soumises à des phénomènes d'harmonisation vocalique encore peu documentés (Jérémie Ambroise, notes de terrain).

⁵⁵⁵ Nous avons en effet vu au Chapitre 7 que les suffixes thématiques caractérisant les bases verbales pouvaient avoir des implications sémantico-syntaxiques. Il ne s'agirait donc pas, dans le cas des bases verbales monovalentes, d'une allomorphie de la base due à la présence du *-w*, mais d'un changement de suffixe thématique dû au changement de type personne instanciant le rôle de l'actant unique.

liés à l'énonciation, et dépend par conséquent des caractéristiques des participants impliqués dans le procès.

2) Contraintes sur les classes d'actants instanciant les places d'argument et traits sémantiques comme micro-prédicats associés

Dans le modèle d'analyse que nous défendons, la prise en compte des caractéristiques des référents instanciant les places d'arguments est au cœur du fonctionnement de la morphosyntaxe algonquienne. Selon cette perspective, et dans la lignée de Benveniste précédemment cité, deux grands types s'opposent dans la catégorie des 'personnes' : les personnes proprement dites, dont les caractéristiques sont fondamentalement intégrées à la situation d'énonciation, et la NON PERSONNE dont les potentialités référentielles se situent au-delà de la situation d'énonciation. La désignation des personnes proprement dites et celle des référents de la NON PERSONNE relèvent donc de processus tout à fait différents, et le statut des actants qui en résulte n'est pas comparable – ce à quoi les langues algonquiennes apparaissent particulièrement sensibles. Les personnes proprement dites se rapportent à la déixis : le calcul de la référence se fait par rapport à l'énonciation elle-même et ne permet de désigner que momentanément et seulement *ego hic nunc* ; les personnes proprement dites ne peuvent être désignées *in absentia*. Quant aux référents de la NON PERSONNE, leur désignation s'effectue dans tout le reste du monde ; elle est anaphorique. De cette distinction fondamentale découlent trois 'dimensions' potentielles pour un procès du point de vue des langues algonquiennes⁵⁵⁶ :

- celle où le procès n'implique que des personnes proprement dites : le procès est entièrement ancré dans le dialogue, les actants sont directement identifiables à partir de la situation d'énonciation ;
- celle où le procès n'implique que des arguments relevant de la NON PERSONNE : les actants sont absents du contexte du dialogue, leur identification s'effectue hors du cadre de la situation d'énonciation, de manière anaphorique ;
- celle, hybride, où le procès fait intervenir à la fois des personnes proprement dites et des arguments relevant de la NON PERSONNE.

En plus de cette première distinction fondamentale, et notamment au sein des référents relevant de la NON PERSONNE, le genre animé/inanimé et le cas oblique constituent d'autres paramètres qui entrent en considération concernant la répercussion des actants sur la forme verbale indépendante (cf. notamment les classes sémantiques de verbes que nous avons déterminées au Chapitre 7, III). Les formes 'amplifiées' (selon la terminologie de Benveniste, cf. Note 538)

⁵⁵⁶ Ces trois 'dimensions' déterminent les trois gabarits que nous avons décrit *supra* en 1a (Tableau 30, Tableau 32 et Tableau 33).

des personnes proprement dites semblent également, selon les langues, correspondre à une distinction supplémentaire au sein des personnes proprement dites.

a/ Les personnes proprement dites

Le paradigme INDÉPENDANT partage avec le paradigme nominal de nombreuses propriétés en innu, principalement l'usage commun de certains morphèmes : le pluriel et le cas des arguments relevant de la NON PERSONNE animée sont marqués comme le nombre et le cas des substantifs nominaux animés. Le pluriel inanimé est également marqué, dans le paradigme verbal monovalent et le paradigme nominal, par le même morphème *-a*. Il s'agit jusque-là de morphèmes liés à la NON PERSONNE. C'est davantage dans les constructions nominales possessives que l'on retrouve les morphèmes liés aux personnes proprement dites communs aux paradigmes nominal et INDÉPENDANT : les préfixes personnels et les suffixes précisant le nombre. C'est donc une particularité des formes verbales indépendantes impliquant des personnes proprement dites que de s'apparenter aux constructions possessives : la 1^{ère} et la 2^{ème} personnes peuvent être perçues comme 'possesseurs' du procès, à travers l'usage du préfixe personnel *ni-* ou *tshi-*. Comment s'organise, au paradigme INDÉPENDANT, le marquage intraverbal de la référence aux personnes proprement dites ?

En innu, la catégorie des personnes proprement dites regroupe 5 'personnes' distinctes :

- ◆ La 1^{ère} personne, à l'origine de toute désignation : le locuteur. Elle est indexée dans les formes verbales monovalentes – et les formes nominales possessives – par le préfixe personnel *ni-*.
- ◆ La 1^{ère} personne 'amplifiée' exclusive (1pl_{excl}), rassemblant le locuteur et d'autres (ou une autre) personne(s) potentiellement extérieure(s) à la situation d'énonciation (au-delà de la stricte désignation de « je » et « tu », « ici » et éventuellement « maintenant »). Elle est indexée dans les formes verbales monovalentes – et les formes nominales possessives – par le préfixe personnel *ni-* et le suffixe *-nan*.
- ◆ La 1^{ère} personne amplifiée inclusive (1pl_{incl}), rassemblant le locuteur, l'interlocuteur (ou les interlocuteurs) et éventuellement d'autres (ou une autre) personne(s) extérieure(s) à la situation d'énonciation. Elle est indexée dans les formes verbales monovalentes – et les formes nominales possessives – par le préfixe personnel *tshi-* et le suffixe *-nan*.
- ◆ La 2^{ème} personne, toujours désignée comme telle par la 1^{ère} : l'interlocuteur. Elle est indexée dans les formes verbales monovalentes – et les formes nominales possessives – par le préfixe personnel *tshi-*.
- ◆ La 2^{ème} personne amplifiée (2pl), rassemblant le ou les interlocuteurs et éventuellement d'autres (ou une autre) personne(s) extérieure(s) à la situation d'énonciation. Elle est indexée dans les formes verbales monovalentes – et les

formes nominales possessives – par le préfixe personnel *tshi-* et le suffixe de pluriel *-(u)au*.

L'analyse de Benveniste ne se contente pas de distinguer personnes et NON PERSONNE, elle met également en évidence la différence de statut entre la 1^{ère} et la 2^{ème} personne : la 1^{ère} personne est à l'origine de l'identification de la 2^{ème}, puisque « 'tu' est nécessairement [et préalablement] pensé par 'je' et ne peut être pensé hors d'une situation posée à partir de 'je' » (Benveniste, 1966 : 228). Cette différence de statut se traduit également en innu dans les formes verbales bivalentes impliquant le locuteur et l'interlocuteur, par le marquage systématique de la 2^{ème} personne, tandis que la 1^{ère} reste parfois, lorsqu'elle est l'agent, sous-spécifiée :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 530 & 532)

(12)a. *tsh- uapam -i -n*
 Pers BVbiV_{ANIM} Diath Tps
 2 voir 1nonAgt Neutre_{1&2}
 « tu me vois »

b. *tsh- uapam -i -ti*
 Pers BVbiV_{ANIM} Diath Tps
 2 voir 1nonAgtPrét
 « tu m'as vu•e »

(13)a. *tsh- uapam -iti -n*
 Pers BVbiV_{ANIM} Diath Tps
 2 voir 2nonAgt Neutre_{1&2}
 « je te vois »

b. *tsh- uapam -iti -ti*
 Pers BVbiV_{ANIM} Diath Tps
 2 voir 2nonAgt Prét
 « je t'ai vu•e »

Comme le montrent les exemples ci-dessus, c'est toujours l'interlocuteur qui est préfixé, peu importe la distribution des rôles sémantiques. À première vue, si l'on suit l'analyse des personnes de Benveniste, on pourrait s'attendre à l'observation inverse, puisque le 'je' est à l'origine du 'tu'. Cependant, si l'on considère qu'en effet le 'tu' n'a de référence que parce qu'il est désigné par 'je', la 1^{ère} personne est impliquée par l'usage de la seconde. De ce fait, on peut concevoir que dans une langue comme l'innu, il n'est pas essentiel d'y faire référence dans le cadre d'un procès marqué comme inscrit dans le dialogue (ce qui est notamment indiqué par l'usage du suffixe *-n* ou des morphèmes de diathèse *-i* et *-iti*), et donc qui ne concerne que des personnes proprement dites. Ainsi, dans les formes verbales en (13), seule la 2^{ème} personne est indexée ; on comprend, devant la forme verbale bivalente et son ancrage dans la déixis marqué par le suffixe de temps et le morphème de diathèse⁵⁵⁷, que l'agent est nécessairement la 1^{ère}

⁵⁵⁷ En (13)b, si l'agent était une NON PERSONNE, l'alignement serait ergatif, faisant intervenir le morphème *-ik'* en lieu et place de *-iti*.

personne. Le seul affixe de la forme verbale relatif à un rôle sémantique est celui de diathèse qui renvoie au patient : l'agent peut donc ne pas être indexé dans les formes verbales bivalentes innues.

À l'INDÉPENDANT, les préfixes personnels des personnes proprement dites s'apparentent à des indices actanciels de valeur comparable au génitif⁵⁵⁸.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014)

- | | |
|--|---|
| <p>(14)a. <i>nit- akup</i>
 Possr BN
 Poss1 manteau
 « mon manteau »</p> <p>(15)a. <i>nit- atusse -n</i>
 Pers BVmono Tps
 1 travailler Neutre_{1&2}
 « je travaille »</p> <p>(16)a. <i>ni- tut -e -n</i>
 Pers BVbiv Diath Tps
 1 faire-qqch VxNeutre Neutre_{1&2}
 « je fais quelque chose »</p> | <p>b. <i>tshit- akup</i>
 Possr BN
 Poss2 manteau
 « ton manteau »</p> <p>b. <i>tshit- atusse -n</i>
 Pers BVmono Tps
 2 travailler Neutre_{1&2}
 « tu travailles »</p> <p>b. <i>tshi- tut -e -n</i>
 Pers BVbiv Diath Tps
 2 faire-qqch VxNeutre Neutre_{1&2}
 « tu fais quelque chose »</p> |
|--|---|

Les exemples (14) à (16) mettent en parallèle les préfixes qui apparaissent dans les constructions nominales possessives (« mon manteau »), les verbes monovalents (« je travaille ») et bivalents (« je fais quelque chose »). On voit qu'il peut s'agir, dans le cas des constructions possessives, de génitifs possessifs, et dans celui des verbes monovalents et bivalents avec non-agent inanimé, d'indices actanciels ayant une valeur de génitif subjectif⁵⁵⁹. Les exemples ci-dessous illustrent quant à eux les formes des procès bivalents exclusivement entre personnes proprement dites :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 530)

- | | |
|---|--|
| <p>(17)a. <i>tsh- uapam -i -n</i>
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath Tps
 2 voir InonAgt Neutre_{1&2}
 « tu me vois »</p> | <p>b. <i>tsh- uapam -iti -n</i>
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath Tps
 2 voir 2nonAgtNeutre_{1&2}
 « je te vois »</p> |
|---|--|

Dans la même perspective, ces constructions ressemblent fortement à, suivant le cas, un génitif subjectif (agentif) – (17)a, lorsque la marque de patient n'indexe pas la même personne que le préfixe – ou un génitif objectif (patientif) – (17)b, quand la marque de patient indexe la même personne (la 2^{ème}) que le préfixe.

⁵⁵⁸ Le parallèle terminologique que nous dressons entre les marques casuelles des langues à cas et les indices actanciels des formes verbales algonquiennes s'inscrit dans le cadre d'une approche des relations sémantiques émancipée des lieux de marquage de ces relations.

⁵⁵⁹ Cf. Annexe 6 pour une interprétation des « possesseurs » comme agents d'un prédicat de possession dans une perspective plus abstraite, sémantico-logique.

Au-delà du statut respectif des personnes proprement dites, il faut également souligner la particularité de leur forme ‘amplifiée’. De fait, les personnes proprement dites ‘amplifiées’ (plurielles) n’incluent pas nécessairement des référents dépendant de la situation d’énonciation, contrairement aux personnes proprement dites que sont le locuteur et l’interlocuteur ; cela se manifeste en innu dans l’indexation des arguments, mais aussi vraisemblablement dans la sélection des suffixes de temps. Contrairement au pluriel de la NON PERSONNE – qui résulte d’une addition de « ils/elles » d’origine (pro)nominal –, le pluriel des personnes proprement dites est mixte : « nous » ne réfère pas à plusieurs « je » mais à « je + tu (+ il(s)/elle(s)) » (inclusif) ou à « je + il(s)/elle(s) » (exclusif). De même, « vous » rassemble une multiplicité de « tu » référant chacun à une personne différente, et chaque interlocuteur interprétera un « vous » en un « tu (=je) + il(s)/elle(s) ». Ce caractère mixte des pluriels des personnes proprement dites est visible en innu dans leur expression morphologique :

- « nous » inclusif : *tshi-...-nan* (Pers2...1pl) ;
- « nous » exclusif : *ni-...-nan* (Pers1...1pl) ;
- « vous » : *tshi-...-(u)au* (Pers2...pl).

Les suffixes de pluriel diffèrent donc selon qu’il s’agit d’une 1^{ère} personne (*-nan*) ou d’une deuxième personne (*-(u)au*), tandis que les préfixes varient selon le caractère inclusif (*tshi-*) ou exclusif (*ni-*) du pluriel de la 1^{ère} personne⁵⁶⁰.

Dans les formes verbales, les morphèmes de pluriel des 1^{ère} et 2^{ème} personnes sont en distribution complémentaire, il y a donc compétition entre les deux lorsqu’un procès implique ces deux types de personnes :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 530)

- (18)a. *tsh- uapam -i -nan*
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath NbrePers
 2 voir 1nonAgt1pl
 « tu nous vois/vous nous voyez »
- b. *tsh- uapam -iti -nan*
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath NbrePers
 2 voir 2nonAgt1pl
 « nous te/vous voyons »

Les exemples en (18) montrent que dans ce cas, c’est le pluriel de la 1^{ère} personne qui est exprimé, et donc la 2^{ème} personne qui est sous-spécifiée. En (18)a, la forme verbale indexe donc l’agent à travers le préfixe et le patient par le suffixe de nombre – tandis que le morphème de diathèse précise systématiquement le patient. En (18)b, c’est cette fois le patient qui est indexé

⁵⁶⁰ En français, on pourrait traduire ainsi littéralement ces expressions : « nous » inclusif : *tu=...-ons* (Pers2...1pl) ; « nous » exclusif : *je=...-ons* (Pers1...1pl) ; « vous » : *tu=...-ez* (Pers2...2pl).

à travers le préfixe, tandis que le suffixe de nombre se rapporte à l'agent. Cette 'inversion' des rôles entre (18)a et (18)b n'est précisée que par le morphème de diathèse indiquant qui est le patient. De plus, puisque la présence du morphème de diathèse caractérise le procès comme bivalent, le préfixe et le suffixe de nombre ne peuvent renvoyer au même référent et indexent donc chacun, sans préciser leur rôle respectif, un argument différent. La sélection du préfixe personnel et celle du suffixe de nombre sont par conséquent gouvernées par des contraintes distinctes. Nous avons évoqué plus haut la préséance systématique du préfixe de 2^{ème} personne sur celui de la 1^{ère} personne. Comme le 'pluriel' des personnes proprement dites leur confère un caractère 'mixte', les propriétés de l'interlocuteur et du locuteur sont, en quelque sorte, enrichies par celles d'autres participants rassemblés derrière le « je » ou le « tu ». En effet, lorsqu'il utilise la forme plurielle de la 1^{ère} personne, le locuteur n'est plus seul dans son rôle de participant au procès, d'autres référents y sont inclus. Par ailleurs, le suffixe marquant le pluriel de la 2^{ème} personne indique également, dans le paradigme nominal, le pluriel d'un possesseur NON PERSONNE, sa valeur n'est donc pas spécifique à la 2^{ème} personne, mais plus générale (soit : ce qui n'inclut pas la 1^{ère} personne) :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 56)

(19)a.	<i>tshit-</i>	<i>akup</i>	<i>-uau</i>		b.	<i>ut-</i>	<i>akup</i>	<i>-uau</i>
	Possr	BN	NbrePers			Possr	BN	NbrePers
	2	manteau pl				3	manteau pl	
	« ton manteau »					« leur manteau »		

Dans la perspective d'une définition des personnes selon leurs propriétés – leurs traits sémantiques, ou sèmes constitutifs – spécifiques, auxquelles la morphosyntaxe algonquienne apparaît particulièrement sensible, la sous-spécification du suffixe de pluriel de la 2^{ème} personne pourrait bien expliquer la sélection systématique du suffixe de pluriel de la 1^{ère} personne dans des configurations argumentales telles que (18).

Deux grands principes gouvernent donc, en innu, l'indexation des arguments dans les formes verbales renvoyant à des procès n'impliquant que des personnes proprement dites : la préséance systématique du préfixe de 2^{ème} personne sur celui de 1^{ère} personne d'une part, et celle, également systématique, du suffixe de nombre de la 1^{ère} personne sur celui de la 2^{ème} personne d'autre part. Selon nous, ces principes ne sont pas les corrélats de multiples hiérarchies de personnes, mais sont conditionnés par les propriétés des arguments impliqués, que l'on peut décomposer en traits distinctifs – ce que nous développons ci-après.

b/ L'accord des arguments : personne proprement dite vs non personne, oblique vs non-oblique, et animé vs inanimé

Les personnes proprement dites et la NON PERSONNE s'opposent, nous l'avons vu, par rapport à leurs univers de référence respectifs : les personnes du dialogue (personnes proprement dites) renvoient directement à la situation d'énonciation, tandis que la référence de la NON PERSONNE appartient au domaine nominal. Dans ce dernier, outre le marquage du nombre (singulier/pluriel), plusieurs distinctions sont à l'œuvre et ont des répercussions sur la morphosyntaxe verbale : le genre animé ou inanimé, et ce que nous avons identifié au Chapitre 6 comme un marquage anaphorique différentiel : le cas oblique (traditionnellement appelé « obviatif ») – qui s'oppose à une absence de marquage. Cette sous-section s'attache à décrire comment la morphosyntaxe verbale algonquienne prend en compte ces distinctions et organise le marquage intraverbal des arguments selon leur configuration dans les procès, leurs traits distinctifs agissant comme autant de sèmes susceptibles de s'associer (ou non) entre eux ainsi qu'aux sèmes de la base verbale.

Nous avons vu au cours du Chapitre 7 comment les bases verbales innues sont structurées selon les types d'actants qu'elles sélectionnent. Nous connaissons par ailleurs les critères de distinction qui opposent, d'une part les personnes proprement dites à la NON PERSONNE, d'autre part les personnes proprement dites entre elles, et enfin ceux qui œuvrent au sein de la NON PERSONNE. Dans le cadre d'un procès, tous ces paramètres ont des répercussions sur la forme verbale, répercussions motivées par des contraintes sur la répartition des rôles sémantiques, et donc sur l'organisation des relations actanciennes. Ces contraintes relèvent du point de vue (ou plan) morphosyntaxique⁵⁶¹, c'est-à-dire qu'elles concernent le système du point de vue de la structure des relations entre les termes, et de l'expression de ces relations.

Les propriétés des référents, représentés – morphosyntaxiquement – par les différents types de 'personnes', peuvent être décomposées et synthétisées sous la forme de traits sémantiques distinctifs, tels que les présente le tableau suivant :

Tableau 35 : les traits distinctifs des personnes et de la non personne dans la morphosyntaxe algonquienne

Personnes proprement dites		Non personne (-Pers)			
		Animée		Inanimée	
2 ^{ème}	1 ^{ère}	Anim	Anim+Obl	Inan	Inan+Obl
[ANIMÉ]	[ANIMÉ]	[ANIMÉ]	[ANIMÉ]	—	—
[PERSONNE]	[PERSONNE]	—	—	—	—
[INTERLOCUTEUR]		—	—	—	—
			[OBLIQUE]		[OBLIQUE]

⁵⁶¹ Nous faisons référence à la distinction des trois points de vue de Claude Hagège : morphosyntaxique, sémantico-référentiel, énonciatif-hiérarchique (Hagège, 1982).

Parmi ces traits, deux sont majoritairement distinctifs : le trait d'ancrage dans le dialogue [PERSONNE] – qui oppose les personnes proprement dites à la NON PERSONNE – et, au sein de la NON PERSONNE, le trait d'animéité [ANIMÉ] qui oppose les animés aux inanimés. Cette répartition est essentielle puisqu'elle est corrélée, dans les procès bivalents, à des contraintes sur la répartition des rôles sémantiques, qui déterminent les actants plus ou moins susceptibles d'être agents, et ceux plus ou moins susceptibles d'être non-agents⁵⁶². Il semble en effet que jouent dans ces langues des concepts tels que « agent prototypique » et « non-agent prototypique » ; ces concepts définissent ce que l'on pourrait appeler des échelles d'actance qui se présenteraient en innu, de manière simplifiée, comme suit :

- Agent prototypique : personne > animé > animé+oblique > ~~inanimé~~
- Non-agent prototypique : personne > animé > animé+oblique > inanimé

Ces échelles d'actance présentent au moins deux implications essentielles dans la morphosyntaxe verbale algonquienne : d'une part leur interaction détermine le type d'alignement des formes verbales bivalentes, d'autre part elles définissent l'accès au marquage intraverbal des actants, selon les classes respectives dont ils relèvent et le rôle sémantique qu'ilsinstancient. L'interaction de ces échelles dessine alors des modèles de structure actancielle qui peuvent être exprimés par les formes verbales à la voix de base (non marquée) :

INNU-AIMUN

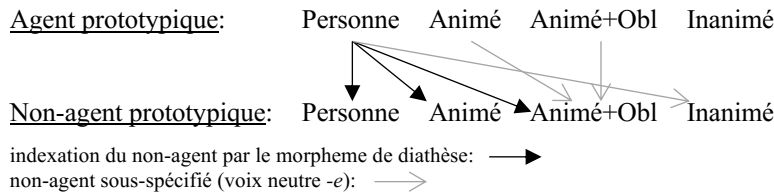
- (20) a. *ni- ñatshin* *-a* *-u* *nit- asham*
 Pers BVbiv Diath Tps Possr BN
 1 pousser-avec-les-mains 3nonAgtNeutre Poss1 raquette
 « je pousse ma raquette » (Drapeau, 2014 : 139)
- b. *ñatshin* *-e* *-u* *ut- asham -a*
 BVbiv Diath Tps Possr BN Cas
 pousser-avec-les-mains VxNeutre Neutre Poss3 raquette Obl
 « il pousse sa raquette » (*ibid.*)
- c. *Puñ ut- auass-im* *-a* *uapam* *-e* *-ñ* *-u* *-a* *mashku-a*
 NP Possr BN Diath Cas BNbivANIM Diath Diath Tps –Pers BN Cas
 Paul Poss3 enfant ApplPOSSObl voir VxNeutre ApplOBL Neutre3Obl ours Obl
 « l'enfant de Paul voit un ours » (Drapeau, 2014 : 322)
- d. *ni- ñatshin* *-e* *-n* *n- utapan*
 Pers BNbiv Diath Tps Possr BN
 1 pousser-avec-les-mains VxNeutre Neutre_{1&2} Poss1 automobile
 « je pousse mon auto » (Drapeau, 2014 : 139)

⁵⁶² Notre discussion ne porte que sur les procès bivalents, ceux ayant une valence supérieure à deux présentant un degré de complexité supérieur que nous aborderons au Chapitre 10. Dans ce cadre, les termes 'agent' et 'non-agent' sont tout à fait arbitraires et par conséquent à prendre au sens large. Il faudrait, pour déterminer précisément les rôles sémantiques en jeu, les définir en premier lieu de manière tautologique afin de distinguer ensuite des catégories transversales de rôles sémantiques dans ces langues, ce qui dépasse les limites de notre présente discussion.

- e. *muk^u eka uiñ nipai -assish !*
 AdvDeg AdvMod ProN BVbiv_{ANIM} Pers+Éval
 Restrict Nég.Thm Pers3 tuer 2sg→3Dép+Atténuatf
tshi- tshitshima-i -m -a -u -a ut- auass-im -a
 Pers BV Diath Diath Diath Tps -Pers Possr BN Diath Cas
 2 pauvre Caus_{SNA} Appl_{POSS} 3nonAgtNeutre3Obl Poss3 enfant Appl_{POSS} Obl
 « Mais ne le/la tue pas ! Tu appauvris ses enfants. » [litt. « tu les lui rends pauvres ses enfants »] (Drapeau, 2014 : 251 – extrait de Joséphine Picard – Pessamit)

Tous les énoncés en (20) sont à la voix de base : on retrouve soit le morphème *-a* indexant spécifiquement un non-agent NON PERSONNE (exemples (20)a et (20)e), soit le morphème de voix neutre *-e* marquant un alignement accusatif (exemples (20)b à (20)d). Rapportées aux échelles d'actance, ces configurations argumentales donnent le schéma suivant :

Figure 6 : détermination de l'alignement en innu par rapport aux échelles d'actance - configurations à la voix de base, paradigme indépendant



C'est lorsque la configuration actancielle est telle que les référents instanciant les places d'argument ne peuvent satisfaire ces échelles d'actance, que la voix de base doit être modifiée. La forme verbale présente alors un morphème de voix spécifique (glosée « VxSpé ») indiquant, en fait, un changement d'alignement :

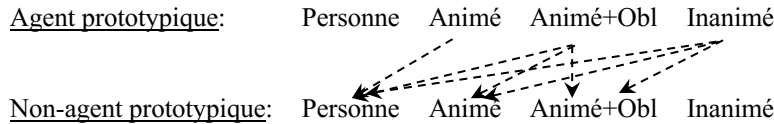
INNU-AIMUN

- (21) a. *n- uapam -ik^u auass*
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath BN
 1 voir VxSpé enfant
 « l'enfant me voit » (Drapeau, 2014 : 321)
- b. *Puñ ut- auass-im -a uapam -iku -ñ -u -a mashku -a*
 NP Possr BN Diath Cas BVbiv_{ANIM} Diath Diath Tps -Pers BN Cas
 Paul Poss3 enfant Appl_{POSS} Obl voir VxSpé Appl_{OBL} Neutre3Obl ours Obl
 « l'enfant de Paul est vu par l'ours » (Drapeau, 2014 : 322)
- c. *n- uapam -iku -ñ -u -a* ; *c'. n- uapam -im -iku -a*
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath Diath Tps -Pers ; Pers BVbiv_{ANIM} Diath Diath+Tps -Pers
 1 voir VxSpé Appl_{OBL} Neutre3Obl ; 1 voir Appl_{POSS} VxSpé+Neutre3Obl
 « il/elle_{OBL} me voit. » (MAM/OUE) (Drapeau, 2014 : 531)
- d. *ni- tshitimishka -ku -n natukuñ ka min -ian*
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath Tps BN AuxAsp BV Pers
 1 rendre-indolent VxSpéNeutre_{1&2} remède Perf boire 1sgDép
 « le remède que j'ai bu me rend indolent » (Drapeau, 2014 : 220)
- e. *ne -ñu u- mitshim aku -i -ku -tshe kañapua*
 Dém Diath Possr BN BVmono Diath Diath Mod AdvMod
 Méd Appl_{OBL} Poss3 nourriture malade Caus_{SNA} VxSpéDubitatf évidemment
 « c'est sûrement sa nourriture qui doit l'avoir rendu malade » (*ibid.*)

f. *aku -i -ku -ñ -u -a*
 BVmono Diath Diath Diath Tps -Pers
 malade CAUS_{NA} VxSpé Appl_{OBL} Neutre3Obl
 « ça le/la_{OBL} rend malade » (Drapeau, 2014 : 563)

Dans l'ensemble des énoncés ci-dessus, le morphème de voix marquée apparaît : l'ordonnement respectif des échelles d'actance n'est pas respecté dans les procès exprimés et l'alignement est donc modifié.

Figure 7 : détermination de l'alignement en innu par rapport aux échelles d'actance - configurations à la voix marquée, paradigme indépendant



Les échelles d'actance qui déterminent quel référent est plus ou moins approprié pour tel ou tel rôle sémantique ne sont pas une spécificité des langues algonquiennes. On retrouve leurs effets sur nombre d'autres langues du monde et elles font l'objet de discussions typologiques. Dans la continuité des articles de Greenberg sur les universaux linguistiques et les chaînes d'universaux implicationnels, la typologie élabore depuis les années 60-70 différents types de hiérarchies, qui peuvent porter sur les classes d'entités (et leur accessibilité à telle ou telle place d'argument), les rôles sémantiques, les fonctions syntaxiques. Les langues algonquiennes seraient dans ce cadre simultanément sensibles à deux échelles d'actance⁵⁶³ : l'une pour les agents, l'autre pour les non-agents, sans que l'une n'ait préséance sur l'autre⁵⁶⁴. L'organisation hiérarchique traditionnellement décrite entre les différents types d'actants, notamment au sein de la NON PERSONNE, est une illusion liée aux échelles d'actance qui indexent les actants selon leurs traits caractéristiques et les répartissent dans les catégories prototypiques d'agent et de non-agent. Ces phénomènes relèvent en réalité de contraintes morphosyntaxiques sur les classes d'entités qui définissent leur accessibilité ou non à certaines places d'argument. Ces contraintes sont notamment définies par l'association des traits sémantiques distinctifs des différents types d'actants et des sèmes portés par la base verbale, les uns comme les autres agissant finalement à la manière de micro-prédicats (cf. Lemaréchal 2022 : 62-64).

Au paradigme INDÉPENDANT, dans les procès impliquant une personne proprement dite et une NON PERSONNE, l'organisation des relations actantielles présente des contraintes spécifiques puisque les deux participants ne relèvent pas du même univers de référence. C'est

⁵⁶³ Nous préférons au terme de « hiérarchie » celui d'« échelle ». Ce dernier nous semble plus neutre dans le cadre d'une description de règles propres à certaines langues, et plus souple étant donné le jeu systématique mis en place dans l'interaction de ces échelles, qui donne lieu à des ajustements selon les contextes.

⁵⁶⁴ Cela n'est pas surprenant, si l'on se souvient de la manière dont sont constituées les différentes classes sémantiques de verbes que nous avons identifiées au Chapitre 7 (III).

dans ce cas le trait distinctif de [PERSONNE] qui prévaut et régit les échelles d'actance dans ces configurations : les personnes proprement dites ne peuvent pas être indexées comme non-agent à la voix de base, où elles seront toujours l'agent. Le modèle de structure actancielle, à la voix de base, est donc le suivant :

Figure 8 : modèle de structure actancielle impliquant personnes proprement dites et non personne (voix de base, paradigme indépendant)

Agent (Préfixe Pers) [PERSONNE]	Non-agent potentiel (Diath) [+/- ANIMÉ]; [+/- OBLIQUE]
Personnes : Pers1 / Pers2 → <i>ni-</i> / <i>tshi-</i>	Inanimé : VxNeutre → <i>-e</i> Animé : 3nonAgt → <i>-a</i> Animé+Oblique: ApplPOSS-3nonAgt...-3Obl → <i>-im-a...-a</i>

Le schéma ci-dessus montre bien que, si le trait de [PERSONNE] caractérise systématiquement l'agent à la voix de base, les autres traits distinctifs que sont [ANIMÉ] et [OBLIQUE] sont également pris en compte dans l'expression de la diathèse : un non-agent [+ANIMÉ] sélectionne le suffixe de diathèse *-a* indiquant spécifiquement un non-agent NON PERSONNE, tandis qu'un non-agent [-ANIMÉ] sélectionne le suffixe de voix de base qui, dans le paradigme INDÉPENDANT, ne précise pas les propriétés du non-agent alors considéré comme sous-spécifié. Enfin, un non-agent animé au cas oblique entraîne une modification de la diathèse puisqu'intervient le morphème d'applicatif possessif permettant d'augmenter la diathèse pour promouvoir un participant NON-OBLIQUE considéré comme 'possesseur' (au sens large) du non-agent OBLIQUE⁵⁶⁵, qui a alors accès au marquage intraverbal.

Dans les procès n'impliquant que des arguments relevant de la NON PERSONNE, le trait de [PERSONNE] n'est plus pertinent et ce sont deux autres traits distinctifs qui entrent en jeu pour caractériser les propriétés de l'agent : [+ANIMÉ] et [-OBLIQUE]. Le critère d'animé souligne notamment la sous-spécification des inanimés par rapport aux animés. Marquant une forme de sous-spécification à la fois référentielle et syntaxique, le marquage OBLIQUE traduit également une certaine hiérarchisation dans le domaine nominal de la NON PERSONNE⁵⁶⁶, puisqu'il distingue deux types de NON PERSONNE selon des critères plus ou moins contraints, que nous avons présentés dans le Chapitre 6 (I). La complexité des configurations argumentales dans le

⁵⁶⁵ Nous reviendrons sur les propriétés de cet applicatif au Chapitre 10 (section II.2b).

⁵⁶⁶ Certains auteurs, nous l'avons vu, considèrent la NON PERSONNE OBLIQUE comme une quatrième personne, ce qui illustre bien l'idée de hiérarchisation. Cependant, nous ne reprendrons pas cette terminologie puisque nous tenons à bien distinguer le domaine des personnes proprement dites et celui de la NON PERSONNE : les expressions 'troisième personne' et 'quatrième personne' ne sont donc pas appropriées. Nous pourrions à la rigueur employer les termes de 'première NON PERSONNE' et 'deuxième NON PERSONNE' mais nous estimons que cela pourrait nuire à la clarté de notre discussion et nous conserverons donc les désignations de 'NON PERSONNE' et 'NON PERSONNE au cas oblique'.

domaine nominal résulte de l'interaction de ces différents rapports opposant [+ANIMÉ] et [-ANIMÉ] d'une part, et [+OBLIQUE] et [-OBLIQUE] d'autre part, que l'on peut représenter à travers l'échelle suivante :

[+ANIMÉ] [-OBLIQUE] > [+ANIMÉ] [+OBLIQUE] > [-ANIMÉ] [-OBLIQUE] > [-ANIMÉ] [+OBLIQUE]

Ainsi, dans les procès du paradigme INDÉPENDANT n'impliquant que des arguments relevant de la NON PERSONNE, l'agent, à la voix de base, ne peut être qu'un animé, préférentiellement NON-OBLIQUE (voir exemple (20)b) – le morphème d'applicatif oblique intervient dans le cas d'un agent animé au cas oblique, le patient ne pouvant alors être NON-OBLIQUE, cf. (20)c. Si ce n'est pas le cas, la forme verbale sera à la voix marquée, comme dans les exemples (21)b, (21)e et (21)f. Le modèle de structure actancielle dans les procès impliquant exclusivement des arguments relevant de la NON PERSONNE peut être décrit selon le schéma suivant :

Figure 9 : modèle de structure actancielle n'impliquant que la non personne (voix de base, paradigme indépendant)

Agents potentiels	Non-Agents potentiels
Animé	Inanimé : Démot° → <i>-am</i>
Oblique (+ <i>-ñ</i>)	Oblique : VxNeutre → <i>-e</i>

Il faut néanmoins souligner le comportement des non-agents inanimés, qui, à la voix de base, sélectionnent des suffixes de diathèse différents selon les caractéristiques de l'agent :

INNU-AIMUN

- (22) a. *ni- ñatshin* *-e* *-n* *n-* *utapan*
 Pers BVbiv Diath Tps Possr BN
 1 pousser-avec-les-mains VxNeutre Neutre_{1&2} Poss1 automobile
 « je pousse mon auto » (Drapeau, 2014 : 139)
- b. *ñatshin* *-am* *-u* *utapan*
 BVbiv Diath Tps Possr+BN
 pousser-avec-les-mains Démot° Neutre Poss3+automobile
 « il/elle pousse son auto » (*ibid.*)
- c. *ñatshin* *-am* *-iñ* *-u* *-a* *utapan* *-ñu*
 BVbiv Diath Diath Tps ¬Pers BN Cas
 pousser-avec-les-mains Démot° Appl_{OBL} Neutre₃Obl_{NA} automobile Obl_{NI}
 « il/elle_{OBL} pousse son auto » (d'après Drapeau, 2014)

Lorsque l'agent est une personne proprement dite – cf. (22)a –, le morphème de diathèse qui apparaît est celui de la voix neutre : il indique un alignement accusatif dans un procès bivalent, mais ne spécifie pas les caractéristiques de l'argument instanciant la place de non-agent (contrairement à *-a* « 3nonAgt », *-i* « 1nonAgt » ou *-iti* « 2nonAgt »), qui ne sont pas indexées. En revanche, si l'agent est une NON PERSONNE animée (qui reste, rappelons-le, un agent moins

'prototypique' que les personnes proprement dites), on trouve le morphème de démotion *-am*, qui marque la suppression de la place d'argument « objet » dans un procès bivalent⁵⁶⁷. Comment rendre compte, alors, du fait que la voix de base apparaisse lorsque l'agent est une personne proprement dite – indiquant, de ce fait, que la place d'argument « objet » est maintenue, même si elle n'est pas instanciée car le non-agent est sous-spécifié –, alors que si c'est une NON PERSONNE, le non-agent inanimé est exclu de la forme verbale et la place d'argument « objet » est supprimée ? Cela résulte selon nous des interactions entre les caractéristiques sémantico-référentielles des référents instanciant les différentes places d'arguments : un inanimé aurait plus de 'poids' syntaxique s'il est manipulé par une personne du dialogue (il appartient alors à un domaine adjacent à la situation d'énonciation), que s'il constitue l'instrument (au sens large) d'une NON PERSONNE dans un énoncé où n'intervient aucune entité directement ancrée dans la situation d'énonciation (son domaine de référence n'est pas adjacent à la situation d'énonciation).

Les contraintes sur les classes d'actants que nous avons identifiées et mises en évidence dans cette section sont spécifiques au paradigme INDÉPENDANT. En effet, ce qui oppose le paradigme INDÉPENDANT au paradigme DÉPENDANT est précisément la plus ou moins dépendance syntaxique : si, au paradigme INDÉPENDANT, les fonctions syntaxiques sont distribuées d'une certaine manière – décrite au cours des sections précédentes en termes d'alignement –, celles-ci sont remaniées dans une forme verbale non-finie : les principales fonctions syntaxiques que sont le sujet, l'objet le cas échéant, et le prédicat (syntaxique), sont *a priori* extérieures au paradigme DÉPENDANT. D'où l'idée, développée dans cette section, que ce que nous avons décrit comme des traits sémantiques distinctifs relatifs aux propriétés des différents types d'actant puissent être considérés comme des micro-prédicats susceptibles de s'associer aux sèmes constitutifs des bases verbales (mis en évidence au Chapitre 7) – associations que la morphosyntaxe verbale algonquienne traduit par des phénomènes de diathèse, de voix et d'alignement.

3) Variations notables à travers les langues algonquiennes

Le modèle de description que nous avons présenté pour rendre compte de la morphosyntaxe des langues algonquiennes se fonde sur les données de l'innu-aimun, et principalement de la version standardisée de cette langue – qui ne correspond à aucune réalité dans les parlers innus. Il s'agit là d'un biais non négligeable, dont nous avons tout à fait conscience : cette section a

⁵⁶⁷ Voir *infra* section II.2 du Chapitre 10, notamment la partie sur l'applicatif datif, qui fait systématiquement intervenir le morphème *-am* lorsque le procès de base est bivalent

pour objectif de rendre compte de certains paramètres de variation que nous avons identifiés au sein des variétés innues, mais également de la famille algonquienne⁵⁶⁸. Nous espérons ainsi montrer que notre modèle descriptif est en mesure d'intégrer ces paramètres et qu'il est alors susceptible de s'appliquer à l'ensemble (ou la plupart) des langues algonquiennes. Les tableaux synthétiques des paradigmes de l'INDÉPENDANT indicatif, segmentés et glosés, et consultables en Annexe 4, permettent notamment d'illustrer la cohérence de notre analyse à travers les variations observées entre les langues concernées (innu-aimun, cri des Plaines, nishnaabemwin, miami-illinois et ménomini). Puisque nous utilisons des concepts et une terminologie non plus hérités d'une tradition descriptive historiquement endogène (et non linguistique à strictement parler), mais tirés de la typologie contemporaine – qui vise à la fois à rassembler et comparer les langues du monde grâce à des outils descriptifs communs, tout en témoignant de leur diversité –, notre travail permet de ramener ces langues, encore trop considérées comme 'exotiques', dans le giron d'une linguistique qui se voudrait plus 'universelle'.

a/ Morphèmes de diathèse

Les morphèmes de diathèse, et en premier lieu ceux impliqués dans le marquage de l'alignement, sont le théâtre de variations notables au sein des langues algonquiennes. Nous en présentons quelques-unes, dans le cadre du paradigme INDÉPENDANT, qui – d'après ce que nous pouvons en juger –, loin d'infirmes les principes que nous invoquons, confirment le lien entre les différents paramètres que sont les contraintes sur les classes d'actants instanciant les places d'arguments et l'alignement.

Dans la famille algonquienne, l'essentiel des variations relatives aux morphèmes de diathèse impliqués dans l'expression de l'alignement concerne les formes verbales renvoyant à des procès où le non-agent est une personne proprement dite (l'agent pouvant être une personne proprement dite ou une NON PERSONNE) (Oxford, 2017c : 20). Au paradigme INDÉPENDANT, cette variation se circonscrit davantage aux formes entre personnes proprement dites, où l'on observe pour certaines langues l'extension du morphème de voix marquée dans des configurations spécifiques. Dans la plupart des langues algonquiennes, comme en innu-aimun,

⁵⁶⁸ L'enjeu n'est évidemment pas ici de présenter l'ensemble des variations morphosyntaxiques observées dans les langues algonquiennes pour le paradigme INDÉPENDANT, ce que nous ne serions pas en mesure de faire, mais plutôt d'illustrer à travers quelques exemples comment le modèle descriptif que nous élaborons permet de rendre compte des variations observées dans ces langues. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que la plupart des formes innues à partir desquelles nous formulons notre analyse sont issues d'un procédé de standardisation, et qu'elles ne correspondent donc pas strictement à la réalité linguistique – notamment phonologique – des variétés innues. Cependant, certaines disparités dialectales n'ayant pas pu être harmonisées dans la morphosyntaxe de la langue standard sont mentionnées dans la *Grammaire*, et nous en tenons dès lors compte.

on trouve dans les procès entre personnes proprement dites les morphèmes de diathèse indiquant le référent non-agent, sauf en blackfoot, en arapaho et dans des variétés nishnaabemwin du sud-est (Oxford, 2017c : 21), langues où apparaît dans certains cas le morphème de voix marquée indiquant un alignement ergatif.

En blackfoot, on trouve le morphème de voix marquée dans les formes où la 2^{ème} personne est agent tandis que la 1^{ère} est non-agent (23)b :

BLACKFOOT (Bliss & al., 2014 : 31)

- (23) a. *kitsinóó*
kit- ino -o
 Pers BV Diath
 2 voir_{ANIM} 2nonAgt
 'I see you'
- b. *kitsinóóki*
kit- ino -ok -i
 Pers BV Diath Diath
 2 voir_{ANIM} VxSpé ?1nonAgt
 'you see me'
- (24) a. *iinoiyíwa*
i: no -yi: -wa
 BV Diath -Pers
 voir_{ANIM} Appl_{OBL} 3sg
 '(s)he sees her/him_{Obl}'
- b. *otsinóóka*
ot- ino -ok -wa
 Pers BV Diath -Pers
 3 voir_{ANIM} VxSpé 3sg
 '(s)he_{Obl} sees her/him

Outre le fait que cela traduise un degré de subtilité plus important dans la sensibilité syntaxique aux traits des catégories de personnes instanciant les places d'argument, ces données remettent en question l'idée que la sélection du préfixe est conditionnée par l'attribution de la fonction sujet : si le morphème de voix marquée indique un changement d'alignement et notamment un alignement ergatif, alors la 2^{ème} personne, toujours préfixée dans les exemples en (23) est sujet en (23)a mais objet en (23)b. Des deux principes de l'analyse en termes d'alignement que nous avons établis pour l'innu – à savoir que le préfixe indexe généralement le sujet d'une part⁵⁶⁹, et que la voix marquée indique un alignement ergatif d'autre part –, l'un n'est donc pas applicable aux données du blackfoot. De fait, aucun test syntaxique ne permet de valider l'hypothèse d'un

⁵⁶⁹ Sauf, et c'est bien le cas ici, dans le cadre de procès entre personnes proprement dites, entre lesquelles, comme nous l'avons souligné en 2a, aucune « hiérarchisation » n'est pertinente. L'idée que le préfixe indexe le sujet n'est en fait valable que pour les procès impliquant à la fois une personne du dialogue (celle-ci étant dès lors préfixée) et une NON PERSONNE.

sujet préfixé (d'autant qu'une NON PERSONNE sujet, en innu, n'est pas pour autant préfixée), notamment entre les personnes proprement dites qui n'ont généralement pas d'expression syntagmatique – ou alors celle-ci est fortement marquée (du point de vue énonciatif-hiérarchique) et biaiserait par conséquent tout test concernant la fonction « sujet ». L'axiome consistant à faire du préfixe le sujet est un héritage de la tradition algonquiniste, et de nombreuses analyses contemporaines attribuent plutôt la sélection du préfixe à l'argument qui présente le plus de traits sémantiques (Oxford 2014, 2017, etc) – ce qui constituerait en même temps, pour certaines de ces langues, une définition du sujet. Par ailleurs, en blackfoot, les préfixes personnels sont également présents sur les formes verbales dépendantes, ce qui exclut de fait que les préfixes, en blackfoot, indexent le sujet – le sujet syntaxique étant par définition extérieur aux formes verbales dépendantes (non-prédicatives, cf. Chapitre 4, II.1 et Chapitre 5, I). En revanche, l'analyse des formes verbales bivalentes entre personnes proprement dites que nous avons proposée pour l'innu dans la section 2a correspond tout à fait aux données du blackfoot : de génitif patientif en (23)a (« ta vision (par moi) »), on passe à un génitif agentif en (23)b (« ta vision de moi »), signalé par l'intervention du morphème de voix marquée. D'autre part, il faut remarquer la présence, à la suite du morphème de voix marquée, de ce qui semble être le morphème de diathèse indiquant une 1^{ère} personne non-agent. Cette construction est absente en innu, et diffère également des formes verbales ergatives du blackfoot renvoyant à un procès où une NON PERSONNE agit sur une personne proprement dite : le morphème de voix marquée est alors suivi du singulier de la NON PERSONNE (*nit-ino-ok-wa* = Pers1-VOIR_{ANIM-VxSpé-3sg} « je le/la vois » – Bliss & al., 2014 : 12). De plus, si l'on compare ces formes avec celles de procès entre arguments relevant de la NON PERSONNE en (24), on s'aperçoit qu'un préfixe de 3^{ème} personne apparaît lorsque l'alignement est ergatif (24)b – c'est-à-dire lorsque le non-agent qu'il indexe est, théoriquement, sujet. C'est donc un tout autre fonctionnement morphosyntaxique que celui que nous avons décrit pour l'innu-aimun, mais notre terminologie de voix et d'alignement est d'autant plus valable que les variations observées entre le blackfoot et l'innu peuvent justement s'expliquer dans ces termes. Il est primordial, pour rendre compte des données du blackfoot, de bien distinguer – comme nous l'avons fait pour l'innu – les procès bivalents impliquant uniquement des personnes proprement dites (qui ont un fonctionnement spécifique puisque, sur les formes verbales, le préfixe personnel est toujours le même, ce qui définit l'alternance entre un génitif objectif où l'agent n'est pas indexé et un génitif subjectif indexant les deux arguments), de ceux n'impliquant que des arguments relevant de la NON PERSONNE, et de ceux impliquant à la fois une personne proprement dite et une NON PERSONNE.

Lorsque le procès bivalent n'implique que des arguments animés relevant de la NON PERSONNE, comme en (24), la scission de l'alignement est évidente : en (24)a, il n'y a aucun morphème de diathèse relatif au marquage de l'alignement. Le morphème d'applicatif oblique *-yi:* permet de promouvoir le participant OBLIQUE non-agent en argument de la forme verbale ; l'agent est quant à lui indexé par le suffixe *-wa* marquant le singulier de la NON PERSONNE. En (24)b, en revanche, le préfixe de NON PERSONNE indexe le non-agent comme un génitif, tandis qu'aucun morphème n'indexe l'agent au cas oblique : comme en (23)a, on se retrouve devant une forme de type génitif patientif où l'agent n'est pas indexé. Cependant, l'énoncé (23)a ne faisait pas intervenir la voix marquée, contrairement à (24)b. Il y a donc, en blackfoot, un phénomène de scission d'alignement au sein des paradigmes bivalents, non seulement selon les traits respectifs des actants des référents instanciant les places d'argument dévolues aux rôles sémantiques d'agent et de non-agent – selon les échelles d'actance établies dans la section 2b –, mais également selon le fait que le procès implique ou non une même classe d'actants (personne ou NON PERSONNE) pour l'instanciation de ces places d'argument. Une des difficultés d'analyse de ces formes vient du fait qu'un seul et unique morphème, le suffixe de voix marquée *-ok*, marque ces deux types de scission.

Tableau 36 : les différents alignements en blackfoot, paradigme indépendant

Traits respectifs des arguments		1→2	2→1	3→3Obl	3Obl→3	1→3	3→1
Classe(s) d'actant impliquée(s)							
Personne	AlignNeutre	<i>kit-BV-o</i>					
	AlignSpé		<i>kit-BV-ok-i</i>				
Non personne	AlignNeutre			<i>BV-yi:-wa</i>			
	AlignSpé				<i>ot-BV-ok-wa</i>		
Personne & non personne	AlignNeutre					<i>nit-BV-a:-wa</i>	
	AlignSpé						<i>nit-BV-ok-wa</i>

Le tableau ci-dessus montre bien que la morphosyntaxe du blackfoot présente, pour chaque type de configuration argumentale (représentés dans la colonne 'classe(s) d'actant impliquée(s)', deux alignements possibles : un alignement neutre où un morphème de diathèse (*-o*, *-yi:* ou *-a:*) indexe l'argument non-agent, et un alignement marqué où intervient le morphème de voix marquée *-ok*. Dès lors, il n'est plus pertinent de déterminer de quel type d'alignement il s'agit, et il vaut mieux opposer, dans chaque type de configuration, un alignement neutre à un alignement marqué, ceux-ci étant toujours déterminés par les traits respectifs des actants impliqués dans le procès ([+/-INTERLOCUTEUR], [+/-OBLIQUE], [+/-PERSONNE]).

En arapaho (Oxford, 2017c : 22), la participation d'une 1^{ère} personne plurielle exclusive dans un procès impliquant une 2^{ème} personne modifie l'organisation des morphèmes de diathèse telle

que nous l'avons décrite pour l'arapaho. Normalement, le morphème arapaho indiquant une 2^{ème} personne non agent dans les procès où l'agent n'est pas une 1^{ère} personne plurielle exclusive est le cognat *-eθe* de l'innu *-iti*. Or, les formes verbales désignant des procès où 1pl→2, font intervenir un morphème *-ê:* (tandis qu'en innu on trouve la séquence *-iti-nan* 2nonAgt-1pl). Dans les procès 2→1pl, ce morphème est précédé du morphème de voix marquée (« inverse » si l'on suit la terminologie algonquiniste) *-éi*⁵⁷⁰. Dans le cadre de notre analyse, il est probable qu'en arapaho le statut particulier de la 1^{ère} personne étendue – qui renvoie non seulement au locuteur mais également à des référents non nécessairement inclus dans la situation d'énonciation – explique cette spécificité de marquage. Le morphème *-ê:* ne préciserait donc pas le rôle sémantique attribué à la 1^{ère} personne du pluriel, mais indiquerait seulement sa participation à un procès bivalent. L'intervention du morphème de voix marquée dans les procès 2→1pl indique un changement d'alignement : autrement dit, quelle que soit son rôle sémantique, la 1^{ère} personne du pluriel est toujours le « sujet » – même si c'est la 2^{ème} personne qui est préfixée. Cela rappelle la situation que nous avons brièvement décrite pour le blackfoot, bien qu'en arapaho elle soit limitée aux marques du pluriel de la 1^{ère} personne exclusive.

Dans certaines variétés ojibwé (notamment celles du sud-ouest), on rencontre un phénomène opposé à celui de l'arapaho : ce sont les formes 1pl_{excl}→2 qui présentent un alignement marqué. Dans ces langues, c'est donc une sensibilité différente – voire 'inverse' – aux traits des personnes qui fait que ce sera toujours la 2^{ème} personne qui sera le « sujet » dans les procès bivalents avec une première personne du pluriel (exclusive).

Ces données mettent en évidence, là encore, l'importance des traits sémantico-syntaxiques associés à la catégorie des personnes : si la morphosyntaxe du blackfoot est sensible à ce qui oppose la 1^{ère} personne à la 2^{ème} (ce qui n'est pas le cas de l'innu), d'autres systèmes linguistiques mettent plutôt en évidence le fait que le pluriel exclusif de la 1^{ère} personne – cette remarque vaudrait également pour le pluriel de la 2^{ème} personne lorsque son marquage n'est pas sous-spécifié⁵⁷¹ – implique la référence à un ou des arguments relevant de la NON PERSONNE, et plus seulement au seul locuteur. Cette dimension multiple, en quelque sorte, n'est donc pas anodine dans des langues dont la morphosyntaxe est justement sensible à ces traits.

⁵⁷⁰ Goddard explique cette spécificité par une analogie diachronique (Goddard, 2015 : 377).

⁵⁷¹ Nous faisons ici référence au morphème marquant le pluriel de la 2^{ème} personne *-(u)au*, qui est également utilisée dans certains contextes (possession nominale, certaines formes du paradigme dépendant – Cf. II.1b) pour marquer le pluriel d'une NON PERSONNE. Comme mentionné *supra* en 2a, nous considérons donc qu'en ce sens le pluriel de la 2^{ème} personne est sous-spécifié par rapport à celui de la 1^{ère}.

Un autre type de variation dans la sélection des morphèmes de diathèse concerne plus précisément ce que nous avons identifié comme le morphème de voix neutre *-e*: <-e> en innu-aimun, qui indique, outre l'alignement accusatif (cf. *infra* Chapitre 9, IV), que le non-agent est en quelque sorte sous-spécifié (par rapport aux non-agents exprimés par les autres morphèmes de diathèse pouvant apparaître dans un alignement accusatif) et n'a pas accès au marquage intraverbal (il n'occupe alors pas la place d'argument dévolue à l'« objet »). L'alternance, dans les formes verbales dont l'alignement est non marqué, entre *-a*: (ou équivalent du morphème traditionnellement appelé « direct ») dans les procès 1ou2→3, et *-e*: (ou équivalent) dans les procès 3→3Obl, est présente également dans les langues algonquiennes suivantes : kickapoo, meskwaki, miami-illinois, ménomini et les langues plus proches de l'innu que sont le cri des Plaines, le cri des Bois, le cri de Moose, l'atikamekw et le cri de l'Est (Oxford, 2017c : 36-37) ; la plupart des autres langues présentent un morphème unique équivalent de *-a*: pour ces deux configurations. Selon nous, il s'agit là d'un traitement particulier des arguments au cas oblique et des inanimés, ce que nous aborderons plus précisément *infra* dans la sous-section c.

La distribution des morphèmes de diathèse varie également selon les langues dans les formes verbales bivalentes dont le 'patient' est inanimé, ce qui reflète là encore des différences de traitement de certains actants selon leurs traits sémantiques distinctifs. En-dehors des formes verbales applicatives, le morphème *-am* – marquant la suppression de la place d'argument 'objet' dévolue à l'actant non-agent des verbes bivalents – intervient au paradigme INDÉPENDANT uniquement dans les formes verbales bivalentes dont le non-agent est inanimé (sans que le caractère inanimé ne constitue une contrainte de sélection du non-agent)⁵⁷². Sa distribution varie à travers les différentes langues algonquiennes dont nous avons pu comparer les paradigmes. Parmi les langues qui ne suivent pas la même construction que l'innu-aimun pour ces formes, les cas du miami-illinois, du ménomini et du nishnaabemwin nous semblent particulièrement intéressants.

Sur le tableau synthétisant les formes verbales du miami-illinois à l'INDÉPENDANT indicatif (consultable en Annexe 4d), on relève les formes verbales suivantes :

MIAMI-ILLINOIS (d'après Zúñiga, 2006)

(25) a. <u>1sg/2sg→Inan</u> :	<i>ni-/ki-</i>	BV	<i>-a</i>
	Pers	BV	Diath
	1/2	BV	Démot°

⁵⁷² Cf. Chapitre 7, où nous avons distingué des bases verbales bivalentes sélectionnant exclusivement un non-agent inanimé (BVbiv_{INAN}) – qui ne présentent alors pas de morphème de diathèse à la voix de base –, de bases verbales bivalentes ne présentant pas une telle contrainte (BVbiv).

b. <u>1pl_{excl}/1pl_{incl} → Inan</u> :	<i>ni-/ki-</i>	BV	<i>-a:</i>		<i>-m</i>	<i>-ena</i>
	Pers	BV	Diath		Tps	NbrePers
	1/2	BV	?Démot°/ ?3nonAgt		Neutre _{1&2}	1pl
c. <u>2pl → Inan</u> :	<i>ki-</i>	BV	<i>-a:</i>		<i>-m</i>	<i>-wa</i>
	Pers	BV	Diath		Tps	NbrePers
	2	BV	?Démot°/ ?3nonAgt		Neutre _{1&2}	pl
d. <u>3sg/pl/Obl/Obl_{pl} → Inan</u> :	BV	<i>-am</i>	<i>-w</i>	<i>-a/-aki/-ali/-ahi</i>		
	BV	Diath	Tps	—Pers		
	BV	Démot°	Neutre _{3sg_{NA}/3pl_{NA}/3Obl/3Obl_{pl}}			

Contrairement à l'innu, où l'on trouve le morphème de diathèse *-e:* avec les personnes proprement dites, le miami-illinois présente le morphème de démotion *-am* (avec perte du /m/ en finale) aux personnes proprement dites 1 et 2⁵⁷³. Ainsi, en innu, si une personne proprement dite agit sur un inanimé, ce dernier apparaît dans la forme verbale comme sous-spécifié mais n'est pas pour autant exclu de la place d'argument dévolue au non-agent. En miami-illinois, en revanche, le patient inanimé est systématiquement exclu de la place d'argument objet, ne remplissant pas les conditions nécessaires – en termes de traits syntaxiques – pour y accéder : celle-ci est supprimée par le morphème de démotion *-am*. Une ambiguïté ressort cependant en miami-illinois dans les formes du pluriel pour les personnes proprement dites : soit on considère que le morphème de démotion suivi du morphème de temps neutre entraîne l'assimilation d'un /m/ provoquant la chute de l'un d'eux compensée par l'allongement de la voyelle /a/ précédente (*-am + -m > a:m*)⁵⁷⁴ ; soit on estime que le pluriel des personnes proprement dites entraîne un changement dans le traitement des actants par rapport aux personnes 1 et 2 (singulier) – ce qui est le cas, dans une autre mesure nous le verrons, en ménomini. Dans cette seconde perspective, les patients inanimés seraient traités comme les patients animés lorsque l'agent est une personne proprement dite plurielle : il n'y aurait pas de distinction⁵⁷⁵.

En ménomini (voir tableau synthétique du paradigme INDÉPENDANT indicatif en Annexe 4c), le morphème *-am* n'apparaît que lorsque l'agent est une NON PERSONNE – ce qui est également le cas en innu. Cependant, on observe aussi une différence de traitement du patient inanimé selon que l'agent est une personne proprement dite stricte ou étendue :

⁵⁷³ Les formes en (25)a contrastent avec leurs équivalents dans les procès bivalents donc le non-agent est animé, où le morphème de diathèse *-a:* indique un non-agent NON PERSONNE : *ni-/ki-BV-a:*.

⁵⁷⁴ Valentine (2001 : 306-307) décrit un processus morphophonologique identique pour le nishnaabemwin, même si l'allongement compensatoire ne semble pas se répercuter dans toutes les occurrences (il n'aurait ainsi pas lieu à l'impératif pour la 2^{ème} personne du singulier).

⁵⁷⁵ De fait, morphologiquement du moins, les formes verbales bivalentes dont les agents sont des personnes proprement dites au pluriel – donc impliquant potentiellement une NON PERSONNE extérieure au dialogue – ne distinguent pas un patient animé d'un patient inanimé. Des tests syntaxiques et une investigation poussée permettraient peut-être de sélectionner l'analyse appropriée.

MÉNOMINI (d'après Bloomfield, 1962)

- (26) a. 1sg/2sg → Inan(pl) : *ne-/ke-* BV *-a:* *-n* *(-an)*
 Pers BV Diath Diath+Tps -Pers
 1/2 BV 3nonAgt PatInan+Neutre3plNI
- b. 1pl_{excl} → Inan : *ne-* BV *-ε:* *-m* *-enaw*
 Pers BV Diath Tps NbrePers
 1 BV VxNeutre Neutre1&2 1pl
- c. 2pl → Inan : *ke-* BV *-ε:* *-m* *-wa:w*
 Pers BV Diath Tps NbrePers
 2 BV VxNeutre Neutre1&2 pl

Les formes en (26)a et en (26)b&c montrent la même alternance entre les morphèmes *-a:* et *-ε:* que dans les formes verbales désignant un procès bivalent dont le patient est animé, mais les configurations de cette alternance ne sont pas les mêmes : lorsque le patient est animé, les formes verbales dont l'agent est une personne proprement dite présentent le morphème *-a:* tandis que celles dont l'agent est une NON PERSONNE présentent le morphème *-ε:* (cf. tableau en Annexe 4c). Lorsque le patient est inanimé, cette alternance se limite au cadre des personnes proprement dites (les formes avec agent relevant de la NON PERSONNE font intervenir le morphème de démotion *-am*), où l'on observe une scission entre agent singulier (*-a:*) et pluriel (*-ε:*). Ainsi, dans les configurations 1sg/2sg → Inan(pl), le patient inanimé est considéré de la même façon qu'un argument animé, à l'exception du fait qu'au lieu du morphème de temps neutre *-w*, un morphème *-n* apparaît, qui semble indiquer que le patient est ici inanimé. Le patient inanimé est cette fois bien indexé dans la forme verbale, qui indique également son pluriel le cas échéant. Ce n'est pas le cas des formes verbales dans les configurations 1pl/2pl → Inan, qui ne précisent pas le nombre du patient inanimé, et dont le morphème de diathèse *-ε:* indique que le patient est sous-spécifié. Les données du ménomini confortent ici tout à fait notre analyse des différents morphèmes de diathèse.

Les formes correspondantes du nishnaabemwin, qui sont encore plus éloignées de celles de l'innu que ne le sont celles du miami-illinois ou du ménomini, corroborent également notre analyse (voir tableau des formes verbales du paradigme INDÉPENDANT indicatif positif du nishnaabemwin en Annexe 4b) :

NISHNAABEMWIN (d'après Valentine, 2001)

- (27) a. 1sg/2sg/3sg → Inan(pl) : *n-/g-/w-* BV *-a:* *-n* *(-an)*
 Pers BV Diath Tps -Pers
 1/2/3 BV 3nonAgtNeutre_{inan} 3plNI
- b. 1pl_{excl}/1pl_{incl} → Inan(pl) : *n-/g-* BV *-a:* *-na:n* *(-in)*
 Pers BV Diath Tps+NbrePers -Pers
 1/2 BV 3nonAgtNeutre_{inan}+1pl 3plNI

c. <u>2pl/3pl</u> → <u>Inan(pl)</u> :	<i>g-/w-</i>	BV	<i>-a:</i>	<i>na:</i> ⁵⁷⁶	<i>-wa:</i>	<i>(-n)</i>
	Pers	BV	Diath	Tps	NbrePers	→Pers
	2/3	BV	3nonAgt	Neutre _{Inan}	pl	3pl _{NI}
d. <u>3Obl</u> → <u>Inan</u> :	<i>w-</i>	BV	<i>-am</i>	<i>-(i)ni</i>		
	Pers	BV	Diath	Diath		
	3	BV	Démot ^o	Appl _{OBL}		

En (27), on constate que le morphème *-am* n'apparaît qu'avec un agent au cas oblique⁵⁷⁷ : l'inanimé n'est alors pas indexé en (27)b, contrairement aux formes avec agent 1, 2 ou 3 où la forme verbale indexe le pluriel du patient inanimé le cas échéant. Dans ces formes, le patient inanimé est indexé de la même manière que les non-agents animés, seul le morphème *-n* indique qu'un inanimé est impliqué dans le procès⁵⁷⁸. Ici les données du nishnaabemwin illustrent parfaitement notre analyse du morphème *-am* – qui, sinon, est traditionnellement considéré comme marquant un patient inanimé : lorsqu'il est présent, les caractéristiques du référent instanciant le rôle sémantique de non-agent ne sont pas indexées et aucun morphème marquant l'alignement n'apparaît. Nous considérons que le non-agent est alors exclu de la place d'argument objet. Dans les variétés nishnaabemwin qui suivent ce modèle, ce n'est que lorsque l'agent est au cas oblique que le patient inanimé n'a pas accès à la place d'argument objet.

Les exemples de variations que nous venons de voir nous invitent à considérer qu'il est possible d'en rendre compte en termes de points de rupture distincts sur les échelles d'actance que nous avons établies pour l'innu en 2b, points de rupture qui traduisent des sensibilités différentes aux traits sémantiques distinctifs des classes d'actants et donc des contraintes différentes appliquées aux classes d'actants instanciant les places d'argument. C'est encore en ces termes, nous le verrons, que nous analyserons les variations portant sur l'indexation des actants sur la forme verbale (section b ci-après) et sur le traitement syntaxique des arguments au cas oblique et des inanimés (section c subséquente).

b/ Répercussion des arguments sur la forme verbale

Comme l'on peut s'y attendre, les variations observées dans la distribution des suffixes de diathèse à travers différentes langues algonquiennes sont corrélées à l'indexation ou non des actants. Si le modèle d'analyse que nous avons élaboré pour le paradigme INDÉPENDANT de l'innu-aimun est cohérent, alors les variations dans le marquage des différents actants sur la forme verbale s'expliquent de la même manière que les variations dans la distribution des

⁵⁷⁶ La présence de la voyelle /a:/ est probablement due à un phénomène d'harmonisation vocalique.

⁵⁷⁷ Valentine (2001 : 306-307) estime que le morphème *-a:* est un allomorphe morphophonologique de *-am* dû à la présence du *-n* suivant. Cette hypothèse ne rend alors pas compte de la différence d'indexation du patient inanimé entre les formes avec *-a:* (avec un agent 1, 2 ou 3) et celles où l'on trouve *-am* (avec un agent au cas oblique).

⁵⁷⁸ L'équivalent des formes en (27)a avec un patient animé est : 1sg/2sg → 3(pl) : *n-/g-BV-a:(-ag)* = Pers1/2-BV-3nonAgt(-3pl_{NA}).

morphèmes de diathèse abordées dans la section précédente. L'indexation des arguments sur la forme verbale est, nous l'avons présenté dans la section 1a, opérée par différents affixes : les préfixes personnels, les suffixes de nombre, et les suffixes de cas et de nombre de la NON PERSONNE. Les morphèmes identifiés comme marquant le temps – notamment la neutralisation des oppositions de temps en ce qui concerne les paradigmes dont nous disposons – peuvent également s'avérer sensibles, selon les langues, à la présence ou absence de certains types d'actants (personne proprement dite ou NON PERSONNE, voire inanimé), mais ils semblent aussi être particulièrement impliqués dans les phénomènes de morphophonologie, ce qui complique leur analyse dans des langues pour lesquelles nous ne disposons pas de tous les paradigmes.

La présence ou non d'un préfixe de 3^{ème} personne sur les formes verbales est l'un des points de variation les plus visibles concernant l'indexation des arguments à travers les langues algonquiennes. Un tel préfixe est absent des paradigmes verbaux de l'innu-aimun, mais ce n'est pas le cas en blackfoot, en shawnee, dans les langues nishnaabemwin et en potawatomi, en cheyenne, et dans les langues algonquiennes de l'Est (Oxford, 2017b : 15)⁵⁷⁹. Nous supposons que la présence ou non des préfixes répond pour chaque langue à un fonctionnement précis de sélection des participants selon les contraintes sémantico-syntaxiques que l'on a précédemment mises en évidence au cours de ce chapitre (notamment section 2).

En blackfoot, le préfixe de 3^{ème} personne *ot-* n'apparaît au paradigme INDÉPENDANT que dans les configurations bivalentes à alignement marqué où une NON PERSONNE OBLIQUE agit sur une NON PERSONNE non-marquée, comme dans les exemples en (24) répétés ci-dessous :

BLACKFOOT (Bliss & al., 2014 : 31)

(28) a. *iinoiyíwa*

i:no *-yi:* *-wa*
 BV Diath –Pers
 VOIR_{ANIM} Appl_{OBL} 3sg
 '(s)he sees her/him_{Obl}'

b. *otsinóóka*

ot- ino *-ok* *-wa*
 Pers BV Diath –Pers
 3 VOIR_{ANIM} VxSpé 3sg
 '(s)he_{Obl} sees her/him

⁵⁷⁹ Les formes verbales négatives du ménomini présentent également un préfixe de 3^{ème} personne dès lors qu'une NON PERSONNE animée participe au procès, si aucune personne proprement dite n'y participe. Dans cette langue, selon Bloomfield (1962), la négation commande un paradigme spécifique qui diffère alors de celui de l'INDÉPENDANT. Par ailleurs, Wolfart rapporte qu'en cri des Plaines certaines formes verbales du prétérit utilisent également le préfixe de 3^{ème} personne ; ce sont là les seules occurrences de ce préfixe dans tout le paradigme verbal du cri des Plaines (Wolfart, 1973 : 45). Du fait des différences aspectuelles observées entre ce que Wolfart identifie comme différents « prétérits », la présence du préfixe peut relever d'une dimension génitive.

- c. *nit- ino -ok -wa*
Pers BV Diath –Pers
1 voir_{ANIM} VxSpé3sg
« il/elle me voit » (d'après les données de la Database of Algonquian Language Structures⁵⁸⁰)

Nous avons précédemment considéré que les exemples (28)a et (28)b illustraient une scission de l'alignement. En (28)a, l'alignement est non-marqué : la forme verbale indexe les caractéristiques de l'agent à travers le morphème de NON PERSONNE et le morphème d'applicatif oblique permet au patient au cas oblique d'accéder à la fonction d'objet (nous sommes donc dans le cas d'un alignement de type accusatif). En (28)b, l'alignement est cette fois marqué : le patient est promu sujet par le morphème de voix marquée *-ok*, et serait donc, pour reprendre la terminologie casuelle, au cas absolutif (non-marqué) ; l'agent au cas oblique, donc par définition au cas marqué, peut être considéré comme étant marqué comme un ergatif. Comme il s'agit de sa seule occurrence dans le paradigme INDÉPENDANT, il reste difficile de déterminer si le préfixe indexe l'agent ergatif ou le patient absolutif. Dans cette perspective, en blackfoot, la présence du préfixe de NON PERSONNE au paradigme INDÉPENDANT apparaît comme une marque du changement de l'alignement dans un procès n'impliquant que la NON PERSONNE, bien qu'il prenne une autre dimension au paradigme DÉPENDANT⁵⁸¹.

En nishnaabemwin, le préfixe de 3^{ème} personne n'apparaît que dans les procès bivalents entre des arguments relevant de la NON PERSONNE (qu'ils soient animés ou inanimés). On ne le trouve pas dans les procès monovalents dont l'actant unique est une NON PERSONNE, ni dans celles où l'agent est supprimé/indéfini (mais où l'alignement reste de type accusatif, il n'y a donc pas promotion en sujet du non-agent). Sa présence est donc le signe d'un alignement spécifique des procès bivalents n'impliquant que des arguments relevant de la NON PERSONNE, où la NON PERSONNE a alors accès à la fonction sujet.

L'expression du pluriel des personnes proprement dites, que ce soit quant à sa forme ou en lien avec la préséance d'un morphème de pluriel sur l'autre dans le cas de deux participants pluralisés, présente également de nombreuses variations au sein des langues algonquiennes⁵⁸².

⁵⁸⁰ https://preview.alglang.net/languages/Bf#verb_forms (page consultée le 28/09/2022).

⁵⁸¹ Nous verrons en II.3a, d'une part que les préfixes personnels apparaissent aussi au DÉPENDANT en blackfoot, d'autre part que le préfixe de 3^{ème} personne apparaît alors, au DÉPENDANT, dans toutes les formes verbales bivalentes dont les participants sont animés. Puisqu'au DÉPENDANT l'attribution des fonctions syntaxiques répond à une toute autre logique qu'à l'INDÉPENDANT (le sujet étant extérieur à la forme verbale dépendante, voir notamment *infra* II.1), cette omniprésence des préfixes personnels a autant de valeur – dans le cadre de notre analyse – que son absence dans une langue comme l'innu.

⁵⁸² On observe notamment une variation concernant la neutralisation de l'expression du pluriel lorsque les deux arguments sont des personnes proprement dites. Deux variétés proches comme le cri des Plaines et le cri des Marécages (*Swampy Cree*) ont des stratégies différentes : le cri des Plaines privilégie (à l'instar de l'innu-aimun)

Chacune pourrait faire l'objet d'un examen précis pour vérifier la pertinence de notre modèle d'analyse à travers ces variations. Nous avons choisi de présenter celles qui mettent en évidence le lien entre expression des participants et variation de l'alignement.

En ménomini, l'expression du pluriel de la 1^{ère} personne inclusive varie sensiblement selon la valence et l'alignement :

- on trouve le morphème *-ʔ* dans toutes les formes monovalentes et dans les formes bivalentes où l'autre participant est un inanimé (que ce dernier soit agent ou non-agent) ;
- dans les autres cas, c'est-à-dire dans les formes verbales bivalentes où les deux arguments sont animés, on trouve – comme en innu – le même morphème que celui qui marque le pluriel de la 1^{ère} personne exclusive : *-enaw*.

Ainsi, les participants inanimés n'ayant, dans cette langue, vraisemblablement pas accès à la fonction d'objet, nous suggérons que *-ʔ* apparaît dans les formes verbales où la 1^{ère} personne inclusive est le seul participant ayant accès aux fonctions syntaxiques, c'est alors l'unique participant indexé dans la forme verbale. Le morphème *-enaw*, quant à lui, complète le paradigme dans les procès bivalents où la 1^{ère} personne inclusive est en interaction avec une NON PERSONNE animée. Le fait que la 1^{ère} personne inclusive renvoie à la fois à la 1^{ère} personne et à la 2^{ème} personne (et éventuellement à des référents relevant de la NON PERSONNE), tandis que la 1^{ère} personne exclusive renvoie seulement à la 1^{ère} personne et à un ou des référents relevant de la NON PERSONNE, nous ramène là encore aux traits sémantico-syntaxiques exprimés par les différentes catégories de 'personnes' et à la sensibilité de la morphosyntaxe algonquienne à ces traits⁵⁸³, comme nous l'avons illustré depuis la section 2. Les différences de marquage de l'expression du pluriel inclusif en ménomini ne sont donc pas surprenantes.

Sous un autre aspect, en meskwaki (langue algonquienne dite « Centrale ») et en unami (langue algonquienne de l'Est), le pluriel de la 1^{ère} personne peut être marqué par deux morphèmes distincts :

MESKWAKI (Oxford, 2017b : 22)

(29)a. *ne- wa:pam -a: -pena*
 Pers BV Diath NbrePers
 1 VOIR_{ANIM} 3nonAgt1pl
 "we see her/him/them"

l'expression du pluriel de la 1^{ère} personne, tandis que le cri des Marécages privilégie celui de la 2^{ème} personne (Déchaine, 1999 : 60).

⁵⁸³ En blackfoot, Déchaine remarque que le suffixe spécifique de la première personne inclusive *-nno:n*, présent dans les constructions nominales possessives, n'apparaît pas dans la morphologie verbale. Le 'nous inclusif' serait alors rendu par une forme impersonnelle (Déchaine, 1999 : 53-54), où n'apparaît aucun préfixe personnel, à l'image du « on » français.

- b. *ne- wa:pam -ekw -ena:n -aki*
 Pers BV Diath NbrePers →Pers
 1 voir_{ANIM} VxSpé 1pl 3pl_{NA}
 “they see us”

UNAMI (Oxford, 2017b : 22)

- (30) a. *n- mi:l -a: -wəna:n -ak*
 Pers BV Diath NbrePers →Pers
 1 donner-à 3nonAgt 1pl 3pl_{NA}
 “we give to them”
- b. *n- lo:sw -a: -hməna:*
 Pers BV Diath NbrePers
 1 brûler 3nonAgt 1pl
 “we burn out some/them”
- c. *n- mi:l -əkw -wəna:n -ak*
 Pers BV Diath NbrePers →Pers
 1 donner-à VxSpé 1pl 3pl_{NA}
 “they give to us”

Les conditions de cette alternance entre deux morphèmes ne semblent pas identiques en meskwaki et en unami, d'autant que les exemples rapportés en (29) et (30) ne sont pas équivalents. En meskwaki, on constate qu'entre (29)a et (29)b diffère non seulement l'alignement, mais également – et il s'agit d'un corrélat évident –, l'indexation des participants : dans la forme verbale accusative (où l'on trouve le suffixe de pluriel de la 1^{ère} personne *-pena*), le pluriel de la NON PERSONNE patient n'est pas répercuté sur la forme verbale : le non-agent est indéfini, ou sous-spécifié en (29)a. En revanche en (29)b, lorsque l'alignement est ergatif (et que le morphème *-wəna:n* marque le pluriel de la 1^{ère} personne), le pluriel de la NON PERSONNE patient est bien indexé. De la même manière, en potawatomi, Déchaine rapporte que les formes verbales à alignement accusatif désignant un procès dont l'agent est une 1^{ère} personne ‘amplifiée’ ne s'accordent pas avec une NON PERSONNE, et ont pour suffixe marquant le pluriel de la 1^{ère} personne *-mun* (c'est alors la seule personne indexée dans la forme verbale, comme pour le morphème de pluriel inclusif *-ʔ* en ménomini), alors que les formes verbales non-accusatives maintiennent l'accord avec la NON PERSONNE et ont pour suffixe *-nan*, que l'on retrouve dans les constructions possessives nominales (Déchaine, 1999 : 51-52). Cette distinction de marquage, tant en meskwaki qu'en potawatomi, est donc conditionnée par l'alignement, qui a des effets sur l'indexation des participants sur la forme verbale. Il est en outre courant que le changement d'alignement remanie l'expression des arguments, puisque dans les langues à cas, un changement d'alignement est par définition corrélatif à un changement de cas (modifiant donc l'expression des arguments selon leur cas).

En unami, l'alternance du marquage du pluriel de la 1^{ère} personne ne semble *a priori* pas conditionnée par l'alignement, puisqu'en (30)a – où l'alignement est accusatif – comme en (30)c – où l'alignement est ergatif –, on trouve le morphème *-wəna:n*. En revanche, dans ces deux énoncés le pluriel de la NON PERSONNE est indexé, tandis qu'en (30)b, où c'est cette fois le morphème *-hməna:* qui apparaît, les caractéristiques de la NON PERSONNE (ici non-agent) ne sont pas répercutées sur la forme verbale : le non-agent est indéfini et par conséquent sous spécifié. Là encore (comme en meskwaki, en potawatomi et, dans une autre mesure, en ménomini) c'est le fait que la personne proprement dite soit le seul actant indexé dans la forme verbale – autrement dit, c'est l'absence d'indexation de la NON PERSONNE – qui semble conditionner la sélection du morphème *-hməna:*, marquant le pluriel de la 1^{ère} personne lorsqu'elle est le seul argument indexé. Dans certaines langues (notamment en meskwaki et en ménomini), la distinction du marquage du pluriel de la 1^{ère} personne apparaît comme étant directement corrélée au changement d'alignement. Dans d'autres, cette corrélation est moins visible mais n'est pas absente pour autant. Il nous semble en réalité fort probable que cette distinction soit non seulement liée à l'alignement et à l'expression des différents arguments sur la forme verbale, mais également qu'elle relève d'une question d'aspect.

En effet, d'après Halle & Marantz (1993), la sélection respective de *-mun* et *-nan* en potawatomi dépend de deux facteurs croisés : d'une part *-mun* est requis dans le cas d'une 1^{ère} personne « nominative agent » – donc d'un alignement accusatif –, d'autre part – et c'est ce qui attire notre attention ici – au prétérit, quel que soit le type d'alignement, c'est toujours *-mun* qui apparaît (Déchaine, 199 : 52). L'alternance de marquage observée en potawatomi serait donc propre aux formes verbales où l'expression du temps est neutralisée. Or, nous avons vu qu'en innu, on observe justement une différence de marquage du temps 'neutre' selon les personnes impliquées dans le procès. Si l'on observe à nouveau les exemples du meskwaki et de l'unami, il est envisageable de proposer une analyse alternative de ces formes, comme l'illustrent les nouvelles gloses des énoncés en (29) et (30), reproduits en (31) et (32) ci-dessous :

MESKWAKI (Oxford, 2017b : 22)

- (31)a. *ne- wa:pam -a: -pena*
 Pers BV Diath Tps+NbrePers
 1 voir_{ANIM} 3nonAgt Neutre_{1&2}+1pl
 “we see her/him/them”
- b. *ne- wa:pam -ekw -əna:n -aki*
 Pers BV Diath+Tps NbrePers –Pers
 1 voir_{ANIM} VxSpé+Neutre 1pl 3pl_{NA}
 “they see us”

UNAMI (Oxford, 2017b : 22)

- (32) a. *n- mi:l -a: -wəna:n -ak*
 Pers BV Diath Tps+NbrePers →Pers
 1 donner-à 3nonAgtNeutre+1pl 3pl_{NA}
 “we give to them”
- b. *n- lo:sw -a: -hməna:*
 Pers BV Diath Tps+NbrePers
 1 brûler 3nonAgtNeutre_{1&2}+1pl
 “we burn out some/them”
- c. *n- mi:l -əkw -wəna:n -ak*
 Pers BV Diath Tps+NbrePers →Pers
 1 donner-à VxSpéNeutre+1pl 3pl_{NA}
 “they give to us”

Ainsi, lorsque le seul argument indexé est la personne proprement dite, le morphème de pluriel constitue en réalité un amalgame entre l'expression de la neutralisation des oppositions de temps propre aux personnes proprement dites, et celle du pluriel de la 1^{ère} personne (*-hməna:*). Lorsqu'au contraire la NON PERSONNE est également impliquée, c'est le morphème par défaut du temps 'neutre' qui est amalgamé au suffixe de pluriel (*-wəna:n*). Les formes du ménomini, réunies dans les exemples en (33) et (34) ci-dessous, confortent cette connexité quant à la différence de marquage du pluriel inclusif :

MÉNOMINI (d'après Bloomfield, 1962)

- (33) a. 1sg/2sg(pl) → 3sg : *ne-/ke- BV -a: -w (-a:w)*
 Pers BV Diath Tps NbrePers
 1/2 BV 3nonAgt Neutre pl
- b. 1pl_{excl}/1pl_{incl} → 3sg : *ne-/ke- BV -o:naw*
 Pers BV Diath+Tps+NbrePers
 1/2 BV 3nonAgt+Neutre+1pl
- c. 3sg → 1pl_{excl}/1pl_{incl}/2pl : *ne-/ke- BV -ek -onaw/-owaw*
 Pers BV Diath Tps+NbrePers
 1/2 BV VxNeutre Neutre+1pl/pl
- (34) a. 1pl_{excl}/2pl → Inan : *ne-/ke- BV -ε: -m -enaw/-wa:w*
 Pers BV Diath Tps NbrePers
 1/2 BV VxNeutre Neutre_{1&2} 1pl/pl
- b. 1pl_{incl} → Inan : *ke- BV -ε: -ʔ*
 Pers BV Diath Tps+NbrePers
 2 BV VxNeutre Neutre_{1&2}+1pl_{incl}
- c. Inan → 1pl_{excl}/2pl : *ne-/ke- BV -eko -m -enaw/-wa:w*
 Pers BV Diath Tps NbrePers
 1/2 BV VxSpé Neutre_{1&2} 1pl/pl
- d. Inan → 1pl_{incl} : *ke- BV -eko -ʔ*
 Pers BV Diath Tps+NbrePers
 2 BV VxSpé Neutre_{1&2}+1pl_{incl}
- e. BV monovalentes = 1sg/2sg : *ne-/ke- BV -m*
 Pers BV Tps
 1/2 BV Neutre_{1&2}

mais on trouve le morphème *-m*, suggérant une possible segmentation de *-mw(a)* en *-m* (Tps = Neutre_{1&2}) + *-w(a)* (NbrePers = pl).

La variation du marquage du nombre des arguments dans les langues algonquiennes semble donc liée à des questions d'ordre aspectuel – puisque ces morphèmes semblent amalgamer l'expression de la neutralisation des oppositions de temps, sensible au type de personnes impliqué dans le procès (cf. Chapitre 5, II.1) – mais aussi, ne l'oublions pas, d'alignement, et donc de configurations actanciennes. Ainsi, en nishnaabemwin, le marquage du pluriel animé de la NON PERSONNE est, selon les personnes impliquées, soit d'origine 'nominale' *-ag*, soit pronominal *-wa:* (Valentine, 2001 : 274) :

NISHNAABEMWIN (d'après Valentine, 2001)

(35)a. <u>1sg/2sg(pl) → 3pl</u> :	<i>n-/g-</i>	BV	<i>-a:</i>	<i>(-wa:)</i>	<i>-g</i>	
	Pers	BV	Diath	NbrePers	–Pers	
	1/2	BV	VxNeutre	pl	3pl _{NA}	
b. <u>1pl_{excl}/1pl_{incl} → 3pl</u> :	<i>n-/g-</i>	BV	<i>-a:</i>	<i>-na:n</i>	<i>-ig</i>	
	Pers	BV	Diath	NbrePers	–Pers	
	1/2	BV	VxNeutre	1pl	3pl _{NA}	
c. <u>X → 3pl</u> :		BV	<i>-a:</i>	<i>-w</i>	<i>-ag</i>	
		BV	Diath	Tps	–Pers	
		BV	VxNeutre	Neutre	3pl _{NA}	
d. <u>BV monovalente = 3pl</u> :		BV		<i>-w</i>	<i>-ag</i>	
		BV		Tps	–Pers	
		BV		Neutre	3pl _{NA}	
e. <u>3pl → 1sg/2sg</u> :	<i>n-/g-</i>	BV	<i>-(i)g</i>	<i>-o:g</i>		
	Pers	BV	Diath	Tps+–Pers		
	1/2	BV	VxSpé	Neutre+3pl _{NA}		
f. <u>3pl → 1pl/2pl</u> :	<i>n-/g-</i>	BV	<i>-(i)g</i>	<i>-na:n/-wa:</i>	<i>-(i)g</i>	
	Pers	BV	Diath	NbrePers	–Pers	
	1/2	BV	VxSpé	1pl/pl	3pl _{NA}	
(36)a. <u>3pl → 3Obl</u> :	<i>w-</i>	BV	<i>-a:</i>	<i>-wa:</i>	<i>-n</i>	
	Pers	BV	Diath	NbrePers	–Pers	
	3	BV	VxNeutre	pl	3Obl	
b. <u>3pl → Inan</u> :	<i>w-</i>	BV	<i>-a:</i>	<i>-na:</i>	<i>-wa:</i>	
	Pers	BV	Diath	Diath+Tps	NbrePers	
	3	BV	VxNeutre	PatInan+Neutre	pl	
c. <u>3Obl → 3pl</u> :	<i>w-</i>	BV	<i>-(i)g(o)</i>	<i>-wa:</i>	<i>-n</i>	
	Pers	BV	Diath	NbrePers	–Pers	
	3	BV	VxSpé	pl	3Obl	
d. <u>Inan.sg(pl) → 3pl</u> :	<i>w-</i>	BV	<i>-(i)g(o)</i>	<i>-na:</i>	<i>-wa:</i>	<i>(-n)</i>
	Pers	BV	Diath	Diath+Tps	NbrePers	–Pers
	3	BV	VxSpé	PatInan+Neutre	pl	3pl _{NI}

En (35) nous avons rassemblé les formes où le pluriel animé est indexé par *-ag*, en (36) celles où il est indexé par le pluriel 'pronominal' *-wa:* (qui marque également le pluriel de la 2^{ème}

personne). On constate alors que le morphème *-wa:* apparaît systématiquement en corrélation avec le préfixe personnel. Sa fonction est donc évidente : il marque le pluriel de la personne indexée par le préfixe – c'est-à-dire le pluriel de la 2^{ème} personne lorsque le préfixe indexe une 2^{ème} personne, ou le pluriel de la NON PERSONNE lorsque le préfixe indexe une 3^{ème} personne. Or, nous avons vu plus haut que le préfixe de la 3^{ème} personne apparaît dans le cadre d'un alignement spécifique des procès n'impliquant que des arguments relevant de la NON PERSONNE. Ces données et remarques confortent notre analyse identifiant non seulement un alignement multiple dans les langues algonquiennes – déterminé selon les types d'actants impliqués dans les procès –, mais également une scission de cet alignement multiple selon les contraintes sémantico-syntaxiques sur les classes d'actants instanciant les différentes places d'argument.

c/ Comportement syntaxique des inanimés et des arguments au cas oblique

Le traitement syntaxique des arguments au cas oblique et des inanimés figure parmi les variations les plus pertinentes au sein des langues algonquiennes dans le cadre de notre analyse. Selon nous, ces variations relèvent avant tout d'une différence de point de rupture sur les échelles d'actance. Cela se traduit néanmoins de manière variée selon les langues : alternance des morphèmes de diathèse (VxNeutre, 3nonAgt), intervention de la voix ou opérations sur la diathèse (Démot°, Appl_{OBL}, Appl_{POSS}), indexation sur la forme verbale des traits syntaxiques ou sémantiques que sont le cas oblique et le pluriel ou le singulier de l'inanimé.

Dans les formes verbales exprimant des procès impliquant à la fois des personnes proprement dites et la NON PERSONNE, l'alternance, dans un alignement de type accusatif, entre le morphème de voix neutre (généralement *-e:*) et le morphème marquant une troisième personne non-agent (*-a:*) indique une différence dans le traitement syntaxique des arguments instanciant le rôle sémantique correspondant au non-agent. Cette alternance se retrouve entre autres dans les langues suivantes : innu-aimun, cri des Plaines, miami-illinois et ménomini. Les exemples ci-dessous illustrent cette alternance en innu, en cri des Plaines et en ménomini :

INNU-AIMUN

- (37) a. *Puñ uapam -e -u auass-a*
 NP BV_{biV}_{ANIM} Diath Tps BN Cas
 Paul voir VxNeutre Neutre enfant Obl
 « Paul voit un/des enfants » (Drapeau, 2014 : 336)
- b. *n- uapam -a -u auass*
 Pers BV_{biV}_{ANIM} Diath Tps BN
 1 voir 3nonAgtNeutre enfant
 « je vois un enfant » (*ibid.*)

- (38) a. *natshin* *-am* *-^u* *utapan*
 BVbiv Diath Tps Possr+BN
 pousser-avec-les-mains Démot° Neutre Poss3+véhicule-automobile
 « il pousse son auto » (Drapeau, 2014 : 139)
- b. *natshin* *-e* *-n* *n-* *utapan*
 BVbiv Diath Tps Possr BN
 pousser-avec-les-mains VxNeutre Neutre_{1&2} Poss1 véhicule-automobile
 « je pousse mon auto » (*ibid.*)

CRI DES PLAINES

- (39) a. *ca:niy* *ki:-* *wi:cih* *-e:* *-w* *me:riy* *-wa*
 NP MqAsp BV Diath Tps NP Cas
 Johnny Accompaider VxNeutre Neutre Marie Obl
 “Johnny helped Mary” (Wolvengrey, 2011 : 175)
- b. *ni-* *ki:-* *wi:cih* *-a:* *-w* *ca:n*
 Pers MqAsp BV Diath Tps NP
 1 Accompaider 3nonAgtNeutre John
 “I helped John” (Wolvengrey, 2011 : 66)
- (40) a. *wa:paht* *-am* *me:skanaw*
 BV Diath BN
 voir_{FANIM} Démot° route
 “(s)he sees a/the road” (Wolvengrey, 2011 : 121)
- b. *ni-* *ki:-* *wa:paht* *-e:* *-n* *sa:kahikan*
 Pers MqAsp BV Diath Tps BN
 1 Accompaider voir_{FINAN} VxNeutre Neutre_{1&2} lac
 “I saw a lake” (Wolvengrey, 2011 : 39)

MÉNOMINI

- (41) a. *na:n* *-ε:* *-w*
 BV Diath Tps
 aller-chercher VxNeutre Neutre
 “(s)he fetches him/her/them_{Obl}” (Bloomfield, 1962 : 152)
- b. *ne-* *na:n* *-a:* *-w*
 Pers BV Diath Tps
 1 aller-chercher 3nonAgtNeutre
 “I fetch him/her” (*ibid.*)
- (42) a. *ne-* *po:n* *-ε:* *-m* *-enaw*
 Pers BV Diath Tps NbrePers
 1 mettre-dans-le-pot VxNeutre Neutre_{1&2} 1pl
 “We_{excl} put it in the pot” (Bloomfield, 1962 : 159)
- b. *po:n* *-am* *-ok*
 BV Diath Tps+—Pers
 mettre-dans-le-pot Démot° Neutre+3pl_{NA}
 “they put it in the pot” (*ibid.*)

Ces trois langues montrent exactement les mêmes alternances entre les morphèmes de diathèse que sont : la voix neutre indiquant que le non-agent est sous-spécifié (*-e:* en innu et cri des plaines, *-ε:* en ménomini) et donc non indexé ; le morphème indexant une NON PERSONNE non-agent (*-a:*), et le morphème marquant la démotion du non-agent (*-am*). Ces alternances sont

conditionnées par les types d'actants impliqués dans le procès, et plus précisément par les caractéristiques du non-agent par rapport à celles de l'agent. Ainsi, dans ces trois langues, une NON PERSONNE animée non-agent impose l'usage du morphème *-a:*. Lorsque cette dernière est au cas oblique (notamment quand l'agent est une NON PERSONNE), c'est le morphème de voix neutre qui apparaît – le non-agent sous-spécifié n'instancie pas la place de 2nd argument. Enfin, s'il s'agit d'un inanimé, la voix neutre intervient si l'agent est une personne proprement dite, tandis que le morphème de démotion indique la non-accession du non-agent inanimé à la fonction objet si l'agent est une NON PERSONNE. Ce traitement syntaxique distinctif de la NON PERSONNE au cas oblique et de l'inanimé, manifestement sous-spécifiés – voire, dans le cas de l'inanimé, exclu de la fonction objet si l'agentivité de l'agent n'est pas patente comme dans le cas des personnes proprement dites –, n'est pas constant à travers les langues algonquiennes. Dans les langues nishnaabemwin, par exemple, la NON PERSONNE au cas oblique est indexée de la même manière qu'une NON PERSONNE animée non marquée en cas, de même que le non-agent inanimé : les morphèmes de démotion⁵⁸⁶ et de voix neutre (équivalents respectifs de *-am* et *-e:*) n'apparaissent vraisemblablement pas⁵⁸⁷ au paradigme INDÉPENDANT.

NISHNAABEMWIN

- (43) a. *w- gi:- wa:bm -a: -n dash niw zhi:shi:b -an ni:bna (...)*
 Pers MqAsp BV Diath ¬Pers Connect Dém BN Cas QNT
 3 Accomp VOIR_{ANIM} VxNeutre 3Obl DiscSéq DistObl canard Obl beaucoup
 “He saw many ducks_{Obl} (...)” (Valentine, 2001 : 624 – Odawa)
- b. *n- gi:- bshkobn -a: -g w- mi:gn-an aw zhi:shi:benh*
 Pers MqAsp BV Diath ¬Pers Pers BN Cas Dém BN
 1 Accomp retirer_{ANIM} VxNeutre 3pl_{NA} 3 plume Obl Prox_{NAsg} canard
 “I plucked that duck's feathers.” (Valentine, 2001 : 626 – Odawa)
- (44) a. *wji:gdah-a: -n iw wi:gwa:m aw kwe*
 BV Diath Tps Dém BN Dém BN
 balayer VxNeutre Neutre_{Inan} Dist_{NIsg} maison Méd_{NAsg} femme
 “That woman is sweeping out that house” (Valentine, 2001 : 934 – Odawa)

⁵⁸⁶ Le morphème *-am* intervient en fait une seule fois dans le paradigme INDÉPENDANT, lorsqu'une NON PERSONNE au cas oblique est l'agent d'un procès dont le non-agent est inanimé. Cette occurrence est discutée *infra* en page 368.

⁵⁸⁷ Plusieurs auteurs, notamment Valentine (2001 : 306-307), attribuent au morphème *-am* des allomorphes morphophonologiques tels que *-am + -n > -a:n*, ce qui rend plus opaque l'analyse des morphèmes : la terminaison *-a:n* que l'on trouve en (43)a et (44)a&b correspond-t-elle effectivement à *-am + -n* (Démot^o+3Obl/Inan), ou à *-a: + -n* (VxNeutre + 3Obl/Inan) ? Traditionnellement, le morphème *-am* est considéré comme un suffixe thématique propre à une certaine classe de verbes bivalents dont le non-agent est inanimé ; c'est très probablement la raison pour laquelle les auteurs comme Valentine justifient leur analyse par des règles morphophonologiques, quand bien même ces dernières ne sont pas régulières à travers les différents paradigmes. Selon nous, le fait, d'une part, que la distribution de *-am* varie au sein de cette 'classe morphologique' de verbes bivalents selon les personnes impliquées, d'autre part qu'il apparaisse également dans d'autres constructions verbales – certaines formes verbales bénéfactives entre autres –, invite à traiter ce morphème comme relevant de la diathèse.

- b. *ni:zhtana-shi-na:nwa:bik eta nda -y -a: -n*
 Num+Class QNT Pers BV Diath Tps
 22+dollars seulement 1 avoirVxNeutre Neutre_{Inan}
 “I only have 25 dollars.” (Valentine, 2001 : 885)

Les exemples ci-dessus montrent que dans ces langues l’usage du morphème *-a:* est généralisé et fait alors office de voix neutre marquant simplement un alignement de type accusatif (non-marqué) : il n’y a pas de distinction des non-agents au-delà de la scission entre les personnes proprement dites et la NON PERSONNE, tous les arguments relevant de la NON PERSONNE sont indexés sans distinction⁵⁸⁸, tant que les agents ne sont pas eux-mêmes sous-spécifiés (voir Figure 10 page 370 comparant les points de rupture sur les échelles d’actance entre les langues nishnaabemwin et le ménomini). Ces variations à travers les langues algonquiennes, touchant les morphèmes de diathèse et donc le traitement syntaxique différentiel des arguments selon les types d’actant impliqués, relèvent par conséquent d’une différence, entre ces langues, de point de rupture sur les échelles d’actance organisant le traitement syntaxique des arguments.

Au sein des variétés innues, la manière dont la NON PERSONNE au cas oblique est indexée sur les formes verbales varie également, de telle sorte que le processus de standardisation n’a pas réussi à uniformiser les principaux points de variation, à savoir les formes verbales où un animé au cas oblique agit sur une personne proprement dite. La *Grammaire* identifie deux ensembles dialectaux présentant des constructions verbales différentes dans ces configurations d’arguments : les parlars de Mamit font intervenir l’applicatif oblique, tandis que les dialectes de l’Ouest font intervenir, à un autre niveau de constituance, l’applicatif possessif.

INNU DE MAMIT (Drapeau, 2014 : 531)

- (45) a. 3Obl → 1sg/2sg : *ni-/tshi-* BV *-iku* *-ñu* *-a*
 Pers BV Diath Diath –Pers
 1/2 BV VxSpé ApplOBL 3Obl
- b. 3Obl → 1pl_{excl}/1pl_{incl} : *ni-/tshi-* BV *-iku* *-nan* *-a*
 Pers BV Diath NbrePers –Pers
 1/2 BV VxSpé 1pl 3Obl
- c. 3Obl → 2pl : *tshi-* BV *-iku* *-au* *-a*
 Pers BV Diath NbrePers –Pers
 2 BV VxSpé pl 3Obl

⁵⁸⁸ Notons tout de même qu’en (43)b, le syntagme possessif référent aux plumes du canard *w-mi:gn-an* est marqué au cas oblique, mais que ces dernières sont indexées sur la forme verbale par le pluriel animé de la NON PERSONNE. Il s’agit d’une spécificité des arguments possédés par une NON PERSONNE qui, lorsqu’ils sont non-agents, ne sont pas nécessairement indexés comme des arguments au cas oblique dans la forme verbale ; ils sont en revanche systématiquement indexés par le morphème de cas oblique lorsqu’ils sont agents (Valentine, 2001 : 626 – voir notre discussion dans le Chapitre 6, I.2).

INNU DE L'OUEST (Drapeau, 2014 : 531)

- (46) a. 3Obl → 1sg/2sg : *ni-/tshi-* BV *-im* *-iku* *-a*
 Pers BV Diath Diath –Pers
 1/2 BV Appl_{OBL} VxSpé3Obl
- b. 3Obl → 1pl_{excl}/1pl_{incl} : *ni-/tshi-* BV *-im* *-iku* *-nan* *-a*
 Pers BV Diath Diath NbrePers –Pers
 1/2 BV Appl_{OBL} VxSpé 1pl 3Obl
- c. 3Obl → 2pl : *tshi-* BV *-im* *-iku* *-au* *-a*
 Pers BV Diath Diath NbrePers –Pers
 2 BV Appl_{OBL} VxSpépl 3Obl

Remarquons en premier lieu que, dans ces configurations actanciennes, l'agent au cas oblique est systématiquement indexé, mais que cette indexation n'est rendue possible que par l'intervention d'un morphème de diathèse qui diffère alors d'un ensemble dialectal à l'autre (*-ñ* « Appl_{OBL} » dans les variétés de Mamit, *-im* « Appl_{POSS} » dans celles de l'Ouest). Dans les parlers de l'Ouest, la promotion en argument de l'actant au cas oblique, lorsqu'il est impliqué dans un procès avec une personne proprement dite (qu'il soit agent ou non), est assurée dans la forme verbale par l'applicatif possessif. Dans les langues de Mamit – de même que dans les langues proches comme le cri des Plaines –, c'est le morphème d'applicatif oblique qui permet dans ces mêmes configurations l'indexation de l'argument au cas oblique. Ce morphème est cependant absent des formes verbales où apparaît un morphème marquant le nombre de la personne proprement dite, bien que le cas oblique reste indexé en finale. La question se pose de déterminer si l'absence de l'applicatif oblique est due à un amalgame avec le morphème indexant le nombre de la personne proprement dite ou si ce dernier n'est tout simplement pas nécessaire dans ce cas. Selon les données dont nous disposons, il semble que la seconde option s'impose : dans les formes verbales au prétérit des parlers de Mamit, la distribution de l'applicatif oblique est identique, même si la morphophonologie s'en mêle (voir note 589).

INNU DE MAMIT (Drapeau, 2014 : 533)

- (47) a. 3Obl → 1sg/2sg (prétérit) : *ni-/tshi-* BV *-iku* *-n* *-i*
 Pers BV Diath Diath+Tps –Pers
 1/2 BV VxSpé Appl_{OBL}+Prét⁵⁸⁹ 3Obl
- b. 3Obl → 1pl_{excl}/1pl_{incl} (prétérit) : *ni-/tshi-* BV *-iku* *-tan* *-i*
 Pers BV Diath Tps+NbrePers –Pers
 1/2 BV VxSpéPrét+1pl 3Obl
- c. 3Obl → 2pl (prétérit) : *tshi-* BV *-iku* *-tau* *-a*
 Pers BV Diath Tps+NbrePers –Pers
 2 BV VxSpéPrét+pl 3Obl

⁵⁸⁹ Au regard des autres formes du paradigme du prétérit, nous stipulons la règle morphophonologique suivante : *-ñ* (Appl_{OBL}) + *-ti* (Prét) → *-n*.

La distribution particulière de l'applicatif oblique observée dans les formes de Mamit, où le morphème n'apparaît pas lorsque la forme verbale indexe le pluriel d'une personne proprement dite, se retrouve également dans le paradigme du cri des Plaines⁵⁹⁰, qui a normalement aussi recours à l'applicatif oblique dans ces configurations actanciennes. D'une manière générale, l'applicatif oblique n'apparaît jamais conjointement avec le pluriel des personnes proprement dites. L'indexation de la NON PERSONNE plurielle animée et celle de la NON PERSONNE au cas oblique dans les formes 3Obl → 1pl/2pl et 3pl → 1pl/2pl sont alors identiques – à l'exception bien entendu du morphème de NON PERSONNE marquant, soit un pluriel animé (-at en innu, -ak en cri des Plaines), soit le cas oblique de l'argument NON PERSONNE (-a en innu et cri des Plaines). Cela suggère que le traitement syntaxique de ces deux types d'actant NON PERSONNE serait identique. Deux hypothèses peuvent rendre compte de cette apparente irrégularité, sans renoncer à l'idée qu'un actant au cas oblique présente un traitement syntaxique spécifique dans ces langues⁵⁹¹ (contrairement aux langues nishnaabemwin) : ou bien on considère que le suffixe d'applicatif oblique et les suffixes de pluriel des personnes proprement dites partagent la même place morphématique (et amalgament le marquage du temps lorsque nécessaire), avec une préséance du nombre sur le morphème d'applicatif oblique le cas échéant. Ou bien l'applicatif oblique et les suffixes de pluriel sont simplement mutuellement exclusifs. Il est par ailleurs probable que l'usage de l'applicatif possessif dans les variétés innues de l'Ouest, réputées moins conservatrices, soit une innovation visant à pallier l'absence de l'applicatif oblique dans les formes avec une personne proprement dite plurielle, et à harmoniser les formes verbales désignant des procès impliquant un actant au cas oblique et une personne proprement dite (les formes verbales présentant un alignement accusatif ont en effet recours, en innu standardisé, à l'applicatif possessif). Au-delà de ces considérations, l'intervention de l'applicatif oblique ou de l'applicatif possessif relèvent de niveaux de constituance différents et ne témoignent donc pas de la même opération syntaxique visant à permettre l'indexation de l'actant au cas oblique. L'applicatif possessif augmente la valence de la base verbale : une base originellement bivalente devient alors trivalente et offre alors trois places d'arguments pour les trois participants que sont l'agent, le patient au cas oblique et le participant non personne considéré

⁵⁹⁰ Cf. exemple (50a) dans Zúñiga (2006 : 77) : *ni-wa:pam-iko-na:n-a* "s/he_{OBL} sees us".

⁵⁹¹ Sinon, il faudra considérer le fait que les personnes proprement dites 'amplifiées' ne sont pas exclusivement des personnes du dialogue, puisqu'elles impliquent la référence à une ou des entités relevant de la NON PERSONNE. Cette 'mixité' référentielle est, nous l'avons vu en 3b, probablement à l'origine de différences dans l'indexation du nombre selon les types de référents impliqués dans les procès bivalents. Il est donc envisageable qu'elle détermine une différence de traitement de l'actant au cas oblique impliqué dans le même procès.

comme ‘possesseur’ de l’actant au cas oblique⁵⁹². L’applicatif possessif joue ainsi, au sein du prédicat nucléaire, sur le nombre d’arguments lié à la forme verbale. L’applicatif oblique, quant à lui, ne crée pas de place d’argument, il promeut en argument un actant qui n’a sinon pas accès à la place d’argument – il intervient donc plutôt, au sein de la prédication nucléaire, au niveau des contraintes sur les classes d’entités pouvant instancier chaque type d’argument.

Il faut par ailleurs noter que, dans toutes les variétés innues de même qu’en cri des Plaines, l’indexation de l’agent au cas oblique ne se manifeste que lorsque le non-agent est une personne proprement dite ; s’il s’agit d’une NON PERSONNE non-marquée, alors l’agent au cas oblique n’est pas indexé et il n’y a pas de morphème de voix promouvant l’agent au cas oblique, la forme verbale ne présente que le morphème de voix marquée accompagné du temps neutre :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 340)

- (48) *Puñ shikat -ik -u auass-a*
 NP BVbiv Diath Tps BN Cas
 Paul haïr VxSpéNeutre enfant Obl
 « Paul se fait invectiver par l’enfant »

Rapporté aux échelles d’actance, cela implique que plus l’agentivité d’un actant est avérée – c’est une prérogative des personnes proprement dites –, plus la forme verbale bivalente indexe les caractéristiques des deux actants lorsque c’est possible, même si l’un des deux est sous-spécifié (cette sous-spécification est alors marquée par un morphème de diathèse). En revanche, lorsque les deux actants sont sous-spécifiés – par exemple si l’agent et le non-agent sont au cas oblique – l’applicatif oblique apparaît ainsi que l’indice de la NON PERSONNE au cas oblique : si l’alignement est non-marqué comme en (49)a, nous considérons que c’est l’agent qui est introduit par l’applicatif oblique ; si l’alignement est marqué, comme en (49)b, c’est cette fois le non-agent qui est indexé⁵⁹³. Dans les deux cas, un seul des deux actants est indexé.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 322)

- (49) a. *Puñ ut- auass -im -a uapam -e -ñ -u -a mashku-a*
 NP Possr BN Diath Cas BVbiv_{ANIM} Diath Diath Tps -Pers BN Cas
 Paul Poss3 enfant Appl_{POSS} Obl voir VxNeutre Appl_{OBL} Neutre3Obl ours Obl
 « l’enfant de Paul voit un ours »
- b. *Puñ ut- auass -im -a uapam -iku -ñ -u -a mashku-a*
 NP Possr BN Diath Cas BVbiv_{ANIM} Diath Diath Tps -Pers BN Cas
 Paul Poss3 enfant Appl_{POSS} Obl voir VxSpé Appl_{OBL} Neutre3Obl ours Obl
 « l’enfant de Paul est vu par un ours »

⁵⁹² Voir Chapitre 10, sections II.2 et II.3 pour un décryptage plus approfondi des interactions entre alignement, voix et diathèse en innu.

⁵⁹³ Cette considération peut paraître arbitraire mais elle se base sur la comparaison avec les formes verbales désignant un procès où un inanimé ‘agit’ sur un argument au cas oblique : l’alignement est alors ergatif et le non-agent au cas oblique est indexé de la même manière que dans les procès impliquant deux actants au cas oblique.

De même, si le non-agent est inanimé, un seuil dans la sous-spécification du non-agent est franchi et le morphème de ‘démotion’, marquant la non-accessibilité du non-agent à la fonction objet qui lui est normalement dévolue, apparaît. C’est alors l’agent au cas oblique qui est indexé, par l’intermédiaire de l’applicatif oblique :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 516)

- (50) *uepin -am -iñ -u -a*
 BVbiv Diath Diath Tps -Pers
 jeter Démot° ApplOBL Neutre3Obl
 « il/elle jette quelque chose »

Le traitement différentiel selon les types actants est donc bien une affaire d’alignement en fonction des échelles d’actance. Les variations que nous venons de décrire entre les différentes variétés algonquiennes concernant l’indexation de la NON PERSONNE au cas oblique, correspondent donc à des variations de point de rupture sur ces échelles d’actance. C’est alors le système de voix et de diathèse qui est mobilisé pour rendre compte du traitement particulier des actants, notamment ceux considérés comme sous-spécifiés.

D’une manière générale, à travers les langues, lorsque l’actant au cas oblique n’est pas considéré au même niveau que l’actant non-marqué, son indexation le cas échéant est en premier lieu liée à son rôle sémantique et à la fonction syntaxique qu’il occupe, et n’est alors, dans certains cas, possible que par l’intermédiaire d’un morphème de voix :

PASSAMAQUODDY (Bruening, 2005 : 2)

- (51) a. *pesq muwin -’t oli- nuhsuphoqal-a mahtoqehsu*
 Card BN Pers Asp BV Diath BN+Cas
 un ours 3 Progrssf chasser VxNeutre lapin+Obl_{pl}
 “One bear was chasing some rabbits.”
- b. *mahtoqehs -’t oli- nuhsuphoqal-ku -l muwinuw -ol*
 BN Pers Asp BV Diath -Pers BN Cas
 lapin 3 Progrssf chasser VxSpé3Obl ours Obl
 “A rabbit was being chased by a bear.”

CRI DES PLAINES

- (52) a. *ca:niy ki:- wi:cih -e: -w me:riy -wa*
 NP Asp BV Diath Tps NP Cas
 Johnny Accomp aider VxNeutre Neutre Mary Obl
 “Johnny helped Mary.” (Wolvengrey, 2011 : 175)
- b. *ca:niy ki:- wi:cih -ikw (-w) me:riy -wa*
 NP Asp BV Diath Tps NP Cas
 Johnny Accomp aider VxSpéNeutre Mary Obl
 “Mary helped Johnny. / Johnny was helped by Mary.” (*ibid.*)

- c. ?⁵⁹⁴ *anihi mahihkan -a ki:- wa:pam -e: -yi -w -a wa:posw-a*
 Dém BN Cas Asp BV Diath Diath Tps –Pers BN Cas
 Dist_{OBL} loup Obl Accomp voir_{ANIM} VxNeutre Appl_{OBL}Neutre 3Obl lapin Obl
 “The/that/those wolf(/ves) saw (a) rabbit(s).” (Wolvengrey, 2011 : 216)

En passamaquoddy – une langue algonquienne abénakise de l’Est –, le non-agent au cas oblique n’est pas indexé en (51)a où l’alignement est non-marqué, mais l’agent au cas oblique est indexé sans intervention d’un morphème de voix spécifique dans les procès impliquant la voix marquée en (51)b – configuration où, rappelons-le, l’agent n’est pas le sujet mais est au contraire ‘démis’ de cette fonction. En cri des Plaines, en revanche, que ce soit à la voix neutre ((52)a) ou à la voix marquée ((52)b) et qu’il soit agent ((52)b) ou non-agent ((52)a), l’actant au cas oblique ne peut être indexé sans l’intervention de l’applicatif oblique ((52)c).

En ménomini et miami-illinois (langues où la différence de traitement syntaxique des arguments au cas oblique est notamment marquée par l’alternance des morphèmes *-a:* « 3nonAgt » et *-e:* « VxNeutre »), l’applicatif oblique n’apparaît pas à l’INDÉPENDANT : si l’actant au cas oblique n’est alors jamais indexé dans les procès bivalents dont les arguments sont animés, il est indexé sans l’intervention de morphèmes de diathèse dans les procès monovalents ou lorsqu’il agit sur une entité inanimée (l’agentivité de ces procès n’est donc pas avérée en tant que telle). En nishnaabemwin (langue où l’alignement accusatif est marqué par un unique morphème *-a:* « VxNeutre »), en revanche, l’actant au cas oblique est indexé sans intervention de voix dans tous les procès bivalents où il est impliqué avec une NON PERSONNE animée non-marquée (53), et dans les procès monovalents.

OJIBWA DU SUD-OUEST [NISHNAABEMWIN] (Oxford, 2017b : 16)

- (53) a. *o- wa:pam -a: -wa: -an*
 Pers BV Diath NbrePers –Pers
 3 voir_{ANIM} VxNeure pl 3Obl
 “they see the other(s)”
- b. *o- wa:pam -ikw -wa: -an*
 Pers BV Diath NbrePers –Pers
 3 voir_{ANIM} VxNeure pl 3Obl
 “the other(s) see(s) them”

Nous avons vu précédemment (section 3b) que ce type de procès en nishnaabemwin relève d’un alignement spécifique puisqu’il n’implique que des arguments animés de 3^{ème} personne : la NON PERSONNE agent est ainsi indexée de manière pronominale : elle est préfixée et, lorsque plurielle, c’est le morphème *-wa:* « NbrePers : pl ») qui indique le nombre (et non *-ag* « –Pers :

⁵⁹⁴ Wolvengrey précise qu’il est très rare qu’une forme verbale à l’indépendant implique deux arguments au cas oblique. Si l’exemple est grammatical, il n’en paraît pas moins étrange pour les locuteurs et locutrices étant donné le contexte qu’il implique (Wolvengrey, 2011 : 214).

3pl »). La place morphématique spécifiquement dédiée au marquage des traits de la NON PERSONNE est donc vacante et peut indexer l'actant OBLIQUE. Dans les procès bivalents impliquant une personne proprement dite, l'actant OBLIQUE n'est pas indexé : il s'agit de cas où il peut être considéré comme sous-spécifié (donc non-actanciel). Cependant, l'applicatif oblique apparaît lorsqu'un agent au cas oblique agit sur un inanimé : en (54)a, il s'agit de l'unique cas d'apparition de l'applicatif oblique dans le paradigme INDÉPENDANT du nishnaabemwin), alors que le non-agent au cas oblique dans un alignement marqué avec un inanimé agent n'est pas indexé, comme en (54)b.

NISHNAABEMWIN (d'après Valentine, 2001)

- (54)a. 3Obl → Inan :

w-	BV	-am	-(i)ni
Pers	BV	Diath	Diath
3	BV	Démot ^o	Appl _{OBL}
- b. Inan → 3Obl :

w-	BV	-(i)g(o)	-n
Pers	BV	Diath	Tps
3	BV	VxSpé	Neutre _{Inan}
- c. Inan → 3 :

w-	BV	-(i)g(o)	-n
Pers	BV	Diath	Tps
3	BV	VxSpé	Neutre _{Inan}

Dans ces deux cas, un morphème indique une opération spécifique sur la diathèse ou l'alignement : en (54)a, *-am* indique la démotivation de l'argument non-agent (c'est la seule fois où ce morphème intervient au paradigme INDÉPENDANT). Ce dernier est ainsi exclu de la forme verbale et aucun morphème n'indique l'alignement. Or, l'agent OBLIQUE n'est indexé, dans les formes verbales nishnaabemwin, que lorsque l'alignement est marqué (et si le procès n'implique que des arguments relevant de la NON PERSONNE) et qu'il n'est donc pas sujet. L'applicatif oblique en (54)a semble donc promouvoir l'agent OBLIQUE en argument ; son intervention, dans cette langue, n'entraîne pas pour autant l'indexation de l'actant au cas oblique en finale (*-an* « -Pers : 3Obl »). En (54)b&c, la voix marquée indique que l'alignement est ergatif et donc que l'agent, inanimé, n'a pas accès la fonction sujet. Les deux formes verbales, que le non-agent soit au cas oblique ou non, sont identiques : qu'elle soit au cas oblique ou non, la NON PERSONNE animée est traitée de la même manière dans toutes les formes verbales ergatives où elle intervient en tant qu'agent (à l'exception de celles impliquant une NON PERSONNE non marquée et une NON PERSONNE au cas oblique). Le cas oblique n'entre donc pas en jeu dans ces contextes. En (54)b&c, le préfixe de 3^{ème} personne indexe la NON PERSONNE animée, et le morphème de temps neutre spécifique à l'inanimé indique qu'un inanimé participe également au procès, mais aucun morphème final n'indexe les

caractéristiques de la NON PERSONNE⁵⁹⁵. L'argument au cas oblique, en nishnaabemwin, présente donc un traitement différentiel uniquement lorsqu'il est agent d'un procès sur un inanimé, ce qui constitue un point de rupture dans l'interaction des échelles d'actance : l'agent n'est pas suffisamment 'agentif' pour, dans un procès bivalent où l'alignement est non-marqué, constituer le sujet dans une relation syntaxique à deux arguments. Le non-agent est alors exclu de la fonction objet, et l'agent promu argument par l'applicatif oblique. Au-delà de ce point de rupture, un changement d'alignement s'opère : si l'agent est au cas oblique et le non-agent une NON PERSONNE animée (au-dessus de l'inanimé sur l'échelle d'actance du non-agent), l'alignement est ergatif ; si l'agent n'est pas au cas oblique (au-dessus de la NON PERSONNE au cas oblique sur l'échelle d'actance de l'agent) et que le non-agent est inanimé, l'alignement est accusatif.

En potawatomi (langue proche de l'odawa et donc des variétés nishnaabemwin), le marquage du cas oblique est obligatoire et témoigne, selon Déchaine (1999 : 63), de l'accord avec l'argument au cas marqué selon l'alignement : accusatif (donc accord avec le non-agent dans un alignement accusatif), ergatif (terme qui figure dans la terminologie de Déchaine – donc accord avec l'agent dans un alignement marqué). L'applicatif oblique n'intervient pas dans ces formes, où l'argument au cas oblique n'est par définition jamais le sujet⁵⁹⁶.

Le dernier point que nous souhaitons aborder dans cette section concerne plus particulièrement l'indexation du participant inanimé. En effet, nous avons vu qu'en innu, un participant inanimé n'est jamais indexé sur la forme verbale, mais ce n'est pas le cas dans l'ensemble des langues algonquiennes. Ainsi, en ménomini, un non-agent inanimé pluriel est indexé si l'agent est une personne proprement dite stricte (non plurielle). On trouve alors dans ces formes un morphème *-n* qui semble amalgamer deux valeurs distinctes : le fait que les oppositions de temps sont neutralisées (comme en innu), et que le non-agent est inanimé. On dispose également pour cette langue de formes verbales où l'agent est inanimé et le non-agent un inanimé au cas oblique :

MÉNOMINI (Bloomfield, 1962 : 159)

- (55) a. *a:kuaqnε:sk -am -emakat*
 BV Diath Diath
 abriter Démot^o VxInan
 "it shades it"

⁵⁹⁵ Si la NON PERSONNE non-agent est plurielle, son nombre est marqué par le morphème 'pronominal' de NbrePers *-wa:* et non celui de *-Pers -ag*.

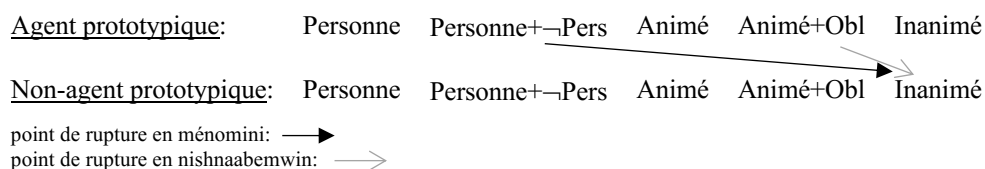
⁵⁹⁶ Nous ne disposons pas des paradigmes complets du potawatomi, notamment des formes verbales dont l'agent est au cas oblique et le non-agent un inanimé, qui constitueraient une donnée intéressante pour valider ou non l'analyse de Déchaine (1999).

- b. *a:kuaqne:sk -am -emakat -on*
 BV Diath Diath Tps+—Pers
 abriter Démot° VxInan Neutre+3pl_{NI}
 “the things shade it”

Dans les deux formes verbales présentées en (55), le morphème de démotion *-am* indique que le non-agent inanimé n'a pas accès à la fonction d'objet syntaxique. L'agent étant inanimé et n'ayant de fait pas un accès direct à la fonction syntaxique de sujet (dans les procès bivalents), il est promu par la voix inanimée *-emakat*. L'exemple (55)b montre que, dans ce cas, le pluriel de l'agent inanimé est indexé. Dans les formes verbales bivalentes dont l'alignement est ergatif et qui renvoient à des procès n'impliquant que des arguments relevant de la NON PERSONNE (Bloomfield ne fournit pas de formes verbales bivalentes pour les procès impliquant une NON PERSONNE au cas oblique et une personne proprement dite), celles où l'agent est au cas oblique sont identiques à celles où l'agent est inanimé : seules les caractéristiques du non-agent animé sont indexées. Ainsi, en ménomini, la NON PERSONNE au cas oblique et l'inanimé sont syntaxiquement traités de la même manière lorsqu'ils sont agents et correspondent au cas marqué de l'alignement ergatif : ils ne sont pas indexés.

Dans les langues nishnaabemwin, le traitement syntaxique des inanimés est différent puisque le pluriel de l'inanimé est presque toujours indexé : dans un alignement accusatif où l'inanimé pluriel est non-agent (et correspond donc au cas marqué – c'est-à-dire au non-sujet)⁵⁹⁷, et dans un alignement ergatif où l'inanimé pluriel est agent (donc correspond, là encore, au cas marqué, non-sujet). En ménomini et en nishnaabemwin, le point de rupture sur les échelles d'accès aux places d'argument est donc différent : en ménomini, l'inanimé a moins accès au marquage intraverbal, en tant qu'agent (où il n'y a pas du tout accès, et l'alignement est alors ergatif) comme en tant que non-agent (alignement accusatif, où il n'a accès au marquage intraverbal qu'avec les personnes proprement dites strictes).

Figure 10 : comparaison des points de rupture sur les échelles d'accès au marquage intraverbal de l'inanimé non-agent entre le ménomini et le nishnaabemwin, paradigme indépendant



Enfin, notons que le nishnaabemwin et le ménomini présentent tous deux un morphème *-n* qui semble amalgamer le marquage de la neutralisation des oppositions de temps et la participation d'un inanimé au procès, ce qui renvoie aux remarques que nous avons faites plus

⁵⁹⁷ Sauf dans les procès où l'agent est au cas oblique puisqu'il y a dans ce cas démotion du non-agent (cf. exemple (54)a) qui est ainsi exclu de la forme verbale.

haut (voir section 3b) sur le lien entre les types d'actants participants au procès et l'expression du temps. Sur ce point, Oxford rend ainsi compte de ce morphème considéré comme l'un des « formatifs » dans le jargon algonquiniste :

In functional terms, *-en(e:)* can be regarded as marking agreement with a non-core argument, a function that has been maintained in the Central Algonquian language Ojibwe (Rhodes 1990 on “n-registration”) [nous l’analysons pour notre part dans les langues nishnaabemwin comme marquant la neutralisation des oppositions de temps⁵⁹⁸] and the Eastern Algonquian language Penobscot (Quinn 2006 on “n-peripheral marking”)⁵⁹⁹. In Cree, however, the use of the *-en(e:)* forms has been greatly expanded through the replacement of all original *-ehm* forms with *-en(e:)* forms (Goddard 2007 : 226) [soit le *-n* « Tps : Neutre_{1&2} » des formes verbales innues et cries]. (Oxford, 2014 : 267)

Cette dernière remarque nous permet de conclure que les contraintes sur les types d'actants instanciant les places d'argument sont bien au centre de la morphosyntaxe verbale algonquienne. Le modèle que nous décrivons, en termes d'alignement et de voix liés à ces contraintes, s'appuie sur les données du paradigme INDÉPENDANT, où l'attribution des fonctions syntaxiques se fait en fonction des participants au procès. Dans le paradigme DÉPENDANT – qui caractérise les formes verbales syntaxiquement dépendantes d'un élément principal (forme verbale indépendante, discours antérieur, etc.), comme nous l'avons établi dès le Chapitre 4 (section II.1) –, la fonction sujet n'est par définition pas attribuée par la forme verbale dépendante : il y a donc une redistribution (ou, une distribution différente) des fonctions syntaxiques par rapport aux formes verbales indépendantes. Les contraintes sur les types d'actant instanciant les places d'argument sont par conséquent différentes, sans pour autant remettre en question le modèle d'analyse que nous soutenons, bien au contraire.

II. Le paradigme dépendant

1) Les formes verbales dépendantes

a/ Généralités et présentation

Ce paradigme détermine les formes non-prédicatives du verbe, la forme verbale pouvant alors être considérée comme une forme non finie du verbe (Drapeau & Lambert-Brétière, 2012 :

⁵⁹⁸ Cf. II.3c pour un développement plus approfondi de cette analyse.

⁵⁹⁹ L'élément en *-n* que nous avons glosé « TpsNeutre_{1nan} » en ménomini, est analysé par Quinn à propos du pénobscot (une langue algonquienne de l'Est) comme provenant d'un 'verbe affixal' ('light verb') *-ən.e* signifiant « faire avec la main » (Quinn, 2006 : 117). Ainsi, les non-agents inanimés – qui, dans cette langue, sélectionnent ce que Quinn nomme 'N-peripheral marking' – seraient traités comme des instruments (Quinn, 2006 : 119).

7)⁶⁰⁰. Outre les propositions subordonnées, notamment les relatives (56), on trouve ce paradigme dans des interrogatives partielles (57), des affirmations négatives (58), et des enchaînements discursifs (59) :

INNU-AIMUN

(56) *Puñ uapat-am -u utapan -ñu e mikua -ñ -it*
 NP BVbiv Diath Tps BN Cas Épistém BVimpers Diath Pers
 Paul voir Démot° Neutre automobile Obl_{NI} Réal/Subj rouge Appl_{OBL} 3Dép
 « Paul voit l'auto qui est rouge » (Drapeau, 2014 : 338)

(57) *tan eshinikashu -in*
 Interr CI.BVmono Pers
 Indéf Présupp.se-nommer-ainsi 2sgDép
 « Comment t'appelles-tu ? » (Drapeau, 2014 : 303_extrait de Desneige Mestokosho-Mollen - Ekuanitshit)

(58) *apu ui kushp -ian*
 POL MqMod BVmono Pers
 Négf Volitf monter-dans-le-bois 1sgDép
 « je ne veux pas monter dans le bois » (Drapeau, 2014 : 307)

(59) *Na:pe:ss na:na: u:te: api -pan pe:ykwan ka:- fji:- nipaw -t*
 NP Dém Dém+Loc BVmono Tps AdvDeg Translt MqMod BVmono Pers
 Napess Abst_{NA} Prox+Loc demeurer-qlqpart Prét₃ même Subst° Potentl se-marié 3Dép

lwa:š e:kwe: ni:šu -li -t -i ut- awa:ss -im -a
 AdvDeg Connect Card Diath Pers -Pers Possr BN Diath Cas
 jusqu'à donc deux Appl_{OBL} 3Dép3Obl Poss3 enfant Appl_{POSS} Obl
 “Napess stayed here even after he got married, and he ultimately had two children” [litt.
 “and then his children ultimately were two”]⁶⁰¹ (Drapeau & Lambert-Brétière, 2012 :
 3_extrait de Joséphine Picard – Pessamit).

Le caractère multiprédicatif que nous avons mis en évidence au cours du Chapitre 4 nous incite à considérer que, dans une interrogative partielle de même que dans le cas de la négation avec *apu*⁶⁰² ou de propositions introduites par des marqueurs séquentiels, le morphème interrogatif (*tan*), la particule négative (*apu*) et l'adverbe de degré (*lwa:š*) fonctionnent comme des prédicats syntaxiques. La proposition qu'ils introduisent est leur argument, elle construit une entité d'un ordre supérieur à 1, d'où l'usage d'une forme non-finie⁶⁰³. Dans le cas des relatives, comme en (56), la proposition dépendante *e mikua-ñ-it* a une fonction de modifieur de la tête substantivale

⁶⁰⁰ « The conjunct order clauses (i.e. the “medial clauses”) are less finite than the independent clauses (matrix) and are dependant upon it for the expression of tense, mood, and illocutionary force. » (Drapeau & Lambert-Brétière, 2012 : 7).

⁶⁰¹ Une traduction plus littérale serait : « Napess resta là même après son mariage (s'être marié) et c'est finalement deux qu'ils sont ses enfants ».

⁶⁰² Ce type de négation est spécifique à l'innu, d'autres types de négation existent, liés à des emplois particuliers, certains étant suivis d'un verbe à l'INDÉPENDANT (Drapeau, 2014 : 306 sqq). Par ailleurs, certaines interrogatives ouvertes s'emploient avec le paradigme INDÉPENDANT ; là encore, les contextes de cet usage sont identifiables (Drapeau, 2014 : 303-306). Cf. Chapitre 4, section II.2 et 3.

⁶⁰³ Cf. Lemaréchal 2014 pour un aperçu typologique sur les usages des formes non-finies du verbe dans la construction des entités d'ordre supérieur à 1 (d'après Lyons 1977).

utapan-nu et renvoie donc, ici, à une entité de premier ordre. Les formes verbales non-finies peuvent avoir une fonction substantivale : ainsi en ménomini (Bloomfield, 1962 : 53-55), des formes verbales dépendantes peuvent désigner une entité moyennant l'intervention d'un démonstratif, introduisant ce qui correspond, en fait, à une proposition relative ; ces formes sont appelées « participes » par Bloomfield. Drapeau reprend cette appellation pour désigner les formes innues que nous identifions comme des relatives figées – elles sont alors, contrairement aux « participes » du ménomini, introduites par *ka*⁶⁰⁴.

Le paradigme DÉPENDANT peut également être utilisé comme un équivalent des formes impératives (Oxford, 2010 : 272), ce qui n'est pas vraiment surprenant⁶⁰⁵ :

INNU DE SHESHATSHIT (Oxford, 2010 : 272)

(60) <i>tshe</i>	<i>aim</i>	<i>-in</i>	<i>kie ma</i>	<i>tshe</i>	<i>mu:p</i>	<i>-in</i>
CI.MqMod	BVmono	Pers	Connect	CI.MqMod	BVmono	Pers
Présupp.Irréalis	parler	2sgDép	aussi	Présupp.Irréalis	être-en-visite	2sgDép
“Call or visit.”						

Dans le cas de l'exemple ci-dessus, les formes verbales dépendantes, qui ont une valeur injonctive, sont chacune introduites par une marque d'irréalis, qui pourrait jouer le même rôle que l'expression française « il faut que », la forme changée (glosée « CI ») signalant par ailleurs qu'il s'agit d'une proposition ayant un contenu présuppositionnel (cf. *infra*).

Au-delà des disparités avec le paradigme INDÉPENDANT, il faut également tenir compte du fait qu'au paradigme DÉPENDANT, les configurations entre rôles sémantiques et fonctions syntaxiques sont logiquement remodelées. Ce paradigme étant non prédicatif, l'expression des rôles sémantiques et l'attribution éventuelle des fonctions syntaxiques dépend du contexte principal dont sont issus les arguments. Ainsi, Oxford (2014 : 113-114) estime qu'au paradigme DÉPENDANT, la flexion n'est pas sensible au trait [PARTICIPANT] (que nous avons plutôt défini comme [PERSONNE]), les personnes proprement dites et les arguments relevant de la NON PERSONNE sont donc *a priori* traités de la même manière⁶⁰⁶. Le paradigme DÉPENDANT est aussi connu pour être, dans l'ensemble des langues algonquiennes, plus fusionnel que le paradigme INDÉPENDANT. On y trouve notamment un nombre plus important de suffixes « portemanteaux », soit, plus précisément, de suffixes renvoyant à une valeur sagittale⁶⁰⁷

⁶⁰⁴ Voir Annexe 7.

⁶⁰⁵ Renvoyons, par exemple, à l'usage de certaines complétives en français, même si cet emploi reste généralement marqué : « Eh bien (, dans ce cas), que tu appelles alors ! ».

⁶⁰⁶ Par ailleurs, on ne relève pas d'opposition entre des constructions 'objectives' (indexant le non-agent défini) et des constructions 'absolues' (n'indexant pas le non-agent indéfini) dans les langues qui opèrent cette distinction (proto-algonquien et langues algonquiennes de l'Est).

⁶⁰⁷ Nous reprenons ici la terminologie de Claude Hagège dans son ouvrage intitulé *La structure des langues* (Hagège 1982).

exprimant l'action d'un actant sur un autre. Pour autant, les morphèmes de diathèse, de même que ceux renvoyant à l'alignement, ne sont pas absents (voir *infra* section b).

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 226_ extrait de Joséphine Picard - Pessamit)

- (61)a. *ekue utin -am -u -k ne -ñu u- massimuteush*
 Connect BVbiv Diath Diath Pers Dém Diath Possr BN
 donc prendre Démot° Appl_{DAT} 1sg+3Dép Méd Appl_{OBL} Poss3 sac
 « Alors j'ai pris son paquet pour elle. » » [lit : « C'est alors que je lui prends son sac. »]
- b. *pissik^u ekue pimute -t*
 AdvMan Connect BVmono Pers
 sans-rien donc marcher 3Dép
ashit nit- asham -a ni- nakat-am -u -a -u
 Connect Possr BN Cas Pers BVbiv Diath Diath Diath Tps
 avec Poss1 raquette Obl 1 laisser Démot° Appl_{DAT} 3nonAgtNeutre
 « Elle marchait seulement et je lui ai laissé mes raquettes. » [lit : « C'est sans rien donc qu'elle marche, avec je lui laisse mes raquettes. »]

INNU DE SHESHATSHIU (Drapeau, 2014 : 307_ extrait de Shushep Rich)

- (62) *Misses Hubbard u- nape -m -a ueni -a -t*
 NP Possr BN Diath Cas Cl.BVbiv_{ANIM} Diath Pers
 Madame Hubbard Poss3 homme Appl_{POSS} Obl Présupp.perdre 3nonAgt3Dép
kasseuei -m -in -u -a ek^u ama ta -n -u -a
 BVbiv Diath Diath Tps -Pers Connect AdvMod BVmono Diath Tps -Pers
 traverser-en-bateau Démot° Appl_{OBL} Neutre 3Obl et-puis Nég.Rhm être-là Appl_{OBL} Neutre 3Obl
 « Quand Madame Hubbard a perdu son mari, il est parti en bateau et il n'est plus là. » [lit :
 « Madame Hubbard son mari qu'elle a perdu, il a traversé en bateau et il n'est plus là »]

Dans les exemples ci-dessus, on trouve à la fois des propositions au paradigme INDÉPENDANT et des propositions au paradigme DÉPENDANT, dont l'usage ne semble pas déterminé par les mêmes contraintes. En (61)a, la proposition, introduite par le connecteur logique *ekue*, résulte d'un enchaînement discursif. Situé en position focale, *ekue* constitue le prédicat syntaxique, correspondant en quelque sorte à l'expression française « c'est alors que », ce qui construit en fait des équivalents de propositions clivées. Par conséquent, la forme verbale dépendante a une fonction de complément du verbe en tant qu'entité de 2^{ème} ordre (événement). Au sein de la forme verbale dépendante, les actants sont indexés par le morphème *-k* que l'on peut représenter par une forme sagittale « 1sg→3 » (en fait, *-k* > *-(a)n+ -t* « 1sgDép+3Dép »), qui signale à la fois l'agent (le *preneur*) et le non-agent, bénéficiaire du procès décrit par la forme verbale. Le *pris*, en revanche, est exclu de la forme verbale, ce qui est marqué par le morphème de démotion *-am*. Il n'y a pas de morphème de diathèse relevant de l'alignement. En (61)b, c'est l'adverbe de manière *pissik^u* « sans rien » qui se trouve en position focale, ce qui lui confère la fonction de prédicat syntaxique (dans une construction clivée), par rapport auquel la forme verbale dépendante a une fonction de complétive, en tant qu'entité cette fois de 3^{ème} ordre (proposition) – ce qui est déterminé par la nature du prédicat, qui contraint l'interprétation de ses arguments

(voir à ce propos Lemaréchal 2014 : 25-27 et 2015 : 55-56). Enfin, en (62), la forme verbale dépendante constitue une relative non restrictive⁶⁰⁸. C'est d'ailleurs l'usage même du paradigme DÉPENDANT qui attribue cette fonction à la proposition à laquelle il participe : une forme verbale indépendante aurait déterminé une proposition principale signifiant « Madame Hubbard perd son mari/a perdu son mari ». Le syntagme *Misses Hubbard u-nape-m-a ueni-a-t* « Le mari de Madame Hubbard qui est perdu » est en fait thématique par dislocation à gauche, et la suite de l'énoncé *kasseuei-m-in-u-a ek^u ama ta-n-u-a* est composé de deux propositions indépendantes coordonnées dont le mari perdu de Madame Hubbard, thématique en tête d'énoncé, est le sujet.

Comme nous l'avons évoqué au cours du Chapitre 5 (section II.1), le paradigme DÉPENDANT, en innu, n'est pas marqué en 'temps', les suffixes de temps que nous avons identifiés comme tel pour l'innu n'apparaissent qu'au paradigme INDÉPENDANT (ce qui lui confère notamment la prétendue « valeur indicelle » qui le caractérise). En revanche, plusieurs modes peuvent être exprimés sur les formes verbales dépendantes innues : volitif, irréal, médiatif, subjonctif, hypothétique. Cet inventaire diffère selon les langues et leurs descriptions, celles-ci ne présentant pas toujours la même organisation dans l'expression des modalités, du temps ou de l'aspect. Ainsi, d'après Bloomfield, les formes verbales dépendantes du ménomini se fléchissent en différents 'temps' : temps simple, aoriste, temps changé, itératif (Bloomfield 1962) – mais il pourrait bien en réalité s'agir de différents aspects (voir *infra* section 3c pour une investigation en ce sens des données des langues nishnaabemwin).

La 'dépendance' des formes verbales est presque toujours introduite, ou signalée, par des éléments fonctionnant comme des marques aspectuelles, modales ou épistémiques (ou bien le translatif substantivant *ka*, sur lequel nous reviendrons au Chapitre 11, section I), mais aussi par des modifications morphologiques, auxquelles a été assignée l'étiquette de « forme changée ». Leurs valeurs respectives permettent de distinguer plusieurs types de propositions comportant des formes verbales dépendantes, qui semblent toutes relever du marquage épistémique (Cook 2008, Muldrew 2022). Parmi ceux-ci, on distingue les présuppositionnelles (dont le contenu est supposé connu ou familier de l'interlocuteur) déterminées par la 'forme changée', les réels/subjectives (dont la valeur de vérité est liée soit au locuteur, soit au sujet – de la proposition principale) introduites par *e=* (Muldrew 2022), et les non-véridiques (dont la valeur de vérité n'est pas assertée) où la forme verbale dépendante n'est pas modifiée.

⁶⁰⁸ Cf. Annexe 7 pour une discussion sur la distinction entre les différentes constructions relatives d'une part, et les constructions relatives et les constructions clivées d'autre part.

L'emploi de ces différents marqueurs et de la forme changée permettent entre autres d'exprimer un temps 'relatif' (simultanéité ou séquentialité), caractérisant la proposition dépendante par rapport à la principale (Drapeau, 2014 : 267) :

INNU-AIMUN

(63) *ni- mishta miñukuamu-ti tepishka -t*
 Pers Qualif BVmono Tps CI.BV Pers
 1 Augm bien-dormir Prét Présupp.nuit 3Dép
 « j'ai très bien dormi la nuit dernière » (Drapeau, 2014 : 268)

(64) *eka uiñ tshika uñui -nau tshe tipishka -t*
 AdvMod ProN Pers+MqMod BV Tps+NbrePers CI.MqMod BV Pers
 Nég.Thm Emph 2+Irréalis sortir Neutre_{1&2+pl} Présupp.Irréalis nuit 3Dép
 « Ne sortez pas quand il fera nuit » (Drapeau, 2014 : 271)

Ainsi en (63), la forme verbale dépendante *tepishka-t*, dont la première voyelle a subi une modification phonologique (voir la base verbale non modifiée correspondante en (64), *tipishka-t*), réfère à une entité de 2^{ème} ordre (une portion de temps) simultanée⁶⁰⁹ par rapport au procès exprimé dans la proposition principale. En (64), la marque modale *tshe* à la forme changée (sa forme non changée serait *(tshi)ka*)⁶¹⁰ situe la proposition circonstancielle dans le domaine de l'irréalis.

Sur les formes verbales non-finies incluses dans des propositions exprimant des conditions (voir exemples (65) & (66)), on retrouve le mode subjonctif (qui, rappelons-le, a pour propriété de suspendre la valeur de vérité d'une proposition) :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 273-274)

(65) *ni- tshisseñim -a -u*
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath Tps
 1 connaître 3nonAgtNeutre
tshishi=aiamia -t -i
 BVmono Pers Mod
 finir-de.prier 3Dép Subjonctf
ni- ka aimi -ku -nan
 Pers MqMod BVbiv_{ANIM} Diath NbrePers
 1 Irréalis parler VxSpé 1pl
 « Je le connais, quand il aura fini de prier, il va nous parler » (extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen – Ekuanitshit)

(66) *mishu uiñ ta -t -i*
 AdvÉnonc ProN BV Pers Mod
 pourvu-que Pers3/Emph être-là 3Dép Subjonctf
 « pourvu qu'il soit là »

⁶⁰⁹ Cette valeur de concomitance véhiculée par la forme changée dans les propositions circonstancielle ou complétives est vraisemblablement corrélée au fait qu'elle aurait une valeur présuppositive.

⁶¹⁰ Drapeau analyse *tshe* /fɛ:/ comme la forme changée de *(tshi)ka* /fʃika/ (que nous glosons « Irréalis »), qui marque le futur à l'indépendant, étant donné qu'à la forme changée /a/ > /e:/ (Drapeau, 2014 : 167).

Cela appuie l'hypothèse que les propositions contenant une forme verbale dépendante non modifiée (par la forme changée ou par *e=*) seraient non-véridiques (Cook 2008).

Selon certains travaux – récents (Cook 2008), ou anciens (Geary 1945) –, la ‘forme changée’ marquerait une forme de présupposition du locuteur. Morphologiquement, la ‘forme changée’ consiste en une altération de la voyelle initiale de la base verbale ou de celle de la marque modale ou aspectuelle précédant cette dernière le cas échéant. Elle est utilisée uniquement en association avec une forme verbale non-finie. On la retrouve également dans les interrogatives ouvertes (Drapeau, 2014 : 268 – voir exemple (57) page 372). D’après Geary (1945 : 171), la forme verbale non-finie présentant cette modification vocalique exprimerait un sens relatif. Ce postulat est conforté par le fait que le mode itératif des propositions dépendantes se caractérise par l’association de la ‘forme changée’ avec les flexions du subjonctif (Drapeau, 2014 : 168). Pour Geary, le changement de la première voyelle du verbe serait le moyen phonétique de représenter le lien relationnel entre le contenu d’un verbe et quelque chose exprimé ailleurs dans la phrase ou logiquement contenu dans le contexte (Geary, 1945 : 172). De même, Geary observe qu’en fox, certaines occurrences de formes subjonctives (donc, au paradigme DÉPENDANT) situées dans le passé présentent un changement de voyelle : ce serait dû au fait que le subjonctif passé s’utilise pour répéter des ‘on-dit’ traditionnels, sans que le locuteur ne s’engage sur le contenu de son discours (Geary, 1945 : 173). Drapeau n’aborde pas sous un angle épistémique la forme changée et ce qu’elle analyse comme le « subordonnant » *e=*, mais plutôt dans une perspective plus stylistique : selon elle, la forme changée décrit des événements qui ponctuent le récit et font avancer l’action, tandis que *e=* permet de décrire le contexte général (Drapeau, 2014 : 273).

L’épistémique *e=* n’apparaît que sur les formes verbales dépendantes. Il introduit notamment un type de relative non restrictive, décrivant une caractéristique de l’antécédent qui demeure vraie indépendamment du contexte (Drapeau : 2014, 272). Dans les équivalents de complétives, il caractériserait un événement comme générique, sans spécificité temporelle, et donc plus de l’ordre d’un type d’évènement ou d’activité (Drapeau, 2014 : 272). Plus généralement, d’après Kasper (2020), il a souvent été décrit comme déterminant un style narratif ou comme une marque d’évidentialité de type factuel ou non-hypothétique. Ces analyses ne semblent néanmoins pas satisfaisantes et ont récemment été remises en question. Dans la lignée des travaux de Cook (2008) et Kasper (2020), Muldrew a exposé son hypothèse d’après les données de l’ojibwé lors du 54^{ème} Congrès des Algonquinistes (2022) : selon les types de propositions, *e=* indiquerait soit le point de vue du locuteur quant à la véracité du contenu (alors prise en charge par le locuteur), soit celui du sujet. Puisque ces données semblent correspondre

également à celles de l'innu, nous glosons donc *e=* comme un épistémique à valeur réali(s)é (du point de vue du locuteur) ou subjective (du point de vue du sujet). Une analyse plus approfondie de ces différentes valeurs, à partir des réflexions exposées dans Duval (2017), dans la perspective de rechercher la mise en œuvre de scénarii modaux distincts, pourrait alors s'avérer particulièrement fructueuse.

b/ Morphèmes et morphophonologie

La Figure 11 ci-dessous propose un gabarit du paradigme DÉPENDANT tel que nous l'analysons :

Figure 11 : gabarit des formes verbales dépendantes innues

0	1	2	3	4	5	6	7	8
BV	Opérations sur la diathèse	Diathèse	App _{OBL}	Mode	Indices personnels	NbrePers	Mode	–Pers

Nous avons évoqué dans la section précédente le fait que les configurations entre rôles sémantiques et fonctions syntaxiques n'étaient nécessairement pas les mêmes au paradigme INDÉPENDANT et au paradigme DÉPENDANT. Plusieurs indices personnels du paradigme DÉPENDANT sont en effet analysés comme des morphèmes « portemanteaux », bien qu'une partie puisse néanmoins se prêter à une analyse alternative, susceptible de préciser davantage l'organisation morphosyntaxique du paradigme DÉPENDANT, ce que nous verrons dans un second temps. Le Tableau 37 présente les différents morphèmes que l'on trouve au paradigme DÉPENDANT (à l'exception de ceux exprimant les modalités), et leurs contextes d'apparition :

Tableau 37 : synthèse des morphèmes intervenant dans les formes verbales de l'innu selon les configurations argumentales, paradigme dépendant

		FORME VERBALE						
Propriétés des arguments		Opérations sur la diathèse	Diath	ActDisj/ App _{OBL}	Pers	Nbre Pers	–Pers	
BV monovalentes	Inanimé	BV	X	- <i>ñ(i)</i> App _{OBL}	- <i>t</i> 3Dép <i>-kau</i> [OUE] 3pl _{NI} Dép		- <i>i</i> 3pl _{NI}	
	Animé			- <i>ñ(i)</i> App _{OBL}	- <i>t</i> 3Dép <i>-ht</i> (- <i>it</i> + - <i>it</i>) 3pl _{NA} Dép (3Dép+3pl _{NA})		- <i>i</i> 3Obl	
	1 ou 2					- <i>ian</i> 1sgDép <i>-in</i> 2sgDép <i>-iat</i> 1pl _{excl} Dép <i>-iak^u</i> 1pl _{incl} Dép <i>-iek^u</i> 2plDép		

BV bivalentes	1 & 2		<i>(-i)</i> 1nonAgt <i>-it</i> 2nonAgt		<i>-in</i> 2sgDép <i>-at</i> 1pl _{excl} Dép <i>-ek^u</i> 2plDép <i>-an</i> 1sgDép <i>-ikut</i> 1sg→2plDép		
	1 ou 2 & Inan		<i>-am</i> Démot° <i>-ku</i> VxSpé		<i>(-i)an*</i> 1sgDép <i>-in</i> 2sgDép <i>(-i)at*</i> 1pl _{excl} Dép <i>(-i)ak^u*</i> 1pl _{incl} Dép <i>(-i)ek^u*</i> 2plDép		
	1 ou 2 & Anim	<i>-im</i> [OUE] Appl _{POSS}	<i>(-i)t</i> 2nonAgt <i>-i</i> 1nonAgt	<i>-m-ini</i> [MAM] ActDisj-App _{LOBL}	<i>(-a)k (-an + -t)</i> 1sg→3Dép (1sgDép+3Dép) <i>(-a)tshit (-at + -it)</i> 1pl _{excl} →3Dép (1pl _{excl} Dép+3Dép) <i>-ak^u</i> 1pl _{incl} /2plDép <i>-ek^u</i> 2plDép <i>-t</i> 3Dép	<i>-au</i> pl	<i>(-i)t</i> 3pl _{INA} <i>-i</i> 3Obl
	Anim & Inan		<i>-am</i> Démot° <i>-ku</i> VxSpé <i>-ahk</i> [MAM : /a:hk/] [OUE : /aka:u/ ou /at/+ton bas] Démot°+3Dép+3pl _{INA}	<i>(-i)ñ</i> App _{LOBL}	<i>-t</i> 3Dép		<i>(-i)t</i> 3pl _{INA} <i>-i</i> 3Obl
	Anim		<i>-a</i> 3nonAgt <i>-iku</i> VxSpé	<i>-ñ</i> App _{LOBL}	<i>-t</i> 3Dép	<i>-au</i> pl	<i>(-i)t</i> 3pl _{INA} <i>-i</i> 3Obl

*On remarque une différence notable entre les indices personnels des personnes proprement dites lorsqu'elles sont l'actant unique de procès monovalents, où l'indice personnel commence par [i], et lorsqu'elles sont impliquées dans un procès bivalent, où cette initiale est absente. Lorsque la voix marquée intervient (notamment lorsque l'agent de ces procès bivalents est un inanimé), le [i] initial de ces indices personnels apparaît.

L'aspect fusionnel du paradigme DÉPENDANT a deux conséquences : d'une part, cela rend plus opaque l'analyse de certains morphèmes – que la plupart des algonquinistes vont alors traiter comme des portemanteaux (ce que nous préférons considérer et gloser comme des formes sagittales⁶¹¹) ; d'autre part, certaines formes sont tout à fait particulières (notamment celles

⁶¹¹ Selon la terminologie de Claude Hagège (1982).

impliquant le pluriel des personnes proprement dites), le paradigme DÉPENDANT apparaît alors plus déséquilibré, moins régulier, que le paradigme INDÉPENDANT.

On constate qu'à l'instar du paradigme INDÉPENDANT, les formes verbales monovalentes ne présentent pas de morphèmes de diathèse. Leur argument est indexé uniquement par un indice personnel s'il s'agit d'une personne proprement dite, qui marque alors à la fois la personne et si cette dernière est stricte (sg) ou 'amplifiée' (pl_{excl/incl} ou pl). Si c'est un argument NON PERSONNE, on trouve l'indice personnel *-t*, précédé de l'applicatif oblique s'il s'agit d'une 3^{ème} personne au cas oblique, et suivi le cas échéant par les morphèmes indexant ses caractéristiques (pluriel animé, pluriel inanimé⁶¹² ou cas oblique).

Au sein des formes verbales bivalentes, certaines séquences morphémiques peuvent être analysées comme résultant de la concaténation d'un morphème de diathèse et d'un indice personnel (comme dans les procès impliquant une personne du dialogue et un inanimé, ou ceux n'impliquant que la NON PERSONNE) ; d'autres semblent résulter de la concaténation d'indices personnels seulement (certains morphèmes impliquant à la fois une personne proprement dite et une NON PERSONNE animée), sans qu'il soit vraiment possible de distinguer un morphème de diathèse ; d'autres encore seront plus facilement analysées comme des formes sagittales, amalgamant dès lors des valeurs relevant à la fois de la diathèse et des indices personnels. Cette apparente irrégularité des formes verbales bivalentes du paradigme DÉPENDANT est principalement liée aux différentes configurations argumentales. Ainsi, les formes verbales de procès impliquant uniquement la NON PERSONNE sont particulièrement régulières : elles présentent au moins un morphème de diathèse et un indice personnel, éventuellement suivi du pluriel générique ou d'un morphème de la NON PERSONNE (pluriel ou cas oblique).

Tableau 38 : gabarit des formes verbales bivalentes dépendantes n'impliquant que la non personne

	2	2	3	4	5	6	7	8
	Opé sur la diathèse	Diathèse	App _{OBL}	Mode	Indices personnels	Nbre Pers	Mode	-Pers
BV	X	-am « Démot° » -(i)ku « VxSpé » -a « 3nonAgt »	-(i)ñ « App _{OBL} »	X	-t « 3Dép »	-au « pl » -akue(n) « Hypoth »		-(i)t « 3pl _{NA} » -i « 3Obl »
					-kue(n) « 3Dép+Médiatf »		-i « Subjonctf »	

Notons par ailleurs qu'il s'agit de la seule configuration argumentale où se maintient, en innu, l'opposition entre un alignement accusatif (-a « 3nonAgt ») et un alignement ergatif $-(i)k^u$ « VxSpé » – ce dont nous rendrons compte dans la section 2b.

⁶¹² Au subjonctif, sur les formes verbales monovalentes, le pluriel n'est pas indexé par *-i* ou *-it* mais par le morphème de pluriel générique *-(u)au*. Cela est probablement dû au fait qu'aucun morphème de la position 8 n'est compatible avec le suffixe de subjonctif.

Les formes verbales qui réfèrent aux procès impliquant une personne proprement dite et un inanimé sont également régulières : elles comportent le morphème de démotion ou celui de la voix marquée⁶¹³, suivi des indices personnels des personnes proprement dites.

Tableau 39 : gabarit des formes verbales bivalentes dépendantes impliquant une personne proprement dite et un inanimé

	1	2	3	4	5	6	7	8
	Opé sur la diathèse	Diathèse	App _{LOBL}	Mode	Indices pers	NbrePers	Mode	-Pers
BV		-am « Démot° » -(i)ku « VxSpé »		-u... « Médiatf _{1&2} Dép ₁ »	-(i)an « 1sgDép » -in « 2sgDép » -(i)at « 1pl _{excl} Dép » -(i)ak ^u « 1pl _{incl} Dép » -(i)ek ^u « 2plDép »		...-e « Médiatf _{1&2} Dép ₂ » -i « Subjonctf » -akue « Hypoth »	

Les procès n'impliquant que des personnes proprement dites présentent eux aussi une relative régularité puisque les formes verbales correspondantes prennent généralement un morphème de diathèse indiquant la personne non-agent suivi de l'indice personnel de l'agent. Deux exceptions cependant : comme au paradigme INDÉPENDANT, qu'elle soit agent ou non-agent, la première personne amplifiée exclusive est toujours indexée (au détriment de l'agent 2^{ème} personne) ; lorsqu'une 1^{ère} personne stricte est agent sur une 2^{ème} personne amplifiée, le morphème de diathèse est maintenu mais l'indice personnel est remplacé par -ikut :

Tableau 40 : gabarit des formes verbales bivalentes dépendantes n'impliquant que des personnes proprement dites

	1	2	3	4	5	6	7	8
	Opé sur la diathèse	Diathèse	App _{LOBL}	Mode	Indices personnels	Nbre Pers	Mode	-Pers
BV		(-i) « 1nonAgt » -it « 2nonAgt »		-u... « Médiatf _{1&2} Dép ₁ » -uautshe « 1sg→2plDép+Médiatf »	-in « 2sgDép » -at « 1pl _{excl} Dép » -ek ^u « 2plDép » -an « 1sgDép » -ikut « 1sg→2plDép »		...-e « Médiatf _{1&2} Dép ₂ » -i « Subjonctf » -akue « Hypoth »	

Face à la relative régularité de ces configurations, les formes verbales de procès impliquant une personne proprement dite et une NON PERSONNE animée apparaissent particulièrement hétéroclites, mêlant formes sagittales, concaténations d'indices personnels, ou morphème de diathèse et simple indice personnel. Dans tous les cas, on relève la présence réduite des morphèmes de diathèse à proprement parler⁶¹⁴, hormis pour les formes verbales au médiatif où

⁶¹³ On ne peut pour autant pas parler d'opposition entre un alignement accusatif et un alignement ergatif, puisque le morphème de démotion exclu le non-agent de la forme verbale : il n'y a donc pas d'alignement accusatif dans ces configurations actancielles. L'inanimé n'étant dans ce cas jamais indexé, la forme verbale bivalente n'indexe qu'un seul argument : la personne proprement dite, agent ou patient.

⁶¹⁴ L'apparente absence des morphèmes de diathèse doit être relativisée au regard des formes sagittales et des morphèmes résultant de l'amalgame d'indices personnels. En effet, lorsque la NON PERSONNE est non-agent le

la NON PERSONNE est non-agent (le morphème *-a* « 3nonAgt » – ou *-e* « VxNeutre » si l'agent est 2pl – précède alors le premier élément du morphème discontinu de médiatif *-u...*) :

Tableau 41 : gabarit des formes verbales bivalentes dépendantes impliquant une personne proprement dite et une non personne animée

	1	2	3	4	5	6	7	8
	Opé sur la diathèse	Diathèse	Appl _{OBL}	Mode	Indices personnels	Nbre Pers	Mode	–Pers
B V	<i>-im</i> « Appl _{POSS} »	<i>(-a)</i> « 3nonAgt » <i>(-e)</i> « VxNeutre » <i>-i</i> « 1nonAgt » <i>-(i)t</i> « 2nonAgt » <i>-(i)shk</i> « 3→2sgDép » <i>-(a)t</i> « 2sg→3Dép »	<i>-n</i> [MAM] « Appl _{OBL} » <i>-(i)m</i> « ActDisj »	<i>-u...</i> « Médiatf _{1&2} Dép ₁ » <i>-kue(n)</i> « 3Dép+Médiatf »	<i>-(a)k</i> « 1sgDép+3Dép » <i>-(a)tshit</i> « 1pl _{excl} Dép+3Dép » <i>-t</i> « 3Dép » <i>-ak^u</i> « 1pl _{incl} /2plDép » <i>-ek^u</i> « 2plDép »	<i>-au</i> « pl »	... <i>-e(n)</i> « Médiatf _{1&2} Dép ₂ » <i>-akue(n)</i> « Hypoth »	<i>-(i)t</i> « 3pl _{INA} » <i>-i</i> « 3Obl »

Selon nous, la complexité de ces formes résulte de la combinaison, dans ces configurations et au paradigme INDÉPENDANT, de plusieurs paramètres. Tout d'abord, parce que l'attribution des fonctions syntaxiques ne répond pas aux mêmes contraintes dans les formes verbales dépendantes que dans les formes verbales indépendantes : au paradigme DÉPENDANT, ces contraintes sont extérieures au procès auquel réfère la forme verbale dépendante, puisqu'elles sont déterminées autour du prédicat syntaxique. Les contraintes structurant l'accès des actants au marquage intraverbal sont donc redéfinies au paradigme DÉPENDANT. Cela est à remettre en perspective avec la scission, primordiale au paradigme INDÉPENDANT, entre les personnes proprement dites et la NON PERSONNE. Dans les configurations impliquant ces deux types d'argument, cette scission se traduit au paradigme INDÉPENDANT par l'opposition entre deux alignements, opposition définie par la position relative des référents de ces arguments sur les échelles d'actance. Or, l'alignement est précisément déterminé par l'articulation des fonctions syntaxiques avec les rôles sémantiques, d'où le fait qu'il n'y ait pas d'opposition entre deux alignements dans les formes verbales bivalentes dépendantes – en-dehors des configurations

premier morphème d'indice personnel commence par /a/ (ou /e/ si l'agent est 2pl), ce qui l'apparente aux morphèmes de diathèse *-a* (et *-e*), mais cette voyelle est élidée après les bases verbales ayant un suffixe thématique *-au* (cf. Chapitre 11, III pour une discussion sur ce morphème, sujet à la « contraction »). Dans une perspective algonquienne comparative, Oxford considère que l'ensemble de ces formes contient un allomorphe du morphème de diathèse *-a* sous la forme d'un zéro (Oxford, 2017b : 23-24). Lorsque la NON PERSONNE est agent, les formes sagittales correspondantes présentent une initiale vocalique /i/, proche des morphèmes *-i* et *-it* marquant respectivement la 1^{ère} et la 2^{ème} personne non-agent ; là encore, cette voyelle est élidée après les radicaux en *-au*.

n'impliquant que des arguments relevant de la NON PERSONNE. Les formes verbales bivalentes dépendantes doivent donc indexer à la fois des arguments relevant de la NON PERSONNE, et des personnes proprement dites, en tant qu'agent et patient. En revanche, le marquage différentiel anaphorique opéré par le cas oblique répond toujours aux mêmes exigences, d'où le maintien de l'opposition entre une voix de base et une voix marquée dans les formes impliquant des arguments relevant de la NON PERSONNE : l'attribution du cas oblique est indépendante du procès exprimé par la forme verbale dépendante. Par ailleurs, mais il s'agit probablement d'un corrélat de notre première remarque, l'organisation sémantico-syntaxique des différents types d'actant dont nous avons rendu compte pour le paradigme INDÉPENDANT n'est pas la même au paradigme DÉPENDANT, bien que demeure l'opposition fondamentale entre la NON PERSONNE et les personnes proprement dites. Nous définirons plus en détail comment s'organise la répercussion des actants au sein des formes verbales bivalentes dépendantes au cours de la section 2.

Le Tableau 42 ci-après présente la structure du paradigme DÉPENDANT au mode indicatif. Il se base sur les informations disponibles dans la *Grammaire* (Drapeau 2014), et reprend les distinctions établies entre les variétés de Mamit (MAM) et celles de l'Ouest (OUE) le cas échéant. À partir de ces données, nous décrivons chaque morphème intervenant au sein de ce paradigme et en précisons les caractéristiques morphophonologiques identifiées au cours de notre travail.

Tableau 42 : paradigme dépendant de l'immu-aimun, à l'indicatif (d'après Drapeau, 2014)

PARADIGME DÉPENDANT INDICATIF										
Agent Patient	1sg A	1pl _{act} B	1pl _{inct} C	2sg D	2pl E	3sg F	3pl G	3obl H	Inan I	PASSIF J
1sg 1				BV- <i>in</i> BV-2nonAg+1sgDp	BV- <i>in-ak</i> ^u BV-1nonAg+2plDp	BV- <i>i-i</i> BV-1nonAg+3Dp	BV- <i>i-ih</i> BV-1nonAg+3Dp+3pl	MAM BV- <i>i-i</i> BV-1nonAg+3Dp+3obl OUE BV- <i>im-i-i</i> BV-1nonAg+3Dp+3obl	BV- <i>in-iam</i> BV-1nonAg+3Dp	BV- <i>in-iam</i> BV-1nonAg+3Dp
1pl _{act} 2				BV- <i>i-at</i> BV-1nonAg+1pl _{act} Dp		BV- <i>i-m-it</i> BV-1nonAg+1pl _{act} Dp	BV- <i>i-m-ih</i> BV-1nonAg+1pl _{act} Dp+3pl	MAM BV- <i>i-m-it-i</i> BV-1nonAg+1pl _{act} Dp+3obl OUE BV- <i>im-i-i</i> BV-1nonAg+1pl _{act} Dp+3obl	BV- <i>in-iat</i> BV-1nonAg+1pl _{act} Dp	BV- <i>in-iat</i> BV-1nonAg+1pl _{act} Dp
1pl _{inct} 3						BV- <i>i-ak</i> ^u BV-2nonAg+1pl _{inct} Dp	BV- <i>i-aku-t</i> BV-2nonAg+1pl _{inct} Dp+3pl	MAM BV- <i>i-aku-i</i> BV-2nonAg+1pl _{inct} Dp+3obl OUE BV- <i>im-i-aku-i</i> BV-2nonAg+1pl _{inct} Dp+3obl	BV- <i>in-iak</i> ^u BV-1nonAg+1pl _{inct} Dp	BV- <i>in-iak</i> ^u BV-1nonAg+1pl _{inct} Dp
2sg 4	BV- <i>in-am</i> BV-2nonAg+1sgDp					BV- <i>i-isk</i> BV-1+2sgDp	BV- <i>i-isk-ou</i> BV-1+2sgDp+pl	MAM BV- <i>i-isk-i</i> BV-2nonAg+2sgDp+3obl OUE BV- <i>im-i-isk-i</i> BV-2nonAg+2sgDp+3obl	BV- <i>in-in</i> BV-1nonAg+2sgDp	BV- <i>in-in</i> BV-1nonAg+2sgDp
2pl 5	BV- <i>in-ikat</i> BV-2nonAg+1sg+2plDp					BV- <i>i-ak</i> ^u BV-2nonAg+2plDp	BV- <i>i-aku-t</i> BV-2nonAg+2plDp+3pl	MAM BV- <i>i-aku-i</i> BV-2nonAg+2plDp+3obl OUE BV- <i>im-i-aku-i</i> BV-2nonAg+2plDp+3obl	BV- <i>in-iak</i> ^u BV-1nonAg+2plDp	BV- <i>in-iak</i> ^u BV-1nonAg+2plDp
3sg 6	BV- <i>ak</i> BV-1sg+3Dp	BV- <i>at-ih</i> BV-1pl _{act} +3Dp	BV- <i>ak</i> ^u BV-1pl _{inct} Dp	BV- <i>at</i> BV-1sg+3Dp	BV- <i>ak</i> ^u BV-3Dp			MAM BV- <i>ak-i</i> BV-2nonAg+3Dp+3obl OUE BV- <i>im-ak-i</i> BV-2nonAg+3Dp+3obl	BV- <i>in-ak</i> BV-1nonAg+3Dp	BV- <i>in-ak</i> BV-1nonAg+3Dp
3pl 7	BV- <i>ak-ou</i> BV-1sg+3Dp+pl	BV- <i>at-ihit</i> BV-1pl _{act} +3Dp+3pl	BV- <i>ak-ut</i> BV-1pl _{inct} +3Dp+3pl	BV- <i>at-ou</i> BV-1sg+3Dp+3pl	BV- <i>ak-ut</i> BV-3Dp+3pl			MAM BV- <i>ak-ou-i</i> BV-2nonAg+3Dp+3obl+3pl OUE BV- <i>im-ak-ou-i</i> BV-2nonAg+3Dp+3obl+3pl	BV- <i>in-ak-ih</i> BV-1nonAg+3Dp+3pl	BV- <i>in-ak-ih</i> BV-1nonAg+3Dp+3pl
3obl 8	BV- <i>im-ak-i</i> BV-1nonAg+3Dp+3obl	BV- <i>im-ak-ih-i</i> BV-1nonAg+3Dp+3obl+3pl	BV- <i>im-ak-ut-i</i> BV-1nonAg+3Dp+3obl+3pl	BV- <i>im-ak-i</i> BV-1nonAg+3Dp+3obl	BV- <i>im-ak-ut-i</i> BV-1nonAg+3Dp+3obl+3pl	BV- <i>ak-i</i> BV-1nonAg+3Dp BV- <i>im-ak-i</i> BV-1nonAg+3Dp	BV- <i>ak-ih</i> BV-1nonAg+3Dp+3pl BV- <i>im-ak-ih</i> BV-1nonAg+3Dp+3pl+3pl	AlignNON-ACCUSATIF BV- <i>ak-ih-i</i> BV-2nonAg+3Dp+3obl+3pl+3obl OUE BV- <i>im-ak-ih-i</i> BV-2nonAg+3Dp+3obl+3pl+3obl	BV- <i>in-ak-ih-i</i> BV-1nonAg+3Dp+3obl	BV- <i>in-ak-ih-i</i> BV-1nonAg+3Dp+3obl
Inan 9	BV- <i>am-am</i> BV-1nonAg+1sgDp	BV- <i>am-at</i> BV-1nonAg+1pl _{act} Dp	BV- <i>am-ak</i> ^u BV-1nonAg+1pl _{inct} Dp	BV- <i>am-in</i> BV-1nonAg+3Dp	BV- <i>am-ak</i> ^u BV-1nonAg+3Dp	BV- <i>ak</i> BV-1nonAg+3Dp	BV- <i>ak</i> BV-1nonAg+3Dp+3pl	BV- <i>am-ih-i-i</i> BV-1nonAg+3Dp+3obl		
BV BIVALENTES 10 VALENTES BV MONO	BV- <i>in</i> BV-1sgDp	BV- <i>in-at</i> BV-1pl _{act} Dp	BV- <i>in-ak</i> ^u BV-1pl _{inct} Dp	BV- <i>in</i> BV-3Dp	BV- <i>in-ak</i> ^u BV-2plDp	BV- <i>in</i> BV-3Dp	BV- <i>in-ih</i> BV-3Dp+3pl	3Obl / InanObl BV- <i>in-ih-i</i> BV-1nonAg+3Dp+3obl+3pl	BV- <i>in-ih</i> BV-3Dp BV- <i>in-ih-i</i> BV-1nonAg+3Dp	BV- <i>in-ih</i> BV-3Dp BV- <i>in-ih-i</i> BV-1nonAg+3Dp BV- <i>in-ih-i-i</i> BV-1nonAg+3Dp+3obl+3pl

Dans notre inventaire des différents morphèmes du paradigme DÉPENDANT, nous intégrons ceux marquant les différentes modalités car leur comportement, notamment dans le cas du médiatif, présente des particularités notables selon les types d'argument impliqués dans le procès.

- ◆ **(1) Morphème d'opération sur la diathèse : -im « Appl_{POSS} ».**
 - ◆ Ce suffixe de voix et de diathèse progressive (applicatif possessif) apparaît seulement avec les bases verbales bivalentes (et les bases nominales qu'il rend « possiblement »). On le trouve dans les procès où le non-agent animé est au cas oblique et l'agent est une personne proprement dite, ou lorsque le non-agent est 'possédé' par un animé au cas oblique si l'agent est une NON PERSONNE animée, ainsi que dans les procès où l'agent et le patient sont des 3^{èmes} personnes animées au cas oblique⁶¹⁵. Il promeut alors en participant la NON PERSONNE animée (animée) dont la référence est disjointe (Junker 2003a&b) qui joue en ce sens le rôle de 'possesseur' de l'actant au cas oblique⁶¹⁶. Lorsqu'il apparaît, l'applicatif possessif précède les formes sagittales indexant les différents participants et leur rôle sémantique respectif, ou le morphème de diathèse indiquant le non-agent (-a).
Morphophonologie : V + -im > Vm.

***(2) Morphèmes de diathèse et formes sagittales : -am « Démot^o », -i « 1nonAgt », -(i)t(i) « 2nonAgt », -a « 3nonAgt », (-e) « VxNeutre », -(i)k^u « VxSpé », -(i)shk « 3→2sgDép », -(a)t « 2sg→3Dép ».**

- ◆ -am : suffixe de voix marquant, sur une base verbale bivalente, la démotion de l'actant non-agent, qui n'est alors pas indexé sur la forme verbale. La forme verbale n'indexe alors que l'agent. Ce morphème apparaît, au paradigme DÉPENDANT, sur toutes les formes verbales bivalentes dont l'actant non-agent est un inanimé. Contrairement au paradigme INDÉPENDANT où le non-agent inanimé est présent à travers le morphème de voix neutre lorsque l'agent est une personne proprement dite, il n'est jamais indexé dans les formes verbales bivalentes du paradigme DÉPENDANT⁶¹⁷. Cela atteste de la différence de traitement des différents types d'argument d'un paradigme à l'autre.
Morphophonologie : BV/ai ou BV/ei/ + -am > BVai-m ou BVei-m ;
-am + -t > -ak ; -am + -t + -it > -ahk ; -am + /k/ > -a-k.
- ◆ -i : suffixe de diathèse indiquant que le non-agent est une 1^{ère} personne⁶¹⁸. Sa présence au sein des formes du paradigme DÉPENDANT est complexe à dégager en raison, d'une part, du caractère minimal de son signifiant et de son homophonie avec la voyelle épenthétique -i (ou avec l'initiale des indices

⁶¹⁵ Tableau 42 : A8, B8, C8, D8, E8, et F8 & G8 si non-agent 'possédé' par un animé au cas oblique, H8 si alignement accusatif et référence disjointe. Dans les variétés de l'Ouest : H1 à H5.

⁶¹⁶ Dans le Tableau 42, certaines cases présentent plusieurs formes séparées par des tirets (F8, G8 et H8) et correspondent à des procès où une NON PERSONNE animée (au singulier F, au pluriel G ou au cas oblique H) agit sur une NON PERSONNE animée au cas oblique. Plusieurs cas de figure sont alors possibles, car le non-agent au cas oblique peut être un actant possédé par un participant au cas oblique (référence disjointe), et le système de la langue innue distingue ces différents contextes : dans ces cas (représentés par les formes verbales du dessus), l'applicatif possessif intervient. Les formes verbales du dessus correspondent aux cas où le non-agent n'est pas possédé.

⁶¹⁷ Tableau 42 : A9, B9, C9, D9, E9, F9, G9, H9.

⁶¹⁸ Tableau 42 : D1 & D2, E1 & E2, F1 & F2, G1 & G2, H1 & H2.

personnels de 2^{ème} et 3^{ème} personne) ainsi que de sa tendance à l'effacement à la suite de voyelles, d'autre part du fait que le paradigme DÉPENDANT présente une morphologie vraisemblablement plus fusionnelle que le paradigme INDÉPENDANT. Ceci étant, l'ensemble des indices personnels ou formes sagittales apparaissant sur les formes verbales de procès où le non-agent est une 1^{ère} personne présentent une initiale /i/. Nous considérons donc qu'il est présent dans toutes les formes où la 1^{ère} personne est le non-agent d'un procès dont l'agent est animé (2^{ème} ou 3^{ème} personne).

Morphophonologie : V + -i > V.

- ◆ -iti : suffixe de diathèse qui indique que le non-agent est une 2^{ème} personne⁶¹⁹. Sa distribution, lorsque le non-agent est une 2^{ème} personne stricte, semble limitée aux procès dont l'agent est une 1^{ère} personne, puisque lorsque l'agent est une NON PERSONNE animée ou une 1^{ère} personne amplifiée exclusive, les morphèmes qui apparaissent semblent résulter de la fusion du morphème de diathèse et des indices personnels correspondants, ce qui donne lieu à des formes sagittales.

Morphophonologie : V + -iti > Vti ; -iti + V > itV.

- ◆ -a /a:/ : suffixe de diathèse spécifique aux formes verbales bivalentes (ou plus) marquant un non-agent NON PERSONNE. Au paradigme DÉPENDANT, sa distribution semble *a priori* limitée aux procès entre arguments relevant de la NON PERSONNE lorsque l'alignement est accusatif, et aux formes passives des 3^{èmes} personnes animées⁶²⁰. Il apparaît également dans les formes dépendantes médiatives lorsque l'agent est une personne proprement dite (sauf la 2^{ème} personne amplifiée), et précède alors le premier élément du morphème discontinu de médiatif propre aux personnes proprement dites (-u...-e). On peut supputer sa présence dans le signifiant des indices personnels des procès dont l'agent est une personne proprement dite (sauf dans le cas de 2pl) puisque ceux-ci ont une initiale /a/, cependant sa tendance à l'élision à la suite des bases verbales en finale consonantique (à l'exception de l'indice personnel 1pl_{incl} -ak^u) – ce qui n'est *a priori* pas une de ses propriétés morphophonologiques – incite à la prudence. Par ailleurs, dans une perspective cross-algonquienne comparative, Oxford (2017b : 24) constate sa présence en ojibwé devant le suffixe négatif -ssiw⁶²¹, ce qui lui fait postuler un allomorphe -∅ dans les formes non négatives où une NON PERSONNE animée est patient.
- ◆ -e : suffixe de voix neutre spécifique aux formes verbales bivalentes où l'actant non-agent n'a pas accès au marquage intraverbal. Il indique que l'alignement est accusatif mais ne spécifie pas les caractéristiques de l'argument non-agent, considéré comme sous-spécifié. Sa distribution au paradigme DÉPENDANT est strictement limitée aux formes verbales médiatives impliquant un agent 2pl et un patient NON PERSONNE animé⁶²². Par ailleurs, on peut postuler qu'il est sous-jacent dans les formes 2pl → 3(sg/pl/Obl) dans l'indice personnel qui apparaît alors et dont l'initiale

⁶¹⁹ Tableau 42 : A4 et B4 & B5.

⁶²⁰ Tableau 42 : F8, G8, H8 et J6 à J8.

⁶²¹ C'est également le cas dans les formes médiatives correspondantes aux cases A6 à A8, B6 à B8, C6 à C8 et D6 à D8 du Tableau 42.

⁶²² Équivalents au médiatif des cases E6 à E8 dans le Tableau 42.

n'est pas sujette à l'élosion : $-ek^u$ (« 2plDép »). Nous reviendrons en 2b sur cette spécificité qui semble venir des caractéristiques sémantico-syntaxiques partagées des actants concernés.

- ◆ $-(i)k^u$ /ikw/ : suffixe de voix marquant un alignement de type ergatif. Au paradigme DÉPENDANT, il apparaît uniquement dans les formes verbales désignant les procès n'impliquant que des arguments relevant de la NON PERSONNE, lorsque l'agent est au cas oblique, ainsi que dans tous les procès avec un inanimé « agent » (source)⁶²³. Morphophonologie : $V + -/ikw/ > V/kw/ ; -/ikw/ + C > /iku/C$

La comparaison des formes avec agent inanimé faisant intervenir le morphème $-(i)k^u$, avec les formes passives de la NON PERSONNE montre que dans les deux cas le morphème de voix est suivi des indices personnels dans leur forme d'actant unique (que l'on retrouve dans les procès monovalents). Il semble alors que dans ce contexte la place d'argument dévolue à l'agent, sans être supprimée, est inaccessible (il y a bien un 'agent' mais il ne constitue pas un argument du procès).

- ◆ $-(i)shk$: nous identifions ce morphème comme une forme sagittale, indiquant un agent NON PERSONNE et un non-agent 2^{ème} personne stricte⁶²⁴. Il est possible qu'il s'agisse d'une fusion entre le morphème de diathèse $-(i)ti$ « 2nonAgt » et de l'indice personnel de 3^{ème} personne du DÉPENDANT $-t$ « 3Dép »⁶²⁵, mais cette fusion est alors opaque et par conséquent non analysable comme une simple concaténation de morphèmes.
Morphophonologie : élosion de l'initiale /i/ après une voyelle.
- ◆ $-(a)t$: nous identifions ce morphème comme une forme sagittale, indiquant un agent 2^{ème} personne stricte et un non-agent 3^{ème} personne⁶²⁶. Il est tentant de considérer ce morphème comme la combinaison du morphème de diathèse $-a$ indiquant une 3^{ème} personne non-agent et de l'indice personnel de la 3^{ème} personne $-t$ (ce qui signifierait que la 2^{ème} personne agent ne serait alors pas indexée), mais la tendance à l'élosion de l'initiale /a/ après une voyelle incite à la prudence, le morphème de diathèse $-a$ se maintenant généralement dans tous les contextes (du moins, à l'INDÉPENDANT).
Morphophonologie : élosion de l'initiale /a/ après une voyelle.

***(3) Actant disjoint et morphème d'applicatif oblique** : $-m$ « ActDisj », $-ñ$ « ApplOBL ».

- ◆ $-m$: dans le paradigme innu, ce morphème marque le pluriel exclusif de la 1^{ère} personne lorsque cette dernière est le non-agent d'un procès dont l'agent est une NON PERSONNE animée⁶²⁷. Cependant, dans les formes de 3Obl → 1pl_{excl} des variétés de Mamit, on le trouve entre le morphème de diathèse indexant la 1^{ère} personne non-agent et l'applicatif oblique, ce qui en

⁶²³ Tableau 42 : H6, H7, et H8 (alignement ergatif), I1 à I8.

⁶²⁴ Tableau 42 : F4, G4, H4.

⁶²⁵ Il est possible que l'indice personnel DÉPENDANT de la 2^{ème} personne $-in$ prenne également part à cette fusion, ce qui expliquerait l'allomorphe $-k$ du $-t$ de la 3^{ème} personne ($-Vn + -t > Vnk$), mais cette hypothèse implique une dissymétrie entre les formes verbales dont le non-agent est une 1^{ère} personne et celle où il s'agit d'une 2^{ème} personne.

⁶²⁶ Tableau 42 : D6 à D8.

⁶²⁷ Tableau 42 : F2, G2, H2.

fait un morphème de diathèse, par ailleurs semblable à l'applicatif possessif, auquel Junker (2003a&b) attribue une valeur de 'référence disjointe' (similaire à celle opérée par le cas oblique – cf. Chapitre 6, I). De plus, l'observation des formes verbales dépendantes d'autres langues algonquiennes (cf. *infra* 3a), où on le trouve dans d'autres contextes de marquage du pluriel de la 1^{ère} personne (qui contient, rappelons-le, un trait de [-PERSONNE]), nous encourage finalement à le considérer comme une marque de diathèse signalant un actant NON PERSONNE dont la référence est disjointe (et qui renverrait alors au trait de [-PERSONNE] du pluriel de la 1^{ère} personne. Sa position dans le gabarit verbal diffère de celle de l'applicatif possessif qui, lui, précède le morphème de diathèse lié au marquage de l'alignement le cas échéant. Nous le glosons donc : « ActDisj »⁶²⁸.

- ◆ *-n̄* : ce morphème indique la promotion en argument d'un participant au cas oblique, qui, sinon, n'est normalement pas indexé dans la forme verbale⁶²⁹. Au paradigme DÉPENDANT, sa distribution se limite aux formes où l'actant unique est au cas oblique et, dans un procès bivalent, lorsque les deux arguments sont au cas oblique ou lorsque le seul argument susceptible d'être indexé est au cas oblique (passif, agent inanimé, patient inanimé). Notons, de plus, sa présence limitée aux formes indicatives 3Obl→1pl_{excl} dans les variétés de Mamit (alors qu'il apparaît à l'INDÉPENDANT dans toutes les formes où 3Obl→1 ou 2).

***(4) Morphèmes de modes : particularités.** Cette position morphématique est occupée par deux types de morphèmes relevant du marquage du mode médiatif⁶³⁰.

- ◆ Il s'agit d'abord du premier élément du morphème discontinu *-u...-e(n)* indiquant le mode médiatif sur une forme verbale dont l'agent ou l'actant unique est une personne proprement dite.
- ◆ On trouve également dans cette position le morphème amalgamant le mode médiatif et l'indice personnel de 3^{ème} personne *-kue(n)*. Ce dernier apparaît dans les formes verbales médiatives dont l'agent ou l'actant unique est une NON PERSONNE.

***(5) Indices personnels :** *-t* « 3Dép », *-ian/-an* « 1sgDép », *-in* « 2sgDép », *-iat/-at* « 1pl_{excl}Dép », *-iak^u/-ak^u* « 1pl_{incl}Dép », *-iek^u/-ek^u(-ak^u)* « 1pl_{incl}/2plDép », *-ikut* « 1sg→2plDép ».

- ◆ *-t* : ce suffixe indexe un argument NON PERSONNE sur la forme verbale dépendante. Il apparaît sur toutes les formes verbales présentant un argument NON PERSONNE animé, sauf dans les formes verbales bivalentes où l'autre argument est une personne proprement dite amplifiée telle que 1pl_{incl} ou 2pl, ou lorsqu'une forme sagittale spécifique est disponible (notamment avec la 2^{ème} personne stricte)⁶³¹. Il marque également l'actant unique inanimé dans les procès monovalents ou les formes bivalentes à la voix passive⁶³². On le

⁶²⁸ Voir Chapitre 11, III, où l'on argumente sur la valeur des marques séquentielles de diathèse.

⁶²⁹ Tableau 42 : H8 à H10, I8 & I10, et J8 à J10.

⁶³⁰ Ce mode, appelé « indirect » dans Drapeau 2014, caractérise les formes verbales où « le locuteur (ou le participant principal d'un récit) n'est pas directement témoin des faits relatés, qu'il n'en a pas conscience, qu'il n'est pas sur place au moment de l'action, mais qu'il en obtient la connaissance de manière indirecte » (Drapeau, 2014 : 177).

⁶³¹ Tableau 42 : cases A6 à A8, B6 à B8, F1, F2, F8 à F10, G1, G2, G8 à G10, H1, H2, H6 à H10, I6 à I8

⁶³² Tableau 42 : cases I10 et J9, J10.

retrouve dans deux morphèmes résultant de la concaténation de deux indices personnels : $-(a)k$ « 1sgDép+3Dép » < $-an$ « 1sgDép » + $-t$ « 3Dép » ; et $-(a)tshit$ « 1pl_{excl}Dép+3Dép » < $-at$ « 1pl_{excl}Dép » + $-t$ « 3Dép ».

Morphophonologie : VCnasale+ $-t$ > Vk ; $-t$ + $-it$ > $-ht$.

- ◆ $-(i)an/-an$: ce suffixe indexe une 1^{ère} personne stricte actant unique dans sa forme pleine $-ian$, et une 1^{ère} personne stricte agent dans sa forme réduite $-an$ ⁶³³. On le retrouve donc dans toutes les formes verbales dépendantes où la 1^{ère} personne stricte est le seul argument indexé (actant unique ou patient des formes passives ou avec agent inanimé)⁶³⁴ ou agent⁶³⁵, sauf lorsqu'une forme sagittale spécifique est disponible (notamment avec la 2^{ème} personne amplifiée).

Morphophonologie : $-an$ + $-t$ > $-(a)k$; V : + $-ian$ > V : an ; m + $-ian$ > man .

- ◆ $-in$: ce suffixe indexe une 2^{ème} personne stricte. On le retrouve dans les formes verbales dépendantes où 2sg est le seul argument indexé (actant unique ou patient des formes passives ou avec agent inanimé)⁶³⁶, ou lorsque 2sg est agent sur 1sg ou un inanimé⁶³⁷ (dans les autres cas, il existe une forme sagittale).

Morphophonologie : V : + $-in$ > V : n

- ◆ $-iat/-at$: ce suffixe indexe une 1^{ère} personne amplifiée exclusive lorsqu'elle est actant unique dans sa forme pleine $-iat$ et lorsqu'elle prend part à un procès bivalent dans sa forme réduite $-at$, sauf lorsque l'agent est une NON PERSONNE. On le trouve dans sa forme pleine sur toutes les formes verbales où 1pl_{excl} est le seul argument indexé (actant unique ou patient des formes passives ou avec agent inanimé)⁶³⁸, et dans sa forme réduite lorsqu'il est agent, et patient si l'agent est une 2^{ème} personne⁶³⁹.

Morphophonologie : $-at$ + $-t$ > $-atshit$; V : + $-iat$ > V : at ; m + $-iat$ > mat .

- ◆ $-iak^u/-ak^u$: ce suffixe indexe une personne proprement dite amplifiée inclusive lorsqu'elle est actant unique dans sa forme pleine $-iak^u$ et lorsqu'elle prend part à un procès bivalent dans sa forme réduite $-ak^u$. On le trouve dans sa forme pleine sur toutes les formes verbales où pl_{incl} est le seul argument indexé (actant unique ou patient des formes passives ou avec agent inanimé)⁶⁴⁰, et dans sa forme réduite lorsqu'il est agent ou patient (il suit alors le morphème de diathèse $-it$ marquant une 2^{ème} personne non-agent)⁶⁴¹. La forme $-ak^u$ indexe également le pluriel de la 2^{ème} personne lorsque 2pl est le non-agent d'un procès bivalent dont l'agent est une NON PERSONNE (Tableau 42 : cases F5, G5 et H5) ; il n'y a donc dans ces cas pas de distinction entre

⁶³³ En d'autres termes, $-ian$ indexe une première personne stricte lorsqu'elle est le seul argument du procès, $-an$ indexe une 1sg dans les procès bivalents. Il s'agit en ce sens de deux morphèmes distincts, que nous avons néanmoins choisi de présenter conjointement.

⁶³⁴ Tableau 42 : cases A10, I1 et J1.

⁶³⁵ Tableau 42 : cases A4 et A6 à A9.

⁶³⁶ Tableau 42 : cases D10, I4 et J4.

⁶³⁷ Tableau 42 : cases D1 & D9.

⁶³⁸ Tableau 42 : cases B10, I2 et J2.

⁶³⁹ Tableau 42 : cases D2, B4 à B9.

⁶⁴⁰ Tableau 42 : cases C10, I3 et J3.

⁶⁴¹ Tableau 42 : cases C6 à C9 pour agent, F3, G3 et H3 pour patient.

un non-agent 2pl ou pl_{incl} (les formes verbales dépendantes référant à des procès $3(sg/pl/Obl) \rightarrow 2pl$ et $3(sg/pl/Obl) \rightarrow pl_{incl}$ sont identiques)⁶⁴².

Morphophonologie : $-iak^u/-ak^u + -C > -iakuC/-akuC$; $V: + -iak^u > V:ak^u$;
 $m + -iak^u > mak^u$.

- ◆ $-iek^u/-ek^u (-ak^u)$: ce suffixe indexe une 2^{ème} personne amplifiée lorsqu'elle est actant unique dans sa forme pleine $-iak^u$ et lorsqu'elle prend part à un procès bivalent dans sa forme réduite $-ak^u$. On le trouve dans sa forme pleine sur toutes les formes verbales où 2pl est le seul argument indexé (actant unique ou patient des formes passives ou avec agent inanimé)⁶⁴³ et dans sa forme réduite lorsqu'il est agent⁶⁴⁴, sauf lorsque le non-agent est $1pl_{excl}$.

Morphophonologie : $-iek^u/-ek^u + -C > -iekuC/-ekuC$; $V: + -iek^u > V:ek^u$;
 $m + -iek^u > mek^u$.

- ◆ $-ikut$: nous analysons ce morphème comme une forme sagittale indiquant une 1^{ère} personne stricte agent et une 2^{ème} personne amplifiée non-agent. Il n'apparaît donc que dans ce contexte, précédé du morphème de diathèse $-it$ marquant une 2^{ème} personne non-agent (Tableau 42 : case A5).

***(6) Indice personnel marquant le nombre : le pluriel générique $-au$.**

- ◆ $(u)au$: dans les formes verbales dépendantes, ce morphème n'apparaît que sous la forme $-au$, car il est systématiquement précédé de suffixes à finale consonantique (généralement $-t$). Il marque le pluriel d'une NON PERSONNE en alternance avec le morphème de NON PERSONNE $-it$. Le marquage du pluriel de la NON PERSONNE par $-(u)au$ dans ce paradigme dépend à la fois du mode et des configurations actanciennes (et donc, de la manière dont sont indexés les différents actants). Ainsi $-(u)au$ n'apparaît pas du tout au médiatif ni à l'hypothétique. En revanche, il marque le pluriel de la NON PERSONNE dans toutes les formes subjonctives (y compris monovalentes), sauf celles $3pl \rightarrow 1pl_{incl}/2pl$ où le pluriel de la NON PERSONNE n'est pas du tout répercuté. À l'indicatif, on le trouve sur les formes verbales où la NON PERSONNE plurielle est non-agent et où l'agent est 1sg, 2sg ou 3Obl (Tableau 42 : A7, D7 et H7) – référant donc à des procès où l'agent est soit singulier, soit OBLIQUE (aucun indice personnel de nombre n'est donc mobilisé) –, et dans la configuration $3pl \rightarrow 2sg$ marquée par une forme sagittale (Tableau 42 : G4).

Morphophonologie : $C + -uau > Cau$.

***(7) Morphèmes de modes.** Trois morphèmes marquant trois modes différents se partagent cette position morphématique, chacun présentant ses spécificités.

- ◆ On trouve le deuxième élément du morphème discontinu $-u...-e(n)$ indiquant le mode médiatif sur une forme verbale dont l'agent ou l'actant unique est une personne proprement dite. Il n'est pas compatible avec le morphème de pluriel $-(u)au$.

Morphophonologie : lorsqu'il n'est pas suivi d'un autre suffixe, le /n/ final s'amuit.

- ◆ Le morphème marquant le mode hypothétique $-akue(n)$ suit directement les suffixes personnels et n'est pas compatible avec le morphème de pluriel $-(u)au$.

⁶⁴² Cette indistinction n'est pas une constante à travers les langues algonquiennes.

⁶⁴³ Tableau 42 : cases E10, I5 et J5.

⁶⁴⁴ Tableau 42 : cases E1, E6 à E9.

Morphophonologie : lorsqu'il n'est pas suivi d'un autre suffixe, le /n/ final s'amuit.

- ◆ Contrairement aux précédents morphèmes de mode, le suffixe marquant le subjonctif *-i* est compatible avec le morphème de pluriel *-(u)au* ; en revanche, il apparaît toujours en finale et la forme verbale ne prend alors pas de morphème indexant les caractéristiques de la NON PERSONNE⁶⁴⁵.

***(8) Caractéristiques de l'actant NON PERSONNE** (le cas échéant). Cette position morphématique est également présente au paradigme INDÉPENDANT, où elle est occupée par les mêmes morphèmes. Ces derniers indexent uniquement les caractéristiques des participants relevant de la NON PERSONNE, à savoir les pluriels animé (*-it*) et inanimé (*-i*) et le cas oblique animé (*-i*).

- ◆ *-(i)t* (*-at* à l'INDÉPENDANT) : indique le pluriel d'un argument NON PERSONNE animé. À l'indicatif, il alterne dans cette fonction avec le morphème de pluriel *-(u)au*. On le retrouve sur toutes les formes verbales dépendantes médiatives et hypothétiques impliquant une NON PERSONNE pluriel, mais il n'apparaît pas du tout au subjonctif. À l'indicatif, on le trouve dans les configurations actancielles suivantes : chaque fois qu'il est le seul argument indexé (actant unique ou patient d'un inanimé ou dans une forme passive)⁶⁴⁶, chaque fois qu'il est agent sauf lorsque le non-agent est 2sg⁶⁴⁷, et lorsqu'il est le non-agent d'un procès où l'agent est une personne proprement dite amplifiée (Tableau 42 : cases B7, C7 et E7).

Morphophonologie : chute du /i/ initial à la suite d'une voyelle ; *-t + -(i)t* > *-ht*⁶⁴⁸ ; *-am + -t + -(i)t* > *-ahk*.

- ◆ *-i* (*-a/i* à l'INDÉPENDANT) : indique le cas oblique d'un argument NON PERSONNE animé, ou le pluriel d'un actant unique inanimé (Tableau 42 : J9, H10, I10). Il semble qu'il n'apparaisse pas dans les formes subjonctives. Lorsqu'il indexe le cas oblique d'un non-agent NON PERSONNE animé, il est introduit par le morphème d'applicatif *-im* ou l'applicatif oblique *-ḡ*⁶⁴⁹. Lorsqu'il indexe le cas oblique d'un agent NON PERSONNE animé, il est introduit par *-im* seulement dans les variétés de l'Ouest⁶⁵⁰. Quand il indexe le cas oblique d'un actant unique, il est introduit par l'applicatif oblique (Tableau 42 : H10)⁶⁵¹.

⁶⁴⁵ Son incompatibilité avec le morphème marquant le pluriel animé est certaine, le pluriel de la NON PERSONNE étant alors marqué par *-(u)au* au subjonctif. Cependant, il faudrait pouvoir écouter s'il existe une différence à l'oral entre, par exemple, la forme verbale dépendante indicative 3Obl→3Obl *uapam-im-a-ḡi-t-i* (où le *-i* final marque le cas oblique d'un argument NON PERSONNE) et la forme verbale dépendante subjonctive 3Obl→3Obl *uapam-im-a-ḡi-t-i* (où le *-i* final marquerait uniquement le subjonctif), afin de préciser si le cas oblique animé est ou non indiqué au subjonctif (autrement que par la présence du morphème d'applicatif oblique). Drapeau (2014 : 496) précise que « dans le dialecte de Mamit, le *-i* final [du subjonctif] n'est pas prononcé dans les formes [monovalentes] [3pl] et [3Oblpl] et qu'il n'y est pas remplacé par un ton bas ».

⁶⁴⁶ Tableau 42 : cases G10, I7 et J7.

⁶⁴⁷ Tableau 42 : cases G1 à G3 et G4 à G9.

⁶⁴⁸ Drapeau (2014 : 552) précise que dans les variétés de l'Ouest, les syllabes en finale /ht/ sont prononcées avec un ton bas.

⁶⁴⁹ Tableau 42 : cases A8, B8, C8, D8, E8, H8, I8. Étrangement, il n'apparaît pas en J8 malgré la présence de l'applicatif oblique. Il est en revanche présent dans les formes correspondantes médiatives et hypothétiques.

⁶⁵⁰ Tableau 42 : cases H1 à H5 et H8, H9.

⁶⁵¹ Notons que lorsqu'un inanimé au cas oblique est actant unique, la forme verbale présente un morphème d'applicatif oblique mais aucun morphème indexant le cas oblique de l'inanimé n'apparaît (cases I10 et J10 du Tableau 42).

2) Répercussion des actants dans les formes verbales dépendantes bivalentes

La présentation du paradigme DÉPENDANT et l'inventaire des morphèmes que nous avons réalisé au cours de la section précédente mettent en évidence les contrastes entre les deux principaux paradigmes verbaux de l'innu-aimun. On constate notamment qu'il y a beaucoup plus d'indices personnels au DÉPENDANT qu'à l'INDÉPENDANT – ce qui est tout à fait cohérent avec notre approche du paradigme DÉPENDANT, dans la mesure où les formes verbales dépendantes n'étant pas des prédicats syntaxiques, elles sont libérées d'une partie des contraintes pesant sur l'instanciation des arguments susceptibles d'avoir accès aux fonctions syntaxiques –, et qu'ils occupent tous la même place morphématique (sauf le pluriel générique apparaissant le cas échéant après les indices personnels). Il y a donc un risque d'ambiguïté plus important concernant la répercussion des actants dans les formes verbales, ce qui entraîne une complexification du marquage personnel sur les formes verbales bivalentes. Nous abordons l'étude de l'indexation des actants sur les formes verbales bivalentes du paradigme DÉPENDANT en trois étapes, qui reprennent entre autres la distinction fondamentale entre deux types d'arguments : les personnes proprement dites et la NON PERSONNE. D'abord, nous verrons comment s'organise l'indexation des actants dans les procès ne concernant que des personnes proprement dites (sous-section 2a). Puis, nous observerons les formes verbales n'impliquant que des arguments relevant de la NON PERSONNE (sous-section 2b), avant de rendre compte de la manière dont s'indexent les arguments sur une forme verbale dont les arguments relèvent à la fois des personnes proprement dites et de la NON PERSONNE (sous-section 2c).

a/ Actants relevant des personnes proprement dites

Dans les procès entre personnes proprement dites, l'indexation des actants semble à première vue s'organiser en fonction des rôles sémantiques. La majorité des formes verbales dans cette configuration argumentale présente donc un morphème de diathèse indiquant la personne non-agent (1 ou 2), et un indice personnel indexant l'agent et précisant son 'nombre' (67).

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 551)

(67) a.	<i>uapam</i>	<i>-it</i>	<i>-at</i>	b.	<i>uapam</i>	<i>-i</i>	<i>-ek^u</i>
	BVbiv _{ANIM}	Diath	Pers		BVbiv _{ANIM}	Diath	Pers
	voir	2nonAgt	1pl _{excl} Dép		voir	1nonAgt2plDép	
	« (que) nous te/vous voyons »				« (que) vous me voyez »		

Deux exceptions sont néanmoins à relever. Tout d'abord, qu'il soit agent ou non, le pluriel exclusif de la première personne est toujours indexé. Le morphème de diathèse, qui indique le non-agent, précise donc si ce dernier est instancié par la 1^{ère} personne (*-i*) – qui est par conséquent dans ce cas la seule indexée sur la forme verbale (*uapam-i-at* « que tu/vous me

voies/voyez ») – ou la 2^{ème} (-*it(i)*), comme en (67)a. Dans les deux cas, comme au paradigme INDÉPENDANT, la 2^{ème} personne est sous-spécifiée. Au paradigme INDÉPENDANT, les suffixes de pluriel de la 1^{ère} personne (inclusif ou exclusif) sont identiques (-*nan*), tandis que le pluriel de la 2^{ème} personne est indexé par -(*u*)*au* (pluriel générique). Le paradigme DÉPENDANT dispose lui de 3 indices personnels distincts pour les personnes amplifiées : -(*a*)*t* « 1pl_{excl} », -*iak^u* « 1pl_{incl} » et -*iek^u* « 2pl », indexant par conséquent chacun une certaine combinaison de traits distinctifs (Tableau 43).

Tableau 43 : traits distinctifs des personnes proprement dites

1sg	1pl _{excl}	1pl _{incl}	2sg	2pl
[PERSONNE]	[PERSONNE]	[PERSONNE]	[PERSONNE]	[PERSONNE]
[LOCUTEUR]	[LOCUTEUR]	[LOCUTEUR]		
		[INTERLOCUTEUR]	[INTERLOCUTEUR]	[INTERLOCUTEUR]
	[–PERSONNE]	([–PERSONNE])		[–PERSONNE]

Les traits qui opposent 1pl_{excl} et 2pl sont les traits [LOCUTEUR] et [INTERLOCUTEUR]. Il semble donc que la morphosyntaxe de l'innu privilégie, dans la position morphématique 5 du paradigme DÉPENDANT, l'expression du trait [LOCUTEUR].

L'autre exception concerne les procès impliquant une 1^{ère} personne agent et une 2^{ème} personne amplifiée non-agent, où la forme verbale présente alors une forme sagittale, bien que le morphème de diathèse -*it(i)* apparaisse :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 551)

- (68) *uapam* -*iti* -*kut*
 BVbiv_{ANIM} Diath Pers
 voir 2nonAgt 1sg→2plDép
 « (que) nous te/vous voyons »

Cela semble corroborer l'observation précédente stipulant que le trait [LOCUTEUR] aurait une certaine préséance sur celui d'[INTERLOCUTEUR] dans les procès entre personnes proprement dites, et nous permet de préciser davantage les interactions entre les différents traits distinctifs. En effet, dans les configurations 1sg→2pl, on s'attendrait à ce que la forme verbale présente les indications suivantes : BV-2nonAgt-2pl. La 1^{ère} personne ne serait alors pas indexée. L'intervention d'une forme sagittale signalant dès lors l'implication de la 1^{ère} personne dans le procès permet donc de pallier à ce 'défaut de signalement'.

Ainsi, il semble qu'au paradigme DÉPENDANT, les formes verbales référant à des procès n'impliquant que des personnes proprement dites doivent répondre à une contrainte : indexer systématiquement les traits distinctifs de la 1^{ère} personne ([LOCUTEUR] – présent dans le morphème de diathèse -*i*, l'indice personnel -*an* et la forme sagittale -*ikut* –, ou [LOCUTEUR]+[–PERSONNE] uniquement rassemblés dans l'indice personnel -(*a*)*t*).

b/ Actants relevant de la non personne

Au paradigme DÉPENDANT, le marquage différentiel anaphorique des différentes 3^{èmes} personnes présentes dans l'énoncé a toujours cours. Pour maintenir cette distinction à travers l'expression des rôles sémantiques au sein de la forme verbale dépendante, l'opposition entre une voix de base (où les morphèmes de diathèse indiquent le type d'argument instanciant le non-agent) et une voix marquée (signalant entre autres que seul le non-agent est indexé) est également conservée en innu-aimun, dans ce type de configuration seulement.

Dans les procès bivalents du paradigme DÉPENDANT, l'actant inanimé n'est jamais indexé⁶⁵². S'il est non-agent, le morphème de démotion *-am* (dans une grande partie des verbes bivalents) indique ce nonaccès au marquage intraverbal ; s'il est agent, c'est le morphème de voix marquée *-(i)k''* qui signale son exclusion de la forme verbale. L'absence du trait [ANIMÉ] dans les procès bivalents est donc rédhibitoire. Ces remarques témoignent du maintien des échelles d'actance au paradigme DÉPENDANT, sur lesquelles l'inanimé figure en dernière position, au-delà du point de rupture. Dans les procès impliquant un actant animé (y compris une personne proprement dite) et un actant inanimé, le premier est donc le seul argument indexé sur la forme verbale.

Lorsque les référents des actants d'un procès bivalent sont des 3^{èmes} personnes animées, l'un est nécessairement OBLIQUE, l'autre peut être non-marqué. Dans ce cas, la forme verbale présente le morphème de diathèse *-a* (éventuellement précédé de l'applicatif possessif si le non-agent est 'possédé') lorsque le non-marqué est agent, ou le morphème de voix marquée *-ik''* lorsqu'il est non-agent, puis on trouve l'indice personnel *-t*, et éventuellement son nombre s'il est pluriel. Dans le cas où les deux actants sont au cas oblique, l'applicatif oblique intervient après le morphème de diathèse ou de voix et permet l'indexation de l'indice de NON PERSONNE OBLIQUE *-i*.

L'organisation de la répercussion des actants NON PERSONNE d'un procès bivalent au paradigme DÉPENDANT apparaît donc relativement semblable aux formes verbales indépendantes correspondantes. Elle est même en quelque sorte simplifiée puisqu'on ne retrouve pas l'alternance entre le morphème de diathèse *-a* marquant un non-agent animé (NON-OBLIQUE au paradigme INDÉPENDANT) et le morphème de voix neutre *-e* indiquant la sous-spécification du non-agent (ce qui indique entre autres qu'il n'a pas accès au marquage intraverbal et n'a donc pas accès à la fonction syntaxique d'objet). L'absence du morphème *-e*

⁶⁵² Son accès au marquage dans les formes verbales monovalentes est rendu possible par les sèmes constitutifs des bases verbales, qui autorisent, voire 'sélectionnent', un actant unique inanimé. En revanche, les bases verbales bivalentes interdisent tout accès aux référents inanimés au marquage intraverbal.

dans ces configurations au DÉPENDANT témoigne par conséquent de la non-pertinence des fonctions syntaxiques dans l'analyse du paradigme DÉPENDANT. Cependant, le maintien de l'opposition entre une voix de base et d'une voix marquée manifeste bien l'alternance entre un alignement accusatif et un alignement ergatif, et renvoie à la distribution du marquage anaphorique différentiel (cas oblique) auquel est corrélée, dans l'ensemble de l'énoncé, la distribution des fonctions syntaxiques entre les arguments relevant de la NON PERSONNE.

INNU DE PESSAMIU (extraits de Joséphine Picard, 1980 – Pessamit)

(69) *mishta=me: -w ka:tshi:= nakat -iku -t uta:ui: -a*
 Qualif BVmono Tps Translf+MqMod BVbiv Diath Pers Possr+BN_{REL} Cas
 Augm pleurer Neutre Subst^o+Potentl abandonner VxSpé3Dép Poss3+père Obl
 “he cries a lot, ever since his father left him” (Drapeau & Lambert-Brétière, 2012 : 8)

(70) *tapatshi ne auass ekue mushkuat -a -t u- mushum -a*
 Interj Dém BN Connect BNbiv Diath Pers Possr BN Cas
 Évidce Méd enfant donc pleurer-à-cause-de 3nonAgt3Dép Poss3 grand-pèreObl
 “And then the child cries after his grand-father.” (Drapeau & Lambert-Brétière, 2016 : 8)

Dans les exemples ci-dessus, au moins l'un des arguments NON PERSONNE impliqués dans le procès auquel réfère la forme verbale dépendante est introduit en-dehors de la proposition dépendante. En (69), le non-agent de la forme verbale non-finie *ka:-tshi:=nakat-iku-t* « son père l'ayant abandonné » constitue l'actant unique – et le sujet – du prédicat principal « il pleure beaucoup » (*mishta=me:-w*) ; il est par conséquent toujours le sujet lorsqu'il est indexé dans la forme verbale dépendante où il a un rôle de non-agent, d'où l'alignement ergatif signalé par la voix marquée (sa fonction « sujet » n'est cependant pas déterminée par son rôle ou son implication dans la forme verbale non-finie). Dans l'exemple (70), le syntagme substantival non-marqué *ne auass* est introduit comme le nouveau topique du récit⁶⁵³ et se situe à l'extérieur de la proposition dépendante qui en constitue le modifieur, il a bien une fonction syntaxique au sein de l'énoncé principal, tandis que le grand-père, dont le syntagme substantival référent est au cas oblique et n'apparaît qu'après la forme verbale dépendante, constitue un non-agent qui n'est ni 1^{er} argument (« sujet »), ni 2nd argument (« objet »). La scission de l'alignement dans les formes verbales dépendantes de l'innu-aimun n'a donc potentiellement de raison d'être que dans les configurations actanciennes n'impliquant que la NON PERSONNE, les actants étant rendus préalablement distincts par le marquage anaphorique différentiel lié au contexte principal de l'énoncé.

⁶⁵³ Dans le récit, le grand-père quitte la tente après avoir été insulté par la mère de l'enfant. La phrase (70) suit celle mentionnant le départ du grand-père “And then the elder goes out” (Drapeau & Lambert-Brétière, 2016 : 7). L'interjection *tapatshi* semble avoir pour fonction d'introduire l'enfant comme le nouveau topique (qui était, précédemment, le grand-père), ce qui signifierait plus ou moins littéralement : « eh alors quoi ? L'enfant, donc, qui pleure à cause de son grand-père ».

Les traits distinctifs caractérisant les actants NON PERSONNE animés sont rappelés dans le Tableau 44 :

Tableau 44 : traits distinctifs des actants non personne animés

3sg	3pl	3Obl
[ANIMÉ]	[ANIMÉ]	[ANIMÉ]
	[PLURIEL]	
		[OBLIQUE]

Les caractéristiques d'un actant NON PERSONNE susceptibles d'être indexées sont donc, le cas échéant, soit le nombre pluriel, soit le cas oblique – ce dernier n'étant indexé (lorsque les actants ne sont que des 3^{èmes} personnes) que s'ils sont tous deux au cas oblique, ce qui nécessite alors l'intervention de la voix marquée. Les suffixes de cas oblique et de pluriel animé partagent la même position morphématique, au sein de laquelle le morphème de pluriel animé *-(i)t* a la préséance. On s'attend donc à ce que chaque fois qu'un argument non personne pluriel est impliqué dans une forme verbale dépendante, ce pluriel soit indexé par *-(i)t*. Or, on constate que dans les formes verbales dépendantes 3Obl→3pl, le pluriel n'est pas indexé par *-(i)t* mais plutôt par le pluriel pronominal *-(u)au*⁶⁵⁴. On pourrait relier cette variation aux propriétés de l'alignement ergatif qui caractérise ces formes. Cependant, dans les formes verbales dépendantes Inan→3pl, où intervient également la voix marquée, le nombre du non-agent est indexé par *-(i)t*. Dans ces dernières, en revanche, comme l'inanimé n'a pas accès au marquage intraverbal dans les formes verbales bivalentes, le non-agent pluriel est le seul argument indexé, et ses caractéristiques sont donc répercutées sur la forme verbale comme s'il s'agissait d'un actant unique. Nous aborderons plus précisément cette particularité dans la section suivante, puisque le pluriel pronominal *-(u)au* intervient également pour marquer le pluriel d'une NON PERSONNE dans les formes verbales dépendantes impliquant aussi une personne du dialogue.

c/ Actants personne proprement dite et non personne

Comme nous avons pu le voir dans la sous-section 1a, les formes verbales impliquant à la fois une personne proprement dite et une NON PERSONNE sont les plus complexes du paradigme DÉPENDANT. Contrairement à l'INDÉPENDANT, il existe au paradigme DÉPENDANT un indice personnel pour la NON PERSONNE, qui partage la même position morphématique que les indices des personnes proprement dites. On peut considérer que ces formes verbales se construisent alors selon trois stratégies selon les cas de figure : ou bien ce sont des formes sagittales qui

⁶⁵⁴ On retrouve ce morphème dans le paradigme INDÉPENDANT où il marque le pluriel d'une 2^{ème} personne, ainsi que dans les constructions nominales possessives où il indexe le pluriel du possesseur (2pl ou 3pl). Par ailleurs, il semble que dans les variétés innues de l'Est, les locuteurs utilisent plutôt le suffixe *-(i)t*, à en juger par l'écoute de la production de ces formes par une locutrice 'de l'Est' (<https://verbe.innu-aimun.ca/?ps=vta&stm=m>).

indexent les arguments (i), ou bien ces derniers sont répercutés à travers la concaténation d'indices personnels référant à chacun des deux actants (ii), ou bien un seul indice personnel apparaît, éventuellement précédé d'un morphème de diathèse (iii).

- (i) Des morphèmes que l'on peut analyser comme des formes sagittales indexent les actants dans les configurations impliquant une NON PERSONNE et une 2^{ème} personne stricte :

INNU DE SHESHATSHIU

(71) a. *apu ua:pam -at -a:u*
 POL BVbiv_{ANIM} Diath+Pers NbrePers
 Nég voir 2sg→3Dép pl
 “you don't see them” (Clarke & MacKenzie, 2007 : 113)

b. *apu ua:pam -ishk -a:u*
 POL BVbiv_{ANIM} Diath+Pers NbrePers
 Nég voir 3→2sgDép pl
 “they don't see you” (Clarke & MacKenzie, 2007 : 120)

Segmenter les formes *-at* et *-ishk* semble hasardeux, et il est éventuellement plus efficace de les considérer comme une fusion d'un morphème de diathèse⁶⁵⁵ (respectivement : *-a:* « 3nonAgt », et *-it* « 2nonAgt ») et d'un ou plusieurs indices personnels, donnant lieu à des formes sagittales.

- (ii) Dans les configurations actanciennes où une 1^{ère} personne agit sur une NON PERSONNE, l'identification de différents morphèmes au sein de formes sagittales – telles qu'elles sont traditionnellement analysées – est plus évidente. Ainsi, dans les formes dépendantes 1sg/1pl_{excl}→3, on identifie l'indice personnel correspondant à l'agent, suivi de celui du patient (la NON PERSONNE) – possiblement fusionnés, comme pour les formes sagittales en (i), avec le morphème de diathèse *-a*.⁶⁵⁶ :

INNU DE PESSAMIU (Drapeau, 2014 : 258_extrait de Joséphine Picard, 1980)

(72) *mishta = nekatshu-ishapan -at anitshenat auass-at*
 Qualif BVmono Mod+Asp →Pers Dém+Nbre BN Nbre
 Augm souffrir Méd^f+Parft 3pl_{NA} Méd+pl_{NA} enfant pl_{NA}
katshi nakat -ak -au
 Transf+MqMod BVbiv Pers NbrePers
 Subst^o+Potenti abandonner 1sgDép+3Dép pl

« Les enfants ont beaucoup souffert après que je les ai laissés. »

INNU DE SHESHATSHIT (Clarke & MacKenzie, 2007 : 113)

(73) a. *apu ua:pam -atshi:t*
 POL BVbiv_{ANIM} Pers
 Négf voir 1pl_{excl}Dép+3Dép
 “we_{excl} don't see him/her”
 b. *apu ua:pam -atshi:ht*
 POL BVbiv_{ANIM} Pers+→Pers
 Négf voir 1pl_{excl}Dép+3Dép+3pl_{NA}
 “we_{excl} don't see them”

⁶⁵⁵ Nous parlons ici de ‘fusion’ du fait, notamment, que le /a/ bref initial du suffixe *-at* est élide devant une voyelle, ce qui ne serait pas le cas du morphème *-a:* s'il était réellement présent.

⁶⁵⁶ Là encore, le /a/ bref initial du suffixe *-at* est élide devant une voyelle, il se confond par ailleurs avec l'initiale de l'indice personnel de 1^{ère} personne dans les formes verbales bivalentes *-an*.

Nous considérons que le morphème *-ak* en (72) correspond à la concaténation du morphème de l'agent 1^{ère} personne stricte *-an* et de celui de la NON PERSONNE *-t*, l'assimilation de la nasale provoquant le recul du lieu d'articulation et la sonorisation de l'occlusive⁶⁵⁷. En (73)a, le morphème *-atshi:t* résulte de la concaténation du morphème de la 1^{ère} personne amplifiée exclusive *-at* et du morphème de NON PERSONNE *-t* : le contact entre les deux dentales, l'une en finale et l'autre constituant le noyau syllabique, provoque l'affrication de la finale et l'allongement compensatoire de la voyelle épenthétique garantissant la découpe prosodique. En (73)b, *-atshi:ht* résulte de la concaténation du morphème de la 1^{ère} personne amplifiée exclusive *-at*, de l'indice de la NON PERSONNE *-t* (ce qui donne *-atshi:t*) et de celui de la NON PERSONNE *-it* marquant le pluriel animé ; ici l'assimilation du 1^{er} /t/ entraîne la production d'une aspiration. Au sein de ces deux suffixes, l'identification du morphème de diathèse *-a* : reste hasardeuse. Cependant, l'ordre des indices personnels ainsi identifié est significatif : l'indexation de l'agent précède celle du non-agent.

- (iii) Le troisième cas de figure concernant la répercussion des actants sur les formes verbales dépendantes impliquant une NON PERSONNE et une personne proprement dite rassemble les configurations actanciennes suivantes : 1pl_{incl} → 3(pl), 2pl → 3(pl), 3(pl) → 1pl_{incl}/2pl, 3(pl) → 1sg et 3(pl) → 1pl_{excl}.

INNU DE PESSAMIU

(74) <i>tshē:-</i>	<i>ui:</i>	<i>ma:</i>	<i>tshimwe:</i>	<i>-y</i>	<i>-e:kw</i>
CI.MqMod	MqMod	Interj	BVmono	Diath	Pers
Présupp.	Irréalis	Volitif/Comssf	Emph	arrêter-de-pleurer	Caus 2plDép
<i>ne:</i>	<i>ka-</i>	<i>me:</i>	<i>-wa:</i>	<i>i:ssi:shwe:</i>	<i>-w</i>
Dém	Translf	BVmono	Mod	BV	Tps
Méd	Subst°	pleurer	Perceptf	dire	Neutre

“Try and curb the tears of this one who is crying, he says.” (Drapeau & Lambert-Brétière, 2016 : 8 _extrait de Joséphine Picard, 1980)

(75) <i>ek^u</i>	<i>usham</i>	<i>tshishènniu</i>	<i>-ipan</i>	<i>-at</i>	<i>nanan</i>	<i>-at</i>
Connect	Connect	BVmono	Tps	→Pers	Dém	Nbre
et-puis	car	être-vieux	Prét	3pl _{NA}	Abst _{NA}	pl _{NA}
<i>nìn</i>	<i>ka</i>	<i>kanuènim</i>	<i>-i</i>	<i>-ht</i>		
ProN	Translf	BVbiV _{ANIM}	Diath	Pers+→Pers		
Pers1	Subst°	prendre-soin-de	1nonAgt	3Dép+3pl _{NA}		

« Et ils étaient vraiment vieux ceux qui m'ont élevée moi. » (Drapeau, 2014 : 262 _extrait de Joséphine Picard, 1980)

INNU DE SHESHATSHIU

(76) a.	<i>apu</i>	<i>ua:pam</i>	<i>-it</i>	<i>-a:ku</i>	<i>-t</i>
	POL	BVbiV _{ANIM}	Diath	Pers	→Pers
	Négf	voir	2nonAgt	1pl _{incl} /2plDép	3pl _{NA}
	“they don't see us _{incl} /you” (Clarke & MacKenzie, 2007 : 120)				
b.	<i>apu</i>	<i>ua:pam</i>	<i>-i</i>	<i>-m</i>	<i>-iht</i>
	POL	BVbiV _{ANIM}	Diath	Pers	Pers+→Pers
	Négf	voir	1nonAgtActDisj	3Dép+3pl _{NA}	
	“they don't see us” (Clarke & MacKenzie, 2007 : 120)				

⁶⁵⁷ Cette règle morphophonologique permet également d'analyser les formes 3sg → Inan du paradigme DÉPENDANT (BV-*ak* alors segmentable en BV-*a(m)-t*, soit BV-démot°-3Dép), ainsi que la forme *-k* de l'indice personnel supplétif des bases impersonnelles se terminant par /n/.

Ce troisième cas de figure n'est pas tout à fait homogène. Il comporte généralement un morphème de diathèse indexant la personne non-agent et un indice personnel (exemples (75) *-i-ht* dans *kanueñim-i-ht*, et (76)a *-it-a:ku-t* dans *ua:pam-it-a:ku-t*), mais dans certains cas la présence du morphème de diathèse demeure spéculative, notamment lorsque l'agent est une 1^{ère} personne inclusive ou une 2^{ème} personne amplifiée⁶⁵⁸ – donc présentant, en quelque sorte, des traits distinctifs 'mixtes'. Par ailleurs, les formes où la 1^{ère} personne exclusive est non-agent, illustrées en (76)b, présentent une particularité : le morphème de diathèse *-i* marquant un non-agent de 1^{ère} personne est identifiable, de même que le(s) morphème(s) indexant la NON PERSONNE (*-t* et, le cas échéant, *-(i)t* marquant le pluriel de la NON PERSONNE), mais entre les deux le morphème *-m* semble marquer la 1^{ère} personne exclusive lorsque celle-ci est un non-agent recevant l'action d'une NON PERSONNE, ce qui en fait, finalement, si l'on veut simplifier, une forme sagittale⁶⁵⁹. Ces différences sensibles mettent en évidence des rapports entre les différents actants, et donc des interactions entre leurs traits distinctifs respectifs, plus complexes qu'à l'INDÉPENDANT. Dans la discussion qui suit, nous allons tenter de les dégager afin de démontrer la cohérence analytique du modèle global que nous proposons pour rendre compte de la morphosyntaxe algonquienne.

Observons, pour commencer, les formes verbales impliquant 1pl_{incl} ou 2pl et une NON PERSONNE, soit des actants caractérisés par les traits suivants :

Tableau 45 : traits des actants personnes proprement dites amplifiées et non personne

1pl _{excl}	1pl _{incl}	2pl	3sg	3pl
[ANIMÉ]	[ANIMÉ]	[ANIMÉ]	[ANIMÉ]	[ANIMÉ]
[PERSONNE]	[PERSONNE]	[PERSONNE]	[−PERSONNE]	[−PERSONNE]
[LOCUTEUR]	[LOCUTEUR]	[INTERLOCUTEUR]		
[PLURIEL]	[PLURIEL]	[PLURIEL]		[PLURIEL]
	[INTERLOCUTEUR]			
[−PERSONNE]	([−PERSONNE])	[−PERSONNE]		[−PERSONNE]

INNU DE SHESHATSHIT (Clarke & MacKenzie, 2007 : 113 & 120)

- (77) a. *apu ua:pam -a:ku -t*
POL BVbi_{VANIM} Pers −Pers
Négf voir 1pl_{incl}Dép 3pl_{NA}
“we_{incl} don't see them”
- b. *apu ua:pam -eku -t*
POL BVbi_{VANIM} Pers −Pers
Négf voir 2plDép 3pl_{NA}
“you_{pl} don't see them”
- (78) *apu ua:pam -it -a:ku -t*
POL BVbi_{VANIM} Diath Pers −Pers
Négf voir 2nonAgt 1pl_{incl}/2plDép 3pl_{NA}
“they don't see us/you”

⁶⁵⁸ En (74), le morphème *-e:kw* « 2plDép » pourrait être analysé comme la fusion du morphème de voix neutre *-e:* et de l'indice personnel *-e:kw*, de même que, dans le même contexte, *-a:ku* « 1pl_{incl}Dép » en (76)a serait alors analysé comme la fusion du morphème de diathèse *-a:* « 3nonAgt » avec l'indice personnel *-a:kw*. Cette hypothèse est étayée par les formes médiatives correspondantes où les morphèmes *-e:* et *-a:* apparaissent avant le premier élément du morphème discontinu marquant le mode médiatif. Nous y reviendrons au cours de la discussion *infra*.

⁶⁵⁹ Probablement par excès de zèle, nous avons choisi de le gloser comme indexant un actant NON PERSONNE dont la référence est 'disjointe', c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de l'actant NON PERSONNE du procès ; il renverrait au trait de [−PERSONNE] du pluriel exclusif de la 1^{ère} personne. Ce choix analytique sera justifié dans la suite de notre travail, notamment dans les sous-sections 3a et 3c ainsi qu'au cours du Chapitre 11 (particulièrement section III).

Deux constats ressortent en premier lieu des exemples en (77) et (78). D'abord, lorsqu'une personne proprement dite amplifiée est agent, seul l'indice personnel correspondant marque la forme verbale (suivi du morphème du pluriel animé si le non-agent est pluriel). Il est néanmoins possible que ces indices personnels dissimulent la présence de morphèmes de diathèse : *-a* : « 3nonAgt » dans *-a:k^u*, et *-e* « VxNeutre » dans *-ek^{u660}*. Les formes verbales médiatives correspondantes semblent en effet faire apparaître ces morphèmes :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 553)

- (79) a. *uapam -a -u -aku -e*
 BVbiV_{ANIM} Diath Mod₁ Pers Mod₂
 voir 3nonAgtMédiatf_{1&2}Dép₁ 1pl_{incl}Dép Médiatf_{1&2}Dép₂
 « (que) nous_{incl} l'avons vu•e »
- b. *uapam -e -u -eku -e*
 BVbiV_{ANIM} Diath Mod₁ Pers Mod₂
 voir VxNeutre Médiatf_{1&2}Dép₁ 2plDép Médiatf_{1&2}Dép₂
 « (que) vous l'avez vu•e »

Dans les deux formes verbales ci-dessus, le morphème de médiatif 'restitue' les morphèmes de diathèse *-a* « 3nonAgt » ((79)a) et *-e* « VxNeutre » ((79)b) puisqu'il intervient entre ces morphèmes et l'indice personnel. Oxford (2017b : 24) formule la même observation en ojibwé lorsqu'intervient le morphème de négation *-ssiw* : le morphème de diathèse *-a*, imperceptible dans les formes verbales affirmatives impliquant une personne du dialogue agent et une NON PERSONNE non-agent, est bien présent sur les formes verbales négatives correspondantes⁶⁶¹. En innu-aimun, si la présence du morphème de diathèse demeure contestable à l'indicatif, l'alternance entre *-a* et *-e* dans les formes médiatives (79)a & b reste à commenter. Si nous réduisons les actants à leurs traits distinctifs (donc, en faisant abstraction de ce qu'ils ont en commun), nous obtenons pour (79)a et (79)b les configurations suivantes :

(79)a : 1pl_{incl} → 3sg = [PERSONNE]+[LOCUTEUR]+[INTERLOCUTEUR](+[-PERSONNE]) → [-PERSONNE]

(79)b : 2pl → 3sg = [PERSONNE]+[INTERLOCUTEUR]+[-PERSONNE] → [-PERSONNE]

On constate d'une part qu'il y a beaucoup plus de traits distinctifs entre les actants en (79)a qu'en (79)b, où le non-agent 3sg ne présente en quelque sorte aucun trait que ne partagerait pas 2pl. Il est probable qu'il soit dès lors considéré comme morphosyntaxiquement sous-spécifié

⁶⁶⁰ Dans certaines variétés innues, comme celle de Pessamit, le signifiant de la voix neutre est un /e:/ long (l'indice personnel de 2pl au DÉPENDANT est dans cette variété *-e:ku*), mais à Sheshatshit le morphème de voix neutre est transcrit par un /e/ bref, de même que l'initiale de l'indice personnel 2pl.

⁶⁶¹ Rappelons que dans les langues nishnaabemwin dont fait partie l'ojibwé, même au paradigme INDÉPENDANT (cf. *supra* I.3.a), il n'y a pas de morphème *-e* alternant avec *-a* et que ce dernier fait alors office de « voix neutre » s'opposant à la « voix marquée », sans distinction des caractéristiques potentielles du non-agent NON PERSONNE. En ojibwé, l'indice personnel 2pl est pourtant *-ek*, ce qui n'est pas compatible avec l'idée de la présence du morphème *-a* dans la configuration 2pl → 3sg (BV-*ek*).

dans une telle configuration, ce qui en innu entraîne l'intervention de la voix neutre *-e*. Cela révélerait, au paradigme DÉPENDANT, une sensibilité de la morphosyntaxe de ces langues aux traits distinctifs des actants différente par rapport au paradigme INDÉPENDANT. Cette différence s'explique notamment par le fait qu'au DÉPENDANT, l'instanciation des places d'arguments est libérée des contraintes portant sur l'accès aux fonctions syntaxiques attachées aux places d'arguments. L'absence de ces contraintes relatives aux fonctions syntaxiques dans ces langues met alors en évidence celles qui contrôlent l'indexation relative des actants sur les formes verbales bivalentes.

Dans la même optique, l'indexation du pluriel inclusif et du pluriel de la 2^{ème} personne dans les configurations 3→1pl_{incl} et 3→2pl du paradigme DÉPENDANT est révélatrice de cette sensibilité accrue aux traits sémantiques qui distinguent les actants les uns des autres. En effet, dans les dialectes de l'Est⁶⁶², lorsque l'agent est une NON PERSONNE, la forme verbale présente dans ces deux cas le morphème de non-agent de la 2^{ème} personne, et l'indice personnel du pluriel inclusif :

INNU DE SHESHATSHIU (Clarke & MacKenzie, 2007 : 120)

(80) *apu ua:pam -it -a:k^u*
 POL BVbiV_{ANIM} Diath Pers
 Négf voir 2nonAgt1pl_{incl}Dép
 “s/he doesn't see us_{incl}/you”

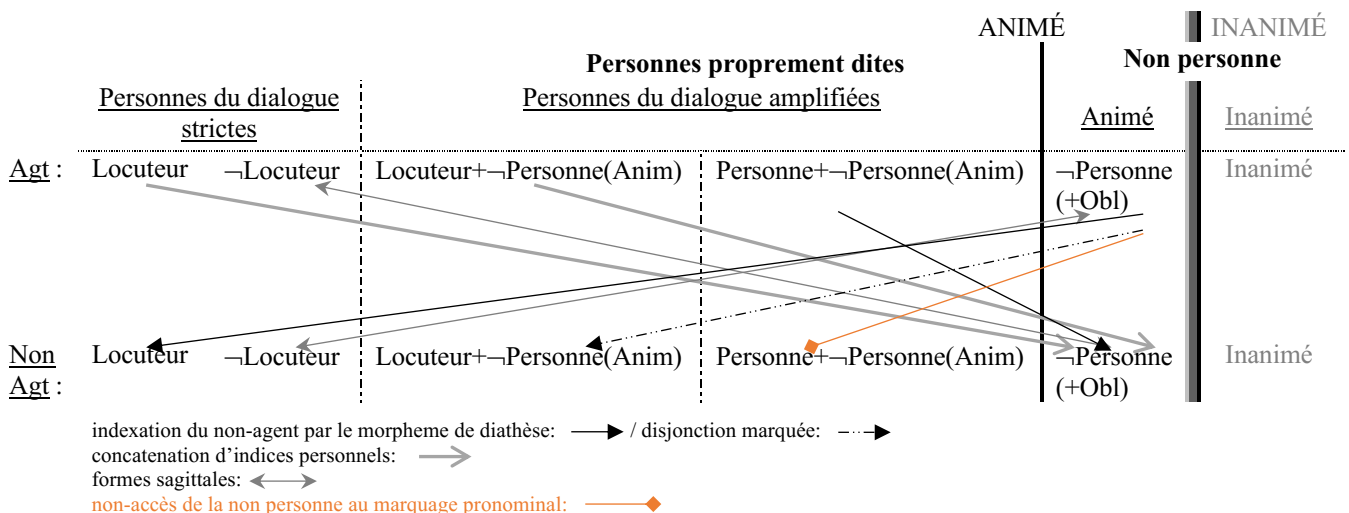
Lorsque l'actant pluriel inclusif est non-agent, la sélection du morphème de diathèse privilégie le trait [INTERLOCUTEUR] sur le trait [LOCUTEUR] (comme le fait le préfixe dans le paradigme INDÉPENDANT). En revanche, il semble qu'il n'y ait plus de distinction entre le pluriel inclusif et la 2^{ème} personne amplifiée lorsque l'agent est une NON PERSONNE, comme si la place d'actant non-agent entraînait une certaine sous-spécification et que, dans ce cas, le trait [PLURIEL] des personnes proprement dites – rappelons que le pluriel exclusif fait intervenir le morphème spécifique *-m* (cf. exemple (76)b page 398) – prendrait le pas sur les traits plus spécifiques [LOCUTEUR] et [INTERLOCUTEUR]. Cela donnerait lieu dans les configurations 3→1pl_{incl} et 3→2pl à l'indexation des traits suivants à travers le choix de l'indice personnel :

{-PERSONNE} → [PERSONNE]+[PLURIEL]

⁶⁶² La standardisation de la langue innue semble en effet avoir suivi, sur ce point, les variétés de Mamit. L'écoute des formes verbales correspondantes dans les variétés de l'Ouest révèle une distinction nette entre les formes dépendantes 3sg→2pl (semblable à la forme standardisée) et 3sg→1pl_{incl} (où l'on n'identifie notamment pas le morphème de diathèse correspondant à une 2^{ème} personne non-agent). En revanche, lorsque l'agent est pluriel, les deux variétés sont semblables, ce qui invite à considérer la réalisation de 3sg→1pl_{incl} dans les variétés de l'Ouest comme une variation morphophonologique.

En revanche, le pluriel exclusif de la 1^{ère} personne semble échapper à cette sous-spécification du pluriel des personnes proprement dites, par le recours au morphème *-m*, semblable à l'applicatif possessif dont la valeur générique, d'après les travaux de Junker (notamment 2003a, b et c) est d'indexer une référence disjointe indiquant qu'il y a plus d'une NON PERSONNE impliquée dans un procès. Considérant que l'interprétation de la 1^{ère} personne amplifiée exclusive intègre les traits [LOCUTEUR] et [−PERSONNE], il est possible que dans ce cas spécifique – qui correspond fort probablement, nous le verrons, à un point de rupture sur l'interaction des échelles d'actance – la forme verbale indexe le trait [LOCUTEUR] à travers le morphème de diathèse mais aussi la disjonction⁶⁶³ entre le trait [−PERSONNE] de l'agent et le trait [−PERSONNE] du non-agent personne proprement dite 'pluriel' (ce pluriel sous-spécifiant le trait [LOCUTEUR]). L'indice personnel indexe quant à lui la NON PERSONNE. Selon cette hypothèse, le morphème *-m* ne serait pas un indice personnel mais un morphème de diathèse. Il ressort de ces observations que les contraintes qui contrôlent l'indexation relative des actants sur les formes verbales bivalentes se traduisent notamment par la distinction stricte entre l'expression du non-agent, indexé par le morphème de diathèse le cas échéant, et l'actant indexé par l'indice personnel. Les formes sagittales ou la concaténation des indices personnels témoignent de la variation des stratégies morphosyntaxiques déployées pour marquer des configurations actanciennes problématiques du point de vue des échelles d'actance et de leur sensibilité respective aux traits distinctifs des actants.

Figure 12 : échelles d'actance et sensibilité aux traits distinctifs au paradigme dépendant en innu-aimun, configurations actanciennes impliquant une personne proprement dite et une non personne animée



⁶⁶³ Voir Chapitre 11, III pour une discussion sur l'enjeu des marques séquentielles en tant que marqueurs de constituance à travers la position relative des morphèmes relevant de la diathèse.

La Figure 12 ci-dessus synthétise ces observations. Cela nous permet de constater que les traits [LOCUTEUR] et [INTERLOCUTEUR] ne présentent pas les mêmes interactions avec celui de la NON PERSONNE ([¬PERSONNE]). Ainsi :

- ⇒ les formes verbales impliquant la 1^{ère} personne stricte ou exclusive agent et une NON PERSONNE non-agent vont indexer les deux actants à travers les indices personnels, sans recours aux morphèmes de diathèse. Ces formes manifestent en quelque sorte les limites maximales de l'indexation respective des actants selon leurs caractéristiques et leur rôle sémantique respectifs. Dans les configurations inverses, on trouve un (ou deux) morphème(s) de diathèse indexant le non-agent, et un indice personnel indexant l'agent.
- ⇒ Les formes verbales impliquant la 2^{ème} personne stricte indexent également les deux actants mais à travers des formes sagittales. Il s'agit d'une première stratégie de marquage, non-économique car spécifique à chaque configuration, pour pallier les limites de l'indexation respective des actants selon leurs caractéristiques et leur rôle sémantique respectif.
- ⇒ Enfin, les formes verbales impliquant une 2^{ème} personne 'amplifiée' (2pl ou 1pl_{incl}) ont recours aux morphèmes de diathèse et aux indices personnels qui privilégient, cette fois, l'indexation du trait de personne – contrairement aux formes impliquant la 1^{ère} personne, quelle que soit la distribution des rôles sémantiques. Ces formes illustrent les limites minimales de l'indexation des actants selon leurs caractéristiques respectives (l'usage vraisemblable de la voix neutre, limitée à la configuration 2pl→3 conforte cette vision où le non-agent n'est plus assez spécifique par rapport à l'agent pour permettre son indexation).

Dans cette perspective d'approche de la morphosyntaxe innue, les formes verbales bivalentes du paradigme DÉPENDANT illustrent parfaitement combien l'indexation des actants, et donc l'alignement, est contraint par les propriétés des référents instanciant les places d'arguments, d'où les scissions multiples de l'alignement selon le type des actants impliqués.

À ces considérations relativement complexes, se greffent les variations observées dans le marquage du pluriel de la NON PERSONNE animée. Dans le paradigme verbal de la langue innue standardisée⁶⁶⁴, le pluriel de la NON PERSONNE animée est signalé par *-(u)au* dans les formes où la NON PERSONNE plurielle est, d'une part non-agent, d'autre part le seul actant présentant le trait [PLURIEL]. Il aurait donc la possibilité d'être indexé par le morphème de position 6. Lorsque l'agent [PERSONNE] est également pluriel, le pluriel animé est indexé par le morphème de position 8 dédié à l'expression des caractéristiques de l'actant NON PERSONNE le cas échéant. On trouve également le pluriel animé indexé par *-(u)au* dans la configuration 3→2sgDép, la forme verbale présentant alors une forme sagittale occupant la position morphématique 2 et laissant donc la possibilité d'indexer le pluriel par le morphème de position 6. Les formes subjunctives, du fait de l'incompatibilité du morphème de subjonctif avec ceux de la position

⁶⁶⁴ Présenté notamment dans la *Grammaire*, et que l'on retrouve également en ligne (<https://verbe.innu-aimun.ca/?ps=vta&stm=m>), avec la possibilité – essentielle – de comparer, à l'écoute, la réalisation de ces formes entre les variétés de l'Est (Mamit) et celles de l'Ouest.

8, présentent une particularité dans le marquage du pluriel animé, uniquement indexé par *-(u)au*. Dans ce cadre, les procès impliquant également une personne proprement dite amplifiée contenant le trait [INTERLOCUTEUR] (ou [–LOCUTEUR]) ont des constructions spécifiques. Lorsque la NON PERSONNE plurielle est non-agent, le morphème *-(u)au* est précédé de *-t*, qui peut être soit une épenthèse (mais, elle serait dans ce cas inhabituelle), soit l'indice personnel de la NON PERSONNE, comme si le marquage de la pluralité par *-(u)au* forçait celui de la NON PERSONNE dans une forme verbale qui, sinon, n'indexe pas la NON PERSONNE.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 555)

- (81)a. Subjonctif 1sg→3pl = BV *-ak* *-au* *-i*
 BV Pers+Pers NbrePers Mod
 BV 1sgDép+3Dép pl Subjonctf
- b. Subjonctif 2sg→3pl = BV *-at* *-au* *-i*
 BV Diath NbrePers Mod
 BV 2sg→3Dép pl Subjonctf
- c. Subjonctif 1pl_{excl}→3pl = BV *-atsh* *-it* *-au* *-i*
 BV Pers Pers NbrePers Mod
 BV 1pl_{excl}Dép 3Dép pl Subjonctf
- d. Subjonctif 1pl_{incl}→3pl = BV *-aku* *-t* *-au* *-i*
 BV Pers Pers NbrePers Mod
 BV 1pl_{incl}Dép 3Dép pl Subjonctf
- e. Subjonctif 2pl→3pl = BV *-eku* *-t* *-au* *-i*
 BV Pers Pers NbrePers Mod
 BV 2plDép 3Dép pl Subjonctf

Il apparaît donc que le marquage du pluriel par *-(u)au* ne soit possible que si la NON PERSONNE est effectivement indexée dans la forme verbale par un indice personnel (exemples (81)a, c, d, et e) ou *via* une forme sagittale comme en (81)b. Dans ces formes, où une personne proprement dite est agent et une NON PERSONNE animée non-agent – ce qui correspond à l'équilibre idéal déterminé par la combinaison des échelles d'actance –, la limite maximale d'indexation semble atteinte. Cependant, au subjonctif, lorsque la NON PERSONNE plurielle est agent, elle n'est pas du tout indexée et seuls les non-agents 1pl_{incl} et 2pl sont alors répercutés (en (82)d&e) :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 555)

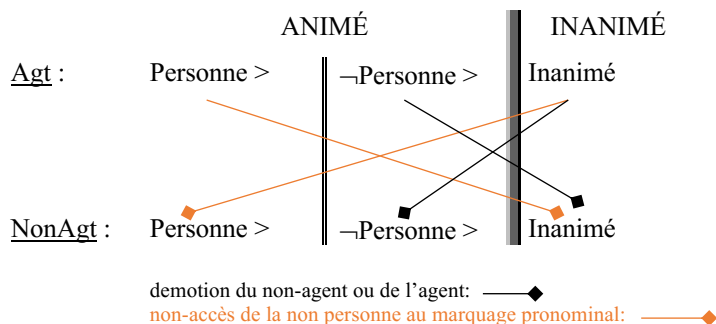
- (82)a. Subjonctif 3pl→1sg = BV *-i* *-t* *-au* *-i*
 BV Diath Pers NbrePers Mod
 BV 1nonAgt 3Dép pl Subjonctf
- b. Subjonctif 3pl→2sg = BV *-ishk* *-au* *-i*
 BV Diath NbrePers Mod
 BV 3→2sgDép pl Subjonctf
- c. Subjonctif 3pl→1pl_{excl} = BV *-i* *-m* *-it* *-au* *-i*
 BV Diath Diath Pers NbrePers Mod
 BV 1nonAgtActDisj 3Dép pl Subjonctf
- d. Subjonctif 3pl→1pl_{incl} = BV *-it* *-aku* *-i*
 BV Diath Pers Mod
 BV 2nonAgt 1pl_{incl}Dép Subjonctf

e. Subjonctif 3pl→2pl = BV *-it* *-aku* *-i*
 BV Diath Pers Mod
 BV 2nonAgt 1pl_{incl}Dép Subjoncf

Cette différence, propre aux formes subjonctives (les équivalents à l'indicatif ou au médiatif indexent le pluriel de la NON PERSONNE par le morphème de position 8 *-(i)t*⁶⁶⁵, illustre là encore le rôle des échelles d'actance et de la sensibilité aux traits distinctifs respectifs des actants. L'agent NON PERSONNE n'a pas accès au marquage pronominal (indice personnel et nombre) si le non-agent est une personne amplifiée ayant un trait [INTERLOCUTEUR] (ou [-LOCUTEUR]).

L'analyse de la répercussion des actants sur les formes verbales dépendantes selon les configurations actanciennes font ressortir différentes stratégies de marquage, correspondant aux interactions entre les traits distinctifs des actants et la distribution des rôles sémantiques. Les échelles d'actance établies pour le paradigme INDÉPENDANT sont donc toujours à l'œuvre au paradigme DÉPENDANT et gouvernent l'indexation des actants sur la forme verbale. Que l'attribution des fonctions syntaxiques n'entre pas en considération au paradigme DÉPENDANT n'a d'effet que sur l'opposition entre une voix de base et la voix marquée, dès lors limitée, en innu, aux configurations n'impliquant que la NON PERSONNE, ou à celles impliquant des 'agents' inanimés. Les schémas ci-après synthétisent les interactions entre les échelles d'actance et les traits distinctifs des actants selon les configurations actanciennes.

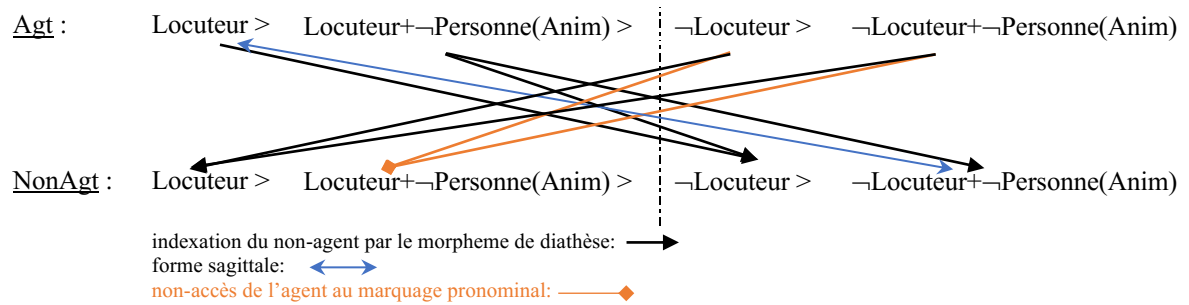
Figure 13 : synthèse des interactions entre échelles d'actance et traits distinctifs respectifs des actants selon les configurations actantielles - actant animé/actant inanimé



La Figure 13 ci-dessus montre la non-accession de l'inanimé au marquage intraverbal, ce dernier étant systématiquement exclu de la forme verbale, soit par le morphème de démotion *-am*, soit par la voix marquée. L'inanimé n'ayant, peu importe son rôle sémantique, pas accès au marquage intraverbal, on comprend que la voix marquée intervienne pour signaler un alignement ergatif, où la forme verbale n'indexe par conséquent que le non-agent.

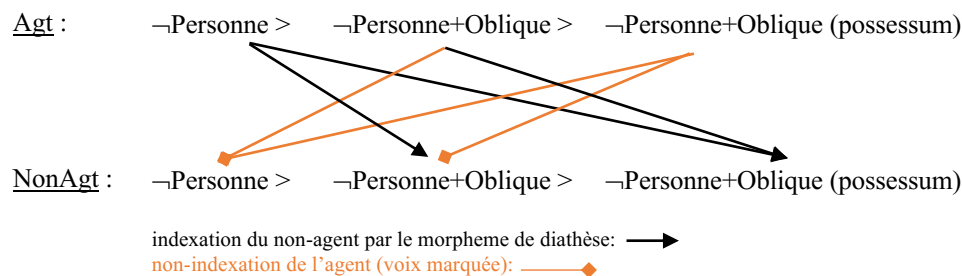
⁶⁶⁵ À titre d'hypothèse, rappelons que le subjonctif est un mode où la valeur de vérité de la proposition est suspendue : cette dernière est donc marquée comme n'appartenant pas à l'espace référentiel déterminé par la situation d'énonciation, mais à un monde « autre » – ce que marque aussi, à un niveau de constituance inférieur (construction de la référence), le cas oblique (cf. Chapitre 6). Le fait que la marque du subjonctif partage vraisemblablement la même position que l'indice de la NON PERSONNE n'est peut-être pas insignifiant dans une langue où, nous le verrons au Chapitre 11 (III), les marques séquentielles au sein du mot sont significatives.

Figure 14 : synthèse des interactions entre échelles d'actance et traits distinctifs respectifs des actants selon les configurations actantielles - actants relevant des personnes proprement dites



Pour les procès n'impliquant que des personnes du dialogue, le trait principal du non-agent est normalement indexé par le morphème de diathèse, tandis que les caractéristiques de l'agent sont précisées par l'indice personnel. La Figure 14 illustre comment les traits des personnes amplifiées sont pris en compte dans leur indexation. Le trait [LOCUTEUR] associé au trait [-PERSONNE] est privilégié, dans l'accès au marquage, sur le trait [-LOCUTEUR] (configurations 2→1pl). De même, l'éloignement maximal, en termes de traits distinctifs, de la 1^{ère} personne stricte et de la 2^{ème} personne amplifiée se caractérise par un marquage exhaustif, faisant intervenir à la fois un morphème de diathèse et une forme sagittale quand la 1^{ère} agit sur la 2^{ème} (1sg→2pl).

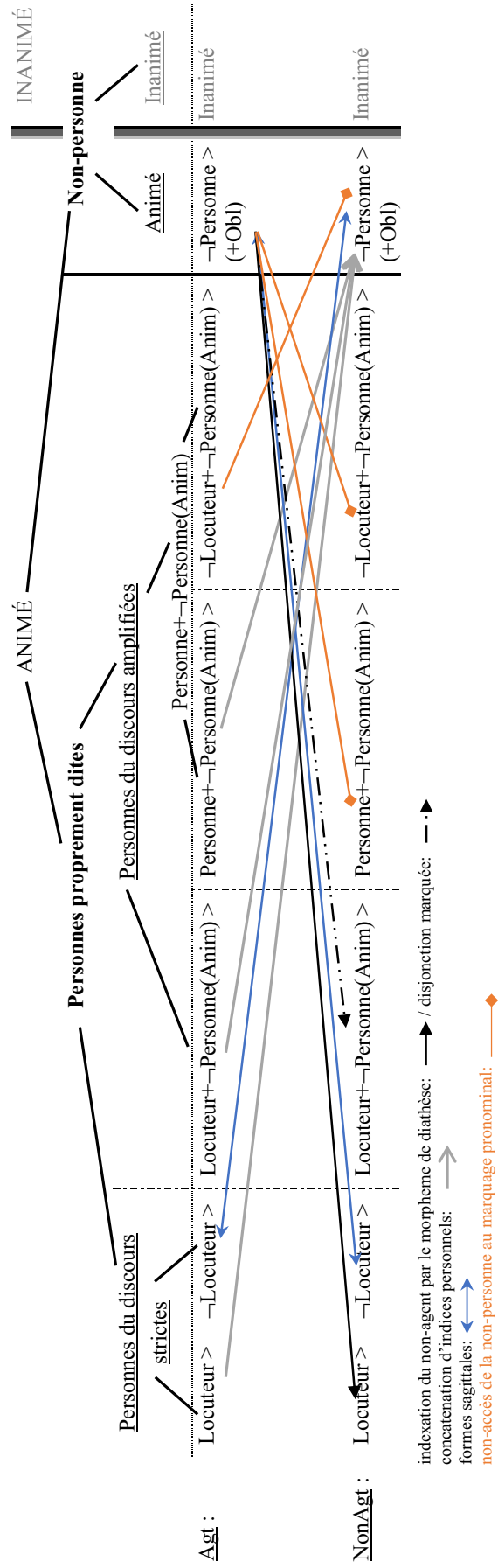
Figure 15 : synthèse des interactions entre échelles d'actance et traits distinctifs respectifs des actants selon les configurations actantielles - actants relevant de la non personne



La Figure 15 fait ressortir la simplicité et la régularité des formes verbales n'impliquant que des arguments NON PERSONNE : lorsque les flèches suivent le sens défini par les échelles d'actance, le non-agent est indexé par le morphème de diathèse. Sinon, la voix marquée intervient pour signifier le changement d'alignement conditionné par l'attribution du cas oblique.

Enfin, par sa complexité, la Figure 16 (page 407) montre les enjeux de l'indexation des actants lorsqu'elle est libérée des contraintes liées à l'attribution des fonctions syntaxiques. Trois des traits identifiés sont pris en compte : [LOCUTEUR], [-LOCUTEUR] et [-PERSONNE], certains actants étant déterminés par plusieurs de ces traits. Le recours de la morphosyntaxe aux formes sagittales ou à la concaténation des morphèmes témoignent des limites des moyens mis en œuvre par la morphosyntaxe concernant l'indexation des arguments.

Figure 16 : synthèse des interactions entre échelles d'actance et traits distinctifs respectifs des actants selon les configurations actantielles - actants personne proprement dite et non personne



3) Variations notables à travers les langues algonquiennes

Étant donné le caractère flexionnel-fusionnel du paradigme DÉPENDANT, et la complexité des paramètres en jeu dans la construction des formes verbales, on s'attend à ce que les variations entre les langues algonquiennes soient nombreuses, voire difficilement comparables. Nous nous pencherons ici sur les différences les plus remarquables afin de montrer qu'elles demeurent dans le cadre du modèle de description que nous avons élaboré au cours de ce travail de thèse. La comparaison des tableaux du paradigme DÉPENDANT dans les langues innues, nishnaabemwin, ménomini, miami-illinois et cri des plaines (consultables en Annexe 5) illustre notamment le fait que ces variations sont généralement liées à une différence de traitement des actants selon leurs traits sémantiques distinctifs.

a/ Indices personnels et indexation des actants au paradigme dépendant

Les préfixes en blackfoot et le marquage des actants au dépendant Tandis que la présence ou non de préfixes est généralement présentée comme l'un des critères majeurs de distinction formelle entre les deux paradigmes dans les langues algonquiennes, le blackfoot présente la particularité d'indexer au paradigme DÉPENDANT certains actants au moyen des mêmes préfixes qu'à l'INDÉPENDANT⁶⁶⁶. La distribution des préfixes n'est à première vue pas identique à l'INDÉPENDANT et au DÉPENDANT :

Tableau 46 : distribution des préfixes aux paradigmes indépendant et dépendant en blackfoot, d'après Bliss & al (2014 : 22)

Distribution des préfixes		INDÉPENDANT	DÉPENDANT
2	1→2	<i>kit-</i>	
	2→1		
	2→3		
	3→2		
1	1→3	<i>nit-</i>	
	3→1		
3	3→3Obl	<i>ot-</i>	<i>ot-</i>
	3Obl→3		

Le tableau ci-dessus montre que le choix de l'indexation de tel ou tel type d'actant selon les configurations actantielles est constant d'un paradigme à l'autre : le préfixe de la 2^{ème} personne

⁶⁶⁶ Notre discussion se base sur les formes du blackfoot présentées dans Bliss & al. (2014) comme des formes verbales dépendantes ('*conjunctive*'). Cependant, d'autres travaux estiment que le paradigme DÉPENDANT aurait été perdu en blackfoot et que les formes trompeusement étiquetées '*conjunctive*' par Frantz et reprises dans Bliss & al. correspondraient en fait à un mode du paradigme INDÉPENDANT (Will Oxford, communication personnelle). Nous ne discuterons pas de cela ici, mais mentionnons que, dans notre analyse, ce qui distingue les paradigmes INDÉPENDANT et DÉPENDANT est leur propriété ou non de constituer une proposition indépendante (cf. chapitres 4 & 5). Ainsi, si les formes présentées en (83) ont un emploi autonome grammatical, il s'agit de formes indépendantes. Dans le cas contraire, comme semble le suggérer la traduction, ce sont des formes dépendantes. La présence de préfixes n'est donc pas, dans notre analyse, un critère de distinction entre les deux paradigmes.

a toujours préséance sur la 1^{ère} et la 3^{ème}, et la 1^{ère} a toujours préséance sur la 3^{ème}. En revanche, à l'INDÉPENDANT, la NON PERSONNE n'est pas préfixée lorsque l'alignement est neutre, ce qui n'est pas le cas au DÉPENDANT où elle est préfixée dans tous les procès n'impliquant que des actants relevant de la NON PERSONNE, comme l'illustrent les exemples en (83) :

BLACKFOOT (Bliss & al., 2014 : 32)

- (83) a. *otsinówaahsi*
ot- ino -a: -hsi
 Pers BV Diath Dép⁶⁶⁷
 3 voir_{ANIM} 3nonAgtDép
 “...(when) (s)he sees him/her_{Obl}”
- b. *otsinóyssi*
ot- ino -yí: -hsi
 Pers BV Diath Dép
 3 voir_{ANIM} Appl_{OBL} Dép
 “... (when) (s)he_{Obl} sees her/him”

Contrairement à ce que l'on a pu observer en innu, et qui se vérifie dans la plupart des langues algonquiennes, en blackfoot les formes verbales non-finies n'impliquant que des arguments NON PERSONNE ne présentent vraisemblablement pas de scission de l'alignement comme au paradigme INDÉPENDANT. En lieu et place du morphème de diathèse marquant l'alignement, on trouve le morphème d'applicatif oblique *-yí:* – qui indexe donc, dans ce cas, l'agent au cas oblique. Au paradigme INDÉPENDANT, ce morphème indexe le non-agent au cas oblique, dans les procès à alignement neutre relevant des configurations actanciennes 3→3Obl, tandis que l'on trouve le morphème de voix marquée *-ok* dans les procès 3Obl→3. Les formes verbales dépendantes en (83) ne diffèrent formellement que par le morphème de diathèse *-a:* ou *-yí:*. Fonctionnellement, en revanche, elles diffèrent plus largement : le préfixe indexerait l'agent en (83)a, mais le non-agent en (83)b. Le morphème de diathèse indexe le non-agent en (83)a, mais l'agent en (83)b. Ainsi, dans chaque cas les deux indices personnels indexent un rôle sémantique différent, mais ceux-ci sont inversés entre les deux formes verbales – sans que n'apparaisse pour autant le morphème de voix marquée, autrement appelé « voix inverse » (cf. Chapitre 9). On est donc tentés de considérer qu'il y a bel et bien un alignement différent en (83)a et en (83)b, mais il faut cependant souligner un détail : dans la forme verbale (83)a, rien n'indique que le non-agent est au cas oblique ; il est indexé, si l'on considère uniquement le morphème de diathèse, comme une NON PERSONNE non-marquée – de la même manière que l'agent NON PERSONNE en (84)a – contrairement à (83)b où l'intervention de l'applicatif

⁶⁶⁷ Les différentes descriptions que nous avons consultées traitent ce morphème comme une marque du paradigme DÉPENDANT, d'où notre glose imprécise. Il est probable qu'il marque une modalité du paradigme DÉPENDANT.

oblique marque spécifiquement l'agent comme OBLIQUE. Il est donc fort possible qu'il faille finalement considérer le préfixe en (83)a (absent dans la forme indépendante correspondante) comme indexant le patient : ainsi le préfixe de 3^{ème} personne n'indexerait que le non-agent, et ce dans les deux paradigmes. Cela implique en outre que les paradigmes INDÉPENDANT et DÉPENDANT diffèrent sur le traitement de la NON PERSONNE au cas oblique : à l'INDÉPENDANT, celle-ci n'a accès au marquage intraverbal que si elle est non-agent et promue par l'applicatif oblique, tandis qu'au DÉPENDANT, elle a un accès direct au marquage intraverbal en tant que non-agent, mais nécessite d'être promue agent par l'applicatif oblique le cas échéant. Le paradigme DÉPENDANT se distingue bien du paradigme INDÉPENDANT dans sa sensibilité morphosyntaxique gouvernant le marquage des actants selon leurs traits distinctifs respectifs. On peut par ailleurs dès lors stipuler qu'en blackfoot, l'applicatif oblique partage avec les morphèmes de diathèse la même position morphématique, d'où l'absence du morphème *-a:* en (83)a⁶⁶⁸. Cette hypothèse présente l'avantage de suggérer qu'ainsi les formes en (83) présentent bien toutes les deux un alignement neutre, d'où l'absence du morphème de voix marquée. De la même manière, au paradigme DÉPENDANT, les procès 1→3 en (84)a et 3→1 en (84)b présentent vraisemblablement le même alignement, contrairement à leurs équivalents au paradigme INDÉPENDANT :

BLACKFOOT (Bliss & al., 2014 : 31)

- (84) a. *nitsinówaahsi*
nit- ino -a: -hsi
 Pers BV Diath Dép
 1 VOIR_{ANIM} 3nonAgt Dép
 "... (when) I see him/her"
- b. *nitsinóyssi*
nit- ino -yí: -hsi
 Pers BV Diath Dép
 1 VOIR_{ANIM} Applobl Dép
 "... (when) (s)he sees me"

À l'instar des exemples en (83), les exemples ci-dessus présentent l'alternance des morphèmes de diathèse *-a:* et *-yí:*, indexant respectivement le non-agent en (84)a et l'agent en (84)b, tandis que le préfixe indexe l'agent en (84)a, et le non-agent en (84)b. Il apparaît que, dans cette configuration actancielle, la NON PERSONNE est traitée comme un actant au cas oblique par rapport à la personne proprement dite : elle a bien un accès direct au marquage intraverbal lorsqu'elle est non-agent (et est alors traitée comme une NON PERSONNE, qu'elle soit au cas

⁶⁶⁸ Les différentes sources que nous avons consultées sur les données du blackfoot ne nous ont pas permis d'identifier une forme verbale où apparaîtraient conjointement l'applicatif oblique et le morphème de diathèse *-a:*. Mais une investigation plus poussée serait souhaitable pour valider cette hypothèse.

oblique comme en (83)a, ou NON-OBLIQUE comme en (84)a), mais pas lorsqu'elle est agent ; elle doit alors être introduite par l'applicatif oblique. Nous avons déjà souligné qu'en blackfoot, les différentes configurations argumentales déterminent différents types d'alignement identifiés comme neutres ou marqués⁶⁶⁹. À ce titre, la sélection des préfixes personnels, comme nous l'avons rappelé plus haut, répond aux mêmes contraintes qu'à l'INDÉPENDANT : celui de 2^{ème} personne a toujours préséance sur ceux de 1^{ère} et 3^{ème} personne, et celui de 1^{ère} personne a préséance sur celui de la NON PERSONNE, qui n'apparaît ainsi que dans les procès n'impliquant que la NON PERSONNE, pour marquer le non-agent si ce dernier contient les traits distinctifs lui permettant un accès au marquage intraverbal. Dans les configurations impliquant une personne proprement dite et une NON PERSONNE, donc, il n'y a pas non plus de scission d'alignement, simplement une différence de traitement de la NON PERSONNE selon son rôle sémantique. Lorsque les actants ne sont que des personnes du dialogue, les contraintes régissant l'alignement sont les mêmes qu'au paradigme INDÉPENDANT, et il s'agirait alors des seules configurations actanciennes où l'on observe une scission de l'alignement : un alignement neutre en (85)a s'oppose à un alignement marqué en (85)b.

BLACKFOOT (Bliss & al., 2014 : 32)

- (85) a. *kitsinóóhsi*

<i>kit</i>	<i>-ino</i>	<i>-o</i>	<i>hsi</i>	
Pers	BV	Diath	Dép	
2	VOIR _{ANIM}	2nonAgt	Dép	

 “...(when) I see you”
- b. *kitsinóókssi*

<i>kit</i>	<i>-ino</i>	<i>-ok</i>	<i>-i</i>	<i>-hsi</i>
Pers	BV	Diath	Diath	Dép
2	VOIR _{ANIM}	Vxspé	1nonAgt	Dép

 “...(when) you see me”

Dans ces configurations, la répercussion des actants sur la forme verbale est identique aux paradigmes INDÉPENDANT et DÉPENDANT. Les formes verbales bivalentes indépendantes et dépendantes ne se distinguent donc que par la présence du suffixe final *-hsi* au DÉPENDANT, que l'on peut par conséquent considérer comme une marque de constituance témoignant de l'appartenance de la forme verbale à un niveau de constituance inférieur à celui de la prédication syntaxique, contrastant ainsi avec la fonction prédicative des formes verbales indépendantes. Ainsi, les préfixes en blackfoot, comme nous l'avons déjà signalé en I.3a, ne sont pas des indicateurs de la distribution des fonctions syntaxiques. Leur sélection suit les mêmes règles au paradigme DÉPENDANT qu'au paradigme INDÉPENDANT, ce qui permet d'ailleurs de saisir les

⁶⁶⁹ Voir dans ce chapitre, la section 3a de la partie I, consacrée au paradigme INDÉPENDANT.

différences de traitement des différents actants quant à la sensibilité morphosyntaxique aux traits distinctifs respectifs d'un paradigme à l'autre.

Variations de l'indexation du pluriel de la non personne – Nous avons précédemment relevé pour l'innu (en 2c) la complexité apparente du marquage de la NON PERSONNE plurielle au paradigme INDÉPENDANT, qui se répartit entre le morphème de pluriel générique *-(u)au* – notamment, à l'indicatif, dans les procès où 3pl est non-agent d'une part, et le seul actant 'pluriel' d'autre part, ainsi que dans l'unique procès marqué par une forme sagittale lorsqu'il est agent : 3pl→2sg – et le morphème de NON PERSONNE indexant le pluriel animé *-(i)t* (dans les autres formes du paradigme INDÉPENDANT indicatif) ; cette distribution variant par ailleurs selon les modes du paradigme DÉPENDANT. Le marquage du pluriel de la NON PERSONNE animée au paradigme DÉPENDANT présente donc des variations au sein d'une même langue, mais aussi à travers les différentes langues algonquiennes. Ainsi, en cri des Plaine, le pluriel de la NON PERSONNE animée est indexée par *-ik* – cognat du *-(i)t* innu – dans tout le paradigme DÉPENDANT indicatif, chaque fois qu'une NON PERSONNE plurielle est actant. Le pluriel inanimé *-i* est également indexé quand un inanimé est actant unique⁶⁷⁰. À l'inverse, en ménomini, le pluriel animé est indexé par *-wa:ʔ* dans tout le paradigme, de même qu'en nishnaabemwin : lorsque le pluriel animé est indexé, c'est uniquement par le morphème *-wa:*. En nishnaabemwin, cependant, on constate que l'ordre des morphèmes indexant la NON PERSONNE (*-(i)d*) et le pluriel animé peut varier. Ainsi, lorsque 3pl est agent dans un alignement accusatif entre argument de 3^{ème} personne, ou sur une 1^{ère} personne stricte, non-agent dans un alignement ergatif ou actant unique, le morphème de pluriel précède l'indice personnel :

NISHNAABEMWIN (Valentine 2001)

- (86) a. 3pl→1sg (dépendant) = BV *-i* *-wa: -d*
 BV Diath Pers Pers
 BV InonAgt pl 3Dép
- b. 3pl→3Obl (dépendant) = BV *-a:* *-wa: -d*
 BV Diath Pers Pers
 BV 3nonAgt pl 3Dép
- c. 3pl→Inan (dépendant) = BV *-am* *-(o)wa:-d*
 BV Diath Pers Pers
 BV Démot° pl 3Dép
- d. 3pl (dépendant) = BV *-wa: -d*
 BV Pers Pers
 BV pl 3Dép

⁶⁷⁰ En innu, il existe une variation dialectale sur ce point puisque les variétés de l'Ouest indexent alors le pluriel inanimé par *-i*, tandis que celles de Mamit font suivre le morphème de la NON PERSONNE par *-(u)au* (pluriel générique) dans les procès monovalents.

En revanche, si 3pl est l'agent d'un procès dont le non-agent est une personne 'amplifiée' (procès qui, dans la variété de Parry Island, présente un alignement ergatif), alors l'indice personnel précède, le cas échéant⁶⁷¹, le morphème de pluriel :

NISHNAABEMWIN DE PARRY ISLAND (Valentine 2001)

- (87) a. 3pl→1pl_{excl} (dépendant) = BV *-(i)go -ya:ng -id -wa:*
 BV Diath Pers Pers Pers
 BV VxSpé 1pl_{excl}Dép 3Dép pl
- b. 3pl→1pl_{incl} (dépendant) = BV *-(i)go-yang -id -wa:*
 BV Diath Pers Pers Pers
 BV VxSpé 1pl_{incl}Dép 3Dép pl

NISHNAABEMWIN DE MANITOULIN INSLAND (Valentine 2001)

- c. 3pl→1pl_{incl} (dépendant) = BV *-(i)y -(a)ng -id -wa:*
 BV Diath Pers Pers Pers
 BV 1nonAgt 1pl_{incl}Dép 3Dép pl

Le rôle sémantique, de même que le type d'alignement du procès et que les traits distinctifs de l'autre actant impliqué dans le procès, ont donc une incidence sur la manière dont est indexé le pluriel animé en nishnaabemwin.

En miami-illinois, comme en innu, l'indexation du pluriel de la NON PERSONNE animée n'est pas homogène à travers le paradigme DÉPENDANT. Dans la majorité des formes, il est indexé par *-ik*, mais on trouve aussi *-(o:)wa:* dans certaines configurations actanciennes : lorsque 3pl est actant unique ou agit sur un inanimé (ce qui n'est pas le cas en innu), mais aussi, cette fois pareillement à l'innu, lorsque 3pl est non-agent dans un alignement ergatif (donc, lorsque l'agent est une NON PERSONNE au cas oblique). Par ailleurs, d'après les données du miami-illinois dont nous disposons (tirées de Zúñiga 2006), il semble que cette langue distingue le singulier et le pluriel de la NON PERSONNE même au cas oblique. Ainsi, lorsqu'une NON PERSONNE plurielle agit sur une NON PERSONNE au cas oblique également plurielle, les pluriels sont marqués par *-wa:* et *-ik*. En revanche, dans les procès 3pl→3Obl, le pluriel de l'agent est soit marqué par *-wa:*, soit par *-ik*. Chaque fois qu'il apparaît, *-wa:* précède l'indice personnel de la NON PERSONNE (*-t*), contrairement à *-ik* qui peut intervenir soit en l'absence de *-t*, soit après.

Variations dans le traitement de la non personne au cas oblique _ Nous avons vu brièvement *supra* comment en blackfoot la NON PERSONNE au cas oblique – d'ailleurs, la NON PERSONNE animée de manière générale – est traitée différemment au paradigme DÉPENDANT selon son rôle sémantique et la configuration actantielle dans laquelle elle est impliquée. Une certaine

⁶⁷¹ Il s'agit en fait seulement des procès 3pl→1pl_{excl}, car les formes 3pl→1pl_{incl}/2pl indexent seulement le pluriel animé mais ne font pas intervenir l'indice de la NON PERSONNE, sauf à Parry Island lorsque le non-agent est 1pl_{incl} (et l'indice personnel précède alors effectivement le morphème de pluriel animé).

variation dans le traitement des actants au cas oblique est également sensible entre les langues algonquiennes, que l'on observe notamment selon l'usage ou non de l'applicatif oblique.

En cri des Plaines, l'applicatif oblique n'intervient que lorsqu'une NON PERSONNE au cas oblique est agent dans un procès dont l'alignement est accusatif ((88)b), ou lorsqu'elle est actant unique. Lorsqu'elle est agent dans un alignement ergatif où le non-agent est une personne amplifiée, le morphème d'applicatif oblique *-iyi* est vraisemblablement remplacé par *-wa:* (exemple (88)a), qui ressemble étrangement au morphème générique de pluriel animé. Dans les procès n'impliquant que des arguments NON PERSONNE, en revanche, aucun morphème n'indexe l'agent au cas oblique, et le procès présente un alignement ergatif ((88)c).

CRI DES PLAINES (Zúñiga 2006 : 77)

- (88) a. *e:- wa:pam -iko -wa: ye:kw o- kosis -a*
 Épistém BV Diath Pers Pers Possr BN Cas
 Réal/Subj VOIR_{ANIM} VxSpé Obl.Erg 2plDép Poss3 enfant Obl
 “His son_{Obl} sees you_{pl}”
- b. *e:- wa:pam -iyi isk*
 Épistém BV Diath Diath+Pers
 Réal/Subj VOIR_{ANIM} Appl_{OBL} 3→2sgDép
 “His son_{Obl} sees you_{sg}”
- c. *e:- wa:pam -iko -t*
 Épistém BV Diath Pers
 Réal/Subj VOIR_{ANIM} VxSpé 3Dép
 “He_{Obl} sees him”

Il est probable que le morphème *-wa:* soit, dans ce contexte, réinterprété pour marquer une NON PERSONNE ergative au cas oblique, d'autant qu'en cri des Plaines – comme dans un certain nombre de langues algonquiennes – subsiste une indétermination du nombre pour les arguments au cas oblique. Il y a donc en cri des Plaines une indexation spécifique de l'agent au cas oblique dans un alignement ergatif lorsque le non-agent est une personne amplifiée. Au regard des échelles d'actance, il est envisageable de considérer qu'il s'agit là d'une limite morphosyntaxique étant donnée la richesse et l'opposition des traits distinctifs respectifs des actants. Lorsqu'une NON PERSONNE au cas oblique est non-agent avec un agent 1 ou 2, ou si elle est déterminée comme possédée par une NON PERSONNE au cas oblique, l'applicatif possessif intervient (à l'instar de l'innu).

En nishnaabemwin, l'applicatif oblique n'apparaît que dans le cas où un actant au cas oblique est actant unique ou agent sur un inanimé, il n'y a alors – contrairement à l'innu – pas d'autre morphème indiquant le cas oblique de cet actant. Dans les procès impliquant une personne proprement dite et une NON PERSONNE, il ne semble pas y avoir de distinction entre la NON PERSONNE non-marquée et la NON PERSONNE au cas oblique, hormis dans la variété de Parry

Island dans les procès 3Obl→1pl_{excl}. Très étrangement, dans cette variété, ce procès n'est pas à la voix marquée (ce qui est pourtant le cas avec les autres non-agents ainsi qu'avec une NON PERSONNE agent sur les personnes proprement dites – (89)a&b) et le morphème indexant un actant dont la référence est 'disjointe' (dans le sens où il signale la présence de deux actants distincts – non co-référentiels – relevant de la NON PERSONNE) suit celui de diathèse indexant une 1^{ère} personne non-agent (89)c :

NISHNAABEMWIN DE PARRY ISLAND (Valentine, 2001 : 295)

- (89)a. 3sg→1pl_{excl} (dépendant) = BV *-(i)g(o)* *-ya:ng* *-id*
 BV Diath Pers Pers
 BV VxSpé 1pl_{excl}Dép 3Dép
- b. 3pl→1pl_{excl} (dépendant) = BV *-(i)g(o)* *-ya:ng* *-id* *-wa:*
 BV Diath Pers Pers NbrePers
 BV VxSpé 1pl_{excl}Dép 3Dép pl
- c. 3Obl→1pl_{excl} (dépendant) = BV *-(i)y* *-(a)m* *-(i)ng* *-id*
 BV Diath Diath Pers Pers
 BV 1nonAgt ActDisj 1pl_{excl}Dép 3Dép

NISHNAABEMWIN DE WALPOLE ISLAND (Valentine, 2001 : 295)

- (90) 3pl→1pl_{excl} (dépendant) = BV *-(i)y* *-(a)m* *(i)ng* *-id* *-wa:*
 BV Diath Diath Pers Pers NbrePers
 BV 1nonAgt ActDisj 1pl_{excl}Dép 3Dép pl

Les formes en (89), qui rassemblent les données de Parry Island, montrent bien la construction spécifique des procès 3Obl→1pl_{excl} en (89)c par rapport aux autres (en (89)a&b). Il est fort probable que cette spécificité soit due à l'interaction des traits distinctifs respectifs des actants, traduisant ainsi une limite d'indexation morphosyntaxique *via* le recours à un autre type de construction. Par ailleurs, on constate que cette construction n'est pas pour autant unique au sein des variétés nishnaabemwin puisqu'elle est semblable à celle que l'on trouve à Walpole Island dans les procès 3pl→1pl_{excl} (90). Les procès 3pl→1pl_{excl} sont en outre ceux pour lesquels on constate le plus de variations dialectales au sein des langues nishnaabemwin (4 formes différentes répertoriées – cf. tableau en Annexe 5b). Hors cette exception propre à la variété de Parry Island (qui sinon, dans ses formes optionnelles, calque les formes 3Obl→1pl sur les formes 3pl→1pl – cf. tableau Annexe 5b), le cas oblique de la NON PERSONNE n'est distingué que dans les procès avec une autre NON PERSONNE, et n'est donc pas considéré comme tel dans les procès avec des personnes proprement dites. En ce qui concerne l'applicatif oblique, celui-ci n'apparaît que dans les procès monovalents, ou dans les procès impliquant un agent au cas oblique et un non-agent inanimé.

En miami-illinois, l'applicatif oblique n'apparaît pas au paradigme INDÉPENDANT, mais il intervient au paradigme DÉPENDANT dans un contexte limité : lorsque le procès implique deux

actants au cas oblique, un agent au cas oblique et un non-agent inanimé, et lorsque le cas oblique est actant unique⁶⁷². Cela suggère donc que les formes verbales du miami-illinois n'indexent le cas oblique, au paradigme DÉPENDANT, que lorsqu'il n'y a pas d'autres actants susceptibles d'être indexés. La NON PERSONNE au cas oblique se trouve donc bien de l'autre côté du point de rupture sur les échelles d'actance, étant le seul actant animé à ne pouvoir accéder directement au marquage intraverbal⁶⁷³.

En blackfoot, nous avons vu *supra* que l'applicatif oblique intervient non seulement lorsqu'un actant au cas oblique agit sur une NON PERSONNE, mais également lorsqu'une NON PERSONNE non-marquée agit sur une personne proprement dite : l'agent NON PERSONNE, même non formellement au cas oblique, nécessite d'être promu par l'applicatif oblique qui l'indexe alors sur la forme verbale. La disjonction des traits opposant personnes et NON PERSONNE serait donc davantage marquée, en blackfoot, au paradigme dépendant, selon la répartition des rôles sémantiques.

Dans les quatre langues que nous venons de parcourir, l'indice de NON PERSONNE OBLIQUE n'apparaît jamais sur la forme verbale. Seul l'intervention de l'applicatif oblique permet de signaler un actant au cas oblique le cas échéant. En ménomini, le cas oblique du non-agent peut être indexé – s'il n'y a pas d'agent NON PERSONNE pluriel, auquel cas la marque de pluriel animé a préséance sur celle du cas oblique – sans l'intervention de l'applicatif oblique. Le non-agent au cas oblique a donc un accès direct au marquage intraverbal (sur l'échelle d'actance du non-agent, il n'est pas derrière le point de rupture)⁶⁷⁴. En revanche, l'applicatif oblique est nécessaire pour indexer un actant unique ou un agent au cas oblique (auquel cas, le morphème de cas oblique n'apparaît pas) : sur l'échelle d'actance correspondant à l'agent et à l'actant unique animé, la NON PERSONNE au cas oblique se situe cette fois au-delà du point de rupture⁶⁷⁵). Dans les formes verbales 'passives' (ou avec 'agent X' – qui ont pour fonction de base d'effacer l'agent, et non nécessairement de promouvoir le non-agent en sujet⁶⁷⁶), cependant, c'est l'applicatif possessif – marquant également la 'référence disjointe' – qui

⁶⁷² Il s'agit des mêmes contextes d'intervention de l'applicatif oblique au paradigme DÉPENDANT qu'en innu. En revanche, le traitement de la NON PERSONNE au cas oblique au paradigme INDÉPENDANT diffère davantage.

⁶⁷³ Rappelons que les inanimés n'ont un accès direct au marquage intraverbal que dans les procès autorisant, voire sélectionnant, un argument inanimé.

⁶⁷⁴ Nous ne disposons pas des formes verbales impliquant une personne proprement dite et une NON PERSONNE au cas oblique en ménomini : ou bien le cas oblique n'est dans ce cas pas distingué, ou bien de telles formes n'ont pas été identifiées par Bloomfield. Les seules formes où le cas oblique est pris en compte dans les données du ménomini sont donc celles référant aux procès n'impliquant que la NON PERSONNE.

⁶⁷⁵ Cette oscillation de part et d'autre du point de rupture rend compte de l'accès direct, indirect (*via* un morphème de voix), ou du nonaccès d'un actant déterminés par ses traits sémantiques selon le type de rôle sémantique qu'il est susceptible d'instancier.

⁶⁷⁶ Cf. *infra* Chapitre 10, I.1.

intervient, mais pas l'applicatif oblique, puisque la NON PERSONNE conserve le rôle de non-agent.

L'observation consécutive de ces données fait apparaître différentes nuances de variation quant au traitement de l'actant au cas oblique, mais aussi certaines constantes :

- ⇒ l'actant au cas oblique n'a jamais un accès direct au rôle d'agent lorsque l'alignement est marqué ; en innu de Mamit, il a un accès direct au rôle d'agent lorsque l'alignement est neutre (avec les personnes du dialogue, sauf 1_{pl_{excl}}), mais dans les autres langues abordées, il n'a en réalité jamais un accès direct au marquage intraverbal lorsqu'il est agent.
- ⇒ Par contraste, les langues présentent différentes nuances quant à l'accès de l'actant au cas oblique au rôle de non-agent : accès direct en nishnaabemwin peu importe l'agent, accès direct avec une NON PERSONNE non-marquée agent en cri des Plaine, en innu-aimun, en ménomini et en miami-illinois, mais pas en blackfoot.
- ⇒ On constate également plusieurs nuances dans l'interaction de la NON PERSONNE au cas oblique avec les personnes proprement dites, par rapport aux procès n'impliquant que des arguments NON PERSONNE : en blackfoot, la NON PERSONNE agent est systématiquement traitée comme OBLIQUE dans son interaction avec les personnes proprement dites, mais pas lorsqu'elle est non-agent d'un procès impliquant une NON PERSONNE non marquée agent ; en nishnaabemwin, elle est traitée comme la NON PERSONNE non-marquée lorsqu'elle est non-agent dans un procès impliquant une personne proprement dite, de même lorsqu'elle est agent sur une personne stricte, mais on observe une certaine variation dialectale lorsque le non-agent est une personne amplifiée.
- ⇒ Enfin, on trouve également des nuances quant à l'apparition respective d'un morphème de cas oblique et d'applicatif oblique. L'association d'un morphème de cas oblique et de l'applicatif oblique n'a été observée, dans le cadre de notre étude, qu'en innu, tandis que l'applicatif oblique intervient seul dans les autres langues. En ménomini, lorsque le non-agent est au cas oblique (dans un procès entre actants NON PERSONNE), le morphème marquant le cas oblique de la NON PERSONNE apparaît sans la voix marquée. En cri des Plaine, aucun morphème indexant le cas oblique de la NON PERSONNE n'apparaît au paradigme dépendant. En miami-illinois, un procès monovalent impliquant un inanimé pluriel au cas oblique présente une variante où apparaît le morphème de pluriel OBLIQUE *-ihi*, sans l'applicatif oblique (que l'on trouve dans une autre variante sans le morphème de pluriel oblique).

*Autres variations en cri des Plaines*⁶⁷⁷ – Les formes verbales dépendantes du cri des Plaines semblent à première vue plus régulières que celles de l'innu. Les procès impliquant une personne stricte agent et une NON PERSONNE se construisent avec une forme sagittale. Lorsque l'agent est une personne amplifiée, le morphème de diathèse indiquant une NON PERSONNE non-agent intervient et précède l'indice personnel de l'agent. Ainsi, l'absence de morphème de diathèse avec les personnes strictes agent s'explique par l'intervention des formes sagittales qui indexent les actants tout en contenant des informations relevant de la diathèse puisqu'elles

⁶⁷⁷ Pour bien suivre les commentaires et remarques que nous formulons à partir de ce paragraphe, il est recommandé de se reporter pour chaque langue aux tableaux du paradigme DÉPENDANT en Annexe 5. Les variations rapportées prennent pour base les formes de l'innu-aimun.

précisent leur rôle respectif. En revanche, le paradigme se fait plus irrégulier lorsque la NON PERSONNE est agent et une personne proprement dite est non-agent. À l'instar de l'innu, les procès $3 \rightarrow 1\text{sg}$ demeurent réguliers, puisque s'y succèdent le morphème de diathèse indexant la 1^{ère} personne non-agent et l'indice personnel de la NON PERSONNE. Les procès $3 \rightarrow 2\text{sg}$, là encore comme en innu, impliquent une forme sagittale spécifique *-isk*, qui pourrait résulter de la concaténation du morphème de diathèse *-it(i)* « 2nonAgt » et de l'indice personnel *-t* « 3Dép ». Enfin, contrairement à l'innu cette fois, les procès impliquant une NON PERSONNE agent et une personne amplifiée non-agent font intervenir la voix marquée – nous y reviendrons dans la section suivante consacrée aux morphèmes de diathèse et à l'alignement. Dans ces procès, la NON PERSONNE agent demeure potentiellement indexée puisque le morphème indexant le pluriel de la NON PERSONNE animée apparaît le cas échéant.

L'allomorphie des indices personnels des personnes proprement dites – entre les procès monovalents ou quand la personne proprement dite est le seul argument indexé d'une part, et les procès où elle constitue l'un des deux arguments indexés – résulte clairement dans cette langue d'un conditionnement morphophonologique (et non, comme peuvent le laisser supposer les données de l'innu-aimun, d'un contexte syntaxique lié à la diathèse et à l'alignement) : le yod est présent après un suffixe vocalique ou à finale vocalique, et disparaît après une finale consonantique.

Autres variations dans les langues nishnaabemwin – Dans les langues nishnaabemwin, à l'exclusion de la variété de Walpole Island, on constate un traitement spécifique des procès $1\text{pl}_{\text{excl}} \rightarrow 2$ où toute référence à l'agent 1pl_{excl} est exclue ; c'est alors la voix passive qui prend le relais dans des constructions telles que : BV-VxPassive_{1&2}-2sgDép/2plDép, à l'instar des procès $X \rightarrow 2\text{sg}/2\text{pl}$ (équivalents de formes passives, où X désigne un 'agent indéfini' ou non identifié, cf. Chapitre 10, I.1). C'est selon nous une nouvelle illustration de la sensibilité morphosyntaxique aux traits distinctifs, qui se traduit par un traitement particulier des formes impliquant des actants ayant des traits distinctifs multiples et proches.

Les formes $1\text{pl}_{\text{excl}} \rightarrow 3$ présentent, comme en innu – la morphophonologie de contact en moins –, une concaténation des indices personnels, l'agent précédant le non-agent. En revanche, dans les procès $1\text{pl}_{\text{incl}} \rightarrow 3$, on observe une différence entre la variété de Parry Island et celle de Manitoulin (qui suit à ce titre le même modèle que l'innu). Ainsi à Parry Island on trouve des formes BV- $1\text{pl}_{\text{incl}}\text{Dép}$ -3Dép, alors qu'à Manitoulin (comme en innu), on trouve plus simplement BV- $1\text{pl}_{\text{incl}}\text{Dép}$. Par ailleurs, les procès $3 \rightarrow 1\text{pl}_{\text{excl}}$, qui relèvent en innu d'une construction spécifique faisant intervenir un morphème de diathèse marquant la référence disjointe, n'ont

pas cette particularité à Manitoulin, où l'on trouve plus simplement le morphème de diathèse indiquant une 1^{ère} personne non-agent, suivi de l'indice personnel 1pl_{excl} puis de celui de la NON PERSONNE. De même, toujours dans le parler de Manitoulin, les formes 3→1pl_{incl} se construisent avec le morphème de diathèse de la 2^{ème} personne non-agent, suivi de l'indice personnel 1pl_{incl} et de celui de la NON PERSONNE. Dans une autre mesure, la variété de Walpole Island semble ne traiter de manière spécifique les formes 3→1pl_{excl} que lorsque l'agent est pluriel ; dans ce cas, le morphème marquant la référence disjointe intervient (voir *supra* page 415 forme en (90)). À Parry Island, nous y reviendrons dans la section suivante, les formes [-PERSONNE]→[PERSONNE] présentent un alignement ergatif (indiqué par le morphème de voix marquée). Lorsque le non-agent est une personne 'stricte' (au singulier), l'alignement ergatif relève d'une variante optionnelle à Parry Island, et la NON PERSONNE agent n'est alors pas indexée, même si elle est plurielle. Lorsque le non-agent est une personne amplifiée, la voix marquée intervient à Parry Island seulement et cette fois la NON PERSONNE agent est indexée par l'indice personnel (sauf dans les procès 3sg→2pl) et, en cas d'agent pluriel, par le morphème de pluriel animé⁶⁷⁸ ; la non-indexation de la NON PERSONNE relève d'une variante optionnelle.

Autres variations en miami-illinois _ L'une des particularités observées en miami-illinois concerne les procès 1pl→Inan, où le morphème de démotion n'apparaît pas. Nous formulons dans le paragraphe suivant une hypothèse à ce propos. Une autre singularité concerne l'indexation du pluriel inclusif, avant tout traité comme une 2^{ème} personne au paradigme DÉPENDANT (Oxford, 2017b : 17-18). À l'INDÉPENDANT, pourtant, si le préfixe est bien celui d'une 2^{ème} personne, le suffixe de NbrePers est celui de la 1^{ère} personne. La manière de référer au pluriel inclusif est un point de variation récurrent au sein des langues algonquiennes, reflet de la façon dont les traits distinctifs des actants sont sémantiquement et syntaxiquement organisés les uns par rapport aux autres dans chaque langue.

Les morphèmes marquant les pluriels de la 1^{ère} personne en miami-illinois nous invitent par ailleurs à formuler une hypothèse qui pourrait paraître audacieuse : le pluriel exclusif pourrait être une forme contractée de la 1^{ère} personne stricte et de la NON PERSONNE, soit *-a:n* « 1sgDép » + *-t* « 3Dép » > *-a:nk* « 1pl_{excl} » (considérant la règle morphophonologique que l'on retrouve dans plusieurs langues au paradigme DÉPENDANT, telle que *aCnasale* + *-t* > *a(Cnasale)k*) ; de même, le pluriel inclusif serait une forme contractée de la 2^{ème} personne stricte, de la NON

⁶⁷⁸ Dans le paradigme INDÉPENDANT, l'intervention de la voix marquée n'exclut pas non plus la NON PERSONNE, qui est alors indexée – ce qui ne s'observe cependant que lorsque cette dernière est plurielle.

PERSONNE, et du pluriel animé : *-yan* « 2sgDép » + *-t* « 3Dép » + *wa:* « pl_{NA} » > *-yankw* « 1pl_{incl} ».
 L'intérêt de ces supputations est double. D'une part cela pourrait rendre compte du traitement particulier des pluriels exclusif et inclusif en miami-illinois, dû aux traits distinctifs qui les caractérisent (par exemple, l'absence du morphème de démotion – et, en fait, de tout morphème relevant de la diathèse – dans les procès 1pl→Inan). D'autre part, cela éclaire aussi l'analyse des formes verbales impliquant une NON PERSONNE et une 1^{ère} personne plurielle exclusive, caractérisées elles aussi par l'indexation successive des différentes caractéristiques des actants.

MIAMI-ILLINOIS (Zúñiga, 2006 : 268-269)

- (91)a. 1sg→3sg (dépendant) =
- | | | | | |
|----|-------------|--|-----------|--|
| BV | <i>-ak</i> | | <i>-i</i> | |
| BV | Pers | | Dép | |
| BV | 1sgDép+3Dép | | Dép | |
- b. 1pl_{excl}→3sg (dépendant) =
- | | | | | |
|----|-------------|------------|-----------|-----------|
| BV | <i>-ak</i> | <i>-in</i> | <i>-t</i> | <i>-i</i> |
| BV | Pers | NbrePers | Pers | Dép |
| BV | 1sgDép+3Dép | 1plDép | 3Dép | Dép |
- c. 3sg→1sg (dépendant) =
- | | | | |
|----|-----------|-----------|-----------|
| BV | <i>-i</i> | <i>-t</i> | <i>-i</i> |
| BV | Diath | Pers | Dép |
| BV | 1nonAgt | 3Dép | Dép |
- d. 3sg→1pl_{excl} (dépendant) =
- | | | | | | |
|----|-----------|------------|------------|-----------|-----------|
| BV | <i>-i</i> | <i>-am</i> | <i>-in</i> | <i>-t</i> | <i>-i</i> |
| BV | Diath | Diath | NbrePers | Pers | Dép |
| BV | 1nonAgt | ActDisj | 1plDép | 3Dép | Dép |

Il ne s'agit ici que de spéculations, bien qu'à visée heuristique, qui nécessitent entre autres de reconnaître en (91)d le morphème *-am* comme marquant la référence disjointe, sans autre justification que la comparaison avec les analyses que nous avons menées dans les autres langues sur ces formes⁶⁷⁹. Elles présupposent également l'existence d'un morphème *-in* marquant simplement le pluriel de la 1^{ère} personne (sans distinction inclusif/exclusif). Les formes impliquant une NON PERSONNE et le pluriel inclusif ne diffèrent quant à elles pas fondamentalement de leurs équivalentes innues.

Autres variations en ménomini _ En ménomini, les indices personnels renvoyant à la 1^{ère} et à la 2^{ème} personne strictes sont homophones, d'où une indifférenciation de ces deux actants dans les procès monovalents et dans les procès bivalents dont le non-agent est un inanimé. Cependant, les procès 1sg→3 et 2sg→3 maintiennent la distinction entre la 1^{ère} et la 2^{ème} personne agents, les morphèmes indexant alors les actants étant homophones de leur cognats innus : respectivement *-ak* « 1sgDép+3Dép », et *-at* « 2sg→3Dép ». On trouve également une indexation des actants différente de celle constatée en innu dans les procès 3→1pl_{excl} où c'est

⁶⁷⁹ Nous ne disposons en effet pas de données suffisantes pour établir que *-am* peut être le signifiant, ou un allomorphe, de l'applicatif possessif.

le pluriel de la 1^{ère} personne qui est indexé après l'actant disjoint (92), et non la 3^{ème} personne comme en innu (93) :

MÉNOMINI (Bloomfield, 1962)

(92) 3pl→1pl_{excl} (dépendant) = BV -e -yam -eh -wa:ʔ
 BV Diath Diath Pers NbrePers
 BV 1nonAgtActDisj 1plDép pl

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 552)

(93) 3pl→1pl_{excl} (dépendant) = BV -i -m -iht
 BV Diath Diath Pers+—Pers
 BV 1nonAgtActDisj 3Dép+3pl_{NA}

Par ailleurs, à l'instar du paradigme INDÉPENDANT, lorsque la 1^{ère} personne du pluriel est agent, il n'y a pas de distinction inclusif/exclusif, cette distinction n'est effective qu'avec une NON PERSONNE agent : dans ce cas, le pluriel inclusif est marqué par l'association du morphème de diathèse *-en* « 2nonAgt » et la marque du pluriel de la première personne *-(y)ah*. Il n'y a en outre, contrairement à l'innu, pas de formes sagittales pour les procès 3→2, ceux-ci se construisent simplement par la succession du morphème de diathèse *-en* « 2nonAgt » et celui de la 3^{ème} personne ou de la forme amplifiée de la 2^{ème} personne le cas échéant.

Les formes sagittales à travers les langues et les modes du paradigme dépendant : Oxford&Grishin (2022) – Lors du 54^{ème} Congrès des Algonquistes, Oxford & Grishin ont présentés les résultats de leurs travaux concernant les formes sagittales (*'portmanteau agreement'*) que l'on trouve au paradigme DÉPENDANT dans les langues algonquiennes. Dans notre perspective, illustrée au cours de notre analyse des données de l'innu-aimun, ces morphèmes sont des formes spécifiques témoignant des limites de l'indexation des actants selon leurs traits distinctifs respectifs dans le paradigme DÉPENDANT. Leur maintien ou non dans les autres modes du paradigme DÉPENDANT – qui, selon Oxford & Grishin se déclinent autour de l'opposition réélis/irrélis ou négatif, mais que nous traitons plutôt comme relevant davantage de l'attitude du locuteur quant à la valeur de vérité de la proposition qu'il énonce (cf. Chapitre 5, II.2 pour l'innu) – montre finalement comment l'évidentialité entre en jeu dans le marquage des actants, et rappelle les propriétés du marquage du 'temps' telles que nous les avons identifiées au paradigme INDÉPENDANT (cf. Chapitre 5, II.1). L'abandon, dans certaines langues, de certaines formes sagittales dans certains modes marqués pourraient relever de la morphologie : les formes sagittales en question ne se maintiendraient alors pas avec les morphèmes de modes impliqués. Or, Oxford & Grishin observent que, d'une manière générale, lorsque des 'formes sagittales' ne sont pas réutilisées dans les modes marqués, ce sont préférentiellement celles où l'agent est une personne proprement dite, jamais celles où l'agent

est une NON PERSONNE (ces dernières se maintiennent dans toutes les langues prises en compte par les auteurs, à tous les modes). Les formes sagittales ‘bloquées’ sont alors remplacées par un indice personnel : c’est le cas en algonquin du nord, illustré en (94).

ALGONQUIN DU NORD (Oxford & Grishin, 2022 : 1)

- (94) a. *sa:ki:h -ik*
 BV Diath
 aimer_{ANIM} 1sg→3Dép
 “I love him/her”
- b. *sa:ki:h -a: -w -a:n -e:n*
 BV Diath Mod₁ Pers Mod₂
 aimer_{ANIM} 3nonAgt Médiatf_{1&2}Dép₁ 1sgDép Médiatf_{1&2}Dép₂
 “I might love him/her”

OJIBWA DU SUD-OUEST [NISHNAABEMWIN] (Oxford & Grishin, 2022 : 1)

- (95) a. *wa:pam -ak*
 BV Pers
 voir_{ANIM} 1sg+3Dép
 “I see him/her”
- b. *waya:pam -a: -w -ak -e:n*
 CL.BV Diath Mod₁ Pers Mod₂
 Présupp. voir_{ANIM} 3nonAgt Médiatf_{1&2}Dép₁ 1sg+3Dép Médiatf_{1&2}Dép₂
 “I might see him/her”

INNU-AIMUN

- (96) a. *uapam -ak*
 BV Pers
 voir_{ANIM} 1sgDép+3Dép
 « (que) je le/la vois » (Drapeau, 2014 : 551)
- b. *uapam -a -u -tsh -e*
 BV Diath Mod₁ Pers Mod₂
 voir_{ANIM} 3nonAgt Médiatf_{1&2}Dép₁ 3Dép Médiatf_{1&2}Dép₂
 « (que) je le/la vois » (Drapeau, 2014 : 553)

INNU DE SHESHATSHIT (Oxford & Grishin, 2022 : 11)

- b'. Dépendant Médiatif 1sg→3 = BV -a: -w -ʃ -e:
 BV Diath Mod₁ Pers Mod₂
 BV 3nonAgt Médiatf_{1&2}Dép₁ 3Dép Médiatf_{1&2}Dép₂

INNU DE MAMIT (*ibid.*)

- b''. Dépendant Médiatif 1sg→3 = BV -a: -w -aʃ -e:
 BV Diath Mod₁ Pers Mod₂
 BV 3nonAgt Médiatf_{1&2}Dép₁ 1sgDép+3Dép Médiatf_{1&2}Dép₂

INNU DE PESSAMIT (*ibid.*)

- b'''. Dépendant Médiatif 1sg→3 = BV -a: -w -aʃ -e:
 BV Diath Mod₁ Pers Mod₂
 BV 3nonAgt Médiatf_{1&2}Dép₁ 1sgDép+3Dép Médiatf_{1&2}Dép₂

En ojibwa du sud-ouest (95) et en innu-aimun (96), le morphème ‘portemanteau’ semble maintenu, malgré la présence du morphème de diathèse (ce qui paraît alors redondant⁶⁸⁰). Les données des différentes variétés innues nuancent tout de même ces premières constatations : en effet, si dans les variétés de Mamit et de Pessamit le morphème ‘portemanteau’ (-*ak*) se maintient (en (96)b’’ et b’’’), l’analyse des formes de Sheshatshit, reprises en innu standard, est plus incertaine. Dans la configuration 1sg→3, il semble plutôt que seul l’indice de la NON PERSONNE (donc, le non-agent) apparaisse (cf. (96)b et b’’). Par ailleurs, la palatalisation de l’occlusive finale du morphème ‘portemanteau’ lorsqu’il est suivi du 2^{ème} élément du morphème discontinu de médiatif -*e*: dans les configurations 1sg→3 et 2sg→3 entraîne une indifférenciation de ces formes : soit on considère que c’est seulement le contexte morphophonologique qui fait que les morphèmes ‘portemanteaux’ -*at* « 2sg→3Dép » et -*ak* « 1sgDép=3Dép » – respectivement -*ək* et -*a:t* à Pessamit – deviennent homophones ; soit on reconnaît que, du fait de cette indistinction des morphèmes – particulièrement visible dans le parler de Sheshatshit ((96)b’) puisque l’initiale vocalique de l’indice personnel n’apparaît pas au médiatif – la personne proprement dite agent n’est pas véritablement indexée dans ces formes. Par ailleurs, Oxford & Grishin (2022 : 5) observent qu’en innu de Pessamit le morphème -*əʃəʔt*, qu’ils considèrent être une forme sagittale dans les configurations 1pl→3⁶⁸¹ à l’indicatif, est ‘bloqué’ au médiatif, et que l’indice personnel de la 1^{ère} personne exclusive -*a:ʃ* apparaît alors au sein de la forme verbale : BV-*a:-w-a:ʃ-e*.⁶⁸² (BV-3nonAgt-Médiatif_{1&2}Dép₁-1pl_{excl}Dép-Médiatif_{1&2}Dép₂). L’indexation de l’un ou l’autre des actants par l’indice personnel en remplacement des formes sagittales, et conjointement avec la présence du morphème de diathèse indexant le non-agent, met encore en évidence le jeu des différents traits distinctifs commandant l’indexation des actants sur la forme verbale. Celui-ci serait apparemment sensible aux paramètres relevant du marquage de l’évidentialité, par rapport notamment à la manière dont la valeur de vérité de la proposition est assumée ou non par le locuteur ou la locutrice (cf. Duval 2017). Le travail d’Oxford & Grishin met ainsi en évidence plusieurs choses : d’abord, que dans toutes les langues examinées, la variation dans le maintien ou non des morphèmes ‘portemanteaux’ ne concerne que les formes où une personne proprement dite est agent, jamais celles où la NON PERSONNE agit sur une personne proprement dite qui, elles, se maintiennent systématiquement. Ensuite, qu’à travers les langues prises en

⁶⁸⁰ Cependant, il semble également que ce morphème ne soit, dans ce cas, pas tant une forme sagittale qu’une forme de fusion des indices personnels de 1^{ère} et de 3^{ème} personne.

⁶⁸¹ Nous avons vu (cf. II.2c) que, là encore, l’analyse de ces morphèmes peut être approfondie.

⁶⁸² Les formes des modes marqués des langues comparées par les auteurs sont rassemblées dans les tableaux 4 et 5 à la fin du *handout* (Oxford&Grishin, 2022 : 11&12).

compte, les morphèmes ‘portemanteaux’ se conservent davantage dans les modes ‘en -w’ – caractérisés par l’attitude du locuteur quant à la valeur de vérité de la proposition (source d’information indirecte, négation, injonction prohibitive) que dans les modes ‘en -k’ relevant davantage de l’irréalis (impératif prohibitif/négatif, impératif futur, potentiel, conditionnel) – précisons que selon les langues, les modalités ne se déclinent pas toutes selon les mêmes paramètres épistémiques (certaines peuvent apparaître comme relevant de l’évidentialité dans une langue, de l’opposition réalis/irréalis dans une autre). Enfin, que les variations observées dans les langues peuvent impliquer différentes configurations actantielles, sans qu’une tendance générale puisse être dégagée – ce qui atteste somme toute de ce que nous avons déjà décrit comme la variation entre les langues de la sensibilité morphosyntaxique aux traits distinctifs.

Dans une perspective comparative plus générale, Cenerini (2017) démontre par ailleurs qu’au sein de la famille algonquienne, la non-indexation de la NON PERSONNE est généralement liée à la spécificité de l’actant personne proprement dite : plus ce dernier présente de traits, moins la NON PERSONNE a de chance d’être indexée. Elle met en avant l’échelle implicationnelle suivante : 1pl_{incl} > 2pl > 1pl > 2sg > 1sg qui, en termes de traits, se transcrit ainsi (selon la terminologie de Cenerini 2017) :

[LOCUTEUR]+[ASSOCIÉ]⁶⁸³+ [PLURIEL] > [ASSOCIÉ]+[PLURIEL] > [LOCUTEUR]+[PLURIEL]
> [ASSOCIÉ] > [LOCUTEUR]

Dans leur ensemble, ces observations corroborent notre approche de la morphosyntaxe algonquienne, sensible aux traits sémantiques distinctifs des actants, cette sensibilité étant déclinée plus ou moins spécifiquement au fil des variétés algonquiennes. Les observations de Cenerini permettent en outre de rendre compte de l’extension de la scission de l’alignement au paradigme DÉPENDANT, autre manifestation de variations morphosyntaxiques dans la famille algonquienne.

b/ Les morphèmes de diathèse et l’alignement

Nous avons abordé la problématique de l’alignement au paradigme DÉPENDANT en innu à partir de la distinction entre les deux paradigmes : l’un, l’INDÉPENDANT détermine les formes finies du verbes, dont les têtes de syntagmes constituants les prédicats syntaxiques, ses arguments sont directement concernés par l’attribution et la répartition des fonctions syntaxiques ; l’autre, le DÉPENDANT, est du côté des entités, ses actants ne sont

⁶⁸³ S’inspirant de Kucerova 2017 (KUCEROVA Iwona, 2017. « ϕ -features at the syntax-semantics interface : Evidence from nominal inflection », <https://ling.auf.net/lingbuzz/003483>), Cenerini considère l’interlocuteur comme l’associé du locuteur, partageant avec ce dernier le trait [PARTICIPANT] mais pas celui de [LOCUTEUR].

qu'indirectement concernés par la répartition des fonctions syntaxiques et sont principalement soumis aux contraintes d'indexation des actants selon leurs traits sémantico-syntaxiques. Ces contraintes, nous l'avons vu au cours de la section précédente, sont propres à chaque langue, d'où les variations observées. D'une manière générale, cependant, on pourrait s'attendre à ce que les scissions de l'alignement soient moins répandues au paradigme DÉPENDANT. Oxford remarque pourtant que de nombreuses langues « have made the Conjunct and Independent more alike by extending the inverse marker [= le morphème de voix marquée] to some or all Conjunct forms » (Oxford, 2017c : 23). Comment rendre compte de cette tendance au sein du modèle que nous suivons jusqu'à présent ? Dans les formes dépendantes du proto-algonquien tel qu'il est reconstruit par Bloomfield et par Goddard, l'opposition entre un alignement neutre (accusatif) et un alignement marqué (ergatif) concerne uniquement les procès qui jouent entre les arguments relevant de la NON PERSONNE, animée et inanimée (Oxford 2017b : 12). Seules trois langues auraient conservé ce système : le kickapoo, le maliset-passamaquoddy et certaines variétés dites conservatrices de micmac (*ibid.*). L'extension du morphème de voix marquée dans les autres langues algonquiennes suit néanmoins une certaine continuité :

Meskwaki, for example, has extended the inverse theme sign [= le morphème de voix marquée] to $0 \rightarrow \text{SAP}^{684}$ forms, while Menominee and all Cree and Ojibwe dialects have extended it to both $0 \rightarrow \text{SAP}$ and $X \rightarrow \text{SAP}$ forms. Certain languages have gone even further than this, extending the inverse theme sign to certain $3 \rightarrow \text{SAP}$ forms as well. (Oxford, 2017b : 12)

Par ailleurs, la potentielle 'extension' de la voix marquée dans les formes entre personnes proprement dites à l'INDÉPENDANT est aussi valable au DÉPENDANT : en blackfoot dans les formes $2 \rightarrow 1$, en arapaho dans les formes $2 \rightarrow 1\text{pl}$ et dans certaines variétés d'ojibwé dans les formes $1\text{pl} \rightarrow 2$ (Oxford 2017c : 21). Il est alors fort probable que l'analyse avancée pour rendre compte des formes du paradigme INDÉPENDANT soit la même pour le paradigme DÉPENDANT : dans ces cas, les contraintes portant sur l'attribution des fonctions syntaxiques aux différents actants selon leurs rôles sémantiques respectifs et leurs traits distinctifs se confondent avec celles de l'indexation des actants au paradigme DÉPENDANT. Dans une perspective comparative, Oxford distingue 3 groupes de langues permettant de cerner les différentes dimensions de l'extension de la voix marquée au paradigme DÉPENDANT (Oxford, 2017c : 24 à 27) :

⁶⁸⁴ « 0 » désigne un actant inanimé, « SAP » renvoie à 'Speech Act Participant' – donc les personnes du dialogue, et X représente un agent non-spécifié (équivalent du « on » du français, voire d'une construction passive supprimant le rôle d'agent).

- Dans les langues de l'Est, la voix marquée peut s'étendre à l'ensemble des configurations dont le non-agent est une personne du dialogue, que l'agent soit inanimé, une NON PERSONNE animée, ou X. La comparaison de l'extension de la voix marquée selon les langues montre un *cline* qui met en évidence la hiérarchie implicationnelle suivante : 2pl > 1pl > 2sg > 1sg (Oxford, 2017c : 24), où l'on trouve à gauche l'actant non-agent correspondant aux formes auxquelles la voix marquée s'étend en priorité ; ce qui, en termes de traits distinctifs, reprend à l'inverse l'ordre des hiérarchies actanciennes que nous avons identifiées, et conforte donc notre modèle analytique.
- Dans les langues centrales, la voix marquée peut être totalement absente des formes où une personne proprement dite est non-agent, même si l'agent est un inanimé ou X⁶⁸⁵ ; c'est notamment le cas du kickapoo. Dans d'autres langues centrales, l'extension de la voix marquée (par rapport au modèle proto-algonquien) suit globalement le même modèle que les langues de l'est, à ceci près qu'elle concerne préalablement le type d'agent NON PERSONNE (inanimé, ou/et X, ou/et animé), et ne distingue pas les personnes proprement dites strictes entre elles (1sg et 2sg). La voix marquée s'étend ainsi d'abord à toutes les formes [INANIMÉ] → [PERSONNE], puis X → [PERSONNE], pour enfin retrouver la hiérarchie implicationnelle à l'œuvre dans les langues de l'Est, telle que, avec un agent NON PERSONNE animé, les formes « inverses » se retrouvent d'abord lorsque le non-agent est : 2pl > 1pl > 1sg ou 2sg (Oxford, 2017c : 25).
- Le troisième groupe de langues identifié rassemble les langues des Plaines. En blackfoot, nous avons vu que la voix marquée est présente dans l'ensemble du paradigme, mais en cheyenne et en arapaho, cette extension est partielle (Oxford, 2017c : 26-27). En cheyenne, la voix marquée s'étend à tout le paradigme avec agent X, ainsi qu'aux formes où l'agent est une NON PERSONNE animée ou inanimée, et le non-agent une personne proprement dite amplifiée. Jusqu'ici, tous les cas inventoriés sont compatibles avec notre modèle d'analyse impliquant la sensibilité de la morphosyntaxe aux traits distinctifs respectifs de chaque actant. Le cas de l'arapaho montre un degré de subtilité encore supérieur à ce que nous avons établi pour rendre compte des données de l'innu. Dans cette langue, lorsque le non-agent est une personne amplifiée ou une 2^{ème} personne (soit les configurations 3 → 2pl/1pl/2sg), on observe l'intervention de la voix marquée, remplaçant le morphème de diathèse qui, sinon, indique la personne non-agent. Cette extension va jusqu'aux formes 3 → 1sg mais un autre paramètre est alors introduit, qui prend en compte le nombre de la NON PERSONNE agent. Ainsi, les formes 3sg → 1sg présentent un alignement ergatif, mais pas les formes 3pl → 1sg. Là encore, c'est bien un trait distinctif (celui de [PLURIEL] versus [SINGULIER]) qui conditionne le point de rupture entre l'alignement accusatif et l'alignement ergatif des formes verbales dépendantes de l'arapaho impliquant une personne proprement dite et une NON PERSONNE.

D'une manière générale, et même si cela demanderait une étude plus approfondie pour chaque langue afin d'établir une représentation précise, il semble que les variations observées au sein de la famille algonquienne (en tout cas, dans les langues dont nous avons pu étudier brièvement une partie des paradigmes) puissent être attribuées à des variations de la sensibilité morphosyntaxique aux différents traits distinctifs des actants.

⁶⁸⁵ X indique un agent indéfini, non-identifié ou non-spécifié, voir 'effacé' (cf. Chapitre 10, I.1).

Enfin, précisons que dans les configurations où le morphème de voix marquée remplace celui indexant le non-agent, l'indice personnel qui le suit indexe systématiquement le non-agent – sauf dans une variante odawa (*nishnaabemwin*) de Parry Island où, dans les configurations $3 \rightarrow 1\text{pl}_{\text{excl}}$, la voix marquée est exceptionnellement suivie de deux indices personnels renvoyant respectivement au non-agent et à l'agent⁶⁸⁶. L'apparente 'extension' du morphème de « voix inverse » correspond par conséquent bien toujours à l'opposition entre deux alignements, l'un accusatif (97)a, l'autre ergatif (97)b, même si d'autres types d'alignements peuvent être identifiés selon les configurations, en dehors de l'opposition accusatif/ergatif.

CRI DES PLAINES (Oxford & Grishin : 2022, 3)

- (97) a. *wa:pam -a: -ya:hk*
 BV Diath Pers
 BV 3nonAgt 1pl_{excl}
 “we see him/her”
- a. *wa:pam -iko -ya:hk*
 BV Diath Pers
 BV VxSpé 1pl_{excl}
 “s/he sees us_{excl}”

Dans les formes données en (97), les morphèmes de diathèse s'opposent : en (97)a, le morphème de diathèse indexe le non-agent et détermine un alignement accusatif où c'est l'agent qui est indexé par l'indice personnel. En (97)b, la voix marquée signale uniquement l'alignement ergatif – indépendamment du type d'agent –, tandis que l'indice personnel indexe cette fois le non-agent. Ces données corroborent une nouvelle fois notre analyse du « système direct-inverse » en termes de voix et d'alignement.

c/ Les langues *nishnaabemwin* et l'expression du temps

Un autre paramètre censé – en innu du moins – opposer le paradigme INDÉPENDANT et le paradigme DÉPENDANT est l'expression du temps verbal, prérogative supposée du paradigme INDÉPENDANT selon notre analyse des données de l'innu. À ce titre, la description des langues *nishnaabemwin* telle que réalisée dans la *Nishnaabemwin Reference Grammar* (Valentine 2001), où l'on peut constater que le prétérit est aussi bien exprimé dans les formes indépendantes que dans les formes dépendantes, mérite que l'on s'y attarde, afin de préciser

⁶⁸⁶ Nous avons cité ces formes en (89)a&b. Oxford interprète *-ya:ngid* comme une forme sagittale $3 \rightarrow 1\text{pl}_{\text{excl}}$ occupant la place du suffixe central ('*central suffix slot*'), ce qui témoignerait d'une certaine redondance avec le morphème de voix marquée, et qui lui fait considérer cette forme odawa comme un état intermédiaire reflétant le changement en cours (Oxford, 2017c : 13-14). Elle nous semble consister en une séquence *-ya:ng-id* où se succèderait respectivement l'indice de 1pl_{excl} *-ya:ng* et celui de la NON PERSONNE *-id* – la redondance dans l'expression de la diathèse n'a alors pas lieu d'être.

notre conception de l'expression du 'temps' verbal dans les langues algonquiennes, et notamment en innu-aimun.

OJIBWE [NISHNAABEMWIN] (Oxford, 2017b : 2)

- (98) a. *ni- wa:pam -a: -ssiw -a:na: -pan -ek*
 Pers BV Diath Nég NbrePers Tps -Pers
 1 BV VxNeutre Nég 1pl Prét 3pl_{NA}
 "we didn't see them"
- b. *wa:pam -a: -ssiw -ank -it -wa: -pan*
 BV Diath Nég Pers Pers NbrePers Tps
 BV VxNeutre Nég 1pl_{incl} 3Dép pl Prét
 "we didn't see them"

Remarquons d'abord que le suffixe de prétérit que l'on trouve sur les formes en (98) – où l'on trouve en a. une forme verbale indépendante et en b. une forme verbale dépendante – est vraisemblablement le cognat du suffixe innu *-(i)pan*, caractérisant les formes prétérites indépendantes n'impliquant que des arguments NON PERSONNE et apparaissant par ailleurs (contrairement à *-(i)t(i)* qui marque le prétérit dans les autres formes verbales indépendantes) sur certaines bases nominales (cf. Chapitre 5, I). Cette propriété est également partagée par le suffixe de prétérit du nishnaabemwin, noté */-ban/* dans la *Nishnaabemwin Reference Grammar*⁶⁸⁷ :

A PRETERIT ending can be added to nouns to express relations that are no longer in effect, such as ownership or relationship, the latter due to the passing away of the relative. (Valentine, 2001 : 206)

Dans l'extrait d'énoncé en (99) ci-dessous, le suffixe *-ban* porte sur le nom désignant le grand-père et précise que ce dernier est décédé :

EASTERN OJIBWA [NISHNAABEMWIN] (Valentine, 2001 : 208)

- (99)(...) *n- gii- baawijiiw -aa ndi- mishoomis -im -ban (...)*
 Pers MqAsp BV Diath Possr BN Diath Asp
 1 Accomp accompagner VxNeutre Poss1 grand-père ApplPoss Parft
 "(...) I used to go around with my late grandfather (...)"

Puisqu'il apparaît également sur des syntagmes désignant des entités, y compris lorsque ces dernières ne sont pas en position de prédicat syntaxique (et quand bien même celles-ci sont relationnelles) comme en (99), il n'y a *a priori* pas de contre-indication à ce que le suffixe de prétérit apparaisse aussi sur une forme verbale dépendante, dont la fonction est précisément de référer à une entité d'un certain ordre. Valentine décrit ainsi le 'mode prétérit' :

Preterit mode is prototypically used to indicate verbal action that has reached a point of completion prior to some reference point, usually

⁶⁸⁷ À la différence de l'innu, les langues nishnaabemwin n'ont pas fait l'objet d'une standardisation, la notation de certains morphèmes peut donc varier d'un auteur à l'autre.

the moment of speaking (the same orientational point as used for present tense). (Valentine, 2001 : 198)

En somme, plutôt qu'à un 'mode' 'prétérit', si l'on suit la définition de Valentine le morphème *-ban* en question renvoie davantage à un aspect parfait – un repérage interne au procès (niveau 2 de Dik) –, et non à l'expression du temps verbal tel que nous l'avons établi pour l'innu, qui, lui, organise le repérage du procès de manière externe.

De la même manière, Valentine présente plusieurs éléments préverbaux censés indiquer le temps, notamment passé ou futur. Ainsi, à propos du 'passé' :

Past tense is used to make reference to events that took place prior to the time of speaking, or prior to some other established temporal reference point within a discourse. Past tense is expressed in a variety of ways in Nishnaabemwin, but most commonly by means of the preverb *gii-*. (Valentine, 2001 : 760)

Nous avons vu dans la partie II du Chapitre 5 que la distinction entre temps, aspect et mode est plus facile à saisir – du moins dans le cadre de notre travail – rapportée aux différents niveaux de Dik : l'aspect formalise un repérage interne au procès (niveau 2), le temps un repérage externe (niveau 3), et le mode repère l'énoncé par rapport aux autres mondes possibles au niveau propositionnel (niveau 4). De fait, dans les langues, certaines marques peuvent présenter un amalgame de ces différents types de repérages. La définition du 'préverbe' de passé *gii-* laisse en effet penser que ce dernier réfère au temps, puisqu'il repèrerait le procès comme 'antérieur' à une référence temporelle donnée. On retrouve *gii-* indifféremment sur des formes verbales dépendantes ou indépendantes (100), bien que Valentine observe une certaine variation dans le discours lorsqu'il y a plusieurs propositions successives. Les formes verbales dépendantes ont alors tendance à être moins marquées par *gii-* (Valentine, 2001 : 762).

NISHNAABEMWIN (WALPOLE ISLAND) (Valentine, 2001 : 761)

(100) <i>gii-</i>	<i>mnoo-</i>	<i>yaa</i>	<i>-w</i>	<i>-ag</i>	<i>gye</i>	<i>go</i>	<i>gii-</i>	<i>maajiishkaa</i>	<i>-w</i>	<i>-ag</i>
MqAsp	Qualif	COP	Tps	–Pers	Connect	MqDisc	MqAsp	BV	Tps	–Pers
Accomp	bien	Exist	Neutre	3pl _{NA}	et	Assert ^o	Accomp	prosperer	Neutre	3pl _{NA}
<i>binoojiiny-an</i>	<i>eshkam</i>				<i>gii-</i>	<i>baatiinh</i>	<i>-aa</i>	<i>-waa</i>	<i>-d</i>	
BN	Cas	AdvDeg			MqAsp	BV	Diath	NbrePers	Pers	
enfant	Obl	graduellement			Accomp	être-nombreux	VxNeutre	pl	3Dép	

“They lived happily and were fortunate and in the course of time had many children.”

Dans l'exemple ci-dessus, on trouve deux formes verbales indépendantes, *mnoo-yaa-w-ag* et *maajiishkaa-w-ag*, et une forme verbale dépendante *baatinh-aa-waa-d* ; toutes trois sont précédées de *gii-*, que nous considérons comme un auxiliaire aspectuel d'accompli, à l'instar

normalement en finale ont subi une apocope, ou bien se présentent sous une forme réduite du fait de cette position finale : en (101)d, on aurait en fait comme forme sous-jacente BV-*m-in(aa)* « BV-ActDisj-1pl » et en (101)e on aurait BV-*m(-waa)* « BV-ActDisj-pl ». En effet, si l'on observe les formes correspondantes au parfait ou au dubitatif, où les suffixes de parfait et de dubitatif succèdent aux suffixes de nombre, ces derniers sont bien présents dans leur forme 'pleine' en (102)d&e :

NISHNAABEMWIN (Valentine, 2001 : 232)

(102) a. 1sg/2sg (indépendant prétérit) =	<i>n-/g-</i>	BV	<i>-naa</i>	<i>-ban</i>	
	Pers	BV	Tps	Asp	
	1/2	BV	Neutre _{1&2}	Parft	
b. 3sg (indépendant prétérit) =	BV	<i>-wi</i>	<i>-ban</i>		
	BV	Tps	Asp		
	BV	Neutre	Parft		
c. 3Obl (indépendant prétérit) =	BV	<i>-wi</i>	<i>-ban</i>	<i>-iin</i>	
	BV	Tps	Asp	-Pers	
	BV	NeutreParft	3Obl		
d. 1pl _{excl} (indépendant prétérit) =	<i>n-</i>	BV	<i>-m</i>	<i>-inaa</i>	<i>-ban</i>
	Pers	BV	Diath	Pers+Tps	Asp
	1	BV	ActDisj	1pl+Neutre _{1&2}	Parft
e. 2pl (indépendant prétérit) =	<i>g-</i>	BV	<i>-m</i>	<i>-waa</i>	<i>-ban</i>
	Pers	BV	Diath	NbrePers+Tps	Asp
	2	BV	ActDisj	pl+Neutre	Parft

Dans les formes ci-dessus, la présence du suffixe *-naa* en (102)a et son absence en (102)d&e pourraient laisser penser qu'il marque le singulier des personnes proprement dites, plutôt qu'une neutralisation des oppositions de temps spécifique des personnes proprement dites⁶⁹¹. Cependant, pour rendre compte des données de l'innu (cf. notamment dans ce chapitre I.1c), nous avons pris appui sur l'hypothèse formulée par Oxford stipulant que le marquage du temps, pour les personnes proprement dites, a fusionné dans certaines langues avec les morphèmes de pluriel correspondants. Il n'y a pas de raison que cette hypothèse ne s'applique pas aux langues nishnaabemwin. Ainsi, on aurait en fait au paradigme INDÉPENDANT une opposition entre *-naa* « Tps : Neutre_{1&2} » et *-wi* « Tps : Neutre », qui n'apparaît pas lorsque les actant sont au pluriel. Cette analyse rend plus 'réguliers' les paradigmes, puisque cela permet d'opposer au paradigme INDÉPENDANT les morphèmes *-naa* et *-wi* en (102)a et (102)b&c, et leur absence en (101)a&b du fait de leur position finale. Le morphème *-wi* ne peut par ailleurs pas être analysé comme le singulier de la NON PERSONNE puisqu'il apparaît dans les formes où l'actant unique est une NON PERSONNE plurielle :

⁶⁹¹ Il serait par ailleurs, au même titre que les indices personnels pluriels en (101)d&e, sujet à la syncope en position finale ((101)a), de même que le *-w(i)* de la NON PERSONNE en (101)b.

NISHNAABEMWIN (Valentine, 2001 : 232)

- (103) a. 3pl (indépendant indicatif) = BV *-w* *-ag*
 BV Tps *-Pers*
 BV Neutre 3pl
- b. 3pl (prétérit positif) = BV *-wi* *-ban* *-iig*
 BV Tps Asp *-Pers*
 BV Neutre Perf 3pl

Cette opposition entre *-naa* et *-wi* n'apparaît pas dans les formes du paradigme DÉPENDANT, ce qui conforte l'idée qu'il s'agisse de morphèmes de 'temps' (à l'instar de *-n* et *-w* en innu) :

NISHNAABEMWIN (Valentine, 2001 : 236)

- (104) a. 1sg (dépendant) = BV *-yaanh*
 BV Pers
 BV 1sgDép
- b. 3sg (dépendant) = BV *-d*
 BV Pers
 BV 3Dép
- c. 3pl (dépendant) = BV *-waa* *-d*
 BV NbrePers Pers
 BV pl 3Dép
- d. 3Obl (dépendant) = BV *-ni* *-d*
 BV Diath Pers
 BV ApplOBL 3Dép
- e. 1pl_{excl} (dépendant) = BV *-yaang*
 BV Pers
 BV 1pl_{excl}Dép
- f. 2pl (dépendant) = BV *-yeg*
 BV Pers
 BV 2plDép
- (105) a. 1sg (dépendant prétérit) = BV *-yaam*⁶⁹² *-baanh*
 BV Pers Asp
 BV 1sgDép Parft
- b. 3sg (dépendant prétérit) = BV *-pan*⁶⁹³
 BV Pers+Asp
 BV 3Dép+Parft
- c. 3pl (dépendant prétérit) = BV *-waa* *-paan*
 BV NbrePers Pers+Asp
 BV pl 3Dép+Parft
- d. 3Obl (dépendant prétérit) = BV *-ni* *-pan*
 BV Diath Pers+Asp
 BV ApplOBL 3Dép+Parft
- e. 1pl_{excl} (dépendant prétérit) = BV *-yang* *-iban*
 BV Pers Asp
 BV 1pl_{excl}Dép Parft

⁶⁹² La nasale [n] subit une assimilation devant [b].

⁶⁹³ “The preterit suffix /-bany/ attaches directly to stems ending in the third person conjunct [DÉPENDANT] suffix /-d/, and the combination of /d+b/ produces a [p]” (Valentine, 2001 : 227).

f. 2pl (dépendant prétérit) = BV *-yego -ban*
 BV Pers Asp
 BV 2pl Parft

On constate, en observant les formes en (104) et en (105) qu'au paradigme DÉPENDANT, on n'identifie aucun morphème de temps – et, *a fortiori*, on ne peut donc opposer aucun morphème de temps spécifique aux personnes proprement dites ou à la NON PERSONNE – ni en l'absence de marques de mode ou d'aspect (104), ni en leur présence (105). La morphophonologie des langues nishnaabemwin semble ainsi rendre à première vue plus complexe leur analyse, mais on retrouve bien, dans les formes verbales monovalentes, l'opposition entre deux morphèmes spécifiques à certaines configurations actantielles au paradigme INDÉPENDANT, qui n'est pas identifiable au DÉPENDANT⁶⁹⁴. Au regard de ce que nous avons établi à partir de l'analyse des formes verbales monovalentes en (101), (102), (104) et (105), nous stipulons donc que le morphème de temps neutre spécifique aux personnes proprement dites⁶⁹⁵ est *-(a)naa*, mais qu'il n'apparaît que lorsqu'il est suivi d'un autre morphème (*i.e* le morphème de parfait *-ban(y)* ou celui de dubitatif *-dig(en)*). Le morphème *-m*, observé au paradigme INDÉPENDANT en (101)d&e et (102)d&e, correspondrait au morphème de diathèse marquant la 'référence disjointe' (une NON PERSONNE non-coréférentielle), et signalant donc par-là la présence de la NON PERSONNE dans le pluriel des personnes proprement dites⁶⁹⁶. Morphophonologiquement, *-m* précédant *-(a)naa* entraînerait la suppression de ce segment (par syncope), d'où l'absence de *-(a)naa* dans les formes impliquant une personne amplifiée, ce qui est une autre manière de formuler l'hypothèse d'Oxford (2014 : 268). Les morphèmes de 'temps neutre' se maintiennent, dans les langues nishnaabemwin, dans les formes monovalentes perfectives du paradigme INDÉPENDANT. En revanche, ils sont absents dans les formes, tant indicatives que perfectives, du paradigme DÉPENDANT. Dans les formes verbales bivalentes des langues nishnaabemwin de l'INDÉPENDANT, l'identification des morphèmes de 'temps' est

⁶⁹⁴ Qu'ils relèvent véritablement ou non du 'temps' verbal n'est qu'une affaire d'étiquette, motivée en innu par le fait que le *-pan*, en synchronie, est intégré au paradigme du prétérit de l'INDÉPENDANT où il opère cette distinction entre les différentes configurations actanciennes, et qu'il n'apparaît pas au DÉPENDANT.

⁶⁹⁵ Ce morphème apparaît également dans les bases verbales bivalentes où intervient un inanimé avec un autre actant [ANIMÉ], qu'il y ait ou non une personne proprement dite impliquée. Ce n'est en revanche pas le cas dans les formes verbales monovalentes, où l'on trouve *-w(i)* (s'il n'est pas syncopé). Du fait de l'inadaptation des inanimés, en termes de traits sémantiques distinctifs, aux procès bivalents impliquant des actants [ANIMÉ], ce serait alors la marque des personnes proprement dites – les marques de temps semblant avoir une dimension évidentielle dans ces langues – qui interviendrait.

⁶⁹⁶ Dans les formes verbales bivalentes impliquant à la fois une NON PERSONNE et une personne proprement dite amplifiée, il existe une variation dialectale dans la présence de *-m* tant au paradigme DÉPENDANT qu'à l'INDÉPENDANT, mais ne elle ne relève cependant pas des mêmes dialectes selon le paradigme.

particulièrement délicate : si l'on retrouve certaines traces de *-naa* à l'indicatif⁶⁹⁷, *-w* semble totalement absent, même dans les formes dont les actants relèvent de la NON PERSONNE.

Les divergences entre les paradigmes de l'innu et ceux des langues nishnaabemwin quant à l'expression supposée du 'temps verbal' témoignent en fait d'une organisation différente du repérage des procès ou entités selon les niveaux de Dik. En innu et en nishnaabemwin, on trouve au DÉPENDANT comme à l'INDÉPENDANT le marquage de l'aspect accompli par une marque en position préverbale – *tshi-* en innu, *gii-* en nishnaabemwin. En revanche, les paradigmes neutre et 'prétérit' de l'innu-aimun présentent un mélange de deux marques déterminant une scission liée aux configurations actanciennes : ainsi, au prétérit, on trouve *-iti* (probablement un véritable prétérit) lorsqu'il y a au moins une personne proprement dite impliquée dans le procès, et *-pan* (qui serait en fait plutôt un parfait – marquant par ailleurs certaines entités désignées par des substantifs nominaux –, mais qui est inclus dans le paradigme du prétérit et peut donc être ainsi interprété) lorsque le ou les actants relèvent de la NON PERSONNE uniquement (inanimé compris)⁶⁹⁸. Dans les langues nishnaabemwin, on n'observe pas la même répartition de ces morphèmes : la scission de marquage du 'temps' neutre au paradigme INDÉPENDANT est très irrégulière, particulièrement dans les formes bivalentes, mais elle ne concerne que les formes indépendantes, et on la retrouve aussi au prétendu 'prétérit' (ainsi qu'au dubitatif) où les morphèmes de 'temps' neutre précèdent, le cas échéant, ce qui constitue en fait des marques d'aspect ou de mode. Dans les formes finalement mieux étiquetées comme « perfectives » que « prétérites », tant au paradigme DÉPENDANT qu'au paradigme INDÉPENDANT, on retrouve le morphème *-ban(y)* peu importe les configurations actanciennes⁶⁹⁹. En définitive, il n'y aurait qu'une seule expression du 'temps' verbal en nishnaabemwin, qui marquerait justement la neutralisation des oppositions de temps – ce qui revient finalement à exprimer en termes d'évidentialité, la perspective dans laquelle est placée le procès : celle du locuteur ou de l'interlocuteur, celle d'une NON PERSONNE extérieure au dialogue. Le repérage 'temporel' est alors opéré morphosyntaxiquement par des morphèmes d'aspect ou de mode, et lexicalement, entre autres, par des termes invariables faisant office d'adverbes temporels⁷⁰⁰.

Ce que nous venons de traiter au cours de cette sous-section démontre l'intérêt primordial d'aborder chaque système linguistique comme un ensemble à part en entière. D'une certaine

⁶⁹⁷ Dans les formes 'prétérites' de la grammaire (Valentine, 2001 : 288), on retrouve *-naa* dans toutes les formes impliquant un inanimé ou une personne proprement dite stricte (en l'absence d'une personne du dialogue amplifiée).

⁶⁹⁸ Cf. Chapitre 5, II.1.

⁶⁹⁹ Au paradigme INDÉPENDANT il est alors précédé, ou non, de *-naa* selon les actants impliqués.

⁷⁰⁰ L'expression du temps en nishnaabemwin est décrite en détail dans la *Nishnaabemwin Reference Grammar* (Valentine, 2001 : 758 & sqq).

manière, notre démonstration a recours à une forme de tautologie, considérant qu'en innu il y a bien une forme d'expression du temps parce qu'elle s'exprime à l'INDÉPENDANT et non au DÉPENDANT, tandis que dans les langues nishnaabemwin, ces oppositions relèveraient davantage du mode ou de l'aspect, parce que, justement, elles s'expriment tant sur les formes verbales indépendantes que dépendantes. Nous avons cependant montré qu'il y avait bien, en nishnaabemwin des morphèmes (*-naa* et *-wi*) qui se trouvent à l'INDÉPENDANT mais pas au DÉPENDANT, et que ces derniers peuvent, sur la base de la comparaison avec les données de l'innu, correspondre aux morphèmes de 'temps neutre' observé dans cette langue (qui comportent en réalité une dimension évidentielle). Il nous apparaît par conséquent capital de considérer avant tout un système dans son ensemble pour envisager la comparaison avec d'autres langues, plus ou moins proches, où l'organisation de la référence ou, dans le cas présent, le repérage du procès, peuvent être modélés d'une toute autre manière⁷⁰¹.

Ce chapitre a entrepris de décortiquer les mécanismes d'indexation des actants sur les formes verbales, principalement les formes verbales bivalentes, dans les différents paradigmes. Nous avons mis en évidence le rôle primordial des traits sémantiques distinctifs des différents actants, qui déterminent des contraintes sur l'instanciation des rôles sémantiques et éventuellement, selon les paradigmes, sur le type d'alignement. Ces traits sémantiques, associées aux bases dont nous avons vu, tout au long du chapitre précédent, qu'on pouvait les classer selon le nombre et le type d'actants qu'elles sont susceptibles de sélectionner (avec plus ou moins de contraintes), agissent donc comme autant de micro-prédicats. Ces associations entre les sèmes de la base verbale et ceux de ses potentiels arguments déterminent alors tout un système de voix et d'alignement dont résulte, selon nous, l'apparente complexité morphosyntaxique de ces langues. Notre dernière partie explore alors ces mécanismes de diathèse, de voix et d'alignement dans les langues algonquiennes, et rend compte des enjeux typologiques et épistémologiques mis en évidence par notre analyse des données de l'innu-aimun.

⁷⁰¹ C'est notamment l'un des écueils d'une partie de la typologie contemporaine qui compare les langues sur la base de quelques exemples soigneusement choisis sans prendre en compte les subtilités qui font de chaque langue un objet unique. Plutôt que de tâcher de définir un phénomène en considérant une panoplie de systèmes tous différents les uns des autres, jusqu'à noyer l'intérêt de l'identification de ce phénomène à travers les langues, il semble plus raisonnable et heuristique de chercher à saisir les mécanismes du langage de la manière la plus abstraite qui soit (analyse en constituants immédiats, niveaux de Dik, ordres d'entité de Lyons, etc.) afin de définir ce qu'il y a de commun, et comment, de-là, chaque langue se distingue les unes des autres.

QUATRIÈME PARTIE

VOIX, DIATHÈSE ET ALIGNEMENT DANS LA MORPHOSYNTAXE ALGONQUIENNE

Cette quatrième et dernière partie rassemble les enjeux typologiques et épistémologiques mis en évidence par l'analyse des données de la langue innue – en corrélation avec d'autres langues algonquiennes – que nous avons menée au cours de nos Deuxième et Troisième Parties. Le Chapitre 9 donne une vision globale de ce qui a été décrit dans les langues algonquiennes comme le système (de voix) « direct-inverse », et que nous considérons relever d'un phénomène de scission de l'alignement selon les paramètres définis par notre approche de la morphosyntaxe verbale de ces langues. Le Chapitre 10 approfondit les interactions entre les opérations sur la diathèse et le système de voix et d'alignement en innu-aimun, ce qui consolide davantage notre analyse. Enfin, le Chapitre 11 tire partie de notre analyse de la morphosyntaxe algonquienne en termes de voix et d'alignement en formulant plusieurs clés d'analyse, et développe de nouvelles perspectives de description des langues algonquiennes.

Chapitre 9 : Le système « direct-inverse » Considérations épistémologiques et analyse en termes de voix et d'alignement⁷⁰²

“Researchers have not reached a consensus on analyzing inverse languages. They have defined inverseness and characterized inverse behavior in a variety of ways (...). This variation in views is probably due to the variability in the formal manifestations of inverseness.”
(Klaiman, 1992 : 232)

Les langues algonquiennes sont connues pour présenter dans leurs paradigmes verbaux un système dit « inverse » ou « direct-inverse ». Ce phénomène morphosyntaxique a fait l'objet de nombreuses discussions, tant concernant son analyse qu'au sujet de sa portée typologique. La terminologie idiosyncratique développée autour de l'« inverse » contribue à isoler les langues algonquiennes, en restreignant les possibilités de comparaison dans une perspective typologique avec d'autres langues du monde. La légitimité du système « direct-inverse » a souvent été remise en question au sein même du système algonquien (voir notamment Zúñiga 2006) et certains linguistes travaillent à une nouvelle approche (Déchaine 1999, Bruening 2005, Oxford 2014, 2017).

En quoi consiste fondamentalement l'« inversion » dans les langues algonquiennes ? En cri des Plaines, où le verbe transitif prend les marques personnelles à la fois de l'agent et du patient, on constate que ni la forme, ni la position de ces marques (celle-ci étant fixe), n'indiquent leur fonction ou leur rôle sémantique, c'est un morphème dit de « thème inverse » (« Inv », qui s'oppose au morphème de thème direct « Dir ») qui désambigüise la forme verbale :

CRI DES PLAINES (Zúñiga, 2006 : 76)

(1)	a.	<i>ni-</i>	<i>se:kih</i>	-a:	<i>-w</i>		b.	<i>ni-</i>	<i>se:kih</i>	-ikw	<i>-w</i>
		Pers BV	« Thème »	Tps				Pers BV	« Thème »	Tps	
		1	faire-peur	« Dir »	Neutre			1	faire-peur	« Inv »	Neutre
		“I frighten him/her”						“s/he frightens me”			

Les termes d'« inverse » ou « inversion » en sont venus à s'appliquer à des langues de plus en plus diverses, jusqu'à inclure certaines langues indo-européennes, comme l'espagnol ou le grec moderne⁷⁰³. Klaiman, dans l'introduction de son article sur les langues 'à inverse', définit ainsi son sujet :

⁷⁰² Cette section reprend pour une grande partie notre article paru dans le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* (Agnès 2013).

⁷⁰³ Voir dans Givón 1994, les articles : « The pragmatics of de-transitive voice in Spanish : From passive to inverse ? », de Raquel Hidalgo ; et « The pragmatics of Modern Greek Voice : Active, inverse and passive », de Katy Roland.

Inverseness may be broadly characterized as a variety of structural organization in which a transitive, non-reflexive predication is specially marked in case a first or second person referent corresponds to a nonsubject logical role. (Klaiman , 1992, : 227)

La précaution dont l'auteur entoure cette définition – utilisation du modal « may » et de l'adverbe « broadly » – se trouve rapidement justifiée puisqu'il précise un peu plus loin qu'aucun consensus n'a encore été trouvé en ce qui concerne l'analyse des langues 'à inverse', ce qui serait dû à la variabilité des manifestations de l'« inverse » (Klaiman, 1992 : 232). L'« inverse » apparaît donc comme un phénomène pouvant recouvrir une grande diversité de structures à travers les langues. C'est précisément cette diversité qui suscite la présente discussion : étant donné que le concept de « voix inverse » peut renvoyer à des organisations morphosyntaxiques différentes selon la langue dont il est question, on peut s'interroger sur le fondement d'un tel concept dans le vocabulaire de la typologie linguistique.

Ce chapitre a ainsi pour objectif d'exposer la notion d'« inverse », qui constitue le centre polémique de notre réflexion, telle qu'elle est décrite et analysée par plusieurs linguistes, inspirés notamment d'une tradition héritée des premières descriptions algonquiennes. L'imbroglio terminologique dans lequel s'inscrit cette notion nous conduit à introduire d'abord les premières utilisations et conceptions du terme (I.). Suivant cette perspective, nous présenterons ensuite le cas d'une langue algonquienne, le cri des Plaines, considérée comme un 'classique' de la littérature sur ce sujet (II.). Cette approche nous permet d'aborder en outre d'autres notions, également spécifiques de ce type de description des langues, telles que la « direction », l'« obviation » (que nous avons traitée au Chapitre 4), ou encore le concept de « hiérarchie des personnes ». Cette première définition constitue un point de départ concret et nous permet d'entreprendre un tour d'horizon des multiples conceptions de l'inverse à travers différents travaux ayant recours à cette notion. En III., nous parcourons les usages, élargissements et interprétations qu'ont pu faire les linguistes de cette notion, à l'origine isolée et subsidiaire, afin de lui donner une place dans la typologie contemporaine. Nous suggérerons que les problématiques soulevées par le phénomène de l'« inverse » seraient davantage à mettre en rapport avec l'histoire de la linguistique, qui voit naître et se perpétuer certaines traditions de description linguistique dans l'ignorance des développements d'une typologie plus générale. Sans prétendre à l'exhaustivité, la présentation que nous proposerons souligne les discordances entre la genèse de l'inverse dans une tradition d'abord isolée, et les développements simultanés de la typologie, de portée plus large. Ces discordances relèveraient ainsi finalement, selon nous d'une question d'histoire de la linguistique. En IV, nous synthétisons notre approche des phénomènes de l'inverse dans les langues algonquiennes sous un angle plus neutre et

plus global : celui de la diversité des constructions transitives au sein d'un même système linguistique, qui fait intervenir les notions de voix et d'alignement. Nous défendrons, enfin, une telle analyse associée à une théorie de la valence, qui permet, selon nous, de rendre compte de la complexité de ces langues sans restreindre les perspectives de comparaison avec d'autres langues du monde.

Notre intention est ici de montrer que la terminologie traditionnelle des algonquinistes est caduque et qu'une analyse en termes d'alignement et de voix permet au contraire de rapprocher ces phénomènes des considérations typologiques contemporaines. Nous nous en tenons ici à des remarques épistémologiques justifiant notre objectif : parvenir à une description claire et cohérente du système de voix et d'alignement dans les langues algonquiennes en phase avec la typologie actuelle.

*« Les catégories grammaticales de direct et d'inverse sont donc une invention de Joseph Howse [un commerçant de fourrure], qui ne semble emprunter ces termes ni à une grammaire algonquienne ni à une grammaire classique. Il ne fournit pas de définitions claires de ces notions et ne leur dédie pas un chapitre ou une section (...). »
(York, 2014 : 25)*

I. Introduction sur l'« inverse »

L'« inverse », « inversion », « inversif » ou encore « voix ou construction inverse », est l'objet depuis les années 1980 environ d'un véritable engouement parmi certains linguistes, notamment dans le cadre de la description des langues amérindiennes. Notre introduction à l'« inverse » commencera par une mise en contexte historique qui présentera la genèse du terme et son usage d'alors dans la description des langues algonquiennes. La présentation du phénomène de l'« inverse » tel qu'il est traditionnellement décrit en cri des Plaines nécessite de définir des notions que l'on a longtemps considérées comme propres aux langues algonquiennes (puis éventuellement étendues à d'autres langues amérindiennes). Nous incluons dans notre présentation des premiers usages du terme « inverse », une définition préliminaire du concept de « hiérarchie⁷⁰⁴ », à partir duquel les algonquinistes ont déterminé une « hiérarchie algonquienne des personnes » prototypique. Ce concept, souvent remis en question, apparaît pourtant comme central dans la définition traditionnelle de l'*inverse*. Bien que nous ne reconnaissons dans notre propre analyse, ni le concept de « hiérarchie » en tant que tel, ni celui d'« inverse », il nous semble indispensable, d'un point de vue épistémologique, de présenter

⁷⁰⁴ Nous retrouverons le concept de *hiérarchie* dans la section sur les morphologies nominale et verbale du cri des Plaines (II.1). Il nous a cependant semblé plus pratique d'introduire cette notion de prime abord et de manière plus générale étant donné la portée large qu'elle présente dans le domaine des langues algonquiennes.

ces notions qui sont parties intégrantes des descriptions traditionnelles des langues algonquiennes et, de ce fait, constituent par défaut le point de départ de toute recherche sur la morphosyntaxe algonquienne.

1) Aperçu historique sur la notion d'« inverse »⁷⁰⁵

La notion d'« inverse » est historiquement attachée aux langues algonquiennes, dans lesquelles le phénomène a été initialement dégagé. L'identification du système « direct-inverse » par les premiers descripteurs de ces langues (essentiellement des missionnaires) n'a pas été immédiate et relève d'une histoire qui n'est, pour reprendre les mots de Fanny York, « ni linéaire ni progressive » :

D'une part, on est face à deux histoires parallèles et 'étanches' entre elles : celle de la tradition catholique et celle de la tradition protestante. D'autre part, on assiste à une perte importante des connaissances accumulées par les missionnaires jésuites pour des raisons contextuelles [accès limité à la publication, incendie de Chicoutimi en 1699, interruptions de missions durant lesquelles des ouvrages auraient été perdus car non transmis]. (York, 2014 : 28)

S'il est possible de dessiner une évolution générale dans les descriptions de la morphosyntaxe verbale algonquienne, et plus précisément autour de ce qui deviendra le « système direct-inverse », la brève présentation historique que nous entreprenons ici ne prend pas en compte les éléments, détails ou différences spécifiques à chaque ouvrage et se contente de relater succinctement les différentes étapes qui ont mené à l'identification et la désignation de cette particularité algonquienne.

Les premières études grammaticales des langues algonquiennes du XVII^{ème} siècle, par des missionnaires principalement jésuites, ne relèvent pas spécifiquement d'opposition entre des formes verbales « directes » ou « inverses », bien qu'elles introduisent la catégorisation d'*actif*, empruntée à la grammaire latine, pour ce qui deviendra l'ensemble des verbes transitifs animés (TrAn)⁷⁰⁶. L'identification de ce type de verbes constitue cependant une étape essentielle dans la « découverte » du système « direct-inverse » puisque ce dernier concerne exclusivement les formes verbales TrAn. Il faut néanmoins attendre le travail de certains missionnaires jésuites,

⁷⁰⁵ Une partie des informations que nous reprenons dans cette section provient d'un article de séminaire rédigé par Fanny York au cours de sa maîtrise à l'UQAM. Nous lui sommes grandement reconnaissante de nous avoir transmis un exemplaire de cet écrit qui n'a, à notre connaissance, pas fait l'objet d'une publication. Nous nous y rapportons sous la référence York 2014.

⁷⁰⁶ La grammaire algonquienne distingue traditionnellement quatre types de paradigmes verbaux, en fonction de la transitivité du verbe ainsi que du genre – animé ou inanimé – de son argument (l'actant unique pour les intransitifs, le patient pour les transitifs) : intransitifs inanimés (IntIn), intransitifs animés (IntrAn), transitifs inanimés (TrIn), transitifs animés (TrAn).

notamment une esquisse anonyme de l'algonquin datée d'environ 1662⁷⁰⁷, pour qu'une distinction soit faite entre les verbes dits « actifs nobles » et « passifs nobles »⁷⁰⁸, distinction correspondant respectivement aux formes verbales « directes » avec un patient NON PERSONNE et « inverses » avec agent NON PERSONNE. Le contraste entre verbes 'actifs' et 'passifs' hérité de la grammaire latine est alors délibérément remodelé en fonction des caractéristiques des langues algonquiennes, et se fonde sur un critère strictement morphologique : les formes verbales dites 'passives nobles' (correspondant donc, aux formes « inverses ») sont généralement traduites par des constructions à la voix active (York, 2014 : 13-14). Les formes verbales mettant en relation seulement des personnes proprement dites sont généralement traitées à part et se partagent entre les formes « tu-me » et « je-te » (York, 2014 : 18). Les auteurs de descriptions algonquiennes commencent à parler de voix verbale dès le XVIII^{ème} siècle – peut-être sous l'influence des grammaires françaises où le concept fait son apparition – mais cette approche ne semble se stabiliser qu'à partir du XIX^{ème} siècle : ce qui constituait au départ un type de verbe est progressivement ré-analysé comme une voix verbale, et oppose globalement une 'voix active' et une 'voix passive' (York, 2014 : 20). Dans ce cas, les formes verbales à la voix active équivalent aux formes « directes », mais la voix passive ne concerne pas systématiquement les formes « inverses », puisque des formes où l'agent est indéfini sont alors considérées comme passives (York, 2014 : 22).

Les termes « direct » et « inverse » apparaissent pour la première fois au milieu du XIX^{ème} siècle dans une description du cri des Bois par un commerçant de fourrure, Joseph Howse, pour qualifier des formes verbales transitives animées (TrAn) ; sa description des formes « directes » et « inverses » inclut cette fois les procès entre personnes proprement dites⁷⁰⁹. Howse (1844) n'identifie alors pas spécifiquement des morphèmes « direct » ou « inverse » (York, 2014 : 24-25), mais l'opposition de ces formes est dès lors plus concrète et fait date pour les grammaires ultérieures :

Au lieu de transposer une catégorie verbale latine, Howse a recours aux termes de *direct* et d'*inverse*, qui à notre connaissance ne font pas partie du vocabulaire linguistique de l'époque. Ceux-ci renvoient

⁷⁰⁷ HANZELI Victor Egon, 1969. « Appendix A. "Principes de la langue algonquine" From manuscript No.12 (c1662) », *Missionary linguistics in New France; a study of seventeenth and eighteenth-century descriptions of American Indian languages*, La Hague: Mouton.

⁷⁰⁸ « Les termes de *noble* et d'*ignoble* ont été utilisés comme synonymes d'*animé* et d'*inanimé* jusqu'au XIX^{ème} siècle. » (York, 2014 : note 24 page 13).

⁷⁰⁹ Dans la version simplifiée traditionnelle, ces formes dites « locales » sont en effet incluses dans la terminologie du système « direct-inverse ». Cependant, une autre version coexiste qui considère les formes verbales transitives entre personnes proprement dites à part et les désigne simplement comme formes « tu-me » et « je-te ». Nous abordons plus loin cet aspect descriptif du système « direct-inverse » traditionnel à travers la controverse opposant Hockett, 'héritier' de Bloomfield, à Wolfart.

à la préséance formelle du préfixe de personne par rapport aux flexions⁷¹⁰, et non à une hiérarchie sémantique des personnes, (...). Il faudra attendre le XX^{ème} siècle pour que le système direct-inverse soit reconnu dans son entièreté et que les formes obviatives et de 3^{ème} personne soient intégrées au reste des formes [TrAn]. (York, 2014 : 29)

La terminologie opposant « direct » et « inverse » ne semble pourtant pas encore être entrée dans l'usage lorsqu'en 1946, Bloomfield rédige un chapitre, « Algonquian », dans l'ouvrage collectif *Linguistic Structures of Native America*. Il y distingue les quatre ensembles de configuration argumentale possible pour les formes verbales indépendantes des TrAn, sans pour autant leur attribuer une étiquette spécifique. Il n'y a aucune analyse en termes de direction ni de hiérarchie, notions considérées aujourd'hui comme presque nécessairement liées au phénomène de l'inverse. Les suffixes appelés à devenir « direct » et « inverse » sont analysés comme des « thèmes verbaux » classant les formes potentielles de TrAn en quatre grands ensembles selon les personnes impliquées dans le procès, et leurs rôles sémantiques respectifs. L'étiquette « inverse » apparaît pour la première fois chez Bloomfield en 1927 dans ses notes sur la langue fox (meskwaki), puis dans ses travaux subséquents et publiés de manière posthume (Bloomfield 1958, 1962). Bloomfield appelle ainsi « directes » les formes verbales des verbes transitifs animés (TrAn) à l'INDÉPENDANT où le préfixe indexe l'agent. L'agent est dans ce cas soit une personne proprement dite agissant sur une NON PERSONNE (1 ou 2→3), ou une NON PERSONNE agissant sur une autre NON PERSONNE – qui est alors « obviative » (OBLIQUE selon notre propre terminologie)⁷¹¹ (3→3Obl). Ces formes verbales comprendraient les passifs des arguments [-PERSONNE], que Hockett considère plutôt comme des formes sans agent (Bloomfield, 1958 : 46). Les formes « inverses » sont celles, au contraire, où le préfixe n'indexe pas l'agent ; elles comprennent, en plus des formes 3→1 ou 2, les formes verbales transitives où l'agent est de genre inanimé, et les formes passives des personnes 1 et 2. Les autres formes, impliquant seulement les personnes proprement dites sont appelées *THOU-ME forms* (le préfixe *ki-* de deuxième personne représente l'agent, le suffixe de diathèse – appelé « thème verbal » – étant *-yi*) et *I-THEE forms* (le préfixe *ki-* représente le patient, le suffixe de diathèse est *-iNi*). Les deux étiquettes d'« inverse » et de « direct » se rapportent donc

⁷¹⁰ Nous avons brièvement vu dans l'exemple (1) que la position des marques personnelles était fixe, peu importe les rôles sémantiques de chaque argument. Cela implique par conséquent la préséance de certaines de ces marques sur d'autres, notamment en ce qui concerne les préfixes personnels, sur lesquels Howse (1844) fonde sa description des formes « directes » et « inverses ».

⁷¹¹ Nous rappelons en quoi consiste la catégorie de l'obviation de manière plus précise dans notre présentation de la morphologie nominale du cri des Plaines (II.1). Il s'agit dans les langues algonquiennes de distinguer les actants [-PERSONNE] lorsque plusieurs apparaissent en même temps dans un discours. Depuis le Chapitre 6, nous traitons l'obviatif comme une marque anaphorique différentielle, déterminant un cas oblique.

seulement à deux des quatre configurations argumentales possibles avec des formes verbales TrAn (Bloomfield, 1958 : 46) : 1 ou 2→3, ou 3→3Obl dans le cas des formes « directes » ; et vice-versa 3→1 ou 2, ou 3Obl→3 dans le cas des formes « inverses ».

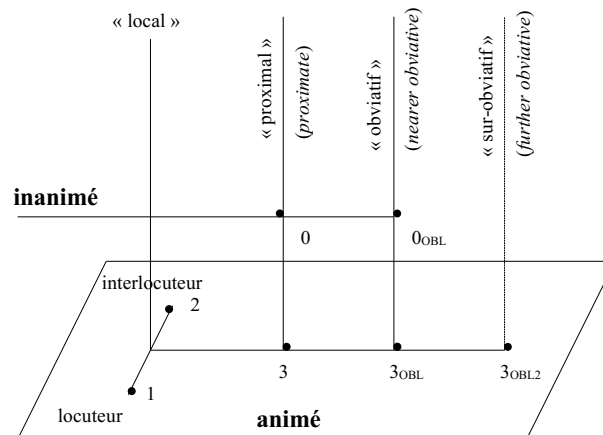
L'« inverse », une fois inclus dans la terminologie des spécialistes des langues algonquiennes, a ensuite connu une certaine extension, d'abord sous la plume de Wolfart – repris par Dahlstrom 1986 – qui, en 1973, récupère la terminologie bloomfieldienne dans sa description du cri des Plaines. Il englobe alors sous les étiquettes « direct » et « inverse » les formes *tu-me* (2)a et *je-te* (2)b. Selon lui, les premières sont « directes » puisque le préfixe personnel correspond à l'agent, tandis que les secondes sont « inverses », le préfixe personnel correspondant au patient :

CRI DES PLAINES (Wolfart, 1996 : 412-413)

- | | | | |
|--------|---|----|---|
| (2) a. | <i>ki- wa:pam -i -na:n</i> | b. | <i>ki- wa:pam -iti -na:n</i> |
| | Pers BV « Thème » Tps+NbrePers | | Pers BV « Thème » Tps+Pers |
| | 2 voir _{ANIM} « Dir » Neutre+1pl | | 2 voir _{ANIM} « Inv » Neutre+1pl |
| | “you see us” | | “we see you” |

Les « morphèmes de thème »⁷¹² spécifiques à chacune de ces constructions reçoivent alors les étiquettes correspondantes (voir les gloses). Cette interprétation par Wolfart fait l'objet d'un article de Hockett qui entend en corriger l'erreur (Hockett, 1992 : 311). Nous reprendrons ici l'argumentation de l'auteur, dont la discussion est centrée sur les verbes TrAn. Pour plus de clarté, nous reproduisons en Figure 17 le diagramme dont il est question dans l'article élaboré par Hockett pour le potawatomi (langue algonquienne centrale), et repris par Wolfart pour sa description du cri :

Figure 17 : Structure des personnes du dialogue et des « entités » dans les langues algonquiennes (d'après Hockett, 1966 : 60)



⁷¹² Nous citons ici la terminologie traditionnelle, d'où les gloses grisées et entre guillemets qui ne reflètent donc pas notre propre analyse. Nous traitons ces morphèmes comme relevant de la diathèse et de l'alignement (cf. *supra* Chapitres 7 et 8, et *infra* Chapitre 10).

Dans ce diagramme, le locuteur et l'interlocuteur sont groupés en « local », les arguments [-PERSONNE] sont appelés entités « non-locales »⁷¹³. Lorsque l'agent est une 1^{ère} ou une 2^{ème} personne et le patient une NON PERSONNE, l'action est dite « directe », de même lorsqu'une NON PERSONNE « non-obviative » (non-marquée) agit sur une autre plus « lointaine » (« obviative », donc au cas oblique). Lorsque l'agent est une NON PERSONNE et le patient une personne proprement dite, l'action est « inverse »⁷¹⁴. À l'INDÉPENDANT, certains affixes du verbe indiquent la personne et le nombre des deux actants impliqués, sans aucune indication des rôles sémantiques, tandis que d'autres affixes indiquent la « direction » de l'action – en fait, l'alignement – (cf. exemples (1) page 437). Lorsque le patient est une NON PERSONNE en (1)a, l'action est directe ; si c'est une personne proprement dite en (1)b, elle est inverse (Hockett, 1992 : 312). Wolfart 1973 adapte le diagramme de la Figure 17 au cri, mais il semble embarrassé par le fait que Hockett n'a pas appliqué la catégorie de « direction »⁷¹⁵ à l'action du locuteur sur l'interlocuteur (1→2) ou de l'interlocuteur sur le locuteur (2→1). Il étend donc les étiquettes d'« inverse » et de « direct » aux procès impliquant les personnes proprement dites : 1→2 est « inverse » car le préfixe marque la 2^{ème} personne patient (cf. page 443 exemple (2)b) ; 2→1 est « direct » car le préfixe marque la 2^{ème} personne agent (exemple (2)a). Hockett (1992) répond alors que son diagramme visait à représenter toutes les oppositions de genre et de personne morphologiquement marquées qui prennent part à la syntaxe algonquienne. Il n'y a qu'une seule dimension pour la distinction animé/inanimé (verticale sur le diagramme, inanimés au-dessus des animés) ; une seule également pour la catégorie des inanimés (ligne verticale sur le schéma). En revanche, dans la catégorie animée, il y a un plus grand nombre de personnes distinguées : il faut par conséquent deux dimensions. Il y a ainsi quatre directions sur le diagramme des animés ; deux sont le « direct » (de gauche à droite) et l'« inverse » (de droite

⁷¹³ Cette terminologie répartissant les personnes en « locales » pour les personnes du dialogue, et « non-locales » pour le reste – qui reprend finalement la scission entre « personnes proprement dites » et « non personne » formulée par Benveniste (1966) – est très répandue dans les descriptions traditionnelles portant sur le système direct-inverse. Si nous la reproduisons ici, nous ne l'adoptons cependant pas, celle-ci pouvant prêter à confusion avec une terminologie propre à la déixis (notamment concernant la division de l'espace par rapport au locuteur). Nous suivons pour notre part l'analyse de Benveniste (1966) : il y a une scission indubitable entre les personnes 1 et 2 – personnes proprement dites, intralocutives – et les actants NON PERSONNE, qui sont hors dialogue et non-spécifiés. Cette distinction établie, il ne nous semble pas utile de complexifier davantage la terminologie visant à dissocier les personnes 1 et 2 des actants NON PERSONNE.

⁷¹⁴ Nous avons traduit par « agent » et « patient » les termes anglais de « *subject* » et « *object* », les auteurs faisant vraisemblablement référence aux rôles sémantiques plutôt qu'aux fonctions syntaxiques.

⁷¹⁵ À nouveau, la catégorie de « direction » appartient à une terminologie propre aux algonquinistes et aux spécialistes des langues présentant le phénomène de l'« inverse ». Nous la discutons plus en détail lorsque nous présentons plus spécifiquement l'« inverse » en cri des Plaines. Globalement, elle permet de rendre compte de la direction de l'action en fonction des actants impliqués, dont elle reflète les rôles sémantiques respectifs. Les « marqueurs de direction » indiqueraient quelle personne agit sur quelle autre.

à gauche). Les deux autres ne peuvent pas être directes ou inverses puisqu'elles ne sont pas de la même dimension (ligne oblique reliant le locuteur à l'interlocuteur). Peu importe l'étiquette, selon Hockett, il faut en tenir compte ; ce que Wolfart ne fait pas en les rangeant parmi les formes « directes » et « inverses ». Sinon, on ne voit plus que toute référence aux personnes proprement dites est animée (Hockett, 1992 : 313). Hockett conclut son article par un bref résumé du fonctionnement des formes verbales TrAn à l'INDÉPENDANT : il y a différents morphèmes verbaux qui marquent la « direction » (en fait, la voix ou l'alignement), mais également des formes verbales qui ne la marquent pas : les formes directes du cri présentent le morphème *-a:* pour un procès du type 1 ou 2→3, ou pour une action sans agent défini sur une NON PERSONNE, et *-e:* lorsque les deux actants relèvent de la NON PERSONNE (3→3Obl) ; les formes inverses font apparaître le morphème « inverse » *-ik(w)* ; les formes 1→2 ont *-it-* ; les formes 2→1 sont non-marquées (Hockett, 1992 : 314)⁷¹⁶. L'« inverse » apparaît d'ores et déjà comme sujet à controverse, avant même d'être repris et étendu à d'autres familles de langues. Les exemples fournis en II permettent de se faire une idée plus concrète des manifestations de la 'direction' en cri des Plaines.

2) La 'hiérarchie algonquienne' : concept central dans la définition de l'« inverse »

L'« inverse » est marqué par une série de morphèmes, traditionnellement appelés « thèmes verbaux », qui dans un procès indiqueraient – selon l'approche la plus répandue –, la « direction » de l'action (Wolfart, 1973). Cette dernière se définit à partir d'une hiérarchie des personnes qui veut, dans sa version simplifiée, que les 1^{ères} et 2^{èmes} personnes soient plus facilement agent que les 3^{èmes} personnes. On a donc, dans les langues algonquiennes, une configuration « directe » quand la direction de l'action est conforme à la hiérarchie (1 ou 2→3), et une configuration « inverse » dans le cas contraire. Dans les formes du cri des plaines en (1) reproduites ci-dessous en (3), on voit que la seule différence entre ce qui correspond à « je lui fait peur » et « elle/il me fait peur », c'est l'opposition des deux morphèmes *-a:* et *-ikw* :

CRI DES PLAINES (Zúñiga, 2006 : 76)

(3) a.	<i>ni-</i>	<i>se:kih</i>	<i>-a:</i>	<i>-w</i>	
	Pers	BV	Diath	Tps	
	1	faire-peur	Dir	Neutre	
	“I frighten him/her”				
b.	<i>ni-</i>	<i>se:kih</i>	<i>-ikw</i>	<i>-w</i>	
	Pers	BV	Diath	Tps	
	1	faire-peur	Inv	Neutre	
	“s/he frightens me”				

⁷¹⁶ Le *-i* en (2)a est considéré par Hockett comme une voyelle épenthétique ou comme appartenant au suffixe qui suit.

Dans ces deux exemples, on constate la présence sur la forme verbale du préfixe personnel de 1^{ère} personne (*ni-*), peu importe le rôle sémantique de cette dernière. C'est notamment ce qui fait dire aux premiers observateurs des langues algonquiennes, et aux algonquinistes aujourd'hui, que la 1^{ère} personne – en fait, les personnes proprement dites – ont préséance sur les arguments [\neg PERSONNE]. Le concept de « hiérarchie » se fonde sur l'idée que certaines langues ordonnent les référents instanciant les places d'argument du procès les uns par rapport aux autres, selon des critères variables. Cet ordonnancement est observable à travers certains phénomènes d'ordre structurel, syntaxique ou morphosyntaxique – tels que l'ordre des mots, des affixes, etc. Le concept de hiérarchie est alors décliné en de nombreuses versions, selon le critère que l'on juge pertinent pour la langue en question : soit hiérarchie fonctionnelle – d'après laquelle les référents seraient ordonnés selon qu'ils accèdent plus ou moins facilement à telle ou telle fonction syntaxique ; ou bien hiérarchie d'« agentivité » – qui classe les référents selon leur « degré » potentiel d'agentivité ; ou encore hiérarchie de topicalité – qui définit le degré de topicalité des référents ; etc. Dans la tradition algonquiniste, le choix d'un critère par rapport à un autre est souvent sujet à controverse, et rencontre rarement l'unanimité. Dans certains cas, les auteurs semblent mêler les trois termes, ce qui participe à la confusion globale autour de la notion d'« inverse », et nous amène notamment à rapprocher ce phénomène d'un problème d'histoire de la linguistique.

Dans les langues algonquiennes, la hiérarchie se traduit essentiellement à travers la morphologie verbale, et notamment dans le système d'affixation des marques personnelles intraverbales : la préséance de certains préfixes de personne par rapport à d'autres, ainsi que l'ordre des suffixes dans la forme verbale, suggèrent l'existence d'un ordonnancement hiérarchique des personnes. On parle ainsi de « hiérarchie algonquienne des personnes ». De manière générale, elle est décrite de la façon suivante : 2 > 1 > 3 > Inanimé. Nous verrons cependant qu'il semble y avoir des variations dans cette hiérarchie traditionnelle (cf. *infra* section 2a), ce qui amène Zúñiga à parler plutôt de « hiérarchies algonquiennes », au pluriel. Déterminer si la hiérarchie algonquienne prototypique est d'ordre morphosyntaxique ou sémantique est objet de controverse, ce dont Jolley rend compte dans son article « Algonquian Person Hierarchy : Morphosyntactic or Semantic ? » (Jolley 1983)⁷¹⁷. D'après Jolley, ce type

⁷¹⁷ Comme nous l'a fait remarquer Alain Lemaréchal (communication personnelle), cette question est mal posée. D'un point de vue strictement saussurien, en effet, la morphosyntaxe est du côté du signifiant tandis que la sémantique est du côté du signifié ; il n'est donc pas approprié de poser la question en ces termes. En fait, Jolley pose la question des relations entre la valeur sémantique des référents – c'est à dire les personnes sémantiques/référentielles – et les marques personnelles morphosyntaxiques : est-ce la valeur sémantique ou pragmatique des personnes qui détermine l'organisation de la hiérarchie, ou bien celle-ci relève-t-elle d'un choix morphosyntaxique ? (Jolley, 1983 : 286).

de hiérarchie est plutôt sémantique, dans le sens où les référents les plus hauts dans la hiérarchie sont perçus comme « de plus grande importance » ou « plus agentifs » (Jolley 1983, p. 290). Une telle formulation entretient la confusion autour de la distinction entre les fonctions syntaxiques et les rôles sémantiques. Les motivations déterminant cette hiérarchie ont ainsi des interprétations plus ou moins variables (saillance ontologique, indexabilité, agentivité, topicalité, etc.). La hiérarchie algonquienne semble dans tous les cas constituer un concept central dans les descriptions traditionnelles des langues algonquiennes ; et ce, notamment, dans l'interprétation du phénomène nommé « inversion ». L'« inverse », dans l'article de Klaiman, est en effet directement lié au concept de hiérarchie :

Inverseness is based on a ranking of arguments (or, properly, argument referents) according to a factor here termed *ontological salience*. (...) In general, and with qualifications to be discussed shortly, the ontological ranking of participants in a situation denoted by a transitive verb can be ascribed to a natural hierarchy (...).
(Klaiman, 1992 : 235-236)

Cette hiérarchie « naturelle » déterminerait quels actants sont les plus susceptibles d'être les sujets/agents⁷¹⁸ par rapports aux autres, selon la place de leurs référents dans la hiérarchie. Lorsque cet ordre naturel est renversé – un argument dont le référent est plus bas dans la hiérarchie agit sur un argument dont le référent est plus haut –, cela entraîne un marquage spécial, généralement dans la forme verbale, dit « inverse ».

Il nous semble important de préciser que la hiérarchie algonquienne est en réalité un effet et non une cause des caractéristiques morphosyntaxiques des langues algonquiennes. D'un point de vue plus neutre, l'élaboration de la hiérarchie des personnes est corrélée à un fait bien connu de la typologie que sont les échelles d'agentivité. Dans un système linguistique donné, ces dernières déterminent quel type d'actant est le plus susceptible d'agir, d'activer un procès, et quel autre a une nature davantage inactive. Ces échelles d'agentivité sont le reflet de contraintes sur les classes d'actants, qui sont à la fois d'ordre sémantique (liées à la nature du référent) et syntaxique (elles ont un effet sur la syntaxe), ce que nous avons mis en

⁷¹⁸ Comme nous l'avons déjà signalé, les sources diffèrent beaucoup quant au choix de considérer si ce sont les fonctions syntaxiques ou les rôles sémantiques qui sont déterminés par la hiérarchie. Nous avons parfois l'impression que les deux domaines ne sont pas clairement distingués par les auteurs. Ce flou terminologique est notamment lié aux différences d'analyse des langues dans lesquelles on relève ce type de hiérarchie, ainsi qu'à la confusion fréquente dans la tradition américaine entre sujet et agent, et objet et patient. Le choix est d'autant plus complexe qu'il est également lié à la distinction d'un caractère ergatif ou non de la langue en question. L'histoire de la linguistique nous apparaît ainsi au cœur des problématiques entourant l'« inverse » et les notions qui lui sont liées.

évidence tant pour le paradigme INDÉPENDANT que le paradigme DÉPENDANT au cours du chapitre précédent (Chapitre 8). Il est également notoire qu'à travers les langues, on reconnaisse aux personnes proprement dites une agentivité maximale tandis que, au sein de la NON PERSONNE, les animés – quand les langues opèrent cette distinction dans leur système – ont une agentivité présumée face aux inanimés qui constituent plutôt des 'patients' prototypiques (en termes de macro-rôles sémantiques).

Le système « direct-inverse », de même que la « hiérarchie algonquienne des personnes » sont donc, à l'origine, des concepts relativement flous, hérités d'une tradition bien éloignée de la linguistique et de la typologie contemporaines, et qui se perpétue pourtant dans nombre de ses aspects. Cette introduction inclut d'ores-et-déjà le concept d'« inverse » dans une perspective épistémologique, puisqu'elle met en évidence sa persistance malgré les développements ultérieurs de la discipline linguistique qui, lorsqu'ils sont pris en compte, le sont au service de la confirmation du modèle traditionnel. L'illustration plus précise de l'« inverse » à travers une langue considérée comme prototypique, et sa déclinaison dans une dimension typologique qui amène à une dilution du concept, justifient sa remise en question dans les analyses que nous développons au cours du présent travail.

“No account of direction and/or Algonquian could conceivably afford to exclude Plains Cree, the guiding light to which all gazes turn when the cross-linguistic discussion becomes either too technical or too sloppy.” (Zúñiga, 2006 : 70)

II. Illustration de l'inverse par un cas 'prototypique' : le cri des Plaines

Afin de se faire une idée plus précise de l'inverse et des raisons pour lesquelles un tel concept est apparu dans la terminologie linguistique, il nous semble intéressant de prendre contact avec le phénomène de l'« inverse » et les notions qui y sont liées à travers une langue communément considérée comme 'prototypique' dans le cadre des études algonquiennes : le cri des Plaines. Nous nous basons ici essentiellement sur l'étude de l'inverse en cri des Plaines dans *Deixis and Alignment* (Zúñiga 2006)⁷¹⁹, que nous complétons, à l'occasion, avec la description de la langue par Wolfart 1973, sur laquelle s'appuie en partie Zúñiga. Du fait de

⁷¹⁹ Il est important de noter que notre principale source dans cette partie n'est pas une description originale de la langue : l'auteur traite dans son ouvrage les thèmes transversaux que sont la deixis et l'alignement. L'ouvrage est un essai de linguistique générale et typologique, ce qui crée d'ores et déjà un biais dans la description dont nous nous inspirons.

son intention typologique, la présentation du cri de Zúñiga constitue une excellente illustration des caractéristiques de l'inverse algonquien.

1) Brève présentation du cri des Plaines : morphologies nominale et verbale

Notre présentation des morphologies nominale et verbale du cri des Plaines (langue algonquienne centrale) suivent étroitement celles de Zúñiga 2006. Puisque cette partie cherche à illustrer le fonctionnement du système *direct-inverse* tel qu'il est traditionnellement analysé, nos gloses reprennent la terminologie de cette analyse traditionnelle. Lorsque cette dernière diffère de notre propre analyse, les gloses sont grisées et mises entre guillemets.

La morphologie nominale du cri des Plaines est marquée par des affixes ou des flexions selon les catégories de possession, de genre grammatical, de nombre et de cas (« obviation »). Les noms possédés présentent des affixes personnels encodant les possesseurs⁷²⁰. Le genre grammatical distingue des entités présentées comme « animées » et des entités traitées comme « inanimées » ; cette distinction sémantique et syntaxique fondamentale apparaît également dans le paradigme verbal. En cri des Plaines, le singulier est non marqué tant pour les animés que les inanimés, tandis que le marquage du pluriel diffère selon le genre grammatical :

CRI DES PLAINES (Zúñiga, 2006 : 71)

- (4) a. *mihkwa*: -w -a *maskisin-a*
 BV Tps -Pers BN Nbre
 rouge Neutre 3pl_{NI} mocassin pl_{NI}
 “the shoes are red”
- b. *ospwa:kan -ak* *mihcēti* -w -ak
 BN Nbre BV Tps -Pers
 pipe pl_{NA} être-nombreux Neutre 3pl_{NA}
 “there were many pipes”

Les exemples ci-dessus illustrent l'opposition de marquage du pluriel des inanimés par le morphème *-a* (4)a, et du pluriel des animés avec *-ak* (4)b. Le marquage du cas oblique (« obviation » dans la terminologie traditionnelle) ne concerne que les actants de genre animé, les inanimés n'ont pas de suffixe de cas oblique ; pour les animés, on constate qu'il y a indistinction du nombre lorsqu'un référent est au cas oblique (cf. Chapitre 6, I.1) :

CRI DES PLAINES (Wolfart, 1973 : 17)

- (5) *pakamahw -e*: -w *na:pe:w* *atim -wa*
 BV Diath Tps BN BN Cas
 frapper Dir Neutre homme chien Obl
 “the man hits the dog(s)”

⁷²⁰ On retrouve ces mêmes affixes dans certaines formes verbales.

Dans l'exemple ci-dessus, le substantif référant au chien présente un marquage « obviatif » (cas oblique), qui ne spécifie pas le nombre du référent. Comme nous l'avons présenté au Chapitre 6, ce que la tradition algonquiniste appelle « obviation » consiste en l'opposition de deux sortes d'actants NON PERSONNE : une « proche », formellement non marquée (« non-obviative ») et une « obviative », morphologiquement marquée par le cas oblique. La première est considérée la plus « centrale » dans une proposition, et ce pour des raisons pouvant être d'ordre sémantique (les animés ayant préséance sur les inanimés), syntaxique (le possesseur non marqué étant privilégié par rapport au possédé) ou pragmatique (l'actant plus topical l'emportant sur le moins topical)⁷²¹. L'opposition « non-obviatif »/« obviatif » interagit avec la hiérarchie des personnes, puisqu'un actant non-marqué sera placé plus haut qu'un actant au cas oblique (Zúñiga, 2006 : 70-72). Les exemples en (6) illustrent l'intervention du cas oblique lorsque l'un des actants est possédé ; en (6)b, la tradition considère que la marque d'« obviatif » peut être redoublée (*-iyi*, considéré comme une marque de 'further obviative', l'actant qu'il détermine est alors décrit comme structurellement « plus éloigné ») pour marquer un référent représentant une troisième NON PERSONNE – nous avons démontré (Chapitre 6, II.2) que ce suffixe était en fait un morphème de voix promouvant le possesseur OBLIQUE :

CRI DES PLAINES

(6) a. *ni- wa:pam -im -a: -w -a o- kosis -a*
 Pers BV Diath Diath Tps -Pers Possr BN Cas
 1 voir_{ANIM} DirFort⁷²² Dir Neutre 3Obl Poss3 fils Obl
 "I see his/her son_{Obl}." (Zúñiga, 2006 : 71)

b. *wa:pam -im -e: -w o- kosis -iyi -wa*
 BV Diath Diath Tps Possr BN Diath Cas
 voir_{ANIM} DirFort Dir Neutre Poss3 fils Appl_{OBL} Obl
 "S/he sees his/her_{Obl} son." (Zúñiga, 2006 : 74)

Nous avons consacré le Chapitre 6 à l'obviation, que nous traitons comme une marque anaphorique différentielle, déterminant ce que l'on peut décrire comme un cas oblique. Nous n'y reviendrons pas donc pas plus que nécessaire. Les algonquinistes n'identifient pas de cas grammaticaux en cri, la langue ne présente pas formellement de marquage des rôles sémantiques ou des fonctions syntaxiques entre les syntagmes nominaux et le prédicat d'une proposition (Zúñiga, 2006 : 72).

⁷²¹ Nous avons présenté ces différents paramètres dans le paragraphe introductif du Chapitre 6.

⁷²² Ce morphème est appelé dans Zúñiga 2006 « direct fort » ('strong direct') et est censé marqué que les actants impliqués dans le procès de configuration « directe » ne sont pas « directement adjacents » dans la hiérarchie des personnes (Zúñiga, 2006 : 74). Nous avons vu dans la section II.2 du Chapitre 6 qu'il s'agit en fait d'un morphème d'applicatif. Il sera abordé plus précisément au Chapitre 10 (II.2).

Comme nous l'avons vu pour l'innu au Chapitre 7 (II.1), les bases verbales du cri sont réparties en quatre classes, selon deux critères : le genre de l'argument – animé ou inanimé – et la valence verbale⁷²³. Les verbes intransitifs peuvent avoir un actant animé, ils sont alors étiquetés Intransitifs Animés (IntrAn), ou inanimé, ils sont alors appelés Intransitifs Inanimés (IntrIn). Les verbes transitifs se fléchissent quant à eux de façon différente selon que le patient (l'« objet logique » pour reprendre l'expression de Drapeau⁷²⁴) est animé ou non, on oppose donc des Transitifs Animés (TrAn) à des Transitifs Inanimés (TrIn)⁷²⁵. Seules les formes verbales avec un patient animé (donc les verbes « TrAn ») présentent le contraste entre des formes directes et des formes inverses ; notre présentation du cri se concentre donc essentiellement sur ces dernières. Comme présenté au Chapitres 5 concernant l'innu-aimun, les verbes du cri des Plaines connaissent plusieurs paradigmes (appelés traditionnellement « ordres ») – les deux principaux étant le paradigme INDÉPENDANT et le DÉPENDANT (nommé « conjonctif ») – et différents modes. Ce sont les éléments préfixés et suffixés qui distinguent morphologiquement les paradigmes INDÉPENDANT et DÉPENDANT. Le premier est utilisé dans les propositions principales et détermine les formes finies du verbe (syntaxiquement prédicatives), tandis que le second marque les formes non-finies (et syntaxiquement non-prédicative). Ces deux paradigmes verbaux, nous l'avons mis en évidence au Chapitre 8, ne présentent pas les mêmes caractéristiques quant à l'usage des formes « directes » et « inverses », c'est pourquoi nous privilégierons ici les exemples au paradigme INDÉPENDANT afin de faciliter la présentation générale du fonctionnement de l'« inverse ».

Le verbe cri présente une position de préfixe (-1), une base verbale (0) et huit positions de suffixes (1 à 8), ce qui donne le gabarit verbal suivant :

Figure 18 : gabarit verbal du cri des Plaines, selon les descriptions traditionnelles (d'après Zúñiga, 2006)

-1	0	1	2	3	4	5	6	7	8
préfixe personnel	BV	« direct fort » (applicatif _{POSS})	« thème » (morphèmes de diathèse)	« obviation » (applicatif oblique)	TAM	personne	TAM	non personne	TAM

Dans sa présentation du cri, Zúñiga n'aborde pas les positions suffixales 4, 6 et 8, considérant que ces dernières, qui sont essentiellement occupées par les marques de temps, d'aspect ou de

⁷²³ Les algonquinistes parlent traditionnellement en termes de transitivité plutôt que de valence verbale. Nous reprenons exceptionnellement leur terminologie dans notre présentation du cri.

⁷²⁴ (Drapeau, 2014 : 320 & sqq). La tradition algonquiniste utilise principalement les termes de « sujet » et d'« objet » en référence aux différents arguments du verbe, mais ceux-ci reflètent en réalité davantage les rôles sémantiques que les fonctions syntaxiques.

⁷²⁵ L'animéité des actants impliqués dans le procès joue un rôle important dans la détermination des formes verbales disponibles. Ainsi, les formes TrIn avec un agent animé ne peuvent être que « directes », de même lorsque l'agent et le patient sont inanimés. Il n'y aurait donc pas de « forme inverse » entre deux actants inanimés. En revanche, les formes TrAn dont le patient est animé et l'agent inanimé sont toujours « inverses » (Zúñiga, 2006 : 83).

mode (TAM), n'ont pas de rapport avec le phénomène qui nous intéresse, à savoir : l'« inverse ».

Au paradigme INDÉPENDANT, et en dehors des marques aspectuelles ou modales en position préverbaux, les préfixes du verbe cri sont des indices personnels. Les indices personnels préfixés peuvent se définir selon les traits [+/-LOCUTEUR] et [+/-INTERLOCUTEUR] :

	[+LOCUTEUR]	[-LOCUTEUR]
[+INTERLOCUTEUR]	1pl _{incl}	2(sg/pl)
[-INTERLOCUTEUR]	1(sg/pl) _{excl}	3(sg/pl)

Les préfixes personnels de l'INDÉPENDANT sont les suivants (Zúñiga, 2006 : 73) :

- *ki(t)-* : dès lors qu'un argument présente le trait [+INTERLOCUTEUR] ;
- *ni(t)-* : chaque fois qu'un argument a le trait [+LOCUTEUR] et qu'aucun argument n'a le trait [+INTERLOCUTEUR], c'est-à-dire les traits suivants pour l'ensemble des arguments du prédicat : [+LOCUTEUR ; -INTERLOCUTEUR] ;
- \emptyset - (*o(t)-* au prétérit) : lorsqu'aucune place d'argument n'est instanciée par une personne proprement dite, c'est-à-dire les traits [-LOCUTEUR ; -INTERLOCUTEUR] pour l'ensemble des arguments du procès ; le préfixe de la NON PERSONNE au prétérit est identique au préfixe indexant un possesseur de troisième personne sur une forme nominale possédée.

La forme des préfixes ne porte pas d'indication de fonction syntaxique ni de rôle sémantique. L'accès des différentes personnes à la position préfixale est gouverné par la hiérarchie suivante, régie par les traits [+INTERLOCUTEUR] > [-INTERLOCUTEUR] et [+LOCUTEUR] > [-LOCUTEUR] (Zúñiga 2006, p. 84-85), autrement dit :

$$2 / 1\text{pl}_{\text{incl}} > 1 > 3$$

Le suffixe de position 1 est appelé « direct fort » (« DirFort ») dans Zúñiga, et « obviatif » dans Dahlstrom 1986. L'unique morphème de cet ensemble est *-im*, que nous identifions comme l'applicatif possessif. Il est en distribution complémentaire avec *-(i)yi* de l'ensemble des suffixes de rang 3 (voir à ce sujet Chapitre 6, section II.2 pour les données de l'innu)⁷²⁶. Les conditions d'apparition de ce suffixe révéleraient selon l'analyse traditionnelle que, non seulement, la hiérarchie ordonne les référents les uns par rapport aux autres, mais que, de plus, leur place respective au sein de cette hiérarchie est fixe puisque la distance entre les référents serait prise en compte dans le choix du suffixe⁷²⁷.

⁷²⁶ Afin de ne pas complexifier davantage notre présentation, nous renvoyons à la section II.2 du Chapitre 6 *supra* pour une illustration de l'emploi de l'applicatif possessif *-im* dans les formes verbales. Il en sera de nouveau question au Chapitre 10, voir section II.2 consacrée aux applicatifs.

⁷²⁷ Nous ne sommes absolument pas d'accord avec ce qui nous apparaît comme une 'sur-interprétation' des phénomènes linguistiques, basée sur une approche déjà biaisée par l'idée d'une « hiérarchie des personnes », plutôt qu'une véritable analyse rigoureuse. Voir Chapitre 6 (notamment II.2) pour notre analyse de l'obviation comme un cas oblique, et Chapitre 10 (II.2) pour une présentation plus spécifique de l'applicatif possessif.

Les suffixes de rang 2 sont considérés comme des suffixes « de thème »⁷²⁸, selon la tradition anglophone. Nous considérons qu'ils véhiculent en réalité des informations relatives à la diathèse. Nous représentons dans le Tableau 47 les différentes configurations actantielles dans lesquelles ils apparaissent par des formes sagittales, où la flèche indique la direction de l'action (de l'agent au patient), et précisons entre guillemet l'analyse traditionnelle et entre parenthèses notre propre analyse :

Tableau 47 : inventaire des suffixes de rang 2 des verbes TrAn du cri des Plaines (d'après Zúñiga, 2006 : 75)

Suffixes de rang 2	Configurations actantielles correspondantes	
	INDÉPENDANT	DÉPENDANT
-a. ⁷²⁹ « direct » (3nonAgt)	1 ou 2→3	1pl ou 2pl→3 3→3Obl
-e: « direct » (VxNeutre)	3→3Obl	
-ikw / -iko « inverse » (VxSpé)	3→SAP 3Obl→3	3→1pl ou 2pl 3Obl→3
-i « Direct »/« 1Obj » (1nonAgt)	2→1	2→1
-it(i) « Inverse »/« 2Obj » (2nonAgt)	1→2	1→2
-∅		1sg ou 2sg→3 3→1sg ou 2sg

On constate que le paradigme INDÉPENDANT distingue dans les formes « directes » les procès impliquant une personne proprement dite et une NON PERSONNE, où apparaît le morphème -a:, et ceux impliquant seulement la NON PERSONNE où l'on trouve le morphème -e:. Un seul suffixe d'« inverse », -ikw/-iko, apparaît en revanche pour ces deux types de configuration argumentale. On remarque de plus que les procès entre personnes proprement dites présentent chacun un morphème spécifique, pour lesquels l'attribution d'une étiquette « directe » ou « inverse » est, nous l'avons vu plus haut en I.1, controversée⁷³⁰. Les exemples (7) à (9) illustrent la distribution des suffixes de rang 2 des TrAn dans le paradigme l'INDÉPENDANT, selon les personnes impliquées dans le procès :

⁷²⁸ Le statut de ces 'theme signs' n'est pas clair à travers les descriptions de langues algonquiennes, où ils sont généralement rattachés au radical verbal (et permettent éventuellement l'identification des différentes classes traditionnelles de verbe), bien qu'ils servent également à préciser la « direction de l'action » dans le cas des verbes bivalents.

⁷²⁹ Traditionnellement, les algonquistes considèrent -a: et -e: comme des allomorphes d'un morphème « direct » et -ikw/-iko comme ceux d'un morphème « inverse ». En revanche, pour les morphèmes -i et -it(i) les interprétations des algonquistes divergent (Zúñiga, 2006 : 75-76).

⁷³⁰ L'inventaire des suffixes de rang 2 du paradigme DÉPENDANT fait apparaître une situation un peu plus complexe : il distingue le « direct » (morphème -a:) et l'« inverse » (-ikw/iko) dans les mêmes situations, sauf si les personnes 1 et 2 sont au singulier, auquel cas l'opposition entre l'inverse et le direct n'est pas marquée (Zúñiga, 2006 : 75-76). Voir *supra* Chapitre 8 pour notre analyse de ces divergences en innu.

CRI DES PLAINES (Zúñiga, 2006 : 76-77)

- (7) a. *ni- se:kih -a: -w*
 Pers BV Diath Tps
 1 faire-peur Dir Neutre
 “I frighten him/her”
- b. *ni- se:kih -ikw -w*
 Pers BV Diath Tps
 1 faire-peur Inv Neutre
 “s/he frightens me”
- c. *ni- se:kih -a: -na:n*
 Pers BV Diath Tps+NbrePers
 1 faire-peur Dir Neutre+1pl
 “we_{excl} frighten him/her”
- d. *ni- se:kih -iko -na:n*
 Pers BV Diath Tps+NbrePers
 1 faire-peur Inv Neutre+1pl
 “s/he frightens us_{excl}”
- (8) a. *se:kih -e: -w*
 BV Diath Tps
 faire-peur Dir Neutre
 “s/he frightens him/her_{Obl}”
- b. *se:kih -ikw -w*
 BV Diath Tps
 faire-peur Inv Neutre
 “s/he_{Obl} frightens him/her”
- (9) a. *ki- se:kih -i -n*
 Pers BV Diath Tps
 2 faire-peur 2→1 Neutre_{1&2}
 “you frighten me”
- b. *ki- se:kih -iti -n*
 Pers BV Diath Tps
 2 faire-peur 1→2 Neutre_{1&2}
 “I frighten you”

Tous les suffixes de la position 2 amalgament la référence aux deux personnes impliquées dans le procès. Ces suffixes 2 pourraient être, en fait de « direct » et « d'inverse », des marqueurs sagittaux qui reprennent en premier lieu les deux personnes impliquées dans les procès transitifs, et indiquent en deuxième lieu la « direction » de ce procès.

La position de rang 3 est désignée par l'auteur comme celle du « sujet obviatif »⁷³¹, donc d'un argument au cas oblique censé instancier le rôle d'agent ou d'actant unique – il s'agit pour notre part du morphème d'applicatif oblique (cf. Chapitre 6, II.2). Il s'agit de suffixes mutuellement exclusifs avec le suffixe de rang 1. Dans les cas où l'actant unique ou l'agent est au cas oblique, on trouve le morphème *-(i)yi* ([-eyi] dans sa forme phonétique selon Wolfart) à l'INDÉPENDANT (exemples (10)c&d) et au DÉPENDANT, sauf lorsque le patient est une personne proprement dite plurielle, auquel cas on aura \emptyset à l'INDÉPENDANT (10)a, et *-wa:* au DÉPENDANT (cf. *supra* Chapitre 8, II.3a à ce sujet). De même, si le patient est une NON PERSONNE animée (10)b, on trouve \emptyset dans les deux paradigmes (*i.e.* chaque fois qu'il s'agit d'une configuration « inverse » entre actants [-PERSONNE]). Cette distribution suggère, d'après Zúñiga, une « hiérarchie » différente de celle réglant le marquage des préfixes (Zúñiga, 2006 : 84) :

1pl, 2pl, pl_{Incl} > 3_{NA} > 1sg, 2sg, 3Obl, Inan

⁷³¹ Il semble que le terme « sujet » fasse ici en fait référence aux rôles sémantiques d'actant unique (dans le cas des procès intransitifs) et d'agent (pour les procès transitifs).

CRI DES PLAINES

- (10) a. *ni- wa:pam -iko -Ø -na:n -a*
 Pers BV Diath Diath NbrePers -Pers
 1 voir_{ANIM} Inv 3Obl.Agt 1pl 3Obl
 “(s)he_{Obl} sees us_{excl}” (Zúñiga, 2006 : 77)
- b. *wa:pam -ikw -Ø -w*
 BV Diath Diath Tps
 voir_{ANIM} Inv 3Obl.Agt Neutre
 “(s)he_{Obl} sees him/her” (*ibid.*)
- c. *wa:pam -e: -iyi -w -a*
 BV Diath Diath Tps -Pers
 voir_{ANIM} Dir 3Obl.Agt Neutre 3Obl
 “(s)he_{Obl} sees him/her_{Obl}” (Zúñiga, 2006 : 81)
- d. *ni- wa:pam -iko -yi -w -a*
 [ne- wa:pam -ekw -eyi -w -ah]
 Pers BV Diath Diath Tps -Pers
 1 voir_{ANIM} Inv 3Obl.Agt Neutre 3Obl
 “(s)he_{Obl} sees me” (Wolfart, 1996 : 413)

Les exemples ci-dessus illustrent l'opposition entre le morphème *-iyi* et l'absence de morphème (néanmoins notée *-Ø* dans les exemples de Zúñiga 2006) à l'INDÉPENDANT. Cette opposition révèle selon nous des propriétés syntaxiques spécifiques à l'actant au cas oblique (cf. Chapitre 6, II). D'après la présentation de Zúñiga (2006) que nous reprenons jusqu'à présent, l'analyse traditionnelle n'apparaît pas rigoureuse dans l'appréhension des morphèmes et de leur(s) valeur(s) : en témoigne le besoin de Zúñiga de formuler des « sous-hiérarchies », comme celle présentée plus haut, pour rendre compte de la distribution respective des différents morphèmes.

Les suffixes de la position 5⁷³² complèteraient les suffixes de la position 2 et seraient des indices personnels. Le tableau ci-dessous rassemble l'ensemble des morphèmes pouvant apparaître dans cette position, à l'INDÉPENDANT et au DÉPENDANT et précise leur signifié et leur glose⁷³³ :

⁷³² En choisissant de ne pas faire figurer *-w* dans cet inventaire, nous introduisons notre propre analyse : nous considérons en effet qu'à l'INDÉPENDANT, il n'y a pas de marque « personnelle » pour la NON PERSONNE, il s'agit d'une marque indiquant la neutralisation des oppositions de temps (cf. Chapitre 5, II.1). Traditionnellement, dans cette position, le morphème *-w* est analysé comme marquant la NON PERSONNE, or il peut tout aussi bien, s'il est considéré comme un morphème de temps, appartenir à la position 4 (non présentée ici) puisqu'il n'apparaît jamais en même temps que ces derniers. De même, nous considérons *-n* comme la marque de neutralisation des oppositions de temps dans des procès n'impliquant que des personnes proprement dites. Ces deux morphèmes sont donc, selon nous, rattachés à la position suffixale 4.

⁷³³ Le DÉPENDANT étant le paradigme des propositions dépendantes, les marques personnelles qui lui sont propres sont glosées comme spécifiques à ce paradigme (Dép), afin de les différencier des marques personnelles de l'INDÉPENDANT.

Tableau 48 : inventaire des suffixes 5 du cri des Plaines (d'après Zúñiga, 2006 : 78)

INDÉPENDANT	DÉPENDANT	
-na:n	-(y)a:hk	argument 1pl _{excl} [+LOCUTEUR ; -INTERLOCUTEUR ; PLURIEL] GLOSE = NbrePers : 1pl/1pl _{excl} Dép
-(na:)naw	-(y)ahkw	argument 1pl _{incl} [+LOCUTEUR ; +INTERLOCUTEUR ; PLURIEL] GLOSE = NbrePers : 1pl+pl/1pl _{incl} Dép
-(na:)wa:w	-(y)e:kw	argument 2pl [-LOCUTEUR ; +INTERLOCUTEUR ; PLURIEL] (en l'absence d'argument [+LOCUTEUR ; PLURIEL]) GLOSE = NbrePers : 2pl/2pl.Dép
	-t/k	argument 3 _{ANIM} (en l'absence d'argument [+PERSONNE]) GLOSE = Pers : 3Dép
	-(y)a:n	argument 1sg [+LOCUTEUR ; SINGULIER] GLOSE = Pers : 1sgDép
	-(y)an	argument 2sg [+INTERLOCUTEUR ; SINGULIER] (en l'absence d'argument [+LOCUTEUR ; PLURIEL]) GLOSE = Pers : 2sgDép
	-akok	1sg → 2pl GLOSE = Pers : 1sg → 2plDép
	-ak	1sg → 3 GLOSE = « Direction » : « 1sgDir »
	-it	3 → 1sg GLOSE = « Direction » : « 1sgInv »
	-at	2sg → 3 GLOSE = « Direction » : « 2sgDir »
	-isk	3 → 2sg GLOSE = « Direction » : « 2sgInv »

À la lecture de ce tableau, on constate que le DÉPENDANT distingue un plus grand nombre de configurations que l'INDÉPENDANT. Les morphèmes présentés à la fin du tableau amalgament les personnes impliquées dans le procès et leurs rôles sémantiques respectifs, il en résulte un morphème propre à chacune des configurations qu'ils déterminent. D'après Zúñiga, les derniers morphèmes du tableau (-ak à -isk) constituent des « marqueurs de direction » ; ils prennent part à l'analyse de la langue en termes d'« inverse »⁷³⁴. La hiérarchie d'accès réglant ces marqueurs de direction serait ici :

$$1\text{pl} > \text{pl}_{\text{incl}}, 2\text{pl} > 3_{\text{NA}} > 1\text{sg}, 2\text{sg} > 3_{\text{NI}}^{735}$$

Les exemples en (11) illustrent l'occurrence de deux de ces marqueurs considérés comme « spécifiques » :

CRI DES PLAINES (Zúñiga, 2006 : 79)

- (11) a. e:- wa:pam **-ak** -ik
 Épistém BV Direction ¬Pers
 Réal/Subj VOIR_{ANIM} 1sgDir 3pl_{NA}
 “I see them”

⁷³⁴ Rappelons une nouvelle fois que nous ne partageons pas cette analyse, voir Chapitre 8, II.1 pour notre étude des cognats de ces morphèmes en innu.

⁷³⁵ Une telle hiérarchie apparaît alors difficilement explicable en terme d'agentivité.

- b. *e:- wa:pam -it -ik*
 Épistém BV Direction ¬Pers
 Réal/Subj voir_{ANIM} lsgInv 3pl_{NA}
 “they see me”

Nous pouvons reprendre ici la remarque que nous avons énoncée au sujet des suffixes de rang 2. Ces « marqueurs de direction » semblent avant tout être des marques de personnes qui amalgament l'indexation des arguments du procès et de leur rôle sémantique respectif⁷³⁶.

Enfin, les suffixes de la position 7 (nombre et obviation) concernent exclusivement les actants [¬PERSONNE], et sont indexés selon la « hiérarchie suivante » : 3_{NA} > 3_{Obl} > 3_{NI} :

Tableau 49 : inventaire des suffixes de rang 7 du cri des Plaines (d'après Zúñiga, 2006 : 80)

INDÉPENDANT	CONJONCTIF	
<i>-ak</i>	<i>-ik</i>	argument [¬PERSONNE ; +ANIMÉ ; PLURIEL] GLOSE = ¬Pers : 3pl _{NA}
<i>-a</i>	<i>-i</i>	argument [¬PERSONNE ; -ANIMÉ ; PLURIEL] GLOSE = ¬Pers : 3pl _{NI}
<i>-a</i>		argument [¬PERSONNE ; +ANIMÉ ; + « OBVIATIF »] GLOSE = ¬Pers : 3Obl

Les exemples ci-dessous viennent illustrer cet inventaire à l'INDÉPENDANT :

CRI DES PLAINES (Zúñiga, 2006 : 80-81)

- (12) a. *ni- wa:pam -a: -w -ak*
 Pers BV Diath Tps ¬Pers
 1 voir_{ANIM} Dir Neutre 3pl_{NA}
 “I see them”
- b. *wa:pam -e: -iyi -w -a*
 BV Diath Diath Tps ¬Pers
 voir_{ANIM} Dir App_{OBL} Neutre 3Obl
 “s/he_{Obl} sees him/her_{Obl}”
- c. *mihkwa: -w -a maskisin-a*
 BV Tps ¬Pers BN Nbre
 rouge Neutre 3pl_{NI} mocassin pl_{NI}
 “the shoes are red”

D'après l'auteur de *Deixis and Alignment*, les différents ensembles d'affixes (voir le Tableau 50 qui récapitule les affixes dans le paradigme TrAn à l'INDÉPENDANT) suggèrent différentes hiérarchies de référents (Zúñiga 2006, p. 84) :

⁷³⁶ En innu, nous avons segmenté davantage ces morphèmes : *-ak* < *-an* « 1sgDép » + *-t* « 3Dép » d'une part (soit deux indices personnels successifs, le 1^{er} correspond alors à l'agent, le second au patient) ; *-it* < *-i* « 1nonAgt » + *-t* « 3Dép3 d'autre part (soit un morphème de diathèse et un indice personnel). Le contraste entre ces deux logiques d'indexation des arguments relève selon nous d'une spécificité du marquage de la NON PERSONNE, toujours secondaire en termes de marques séquentielles.

- Préfixe : 2, $p_{\text{incl}} > 1 > 3$
- Suffixes de rangs 1 et 2 (« direct fort » – Appl_{POSS} –, et « thèmes » – morphèmes de diathèse) : 1, $2 > 3 > 3_{\text{Obl}} > 3_{\text{Obl}_2}$
- Suffixes de rang 3 (« sujet obviatif » – applicatif oblique) : 1pl, p_{incl} , 2pl $> 3_{\text{NA}} > \text{autres}$ (intervention des catégories de nombre et d'animéité, en plus de la personne)
- Suffixes de rang 5 (personnes) : 1p_{excl} $> p_{\text{incl}}$, 2pl $> 3_{\text{NA}} > 1\text{sg}, 2\text{sg} > 3_{\text{NI}}$ ⁷³⁷
- Suffixes de rang 7 (nombre et cas oblique) : 3 $> 3_{\text{Obl}} > \text{Inan}$

Cette remarque amène Zúñiga à déclarer que « The Algonquian person hierarchy $2 > 1 > 3$ is, as we have seen, at best an oversimplification and at worst a urban legend » (Zúñiga, 2006 : 127). L'analyse traditionnelle des langues algonquiennes *via* le concept de « hiérarchie algonquienne » est donc tout à fait discutable. Cette remise en question pourrait finalement nous amener à repenser d'une toute autre manière l'organisation structurelle de ces langues, à commencer, peut-être, par la notion d'« inverse ».

⁷³⁷ On peut rapprocher la hiérarchie des suffixes de rang 3 à celle des suffixes de rang 5, cette dernière étant simplement plus précise que la précédente.

Tableau 50 : récapitulatif des affixes des formes verbales TrAn du cri des Plaines à l'indépendant (d'après Zúñiga 2006)

-1	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Préfixe personnel	BV	« direct fort »	« thème »	« obviation » (Agt au cas oblique)	T A M	personne, nombre	T A M	nombre, cas oblique	T A M
Pers	BV	Diath « DirFort » (Apphoss)	Diath « Dir » 1 ou 2 → 3 (3nonAgt)	Diath (VxObl)	T A M	NbrePers	T A M	-Pers	T A M
<i>ki(t)-</i>	2	<i>-im</i>	<i>-a:</i> « Dir » 3 → 3Obl (VxNeutre)	<i>-(i)yi</i> « 3Obl.Agt » Patient ≠ 1pl, 2pl, plind ou 3 _{NA} (VxObl)		<i>-na:n</i> 1pl _{excl}		<i>-ak</i> 3pl _{NA}	
<i>ni(t)-</i>	1		<i>-e:</i> « Dir » 3 → 3Obl (VxNeutre)			<i>-(na:)naw</i> 1pl _{incl}		<i>-a</i> 3Obl / 3pl _{NI}	
<i>o(t)-</i> (au Prétérit)	3		<i>-i</i> « 2 → 1 » (1nonAgt)			<i>-(na:)wa:w</i> pl si Ø [+LOCUTEUR ; PLURIEL]			
			<i>-iti</i> « 1 → 2 » (1nonAgt)						

2) La catégorie 'grammaticale' de la « direction »

Pour simplifier le présent exposé, et parce que les « formes directes/inverses » sont essentiellement attestées et décrites pour les paradigmes des verbes TrAn à l'INDÉPENDANT, nous nous concentrerons sur ces paradigmes. Nous laisserons de nouveau de côté les autres formes verbales et le paradigme DÉPENDANT, notre objectif n'étant ici que d'introduire la notion d'*inverse* telle qu'elle a été traditionnellement décrite dans une langue comme le cri des Plaines⁷³⁸.

Les descriptions contemporaines des langues qui présentent le phénomène de l'inversion ont presque systématiquement recours à la définition d'une catégorie grammaticale appelée « direction ». La catégorie de 'direction' fait intervenir les notions de hiérarchie – si le terme est en usage depuis peu, les descriptions antérieures font néanmoins apparaître la conscience d'un ordonnancement spécifique des personnes et de leurs référents dans les langues en question –, et d'« obviation ». Nous suivons ici la définition de la 'direction' dans Wolfart 1973. Rappelons que celle-ci fait l'objet de l'article de Hockett 1992 dénonçant une mauvaise analyse de cette catégorie par l'inclusion abusive des procès entre des personnes proprement dites au sein de celle-ci (voir *supra* I.1). Cependant, étant donné que cette analyse semble prévaloir dans la plupart des définitions de l'*inverse*, c'est elle que nous présentons.

Wolfart semble établir la 'direction' comme catégorie grammaticale. En dehors des formes avec agent indéfini, les paradigmes INDÉPENDANT et DÉPENDANT des verbes TrAn présentent deux ensembles symétriques qui seraient ainsi distingués par la catégorie de la « direction ». Ces ensembles sont caractérisés par une opposition dans la relation agent/patient. À la forme « directe », l'ordre des indices personnels correspondrait à la priorité des personnes les unes sur les autres en fonction de leur agentivité : l'agent est « prioritaire », donc son indice personnel précède celui du patient. À la forme « inverse », l'ordre des indices personnels reste inchangé mais l'inversion de l'ordre fondamental de priorité – le patient est prioritaire tandis que l'agent est secondaire – est indiquée par un morphème spécifique, considéré comme relevant de la « direction ». La priorité d'un référent sur un autre est suggérée par l'idée d'un 'ordre fondamental' dans la catégorie des personnes en cri (Wolfart, 1973 : 24) :

⁷³⁸ Il va de soi que la description qui va suivre ne fait pas l'unanimité, et est encore le sujet de nombreuses controverses et discussions ne serait-ce que parmi les algonquinistes. Voir à ce sujet Dahlstrom 1986 et Rhodes 1976 pour des interprétations différentes de l'« inverse » – que nous aborderons *indra* –, Wolfart 1973 et Hockett 1992 en ce qui concerne les dimensions de la *direction*, Jolley 1983 sur les hiérarchies algonquiennes, Muehlbauer 2012 sur une réinterprétation des « catégories » de l'animéité et de l'obviation, entre autres.

Among the person categories, non-third persons outrank third persons; within the former class, those including the addressee take precedence over those which do not include it. This principle of ordering (precedence) is found not only among the personal prefixes which are members of one position class (thus, paradigmatically) but also in the linear sequence of verbal and nominal affixes (syntagmatically). (Wolfart, 1973: 52)

Wolfart renvoie ici à la hiérarchie algonquienne des personnes telle qu'elle est aujourd'hui établie dans le cadre des études algonquiennes (cf. *supra* I.2). Ce principe d'ordonnement se rencontre donc non seulement dans les préfixes personnels mais également dans la séquence linéaire des suffixes du verbe. Comme le rang relatif des indices personnels dans la flexion verbale est fixe et ne peut pas être renversé, la 'direction de l'action' doit être marquée indépendamment (Wolfart, 1973 : 52). C'est ce qui, selon Wolfart, fonde la « direction » comme catégorie grammaticale. La direction est par conséquent exprimée morphologiquement par des marqueurs dits « thématiques » (Wolfart, 1973 : 24-25), qui constituent en fait des marques relevant de la diathèse ; les « thèmes » (donc, les morphèmes de diathèse) du paradigme TrAn fonctionneraient donc selon Wolfart comme des 'marqueurs de direction' et c'est là, d'après Wolfart, leur seule fonction synchroniquement pertinente (Wolfart, 1973 : 52). Les exemples en (13) et (14) permettent de comparer les formes verbales d'un verbe IntrAn, *pimipahta*:- « courir », et d'un TrAn, *pe:htaw*- « entendre » :

CRI DES PLAINES (Zúñiga, 2006 : 74)

- | | | | | | | | | | |
|---------|---------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|---------|--------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| (13) a. | <i>ki-</i> | <i>pimipahta</i> :- | <i>-n</i> | | b. | <i>ni-</i> | <i>pimipahta</i> :- | <i>-n</i> | |
| | Pers BV | Tps | | | | Pers BV | Tps | | |
| | 2 | courir | Neutre _{1&2} | | | 1 | courir | Neutre _{1&2} | |
| | “you run” | | | | “I run” | | | | |
| | | | | | | | | | |
| (14) a. | <i>ki-</i> | <i>pe:htaw</i> | <i>-i</i> | <i>-n</i> | b. | <i>ki-</i> | <i>pe:htaw</i> | <i>-iti</i> | <i>-n</i> |
| | Pers BV | Diath | Tps | | | Pers BV | Diath | Tps | |
| | 2 | entendre _{ANIM} | 2→1 | Neutre _{1&2} | | 2 | entendre _{ANIM} | 1→2 | Neutre _{1&2} |
| | “you hear me” | | | | | “I hear you” | | | |

Le contraste entre ces exemples nous permet de voir qu'en (14), les TrAn présentent un morphème en plus, censé marquer la « direction » de l'action, ce qui justifierait dans la présentation traditionnelle de parler d'une catégorie propre aux verbes transitifs animés : la direction. Si l'on reprend à nouveau notre lecture des morphèmes « direct » et « inverse » en tant que formes sagittales – selon laquelle c'est l'affixe qui est sagittal, la direction est circonscrite à l'affixe lui-même, et non appliquée à tout un système ; elle est interne à ces marques personnelles particulières –, il convient de relever que, ces morphèmes pouvant être considérés comme des marques de personne, un autre morphème fait office de marque personnelle dans la même forme verbale : le préfixe *ki-*. On comprend donc qu'il soit tentant

de ne considérer les morphèmes de « direct » et d'« inverse » que comme des marqueurs de *direction*. Cependant, étant donné que ceux-ci présentent des formes différentes en fonction à la fois des personnes impliquées et de leurs rôles sémantiques respectifs, nous estimons que l'on ne peut pas faire l'économie d'y joindre la référence aux personnes du procès. Ils ne constituent d'ailleurs pas tant des marques de personnes que des morphèmes spécifiant la diathèse, à savoir : de quelle manière et par qui sont instanciées les places d'argument disponibles. En outre, ces marqueurs de « direction » peuvent tout aussi bien – si l'on adopte un autre prisme de lecture de la langue – constituer des marques de voix qui, dans le cas d'un « inverse » par exemple, promeut un référent potentiellement moins agentif en agent. Ces affixes permettraient alors de libérer les référents « inférieurs » de leur position « prototypique » de patients par rapport aux référents « supérieurs » – si l'on tient vraiment au concept de hiérarchie –, d'où le terme que l'on rencontre dans certains ouvrages de « voix inverse ». L'idée même de *direction*, en fait, se substitue à l'idée de voix.

3) Direction et « obviation »

Sémantiquement, la *direction* selon Wolfart sert à spécifier quel référent est l'agent et lequel est le patient :

CRI DES PLAINES (Wolfart, 1973 : 25)

- (15) a. *ni- se:kih -a: -na:n atim*
 Pers BV Diath NbrePers BN
 1 faire-peur Dir 1pl_{excl} chien
 “we scare the dog”
- b. *ni- se:kih -iko -na:n atim*
 Pers BV Diath NbrePers BN
 1 faire-peur Inv 1pl_{excl} chien
 “the dog scares us”

En (15)a, la *direction* est « directe », c'est-à-dire conforme à la hiérarchie algonquienne des personnes stipulant qu'une personne proprement dite a prééminence sur une NON PERSONNE. En (15)b, elle est « inverse » : les rôles sémantiques prototypiques (d'après la hiérarchie des personnes) des référents impliqués dans le procès sont inversés. Cet état de fait est assez clair lorsque les actants sont d'un côté une personne du dialogue, de l'autre une NON PERSONNE. Lorsque les deux référents relèvent de la NON PERSONNE, les descriptions traditionnelles font intervenir à la fois la catégorie de la

direction et celle de l'obviation – catégorie que Wolfart (1973 : 25) considère comme étant déterminée par le focus⁷³⁹ –, ce qui crée une situation un peu plus complexe :

CRI DES PLAINES (Wolfart, 1973 : 25)

- (16) a. *se:kih* -e: -w *na:pe:w* *atim* -wa
 BV Diath Tps BN BN OBV^{o740}
 faire-peur Dir Neutre homme chien Obv
 “**the man** scares the dog”
- b. *se:kih* -ik *na:pe:w* *atim* -wa
 BV Diath BN BN OBV^o
 faire-peur Inv homme chien Obv
 “the dog scares **the man**”
- c. *se:kih* -e: -w *na:pe:w* -a *atim*
 BV Diath Tps BN OBV BN
 faire-peur Dir Neutre homme Obv chien
 “**the dog** scares the man”
- d. *se:kih* -ik *na:pe:w* -a *atim*
 BV Diath BN OBV BN
 faire-peur Inv homme Obv chien
 “the man scares **the dog**”

Les phrases (16)a et (16)b ont une direction opposée (leurs suffixes de diathèse s'opposent en, respectivement, « direct » et « inverse »), de même que (16)c et (16)d, mais le topique (en gras – 'focus' selon Wolfart) est le même. Les phrases (16)a et (16)c d'une part, (16)b et (16)d d'autre part, présentent la même direction (si l'on préfère, le même suffixe de diathèse, c'est-à-dire le même alignement) mais le marquage des référents est différent (marquage spécifique par -(w)a sur les substantifs *atim* et *na:pe:w*). Les phrases (16)a et (16)d d'une part, et (16)b et (16)c d'autre part décrivent la même situation, mais présentent à la fois une « direction » et une hiérarchie de l'information (entre les arguments) différentes. Le simple commentaire de ces exemples illustre d'ores-et-déjà la complexité du système tel qu'il est traditionnellement décrit. La phrase (16)a est perçue comme la plus neutre – l'agent « non-obviatif » (non-marqué) est humain, ce qui est conforme à la hiérarchie sémantique rangeant les humains plus haut que les animaux –, les trois autres étant rattachées à un contexte discursif particulier. Quand, dans le cas d'un procès impliquant seulement des actants relevant de la NON PERSONNE, le choix de la direction n'est pas prédéterminé par des facteurs syntaxiques, la

⁷³⁹ L'emploi du terme « focus » par Wolfart est relativement flou, d'autant qu'il semble qu'il emploie ce terme pour qualifier un argument constituant davantage un topique qu'un focus. La présentation que nous développons ici est précisément celle contre laquelle se positionne notre analyse du système « direct-inverse » ; nous ne reviendrons pas ici sur notre propre analyse de l'obviation, exposée au Chapitre 6.

⁷⁴⁰ Exceptionnellement, pour bien mettre en évidence la conception des 'catégories grammaticales' de la direction et de l'obviation dans la perspective de Wolfart (1973), nous adaptions nos gloses à cette analyse ; elles sont alors grisées.

différence entre les énoncés « direct » et « inverse » – qui, du point de vue sémantique, sont alors des paraphrases l'un de l'autre – relève de la hiérarchie de l'information déterminant l'opposition de marquage entre un actant « non-obviatif » (non-marqué) et un autre « obviatif » (Wolfart, 1973 : 25). Ce qui est appelé « obviation » joue par conséquent, dans cette tradition descriptive, un rôle primordial dans la catégorie de la *direction* lorsque l'action concerne la NON PERSONNE.

4) Direction et voix

La symétrie extensive du paradigme TrAn et la réversibilité de la « direction » rappellent la voix dans les langues indo-européennes. En revanche, pour Wolfart (1973 : 25) il est important de les distinguer, bien que les critères qu'il invoque restent discutables :

- la *direction* reflète la relation agent/patient et la relation « logique » des référents ;
- la voix dans les langues indo-européennes relève principalement de l'emphase et de la stylistique.

Pour illustrer son raisonnement, Wolfart compare les phrases suivantes (que nous avons traduites en français) :

FRANÇAIS

(17) a. *J'ai vu John.*

b. *J'ai été vu par John.*

c. *John a été vu par moi.*

D'après Wolfart, on observe, dans les deux premières phrases, la conservation du placement des arguments autour du verbe, mais la 'direction' de l'action a changé. Or, (17)b n'est pas la forme passive de (17)a qui est (17)c. Dans ce dernier exemple, le placement des arguments autour du verbe a été inversé (le patient précède la forme verbale tandis que l'agent la suit), en revanche, la direction de l'action est la même : c'est toujours « je » qui voit John. La direction de l'action n'est donc pas, selon Wolfart, affectée par le changement de voix⁷⁴¹. Si l'on suit l'argumentation de Wolfart, nous pouvons admettre qu'en effet, l'opposition voix active/voix passive ne correspond pas strictement à ce qu'on appelle dans les langues algonquiennes l'opposition « direct/inverse ». En revanche, il semble tout de même bien s'agir d'un

⁷⁴¹ Le parallèle de Wolfart illustre bien sa distinction entre la « direction » de l'action (*i.e.* la répartition des rôles sémantiques selon les arguments) et le phénomène de voix dans les langues comme l'anglais et le français. En revanche, elle réduit la comparaison à la seule dichotomie voix active/passive (qui inverse, en effet, non pas la répartition des rôles sémantiques mais celle des fonctions syntaxiques des arguments, le patient devenant « sujet »). La diversité des phénomènes de voix dans les langues du monde fait que la démonstration de Wolfart est loin d'être suffisante pour prouver que la « direction » des langues algonquiennes est bel et bien distincte de la voix verbale.

phénomène de voix, qui permettrait de promouvoir en agent, *via* un morphème verbal particulier, un référent qui ne peut sinon jouer ce rôle. Ainsi, si l'on s'essaye à transposer au français l'organisation structurelle du cri concernant ce phénomène, on peut considérer qu'au lieu de dire « elle me voit », ce qui n'est pas possible tel quel, la forme verbale crie signifie quelque chose comme « je suis vu•e d'elle ». Ce jeu de promotion concernant les rôles sémantiques (et non nécessairement les fonctions syntaxiques) selon la hiérarchie relève donc bien d'un phénomène d'alignement, *a priori* « hiérarchiquement » déterminé.

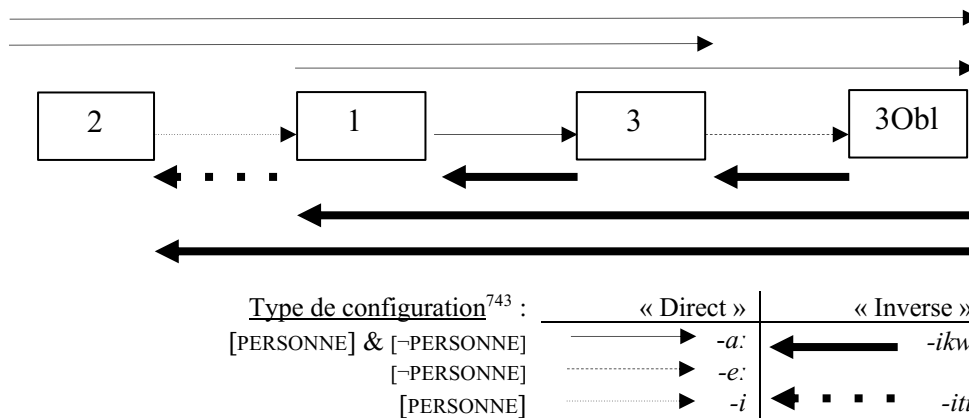
Pour Wolfart, l'usage des termes « agent » ('*actor*') et « patient » ('*goal*') plutôt que « sujet » ('*subject*') et « objet » ('*object*') est une extension de l'usage de Bloomfield, devenu le standard dans la linguistique algonquienne. D'après lui, si l'on venait à utiliser la terminologie « sujet » et « objet » en cri telle qu'elle a été conçue pour les langues indo-européennes, leur fonction générale serait davantage corrélée à la hiérarchie de l'information ('*focus*') qu'à celle de direction (Wolfart, 1973 : 26). Ce point, trop rapidement évoqué par l'auteur, met en évidence l'indistinction permanente dans une partie de la tradition algonquiniste (voire une partie de la linguistique américaine) entre les rôles sémantiques d'un côté, et les fonctions syntaxiques de l'autre. ; il pourrait en réalité constituer un des principaux enjeux de l'interprétation de ce qu'on appelle « inverse » dans les langues algonquiennes.

5) Direction et inversion

Les « marqueurs de direction » (*direction markers*) en cri sont suffixés à la base verbale, ce qui conforte notre idée que ce sont en réalité des morphèmes de voix, ou à tout le moins relevant de la diathèse verbale. Ce marquage distingue différentes configurations en fonction des personnes impliquées dans le procès, et donne lieu à trois paradigmes différents. L'un concerne les personnes proprement dites, c'est à dire tout procès dont les arguments comprennent les personnes 1 et 2. Un autre paradigme marque les procès impliquant une NON PERSONNE et une personne proprement dite. Enfin, une troisième configuration distingue les procès dont les relèvent uniquement de la NON PERSONNE ⁷⁴² (Zúñiga, 2006 : 85-86). Le schéma suivant, proposé par Zúñiga, illustre les différentes configurations déterminant un marquage direct ou inverse en cri :

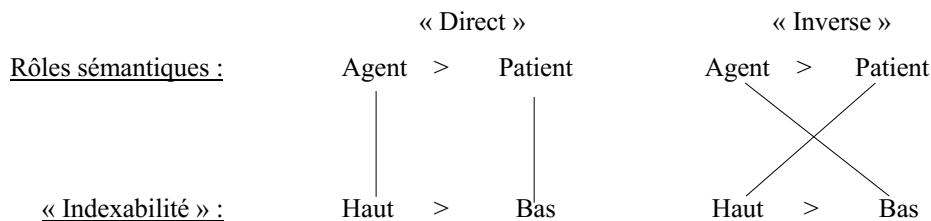
⁷⁴² Comme mentionné *supra* (I.1), les algonquinistes utilisent une terminologie particulière pour nommer ces trois types de configuration, qu'ils appellent respectivement configurations « locale », « mixte » et « non-locale ». Nous ne retenons pas cette terminologie, la distinction de « local » et « non-local » pour les personnes ne nous paraît pas pertinente dans la mesure où il nous semble préférable de parler de « personnes proprement dites » et de « non personne ». Cela relève en effet du domaine du dialogue et non de l'espace.

Figure 19 : les différentes configurations actancielle en cri des Plaines (d'après Zúñiga, 2006 : 52)



Un marqueur spécifique attaché à la catégorie de la « direction » apparaît donc selon que la hiérarchie des rôles sémantiques, qui range l'agent au-dessus du patient, et la hiérarchie « d'indexabilité » – c'est-à-dire la hiérarchie algonquienne des personnes, dont l'ordonnement respective détermine si elles se trouvent en « haut » ou en « bas » de cette hiérarchie – sont « alignées » (forme « directe ») ou non (forme « inverse ») :

Figure 20 : alignements des hiérarchies de rôle sémantique et d'« indexabilité »



Ce marqueur spécifique, comme nous l'avons vu, est traditionnellement appelé « suffixe thématique » (*'theme sign'*), mais relève clairement de la diathèse verbale. En définitive, la catégorie de « direction », telle qu'elle est définie dans les langues algonquiennes, consiste en un ensemble de morphèmes qui s'ajoutent aux marques de personne et sont spécialisés « dans la notion de l'ordonnement relatif de l'agent et du patient déterminé par la hiérarchie »⁷⁴⁴. Pour Nichols, le cri des Plaines illustre parfaitement ce qu'elle identifie comme un type d'alignement hiérarchique : le verbe s'accorde selon la personne et le nombre avec le « sujet » et l'« objet »⁷⁴⁵, mais ces derniers ne précisent pas le « sujet » et l'« objet » ; ceci n'est assuré que par le marquage de l'opposition « inverse » *versus* « direct » sur le verbe. En accord avec la « hiérarchie algonquienne » ordonnant les catégories de personnes (2 > 1 > 3), le verbe prend

⁷⁴³ Les flèches indiquent : à leur départ l'agent, à leur arrivée (pointe) le patient.

⁷⁴⁴ Ce type de formulation montre combien le concept de hiérarchie biaise toute analyse puisqu'il en vient à être considéré comme une fin en soi dans le système même de la langue.

⁷⁴⁵ Alors que Zúñiga, à l'instar de Wolfart, parle principalement en termes de rôles sémantiques, on remarque que Nichols, qu'il cite pourtant, utilise la terminologie des fonctions syntaxiques. Cependant, Zúñiga ne précise pas la définition de Nichols des fonctions syntaxiques, ce qui maintient, une fois encore, la confusion générale entre les fonctions syntaxiques et les rôles sémantiques dans ces descriptions, d'où nos guillemets.

un marquage « direct » quand le « sujet » est ‘plus haut’ dans la hiérarchie que l’« objet » ; sinon, il prend un marquage « inverse » (Nichols, 1992 : 66, citée dans Zúñiga, 2006 : 25). Ce modèle traditionnel de l’« inverse » algonquien repose donc sur des concepts élaborés *ad hoc* tels que la « direction », l’« obviation » et la « hiérarchie algonquienne des personnes ». Nous avons vu par ailleurs que le verbe se fléchit différemment selon que les arguments actant unique ou « patient » sont animés (IntrAn et TrAn) ou non (IntrIn et TrIn). Cela met en évidence le caractère particulièrement complexe des paradigmes algonquiens, dont les facteurs de variation morphosyntaxiques sont multiples. Ils font interagir la valence verbale avec le type des référents des arguments, que l’on peut, avec plus ou moins de pertinence, ordonner selon des principes hiérarchiques. Les paramètres animé/inanimé, non-obviatif (non-marqué)/obviatif (cas oblique), ou personne proprement dite/NON PERSONNE, relatifs aux arguments sont ainsi susceptibles d’entrer en jeu dans la conjugaison algonquienne, et de déterminer la morphologie verbale : base verbale IntrAn, IntrIn, TrAn ou TrIn, traitement différentiel des acants au cas oblique, configuration (alignement) « direct » (accusatif) ou « inverse » (ergatif). Une telle complexité de combinaisons peut entraîner une grande variété d’interprétations : conjugaison hiérarchique, théorie de la direction, voix inverse, etc.

Cette brève présentation du phénomène de l’« inverse » tel qu’il a été identifié en cri des Plaines révèle finalement que la pertinence d’une telle notion reste encore à prouver et à définir au regard de la morphologie verbale et de la structure syntaxique de la langue. Les marques de « direct » et d’« inverse » pourraient être des marques de voix, l’inverse permettant de faire du référent ‘inférieur’ un agent plutôt qu’un patient (ce qui serait, sinon, son rôle « prototypique », marqué par le morphème direct). Ainsi, comme nous l’avons fait au Chapitre 8 pour les paradigmes INDÉPENDANT et DÉPENDANT, il est possible de décrire la langue cri comme présentant un alignement scindé selon les traits sémantiques des référents des arguments, qui leur confère un accès plus ou moins direct à tel rôle sémantique, voire à telle fonction syntaxique. Malgré ses contradictions, l’« inverse » tel qu’il a été identifié dans les langues algonquiennes, a trouvé un vaste écho dans les descriptions des langues amérindiennes de la fin du XX^{ème} siècle. Il a en effet été repris, voire réapproprié, pour de nombreuses langues, jusqu’à couvrir un éventail de langues diverses et variées au-delà même du domaine amérindien. Cette popularisation du concept, alors que son interprétation reste déjà floue en cri (et *a fortiori* dans les langues algonquiennes), a donné lieu à une dilution de la notion. Cette réutilisation aboutit finalement en une multitude de définitions, qui ne font pas nécessairement toutes l’unanimité, si l’on considère la terminologie de la typologie contemporaine.

“(...) ‘the Algonquian inverse’ is not particularly illuminating a label for systems that are (...) fairly heterogeneous.” (Zúñiga, 2006 : 127)

III. L’inverse et la typologie : reprises du concept et foisonnement notionnel

Une grande partie des définitions de l’« inverse » diffèrent par la perspective selon laquelle le concept est abordé – fonctionnaliste, morphosyntaxique, générativiste –, ou selon le domaine dans lequel on juge que l’inverse s’applique : sémantique, pragmatique, syntaxique, etc. En outre, les multiples définitions de l’« inverse » donnent souvent lieu à l’élaboration d’une terminologie spécifique. C’est par exemple, nous l’avons vu en II.2, toute une catégorie grammaticale appelée « direction » qui a été créée pour rendre compte d’un phénomène comme l’inverse dans les langues algonquiennes, alors qu’il s’agit d’un phénomène de voix et d’alignement. Toute réflexion sur la notion d’inverse doit donc faire face, voire tenter de répondre, au problème d’une terminologie composite et controversée.

L’extension d’un concept tel que l’« inverse » dans la linguistique contemporaine manifesterait la volonté d’aller vers une plus grande abstraction, et d’atteindre éventuellement le domaine des universaux linguistiques. La définition fonctionnelle de l’inverse adoptée par Givón dans *Voice and Inversion*, semble en effet vouloir généraliser la construction inverse en tant que phénomène permettant l’augmentation de la topicalité d’un non-agent par rapport à une construction directe (Givón, 1994 : 60). L’auteur parvient ainsi à couvrir un large éventail de langues, d’une grande diversité. Cependant, chaque fois que l’on se penche sur une langue particulière, il nous faut malgré tout redéfinir en quoi consiste l’« inverse » dans la langue considérée, si c’est un phénomène pragmatique ou sémantique, syntaxique, morphologique ou lié à l’ordre des mots, etc. De la même façon, la plupart des travaux sur la « voix inverse » reconnaissent qu’il n’y a pas à ce jour de définition de l’inverse qui puisse couvrir l’ensemble des phénomènes linguistiques que l’on a voulu regrouper sous cette appellation. Beaucoup d’auteurs se contentent donc de lister des caractéristiques générales, tout en précisant qu’en fonction des langues, certaines peuvent ne pas apparaître tandis que d’autres seront plus ou moins importantes. Il en résulte que le concept même d’« inverse » perd de sa cohérence, et en vient à desservir le principe d’abstraction – que nous considérons essentiel à une linguistique de la diversité des langues⁷⁴⁶. Ce qu’on appelle « inverse » – ou, dans les mots de Bliss & al. : « the diversity of phenomena that are captured under the umbrella of ‘inverse’ »

⁷⁴⁶ Cf. la communication de Lemaréchal, intitulée « Diversité des langues, typologie linguistique et abstraction », à l’Académie des Inscriptions et Belles Lettres, le 17/11/2012 (Lemaréchal 2012).

(Bliss & al., 2019 : 205) – ne semble en effet pas, *a priori*, se prêter à une définition générale abstraite. Il suffit d'ailleurs de lire le chapitre de *Deixis and Alignment* consacré aux langues algonquiennes (Zúñiga, 2006 : 69-128) pour se rendre compte que le terme d'« inverse », déjà au sein de cette famille linguistique, recouvre des phénomènes divers. Les descriptions du cri des Plaines et de l'oïbwa central sur lesquelles s'appuie Zúñiga présentent chacune une analyse différente, et l'inverse tel qu'il est défini dans ces deux variétés refléterait des types d'organisation différents. Cela conduit l'auteur à conclure que sous l'étiquette d'« inverse algonquien » se cache une certaine diversité de systèmes linguistiques.

Dans son introduction, Zúñiga aborde la controverse engendrée par les diverses analyses de l'inverse dans les langues. Schématiquement, cette controverse opposerait les *lumpers* et les *splitters* : les premiers définiraient l'inverse de manière **fonctionnelle** (au sens large de « fonction », soit l'explication des phénomènes linguistiques par rapport aux fonctions du langage à remplir) et l'identifieraient alors dans de nombreuses langues. Les seconds le définiraient plutôt par le biais de la **morphologie** et considèreraient l'inverse des langues algonquiennes comme le 'prototype' du phénomène (Zúñiga, 2006 : 3). Cette division rappelle la question épistémologique de l'interprétation des phénomènes linguistiques, susceptible d'osciller entre deux extrêmes : chercher à tout rapprocher pour dépasser la diversité des langues, ou au contraire se concentrer sur une langue en tant qu'entité particulière et en déterminer ce qui fait d'elle un objet unique. Comparer des langues nécessite de recourir à une perspective onomasiologique ; un phénomène comme l'« inverse » peut-il répondre aux exigences de cette perspective ? Nous présentons et discutons dans cette section quatre conceptions de l'« inverse », qui abordent le concept sous des angles différents : celle de Talmy Givón dans *Voice and Inversion* (1994) dans la section 1, celle de Fernando Zúñiga dans *Deixis and Alignment, Inverse Systems in Indigenous Languages of the Americas* (2006) dans la section 2, celle de Klaiman dans son article « Inverse Languages » (1992) dans la section 3, et la perspective générativiste à travers plusieurs travaux dans la section 4. Ces quatre conceptions de l'« inverse » nous permettent de rendre compte de la confusion – à la fois théorique et terminologique – entourant cette notion. La première est une définition de type fonctionnaliste. La seconde constitue une approche du phénomène se voulant alternative, et élabore pour cela une théorie autour des notions d'alignement, de hiérarchie, et de « direction ». Klaiman tâche de définir un type de langues « inverse ». Parmi les générativistes la plupart des propositions font l'objet de critiques et de tentatives de résolutions des éventuelles faiblesses du modèle proposé.

valeurs pragmatiques opposées. Il justifie leur rapprochement par le fait que ces types de propositions partageraient la caractéristique fonctionnelle de tous les autres types de propositions inverses, à savoir la 'topicalisation' (en (18)b, il s'agit en fait d'une focalisation) d'arguments non-agents (Givón, 1994 : 18). Le terme d'inverse rassemblerait finalement, dans cette perspective, tous les phénomènes présentant à notre sens une fonction de l'ordre de la hiérarchie de l'information, telle que la focalisation d'arguments non-agents. Pour notre part, nous ne considérons pas qu'une telle conception qui rassemble une diversité considérable de structures à travers les langues sous une même étiquette (celle d'« inverse »), simplement parce qu'elles partagent une fonction commune que l'on peut retrouver dans la majorité des langues, soit pertinente dans une perspective typologique. La notion d'« inverse pragmatique » marqué par l'ordre des mots n'a selon nous pas lieu d'être. Les « inverses pragmatiques morphologiquement marqués », quant à eux, englobent par exemple le cas des langues algonquiennes en ce qui concerne les procès impliquant des actants relevant de la NON PERSONNE⁷⁴⁸.

L'inverse sémantique tel que le définit Givón, en revanche, met en jeu des hiérarchies ordonnant les référents des arguments les uns par rapport aux autres :

If the agent outranks the patient on the relevant generic topic hierarchies [discourse participation, animacy, gender, age, size, possession, definiteness, anaphoricity], the direct-active clause is used. If the relevant norm is reversed and the patient outranks the agent on the relevant hierarchy, the inverse clause is used. (Givón, 1994 : 23)

Cette définition comprend, par exemple, les cas d'inverse en cri des Plaines entre une personne proprement dite et une NON PERSONNE, que nous avons abordés précédemment (cf. II). Les emplois obligatoires de l'inverse sont alors déterminés en surface par des facteurs sémantiques définis par les hiérarchies de « topiques génériques » ainsi déterminées par l'auteur (Givón, 1994 : 22) :

- Participation au dialogue : 1 > 2 > 3⁷⁴⁹
- Animéité : humain > animé > inanimé
- Agentivité : agent > datif > patient
- Genre : masculin > féminin
- Age : adulte > enfant

⁷⁴⁸ Voir *supra* II.3, notamment exemples en (15) illustrant l'interaction entre le marquage de la voix et celui du cas oblique.

⁷⁴⁹ Pour certaines langues algonquiennes, comme le cri des Plaines, la hiérarchie des participants place la 2^{ème} personne au-dessus de la 1^{ère}, soit 2>1>3. L'ordre canonique 1>2>3 est par ailleurs controversé (cf. Junker 2011).

- Taille : grand > petit
- Possession : possesseur > possédé
- Définitude : défini > indéfini
- Anaphoricité : pronom > syntagme nominal

Dans cette optique, les hiérarchies décrivent une norme selon laquelle les référents des arguments qui sont placés plus haut dans la hiérarchie en question sont plus « topicaux », c'est à dire plus naturellement susceptibles de constituer l'agent d'un verbe transitif – configuration dite « directe » (dans le sens des hiérarchies).

Concernant les langues algonquiennes, Givón distingue ainsi un *inverse* morphologique (pronominal) pragmatique et optionnel dans le cas des procès n'impliquant que des actants relevant de NON PERSONNE, d'un *inverse* morphologique sémantique et obligatoire dans les cas impliquant au moins une personne proprement dite. L'« inverse » obligatoire des langues algonquiennes exprime donc un renversement de la norme définie par ces hiérarchies, où un référent 'inférieur' agit sur un référent 'supérieur'. Concernant les actants relevant de la NON PERSONNE, Givón s'appuie sur la description du système de voix algonquien de Dahlstrom 1986, selon laquelle le plus topical des actants est marqué comme *non-obviatif* et le moins topical est *obviatif* (au cas oblique). Dans une proposition directe, l'agent est *non-obviatif* et le patient *obviatif*, et *vice-versa* pour l'*inverse*. Les facteurs déterminant le statut *obviatif* ou *non-obviatif* de la NON PERSONNE dépendraient alors de choix narratifs ou discursifs de la part du locuteur⁷⁵⁰, d'où l'étiquette d'« inverse pragmatique optionnel » (Givón, 1994 : 22). Nous reconnaissons cependant une certaine tension dans une telle analyse qui discerne au sein d'un seul et même système linguistique deux types d'*inverse*. La portée universelle que voudrait donner l'auteur au concept d'*inverse* le conduit à déconstruire la notion au point que celle-ci puisse revêtir différentes formes aux dépens de la structure interne des langues. Il est en revanche essentiel de retenir de ces définitions de l'*inverse* l'importance que revêt le type d'actant instanciant les places d'argument par rapport au dialogue, c'est-à-dire principalement la distinction entre les personnes proprement dites et la NON PERSONNE.

Givón fonde ainsi son analyse de l'*inverse* sur la notion de topique : l'« inverse » relève d'un changement de topique lié aux rôles sémantiques et au type d'actant instanciant les places d'argument (ou à leur 'importance pragmatique' respective en ce qui concerne les actants

⁷⁵⁰ Il existe cependant des cas où le statut « obviatif » d'une NON PERSONNE argument est systématique (e.g dans le cadre des relations de possession, cf. Chapitre 6, section I.2), et entraîne donc un marquage *direct* ou *inverse* obligatoire, si l'on suit la logique de Givón.

relevant de la NON PERSONNE). Les hiérarchies de personnes jusqu'ici considérées par les algonquinistes comme principalement liées à l'agentivité des référents des arguments, sont donc réinterprétées par Givón comme des échelles ordonnant les référents selon leur 'topicalité' respective (et ce, au prix de la dilatation de la notion de 'topique'). *Voice and Inversion* se concentre sur l'étude des aspects fonctionnels et pragmatiques de la voix. La typologie grammaticale devient l'étude de diverses structures ayant la même **fonction**⁷⁵¹. Cela conduit l'auteur à regrouper des logiques et structures diverses et variées, auxquelles il est difficile d'appliquer la seule étiquette d'« inverse ».

2) L'approche directionnelle de Zúñiga

Sans écarter les travaux des algonquinistes, Zúñiga retient dans son approche de l'*inverse* le rôle potentiel de la notion de 'topique' et entreprend de clarifier les notions qui lui sont liées – direction, alignement, hiérarchie –, ainsi que de définir les différentes combinaisons que celles-ci peuvent présenter. Il aborde l'*inverse* à travers des concepts qui selon lui conditionnent son apparition ou non dans les langues : la deixis et l'« alignement hiérarchique ».

Dans le premier chapitre de *Deixis and Alignment*, Zúñiga se réclame du modèle d'alignement développé par Dixon depuis les années 1970, et affiné dans Dixon & Aikhenvald 2000⁷⁵² (Zúñiga, 2006 : 5), qu'il considère comme un moyen heuristique d'explorer les schémas d'alignement des langues qui dévient des types de base communément appelés « accusatif », « ergatif », « intransitif scindé » et « double oblique ». Ce modèle (modèle « SAO ») distingue quatre fonctions⁷⁵³ : l'actant unique (ActU) des procès intransitifs, l'agent (Agt, actant qui « contrôle » le procès) des prédicats transitifs, le patient (Pat, actant affecté) des prédicats transitifs, et l'*extended argument* (Ext, actant du but, bénéficiaire, stimulus, etc. – donc le tiers actant). Chaque fois qu'une construction donnée vise un ou plusieurs de ces rôles, cette cible est appelée « pivot » (un terme propre à ce modèle théorique qui demeure par conséquent relativement flou et peu convaincant). Un pivot qui revient dans plusieurs constructions est

⁷⁵¹ « Fonction » est employé par Givón en tant que « méta-type » permettant de rassembler des phénomènes divers qui assurent dans chaque langue des fonctions similaires : « In grammatical typology, one enumerates the main **structural means** by which different languages code – or perform – the **same function** » (Givón, 1994 : 7).

⁷⁵² DIXON R. M. W. & Alexandra AIKHENVALD (éds.), 2000. *Changing Valency. Case studies in transitivity*, Cambridge : Cambridge University Press.

⁷⁵³ Ce que Dixon et Aikhenvald définissent comme des fonctions correspondent en fait aux rôles sémantiques, terme que nous préférons, puisqu'il permet d'éviter toute confusion avec celui de « fonction syntaxique », c'est à dire, principalement, les fonctions argumentales de « sujet » (1^{er} argument) et « objet » (2^{ème} argument). Nous avons pour la présentation adapté les étiquettes aux termes français, S devient donc ActU, A est Agt (pour « agent »), O devient Pat (pour « patient »). Notons par ailleurs que ce modèle « SAO » perpétue la confusion entre fonctions syntaxiques et rôles sémantiques, puisqu'il nomme « *object* » ce qui correspond au rôle de patient.

appelé « premier argument »⁷⁵⁴ (Zúñiga, 2006 : 28). L'auteur précise par la suite que la morphosyntaxe de nombreuses langues est sensible à une hiérarchie d'indexabilité qui ordonne les entités, certaines étant alors supérieures aux autres. On retrouve à nouveau la notion de « hiérarchie », cette fois considérée comme étant motivée par des critères liés à l'« indexabilité » des actants⁷⁵⁵. Typiquement, les personnes proprement dites sont plus hautes que la NON PERSONNE ; concernant cette dernière, des facteurs sémantiques (e.g. caractère animé), grammaticaux (e.g. possession ou nombre) et pragmatiques (e.g. 'saillance' dans le discours, 'topicalité') peuvent jouer un rôle dans la hiérarchisation des actants selon leur « indexabilité ». Dans ces langues, le référent le plus haut est « privilégié » par rapport à l'accès au marquage morphologique et aux fonctions syntaxiques (Zúñiga, 2006 : 28). La « direction » reflète alors l'alignement entre la hiérarchie d'indexabilité et la hiérarchie des rôles sémantiques où les agents sont plus hauts que les patients (cf. *supra* II.5, notamment Figure 20). Quand le référent supérieur est un agent, le prédicat ou la totalité de la proposition est marquée comme directe. L'*inverse* marque une construction où c'est le référent du patient qui est le plus haut dans la hiérarchie. Si l'on applique ce modèle à l'étude des langues algonquiennes, il y aurait dans ces langues, d'après l'auteur, un ensemble de morphèmes – en plus des marques de personne – spécialisés dans la notion de l'ordonnement respectif de l'agent et du patient dans la hiérarchie. Cette formulation demeure obscure : étant donné que la hiérarchie, établie par les linguistes, n'est en vérité que le reflet d'une certaine organisation structurelle de la langue, qu'elle n'existe pas en tant que telle, on ne peut considérer que la fonction d'un morphème soit précisément d'indiquer le rang relatif d'un actant dans la hiérarchie. En outre, l'intervention de la notion de « hiérarchie » semble ici occulter le fait que ces morphèmes s'apparentent à des marqueurs de voix, dont l'emploi serait, éventuellement (dans une logique simplificatrice abusive), « hiérarchiquement déterminé », mais dont la fonction n'en demeure pas moins de promouvoir certains actants (« hiérarchiquement inférieurs ») par rapport à d'autres (« hiérarchiquement supérieurs ») pour leur donner accès au rôle sémantique d'agent.

À l'instar de Givón, Zúñiga distingue plusieurs types d'« inverse ». Il appelle « inverse morphologique » une forme de proposition qui marque une valeur « inverse » dans la

⁷⁵⁴ Cette terminologie élabore un modèle d'analyse qui évite d'aborder la question des fonctions syntaxiques, notamment par rapport à la notion de 1^{er} argument (« sujet »), dont il nous paraît cependant essentiel de rechercher les critères dans les langues considérées de « type inverse ». La mise en place d'une telle terminologie « alternative » contribue alors à alimenter la confusion qui entoure les descriptions de langues faisant usage de la notion d'« inverse ».

⁷⁵⁵ Le terme '*indexability*' semble renvoyer au fait que les propriétés sémantiques et référentielles des référents peuvent avoir dans les langues des répercussions sur le marquage des actants (cas, etc.) et leur indexation au sein de la forme verbale (Zúñiga, 2006 : 20).

morphologie seulement – ce qui est le cas du cri des Plaines –, et « inverse syntaxique » les cas où les structures propositionnelles « inverse » et « directe » diffèrent. Le terme de ‘*remapping*’ s’applique aux propositions *inverses* marquées syntaxiquement, où, dans une construction transitive, le patient est le premier argument (« sujet ») et l’agent le second (« objet ») – donc une construction marquant en fait un changement d’alignement, alors de type ergatif. Il en résulte, pour Zúñiga, plusieurs expressions morphosyntaxiques de l’opposition de *direction* :

- a) Morphological inverse : active structure covers both direct and inverse ;
 - b) Syntactic inverse :
 - b₁) passive inverse: active clauses are direct, passives are inverse ;
 - b₂) remapping inverse : active clauses are direct, remapping ones are inverse.
- (Zúñiga, 2006 : 65).

On voit là l’effet pervers de la distinction d’une catégorie comme la « direction », qui relève visiblement de la voix verbale sans que cela ne soit reconnu, lorsqu’il lui faut interagir avec l’opposition de voix active/passive (à laquelle semble finalement réduite la voix verbale) d’une part, et un changement d’alignement d’autre part⁷⁵⁶. Un exemple de ‘*remapping inverse*’ peut être illustré par une autre langue algonquienne, l’ojibwa central (odawa) décrit par Rhodes (1976) :

ODAWA (NISHNAABEMWIN) (Zúñiga, 2006 : 97)

- (19) a. *aw aniniw w- gi:- wa:bam -a: -an niw kwe:w -an*
 Dém BN Pers MqAsp BV Diath ¬Pers Dém BN Cas
 PROX_NAsg homme 3 Accomp VOIR_{ANIM} Dir 3Obl Distobl femme Obl
 “The man_{Obl} saw the woman_{Obl}.”
- b. *aw kwew w- gi:- wa:bam -igw -an niw aniniw -an*
 Dém BN Pers MqAsp BV Diath ¬Pers Dém BN Cas
 PROX_NAsg femme 3 Accomp VOIR_{ANIM} INV 3Obl Distobl homme Obl
 “The man_{Obl} saw the woman.”

On constate que le substantif correspondant à la femme, qui constitue le patient dans les deux cas, est postposé au verbe en (19)a, où il est au cas oblique. En revanche, quand il n’est pas au cas oblique, il est antéposé en (19)b⁷⁵⁷. De nouveau, nous rencontrons un obstacle dû à

⁷⁵⁶ Finalement, la « direction » apparaît comme une source de confusion supplémentaire, et nous estimons qu’il vaut mieux s’en tenir à bien définir, dans les langues algonquiennes, ce qui relève de la diathèse, de la voix ou de l’alignement, ce qui sera l’objet du prochain chapitre (Chapitre 10).

⁷⁵⁷ L’ordre des constituants doit être considéré comme une marque (séquentielle) à part entière. Dans les langues algonquiennes, il est généralement décrit comme relativement « libre » et renvoie en fait principalement à l’organisation du plan énonciatif-hiérarchique (il n’est donc pas neutre). Cependant, il est des contextes où le rôle syntaxique des marques séquentielles est manifeste (cf. *infra* IV.4 et Chapitre 11, III).

l'interprétation de l'opposition entre un « cas » non-marqué et le cas oblique, opposition qui est ici corrélée par la distribution des fonctions syntaxiques : en (19)a, le patient au cas oblique instancie la place de 2nd argument, alors qu'en (19)b il serait promu en 1^{er} argument (non marqué). Il faut cependant pouvoir distinguer ce qui entraîne le changement de distribution des fonctions syntaxiques entre (19)a et (19)b : est-ce l'attribution du cas oblique, l'ordre des constituants (antéposition du sujet), ou bien les deux sont-ils liés ? La définition de l'*inverse* sémantique, et notamment du '*remapping inverse*' illustré ci-dessus, rappelle le mécanisme décrit pour d'autres langues comme un système d'alignement scindé. Il paraît alors intéressant de comparer ces différentes méthodes d'analyse pour déterminer si un rapprochement de ces stratégies linguistiques est viable ou non.

La structure morphosyntaxique de la « catégorie de direction » peut être conçue, selon Zúñiga, comme fondée sur trois niveaux : les rôles sémantiques (reflétant plus ou moins directement la structure sémantique idéalisée), les fonctions syntaxiques (ciblant différents arguments ou combinaisons), et les « hiérarchies d'indexabilité »⁷⁵⁸. Chacun de ces trois niveaux peut alors se décliner en plusieurs couches, permettant différents types de prédicat, des pivots mixtes, et des hiérarchies différentes : différentes correspondances entre le niveau des rôles sémantiques et celui des fonctions syntaxiques entraînent des types distincts d'alignements non-hiérarchiques, tandis que les transformations de la voix altèrent certaines de ces correspondances ainsi que la valence des prédicats ; le niveau hiérarchique peut contraindre l'alignement et/ou être corrélé aux rôles sémantiques – dans ce dernier cas cela mène à différents modèles de *direction* (Zúñiga, 2006 : 68). Zúñiga définit donc, comme Wolfart (1973), une catégorie supplémentaire, la « direction », dans le but de rendre compte des phénomènes d'inversion tels qu'ils ont été décrits dans les langues amérindiennes. L'auteur définit ainsi différents domaines – alignement, direction, hiérarchies d'indexabilité –, chacun présentant ses déclinaisons en sous-catégories. Toutes ces notions sont susceptibles d'interagir selon des configurations variables suivant les langues. Le concept d'*inverse* devient dès lors un phénomène, principalement morphologique dans les langues algonquiennes, résultant d'intrications complexes, sinon confuses, qu'il s'agit de démêler méticuleusement si l'on veut pouvoir saisir plus clairement ce qui le motive.

⁷⁵⁸ Ces trois 'niveaux' identifiés par l'auteur confirment la confusion générale autour de la notion d'*inverse*, notamment lorsque s'ajoute à la distinction des rôles sémantiques d'une part, et des fonctions syntaxique d'autre part, la notion vraisemblablement fourre-tout de « hiérarchie d'indexabilité » mêlant sémantique (types d'actant), syntaxe (accès aux places d'argument) et pragmatique (topicalité présumée).

3) Le « type » inverse selon Klaiman

Klaiman, dans son article révisé en 1992 « Inverse Languages », présuppose un niveau de structure ontologique pour définir ce qu'il considère comme une variété d'organisation structurelle unique : le « type inverse ». Il échafaude son article à partir des différentes notions qu'il estime attachées à ce type particulier identifié pour certaines langues : « saillance ontologique » (*'ontological salience'*), « systématisme » (*'systematicity'*), « direction » (*'directionality'*), et transitivité. Il discute également de la « réversibilité » (*'reversibility'*), observable dans certains cas, de ce type de construction, et du concept d'« obviation » (qui constitue, comme argumenté au Chapitre 6, un marquage anaphorique différentiel) qui lui est lié. Cela lui permet de rendre compte plus spécifiquement de ce que Givón a considéré comme un « inverse pragmatique » : c'est à dire les constructions *inverses* impliquant seulement la NON PERSONNE dans les langues algonquiennes. L'auteur fournit également de nombreux exemples dans diverses langues, dont la plupart sont des langues amérindiennes (langues des familles salish, tanoan, apache, algonquienne, maya) mais également des langues d'autres régions géographiques (notamment la famille tibéto-birmane représentée par le nocte et le jiarong, ou la famille chukotko-kamchatkane illustrée par le koryak).

Klaiman se base sur la définition usuelle de l'*inverse*, selon laquelle :

Usually, the telltale indication that one is dealing with an inverse system is the fact that verbs of transitive, non-reflexive predications are marked with a special morpheme, or assigned to a special paradigm, in case an argument denoting a speech act participant, an SAP (first or second person) referent, corresponds to a nonsubject core argument or logical role. (Klaiman, 1992 : 228)

D'après Klaiman, les manifestations formelles de l'« inverse » varient selon les langues, certaines correspondant mieux que d'autres⁷⁵⁹ au modèle défini ci-dessus. Les langues relevant d'un « type inverse » peuvent avoir, selon l'auteur, une marque spécifique de « direction ». Elles présentent dans ce cas une marque pour le *direct* et une autre pour l'*inverse*, comme en cri des Plaines (20), ou bien c'est seulement l'*inverse* qui est marqué, comme l'illustre le paradigme du jiarong (langue tibéto-birmane)⁷⁶⁰ présenté en (21) :

⁷⁵⁹ L'idée que certaines langues puissent correspondre « mieux que d'autres » – ce qui renvoie finalement à la notion, discutable dans ce domaine, de 'prototype' – à un modèle de description des langues nous semble aller à l'encontre d'une perspective typologique consciencieuse.

⁷⁶⁰ Klaiman explique que l'on trouve un préfixe *u-* chaque fois qu'une NON PERSONNE 'sujet logique' (agent) apparaît avec une 1^{ère} ou une 2^{ème} personne 'non-sujet logique' (patient), ce qui en ferait une marque d'*inverse* (Klaiman, 1992 : 229). On constate que ce préfixe est également présent lorsque la 2^{ème} personne agit sur la 1^{ère}.

CRI DES PLAINES (Klaiman, 1992 : 230)

- (20) a. *ni- pe:h -a: -na:n -ak*
 Pers BV Diath NbrePers ¬Pers
 1 attendre Dir 1pl_{excl} 3pl_{NA}
 “We await them.”
- b. *ni- pe:h -iko -na:n -ak*
 Pers BV Diath NbrePers ¬Pers
 1 attendre Inv 1pl_{excl} 3pl_{NA}
 “They await us.”

JJARONG (Klaiman, 1992 : 229)

- (21) a. Formes « directes » : a₁. 1 → 2sg = *tə- a-* BV *-n*
 a₂. 1sg → 3 = BV *-ŋ*
 a₃. 2sg → 3 = *tə-* BV *-u*
 a₄. 3sg → 3 = BV *-u*
- b. Formes « inverse » : b₁. 2 → 1sg = *kə- u-* BV *-ŋ*
 b₂. 3 → 1sg = *u-* BV *-ŋ*
 b₃. 3 → 2sg = *tə- u-* BV *-n*
 b₄. 3_{du/pl} → 3 = *u-* BV

Dans l'exemple (20), l'opposition des morphèmes « direct » et « inverse » fait que les deux constructions sont considérées comme marquées. En (21), ce serait seulement la présence du préfixe *-u* qui déterminerait la construction « inverse » de la forme verbale⁷⁶¹. Le « type inverse » peut également se traduire par l'existence de séries de morphèmes « portemanteaux » – c'est-à-dire des amalgames marquant à la fois les personnes et leurs rôles sémantiques respectifs – répartis en différentes séries (deux pour les verbes transitifs), selon que la construction est directe ou inverse⁷⁶². Le mapundungun, une langue isolée du Chili, illustre ce cas :

MAPUNDUNGUN (Klaiman, 1992 : 231)

- (22) a. *pe -uu -i -i ñ*
 BV Pers Mod Pers NbrePers
 voir « 2.Dir » Indicatif 1 pl
 “I/we saw you_{sg/pl}”
- b. *pe -mu -i -i -ñ*
 BV Pers Mod Pers NbrePers
 voir « 2.Inv » Indicatif 1 pl
 “you_{sg/pl} see me/us”

⁷⁶¹ Selon nous, l'analyse du jjarong est plus complexe que ce que nous en donne à voir Klaiman dans son article. Il faudrait notamment expliquer l'alternance des préfixes *a-* (que l'on trouve seulement en (21)a₁) et *u-*, de même que les préfixes *kə-* en (21)b₁ et *tə-* en (21)a₁, a₃ et b₃, avant de conclure sur un quelconque « type inverse ».

⁷⁶² Ce cas est à rapprocher de la description de l'émérillon, langue de la famille tupi-guarani, par Françoise Rose. Rose (2003) interprète en effet l'existence de ces paradigmes complémentaires comme traduisant un système global d'accord hiérarchique.

Dans les exemples ci-dessus, l'opposition entre les morphèmes *-uu* et *-mu* indique que la deuxième personne est patient en (22)a et agent en (22)b. Si l'on s'en tient à la brève présentation de Klaiman, on comprend que dans le système de la langue, la « hiérarchie des personnes » voudrait que la 1^{ère} personne ait préséance sur la 2^{ème} (1>2), d'où l'étiquetage de ces morphèmes : « 2.Dir » lorsque la deuxième personne est patient dans un procès où la première est agent ; « 2.Inv » lorsqu'elle agit sur une première personne. Dans d'autres langues encore, c'est le marquage OBLIQUE des syntagmes substantivaux qui sont censés constituer l'agent (*'inverse transitive subject'*) qui détermine la construction *inverse* (qui ressemble alors étrangement au passif d'une langue comme le français). Ainsi, en lummi, une langue salish, le syntagme substantival représentant l'agent, dans la configuration *inverse* illustrée en (23), est déterminé par une construction oblique⁷⁶³ :

LUMMI (Klaiman, 1992 : 230-231)

- (23) a. *xč̣i* *-t -s* *cə swəy7qə7* *cə swi7qo7ət*
 connaître TR 3 le homme le garçon
 “the man knows the boy”
- b. *xč̣i* *-t -n* *cə swi7qo7ət* *ə* *cə swəy7qə7*
 connaître TR « INV » le garçon par le homme
 “the man knows the boy”

Ne disposant pas de données plus spécifiques sur cette langue, il est risqué de s'essayer à proposer une autre analyse à partir des exemples ci-dessus. Cependant, la construction oblique indique que l'actant en question ne constitue pas un argument du verbe, le morphème d'« inverse » semble donc marquer une réduction de la diathèse qui, de plus, promeut le patient si l'on considère le marquage séquentiel (on remarque en effet l'inversion de la position respective des syntagmes substantivaux entre (23)a et (23)b). Il serait donc envisageable de se pencher sur un tel phénomène, en lummi tout du moins, avec une terminologie différente qui prenne en compte les différentes opérations sur la diathèse verbale (notamment les phénomènes de voix marquant la promotion ou la démotion des différents actants dans leur accès aux places d'argument).

Une fois parcourues les variations structurelles des manifestations de l'*inverse* à travers les langues, l'auteur traite des caractéristiques générales participant, selon lui, à la définition du « type inverse ». Klaiman relève dans les langues de type *inverse* une tendance à marquer les relations sémantiques sur le prédicat (*head-marking*), plutôt que sur les arguments

⁷⁶³ Le marquage oblique correspond au morphème *ə* traduit par « par » par les auteurs dans la source de Klaiman (JELINEK E. & R. A. DEMERS, 1983. « The agent hierarchy and voice in some Coast Salish languages, *International Journal of American Linguistics*, 49/2, p.167-185). Ces derniers traduisent alors la phrase (23)b par une forme passive : “*The boy is known by the man.*” (Klaiman, 1992 : 231).

(*dependent-marking*), sans que cela, d'après lui, en constitue un critère pour autant (Klaiman, 1992 : 233). Les paramètres intervenant dans le « type inverse » sont, de ce fait, liés aux rôles des actants dans une prédication transitive : la sensibilité à la 'saillance ontologique' des arguments contrôlés par le prédicat – c'est à dire aux hiérarchies des référents –, la « systémativité », la « direction » et, enfin, la transitivité⁷⁶⁴.

Selon Klaiman, l'ordonnement des référents des arguments se fait selon leur « saillance ontologique » les uns par rapport aux autres : on considère ainsi par exemple que, pour un locuteur ou un interlocuteur, un ensemble de participants incluant le locuteur ou l'interlocuteur aura plus d'importance qu'un ensemble ne les incluant pas ; d'où les hiérarchies classant les 1^{ère} et 2^{ème} personnes au-dessus de la NON PERSONNE (Klaiman, 1992 : 235). L'ordonnement des référents peut cependant varier d'une langue à l'autre. Selon le principe de « saillance ontologique », le référent le plus haut dans la hiérarchie constitue un « sujet ontologique », même si le « rôle logique » (rôle sémantique) qu'il assume dans un procès est un rôle « non-sujet »⁷⁶⁵. La « systémativité » telle que la considère Klaiman concerne plus spécifiquement le domaine lexical des référents des arguments (donc est relative aux types d'actants tels que nous les avons définis pour l'innu-aimun au Chapitre 8, selon leurs traits sémantiques distinctifs) :

The opposition of direct and inverse has scope over all predicates in a well-defined lexical domain, and in this sense is systematic.
(Klaiman, 1992 : 237)

La plupart du temps, le domaine lexical en question reproduit la répartition des personnes telle que décrite par Benveniste (1966), en personnes proprement dites d'un côté, et NON PERSONNE de l'autre. L'opposition *direct/inverse* peut alors ne s'appliquer qu'à la NON PERSONNE (comme en navajo, où l'opposition *direct/inverse* est marquée par l'opposition formelle des affixes pronominaux de la NON PERSONNE *yi-* « Dir. » et *bi-* « Inv. »), ou différemment selon que les personnes impliquées dans le procès relèvent d'un domaine ou de l'autre (comme en cri des Plaines). Nous avons déjà vu que l'existence de cette répartition est à prendre en compte dans les langues algonquiennes⁷⁶⁶, elle ne nous paraît cependant pas justifier la

⁷⁶⁴ Selon nous, lorsque la distinction d'un « type » de langues nécessite le recours à un certain nombre de néologismes terminologiques (cf. les termes que nous avons jusqu'ici présentés, comme « saillance ontologique », « direction », « systémativité », « pivot », « obviation », « indexabilité », « réversibilité », etc. ceux-ci se recoupant partiellement), alors la définition d'un tel type devient particulièrement douteuse et mériterait d'être abordée sous un autre angle.

⁷⁶⁵ Klaiman parle de '*nonsubject logical role*' ou '*nonsubject core argument*', sans pour autant en donner de définition. Nous pensons que ces termes désignent en fait les rôles sémantiques, '*core argument*' désignant plus précisément ceux qui occupent une place d'argument au sein de la valence verbale (donc hors compléments du verbe). Un « rôle non-sujet » serait alors l'agent ou le patient selon que la langue en question présente un système d'alignement ergatif ou accusatif. Quoiqu'il en soit, de tels termes demeurent sources de confusion.

⁷⁶⁶ Celle-ci est néanmoins loin d'être systématique au sein des langues algonquiennes, comme nous l'avons vu au Chapitre 8 (sections I.3 et II.3).

considération d'un critère de « systématisme » dans ces types de langue. La « direction » de Klaiman s'appuie sur la construction de la catégorie de la *direction* définie par Wolfart et Carroll (1981)⁷⁶⁷, qui reprend celle que nous avons déjà présentée (cf. *supra* II.2). Ainsi, selon Klaiman, l'« inverse » présuppose une opposition grammaticalisée des prédications en deux classes : celles pour lesquelles l'événement procède dans la direction indiquée par la hiérarchie, et celles pour lesquelles il procède dans la direction inverse de la hiérarchie⁷⁶⁸. Cette catégorie est alors marquée par l'opposition entre la *voix directe* et la *voix inverse* (Klaiman, 1992 : 239). On pourrait considérer, d'après cette seule définition et à l'instar de Rose (2003), que ce phénomène peut également s'interpréter comme un système d'accord hiérarchique, dans lequel les rôles sémantiques des arguments sont marqués selon leur ordonnancement respectif dans la *hiérarchie des référents* de la langue (si l'on accepte de supposer une telle hiérarchie). Enfin, Klaiman inclut la transitivité comme un quatrième critère permettant de définir les systèmes *inverses*. La transitivité permettrait alors de distinguer les constructions *inverses* des autres types de voix tels que *actif/passif* ou *ergatif/antipassif*, dans le sens où ces dernières entraînent généralement une détransitivisation du verbe (Klaiman, 1992 : 242)⁷⁶⁹. Cet argument demeure discutable : il conviendrait, pour accepter une telle distinction, que l'auteur donne auparavant sa propre définition de ces termes⁷⁷⁰. Pour Klaiman, les indices de la 'transitivité' des prédicats marqués par l'« inverse » peuvent varier, du simple contraste morphologique d'avec les détransitifs au marquage de certains cas spécifiques aux transitifs – tels que l'ergatif, par exemple (Klaiman, 1992 : 242). Les langues dans lesquelles ont été identifiés des séries différentes pour les indices personnels de la voix « inverse » et de la voix « directe », présentent généralement un autre ensemble de morphèmes pour les formes détransitives et/ou intransitives (Klaiman, 1992 : 243).

⁷⁶⁷ WOLFART H. Christoph & Janet CARROLL, 1981. *Meet Cree. A guide to the Cree language*, Lincoln : University of Nebraska Press.

⁷⁶⁸ Cela relève en fait d'une question de voix, mais l'auteur semble vouloir justifier l'usage de la notion de « direction » par cette définition qui se veut plus spécifique à ce « type » de langues.

⁷⁶⁹ Dans cette optique, Bliss & al. (2019) constatent que les constructions actives et passives ne sont pas fondamentalement « symétriques », dans le sens où il est possible de former le passif d'une construction intransitive (ce qui correspond finalement à une voix impersonnelle) ; en revanche il n'existe pas d'opposition *direct/inverse* pour les formes verbales intransitives (Bliss & al., 2019 : 197). Ces constructions mêlent finalement opérations sur la diathèse (augmentation ou réduction de la valence), phénomènes de voix (promotion ou démotion des actants instanciant les places d'argument), et éventuellement scissions de l'alignement (attribution des fonctions syntaxiques selon le rôle sémantique des arguments). Cf. *infra* Chapitre 10.

⁷⁷⁰ Cette confusion résulte notamment de l'usage, selon nous inapproprié, de la notion de transitivité à des langues résolument différentes de celles dans laquelle la notion de transitivité a été élaborée. Le terme de « transitivité » couvre alors à la fois ce qui relève finalement de la valence (sémantique) et les différentes constructions syntaxiques identifiées, qui ne se recoupent pas systématiquement dans les langues. Cf. Chapitre 7 (III.2).

Malgré sa présentation de ce qu'il considère comme quatre des principales propriétés des systèmes inverses, Klaiman conclut :

(...) it seems unlikely that the study of formal properties alone can furnish a basis for defining and accounting for variation within the inverse type. (Klaiman 1992, p. 244)

Il ne nous paraît, quant à nous, pas productif de tenter de définir un « type inverse » à partir de l'étude du fonctionnement d'un certain nombre de langues, fonctionnements qu'on essaierait de rapprocher tant bien que mal autour de ce concept. Nous pensons plutôt que c'est précisément l'étude des structures des langues qui doit primer sur toute élaboration ou définition de concept. L'objectif est selon nous avant tout d'appréhender la diversité effective des structures des langues de la manière la plus homogène possible, pour en retirer à terme une compréhension globale des fonctionnements – et de leur variété – de ces systèmes complexes. Définir un type ou un système « inverse » applicable à certaines langues, moyennant inévitablement des variations particulières mal circonscrites et en contradiction avec la définition de départ, ne nous paraît pas heureux.

Le principe de « saillance ontologique » qui motiverait, selon l'auteur, l'émergence d'un type de langues « inverse » se fonde sur l'idée que les actants d'un procès donné relèveraient, dans ces langues, de statuts ontologiques distincts⁷⁷¹ (Klaiman, 1992 : 245). Or, dans de nombreux cas de prédication impliquant la NON PERSONNE la distinction de tels statuts est problématique. C'est ici qu'entrent en jeu les notions de « réversibilité » et d'« obviation » que Klaiman aborde dans la suite de son article. Ces prédications qui impliquent deux actants relevant de la NON PERSONNE peuvent être, selon les mots de l'auteur, « réversibles ». Nous reproduisons en (24) les exemples (16)a et (16)d pour illustrer la « réversibilité » selon Klaiman :

CRI DES PLAINES (Wolfart, 1973 : 25)

- (24) a. *se:kih* -e: -w *na:pe:w* *atim* -wa
 BV Diath Tps BN BN OBV°
 faire-peur Dir Neutre homme chien Obv
 “the man scares the dog”
- b. *se:kih* -ik *na:pe:w* -a *atim*
 BV Diath BN OBV BN
 faire-peur Inv homme Obv chien
 “the man scares the dog”

Dans ce couple d'exemples, la « réversibilité » est visible à travers la distribution de la marque de cas oblique (« obviatif ») : en (16)a, c'est le substantif désignant le chien, donc renvoyant au

⁷⁷¹ Ces « statuts ontologiques » seraient alors hiérarchisés les uns par rapport aux autres : la hiérarchie algonquienne des personnes est ici réinterprétée par l'auteur comme déterminée par le « statut ontologique » des référents instanciant les places d'arguments (Klaiman, 1992 : note 9 p.239).

patient, qui est marqué ; en (16)b, c'est le substantif désignant l'homme, donc renvoyant à l'agent. Cette distribution détermine le choix du morphème de diathèse de la forme verbale, voix « directe » ou voix « inverse ». La présence de deux actants relevant de la NON PERSONNE représenterait un défi particulier quant à l'identification des rôles de chacun de ces actants par rapport au prédicat. La marque de cas oblique permet alors de clarifier l'attribution relative des rôles sémantiques des actants : « the effect of obviation is to nearly eliminate indeterminacy in identifying predicate-argument relations » (Klaiman, 1992 : 247). L'obviation consisterait en une extension du système des catégories de personnes, en créant une « quatrième personne », d'une « centralité moindre » à ce moment précis du discours⁷⁷² (Klaiman, 1992 : 247). L'actant non marqué présente dès lors un « statut ontologique » plus « saillant » que l'actant marqué. Les langues peuvent présenter d'autres stratégies, ou en combiner plusieurs, pour surmonter cette difficulté : l'ordre des mots, et/ou le marquage oblique de l'agent, et/ou l'existence d'un autre ensemble de morphèmes amalgamant les personnels et leurs rôles sémantiques⁷⁷³.

En somme, l'article de Klaiman cherche à justifier l'existence d'un type de langues « inverse », en en énumérant certaines caractéristiques qui demeurent pourtant variables, tant dans leur combinaison que dans leur degré d'importance d'une langue à l'autre. La formulation tautologique que l'on trouve dans la dernière partie de son article révèle toute la confusion qui entoure la conception de l'« inverse » :

In other words, inverse systems are special because the primitives in terms of which they are organized are different from those of noninverse systems. (Klaiman, 1992 : 250).

Nous avons, par ce bref tour d'horizon des différentes interprétations de l'« inverse », rendu compte des fluctuations connues par ce concept – que nous avons brièvement présenté à partir des données du cri des Plaines en II – à travers trois traitements différents de ce phénomène. La présentation de ces conceptions, outre le fait qu'elle illustre la confusion globale qui caractérise la notion d'inverse dans la typologie actuelle particulièrement visible à travers l'arsenal terminologique utilisé pour définir ce phénomène⁷⁷⁴, nous permet de discerner les notions principales impliquées dans ce type d'analyse. La question des rôles sémantiques (diathèse) et des fonctions syntaxiques (voix), la notion de 'hiérarchie des référents' (types d'actants définis

⁷⁷² Cf. Chapitre 6, I.1.

⁷⁷³ Nous renvoyons aux exemples de l'article de Klaiman, notamment l'exemple de l'arizona tewa qui illustre l'ensemble de ces trois stratégies (Klaiman, 1992 : 248).

⁷⁷⁴ Sans compter, par ailleurs, sur la confusion également terminologique entre des concepts et des notions qui, dans ce cas particulièrement, nécessitent d'être bien définis pour être employés à bon escient : rôles sémantiques, fonctions syntaxiques, hiérarchie de l'information (thème/rhème d'une part, topic/focus d'autre part), diathèse, valence, alignement et voix.

selon leurs traits sémantiques distinctifs), le concept d'« obviation » (existence d'une marque anaphorique différentielle déterminant un cas oblique dans le domaine de la NON PERSONNE), apparaissent ainsi au centre de la théorisation du phénomène de l'« inverse ».

4) L'« inverse » et la perspective générativiste

Au-delà de la multiplicité de ses interprétations, c'est l'existence même de l'« inverse » qui est remise en question. La littérature générativiste amorce dès les années 1990 – notamment avec Halle & Marantz (1993) – une relecture du phénomène dans le domaine algonquien, dans une dimension exclusivement syntaxique (propre au générativisme). Elle s'efforce ainsi de rendre compte de ces manifestations morphosyntaxiques en évitant le recours à la notion de « hiérarchie des personnes », et considère généralement l'*inverse* comme le résultat d'un 'mouvement'⁷⁷⁵ syntaxique' (ce qui rappelle l'interprétation fonctionnaliste de Givón, cf. III.1, qui y mêle cependant des dimensions pragmatiques et sémantiques). Nous présentons succinctement certaines propositions pour discuter plus généralement des atouts et problèmes du générativisme par rapport à notre positionnement théorique.

Dans son article « What Algonquian morphology is really like : Hockett revisited », Déchaine (1999) reprend les propositions de Déchaine & Reinholtz (1998)⁷⁷⁶, et estime que les formes verbales directes sont accusatives et les formes verbales *inverses* sont ergatives. Elle identifie ainsi deux types de configurations 'transitives' : nominative/accusative et ergative/nominative (Déchaine, 1999 : 50). À partir de l'étude de l'indexation des arguments sur les formes verbales dans différentes langues algonquiennes et des variations qu'elles présentent, Déchaine utilise l'appareil terminologique générativiste et la théorie du liage pour exposer le caractère résolument syntaxique de ces morphologies complexes. Dans cette perspective, l'indexation des arguments se répartit maximale en trois positions : D (marqué par un proclitique le cas échéant), Pers et Num (marqués par des enclitiques ; la position Num est réservée aux actants relevant de la NON PERSONNE). Certaines formes verbales, notamment celles du blackfoot, montrent que l'accord des clitiques n'est pas directement associé aux positions argumentales (Déchaine, 1999 : 50), mais indexe tel ou tel argument selon ses traits. La morphologie « direct/inverse » indique alors l'alignement casuel ce qui, conjointement avec les positions d'accord argumental, permet de restituer les rôles sémantiques respectifs des

⁷⁷⁵ Le terme de 'mouvement' est problématique du fait qu'il renvoie à la fois à une position séquentielle, qui constitue une marque à part entière, mais également à une position syntaxique, les deux n'étant pas toujours corrélées.

⁷⁷⁶ DÉCHAIINE Rose-Marie & Charlotte Reinholtz, 1998. « Direct/inverse as case licensing », présenté au *Workshop on Structure & Constituency in the languages of the Americas*, University of Manitoba, 22 mars.

arguments sans ambiguïté. Halle & Marantz (1993), pour le potawatomi, proposaient déjà d'aborder les suffixes « direct » et « inverse » comme des accords sensibles au cas des arguments ; ces suffixes étaient alors présentés comme occupant la même position syntaxique. La démonstration de Déchaine s'éloigne de leur analyse en considérant que les morphologies « directes » et « inverses » relèvent de positions syntaxiques différentes. La proposition de Déchaine est sensiblement innovante dans le sens où elle rapproche ce qui était jusqu'alors perçu comme des constructions spécifiquement algonquiennes à des types de constructions plus largement identifiés dans la littérature typologique : elle introduit le concept d'alignement dans l'analyse de ces langues. Sa démonstration reste ancrée dans le cadre générativiste (qui préconise la distinction malvenue entre morphologie et syntaxique) et l'analyse morphologique des formes verbales algonquiennes se restreint donc à l'identification de différentes têtes et positions syntaxiques, et aux mouvements syntaxiques qui peuvent avoir lieu entre celles-ci.

Bruening (2005), dans son analyse syntaxique d'une langue algonquienne de l'est – le passamaquoddy – rejette d'emblée l'idée d'une « hiérarchie algonquienne des personnes » :

(...) there is no participant hierarchy, hence it can have no grammatical effects. It is simply an epiphenomenon of the syntax of Algonquian languages. (Bruening, 2005 : 3)

Dans son approche, Bruening considère que les arguments sont toujours « projetés »⁷⁷⁷ dans la syntaxe de manière uniforme (le sujet étant projeté plus haut que l'objet)⁷⁷⁸ et que l'accord morphologique n'est basé que sur la position syntaxique des arguments. De là, l'ordonnancement des « participants » en hiérarchie réfère en réalité aux positions hiérarchiques de la syntaxe : l'auteur remplace la hiérarchie des participants par une hiérarchie syntaxique. Ce qui rend l'« inverse » spécifique, c'est le fait qu'un mouvement syntaxique projette l'objet dans une position syntaxique plus haute que le sujet (Bruening, 2005 : 3) ; pour cela, Bruening postule l'existence d'une troisième position syntaxique, plus haute encore que celle du sujet (Bruening, 2005 : 6). Selon cette théorie du mouvement (*'movement theory'*), les constructions inverses témoignent d'un renversement des relations hiérarchiques (où le sujet se trouve dans une position syntaxique inférieure à l'objet), entraînant un renversement du gouvernement et du liage – *'scope and binding'* (Bruening,

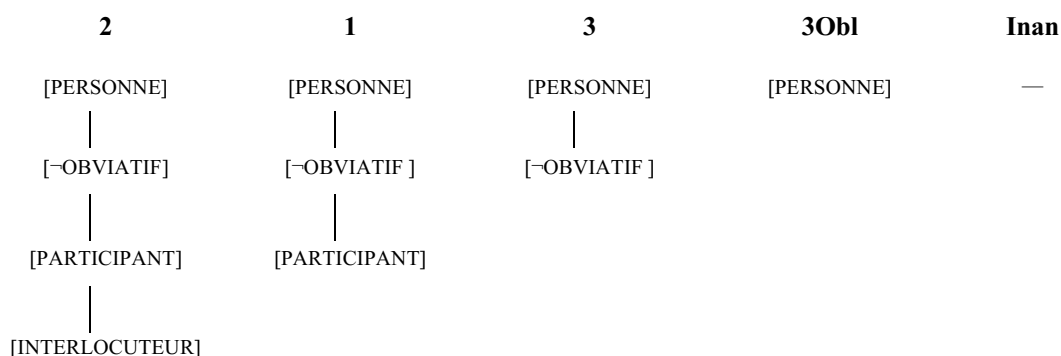
⁷⁷⁷ Nous reprenons par défaut la terminologie générativiste. Pour le lecteur non familier de ces formulations, il faut avoir en tête que la syntaxe générativiste se modélise sous forme d'arbres constitués d'embranchements binaires. Les arguments sont ainsi schématiquement projetés sur les différents nœuds de l'arbre syntaxique, qui correspondrait à la structure syntaxique d'un énoncé donné. Les projections et embranchements se dessinent du bas vers le haut, donnant lieu à des positions syntaxiques « inférieures » et « supérieures ».

⁷⁷⁸ Bruening reconnaît la nécessité de distinguer les rôles sémantiques (*'logical object'* et *'logical subject'*), auxquels sont sensibles les bases verbales – sélectionnées selon le genre du patient –, des fonctions syntaxiques (*'grammatical object'* et *'grammatical subject'*).

2005 : 7). Ainsi, l'auteur démontre qu'en passamaquoddy, les relations syntaxiques qui sont sensibles à la position structurale relative des deux arguments (*variable binding*, *weak crossover*, spectre du quantifieur) diffèrent dans les formes directes et inverses⁷⁷⁹. Une telle théorie assume une asymétrie de mouvement de l'actant ('*A-movement*', promotion structurale d'un actant dans une position supérieure) entre les constructions directes (*A-movement* du sujet) et inverses (*A-movement* de l'objet). L'analyse de Bruening a trouvé plusieurs critiques au sein même du modèle générativiste, et ne fait donc pas consensus (lire à ce sujet Oxford, 2014 : 84-89).

Dans beaucoup de travaux générativistes (notamment Béjar & Rézac 2009), les « personnes » – 1^{ère} personne, 2^{ème} personne, 3^{ème} personne animée, 3^{ème} personne au cas oblique⁷⁸⁰ – sont interprétées en termes de traits syntaxiques distinctifs, ce qui permet de remplacer là encore la hiérarchie des personnes par une hiérarchie syntaxique. La décomposition des personnes en traits se présente alors comme suit :

Figure 21 : structure des traits des personnes dans les travaux générativistes (Béjar & Rézac 2009, Lochbihler 2012, Oxford 2014)



Cette présentation structurale manifeste une valeur « implicative » : le trait [INTERLOCUTEUR] implique nécessairement le trait précédent ([PARTICIPANT]), qui lui-même implique le trait qui le précède ([-OBVIATIF]), etc.⁷⁸¹ Dans l'approche de Béjar & Rézac, on considère que l'accord verbal est sensible à l'ensemble des traits présentés par les arguments. Les auteurs s'appuient sur tout un modèle où différentes « sondes » ('*probes*') – portées par des têtes fonctionnelles –

⁷⁷⁹ Cela correspond finalement, semble-t-il, à une reformulation générativiste minimaliste de ce que les linguistes théoriciens de l'*inverse* disent d'une manière ou d'une autre (cf. sections précédentes).

⁷⁸⁰ Dans ces travaux, sont considérés comme des « personnes » celles qui présentent un trait [ANIMÉ], soit les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} personnes, l'inanimé n'est donc pas considéré comme une « personne ».

⁷⁸¹ Notons que dans ce modèle, ce que nous appelons la NON PERSONNE (3^{ème} personne) présenterait le trait [+PERSONNE], face aux inanimés qui n'ont pas, eux le trait [+PERSONNE]. Nous ne souscrivons pas à ce point de vue : selon nous, le caractère animé/inanimé ne distingue pas un autre « type » de personne, mais un type d'actant. Même animées, les « 3^{èmes} personnes » demeurent des actants relevant du domaine de la NON PERSONNE, de la même manière que les inanimés, dans le sens où elles réfèrent uniquement à des actants qui ne participent pas au dialogue.

situées sur différents nœuds syntaxiques sont sensibles à différents paramètres. Ce modèle – ‘*PROBE-GOAL model of agreement*’ (Chomsky 2000, 2001)⁷⁸² – constitue une version de l’approche minimaliste de la syntaxe générative (Chomsky 1995)⁷⁸³ et stipule que les traits originellement non-interprétables d’une ‘sonde’ recherchent leur valeur dans une ‘cible’ (‘*goal*’) située dans le domaine ‘c-commandé’ par la sonde, dont les traits présentent une valeur compatible avec cette même sonde : ainsi s’établit un accord entre la tête fonctionnelle et la cible correspondante la plus proche (Oxford, 2014 : 40). La sonde ou la cible peuvent être plus ou moins « articulées », c’est-à-dire qu’elles ont plus ou moins de traits (non-interprétables dans le cas d’une sonde). Si une sonde est plus articulée que sa cible, Béjar & Rézac considèrent qu’elle peut s’accorder avec le(s) trait(s) compatible(s) de cette cible – elle donne à ses traits non-interprétables la valeur des traits compatibles de la cible –, mais aussi avec ceux d’une seconde cible dont le(s) trait(s) seraient compatible(s) avec celui ou ceux resté(s) non-évalué(s), afin d’accorder une valeur au maximum de ses traits (Oxford, 2014 : 90-91). Appliqué à la morphosyntaxe verbale algonquienne, ce modèle postule que la tête *v* (déterminant l’indexation des arguments sur le verbe) porte une sonde articulée des traits non-interprétables [*u*PERSONNE, *u*PROXIMAL, *u*PARTICIPANT], qui s’accorde en priorité avec le patient. Cependant, si le patient ne présente pas tous les traits compatibles avec la sonde, elle peut également s’accorder avec l’agent. Dans ce cas, où l’agent est plus articulé que le patient, nous sommes dans une forme « directe » ; lorsqu’au contraire le patient est plus articulé que l’agent, nous sommes dans une forme *inverse* (Oxford, 2014 : 91).

Dans le cadre générativiste, l’*inverse* n’apparaît plus comme un ‘concept’ puisqu’il devient prétexte d’analyse syntaxique, celle-ci reposant sur l’identification formelle de positions syntaxiques, et de ‘principes’ et ‘conditions’ déterminant les relations et ‘mouvements syntaxiques’ possibles entre celles-ci. L’architecture terminologique algonquiniste semble ainsi passablement ébranlée. Nous ne sommes pour autant pas convaincue par le modèle générativiste pour rendre compte de ces phénomènes morphosyntaxiques complexes. Dans son idéalisme universaliste, le générativisme considère autonomes des domaines qui de notre point de vue ne peuvent qu’être interdépendants : morphologie, syntaxe, sémantique. Notre projet consistant en l’analyse des langues algonquiennes au travers de ces interdépendances, la perspective générativiste apparaît incompatible avec cet objectif. Par ailleurs, les modèles

⁷⁸² CHOMSKY Noam, 2000. « Minimalist inquiries : The framework », *Step by Step : Essays on Minimalism in Honor of Howard Lasnik*, Roger Martin, David Michaels & Juan Uriagereka (éds.), Cambridge (Mass.) : MIT Press, p.89-55 ; et CHOMSKY Noam, 2001. « Dériver par phase », *Ken Hale : A life in Language*, Michael Kenstowicz (éd.), Cambridge (Mass.) : MIT Press, p.1-52.

⁷⁸³ CHOMSKY Noam, 1995. *The Minimalist Program*, Cambridge (Mass.) : MIT Press.

élaborés dans le cadre générativiste, nous l'avons évoqué, ne font pas consensus au sein même de cette approche ; les divergences résident principalement dans le choix d'adopter telles ou telles structures syntaxiques pour rendre compte du système algonquien, et toutes ne sont pas compatibles⁷⁸⁴. En ce sens, nous retrouvons un problème intrinsèque au générativisme : la restriction à la formalisation syntaxique, qui en fait un modèle *ad hoc*.

Étant donné le poids des cadres théoriques qui sous-tendent les différentes définitions de l'*inverse* – définitions reprises et appliquées dans d'autres descriptions de langues –, on conçoit qu'il est difficile de trouver une définition neutre qui permette de repenser pleinement le phénomène. À en juger par nos lectures, la conception la plus classique de l'*inverse*, dans les langues algonquiennes notamment, spécifie que le marquage *direct/inverse* permet de marquer la 'direction de l'action' dans une langue où celle-ci n'est indiquée ni sur les syntagmes substantivaux – par des marques casuelles, par exemple –, ni par la forme des indices personnels, ni par l'ordre des constituants ou celui des indices personnels (ce dernier étant fixe), mais par des morphèmes considérés comme spécifiques à l'expression de la 'direction de l'action' (qui sont, en fait, des morphèmes relevant de l'expression de la diathèse voire de la voix). L'inconvénient d'une telle définition, que semble avoir voulu dépasser Givón, est qu'elle se limite à un petit nombre de langues. Elle constitue un outil terminologique utilisé par une certaine communauté de linguistes – les algonquinistes, et une partie des amérindianistes dans la mesure où ceux-ci ont souvent adopté le concept d'*inverse* dans la description de nombreuses langues autochtones du continent américain⁷⁸⁵. L'*inverse* est perçu comme un terme spécialisé, destiné à un type de langues pour lequel on identifie généralement une « hiérarchie » des référents des actants. Si Givón a voulu, pour contrer le cloisonnement de la notion, en élargir la portée par une définition fonctionnaliste, nous suggérons plutôt l'idée que le succès de la notion d'*inverse* a fini par occulter d'autres types d'analyse tout aussi valables dans ces langues, et plus conformes à la linguistique contemporaine. Les problématiques entourant le terme d'« inverse » en typologie procèderaient en somme avant tout d'une question d'histoire (ou préhistoire ?) de la linguistique, dans la mesure où la notion est née du fait d'une tradition descriptive en grande partie héritée des missionnaires, reprise par un fragment de spécialistes de certaines langues : les langues algonquiennes.

⁷⁸⁴ La prolifération des travaux générativistes de tout bord, couplée aux amendements réguliers de Chomsky, semble empêcher toute visibilité sur l'état actuel d'un modèle plus ou moins pérenne. Aujourd'hui, le modèle générativiste semble reposer davantage sur des principes abstraits que sur de véritables outils descriptifs.

⁷⁸⁵ Par exemple, Haude (2006) reprend la terminologie « *direct/inverse* », et même celle d'« *obviation* » pour sa description du *movima*, un isolat de l'Amazonie bolivienne.

“Case distinctions clearly distinguish ergative from accusative typology. But if we restrict ourselves to making this typological distinction entirely on the basis of [morphological] case distinctions in nouns or pronouns, we shall fall short in two regards: we shall be unable to draw conclusions concerning the transitive verbs in languages that have no cases in either nouns or pronouns, such as the Algonquian languages; and we may fail to understand the functional purpose of these two different typological strategies for the transitive verb since the difference lies in the predicational role of the verb rather than in the case of any noun or pronoun.” (Hewson, 1987: 148)

IV. Intérêt typologique d'une analyse de l'inverse comme un système d'alignement balisé par la voix au sein d'une théorie de la valence dans les langues algonquiennes

1) Amorces d'une analyse en termes d'alignement : constructions transitives non-marquée *versus* marquée

Identifier l'alignement des langues algonquiennes est une question centrale. Il est indispensable de préciser le sens et de proposer une définition générale de ce que recouvre le terme d'« alignement », dont les manifestations varient au gré des langues et de leur typologie.

Hewson (1987), entreprend de démontrer l'ergativité des langues algonquiennes et introduit alors la notion d'alignement syntaxique dans leur analyse. Il s'affranchit pour ce faire du recours aux cas morphologiques tels que nous les connaissons⁷⁸⁶, sur lesquels est généralement basée la distinction entre langues ergatives et accusatives. Hewson (1987) propose de se pencher sur la manière dont sont répercutés les arguments dans la forme verbale : dans une langue accusative, une forme verbale transitive indexe préférentiellement l'agent, tandis que dans une langue ergative, elle indexe le patient (Hewson, 1987 : 149). La distinction traditionnelle entre verbes transitifs avec patient animé (TrAn) et verbes transitifs avec patient inanimé (TrIn) – cf. Chapitre 7, section II.1 – encourage Hewson à considérer que les langues algonquiennes suivent typiquement une syntaxe ergative, puisque la base verbale bivalente présente une indication du genre du patient – elles seraient donc ‘orientées vers le patient’ :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 64&65)

- (25) a. *n- uap.am -a -u nit- aṅapi*
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath Tps Possr BN
 1 voir 3nonAgtNeutre Poss1 filet-de-pêche
 « je vois mon filet »
- b. *n- uap.at -e -n nit -ash*
 Pers BVbiv Diath Tps Possr BN_{Rel}
 1 voir VxNeutre Neutre_{1&2} Poss1 chaussette
 « je vois mon bas »

⁷⁸⁶ Hewson ne discute pas de l'éventualité de considérer l'obviatif comme un cas oblique.

Ainsi, en innu-aimun, la base verbale signifiant « voir » présenterait une variation selon que le *vu* est de genre grammatical animé (*uap.am-*) ou inanimé (*-uap.at-*), variation marquée par l'opposition des éléments *-am* et *-at* sur le radical verbal⁷⁸⁷. Nous avons vu au Chapitre 7 que cette propriété était en réalité plus complexe, et distinguait finalement plusieurs classes sémantiques de verbes.

Hewson remarque de plus la possibilité qu'une forme verbale n'indexe pas l'agent (Hewson, 1987 : 149-150), ce qui est selon lui possible dans les langues de type ergatif – au même titre que, dans les langues accusatives, la place d'argument patient peut ne pas être instanciée – :

OJIBWA [NISHNAABEMWIN] (Hewson, 1987 : 150)

- (26) a. *o- wa:pam -a: -n*
 Pers BV Diath -Pers
 3 voir_{ANIM} VxNeutre 3Obl
 “s/he sees her/him/them_{Obl}”
- b. *wa:pam -a:*
 BV Diath
 voir_{ANIM} VxNeutre
 “(someone) sees her/him”

La forme verbale en (26)a présente deux morphèmes supplémentaires par rapport à la forme en (26)b : un préfixe de NON PERSONNE censé, selon l'analyse traditionnelle reprise par Hewson, représenter le *voyant* – mais, s'agissant d'un préfixe de NON PERSONNE, il pourrait tout aussi bien référer au *vu* ; et un morphème de cas oblique indexant le *vu*. En (26)b, aucun indice personnel n'est présent, mais la forme de la base verbale *wa:p,am-* indique que le *vu* est de genre grammatical animé (par opposition à *wa:p,at-* qui ne donne pas cette précision, cf. exemples en (25)). Le procès exprimé par la forme verbale (26)b serait par conséquent plus « orienté vers le patient », la forme verbale n'exprimant aucune caractéristique de l'agent. Plutôt que de « syntaxe ergative », il pourrait s'agir d'une non-instanciation d'une place d'argument comme dans « je mange (~~du pain~~) » en français. Nous aborderons ces questions au cours des Chapitres 10 et 11, et nous contenterons ici de souligner que les observations de Hewson ne concernent ici pas à proprement parler l'alignement des langues algonquiennes.

L'auteur note également la particularité des formes verbales « inverses » :

The significant fact about these forms is that they all contain an identifiable inverse marker to indicate that the normal direction of the transitivity has been inverted. (Hewson, 1987: 150)

Cette remarque laisse penser que le morphème d'« inverse » marque une scission de l'alignement, se manifestant par « l'inversion de la direction normale de la transitivité » : la

⁷⁸⁷ Cf. *supra* Chapitre 7, section III.1 pour une analyse plus détaillée de la morphologie des bases verbales.

forme verbale ne serait plus ‘orientée vers le patient’ (3pl_{NA} en (27)a, ce qui correspondrait à un alignement ergatif) mais ‘vers l’agent’ (3pl_{NA} en (27)b, ce qui correspondrait à un alignement accusatif) :

OJIBWA [NISHNAABEMWIN] (Hewson, 1987 : 150)

- (27) a. *ni- wa:p.am-a: -k*
 Pers BV Diath -Pers
 1 voir_{ANIM} VxNeutre 3pl_{NA}
 “I see them”
- b. *ni- wa:p.am-ik -o:k*
 Pers BV Diath -Pers
 1 voir_{ANIM} VxSpé3pl_{NA}
 “they see me”

Enfin, Hewson compare les formes ‘objective’ (28)a et ‘absolue’ (28)b de l’abénaki⁷⁸⁸ aux formes verbales de l’inuktitut, identifiées comme ergative (29)a et anti-passive (29)b :

ABÉNAKI (Hewson, 1987 : 151-152, tiré de Laurent 1884⁷⁸⁹)

- (28) a. *w- namih -o: (mosbas -a)*
 Pers BV Diath BN Cas
 3 voir_{ANIM} 3nonAgt vison Obl
 “he sees it (the mink)”
- b. *namih -a mosbas -a*
 BV Diath BN Cas
 voir_{ANIM} VxNeutre vison Obl
 “he sees a mink”

INUKTITUT (Hewson, 1987 : 152)

- (29) a. (*anguti-p*) (*tuttuk*) *takuvauk*
 BN Cas BN BV
 homme Erg caribou voir_{TR}
 “(the man) he sees it/her/him (the caribou)”
- b. *angutik takuvuk tuttu -mik*
 BN BV BN Cas
 homme voir_{INTR} caribou Obl⁷⁹⁰
 “the man sees a caribou”

Selon Hewson, l’équivalence de ces occurrences achève de prouver le caractère ergatif des langues algonquiennes (Hewson, 1987 : 152-153), sur le modèle de l’ergativité démontrée de l’inuktitut. Nous ajoutons néanmoins plusieurs remarques au sujet de cette prétendue équivalence : tout d’abord, dans les formes verbales de l’abénaki, qu’elles soient objectives ou

⁷⁸⁸ Plusieurs langues de l’Est présentent une opposition entre deux constructions bivalentes : une construction dite « absolue », où seul l’agent est indexé, le non-agent étant indéfini ; et une construction qualifiée d’« objective », où les deux actants sont indexés, le non-agent étant alors défini.

⁷⁸⁹ LAURENT Joseph, 1884. *New Familiar Abenakis and English Dialogues*, Québec : Léger Brousseau.

⁷⁹⁰ Ce cas est appelé « modalis » dans les langues inuites (Mauro, 2018 : 24) ; pour simplifier nous avons choisi de le considérer, peut-être abusivement, plus globalement comme un cas oblique.

absolues, le patient NON PERSONNE est toujours au cas oblique, à partir du moment où l'agent est également une NON PERSONNE. En inuktitut, en revanche, le patient porte un cas 'oblique'⁷⁹¹, seulement dans la forme anti-passive. Il y a donc une différence de traitement du syntagme nominal référant au patient d'une langue à l'autre. Il est par ailleurs intéressant de noter l'autosuffisance des formes verbales transitives en (28)a et (29)a, tandis qu'en (28)b et (29)b, l'interprétation « transitive » nécessite la mention du patient sous la forme d'un syntagme indépendant : il y a donc bien, semble-t-il, une modification de l'expression syntaxique des actants entre les exemples (a) et (b), ce qui justifie l'étiquetage du morphème algonquien qui suit la base verbale en tant que morphème de diathèse. À l'instar des formes de l'inuktitut, où le verbe est considéré comme transitif en (29)a et intransitif en (29)b, il y a bien une différence d'instanciation des places d'argument entre les formes 'objectives' et 'absolues', liée au caractère défini ou non du patient.

Si les arguments d'Hewson ne suffisent pas à rendre pleinement compte de l'alignement des langues algonquiennes – qui s'appréhende selon nous dans une perspective plus complexe que la simple morphologie la base verbale ou l'indexation de tel ou tel argument dans la forme verbale (comme nous l'avons démontré dans les Chapitre 7 et 8) –, ils ont néanmoins le mérite d'importer la problématique et la terminologie de l'alignement au sein de cette famille de langues. Ce que l'on retient des observations d'Hewson, c'est la possibilité de décrire les particularités du système verbal algonquien à partir d'une notion simple : la distinction entre deux types de constructions transitives.

Qu'entend-t-on dès lors par « transitivité » ? Depuis les années 1970, ce terme cache en réalité deux notions qui ne coïncident pas nécessairement : la transitivité « sémantique » et la transitivité « syntaxique » (Creissels, 2016 :18). La « transitivité sémantique » renverrait aux types d'interactions entre les participants d'un procès. Elle est fondamentalement liée aux sèmes attachés au prédicat verbal, ce dernier assignant à chacune de ces places d'argument des rôles sémantiques spécifiques. D'après nous, il est question ici de valence plus que de « transitivité ». De notre point de vue, les différentes contraintes d'instanciation des places d'argument que l'on peut éventuellement identifier pour un procès impliquant deux actants sont liés à plusieurs paramètres : le degré d'affectation du non-agent par l'« action » de l'agent (donc définition des rôles sémantiques et des types de procès), ou le fait que l'« action » de l'agent est consciente et volontaire et vise à changer l'état du non-agent ou le contrôler (nous sommes ici dans le domaine de l'*Aktionsart*). Dans tous les cas, c'est l'association des sèmes du centre

⁷⁹¹ En (29)b, ce cas est appelé « modalis ». Cf. Note 790.

prédicatif et de ceux des arguments qu'il contrôle qui permettent de qualifier ce qui se cache sous le terme de « transitivité sémantique ». Pour ce qui est de la « transitivité syntaxique », celle-ci ne réfère pas tant au nombre de participants d'un procès – qui relève de la valence –, qu'à la manière dont la forme verbale indexe les participants d'un certain type de procès (Creissels, 2016 : 19). En résumé, on pourrait considérer grossièrement que la « transitivité syntaxique » est l'une des façons dont une langue peut exprimer un type de « transitivité sémantique » propre à cette langue. Nous pouvons rendre compte plus rigoureusement du terme flou de « transitivité » – tant sémantique que syntaxique (il n'y a en effet pas lieu de les séparer) – à travers les notions d'*Aktionsart* (donc, les types de procès, ou « modes d'action » lexicalisés), de valence (rôles sémantiques associés au procès), et les types et classes de verbes⁷⁹². On comprend que les différentes stratégies syntaxiques des langues, en ce qui concerne l'expression des procès et de leur(s) argument(s), peuvent traduire une sensibilité particulière à tel ou tel paramètre relevant, au bout de la chaîne, de l'association des différents sèmes. Nous réserverons donc le terme de « transitivité » à l'expression « construction syntaxique », éventuellement « forme verbale », pour parler de ces stratégies syntaxiques exprimant des procès impliquant un ou plusieurs arguments. Ce cadre terminologique posé, le système « direct-inverse » peut être décrit comme résultant de l'existence concomitante de deux constructions syntaxiques transitives.

Ainsi, dans un article de 2018, William Oxford définit l'« inverse » algonquien comme “a marked transitive construction that shows the opposite alignment pattern to that of the default transitive construction” (Oxford, 2018: 1). Nous reprenons ses exemples de la langue crie, qui illustrent l'opposition de ces deux constructions ((30)b et (30)c, comparés avec une forme verbale intransitive – (30)a) :

CRI DES PLAINES (Oxford, 2018 : 3)

- (30) a. *nipa: -w -ak na:pe:w -ak*
 BV Tps -Pers BN Nbre
 dormir Neutre 3pl_{NA} homme pl_{NA}
 “the men sleep”
- b. *se:kih -e: -w -ak na:pew-ak atimw -a*
 BV Diath Tps -Pers BN Nbre BN Cas
 faire-peur VxNeutre Neutre 3pl_{NA} homme pl_{NA} chien Obl
 “the men scare the dog(s)”
- c. *se:kih -ikw -w -ak atimw -ak na:pew-a*
 BV Diath Tps -Pers BN Nbre BN Cas
 faire-peur Vxspé Neutre 3pl_{NA} chien pl_{NA} homme Obl
 “the men/the man scare(s) the dogs”

⁷⁹² Cf. Chapitre 7.

La construction intransitive en (30)a sert de témoin pour l'identification de ce que l'on peut considérer comme le 1^{er} argument des formes en (30)b&c, grâce à l'accord en nombre de ce dernier, répercuté sur la forme verbale. On constate ainsi qu'en (30)b, le 1^{er} argument est le *faisant peur* (les hommes), tandis qu'en (30)c il s'agit de l'*ayant peur* (les chiens). Deux différences notables caractérisent ces constructions « opposées » (qui jusqu'alors rappellent l'opposition actif/passif de nos langues) : d'une part le changement du morphème de diathèse – celui en (30)c, *-ikw*, étant plus marqué que ce qu'Oxford considère comme la construction par défaut, avec *-e:/-a:* (30)b ; d'autre part, l'inversion du marquage, tant morphologique que séquentiel, des syntagmes substantivaux désignant les arguments. En effet, en (30)b, le *faisant peur* de genre grammatical animé est au pluriel, il serait donc le 1^{er} argument de la forme verbale marquée par le morphème de NON PERSONNE animée plurielle ; il suit par ailleurs directement la forme verbale. L'*ayant peur* est quant à lui marqué par le cas oblique. À l'inverse, en (30)c, c'est l'*ayant peur* qui présente les caractéristiques du 1^{er} argument (position directement post-verbale et morphème de pluriel animé), tandis que le *faisant peur* est au cas oblique. Dans les deux cas, la forme verbale est considérée comme 'transitive' (bivalente) – comprenant deux places d'arguments. Ces exemples montrent bien l'existence de deux constructions transitives qui ne présentent pas le même alignement. Oxford (2018) considère que dans la construction par défaut l'alignement est accusatif : l'agent est traité comme un 'nominatif', le patient comme un 'accusatif' ; dans la construction marquée, l'alignement est ergatif et l'agent est considéré comme 'ergatif', tandis que le patient serait 'nominatif'⁷⁹³.

Ces observations placent la terminologie de l'alignement au centre d'une analyse alternative du système *direct/inverse*. La forme verbale transitive par défaut serait accusative, étant donné le traitement similaire des argument des formes intransitives et des agents des formes transitives à la voix non-marquée (par défaut)⁷⁹⁴. La forme verbale transitive dite « marquée » est logiquement identifiée comme ergative (Oxford, 2018 : 2-3). Ce raisonnement nous amène à caractériser l'opposition de ces constructions transitives comme relevant d'une scission de l'alignement.

Le paramètre déterminant l'opposition de ces deux constructions transitives déterminant l'alignement multiple des langues algonquiennes est lié aux types d'actants instanciant les

⁷⁹³ Nous reprenons ici les étiquettes de la terminologie casuelle attribuées par Oxford. Le terme de « nominatif » appliqué tant à l'agent qu'au patient selon le type de construction, est à prendre en compte dans l'ensemble des configurations de types d'actants (personnes proprement dites/NON PERSONNE) et de leur marquage dans les formes verbales considérées.

⁷⁹⁴ Bloomfield (1962 : 45), Rhodes (1994) et, dans une perspective générativiste, Bruening (2001, 2005), considèrent, voire entendent démontrer, que le sujet des formes verbales à la voix de base est l'agent (donc, un alignement accusatif), et qu'il est le patient à la voix marquée (soit, un alignement ergatif) (Oxford, 2018 : 5).

places d'argument d'un verbe, ce que nous avons établi pour l'innu au Chapitre 8⁷⁹⁵. Nous avons présenté dans ce chapitre (I.2) les enjeux dissimulés sous la conception d'une « hiérarchie algonquienne des personnes ». Il s'agit de l'effet produit par les contraintes sur les classes d'entités instanciant rôles sémantiques des procès, et ici plus particulièrement des procès bivalents. Ces contraintes s'appliquent à l'une et l'autre des places d'argument de manière corrélative : l'expression d'un argument instancié par une personne proprement dite est privilégiée face à un argument NON PERSONNE, de même que celle d'une NON PERSONNE animée l'est face à un inanimé. Cette corrélation impose une scission de l'alignement dans les langues algonquiennes.

Nous avons vu au Chapitre 8 que les procès impliquant à la fois une personne proprement dite et une NON PERSONNE sont complexes. En effet, l'alignement accusatif opère une distinction supplémentaire, liée au type d'actant instanciant les places d'argument. Ainsi, dans certaines langues algonquiennes, comme le ménomini ou l'innu-aimun, le morphème de voix caractéristique d'un alignement accusatif varie selon que le procès implique ou non une personne proprement dite :

MÉNOMINI (Bloomfield, 1962 : 152)

- (31) a. *ne- na:n -a: -w*
 Pers BV Diath Tps
 1 aller-chercher 3nonAgtNeutre
 "I fetch him/her"
- b. *na:n -ε: -w*
 BV Diath Tps
 aller-chercher VxNeutre Neutre
 "s/he fetches him/her/them"

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 530 & 531)

- (32) a. *n- uapam -a -u*
 Pers BV_{biv}_{ANIM} Diath Tps
 1 voir 3nonAgtNeutre
 « je le/la vois »
- b. *uapam -e -u*
 BV Diath Tps
 voir_{ANIM} VxNeutre Neutre
 « il/elle le/la voit »

Ces exemples montrent l'opposition des morphèmes *-a:* et *-ε:* en ménomini, et *-a* et *-e* en innu-aimun, déterminée par le type de 'personne' participant au procès : *-a:* et *-a* interviennent dans les procès impliquant une personne proprement dite et une NON PERSONNE, tandis que *-ε:* et *-e* marquent les procès n'impliquant que la NON PERSONNE. Chaque paire de morphèmes,

⁷⁹⁵ Section I.2 pour le paradigme INDÉPENDANT et section II.2 pour le paradigme DÉPENDANT.

cependant, demeure caractéristique d'un alignement de type accusatif. L'alignement ergatif ne marque pas cette différence, il n'est indiqué que par la présence du morphème de voix marquée, *-ek* en menomini et *-ik* en innu :

MENOMINI (Bloomfield, 1962 : 154)

- (33) a. *ne- na:n -ek*
 Pers BV Diath
 1 aller-chercher VxSpé
 “s/he fetches me”
- b. *na:n -ek*
 BV Diath
 aller-chercher VxSpé
 “the other fetches him/her”

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 530 & 531)

- (34) a. *n- uapam -ik^u*
 Pers BV_{biv}_{ANIM} Diath
 1 voir VxSpé
 « il/elle me voit »
- b. *uapam -ik -u*
 BV Diath Tps
 voir_{ANIM} VxSpéNeutre
 « il/elle_{Obi} le/la voit »

Dans nos gloses, le morphème de diathèse traditionnellement étiqueté « inverse » constitue un morphème de voix spécifique (« VxSpé »), c'est-à-dire une voix marquée, indiquant un alignement de type ergatif. Les exemples (31)b, (32)b, (33)b et (34)b nous permettent par ailleurs de remarquer que, quel que soit le type d'alignement, il n'y a, dans les procès ne mettant en jeu que la NON PERSONNE, aucune marque personnelle indexée dans la forme verbale, en dehors du marquage du nombre ou du cas oblique, le cas échéant. Cela peut s'expliquer par le fait que, qu'elle soit au cas oblique ou non, une NON PERSONNE n'a pas d'autre particularité que d'être hors de la situation d'énonciation – c'est donc le suffixe de diathèse spécifique de l'alignement qui permet de déterminer si le 1^{er} argument – l'argument NON PERSONNE non-marqué – est agent (*-ε* / *-e*), ou s'il est patient (*-ek* / *-ik*)⁷⁹⁶.

D'après la tradition algonquiniste, l'attribution de la fonction sujet est fixée par la hiérarchie des personnes (le référent placé le plus haut serait le sujet⁷⁹⁷) – qui relève

⁷⁹⁶ Cf. le Chapitre 6 consacré à la marque d'OBLIQUE (« obviatif ») pour mieux cerner les enjeux autour de ce marquage spécifique de la NON PERSONNE.

⁷⁹⁷ Cette définition du sujet dans les langues algonquiennes est contestable ; il faudrait pouvoir le définir syntaxiquement, en ayant recours à un certain nombre de critères valables dans ces langues. Or nous avons vu au début de ce chapitre que le concept de hiérarchie algonquienne des personnes était particulièrement inadapté pour rendre compte des différentes constructions verbales selon les configurations actanciennes.

en fait des caractéristiques propres aux arguments impliqués (traits sémantiques distinctifs). Cela détermine une potentielle scission de l'alignement des formes verbales bivalentes, selon que le 1^{er} argument est agent (alignement accusatif) ou patient (alignement ergatif). Ce double alignement est en outre décliné en plusieurs configurations, qui dépendent, là encore, des personnes impliquées dans le procès : 1 et 2 ; personnes proprement dites et NON PERSONNE ; NON PERSONNE. Le type d'alignement est morphologiquement signalé par des morphèmes de voix, relevant de la diathèse.

En définitive, une alternative au système « direct/inverse » tel qu'il est traditionnellement présenté dans les langues algonquiennes implique une définition transversale de l'alignement en tant qu'outil de description typologique. Dans la lignée des intuitions d'Hewson, l'alignement réfère dans ce cadre plus général aux similarités de traitements entre deux termes (arguments) appartenant à des constructions différentes – par exemple une construction 'intransitive' et une construction 'transitive'. Dans cette optique, nous avons examiné au cours de ce travail, et à partir des données de l'innu-aimun, comment le double alignement des langues algonquiennes – qui a donné lieu à l'échafaudage théorique du système *direct/inverse* – s'intègre dans la morphosyntaxe globale, et surtout verbale, de ces systèmes linguistiques.

Notre modèle d'analyse met en évidence une organisation morphosyntaxique fortement liée à la structure sémantique des prédicats et de leurs arguments, ce dont une théorie de la valence telle que dessinée dans Lemaréchal 1997 rend aisément compte. Pour reprendre ses mots :

(...) dans les langues, les différentes classes d'arguments se présentent comme des actants ayant des rôles diversifiés (agent, expérienceur, patient, destinataire, bénéficiaire, instrument, « goal », « recipient », etc., selon les théories) étiquetés de manière différentielle par des cas, des relateurs, des séries distinctes de marques personnelles, par l'ordre des mots (...). (Lemaréchal, 1997 : 48)

Chaque langue présente donc son propre système de rôles sémantiques préalablement définis par la structure sémantique de la base verbale et son association avec un actant appartenant lui-même à une classe d'entités. Les langues algonquiennes, avec leurs mécanismes complexes de formation des bases verbales (Denny 1984, O'Meara 1990, Goddard 1990)⁷⁹⁸, couplés aux possibilités d'expression portées par les phénomènes de voix et de diathèse, que nous approfondissons au Chapitre 10, illustrent particulièrement bien ce fait. De plus,

⁷⁹⁸ Voir notre analyse des bases verbales de l'innu au Chapitre 7.

« l'instanciation d'un objet peut avoir des valeurs diverses : en spécifiant un objet, on spécifie le procès » (Lemaréchal, 1997 : 50). Ces deux citations résument les enjeux de la classification des verbes dans les langues algonquiennes, lorsque l'on y ajoute les contraintes sémantico-syntaxiques liées à l'expression des actants et aux entités instanciant les places d'arguments des verbes. Ces enjeux justifient la nécessité d'une théorie de la valence dans l'analyse morphosyntaxique de ces langues.

La question de la « transitivité » des formes verbales algonquiennes est donc une illusion⁷⁹⁹, et il s'avère nécessaire de définir ces dernières au plus près, en termes de valence et de contraintes d'instanciation liées aux types d'actants instanciant les places d'argument, comme nous l'avons fait aux Chapitres 7 et 8⁸⁰⁰. De ce constat, nous pouvons conclure qu'il n'est pas nécessaire de déterminer un alignement majoritaire *via* la comparaison des indices personnels selon le caractère « transitif » ou « intransitif » des verbes, même si l'observation de l'existence de deux 'constructions transitives' constitue un préliminaire à une analyse en termes d'alignement(s)⁸⁰¹. Le terme d'alignement prend toute sa valeur dans l'étude des verbes bivalents ou plus, puisque ce sont ces derniers qui font apparaître l'opposition des voix caractéristiques des différents types d'alignement, ce dont nous avons rendu compte au Chapitre 8. Les résultats et hypothèses de cette étude morphosyntaxique seront approfondies au Chapitre 10, dans le cadre des différentes opérations sur la diathèse, et exploités au Chapitre 11. Ainsi, les deux derniers chapitres de notre travail illustrent la cohérence de notre analyse et proposent une vision globale du fonctionnement du système linguistique des langues algonquiennes.

2) Réinterprétation des morphèmes « direct » et « inverse » : le renversement de l'alignement signalé par la voix

a/ Alignement non-marqué *versus* marqué

En préalable à une description des langues algonquiennes en termes de voix et d'alignement, des analyses alternatives des morphèmes *direct* et *inverse* ont été proposées. Rappelons

⁷⁹⁹ Cf. Lemaréchal, dans un cadre plus général : « les constructions qui apparaissent comme transitives résultent du recoupement de catégorisations relevant de domaines variés : aspect, *Aktionsart*, définitude-référentialité-subsstantivité, marquage personnel, degrés ou types d'affectation qui peuvent être différenciellement marqués. » (Lemaréchal, 1991 : 70)

⁸⁰⁰ Tollan & Oxford (2017) proposent pour leur part de considérer les verbes « véritablement transitifs » comme présentant une *VoiceP layer* avec un argument externe ayant un rôle d'agent, tandis que les arguments des « pseudo-transitifs » sont introduits en *vP* et que leur argument externe est davantage un « faisant » (*doer*) qu'un agent, donc l'argument interne est moins affecté par le procès (Tollan & Oxford, 2017 : 5). Si le cadre théorique diffère, la proposition de ces auteurs est sensiblement semblable à la nôtre : le sémantisme du prédicat détermine les rôles sémantiques qui lui sont associés (ou l'inverse), et par conséquent les places d'argument relatives à sa valence, pouvant ou non être instanciées, de même que les caractéristiques des entités instanciant ces places d'argument.

⁸⁰¹ Il s'agit donc plutôt éventuellement de « constructions » transitives ou non, et non pas de « verbes » transitifs ou non.

que, alors qu'il n'existe qu'une seule marque d'inverse, dans certaines langues algonquiennes plusieurs morphèmes de direct sont en distribution complémentaire, selon les types de 'personne' impliqués dans le procès. Le Tableau 51 fait l'inventaire de l'ensemble des morphèmes du proto-algonquien indiquant l'alignement – et, à ce titre, relevant de la diathèse – aux paradigmes INDÉPENDANT et DÉPENDANT, et met en évidence la corrélation de ces morphèmes avec l'identité du patient dans la plupart des configurations :

Tableau 51 : morphèmes « directs » et « inverse » du proto-algonquien aux paradigmes indépendant et dépendant

		INDÉPENDANT			DÉPENDANT		
Patient \ Agent	1	2	3	1	2	3	
	1		-i	-ekw		-i(y)*	-i
2	-eθ		-ekw	-eθ		-eθ	
3	-a:	-a:		-a:.*2	-a:.*2		
*variante phonologique devant suffixe à initiale vocalique							
**effacement devant suffixe à initiale vocalique							

Dans les configurations accusatives, nous trouvons ainsi les morphèmes : -eθ lorsque le patient est une 2^{ème} personne ; -i lorsque c'est une 1^{ère} personne ; et -a: lorsqu'il s'agit d'une NON PERSONNE. Seul le morphème -ekw marque les configurations « ergatives » de l'INDÉPENDANT. Cette observation, relevée entre autres par Rhodes (1994) et Brittain (1999), a été reprise par Oxford ; elle permet de généraliser l'interprétation des morphèmes -eθ, -i et -a: comme marquant l'« objet » (Oxford, 2017 : 61). Nous considérons pour notre part que ces morphèmes indiquent plutôt le type de personne (1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} personne) instanciant le rôle sémantique de non-agent, plutôt que la fonction syntaxique d'« objet » (ce qui sera argumenté au cours du Chapitre 10, notamment section II).

Si l'on observe maintenant le morphème d'inverse, celui-ci s'apparente à un morphème de voix. En effet, dans les séries d'exemples ci-dessous, des formes inverses (en a) sont mises en parallèle avec des formes dites « sans agent » (ou avec agent non spécifié⁸⁰², en b), qui – souvent considérées comme des constructions passives – relèvent de la voix :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 232)

- (35) a. *Pieñ ni- pushi -k^u*
 NP Pers BV Diath
 Pierre 1 embarquer VxSpé
 « Pierre m'embarque »
- b. *ni- pushi -kau -n (*Pieñ)*
 Pers BV Diath Tps
 1 embarquer VxPassf_{1&2} Neutre_{1&2}
 « on m'embarque » [litt. « je suis embarqué.e »]

⁸⁰² Cf. Chapitre 10, section I pour une étude des formes verbales « passives » en innu-aimun.

MÉNOMINI (Bloomfield, 1962 : 142)

- (36) a. *ne- na:tom-ek -o -m*
 Pers BV Diath Diath Tps
 1 appeler VxSpé InanAgt Neutre_{1&2}
 “it calls me”
- b. *ne- na:tom-ek -ε: -m*
 Pers BV Diath Diath Tps
 1 appeler VxSpé VxPassf_{1&2} Neutre_{1&2}
 “I am called”

Tant pour le ménomini que pour l’innu-aimun, la similarité entre les morphèmes participant à la construction passive et ceux relevant de l’alignement est évidente. Le Tableau 52 rassemble ces morphèmes dans trois langues et le proto-algonquien, répartis en termes de voix :

Tableau 52 : morphèmes de voix en innu-aimun, ménomini, nishnaabemwin et proto-algonquien

	INNU-AIMUN (Drapeau, 2014)	MÉNOMINI (Bloomfield, 1962)	NISHNAABEMWIN (Valentine, 2001)	*PROTO-ALGONQUIEN (Oxford, 2014)
Voix de base	<i>-i</i> <i>-iti</i> <i>-a:</i> <i>-e:</i>	<i>-e</i> <i>-En(Enε)</i> <i>-a:</i> <i>-ε:</i>	<i>-i</i> <i>-iN</i> <i>-a:</i>	<i>*-i</i> <i>*-eθ</i> <i>*-a:</i>
Voix marquée	<i>-iku</i>	<i>-Ek</i>	<i>-igw</i>	<i>*-ekw</i>
« Passif » ⁸⁰³	<i>-ikau</i> <i>-akan</i>	<i>-Eke:</i> <i>-a:</i>	<i>-igo:</i> <i>-a:</i>	<i>*-eko:</i>

Notre analyse considère qu’il y a dans les langues algonquiennes une voix de base, caractérisée par la présence de morphèmes indexant le non-agent. La voix marquée s’oppose alors à cette voix de base, lorsque les contraintes sémantico-syntaxiques sur l’instanciation des places d’arguments – à l’origine, on l’a vu, de la hiérarchie des personnes –, doivent être transgressées pour rendre compte de la réalité sémantico-référentielle⁸⁰⁴. À côté de cette opposition voix de base/voix marquée, on trouve d’autres phénomènes de voix, parmi lesquels la construction passive, qui partage de grandes similarités avec la voix marquée (notamment en ce qui concerne les ‘passifs’ des personnes proprement dites)⁸⁰⁵. À partir de la distinction voix de base/voix marquée, la notion d’alignement se révèle particulièrement intéressante dans une perspective typologique, la voix de base correspondant à un alignement de type accusatif tel que nous l’avons décrit plus haut, et la voix marquée déterminant un changement d’alignement, qui serait alors ergatif.

⁸⁰³ Lorsqu’il y a deux marques de passif, celle du haut correspond au passif des personnes 1 & 2, celle du bas au passif de la NON PERSONNE.

⁸⁰⁴ Nous faisons référence à la distinction des trois points de vue de Claude Hagège : morphosyntaxique, sémantico-référentiel, énonciatif-hiérarchique (Hagège, 1982).

⁸⁰⁵ Une analyse de l’ensemble des phénomènes de voix et d’opération sur la diathèse dans la langue innue est proposée au Chapitre 10 (notamment sections I et II).

Pour tenter de caractériser l'alignement dans les langues algonquiennes, il est primordial d'acter la scission des personnes dans les termes d'Émile Benveniste, telle que nous l'avons formulée au Chapitre 8 (notamment I.2) et que nous rappelons ici. Benveniste (1966) distingue d'une part les PERSONNES PROPRES DITES – définies par la situation d'énonciation –, d'autre part la NON PERSONNE – dont le référent (s'il y en a un) ne peut être qu'en dehors du cadre du dialogue :

Dans les deux premières personnes, il y a à la fois une personne impliquée et un discours sur cette personne. « Je » désigne celui qui parle et implique en même temps un énoncé sur le compte de « je » : disant « je », je ne puis pas parler de moi. À la 2^{ème} personne, « tu » est nécessairement désigné par « je » et ne peut être pensé hors d'une situation posée à partir de « je » ; et en même temps, « je » énonce quelque chose comme prédicat de « tu ». [...] Parce qu'elle n'implique aucune personne, [la « 3^{ème} personne »] peut prendre n'importe quel sujet ou n'en comporter aucun, et ce sujet, exprimé ou non, n'est jamais posé comme « personne ». (Benveniste, 1966 : 228-231)

La scission entre les actants se résume donc à une distinction basique : l'ancrage des personnes proprement dites dans le domaine déterminé par le dialogue, s'opposant alors au caractère nécessairement 'nominal' de la NON PERSONNE. La désignation des personnes proprement dites et de la NON PERSONNE relève par conséquent de processus tout à fait différents et le statut des arguments qu'ils instancient n'est alors pas comparable. Les personnes proprement dites, comme nous l'avons par ailleurs souligné dès le Chapitre 6, se rapportent à la déixis : le calcul de la référence se fait par rapport à l'énonciation elle-même et ne permet de désigner que momentanément et seulement *ego hic nunc* ; les personnes proprement dites sont désignées par des indexicaux et ne peuvent être désignées *in absentia*. La 1^{ère} personne est celle qui distribue les rôles, c'est-à-dire qu'elle accorde à tel(s) référent(s) le statut d'interlocuteur(s). Quant à la NON PERSONNE, sa désignation s'effectue dans tout le reste du monde ; elle est fondamentalement anaphorique. Dans les langues algonquiennes, d'autres distinctions parmi les actants sont à l'œuvre dans le domaine de la NON PERSONNE. Il y a en premier lieu le caractère animé ou inanimé qui, nous l'avons vu au cours des Chapitres 7 et 8, entre en considération dans l'instanciation des places d'argument – régie par des contraintes sémantico-syntaxiques (l'inanimé n'a alors jamais accès, en innu-aimun, à la place d'argument non-agent dans les procès bivalents). En second lieu, il s'agit de la différenciation opérée par le marquage anaphorique différentiel OBLIQUE (cf. Chapitre 6), qui distingue une NON PERSONNE non-marquée d'une NON PERSONNE au cas oblique.

De cette scission des actants découlent trois « dimensions » potentielles pour un procès bivalent, qui déterminent des structures verbales différentes dans les langues algonquiennes (illustrées pour le proto-algonquien par les gabarits en (37), (38) et (39) renvoyant au paradigme INDÉPENDANT ; ces gabarits sont établis d'après les données disponibles dans Oxford 2014)⁸⁰⁶ :

- le procès n'implique que des personnes proprement dites : il est entièrement ancré dans la situation d'énonciation, les actants sont directement identifiables à partir de celle-ci ;

(37)

PERS (2ème) *ke-	BV	PATIENT *-i *-eθ	TEMPS	NbrePers
---------------------	----	------------------------	-------	----------

- le procès n'implique que la NON PERSONNE : les actants sont extérieurs à la situation d'énonciation, leur identification s'effectue hors du cadre de cette dernière, de manière anaphorique (éventuellement déictique dans le cas de certains démonstratifs) ;

(38)

<u>VxNeutre :</u>	*we ⁻¹	BV	PATIENT *-a: *-e: *-am	TEMPS	(Pluriel pronominal) ¹	-Pers
<u>VxSpé :</u>	*we ⁻¹	BV	*-ekw	TEMPS	(Pluriel pronominal) ¹	-Pers

¹ Conjugaison objective (avec patient défini)

- le procès fait intervenir à la fois une personne proprement dite et une NON PERSONNE :

(39)

<u>VxNeutre :</u>	PERS *ne- *ke-	BV	PATIENT *-a: *-e: *-am	TEMPS	NbrePers	-Pers
<u>VxSpé :</u>	*ne- *ke-	BV	*-ekw	TEMPS	NbrePers	-Pers

La comparaison des différentes structures verbales représentées par les schémas en (37), (38) et (39) révèle une structure différente selon la configuration actancielle (quels actants instancient quelles places d'argument) du procès⁸⁰⁷ – la structure la plus complexe résultant de procès faisant intervenir à la fois une personne proprement dite et la NON PERSONNE. Dans les langues algonquiennes, la distinction entre personnes proprement dites et NON PERSONNE, de même que celle des différentes configurations potentielles d'un procès est évidente, tant à travers l'expression des marques personnelles et la structure des formes verbales selon les

⁸⁰⁶ Dans ces tableaux, les nuances de gris marquent les places morphémiques « réservées » selon la nature des actants. Les plus claires sont celles des personnes proprement dites, les plus foncées celles de la NON PERSONNE. C'est notamment en (39) que l'observation de cette distribution est intéressante. Des schémas similaires ont été établis (ou décrits) pour l'innu-aimun au Chapitre 8, pour les deux principaux paradigmes (I.1 et II.1).

⁸⁰⁷ Cette distinction est généralement accompagnée de la terminologie suivante dans l'étude des langues algonquiennes : procès « local » pour un procès entre personnes proprement dites ; procès « non-local » pour un procès n'impliquant que la NON PERSONNE ; et procès « mixte » pour un procès faisant intervenir tant une personne proprement dite que la NON PERSONNE.

actants impliqués, que dans la sensibilité de la morphosyntaxe aux contraintes sémantico-syntaxiques. Il est donc raisonnable de considérer que l'alignement puisse être modulé par ces paramètres.

À partir de ces considérations – développées et illustrées au Chapitre 8 à partir des données de l'innu-aimun pour les deux principaux paradigmes –, on peut supposer la coexistence d'au moins trois types d'alignement au paradigme INDÉPENDANT, déterminés par le type de 'personne' instanciant (ou non) les places d'argument, et correspondant aux trois configurations actanciennes des procès illustrées par les schémas (37) à (39) :

- un alignement propre à la NON PERSONNE animée, dont les indices personnels auraient une valeur comparable à l'opposition d'un cas 'zéro' à un cas oblique ; cet alignement présente une scission de type accusatif/ergatif, marquée par l'opposition entre une voix non-marquée (« VxNeutre ») et une voix marquée (« VxSpé ») ;
- un alignement faisant intervenir à la fois des indices actanciels de type génitif et l'opposition d'un cas zéro et d'un cas oblique, dans les procès impliquant une PERSONNE PROPREMENT DITE et une NON PERSONNE ; là encore cet alignement présente une scission de type accusatif/ergatif, marquée par l'opposition entre une voix non-marquée (« VxNeutre » ou morphèmes indiquant le cas échéant la personne instanciant le non-agent) et une voix marquée (« VxSpé ») ;
- une opposition entre un génitif subjectif et un génitif objectif pour les personnes proprement dites ; dans ces configurations plus spécifiques la voix marquée n'intervient généralement pas dans la plupart des langues algonquiennes⁸⁰⁸ ; il n'est alors pas pertinent de déterminer un type d'alignement pour ces configurations.

On peut donc dire qu'il existe dans les langues algonquiennes plusieurs types d'alignement selon les configurations argumentale et actancielle des procès. Lorsqu'on observe une rupture de l'alignement⁸⁰⁹, et en-dehors des procès n'impliquant que la NON PERSONNE animée (caractérisés par l'opposition d'un argument non-marqué à un argument au cas oblique), quatre types d'actants sont susceptibles d'interagir : les personnes proprement dites, la NON PERSONNE, l'agent X (= agent non-spécifié, formes dites « sans agent » assimilées à la voix passive) et l'agent inanimé⁸¹⁰. Cela fait donc 6 configurations actanciennes potentielles, que nous représentons par des formes sagittales : $1ou2 \rightarrow 3_{NA}$ (alignement non-marqué) ; $3_{NA} \rightarrow 1ou2$ (alignement marqué) ; $X \rightarrow 1ou2$ (alignement marqué) ; $X \rightarrow 3_{NA}$ (alignement non-marqué) ;

⁸⁰⁸ Lorsqu'il constate l'extension de la voix marquée à des contextes additionnels dans plusieurs langues algonquiennes, Oxford note certaines exceptions à cette règle, notamment en blackfoot, arapaho et ojibwé (Oxford, 2017b : 21-23) ; nous expliquons cette variation par un glissement dans la configuration des « personnes grammaticales », tel que l'a exposé notamment Cenerini dans sa présentation au 49^{ème} Congrès des Algonquistes (Cenerini 2017) – cf. notre discussion au Chapitre 8, I.3a pour le paradigme INDÉPENDANT et II.3b au DÉPENDANT.

⁸⁰⁹ Cela ne concerne donc pas les procès entre personnes proprement dites.

⁸¹⁰ Nous avons vu, au Chapitre 8, que les procès impliquant un non-agent inanimé ne sont pas concernés par les phénomènes d'alignement, les formes verbales n'indexant alors qu'un seul argument, correspondant à l'agent.

Inan → 1ou2 (alignement marqué) ; Inan → 3_{NA} (alignement marqué). Dans certains cas, la forme verbale est à la voix de base (1ou2 → 3_{NA}, X → 3_{NA}) comme l'illustrent les exemples (40) et (41) :

MENOMINI (Bloomfield, 1962 : 152)

(40) a. *ne- na:n -a: -w*
 Pers BV Diath Tps
 1 aller-chercher 3nonAgtNeutre
 "I fetch him/her"

b. *na:n -a: -w*
 BV Diath Tps
 aller-chercher 3nonAgt Neutre
 "s/he is fetched"

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 232)

(41) a. *ni- natutu -a -u Mañi*
 Pers BV_{biV_{ANIM}} Diath Tps NP
 1 écouter 3nonAgtNeutre Marie
 « j'écoute Marie »

b. *Mañi natutu -a -kan -u*
 NP BV_{biV_{ANIM}} Diath Diath Tps
 Marie écouter 3nonAgtVxPassf Neutre
 « Marie est écoutée »

En ménomini, la différence entre les configurations 1ou2 → 3_{NA} et X → 3_{NA} est simple : la première présente le préfixe indexant la personne proprement dite agent, qui n'apparaît logiquement pas dans la seconde. À l'INDÉPENDANT, la voix de base des procès bivalents dont la place de non-agent est instanciée par un animé implique donc que l'agent soit, ou bien une personne du dialogue, ou bien X (qui, selon Oxford 2014, partage dans son indifférenciation à la fois des propriétés des personnes du dialogue et de la NON PERSONNE⁸¹¹). Une personne proprement dite, dans les configurations actanciennes que nous discutons ici, ne peut instancier un non-agent à la voix de base. Or, nous avons soutenu⁸¹² que, dans les langues algonquiennes, l'instanciation du 1^{er} argument serait sémantiquement déterminée par l'actant présentant le plus de traits distinctifs : dans le cas d'un procès impliquant une personne proprement dite agent, la voix de base impose par conséquent que le 1^{er} argument soit l'agent (donc un alignement de type accusatif). Que dire de X qui, du fait de sa non-référentialité, ne présente pas de trait spécifique ? Il semble que dans les formes verbales X → 3_{NA}, l'agent soit 'impersonnalisé'. C'est ce qu'exprime Drapeau, qui traite les formes avec agent X comme des voix passives :

⁸¹¹ Nous discutons des caractéristiques de ces formes verbales au Chapitre 10 (I.1). Brièvement : Oxford considère que X, à l'instar des personnes proprement dites, n'appartient pas au domaine nominal mais n'appartient pas pour autant à la situation d'énonciation : il est non-référentiel (ni déictique, ni anaphorique).

⁸¹² Cf. notamment Chapitre 8 (I.2), lorsque nous avons établi les deux échelles d'actance auxquelles seraient sensibles à la fois les contraintes sur l'instanciation des places d'argument d'un prédicat, mais également les contraintes sur la distribution des fonctions syntaxiques au paradigme INDÉPENDANT.

Si (...) le locuteur souhaite ne pas révéler l'identité du sujet [agent], il doit alors utiliser le verbe à la voix passive. Cela lui permet de laisser dans l'ombre le sujet logique et de mettre l'accent sur l'action elle-même. (Drapeau, 2014 : 231).

Ceci expliquerait la présence de la voix de base en ménomini dans de telles configurations d'argument, comme illustré en (40)b : le patient NON PERSONNE animé n'est pas particulièrement « promu » sujet. On peut par conséquent considérer qu'à la voix de base, l'alignement est de type accusatif. En innu, un morphème de voix passive est nécessaire pour exprimer ce type de procès (41)b, ce qui laisse penser que, dans cette langue, le patient serait effectivement promu sujet.

Dans les autres configurations actanciennes, la voix marquée apparaît ($X \rightarrow 1ou2$, $3_{NA} \rightarrow 1ou2$, $Inan \rightarrow 1ou2$, $Inan \rightarrow 3_{NA}$), ce qui indique une rupture de l'alignement, signalée par ce morphème de voix. Les exemples (42) à (43) illustrent ces cas de figure pour le ménomini et l'innu-aimun :

MÉNOMINI

- (42) a. *ne- na:tom -ekε: -m*
 Pers BV Diath Tps
 1 appeler VxPassf Neutre_{1&2}
 "I am called" (Bloomfield, 1962 : 142)
- b. *ne- na:n -ek*
 Pers BV Diath
 1 aller-chercher VxSpé
 "s/he fetches me" (Bloomfield, 1962 : 154)
- c. *ne- na:tom -eko⁸¹³ -m*
 Pers BV Diath Tps
 1 appeler VxSpé Neutre_{1&2}
 "it calls me" (Bloomfield, 1962 : 142)
- d. *neqn -ek*
 BV Diath
 tuer VxSpé
 "it kills him/her" (Bloomfield, 1962 : 154)

INNU-AIMUN

- (43) a. *ni- push -i -kau -n (*Pieñ)*
 Pers BVmono Diath Diath Tps
 1 embarquer Caus_{NA} VxPassf_{1&2} Neutre_{1&2}
 « on m'embarque » [litt. « je suis embarqué.e »] (Drapeau, 2014 : 232)

⁸¹³ La forme sous-jacente du morphème de voix marquée en ménomini est *-ekw*. Si l'on s'appuie sur l'étude de la morphophonétique du ménomini par Bloomfield (Bloomfield 1939, 1962), le [o] dans la forme suffixale *-ekom* serait vraisemblablement phonétiquement conditionné : "[...] merging of postconsonantal wa to o occurs as a feature of the normal form in a great many words. [...] postconsonantal w merges so as to yield various vowels: wε, wE, wæ, wo~o" (Bloomfield, 1969: 84), donc *-ekom* > **-ekw* + *-Vm*, avec V = [a]/[o]/[ε]/[E] ou [æ], sachant que Ménomini *-m* < ProtoAlg **-ehm*).

- b. *Pieñ ni- push -i -k^u*
 NP Pers BVmono Diath Diath
 Pierre 1 CAUS_{NA} embarquer VxSpé
 « Pierre m'embarque » (Drapeau, 2014 : 220)
- c. *nit- tshimishka -ku -n natukuñ ka min -ian*
 Pers BVbiv_{ANIM} Diath Tps BN Translf BV Pers
 1 rendre-indolent VxSpéNeutre_{1&2} remède Subst^o boire 1sgDép
 « le remède que j'ai bu me rend indolent » (Drapeau, 2014 : 232)
- d. *aku -i -ku*
 BVmono Diath Diath
 malade CAUS_{NA} VxSpé
 « ça le/la rend malade » (Drapeau, 2014 : 563)

En ménomini et en innu-aimun, on constate la même différence de construction entre la voix passive ((42)a et (43)a) et la voix marquée avec agent NON PERSONNE animé ((42)b et (43)b) : à la voix passive, on observe une réduction de la valence (suppression de l'agent) à travers la présence de la marque de temps associée à la personne proprement dite instanciant le rôle de non-agent (ménomini *-m*, innu-aimun *-n*)⁸¹⁴. À la voix marquée, il n'y a pas de marque de temps apparente. On peut imaginer qu'en ménomini cette absence ait une origine morphophonologique : en effet, on s'attendrait à ce que la marque de temps soit *-w*, qui est par défaut associée à la NON PERSONNE animée (donc l'agent dans ce cas de figure) ; or en ménomini, les finales non-syllabiques (c'est le cas des semi-voyelles) ne se maintiennent pas (Bloomfield, 1939 : 359)⁸¹⁵. En innu, il est plus difficile de considérer que l'absence du morphème *-u* soit morphophonologique. En effet, le <u> en exposant de *-ik^u* en (43)b marque l'amuissement de la voyelle finale, mais cette dernière est en revanche maintenue en (43)d, ce qui laisse postuler la présence du morphème de temps *-u* (*-iku + -u*)⁸¹⁶ dans le second cas, mais non pas dans le premier. Les formes en (42)b et (43)b restent donc ambiguës quant au maintien de la prise en compte d'un 'agent' dans la forme verbale ; cependant, l'absence des morphèmes de temps *-m* (ménomini) et *-n* (innu-aimun) contraste avec leur présence dans les formes verbales passives en (42)a et (43)a, qui attestent, elles, de la réduction de la valence (en présentant le non-agent comme l'unique argument de la forme verbale – en plus de l'impossibilité, pour l'innu du moins, de mentionner l'agent sous la forme d'un syntagme). Enfin, dans les exemples (42)c et (43)c&d, le morphème de temps renvoyant au non-agent apparaît, sans aucune indexation de l'agent. Nous avons vu par ailleurs (Chapitre 8) que dans

⁸¹⁴ Voir Chapitre 5 (II.1) pour une discussion sur la distribution aspectuelle des morphèmes de temps en innu.

⁸¹⁵ Cette règle explique également l'absence de *-w* final en (42)d.

⁸¹⁶ La reconstitution de cette forme sous-jacente est corroborée par les données de Martin sur l'innu de Mingan, non transcrites en orthographe standard : on trouve alors pour un procès Inan→3_{NA} le suffixe *-iko* (Martin, 1991 : 97), et l'on suppose que *-iko < -ikw -w* (d'après Martin, 1991 : 43). L'écoute de la production de ces formes sur le site <https://verbe.innu-aimun.ca/?ps=vta&stm=m> corrobore ces données, qui nous ont été confirmées par Jérémie Ambroise (courriel du 15/08/2022).

ces langues, l'inanimé, si peu enclin à constituer un 'agent' au sens propre du terme⁸¹⁷, n'ait pas accès aux places d'argument⁸¹⁸ – d'où l'apparente « intransitivité » des formes verbales en (42)c et (43)c&d, n'eût été la présence du morphème de voix marquée.

Puisque l'alignement constaté dans les exemples (42) et (43) diffère de l'alignement accusatif de la voix de base (exemples (40) et (41)), nous pouvons prétendre que cette rupture de l'alignement est signalée par l'intervention de la voix marquée, qui indique un alignement ergatif paramétré par les contraintes sémantiques d'accès aux places d'argument, relatives aux actants en présence. Lorsque l'expression du procès n'est pas conforme à l'alignement de base, c'est donc un phénomène de voix qui signale la rupture dudit alignement. Cette voix n'a cependant pas pour fonction de promouvoir un actant en 'sujet', puisque cette accessibilité serait sémantiquement déterminée ; elle est par conséquent distincte, par exemple, de la voix passive⁸¹⁹. Si jusqu'à présent les exemples utilisés laissent supposer qu'elle marque un alignement de type ergatif, cela n'est pas nécessairement le cas (selon le sens que l'on donne au terme « ergatif » : est-ce qu'il renvoie à un patient constituant le 1^{er} argument ou à un agent ne constituant pas le 1^{er} argument ?) : l'actant ayant la fonction de 1^{er} argument n'est pas toujours un « patient », mais peut également être un bénéficiaire dans les procès trivalents, entre autres possibilités (cf. *infra* Chapitre 10, II).

Certains auteurs, enfin, qualifient l'alignement des langues algonquiennes comme hiérarchique (Drapeau, 2017 : 579), c'est-à-dire déterminé par la hiérarchie des participants, présentée en I.2 et rappelée ci-dessous :

$$1/2 > 3 > 3_{\text{Obl}} > \text{inanimé} (> \text{inanimé}_{\text{Obl}})$$

Cette proposition nous paraît simpliste : d'abord, l'idée d'un alignement hiérarchique dépend du concept de hiérarchie des participants. Or, comme nous l'avons dit, plusieurs algonquistes tâchent aujourd'hui de se départir de cette béquille descriptive (voir entre autres Bruening 2005). Ensuite, inventer un type d'alignement « hiérarchique », car déterminé par des contraintes sur les actants (à moins que ce ne soient justement les différents types d'actants qui ne déterminent ces contraintes), est une manière de contourner l'obstacle des contraintes syntaxiques liées aux traits sémantiques des entités instanciant les places d'argument. Il nous semble plus pertinent de prendre le problème à bras le corps et de circonscrire les mécanismes à l'origine du concept *ad hoc* d'une hiérarchie des participants. Nous refusons

⁸¹⁷ D'après Quinn (2006), le morphème ProtoAlgg *-en serait issu d'une forme d'instrumental, ce qui corroborerait notre analyse.

⁸¹⁸ Cette idée est présente tout au long de notre travail et est davantage développée au Chapitre 10 (III.2b).

⁸¹⁹ Cette distinction est à nouveau discutée au Chapitre 10, section I.1.

donc la notion d'alignement hiérarchique⁸²⁰, étant donné ce biais intrinsèque à la notion elle-même. Une analyse en termes d'alignement intégrée à une théorie de la valence nous apparaît ainsi plus efficiente pour décrire la morphosyntaxe verbale des systèmes algonquiens, particulièrement sensible aux caractéristiques sémantico-référentielles des entités instanciant les places d'argument d'un procès.

b/ Marques séquentielles et alignement

Dans le même ordre d'idées, notons que le changement d'alignement est généralement corrélé, dans les énoncés non-marqués en termes de hiérarchie de l'information⁸²¹, par une inversion de l'ordre des constituants (marquage séquentiel). C'est notamment ce que remarque Junker en cri de l'est (Junker, 2004 : 350). En cri, comme en innu-aimun, l'ordre des constituants par défaut est généralement Prédicat-nonAgt-Agt ('VOS') lorsque l'alignement est neutre, et Prédicat-Agt-nonAgt lorsque l'alignement est marqué (toujours 'VOS', donc) :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 340)

- (44) a. *Puñ shikat -e -u auass-a*
 NP BVbiv Diath Tps BN Cas
 Paul haïr VxNeutre Neutre enfant Obl
 « Paul invective l'enfant »
- b. *Puñ shikat -ik -u auass-a*
 NP BVbiv Diath Tps BN Cas
 Paul haïr VxSpéNeutre enfant Obl
 « Paul se fait invectiver par l'enfant »

En (39), les énoncés sont vraisemblablement non-marqués en termes de hiérarchie de l'information. En (39)a, l'*invectif* (agent) *Puñ* est en position initiale ; l'argument au cas oblique, *auass-a*, est l'*invectivé* (patient), et se trouve en fin de proposition. La forme verbale présente une voix neutre et l'alignement est accusatif. L'ordre des constituants, en termes de fonctions syntaxiques, est donc : Sujet + Prédicat + Objet ('SVO')⁸²² ; en termes de rôles sémantiques, cela donne : Agent + Prédicat + Non-Agent. En (39)b, les rôles sémantiques des référents sont inversés, tandis que le marquage séquentiel et les marques segmentales sur les syntagmes représentant les arguments demeurent identiques à (39)a : cette fois, c'est l'*invectif*-agent qui est marqué comme OBLIQUE, et il se trouve en fin de proposition. La

⁸²⁰ Creissels considère l'alignement hiérarchique comme une mauvaise appellation : selon lui, le phénomène correspond plutôt à un type de « codage transitif » dans lequel les caractéristiques de codage de l'agent et du patient sont déterminés par leur position relative dans une « hiérarchie d'indexabilité » (Creissels, 2016 : 28). Cette « hiérarchie d'indexabilité » n'est là encore que l'effet de contraintes syntaxico-sémantiques liées aux actants.

⁸²¹ En innu-aimun, l'ordre des constituants est impliqué dans le marquage de la hiérarchie de l'information.

⁸²² Dans ces exemples, le prédicat n'est pas en tête. Nous supputons que ces exemples sont influencés par l'ordre des constituants du français (l'ordre des mots étant considéré comme relativement libre dans ces langues, cela n'aurait pas de « conséquences » syntaxiques dans ce cadre). Lors notre entretien avec Makatan, l'informatrice a pourtant beaucoup insisté sur le fait que mettre le 'verbe' en tête « faisait plus innu et moins français ».

forme verbale présente le morphème de voix marquée, qui semble à première vue indiquer l'inversion des rôles sémantiques entre l'argument marqué et l'argument non-marqué en cas par rapport à l'énoncé (39)a. Nous avons soutenu qu'il indique en fait un alignement différent des rôles sémantiques par rapport aux fonctions syntaxiques : l'agent n'est pas le sujet comme en (39)a, mais l'objet. Le non-agent est quant à lui le sujet. Le marquage séquentiel, qui reste le même entre (39)a&b est donc également identique en termes de fonctions syntaxiques : Sujet + Prédicat + Objet. Cette analyse a le mérite de se fonder sur des notions indépendantes de la spécificité de chaque énoncé (le type d'alignement entre les rôles sémantiques – accusatif ou ergatif – et les fonctions syntaxiques) et non sur la comparaison de deux énoncés (l'un étant décrit comme l'« inverse » de l'autre). Drapeau a traduit en français l'exemple (39)b par un passif causatif doublé d'une forme pronominale, ce qui laisse effectivement penser – si la traduction est fidèle à l'énoncé innu – que le sujet serait toujours Paul, agent en (39)a et non-agent en (39)b, et l'objet serait l'actant marqué par le cas oblique, *auass-a*. Comparons avec les exemples ci-dessous, où cette fois le marquage séquentiel diffère entre (40)a et b :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 344)

- (45) a. *Kaṇaṇin* *nat* *-e* *-u* *Shushep -iss* *-a*
 NP BVbiv Diath Tps NP Éval Cas
 Caroline aller-rejoindre VxNeutre Neutre Joseph Dimin Obl
 « Caroline va chercher Shushepiss »
- b. *Shushep -iss* *-a* *nat* *-ik* *-u* *Kaṇaṇin*
 NP Éval Cas BVbiv Diath Tps NP
 Joseph Dimin Obl aller-rejoindre VxSpéNeutre Caroline
 « Shushepiss va chercher Caroline »

Contrairement aux exemples en (39), on remarque qu'entre (40)a et b l'ordre des syntagmes désignant les actants est inversé, à l'image des rôles sémantiques. En revanche, l'actant au cas oblique est toujours *Shushepiss-a*, et la voix verbale, comme en (39)b, indique un changement d'alignement en (40)b. On aurait donc, en (40)a, un ordre des constituants en termes de fonctions syntaxiques tel que : Sujet + Prédicat + Objet ('SVO') – il s'agit, si notre raisonnement est juste, d'un énoncé non-marqué en termes de hiérarchie de l'information. En revanche, en (40)b, cela donne : Objet + Prédicat + Sujet ('OVS'). Drapeau précise que le « sujet de la conversation » – donc, *a priori*, le topique – est l'actant non-marqué : *Kaṇaṇin* (Drapeau, 2014 : 344) ; elle n'a d'ailleurs cette fois pas traduit la forme « inverse » par un passif, ce qui sous-entend – si, là encore, la traduction est conforme à la langue source – qu'en (40)b *Shushepiss-a* est en position de focus (contrastif ?). Les deux énoncés en (40) diffèrent par conséquent à la fois par la répartition des rôles sémantiques, par le type d'alignement, et par la volonté du locuteur de hiérarchiser différemment l'information contenue dans son énoncé.

En (40)a, le 1^{er} argument est le topique par défaut, en position focale. En (40)b, c'est le 2nd argument qui constitue le focus, tandis que le topique est relégué en position finale⁸²³.

L'ordre des constituants est cependant parfois fixe par nécessité syntaxique, comme l'illustrent les exemples ci-dessous de Wolvengrey pour le cri des Plaines⁸²⁴ :

CRI DES PLAINES (Wolvengrey, 2011 : 218-219)

(46)a. *ca:n kiske:yiht -am anihi mahihkan -a*
 NP BV Diath Dém+Cas BN Cas
 John savoir Démot° Méd+Obl loup Obl
e:= ki:= wa:pam -a: -y -it anihi wa:posw-a
 Épistém MqAsp BV Diath Diath Pers Dém+Cas BN Cas
 Subj Accomp voir_{ANIM} 3nonAgt Appl_{OBL}3Dép Méd+Obl lapin Obl
 “John knows that the wolf saw the rabbit.”

b. *ca:n kiske:yiht -am anihi wa:posw-a*
 NP BV Diath Dém+Cas BN Cas
 John savoir Démot° Méd+Obl lapin Obl
e:= ki:= wa:pam -a: -y -it anihi mahihkan -a
 Épistém MqAsp BV Diath Diath Pers Dém+Cas BN Cas
 Subj Accomp voir_{ANIM} 3nonAgt Appl_{OBL}3Dép Méd+Obl loup Obl
 “John knows that the rabbit saw the wolf.”

Les exemples en (46) mettent en regard deux énoncés dont la seule différence dénotative réside dans l'instanciation des rôles sémantiques par les référents désignés par *mahihkan-a* « loup » et *waposw-a* « lapin », tous les deux au cas oblique (John étant l'argument non-marqué). En (46)a, le loup est le *voyant*, le lapin le *vu*. En (46)b, c'est la situation dénotative inverse : le lapin est le *voyant*, le loup le *vu*. Aucune marque segmentale ne signale cette différence : l'alignement est identique (accusatif) et les deux syntagmes renvoyant aux actants du procès *e:=ki:=wa:pam-a:-y-it* « qu'il le voit » sont au cas oblique. Seul le marquage séquentiel différencie les deux énoncés : le *voyant* est placé avant la forme verbale, tandis que le *vu* est après – soit, en termes de rôles sémantiques, un ordre : Agent + Procès + Non-Agent. Dans ce contexte, le marquage séquentiel est une marque syntaxique à part entière⁸²⁵ : l'observation de l'ordre des constituants, dans des énoncés non-marqués en termes de hiérarchie de l'information, corrobore notre analyse du système *direct-inverse* comme un renversement de l'alignement signalé par la voix.

Nous avons vu et établi, au cours de ce chapitre, que la notion d'*inverse* résulte plus d'une tentative d'interprétation des particularités des paradigmes verbaux algonquiens – fondée entre

⁸²³ Une traduction plus littérale de (40)b, en tenant compte des règles de hiérarchie de l'information du français, pourrait être : « Caroline, c'est Joseph par qui elle est cherchée ».

⁸²⁴ Nous remercions William Oxford d'avoir dirigé notre attention sur ces exemples.

⁸²⁵ Dans ces exemples, le sujet, John (non-marqué), est également le topique, placé en position focale ; ce n'est donc pas la hiérarchie de l'information qui guide l'ordre des constituants dans la proposition complétive.

autres sur l'existence supposée d'une hiérarchie des personnes – que d'une description linguistique rigoureuse du phénomène sous-jacent : élaboré dans et pour ces langues, le système *direct-inverse* cherche à décrire l'organisation particulière des formes verbales algonquiennes afin de rendre compte de ces phénomènes *a priori* atypiques, ce que nous avons exposé en II. Nous jugeons essentiel d'adopter un modèle d'analyse alternatif de l'organisation de ces paradigmes, afin de décrire ces particularités dans une terminologie et un cadre notionnel davantage propice à une linguistique de la diversité des langues, et non issus de particularismes liés à leur histoire descriptive. En considérant, d'une part, ces phénomènes comme relevant de la voix et, d'autre part, l'opposition de différentes constructions verbales bivalentes comme la coexistence de plusieurs types d'alignement selon les configurations argumentales et actanciennes, notre analyse – développée dans les Chapitres 7 et 8 pour l'innu-aimun, et synthétisée en IV dans ce Chapitre – permet de rapprocher le fonctionnement de ces langues de l'organisation d'autres langues, pour lesquelles les systèmes de voix et d'alignement se déclinent également selon des critères différents⁸²⁶. Il semble donc qu'une analyse des langues algonquiennes en termes de voix et d'alignement relève d'un plus grand intérêt, pour la linguistique, qu'une analyse remontant au XIX^{ème} siècle et développée à l'intérieur d'une tradition descriptive spécifique. À l'inverse de certains linguistes, comme Givón, qui ont voulu voir en la notion d'*inverse* une catégorie linguistique universelle aux dépens de la logique du système propre aux langues algonquiennes, nous entendons déconstruire cette notion, afin de mettre à jour la nécessité d'aborder ces langues d'une manière différente.

⁸²⁶ En géorgien (langue caucasique), par exemple, on observe une rupture d'alignement à la fois selon l'aspect, dans l'opposition entre les syntagmes substantivaux et les marques personnelles intraverbaux (vraisemblablement également à l'intérieur des marques personnelles intraverbaux), ainsi que selon les types de verbes.

Chapitre 10 : les opérations sur la diathèse en innu-aimun et leurs interactions avec les phénomènes de voix et d'alignement

Nous avons mis en évidence, au cours du chapitre précédent, le système de voix qui se cache sous l'appellation de système « direct/inverse » dans les langues algonquiennes. Cette voix verbale particulière définit un double alignement – ‘accusatif’ (non-marqué) ou ‘ergatif’ (marqué) – des verbes bivalents impliquant des actants animés (ou un agent inanimé), sans qu'elle ne s'accompagne nécessairement d'une opération sur la diathèse⁸²⁷. Les langues algonquiennes ne sont pas pour autant dépourvues d'autres manifestations de la voix verbale, accompagnées de diathèses progressive ou régressive. Pour l'innu-aimun, Drapeau consacre un chapitre entier à l'expression de la voix, où elle détermine trois types de voix dérivées auxquels elle attribue l'une des fonctions suivantes (Drapeau, 2014 : 218) :

- suppression d'un participant : voix passive (suppression de l'agent), voix antipassive (suppression du patient) et voix moyenne ;
- ajout d'un actant au sein de la valence (un causatif et plusieurs applicatifs) ;
- modification du genre d'un participant.

Ce chapitre passe en revue les différents phénomènes de voix de l'innu-aimun ayant des effets sur la diathèse. Nous aborderons en premier lieu des opérations consistant en une réduction de la diathèse, notamment, dans un premier temps ce à quoi les travaux algonquistes peuvent référer sous les étiquettes de « passif », « formes sans-agent » ou « formes avec agent indéterminé (X) » (cf. Oxford, 2014 : 137 & sqq). Dans un second temps, nous discuterons des effets de l'antipassif, de la voix impersonnelle et plus brièvement des voix moyennes (réfléchie, réciproque et médio-passif). En second lieu, nous traiterons des opérations qualifiées de ‘diathèses progressives’, où nous pourrions approfondir davantage notre description des interactions entre les modifications de la diathèse, l'indexation des arguments, et l'alignement.

⁸²⁷ Les morphèmes de voix, d'alignement et d'opérations sur la diathèse relèvent tous de positions morphémiques dépendant de la diathèse (même si leur position relative constitue une marque à part entière, comme nous le suggérerons au Chapitre 11, III). Afin de clarifier nos gloses, puisque cette partie porte essentiellement sur la diathèse et est par conséquent illustrée par des exemples faisant intervenir plusieurs morphèmes ‘de diathèse’ nous précisons le cas échéant lorsque la position morphématique de ces derniers fait qu'ils permettent d'indiquer l'alignement (première ligne de gloses : « Diath » > « Align »).

I. Diathèses régressives

Parmi les diathèses régressives identifiées dans les langues algonquiennes, nous nous attarderons davantage sur ce qui est généralement considéré comme un 'passif', longtemps comparé avec l'inverse. Nous présenterons ensuite l'antipassif de l'innu, puis la voix impersonnelle (qui est à distinguer du passif des verbes bivalents – la construction, et avant tout le morphème de voix impersonnelle, étant différents). Enfin, le médio-passif et les voix réfléchie et réciproque seront très brièvement présentés, ne présentant *a priori* pas de spécificités notables dans le cadre de notre travail.

1) Les constructions passives

L'identification d'une construction passive dans les langues algonquiennes, outre le fait qu'elle est souvent mise en parallèle avec la « voix inverse », divise les auteurs tant dans son appellation de « passif » que dans son usage à travers les langues algonquiennes (voir, entre autres, Oxford, 2014 : 137 & sqq). Au cœur de cette absence d'homogénéité d'étiquetage : la définition de « passif ». Drapeau (2012) identifie pour l'innu trois types de constructions passives que nous reprenons et discutons. Parmi celles-ci, nous considérons qu'il faut distinguer une voix impersonnelle, en *-nanu* (cf. section I.2 *infra*), des constructions « passives », marquées par les morphèmes *-(a)-kan* et *-ik-au*, qui font l'objet de cette section. À l'encontre de la position de Drapeau, qui les rapproche dans sa définition de passif sous prétexte qu'elles tendent toutes à supprimer l'« agent », nous estimons qu'elles ne remplissent pas la même fonction ; si les constructions en *-(a)-kan* et *-ik-au* concernent en effet le rôle sémantique d'agent dans un procès bivalent, la voix impersonnelle porte en réalité sur celui de l'actant unique d'un procès monovalent. La 3^{ème} construction identifiée par Drapeau est appelée « médio-passive », nous la commentons en I.3 avec les voix moyennes.

Dans son article, Drapeau (2012 : 176) adopte une approche morphosyntaxique de la notion de « passif », une définition uniquement fonctionnelle s'avérant trop vaste et nécessitant l'inclusion des formes ergatives, ce qui ne permettait pas une description fine des phénomènes de voix qu'elle souhaite discuter :

A morphosyntactic view of passives groups together a number of Actor-suppressing and valency-reducing operations such as passives of transitives (...) and impersonal passives of intransitives (...).
Drapeau, 2012 : 176.

La construction passive principale se caractérise par l'intervention du morphème de voix passive *-kan* (qui sert également, nous y reviendrons au Chapitre 11 (III), à former des noms déverbaux non-agentifs ou instrumentaux) sur les verbes bivalents :

INNU DE PESSAMIT (Drapeau, 2012 : 181-182)

- (1) a. *fɪpaj -m -w ijkwa:te:m -ilu*
 BVbiv Diath Tps BN Cas
 fermer Démot° Neutre porte Obl_{NI}
 “s/he closes the door”
- a. *fɪpaj -kani -w ijkwa:te:m*
 BVbiv Diath Tps BN
 fermer VxPassf Neutre porte
 “the door is closed”
- (2) *ne: -lu -a mafuniš -a ka: itifay -kani -k -a:w⁸²⁸ (...)*
 Dém Diath Nbre BN Nbre Translf BVbiv Diath Pers NbrePers
 Méd App_{OBL} pl_{NI} vêtement pl_{NI} Subst° expédier VxPassf 3Dép pl
 “The clothes that were sent (...)”

Les exemples ci-dessus illustrent la construction passive avec *-kan* à l'INDÉPENDANT (1)b et au DÉPENDANT (2) sur des bases verbales bivalentes dont le rôle sémantique de non-agent est instancié par un inanimé. Les formes en (1) permettent de comparer les constructions active, en (1)a, et passive en (1)b. On constate ainsi que pour les verbes bivalents où, à la voix active, le non-agent inanimé est systématiquement exclu de la forme verbale par le morphème de démotion *-(a)m* (présent en (1)a), le morphème de démotion n'est pas maintenu au passif (1)b. L'indexation du non-agent inanimé pluriel dans la forme verbale passive en (2) atteste de la promotion en argument. D'autre part, notre analyse du morphème *-am* comme signalant la démotion du non-agent (cf. Chapitre 7, II.3 et Chapitre 8, I.1b et 2b) est également confortée puisque les caractéristiques du non-agent inanimé *fermé* en (1)a (à savoir, le fait qu'il est au cas oblique) ne sont pas répercutées sur la forme verbale active. Après le morphème de passif, la forme verbale indexe le non-agent comme l'actant unique dans les formes verbales monovalentes, et ce, tant dans le paradigme INDÉPENDANT que dans le paradigme DÉPENDANT : la voix passive ainsi identifiée a donc une fonction constante dans les deux paradigmes, où le non-agent inanimé serait indexé en tant qu'actant unique.

Dans les formes verbales dont le non-agent est animé, Drapeau identifie un morphème *-a:kan* (que nous segmenterons en *-a:-kan*) pour les formes dont le non-agent est une NON PERSONNE (exemple en (3)) d'une part, et un morphème *-ikaw* (<-ikau> en orthographe standard)⁸²⁹ pour les formes dont le non-agent est une personne proprement dite (exemple en (4)) :

⁸²⁸ Il s'agirait ici d'une variante propre à Pessamit, car selon la *Grammaire* la forme verbale standard serait plutôt *ka itishai-kan-ihit*.

⁸²⁹ Les exemples de Drapeau 2012 sont issus de la variété de Pessamit et reproduisent donc certaines de ses spécificités, qui ne sont donc pas toujours conformes à la forme standardisée que l'on trouve notamment dans la *Grammaire* (Drapeau, 2014).

INNU DE PESSAMIT (Drapeau, 2012 : 183)

- (3)(...) *nu:tim na:na: ffitamw -a: -kani -w -at*
 QNT Dém BVbiv_{ANIM} Align Diath Tps -Pers
 tout Abst_{NA} tout-manger 3nonAgt VxPassif Neutre 3pl_{NA}
- kye: anfe:nat lu:fkwa:w -at ka:- i:fpif- pe:fw -a: -kan -it -*⁸³⁰
 Connect Dém+Nbre BN Nbre Translf MqAsp BVbiv_{ANIM} Align Diath Pers -Pers
 aussi Méd+pl_{NA} farine pl_{NA} Subst° Extensf amener 3nonAgt VxPassf 3Dép3pl_{NA}
- “(…) they all have been eaten and also the flour that was brought”
- (4) *mukw fya:m ni- ka -y -akwa:n -ikaw -na:n ante: (...)*
 AdvDeg AdvMod Pers MqMod EPENTH BV Diath NbrePers Dém+Loc
 Restrict normalement 1 Fut EPENTH décharger VxPassf_{1&2} 1pl Méd+Loc
- “They will just drop us off there(…)”

On peut donc distinguer les passifs des bases verbales bivalentes selon que le non-agent est inanimé (il est alors promu actant unique et la forme verbale se construit comme celle des procès monovalents, comme en (1)b et (2)), ou animé. Lorsque le non-agent est animé, cependant, deux constructions sont encore à distinguer : celles où le non-agent est une NON PERSONNE comme en (3), et celle où le non-agent est une personne proprement dite comme en (4). On observe alors une scission de l’alignement entre ces deux configurations, et par conséquent la diathèse n’est potentiellement pas réduite, puisqu’il s’agit dans ce cas bien de constructions ‘transitives’ (cf. *supra* Chapitre 9, IV).

Dans le premier cas – lorsque le non-agent est une NON PERSONNE –, l’alignement reste ‘accusatif’ (non-marqué), étant donnée la présence du morphème *-a:* indexant la NON PERSONNE non-agent, même si cette dernière est alors la seule indexée, comme dans les procès monovalents. Il ne semble pas, contrairement aux constructions en *-kan* qu’il y ait une véritable réduction de la valence⁸³¹ : la place d’argument dévolue à l’agent est simplement non instanciée. Cela confirme le statut particulier des procès bivalents dont les deux actants sont animés : l’action sur un actant animé est particulièrement marquée dans les langues algonquiennes, au point que demeure une trace de cette ‘agentivité’ dans les formes passives de ces procès. C’est ce qui fait souvent étiqueter ces constructions plutôt comme des « formes avec agent sous-spécifié » (‘unspecified actor form’ : Wolvengrey, 2011 ; Oxford, 2014) que comme des passifs qui impliqueraient une véritable réduction de la valence, comme cela semble

⁸³⁰ « The third-person plural Animate conjunct [= paradigme DÉPENDANT] of AI [verbes « intransitifs animés », dont l’actant unique est de genre animé] and TI [verbes « transitifs inanimés », dont le non-agent est inanimé] verbs is conveyed by a low tone on the last syllable in the P[essamit] dialect » (Drapeau, 2012 : note 11 p.183).

⁸³¹ La réduction de la valence dans les constructions passives des formes verbales bivalentes dont le non-agent est inanimé est discutable, le morphème de démotion opérant déjà en un certain sens, dans les formes actives, l’effacement d’une place d’argument – reléguant l’inanimé au statut de complément du verbe (il peut apparaître sous la forme d’un syntagme indépendant, qui spécifie alors le sème de la base renvoyant à cet actant) ; ce dernier n’a pas accès à la fonction objet et l’agent est indexé comme un actant unique (cf. *supra* Chapitre 7, III.2).

être le cas dans les procès bivalents dont le non-agent est inanimé, où il ne reste aucune trace d'un agent⁸³².

Dans le deuxième cas, lorsque le non-agent est une personne proprement dite, le morphème de « passif » peut en fait être segmenté en *-ik-aw* (<-ik-au> en orthographe standard), soit « VxSpé-XAgt ». De nouveau, la forme verbale est expressément bivalente, puisque l'alignement est 'ergatif' : les indices personnels indexent le non-agent, mais un morphème de diathèse spécifique précise la sous-spécification de l'agent. D'une certaine manière, et pour aller au bout de notre raisonnement, la morphosyntaxe verbale algonquienne, telle que nous pouvons la dégager à travers les données de l'innu-aimun au moins, est déterminée par les caractéristiques du non-agent (le cas échéant) : plus ce dernier présente de traits distinctifs remarquables sur l'échelle d'actance du non-agent (en premier lieu, le trait [PERSONNE], puis le trait [ANIMÉ]), plus l'agentivité de l'agent du procès semble affirmée. Ici, la place d'argument de l'agent ne reste pas non-instanciée puisqu'il y a un morphème renvoyant à un agent non-spécifié, elle est comme bloquée par la mention de cet agent non-spécifié/sous-spécifié/indéterminé.

Nous observons donc, au sein de cette première construction 'passive' identifiée par Drapeau, le maintien d'un alignement tripartite :

- si le non-agent promu est inanimé, il est le seul argument indexé, la place d'argument dévolue à l'agent est supprimée ;
- si le non-agent promu est une NON PERSONNE animée, la place d'argument dévolue à l'agent est non-instanciée mais la forme verbale demeure bivalente, avec un alignement de type accusatif ;
- si le non-agent promu est une personne proprement dite, la place d'argument dévolue à l'agent est instanciée et ce dernier est spécialement signalé comme non-spécifié par un morphème de diathèse qui suit celui de la voix marquée. L'alignement est alors marqué comme 'ergatif', les indices personnels n'indexant cependant que la personne non-agent comme s'il s'agissait d'un actant unique.

Cette tripartition de l'alignement à la voix passive se retrouve dans les autres langues algonquiennes, quand bien même celles-ci ne présentent pas tout à fait les mêmes constructions. Le Tableau 53 rassemble les morphèmes de voix impliqués dans le marquage de la scission de l'alignement dans les formes verbales bivalentes animées et les compare avec les constructions 'passives' équivalentes de celles que nous venons de voir pour l'innu :

⁸³² Dans les deux cas, cependant, l'agent ne peut jamais être désigné par un syntagme indépendant, même au cas oblique.

Tableau 53 : morphèmes de voix et d'alignement dans plusieurs langues algonquiennes et constructions "avec agent X"

	INNU-AIMUN (Drapeau, 2014)		CRI DES PLAINES (Zúñiga, 2006)		MÉNOMINI (Bloomfield, 1962)		NISHNAABEMWIN (Valentine, 2001)		MIAMI-ILINOIS (Zúñiga, 2006)	
Align accus	-i -iti -a: -e:		-i -it -a:		-e -En(Enε) -a: -ε:		-i -in -aa		-i -el -a: -e:	
VxSpé	-ik ^u		-ik ^v		-Ek		-igw		-ekw	
Agt X	nonAgt Pers	nonAgt Pers	nonAgt Pers	nonAgt -Pers	nonAgt Pers	nonAgt -Pers	nonAgt Pers	nonAgt -Pers	nonAgt Pers	nonAgt -Pers
	-ik-au	-a:-kan	-ik-awi	-a: (INDÉP) -ih (DÉP)	-Ek-ε:	-a: (INDÉP) -ε:-h (DÉP)	-ig-oo	-aa (INDÉP) -(i)n (DÉP)	-ek-o:	-a: (INDÉP) -en (DÉP)

L'observation des constructions dans ces différentes langues, outre le fait – sur lequel nous reviendrons un peu plus loin dans cette section – que les langues autres que l'innu ne présentent pas la même construction passive de la NON PERSONNE animée selon le paradigme, justifie la segmentation des morphèmes de la voix passive que nous avons opérée pour l'innu. La scission entre un alignement 'ergatif' dans les formes passives des personnes proprement dites et un alignement accusatif dans celles de NON PERSONNE se retrouve dans toutes ces langues. On constate cependant que seul l'innu semble présenter un morphème de passif pour les formes verbales dont le non-agent est une NON PERSONNE : dans les autres langues, la construction passive est relativement proche de la forme active n'impliquant que des actants relevant de la NON PERSONNE, comme l'illustrent les exemples en (5) pour les langues nishnaabemwin et en (6) *infra* pour le ménomini :

NISHNAABEMWIN (Valentine, 2001 : 272 et 269)

- (5) a. *waabm-aa*
 BV Align
 voir_{ANIM} VxNeutre
 "s/he is seen"
- b. *n- waabm-aa*
 Pers BV Align
 1 voir_{ANIM} VxNeutre
 "I see him/her"
- c. *n- waabm-ig -oo*
 Pers BV Align Diath
 1 voir_{ANIM} VxSpé XAgt
 "I am seen"
- d. *n- waabm-ig*
 Pers BV Align
 1 voir_{ANIM} VxSpé
 "s/he sees me"

Prenons tout d'abord les exemples du nishnaabemwin rassemblés en (5) ci-dessus. On constate en effet que (5)a et (5)b ne diffèrent que par la présence du préfixe personnel dans la forme

active en (5)b : les deux formes verbales présentent bien un alignement accusatif, qui s'oppose à l'alignement ergatif de (5)c et (5)d. En (5)a le préfixe de l'agent est absent, l'agent n'est donc pas indexé dans la forme verbale passive sur laquelle ne sont donc répercutés que les traits spécifiques du patient le cas échéant (cas oblique ou pluriel animé). Les formes passives de la NON PERSONNE présentent donc un alignement accusatif, contrairement aux formes passives des personnes proprement dites présentées en (5)c. Cette fois, si l'on compare la forme passive de la 1^{ère} personne obéissant à un alignement 'ergatif', on constate que le préfixe personnel indexant le non-agent reste présent, mais que la forme passive en (5)c présente un morphème signalant que l'agent est non-spécifié. Un agent pluriel, comme en (5)d est sinon indexé par le morphème *-ag* « -Pers : 3pl_{NA} ».

MÉNOMINI

- (6) a. *ne- na:n -a: -w (-ak)*
 Pers BV Align Tps -Pers
 1 aller-chercher 3nonAgtNeutre 3pl_{NA}
 "I fetched him/her (them)" (Bloomfield, 1962 :152)
- b. *na:n -ε: -w*
 BV Align Tps
 aller-chercher VxNeutre Neutre
 "s/he fetches him/her/them" (*ibid.*)
- c. *na:n -a: -w*
 BV Align Tps
 aller-chercher 3nonAgtNeutre
 "he is fetched" (*ibid.*)
- d. *na:n -a: -w -an*
 BV Align Tps -Pers
 aller-chercher 3nonAgtNeutre 3Obl
 "the other is fetched" (*ibid.*)
- e. *ne- na:tom -ek*
 Pers BV Align
 1 appeler VxSpé
 "s/he calls me"(Bloomfield, 1962 : 142)
- f. *ne- na:tom -eko -m*
 Pers BV Align Tps
 1 appeler VxSpé Neutre_{1&2}
 "it calls me" (*ibid.*)
- g. *ne- na:tom -ek -ε: -m*
 Pers BV Align Diath Tps
 1 appeler VxSpé XAgt Neutre_{1&2}
 "I am called" (*ibid.*)

En ménomini, on observe le même alignement accusatif pour les formes actives (en (6)a et (6)b) et la construction passive de la NON PERSONNE en (6)c et (6)d. Dans cette langue, cependant, les constructions actives et passives de la NON PERSONNE non-agent diffèrent également par

l'alternance entre le morphème de voix neutre *-ε:* en (6)b, caractéristique des procès actifs où le non-agent est sous-spécifié et n'a donc pas accès à la place d'argument objet (il est au cas oblique), et le morphème de diathèse indexant une NON PERSONNE animée dans le rôle de non-agent en (6)a (construction active) et en (6)c&d (constructions passives). On constate donc qu'à la « voix passive », le non-agent au cas oblique est bien indexé en (6)b, à l'instar des formes ergatives *Inan* → *3Obl* : cela suggère qu'il y a bel et bien promotion du non-agent en sujet, quand bien même l'alignement n'est pas ergatif. La description des interactions entre les phénomènes de voix et d'alignement dans les langues algonquiennes a donc beaucoup à gagner de la comparaison entre les formes verbales relevant d'un alignement ergatif et accusatif d'une part, et les constructions actives et passives d'autre part, les unes n'excluant pas les autres et permettant justement d'affiner davantage la compréhension de ce système complexe.

MÉNOMINI (Bloomfield, 1962 : 152-154)

- (7) a. INDÉPDT INDIC, forme passive 1sg/2sg = *ne-/ke-* BV *-Ek* *-ε:* *-m*
 Pers BV Align Diath Tps
 1/2 BV VxSpéXAgT Neutre_{1&2}
- b. INDÉPDT INDIC, forme passive 1pl_{excl} = *ne-* BV *-Ek* *-ε:* *-m* *-Enaw*
 Pers BV Align Diath Tps NbrePers
 1 BV VxSpéXAgT Neutre_{1&2} 1pl
- c. INDÉPDT INDIC, forme passive 1pl_{incl} = *ke-* BV *-Ek* *-ε:* *-ʔ*
 Pers BV Align Diath Tps+NbrePers
 2 BV VxSpéXAgT Neutre_{1&2}+1pl_{incl}
- d. INDÉPDT INDIC, forme passive 2pl = *ne-* BV *-Ek* *-ε:* *-m* *-wa:w*
 Pers BV Align Diath Tps NbrePers
 1 BV VxSpéXAgT Neutre_{1&2} pl
- (8) a. INDÉPDT INDIC, forme passive 3sg = BV *-a:* *-w*
 BV Align Tps
 BV 3nonAgtNeutre
- b. INDÉPDT INDIC, forme passive 3pl = BV *-a:* *-w* *-ak*
 BV Align Tps -Pers
 BV 3nonAgtNeutre 3pl_{NA}
- c. INDÉPDT INDIC, forme passive 3Obl = BV *-a:* *-w* *-an*
 BV Align Tps -Pers
 BV 3nonAgtNeutre 3Obl

En ménomini, les formes passives des personnes proprement dites au paradigme INDÉPENDANT (indicatif) données en (7), et celles de la NON PERSONNE données en (8) nous permettent de rappeler les points communs entre ces deux types d'alignements relevant de deux constructions passives divergentes : dans les deux cas, les indices personnels n'indexent que le non-agent, et les formes verbales apparaissent toutefois clairement comme bivalentes, du fait de la présence des morphèmes de diathèse spécifiques au marquage de l'alignement. Le morphème de temps neutre renvoie également toujours au non-agent promu sujet. En-dehors de la scission de

l'alignement caractéristique de la distinction entre ces deux constructions passives, finalement, la seule autre différence est la présence d'un autre morphème de diathèse à la suite de celui de la voix marquée dans les passifs des personnes proprement dites – singularité que l'on retrouve dans toutes les langues algonquiennes présentées dans le Tableau 53. En ménomini, cependant, ce morphème est par ailleurs homophone de celui de voix neutre (dont il ne partage cependant pas la même position morphématique) qui indique, nous l'avons vu, un non-agent sous-spécifié. Dans les configurations passives des personnes proprement dites, caractérisées par un alignement ergatif signalé par la voix marquée, cet homophone, qui suit le morphème de voix marquée, indique quant à lui un agent sous-spécifié. L'hypothèse qu'il puisse y avoir une valeur commune de 'sous-spécification' qui se déclinerait alors selon leur position morphématique respective (renvoyant au non-agent dans une forme verbale accusative où il constitue le morphème principal déterminant l'alignement, et renvoyant à l'agent dans une forme verbale ergative où il suit le morphème marquant l'alignement) est hautement spéculative, étant donné notamment qu'elle ne concerne que les données du ménomini et n'est pas confirmée par celles d'autres langues ; il nous semble intéressant de souligner néanmoins cette similarité, qui pourrait relever d'une différence de niveau de constituance (cf. Chapitre 11, III).

Qu'est ce qui caractérise, jusqu'à présent les constructions passives des différentes langues algonquiennes que nous avons observées ? Dans tous les cas, l'agent ne peut pas apparaître sous la forme d'un syntagme indépendant (contrairement à ce qui se passe avec les formes verbales ergatives⁸³³), la place d'argument du non-agent est donc, selon le type d'alignement mobilisé et les actants impliqués, soit supprimée, soit non-instanciée, soit bloquée par un agent spécialement indexé comme non-spécifié (ou sous-spécifié). Par ailleurs, le fait qu'en cri des Plaines, en ménomini, en nishnaabemwin et en miami-illinois, la voix passive de la NON PERSONNE ne se construise pas de la même manière au paradigme INDÉPENDANT qu'au paradigme DÉPENDANT (voir Tableau 53), nous invite à considérer que le morphème qui intervient alors au paradigme DÉPENDANT est une marque de diathèse renvoyant à l'agent non-spécifié, à l'instar de celle présentant la même fonction dans les formes passives des personnes proprement dites (à l'INDÉPENDANT et au DÉPENDANT). Il s'agirait donc, comme nous l'avons abondamment argumenté au cours du Chapitre 8, d'un corolaire du changement des contraintes d'indexation des actants d'un paradigme à l'autre.

⁸³³ « While there is evidence that the inverse theme sign may have originated diachronically as a passive marker (Wolfart, 1973 : 26, 47, 57-58 ; McLean 2001), the inverse construction differs from a passive in that the actor continues to be represented as a core argument rather than an oblique (Rhodes 1994) » (Oxford, 2017c : note 8 p.17).

Ainsi, en innu, le passif présente les caractéristiques suivantes : l'agent est rendu implicite (Drapeau, 2012 : 193) mais sa place d'argument n'est pas pour autant supprimée puisque l'on observe alors une scission tripartite de l'alignement selon les caractéristiques du non-agent promu sujet. Il n'y a aucune mention de l'agent si le non-agent est inanimé ; la place d'agent est non-instanciée si le non-agent est une NON PERSONNE animée ((9)a) ; l'agent est explicitement marqué comme non-spécifié si le non-agent est une personne proprement dite ((9)c). Ces propriétés se distinguent nettement de celles de l'alignement scindé des formes actives où les deux arguments sont susceptibles d'être indexés, tant dans un alignement accusatif ((9)b) qu'ergatif ((9)d).

INNU-AIMUN

(9) a. *Mañi natutu -a -kan -u*
 NP BVbiv_{ANIM} Align Diath Tps
 Marie écouter 3nonAgtVxPassf Neutre
 « Marie est écoutée » (Drapeau, 2014 : 232)

b. *n- uapam -a -u -at*
 Pers BVbiv_{ANIM} Align Tps -Pers
 1 voir 3nonAgt Neutre3pl_{NA}
 « je les vois » (Drapeau, 2014 : 530)

c. *ni- pushi -k -au -n (*Pieñ)*
 Pers BVbiv Align Diath Tps
 1 embarquer VxSpé XAgt Neutre_{1&2}
 « on m'embarque » (Drapeau, 2014 : 232)

d. *n- uapam -ik -u -at*
 Pers BVbiv_{ANIM} Align Tps -Pers
 1 voir VxSpéNeutre3pl_{NA}
 « ils/elles me voient » (Drapeau, 2014 : 530)

Dans sa *Grammaire*, Drapeau prend en compte également dans les phénomènes de voix le changement de genre d'un participant au procès. En effet, nous avons pu voir au cours de ces derniers chapitres (Chapitres 7, 8 et 9) combien l'instanciation des places d'argument est sensible aux caractéristiques respectives des référents impliqués dans le procès. Les classes sémantiques de verbes que nous avons établies au Chapitre 7 se définissent selon les types d'actants qu'elles sélectionnent (ou qui les sélectionnent) pour instancier telle ou telle place d'argument. Lorsqu'une base verbale sélectionnant normalement un actant unique animé est finalement associée à un référent inanimé, on comprend que cela entraîne une modification de la diathèse (signalant éventuellement une contrainte de réinterprétation du procès de type métaphorique). Drapeau identifie deux processus relevant de la modification du genre d'un participant au procès :

- lorsque l'agent d'une base verbale bivalente sélectionnant un non-agent animé est finalement inanimé : la forme verbale suit alors systématiquement un alignement ergatif et les caractéristiques de l'agent inanimé, qui n'a de toute manière pas accès au rôle sémantique d'agent, ne sont alors pas répercutées sur la forme verbale qui n'indexe que le non-agent sujet. Contrairement au passif des formes verbales bivalentes dont le non-agent est animé, l'agent peut néanmoins apparaître sous la forme d'un syntagme indépendant.
- Lorsque l'actant unique d'une base monovalente sélectionnant un argument animé est finalement instancié par un référent inanimé : le morphème de diathèse *-makan*⁸³⁴ suit alors la base verbale qui se conjugue ensuite comme les formes verbales que nous avons étiquetées au Chapitre 7 (III.1) comme 'impersonnelles', dont l'inanimé serait non pas l'actant unique mais le complément (au sens que nous donnons à ce terme, c'est-à-dire qu'il spécifie un sème présent dans la base verbale auquel ne correspond pour autant pas de place d'argument). Le morphème *-makan* indique donc que l'actant unique, dont le rôle sémantique est normalement instancié par un référent présentant le trait [ANIMÉ], est ici exceptionnellement inanimé⁸³⁵ :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 221)

(10)	a. <i>kuishkush -u</i> BV Tps siffler Neutre « il siffle »		b. <i>kuishkushi -makan</i> BV Diath siffler VxInan « ça siffle »
------	---	--	--

Ce que Drapeau décrit comme une voix permettant la « modification du genre d'un participant » relève donc du phénomène propre à l'organisation spécifique de la morphosyntaxe verbale algonquienne que nous avons défini comme une sensibilité aux caractéristiques des référents instanciant les places d'argument d'un procès donné.

Finalement, ces observations confirment notre analyse selon laquelle il semble que la morphosyntaxe des langues algonquiennes attache d'une manière générale une grande importance aux propriétés des référents instanciant les places d'argument, pour lesquelles des contraintes d'instanciation sont préalablement déterminées selon les sèmes du procès représenté par la base verbale. L'agent d'une forme verbale bivalente dont le non-agent est instancié par

⁸³⁴ Au Chapitre 11, nous verrons un exemple du cri de Moose, où le morphème *-makan* apparaît sur des bases verbales bivalentes dont le non-agent est inanimé, tandis que l'agent est également inanimé.

⁸³⁵ La similarité entre ce morphème et celui de voix passive suggère un apparentement : ce morphème pourrait résulter de la concaténation du morphème de démotion *-am* – qui a pour valeur, rappelons-le, d'exclure un référent (généralement inanimé) de la place d'argument qu'il est censé instancier (car considéré comme ne présentant pas les traits distinctifs nécessaires pour instancier cette place d'argument), et du passif *-kan* qui rend implicite le rôle sémantique d'agent. On aurait ainsi *-am + -kan = -makan* (avec une métathèse), et les formes verbales ainsi formées signifieraient davantage que quelque chose (un 'agent' implicite) fait qu'un non-agent inanimé semble présenter des propriétés normalement réservées aux animés (donc, une interprétation causative-patiente du procès). Cependant, lorsque l'agent inanimé est pluriel, il est normalement indexé sur la forme verbale (voir exemple du cri de Moose au Chapitre 11 – II.1), le morphème *-makan* a donc une fonction de promotion de l'agent inanimé, qui accède exceptionnellement à une place d'argument. Il est en cela semblable à l'applicatif oblique, d'où notre glose « VxInan ». Par ailleurs, si le morphème innu *-makan* présente une similarité avec la voix passive, ce n'est pas le cas dans toutes les langues algonquiennes, puisque certaines, comme le ménomini, présentent pour la voix inanimée un signifiant *-emakat* qui n'offre *a priori* pas les mêmes possibilités d'analyse étymologique.

un animé prend alors une importance syntaxique telle que les constructions passives conservent la trace de cette 'agentivité' à travers l'indexation d'un « agent non spécifique » (ou agent X). Dans une moindre mesure, l'actant unique de procès sélectionnant un argument animé est difficilement remplaçable par un référent inanimé sans que la forme verbale soit affectée. Le « passif » des formes verbales monovalentes, que nous appelons « voix impersonnelle », ne porte d'ailleurs que sur les procès sélectionnant un actant unique animé.

2) La voix impersonnelle

Drapeau (2012, 2014) considère le morphème *-nanu* comme un passif propre aux verbes « morphologiquement intransitifs »⁸³⁶. Le problème d'une telle formulation – qui postule une division entre morphologie et syntaxe qui n'a pas lieu d'être – vient notamment de la classification traditionnelle des verbes remontant aux premiers travaux de Bloomfield. Cette dernière, comme nous l'avons démontré au cours du Chapitre 7 (en II.1 et III.), est en fait le résultat d'un ethnocentrisme latent qui commande une analyse des formes algonquiennes au plus proche des grammaires qui nous sont familières, plutôt que de reconnaître des classes sémantiques déterminant différemment leurs actants d'une classe à l'autre. Est alors considéré comme « objet syntaxique » un terme qui constitue en fait – justement, si l'on observe bien, la correspondance entre morphologie, syntaxe et sémantique – un complément du verbe⁸³⁷, comme l'illustrent les exemples en (13) :

INNU-AIMUN

- (11)a. *muk^u ñapatat -a n- ut mits^{hi} -shu -n -an*
 AdvDeg BN Nbre Pers MqAsp BVmono Diath Tps Pers
 seulement patate pl_{NI} 1 Abl manger-de VxRéfl Neutre_{1&2} 1pl
 « nous ne mangions que des patates » [litt. : « nous nous nourrissons que grâce/par les patates »] (Drapeau, 2014 : 330)
- b. *ueshkat mamiunnu -at nasht apu ut mits^{hi} -ht*
 BN+Loc BN Nbre AdvDeg POL MqAsp BVmono Pers
 autrefois innu-de-Mamit pl_{NA} complètement Nég^f Abl manger-de 3pl_{NA}.Dép
mush-uiash -iñu
 BN Cas
 viande-d'orignal Obl_{NI}
 « Autrefois, les Innus de la Basse-Côte-Nord ne mangeaient pas du tout de viande d'orignal » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words> – Unaman-Shipit)

⁸³⁶ Cf. Chapitre 7 pour une critique de l'usage de la terminologie de la « transitivité » dans ces langues, qui oblige à distinguer une « transitivité sémantique » d'une « transitivité morphologique » ou « syntaxique », et masque alors la distinction entre un référent instanciant une place d'argument et un référent ayant en fait un statut de complément, qui n'a alors pas une fonction argumentale.

⁸³⁷ Au Chapitre 11 (II.1) nous qualifions de « régime » le statut syntaxique du complément du verbe, qui est régi par la valence du prédicat mais n'en constitue pas un argument.

En (13)a, la forme verbale indépendante *mitshi-shu-n-an* est monovalente et signifie davantage « se nourrir » que « manger de »⁸³⁸. Drapeau (2014 : 330) considère que le syntagme *napatat-a* est un ‘circonstant’ exprimant la manière, la présence d’un tel constituant étant optionnelle avec cette forme verbale. Mais, même une base monovalente signifiant « se nourrir » induit l’idée de « nourriture », celle-ci étant instanciée en (13)a par *napatat-a*. Nous verrons au cours du Chapitre 11 (II) qu’il s’agit tout de même d’un rôle sémantique régit par la valence du procès, quand bien même aucune place d’argument ne lui est dévolue au sein de la diathèse. En (13)b, la même base verbale *mitshi-* signifie toujours « manger de », et le syntagme *mush uiash-iñu* spécifie la nature de ce qui est décrit par le prédicat, donc de ce qui est « mangé ». La forme verbale *mitshi-ht* n’indexe cependant que le ‘mangeur’, et son ‘passif’ se construit avec le suffixe de voix impersonnelle *-nanu*, spécifique des bases verbales monovalentes. Le syntagme *mush uiash-iñu* n’est donc pas un argument : il vient spécifier un élément du prédicat, il reste interne au prédicat (un peu comme un non-agent incorporé, à un niveau d’intégration moindre). Il n’est, d’après les données dont nous disposons, pas supprimable par un antipassif. Dans le cas des verbes comme *mitshi-*, qui n’ont qu’une seule place d’argument mais dont l’emploi peut nécessiter la présence d’un syntagme permettant de préciser un élément sémantiquement présent dans le prédicat⁸³⁹, la suppression de l’agent par la voix impersonnelle en *-nanu* a pour effet de promouvoir en sujet cet élément, qui instancie alors l’unique place argumentale et est par conséquent indexé dans la forme verbale :

INNU-AIMUN

(12)	<i>Shanut</i>	<i>assime</i>	<i>-u</i>	<i>-e</i>	<i>-u</i>	<i>ukuss</i>	<i>-a</i>
	NP	BVmono	Diath	Align	Tps	Possr+BN _{REL}	Cas
	Charlotte	tisser(raquettes)	Appl _{DAT}	VxNeutre	Neutre	Poss3+fils	Obl
	<i>ut-</i>	<i>asham</i>	<i>-inu</i>	<i>-a</i>			
	Possr	BN	Diath	Cas			
	Poss3	raquette	Appl _{OBL}	Obl			

« Charlotte lace les raquettes de son fils » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words> – Unaman-Shipit)

(13)	<i>ueshkat</i>	<i>asham</i>	<i>-at</i>	<i>essime</i>	<i>-nanu</i>	<i>-t</i>	<i>-au</i>	<i>-i</i>
	BN+Loc	BN	Nbre	CI.BVmono	Diath	Pers	NbrePers	Mod
	autrefois	raquette	pl _{NA}	Présupp.tisser(raquettes)	VxImpers	3Dép	pl	Subjonctf

« Autrefois, quand les raquettes étaient tissées. » (Drapeau, 2014 : 236_extrait de Joséphine Picard – Pessamit)

⁸³⁸ D’autant que l’on constate la présence du suffixe de la voix réflexive *-(iti)shu* ce qui, si la base *mitshi-* était bivalente, impliquerait que la forme *mitshi-shu* veuille dire « se manger » au lieu de « se nourrir ».

⁸³⁹ Ces verbes sont classés dans la *Grammaire* comme des « VAI+O », c’est-à-dire comme des verbes intransitifs animés « par la forme, [mais] néanmoins toujours transitifs (valence 2), au sens où ils ne peuvent pas être employés sans objet direct » (Drapeau, 2014 : 145). Cette définition est pourtant en contradiction avec l’analyse que Drapeau fait de l’exemple (13)a, où l’auteure précise que l’objet ne peut pas être considéré comme « direct » (Drapeau, 2014 : 329). Cf. Chapitre 7 (II.1 et III) pour notre propre analyse de ces bases verbales.

- (14) *asham -at nanitam assime -nanu -ipan -at nutshimit*
 BN Nbre AdvTps BVmono Diath Tps –Pers BN+Loc
 raquette pl_{NA} toujours tisser(raquettes) VxImpers Prét₃ 3pl_{NA} intérieur-des-terres
 « Dans le bois, on tissait toujours des raquettes. » (*ibid.*)

L'exemple (12) illustre l'emploi dans sa forme active du verbe *assime-* qui signifie « tisser une raquette ». Sa valence est ici augmentée par l'applicatif datif *-u* qui introduit un bénéficiaire en la personne de l'enfant. Ce qui est tissé, à savoir ses raquettes, désignées par le syntagme *ut-asham-inu-a*, n'est pas indexé sur la forme verbale, et n'est en fait pas considéré comme un argument⁸⁴⁰ : aucune opération sur la diathèse ne peut le supprimer. Lorsque ce prédicat porte le morphème de voix impersonnelle en (13) et (14), on constate que le syntagme nominal indépendant est promu actant unique : le procès est alors soit interprété comme « passif » comme dans la traduction de (13), ou bien l'agent est traduit par un pronom impersonnel comme en (14). Dans les deux cas, le complément du verbe est dès lors indexé dans la forme verbale. Il y aurait donc promotion en argument du complément du verbe, ce qui témoigne de l'impressionnante souplesse (ou complexité) lexicale et syntaxique de la langue innu. La voix impersonnelle – promouvant, le cas échéant, le complément du verbe en argument (actant unique), ou du moins autorisant son indexation –, et le passif – promouvant l'objet en sujet à l'INDÉPENDANT, et le non-agent en argument principal de manière plus générale –, sont par conséquent deux voix distinctes, à l'instar de leurs signifiants. Une analyse plus fine et précise des bases verbales algonquiennes et des constructions syntaxiques qu'elles autorisent nous paraît ainsi plus heureuse que la classification traditionnelle, puisqu'elle permet entre autres d'éviter de postuler *a posteriori* des « décalages » entre la morphologie et la syntaxe.

La voix impersonnelle ne s'applique pas uniquement aux bases verbales nécessitant la présence d'un adjectif sous la forme d'un syntagme. On la trouve aussi, et c'est ce qui justifie son appellation d'« impersonnelle », sur des bases verbales monovalentes sans spécificateurs :

INNU DE PESSAMIT (Drapeau, 2012 : 186)

- (15)(...) *e:kw.an tʃe:= puʃi -na.nwi -t (...)*
 Connect.Dém Cl.MqMod BVbiv Diath Pers
 ReprTop.Foc Présupp.Irréalis embarquer VxImpers 3Dép
 “(...) That is when there will be departing. (...)”

Pour Drapeau (2012 : 186) – parallèlement au passif des formes bivalentes qui rend implicite l'agent –, la voix impersonnelle rend implicite l'actant unique, qui tend ainsi à être plus ou moins interprété comme un collectif humain (à la manière du pronom impersonnel « on »)

⁸⁴⁰ Nous verrons en effet en II.2 que les formes verbales 'bénéfactives' font généralement intervenir le morphème de démotion *-am* pour libérer la place d'argument du non-agent de la forme verbale de base qui est alors instanciée par le bénéficiaire appliqué.

français)⁸⁴¹. Lorsque la voix impersonnelle ne s’accompagne pas de l’indexation des caractéristiques d’un complément du verbe (ce dernier étant par ailleurs nécessairement toujours une NON PERSONNE), la forme verbale suit la même conjugaison que les bases verbales impersonnelles. Il n’y a alors pas d’indice personnel à proprement parler.

3) Les voix moyennes

Nous rassemblons sous l’étiquette de « voix moyenne », trois opérations sur la diathèse qui tendent à troubler la distinction nette entre les deux places d’argument principales des verbes bivalents et plus : un « médio-passif » identifié dans Drapeau 2012, la voix réfléchie, et la voix réciproque.

Dans la construction que Drapeau nomme « médio-passive », le non-agent est également présenté comme à l’origine du procès, remplaçant ainsi l’agent qui peut ne pas apparaître dans l’énoncé (Drapeau, 2012 : 190-191). La place d’argument de l’agent est instanciée par le non-agent ‘causateur’, qui se confond avec celle de non-agent ; les formes verbales médio-passives n’indexent alors qu’un seul argument, sans autre morphème de diathèse que celui de médio-passif *-ikushi* :

INNU DE PESSAMIT (Drapeau, 2012 : 191)

(16)	<i>e:kw.an</i>	<i>-lu</i>	<i>e:ta:fim</i>	<i>-ikushi</i>	<i>-t</i>	<i>fifa:</i>
	Connect.Dém	Diath	CI.BVbi _{VANIM}	Diath	Pers	NP
	ReprTop.Foc	AppLOBL	Présupp.raconter-telle-chose-sur	VxMédPassf	3Dép	Ti-Jean
	“that is how Ti-Jean gets himself narrated”					

On peut considérer que dans ces formes, comme pour les voix réfléchie et réciproque, il y a bien une réduction de la diathèse puisque les deux places d’arguments principales fusionnent en une seule. Dans les formes médio-passives, l’actant unique est alors un non-agent-causateur, plutôt qu’un agent & un non-agent comme dans les formes verbales réfléchies et réciproques.

Les voix réfléchie et réciproque présentent, comme le médio-passif, un fonctionnement plutôt simple, puisqu’un seul type d’actant est indexé, constituant dès lors l’actant unique, à la fois agent et patient. La voix réfléchie se construit avec le morphème *-(i)tishu* dans les variétés de l’Ouest, et *-(i)shu* dans celles de Mamit⁸⁴² (Drapeau, 2014 : 237). La voix réciproque se construit avec le morphème *-itu* et, du fait de son sens distributif, n’indexe que des actants dans leur forme amplifiée ou au cas oblique.

⁸⁴¹ « Passives of intransitives have an implicit semantic argument that may be defined as “loosely collective human actors” » (Drapeau, 2012 : 186).

⁸⁴² « Le suffixe a tendance à être prononcé [ʃu] dans les dialectes de Mamit, bien que les formes en *-tishu* soient également utilisées pour certains verbes et comprises par tous. » (Drapeau, 2014 : 586).

4) L'antipassif

Il existe deux types de constructions antipassives en innu, toutes deux portant sur des formes verbales bivalentes : l'une avec le morphème *-(i)tshe*, l'autre avec un morphème *-ue* qui n'apparaît qu'avec des formes verbales causatives (Drapeau, 2014 : 237-240). Les constructions antipassives réduisent la valence puisqu'elles suppriment la place d'argument non-agent des verbes bivalents, l'expression du procès résultant étant alors davantage perçu comme une activité que comme une action :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 238-239)

- (17)a. *nit- assimatai -e -n mitash -a*
 Pers BVbiv Align Tps BN Nbre
 1 tricoter VxNeutre Neutre_{1&2} chaussette pl_{NI}
 « je tricote des bas »
- b. *nit- assimatai -tshe -n*
 Pers BVbiv Diath Tps
 1 tricoter VxAntipassf Neutre_{1&2}
 « je fais du tricot »
- (18)a. *nitem -inan miñat-am -u mitshim -iñu*
 Possr+BN NbrePers BVbiv Diath Tps BN Cas
 Poss1+chien 1pl flairer Démot° Neutre nourriture Obl_{NI}
 « notre chien flairer la nourriture »
- b. *miñat-itshe -u nitem -inan*
 BVbiv Diath Tps Possr+BN NbrePers
 flairer VxAntipassf Neutre Poss1+chien 1pl
 « notre chien flairer »
- (19)a. *Pieñ nashpitutu -e -u iñnutshimau -a*
 NP BVbiv_{ANIM} Align Tps BN Cas
 Pierre imiter-la-voix VxNeutre Neutre chef-innu Obl
 « Pierre imite la voix du chef »
- b. *Pieñ nashpituta -tshe -u*
 NP BVbiv_{ANIM} Diath Tps
 Pierre imiter-la-voix VxAntipassf Neutre
 « Pierre fait des imitations »

Dans les exemples (17) à (19), la suppression du non-agent (en b) se manifeste notamment par la disparition du syntagme substantival indépendant. Il est intéressant de mettre en contraste l'usage du morphème de démotion *-am* en (18)a avec celui d'antipassif en (18)b. On remarque en effet que la place d'argument en (18)a n'est pas supprimée, le non-agent inanimé est simplement exclu de la forme verbale et devient un participant 'oblique' – en fait, nous y reviendrons au Chapitre 11 (II), il est relégué au statut de 'régime' (complément) du verbe, spécifiant l'un de ses sèmes sans pour autant en constituer un argument. La fonction du morphème d'antipassif en (18)b est résolument distincte, puisqu'il n'y a alors plus aucune référence possible au non-agent. Par ailleurs, on remarque en (19) l'alternance, sur la base

verbale, entre un suffixe thématique *-u* ((19)a) et un suffixe thématique *-a* (19)b), qui rappelle d'une part la même alternance constatée entre certaines formes répondant à un alignement accusatif et les formes correspondantes dans un alignement ergatif au paradigme INDÉPENDANT, et entre différentes configurations actancielles au DÉPENDANT (cf. Chapitre 7 à propos des bases verbales en *-(a)u*⁸⁴³), d'autre part celle (que nous soulignerons en II.2) observée sur plusieurs morphèmes d'applicatif. Nous y reviendrons au Chapitre 11 (III).

L'antipassif en *-(i)tshe* peut également porter sur une forme verbale bénéfactive⁸⁴⁴ ((20)a), auquel cas les deux places d'argument non-agent sont supprimées ((20)) :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 240)

(20)a. *niṅ n- utin -am -u -a -u -at nit- auass-im -at*
 ProN Pers BVbiv Diath Diath Align Tps -Pers Possr BN Diath Nbre
 Pers1 1 pouvoirDémot° Appl_{DAT} 3nonAgtNeutre3pl_{NA} Poss1 enfant Appl_{POSS} pl_{NA}
umatshinishamu -au -a
 Possr+BVmono NbrePers Nbre
 3+porter-un-vêtement pl pl_{NI}
 « c'est moi qui pourvoit les vêtements pour mes enfants »

b. *niṅ n- utin -am -a -tshe -n*
 ProN Pers BVbiv Diath Diath Diath Tps
 Pers1 1 pouvoirDémot° Appl_{DAT} VxAntipassif Neutre_{1&2}
 « c'est moi qui pourvoit »

Outre le fait qu'aucun syntagme indépendant n'apparaît avec la forme verbale bénéfactive antipassive en (20)b, la réduction de la valence à 1 est également manifeste à travers le morphème de temps *-n* spécifique des procès n'impliquant que des personnes proprement dites (*versus -u* en (20)a). La suppression ou non de la place d'argument non-agent par le morphème d'antipassif *-(i)tshe* pourrait donc s'avérer être un test syntaxique potentiel pour déterminer si un syntagme indépendant constitue un argument ou un complément du verbe⁸⁴⁵, sa suppression par l'antipassif attestant de sa position argumentale. Par ailleurs, Drapeau souligne la ressemblance de ce morphème d'antipassif avec celui permettant de dériver des verbes d'activité à partir de bases nominales : *massin* « soulier, mocassin » > *massin-itshe-* « fabriquer des mocassins », etc. (Drapeau, 2014 : 238). La valeur commune des formes ainsi obtenues, qui désignent toutes des activités, est suffisamment évidente pour être précisée. Nous y reviendrons au Chapitre 11, III.

⁸⁴³ Au Chapitre 7, nous avons analysé ce morphème comme un suffixe thématique indiquant que le non-agent de la base verbale est considéré comme animé. L'alternance entre sa forme *-a* ou *-u* serait due à un phénomène morphophonologique de contraction (cf. Chapitre 11, III).

⁸⁴⁴ Drapeau ne précise cependant pas si ces remarques sont valables pour toutes les formes verbales trivalentes.

⁸⁴⁵ Un complément du verbe intervient à un niveau de constituance inférieur et spécifie un sème du verbe sans instancier de place d'argument.

L'antipassif en *-ue* semble ne se différencier de *-itshe* que par le fait qu'il prend exclusivement pour base des formes verbales causatives. Tandis que les formes antipassives en *-(i)tshe* sélectionnent généralement un actant unique animé (le procès désignant une activité), celles en *-ue* prennent plus facilement un actant unique inanimé, le procès peut alors renvoyer à une propriété, comme l'illustrent les formes ci-dessous :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 240)

(21)a. *nipa -i -e -u*
 BVmono Diath Align Tps
 mourir Caus VxNeutre Neutre
 « il le tue »

b. *nipa -i -ue -u*
 BVmono Diath Diath Tps
 mourir Caus VxAntipass/caus Neutre
 « il/ça tue »

c. *euku.an aueshish e nipa -i -ue -t*
 Connect+Dém BN Épistém BVmono Diath Diath Pers
 ReprTop.Foc animal Réal/Subj mourir Caus VxAntipass/Caus3Dép
 « c'est un animal qui tue »

Là encore, la forme verbale obtenue ne comporte aucun indice sur l'alignement et n'indexe qu'un seul argument, suggérant donc la réduction de la diathèse à 1. De toutes les opérations de diathèse potentiellement régressives que nous avons vu au cours de cette première partie de chapitre, seule la construction passive, parce qu'elle concerne tout spécialement la place d'argument dévolue à l'agent d'un procès, provoque des interactions avec l'alignement.

L'étude des différentes opérations de diathèse « régressives », telles qu'elles sont identifiées en innu, révèle finalement que seule la place de non-agent est réellement supprimable, les constructions antipassives et les voix moyennes résultant en une véritable diminution de la diathèse. Toutes les opérations visant le rôle sémantique d'agent (passif) ou d'actant unique (voix impersonnelle) reviennent finalement à rendre plus ou moins implicites lesdits arguments, mais le rôle sémantique d'agent ne semble pas pour autant être supprimé. Ces observations renforcent l'idée d'un alignement fondamentalement accusatif dans ces langues, où les traits [PERSONNE] et [ANIMÉ], caractéristiques fondamentales des « agents », ont une telle importance qu'ils dominent et déterminent la morphosyntaxe verbale algonquienne.

II. Diathèses progressives : causatifs et applicatifs

Si l'observation des opérations de diathèses régressives s'est révélée particulièrement intéressante dans le cas des constructions passives, qui impliquaient le rôle sémantique d'agent, parce qu'elles ont alors des répercussions sur l'alignement (les formes verbales

demeurant alors plus ou moins bivalentes selon les types d'actants impliqués), celles des opérations de diathèse progressive, qui ajoutent, donc, un participant à la valence verbale, promet d'être considérablement riche. En effet, si l'on ajoute un actant, les potentielles configurations actanciennes sont multipliées, et par là la distribution des fonctions syntaxiques (notamment au paradigme INDÉPENDANT), qui demeurent soumises aux contraintes sur les caractéristiques respectives des actants.

1) Les causatifs

La fonction des causatifs de l'innu est conforme à la définition de 'causatif' qui, une fois n'est pas coutume, fait relativement consensus dans les travaux de typologie : il s'agit d'un procédé morphosyntaxique de diathèse progressive caractérisé par l'ajout d'un actant dans le rôle de 'causateur'. Ce dernier est alors présenté comme ayant le contrôle sur l'argument instanciant le rôle d'agent ou d'actant unique à la voix de base (Creissels 2016). La question que soulève une telle opération, mais que nous approfondirons surtout à partir des formes applicatives dans la section 2, est la suivante : de quelle fonction syntaxique ce nouveau participant hérite-t-il ? Dans les langues où il n'y a pas de « système direct-inverse », on admet généralement que le causateur prend la fonction sujet (Creissels 2016). Cependant l'existence de contraintes sur la distribution des fonctions syntaxiques, soumise aux caractéristiques respectives des actants, que nous avons mises en évidence au cours de notre travail, pourrait bien complexifier cette règle...

Deux morphèmes de causatif sont identifiés dans la *Grammaire de la langue innue* par Drapeau : le premier, *-i*, porte sur les bases verbales monovalentes, ou bivalentes dont le non-agent inanimé ne s'exprime pas sous la forme d'un syntagme indépendant⁸⁴⁶ ; le second, *-uñi*, prend pour base un verbe bivalent dont le non-agent est inanimé (il n'indexe donc, à la voix de base, qu'un seul argument). L'étude des formes causatives innues est limitée du fait du peu d'exemples dont nous disposons. En effet, ceux que Drapeau (2014) utilise pour illustrer les formes causatives n'impliquent que des actants relevant de la NON PERSONNE, dans des configurations 3sg→3Obl. Les données de Brittain (1993) nous permettent d'observer des formes 1sg→3sg. Nous ne pouvons donc pas non plus observer les potentiels effets sur l'alignement de l'ajout d'un participant dans le rôle de causateur du procès, n'ayant pas d'exemples de configurations 3Obl→3 ou 3→1 ou 2. Nous nous en tiendrons donc à la

⁸⁴⁶ Comme nous l'avons argumenté au cours du Chapitre 7, il semble que les verbes bivalents dont le non-agent n'a pas d'expression indépendante – et que la *Grammaire* étiquette paradoxalement « VTI [Verbes Transitifs à patient Inanimés] sans objet » – forment une classe sémantique spécifique où le non-agent est, ou bien non-instancié car sous-entendu, ou bien instancié par un équivalent de complétive.

formulation d'hypothèses à ce sujet, bien que la description du fonctionnement des formes causatives, tant par Brittain (1993) que Drapeau (2014) ne semble pas ambiguë : les formes causatives se conjuguent comme des bases verbales bivalentes. Il est par conséquent clair que les paramètres déterminant l'alignement que nous avons définis jusqu'à présent pour les bases verbales bivalentes sont pareillement à l'œuvre dans les formes verbales causatives.

Le morphème de causatif *-i* s'emploie sur les bases verbales qui n'indexent qu'un seul argument de genre animé, et qui ne présentent aucun argument sous la forme d'un syntagme indépendant :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 222-223)

(22)a. *auass-at nikam -u -at*
 BN Nbre BVmono Tps →Pers
 enfant pl_{NA} chanter Neutre 3pl_{NA}
 « les enfants chantent »

b. *kakashtekupeshkueu nikamu -i -e -u auass-a*
 BN BVmono Diath Align Tps BN Cas
 religieuse chanter Caus_{NA} VxNeutre Neutre enfant Obl
 « la religieuse fait chanter les enfants »

(23)a. *nit- akushiunn -im -inan apasheñit⁸⁴⁷ -am -u shash*
 Possr BN Diath NbrePers BVbiv Diath Tps AdvTps
 Poss1 personne-malade Appl_{POSS} 1pl reprendre-connaissance Démot° Neutre déjà
 « notre malade a repris connaissance »

b. *natukuñnis⁸⁴⁸ apisheñit -am -i -e -u*
 BN BVbiv Diath Diath Align Tps
 médecin reprendre-connaissance Démot° Caus_{NA} VxNeutre Neutre
nit- akushiunn -im -inan -a
 Possr BN Diath NbrePers Cas
 Poss1 personne-malade Appl_{POSS} 1pl Obl
 « le médecin fait reprendre connaissance à notre malade »

Les paires d'exemples ci-dessus distinguent les formes verbales à la voix de base en (a), et les formes causatives en (b). En (22)a, la base verbale est monovalente, elle indexe l'actant unique animé pluriel au rôle sémantique de *chanteur* et aucun morphème signalant l'alignement n'est visible. En (22)b, un nouvel actant, représenté par le syntagme indépendant *kakashtekupeshkueu* « religieuse », est ajouté à la forme verbale *via* le morphème de causatif *-i* : il a alors le rôle d'« agent-causateur » tandis que les enfants ont le rôle de *causataire-chanteur* et sont marqués par le cas oblique. Le morphème de voix neutre indique que l'alignement est accusatif bien que le non-agent animé (le *causataire-chanteur*) n'ait pas accès à la fonction objet puisqu'il est au cas oblique. On voit donc que, dans ce cas, le participant ajouté a la fonction sujet, notamment parce qu'il prend la place d'argument correspondant à l'agent tandis

⁸⁴⁷ Le dictionnaire en ligne indique la forme *apisheñit-am-^u* pour « il reprend connaissance ».

⁸⁴⁸ Le dictionnaire en ligne indique plutôt la forme *natukuñnish*.

que le *chanteur* est présenté comme un non-agent, le procès signifiant dès lors « faire que x chante » – x étant une variable a la propriété [ANIMÉ]. Si l'on transcrit ces données en logique, on aurait un procès à la voix de base tel que $f(x) = \ll x \text{ chante} \gg$; tandis qu'à la voix causative, on a $f_{CAUS}(w,x) = \ll w \text{ fait chanter } x \gg$.

En (23)a, la base verbale est bivalente mais le rôle de non-agent n'est pas instancié, l'agent est le seul argument indexé par la base verbale, qui porte le morphème de démotion *-am*⁸⁴⁹. Au niveau logique, on a donc un procès de base $f(x,y)$ où y n'est pas instancié ($y = \emptyset$). En (23)b, la présence du morphème de voix neutre, signalant un alignement accusatif, indique que le causataire n'a pas accès à la place de 2nd argument puisqu'il est au cas oblique, tandis que le causateur introduit par *-i* constitue le sujet (non-marqué en cas). On a alors $f_{CAUS}(w,x,y)$ où y n'est toujours pas instancié. Lorsque le causateur introduit est une personne proprement dite, le causataire NON PERSONNE – s'il n'est pas au cas oblique – est indexé par le morphème de diathèse *-a*: ((24)b) :

INNU DE SHESHATSHIT (Brittain, 1993 : 104)

- (24)a. *Penute ueuepiipanii -u*
 NP BVmono Tps
 Penute se-balancer Neutre
 “Penute swings”
- b. *ni- ueuepiipani-i -aa -u Penute*
 Pers BVmono Diath Align Tps NP
 1 se-balancer CAUS_{NA} 3nonAgtNeutre Penute
 “I swing Penute (cause him to swing)”

L'alternance des morphèmes de diathèse *-a*: et *-e*: entre les exemples (23)b et (24)b suggère, comme l'affirment Brittain (1993) et Drapeau (2014) que les formes verbales causatives ainsi obtenues se comportent comme des bases verbales bivalentes. Il est par conséquent hautement probable que les phénomènes de scission de l'alignement que nous avons décrits au cours des chapitres précédents entrent en jeu : ainsi, l'agent causateur introduit n'assume pas nécessairement la fonction de sujet syntaxique, puisque l'attribution de celle-ci dépend de contraintes sur les types d'actants instanciant les places d'argument, et non de la distribution des rôles sémantiques. Nous supposons donc que lorsque le causateur introduit présente des traits distinctifs ‘moins agentifs’ que l'actant unique ou agent devenu causataire, la voix marquée intervient, déterminant un alignement ergatif. Si nous ne disposons pas d'exemples pouvant illustrer ce cas de figure pour les causatifs, nous démontrerons dans la section 2 que c'est bien le cas pour les formes verbales applicatives.

⁸⁴⁹ Notons que si l'agent est une personne proprement dite, c'est alors la voix neutre qui apparaît, déterminant un alignement accusatif où le non-agent n'a pas accès à la deuxième place d'argument.

Le second causatif présenté par Drapeau s'attache aux bases verbales bivalentes dont les deux rôles sémantiques sont normalement instanciés. La forme verbale causative est alors trivalente :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 223)

(25) a. *auass-at kut -am -u -at natukuñ -ñu*
 BN Nbre BVbiv Diath Tps -Pers BN Cas
 enfant pl_{NA} avaler Démot° Neutre 3pl_{NA} remède Obl_{NI}
 « les enfants avalent le médicament »

b. *kakashtekupeshkueu kut -am -uñi -e -u auass-a*
 BN BVbiv Diath Diath Align Tps BN Cas
 religieuse avaler Démot° Caus_{NA(+NI)} VxNeutre Neutre enfant Obl
natukuñ -ñu
 BN Cas
 remède Obl_{NI}
 « la religieuse fait avaler un médicament aux enfants »

Comme pour les formes verbales causatives avec *-i* en (22)b, (23)b et (24)b, on constate que la forme verbale causative en (25)b présente un alignement accusatif, même si dans cette configuration actantielle la place de second argument n'est pas instanciée, le causataire *avalant* étant au cas oblique (ce qui est défini par les enjeux du marquage anaphorique différentiel et non par l'intervention du causatif). Nous verrons dans la section consacrée aux applicatifs (2) que, dans les verbes trivalents, le rôle sémantique présentant le moins d'agentivité (*i.e.*, le *donné* d'un procès « donner » où l'échelle d'agentivité distinguerait les rôles sémantiques suivants : donneur > receveur (*à-qui-est-donné*) > *donné*) n'est jamais indexé dans la forme verbale, et n'a pas accès aux places d'argument (il est relégué au statut de complément du verbe). Les formes verbales trivalentes présentent alors le morphème de démotion, signalant l'exclusion de ce participant de la forme verbale (et donc des places d'argument). C'est *a priori* – d'après les maigres exemples dont nous disposons – également le cas des formes verbales causatives en *-uñi*, dans lesquelles le non-agent du procès de base (l'« avalé » en (25)) se trouve systématiquement exclu de la forme verbale causative (exclusion marquée par *-am*). L'agent du procès de base est relégué au rôle de causataire, moins agentif que celui de causateur.

En innu, d'après le travail de Brittain (1993 : 105-106), le causatif ne s'appliquerait pas aux procès bivalents dont les deux actants sont animés, ce qui provoquerait le cas échéant un embouteillage actanciel. La langue a dans ce cas recours à une construction périphrastique utilisant le verbe *tut-* « faire » à la forme applicative dative :

INNU DE SHESHATSHIT (Brittain, 1993 : 105-106)

(26) a. *mu -e -u paakueshikan -a*
 BVbiv_{ANIM} Align Tps BN Cas
 manger VxNeutre Neutre pain Obl
 “S/he eats bread.”

b.	<i>ni-</i>	<i>tuut</i>	<i>-u</i>	<i>-aa</i>	<i>-u</i>	<i>tshetshii mu</i>	<i>-aa</i>	<i>-t</i>	<i>paakueshikan-a</i>		
	Pers	BVbiv	Diath	Align	Tps	MqAsp	BVbiv _{ANIM}	Align	Pers	BN	Cas
	1	faire	App _{DAT}	3nonAgt	Neutre	Purp	manger	3nonAgt	3Dép	pain	Obl

“I make him/her eat bread.”

Si nos données sont limitées pour illustrer comment l'ajout d'un participant, « plus agentif » que l'agent/actant unique/expérient initial du procès, à la valence de ce procès peut avoir des répercussions sur la distribution des fonctions – démontrant par-là même la pertinence de notre analyse de la morphosyntaxe verbale algonquienne en termes de voix et d'alignement –, l'étude des différents applicatifs relevés dans la langue innue nous permet d'explorer cette question plus en profondeur.

2) Les applicatifs⁸⁵⁰

Étant donnés les différents paramètres contrôlant la morphosyntaxe verbale algonquienne que nous avons mis au jour au cours de notre travail, l'examen précis des opérations sur la diathèse, et notamment celles qui augmentent la valence verbale comme les formes applicatives, nous paraît constituer une étape incontournable pour consolider notre analyse et en affiner les principes. En innu-aimun, de nombreuses formes verbales impliquent des morphèmes relevant de la diathèse, et une partie d'entre eux peuvent être considérés comme des applicatifs. Les applicatifs permettent l'expression en tant qu'argument d'un participant qui n'a normalement pas accès aux places d'argument. En innu-aimun, on en distingue plusieurs, qui permettent d'introduire une diversité de rôles sémantiques : datif (bénéficiaire/maléficiaire, destinataire), instrument, accompagnant, circonstant, possesseur, participant indirect, etc (Drapeau 2014, Drapeau 2015). Nous les présentons successivement⁸⁵¹, puis examinons plus précisément leurs interactions avec l'alignement dans la section 3.

a/ L'applicatif datif

Les indices personnels des formes verbales innues indexent au maximum deux arguments. Que se passe-t-il dans le cas de verbes trivalents ? Les exemples en (27) présentent des énoncés impliquant un verbe trivalent typique afin de montrer le comportement des actants de type datif.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 346)

(27)	a.	<i>ni-</i>	<i>miñ</i>	<i>-a</i>	<i>-u</i>	<i>auass</i>	<i>minush-iss</i>	<i>-a</i>	
		Pers	BVbiv _{ANIM}	Align	Tps	BN	BN	Éval	Cas
		1	donner	3nonAgt	Neutre	enfant	chat	Dimin	Obl

« je donne un chaton à l'enfant »

⁸⁵⁰ L'ensemble de cette section reprend en grande partie l'article que nous avons rédigé suite à notre communication à la journée scientifique de la SLP du 22/01/2022 (Agnès, à paraître).

⁸⁵¹ Nous avons déjà bien établi et illustré le rôle de l'applicatif oblique, nous n'y reviendrons pas dans cette section.

- b. *ni- miṅ -a -u auass metuakan -ṅu*
 Pers BVbiv_{ANIM} Align Tps BN BN Cas
 1 donner 3nonAgtNeutre enfant jouet Obl_{NI}
 « je donne un jouet à l'enfant »
- c. *Puṅ miṅ -e -u auass-a minush-iss -a*
 NP BVbiv_{ANIM} Align Tps BN Cas BN Éval Cas
 Paul donner VxNeutre Neutre enfant Obl chat Dimin Obl
 « Paul donne un chaton à l'enfant »
- d. *Puṅ miṅ -e -u auass-a metuakan -ṅu*
 NP BVbiv_{ANIM} Align Tps BN Cas BN Cas
 Paul donner VxNeutre Neutre enfant Obl jouet Obl_{NI}
 « Paul donne un jouet à l'enfant »

En (27)a, ce qui est donné est de genre animé, alors qu'en (27)b ce rôle sémantique est instancié par un inanimé : on constate que la forme verbale est identique. Cette dernière étant sensible, nous l'avons vu à maintes reprises, au genre animé ou inanimé de ses arguments, on en déduit que l'argument indexé dans le verbe par l'intermédiaire du suffixe *-a* est le destinataire, dont le genre grammatical est animé. Aucune marque segmentale spécifique ne précise ce rôle sémantique. En (27)a et (27)b, le 'don' (ou 'donné') porte une marque de cas oblique. En (27)c, tant le destinataire que le don sont au cas oblique : la marque de cas, comme nous l'avons vu au Chapitre 6, n'a donc rien à voir avec la spécification des rôles sémantiques. Le morphème de voix neutre *-e* qui apparaît en (27)c et (27)d indique que la place d'argument objet n'est pas instanciée, puisque le destinataire est au cas oblique. Ces exemples nous montrent qu'en innu, une forme verbale trivalente indexe l'agent et le destinataire (lorsqu'il n'est pas au cas oblique), tandis que le non-agent est considéré comme un actant OBLIQUE.

Dans le cas d'une forme verbale applicative ajoutant un participant de type datif (bénéficiaire, maléficiaire, etc.), on s'attend donc à ce que l'argument introduit par l'applicatif soit indexé de la même manière sur la forme verbale, probablement au détriment du non-agent. L'applicatif appelé « bénéfactif » dans la *Grammaire de la langue innue* (Drapeau 2014) introduit un argument de genre animé ayant une valeur générale de datif – il peut s'agir d'un destinataire (28), d'un maléficiaire (29) ou d'un bénéficiaire (30). Ce suffixe *-u* (qui présente un allomorphe *-a*, cf. Chapitre 11, III) est le seul moyen d'introduire un actant au rôle sémantique de type datif dans la valence d'un procès qui, sinon, n'exprime pas un tel rôle. Cet applicatif n'est compatible qu'avec des verbes bivalents. Les formes verbales applicatives en (28) et (29) montrent que l'introduction de l'argument datif entraîne la démotion systématique du non-agent 'initial', marquée par le suffixe *-(a)m*. C'est alors l'actant introduit par l'applicatif qui est indexé dans la forme verbale.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 225 & 228)

- (28) *ni- mashinai -m -u -a -u*
 Pers BVbiv Diath Diath Align Tps
 1 écrire Démot° Appl_{DAT} 3nonAgtNeutre
 « je lui écris »
- (29) *ni- tshimut-am -u -a -u shuñian -ñu*
 Pers BVbiv Diath Diath Align Tps BN Cas
 1 voler Démot° Appl_{DAT} 3nonAgtNeutre argent Obl_{NI}
 « je lui vole de l'argent »
- (30) a. *n- utauï akut⁸⁵² -am -u massimuteut -iñu*
 Possr BN BVbiv Diath Tps BN Cas
 Poss1 père suspendre Démot° Neutre poche Obl_{NI}
 « mon père suspend une poche »
- b. *n- utauï akut -e -u apui -a*
 Possr BN BVbiv Align Tps BN Cas
 Poss1 père suspendre VxNeutre Neutre rame Obl
 « mon père suspend une rame » (d'après Drapeau, 2014)
- c. *n- utauï akut -am -u -e -u*
 Possr BN BVbiv Diath Diath Align Tps
 Poss1 père suspendre Démot° Appl_{DAT} VxNeutre Neutre
Shushep -a massimuteuti-ñu
 NP Cas BN Cas
 Joseph Obl sac Obl_{NI}
 « mon père suspend une poche à l'intention de Joseph »
- d. *n- utauï akut -am -u -e -u*
 Possr BN BVbiv Diath Diath Align Tps
 Poss1 père suspendre Démot° Appl_{DAT} VxNeutre Neutre
Shushep -a apui -a
 NP Cas BN Cas
 Joseph Obl rame Obl
 « mon père suspend des rames à l'intention de Joseph »

En (30)a, sans qu'il y ait d'applicatif, le suffixe de démotivation est déjà présent puisque le *suspendu* est inanimé et que l'agent est une 3^{ème} personne⁸⁵³. Le *suspendu* inanimé est dans ce cas exclu de la forme verbale et l'absence de suffixe d'alignement suppose que la forme verbale n'a qu'un seul argument, contrairement à (30)b où le suffixe de voix neutre indique que la forme verbale a bien deux arguments, bien qu'une place d'argument ne soit pas instanciée (puisque l'actant *suspendu* est au cas oblique). En (30)a et (30)b, où les formes verbales ne sont pas applicatives, le genre animé ou non du patient est pris en compte dans la forme verbale à travers les suffixes de diathèse : *-am* évince l'actant inanimé en (30)a, tandis que la voix neutre apparaît

⁸⁵² D'après le dictionnaire innu en ligne (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>), la forme de base du verbe est *akuta-u* (suspendre-TpsNeutre) « il suspend, accroche, juche qqch ». Cette forme verbale est morphologiquement intransitive, contrairement à la forme de l'exemple de Drapeau où *akuta-m-u* (suspendre-Démot°-TpsNeutre) est bivalent mais où la place d'argument du *suspendu* est supprimée.

⁸⁵³ Nous avons vu au Chapitre 8 (I.2) que lorsqu'une NON PERSONNE animée est agent, une contrainte s'applique sur le non-agent inanimé, qui ne peut constituer le 2nd argument : le suffixe *-am* intervient alors dans la forme verbale pour exclure le non-agent inanimé de la place d'argument.

si le patient est animé ((30)b). Ce n'est plus le cas dans la forme verbale applicative : en (30)c et (30)d, peu importe le genre du *suspendu*, la forme verbale est la même (et présente le morphème de démotion). C'est donc l'argument introduit par l'applicatif, toujours un animé, qui est pris en compte ; nous verrons dans la section 3 que cela a nécessairement des répercussions sur l'alignement.

b/ L'instrumental

Le morphème *-uatshe* est le seul moyen d'introduire un rôle sémantique d'instrument dans la valence d'un procès qui, sinon, n'exprime pas ce rôle. Il n'est compatible qu'avec des verbes monovalents et la forme verbale résultante n'indexe toujours qu'un seul argument, qui correspond à l'actant unique du procès de base. Le genre animé/inanimé de l'instrument introduit par l'applicatif n'a alors pas d'impact sur la forme verbale, ce que l'on constate dans les exemples en (31).

INNU-AIMUN

(31) a. *pimute -u ne tshishènnu*
 BVmono Tps Dém BN
 marcher Neutre Méd vieux
 « le vieux marche » (d'après Drapeau, 2014)

b. *mishtiku-̀̀nu pimute -uatshe -u ne tshishènnu*
 BN Cas BVmono Diath Tps Dém BN
 bâton Obl_{NI} marcher Appl_{INSTR} Neutre Méd vieux
 « le vieux se sert d'un bâton pour marcher » (Drapeau, 2014 : 229)

La forme verbale non-applicative en (31)a ne présente que le suffixe de temps non marqué *-u*. En (31)b, la forme verbale instrumentale porte le morphème d'applicatif instrumental et toujours le suffixe *-u*. L'actant ajouté par l'applicatif est obligatoirement représenté sous la forme d'un syntagme, mais il n'est pas indexé et ne constitue pas un argument (il n'est pas supprimable par l'antipassif) : il se comporte comme un complément du verbe⁸⁵⁴ et appartient nécessairement au domaine de la NON PERSONNE (il ne peut s'agir d'une personne proprement dite). Les formes verbales instrumentales ne sont alors pas concernées par la problématique de l'alignement, la forme verbale n'ayant qu'une place d'argument disponible.

⁸⁵⁴ En ce sens, le morphème d'instrumental semble introduire le rôle d'instrument à un autre niveau de constituance, puisque ce dernier ne se comporte pas comme un actant du verbe mais plutôt un complément. Le statut 'd'applicatif', selon la définition adoptée – qui ici, consiste en l'augmentation de la valence par l'ajout d'un actant – serait alors discutable et *-uatshe* pourrait être considéré comme un morphème de la base verbale permettant de former des verbes décrivant un procès pour lequel la mention d'un instrument est nécessaire (« se servir de INSTR pour faire ~ »).

c/ L'applicatif associatif

L'applicatif associatif introduit l'idée d'accompagnement dans l'action, l'actant ajouté a un rôle de co-agent. Il y a donc des contraintes sur l'instanciation de ce rôle sémantique : l'actant introduit est nécessairement animé et humain (Drapeau, 2014 : 228). Cet applicatif n'est compatible qu'avec des verbes monovalents. Dans les exemples en (32), il y a bien augmentation de la structure argumentale du verbe puisqu'un suffixe d'alignement (-a) est présent en (32)b : le co-agent introduit est un argument du procès, et non pas un circonstant comme en (33) où la forme verbale demeure monovalente⁸⁵⁵.

INNU-AIMUN

- (32) a. *ni- kushpi -n*
 Pers BVmono Tps
 1 monter-dans-le-bois Neutre_{1&2}
 « je monte dans le bois » (Drapeau, 2014 : 228)
- b. *n- uitshi- kushpi -m -a -u Puñ*
 Pers Diath BVmono Diath Align Tps NP
 1 Appl_{ASSOC1} monter-dans-le-bois Appl_{ASSOC2} 3nonAgtNeutre Paul
 « je monte dans le bois avec Paul » (Drapeau, 2014 : 228)

(33) *Peikuaq anite itetshe nikushpitan Manikuakanishtikut peikupipuna, ashit nana nimushum.*

« Une fois, on est montés dans le bois du côté de la Rivière Manicouagan pendant un an, avec celui-là (aujourd'hui décédé) mon grand-père » (Drapeau, 2014 : 109)

- *ni- kushpi -tan ashit nana ni- mushum*
 Pers BVmono Tps+NbrePers Connect Dém Possr BN
 1 monter-dans-le-bois Prét+1pl avec Abst_{NA} Poss1 grand-père
 « nous sommes montés dans le bois avec celui-là (aujourd'hui décédé) mon grand-père »

En (32)b, le co-agent est bien indexé dans la forme verbale par le morphème d'alignement -a, indiquant une NON PERSONNE non-agent. Il y a donc augmentation de la valence, et promotion d'un actant animé en argument. Les formes verbales associatives sont alors soumises aux règles qui régissent l'alignement en innu, au même titre que les formes verbales applicatives datives. Le signifiant discontinu de l'applicatif associatif *uitshi-...-m* est vraisemblablement composé d'un préfixe partageant la même racine que la base verbale *uitshi-* « aider », que l'on retrouve également dans la formation de bases nominales avec le sens de « compagnon » (Drapeau, 2014 : 67). Quant au second élément, il ressemble à l'applicatif possessif, présent tant sur les bases nominales que verbales, où il ouvre une place d'argument pour un participant animé dont

⁸⁵⁵ En (33), l'accompagnant est introduit par *ashit*, il n'y a pas de suffixe marquant l'alignement. De plus, le morphème de temps est spécifique aux procès n'ayant pour argument(s) que des personnes proprement dites : la 1^{ère} personne constitue donc l'unique argument du procès, l'accompagnant a ici une fonction de complément circonstanciel.

le rôle sémantique n'a pas de lien avec le sémantisme de la base, mais introduit une nouvelle relation de prédication.

d/ L'applicatif circonstanciel

L'applicatif circonstanciel ajoute un actant animé ou inanimé à un verbe de base monovalent⁸⁵⁶. D'après Drapeau, son rôle sémantique est difficile à circonscrire, tant il varie selon les dialectes innus : il introduirait un actant par rapport auquel l'agent est orienté physiquement, une référence locative (Drapeau, 2014 : 229). À la différence de l'instrumental, l'actant appliqué est pris en compte dans la forme verbale : il ouvre bien une nouvelle place d'argument. Dans l'orthographe standard, il semble qu'il y ait deux suffixes pour cet applicatif : en (34)b et d, *-(i)shtu* introduit un actant animé ; en (34)c, *-isht* introduit un actant inanimé⁸⁵⁷.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 229-230)

- (34) a. *Mañi nipep -u*
 NP BVmono Tps
 Marie veiller Neutre
 « Marie passe la nuit assise à veiller »
- b. *Mañi nipep -ishtu -e -u utauì -a*
 NP BVmono Diath Align Tps BN Cas
 Marie veiller Appl^{CIRC.NA} VxNeutre Neutre père Obl
 « Marie passe la nuit à veiller son père »
- c. *Mañi nipep -isht -am -^u ñakuashkan -^{nu}*
 NP BVmono Diath Diath Tps BN Cas
 Marie veiller Appl^{CIRC.NI} Démot° Neutre dépouille Obl_{NI}
 « Marie passe la nuit à veiller la dépouille »
- d. *ni- ka nipep -ishtu -a -u n- utauì*
 Pers MqMod BVmono Diath Align Tps Possr BN
 1 Fut veiller Appl^{CIRC.NA} 3nonAgt Neutre Poss1 père
 « je vais passer la nuit à veiller mon père » (d'après Drapeau, 2014)
- (35) *nit- atimikapu -sht -e -n*
 Pers BVmono Diath Align Tps
 Pers1 être-debout-de-dos Appl^{CIRC.NI} VxNeutre Neutre_{1&2}
ka- tshitapat -a -kan -it
 Translf BVbiv Align Diath Pers
 Subst° regarder 3nonAgtVxPassf 3Dép
 « je suis debout dos à la télévision »

Le suffixe de démotion apparaît en (34)c, puisqu'un inanimé (même introduit par un applicatif) ne peut constituer un argument d'un procès bivalent lorsque l'autre argument est une NON PERSONNE (cf. Chapitre 8, I.2). On constate que, contrairement à l'applicatif datif, l'applicatif circonstanciel est placé avant le suffixe de démotion : il y a création d'une place d'argument

⁸⁵⁶ En (34), *nipep-* signifie « passer la nuit assis•e sans dormir », il s'agit donc bien d'un procès monovalent contrairement à ce que sa traduction « veiller » peut, dans son sens transitif, laisser croire.

⁸⁵⁷ Nous suggèrerons au Chapitre 11 (III) qu'il s'agit en fait d'un seul suffixe *ishtaw-*, le segment final /aw/ n'étant pas prononcé devant le morphème de démotion intervenant lorsque l'actant appliqué est inanimé.

par l'applicatif, même si dans cette configuration actancielle, l'actant appliqué en est exclu par le morphème de démotion. En (35), la voix neutre apparaît avec l'actant circonstanciel inanimé : la forme verbale applicative est bivalente mais la place d'argument créée n'est pas instanciée, et le participant inanimé n'a pas accès au marquage intraverbal. Les contraintes d'instanciation des places d'argument s'appliquent bien aux actants introduits par des opérations de diathèse progressive. Dans le cas de l'applicatif circonstanciel animé, en (34)b l'actant introduit est au cas oblique et n'est donc pas indexé dans le verbe, car l'agent est une NON PERSONNE⁸⁵⁸. En (34)d, par contre, il est indexé : le morphème d'alignement est *-a* et la forme du suffixe de temps indique qu'il y a bien un argument NON PERSONNE, contrairement à (35) où le seul argument indexé est la 1^{ère} personne⁸⁵⁹.

L'applicatif circonstanciel introduit donc soit un actant inanimé (jamais indexé), soit un animé qui peut être indexé s'il n'est pas au cas oblique. Dans ce deuxième cas, la forme verbale est alors soumise aux contraintes liées à l'alignement, définies dans les chapitres précédents.

e/ L'applicatif générique

Drapeau 2015 identifie un applicatif plus générique, qui insère un rôle supplémentaire à un prédicat monovalent, sans que ce rôle sémantique soit spécifié. Il existe là encore un morphème insérant les actants animés (*-tutu* en innu standard, *-ttaw* en innu de Pessamit) et un autre pour les actants inanimés (*-tut* en innu standard, *-tt* en innu de Pessamit)⁸⁶⁰. L'interprétation du rôle sémantique de l'actant ajouté dépend des sèmes internes tant au référent de cet actant qu'au prédicat. C'est ce qu'illustrent les exemples (36)b et (36)c où l'actant ajouté n'a pas le même rôle sémantique selon qu'il s'agisse de sang (« ce qui est vomé ») ou d'un filet (« ce sur quoi on vomit »)⁸⁶¹. La forme verbale, monovalente en (36)a, est bivalente en (36)c. En (36)b, l'actant appliquée est exclu de la place d'argument créée par l'applicatif comme l'indique le suffixe de démotion. En (36)c, elle n'est pas instanciée puisque l'actant ajouté est au cas oblique et n'a donc pas accès à la place d'argument.

⁸⁵⁸ Rappelons que le marquage différentiel OBLIQUE implique que deux actants animés de 3^{ème} personne ne peuvent être indexés en même temps dans la forme verbale.

⁸⁵⁹ Cela est notamment visible grâce au morphème de temps *-n* qui est spécifique aux procès n'impliquant que des personnes proprement dites. Nous avons montré au Chapitre 5 qu'au paradigme INDÉPENDANT, l'alternance des morphèmes de temps selon le type d'actant impliqué dans le procès (personne proprement dite ou NON PERSONNE) est révélatrice de la scission nette opposant les personnes proprement dites et la NON PERSONNE dans les langues algonquiennes.

⁸⁶⁰ Les remarques formulées en Note 857 page 539 sont valables pour cet applicatif dont la forme est alors *-t(u)aw*.

⁸⁶¹ Le genre animé ou non de l'actant ajouté n'entre pas en jeu : les formes verbales applicatives obtenues *pakumututam^u* et *pakumututueu* signifient « il/elle vomit sur ANIM/INAM » ou « il/elle vomit ANIM/INAN » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>).

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 230)

- (36) a. *Ishen pakumu -u*
 NP BVmono Tps
 Eugène vomir Neutre
 « Eugène vomit »
- b. *Ishen pakumu -tut -am -u umiku -nu*
 NP BVmono Diath Diath Tps BN Cas
 Eugène vomir Appl_{NI}Démo^o Neutre sang Obl_{NI}
 « Eugène vomit du sang »
- c. *Ishen pakumu -tutu -e -u ut- aṅapi-a*
 NP BVmono Diath Align Tps Possr BN Cas
 Eugène vomir Appl_{NA} VxNeutre Neutre Poss3 filet Obl
 « Eugène vomit sur son filet »
- (37) *pakumiku.e -u*
 BV+BN.STh Tps
 vomir+sang.ActUAgt Neutre
 « il/elle vomit du sang » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>)

INNU DE PESSAMIT (Drapeau, 2015 : 63, 65-66)

- (38) *nikamu -tta: -tu -w -at*
 BVmono Diath Diath Tps –Pers
 chanter Appl_{NA} VxRécip Neutre 3pl_{NA}
 “They sing for/to each other.”
- (39) a. *le:ssika:let -a pi:twa: -w*
 BN Cas BVmono Tps
 cigarette Obl fumer Neutre
 “S/he smokes cigarettes.”
- b. *pi:twa: -tt -am -w ka: -shi:pekun -l -it*
 BVmono Diath Diath Tps Translf BVmono Diath Pers
 fumer Appl_{NI}Démo^o Neutre Subst^o vert Appl_{OBL} 3Dép
 “S/he smokes marijuana.”

L’exemple (37) met en rapport la fonction syntaxique des applicatifs avec celle, lexicale, de l’incorporation, très productive en innu-aimun. Si les applicatifs permettent normalement d’ajouter un actant à la valence verbale, l’incorporation – qui est saturante dans la majorité des cas⁸⁶² – fonctionne comme une sous-catégorisation du complexe prédicatif : l’élément incorporé n’est pas un actant, il sous-catégorise le verbe. L’exemple (38) montre que cet applicatif permet également d’utiliser la voix réciproque (et la voix réfléchie) avec des prédicats sinon monovalents.

En (39)b, l’applicatif générique introduit un actant que Drapeau qualifie d’« inusuel » ou « remarquable » par rapport au procès (Drapeau, 2015 : 64-65). De fait, puisqu’il s’agit de verbes monovalents, en (39)a *le:ssika:let-a* est un régime (complément du verbe) et spécifie *ce*

⁸⁶² Nous avons vu au Chapitre 7 (I.3) que l’incorporation était saturante sauf lorsque l’élément incorporé constitue l’actant unique d’une base verbale monovalente.

qui se fume sans pour autant constituer un argument (le *fumé*). En (39)b, une place d'argument est réellement créée (bien que l'actant inanimé n'y ait pas accès étant donné les contraintes sur les actants de 3^{ème} personne) pour ajouter un actant, interprété ici comme ce qui est fumé et qui est assez 'non-ordinaire' pour être distingué comme un actant. Cet applicatif est le seul moyen d'introduire un second actant dans un prédicat monovalent qui n'a pas d'équivalent bivalent dans le lexique de la langue. Les exemples en (40) ci-dessous montrent qu'il n'y a pas d'autre possibilité d'insérer un lieu d'atterrissage avec le verbe *tueu*- « atterrir » ((40)d). Dans l'énoncé (40)a on voit que la destination (les lieux en général) prend normalement le suffixe de locatif *-it*. C'est le cas lorsqu'ils ne sont pas des arguments (c'est-à-dire lorsqu'ils sont des circonstants ou des actants locaux) : en (40)b le syntagme désignant le lieu d'atterrissage, intégré à la valence grâce à l'applicatif, ne prend pas de suffixe locatif ; il est donc bien considéré comme un actant, mais pas un actant local (complément du verbe), auquel cas il serait sinon au locatif. Notons qu'en (40)b, le rôle sémantique de l'actant ajouté est précisé par la forme du démonstratif, ce qui n'est pas le cas en (40)c.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 230)

- (40) a. *tipishka -t -i ni- ka itute -n aiameutshap -it*
 BVimpers Pers Mod Pers MqMod BVmono Tps BN Cas
 faire-nuit 3Dép Subjonctf 1 Fut aller-à-pied Neutre_{1&2} église Loc
 « cette nuit, j'irai à l'église » (Drapeau, 2014 : 351)
- b. *tueu -tut -am -u -at anite aiameutshuap-iñu*
 BVmono Diath Diath Tps -Pers Dém+Loc BN Cas
 atterrir Appl_{NI} Démot^o Neutre 3pl_{NA} Méd+Loc église Obl_{NI}
 « Ils atterrissent sur une église. »
- c. *tueu -tutu -a -taw ne uatshinakantak^u ka pashu -t*
 BVmono Diath Align Pers Dém BN Translf BVmono Pers
 atterrir Appl_{NA} 3nonAgt 1pl_{incl} Imp Méd bois-coupé-mélèze Subst^o sec 3Dép
 « Atterrissons sur cette épinette blanche séchée ! »
- d. *tueu -u *(aiameutshuap -it)*
 BVmono Tps BN Cas
 atterrir Neutre église Loc
 « il atterrit *(sur une église) »

Puisqu'il permet d'introduire des actants susceptibles d'être indexés dans la forme verbale, l'applicatif générique interagit avec l'alignement.

f/ Les applicatifs relationnel et possessif

On ne trouve l'applicatif dit « relationnel » que sur des verbes monovalents ou bivalents dont le non-agent est un inanimé (donc jamais indexé). L'applicatif possessif ne se trouve quant à lui que sur des verbes bivalents dont les actants sont tous deux animés, ainsi que, comme nous l'avons déjà signalé au cours de notre travail (cf. notamment Chapitre 6, II.2), sur les bases

nominales. Pour ces deux applicatifs, on peut globalement circonscrire le rôle sémantique ajouté à celui d'un 'possesseur', mais au sens (parfois très) large de ce terme (dans la mesure où ce participant est présenté comme indirectement concerné par l'action, il pourrait également être rapproché d'un 'datif éthique'). Le rôle de ce nouveau participant, toujours une 3^{ème} personne animée, est en fait indirect par rapport au procès décrit par le prédicat.

L'applicatif 'relationnel' _ Les exemples (41) et (42) illustrent l'emploi de l'applicatif relationnel :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 244-245)

(41) *ni- mishta= manashta -u -a -n ne -̀nu kukush=pimi -̀nu*
 Pers Qualif BVbiv_{INAN} Diath Diath⁸⁶³ Tps Dém Diath BN BN Cas
 1 Augm prendre-soin-de Appl_{REL} 3nonAgtNeutre_{1&2} Méd Appl_{OBL} porc graisse_{Obl_{NI}}
anitshenat ka pimute -ht e nimau -ht
 Dém+Nbre Translf BVmono Pers+→Pers Épistém BVmono Pers+→Pers
 Méd+pl_{NA} Subst° marcher 3Dép+3pl_{NA} Réal/Subj apporter-provision(nourriture) 3Dép+3pl_{NA}
 « Je ménage le saindoux comme casse-croûte pour les marcheurs. » [lit : « je ménage le saindoux que ceux qui marchent apportent comme casse-croûte »]

(42) a. *ni- mishk -am -u -a -n passikan -̀nu*
 Pers BVbiv Diath Diath Diath Tps BN Cas
 1 trouver Démot° Appl_{REL} 3nonAgtNeutre_{1&2} fusil Obl_{NI}
 (*Pièn ka natuapat -a -k*)
 NP Translf BVbiv Diath Pers
 Pierre Subst° aller-chercher Démot° 3Dép
 « je trouve le fusil (que Pierre cherchait) »

b. *ni- kata -u -a -n u- passikan*
 Pers BVbiv_{INAN} Diath Diath Tps Possr BN
 1 cacher-qqch Appl_{REL} 3nonAgtNeutre_{1&2} Poss3 fusil
 « je cache son fusil »

Les caractéristiques de l'actant ajouté ne sont pas répercutées sur la forme verbale : si c'était le cas, la forme verbale en (41) porterait un suffixe de pluriel animé renvoyant à « ceux qui marchent ». De plus, en (41) et (42), le suffixe de temps neutre est celui qui caractérise les procès qui n'ont pour argument(s) que des personnes proprement dites. Le participant ajouté augmente bien la valence et est même indexé en tant que non-agent, puisqu'on constate la présence du suffixe de diathèse *-a* indiquant un non-agent de 3^{ème} personne : en ce sens, la forme verbale peut être considérée comme ayant deux arguments. Or, si « ceux qui marchent » constituaient réellement un argument, le pluriel animé serait répercuté sur la forme verbale et le suffixe de temps neutre serait *-u* et non *-n*. Nous postulons donc que l'actant ajouté, qui a, rappelons-le, un rôle indirect par rapport au procès, est certes intégré à la valence mais il n'est

⁸⁶³ Nous expliciterons au Chapitre 11 (III) la raison pour laquelle le morphème *-a* est ici glosé plus généralement comme un morphème de diathèse plutôt que d'alignement. Voir également les exemples en (54) p.552 et les commentaires les concernant.

pas pour autant promu en argument, seulement en actant⁸⁶⁴. Il s'agit en quelque sorte de l'introduction dans la valence d'un actant extérieur au procès, sans que ce dernier n'instancie pour autant la place de 1^{er} ou de 2nd argument le cas échéant : l'actant ajouté constitue en somme un argument indirect. Cette hypothèse est appuyée par le fait que, bien qu'introduisant un actant animé indexé par le suffixe de diathèse signalant la présence d'un non-agent NON PERSONNE (-a), les formes relationnelles ne sont pas concernées par d'éventuelles scissions de l'alignement, notamment parce qu'elles ne peuvent introduire qu'un référent NON PERSONNE animé, dont le rôle sémantique ne correspond ni à un agent, ni à un patient. Drapeau (2014 : 244) précise de plus que le participant ainsi ajouté ne peut être ni passivé ni supprimé par un antipassif : il ne constitue donc pas un objet syntaxique⁸⁶⁵.

Dans les exemples (41) et (42)a, l'idée de « possession » au sens large (qu'on peut qualifier de 'relationnelle') est bien présente. L'exemple (42)b montre que la possession plus stricte est marquée sur le syntagme désignant le possédé par un préfixe référant au possesseur (*u-passikan* « son fusil »), sans que cela n'affecte la forme verbale applicative, qui demeure identique entre (42)a et (42)b (hormis le morphème de démotion en (42)a, la base verbale étant alors bivalente contrairement à (42)b où elle est bivalente inanimée). L'applicatif relationnel introduit bien un actant dans le procès mais, s'il est effectivement indexé par le suffixe de diathèse -a, il ne s'agit pas d'un argument pouvant instancier la fonction syntaxique d'objet. Les travaux de Junker sur ces formes verbales corroborent notre analyse, puisqu'elle conclut également que les formes verbales relationnelles ne permettent pas d'ajouter un « argument syntaxique »⁸⁶⁶. Junker & Toivonen formulent l'observation suivante sur les participants appliqués dans les formes relationnelles du cri de l'est (une langue proche de l'innu-aimun, notamment des variétés de Mamit) :

Crucially, the participant cannot be mentioned with an overt NP in the immediate clause headed by the relational verb. The referent can, however, be expressed as an overt NP in another clause or as a possessor within an NP. (Junker & Toivonen, 2015 : 126)

À moins de constituer un possesseur (donc introduit par l'applicatif possessif), le participant appliqué d'une forme relationnelle ne peut apparaître sous la forme d'un syntagme que s'il est

⁸⁶⁴ 1^{er} ou 2nd argument d'un verbe bivalent.

⁸⁶⁵ Considérant qu'il s'agit là de critères de l'objet valides en innu, c'est notamment une raison pour laquelle il ne semble pas opportun d'analyser le morphème d'alignement -a comme marquant une 3^{ème} personne « objet ». Comme nous l'avons présenté au chapitre précédent (section IV.2), les morphèmes traditionnellement considérés comme marquant la « voix directe » dans les langues algonquiennes font en effet l'objet d'une analyse alternative : selon entre autres Rhodes 1994, Brittain 1999, Goddard 2007, Oxford 2014, ces morphèmes marquent la personne constituant l'objet syntaxique. Il est d'après nous plus prudent de considérer qu'il indexe une personne non-agent dans un alignement accusatif.

⁸⁶⁶ « (...) relational verbs do not license syntactic arguments (...) » (Junker, 2003b : 327).

actant d'une proposition dépendante ((43)a), il ne constitue donc pas un argument direct d'une forme verbale indépendante, et sa présence a par conséquent un effet anaphorique :

CRI DE L'EST (Junker, 2003b : 326)

(43) a. *aniya: ni- ka:wi: ni- ka tipa:chimu -w -a: -n*
 Dém Possr BN_{REL} Pers MqMod BV Diath Diath Tps
 Méd.Abst_{NA} Poss1 mère 1 Fut raconter-une-histoire Appl_{REL} 3nonAgtNeutre_{1&2}
e chi: tipa:chimu shtu: -t
 Épistém MqAsp BV Diath Pers
 Réal/Subj Accomp raconter-une-histoire Appl_{CIRC+1}nonAgt 3Dép
 “My late mother, I will tell her story, how she told it to me”

b. **aniya: ni- ka:wi: ni- ka tipa:chimu -w -a: -n*
 Dém Possr BN Pers MqMod BV Diath Diath Tps
 Méd.Abst_{NA} Poss1 mère 1 Fut raconter-une-histoire Appl_{REL} 3nonAgtNeutre_{1&2}
 *“I will tell her story, my late mother.”

En (43)b, l'énoncé n'est pas correct si le participant indirect introduit par l'applicatif relationnel, et représenté par le syntagme *aniya: ni-ka:wi:*, n'est pas actant d'une autre proposition, telle que *e chi: tipa:chimusht-u:-t* (« comme elle me l'a raconté », dont *aniya: ni-ka:wi:* est l'agent) en (43)a.

Par ailleurs, la ressemblance, en innu-aimun, du morphème d'applicatif relationnel avec celui de l'applicatif datif pourrait soulever certaines interrogations. Junker (2003b) montre cependant qu'en cri de l'est leur fonction est bel et bien distincte (de même que leur forme phonologique) :

CRI DE L'EST (Junker, 2003b : 318)

(44) a. *chi- kanaweyiht -am -uw -a: -u uta:pa:na:sku -h*
 Pers BV Diath Diath Align Tps BN Cas
 2 prendre-soin-deDémot° Appl_{DAT} 3nonAgtNeutre tabagane Obl
 “You look after his/her sled for him/her.”

b. *chi- kanaweyiht -am -uw -a: -u utut*
 Pers BV Diath Diath Align Tps BN
 2 prendre-soin-deDémot° Appl_{DAT} 3nonAgtNeutre canot
 “You look after his/her canoe for him/her.”

(45) a. **chi- kanaweyiht -am -w -a: -n uta:pa:na:sku -h*
 Pers BV Diath Diath Diath Tps BN Cas
 2 prendre-soin-deDémot° Appl_{REL} 3nonAgtNeutre_{1&2} tabagane Obl
 *“You look after his/her sled.”

b. *chi- kanaweyiht -am -w -a: -n utut*
 Pers BV Diath Diath Diath Tps BN
 2 prendre-soin-deDémot° Appl_{REL} 3nonAgtNeutre_{1&2} canot
 “You look after his/her canoe.”

Les exemples (44) présentent des formes applicatives datives ; en (44)a, le 3^{ème} actant *dont l'on prend soin*, est de genre animé tandis qu'en (44)b il est de genre inanimé. On constate que cela n'a pas d'incidence sur la forme verbale. Les exemples (45) présentent les mêmes configurations actancielles qu'en (44) mais avec une forme verbale relationnelle. On remarque

alors qu'il n'est pas possible, avec une forme relationnelle, que le 3^{ème} actant (le moins 'agentif') soit de genre grammatical animé ((45)a). Par ailleurs, on constate également une différence dans le marquage du temps entre les formes verbales en (44) – où apparaît le morphème *-u* – et en (45), où le morphème *-n* indique finalement que le seul argument central est ici une personne proprement dite. L'applicatif datif promet donc en argument central un participant animé et exclut le 'non-agent' initial (*celui dont est pris soin*) de la forme verbale, dont le genre grammatical n'importe donc pas ; la forme verbale applicative dative comprend alors deux arguments centraux ayant accès aux fonctions syntaxiques (au paradigme INDÉPENDANT). L'applicatif relationnel ajoute au procès un argument périphérique déjà introduit ailleurs dans l'énoncé (effet anaphorique) ; la forme verbale relationnelle ne comporte qu'un seul argument central, à savoir l'agent, qui accède à la fonction de 1^{er} argument si la forme verbale relève du paradigme INDÉPENDANT. Le non-agent, nécessairement inanimé (étant donné les types de bases avec lesquels l'applicatif relationnel est compatible), n'a quant à lui jamais accès au marquage intraverbal ni aux fonctions syntaxiques dans ce type de procès, et l'actant appliqué n'est pas considéré comme un argument central : « (...) although the relational does morphologically express another argument (...), it does not syntactically license overt arguments. » (Junker, 2003b : 317).

Enfin, Junker (2003b : 319-320) souligne le caractère obligatoire de l'applicatif relationnel en cas de référence 'disjointe' ((46)a *versus* (46)b), tandis qu'il n'est pas autorisé s'il y a coréférence entre ce même participant et un autre argument du procès (*i.e.*, si ledit participant est à la fois le possesseur du non-agent inanimé et l'agent, comme en (47)a *versus* (47)b) :

CRI DE L'EST (Junker, 2003b : 320)

- (46) a. *wa:paht -am -w -e -u u- mu:hkuma:n -iyu:*
 BV Diath Diath Diath Tps Possr BN Diath
 voir_{INAN} Démot^o Appl_{REL} VxNeutre Neutre Poss3 couteau Appl_{OBL}
 "S/he sees his/her (someone else's) knife."
- b. **wa:paht -am u- mu:hkuma:n -iyu:*
 BV Diath Possr BN Diath
 voir_{INAN} Démot^o Poss3 couteau Appl_{OBL}
 *"S/he sees his/her (someone else's) knife."
- (47) a. *wa:paht -am u- mu:hkuma:n*
 BV Diath Possr BN
 voir_{INAN} Démot^o Poss3 couteau
 "S/he sees his/her own knife."
- b. **wa:paht -am -w -e -u u- mu:hkuma:n*
 BV Diath Diath Diath Tps Possr BN
 voir_{INAN} Démot^o Appl_{REL} nonAgt.ssSpé Neutre Poss3 couteau
 *"S/he sees his/her own knife."

On relève par ailleurs, en comparant ces exemples, la corrélation entre l’expression de la ‘référence disjointe’ et le marquage OBLIQUE du non-agent⁸⁶⁷ dans les exemples en (46) ; et l’absence de marquage OBLIQUE dans le cas d’une coréférence en (47). L’usage de l’applicatif relationnel, dans le cas de procès impliquant des participants relevant de la NON PERSONNE, est donc lié au marquage différentiel opéré, à un autre niveau de constituance, par le cas oblique. Ces remarques sont également valables pour rendre compte des contextes d’apparition de l’applicatif possessif, parfois identifié comme un applicatif relationnel spécifique aux bases verbales bivalentes dont les arguments sont animés (Drapeau, 2014 : 251 & sqq.).

*L’applicatif possessif*_ Les exemples (34), (29) et (50) illustrent l’usage de l’applicatif dit « possessif », considéré par Drapeau (*ibid.*) comme l’équivalent de l’applicatif relationnel pour les prédicats ayant deux places d’arguments dévolues aux animés. Le participant animé ajouté peut être au cas oblique (50).

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 251 _extraits de Joséphine Picard – Pessamit)

(48) *kie n- uitama -k^u ne -ñu*
 Connect Pers BVbiv_{ANIM} Align Dém Diath
 aussi 1 dire-à VxSpé Méd Appl_{OBL}
tshe ishinakui -m -ak -i pitshu -a
 Cl.MqMod BVbiv_{ANIM} Diath Pers -Pers BN Cas
 Présupp.Irréalis faire-ainsi Appl_{POSS} 1sgDép+3Dép 3Obl résine Obl
 « Il me dit comment je dois traiter la résine » [litt. « (...) que je fasse à sa manière la résine. »]

(49) *muk^u eka uin nipaiassish*
 AdvDeg AdvMod ProN BVbiv_{ANIM}
 Restrict Nég.Thm Pers3/Emph tuer+Péj+Imp
tshi-tshitima -i -m -a -u -a ut- auass-im -a
 Pers BVmono Diath Diath Align Tps -Pers Possr BN Diath Cas
 2 pauvre Caus_{NA} Appl_{POSS} 3nonAgtNeutre3Obl Poss3 enfant Appl_{POSS} Obl
 « Mais ne le/la tue pas ! Tu appauvris ses enfants. » [litt. « Tu les lui rends pauvres ses enfants »]

En (34), *pitshu-a* « la résine », non-agent de la forme verbale dépendante *ishinakui-m-ak-i*, n’est pas la propriété de la personne qui instruit la locutrice. L’instructeur joue en revanche un rôle indirect puisqu’il instruit la locutrice par rapport au procès décrit par *ishinakui-m-ak-i*, et ce rôle est effectivement inclus dans la valence de ce dernier par l’applicatif *-im*. L’exemple (29) illustre un cas où la forme verbale (*tshi-tshitima-i-m-a-u-a*) comprend trois participants : le causateur introduit par le causatif *-i* et indexé par le préfixe *tshi-*, le ‘possesseur’ des enfants

⁸⁶⁷ Le possesseur de ce non-agent au cas oblique, ‘disjoint’ (en fait, non-coréférentiel) de l’agent, est également au cas oblique, ce dont témoigne la présence du morphème de voix neutre *-e* dans la forme verbale, qui n’est ici pas en distribution complémentaire avec le morphème de voix marqué (d’où sa glose de « nonAgt.ssSpé » pour « non-agent sous spécifié ») ; il indique simplement que le participant appliqué est au cas oblique, d’où sa glose comme un morphème de diathèse et non d’alignement.

introduit par l'applicatif possessif *-(i)m* et indexé par le morphème d'alignement *-a*, et les enfants *rendus pauvres*, exceptionnellement indexés par le suffixe marquant un argument au cas oblique à la fin de la forme verbale. En revanche, il n'y a que deux arguments accédant aux fonctions de sujet et d'objet. Le patient possédé étant au cas oblique, il n'a théoriquement pas accès à cette fonction. Or, un participant au cas oblique n'est normalement pas indexé sur la forme verbale, et il l'est pourtant dans cet exemple : est-ce que *-im*, parce qu'il introduit le possesseur, promouvrait en même temps le possédé ? Peut-on considérer que l'ensemble (possesseur + possédé) constitue l'objet, d'où l'accès au marquage intraverbal de l'actant au cas oblique qui n'y a sinon pas accès ? L'exemple (50) relativise cette hypothèse.

INNU-AIMUN (Vicky Bellefleur - Nutashkuan 16/07/2017)

(50)	<i>Mañi</i>	<i>utau</i>	<i>-a</i>	<i>uapam</i>	<i>-im</i>	<i>-e</i>	<i>-ñ</i>	<i>-u</i>	<i>-a</i>
	NP	BN	Cas	BVbiV _{ANIM}	Diath	Align	Diath	Tps	Cas
	Marie	père	Obl	voir	Appl _{POSS}	VxNeutre	Appl _{OBL}	Neutre	3Obl
	<i>utem</i>	<i>-iñu</i>	<i>-a</i>	<i>San</i>	<i>-a</i>				
	BN	Diath	Cas	BN	Cas				
	Poss3+chien	Appl _{OBL}	Obl	Jean	Obl				

« Le père de Marie voit le chien de Jean »

Dans cet exemple, le suffixe indiquant l'alignement accusatif est *-e* et non *-a*, ce qui indique que l'actant non-agent est sous-spécifié, et donc, *a priori*, que la place d'argument objet n'est pas instanciée (il est en effet au cas oblique et n'a alors pas accès à la place d'argument, comme nous l'avons établi au Chapitre 6, II.). L'applicatif *-im* augmenterait donc simplement la valence, à l'instar du relationnel, mais ne permettrait pas nécessairement l'indexation du participant ajouté dans la forme verbale (donc sa promotion en objet) comme en (29). Le participant indirect introduit en (50) est au cas oblique, et nous avons vu que les participants au cas oblique n'ont normalement pas un accès direct au marquage intraverbal (et donc, dans le paradigme INDÉPENDANT, à la fonction objet) : s'ils sont bien considérés comme des participants du procès, ils ne peuvent cependant instancier les places d'argument du prédicat dévolues au sujet ou à l'objet. En (50), tous les participants sont au cas oblique : le « voyant », le « vu » et son possesseur. Aucun n'aurait donc un accès direct aux places d'argument. Or l'intervention du morphème d'applicatif oblique permet de promouvoir en argument un actant au cas oblique. Dans la forme verbale *uapam-im-e-ñ-u-a*, il y a donc trois participants (voyant, vu et possesseur du vu), et une seule place d'argument instanciée, par le voyant promu 1^{er} argument par l'applicatif oblique. Le morphème de voix neutre *-e* indique non seulement que la place de 2nd argument n'est pas instanciée, mais aussi que l'alignement est accusatif : le voyant/agent est bien sujet. On peut par conséquent considérer que l'applicatif possessif ne promeut pas spécialement le participant appliqué en argument, mais ce dernier pourrait avoir

accès à cette fonction (s'il n'est pas au cas oblique) et éventuellement permettre au patient (même s'il est au cas oblique) de l'instancier, en jouant le rôle de l'applicatif oblique, comme en (29)⁸⁶⁸.

À l'instar de l'applicatif relationnel, avec lequel il partage plusieurs points communs (cf. Junker & Toivonen, 2015 : 130), l'applicatif possessif sur les formes verbales bivalentes est utilisé « avec des possesseurs de troisième personne pour exprimer la référence disjointe » (Junker, 2003a : 149), ainsi que l'illustre (51)a :

CRI DE L'EST (Junker, 2003a : 149)

- (51) a. *wa:pam -im -e -u utem -iyu: -h*
 BV Diath Align Tps Possr+BN Diath Cas
 voir_{ANIM} Appl_{POSS} VxNeutre Neutre Poss3+chien Appl_{OBL} Obl
 « Elle voit son chien (le chien de quelqu'un d'autre). »
- b. *wa:pam -e -u utem -h*
 BV Align Tps Possr+BN Cas
 voir_{ANIM} VxNeutre Neutre chien Obl
 « Elle voit son propre chien. »

Comme dans les exemples en (46) et (47) illustrant l'usage de l'applicatif relationnel, on constate que dans les exemples ci-dessus, le marquage du cas oblique du non-agent alterne selon que le référent du possesseur n'est pas co-référentiel (il serait donc 'disjoint') de l'agent ((51)a – auquel cas l'applicatif possessif intervient –, ou s'il y a coréférence ((51)b) – auquel cas, l'applicatif possessif n'apparaît pas. Il y a donc une valeur commune entre le marquage de la référence 'disjointe' signalée sur les formes verbales par les applicatifs relationnel et possessif, et le marquage anaphorique différentiel ('disjoint?') opéré, à un autre niveau de constituance, par le cas oblique. Les formes verbales applicatives possessives entrent potentiellement dans le cadre de l'alignement, mais l'usage de l'applicatif possessif dans un alignement ergatif est en fait très limité et soumis à la variation dialectale⁸⁶⁹.

3) Diathèses progressives et alignement

La section précédente a montré la variété des opérations de diathèse progressive pouvant être apparentées à des applicatifs en innu. Ces différents applicatifs sont un moyen d'introduire un large éventail de rôles sémantiques au sein de la valence des procès. Nous avons souligné au fil de leur présentation que l'emploi de ces applicatifs est néanmoins conditionné par plusieurs

⁸⁶⁸ Drapeau indique dans sa grammaire que les participants ajoutés par les suffixes « relationnels » *-u* et *-im* n'ont pas les propriétés des objets syntaxiques (cf. la Note 865). Dans les contextes d'apparition de *-im*, le participant ne peut être supprimé que si le *possédé* auquel il est rattaché est lui-même supprimé : *-im* n'apparaît donc pas. D'où l'hypothèse que c'est l'ensemble possesseur + possédé qui serait promu objet (dans les formes du paradigme INDÉPENDANT) par *-im*.

⁸⁶⁹ On trouve ces formes dans les paradigmes de conjugaison de la grammaire pour les variétés innues de l'Ouest (Drapeau 2014), mais nous n'avons pas d'exemple concret dans nos sources.

contraintes qui relèvent tant des classes sémantiques des verbes (selon les types de rôles sémantiques assignés à leurs places d'arguments⁸⁷⁰), que de leurs classes syntaxiques (selon la configuration de leur structure argumentale), que des propriétés également sémantico-syntaxiques des référents instanciant les rôles sémantiques et éventuellement les places d'argument (selon leurs traits distinctifs, y compris le fait qu'ils soient ou non au cas oblique). Les propriétés de certains applicatifs font qu'ils ont des répercussions sur l'alignement syntaxique, ce qui vient confirmer notre modèle d'analyse du phénomène morphosyntaxique appelé « système direct-inverse » (cf. Chapitre 9).

a/ Interactions entre alignement et opérations sur la diathèse

Nous avons vu au cours du Chapitre 9 que, lorsque les arguments animés (hors personnes proprement dites uniquement) d'un procès bivalent au paradigme INDÉPENDANT se répartissent les fonctions de 1^{er} et de 2nd argument, la question de l'alignement entre en jeu : il est soit accusatif ((52)a), soit ergatif ((52)b) :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 157)

- (52) a. *ni- pushi -a -u*
Pers BVbi_{VANIM} Align Tps
1 embarquer 3nonAgt Neutre
« je l'embarque »
- b. *ni- pushi -k''*
Pers BVbi_{VANIM} Align
1 embarquer VxSpé
« il m'embarque »

Nous avons également mentionné la limitation à deux du nombre d'actants pouvant avoir accès au marquage intraverbal : le cas échéant, ils instancient les deux places d'arguments disponibles d'un prédicat bivalent. À l'INDÉPENDANT, nous postulons que l'accès au marquage intraverbal partage les critères d'accès aux fonctions syntaxiques. Cet accès est notamment visible à travers les morphèmes marquant la neutralisation des oppositions de temps, qui présentent une dimension aspectuelle patente (cf. Chapitre 5, II.1). En effet, lorsque l'un des arguments est une NON PERSONNE, le morphème de temps neutre est *-u* : cela indique qu'une NON PERSONNE endosse une fonction syntaxique argumentale au sein de l'énoncé. Si au contraire les seuls arguments sont des personnes proprement dites, on trouve le morphème *-n* ; dans ce cas, si une NON PERSONNE est présente dans l'énoncé, elle n'a pas accès aux places d'arguments (il s'agit par exemple d'un inanimé) et ne peut donc être ni sujet, ni objet. Il existe par conséquent au paradigme INDÉPENDANT une corrélation entre les places d'arguments et les fonctions

⁸⁷⁰ Cf. Lemaréchal, à paraître.

syntaxiques : les premières ne peuvent être instanciées que par des actants ayant accès aux secondes – ce qui est déterminé par leurs propriétés respectives –, et ces interactions sont répercutées sur la forme verbale à travers l'indexation (ou non) des actants, ainsi que par les morphèmes d'alignement.

Ainsi, dans les langues algonquiennes, toute opération sur la diathèse – c'est le propre des applicatifs – est susceptible d'avoir des répercussions sur l'alignement, donc sur la distribution des fonctions syntaxiques. Les exemples ci-dessous mettent en jeu l'applicatif datif :

INNU-AIMUN (d'après Drapeau, 2014 : 225)

- (53) a. *ni- tshissu -a -u -at uapush-at*
 Pers BVbiv Align Tps -Pers BN Nbre
 1 cuire 3nonAgtNeutre 3pl_{NA} lièvre pl_{NA}
 « je cuis les lièvres »
- b. *ni- tshiss-am -u -a -u nit- auass-im uapush-a*
 Pers BVbiv Diath Diath Align Tps Possr BN Diath BN Cas
 1 cuire Démot^o Appl_{DAT} 3nonAgtNeutre Poss1 enfant Appl_{POSS} lièvre Obl
 « je cuis le(s) lièvre(s) pour mon enfant »
- c. *ni- tshiss-am -a⁸⁷¹ -k^u nit- auass-im uapush-a*
 Pers BVbiv Diath Diath Align Possr BN Diath BN Cas
 1 cuire Démot^o Appl_{DAT} VxSpé Poss1 enfant Appl_{POSS} lièvre Obl
 « mon enfant cuit le(s) lièvre(s) pour moi »

Rappelons qu'avec l'applicatif datif, le genre du patient n'est pas pris en compte dans la forme verbale : ce sont les caractéristiques de l'agent et de l'actant datif introduit qui sont répercutées : ils endossent les fonctions syntaxiques de sujet et d'objet. On peut par conséquent considérer que l'applicatif datif, non seulement introduit un nouveau rôle sémantique dans la valence, mais il promeut le nouvel actant en argument. Dans l'exemple (53)a, l'actant *cuit* (les lièvres) est l'objet : le suffixe d'alignement indexant le non-agent témoigne d'un alignement accusatif et les caractéristiques du *cuit* sont indexées par le suffixe de pluriel animé à la fin de la forme verbale. Dans les formes applicatives (53)b et c, le *cuit* est exclu de la forme verbale : ses caractéristiques ne sont pas indexées. En (53)b, le morphème d'alignement *-a* renvoie au bénéficiaire promu 2nd argument, et l'alignement ergatif marqué par le morphème de voix *-k^u* en (53)c indique que le bénéficiaire est cette fois promu 1^{er} argument. La distribution des fonctions syntaxiques change donc entre (53)b et c : en (53)c le bénéficiaire est 1^{er} argument puisque le morphème de voix marqué apparaît chaque fois que l'agent d'un verbe bivalent n'est pas 'sujet' (donc, lorsque l'alignement est ergatif). On constate qu'en innu, lorsqu'un applicatif

⁸⁷¹ Nous commenterons au Chapitre 11 (III) l'allomorphie du morphème d'applicatif datif constatée dans l'orthographe standardisée de l'innu.

a pour fonction non seulement d'augmenter la valence mais aussi de promouvoir l'actant ajouté en argument, il n'est pas possible de prédire le rang syntaxique auquel ce dernier sera promu.

Les exemples ci-dessous mettent en évidence le fait que les morphèmes d'alignement sont avant tout des morphèmes dépendant de la diathèse. Dans certains contextes, notamment lorsqu'intervient l'applicatif relationnel, ils peuvent co-apparaître, ce qui met par ailleurs en évidence les incohérences analytiques du « système direct-inverse » tel qu'il est généralement décrit (les gloses en (54) reprennent exceptionnellement une analyse conforme à la notion de « système direct-inverse » pour illustrer le paradoxe qui en résulte) :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 247)

(54) a. *nit- ishkuashu -ku -n assik^u*
 Pers BVbiv_{ANIM} DIR/INV Tps BN
 1 brûler VxInv Neutre_{1&2} chaudron
katshi ush -am -an nipi
 Translf+MqAsp BVbiv Diath Pers BN
 Subst^o+Accomp faire-bouillir Démot^o 1sgDép eau
 « je suis brûlée par le chaudron après que j'ai fait bouillir de l'eau »

b. *nit- ishkuashu -k -u -a -n ut -assik^u*
 Pers BNbiv_{ANIM} DIR/INV Diath DIR/INV Tps Possr BN
 1 brûler VxInv Appl_{REL} VxDir Neutre_{1&2} Poss3 chaudron
Pieñ katshi ush -ak nipi -ñu
 NP Translf+MqAsp BVbiv Diath+Pers BN Cas
 Pierre Subst^o+Accomp faire-bouillir Démot^o+3Dép eau Obl_{NI}
 « je suis brûlée par le chaudron après que Pierre a fait bouillir de l'eau »

L'énoncé (54)a est un énoncé sans applicatif où la forme verbale est à la « voix inverse » (elle présente un alignement ergatif) : c'est un inanimé (le chaudron) qui est 'l'agent' – en fait, la source – du procès qui touche la 1^{ère} personne. Comme un inanimé ne peut constituer un agent en tant que tel, il est exclu de la forme verbale (en atteste le morphème de temps *-n*). La voix « inverse » indique que le sujet est le non-agent (donc que l'alignement est ergatif). En (54)b, l'applicatif relationnel intervient. Les gloses grisées, se conformant à une analyse selon la notion de « système direct-inverse » mettent en évidence un 'bug' : la forme verbale porte successivement le morphème de voix inverse, l'applicatif relationnel, et un morphème de voix directe. C'est, *a priori*, absurde. Ce cas de figure renforce l'analyse du morphème de voix *-a* comme un suffixe de diathèse marquant une 3^{ème} personne non-agent, ainsi que l'ont déjà argumenté, avec une autre terminologie, des auteurs comme Rhodes (1994), Brittain (1999), Goddard (2007) ou Oxford (2014, 2017a,b&c, etc.) entre autres. Si l'on tient vraiment à la terminologie « directe/inverse », le morphème de « voix directe » en innu pourrait être *-e*, mais son signifié est plus complexe : il marque l'alignement accusatif d'une part, et indique d'autre part que le non-agent est sous-spécifié et n'a pas accès au marquage intraverbal (donc

aux fonctions syntaxiques), d'où notre étiquette de « voix neutre » par opposition à la voix marquée déterminant un alignement ergatif). Par ailleurs, l'opposition des morphèmes *-e* et *-a* est une spécificité de l'innu et de quelques autres langues algonquiennes proches (cf. Chapitre 8, section I.3a). Il n'y a donc, en fait, pas de morphème de « voix directe » dans les langues algonquiennes, d'où le fait qu'une analyse reconnaissant la scission de l'alignement paraisse plus appropriée.

En (54)b, finalement, l'agent inanimé est toujours exclu, et la voix marquée indique un alignement ergatif. Pierre, qui a fait bouillir l'eau – ce qui a indirectement provoqué la brûlure –, agent de la forme verbale dépendante *katshi ush-ak*, est introduit dans le procès décrit par *ishkuashu-* « brûler » en tant que participant indirect par l'applicatif relationnel. Il est, au sein du prédicat à l'origine bivalent, un participant non-agent, ce qui est marqué par le morphème de diathèse *-a*. Il n'est pas pour autant promu 2nd argument puisque l'on voit au suffixe de temps que le procès n'a pour argument que la 1^{ère} personne.

b/ Synthèse

Quelles sont les interactions entre les applicatifs et l'alignement en innu ? Nous avons présentés les différents applicatifs à partir d'énoncés qui respectaient un alignement accusatif. Nous avons vu que certains introduisaient des participants spécifiques : rôle sémantique impliquant des contraintes sur la classe d'entités (instrumental), participant uniquement NON PERSONNE animée (applicatif relationnel), etc. Ces spécificités – propres au type d'entités instanciant les places d'actant introduites par chaque applicatif –, combinées au fait que l'attribution des fonctions syntaxiques en innu est elle-même soumise à des contraintes sur les propriétés des entités instanciant (ou non) les places d'argument, ainsi que sur leur position relative dans les échelles d'actance commandant le type d'alignement, font qu'il n'est pas possible, en innu, de généraliser sur le rang syntaxique occupé par les actants introduits par les applicatifs. Certains applicatifs (en gras dans le Tableau 54) promeuvent effectivement l'actant qu'ils introduisent (s'il n'est pas au cas oblique). Ces applicatifs ont alors une implication directe sur le type d'alignement. D'autres applicatifs ne font qu'augmenter la valence du verbe sans qu'il n'y ait de promotion du nouveau participant en argument ; ces applicatifs n'ont pas de conséquences sur l'alignement. Dans le cas de l'applicatif possessif, où le verbe de base est bivalent et dont les participants sont animés, il peut y avoir promotion en argument du participant ajouté (s'il n'est pas, là encore, au cas oblique) et de l'actant auquel il est lié (même si ce dernier est au cas oblique). Il entre alors potentiellement dans le cadre de l'alignement.

Tableau 54 : synthèse des applicatifs de l'innu-aimun

APPLICATIFS	Verbe de base	Augmentation de la valence (diathèse progressive)	Création d'une place d'argument	Promotion en argument	Contraintes sur la classe d'entités du participant introduit	Interaction avec l'alignement
Datif	bivalent	OUI (+ datif)	NON	OUI (sauf OBLIQUE)	ANIMÉ	OUI
Associatif	monovalent	OUI (+ co-agent)	OUI	OUI (sauf OBLIQUE)	ANIMÉ	OUI
Instrumental	monovalent	DISCUTABLE (+ instrument)	NON	NON	NON PERSONNE	NON
Circ^l. Animé	monovalent	OUI (+ référence locative)	OUI	OUI (sauf OBLIQUE)	ANIMÉ	OUI
Circonstanciel Inanimé	monovalent			NON	INANIMÉ	NON
Générique Animé	monovalent	OUI (non spécifié)	OUI	OUI (sauf OBLIQUE)	ANIMÉ	OUI
Générique Inanimé	monovalent		OUI	NON	INANIMÉ	NON
Relationnel	monovalent / bivalent _{NAN}	OUI (+ indirect)	NON	NON	NON PERSONNE ANIMÉE	NON (mais compatible)
Possessif	bivalent _{ANIM}	OUI (+ indirect ; possesseur)	NON	OUI (sauf OBLIQUE)	NON PERSONNE ANIMÉE	OUI (mais limitée et soumise à la variation dialectale)
Oblique	—	NON	NON	OUI	OBLIQUE	— (selon la valence du verbe de base)

Le tableau ci-dessus réunit les données des applicatifs de l'innu-aimun que nous avons mises en évidence. On y observe la principale corrélation qui sous-tend la morphosyntaxe de la langue dans ce cadre : les formes applicatives qui combinent une augmentation de la valence avec une promotion en argument de l'actant ajouté présentent toutes une contrainte d'animéité sur la classe d'entités de cet actant. De ce fait, elles jouent systématiquement sur l'alignement puisque les deux places d'arguments des formes verbales applicatives sont susceptibles d'être instanciées. Ce tableau réunit également les principaux paramètres de la morphosyntaxe du verbe en innu : la valence de base et ses potentielles modifications, l'attribution et la distribution des fonctions syntaxiques liées aux contraintes sur les classes d'entités instanciant les rôles sémantiques... Tous les applicatifs présentés jouent sur au moins l'un de ces paramètres, d'où l'intérêt que peuvent représenter les données de cette langue pour la typologie, par exemple dans le cadre d'un classement typologique des applicatifs.

Nous avons démontré qu'en innu, selon les propriétés du référent, l'un des actants peut ne pas avoir accès au marquage intraverbal (donc, à une place d'argument). Dans le cas d'un verbe

bivalent, si l'une des places d'argument n'est pas instanciée, la forme verbale n'indexe qu'un argument 'sujet'. Les exemples ci-dessous reprennent ceux présentés en (53) :

INNU-AIMUN (d'après Drapeau, 2014 : 225)

- (55) a. *ni- tshissu -a -u -at uapush-at*
 Pers BVbiv Align Tps -Pers BN Nbre
 1 cuire 3nonAgtNeutre 3pl_{NA} lièvre pl_{NA}
 « je cuis les lièvres »
- b. *ni- tshiss -am -u -a -u nit- auass-im uapush-a*
 Pers BVbiv Diath Diath Align Tps Possr BN Diath BN Cas
 1 cuire Démot° Appl_{DAT} 3nonAgtNeutre Poss1 enfant Appl_{POSS} lièvre Obl
 « je cuis le(s) lièvre(s) pour mon enfant »
- c. *ni- tshiss -am -a⁸⁷² -k^u nit- auass-im uapush-a*
 Pers BVbiv Diath Diath Align Possr BN Diath BN Cas
 1 cuire Démot° Appl_{DAT} VxSpé Poss1 enfant Appl_{POSS} lièvre Obl
 « mon enfant cuit le(s) lièvre(s) pour moi »

En (55)a, la base verbale bivalente *tshissu-* signifiant « cuire » implique deux rôles sémantiques, le *cuit* et *celui qui fait cuire*. Elle est donc bivalente. Elle induit également deux places d'arguments dévolues à ces deux rôles sémantiques : l'alignement étant accusatif, l'agent *cuiseur* est le sujet (1^{er} argument), le patient *cuit* est l'objet (2nd argument). En (55)b et (55)c l'applicatif ajoute un participant, le *pour-qui-est-cuit* (bénéficiaire). Les formes verbales *tshissamu-* en (55)b et *tshissama-* en (55)c sont donc trivalentes. L'applicatif promeut en argument le bénéficiaire mais il n'y a plus de place d'argument disponible : on constate alors l'évincement (démotion) du *cuit* marqué par le suffixe *-am*. Les formes verbales en (55)b et (55)c sont donc trivalentes mais seulement deux arguments ont accès aux places d'argument : elles ne deviennent pas « ditransitives ». Pour décrire précisément les formes verbales innues, il semble qu'il faille utiliser à la fois la terminologie de la voix – se rapportant au nombre d'argument associés à la base verbale –, et celle de la valence – désignant le nombre de rôles sémantiques définis par les sèmes du procès. Dans cette langue où des contraintes spécifiques déterminent l'attribution et la distribution des fonctions syntaxiques aux référents instanciant les rôles sémantiques, l'étude des opérations sur la diathèse nous conforte donc dans l'élaboration d'un modèle d'analyse en termes non seulement de valence, mais aussi – plutôt que de transitivité – de voix, puisqu'il est question ici de promotion ou de démotion des arguments. Dans le chapitre suivant, nous synthétisons l'ensemble des paramètres qui constituent des fondamentaux de la morphosyntaxe verbale algonquienne.

⁸⁷² Nous commenterons au Chapitre 11 (III) l'allomorphie du morphème d'applicatif datif.

Chapitre 11 : Fonctions syntaxiques, rôles sémantiques et contraintes sur l'instanciation des arguments : clés d'analyse de la morphosyntaxe algonquienne

L'étude des opérations sur la diathèse, notamment des constructions applicatives, a corroboré notre modèle d'analyse de la morphosyntaxe algonquienne – en particulier de ce qui relève du système *direct-inverse*, y compris concernant la classification et la formation des bases verbales dans ces langues –, pour laquelle nous considérons que les notions de voix et d'alignement sont centrales. Ce modèle préconise de bien distinguer les places d'argument (1^{er}/2nd argument) donnant éventuellement accès aux fonctions syntaxiques (sujet/objet), et les rôles sémantiques (définis dans un premier temps de manière tautologique à partir des sèmes constitutifs de la base verbale assignant des contraintes à ses places d'argument). Nous nous pencherons sur la question d'éventuels « cas » dans la morphosyntaxe de l'innu-aimun et sur la manière dont ils sont, ou ne sont pas, liés à l'instanciation des places d'argument. Ces considérations nous amènent à récapituler l'ensemble des paramètres dont dépendent les rôles sémantiques et leur instanciation (I). Nous verrons comment ces paramètres s'articulent avec les enjeux de la valence et de l'indexation des actants sur les formes verbales algonquiennes (II.1), et remettrons alors en question le statut argumental des inanimés au sein des formes verbales (II.2). Notre analyse semble également mettre en évidence le caractère iconique et l'importance des marques séquentielles dans l'expression de la diathèse au sein d'une forme verbale, où un signifiant ayant un signifié global constant peut avoir une fonction différente selon sa position structurale (III).

I. La voix de base dans les procès bivalents et plus, et l'intervention de la voix marquée : l'enjeu de distinguer les fonctions syntaxiques des rôles sémantiques

Pour rendre compte, de manière plus précise et systématique, du phénomène morphosyntaxique traditionnellement décrit comme un système *direct-inverse* dans les formes verbales bivalentes de l'innu-aimun, nous avons reconnu l'existence d'une voix de base. Les formes verbales bivalentes à la voix de base sont caractérisées par la présence d'un morphème de diathèse⁸⁷³ indexant (ou non, si le non-agent est au cas oblique ou s'il est inanimé, auquel cas le morphème de voix neutre *-e*, voire celui de démotion *-am*, interviennent) un trait

⁸⁷³ Les '*theme signs*' de la tradition algonquiniste (cf. Chapitre 7, I.1a et II.3a).

distinctif fondamental du référent instanciant le rôle du non-agent : [LOCUTEUR], [INTERLOCUTEUR], [-PERSONNE]⁸⁷⁴. Au paradigme INDÉPENDANT, la voix de base correspond à un alignement de type accusatif, où l'agent a accès à la fonction syntaxique de sujet – il constitue le 1^{er} argument, et le non-agent (s'il n'est ni OBLIQUE ni inanimé) à celle d'objet – il constitue le 2nd argument. Nous avons également circonscrit au cours de notre travail les paramètres qui déterminent l'accession des différents types d'actants aux places d'argument selon leurs traits distinctifs. Celle-ci est liée aux sèmes qui composent le prédicat de base, et en définissent la valence. La valence d'un verbe implique en effet une série de rôles sémantiques qui servent à distinguer les arguments les uns des autres ; c'est par conséquent la base verbale qui assigne à ses arguments des rôles sémantiques, et les référents de ces arguments se doivent logiquement d'être 'appropriés' pour instancier ces rôles⁸⁷⁵. Dans les langues algonquiennes, nous avons mis en évidence les contraintes très fortes qui régissent, dans les verbes bivalents et plus, les deux places d'argument principales, celles qui permettent aux actants qui les instancient d'être indexés dans la forme verbale. Ces contraintes peuvent être modélisées par des échelles d'actance, comme celles que nous avons établies au Chapitre 8 pour rendre compte, au paradigme INDÉPENDANT d'une part et au paradigme DÉPENDANT d'autre part, des règles régissant l'indexation des actants selon les configurations actanciennes. Elles présentent la particularité de tenir compte des propriétés respectives des référents instanciant les rôles sémantiques, privilégiant entre autres le plus d' 'agentivité' dans l'indexation des arguments et particulièrement de l'agent. Une autre particularité de ces contraintes (ou des échelles d'actance qui les modélisent) est qu'elles entrent en jeu non seulement lorsqu'il s'agit d'évaluer l'appropriation d'un référent pour instancier un rôle sémantique – ce qui est valable tant au paradigme DÉPENDANT qu'à l'INDÉPENDANT – mais également, au paradigme INDÉPENDANT seulement, pour définir l'attribution des fonctions syntaxiques. C'est ce qui explique notamment, dans les langues où c'est le cas, les différences dans l'indexation des actants (et éventuellement dans la définition du type d'alignement) constatées d'un paradigme à l'autre, lorsque les contraintes d'instanciation des rôles sémantiques et celles d'accès aux fonctions

⁸⁷⁴ Pour être tout à fait rigoureuse, l'identification en innu d'une voix de base n'a de pertinence à l'INDÉPENDANT que dans les configurations actanciennes impliquant une PERSONNE PROPREMENT DITE et une NON PERSONNE, ou des actants relevant seulement de la NON PERSONNE. Les morphèmes de diathèse indexant la 1^{ère} ou la 2^{ème} personne non-agent n'indiquent donc pas vraiment le type d'alignement à l'INDÉPENDANT puisqu'elles n'apparaissent que dans les procès entre personnes proprement dites (cf. Chapitre 8, I.2).

⁸⁷⁵ Dans le cas contraire, il y a, selon les langues, ou incompréhension (agrammaticalité), ou contraintes de réinterprétation sémantique, ou nécessité de reformulation. La scission de l'alignement, dans les langues algonquiennes, peut être interprétée comme une procédure de 'reformulation' dans les contextes où les configurations actanciennes ne satisfont pas les critères d'accession respectifs aux macro-rôles d'agent et de non-agent.

syntaxiques ne coïncident pas. Les fonctions syntaxiques constituent donc une dimension majeure dans la distinction des deux principaux paradigmes algonquiens, ce qui est un corrélat du critère fondamental opposant ces deux paradigmes, à savoir l'accès ou non à la fonction de prédicat syntaxique (cf. Chapitre 4, II.1).

Il nous semble par conséquent primordial de maintenir, dans l'analyse de ces langues, la terminologie liée aux fonctions syntaxiques quand bien même celle-ci demeure floue, les critères d'instanciation des places de 1^{er} et de 2nd argument – et par conséquent de l'accès (au paradigme INDÉPENDANT du moins) aux fonctions syntaxiques de sujet ou d'objet – pouvant inévitablement varier d'une langue à l'autre. En effet, une position récurrente chez certains linguistes consiste à éliminer les fonctions syntaxiques de leurs analyses :

The essential difference between active/passive or case and direct/inverse systems is that while the former are based on structural positions [les fonctions syntaxiques], the latter are instead based on animacy distinctions. (Bliss & Jesney, 2005 : 110).

Bliss & Jesney suggèrent ici que le degré d'animéité est central dans l'organisation morphosyntaxique des langues algonquiennes, et en ce sens qu'il supplante toute nécessité de recours aux fonctions syntaxiques pour rendre compte du système *direct-inverse*. Tout porte à croire que ces auteurs refusent de parler en termes de fonctions syntaxiques, pourtant rien n'empêche que celles-ci puissent être déterminées par des facteurs tels que l'animéité ou la hiérarchie informative. Cela a pour effet de creuser des écarts entre des langues que l'on pourrait sinon rapprocher, en considérant que la hiérarchie informative ou le degré d'animéité sont des paramètres auxquelles les langues peuvent être plus ou moins sensibles. Par ailleurs, présenter ainsi les choses entretient une certaine confusion entre les notions de voix, de diathèse et d'alignement, en cherchant à trop cloisonner les différents phénomènes qui en relèvent. Distinguer les fonctions syntaxiques des rôles sémantiques permet justement de bien circonscrire et de mieux décrire ces phénomènes morphosyntaxiques, comme nous l'avons fait au Chapitre 10, et de mettre ainsi à jour les interactions fondamentales entre les phénomènes de voix, d'alignement et les configurations de la diathèse au sein des formes verbales algonquiennes.

L'opposition entre un « cas » marqué que nous avons qualifié d'OBLIQUE (cf. Chapitre 6), et un cas non-marqué, relève du marquage anaphorique différentiel, structurellement déterminé, permettant d'organiser la référence aux différents actants relevant de la NON PERSONNE présents dans l'énoncé par rapport à l'énonciation, et ainsi de les distinguer comme appartenant à deux domaines distincts : l'un de ces actants (ou plusieurs s'ils sont coordonnés) est présenté comme

appartenant à un domaine directement adjacent à la situation d'énonciation (cf. Chapitre 6, I.1), tandis que les autres sont relégués à un domaine 'autre', au-delà de la situation d'énonciation. Le cas oblique ne constitue donc pas à proprement parler un cas, son attribution étant indépendante du rôle sémantique, mais ce marquage anaphorique différentiel structural présente des répercussions syntaxiques qui s'apparentent à un effet casuel (cf. Chapitre 6, II.), l'actant marqué par le cas oblique ne pouvant pas instancier directement (c'est-à-dire, notamment, sans l'intervention de l'applicatif oblique) une place d'argument. L'attribution du cas oblique est donc indépendante du rôle sémantique, mais elle constitue l'un des paramètres déterminant le type d'alignement pour les procès impliquant uniquement des actants relevant de la NON PERSONNE. À ce titre, il nous faut justifier notre terminologie d'« oblique » utilisée pour qualifier le marquage structural de l'anaphore différentielle. Ce 'cas' que nous étiquetons « oblique » détermine précisément un référent OBLIQUE – au sens communément admis où il ne revoie ni à l'actant sujet (1^{er} argument) ni à l'actant objet (2^{ème} argument) – pour deux raisons essentielles : d'un point de vue syntaxique, le référent au cas oblique n'a pas, en innu, un accès direct aux places d'argument (donc aux fonctions syntaxiques), auxquelles ont normalement accès les deux actants d'un procès bivalent ; d'un point de vue plus sémantique, il est spécifiquement présenté comme « autre », c'est-à-dire qu'il n'appartient pas à un espace référentiel directement accessible depuis la situation d'énonciation. En revanche, puisqu'il est avant tout conditionné par la nécessité de marquer l'anaphore différentielle, le cas oblique ne détermine pas pour autant tous les participants d'un procès parfois identifiés comme ayant une 'fonction oblique' (ni sujet, ni objet) : notamment, les circonstants et les compléments du verbe – il ne s'agit alors pas d'arguments à proprement parler, aussi l'emploi de l'expression « fonction oblique » à cet égard nous semble inapproprié.

Sur ce point, nous avons en effet tenu à distinguer, parmi les participants déterminés par les sèmes d'un procès, ceux que la diathèse du procès élève au rang d'arguments, centraux (qui sont dès lors potentiellement indexés sur la forme verbale), et ceux qui constituent plutôt des compléments, instanciant ou précisant certains sèmes caractéristiques de ce dernier (à un niveau d'intégration moindre que dans le cas de l'incorporation)⁸⁷⁶ sans pour autant avoir accès aux places d'arguments. Il en est ainsi, par exemple, de l'instrument introduit par l'applicatif instrumental (cf. Chapitre 10, II.2b) illustré en (1), de l'actant local du verbe « aller-en-marchant-à » illustré en (2), ou d'un complément *mangeable* du verbe signifiant « manger de » illustré en (3)a (et non simplement « manger » comme en (3)b) :

⁸⁷⁶ Cf. Chapitre 7, III.2.

INNU-AIMUN

- (1) a. *mishtiku-ñu pimute -uatshe -u ne tshisheñnu*
 BN Cas BVmono Diath Tps Dém BN
 bâton Obl_{NI} marcher Appl_{INSTR} Neutre Méd vieux
 « le vieux se sert d'un bâton pour marcher » (Drapeau, 2014 : 229)
- b. *mishtiku ni- pimute -uatshe -n*
 BN Pers BVmono Diath Tps
 bâton 1 marcher Appl_{INSTR} Neutre_{1&2}
 « je me sers d'un bâton pour marcher » (d'après Drapeau, 2014)
- (2) *tipishka -t -i ni- ka itute -n aiamieutshuap-it*
 BVmono Pers Mod Pers MqMod BVmono Tps BN Cas
 nuit 3Dép Subjonctf 1 Fut aller-à-pied-qqpartNeutre_{1&2} église Loc
 « cette nuit, j'irai à l'église » (Drapeau, 2014 : 351)
- (3) a. *ueshkat mamiunnu -at nasht apu ut mitshi -ht*
 BN+Loc BN Nbre AdvDeg POL MqAsp BVmono Pers+→Pers
 autrefois innu-de-Mamit pl_{NA} complètement Nég^f Abl manger-de 3Dép+pl_{NA}
mush-uiash -iñu
 BN Cas
 viande-d'original Obl_{NI}
 « Autrefois, les Innus de la Basse-Côte-Nord ne mangeaient pas du tout de viande d'original » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words> – Unaman-Shipit)
- b. *pakueshikan ni- mu -a -u e tshishishu-t*
 BN Pers BVbiv_{ANIM} Align Tps Épistém BV Pers
 pain 1 manger 3nonAgt Neutre Réal/Subj chaud 3Dép
 « Je mange du pain chaud » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words> – Mamit)

Dans les exemples en (1) *mishtiku-ñu* aurait *a priori* une fonction syntaxique « oblique » puisqu'il n'est ni 'sujet' ni 'objet' du prédicat *pimute-uatshe-* signifiant « marcher-avec (un instrument) », n'étant pas indexé dans la forme verbale. Cette dernière ne peut d'ailleurs être passivée que par une construction impersonnelle, ce qui atteste bien de son caractère monovalent (l'instrument peut alors, nous l'avons vu en I.2, être indexé de la même manière qu'un actant unique). En revanche, l'attribution du cas oblique n'est pas liée à ce statut syntaxique, puisque l'on voit bien, en (1)b, que ce même syntagme ne présente pas de marque de cas lorsque le 1^{er} argument du procès est une personne proprement dite. En (2), l'actant local *aiamieutshuap* n'occupe pas une place d'argument dans la forme verbale monovalente *ni-ka itute-n* « j'irai à pied ». En revanche les sèmes de ce prédicat impliquent la mention d'un actant local (qui n'est donc pas un simple circonstant, mais bien un adjectif), par ailleurs marqué par le cas locatif : il est donc inclus dans la valence du procès mais n'en constitue pas pour autant un argument ; il le complète plutôt, d'où sa qualification de complément du verbe, marqué par le cas locatif car s'agissant d'un actant local. Enfin, les exemples en (3) permettent de contraster un énoncé où le *mangé* est un complément du verbe (donc, davantage un *mangeable* qu'un *mangé*) en (3)a, où *mush-uiash* est non-indexé dans la forme verbale qui demeure monovalente – comme en atteste l'absence de morphèmes de diathèse –, et en (3)b un énoncé où le *mangé*

constitue le 2nd argument, l'alignement étant ici accusatif. Dans les deux cas, le marquage OBLIQUE du complément *mangeable* ou le non-marquage du non-agent *mangé* n'est pas tant lié à sa fonction syntaxique ou à son rôle sémantique, qu'à la présence ou non d'un autre référent relevant de la NON PERSONNE⁸⁷⁷. Cependant, à moins d'être promu par un morphème de diathèse spécifique (l'applicatif oblique, éventuellement l'applicatif possessif dans certains contextes⁸⁷⁸), nous avons vu qu'en innu un référent au cas oblique n'a jamais un accès direct aux fonctions actanciennes : le cas oblique caractérise donc une fonction qui pourrait dans un certain sens être qualifiée d'« oblique » (ni « sujet », ni « objet »), quand bien même tous les compléments du verbe ou circonstants – qui, ne constituant pas des arguments à proprement parler, ne peuvent pas être considérés comme ayant une fonction syntaxique « oblique » – ne sont pas nécessairement marqués comme tels.

Les deux cas segmentaux, le cas locatif et le cas oblique (cf. Chapitre 6, II.4), que nous avons discerné en innu ne relèvent pas de la même dimension, mais ils marquent exclusivement des actants relevant de la NON PERSONNE. Les personnes proprement dites ne sont en effet jamais concernées par le système de marquage casuel segmental identifié en innu. Le cas locatif distingue plus spécifiquement les actants locaux (compléments du verbe) et les circonstants de repérage (lieu et temps), par rapport aux autres types de compléments du verbe ou de circonstants, qui ne présentent pas de cas spécifique selon leur rôle sémantique. Nous avons également identifié en innu trois fonctions syntaxiques principales (en-dehors de la fonction de prédicat syntaxique), dès lors plus ou moins marquées en cas selon ce que nous venons de définir :

- la fonction sujet, non-marquée, qui correspond à l'agent des formes accusatives et au non-agent des formes ergatives ; elle n'est marquée par le cas oblique que si le référent OBLIQUE est promu par un applicatif spécifique.
- La fonction objet, non-marquée, qui correspond au non-agent des formes accusatives et à l'agent des formes ergatives ; elle peut être marquée par le cas oblique seulement si le référent OBLIQUE est promu par un applicatif spécifique.

⁸⁷⁷ Nous avons soutenu précédemment (Chapitre 7, III.2) qu'un non-agent animé *mangé* est pris en compte dans la valence, tandis qu'un non-agent inanimé *mangeable* constitue un complément exprimant la manière. La distinction entre un véritable régime du verbe (c'est-à-dire inclus dans la valence et contrôlé par la diathèse, mais sans incidence sur l'expression de l'alignement) et un circonstant doit être vérifiée par des tests syntaxiques tels que la promotion en actant unique par la voix impersonnelle. En l'absence d'une telle possibilité, il est envisageable de considérer, sémantiquement, la similarité des sèmes constitutifs du prédicat et de ce pseudo-participant : elle est ici patente, les « patates » constituant un aliment ordinaire spécifiant le *mangeable* contrôlé par le procès « manger ». Cependant, cette interprétation sémantique reste soumise à la subjectivité du descripteur (également tributaire des traductions), donc à des risques d'ethnocentrisme.

⁸⁷⁸ Cf. Chapitre 6, II.2 et Chapitre 10, II.2f (exemple (49)).

- La fonction de circonstant, marquée par le cas locatif s'il s'agit d'un lieu (et éventuellement d'un repérage temporel), par le cas oblique s'il y a au moins deux actants relevant de la NON PERSONNE, et, sinon, non-marquée et non-indexée dans le verbe.

II. Classes d'entités instanciant les places d'argument : contraintes d'instanciation et répercussion des actants sur la forme verbale

1) Retour sur les constructions différentielles du 2nd actant et les compléments du verbe, et bilan de nos analyses des morphèmes de voix et de diathèse

La complexité de la morphosyntaxe verbale algonquienne, outre les phénomènes de voix et d'alignement que nous avons abordés, tient également au fait que les échelles d'actance que nous avons mises en évidence pour décrire l'indexation des actants dans les différents paradigmes (Chapitre 8) témoignent d'une organisation trop complexe pour que l'on puisse en rendre compte en termes de « transivité », cadre utilisé traditionnellement depuis Bloomfield dans les descriptions algonquiennes (et terminologie dominante au moins jusqu'aux travaux de Tesnière). D'une part, il est acquis que la valence d'un procès est définie par ses sèmes constitutifs ; d'autre part, la morphologie des bases verbales définit également le type de configuration actancielle que ces dernières autorisent (Chapitre 7) – ce qui n'est probablement pas spécifique aux langues algonquiennes. Or, les bases verbales bivalentes présentent des configurations distinctes selon les propriétés des référents instanciant leurs places d'argument. Bien que nous intégrions dans cette section synthétique les contraintes qui configurent le type d'alignement, notre discussion portera avant tout sur les morphèmes qui, relevant toujours de la diathèse, indiquent qu'un actant est ou non pris en compte dans la forme verbale, selon ses caractéristiques et celles préconisées par les sèmes du prédicat.

La valence d'un verbe, qui détermine un certain nombre de rôles sémantiques, rassemble tous les actants contrôlés par la diathèse du verbe, c'est-à-dire ceux pour lesquels il existe, au sein du prédicat, une place d'argument ou de régime (complément) pouvant (ou devant) ou non être instanciée. Après avoir proposé une classification sémantique des bases verbales innues (Chapitre 7) et décrit leur comportement syntaxique (Chapitre 8), nous avons été amenée à considérer que, parmi ces actants, on distingue deux types : d'une part les places d'argument correspondant globalement aux rôles (macro-)sémantiques d'« agent » et de « non-agent » (pouvant être le destinataire/bénéficiaire ou le patient), qui peuvent potentiellement accéder aux fonctions syntaxiques de 1^{er} argument et de 2nd argument et sont, le cas échéant, indexés sur la forme verbale. L'instanciation des places d'argument est alors soumise à des contraintes syntaxiques sur les classes d'entités susceptibles d'instancier ces places d'argument, ce qui détermine entre

autres le type d'alignement. Les formes verbales de l'innu indexent, à la voix de base, au maximum deux arguments, elles sont donc *a priori* impersonnelles, monovalentes ou bivalentes. D'autre part, on trouve les régimes qui n'ont pas accès (sauf intervention d'une voix spécifique, notamment la voix impersonnelle) aux fonctions syntaxiques, et donc pas de répercussion sur l'alignement : ils constituent plutôt des compléments du verbe.

Nous avons vu au cours du Chapitre 8 que certains types d'actants n'avaient dans certains cas pas un accès direct aux places d'argument, c'est notamment le cas des actants inanimés, qui lorsqu'ils sont non-agents, font intervenir le morphème *-am*, marquant alors la démotivation (c'est-à-dire la périphérisation) du non-agent qui se comporte alors comme un complément du verbe. En effet :

INNU-AIMUN

- (4) a. *mitsh -u min -ñu*
 BVmono Tps BN Cas
 manger-de Neutre fruit Obl_{NI}
 « il/elle mange un fruit » (Drapeau, 2014 : 35)
- b. *missip -a mu -e -u*
 BN Cas BVbiv_{ANIM} Align Tps
 moyac Obl manger VxNeutre Neutre
 « Elle mange de la moyac. » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>)
- (5) *nutai akut -am -u massimuteut -iñu*
 Possr+BN_{REL} BVbiv Diath Tps BN Cas
 Poss1+père suspendre Démot° Neutre poche Obl_{NI}
 « mon père suspend une poche » (Drapeau, 2014 : 225)

dans les deux exemples ci-dessus, les actants ne bénéficient pas du même traitement syntaxique. En (4)a, l'inanimé instanciant le rôle sémantique de *ce qui est mangé* constitue en fait un *mangeable*, aucune place d'argument n'est dévolue à cet actant périphérisé qui constitue alors un complément du verbe, et qui en réalité ne fait que sous-catégoriser le procès (bien qu'à un niveau de constituance distinct de la sous-catégorisation lexicale opérée par l'incorporation⁸⁷⁹). La forme verbale *mitsh-u* est en effet monovalente (une seule place d'argument). En (4)b, l'animé au rôle de *mangé* étant au cas oblique, il n'a pas accès à la place d'argument dévolue à ce rôle ; cette dernière n'est donc pas instanciée mais le morphème de voix neutre indique bien un alignement accusatif, la forme verbale *mu-e-u* est donc bivalente. Dans l'exemple (5), la base verbale *akut-* est *a priori* bivalente et contrôle les rôles de *suspendeur* et de *suspendu*, cependant la configuration actancielle détermine un point de rupture dans l'interaction des échelles d'actance lorsque l'agent est une NON PERSONNE et le non-agent un inanimé : ce

⁸⁷⁹ Nous stipulons que, tandis que l'actant incorporé est non-référentiel, le complément du verbe peut être référentiel, en ce sens, il peut être plutôt perçu comme périphérisé, face à l'incorporation qui, intervenant à un niveau de constituance inférieur, est véritablement sous-catégorisante.

dernier n'a non seulement pas accès à la place d'argument, mais il est alors périphérisé en tant que complément du verbe. Le *suspendeur* est en quelque sorte plutôt un *suspendant* (moins agentif), et *ce qui est suspendu* vient spécifier le procès en tant que régime du prédicat, plutôt qu'en tant qu'argument. Ainsi, à la différence du morphème de voix neutre qui indique simplement la non instanciation de la place de 2nd argument – le non-agent étant alors au cas oblique –, le morphème *-am* marque en quelque sorte une réduction de la diathèse puisqu'il démet le non-agent d'un procès bivalent de la fonction de 2nd argument en reléguant ce dernier à une fonction de 'spécification' (terme non technique, = complément du verbe) du prédicat. L'intervention de *-am* dans une forme relationnelle du cri de l'est dans l'exemple (6)b, à contraster avec la présence de la voix neutre dans la forme non-relationnelle en (6)a, vient corréler cette analyse :

CRI DE L'EST (Junker & Toivonen, 2015 : 128)

- (6) a. *ni- mi:yeyiht -e -n e nipa: -t an awa:sh*
 Pers BV Align Tps Épistém BV Pers Dém BN
 1 content VxNeutre Neutre_{1&2} Réal/Subj dormir3Dép Prox enfant
 "I am happy (that) that child is sleeping."
- b. *ni- mi:yeyiht -am -w -a: -n e mi:chisu-yi -ch*
 Pers BV Diath Diath Diath Tps Épistém BN Diath Pers
 1 content Démot° Appl_{REL} 3nonAgtNeutre_{1&2} Réal/Subj manger Appl_{OBL} 3Dép
ut- awa:sh-im -h
 Possr BN Diath Cas
 Poss3 enfant Appl_{POSS} Obl
 "I am happy (in relation to her) that her child is eating."

La base verbale que l'on retrouve dans ces deux exemples appartient à une classe sémantique spécifique dont la place de 2nd argument n'est non seulement jamais instanciée, mais dont l'actant non-agent n'est pas non plus nécessairement précisé⁸⁸⁰. La forme verbale est bien bivalente puisque la voix neutre apparaît en (6)a lorsque l'agent est une personne proprement dite ; cette dernière est donc 'agent' et non 'actant unique'. En revanche, en (6)b, l'applicatif relationnel promeut en argument indirect un participant lui-même indirect (voir *supra* Chapitre 10, II.2f). La forme verbale bivalente ne pouvant présenter plus de deux places d'argument, le rôle de non-agent contrôlé par le prédicat est 'démis de sa fonction de 2nd argument' (même non-instanciée), d'où la présence de *-am*, afin de permettre l'indexation de l'argument indirect à travers le morphème de diathèse *-a*⁸⁸¹. En (6)b, ce dernier n'est par ailleurs pas exprimé sous

⁸⁸⁰ Nous avons vu (Chapitre 7, II.1) qu'il s'agit de bases appartenant à des sous-classes sémantiques : elles décrivent ou bien un état d'esprit, ou bien des déplacements à pied ou en canot (Drapeau, 2014 : 141-142).

⁸⁸¹ Ce morphème ne se situe pas dans sa position habituelle – l'applicatif relationnel ne créant pas de place d'argument –, d'où notre glose en tant que morphème de « diathèse » et non plus d'alignement. Il indexe cependant toujours un actant non-agent, même si ce dernier n'est pas contrôlé par la diathèse d'origine du verbe, et qu'il est considéré comme 'indirect' – se rapprochant d'un datif éthique.

la forme d'un syntagme indépendant mais il est présent à travers les marques du possesseur sur le syntagme désignant l'enfant, agent de la complétive. Cette paire d'exemples permet donc de confirmer le rôle de démotion de *-am* – déjà illustré au Chapitre 10 en II.2a pour les bases verbales bivalentes animées –, qui se distingue donc de la voix neutre marquant une non instanciation (et donc une non indexation) de la fonction de 2nd argument.

Les inanimés n'ayant pas la possibilité d'instancier directement les places d'argument sur lesquelles porte une contrainte d'animéité, nous avons vu brièvement au Chapitre 10 (I.1) qu'un autre morphème intervient pour les promouvoir en tant que 1^{er} (ou seul) argument de tels procès. Les exemples du cri de Moose ci-dessous illustrent l'emploi corrélé de *-am* et *-makan* avec une base verbale bivalente commandant un non-agent inanimé :

CRI DE MOOSE (Oxford, 2017b : 32)

- (7) a. *wa:paht -am -w*
 BV Diath Tps
 VOIR_{INAN} Démot° Neutre
 "s/he sees it."
- b. *wa:paht -amo: -makan -w*
 BV Diath Diath Tps
 VOIR_{INAN} Démot° VxInan Neutre
 "it sees it."
- c. *wa:paht -amo: -makan -w -a*
 BV Diath Diath Tps –Pers
 VOIR_{INAN} Démot° VxInan Neutre 3pl_{NI}
 "they_{NI} sees it."

Nous avons établi qu'un inanimé ne pouvait instancier le rôle de non-agent lorsque l'agent est une NON PERSONNE animée (7)a (cf. les échelles d'actance établies au Chapitre 8, II.2). Grâce aux exemples (7)b&c, on peut convenir que cette contrainte s'applique en réalité à tout agent relevant du domaine de la NON PERSONNE, animé comme inanimé, puisque le morphème *-am* supprime dans ces cas systématiquement la place de 2nd argument. Par ailleurs, on constate en (7)c que l'agent promu par *-makan* occupe vraisemblablement bien une place d'argument puisque sa propriété 'pluriel' (en tant que sous-groupe individualisé) est indexée le cas échéant. Ces données confirment donc la fonction de voix du morphème *-makan*, qui marque la promotion d'un inanimé à la place d'argument dévolue à l'agent ou à l'actant unique, lorsqu'il existe pour l'instanciation de cette place d'argument une contrainte d'animéité.

La propriété d'animéité pour les classes d'entités relevant de la NON PERSONNE et instanciant une place d'argument a par conséquent un rôle substantiel dans l'organisation de la morphosyntaxe des langues algonquiennes, telle que nous venons de l'illustrer à travers les langues du continuum cri. Les exemples du blackfoot, en (8), permettent également de

démontrer la distinction sémantico-syntaxique qui se joue autour de la propriété d'animéité. Est ici manifestée la différence d'interprétation d'un actant *a priori* – en fait, selon la traduction – considéré comme 'datif' selon qu'il est animé (destinataire ou destinataire) ou inanimé (destination – latif, ou origine – ablatif).

BLACKFOOT (Bliss, 2010 : 63)

(8) a. *nit- (w)aahkan -om -o -a -wa an -(w)a issitsimaan*
 Pers BV Diath Diath Align –Pers Dém Nbre BN
 1 coudre Démot° Appl_{DAT} 3nonAgt3sg Méd sg_{NA} bébé
am -iksi si'kaan -iksi
 Dém Nbre BN Nbre
 Dist pl_{NA} couverture pl_{NA}

“I sewed those blankets for the baby.”

b. *n- iht- aahkan-a -yi am -iksi si'kaan -iksi an -(y)i akssin*
 Pers MqAsp BV Align –Pers Dém Nbre BN Nbre Dém Nbre BN
 1 Purp coudre 3nonAgt3pl Dist pl_{NA} couverture pl_{NA} Méd sg_{NI} lit

“I sewed those blankets for the bed.”

(9) a. *nit- ohpommatoo-a -wa om -a aakiikoan*
 Pers BV Align –Pers Dém Nbre BN
 1 acheter 3nonAgt3sg Dist sg_{NA} fille
am -ostsi asoka'si -istsi
 Dém Nbre BN Nbre
 Dist pl_{NI} robe pl_{NI}

“I bought from that girl these dresses.”

b. *nit- it.ohpommatoo -'p -yaaw am -ostsi asoka'si -istsi*
 Pers BV Diath NbrePers Dém Nbre BN Nbre
 1 acheter-là Inan.nonAgt pl Dist pl_{NI} robe pl_{NI}
om -i iitaohpommao'p -yi
 Dém Nbre BN Nbre
 Dist sg_{NI} magasin sg_{NI}

“I bought these dresses from the store.”

En (8), on trouve deux énoncés décrivant vraisemblablement un même procès de base : bivalent et impliquant un agent et un non-agent animé, à côté d'un actant de type 'datif'. En (8)a, la forme verbale présente un applicatif ouvrant une place d'argument instanciée par le bénéficiaire animé du procès : *ana issitsimaan* « le bébé ». Si l'actant 'datif' est au contraire un inanimé, comme en (8)b, il est introduit dans la base verbale non pas comme un bénéficiaire par l'applicatif datif, mais comme un purposif par un préfixe relevant de l'aspect : l'actant purposif n'est alors pas un argument, mais un complément du verbe, la forme verbale en (8)b étant bivalente et non trivalente comme en (8)a. Les exemples en (9) confirment ces remarques avec cette fois des actants ayant une valeur (sémantique) non pas de datif comme en (8), mais caractérisant plutôt la provenance (ablatif). Dans ce contexte, le non-agent du procès, l'*acheté*, est inanimé et n'a pas de place d'argument déterminée (base bivalente inanimée, n'indexant pas le non-agent inanimé). En (9)a, le *à qui est acheté* instancié par *oma aakiikoan* « cette fille »

est indexé dans la forme verbale en tant que 2nd argument (morphème de diathèse *-a*). En (9)b, l'entité instanciant la provenance de l'*acheté* étant inanimée (*om-i iitaohpommao'py-i* « le magasin »), elle est présentée non pas comme un *à qui est acheté* (ni un *à quoi est acheté* puisque cela n'est pas ainsi formulé dans cette langue) mais un *d'où est acheté*, donc un actant ablatif (actant local, qui a ici une fonction de spécification du verbe en tant que complément de ce dernier), introduit par le morphème dérivatif *it-*. L'*acheté*, désigné par *am-ostsi asoka'si-istsi* « ces robes », accède alors à la place de 2nd argument (en tant que sous-groupe d'entités individuées), et donc à l'indexation intraverbale, comme en attestent le morphème *-p*, permettant l'indexation d'un non-agent inanimé, et le suffixe *-yaaw* indexant le pluriel de ce non-agent. Ainsi les caractéristiques sémantiques des actants du procès ont bien des répercussions sur la manière dont sont envisagés les procès, et donc sur leur construction syntaxique.

Le Tableau 55 ci-après présente un panorama des différentes manifestations syntaxiques liées aux phénomènes de voix, d'alignement et d'opérations sur la diathèse, par rapport aux contraintes sémantico-syntaxiques sur les types d'actants (déterminés quant à eux par leurs traits sémantiques distinctifs synthétisés dans le Tableau 56). Il récapitule les différents morphèmes impliqués dans le marquage de la diathèse et de ses opérations, ainsi que leurs interactions avec les phénomènes de voix et d'alignement selon les contraintes sémantico-syntaxiques sur les types d'actants. À titre de bilan, ce tableau montre non seulement la complexité de la morphosyntaxe verbale de l'innu-aimun mais également la cohérence du modèle d'analyse que nous avons mis en place pour en rendre compte. D'un paramètre à l'autre, les contextes d'usage des différents morphèmes réunis dans ce tableau donnent une image des interactions qui régissent la morphosyntaxe verbale de l'innu. Pour compléter ce panorama, le Tableau 56 synthétise les propriétés des actants et leur organisation en différents « types » selon leurs traits distinctifs tels qu'ils sont pertinents en innu-aimun.

Tableau 55 : tableau synthétique des marques et opérations sur la diathèse, et leurs interactions avec les phénomènes de voix et d'alignement selon les contraintes sémantico-syntaxiques sur les types d'actants instanciant les places d'argument

	Valence (rôles sémantiques)	Diathèse (places d'argument)	Voix (Promotion/Démotion)	Alignement	Contraintes sur les places d'argument de la base verbale et sur les actants introduits le cas échéant	Contrôle par les échelles d'actance
Dénot°	BV bivalente ou +	2	Démotion non-agent en complément du verbe	Non	—	non-agent inanimé n'ayant pas d'accès à la fonction objet
NonAgt	BV bivalente ou +	2	—	Accusatif	non-agent non-personne non-agent 1 ^{er} personne non-agent 2 ^{ème} personne	respect des échelles d'actance
VxN neutre	BV bivalente ou +	2	—	Accusatif	agent animé	non-agent non-spécifié
VxSpé	BV bivalente ou +	2	—	Ergatif	non-agent animé	non-respect des échelles d'actance
VxObl	—	—	Promotion actant oblique	—	—	actant au cas oblique n'ayant pas d'accès direct aux fonctions argumentales
VxInan	—	—	Promotion actant inanimé	Non	agent ou actant unique animé (non-agent inanimé, le cas échéant)	non-agent inanimé n'ayant pas d'accès aux rôles d'agent et d'actant unique animé
VxPassf	BV bivalente ou +	2 - 1	Suppression de l'agent et de sa place d'argument	Non	agent animé et non-agent non-personne	—
VxImpers	BV monovalente	1	Suppression de l'actant unique, éventuelle promotion du complément du verbe le cas échéant	Non	actant unique animé	—
VxMédPassf	BV bivalente ou +	2 - 1	Promotion du non-agent en agent-causateur	Non	agent et non-agent animés	—
VxRéfl VxRécip	BV bivalente ou +	2 - 1	Promotion en actant unique de l'agent et du non-agent	Non	actant animé singulier actant animé pluriel	—
VxAntpassf	BV bivalente ou +	2 - 1	Suppression de tout non-agent et de la place d'argument associée	Non	agent animé	—
VxAntpass/caus	BV causative	2 - 1	Suppression de tout non-agent et de la place d'argument associée	Non	agent animé	—
CausNA(FND)	BV bivalente	2	Ajout d'un causateur promu argument Démotion du non-agent inanimé	Oui	non-agent inanimé	Déterminent l'alignement
CausNA	BV monovalente ou bivalente inanimée	1 + 1 ou 2	Ajout d'un causateur promu argument (démotion du non-agent inanimé le cas échéant)	Oui	actant unique animé (non-agent inanimé non exprimé le cas échéant)	Déterminent l'alignement
AppDAT	BV bivalente	2	Ajout d'un datif promu argument Démotion du non-agent	Oui	actant datif animé	Déterminent l'alignement
AppINSTR	BV monovalente	1	Ajout d'un instrument spécifique argument	Non	instrument non-personne	Déterminent l'alignement
AppASSOC	BV monovalente	1 + 1	Ajout d'un co-agent promu argument	Oui	co-agent animé	Déterminent l'alignement
AppCIRC	BV monovalente	1 + 1	Ajout d'un circonstant promu argument	Oui	circonstant animé	Déterminent l'alignement
AppI	BV monovalente	1 + 1	Ajout d'un actant	Oui	actant animé actant inanimé	Déterminent l'alignement
AppREL	BV monovalente ou bivalente	1 + 1 ou 2	Ajout d'un actant indirect et d'une place d'argument indirecte	Oui	(non-agent inanimé le cas échéant) participant indirect non-personne animée	Déterminent l'alignement indépendamment du participant indirect
AppROSS	BV bivalente	2	Ajout d'un actant indirect (possesseur) promu argument	Oui	non-agent animé participant indirect non-personne animée	Déterminent l'alignement

2) Les inanimés, exclus des places d'argument

Tout au long de notre analyse morphosyntaxique des verbes de l'innu-aimun, nous avons considéré que les actants de genre grammatical inanimé n'avaient pas accès aux places d'argument déterminées par la diathèse, sauf dans le cas des bases verbales 'monovalentes' uniquement compatibles avec des actants inanimés. Nous avons cependant souligné que ces mêmes bases présentaient une distribution semblable aux bases verbales qualifiées d'impersonnelles (*tipishka-* « faire nuit », etc.), ces dernières n'étant compatibles au paradigme INDÉPENDANT⁸⁸² avec aucun indice personnel à proprement parler, uniquement les morphèmes de temps, de mode ou d'aspect, et l'applicatif oblique dans certains contextes (cf. Chapitre 6, II.3). En effet, tant les bases verbales impersonnelles que les bases verbales semblent sélectionner un actant unique inanimé demeurent incompatibles avec toute opération sur la diathèse : il est par conséquent tentant d'envisager que les bases verbales uniquement compatibles avec des inanimés puissent être finalement des bases verbales impersonnelles, dont l'inanimé constituerait finalement un complément (actant périphérisé). Cette hypothèse contient un corrélat non-négligeable : les inanimés n'auraient alors aucune fonction actantielle dans la morphosyntaxe de l'innu-aimun.

Dans cette hypothèse, ne peut-on pas dès lors approfondir davantage l'analyse du marquage des inanimés ? Nous avons mentionné déjà la similarité, dans certaines langues algonquiennes et certaines variétés innues, de la marque de pluriel des inanimés et de celle du cas oblique (des animés). Or, dans les variétés innues où un traitement différent de ce marquage a été noté (notamment dans les dialectes de l'Ouest), il est spécifié que la marque de pluriel des inanimés n'est généralement pas maintenue mais que cette absence est compensée par le déplacement de l'accent sur la dernière syllabe du mot (Ford & al., 1980 : 110). Concernant le marquage du cas oblique des animés, celui-ci serait maintenu dans certains contextes phonologiques seulement (après [s], [ʃ], [k^w] ou [k]) bien que la voyelle soit alors produite plus fermée : [a] > [e] ; dans les autres contextes, son absence est compensée par un allongement de la voyelle finale indiquant un déplacement de l'accent, à l'instar donc du morphème de pluriel des inanimés. Par ailleurs, ces données ne sont illustrées que par des formes nominales (voir les exemples dans

⁸⁸² Dans notre analyse des morphèmes du paradigme DÉPENDANT, nous avons postulé que l'indice personnel de la NON PERSONNE *-t/-k*, qui apparaît tant pour des 'actants uniques' animés qu'inanimés, partage la même place morphématique que ceux des personnes proprement dites, à ceci près que l'on peut constater dans certaines configurations, lorsque deux indices personnels successifs apparaissent (par exemples dans les procès 1→3), c'est celui de la personne proprement dite (alors agent, puisque lorsqu'elle est non-agent cela est marqué par le morphème de diathèse correspondant) qui précède celui de la NON PERSONNE. Le statut d'« indice personnel » de la NON PERSONNE au paradigme DÉPENDANT demeure donc à démontrer dans le cadre d'une étude rigoureuse prête à remettre en question les axiomes traditionnels.

Ford & al., 1980 : 112), ce traitement supposé distinguer le pluriel inanimé et le cas oblique des animés ne s'applique donc pas pour autant aux formes verbales indépendantes. Les langues innues manifestant par ailleurs une tendance à l'harmonie vocalique (dont il n'y aurait cependant, à notre connaissance, aucune description rigoureuse), il n'est pas exclu que les distinctions notées par Ford & al. soient en partie dues à ce phénomène phonologique. L'écoute de la production de certaines occurrences⁸⁸³ de formes verbales impersonnelles (intransitives inanimées) et monovalentes (intransitives animées) présentant un contexte phonologique similaire (bases verbales se terminant par /ʃ(i)/) semble pourtant aller dans le sens d'une indistinction de ces deux morphèmes dans les formes verbales, ce qui nous encourage à les traiter finalement comme deux morphèmes identiques :

INNU DE MAMIT

- | | |
|--|---|
| <p>(10) a. <i>apishash -u</i>
 [apɪha:h u]
 BVmono⁸⁸⁴ Tps
 petit Neutre
 « c'est petit »</p> | <p>b. <i>apishash -u -a</i>
 [apɪha:h w a]
 BVmono Tps -Pers
 petit Neutre 3plNI
 « c'est_{pl} petit »</p> |
| <p>c. <i>apishashi -n̄ -u</i>
 [apɪha:hi n u]
 BVmono Diath Tps
 petit ApplOBL Neutre
 « c'est_{Obl} petit »</p> | <p>d. <i>apishashi -n̄ -u -a</i>
 [apɪha:hi n w a]
 BVmono Diath Tps -Pers
 petit ApplOBL Neutre 3plNI
 « c'est_{Oblpl} petit »</p> |
| <p>(11) a. <i>akush -u</i>
 [a:kuh u]
 BVmono Tps
 malade Neutre
 « il/elle est malade »</p> | <p>b. <i>akushi -n̄ -u -a</i>
 [a:kuhi n w a]
 BVmono Diath Tps -Pers
 malade ApplOBL Neutre 3Obl
 « il/elle_{Obl} est malade »</p> |

INNU DE L'OUEST

- | | |
|--|--|
| <p>(12) a. <i>apishash -u</i>
 [pəha:h u]
 BVmono Tps
 petit Neutre
 « c'est petit »</p> | <p>b. <i>apishash -ua</i>
 [pəha:h ʉ]
 BVmono Tps+-Pers
 petit Neutre+3plN
 « c'est_{pl} petit »</p> |
|--|--|

⁸⁸³ Notamment disponibles aux adresses : <https://verbe.innu-aimun.ca/?ps=vii&stm=i%20bref> et <https://verbe.innu-aimun.ca/?ps=vai&stm=i%20bref> (consultées le 22/03/2023).

⁸⁸⁴ Même si cette base est traditionnellement classée comme intransitive inanimée, elle semble beaucoup employée en tant que radical dans la formation de verbes compatibles avec des animés, dont le sens est alors plus précis. Il est probable que, dans son usage, cette base ne soit employée que pour qualifier ce qui est de l'ordre de l'inanimé, tandis que pour qualifier une entité animée des précisions supplémentaires soient requises. La base en elle-même ne nous semble pas être véritablement impersonnelle, quand bien même associée avec un inanimé la place d'argument n'est pas instanciée, et l'inanimé spécifie alors plutôt le procès, sans en constituer l'argument.

- | | |
|---|--|
| <p>c. <i>apishashi</i> -<i>n̄</i> -<i>u</i>
 [pəha:hə 1 u]
 BVmono Diath Tps
 petit Appl_{OBL} Neutre
 « c'est_{Obl} petit »</p> | <p>d. <i>apishashi</i> -<i>n̄</i> -<i>ua</i>
 [pəha:hə 1 ̀u]
 BVmono Diath Tps+↔Pers
 petit Appl_{OBL} Neutre+3pl_{NI}
 « c'est_{Oblpl} petit »</p> |
| <p>(13) a. <i>akush</i> -<i>u</i>
 [a:kuf u]
 BVmono Tps
 malade Neutre
 « il/elle est malade »</p> | <p>b. <i>akushi</i> -<i>n̄</i> -<i>ua</i>
 [a:kufə 1 ̀u]
 BVmono Diath Tps+↔Pers
 malade Appl_{OBL} Neutre+3Obl
 « il/elle_{Obl}est malade »</p> |

Ces exemples permettent la comparaison entre la transcription phonétique d'une forme verbale s'appliquant à une entité inanimée, *apishash(i)*- « être petit », dans les variétés de Mamit en (10) et en innu de l'Ouest en (12) d'une part, et entre celle d'une forme verbale monovalente ayant pour actant unique une NON PERSONNE animée, *akush(i)*- « être malade », en (11) pour l'innu de Mamit et en (13) pour les variétés de l'Ouest d'autre part. On constate que le pluriel inanimé et le cas oblique sont marqués de la même manière en innu de Mamit, comme le stipulent l'étude de Ford & al. (1980) et les descriptions ultérieures (notamment Drapeau 2014). Pour les variétés de l'Ouest, la comparaison de (12)a et (12)b, et de (12)c et (12)d, montre bien que le pluriel inanimé est effectivement marqué par un ton bas (noté par le diacritique <̀> sur la voyelle finale) ; la comparaison de (13)a avec (13)b révèle qu'il en est de même pour le marquage du cas oblique, également signalé par un ton bas.

Dès lors, si l'on poursuit notre raisonnement, on peut en déduire qu'il n'y a pas de pluriel des inanimés : ces derniers sont systématiquement (et sémantiquement) traités comme OBLIQUES, la distinction de nombre n'opérant pas pour ces entités qui ne sont pas considérées comme « individuées » (ce qui est par ailleurs très fréquent à travers les langues). C'est ce qui expliquerait notamment que le cas oblique, lorsqu'il apparaît sur un syntagme désignant une entité inanimée, soit interprété comme un pluriel inanimé (un marquage étant alors rendu nécessaire pour désigner un sous-groupe d'entités inanimées). Dans cette perspective, le morphème *-nu*, traditionnellement interprété comme marquant, lorsqu'il apparaît sur des bases nominales renvoyant à une classe d'entités inanimées⁸⁸⁵, le cas oblique des inanimés, conserve en fait sa fonction d'applicatif oblique, même en dehors des relations de possession. L'applicatif oblique, dans ce cas, ne promeut alors pas un autre actant OBLIQUE au sein de la base nominale,

⁸⁸⁵ Ce qui n'est le cas, rappelons-le, que dans certaines configurations actantielles seulement, à savoir : dans les constructions possessives où le possesseur est au cas oblique (donc, il s'agit ici clairement d'une promotion du 'possesseur' OBLIQUE en tant qu' 'agent' de la possession), ainsi que lorsqu'il participe en tant que complément d'un procès dont l'un des arguments est une NON PERSONNE, ce qui permet, finalement, de mettre les points sur les « i » en indiquant que c'est bien la NON PERSONNE animée qui est l'argument du procès – la forme verbale signifiant alors que son argument n'est pas au cas oblique (cf. Chapitre 6, I.3).

mais bien le substantif lui-même : il permet en fait de rendre possible la détermination d'un sème du procès (dans le cadre d'une sous-catégorisation du procès au moyen d'un complément du verbe) par un substantif désignant un inanimé, donc ne pouvant *a priori* pas déterminer un sème dans un procès où la NON PERSONNE animée – moins 'agentive' que les personnes proprement dites – constitue un argument. De cet argumentaire découle deux conséquences dans l'analyse d'une langue algonquienne présentant les mêmes caractéristiques de marquage et d'indexation des inanimés que l'innu-aimun : il n'y a qu'une seule marque de cas oblique *-a* (marquant tant les animés que les inanimés, bien que les contextes d'apparition d'un tel marquage soient alors différents⁸⁸⁶), et il n'y a pas de marque de pluriel pour les inanimés.

Un troisième corrélat peut également être formulé : les inanimés étant toujours considérés comme des participants OBLIQUES, ils n'ont *a priori* jamais directement accès aux places d'argument, et ce, même dans le cas de bases verbales intransitives inanimées, qui seraient finalement impersonnelles : la place d'argument n'est pas instanciée, l'inanimé constituant seulement, le cas échéant, un 'complément du verbe' spécifiant un sème du verbe). Les exemples ci-dessous comparent le comportement de bases verbales monovalentes (*milamw.a:kunak.a:-* « y avoir une étendue de neige humide » en (14)a&b, et *a:lim.asse:k.a:-* « y avoir une tourbière difficile » en (15)) selon le type d'entité avec lequel elles sont employées (*ku:n* « neige », entité animée, en (14)b, et *masse:kw* « tourbière », entité inanimée en (15)a) :

INNU DE PESSAMIT

- (14) a. *milamw -a:kunak -a: -w*
 √Propriété Incorp STh Tps
 humide neige.FConstr \neg téliq Neutre
 “it is an expanse of damp snow” (Drapeau, 2011 : 504)
- b. *milamw -a:kunak -a: -w *ku:n*
 √Propriété Incorp STh Tps BN
 humide neige.FConstr \neg téliq Neutre neige
 *“the snow is damp snow” (*ibid.*)
- c. *milamw -a:kunak -ifi -w (ku:n)*
 √Propriété Incorp STh Tps BN
 humide neige.FConstr Propriété_{ANIM} Neutre neige
 “the snow is damp snow” (*ibid.*)
- (15) a. *a:lim -asse:k -a: -w ne: masse:kw*
 √Qualif Incorp STh Tps Dém BN
 difficile tourbière.FConstr \neg téliq Neutre Méd tourbière
 “this muskeg is a difficult muskeg” (Drapeau, 2011 : 506)

⁸⁸⁶ Le marquage du cas oblique sur les bases nominales renvoyant à des inanimés nécessite l'intervention de l'applicatif oblique (ce qui fait sens dans notre modèle d'analyse, bien que cela demande de considérer que le marquage OBLIQUE des inanimés s'opère à un autre niveau de constituance que celui des animés).

- b. *a:lim -asse:k* *-a:* *-w*
 $\sqrt{\text{Qualif}}$ **Incorp** **STh** Tps
 difficile **tourbière.FConstr** **-téliq** Neutre
 “there is a difficult muskeg” (Drapeau, 2011 : 507)

On constate que les bases verbales présentent éventuellement (c'est le cas en (14)b) des contraintes d'instanciation sur le genre du complément (qui ne peut par ailleurs jamais être une personne proprement dite, rappelons-le⁸⁸⁷). Les bases verbales que nous considérons comme impersonnelles ne subissent aucune modification de diathèse selon qu'elles sont ou non accompagnée d'un complément, comme l'illustrent les exemples en (15). Ce constat, et le fait que ce type de base ne soit compatible avec aucune opération de diathèse régressive (ni même, à notre connaissance, progressive), justifie le fait de considérer les inanimés comme des compléments du verbe le cas échéant, et non comme des arguments (ils n'ont pas accès aux fonctions actancielles). On peut par ailleurs se demander si *milamw.a:kunak.ifi-*, en (14)c, est une base impersonnelle (signifiant « y avoir de la neige humide ») – auquel cas *ku:n* « neige » dans ce même exemple constitue un complément du verbe non-obligatoire – ou si *ku:n* « neige » instancie le cas échéant la place d'argument (le procès signifiant alors « être de la neige humide »). Ce qui, selon nous, permet de trancher cette question, c'est la compatibilité ou l'incompatibilité de la base avec le morphème de voix impersonnelle *-nanu* : si elle est compatible, la base est monovalente, si elle ce n'est pas le cas, elle est impersonnelle.

Ces considérations nous amènent à remettre en cause l'idée que la « voix impersonnelle » promeut en arguments des actants sinon périphérisés sous la forme de compléments du verbe, dès lors indexés dans la forme verbale (ce que nous avons postulé au Chapitre 10, I.2). Cette indexation, cependant, est identique, au paradigme INDÉPENDANT (qui détermine, rappelons-le, les seules formes verbales prédicatives), au marquage des bases nominales :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 236)

- (16) *ashin-iss -a nanikutini met -uatshe -nan(u) -a*
 BN Éval Cas AdvTps BV Diath Diath \neg Pers/Cas
 pierre Dimin Obl parfois jouer Appl_{INSTR} VxImpers (3)Obl

« les cailloux sont parfois utilisés pour jouer » [lit : « il y a parfois caillou(x) jeu(x) avec »]

Cet exemple montre d'une part que le cas oblique est répercuté sur les formes verbales impersonnelles sans l'intervention de l'applicatif oblique, comme c'est le cas lorsqu'il détermine un nom inanimé (comme *ashin-iss-a*). En dehors du morphème de temps neutre le cas échéant, les formes verbales impersonnelles partagent donc au paradigme INDÉPENDANT le même marquage que leur complément. D'autre part, comme on peut le voir à travers la

⁸⁸⁷ C'est selon nous un critère distinctif en innu-aimun : les personnes proprement dites ne peuvent être que des arguments, jamais des compléments du verbe.

traduction littérale proposée pour cet exemple, la base verbale « impersonnelle », qui a donc la même distribution qu'un nom dans ce contexte, peut tout à fait être considérée comme telle. Dans ce sens, on pourrait croire que le morphème de voix impersonnelle peut aussi bien constituer un translatif nominalisant... Elle ne promet alors pas son éventuel complément en argument en tant que tel, la répercussion du marquage relevant plutôt d'un phénomène d'accord de type « adjectival » (donc, en fait d'un adjectif – le complément inanimé – avec sa tête – le procès) déterminé, finalement, à un autre niveau de constituance). Les bases verbales impersonnelles partagent donc la même distribution – au paradigme INDÉPENDANT – que les bases nominales (monovalentes) renvoyant à une classe d'entités inanimées. D'un point de vue sémantico-logique, la distinction entre 'nom inanimé' et 'verbe impersonnel' est maintenue : les noms constituent des prédicats d'inclusion à une classe d'entités (ici inanimées), tandis que les verbes impersonnels seraient plutôt des prédicats de propriété (dont la place d'argument n'est pas instanciée). Sur le plan morpho-syntaxique, le nom est un substantif qui spécifie le procès exprimé par le verbe, d'où un marquage similaire lorsque la place d'argument de ce dernier n'est pas instanciée.

Ainsi, il semble envisageable de considérer que les inanimés, à moins qu'il y ait intervention d'une voix (notamment le morphème de voix inanimée *-makan*), n'aient jamais accès aux places d'argument. Qu'en est-il alors de la classe sémantique de verbes que nous avons qualifiés de « bivalents inanimés » (cf. Chapitre 7, III.1), dont le suffixe thématique indique que l'action à laquelle renvoie la base implique un 'non-agent' inanimé, pouvant être promu par la voix passive *-kan* ? Rappelons d'abord que la voix passive est avant tout une opération de diathèse régressive visant à supprimer la place d'argument dévolue à l'agent – ce qui, souvent, a alors pour effet de promouvoir le non-agent en 1^{er} (et unique) argument. Ajoutons qu'en innu, lorsque le non-agent est animé (l'agentivité de l'agent étant dès lors sémantiquement plus importante), le morphème de diathèse *-a* indexant le non-agent précède le morphème de voix passive *-kan* (cf. Chapitre 10, I.1). Celui-ci, finalement n'a donc pour fonction que d'effacer la référence au rôle sémantique d'agent. Ainsi, même dans les bases verbales bivalentes inanimés, le 'non-agent' inanimé n'a pas une place d'argument et constitue plutôt un complément du verbe, spécifiant un sème de ce dernier. Considérons les exemples suivants :

INNU DE PESSAMIT (Drapeau, 2012 : 181)

- (17) a. *fīpay-kani -w i/kwa.te:m*
 BVbiv Diath Tps BN
 fermer VxPassf Neutre porte
 “the door is closed” [lit : « c'est fermé la porte »]

INNU-AIMUN (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>)

b. *tshipai -kan*
BVbiv Diath
fermer VxPassf

« un bouchon ; un couvercle ; une trappe » [lit : « un fermant »]

En (17)a, on trouve un énoncé dont le prédicat syntaxique est constitué par la forme verbale passive et un complément du verbe spécifiant l'un de ses sèmes. L'ensemble relève du niveau de constituance maximal sous le constituant qu'est la proposition, celui de la prédication syntaxique. Il est alors marqué en temps. En (17)b, on constate qu'à un niveau de constituance inférieur, la forme verbale passive (non finie car non marquée en temps et donc non déterminée par le paradigme INDÉPENDANT, mais qui n'est pas pour autant dépendante puisqu'également non-déterminée par le paradigme DÉPENDANT) peut fonctionner comme un substantif désignant une entité inanimée (cf. section suivante pour une réflexion sur l'emploi d'un même morphème de diathèse à différents niveaux de constituance). Maintenant, si l'on considère les propriétés multiprédicatives de la langue que nous avons mis au jour au Chapitre 4 (I.2a), selon lesquelles les noms peuvent fonctionner directement comme prédicats syntaxiques, tandis que certaines bases nominales partagent la même distribution que les verbes lorsqu'elles sont employées au même niveau de constituance, on s'aperçoit que la distinction nom/verbe dans la langue innue semble en fait se réduire à la distinction de types de procès selon un point de vue sémantico-référentiel, puisqu'ils peuvent par ailleurs occuper des positions structurales semblables (déterminant une distribution similaire). La répercussion du marquage des « compléments du verbe » sur les formes verbales impersonnelles s'explique alors en termes de niveau de constituance : la base verbale n'ayant pas de place d'argument instanciée, elle indexe les caractéristiques du constituant de niveau inférieur qui en spécifie un sème. En fin de compte, les inanimés, étant donnés leur propriété sémantico-référentielle réduite, seraient caractérisés dans la morphosyntaxe de l'innu-aimun par une position structurale systématiquement distincte (inférieure) par rapport aux entités animées.

III. Iconicité des positions morphémiques : les marques séquentielles et intégratives au cœur de l'expression de la diathèse

Au cours du Chapitre 10, nous avons à mis à jour les interactions entre les phénomènes de voix, d'alignement et les configurations de la diathèse au sein des formes verbales algonquiennes. Ce que nous appelons 'configurations de la diathèse' semble en effet être le centre de l'organisation de la morphosyntaxe verbale des langues algonquiennes. Au fil de nos analyses, nous avons relevé plusieurs indices qui, rassemblés, nous encouragent à formuler

l'hypothèse, peut-être risquée, consistant à reconnaître le rôle particulièrement significatif des marques séquentielles à l'intérieur du mot dans l'expression de la diathèse.

L'une des grandes difficultés des langues algonquiennes est qu'elles présentent de nombreux morphèmes dont les signifiants sont parfois réduits à un seul phonème. La segmentation s'avère ainsi un exercice particulièrement périlleux, mais nous nous sommes efforcée, pour ne rien perdre de la 'logique' de ces langues, de la pousser jusqu'au bout. De cet exercice résulte un riche inventaire de morphèmes, et les ressemblances entre certains d'entre eux, tant dans leur signifiant que leur signifié, interrogent. Ce qui les distingue alors ? Leur place, au sein d'une base ou de l'énoncé, dont nous suggérons qu'elle reflète le niveau de constituance et qui aurait alors un effet sur leur fonction (et, donc, leur interprétation)⁸⁸⁸. Les paragraphes qui suivent présentent plusieurs de ces éléments et les discutent à la lumière d'une idée commune selon laquelle l'iconicité des positions de certains morphèmes serait au cœur, entre autres, de l'expression de la diathèse dans la langue innue.

Plusieurs morphèmes de voix ou d'alignement (relevant, donc, de la diathèse), présentent des caractéristiques communes avec d'autres morphèmes que l'on trouve dans des formes lexicalisées. À titre d'exemple, un morphème semblable à celui de la voix passive, *-(i)kan*, apparaît dans les noms d'objets – surtout des outils ou instruments – formés à partir de bases verbales bivalentes dont le non-agent est inanimé (Drapeau, 2014 : 378-379) :

INNU-AIMUN

- (18) a. *tshipai -m* *-u*
 BVbiv Diath Tps
 fermer Démot° Neutre
 « il ferme quelque chose (qui est ouvert) » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>)
- b. *tshipai -kan*
 BVbiv Diath
 fermer VxPassf
 « un bouchon ; un couvercle ; une trappe » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>)

INNU DE PESSAMIT (Drapeau, 2012 : 181)

- c. *fipay -kani* *-w* *ifkwa.te:m*
 BVbiv Diath Tps BN
 fermer VxPassf Neutre porte
 “the door is closed”

Les exemples en (18) illustrent plusieurs emplois (relevant de différentes positions structurales) de la base bivalente *tship.ai-* « fermer ». Les sèmes de ce procès définissent deux rôles

⁸⁸⁸ Ce qui amène par conséquent les linguistes à les considérer comme des morphèmes distincts.

sémantiques principaux, le *fermeur* (avec une contrainte d'animéité) et le *fermé*, pouvant coïncider avec les deux macro-rôles d'agent (*fermeur*) et de non-agent (*fermé*). L'élargissement du radical *-(a)i* signale par ailleurs qu'il s'agit d'une action qui se réalise à l'aide d'un certain moyen ou d'une certaine manière sur une entité à priori ni humaine ni animale (donc une 'chose', pouvant cependant être de genre animé). Le procès *tship.ai-* implique par conséquent également un sème renvoyant à ce 'moyen' non spécifié. En (18)a, le rôle d'agent est instancié par une NON PERSONNE animée, mais celui de non-agent est supprimé par le morphème de démotion, un inanimé étant alors périphérisé en complément du verbe, et la place d'argument du non-agent étant supprimée si l'agent est une NON PERSONNE. En (18)b, on estime que la base *tship.ai-* n'est pas ici employée en tant que prédicat mais plutôt à un niveau de constituance où elle désigne une entité de 1^{er} ordre. Le morphème *-(i)kan*, qui en tant que voix passive (nous l'avons vu au Chapitre 10, I.1), efface le rôle d'agent (animé !), pourrait bien là-aussi avoir le même signifié, si ce n'est la même fonction, lorsqu'il apparaît dans une forme lexicalisée ; la différence résidant dans la position structurale du constituant⁸⁸⁹. La forme *tship.ai-kan* conserve donc le rôle de *qui peut être fermé*, mais aussi celui de *par lequel est fermé*. De fait, c'est ce deuxième sème qui est mobilisé dans la construction de la référence de l'entité désignée par *tship.ai-kan* – probablement pour des raisons justement liées à la construction de la référence (on peut imaginer que *quelque chose servant à fermer* désignerait éventuellement une classe plus restreinte d'entités que *quelque chose qui peut se fermer*), mais aussi à sa position structurale dans l'énoncé. En effet, en (18)c, la même forme *tship.ai-kan(i)* (noté <ʃipay-kani> dans la transcription phonologique de Drapeau de la variété innue parlée à Pessamit) est employée comme prédicat syntaxique et accueille le morphème de temps neutre *-u* (<-w>), le non-agent inanimé désignant la porte est alors indexé, puisqu'en tant que procès bivalent, la valence du prédicat autorise seulement les positions argumentales renvoyant aux rôles d'agent (ici supprimé) et de non-agent⁸⁹⁰.

Dans les formes passives des bases verbales bivalentes dont les deux actants sont animés, le morphème de voix passive est précédé du morphème de diathèse *-a* (*-/a:/*) indiquant que le non-agent est une NON PERSONNE. C'est également le cas pour la formation des noms déverbaux de de type 'patientif' :

⁸⁸⁹ Ces réflexions nous amènent à reconnaître l'indistinction relative des bases lexicales en tant que 'verbe' ou 'nom' en dehors de toute position structurale déterminée. Nous les approfondirons dans la partie suivante (IV).

⁸⁹⁰ La brève analyse de ces exemples illustre combien la sémantique doit bien évidemment être partie intégrante de toute analyse morphosyntaxique (d'où le non-sens de cloisonner sémantique, morphologie et syntaxe). On comprend ainsi davantage que la voix impersonnelle abordée au Chapitre 10 (I.2) puisse permettre l'indexation d'un élément renvoyant à un sème constitutif du prédicat principal sans qu'il soit pour autant, à la voix de base, morphosyntaxiquement considéré comme un argument déterminé par la diathèse.

INNU DE PESSAMIT (Drapeau, 2012 : 183)

- (19) a. *wice:w -a: -kan*
 BV_{biv}_{ANIM} Align Diath
 accompagner 3nonAgtVxPassf
 “companion”
- b. *a:pu ta: -t -a:w šaš name:š-a*
 POL BV_{mono} Pers NbrePers AdvTps BN Cas
 Négf être-là 3Dép pl déjà poisson Obl
nu:tim na:na: citamw -a: -kani -w -at
 QNT Dém BV_{biv}_{ANIM} Align Diath Tps -Pers
 tout Abst_{NA} tout-manger 3nonAgtVxPassf Neutre 3pl_{NA}
 “(...) There are no more fish, they all have been eaten (...)”

Il est intéressant de noter, d'une part que la construction passive permet non seulement de former des noms déverbaux d'instrument⁸⁹¹ comme en (18)b, mais aussi des noms désignant des entités animées, lorsqu'elle est précédée du morphème de diathèse précisant le type de référent instanciant le non-agent – donc, dans ces cas-là, le type de référent auquel renvoie le nom ainsi formé ne peut être que le non-agent animé indiqué par le morphème de diathèse *-a* ((19)a)⁸⁹². D'autre part, nous observons, dans les formes verbales passives dont le non-agent est animé, que la suppression de l'agent, marquée par le morphème de voix passive, est précédée par le morphème indexant le non-agent NON PERSONNE, et non l'inverse. Au cours de notre analyse des diathèses progressives (Chapitre 10, II.), il apparaît en revanche que l'ensemble des suffixes de diathèse progressive précèdent, le cas échéant, les morphèmes de diathèse précisant le type de personne instanciant le rôle de non-agent – ou le morphème de voix marquée. On peut dès lors parler d'une certaine 'iconicité' des positions morphémiques liées à l'expression de la diathèse, dans la mesure où, à la voix active, le marquage des opérations de diathèse progressives susceptibles d'interagir avec l'expression des actants et leur indexation en tant qu'argument précède l'indexation desdits arguments. Cela est illustré en (20)b, où l'applicatif datif *-u* précède le morphème d'alignement *-a* indiquant que le non-agent bénéficiaire introduit par l'applicatif est une NON PERSONNE :

INNU-AIMUN (d'après Drapeau, 2014 : 225)

- (20) a. *ni- tshissu -a -u -at uapush-at*
 Pers BV_{biv} Align Tps -Pers BN Nbre
 1 cuire 3nonAgtNeutre 3pl_{NA} lièvre pl_{NA}
 « je cuis les lièvres »

⁸⁹¹ Comme nous l'avons démontré dans nos commentaires des exemples (18), c'est l'association de l'élargissement du radical *-ai* (indiquant que le procès est réalisé par un certain moyen) et de la voix passive *-kan* (supprimant le rôle d'agent) qui permet l'interprétation de la classe d'entités à laquelle renvoie le nom ainsi formé comme constituant un type d'« instrument » servant à réaliser le procès exprimé par le radical *tship.ai-* « fermer ».

⁸⁹² Drapeau (2014 : 379) souligne néanmoins qu'il s'agit d'un procédé de création lexicale peu productif.

- b. *ni- tshiss-am -u -a -u nit- auass-im uapush-a*
 Pers BVbiv Diath Diath Align Tps Possr BN Diath BN Cas
 1 cuire Démot° Appl_{DAT} 3nonAgtNeutre Poss1 enfant Appl_{POSS} lièvre Obl
 « je cuis le(s) lièvre(s) pour mon enfant »

À la voix passive, dans le cas des verbes bivalents où le rôle de non-agent est instancié par un animé, le morphème indexant ce dernier précède celui de la voix passive, qui indique sa promotion en tant que (pseudo-)actant unique, comme illustré en (21)a. Dans le cas des constructions passives où l'argument promu est instancié par une personne proprement dite, la voix marquée – qui indique un alignement ergatif – précède le morphème de diathèse, qui renvoie cette fois à l'agent non-spécifié (et non au patient, voir I.1 dans le Chapitre 10), ce qui est illustré en (21)b :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 232)

- (21) a. *Mañi natutu -a -kan -u*
 NP BVbiv_{ANIM} Align Diath Tps
 Marie écouter 3nonAgtVxPassf Neutre
 « Marie est écoutée »
- b. *ni- pushi -k -au -n*
 Pers BVbiv Align Diath Tps
 1 embarquer VxSpéXAgT Neutre_{1&2}
 « on m'embarque »

L'apparente iconicité de ces positions morphémiques reflète en fait les différents niveaux de constituance dont relève la construction d'un prédicat bivalent ou plus, où la définition du nombre d'actants (diathèses progressives) précède leur sélection en tant qu'argument et leur indexation relative (alignement accusatif indexant le non-agent, ou ergatif, ou morphème de démotion⁸⁹³), qui précède leur promotion ou non selon des questions de hiérarchie informationnelle (voix active/passive). Ces constats sont illustrés ci-dessous par des modélisations de l'analyse en constituants immédiats des formes verbales indépendantes des exemples (20)b et (21)a&b :

⁸⁹³ Rappelons que, dans le cas de l'applicatif datif, lorsqu'il intervient sur des bases bivalentes autres que celles sélectionnant un non-agent inanimé (BVbiv_{VINAN}), le morphème de démotion précède systématiquement celui indiquant la diathèse progressive, la place de l'argument non-agent est alors supprimée, tandis que l'applicatif datif ouvre une autre place d'argument destiné à l'actant qu'il introduit.

(20)b. $[[ni-[[[[tshiss]-am]-u]-a]]-u]$

<i>ni-</i>	<i>tshiss</i>	<i>-am</i>	<i>-u</i>	<i>-a</i>	<i>-u</i>	NIVEAUX DE CONSTITUANCE
Pers	BVbiv	Démot ^o	Appl _{DAT}	Align	TpsNeutre	
	BVbiv					type de procès $f(x,y) = \text{cuire}(x,y)$ « <i>x</i> cuire <i>y</i> »
	BVmono (nonAgt > Cmpl)					périphérisation de $y \rightarrow f(x)+y$ « <i>x</i> cuire ça »
	BVbiv _{DAT}					opération sur la diathèse (+ <i>z</i>) $\rightarrow f(x, z)+y$ « <i>x</i> cuire ça pour <i>z</i> »
	BVbiv _{DAT} (alignement accusatif) + 3nonAgt					instanciation de <i>z</i> (détermination de l'alignement) « <i>x</i> cuire ça pour il/elle »
	1 + BVbiv _{DAT} + 3nonAgt					instanciation de <i>x</i> « je cuire ça pour il/elle »
PROPOSITION INDÉPENDANTE						ancrage par rapport à l'énonciation « je cuis ça pour il/elle »

(21)a. $[[[[natutu]-a]-kan]-u]$

<i>natutu</i>	<i>-a</i>	<i>-kan</i>	<i>-u</i>	NIVEAUX DE CONSTITUANCE
BVbiv	Align	VxPassf	TpsNeutre	
BVbiv				type de procès $f(x,y) = \text{écouter}(x,y)$ « <i>x</i> écoute <i>y</i> »
BVbiv (alignement accusatif) + 3nonAgt				instanciation de <i>y</i> (détermination de l'alignement) « <i>x</i> l'écouter »
BVbiv (alignement accusatif) + 3nonAgt + voix passive				non-instanciation de <i>x</i> \rightarrow voix passive « il/elle écouté•e »
PROPOSITION INDÉPENDANTE				ancrage par rapport à l'énonciation « il/elle est écouté•e »

(21)b. $[[ni-[[[pushi]-k]-au]]-n]$

<i>ni-</i>	<i>pushi</i>	<i>-k</i>	<i>-au</i>	<i>-n</i>	NIVEAUX DE CONSTITUANCE
Pers	BVbiv	Align	XAgt	TpsNeutre _{1&2}	
	BVbiv				type de procès $f(x,y) = \text{embarquer}(x,y)$ « <i>x</i> embarque <i>y</i> »
	BVbiv (alignement ergatif)				détermination de l'alignement
	BVbiv (alignement ergatif) + Agt X				(non-)instanciation de <i>x</i> « on embarquer <i>y</i> »
	1 + BVbiv _{DAT} (alignement ergatif) + Agt X				instanciation de <i>y</i> « on m'embarquer »
PROPOSITION INDÉPENDANTE					ancrage par rapport à l'énonciation « on m'embarque »

Il est intéressant de noter la hiérarchisation différente des niveaux de constituance selon le type d'alignement. Lorsque l'alignement est accusatif en (21)a, le non-agent *y* (le 2nd argument) est instancié à un niveau de constituance inférieur à l'instanciation (ou non) de l'agent *x* (1^{er} argument) ; lorsque l'alignement est ergatif en (21)b, c'est l'agent *x* (le 2nd argument) qui est instancié (ou non) à un niveau de constituance inférieur à l'instanciation du non-agent *y*, alors 1^{er} argument⁸⁹⁴.

Ces remarques nous permettent de formuler une clé d'analyse essentielle non-seulement dans le cadre des phénomènes de scission d'alignement, mais aussi de la propriété multiprédicative des langues algonquiennes : certains morphèmes – et notamment ceux liés à l'expression des

⁸⁹⁴ L'expression de l'alignement relève donc bien de la voix.

phénomènes de diathèse, de voix et d'alignement – peuvent apparaître à différents niveaux de constituance, où ils ont alors des implications syntaxiques différentes bien que leur valeur reste globalement la même (c'est leur fonction qui peut être éventuellement différente, selon la position structurale qu'ils occupent). Nous avons en effet mis en évidence à plusieurs reprises les similitudes entre le paradigme nominal – et notamment les constructions nominales possessives – et les formes verbales indépendantes⁸⁹⁵. Dans les procès bivalents impliquant à la fois une personne proprement dite et une NON PERSONNE, la personne proprement dite est présentée systématiquement comme le 'possesseur' du procès, qu'elle soit ((23)a), ou non ((23)b), l'agent.

INNU-AIMUN

(22) *n- uapam -a -u nit- aṅapi-nan*
 Pers BVbiV_{ANIM} Align Tps Possr BN NbrePers
 1 voir 3nonAgtNeutre Poss1 filet 1pl

« je vois notre_{excl} filet » (Drapeau, 2014 : 64)

(23) a. *n- uapam -a -nan*
 Pers BVbiV_{ANIM} Align Tps+NbrePers
 1 voir 3nonAgtNeutre+1pl

« nous_{excl} le/la voyons » (Drapeau, 2014 : 530)

b. *n- uapam -iku -nan*
 Pers BVbiV_{ANIM} Align NbrePers
 1 voir VxSpé 1pl

« il/elle nous_{excl} voit » (Drapeau, 2014 : 530)

Si l'on compare le syntagme possessif *nit-aṅapi-nan* signifiant « notre filet » en (22) avec les formes verbales en (23) où la 1^{ère} personne exclusive est le 1^{er} argument, on constate que les indices personnels sont identiques. Ainsi, dans les formes verbales où l'alignement est accusatif, la construction s'apparente à un génitif subjectif, tandis que lorsque l'alignement est ergatif, elle s'apparente à un génitif objectif (cf. Chapitre 8, I.2). Il y a donc, en quelque sorte, un 'transfert' de possession opéré par le morphème *-ik^u* indiquant le changement d'alignement. Or, on retrouve précisément un morphème *-ik* impliqué dans la construction de verbes que Drapeau qualifie comme exprimant un « transfert de possession » à partir de constructions possessives (Drapeau, 2014 : 71) :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 71)

(24) a. *uapushu -m -ik -u -e -u*
 Possr+BN Diath Diath Diath Align Tps
 Poss3+lièvre Appl_{POSS} Transfr Appl_{DAT} VxNeutre Neutre

« il/elle lui_{OBI} donne un lièvre » [lit : « il/elle fait que son lièvre devient à lui/elle_{OBI} »]

⁸⁹⁵ Cf., pour un développement de ce sujet, Annexe 6.

b.	<i>n-</i>	<i>uapushi</i>	<i>-m</i>	<i>-ik</i>	<i>-a</i>	<i>-ku</i>	<i>-nan</i>
	Pers	Possr+BN	Diath	Diath	Diath	Align	NbrePers
	1	Poss3+lièvre	Appl _{POSS}	Transfr	Appl _{DAT}	VxSpé	1pl

« il/elle nous donne un lièvre » [lit : « son lièvre devient à nous grâce à lui/elle »]

Dans les exemples ci-dessus, la traduction littérale que nous proposons décompose l'expression de la diathèse dans le cadre d'une analyse unifiée du morphème *-ik*, dont la valeur générique serait celle d'un transfert. Selon la position structurale qu'il occupe, finalement marquée de manière iconique par sa position dans la séquence de morphèmes relevant de la diathèse, il a alors une fonction sémantique indiquant un transfert de possession (parce qu'il s'attache à une base marquée comme *possédée*, suivant justement l'applicatif possessif), ou une fonction syntaxique marquant un changement d'alignement, donc un transfert de rôle (non-agent > agent) du 1^{er} argument du procès. Ainsi, si l'on prend les exemples en (23), en (23)a le possesseur est agent, d'où le parallèle avec un génitif agentif (« notre vision (de lui) »), tandis qu'en (23)b le possesseur est patient (« notre vision (par lui) », génitif patientif⁸⁹⁶).

Les exemples en (24) illustrent par ailleurs un phénomène que les algonquistes considèrent comme une « contraction », et qui semble mettre en jeu plusieurs morphèmes, ou du moins plusieurs positions morphématiques. On constate en effet que le morphème d'applicatif datif en innu standard *-u* ((24)a) présente un allomorphe *-a* en (24)b. Drapeau décrit ainsi ce phénomène de contraction à propos des bases verbales bivalentes impliquant des actants animés se terminant par <(a)u>⁸⁹⁷ :

Dans certaines configurations de personnes, les VTA [verbes transitifs animés] dont le radical se termine en au perdent le u et le a est prononcé long [a:]. Ce phénomène est généralement décrit sous le nom de CONTRACTION. Certains suffixes verbaux déclenchent la contraction et d'autres non. (Drapeau, 2014 : 159)

Les contextes dans lesquels opèrent la contraction, tant pour les bases verbales en *-(a)u* que pour les suffixes que nous introduisons au cours de notre démonstration (*i.e.* applicatif datif, applicatif circonstanciel animé, et applicatif générique animé) sont les suivants (Drapeau, 2014) :

- au paradigme INDÉPENDANT, chaque fois qu'une base verbale bivalente présente un alignement ergatif, et dans les configurations 1→2 ;

⁸⁹⁶ Afin de ne pas ajouter à la confusion entre rôles sémantiques et fonctions syntaxiques, nous préférons employer les termes de 'génitif agentif' et 'génitif patientif' plutôt que, respectivement, 'génitif subjectif' et 'génitif objectif' qui sont normalement utilisés pour distinguer les deux interprétations possibles d'une expression comme « ma photo » : 1) = « la photo que j'ai prise » (génitif 'subjectif') ou 2) = « la photo qu'on a prise de moi » (génitif 'objectif').

⁸⁹⁷ S'il n'est pas évident qu'il puisse être ainsi identifié sur l'ensemble des bases verbales en <(a)u>, Drapeau (2014 : 428) relève également un suffixe thématique *-(a)u* caractérisant les bases verbales bivalentes qui renvoient à une action indirecte sur un non-agent animé.

- au paradigme DÉPENDANT dans les configurations actanciennes où un actant comprenant un trait [INTERLOCUTEUR] (soit 2sg/pl et 1pl_{incl}) a un rôle de non-agent (sauf, dans les variétés de l'Ouest, dans les formes avec agent 3Obl – pour lesquelles l'applicatif oblique intervient entre la base et l'indice personnel/la forme segmentale), ainsi que dans les procès 3Obl→3 où intervient la voix marquée ;
- dans les formes antipassives.

Au vu de ces données, il est tentant de voir dans ce phénomène de contraction un énième effet de la diathèse. Plusieurs indices nous permettent néanmoins de relativiser une hypothèse trop vite formulée : tout d'abord, nous avons soutenu au cours du Chapitre 8 (I.2a) qu'il n'y avait pas lieu, en innu-aimun de considérer que les configurations actanciennes entre personnes proprement dites présentaient une scission d'alignement, que ce soit au paradigme INDÉPENDANT ou au paradigme DÉPENDANT, la contraction dans les formes 1→2 au paradigme INDÉPENDANT ne pourrait alors pas s'expliquer par l'hypothèse qu'elle intervient à la voix marquée sans remettre en question notre analyse. En revanche, nous pouvons identifier que la contraction s'opère chaque fois que le segment concerné précède un morphème de diathèse constitué d'une occlusive, à savoir les morphèmes suivants : $-(i)k^u$ « VxSpé », $-(i)t(i)$ ⁸⁹⁸ « 2nonAgt » (contracté en $-(i)shk$ au DÉPENDANT dans les configurations 3→2sg) et $-(i)tshe$ « VxAntipass ». La contraction ainsi observée aurait donc une origine morphophonologique, résultat du contact entre un élément en <(a)u> et un morphème de diathèse⁸⁹⁹ comportant une occlusive dentale ou vélaire. C'est en tout cas la position de Marguerite MacKenzie, rapportée dans Junker (2003b) à propos du morphème d'applicatif datif, noté $-uw/-a$: en cri de l'est :

The applicative comes from a historical $-aw$ which surfaces in the inverse with the allomorph $-a$., instead of the expected $-uw + -it/ikw$ combination. MacKenzie treats this as vowel coalescence from historical $aw + et/ekw > aw + it/ikw > a:t/a:kw$. (Junker 2003b : 314).

Ce qui attire également notre attention dans ce phénomène est justement le fait qu'il touche non seulement les bases verbales bivalentes en <(a)u>, mais aussi certains morphèmes d'applicatifs tels que l'applicatif datif $-(a)u$, l'applicatif circonstanciel lorsque le circonstant qu'il introduit est de genre animé $-isht(a)u$, ainsi que l'applicatif générique lorsqu'il introduit un actant animé $-tut(a)u$. Le dernier segment de ces morphèmes (<(a)u>) partagerait donc les mêmes

⁸⁹⁸ Cette caractéristique morphologique du morphème indexant la 2^{ème} personne lorsqu'elle est non-agent – combinée au fait qu'au paradigme INDÉPENDANT elle est systématiquement indexée par le préfixe personnel peu importe son rôle sémantique –, a visiblement incité les premiers concepteurs du « système direct-inverse » à le considérer comme un morphème d'« inverse » (cf. Chapitre 9, I.1).

⁸⁹⁹ Il est important de souligner que la contraction ne s'opère qu'avec des morphèmes relevant de la diathèse ; en effet, elle n'a pas lieu, par exemple, lorsque ledit élément est suivi de l'indice personnel $-t$ indexant la NON PERSONNE au paradigme DÉPENDANT.

propriétés morphophonologiques que l'applicatif datif et le suffixe thématique identifiés par Drapeau et MacKenzie. Deux analyses sont alors possibles : ou bien il existe, pour chaque applicatif, deux morphèmes distincts, l'un (*-isht*, *-tut*) introduisant un actant inanimé qui n'a pas accès à la place d'argument dévolue au non-agent – ce qui fait qu'il est toujours suivi du morphème de démotion *-am* –, l'autre, dérivé du premier (*-isht.(a)u* ou *-tut.(a)u*) par le suffixe thématique *-(a)u* « action indirecte sur un animé », introduisant un argument animé. Ou bien, ce qui est probablement plus simple mais nécessite d'être vérifié par l'identification de règles morphophonologiques rigoureuses, on considère que l'applicatif circonstanciel et l'applicatif générique ne présentent qu'un seul morphème, respectivement *-isht(a)u* et *-tut(a)u*, dont la forme alterne selon les caractéristiques du morphème de diathèse qui le suit : *-ishta/-tuta* si suivi d'une occlusive dentale ou vélaire, *-isht/-tut* si suivi de *-am* (donc si l'actant appliqué est instancié par un inanimé), *-ishtu/-tutu* dans les autres contextes.

En plus de ces considérations concernant l'expression de la diathèse et le rôle primordial de la position structurale de ces morphèmes à l'intérieur du mot, rappelons le fait que le morphème d'antipassif *-itshe* permet également de former des procès décrivant une activité à partir d'une base nominale (N-*itshe*- = « faire N »), tandis que les formes verbales antipassives renvoient finalement elles aussi à ce que l'on peut globalement qualifier d'activité (cf. Chapitre 10, I.4). Selon sa position structurale donc, sa fonction varie, mais son signifié demeure. S'il porte sur une base nominale (renvoyant à une classe d'entités N), il construit un procès renvoyant à une activité en lien avec cette entité (« faire N »). S'il porte sur une base verbale bivalente ou plus (*f(x, ...)*), il en supprime les arguments non-agent et le procès décrit simplement une activité générique (« faire f »). Par ailleurs, le morphème d'applicatif générique *-itut(a)u* peut également se trouver impliqué dans des dérivations dénominales à partir de formes possessives, ainsi une forme « mon N » + *-itut(a)u* signifie alors « je le/la_{Anim} considère comme mon N / je le/la_{Anim} prends pour mon N » (Drapeau, 2014 : 406). Drapeau (2012 : note 18 p.185-186) souligne également la parenté entre le morphème de voix impersonnelle *-na:nwi* et le morphème *-na:n* permettant de former des noms déverbaux d'action collective tels que *pa:muteyaymya:-* “to walk around (while) praying” > *pa:muteyaymya:-na:n* “a procession”.

Nous relevons enfin une dernière similitude, entre des morphèmes de diathèse dont l'on peut déterminer une valeur globale malgré des fonctions distinctes selon leur position structurale. Elle concerne le morphème d'applicatif possessif *-(i)m*, qui introduit un actant 'possesseur' (nécessairement animé) au sein d'un syntagme substantival – donc, en fait, un actant autre que l'entité désignée par le substantif, et dès lors interprété comme le *possesseur* de cette entité –,

mais aussi un participant NON PERSONNE animé (pas toujours « possesseur », parfois simplement concerné par le procès) dans une forme verbale bivalente dont les arguments sont animés. Junker (2003) suggère ainsi son rôle dans le marquage de ce qu'elle nomme la « référence disjointe » (donc un marquage différentiel de type anaphorique spécifiant la non co-référentialité) et, au vu des éléments que nous avons pu rassembler et présenter au cours de notre travail, il nous semble effectivement opportun de lui attribuer un signifié relatif à ce type de marquage anaphorique non co-référentiel. Cela permet alors de rendre compte du morphème *-m* qui apparaît dans plusieurs langues algonquiennes (y compris l'innu, dans certaines configurations actancielles du paradigme DÉPENDANT) dans le marquage de la 1^{ère} personne amplifiée (donc, 1+3ⁿ), que nous avons glosé « ActDisj » (cf. Chapitre 8, II).

L'hypothèse du caractère iconique des configurations des morphèmes relevant de la diathèse montre combien les marques non-segmentales représentent un outil capital dans l'analyse de langues parfois qualifiées de « polysynthétiques », où les marques intégratives, combinées aux marques séquentielles (c'est-à-dire la position relative de certains morphèmes dans le gabarit d'une forme) sont significatives, donc structurales⁹⁰⁰ :

Comme tout phénomène affectant le signifiant en corrélation avec une différence de valeur, il faut considérer ces différents degrés d'intégration comme participant au marquage de cette valeur, c'est-à-dire comme un des types de marques associées à cette valeur ». (Lemaréchal, 2022 : 10).

L'hypothèse que nous venons de suggérer et qui suppose une analyse unifiée de certains morphèmes relevant de la diathèse, outre le fait de mettre en évidence le caractère iconique de l'expression de la diathèse relative à la position structurale des morphèmes concernés, rend également encore plus poreuse la distinction nom/verbe dans cette langue ; elle serait avant tout structurale. Elle demeure cependant pour l'heure teintée d'impressionnisme, à défaut d'investigations plus poussées prenant notamment en considération, de manière précise et pointilleuse, non seulement la réalité phonologique des morphèmes que nous avons évoqués, mais aussi les éventuelles règles morphophonologiques susceptibles de les concerner.

Dans cette dernière partie, nous avons voulu démontrer les enjeux typologiques et descriptifs du modèle d'analyse des langues algonquiennes, à partir des données de l'innu-aimun, que nous avons établi au cours de notre travail. Le système direct-inverse se traduit ainsi d'autant plus efficacement en termes de voix et d'alignement que cela permet de débarrasser la description de ces langues de concepts formulés *ad hoc* tels que la hiérarchie

⁹⁰⁰ Cela évite notamment de postuler des dérivations « zéros ».

algonquienne des personnes ou la direction (Chapitre 9). Notre description de l'expression de la diathèse à travers les phénomènes de voix et d'alignement est par ailleurs cohérente avec tous les phénomènes morphosyntaxiques que nous avons pu étudier au Chapitre 10, et elle permet alors d'ouvrir de nouvelles perspectives descriptives. Les marques intégratives et séquentielles apparaissent alors significatives en termes de constituance, puisqu'elles pourraient bien avoir un rôle essentiel dans l'expression de la diathèse. Par ailleurs, notre modèle met en évidence l'importance primordiale de la sémantique, tant en matière de lexicalisation (formation de différentes bases lexicales, selon la prise en compte ou non du genre des arguments qu'elles sélectionnent), que sur le plan morphosyntaxique (expression de la diathèse toujours, mais également des marques de cas et de nombre). Aborder la morphosyntaxe de ces langues en termes de voix et d'alignement permet, en quelque sorte, de déconstruire une tradition grammaticale à bien des égards encore trop ethnocentrée, pour permettre de saisir la logique interne de ces langues qui échappe sinon aux descriptions traditionnelles. Une fois cette étape franchie, notre modèle libère des possibilités d'analyse du fonctionnement des langues algonquiennes qui n'ont à notre connaissance pas été formulées : ainsi, les inanimés pourraient bien ne jamais constituer des arguments en tant que tels, les verbes jusqu'ici décrits comme *intransitifs inanimés* renverraient en fait à des prédicats de propriété donnant lieu à différentes sous-classes sémantiques de verbes impersonnels, et les inanimés qui s'y associent (ou auxquels ils sont associés) en seraient des compléments (régimes spécifiant un sème interne), mais pas des arguments (aucune opération de voix ou de diathèse n'étant alors compatible). À travers ces dernières conclusions, nous militons donc pour une nouvelle approche descriptive de ces langues, libérée des biais ethnocentriques véhiculés par l'importation des traditions grammaticales occidentales.

« *L'innu c'est comme des casse-têtes [puzzles],
suffit de savoir l'équation* » (Jérémie Ambroise,
le 29/03/2017, notes de terrain)

CONCLUSION

L'innu-aimun et la logique du « casse-tête » : diathèse, voix et alignement dans les langues algonquiennes

Ce travail de recherche a été motivé par le constat que les langues algonquiennes font l'objet de descriptions idiosyncratiques, en partie héritées des travaux des missionnaires à partir de la fin du XVI^{ème} siècle. Ces langues apparaissent ainsi particulièrement 'exotiques', leur analyse nécessitant le recours à une terminologie élaborée *ad hoc* pour rendre compte de phénomènes jusqu'alors inconnus. Ces descriptions ne sont pas exemptes d'apories (non-identification de certains morphèmes, concepts vagues et peu rigoureux, comme la hiérarchie algonquienne des personnes, la direction ou l'obviation, sur lesquels repose tout un dispositif descriptif par conséquent bancal, etc.) ; ces apories desservent l'enjeu de toute description linguistique – comprendre comment s'organisent les systèmes linguistiques particuliers – et il nous a semblé possible de les résoudre, pour peu que l'on accepte de changer de cadre. À cela s'ajoute le fait que les descriptions traditionnelles sont influencées par la tradition grammaticale des langues indo-européennes, ce qui relève d'un ethnocentrisme latent, qu'il est selon nous désormais temps d'identifier et de déconstruire. Nous avons voulu proposer pour ces langues un nouveau modèle d'analyse, qui prenne en compte les développements contemporains de la linguistique, et mette en évidence une logique du fonctionnement de ces systèmes linguistiques, en apparence si distincts de ceux qui nous sont plus familiers.

Parce que ce travail a d'abord nécessité de déconstruire l'appareillage descriptif traditionnel, nous avons voulu le faire débiter par une présentation générale de ce qui constitue le point de départ de toute étude linguistique : la langue dans ses différentes dimensions. Il n'est pas évident de définir à quoi renvoie le mot « langue ». À travers notre Première Partie, nous avons cherché à nous familiariser avec la langue innue, en tant que langue algonquienne parlée au Québec, en contextualisant (géographiquement et linguistiquement) à la fois la famille de langues à laquelle elle est rattachée (Chapitre 1), et son étude en tant que « langue » : dialectologie, phonologie, codification (Chapitre 2), mais aussi ses usages – comme nous avons pu en avoir un bref aperçu au cours de nos séjours auprès de communautés innues (Chapitre 3). Cette Première Partie a mis en évidence les difficultés que l'on peut rencontrer lorsque l'on entreprend de décrire une

langue – objet vivant, fuyant, si ce n'est peut-être fondamentalement indéfinissable –, tout en introduisant différentes dimensions de la langue sur laquelle se sont appuyées nos recherches.

C'est donc seulement à partir de la Deuxième Partie que débute réellement l'analyse linguistique que nous avons entreprise. Là encore, nous avons cherché à ne pas réduire trop rapidement notre discussion à un aspect précis. La Deuxième Partie porte donc sur des spécificités de la morphosyntaxe des langues algonquiennes, et plus précisément de l'innu-aimun, dans un cadre encore général mais qui nous a paru essentiel en tant que préalable au développement circonstancié des phénomènes morphosyntaxiques plus complexes de la langue. La reconnaissance de la multiprédicativité dans les langues algonquiennes (Chapitre 4) représente selon nous une avancée considérable dans la description de la syntaxe algonquienne, puisqu'elle rend compte de l'organisation de toute une partie du système, à commencer par la distinction des usages des deux principaux paradigmes (appelés *ordres* dans la tradition algonquiniste) déterminant les formes verbales algonquiennes⁹⁰¹. Puisque la partie du discours 'verbe' se retrouve finalement au cœur des enjeux morphosyntaxiques qui nous intéressent, il nous a semblé utile d'introduire comment d'une part ses différents usages syntaxiques déterminent ses différentes formes (Chapitre 5, I), mais aussi, d'autre part, comment s'organise le marquage du temps, de l'aspect et du mode (Chapitre 5, II), marquage généralement (en fait, ethnocentriquement) associé au verbe car participant de la construction de la prédication syntaxique (quand bien même il n'est pas pour autant nécessairement associé au prédicat syntaxique, puisqu'il peut également relever d'autres niveaux de constituance). Ce que nous avons alors identifié comme des marques de temps en innu, opposant un 'temps neutre' (caractérisé par une neutralisation des oppositions de temps) à un 'temps passé' (prétérit), se sont avérées porter une valeur fondamentalement aspectuelle dans le sens où elles apparaissent comme structurellement liées à un certain ancrage dans la situation d'énonciation (représentée par les personnes proprement dites lorsqu'elles constituent les arguments d'un procès). En innu, ce marquage du temps est caractéristique du paradigme INDÉPENDANT, déterminant les formes finies du verbe. Par ailleurs, la richesse des différents modes pouvant être exprimés en innu et leur organisation selon les différents paradigmes verbaux – mais aussi selon les différentes parties du discours (puisque certains modes apparaissent également sur les noms, les pronoms

⁹⁰¹ L'apport de la notion de 'langues multiprédicatives' ne s'arrête pas à la distinction d'un usage 'prédicatif' des verbes (déterminés par le paradigme INDÉPENDANT) et d'un usage 'non-prédicatif' (paradigme DÉPENDANT). La multiprédicativité a également des effets sur la construction des modificateurs dans la langue (la problématique des relatives est abordée en Annexe 7) et joue donc sur différents niveaux de constituance. Reconnaître ses répercussions, c'est aussi s'autoriser à considérer le système linguistique dans son ensemble et rendre compte d'une certaine logique globale d'organisation structurale.

personnels ou certaines locutions comme *euku.an*) –, font apparaître leurs usages à différents niveaux de constituance⁹⁰². Le Chapitre 6 s'est ensuite attaqué à l'un des concepts algonquinistes les plus récalcitrants à une analyse unifiée et rigoureuse : l'obviation. Nous avons établi que ce marquage spécifique de la NON PERSONNE, qui fait intervenir un morphème de cas (-*a*) ainsi qu'un applicatif (-*in*), permettant l'indexation de ce cas sur les formes verbales ou les formes nominales possessives), était avant tout déterminé par la distance structurale séparant les personnes proprement dites (du dialogue) d'une troisième personne autre que celle directement identifiable à partir de la situation d'énonciation (dialogue). Ce que nous avons considéré comme un cas oblique – étant donné les effets syntaxiques que nous avons constatés – résulte ainsi d'une stratégie de marquage anaphorique différentiel structurellement défini par la nécessité de marquer tout ce qui n'est pas directement rattaché au centre énonciatif (donc, qui relève nécessairement du domaine de la NON PERSONNE). En un sens, la logique qui conditionne ce marquage rejoint celle que nous avons mise en évidence dans la description des morphèmes de 'temps' (Chapitre 5, II.1) : qu'il s'agisse de construction de la référence ou de prédication syntaxique dans le cadre d'un procès impliquant des arguments, il faut marquer la distance structurale par rapport à la situation d'énonciation.

Une fois posées ces constatations, préliminaires mais fondamentales, la Troisième Partie orchestre le développement de notre modèle d'analyse de la morphosyntaxe verbale algonquienne. Afin de faire apparaître la cohérence de notre analyse, qui donne aux notions de diathèse et de valence une place prépondérante, il nous a fallu remettre en cause la distinction des différentes classes de verbes telles qu'elles sont traditionnellement identifiées (malgré les paradoxes visibles auxquels amène cette classification, contrainte de postuler l'existence de verbes « transitifs intransitifs » entre autres). Nous avons ainsi appliqué l'analyse en constituants immédiats à l'intérieur des bases verbales (Chapitre 7), afin de mettre en évidence la diversité de leurs structures internes, déterminantes dans l'identification d'un certain nombre de classes sémantiques de verbes. Cette étape a permis de constater l'importance de la combinaison des différents sèmes exprimés au sein d'une base mais également entre deux constituants associés (notamment, un verbe et son argument). Nous avons alors commencé de voir les enjeux liés à l'expression de la diathèse et à l'instanciation des différents arguments

⁹⁰² La langue innue est en effet « reconnue pour son souci formidable d'exactitude et de précision où la pensée s'efforce constamment de s'ajuster à la réalité de l'univers jusque dans ces moindres détails ; une honnêteté et un respect infini envers la parole citée que l'on doit s'efforcer de véhiculer sans jamais la déformer » (Cyr, 1992 : 277). À travers cette citation (par ailleurs presque essentialiste), et notamment l'instance de l'auteure sur « l'effort constant », on conçoit que c'est bien parce que les modalités de l'innu peuvent jouer à plusieurs niveaux de constituance (et caractériser également des entités d'ordre distinct), que l'on peut constater la richesse de l'expression de l'évidentialité dans cette langue.

selon des contraintes sémantico-syntaxiques – ce qui est une manière de rendre compte de la combinaison syntaxique d'éléments sémantiques (à un certain niveau d'abstraction théorique, nous serions alors en mesure de définir les sèmes comme des micro-prédicats associés⁹⁰³ les uns aux autres). Nous avons finalement distingué quatre grandes classes sémantiques de verbes selon leur valence, que l'on peut notamment identifier à partir de leur (in)compatibilité avec certaines opérations relevant de la diathèse : les bases impersonnelles (incompatibles avec tout morphème de voix), les bases monovalentes (incompatibles avec la voix passive mais compatibles avec la voix impersonnelle), les bases bivalentes sélectionnant un actant inanimé (compatibles avec la voix passive en *-(i)kan* mais ne comportant sinon aucun morphème relatif à l'expression de la diathèse), les bases bivalentes (qui présentent des morphèmes typiques de la présence de deux places d'argument). Nos analyses des bases verbales et des différentes constructions syntaxiques qui leur sont associées nous ont permis d'établir la distinction entre deux constituants relevant de deux niveaux distincts : le complément du verbe, régis par le verbe dont il spécifie un sème (ce qui a un effet de sous-catégorisation du verbe), qui reste en dehors de l'expression de la diathèse mais participe du syntagme verbal ; et l'argument, susceptible d'instancier une place d'argument et donc d'accéder à une fonction syntaxique (1^{er} ou 2nd argument). À partir de là, le Chapitre 8 a entrepris d'exposer notre modèle d'analyse de la morphosyntaxe verbale algonquienne en termes de voix et d'alignement déterminant l'indexation des arguments sur les formes verbales bivalentes, à travers l'étude des formes verbales des deux principaux paradigmes : le paradigme INDÉPENDANT (I) et le paradigme DÉPENDANT (II). Nous avons ainsi établi que les référents instanciant les places d'argument des verbes bivalents peuvent être classés en différents types selon leurs traits sémantiques distinctifs. À ce titre, la scission des personnes telle que formulée par Benveniste (1966), en personnes proprement dites d'une part et NON PERSONNE d'autre part, s'avère être particulièrement pertinente dans les langues algonquiennes, puisqu'elle détermine une structure différente des procès selon le type de 'personne' impliqué. Au-delà de cette dichotomie primordiale, les combinaisons des traits [LOCUTEUR] [INTERLOCUTEUR], [+/-ANIMÉ] et [+/-OBLIQUE] au sein des différents types de 'personne' pouvant instancier des places d'argument, peuvent être répartis sur deux échelles d'actance qui fonctionnent en corrélation : l'une relative aux arguments susceptibles d'instancier le rôle d'agent d'un procès bivalent, l'autre relative aux arguments susceptibles d'instancier le rôle de non-agent. Selon les configurations actanciennes des procès bivalents, la position respective des référents instanciant

⁹⁰³ Lire à ce sujet Lemaréchal 2014.

les places d'argument détermine l'indexation relative de ces arguments. Lorsque la position respective, sur ces échelles d'actance, des référents instanciant les places d'argument, atteint un point de rupture (écart trop important entre les traits respectifs des arguments, agent moins spécifié que le non-agent, etc.), cela entraîne un changement dans l'indexation des arguments : souvent, il s'agit d'un changement d'alignement, mais au paradigme DÉPENDANT on constate plus généralement un changement de stratégie de marquage dans l'indexation des arguments (Chapitre 8, II.2). Au paradigme INDÉPENDANT, les contraintes sémantico-syntaxiques sur l'indexation relative des arguments – modélisées par les échelles d'actance – sont doublées, parce que les arguments du procès sont également susceptibles d'accéder aux fonctions syntaxiques de 1^{er} et de 2nd argument. L'accès à ces fonctions syntaxiques est tout autant soumis à des contraintes sémantiques : l'actant présentant le plus de traits distinctifs (en premier lieu, les personnes proprement dites), constitue le 1^{er} argument d'un énoncé. Dans notre modèle d'analyse, ce sont donc bien des paramètres sémantiques (les sèmes comme micro-prédicats associés) qui déterminent l'apparente complexité du marquage syntaxique des formes verbales selon les configurations argumentales/actanciennes et ce, dans les deux principaux paradigmes algonquiens. En d'autres termes, le Chapitre 8 propose une analyse globale et unifiée en termes de diathèse, de voix et d'alignement, de ce que la tradition algonquiniste a édifié sous le nom de système *direct-inverse*.

La Quatrième Partie a adopté une autre perspective sur notre sujet, plus épistémologique, et a tâché de rassembler les enjeux typologiques représentés par les différentes analyses des langues algonquiennes. Nous sommes revenue sur la notion de système *direct-inverse*, à l'origine de notre projet de recherche, dont nous avons tenu à présenter les tenants et les aboutissants, afin de mettre en évidence les écueils de cette notion et les apports de notre analyse (Chapitre 9). Le Chapitre 10 a alors entrepris d'aller au bout de notre analyse, en termes de diathèse, de voix et d'alignement, en explorant, dans la mesure du possible, l'ensemble des manifestations des voix, diathèse et alignement en innu-aimun. Ces données, dont nous avons formulé le bilan au Chapitre 11, ont ainsi corroboré le principe selon lequel le type de référent instanciant les places d'argument est un paramètre déterminant dans le marquage des formes verbales, et que cela entraîne notamment la distinction de différents statuts syntaxiques – que l'on peut traduire, en termes de constituance, comme une distinction de constituants relevant de différents niveaux – selon, toujours, le type de référent instanciant les places d'argument. Cette démarche nous a amenée à formuler de nouvelles hypothèses, que l'on jugera peut-être trop audacieuses mais qui ne sont pas pour autant dénuées d'intérêt, remettant notamment en

question le statut syntaxique des inanimés (Chapitre 11, II.2), qui ne représenteraient jamais des constituants de plus haut niveau. Dans un autre ordre d'idées, nous avons souligné la correspondance frappante entre les morphèmes relevant de la diathèse et, d'une part leur position morphématique relative (marque séquentielle) au sein d'une forme – les marques séquentielles indiqueraient ainsi, d'une manière iconique, différents niveaux de constituance internes au mot –, d'autre part leur valeur parallèle selon le type de constituant qu'ils déterminent (notamment, procès ou substantif), ce qui illustre là encore combien l'enjeu de l'expression de la diathèse est sensible à différents niveaux de constituance (Chapitre 11, III).

Le modèle d'analyse que nous avons établi et justifié au cours de cette thèse place ainsi l'expression de la diathèse au cœur de la morphosyntaxe algonquienne, tous niveaux de constituance confondus. L'expression de la diathèse met en jeu à la fois des paramètres sémantiques et des paramètres syntaxiques, qui déterminent entre autres, pour les formes verbales bivalentes, différents alignements et, d'une manière plus générale, différentes stratégies de marquage des actants selon leur valeur sémantico-référentielle. L'expression de la diathèse, au sein des formes verbales algonquiennes, comprend à la fois les phénomènes de voix et d'alignement et les éventuelles modifications de la diathèse, elle est donc particulièrement riche, et complexe. Au cours de notre analyse, nous avons identifié différents types de morphème de diathèse : ceux qui marquent la voix, jouant au niveau de la promotion/« démotion » des actants en termes de fonctions syntaxiques, certains morphèmes de voix pouvant également être associés à un effet de diathèse régressive (voix passive, voix impersonnelle, démotion du non-agent, antipassif) ; figure aussi parmi ces morphèmes de voix celui qui indique un renversement de l'alignement, à savoir, en innu, le suffixe *-ik^u*. D'autres morphèmes de diathèse indiquent, dans un alignement accusatif, tel trait du non-agent, sans autre spécification (comme le nombre singulier ou pluriel) : trait [LOCUTEUR] pour *-i*, [-LOCUTEUR ; +PERSONNE] pour *-iti*, [-PERSONNE] pour *-a*, non-agent sous-spécifié et qui n'a alors plus accès à la place de 2nd argument pour *-e* (ce dernier morphème est alors glosé en innu comme une « voix neutre », ou non-marquée, par opposition à la voix marquée *-ik^u* indiquant un alignement ergatif). Lorsque l'alignement est ergatif et que l'agent est indéterminé⁹⁰⁴ (agent 'X'), celui-ci est indexé par un morphème de diathèse qui suit le suffixe de voix marquée.

Le modèle de description que nous avons établi et développé pour l'innu-aimun au cours de ce travail propose ainsi une analyse alternative de certains morphèmes, de ceux notamment

⁹⁰⁴ Ce qui est le cas uniquement dans les constructions passives où le 1^{er} argument (non-agent) est une PERSONNE PROPREMENT DITE.

relatifs à l'expression de la diathèse, dont l'interprétation est soit discutée au sein des études algonquinistes, soit laissée de côté avec une étiquette floue sinon hasardeuse. Le Tableau 57 ci-après rassemble les principaux morphèmes concernés, rappelle leur étiquette traditionnelle mise en perspective avec celle que nous proposons, et met ainsi en évidence l'apport et la cohérence de notre modèle pour la description des langues algonquiennes préconisant une appréhension de la morphosyntaxe de ces langues en termes de voix et d'alignement rapportés aux enjeux de l'expression de la diathèse.

Tableau 57 : comparaison de l'analyse traditionnelle des morphèmes relevant de la diathèse avec l'analyse développée dans cette thèse

MORPHÈMES	CONTEXTES D'APPARITION	ANALYSE TRADITIONNELLE	NOUVELLE ANALYSE	APPORTS ET INTÉRÊT DE LA NOUVELLE ANALYSE
-am	Formes verbales bivalentes dont le non-agent est inanimé & formes verbales trivalentes. → PARADIGME INDÉPENDANT : uniquement lorsque l'agent est une non personne ; → PARADIGME DÉPENDANT : dans toutes les configurations argumentales.	' <i>thème sign'</i> ou suffixe appartenant au radical verbal, qui serait caractéristique d'un non-agent inanimé. Alternerait avec les morphèmes -a et -e selon les configurations argumentales et les paradigmes.	Morphème de démotion : indique que le patient n'instancie pas la place de 2 nd argument et est relégué à un niveau de conséquence inférieur où il fonctionne comme complément du verbe spécifiant le sème associé à l'expression du patient.	Donne une interprétation unifiée de ce morphème dans tous ses contextes d'apparition, y compris les constructions applicatives datives où il n'est <i>a priori</i> pas (du moins dans Drapeau 2014) segmenté comme tel. Justifie le fait qu'il soit en distribution complémentaire avec le morphème de voix neutre -e (-a est analysé comme un allomorphe de -am lorsque suivi d'une occlusive) lorsque le non-agent est un inanimé.
-(i)ñ(u)	- sur les noms inanimés lorsqu'ils sont impliqués dans un procès dont l'un des arguments est une non personne ; - sur les formes nominales possessives dont le possesseur est au cas oblique ; - sur les formes verbales indexant un argument au cas oblique.	- marque d' <i>obviatif</i> des inanimés ; - marque de sur- <i>obviatif</i> des animés (dans la forme non-segmentée -(i)ñua) - indice personnel d'un argument <i>obviatif</i> (dans la forme non-segmentée -(i)ñua).	Morphème d'applicatif oblique : intègre à la diathèse un argument au cas oblique.	Donne une interprétation unifiée de ce morphème dans tous ses contextes d'apparition. Clarifie ainsi l'analyse du marquage du cas oblique, qui fait intervenir à la fois un morphème de cas -a et un applicatif oblique -(i)ñ(u) dans certains contextes (substantif désignant un inanimé, forme nominale possessive, forme verbale exprimant l'instanciation d'une place d'argument par un argument au cas oblique).
-e	Formes verbales bivalentes où, dans un alignement de type accusatif, le non-agent est sous-spécifié (inanimé lorsque l'agent est une personne proprement dite, animé au cas oblique lorsque l'agent est une non personne).	- ' <i>thème sign'</i> ou suffixe appartenant au radical verbal, qui serait caractéristique d'un non-agent inanimé. Alternerait avec les morphèmes -am et -a selon les configurations argumentales et les paradigmes. - ' <i>thème sign'</i> des formes verbales bivalentes dont le non-agent est animé (verbes transitifs animés), allomorphe du morphème de « voix directe ».	Morphème de voix neutre : indique que le non-agent d'une base bivalente est sous-spécifié et n'a alors pas accès à la place de 2 nd argument. En ce sens, il peut aussi être considéré comme signalant que l'alignement est de type accusatif.	Donne une interprétation unifiée de ce morphème dans tous ses contextes d'apparition.
-a	Formes verbales bivalentes dans un alignement de type accusatif où le non-agent est une non-personne animée. Formes verbales relationnelles.	- ' <i>thème sign'</i> des formes verbales bivalentes dont le non-agent est animé (verbes transitifs animés), allomorphe du morphème de « voix directe ». OU morphème indexant une 3 ^{ème} personne « objet ».	Morphème indexant un rôle sémantique de non-agent : indique que le non-agent d'une base bivalente est une non personne, ayant alors dans l'énoncé une fonction de 2 nd argument. En ce sens, il peut aussi être considéré comme signalant que l'alignement est de type accusatif. Dans une construction relationnelle, sa position morphématique, plus éloignée de la base verbale (se situant après le morphème de diathèse indiquant l'alignement et après l'applicatif relationnel), fait qu'il ne marque alors pas l'alignement.	Donne une interprétation unifiée de ce morphème dans tous ses contextes d'apparition. Une analyse en termes de rôle sémantique (non-agent) plutôt que de fonction syntaxique (objet) permet notamment de couvrir son occurrence dans les formes verbales relationnelles.
-i, -iti	Formes verbales bivalentes dans un alignement non marqué où le non-agent est une personne proprement dite (1 ^{ère} personne pour -i, 2 ^{ème} personne pour -iti).	-i : ' <i>thème sign'</i> des formes verbales bivalentes impliquant seulement les personnes 1 et 2, allomorphe du morphème de « voix directe » ; -iti : ' <i>thème sign'</i> des formes verbales bivalentes impliquant seulement les personnes 1 et 2, allomorphe du morphème de « voix inverse » ; OU morphèmes indexant une 1 ^{ère} personne (-i) ou une 2 ^{ème} personne (-iti) objet.	Morphème indexant une personne proprement dite dans un rôle sémantique de non-agent : indique que le non-agent (-i) ou une base bivalente est une 1 ^{ère} personne (-i) ou une 2 ^{ème} personne (-iti). L'alignement n'est alors pas spécifiquement marqué. (AU PARADIGME INDÉPENDANT, les indices personnels s'apparentent à celui du possesseur dans les formes nominales possessives, on parlera plutôt de génitif subjectif (agentif) <i>versus</i> objectif (patientif)).	Donne une interprétation unifiée de ces morphèmes dans tous leurs contextes d'apparition. Une analyse en termes de rôle sémantique (non-agent) plutôt que de fonction syntaxique (objet) permet notamment de couvrir leur occurrence dans les formes verbales indépendantes n'impliquant que des personnes proprement dites, où la distinction d'un 1 ^{er} ou d'un 2 nd argument ne semble pas pertinente.
-ik^u	Formes verbales bivalentes indexant plus particulièrement le non-agent, l'agent étant moins spécifié.	' <i>thème sign'</i> des formes verbales bivalentes dont le non-agent est animé (verbes transitifs animés), morphème de « voix inverse ».	Morphème de voix marquée : indique un alignement ergatif selon lequel le non-agent est le 1 ^{er} argument et l'agent le 2 nd argument.	Permet de supprimer le recours à la notion approximative de système direct-inverse et de rapprocher l'analyse de la morphosyntaxe verbale des langues algonquiennes des phénomènes de voix et d'alignement observables dans d'autres langues.

Parmi les apories des descriptions traditionnelles, nous estimons que notre travail résout notamment le problème de l'identification du morphème *-am*, que l'on trouve principalement sur les formes verbales bivalentes dont le non-agent est inanimé, et qui est traditionnellement présenté comme un morphème appartenant à la base verbale, bien que sa présence soit vraisemblablement conditionnée par les configurations actanciennes d'une part, et le paradigme verbal d'autre part, ce qui n'est pas sans lien⁹⁰⁵. Nous analysons ce morphème comme indiquant la démotion du non-agent, qui ne constitue alors plus un argument mais un « complément » du verbe (constituant de niveau inférieur). Notre modèle propose également une analyse du morphème *-in* comme marquant un applicatif oblique ; ce morphème n'est sinon pas segmenté en tant que tel, et les combinaisons de morphèmes au sein desquelles il apparaît alors ne reçoivent pas une étiquette unique et rigoureuse permettant une appréhension claire du phénomène morphosyntaxique auquel il est lié, à savoir le marquage et l'indexation des arguments au cas oblique.

Dans une perspective plus générale, l'analyse en constituants immédiats qui a servi de base à l'établissement de notre modèle fait apparaître une logique structurale de la langue innue selon laquelle des paramètres d'ordre sémantique sont susceptibles d'interagir avec la syntaxe à différents niveaux de constituance. Ces données illustrent ainsi parfaitement le constat qu'il y a « des prédicats à perte de vue », si on garde à l'esprit qu'il s'agit bien ici de prédicats logiques (et non pas de prédicats syntaxiques). D'après ce modèle général abstrait, les systèmes linguistiques fonctionnent autour de l'organisation de prédications imbriquées les unes dans les autres à tous les niveaux de constituance. Ainsi, en se conformant à une analyse en constituants immédiats, et en restant fidèle au principe hockettien selon lequel « la morphologie flexionnelle n'est qu'une question d'intégration ; [il n'y a] aucune raison de tracer une frontière infranchissable entre morphologie et syntaxe » (Lemaréchal, 2022 : 10), nous avons pu rendre compte de la structure pluridimensionnelle de la morphosyntaxe des langues algonquiennes.

⁹⁰⁵ On trouve alors en effet le morphème *-am* sur les formes verbales (de cette sous-classe de verbes) dont la configuration actancielle fait qu'une NON PERSONNE de genre animé agit sur un inanimé (3→Inan) dans le paradigme INDÉPENDANT ; il est également présent sur les formes verbales de cette même sous-classe de verbes dans tout le paradigme DÉPENDANT. Nous avons vu que ces paradigmes se distinguent notamment par une redéfinition des contraintes structurant l'accès des actants au marquage intraverbal (Chapitre 8), d'où cette différence des contextes d'apparition de *-am*.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABRAHAM Werner & Marie Leisiö (éds.), 2006. *Passivization and Typology, Form and function, Typological Studies of Language*, 68. Amsterdam : John Benjamins Publishing Company.
- AGNÈS Sauvane, 2013a. *L'« inverse » et les langues algonquiennes : le cas de l'innu-aimun, variété du continuum cree/innu/naskapi*, mémoire de Master 1, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 96p.
- AGNÈS Sauvane, 2013b. « L'« inverse » en typologie : un problème d'histoire de la linguistique », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, CVIII/1, p. 83-129.
- AGNÈS Sauvane, 2014. *Les langues algonquiennes et la notion d'« inverse » : Étude comparative des paradigmes verbaux transitifs animés du ménomini et de l'innu-aimun, au mode indicatif de l'ordre indépendant*, mémoire de Master 2, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 139p.
- AGNÈS Sauvane, 2021. « Perceptions et variations sur la langue : portrait fragmentaire de l'innu-aimun à travers ses locuteurs et locutrices (Québec) », *Antipodes, Annales de la Fondation Martine Aublet*, disponible sur : <https://doi.org/10.48728/antipodes.210901>.
- AGNÈS Sauvane, à paraître. « Les applicatifs dans une langue à « voix inverse » : le cas de l'innu-aimun, langue algonquienne du Québec », dans *L'applicatif dans les langues. Regards typologiques*, Do-Hurinville, Dao et Petit (éds.), Paris : Éditions de la Société de Linguistique de Paris.
- AISSÉN Judith, 1997. « On the syntax of obviation », *Language*, 73/4, p. 705-750.
- ANDERSON Stephen R., 1984. « On Representations in Morphology Case, Agreement and Inversion in Georgian », *Natural Language & Linguistic Theory*, 2/2, p.157-218.
- AUBIN George F., 1999. « Golden Lake Algonquian : A Look at Some Interesting Data », *Papers of the 30th Algonquian Conference / Actes du 30^{ème} Congrès des Algonquinistes*, David H. Pentland (éd.), Winnipeg : University of Manitoba, p.1-11.
- BARABY Anne-Marie, 1984. *Aspects de la morphologie des flexions verbales du montagnais de Sheshatshit*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 301p.
- BARABY Anne-Marie, 1986. « Flexions verbales dans le montagnais de Sheshatshiu », *Papers of the 17th Algonquian Conference / Actes du 17^{ème} Congrès des Algonquinistes*, William Cowan (éd.), Ottawa : Carleton University, p.1-14.
- BARABY Anne-Marie, 1989. « Changement linguistique dans le dialecte montagnais de natashquan », *Papers of the 20th Algonquian Conference / Actes du 20^{ème} Congrès des Algonquinistes*, William Cowan (éd.), Ottawa : Carleton University, p.17-30.
- BARABY Anne-Marie, 2002. « The process of spelling standardization of Innu-Aimun (Montagnais) », dans *Indigenous language across the community*, B. Burnaby et J. Reyhner (dir.), Flagstaff (Arizona) : Northern Arizona University, p.197-212.
- BARABY Anne-Marie, 2011. *Grammaticographie des langues minoritaires : le cas de l'innu*, thèse de doctorat, Université Laval, Québec.
- BARABY Anne-Marie, 2017. « Imperatives and evidentiality in Innu », dans *Imperatives and Directive strategies*, Daniël Van Olmen & Simone Heinold (éds.), Amsterdam : John Benjamins Publishing Company, p.53-78.

- BÉDARD Rachel, Alan Ford et Marie Andrée Hammond, 1980. « Les rapports morphologiques entre les verbes TI, TA et AI en montagnais », *Papers of the 11th Algonquian Conference / Actes du 11^{ème} Congrès des Algonquistes*, W. Cowan (éd.), Ottawa, Université de Carleton, p. 274-282.
- BEJAR Susana & Milan Rézac, 2009. « Cyclic Agree », *Linguistic Inquiry*, 40/1, p.35-73.
- BENVENISTE Émile, 1966. « Structure des relations de personne dans le verbe », dans *Problèmes de linguistique générale*, 1, chap. XVIII, Paris : Gallimard, p.225-236.
- BERMAN Howard, 1982. « Two Phonological Innovations in Ritwan », *IJAL – International Journal of American Linguistics*, 48, p.412-420.
- BERRENDONNER Alain, 1983. *Cours critique de grammaire générative*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- BIANCHI Valentina, 2005. « On the syntax of personal arguments », *Lingua*, 116, p.2023-2067.
- BIZOS Marcel, 1961 (4^{ème} édition). *Syntaxe grecque*, Paris : Librairie Vuibert.
- BLAIN Eleanor, 1998. « The role of hierarchies and alignment in Direct/Inverse », *Papers of the 29th Algonquian Conference / Actes du 29^{ème} Congrès des Algonquistes*, David H. Pentland (éd.), Winnipeg : University of Manitoba Press, p.43-56.
- BLISS Heather, 2010. « Argument structure, applicatives, and animacy in Blackfoot », *Proceedings of the 13th and 14th Workshop on the Structure and Constituency of Languages of the Americas*, Vancouver : University of British Columbia.
- BLISS Heather & Karen Jesney, 2005. « Resolving hierarchy conflict : local obviation in Blackfoot », *Calgary Working Papers in Linguistics*, 26, p.92-116.
- BLISS Heather, Elizabeth Ritter & Martina Wiltschko, 2014. « A Comparative Analysis of Theme Marking in Blackfoot and Nishnaabemwin », *Papers of the 42nd Algonquian Conference / Actes du 42^{ème} Congrès des Algonquistes*, Valentine J-R. & Macaulay M. (éds.), Albany : SUNY Press, p.10-33.
- BLOOMFIELD Leonard, 1925. « On the Sound-System of Central Algonquian », *Languages*, 1/4, p.130-156.
- BLOOMFIELD Leonard, 1927. « Notes on the Fox Language », *International Journal of American Linguistics*, 4, p.181-219.
- BLOOMFIELD Leonard, 1939. « Menomini Morphophonemics », *Études phonologiques dédiées à la mémoire de N. S. Trubetzkoy* (Travaux du Cercle Linguistique de Prague 8), p.105-115.
- BLOOMFIELD Leonard, 1946. « Algonquian », dans *Linguistic Structures of Native America*, Hoijer et al. (éds.), New York, p. 85-129.
- BLOOMFIELD Leonard, 1955. *Language*, Londres : Henderson & Spalding.
- BLOOMFIELD Leonard, 1958. *Eastern Ojibwa. Grammatical sketch, texts and word lists*. C. Hockett (éd.), Ann Arbor : University of Michigan Press.
- BLOOMFIELD Leonard, 1962. *The Menomini Language*, New Haven : Yale University Press.
- BLOOMFIELD Leonard, 1970. *A Leonard Bloomfield anthology*, C. Hockett (éd.), Londres : Indiana University Press.
- BLOOMFIELD Leonard, 1975. *Menomini Lexicon*, C. Hockett (éd.), Milwaukee : Milwaukee Public Museum Press.

- BRANIGAN Phil & Marguerite MacKenzie, 2002. « Altruism, \bar{A} -Movement, and Object Agreement in Innu-aimûn », *Linguistic Inquiry*, 33/3, p.385-407.
- BRITAIN Julie, 1993. « Two valency-increasing processes in Sheshatshit innu-aimun : applicative and causative formation », mémoire de maîtrise, St John's : University of Newfoundland.
- BRITAIN Julie, 1999. « A Reanalysis of Transitive Animate Theme Signs as Object Agreement : Evidence from Western Naskapi », *Papers of the 30th Algonquian Conference / Actes du 30^{ème} Congrès des Algonquinistes*, David H. Pentland (éd.), Winnipeg : University of Manitoba, p.34-46.
- BROUSSEAU Kevin, 2009. *Les médianes en nehirawewin, dialecte historique du cri-montagnais-naskapi*, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal (UQAM).
- BRUENING Benjamin, 2005. « The Algonquian Inverse is syntactic: binding in Passamaquoddy », manuscrit, University of Delaware.
- BUSZARD-WELCHER Laura, 1997. « Language Use and Language Loss in the Potawatomi Community: A Report on the Potawatomi Language Institute' » », *Papers of the 28th Algonquian Conference / Actes du 28^{ème} Congrès des Algonquinistes*, David Pentland (éd.), Winnipeg : University of Manitoba Press, p.34-43.
- CAMPBELL Lyle, 1997. *American Indian Languages. The Historical Linguistics of Native America*. New York : Oxford University Press.
- CAMPBELL Lyle & Marianne Mithun (éds.), 1979. *The Languages of Native America. Historical and comparative assessment*, Austin, University of Texas Press.
- CAPONE Mathilde, 2013. *Résistances des InnuEs de Pessamit face aux violences systémiques*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 217p.
- CHAREST Paul et Bernard Landry, 2010. *Marchands, pêcheurs et chasseurs-trappeurs acadiens et innus de Natashquan, 1855-1950*, Québec : les éditions GID.
- CLARKE Sandra, 1982. *North-West River (Sheshātshīt) Montagnais : A Grammatical Sketch*, Ottawa : National Museum of Canada.
- CLARKE Sandra & Marguerite MacKenzie, 2005. « Montagnais/Innu-aimun (Algonquian) », dans *Morphology: An International Handbook on Inflection and Word-Formation*, Geert Booij et al. (éds), 2, Berlin : Walter de Gruyter, p.1411-1421.
- CLARKE Sandra & Marguerite MacKenzie, 2007. *Labrador Innu-Aimun: an introduction to the Sheshatshiu dialect*, Department of Linguistics Memorial University of Newfoundland, St John's, 195 p.
- COSTA David. 1994. *The Miami-Illinois language*, Ph. D. dissertation, University of California at Berkeley.
- COOK Clare Elizabeth, 2008. *The syntax and semantics of clause-typing in Plains Cree*, thèse de doctorat, University of British Columbia.
- COTE Margaret, 1984. *Nahkawēwin: Saulteaux (Ojibway dialect of the Plains)*. Regina, SK : Saskatchewan Indian Federated College.
- COWAN William, 1983. « The Development of Suprasegmental Inflections in Montagnais », *International Journal of American Linguistics*, 49, p. 64-71.
- COWAN William, 1985. « A double obviate in Montagnais? », *International Journal of American Linguistics*, 51, p. 379-381.

- CREISSELS Denis, 2016. « Transitivity, valency, and voice », *European Summer School in Linguistic Typology* (Porquerolles, Septembre 2016).
- CUOQ Jean-André, 1891. « Grammaire de la langue algonquienne », Société royale du Canada, Mémoires 9(1) : p. 85-114 ; 10(1) : p. 41-119.
- CYR Danielle, 1988. « L'aspect verbal du montagnais en propositions complexes », *Actes des journées de linguistique 1988*, Québec, AEDILL.
- CYR Danielle, 1989. « An Outline of Grammar and Semantics of Aspect in Montagnais », dans *Proceedings of the Second Scandinavian Symposium on Aspectology*, L-G. Larsson (dir.), Uppsala (Suède), Acta Universitatis Upsaliensis.
- CYR Danielle, 1990. *Approche typologique du système aspectuel montagnais, de la morphologie à la pragmatique*, thèse de doctorat, Sainte-Foy, Université de Laval, manuscrit.
- CYR Danielle, 1992. « La langue montagnaise : grammaire et ethnographie », *Les langues autochtones du Québec*, Maurais (dir.), Québec : Les Publications du Québec.
- DAHLSTROM Amy, 1991. *Plains Cree Morphosyntax*. New York : Garland.
- DAHLSTROM Amy, 1989. « Morphological Change in Plains Cree verb inflection », *Folia Linguistica Historica*, IX/2, p. 59-71.
- DELANCEY Scott, 1981. « An interpretation of split ergativity and related patterns », *Language*, 57/3, p. 626-657.
- DÉCHÂINE Rose-Marie, 1999. « What Algonquian Morphology is Really Like : Hockett Revisited », *Papers from the Workshop on Structure and Constituency in Native American Languages*, MIT Occasional Papers in Linguistics 17, 25-72.
- DENNY, J. Peter, 1983. « Semantics of abstract finals in Algonquian transitive inanimate verbs », *The Canadian journal of linguistics*, 28/2, p.133-148.
- DENNY, J. Peter, 1984. « Semantic verb classes and abstract finals », *Papers of the 15th Algonquian Conference / Actes du 15^{ème} Congrès des Algonquinistes*, William Cowan (éd.), Ottawa : Carleton University, p.241-271.
- DENNY J. Peter et Josée Mailhot 1976. « The Semantics of Certain Abstract Elements in the Algonquian Verb », *International Journal of American Linguistics*, 42/2, p.91-98.
- DIK Simon C., 1989-1997. *The Theory of functional grammar, Part I & II*. Berlin : Mouton de Gruyter.
- DO HURINVILLE, Danh-Thành, Huy Linh Dao & Annie Riolland (dir.), 2020. *De la transcatégorialité dans les langues*, Paris : Éditions de la Société de Linguistique de Paris.
- DRAPEAU Lynn, 1981. « T-palatalization : an incipient change in Montagnais phonology », *International Journal of American Linguistics*, 47/4, p. 342-344.
- DRAPEAU Lynn, 1983. « L'allomorphie des radicaux TA en montagnais », *Papers of the 14th Algonquian Conference / Actes du 14^{ème} Congrès des Algonquinistes*, W. Cowan (éd.), Ottawa, Carleton University, p. 269-280.
- DRAPEAU Lynn, 1985. « Le développement de l'écrit en montagnais », *Recherches amérindiennes au Québec*, 15/3, p. 96-101.

- DRAPEAU Lynn, 1986. « Social Correlates of Phonological Innovations in Montagnais », communication présentée au *Symposium on Linguistic Variability on the Northern Plains*, Winnipeg.
- DRAPEAU Lynn, 1991. *Dictionnaire montagnais-français*, Sillery (Québec) : Presses de l'Université du Québec, 904 p.
- DRAPEAU Lynn, 2011a. « Impersonals in Innu », dans *Impersonals*, Andrej Malchukov & Anna Siewierska (ré-éd.), Amsterdam : John Benjamins, p.489-516.
- DRAPEAU Lynn (dir.), 2011b. *Les langues autochtones du Québec, Un patrimoine en danger*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- DRAPEAU Lynn, 2012. « Passives in Innu », *International Journal of American Linguistics*, 72/2, p.175-201.
- DRAPEAU Lynn, 2014. *Grammaire de la langue innue*, Québec, Presse de l'Université du Québec.
- DRAPEAU Lynn, 2015. « A Generalized Applicative in Innu », *Papers of the 43rd Algonquian Conference / Actes du 43^{ème} Congrès des Algonquistes*, M. Macaulay et al. (éds.), New-York : SUNY Press, p.58-71.
- DRAPEAU Lynn, 2017. « Innu (Algonquian) », dans *The Oxford Handbook of Polysynthesis*, M. Fortescue et al. (éds), Oxford : Oxford University Press, p.560-587.
- DRAPEAU Lynn et Renée Lambert-Brétière, 2011. « Verbal classifiers in Innu », *Anthropological linguistics*, 53/4, p.293-322.
- DRAPEAU Lynn et Renée Lambert-Brétière, 2012. « From preverbs to sequence markers : Clause chaining in Innu », *Syntaxe of the World's languages 5*, 1-4 octobre, Dubrovnik.
- DRAPEAU Lynn et Renée Lambert-Brétière, 2016. « Insubordination in Innu », *Papers of the 44th Algonquian Conference / Actes du 44^{ème} Congrès des Algonquistes*, M. Macaulay et al. (éds.), New-York : SUNY Press, p. 197-210.
- DRYER Matthew, 1991. « Subject and inverse in Kutenai », *Papers from the American Indian Language Conference*, J. Radden (éd.), p. 183-202.
- DRYER Matthew, 1992. « A comparison of the obviation systems of Kutenai and Algonquian », in *Papers of the 23rd Algonquian Conference / Actes du 23^{ème} Congrès des Algonquistes*, W. Cowan (éd.), Ottawa, Carleton University, p. 119-163.
- DUMÉZIL Georges, 1931. *La langue des Oubykhs*, Paris : Honoré Champion.
- DUMÉZIL Georges, 1975. *Le verbe oubykh, études descriptives et comparatives*, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nouvelle série, 1.
- DUVAL Marc, 2017. *Les marques du scénario modal : Études contrastives*, Limoges : Lambert-Lucas.
- FABVRE Bonaventure, 1970. *Racines montagnaises, compilées à Tadoussac avant 1695 par le père Bonaventure Fabvre, jésuite*, Centre d'études nordiques (transcription et édition Angers & McNulty), Québec : Université Laval, 387p.
- FORD Alan, 1979. « À propos de l'ordre des constituants en montagnais », *Linguistique Amérindienne 1, syntaxe algonquienne*, p. 75-86.
- FORD Alan, 1981. « L'obviation en montagnais », *Linguistique Amérindienne 2, études algonquiennes*, L. Drapeau (éd.), 16, p. 165-82.

- FORD Alan, Lynn Drapeau & Micheline Noreau-Hébert, 1980. « Phonologie et morphologie des flexions : rapport préliminaire sur la dialectologie des parlers cri-montagnais du Québec, première partie », *Cahier de linguistique*, 10, p.85-118.
- FRANTZ Donald, 1971. *Toward a Generative Grammar of Blackfoot*. Norman : Summer Institute of Linguistics.
- FRANTZ Donald, 1996. « Person Indexing in Blackfoot », *International Journal of American Linguistics*, 32/1, p. 50-58
- FRAWLEY William J. (éd.), 2003. *International Encyclopedia of Linguistics*, 2nd édition, New York : Oxford University Press.
- FRENETTE Pierre & Dorothée Picard, Jean-Marie Bacon, et al., 2002. *Pessamiulnuat utipatshimunnau mak utilnu-aitunuau : Histoire et culture innues de Betsiamites*, Tadoussac : Les Presses du Nord.
- FUCHS Catherine, 1987. « Les relatives et la construction de l'interprétation », *Langages*, 88, p.95-127.
- FUCHS Catherine, 2008. « Linguistique française et cognition », *Colloque Mondial de Linguistique Française*, juillet 2008, Paris.
- GEARY James A., 1945. « The Changed Conjunct Verb (without -ni) in Fox », *International Journal of American Linguistics*, 11/3, p.169-181.
- GILSTRAP Roger, 1978. *Algonquin dialect relationships in northwestern Quebec*, National Museum of Man Mercury Series, Canadian Ethnology Service Paper No. 44, Ottawa : National Museums of Canada.
- GIVÓN Talmy (éd.), 1994. *Voice and Inversion*. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing Company.
- GLEASON H. A., 1969. *Introduction à la linguistique*, Paris, Larousse.
- GODDARD Ives, 1967a. « Notes on the Genetic Classification of Algonquian Languages », *Contribution to Anthropology Linguistics I (Algonquian)*, A. D. DeBlois (éd.), National Museum of Canada Bulletin 214 : Ottawa, p.7-12.
- GODDARD Ives, 1967b. « The Algonquian independant indicative », *Contribution to Anthropology Linguistics I (Algonquian)*, A. D. DeBlois (éd.), National Museum of Canada Bulletin 214 : Ottawa, p.66-106.
- GODDARD Ives, 1969. *Delaware verbal morphology : A descriptive and comparative study*, thèse de doctorat, Harvard.
- GODDARD Ives, 1974a. « An outline of the historical phonology of Arapaho and Atsina », *International Journal of American Linguistics*, 40, p.102-116.
- GODDARD Ives, 1974b. « Remarks on the Algonquian independent indicative », *International Journal of American Linguistics*, 40, p.317-327.
- GODDARD Yves, 1978a. « Central Algonquian Languages », *Handbook of North American Indians*, 15.
- GODDARD Yves, 1978b. « Languages », *Handbook of North American Indians*, 17.
- GODDARD Ives, 1979a. « Comparative Algonquian », *The Languages of Native America*, Lyle Campbell & Marianne Mithun (éd.), Austin : University of Texas, p.70-132.

- GODDARD Ives, 1979b. *Delaware Verbal Morphology : A Descriptive and Comparative Study*. New York/London : Garland.
- GODDARD Ives, 1990. « Primary and Secondary Stem Derivation in Algonquian », *International Journal of American Linguistics*, 56/4, p.449-483.
- GODDARD Ives, 1994. « The west-to-east cline in Algonquian dialectology », *Papers of the 25th Algonquian Conference / Actes du 25^{ème} Congrès des Algonquinistes*, William Cowan (éd.), Ottawa : Carleton University, p.187-211.
- GODDARD Ives, 1996. *Handbook of North American Indians*, vol.17 « Languages », Washington D.C. : Smithsonian Institution.
- GODDARD Ives, 2001. « Grammatical Gender in Algonquian », *Papers of the 33rd Algonquian Conference / Actes du 33^{ème} Congrès des Algonquinistes*, H.C Wolfart (éd.), Winnipeg : University of Manitoba, p.195-231.
- GODDARD Ives, 2003. « Reconstructing the history of the demonstrative pronouns of Algonquian », dans *Essays in Algonquian, Catawban and Siouan Linguistics in Memory of Frank T. Siebert, Jr.*, Blair A. Rudes & David J. Costa (éd.), Winnipeg : Algonquian and Iroquoian Linguistics Memoir 16, p.37-102.
- GODDARD Ives, 2006. « The Proto-Algonquian negative and its descendants », *Papers of the 37th Algonquian Conference / Actes du 37^{ème} Congrès des Algonquinistes*, H.C Wolfart (éd.), Winnipeg : University of Manitoba, p.161-208.
- GODDARD Ives, 2007. « Reconstruction and History of the Independent Indicative », *Papers of the 38th Algonquian Conference / Actes du 38^{ème} Congrès des Algonquinistes*, H.C Wolfart (éd.), Winnipeg, p.207-271.
- GOLLA Victor, 2007. « North America », dans *Encyclopedia of the world's endangered languages*, C. Moseley (éd.), Londres, Routledge, p. 1-96.
- GOYETTE Stéphane, 2021. « Mens algonquiana in lingua gallica : l'obviatif en français métis », *53rd Algonquian Conference / 53^{ème} Congrès des Algonquinistes* (communication), octobre 2021 (distanciel).
- GREENBERG Joseph H., 1963. « Some universals of grammar with particular reference to the order of meaningful elements. », dans *Universals of Grammar*, J.H Greenberg (éd.), Cambridge (Massachusetts) : MIT Press, p.73-113.
- GREENBERG Joseph H., 1966. *Language Universals, With Special Reference to Feature Hierarchies*, La Hague : Mouton de Gruyter.
- GUILLAUME Antoine, 2009. « Hierarchical agreement and split intransitivity in Reyesano », *International Journal of American Linguistics*, 75/1, p. 29-48.
- GUSTAFSON Holly, 1999. « A Language on the Border : Identifying Nipmuck », *Papers of the 30th Algonquian Conference / Actes du 30^{ème} Congrès des Algonquinistes*, David H. Pentland (éd.), Winnipeg : University of Manitoba, p. 122-128.
- HAGÈGE Claude, 1982. *La structure des langues*, Paris, PUF.
- HARRIS Alice, 1982. « Georgian and the Unaccusative Hypothesis », *Language*, 58/2, p.290-306.
- HARRIS Alice, 1987. « Alignment typology and diachronic change », *Language Typology 1987. Systematic Balance in Language, Papers from the Linguistic typology symposium, Berkeley, 1-3 December 1987*, Winfred P. Lehmann (éd.), p.67-90.

- HAUDE Katharina, 2006. *A Grammar of Movima*, Zetten (NL), Drukkerij Manta.
- HAUDRY Jean, 2017. *L'indo-européen*, reprise fac-similé 3^{ème} éd. (1994) coll. « Que sais-je ? » (Paris : PUF), Limoges : Lambert-Lucas.
- HAUGEN Einar, 1972. « Dialect, language, nation », *Sociolinguistique*, p.97-111.
- HENRI Agnès, 2011. *Le sungwadia. Éléments de description d'une langue du Vanuatu*, Louvain : Peeters.
- HEWSON John, 1987. « Are Algonquian languages ergative ? », *Papers of the 18th Algonquian Conference / Actes du 18^{ème} Congrès des Algonquinistes*, William Cowan (éd.), Ottawa : Carleton University, p. 147-153.
- HEWSON John, 1991. « Person hierarchies in Algonkian and Inuktitut », *Linguistics*, 29/5, p. 861-875.
- HEWSON John, 1993. « A Computer-Generated Dictionary of Proto-Algonquian », *Canadian Ethnology Service : Mercury Series Papers*, 125, Ottawa : Canadian Museum of Civilization.
- HEWSON John, 2001. « The comparative method applied to Amerindian: The reconstruction of Proto-Algonkian », dans *History of the Language Sciences: an international handbook on the evolution of the study of language from the beginnings to the present*, Auroux, Koerner, Niederehe (éds), vol.2, Berlin: de Gruyter, p.1095-2005.
- HOCKETT Charles F, 1939. « Potawatomi Syntax », *Language*, 15/4, p. 235-248.
- HOCKETT Charles F., 1948. « Implications of Bloomfield's Algonquian studies », *Language*, 24, p.117-131.
- HOCKETT Charles F., 1956. « Central Algonquian /t/ and /c/ », *International Journal of American Linguistics*, 22, p.202-207.
- HOCKETT Charles F., 1958. *A course in modern linguistics*, New-York : Macmillan.
- HOCKETT Charles F., 1966. « What Algonquian is really like », *International Journal of American Linguistics*, 32/1, p. 59-73.
- HOWSE Joseph, 1844. *A grammar of the Cree language ; with which is combined an analysis of the Chippeway dialect*, J.G.F. & J. Rivington : Londres.
- JACQUES Guillaume, 2013. « The sound change *s > n in Arapaho », *Folia Linguistica Historica*, 34/1, p.43-58.
- JACQUES Guillaume & Anton Antonov, 2014. « Direct/Inverse Systems », *Language and Linguistics Compass*, John Wiley & Sons Ltd, 8/7, p.301-318.
- JACQUES Guillaume & Anton Antonov, 2016. « The direction(s) of analogical change in direct/inverse systems », manuscrit.
- JELINEK E. & R. A. Demers, 1983. « The agent hierarchy and voice in some Coast Salish languages », *International Journal of American Linguistics*, 49/2, p. 167-185.
- JOHNSON Meredith & Bryan Rosen, 2017. « The Syntax of Medial Incorporation and Concrete Finals in Menominee », *Papers of the 46th Algonquian Conference / Actes du 46^{ème} Congrès des Algonquinistes*, Monica Macaulay & Margareth Noodin (éds.), East Lansing : Michigan State University Press, p.101-122.
- JOLLEY Catherine, 1982. « On the Plains Cree passive : An analysis of syntactic and lexical rules. *Ohio State Working Papers in Linguistics*, 26, p. 1-33.

- JOLLEY Catherine, 1983. « Algonquian person hierarchy : morphosyntactic or semantic ? », *Papers of the 14th Algonquian Conference / Actes du 14^{ème} congrès des Algonquinistes*, W. Cowan (éd.), Ottawa, Carleton University, p. 281-291.
- JUNKER Marie-Odile, 2002. « Les hiérarchies de personnes du discours dans les langues : JE > TU n'existe pas », dans John Jensen & Gerard Van Herck (éds), *CLA Annual Conference Proceedings/Actes du Congrès de l'ACL*, p.59-74.
- JUNKER Marie-Odile, 2003a. « La grammaire des relations : constructions possessives et obviation en cri de l'est », dans Sophie Burelle & Stanca Somesfalean (éds), *CLA Annual Conference Proceedings/Actes du Congrès de l'ACL*, p.145-155.
- JUNKER Marie-Odile, 2003b. « East Cree Relational Verbs », *IJAL*, 69/3, p.307-329.
- JUNKER Marie-Odile, 2003c. « East Cree Dependent Nouns and Disjoint Reference », *Algonquian & Iroquoian Linguistics*, 28/1, p.11-13.
- JUNKER Marie-Odile, 2004. « Focus, Obviation and Word Order in East Cree », *Lingua*, 114, p.345-365.
- JUNKER Marie-Odile, 2011. « Debunking the I above YOU illusion », *LIAMES - Línguas Indígenas Americanas*, 11, p.35-50.
- JUNKER Marie-Odile, Yvette Mollen & Hélène St-Onge, 2011. *Innu-aimitutau ! Manuel de conversation de l'innu*, Institut Tshakapesh.
- JUNKER Marie-Odile & Ida Toivonen, 2015. « East Cree Ghost Participants », dans Miriam Butt & Tracy Holloway King (éds), *Proceedings of LFG15*, Standford University : Center for the Study of Language and Information (CSLI) Publications, p.124-144.
- KASPER Corinne, 2020. « Revisiting the Potawatomi é- preverb », communication présentée au 52^{ème} Congrès des Algonquinistes/52nd Algonquian Conference, University of Wisconsin-Madison (en distanciel).
- KLAIMAN M.H, 1992. « Inverse languages », *Lingua*, 88, p. 227-261.
- KLEIBER Georges et Hélène Vassiliadou, 2012. « Histoire(s) de personnes : Qui est je ? Qui est tu ? Qui est il ? », *Les Cahiers philosophiques de Strasbourg*, 31, disponible sur : <http://journals.openedition.org/cps/2216>.
- LACHAPELLE Magali, 2008. *Le rôle de la catégorisation dans l'utilisation des médianes dans le verbe innu*, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
- LAUNEY Michel, 1994. *Une grammaire omniprédicative : essais sur la morphosyntaxe du nahuatl classique*, Paris, CNRS Éditions.
- LAURE Pierre-Michel, 1988. *Apparat français-montagnais*, texte présenté et annoté par D. Cooter, Collection « Tekouerimat », Syllery (Québec) : Presses de l'Université du Québec, 767 p.
- LAZARD Gilbert, 1994. *L'Actance*, Paris, PUF.
- LEMARÉCHAL Alain, 1983. « Pour une révision de la notion de transitivité », *La Linguistique*, 19/1, p.95-118.
- LEMARÉCHAL Alain, 1989. *Les parties du discours*, Paris : PUF.
- LEMARÉCHAL Alain, 1991a. *Problèmes de sémantique et de syntaxe en palau*, Paris : CNRS.
- LEMARÉCHAL Alain, 1991b. « Transitivité et théories linguistiques : modèles transitivistes contre modèles intransitivistes ? », *Linx*, 24, p.67-94.

- LEMARÉCHAL Alain, 1992. « Extension possible de la notion d'orientation aux subordinées complétives et à leurs équivalents », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, LVII/1, p.1-35.
- LEMARÉCHAL Alain, 1993. « Pluriel, animéité et référentialité en palau », *Faits de langues*, 2/1993, p.169-177.
- LEMARÉCHAL Alain, 1994. « Parties du discours et marques superposées, synthèse et perspectives », *LALIES*, 14, p.57-134.
- LEMARÉCHAL Alain, 1995. « Actants ou arguments ? », *Lucien Tesnière aujourd'hui : actes du Colloque international CNRS URA 1164*, p.165-174.
- LEMARÉCHAL Alain, 1997. *Zéro(s)*. Paris : PUF.
- LEMARÉCHAL Alain, 1998a. *Études de morphologie en f(x, ...)*, Louvain : Peeters.
- LEMARÉCHAL Alain, 1998b. « Théories de la transitivité ou théories de la valence : le problème des applicatifs. », *La Transitivité*, André Rousseau (éd.), Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, p.203-218.
- LEMARÉCHAL Alain, 2011. « « Être » et « avoir » à travers les langues : typologie et théorisation », *LALIES*, 31, p.179-217.
- LEMARÉCHAL Alain, 2013. « Diversité des langues, typologie linguistique et abstraction », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, I, p.21-41.
- LEMARÉCHAL Alain, 2014. « Typologie de la complémentation : la linguistique de la diversité des langues prise entre ethnocentrisme et abstraction », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, CIX/1, p.1-87.
- LEMARÉCHAL Alain, 2015. « Systèmes protase-apodose hypothétiques : 'parataxe' et marques segmentales susceptibles d'être associées aux systèmes hypothétiques. Du bon usage des langues isolantes en syntaxe », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, CX/1, p.51-114.
- LEMARÉCHAL Alain, 2018. « La déixis et l'anaphore comme prédicats de position », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, CXIII/1, p.409-415.
- LEMARÉCHAL Alain, 2022. « “Des prédicats à perte de vue...” (Ryle 1933) : pour quoi faire ? Ethnocentrisme et tabous », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*.
- LEMARÉCHAL Alain, à paraître. « Les applicatifs, un enjeu pour une linguistique de la diversité des langues », dans *L'applicatif dans les langues. Regards typologiques*, Do-Hurinville, Dao et Petit (éds), Paris : Éditions de la Société de Linguistique de Paris.
- LEMARÉCHAL Alain & Lin Xiao, 2020. « Polycatégorialité, transcatégorialité, grammaticalisation et ethnocentrisme (exemples en mandarin contemporain) », dans *De la transcatégorialité dans les langues*, Do Hurinville, Dao & Rialland (dir.), p.89-130.
- LEMOINE Georges, 1901. *Dictionnaire français-montagnais, Grammaire montagnaise*. Boston : W.B. et P. Cabot, 63 p.
- LEWIS M. Paul (éd), 2009. *Ethnologue, Languages of the World*, 16^{ème} édition, SIL International, 1248 p.
- LOCHBIHLER Bethany, 2007. « The Inverse System in Ojibwe : a Comparison with the Person-Case Constraint », *Actes du congrès annuel de l'Association canadienne de linguistique*, Milica Radisic (éd).

- LOCHBIHLER Bethany, 2012. *Aspects of argument licensing*, thèse de doctorat, McGill University.
- LOIS Ximena & Valentina Vapnarksy (éds), 2006. *Lexical Categories and Root Classes in Amerindian Languages*, Peter Lang : Bern.
- LOUIE Meagan, 2008. *Atemporal anchoring of individuals, events and sub-events in Blackfoot : consequences for the syntax-semantic interface*, mémoire de master, University of Toronto.
- LYONS John, 1977. *Semantics I-II*, Cambridge : Cambridge University Press.
- MACAULAY Monica, 2000. « Obviative marking in Ergative contexts : the Case of Karuk 'in », *International Journal of American Linguistics*, 66/4, p.464-498.
- MACHADO ESTEVAM Adriana & Jimena Terraza, 2017. « Applying Cognitive Linguistics to Algonquian languages : understanding and teaching obviation », *Online Proceedings of UK-CLA Meetings*, 4, p.69-87.
- MALCHUKOV Andej, Martin Haspelmath & Bernard Comrie, 2007. « Ditransitive Constructions : a typological overview », manuscrit.
- MACKENZIE Marguerite E., 1980. *Towards a dialectology of Cree-Montagnais-Naskapi*, thèse de doctorat, Université de Toronto.
- MACKENZIE Marguerite & Sandra Clarke, 1981. « Dialect relations in Cree/Montagnais/Naskapi. Verb paradigms », *Recherches linguistiques à Montréal*, 16.
- MAILHOT José, 1974. « La géographie : noyau du savoir montagnais sur l'environnement physique », *Papers of the 6th Algonquian Conference/Actes du 6^{ème} Congrès des Algonquinistes*, William Cowan (éd.), University of Ottawa Press, p.85-100.
- MAILHOT José, 1983. « À moins d'être son Esquimau, on est toujours le Naskapi de quelqu'un », *Recherches amérindiennes au Québec*, 13/2, p.384-418.
- MAILHOT José, 1986. « Beyond Everyone's Horizon Stands the Naskapi », *Ethnohistory*, 33/4, p.384-418.
- MAILHOT José, 1993. *Au pays des Innus. Les gens de Sheshatshit*, Recherches amérindiennes au Québec, Montréal.
- MAILHOT José, 1997. *Pour une orthographe unique de la langue innue*, Sept-Îles : ICEM.
- MAILHOT José et Kateri Lescop, 1977. *Lexique montagnais-français du dialecte de Schefferville, Sept-îles et Maliotenam*, Québec : Ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 429p.
- MALTAIS-LANDRY Aude, 2014. *Récits de Nutashquan, la création d'une réserve indienne en territoire innu*, mémoire comme exigence partielle au titre de maîtrise ès Arts (Histoire), Université de Concordia.
- MARTIN Pierre, 1977. « À propos de la longueur phonologique des voyelles en montagnais », *La linguistique*, 13/1, p.111-133.
- MARTIN Pierre, 1980. « Des tons en montagnais ? », *Cahiers de linguistique de l'Université du Québec à Montréal*, 10, p. 175-194.
- MARTIN Pierre, 1982a. « L'obviatif en montagnais », *La Linguistique*, 18/1, p.145-149.
- MARTIN Pierre, 1982b. « Le système verbal montagnais : le noyau lexical et les déterminants personnels », *Langue et Linguistique*, 8/1, p. 203-239.

- MARTIN Pierre, 1983. « Le système verbal montagnais : 2. Les Modalités », *Langue et Linguistique*, 9, p. 177-201.
- MARTIN Pierre, 1991. *Le Montagnais. Langue algonquienne du Québec*, Paris, Peeters.
- MAURAS Jacques, 1992. *Les langues autochtones du Québec*, Québec : Publications du Québec.
- MAURO Christophe, 2018. *Le statut de la troisième personne en inuktitut*, mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en linguistique, Université du Québec à Montréal (UQAM), Montréal.
- MCNULTY Gérard E., 1971. *Petite grammaire du parler montagnais en ts-n*, Québec : Université Laval, Centre d'études nordiques, 99p.
- MCNULTY Gérard E. & Marie-Jeanne Basile, 1981. *Lexique montagnais-français du parler de Mingan*, Québec : Université Laval, Centre d'études nordiques, 53p.
- MICHELSON Truman, 1912. « Preliminary report of the linguistic classification of Algonquian tribes », *Bureau of American Ethnology Annual Report*, 28, p.221-290.
- MICHELSON Truman, 1935. « Phonetic Shifts in Algonquian Languages », *International Journal of American Linguistics*, 8 : 3/4, p.131-171.
- MICHELSON Truman, 1939. *Linguistic classification of Cree and Montagnais-Naskapi dialects*, Bureau of American Ethnology, Bulletin 123, p.69-95.
- MITHUN Marianne, 2009. *The Languages of Native North America*, Cambridge : Cambridge University Press.
- MUEHLBAUER Jeffrey, 2001. « Kâ-yôskâtahk ôma nêhiyawêwin : The representation of Intentionality in Plains Cree », B.A., The University of Wisconsin.
- MUEHLBAUER Jeffrey, 2012. « The relation of switch-reference, animacy, and obviation in Plains Cree », *International Journal of American Linguistics*, 78/2, p.203-238.
- MULDREW Aandeg, 2022. « Understanding the e-conjunct in Northwestern Ojibwe », communication présentée au 54^{ème} Congrès des Algonquinistes / 54th Algonquian Conference, Boulder : University of Colorado.
- NICHOLS John, 1980. *Ojibwe morphology*, thèse de doctorat, Harvard.
- NICHOLS Johanna, 1986. « Head-marking and dependent-marking grammar », *Language*, 62/1, p. 56-119.
- NICHOLS Johanna, 1990. « Some preconditions and typical traits of the stative-active language type (with reference to Proto-Indo_Européen) », *Current Issues in Linguistic Theory*, 67, p.95-113.
- NICHOLS Lynn, 2001. « The syntactic basis of referential hierarchy phenomena : Clues from languages with and without morphological case », *Lingua*, 111/4-7, p. 515-537.
- O'MEARA John D. W., 1990. *Delaware Stem Morphology*, thèse de doctorat, McGill University.
- UDIN Anne-Sophie et Lynn Drapeau, 1993. « Langue et identité ethnique dans une communauté montagnaise bilingue », *Revue québécoise de linguistique*, 22/2, p.75-92.
- OXFORD William, 2010. « Nominal predication and verbal morphology in innu-aimun », *UBCWLP*, 30p.

- OXFORD William, 2011. « The syntax of Innu-aimun locatives », *Proceedings of WSCLA*, 16, p.135-150.
- OXFORD William, 2014. *Microparameters of agreement : A diachronique perspective on Algonquian Verb Inflection*, thèse de doctorat, University of Toronto.
- OXFORD William, 2017a. « Inverse Marking as Impoverishment », *Proceedings of the 34th West Coast Conference on Formal Linguistics*, Aa. Kaplan et al. (éds.), Sommerville, p.413-422.
- OXFORD William, 2017b. « Algonquian grammar myths », *Toronto Working Papers in Linguistics*, 39.
- OXFORD William, 2017c. « The patterning of Algonquian theme signs », manuscrit non publié du 3 avril 2017.
- OXFORD William, 2018. « What's the inverse of an inverse ? Transitive constructions in Algonquian and Austronesian », *Proceedings of the 2018 annual conference of the Canadian Linguistic Association*.
- OXFORD William, 2020a. « Algonquian Languages », dans *The Routledge Handbook of North American Languages*, Daniel Siddiqi & al. (éds.), London : Routledge, p.504-523.
- OXFORD William, 2020b. « Direct, inverse, and neutral : Refining the description of Algonquian transitive verb forms », communication au 52^{ème} Congrès des Algonquistes / 52nd Algonquian Conference, Madison : University of Wisconsin-Madison (distanciel).
- OXFORD William, 2021. « The meaning of -w », communication au 53^{ème} Congrès des Algonquistes / 53rd Algonquian Conference, Ottawa : Carleton University (distanciel).
- OXFORD William & Peter Grishin, 2022. « Patterns of portmanteau robustness across Algonquian », communication au 54^{ème} Congrès des Algonquistes / 54th Algonquian Conference, Boulder : University of Colorado (handout).
- PENTLAND David H., 1977. « Proto-Algonquian *št », *International Journal of American Linguistics*, 43/3, p.225-226.
- PENTLAND David H., 1979. *Algonquian historical phonology*, thèse de doctorat, University of Toronto.
- PENTLAND David H., 1988. « The Demonstrative Pronouns of Proto-Algonquian », *International Journal of American Linguistics*, 54/3, p.309-330.
- PENTLAND David H., 1991. « Mahican historical phonology », dans *Schmik's Mahican Dictionary*, Carl Mashtay (éd.), Philadelphia : American Philosophical Society, p.15-27.
- PENTLAND David H., 1998. « Initial *s > n in Arapaho-Atsina », *Diachronica*, 15, p.309–321.
- PENTLAND David H., 1999. « The morphology of the Algonquian independent order », *Papers of the 30th Algonquian Conference / Actes du 30^{ème} Congrès des Algonquistes*, D. H. Pentland (éd.), Winnipeg : University of Manitoba, p.222-266.
- PIGGOTT Glyne L., 1979. « Verb classification in Ojibwa », *Recherches linguistiques à Montréal / Montréal working papers in linguistics*, 12, p.149-186.
- PIGGOTT Glyne L., 1989. « Argument structure and the morphology of the Ojibwa verb », dans *Theoretical perspectives in native American languages*, D. Gerdts & K. Michelson (éds.), New York : SUNY Press.

- PIRIYAWIBOON Nattaya, 2007. « Algonquian Obviation Reanalysis », *Proceedings of the 2007 annual conference of the Canadian Linguistic Association*, disponible sur : <http://homes.chass.utoronto.ca/~cla-acl/actes2007/Piriyawiboon.pdf>.
- PROULX Paul, 1980a. « The linguistic evidence on Algonquian prehistory », *Anthropological linguistics*, 22, p. 1-21.
- PROULX Paul, 1980b. « The subordinative order of Proto-Algonquian », *International Journal of American Linguistics*, 46, p. 289-300.
- PROULX Paul, 1982. « The origin of the absolute verbs of the Algonquian independent order », *International Journal of American Linguistics*, 48, p. 394-411.
- PROULX Paul, 1984a. « Algonquian objective verbs », *International Journal of American Linguistics*, 51/1, p. 59-93.
- PROULX Paul, 1984b. « Two Models of Algonquian Linguistic Prehistory : Diffusion versus Genetic Subgrouping », *Anthropological Linguistics*, 6/4, p. 393-434.
- PROULX Paul, 1990. « Proto-Algonquian verb inflection », *Kansas Working Papers in Linguistics*, 15/2, p. 100-145.
- PROULX Paul, 2003. « The Evidence on Algonquian Genetic Grouping : A Matter of Relative Chronology », *Anthropological Linguistics*, 45/2, p.201-225.
- PROULX Paul, 2005. « Reduplication in Proto-Algonquian and Proto-Central-Algonquian », *International Journal of American Linguistics*, 71, p.193-214.
- QUEIXALÓS Francesc, 2011. « Un nouveau monde de langues », dans *Dictionnaire des langues*, Bonvini, Busuttil & Peyraube (Dir.), Paris : PUF, p. 1329-1335.
- QUINE Willard Van, 1960. *Word and Object* (Trad. fr. *Le mot et la chose*, Flammarion, 1977).
- QUINN Conor McDonough, 2006. *Referential-Access Dependency in Penobscot*, thèse de doctorat, Harvard University.
- RHODES Richard, 1976. *The morphosyntax of the Central Ojibwa verb*, thèse de doctorat, University of Michigan.
- RHODES Richard, 1990. « Obviation, Inversion, and Topic Rank in Ojibwa », *Proceedings of the Sixteenth Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society: Special Session on General Topics in American Indian Linguistics*, p. 101-115.
- RHODES Richard, 1991. « On the passive in Ojibwa », *Papers of the 22nd Algonquian Conference / Actes du 22^{ème} Congrès des Algonquinistes*, W. Cowan (éd.), Ottawa, Carleton University, p. 307-319.
- RHODES Richard, 1994. « Agency, inversion, and thematic alignment in Ojibwe », *BLS*, 20, p. 431-446.
- ROSE Françoise, 2003. « Le marquage des personnes en émérillon (Tupi-Guarani) : un système d'accord hiérarchique », *Faits de Langues*, 21/2, p. 107-120.
- ROSE Françoise, 2011. *Grammaire de l'émérillon teko, une langue tupi-guarani de Guyane française*, Paris, Peeters.
- RYLE Gilbert, 1933. « Imaginary objects », *Proceedings of the Aristotelian Society*, suppl. vol. XII.
- SAVARD Rémi, 2004. *La forêt vive*, Montréal, les éditions du Boréal.
- SILVY Antoine, 1974. *Dictionnaire montagnais-français (1678-1684)*, transcription : L.

- Angers, D. E. Cooter et G. E. McNulty, Collection « Tekouerimat », Sillery (Québec) : Presses de l'Université du Québec, 161 p.
- STUMP Gregory T., 2001. *Inflectional Morphology. A Theory of Paradigm Structure*. Cambridge : Cambridge University Press.
- SIEBERT Frank T. Jr, 1941. « Certain Proto-Algonquian Consonnant Clusters », *Language*, 17 : 1, p.298-303.
- SIEBERT Frank T. Jr, 1967. « The Original Home of the Proto-Algonquian People », *National Museum of Canada Bulletin*, 214, p.13-47.
- SIEWIERSKA Anna, 2005. « Alignment of verbal person marking », dans *World Atlas of Language Structures*, M. Haspelmath et al. (éds), Oxford : Oxford University Press, p. 406-409.
- STIEBELS Barbara, 2006. « From rags to riches. Nominal linking in contrast to verbal linking. », dans *Advances in the theory of the lexicon*, Dieter Wunderlich (éd.), Berlin : Mouton de Gruyter, p.167-234.
- TARDIF Dominique, 2018. « La lumière de Joséphine Bacon », *Le Devoir*, 8 septembre 2018, disponible sur : <https://www.ledevoir.com/lire/536184/grand-angle-la-lumiere-de-josephine-bacon>.
- TESNIÈRE Lucien, 1959. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris, Klincksieck.
- VALENTINE J. Randolph, 1994. *Ojibwe Dialect Relationships*, thèse de doctorat, Austin, University of Texas.
- VALENTINE J. Randolph, 2001. *Nishnaabemwin Reference Grammar*. Toronto, University of Toronto Press.
- VALLIÈRES Alain (Dir.), 1999. *La toponymie des Algonquins*, dossiers toponymiques 26, Montréal : Bibliothèque Nationale du Québec.
- VENDLER Zeno, 1967. *Linguistics in philosophy*, Ithaca N-Y : CornellUP.
- VOEGELIN C.F., 1941. « Proto-Algonquian Consonnant Clusters in Delaware », *Language*, 17, p.143-147.
- VOLLANT Réginald et Élise Dubuc, 2014. « L'implantation d'un musée dans une communauté autochtone. Les cinq premières années du musée Shaputuan à Uashat mak Mani Utenam », *Anthropologie et Sociétés*, 28/2, p. 155-166.
- WHISTLER Kenneth, 1985. « Focus, perspective, and inverse person marking in Nootkan », dans *Grammar Inside and Outside the Clause*, J. Nichols & A. Woodbury (éds.), Cambridge : Cambridge University Press, p. 227-265.
- WOLFART H. Christoph, 1973. « Plains Cree : A Grammatical Study », *Transactions of the American Philosophical Society*, 63/5.
- WOLFART H. Christoph, 1978. « How many obviatives : Sens and reference in a Cree verbal paradigm », dans *Linguistic studies of native Canada*, E-D. Cook & J. Kaye (éds.), Vancouver : University of British Columbia Press, p. 255-272.
- WOLFART H. Christoph & Janet Carroll, 1981. *Meet Cree. A guide to the Cree language*, Lincoln : University of Nebraska Press.
- WOLVENGREY Arok Elessar, 2011. *Semantic and Pragmatic Functions in Plains Cree Syntax*. Utrecht : Lot.

- XIAO Lin, 2019. *Le chinois et l'iconicité de la syntaxe. L'iconicité de la séquence temporelle : du texte à l'Aktionsart*, Collection Linguistique de la Société de Linguistique de Paris, Louvain : Peeters.
- XU Yadong, 2021. « Oblique argument licensing in Algonquian : head marking vs dependent marking », communication présentée au 53^{ème} Congrès des Algonquinistes / 53rd Algonquian Conference, Ottawa : Carleton University.
- YANG Lixin, 1992. *An Investigation of the semantics of active and inverse systems*, Ph. D. dissertation, University of North Texas.
- YORK Fanny, 2010. « La sémantique des verbes de déplacement en innu », mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en linguistique, Université du Québec à Montréal (UQAM), Montréal.
- YORK Fanny, 2014. « La découverte du système direct-inverse dans les langues algonquiennes », article de séminaire (non publié), Université du Québec à Montréal (UQAM), Montréal.
- ZAVALA Roberto, 2000. *Inversion and other topics in the grammar of Olutec (Mixean)*, Ph. D. dissertation, University of Oregon.
- ZÚÑIGA Fernando, 1998. *Making sense of direction. Dynamic deixis in some Dravidian and Munda Languages*, M. A. thesis (non publié), University of Zurich.
- ZÚÑIGA Fernando, 2001. « Keep it complicated. Inverse and inverse-like marking in Mapundungun », dans *Sprachbeschreibung und Typologie*, B. Wälchli & F. Zúñiga (éds.), Berne : University, p. 83-98.
- ZÚÑIGA Fernando, 2006. *Deixis and alignment. Inverse systems in indigenous languages of the Americas*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing Company.

RÉFÉRENCES FILMOGRAPHIQUES

- BUREAU Martin et Luc Renaud, 2009. *Une tente sur Mars*. Les Films du 3 Mars, Montréal, 60min.
- LAMOTHE Arthur, 1990. *La conquête de l'Amérique II*. Office National du Film, Montréal, 70min.
- PERRAULT Pierre, 1977. *Le goût de la farine*. Office National du Film, Montréal, 1h48min.
- PERRAULT Pierre, 1980. *Le pays de la terre sans arbre ou le Mouchouâniipi*. Office National du Film, Montréal, 1h50min.

RÉFÉRENCES WEBOGRAPHIQUES

- BERHARD David M., Gary F. Simons, and Charles D. Fennig (éds.), 2023. *Ethnologue: Languages of the World*, 26^{ème} éd., Dallas, Texas : SIL International. Version en ligne, <http://www.ethnologue.com>.
- HAMMARSTRÖM Harald & Robert Forkel, Martin Haspelmath, Sébastien Bank (éds.). Glottolog 4.7, <https://glottolog.org/>.
- JUNKER Marie-Odile et Marguerite MacKenzie, 2016. *Dictionnaire innu en ligne*, <https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>.

OXFORD William & Graham Still. *Database of Algonquian Language Structures*,
<https://www.alglang.net> & <https://preview.alglang.net>.

NAOKWEGIJIG-CORBIERE Mary Ann & Rand Valentine, 2015-2023. *Nishnaabemwin. Odawa & Eastern Ojibwe online dictionary*, <https://dictionary.nishnaabemwin.atlasling.ca/#/help>.

Statistique Canada : <https://www.statcan.gc.ca/en/start>

ANNEXES

ANNEXE 1 : Notes de terrain.....	615
ANNEXE 2 : Questionnaires	
2a Questionnaire n°1.....	620
2b Questionnaire n°2.....	621
ANNEXE 3 : Transcriptions des entretiens	
3a Transcription entretien avec X.....	623
3b Transcription entretien avec Makatan.....	626
3c Transcription (non glosée) exercice I avec Vicky Bellefleur.....	630
ANNEXE 4 : Le paradigme indépendant dans quelques langues algonquiennes (tableaux)	
4a Paradigme indépendant du cri des Plaines.....	631
4b Paradigme indépendant du nishnaabemwin.....	632
4c Paradigme indépendant du ménomini.....	633
4d Paradigme indépendant du miami-illinois.....	634
ANNEXE 5 : Le paradigme dépendant dans quelques langues algonquiennes (tableaux)	
5a Paradigme dépendant du cri des Plaines.....	635
5b Paradigme dépendant du nishnaabemwin.....	636
5c Paradigme dépendant du ménomini.....	637
5d Paradigme dépendant du miami-illinois.....	638
ANNEXE 6 : Notes sur le paradigme indépendant et le paradigme nominal dans les langues algonquiennes : proximités et distinctions.....	639
ANNEXE 7 : Notes sur les constructions relatives et les constructions clivées en innu-aimun, et sur l'analyse du morphème <i>ka</i>	651

ANNEXE 1

NOTES DE TERRAIN

Le premier séjour, d'une durée de 10 semaines, est avant tout un saut dans le vide : il faut me familiariser avec l'idée de « terrain », prendre mes marques, et finalement suivre un réseau de rencontres qui conduira « sur le terrain ». Deux premières semaines à Montréal me donnent à la fois l'occasion de m'entretenir avec des algonquinistes, et celle de nouer des contacts avec des personnes de différents milieux. Linguistes, militant•es féministes⁹⁰⁶ et anticoloniales/ux, poètes et professeur•es de langue, permettent de tracer un itinéraire vers les communautés et contribuent à définir les principes et valeurs qui guideront mes investigations et entretiens sur le terrain.

Je quitte ensuite Montréal pour Sept-Îles, où je m'étais déjà rendue dans le cadre d'un autre voyage, sans finalité de recherche. Dans l'idée de concevoir une image la plus complète possible dans le temps restreint de mon séjour, je découvre plusieurs lieux et les personnes qui les fréquentent ou y travaillent. À l'Institut Tshakapesh, Hélène et Jérémie m'instruisent des différents moyens mis en œuvre pour la sauvegarde et le maintien de la langue. J'apprends la tenue de cours d'innu au Centre d'Amitié Autochtone de Sept-Îles (CAASI), que je me mets à visiter régulièrement. Au bout de quelques venues, mes salutations en innu sont accueillies par de gentils rires : Audette m'explique qu'elle disait justement à sa voisine, « que la petite Française allait parler en innu ».

À Sept-Îles, je réside à l'auberge de jeunesse, qui accueille non seulement les voyageurs mais aussi des travailleurs de passage, saisonniers ou réguliers. C'est là que j'apprends l'existence du Shaputuan, le musée 'innu', à Uashat ; le concept m'intrigue, je décide de m'y rendre. J'y rencontre Lauréat, originaire de Pessamit. Lors de notre première discussion, il me fait le récit du début de la réserve de Uashat :

En vérité, avant, les Innu•es qui restaient au lieu qui deviendra Uashat, voisinaient avec les Blancs de Sept-Îles. Ils ne s'entendaient pas si mal, il y avait de l'entraide. Un autre groupe innu restait plus loin sur la rivière Moisie, près de l'actuel Mani-Utenam (le « village de Marie »). Il n'y avait pas tout le monde qui partait dans le bois l'hiver, les vieux et les malades ne pouvaient pas suivre et restaient sur les côtes. Ça s'est gâté quand les grosses compagnies, les « Gros Blancs », ont voulu s'installer et ont voulu que les Innu•es se déplacent sur la rivière Moisie. Les Innu•es ont résisté, ils n'ont rien voulu entendre. L'Église s'en est mêlée, le prêtre a menacé de les excommunier, de ne plus leur donner la messe. Les Innu•es portaient

⁹⁰⁶ J'espère qu'elles et ils excuseront l'imparfaite inclusivité de ce travail.

la nuit enterrer leurs morts en cachette. Ils sont restés. La chapelle et le cimetière marquent l'emplacement de l'ancienne réserve.
(Lauréat, notes de terrain)

Lauréat me conseille d'aller voir Steve Dubreuil, un anthropologue québécois, au Musée Régional de la Côte-Nord. Ce dernier met à ma disposition plusieurs ouvrages qu'il a rassemblés sur les Innu•es, dont l'étude enrichit la contextualisation de mon sujet.

À l'auberge, je fais aussi la connaissance d'une professeure d'anglais à l'école secondaire Manikanetish de Uashat, qui m'introduit auprès de son directeur et me permet de passer une journée avec les élèves. J'assiste à un cours d'innu, où un aîné est invité à transmettre (en innu) son expérience de vie avant la sédentarisation dans la communauté.

Une photographe italienne qui réalise un projet autour des Autochtones m'invite à la suivre au rituel de la *metashan* (tente à suer) à Mani-Utenam. Alors qu'elle demande l'autorisation d'enregistrer Mani-Shan, maître de cérémonie, elle s'entend répondre : « si tu ne retiens pas ce que je te dis, c'est que ça ne t'intéresse pas ». Cette scène m'évoque les tensions qui peuvent résulter entre les personnes qui cherchent à saisir un monde dont elles restent étrangères et les réalités auxquelles elles se confrontent alors.

Marc, qui travaille dans les mines à Schefferville, propose de me laisser son appartement là-bas si je souhaite m'y rendre. C'est aussi à l'auberge que Gabriel offre de m'emmener à Natashquan, où il habite.

Au retour de ce premier séjour, l'organisation du second voyage est déjà déterminée : il se déroulera principalement autour de la communauté innue de Nutashkuan, sur la Moyenne-Côte-Nord. Distante de 8km du village de Natashquan, Nutashkuan est un lieu que j'avais identifié avant même mon premier séjour, parce que la poète Joséphine Bacon m'en avait parlé, parce qu'il s'agit de la dernière communauté innue de la Côte-Nord du fleuve Saint-Laurent accessible par la route, parce que son nom évoque pour moi un bout du monde. Auparavant, je me rendrai une semaine à Schefferville, au-delà du Labrador, accessible en train après un voyage d'une journée (cf. Figure Annexe 1).

Figure Annexe 1 : carte du trajet Tshiuetin reliant Sept-Îles à Schefferville



Dans cette petite portion d'espace perdue au milieu de la toundra, plusieurs univers coexistent. À Schefferville, se côtoient une communauté innue et des Blancs. Les premières maisons pour les Autochtones ont été construites en 1974. Avant cette date, ils vivaient dans des cabanes. À quelques kilomètres, à Kawawachikamak, les Naskapis ont signé la convention de la Baie James en 1975 et ont reçu de quoi construire des infrastructures et de belles maisons.

Au Blabla, le bar-tabac/café/restaurant local, je tombe sur une coupure d'article sur Schefferville datée de 2011, qui témoigne assez bien des tensions entre les deux communautés de Schefferville. On y raconte que la survie de la ville serait due à deux hommes. Le premier est le chef innu de Matimekush-Lac John, Réal MacKenzie. Il relate que, enfant, les Autochtones n'avaient pas le droit de s'asseoir au cinéma. Devenu chef, il demande à IOC, une compagnie minière qui abandonne la ville, le droit de récupérer des maisons pour loger les Autochtones qui restent sur place ; il n'aura aucune réponse. Parallèlement, Gilles Porlier, un Blanc, rachète presque toute la ville, un lot de 600 maisons pour 1\$ chacune. Il lance des commerces dans lesquels on l'accuse de ne pas employer d'Autochtones. C'est lui qui possède le dépanneur (épicerie), le service d'ambulance, le salon de coiffure, le salon funéraire, la station-service... À la date de l'article, 200 Blancs et 800 Innus résident à Schefferville/Matimekush-Lac John. Le documentaire « Une tente sur Mars », réalisé en 2009 (Bureau & Renaud 2009), évoque la situation complexe de Schefferville, alors que les mines de fer ré-ouvrent. C'est puissant, intense, et en même temps révoltant.

À Schefferville, je loge chez Marc, qui me cède son appartement pendant sa semaine de travail à la mine. Je rencontre Lucien, qui travaille au Conseil de bande et m'invite à marcher jusqu'à Lac John, à 3km, trouver Marie-Marthe Grégoire, pour mon enquête linguistique. Lorsque je parviens à trouver sa maison, c'est finalement son mari, Gabriel, qui me raconte, en innu et avec beaucoup d'humour, l'histoire de son arrivée à Schefferville.

À mon retour de Schefferville, je pars pour 4 semaines à Natashquan. Je me suis renseignée sur les grandes lignes de l'histoire de la communauté autochtone de Nutashquan :

Avant la sédentarisation et la création de la réserve innue, plusieurs groupes familiaux fréquentaient un même bassin de rivière ou un même territoire du plateau de l'intérieur – sur un territoire d'environ 3600 km² dont la voie principale était la rivière nommée Grande Natashquan – ; ils formaient une bande dont le nom était associé à ce territoire traditionnel : c'était les Innu•es de la Grande Natashquan, les *nutahkuan innuat* (Charest & Landry, 2010 : 32). À la fin du XIX^{ème} siècle, l'embouchure de la Grande Natashquan, lieu de rassemblement estival des Innu•es de la bande de Natashquan, fut délaissée : le missionnaire leur recommandait d'aller à la Grande Romaine (où se trouve aujourd'hui la communauté d'Unaman Shipu « la rivière La Romaine »), une rivière plus à l'est sur la Basse-Côte Nord, pour pêcher la morue, car il leur était désormais interdit de pêcher le saumon à la Grande Natashquan (Charest & Landry, 2010 : 40). De 1880 à 1924 la bande se reconstitue lentement, plusieurs familles restent affiliées à La Romaine où se tient la mission de Musquaro, et des épidémies sévissent (Charest & Landry, 2010 : 42). La population de la bande de Natashquan augmente de 36% entre 1924 et 1929, ce qui serait en partie dû à la fermeture du poste de traite (de fourrures) de la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) de Musquaro en 1925, et à la réouverture de celui de la Petite Natashquan en 1928 – qui fermera définitivement en 1939 (Charest & Landry, 2010 : 43). Les Innu•es de la bande de Natashquan commencent à résider plus longtemps au bord du fleuve St Laurent pour bénéficier des différents services : école primaire (1937), dispensaire (1949), missionnaires en résidence (1958), église (1962), etc. (Charest & Landry, 2010 : 55). La réserve de Nutashquan est officiellement créée le 13 juillet 1954, elle rassemble 158 personnes et mesure 6,19 hectares ; en 1958, il n'y a que 5 maisons, le reste du village vit sous les tentes (Charest & Landry, 2010 : 51). Après la Seconde Guerre Mondiale, les programmes d'intervention du gouvernement fédéral auprès des réserves autochtones s'intensifient : pension de vieillesse, allocations familiales, bien-être social, etc., et avec eux la construction de maisons.

À mon arrivée à Natashquan, au moment de la Saint-Jean (fin juin), j'installe une tente sur un terrain de Gabriel, rencontré à l'auberge de Sept-Îles. Sa femme Marie-Ève, professeure d'arts plastiques à l'école autochtone de la communauté, me propose un petit tour guidé de Nutashquan. Je découvre la salle Uahamiss, le cimetière, le dispensaire, et, à côté, la garderie. Le dôme, qui aurait dû abriter la patinoire, a été abandonné car le terrain n'était pas stable et que l'entreprise a fait faillite.

Sur la Côte-Nord, à cette époque de l'année, sévissent, en plus des moustiques (les maringouins), des nuées de mouches noires ; leurs morsures provoquent des démangeaisons

infernales. Soucieuse d'en protéger mon fils qui doit me rejoindre, j'apprends l'existence des « casques à mouches », des sortes de cagoules traditionnelles innues pour les enfants. Marie-Ève m'oriente vers Aurore, une artisane de la communauté. Je pars à sa recherche. Cette première rencontre à Nutashkuan est déterminante : je fais grâce à Aurore la connaissance de nombreuses personnes, notamment de sa famille. Je vis en leur compagnie les plus précieux moments de mon séjour sur la Côte-Nord. La sœur d'Aurore, Hélène (Enen), tient le seul casse-croûte de la communauté. C'est un abri, une cabane qui n'a pas l'air finie. D'ailleurs, il n'y a même pas l'eau courante. Elle y prépare des pizzas sur une pâte précuite, des hot-dogs, des hamburgers et des cheeseburgers, des frites et des poutines. On fait la vaisselle chez elle ou chez Henry (son fils) et Vicky, dans la maison d'à-côté. Je propose d'aider Enen aux heures d'ouverture du casse-croûte : je prépare les poutines, pizzas, sandwichs, et prends parfois les commandes. Je refuse qu'on me verse un pourboire, et demande à être payée en langue innue ; j'apprends beaucoup. Henry et Vicky me prennent sous leur aile et je les retrouve dès lors chaque jour dans la communauté. Celle-ci est bien plus grande que le village de Natashquan – on m'a dit entre 1200 et 1600 personnes, ce qui contraste beaucoup avec le chiffre donné par le Guide touristique de la Côte Nord : 848. Les rues sont en terre battue, la communauté est bordée par les dunes du fleuve Saint-Laurent et l'embouchure de la rivière Natashquan. On voit des tentes dans les jardins. Plusieurs Blancs qui travaillent dans la communauté se font l'écho d'une certaine préoccupation pour renforcer l'importance de la langue innue à l'école. Il n'y a plus de police autochtone. Les emplois se concentrent dans les institutions, comme souvent : dispensaire, école, conseil de bande... Quand je m'y promène, les conducteurs me regardent et souvent me saluent. Les enfants sont curieux, et m'interpellent : « T'es qui toi ? ». Une autre petite cabane cache une crèmerie. Ses murs semblent couverts de papier d'aluminium. Il y a des posters colorés et surtout des lampions, un avion, toutes sortes de décorations qui pendent du plafond.

Bien que n'ayant pas réalisé beaucoup plus d'enregistrements au cours de ce deuxième séjour que lors du premier, j'en garde l'impression d'avoir davantage vécu parmi celles et ceux dont j'étudie la langue depuis plusieurs années – langue avec laquelle j'ai alors pu commencer à me familiariser dans une autre dimension.

ANNEXE 2

2a.1^{er} Questionnaire (1^{er} séjour, utilisé pour les 3 premiers entretiens)

I/ Phrases à traduire du français à l'innu. Si plusieurs possibilités, préciser le contexte.

- (1) Le père de Ti-Jean voit le chien
- (2) L'homme voit le chien de Ti-Jean
- (3) Un homme voit le chien de Ti-Jean
- (4) Le père de Ti-Jean voit un homme
- (5) Le père de Ti-Jean voit le père de Marie
- (6) Il boit en compagnie de Paul
- (7) Il boit en compagnie du père de Paul
- (8) Ti-Jean nous donne la bouteille
- (9) Ti-Jean nous présente à Marie
- (10) Ti-Jean nous présente Marie
- (11) As-tu dit que j'allais aider le père de Ti-Jean ?
- (12) As-tu dit que j'allais partir dans le bois ?
- (13) As-tu dit que j'allais aider Marie ?
- (14) As-tu dit que Marie allait aider la mère de Ti-Jean ?
- (15) As-tu dit que la mère de Marie allait aider Ti-Jean ?
- (16) As-tu dit que tu allais aider la mère de Ti-Jean ?

II/ Comment traduire en français ? Si la traduction nécessite un contexte particulier, préciser ? Si la phrase n'est pas correcte, pourquoi ?

- (1) Mā tshititāu nīn ni kauītshimāui Pūn ukāuia? (Branigan & Mackenzie 2002 : 405)
- (2) Tshi-shan utauia uapameñua atimiñua
- (3) Napeu uapamimeu Tshi-shana utemiñit
- (4) Napeua uapamimeñua Tshi-shan utemit
- (5) Tshi-shan utauit uapameñua napeua
- (6) Tshi-shan utauit uapamimeñua Mañia utauñit
- (7) Mānī ni-tshissitakū ne kā-uītshim-iniñshī Punā (utāuñua) (Branigan et MacKenzie 2002: 398)
- (8) Tshi-shan utauit uapamimeñua Mañia utauñua
- (9) Uitshiminimeu Puna utauñit

2b.2^{ème} Questionnaire (2^{ème} séjour)

I/ Raconter une histoire en innu. Scénario de base.

Ti-Jean se promène avec son chien. Il rencontre Marie, qu'il salue. Lorsqu'il se retourne, il ne voit plus son chien, et se met à sa recherche avec Marie. Un homme voit le chien de Ti-Jean et va prévenir Ti-Jean et Marie. L'homme accompagne Ti-Jean et Marie à l'endroit où il a vu le chien. Ils le retrouvent. Ti-Jean remercie l'homme et Marie et rentre chez lui avec son chien.

II/ Phrases à traduire du français à l'innu. Si plusieurs possibilités, préciser le contexte.

- (1) Le père de Ti-Jean voit le chien
- (2) L'homme voit le chien de Ti-Jean
- (3) Le père de Marie voit le chien de Ti-Jean

- (4) Le père de Paul marche en compagnie du père de Marie
- (5) Le père de Paul boit en compagnie du père de Marie
- (6) Paul boit avec son (propre) père
- (7) Paul boit avec le père de Marie

- (8) Marie nous emmène auprès de Ti-Jean
- (9) Marie emmène Ti-Jean auprès de nous
- (10) Marie nous emmène auprès de son père
- (11) Marie emmène son père auprès de nous

- (12) Marie a donné de la viande à Jean pour Marc
- (13) Marie a donné du pain à Jean pour Marc
- (14) Marie a donné du pain à Jean pour sa mère (à Jean)
- (15) Marie a donné du pain à Jean pour sa mère (à Marie)
- (16) Marie a donné du pain à Jean pour la mère de Marc
- (17) Jean a parlé à Marie de Marc
- (18) Jean a parlé à Marie de sa (propre) maman
- (19) Jean a parlé à Marie de sa maman (à elle)
- (20) Jean a parlé à Marie de la maman de Marc

- (21) Marc est assis
- (22) Marc est assis sur une pierre
- (23) Marc est assis sur Jean
- (24) Marc est assis sur le dos de Jean
- (25) Marc est assis sur le dos de son père
- (26) Marc est assis sur le dos du père de Jean

- (27) Je dors
- (28) Tu dis que je dors
- (29) J'aide la mère de Marie
- (30) Tu dis que j'aide la mère de Marie
- (31) Tu aides la mère de Marie
- (32) Tu dis que tu aides la mère de Marie
- (33) Je dis que tu aides la mère de Marie
- (34) Paul aide la mère de Marie
- (35) Tu dis que Paul aide la mère de Marie
- (36) La mère de Paul aide la mère de Marie
- (37) Tu dis que la mère de Paul aide la mère de Marie

III/ Phrases à comprendre, éventuellement à corriger (je produis).

a) Mā tshītītāu nīn nika uītshimāui Pūn ukāuia?

iteu « il dit de lui ; il lui dit »

uitshieu « il l'aide »

(Branigan & Mackenzie 2002 : 405) → « N'as-tu pas dit que j'allais aider la mère de Paul ? »

b) Mānī nitshissītakū ne kāuītshiminitshī Punā utāuīnua

(Branigan et MacKenzie : 2002 : 398) → « Marie se souvient que le père de Paul m'a aidé•e »

c) Napeua uapamimeñua Tshi-shan utema

→ « L'homme (obv) voit le chien de Ti-Jean »

d) Tshi-shan utauia uapameñua napeua

→ « Le père de Ti-jean voit un homme »

e) utauia Tshi-Shan uapamimeñua Mañia utauīnua

→ « Le père de Ti-jean voit le père de Marie »

f) Uitshiminimeu Puna utauīnua

→ « Il boit avec le père de Paul »

ANNEXE 3

3a. 1^{er} entretien : X (non enregistré), le 06/04/2017

Informations sur le/la participant•e :

- âge : 45 ans
- est né•e et a grandi à : Uashat
- parents : tous les deux originaires de Uashat, ce sont eux qui lui ont transmis la langue
- vit à : Uashat, depuis 13 ans.

Ne préfère pas être enregistré•e, voudrait rester anonyme (X), est d'accord pour que les données recueillies pendant l'entretien soient transmises à l'Institut Tshakapesh.

« ... » : phrase en français

[...] : transcription « phonétique » (à l'oreille)

<...> : transcription en orthographe standard innue

I/ Phrases à traduire du français à l'innu. Si plusieurs possibilités, préciser le contexte.

(1) « Le père de Ti-Jean voit le chien »

[ti han utawi⁹⁰⁷ wapmu təm / təmus]

<i>ti han</i>	<i>utawi</i>	↘	<i>wapm</i>	<i>-u</i>	<i>təm / təm</i>	<i>-us</i>
NP	POSSr+BN _{REL}	Cas	BV	Tps	BN	Éval
Ti-Jean	Poss3+père	Obl	voir _{ANIM}	Neutre	chien	Dimin

<Tshi-Shan utauia uapameu atim/atimiss>

(2) « L'homme voit le chien de Ti-Jean »

[napœ wapmœ ti han utəm]

<i>napœ</i>	<i>wapm</i>	<i>-œ</i>		<i>Ti Han</i>	<i>u-</i>	<i>təm</i>
BN	BV	Diath+Tps		NP	Possr	BN
homme	voir _{ANIM}	ApplPOSS+VxNeutre+Neutre		Ti-Jean	Poss3	chien

< napeu uapamimeu Tshi-Shan utema >

(3) « Un homme voit le chien de Ti-Jean »

idem (2)

(4) « Le père de Ti-Jean voit un homme »

[ti han utawi⁹⁰⁷ wapmu napeu]

<i>Ti Han</i>	<i>utawi</i>	↘	<i>wapm</i>	<i>-u</i>	<i>napeu</i>
NP	POSSr+BN _{REL}	Cas	BV	Tps	BN
Ti-Jean	Poss3+père	Obl	voir _{ANIM}	Neutre	homme

<Tshi-Shan utauia uapameu napeu>

(5) « Le père de Ti-Jean voit le père de Marie »

[ti han utawi⁹⁰⁸ wapmeu mali utawi]

<i>Ti Han</i>	<i>utawi</i>	↘	<i>wapm</i>	<i>-e</i>	<i>-u</i>	<i>Mali</i>	<i>utawi</i>
NP	POSSr+BN _{REL}	Cas	BV	Diath	Tps	NP	POSSr+BN _{REL}
Ti-Jean	Poss3+père	Obl	voir _{ANIM}	VxNeutre	Neutre	Marie	Poss3+père

<Tshi-Shan utauia uapameu Mañi utawi>

⁹⁰⁷ Les flèches marquent le ton (ici, un ton bas).

⁹⁰⁸ X corrige [n] en [l].

(6) « Il boit en compagnie de Paul »

[mənu ʃɛt pun]

<i>mən-u</i>	<i>ʃɛt</i>	<i>Pun</i>
BV Tps	Connect	NP
boireNeutre	avec	Paul

< minu ashit Pun >

(7) « Il boit en compagnie du père de Paul »

[mənu ʃɛt pun utawi]

<i>mən</i>	<i>-u</i>	<i>ʃɛt</i>	<i>Pun</i>	<i>utawi</i>
BV	Tps	Connect	NP	POSSr+BN _{REL}
boire	Neutre	avec	Paul	Poss3+père

< minu ashit Pun utawi >

(8) « Ti-Jean nous donne la bouteille »

[ti han nɪmɪnugunan pu:tʃi]

<i>Ti Han</i>	<i>nɪ</i>	<i>min</i>	<i>-ugu</i>	<i>-nan</i>	<i>pu:tʃi</i>
NP	Pers	BV	Diath	NbrePers	BN
Ti-Jean	1	donnerVxSpé	1pl		bouteille

< Tshi-Shan nɪmɪnikunan putai/putaɲu (?) >

(9)/(10) ...

(11) « As-tu dis que j'allais aider le père de Paul? »

[ma tʃyi tɛdzɪ tʃiwɔjdʒɪk pun utawi]

<i>ma</i>	<i>tʃ-</i>	<i>yi-</i>	<i>t</i>	<i>-e</i>	<i>-dzi</i>	<i>tʃi</i>	<i>wɔjdʒ</i>	<i>-ik</i>	<i>Pun</i>	<i>utawi</i>
Interj	Pers	MqMod	BV	Diath	Tps	MqMod	BV	Pers	Paul	POSSr+BN _{REL}
Emph	2	Volitif	dir _{ANIM}	3nonAgt	Prét	Potent ^l	aider	1→3Dép	Paul	Poss3+père

< ma tshuitati tshi uitshik Pun utawi ? >

(12) « As-tu dis que j'allais partir dans le bois ? »

[ma tʃyi tɛdzɪ tʃi dede nudzɛmɪt]

<i>ma</i>	<i>tʃ-</i>	<i>yi-</i>	<i>t</i>	<i>-e</i>	<i>-dzi</i>	<i>tʃi</i>	<i>dede</i>	<i>nudzɛm.it</i>
Interj	Pers	MqMod	BV	Diath	Tps	MqMod	Dém+Loc	BN.Cas
Emph	2	Volitif	dir _{ANIM}	3nonAgt	Prét	Potent ^l	MédDist+Loc	intérieur-des-terres.Loc

< ma tshuitati tshi nete nutshimit ? >

(13) « As-tu dis que j'allais aider Marie ? »

[ma tʃyi tɛdzɪ tʃi yidʒɪk mani]

<i>ma</i>	<i>tʃ-</i>	<i>yi-</i>	<i>t</i>	<i>-e</i>	<i>-dzi</i>	<i>tʃi</i>	<i>yidʒ-ik</i>	<i>Mani</i>
Interj	Pers	MqMod	BV	Diath	Tps	MqMod	BV Pers	NP
Emph	2	Volitif	dir _{ANIM}	3nonAgt	Prét	Potent ^l	aider 1→3Dép	Marie

< ma tshuitati tshi uitshik Maɲi ? >

(14) « As-tu dis que Marie allait aider la mère de Paul? »

[ma tʃyi tɔmoadzɪ mali tʃi adʒɪ widʒi⁹⁰⁹ pɔl ugawi]

<i>ma</i>	<i>tʃ-</i>	<i>yi</i>	<i>-t</i>	<i>-əm</i>	<i>-oa</i>	<i>-dzi</i>	<i>Mali</i>	<i>tʃi</i>	<i>adʒi=</i>	<i>widʒ</i>	<i>-a</i>	<i>-t</i>
Interj	Pers	MqMod	BV	Diath	Diath	Tps	NP	MqMod	MqAsp	BV	Diath	Pers
Emph	2	Volitif	dir _{ANIM}	Appl _{POSS}	3nonAgt	Prét	Marie	Potent ^l	Prospectf	aider	3nonAgt	3Dép

Pɔl ugawi
Paul POSSr+BN_{REL}
NP Poss3+mère

< ma tshuitimati Maɲi tshi natshi-uitshiat Pun ukauia ? >

⁹⁰⁹ Corrige en *widʒat*.

(15) « As-tu dis que la mère de Marie allait aider Paul? »

[ma tʰisiʃh^wɛdʒi mali ugawi tʃi adʒi widʒat pɔl]

<i>ma</i>	<i>tʰ-</i>	<i>isiʃh^wɛ</i>	<i>-dʒi</i>	<i>Mali</i>	<i>ugawi</i>	<i>tʃi</i>	<i>adʒi=</i>	<i>widʒ</i>	<i>-a</i>	<i>-t</i>	<i>Pɔl</i>
Interj	Pers	BV	Tps	NP	POSSr+BN _{REL}	MqMod	MqAsp	BV	Diath	Pers	NP
Emph	2	dire	Prét	Marie	Poss3+mère	Potent ^l	Prospectf	aider	3nonAgt3Dép		Paul

< ma tshissishueti Mañi ukauia tshi natshi-uitshiat Pun ? >

(16) « As-tu dis que tu allais aider la mère de Paul? »

[ma tʰisiʃh^wɛdʒi tʃi adʒi wɛdʒit pɔl ugawi]

<i>ma</i>	<i>tʰ-</i>	<i>isiʃh^wɛ</i>	<i>-dʒi</i>	<i>tʃi</i>	<i>adʒi=</i>	<i>wɛdʒ</i>	<i>-it</i>	<i>Pɔl</i>	<i>ugawi</i>
Interj	Pers	BV	Tps	MqMod	MqAsp	BV	Pers	NP	POSSr+BN _{REL}
Emph	2	dire	Prét	Potent ^l	Prospectf	aider	2→3Dép	Paul	Poss3+mère

< ma tshissishueti tshi natshi-uitshit Pun ukau ? >

II/ Comment traduire en français ? Si la traduction nécessite un contexte particulier, préciser ? Si la phrase n'est pas correcte, pourquoi ?

...

3b. 2^{ème} entretien : Makatan, le 06/04/2017

Informations sur la participante :

- âge : 65 ans
- est née et a grandi à : Mani-Utenam
- parents : élevée par sa grand-mère, de Mani-Utenam ; mère et père originaires de Mani-Utenam
- vit à : Mani-Utenam, depuis 65 ans.

Est d'accord pour que les données recueillies pendant l'entretien soient transmises à l'Institut Tshakapesh.

« ... » : phrase en français

[...] : transcription « phonétique » (à l'oreille)

<...> : transcription en orthographe standard innue

I/ Phrases à traduire du français à l'innu. Si plusieurs possibilités, préciser le contexte.

(1) « Le père de Ti-Jean voit le chien »

[utawi[?] ti zã wapmeu[?] tãm[?]]

utawi[?] Ti zã wapm -e -u tãm[?]
 Possr+BN_{REL} Cas NP BV Diath Tps BN Cas
 Poss3+père Obl Ti-Jean voir_{ANIM} VxNeutre Neutre chien Obl

< utauia Tshi-Shan uapameu atimua >

(2) « L'homme voit le chien de Ti-Jean. »

[na:peu[?] wapme:u[?] utemnu ti zã[?]]

na:peu wapm -e: -u u- tem -nu Ti zã[?]
 BN BV Diath Tps Possr BN Diath NP Cas
 homme voir_{ANIM} VxNeutre Neutre Poss3 chien Appl_{OBL} NP Obl

< napeu uapameu utemiñua Tshi-Shana > / < uapameu napeu utemiñua Tshi-Shana >

(3) « Un homme voit le chien de Ti-Jean »

[pe:jk^w na:peu wa:pme:u utemnu[?] ti zã[?]]

pe:jk^w na:peu wa:pm -e: -u u- tem -nu Ti zã[?]
 Card BN BV Diath Tps Possr BN Diath NP Cas
 un homme voir_{ANIM} VxNeutre Neutre Poss3 chien Appl_{OBL} NP Obl

< peik^u napeu uapameu utemiñua Tshi-Shana >

(4) « Le père de Ti-Jean voit un homme »

[ti zã uta:ui[?] wa:pme:u na:peu[?]] / [wapme:u[?] uta:wi ti zã[?] na:peu[?]]

Ti zã uta:ui[?] wa:pm -e: -u na:peu[?]
 NP Possr+BN_{REL} Cas BV Diath Tps BN Cas
 Ti-Jean père Obl voir_{ANIM} VxNeutre Neutre homme Obl

< Tshi-Shan utauia uapameu napeua > / < uapameu utauia Tshi-Shan napeua >

(5) « Le père de Ti-Jean voit le père de Marie »

[wapme:u utawi ti zã utawinu[?] mani[?]]

wapm -e: -u utawi Ti zã utawi -nu mani[?]
 BV Diath Tps Possr+BN_{REL} NP Possr+BN_{REL} Diath NP Cas
 voir_{ANIM} VxNeutre Neutre Poss3+père NP Poss3+père Appl_{OBL} Marie Obl

< uapameu utauia Tshi-Shan utawinua Mañia >

(6) « Il boit avec (en compagnie de) Paul »

[ui:ɖe:menime:u[?] pɔl]

ui:ɖe:- meni -m -e: -u Pɔl
 Diath BV Diath Diath Tps NP
 Appl_{ASSOC1} boire Appl_{ASSOC2} VxNeutre Neutre Paul

< uitshiminimeu Puna >

(7) « Il boit avec le père de Paul »

[ui:dʒe:menime:u uta:uinu pɔl]

<i>ui:dʒe:-</i>	<i>meni</i>	<i>-m</i>	<i>-e:</i>	<i>-u</i>	<i>uta:ui</i>	<i>-nu</i>	<i>Pɔl</i>
Diath	BV	Diath	Diath	Tps	Possr+BN _{REL}	Diath	NP
Appl _{ASSOC1}	boire	Appl _{ASSOC2}		VxNeutre	Neutre	Poss3+père	Applobl Paul

< uitshiminimeu utaiñua Puna >

(8) « Ti-Jean nous donne la bouteille »

[tʃimi:n^wugunu ti zã puta:nu] / [ti zã tʃimi:n^wugunu puta:nu]

<i>Ti zã</i>	<i>tʃi-</i>	<i>mi:n^w</i>	<i>-ugu</i>	<i>-nu</i>	<i>puta:</i>	<i>-nu</i>
NP	Pers	BV	Diath	NbrePers	BN	Diath
Ti-Jean	2	donner	VxSpé	1pl	bouteille	Applobl

< tshimiñikunan Tshi-Shan putañu > / < Tshi-Shan tshimiñikunan putañu >

(9)/(10) ...

(11) « As-tu dis que j'allais aider le père de Paul ? »

[tʃuitəmwātijœ: pɔl (utai)ʔ tʃenadzɣwowitz'ik]

<i>tʃ-</i>	<i>u:i-</i>	<i>t</i>	<i>-əm</i>	<i>-wa:</i>	<i>-tij</i>	<i>œ:</i>	<i>Pɔl</i>	<i>(utai</i>	<i>ʔ)</i>
Pers	MqMod	BV	Diath	Diath	Tps	MqDisc	NP	Possr+BN _{REL}	
Cas									
2	Volitif	dire _{ANIM}	Appl _{POSS}	3nonAgtPrét	Foc.Interr	Paul	Poss3+père	Obl	
<i>tʃe</i>	<i>nadzɣ=</i>	<i>wo-</i>	<i>wit'</i>	<i>-ik</i>					
CI.MqMod	MqAsp	CI.MqMod	BV	Pers					
Présupp.Irréalis	Prospectf	Présupp.Volitif	aider	1→3Dép					

< tshuitimati a Pun utauia tshe natshi-ua uitshik ? > ?

(12) « As-tu dis que j'allais partir dans le bois ? »

[tʃu:ite:ti:ja tʃekwashipin]

<i>tʃ-</i>	<i>u:i-</i>	<i>t</i>	<i>-e:</i>	<i>-ti:j</i>	<i>a</i>	<i>tʃe</i>	<i>kwaship</i>	<i>-in</i>
Pers	MqMod	BV	Diath	Tps		MqDisc	CI.MqMod	CI.BV
Pers								

2 Volitif dire_{ANIM} 3nonAgtPrét Foc.Interr Présupp.Irréalis Présupp.monter-dans-le-bois1sgDép

< tshuitati a tshe kueshpian ? >

(13) « As-tu dis que j'allais aider Marie ? »

[tʃwiteti:ja tʃinat^uwawit'ik mani]

<i>tʃ-</i>	<i>wi-</i>	<i>t</i>	<i>-ε</i>	<i>-ti:j</i>	<i>a:</i>	<i>tʃi</i>	<i>natf=</i>	<i>uwa-</i>	<i>witf'</i>	<i>-ik</i>
Pers	MqMod	BV	Diath	Tps	MqDisc	CI.MqMod		MqAsp		
CI.MqMod	BV	Pers	NP							
2	Volitif	dire _{ANIM}	3nonAgtPrét	Foc.Interr	Présupp.Irréalis	Prospectf	Présupp.Volitif	aider	1→3Dép	Marie

< tshuitati a tshe natshi-ua uitshik Mañi ? > ?

(14) « As-tu dis que Marie allait aider la mère de Paul ? »

[tʃu:itəmatetija mani tʃenat^uawi:tʃu:mak ukawi pɔl]

<i>tʃ-</i>	<i>u:i-</i>	<i>t</i>	<i>-əm</i>	<i>-a</i>	<i>-tetij</i>	<i>a</i>	<i>Mani</i>	
Pers	MqMod	BV	Diath	Diath	Tps	MqDisc	NP	
2	Volitif	dire _{ANIM}	Appl _{POSS}	3nonAgtPrét	Foc.Interr	Marie		
<i>tʃe</i>	<i>natf=</i>	<i>ua-</i>	<i>witf'</i>	<i>-m</i>	<i>-a</i>	<i>-k</i>	<i>ukawi</i>	<i>Pɔl</i>
CI.MqMod	MqAsp	CI.MqMod	BV	Diath	Diath	Pers	Possr+BN _{REL}	NP
Présupp.Irréalis	Prospectf	Présupp.Volitif	aider	Appl _{POSS}				3nonAgt
3Dép	Poss3+mère	Paul	Obl					

< tshuitimati ? a Mañi tshe natshi-ua uitshimat ukauia Puna ? >

(15) « As-tu dis que la mère de Marie allait aider Paul ? »

[tʃu:itetija: ↗ (mani?) ukawi tʃenatʃuawitʃi:ja:ganət ↘ pən ↘]

<i>tʃ-</i>	<i>u:i-</i>	<i>t</i>	<i>-e</i>	<i>-tij</i>	<i>a:</i>				
Pers	MqMod	BV	Diath	Tps	MqDisc				
2	Volitif	dire _{ANIM}	3nonAgtPrét	Foc.Interr					
<i>ukawi</i>	<i>tʃe</i>	<i>natʃ=</i>	<i>ua-</i>	<i>witʃi:ja-</i>	<i>-gan</i>	<i>-ət</i>	<i>Pən</i>		
POSSr+BN _{REL}	NP	CI.MqMod	MqAsp	CI.MqMod	BV	Diath	Diath	Pers	
		Cas							
	Poss3+mère	Pré _{supp} .Irré _{alis} Prospectf	Pré _{supp} .Volitif	aider	3nonAgtVxPassf	3Dép	Paul	Obl	

< tshuitati a Mañi ukauia tshe natshi-ua uitshiakanit Puna ? >

(16) « As-tu dis que j'allais aider la mère de Paul ? »

₁[tʃwitetija: ↗ tʃenatʃuawidʒik pəl ukawija] / ₂[tʃwitəmwati:ja ↗ ukau pun ↘ tʃinatʃuawidʒik]

₁ <i>tʃ-</i>	<i>wi-</i>	<i>t</i>	<i>-e</i>	<i>-tij</i>	<i>a:</i>	<i>tʃe</i>	<i>natʃ=</i>	<i>ua:-</i>	<i>widʒ-ik</i>
Pers	MqMod	BV	Diath	Tps	MqDisc	CI.MqMod		MqAsp	
	CI.MqMod	BV	Pers						
2	Volitif	dire _{ANIM}	3nonAgtPrét	Foc.Interr	Pré _{supp} .Irré _{alis} Prospectf	CI.Volitif	aider	1→3Dép	
	<i>Pəl</i>	<i>ukawij</i>	<i>-a</i>						
	NP	POSSr+BN _{REL}	Cas						
	Paul	Poss3+mère	Obl						
₂ <i>tʃ-</i>	<i>wi-</i>	<i>t</i>	<i>-em</i>	<i>-wa</i>	<i>-ti</i>	<i>a</i>	<i>ukau</i>	<i>Pun</i>	
Pers	MqMod	BV	Diath	Diath	Tps	MqDisc	POSSr+BN _{REL}	NP	
2	Volitif	dire _{ANIM}	Appl _{POSS}	3nonAgtPrét	Foc.Interr	Poss3+mère	Paul		
	<i>tʃi</i>	<i>natʃ=</i>	<i>u^wa-</i>	<i>widʒ-ik</i>					
	CI.MqMod	MqAsp	CI.MqMod	BV	Pers				
	Pré _{supp} .Irré _{alis}	Prospectf	CI.Volitif	aider	1→3Dép				

₁< tshuitati a tshe natshi-ua uitshik Pun ukauia ? >
₂< tshuitimati a ukauia Pun tshe natshi-ua uitshik ? > ?

II/ Comment traduire en français ? Si la traduction nécessite un contexte particulier, préciser ? Si la phrase n'est pas correcte, pourquoi ?

(1) ...

(2) < Tshi-shan utauia uapameñua atimiñua >

[tʃi ʒã uta:wi ↗ wa:pme:nu ↘ ətəm ↘] → [...wa:pme:u ↗ təm ↘]

= ₁[wa:pme:u ↗ tʃi ʒã utawi attəm ↘] / ₂[tʃi ʒã uta:wi wa:pme:nu attəm ↘]

₁ <i>wa:pm -e:</i>	<i>-u</i>	<i>Tʃi ʒã</i>	<i>utawi</i>	<i>attəm</i>	
BV	Diath	Tps	NP	POSSr+BN _{REL}	BN Cas
voir _{ANIM}	VxNeutre	Neutre	Ti-Jean	Poss3+père	chien Obl
₂ <i>Tʃi ʒã</i>	<i>uta:wi</i>	<i>wa:pm -e:</i>	<i>-nu</i>	<i>attəm</i>	
NP	POSSr+BN _{REL}	BV	Diath	Diath	BN Cas
Ti-Jean	Poss3+père	voir _{ANIM}	VxNeutre	Appl _{OBL}	chien Obl

→ ₁<uapameu Tshi-shan utauia atimua> / ₂<Tshi-Shan utauia uapameñua atimua>

« le père de Ti-Jean voit le chien »

(3) < napeu uapamimeu Tshi-shana utemiñit >

[u:temnu tʃi ʒã ↗ wa:pmeu na:peu ↘]

<i>u:-</i>	<i>tem</i>	<i>-nu</i>	<i>Tʃi ʒã</i>	<i>wa:pm -e</i>	<i>-u</i>	<i>na:peu</i>
Possr	BN	Diath	NP	BV	Diath	Tps BN
Poss3	chien	Appl _{OBL}	Ti-Jean	voir _{ANIM}	VxNeutre	Neutre homme

→ < utemiñua Tshi-shana uapameu napeu >

« l'homme voit le chien de Ti-Jean »

(4) < napeua uapamimeñua Tshi-shan utemit >

[na:peu wa:pme:nu tʃi zã utema]

<i>na:peu</i>	<i>wa:pme</i>	<i>-e:</i>	<i>-nu</i>	<i>Tʃi zã</i>	<i>u-</i>	<i>tem</i>	<i>-a</i>
BN	BV	Diath	Diath	NP	Possr	BN.FConstr	Cas
homme	voir _{ANIM}	VxNeutre	AppLOBL	Ti-Jean	Poss3	chien	Obl

→ < napeua uapameñua Tshi-Shan utema >

« l'homme voit le chien de Ti-Jean »

(5) < Tshi-shan utauit uapameñua napeua >

[tʃi zã uta:wi wa:pme:u na:peu]

<i>Tʃi zã</i>	<i>uta:wi</i>	<i>wa:pme</i>	<i>-e:</i>	<i>-u</i>	<i>na:peu</i>
NP	Possr+BN _{REL}	BV	Diath	Tps	BN
Ti-Jean	Poss »+père	voir _{ANIM}	VxNeutre	Neutre	homme
					Obl

→ < Tshi-Shan utauia uapameu napeua >

(6) < Tshi-shan utauit uapamimeñua Mañia utauin̄it >

[uta:wi ti zã wapme:nu ma:ni uta:winu]

<i>uta:wi</i>	<i>Tʃi zã</i>	<i>wapme</i>	<i>-e:</i>	<i>-nu</i>	<i>Ma:ni</i>	<i>uta:wi</i>	<i>-nu</i>
Possr+BN _{REL}	NP	BV	Diath	Diath	NP	Cas	Possr+BN _{REL}
Diath							
père	NP	voir _{ANIM}	VxNeutre	AppLOBL	Marie	Obl	Poss3+père
							AppLOBL

→ < utauia Tshi-Shan uapameñua Mañia utauin̄ua >

(7) ...

(8) < Tshi-shan utauit uapamimeñua Mañia utauin̄ua >

[ti zã uta:wi wa:pme:nu ma:ni uta:winu]

<i>Tʃi zã</i>	<i>uta:wi</i>	<i>wa:pme</i>	<i>-e:</i>	<i>-nu</i>	<i>Ma:ni</i>	<i>uta:wi</i>	<i>-nu</i>
NP	Possr+BN _{REL}	BV	Diath	Diath	NP	Cas	Possr+BN _{REL}
NP	Poss3+père	voir _{ANIM}	VxNeutre	AppLOBL	Marie	Obl	Poss3+père
							AppLOBL

→ < Tshi-Shan utauia uapameñua Mañia utauin̄ua >

(9) < uitshiminimeu Puna utauin̄it >

[witʃeminime:u pun uta:winu]

<i>witʃe-</i>	<i>mini</i>	<i>-m</i>	<i>-e:</i>	<i>-u</i>	<i>Pun</i>	<i>uta:wi</i>	<i>-nu</i>
Diath	BV	Diath	Diath	Tps	NP	Cas	Possr+BN _{REL}
Appl _{ASSOC1}	boire	Appl _{ASSOC2}	VxNeutre	Neutre	Paul		Obl
Poss3+père	AppLOBL						

→ < uitshiminimeu Puna utauin̄ua >

« Il boit avec le père de Paul »

3c. 5^{ème} entretien : Vicky Bellefleur, le 16/07/2017

Informations sur la participante :

- âge : 31 ans
- a grandi à : Nutashkuan
- parents : originaires de Nutashkuan, parlent l'innu-aimun
- école ? : oui, cours d'innu 2-3h par semaines (plutôt culture, mais dispensés en innu)
- langue transmise par les parents
- vit à : Nutashkuan

Est d'accord pour que les données recueillies pendant l'entretien soient transmises à l'Institut Tshakapesh.

I/ Raconter une histoire en innu. Scénario de base.

Ti-Jean se promène avec son chien. Il rencontre Marie, qu'il salue. Lorsqu'il se retourne, il ne voit plus son chien, et se met à sa recherche avec Marie. Un homme voit le chien de Ti-Jean et va prévenir Ti-Jean et Marie. L'homme accompagne Ti-Jean et Marie à l'endroit où il a vu le chien. Ils le retrouvent. Ti-Jean remercie l'homme et Marie et rentre chez lui avec son chien.

san apa:mu:təj u:tema ↗ ... kue euh te:pa:wa: te... kue te:pa:wa:tneoa ma:ni ↘. Kue euh t'iwe:kapo:t san waniun u:tema po apu tetin u:tema... wani u:tema. Euh... kue euh wiđzi:kut nenua ^he ma:nia tʃetʃi: euh natu: wapma tu:tema. kue euh nenua napewa wapmeni ^he u:tema ↘. kue ne na:peu nata:t nenua sana ↘. i... natʃiwitam^wu euh wi'a:pma nwotema kue nete i:tu:tat tegawapma^t nenua ^he... u:temenua. kue euh wapma:t u:tema san wapmæ u:tema kue euh nahkumet nenua na:pe:ua ma nahkumeu nenua ^he mani ↘. kue euh san ti^hwe nete wiʃwa ma u:tema.

Tableau 4a : paradigme indépendant indicatif du cri des Plaines (d'après Zúñiga 2006)

Agent Patient	1sg	1plind	2sg	2pl	3sg	3pl	3obl	Inan	X
1sg	<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as		<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as	<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as	<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as	<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as	<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as	<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as	<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as
1plind		<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as		<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as	<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as	<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as	<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as	<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as	<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as
1plind									
2sg	<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as		<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as						
2pl		<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as		<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as					
3sg	<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as		<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as						
3pl		<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as		<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as					
3obl	<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as		<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as						
Inan		<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as		<i>ké-BV-1-n</i> Pers2-BV-1nomAg1-TpsNeutre,as					
VALENTES									

Tableau 4b : paradigme indépendant indicatif positif du nishnaabemwin (d'après Valentine 2001)²

Patient	Agent	1sg	1pl _{act}	1pl _{pat}	2sg	2pl	3sg	3pl	3Obi	Inan	Inan.pl	X
1sg		g-BV-1 Pers1-BV-VsSpc-XAg		g-BV-1 Pers1-BV-VsSpc-XAg	g-BV-2 Pers2-BV-VsSpc-XAg	g-BV-2 Pers2-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg
1pl _{act}		g-BV-1 Pers1-BV-VsSpc-XAg		g-BV-1 Pers1-BV-VsSpc-XAg	g-BV-2 Pers2-BV-VsSpc-XAg	g-BV-2 Pers2-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg
1pl _{pat}		g-BV-1 Pers1-BV-VsSpc-XAg		g-BV-1 Pers1-BV-VsSpc-XAg	g-BV-2 Pers2-BV-VsSpc-XAg	g-BV-2 Pers2-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg
2sg		g-BV-2 Pers2-BV-VsSpc-XAg		g-BV-2 Pers2-BV-VsSpc-XAg	g-BV-2 Pers2-BV-VsSpc-XAg	g-BV-2 Pers2-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg
2pl		g-BV-2 Pers2-BV-VsSpc-XAg		g-BV-2 Pers2-BV-VsSpc-XAg	g-BV-2 Pers2-BV-VsSpc-XAg	g-BV-2 Pers2-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg
3sg		g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg		g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg
3pl		g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg		g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg
3Obi		g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg		g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg
Inan		g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg		g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg
Inan.pl		g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg		g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg
BV MONO VALENTES		g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg		g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	g-BV-3 Pers3-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg	n-BV-1g Pers1-BV-VsSpc-XAg

¹ L'ensemble suffixal -wan se contracte en -o-n après des radicaux à finale nasale : -wan > -o-n / n, m^h...
² Le nishnaabemwin regroupe des ensembles de variétés distinctes. Lorsque les formes données par l'auteur sont reconnues comme relevant d'une variété particulière, identifiée par rapport au lieu où elle est en usage, nous indiquons celui-ci en capitales au-dessus desdites formes ; l'astérisque précédant ce nom indique, le cas échéant, une forme optionnelle.

Tableau 4c : paradigme indépendant indicatif du *ménomini* (d'après Bloomfield 1962)

Agent	1sg	1pl _{incl}	1pl _{excl}	2sg	2pl	3sg	3pl	3Obi	1 _{inn}	X (passif)
Patient	1sg			<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> TpsNeutre-1pl		<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ne-BV-^{em}wa-w</i> Pers:1-BV-VxSpé-TpsNeutre-1pl
	1pl _{incl}				<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> TpsNeutre-1pl		<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> TpsNeutre-1pl	<i>ne-BV-^{em}wa-w</i> Pers:1-BV-VxSpé-TpsNeutre-1pl
	1pl _{excl}									<i>ne-BV-^{em}wa-w</i> Pers:1-BV-VxSpé-TpsNeutre-1pl
	2sg	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl			<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> TpsNeutre-1pl		<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl
	2pl				<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl			<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl
	3sg	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl			<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> TpsNeutre-1pl		<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl
	3pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl			<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> TpsNeutre-1pl		<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl
	3Obi									<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl
	1 _{inn}	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl			<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> TpsNeutre-1pl		<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl
	1 _{inn} pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl			<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> TpsNeutre-1pl		<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl
	1 _{inn} Obi									<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl
BV MONO VALENTES									<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl
									<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ke-BV-^{em}wa-w</i> Pers:2-BV-1nonAgt-TpsNeutre-1pl

1 Soit la forme sous-jacente suivante : *ne-BV-ek-w-ak* (BV-VxSpé-TpsNeutre-3pl_{INA}), selon la règle morphophonologique : *-w + -e, -a > -o*.

2 Soit la forme sous-jacente suivante : *ne-BV-ekw-enaw* (BV-VxSpé-TpsNeutre-1pl).

3 Soit la forme sous-jacente suivante : *ne-BV-^a-w-enaw* (BV-3nonAgt-TpsNeutre-1pl), selon la règle morphophonologique : *Vlongue + -w + -e, -a > -o*.

4 Soit la forme sous-jacente suivante : *BV-am-w-ak* (BV-Démot°-TpsNeutre-3pl_{INA}).

5 Soit la forme sous-jacente suivante : *BV-am-w-an* (BV-Démot°-TpsNeutre-3Obi).

6 Soit la forme sous-jacente suivante : *BV-am-enakat-w-an* (BV-Démot°-VxInan-TpsNeutre-3pl_{INI}).

Tableau 4d : paradigme indépendant indicatif du miami-illinois (d'après Zúñiga 2006)

Patient	Agent										
	1sg	1pl _{act}	1pl _{act}	1pl _{act}	2sg	2pl	3sg	3pl	3Obi	Inan	X
BV BIVALENTES	1sg				<i>kí-BV-1</i> Pers2-BV-1monAgt	<i>kí-BV-1-m-wa</i> Pers2-BV-1monAgt-TpsNeutre _{act} -pl	<i>ní-BV-ákw-wa</i> Pers1-BV-VSpé-TpsNeutre-3sg _{act}	<i>ní-BV-ákw-w-áki</i> Pers1-BV-VSpé-TpsNeutre-3pl _{act}			<i>ní-BV-ákw-á</i> Pers1-BV-VSpé
	1pl _{act}				<i>kí-BV-1</i> Pers2-BV-1monAgt	<i>kí-BV-1-m-wa</i> Pers2-BV-1monAgt-TpsNeutre-1pl	<i>ní-BV-ákw-w-á</i> Pers1-BV-VSpé-TpsNeutre-3sg _{act}	<i>ní-BV-ákw-w-áki</i> Pers1-BV-VSpé-TpsNeutre-3pl _{act}			<i>ní-BV-ákw-á</i> Pers1-BV-VSpé-XAgt-TpsNeutre _{act} -1pl
	1pl _{act}						<i>kí-BV-ákw-w-á</i> Pers2-BV-VSpé-TpsNeutre-3sg _{act}	<i>kí-BV-ákw-w-áki</i> Pers2-BV-VSpé-TpsNeutre-3pl _{act}			<i>kí-BV-ákw-á</i> Pers2-BV-VSpé-XAgt-TpsNeutre _{act} -1pl
	2sg	<i>kí-BV-ákw</i> Pers2-BV-2monAgt				<i>kí-BV-ákw-w-á</i> Pers2-BV-VSpé-TpsNeutre-3sg _{act}	<i>kí-BV-ákw-w-áki</i> Pers2-BV-VSpé-TpsNeutre-3pl _{act}				<i>kí-BV-ákw-á</i> Pers2-BV-VSpé-XAgt-TpsNeutre _{act} -1pl
	2pl	<i>kí-BV-ákw-áki</i> Pers1-BV-3monAgt-TpsNeutre _{act} -1pl-3pl _{act}				<i>kí-BV-ákw-w-á</i> Pers2-BV-VSpé-TpsNeutre-3sg _{act}	<i>kí-BV-ákw-w-áki</i> Pers2-BV-VSpé-TpsNeutre-3pl _{act}				<i>kí-BV-ákw-á</i> Pers2-BV-VSpé-XAgt-TpsNeutre _{act} -1pl
	3sg	<i>ní-BV-ákw</i> Pers1-BV-3monAgt	<i>ní-BV-ákw-w-á</i> Pers1-BV-3monAgt-TpsNeutre _{act} -1pl-3pl _{act}			<i>kí-BV-ákw-w-á</i> Pers2-BV-VSpé-TpsNeutre-3sg _{act}	<i>kí-BV-ákw-w-áki</i> Pers2-BV-VSpé-TpsNeutre-3pl _{act}			<i>BV-ákw-w-á</i> BV-V3monAgt-TpsNeutre-3sg _{act}	<i>BV-ákw-w-á</i> BV-3monAgt-TpsNeutre-3sg _{act}
	3pl	<i>ní-BV-ákw-áki</i> Pers1-BV-3monAgt-TpsNeutre _{act} -1pl-3pl _{act}	<i>ní-BV-ákw-w-á</i> Pers1-BV-3monAgt-TpsNeutre _{act} -1pl-3pl _{act}			<i>kí-BV-ákw-w-á</i> Pers2-BV-VSpé-TpsNeutre-3sg _{act}	<i>kí-BV-ákw-w-áki</i> Pers2-BV-VSpé-TpsNeutre-3pl _{act}			<i>BV-ákw-w-áki</i> BV-V3monAgt-TpsNeutre-3pl _{act}	<i>BV-ákw-w-áki</i> BV-3monAgt-TpsNeutre-3pl _{act}
	3Obi					<i>BV-ákw-w-á</i> BV-V3monAgt-TpsNeutre-3sg _{act}	<i>BV-ákw-w-áki</i> BV-V3monAgt-TpsNeutre-3pl _{act}				
	Inan	<i>ní-BV-ákw</i> Pers1-BV-3monAgt	<i>ní-BV-ákw-w-á</i> Pers1-BV-3monAgt-TpsNeutre _{act} -1pl-3pl _{act}			<i>kí-BV-ákw-w-á</i> Pers2-BV-VSpé-TpsNeutre-3sg _{act}	<i>kí-BV-ákw-w-áki</i> Pers2-BV-VSpé-TpsNeutre-3pl _{act}			<i>BV-ákw-w-á</i> BV-V3monAgt-TpsNeutre-3sg _{act}	<i>BV-ákw-w-áki</i> BV-3monAgt-TpsNeutre-3pl _{act}
	BV MONO VALENTES	<i>ní-BV</i> Pers1-BV	<i>ní-BV-m-éna</i> Pers1-BV-TpsNeutre _{act} -1pl			<i>kí-BV</i> Pers2-BV	<i>kí-BV-m-wa</i> Pers2-BV-TpsNeutre _{act} -1pl	<i>BV-ákw-w-á</i> BV-TpsNeutre-3sg _{act}	<i>BV-ákw-w-áki</i> BV-TpsNeutre-3pl _{act}	<i>BV-ákw-w-á</i> BV-TpsNeutre-3ob _{act}	<i>BV-ákw-w-áki</i> BV-TpsNeutre-3ob _{act}

Tableau 5a : paradigme dépendant du cri des Plaines (d'après Zúñiga 2006)

Agent	1sg	1pl	1pl	2sg	2pl	3sg	3pl	3Obi	Inan	X	
BV BIVALENTES	1sg			BV- <i>i-yan</i> BV-1nonAg-2sgDp	BV- <i>i-ye-kw</i> BV-1nonAg-2plDp	BV- <i>i-t</i> BV-1nonAg-3Dp	BV- <i>i-t-ik</i> BV-1nonAg-3Dp-3plsa	BV- <i>i-t-i</i> BV-1nonAg-AppDom-3Dp	BV- <i>i-ko-ya-n</i> BV-VsSpé-XAg-1sgDp	BV- <i>i-ko-ni-ya-n</i> BV-VsSpé-XAg-1sgDp	
	1pl				BV- <i>i-ya-hk</i> BV-1nonAg-1plDp	BV- <i>iko-ya-hk</i> BV-VsSpé-1plDp	BV- <i>iko-ya-hk-ik</i> BV-VsSpé-1plDp-3plsa	BV- <i>iko-ni-ya-hk</i> BV-VsSpé-AppDom-3Dp	BV- <i>iko-ya-hk</i> BV-VsSpé-1plDp	BV- <i>iko-ni-ya-hk</i> BV-VsSpé-XAg-1plDp	
	1pl					BV- <i>iko-ya-hk-kw</i> BV-VsSpé-1plDp	BV- <i>iko-ya-hk-ik</i> BV-VsSpé-1plDp-3plsa	BV- <i>iko-ni-ya-hk-kw</i> BV-VsSpé-AppDom-3Dp	BV- <i>iko-ya-hk-kw</i> BV-VsSpé-1plDp	BV- <i>iko-ni-ya-hk-kw</i> BV-VsSpé-XAg-1plDp	
	2sg	BV- <i>i-a-n</i> BV-2nonAg-1sgDp				BV- <i>isk</i> BV-3→2sgDp	BV- <i>isk-ik</i> BV-3→2sgDp-3plsa	BV- <i>iy-isk²</i> BV-AppDom-3→sgDp	BV- <i>iko-yan</i> BV-VsSpé-2sgDp	BV- <i>iko-ni-yan</i> BV-VsSpé-XAg-2sgDp	
	2pl	BV- <i>i-ak</i> BV-2nonAg-1sg→2plDp				BV- <i>iko-ye-kw</i> BV-VsSpé-2plDp	BV- <i>iko-ye-kw-ik</i> BV-VsSpé-2plDp-3plsa	BV- <i>iko-ni-ye-kw</i> BV-VsSpé-AppDom-2plDp	BV- <i>iko-ye-kw</i> BV-VsSpé-2plDp	BV- <i>iko-ni-ye-kw</i> BV-VsSpé-XAg-2plDp	
	3sg	BV- <i>ak</i> BV-1sgDp-3Dp			BV- <i>at</i> BV-2sg→3Dp	BV- <i>a-ye-kw</i> BV-3nonAg-2plDp		BV- <i>iko-t</i> BV-VsSpé-3Dp	BV- <i>iko-t</i> BV-VsSpé-3Dp	BV- <i>iko-t</i> BV-VsSpé-3Dp	BV- <i>iko-ni-t</i> BV-VsSpé-3Dp
	3pl	BV- <i>ak-ik</i> BV-1sgDp-3Dp-3plsa		BV- <i>a-ya-hk-kw</i> BV-3nonAg-1plDp-3plsa	BV- <i>at-ik</i> BV-2sg→3Dp-3plsa	BV- <i>a-ye-kw-ik</i> BV-3nonAg-2plDp-3plsa		BV- <i>iko-t-ik</i> BV-VsSpé-3Dp-3plsa	BV- <i>iko-t-ik</i> BV-VsSpé-3Dp-3plsa	BV- <i>iko-t-ik</i> BV-VsSpé-3Dp-3plsa	BV- <i>iko-ni-t-ik</i> BV-VsSpé-3Dp-3plsa
	3Obi	BV- <i>im-ak</i> BV-AppDom-1sgDp-3Dp	BV- <i>im-a-ya-hk</i> BV-AppDom-3nonAg-1plDp	BV- <i>im-a-ya-hk-kw</i> BV-AppDom-3nonAg-1plDp	BV- <i>im-at</i> BV-AppDom-2sg→3Dp	BV- <i>im-a-ye-kw</i> BV-AppDom-3nonAg-2plDp	BV- <i>im-a-ye-kw-ik</i> BV-AppDom-3nonAg-2plDp	BV- <i>im-a-t-ik</i> BV-AppDom-3nonAg-3Dp-3plsa	BV- <i>im-a-t-ik</i> BV-3nonAg-3Dp-3plsa		BV- <i>im-it</i> BV-AppDom-VsPassif-3Dp
	Inan	BV- <i>am-an</i> BV-Démot-1sgDp	BV- <i>am-ahk</i> BV-Démot-1plDp	BV- <i>am-a-hk</i> BV-Démot-1plDp	BV- <i>am-an</i> BV-Démot-2sgDp	BV- <i>am-e-k</i> BV-Démot-2plDp	BV- <i>am-k</i> BV-Démot-3Dp	BV- <i>am-k-ik</i> BV-Démot-3Dp-3plsa	BV- <i>am-iy-t</i> BV-VsSpé-AppDom-3Dp	BV- <i>k</i> BV-1nonDp	BV- <i>ik</i> BV-VsPassif-1nonDp
	VALENTES BV MONO	BV- <i>ya-n</i> BV-1sgDp	BV- <i>ya-hk</i> BV-1plDp	BV- <i>ya-hk-kw</i> BV-1plDp	BV- <i>yan</i> BV-2sgDp	BV- <i>ye-kw</i> BV-1plDp	BV- <i>t</i> BV-3Dp	BV- <i>t-ik</i> BV-3Dp-3plsa	BV- <i>iy-t</i> BV-AppDom-3Dp	BV- <i>k</i> BV-1nonDp BV- <i>k-i</i> BV-1nonDp-3plsa BV- <i>iy-k</i> BV-AppDom-1nonDp BV- <i>ye-kw</i> BV-AppDom-1nonDp BV- <i>ye-kw</i> BV-AppDom-1nonDp-3plsa BV- <i>ye-kw</i> BV-AppDom-1nonDp-3plsa	

¹ Le suffixe *-wa-* serait un allomorphe de *-iyi-* lorsque le second actant est une personne proprement dite plurielle (Zúñiga, 2006 : 77), cependant il faut noter qu'il s'agit alors de formes à la voix marquée et non plus à la voix de base. L'alternance *-iyi/-wa-* pourrait alors rendre compte des différentes fonctions syntaxiques de l'actant oblique.

² On peut ici s'interroger sur la place du suffixe d'actant oblique, qui n'est pas précédé d'un morphème de voix (marquant le patient – la voix de base (neutre) –, ou la voix marquée) ; nous supposons qu'il s'agit ici d'une conséquence de la fusion des suffixes *-iyi* (2nonAg) et *-t* (3Dp) en un morphème porteur (3→2sg) dans les configurations où le non-agent est une personne et l'agent une NON PERSONNE non-oblique. Le morphème de l'actant oblique, qui devrait normalement s'insérer entre ces deux suffixes, est repositionné en amont.

³ Le morphème *-it* résulterait de la contraction de *-in* (correspondant au morphème de voix passive du Proto-algonquien **en*) + *-t* (3Dp), soit une forme sous-jacente : BV-*in-t* (Zúñiga, 2006 : 112-113).

Tableau 5b : paradigme dépendant neutre positif du nishnaabemwin (d'après Valentine 2001)¹

Agent Patient	1sg	1pl _{act}	1pl _{int}	2sg	2pl	3sg	3pl	30hl	Inan	X
1sg	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp
1pl _{act}	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp
1pl _{int}	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp
2sg	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp
2pl	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp
3sg	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp
3pl	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp
30hl	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp
Inan	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp
BV MONO VALENTES	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp	BV- <i>(i)g</i> BV-2nomAg-1sgDp

BV BIVALENTES

¹ Le nishnaabemwin regroupe des ensembles de variétés distinctes. Lorsque les formes données par l'auteur sont reconnues comme relevant d'une variété particulière, identifiée par rapport au lieu où elle est en usage, nous indiquons celui-ci en capitales au-dessus des formes ; l'astérisque précède ce nom lorsque, le cas échéant, une forme optionnelle.
² Le complément de 3^e personne au dépendant présentait une allomorphie après les consonnes nasales : *d* → *g*.
³ Les expressions en italique sont des variantes dialectales.
⁴ Le complément de l'actif inanimé au dépendant présentait une allomorphie après les voyelles et *n* : *t* → *g*.

Tableau 5c : paradigme dépendant du *ménomini* (d'après Bloomfield 1962)

Patient	Agent	1sg	1pl	2sg	2pl	3sg	3pl	Obl	Inan	X (Passif)	
BV BIVALENTES	1sg	BV- <i>e-yan</i> BV-1nonAgt-2sgDép		BV- <i>e-yan</i> BV-1nonAgt-2sgDép	BV- <i>e-ye:k</i> BV-1nonAgt-2plDép	BV- <i>e-t</i> BV-1nonAgt-3Dép	BV- <i>e-t-wa:?</i> BV-1nonAgt-Dép-pl		BV- <i>e-ko-yan</i> BV-VsSpé-1sgDép	BV- <i>e-ke-yan</i> BV-VsSpé-XAgt-1sgDép	
	1pl _{ind}			BV- <i>e-yah</i> BV-1nonAgt-1plDép		BV- <i>e-yameh</i> BV-1nonAgt-3Dép	BV- <i>e-yameh-wa:?</i> BV-1nonAgt-3Dép-pl		BV- <i>e-ko-yah</i> BV-VsSpé-1plDép	BV- <i>e-ke-yah</i> BV-VsSpé-XAgt-1plDép	
	2sg	BV- <i>en-an</i> BV-2nonAgt-1sgDép	BV- <i>en-ah</i> BV-2nonAgt-1plDép			BV- <i>en-ah</i> BV-2nonAgt-1plDép	BV- <i>en-ah-ke-wa:?</i> BV-2nonAgt-3Dép-pl		BV- <i>e-ko-yan</i> BV-VsSpé-2sgDép	BV- <i>e-ke-yan</i> BV-VsSpé-XAgt-2sgDép	
	2pl	BV- <i>en-akok</i> BV-2nonAgt-1sgDép				BV- <i>en-ak</i> BV-2nonAgt-1plDép	BV- <i>en-ak-wa:?</i> BV-2nonAgt-3Dép-pl		BV- <i>e-ko-ye:k</i> BV-VsSpé-2plDép	BV- <i>e-ke-ye:k</i> BV-VsSpé-XAgt-2plDép	
	3sg	BV- <i>ak</i> BV-1sgDép-3Dép	BV- <i>akeh</i> BV-1pl-3Dép	BV- <i>at</i> BV-2sg-3Dép	BV- <i>e-k</i> BV-2plDép				BV- <i>e-ko-t</i> BV-VsSpé-3Dép	BV- <i>keh</i> BV-3nonAgt-XAgt	
	3pl	BV- <i>ake-wa:?</i> BV-1sgDép-3Dép-pl	BV- <i>akeh-wa:?</i> BV-1pl-3Dép-pl	BV- <i>ake-wa:?</i> BV-2sg-3Dép-pl	BV- <i>e-ke-wa:?</i> BV-2plDép-pl				BV- <i>e-ko-t-wa:?</i> BV-VsSpé-3Dép-pl	BV- <i>eh-t-wa:?</i> BV-3nonAgt-XAgt-3Dép-pl	
	3obl					BV- <i>af-en</i> BV-3nonAgt-3Dép-3obl	BV- <i>af-t-wa:?</i> BV-3nonAgt-3Dép-pl		BV- <i>e-ko-ye-t</i> BV-VsSpé-3Dép	BV- <i>em-eh</i> BV-Appross-3nonAgt-XAgt	
	Inan	BV- <i>am-an</i> BV-Démot ^e -1sgDép	BV- <i>am-ah</i> BV-Démot ^e -1plDép	BV- <i>am-an</i> BV-Démot ^e -2sgDép	BV- <i>am-ek</i> BV-Démot ^e -2plDép				BV- <i>am-ene-k</i> BV-VsSpé-Approu-3Dép	BV- <i>am-eh</i> BV-Démot ^e -XAgt	
	InanObl								BV- <i>am-enakah</i> BV-Démot ^e -Ykhan		
										Inan.pl → InanObl : BV- <i>am-enakah-k-en</i> BV-Démot ^e -Ykhan-InanDép-3plNI	
	BV MONO VALENTES		BV- <i>yan</i> BV-1sgDép	BV- <i>yah</i> BV-1plDép	BV- <i>yan</i> BV-2sgDép	BV- <i>ye:k</i> BV-2plDép	BV- <i>t</i> BV-3Dép	BV- <i>t-wa:?</i> BV-3Dép-pl	BV- <i>ne-t</i> BV-Approu-3Dép	BV- <i>k</i> BV-InanDép	BV- <i>h</i> BV-XAgt
									Inan.pl : BV- <i>k-en</i> BV-InanDép-3plNI		

¹ Soit la règle morphophonologique suivante : $n + -t > h$.

ANNEXE 6

NOTES SUR LE PARADIGME INDÉPENDANT ET LE PARADIGME NOMINAL DANS
LES LANGUES ALGONQUIENNES : PROXIMITÉS ET DISTINCTIONS

Il est acquis, dans la linguistique algonquienne, que le paradigme INDÉPENDANT fournit les formes finies du verbe, prédicatives, tandis que le paradigme DÉPENDANT détermine des formes non finies et, donc, non prédicatives (au sens de prédicat syntaxique). Lorsque les formes verbales sont non-prédicatives, le prédicat syntaxique se situe donc ailleurs : adverbes, noms, pronoms, négation, mots interrogatifs, etc... Ces parties du discours peuvent accéder directement à la fonction prédicative, illustrant ainsi le caractère multiprédicatif de la langue innue.

En plus de partager l'accès à certaines fonctions syntaxiques, l'homophonie de plusieurs suffixes verbaux du paradigme INDÉPENDANT avec les suffixes nominaux de nombre et la marque de cas oblique peut nous amener à questionner l'appropriation d'une véritable distinction nom/verbe en innu-aimun, en tout cas à la redéfinir sur la base de critères propres à la langue innue. En effet, depuis longtemps la grande similitude des affixes entre le paradigme verbal INDÉPENDANT et le paradigme nominal a été remarquée. On en vient à se questionner : les noms sont-ils une sous-classe de verbes ? Ou plutôt, les verbes, sont-ils une sous-classe de noms (d'action) ?

INNU-AIMUN

- (1) a. *mikua -ṅ -u -a u- massin -a*
 BVimpers Diath Tps Cas Possr BN Cas
 rouge Appl_{OBL} NeutreObl Poss3 chausse Obl
 « ses souliers sont rouges » (Drapeau, 2014 : 146)
- b. *atusse -ṅ -u -a ukau -a*
 BVmono Diath Tps -Pers Possr+BN_{REL} Cas
 travailler Appl_{OBL} Neutre 3Obl Poss3+mère Obl
 « sa mère travaille » (d'après Drapeau, 2014)
- (2) *Maṅi umish -a ut- auass-im -ṅ -a*
 NP Possr+BN_{REL} Cas Possr BN Diath Diath Cas
 Marie Poss3+sœur Obl Poss3 enfant Appl_{POSS} Appl_{OBL} Obl
 « l'/les enfant(s) de la sœur de Marie » (Drapeau, 2014 : 342)

Dans les exemples ci-dessus, nous avons voulu mettre en parallèle des formes verbales indépendantes en (1), avec des formes nominales en (2) dont les suffixes sont semblables. Le morphème d'applicatif oblique est en effet compatible tant avec les verbes – dans lesquels il promeut en argument un participant au cas oblique – qu'avec les noms, leur permettant lorsqu'il s'agit de noms animés, de renvoyer à un participant animé au cas oblique qui serait le

‘possesseur’ (parfois au sens large) du référent qu’il désigne. Ainsi, en (1)a, l’applicatif oblique promeut en argument le participant animé *u-massin-a* « ses souliers » qui, étant au cas oblique, n’a sinon pas accès à cette fonction ; de même en (1)b, il promeut *ukau-i-a* « sa mère » en argument de la base verbale *atusse-* « travailler », qui s’accorde ainsi avec l’agent au cas oblique. Cette promotion de l’actant au cas oblique par l’applicatif oblique permet, en innu, le marquage sur la forme verbale de l’indice de NON PERSONNE (–Pers) indiquant le cas oblique (3Obv) d’un argument, *-a*, identique à la marque de cas des formes nominales. En (2), l’applicatif oblique promeut dans le syntagme nominal possessif *ut-auass-im-inu-a* (« son enfant (à elle_{Obl}) ») le possesseur *umish-a* « sa sœur » (introduit dans la valence du nom *auass* par l’applicatif *-im*), qui est au cas oblique ; la marque de cas est alors également présente à la fin de la forme nominale possédée. Ce qui distinguerait, dans ces exemples, les formes *mikua-n-u-a* « c’est_{Obl} rouge » et *atusse-n-u-a* « il/elle_{Obl} travaille » d’avec *ut-auass-im-in(-u)-a* « son enfant (à elle_{Obl}) », c’est leur compatibilité avec le paradigme verbal DÉPENDANT et avec les différentes marques de temps ou de mode, ce qui ne serait pas le cas (ou, en tout cas, ce qui semble moins fréquent) pour les syntagmes nominaux comme *ut-auass-im-in(-u)-a*⁹¹⁰ :

INNU-AIMUN (d’après Drapeau 2014)

- (3) a. *u- massin -a e mikua -n -it -i*
 Possr BN Cas Épistém BVimpers Diath Pers Cas
 Poss3 chaussé Obl Réal/Subj rouge ApplOBL 3Dép Obl
 « ses souliers qui sont rouges »
- b. *ukau-i -a e atusse -n it -i*
 Possr+BN_{REL} Cas Épistém BVmono Diath Pers –Pers
 Poss3+mère Obl Réal/Subj travailler ApplOBL 3Dép 3Obl
 « sa mère travaillant »

Cette similitude des formes verbales indépendantes et des formes nominales viendrait du fait que le paradigme INDÉPENDANT serait issu de la morphologie nominale (voir entre autres Quinn 2006 ou Oxford 2014), ce qui – toute exacte que puisse être cette hypothèse largement acceptée et plusieurs fois documentée en linguistique algonquienne – ne rend cependant pas compte du

⁹¹⁰ Nous n’avons pas trouvé d’énoncé en ce sens si l’on se fie à la description de la *Grammaire*, sauf dans le cas de formes identifiées dans la *Grammaire* comme des « verbes de possession ». Nous formulons cependant une éventuelle objection concernant la formation des « verbes de possession » (qui seraient d’après Drapeau dérivés des constructions nominales possessives auxquelles serait ajouté un morphème *-i*). En effet, la présence d’un morphème dérivatif *-i* dans ces formes ‘verbales’ nous semble contestable. Dans ce cas, les formes nominales possédées, lorsque leur position structurale fait qu’elles renvoient à un procès (« avoir », acte de possession) et non à un actant (entité possédée), partageraient la distribution des verbes, sans l’intermédiaire d’une supposée dérivation. Si cette hypothèse était validée par une analyse morphophonologique et phonétique rigoureuse, cela réduirait radicalement les critères de l’opposition nom/verbe, puisque les formes nominales possédées – et *a fortiori* les bases nominales tout court, si l’on fait un effort dans le sens de l’abstraction –, partageraient les mêmes paradigmes que les verbes, moyennant des oppositions aspectuelles renvoyant à la distinction de différents types de procès (*Aktionsart*).

fait que ces formes soient identiques en synchronie. Dans cette perspective, ce ne serait donc pas les noms qui constitueraient une sous-classe de verbes, mais bien les verbes qui seraient en fait une catégorie de noms, et notamment de noms d'action. Cette hypothèse n'est pas nouvelle et a déjà été formulée dans le cadre des études algonquinistes (cf. entre autres Quinn 2006).

Au-delà des caractéristiques de l'organisation de ce paradigme, notons, sans en faire un critère définitoire, qu'à l'INDÉPENDANT les préfixes personnels (Pers), les indices personnels marquant le nombre (NbrePers) et ceux spécifiques à l'indexation de la NON PERSONNE (–Pers) sont identiques à ceux qui caractérisent les formes nominales possédées⁹¹¹, à ceci près qu'en innu, la 3^{ème} personne n'est jamais préfixée sur les formes verbales, contrairement aux formes nominales possédées⁹¹². Dans les formes nominales possédées, les préfixes personnels et les indices personnels de nombre (ainsi que, le cas échéant, le morphème d'applicatif oblique si le possesseur est au cas oblique) renvoient alors au possesseur, tandis que les morphèmes propres à l'indexation de la NON PERSONNE sur les formes verbales indépendantes expriment les propriétés grammaticales du possédé. Ces remarques nous mènent à deux possibilités d'analyse : ou bien les formes verbales indépendantes sont en effet – y compris en synchronie – des noms d'action dont les actants sont effectivement indexés comme le 'possesseur' (agent) d'un côté, le 'possédé'(non-agent) de l'autre ; ou bien, d'autre part, les indices personnels des

⁹¹¹ Dans un autre ordre d'idées, le fait que la possession soit marquée sur la tête possédée et non sur le syntagme référant le cas échéant au possesseur, est la trace, selon nous, d'une relation prédicative relevant d'un niveau de constituance inférieur à la prédication syntaxique, où la désignation du possesseur permet de spécifier les indices personnels déterminant la tête possédée (« être le N de »). Cela implique une analyse selon laquelle les syntagmes substantivaux possessifs expriment une relation prédicative de possession du type $f(x,y)$ telle que « x est le f de y », soit une prédication bivalente. Or, les marques intégratives sont ici déterminantes : la référence à x est dans ce cas, en quelque sorte, 'incorporée' à la fonction prédicative, d'où un décumul des variables associées à cette fonction (lire, à ce sujet, Lemaréchal 1998, troisième partie « Incorporation et décumul des $f(x)$ ») : la forme possessive correspond alors à prédicat logique monovalent, et le syntagme désignant le possesseur est son argument, soit un procès signifiant plutôt « être-N à ».

⁹¹² Concernant les préfixes personnels, l'intervention de Ksenia Bogomolets lors du 53^{ème} Congrès des Algonquinistes (Octobre 2021) suggère qu'à travers les langues algonquiennes, les préfixes personnels n'ont pas tout à fait la même distribution morphophonologique selon qu'ils interviennent dans la construction d'une possession inaliénable (forme nominale relationnelle), d'une possession aliénable (forme nominale), ou en tant qu'accord argumental sur une forme verbale, supposant donc une origine différente. Cependant, les préfixes des formes nominales aliénable et des formes verbales seraient issus d'un seul et même paradigme, bien que ce dernier ne se soit apparemment conservé qu'en passamaquoddy et se serait par conséquent scindé plus tôt dans les autres langues algonquiennes (avec notamment la disparition du préfixe de la NON PERSONNE sur les formes verbales). Ces considérations, essentielles pour la comparaison des langues au sein de la linguistique algonquienne, offrent une nouvelle perspective d'analyse diachronique. Concernant l'innu, le comportement morphophonologique des préfixes personnels est globalement semblable sur les formes nominales possédées et les formes verbales, à l'exception des formes dont l'attaque de la base est constituée par la voyelle /u/ : la forme des préfixes est alors irrégulière pour les formes nominales (pouvant être *tsh-*, *n-* et *(u-)*, ou *tshit-*, *nit-* et *ut-* ; Drapeau, 2014 : 56) tandis qu'elle est plus régulière pour les formes verbales (*n-* et *tsh-* ; Drapeau, 2014 : 156), ce qui ne remet pas strictement en cause l'hypothèse que les préfixes personnels de l'INDÉPENDANT puissent provenir des formes possessives du paradigme nominal.

personnes proprement dites et ceux de la NON PERSONNE ont en fait deux emplois distincts, l'un sur les formes nominales, l'autre sur les formes verbales⁹¹³.

À ce sujet, Quinn (2006 : 189) stipule, à la suite de Bloomfield (1962) et Goddard (1974), que le paradigme INDÉPENDANT marquerait morphologiquement des propositions qui seraient morphosyntaxiquement traitées de la même manière que les formes nominales possédées. Dans cette perspective, les formes verbales qui déclenchent l'apparition du 'génitif' (l'actant unique ou l'agent-posseur) seraient des formes nominales : dans les langues algonquiennes, « je mange » s'exprimerait par « mon manger », et la scission de l'alignement (*systeme direct-inverse*) organiserait alors la distinction entre un génitif subjectif (posseur-agent) – où interviennent les suffixes déterminant un alignement accusatif et indiquant le type de non-agent –, et un génitif objectif (posseur-patient), caractérisé par une rupture de l'alignement marquée par un morphème ayant une valeur générique de transfert : *-ik^(u)*.

Ainsi, selon l'hypothèse globalement admise, les flexions du paradigme INDÉPENDANT se seraient développées diachroniquement par l'ajout de flexions 'nominales' sur le verbe, notamment celles caractéristiques des formes possédées (Oxford, 2014 : 7). Pour Oxford (communication personnelle), cela coïncide par ailleurs avec un changement dans l'agencement du *systeme direct/inverse* (donc, du marquage de l'alignement), qui ne se manifeste pas de la même manière selon le paradigme (INDÉPENDANT ou DÉPENDANT). Si le paradigme INDÉPENDANT est effectivement à l'origine une forme verbale substantive possédée, on imagine que les noms possédés sont toujours *directs* (le possesseur a fondamentalement préséance sur le possédé) – en d'autres termes, plus conformes à notre analyse : les formes nominales possessives sont toujours du type 'génitif subjectif' (ce qui, à un niveau de constituance supérieur, détermine un alignement accusatif) : le possesseur s'assimile à l'agent-sujet tandis que le possédé serait le patient-objet, la situation contraire étant proscrite dans le système de la langue. Or, si les formes nominales possédées renvoient effectivement à une relation prédicative à deux arguments (bivalente), l'intégration du 'possédé' au prédicat (le nom possédé) réduirait les termes de cette prédication à un argument (cf. Note 911) : l'agent-posseur ; les formes verbales possédées constituent donc des prédicats monovalents. Dès lors, si le paradigme flexionnel de la possession nominale s'applique aux formes verbales

⁹¹³ Dans ce travail de thèse, et (une fois n'est pas coutume) dans la continuité de l'analyse traditionnelle des langues algonquiennes, nos gloses ont suivi cette deuxième option – notamment parce que la construction des formes nominales possédées relève selon nous d'un niveau de constituance inférieur (celui où se construit la référence des différentes variables pouvant instancier les places d'arguments) à celui de la prédication syntaxique, où interviennent les indices personnels du paradigme INDÉPENDANT.

bivalentes, celles-ci doivent être réorganisées pour pouvoir indexer non seulement un ‘agent-possesseur’, mais également un ‘non-agent’ – qui est alors distinct du possédé intégré au nom d’action (base verbale). Il en résulte des formes verbales bivalentes (au paradigme INDÉPENDANT) où il faut pouvoir indexer un argument supplémentaire, ce qui relève alors du marquage de l’alignement. Dans une configuration accusative (génitif subjectif), soit une personne proprement dite est ‘agent’ tandis que le ‘non-agent’ est une NON PERSONNE, soit l’agent est une NON PERSONNE et le patient une NON PERSONNE au cas oblique. L’expression des configurations « inverses » (ergatives), auraient recours au morphème *-ikʷ*, qui était alors utilisé (toujours selon Oxford) comme une marque de passif dans les formes verbales dépendantes impliquant deux arguments NON PERSONNE (mais jamais dans les procès où une NON PERSONNE est agent tandis qu’une personne proprement dite est non-agent), pour marquer plus spécifiquement un génitif ‘objectif’ (où le possesseur n’est pas l’agent). Par ailleurs, le paradigme flexionnel des formes possessives ne propose aucun moyen d’indexer deux personnes proprement dites en tant qu’actants – une forme possessive telle que « mon N de toi » n’étant pas exprimable dans les langues algonquiennes (cf. Junker 2003c : 12) ; cette impasse aurait été résolue par l’usage de morphèmes de diathèse marquant une 1^{ère} personne et une 2^{ème} personne non-agent (respectivement *-i* et *-it*), ainsi que le principe du paradigme INDÉPENDANT de « s’accorder avec le plus de traits possibles »⁹¹⁴. Cette hypothèse diachronique rendrait compte de la différence structurelle des formes verbales bivalentes indépendantes n’ayant pour argument que des personnes proprement dites.

L’hypothèse voulant que les formes verbales indépendantes soient issues d’anciennes formes nominales possédées est, nous l’avons dit, largement partagée depuis Bloomfield 1962 (Goddard 1974, Quinn 2006, Oxford 2014, etc.) :

it is certainly possible to imagine the following developments: (1) At some stage of pre-Proto-Algonquian, the indicative verb had the inflection later used for the conjunct and made derived nouns using the above suffixes. (2) These nouns were quickened in nominal sentences (e.g., *na:pe:wa *male* when used for *it’s a male* tended to be taken as an inflectional form made directly on the underlying verb stem *na:pe:- *be a male*), and (3) the possessed forms gave rise to a new verbal paradigm. Alternatively, it might seem more likely that the derived nouns discussed above are simply third-person and indefinite-actor verb forms which came to be used as nouns. (Goddard, 1974: 327).

⁹¹⁴ Ces informations et réflexions nous ont été transmises par William Oxford au cours de nos échanges courriels, et sont davantage développées dans son ouvrage sur l’inverse, en cours de publication. Sur le principe du paradigme INDÉPENDANT de « s’accorder avec le plus de traits possibles », voir notre discussion et analyse du paradigme au Chapitre 8, section I.2.

La ressemblance du paradigme INDÉPENDANT avec celui des formes nominales est-elle alors due à un ‘transfert diachronique’ comme le soutiennent les hypothèses des algonquistes (Oxford, 2014 : 12), ou serait-elle à rapprocher des propriétés multiprédicatives des langues algonquiennes ?

(...) rather than sharing a common origin with noun inflection, could the independent order simply *be* noun inflection? That is, could the independent verb actually be a noun, in some formal sense? (Oxford, 2014 : 11)

La distinction entre une partie du discours ‘nom’ et une partie du discours ‘verbe’, au regard des arguments d’Oxford (2014) et d’autres algonquistes, s’opère sur des critères fondamentalement distributionnels (donc, essentiellement morphologiques, voire morphosyntaxiques) : certains morphèmes du paradigme INDÉPENDANT relèveraient d’une morphologie « exclusivement verbale » (morphèmes de diathèse, négation⁹¹⁵, morphèmes de temps et modes) ce qui, d’après l’auteur, évince l’hypothèse d’une forme verbale morphosyntaxiquement « nominale » (Oxford, 2014 : 11). Sur ce point, mentionnons que certains morphèmes de diathèse (applicatif possessif, applicatif oblique) ainsi que certaines marques de temps et de mode, en innu, sont compatibles avec les noms – l’enjeu revient ici à déterminer s’il s’agit alors de deux emplois distincts de ces marques (l’un propre aux noms, l’autre aux verbes), ou d’emplois intervenant à différents niveaux de constituance. L’identification de la multiprédicativité de la langue innue montre également combien il est nécessaire de bien dissocier la partie du discours ‘verbe’ de sa fonction syntaxique typique dans nos langues, celle de prédicat syntaxique, fonction qui est également accessible (sans dérivation ni copule) à d’autres parties du discours, notamment à certaines bases nominales. Noms et verbes partagent donc certains critères morphosyntaxiques. Par ailleurs, l’identification des parties du discours a recours certes à des critères morphosyntaxiques, mais également sémantico-logiques (les noms étant des prédicats d’inclusion à une classe ouverte d’entités). Il faut donc pouvoir dissocier les procès, qui peuvent être exprimés par des noms comme *ishkueu* « (être) femme », et les verbes (qui peuvent exprimer un large panel de types de procès). Le paradigme INDÉPENDANT n’est alors pas tant propre aux verbes mais plutôt à l’expression de procès ayant une fonction syntaxique de prédicat au sein d’un énoncé.

Les hypothèses sur l’origine nominale du paradigme INDÉPENDANT développées par Goddard (1974) viennent à la suite de l’identification et de la reconstruction dans le paradigme INDÉPENDANT de plusieurs morphèmes décrits ensuite par Goddard (2007) comme des

⁹¹⁵ Dans une partie des langues algonquiennes, par exemples les langues nishnaabemwin, la négation d’un procès est marquée par un infixé sur la forme verbale. Ce n’est pas le cas en innu.

« formatifs » en proto-algonquien (Oxford, 2014 : 12-13). Ceux-ci auraient en fait, toujours selon Goddard, une fonction de « nominalisateurs » (c'est donc là une question de lexicalisation, il s'agirait d'affixes permettant de créer des noms lexicaux) et seraient donc, au sein du paradigme INDÉPENDANT des « nominalisateurs fossilisés ». Quels sont donc, dès lors, les nominalisateurs identifiés par Goddard (2007) ? L'auteur en reconstruit quatre pour le proto-algonquien (Goddard 1967b, Goddard 1974) :

- ◆ **-en* (**-ene:*, **-ena:*) permettrait de former, à partir de certaines bases verbales bivalentes impliquant la référence à un INANIMÉ, des noms dénotant des objets, des produits ou des instruments (Bloomfield, 1962 : 235-236), ou des noms abstraits dénotant des actions, instruments ou produits à partir de bases monovalentes dont l'actant unique est ANIMÉ (Bloomfield, 1962 : 233) ;
- ◆ **-ehm* permettrait également de former des noms dénotant des produits ou des instruments à partir de bases verbales bivalentes impliquant la référence à un INANIMÉ (Goddard, 1974 : 259)
- ◆ un morphème **-w* dérivant des noms de genre grammatical ANIMÉ de type « patient » (non-agent) à partir de bases verbales bivalentes sélectionnant un non-agent ANIMÉ (Goddard, 1974 : 325-326) ;
- ◆ enfin un morphème homophone du précédent mais noté **-w'* (ou **-w_m*) parce qu'il provoquerait l'*umlaut* d'un *-a:* en *-e:*, permettrait de former des noms d'agent (donc animés) à partir de bases verbales monovalentes, ou bivalentes impliquant la référence à un inanimé (Goddard, 1974 : 327-326)⁹¹⁶.

Au sein du paradigme INDÉPENDANT reconstruit pour le proto-algonquien, nous retrouvons ces morphèmes dans différents contextes, comme l'illustrent les exemples ci-dessous :

PROTO-ALGONQUIEN (Oxford, 2014 : 199)

- (4) ** ne- pankihšin -ehm -ena:*
 Pers BVmono NOM^RNbrePers
 1 tomber NOM^R 1pl
 “we fall”
- (5) ** ne- wa:pant -a: -ne: -na:n -ari*
 Pers BVbiv Align NOM^RNbrePers -Pers
 1 voir 3nonAgtNOM^R 1pl 3pl_{NI}
 “we see them_{NI}”
- (6) ** ne- wa:pam -a: -w -ena:n -aki*
 Pers BVbiv_{ANIM} Align NOM^R NbrePers -Pers
 1 voir 3nonAgtNOM^R 1pl 3pl_{NA}
 “we see them_{NA}”
- (7) ** pankihšin -w' -aki*
 BV NOM^R -Pers
 tomber NOM^R 3pl_{NA}
 “they fall”

⁹¹⁶ Nous considérons, comme argumenté au Chapitre 8 (I.1.c) qu'il n'y a en fait qu'un seul morphème *-w* permettant de dériver des noms de genre grammatical animé.

Les exemples du proto-algonquien montrent que les contextes d'apparition de ces nominalisateurs sont liés à la valence d'une part – **-ehm* (monovalent, (4)) versus **-ne:* (bivalent, (5)) –, au genre des arguments impliqués d'autre part – **-ne:* (inanimé, (5)) versus **-w* (animé, (6) et (7)). Ainsi, de la même manière qu'il semble possible d'identifier une valeur de ces différents morphèmes dans la supposée dérivation nominale déverbale, leur présence au sein des formes verbales indépendantes peut refléter une dimension morphosyntaxique leur conférant là encore une certaine valeur, finalement assez proche. Si nous synthétisons ces données, nous obtenons les valeurs suivantes pour chacun des nominalisateurs/formatifs :

- ◆ **-ehm* : monovalence ou réduction de la valence dans le cas de 'nominalisation déverbale' à partir d'une base verbale bivalente ;
- ◆ **-ene:* : argument (ou nom) de genre inanimé ;
- ◆ **-w* : argument (ou nom) de genre animé (hors personnes proprement dites).

Dans sa thèse de 2014, Oxford démontre que dans les paradigmes verbaux de l'INDÉPENDANT du cri des Plaines, cet ensemble de morphèmes commute avec le suffixe de prétérit *-htay/-hta:*. Il en déduit que les premiers situent la forme verbale dans un temps non-passé et relèvent par conséquent de l'expression du temps (Oxford, 2014 : 199-200). D'un point de vue diachronique, ces morphèmes et les indices marquant le pluriel des personnes proprement dites (NbrePers) auraient fusionné dans plusieurs langues filles, notamment en innu (Oxford, 2014 : 208). L'origine (en diachronie) du paradigme INDÉPENDANT, qui serait issu de la morphosyntaxe nominale, expliquerait donc notamment la présence de morphèmes de temps différents pour les personnes proprement dites et pour la NON PERSONNE dans la morphologie verbale de l'innu (comme l'indiquent nos gloses pour ces morphèmes). Les exemples qui suivent montrent respectivement les équivalents innus des formes verbales reconstruites pour le proto-algonquien dans les exemples *supra* (4) à (7) :

INNU-AIMUN (d'après Drapeau, 2014)

- (8) *ni- patshishin-nan*
 Pers BVmono Tps+NbrePers
 1 tomber Neutre_{1&2}+1pl
 « nous tombons »
- (9) *n- uapat -e -nan*
 Pers BVbiv Align Tps+NbrePers
 1 voir VxNeutre Neutre_{1&2}+1pl
 « nous le(s)_{NI} voyons »

- (10) *n- uapam -a -nan -at*
 Pers BVbiv_{VANIM} Align Tps+NbrePers –Pers
 1 voir 3nonAgt Neutre_{1&2}+1pl 3pl
 « nous les_{NA} voyons »

- (11) *patshishin-u -at*
 BVmono Tps –Pers
 tomber Neutre 3pl
 « ils/elles tombent »

La « fusion » observée par Oxford entre les indices personnels marquant le nombre des personnes proprement dites et le morphème de temps est illustrée dans les exemples (8) à (10), comme l’indiquent les gloses. Pour comparer les formes de l’innu avec celles reconstruites pour le proto-algonquien, et ainsi rendre compte de la présence, ou non, des formatifs/nominalisateurs en synchronie, les exemples (12) à (14) ci-dessous reprennent le même contexte morphosyntaxique que les exemples (8) à (10), mais la personne proprement dite est ici singulière, et non plus plurielle :

INNU-AIMUN (d’après Drapeau, 2014)

- (12) *nit- atusse -n*
 Pers BVmono Tps
 1 travailler Neutre_{1&2}
 « je travaille »
- (13) *n- uapat-e -n*
 Pers BVbiv Align Tps
 1 voir VxNeutre Neutre_{1&2}
 « je le(s)_{NI} vois »
- (14) *n- uapam -a -u -at*
 Pers BVbiv_{VANIM} Align Tps –Pers
 1 voir 3nonAgt Neutre 3pl
 « je les_{NA} vois »

Grâce à ces exemples, on peut voir qu’en innu⁹¹⁷ on trouve, en lieu et place des *formatifs*, le morphème *-n* – qui apparaît dans les contextes des morphèmes **-ehm* et **-ene*: dans les formes reconstruites du proto-algonquien –, et le morphème *-u* (/w/), qui apparaît dans les contextes du morphème **-w* (que les hypothèses actuelles séparent en deux morphèmes homophones, **-w* et **-w'*, une analyse que nous ne partageons pas) dans les formes reconstruites du proto-algonquien. Toute référence au caractère animé ou inanimé des arguments semble en quelque sorte ‘gommée’ en innu, où le morphème *-n* caractérise des formes verbales où le(s) actant(s) indexé(s) sont uniquement des personnes proprement dites. À l’opposé, le morphème *-u* caractérise les formes verbales dont au moins l’un des actants

⁹¹⁷ Nos exemples reprennent la notation standard de la langue, et donc utilisent l’orthographe uniformisée. Au regard des notations phonologiques que nous avons pu consulter, les commentaires que nous formulons ici sont potentiellement valables pour l’ensemble des variétés innues.

indexés est une NON PERSONNE. Il semble alors que ces morphèmes ‘indexent’, en quelque sorte, le procès en position de prédicat syntaxique à la situation d’énonciation (en tant que partagée par le locuteur (ou la locutrice) et l’interlocuteur (ou l’interlocutrice)) : lorsque celui-ci en est totalement dépendant – c’est-à-dire que les arguments indexés n’impliquent que des personnes proprement dites – et que les oppositions de temps sont neutralisées, on trouve *-n* ; quand un des actants indexés ne dépend pas de la situation d’énonciation, on trouve *-u*. En revanche, quand le procès se situe explicitement dans le passé, donc à priori en-dehors de la situation d’énonciation, l’indexation du procès en position de prédicat syntaxique n’est plus la même : cette fois, lorsqu’au moins un actant est une personne proprement dite, on trouve *-(i)t(i)* (glosé « Prét ») ; sinon, on trouve le morphème *-pan* (« Prét₃ »), qui indexe l’énoncé en dehors de toute référence à la situation d’énonciation.

Ces morphèmes de ‘temps’ caractérisent l’ensemble des formes verbales indicatives du paradigme INDÉPENDANT, peu importe leur valence. Sont-ils dès lors identifiables sur les formes nominales de la même manière que sur les verbes monovalents ? Si l’on prend la base *ishkueu* « femme, une femme », sa transcription phonétique telle que notée dans le dictionnaire innu en ligne (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>), censée correspondre au nom commun, est [iʃkwe:w] à Uashat et Sheshatshit, [ʃkwe:w] à Pessamit. Lorsqu’elle est décrite comme un verbe (« elle est femme » et non « c’est une femme ») – elle exprime alors un procès –, sa transcription est [iʃkwe:u] à Uashat et Sheshatshit, et [ʃkwe:u] à Pessamit. Cette différence phonétique de la voyelle finale suggère que la forme identifiée dans le dictionnaire comme « verbale » ([iʃkwe:u]) correspond à *ishkueu-u* (femme-TpsNeutre) : ainsi, dans leur emploi en tant que substantifs, les noms ne porteraient pas de marque de temps, ce qui ne signifie pas que les noms ne puissent en porter lorsqu’ils expriment des procès et constituent des prédicats syntaxiques en dehors des propositions d’identification, comme l’illustre le cas d’*ishkueu* (qui n’est pas la seule base nominale à manifester cette propriété)⁹¹⁸.

Cette propriété de la base *ishkueu* « (être) femme » n’est pas partagée par tous les noms : d’autres bases nominales nécessitent *a priori* un morphème dérivationnel *-(i)u* [ju:] pour former des bases verbales monovalentes :

⁹¹⁸ C’est aussi le cas de bases comme *tshiussan* « orphelin », ou encore de noms d’animaux comme *pashpashteu* « pic-bois » dans l’exemple suivant signifiant « nous allons nous transformer en pic-bois » [lit : « nous allons être des pics-bois »] (Drapeau, 2014 : 404) :

<i>tshi-</i>	<i>ka</i>	<i>pashpashteu</i>	<i>-nan</i>
Pers	MqMod	BN	Tps+NbrePers
2	Fut	pic-bois	Neutre+1pl

- (15) *nekatsh(i)-u* *at* *e* *utshimashkuess.iu* *-t*
 BV Tps Connect Épistém BN.STh Pers
 souffrir Neutre même-si Réal/Subj fille-du-patron.Affect+dynam 3Dép
 « elle est dans la misère, même si elle est princesse »

- (16) a. *tshishènnu* « un-e vieux/vieille » → *tshishènn.iu(-u)* « il/elle est vieux/vieille »
 [tʃʃe:nnu]⁹¹⁹ UASHAU-SHESHATSHIU [tʃe:nnju:] UASHAU-SHESHATSHIU
 b. *auass* « un enfant » → *auass.iu(-u)* « il/elle est enfant/jeune »
 [wa:ss] DIALECTES DE L'OUEST [wa:ssju:] DIALECTES DE L'OUEST

Les bases nominales *utshimashkuess* « princesse », *tshishènnu* « vieux » et *auass* « enfant » ne présentent pas les mêmes propriétés que *ishkueu* « femme », ou *tshiussan* « orphelin », *pashpashteu* « pics-bois », et ne peuvent être marquées par le paradigme INDEPENDANT sans subir une dérivation dénominale. Pourquoi, dès lors, un traitement différentiel des bases nominales ? Il nous semble que la langue innue traduit ainsi différentes ‘manières d’être’. Autrement dit, d’une part elle distingue ce qui relève de la catégorisation, soit l’inclusion à une classe d’entités, caractéristique des noms du point de vue sémantico-logique, et ce qui relève de l’attribution de propriétés définitives d’une classe d’entités – caractéristique (dans cette langue où les équivalents d’adjectifs sont, soit des verbes, soit relèvent d’un type de dérivation) des verbes. Ainsi, dans les énoncés d’identification, il s’agit bien de catégorisation, et la langue emploie typiquement comme prédicat un nom ; tandis que lorsqu’il s’agit de prédiquer un ensemble de propriétés définitives d’une classe d’entités, le nom présente du point de vue morphosyntaxique la même distribution que certains verbes (et pourrait dès lors, si l’on ne distingue pas correctement les différents niveaux de constituance) être considéré comme appartenant à une sous-classe de verbes. D’autre part, l’expression de cette prédication de propriétés, n’est pas identique pour toutes les bases nominales : certaines ne subissent aucune dérivation d’aucune sorte⁹²⁰, tandis que d’autres nécessitent une dérivation. Nous suggérons qu’il s’agit là encore d’une distinction sémantique opérée par la langue : « être femme »,

⁹¹⁹ Les transcriptions phonétiques sont tirées du dictionnaire innu en ligne (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>).

⁹²⁰ Cette particularité de certaines bases nominales est quasiment absente des descriptions de la langue innue – Martin (1982 : 208-209) relève tout de même l’existence de « transferts par exemple, de la classe des noms, ou des cardinaux, à celle des verbes » –, et le dictionnaire en ligne propose pour ces lexèmes deux entrées distinctes, l’une en tant que nom, l’autre en tant que verbe. Cela suppose que certaines bases verbales puissent être dérivées de bases nominales sans changement de forme, donc une ‘dérivation zéro’, ce qui relève d’une position descriptive qui n’est absolument pas neutre. La présentation générale des « propositions sans noyau verbal » que l’on retrouve dans la *Grammaire de la langue innue*, véhicule l’idée que le nom ne peut être prédicat que dans le cadre restreint des propositions d’identification. Ces descriptions limitent donc l’identification des propriétés multiprédicatives de la langue, en considérant d’une part que les noms ne peuvent fonctionner comme prédicats que dans le cadre des énoncés d’identification, d’autre part que dans les autres cas ils ne sont pas des noms, mais des verbes. L’ethnocentrisme de ce type d’analyses est manifeste et montre la nécessité de proposer une analyse de ces langues libérées de ces biais descriptifs, faisant montre d’une plus grande capacité d’abstraction (cette nécessité est défendue dans la plupart des travaux d’Alain Lemaréchal, voir notamment Lemaréchal 2014).

n'exprimerait pas une même 'manière d'être', que « être enfant ». L'hypothèse que nous formulons est qu'il s'agit de différents types de procès : l'un exprime un état, une propriété immanente, définitoire de l'entité, donc en quelque sorte *a priori* inaliénable (elle est du moins exprimée comme telle) ; on peut le qualifier de procès [-dynamique] en termes d'*Aktionsart*. L'autre, exprime un état passager ou transitoire, amené à changer, davantage descriptif, donc un ensemble de propriétés aliénables par la force des choses (en tout cas présentées comme telles) ; il s'agit d'un procès [+dynamique]. La présence ou l'absence du morphème *-iu* (qui caractérise un procès [+dynamique] dont l'actant unique ou le non-agent est présenté comme affecté – donc, en fait, patient) dans la prédication de propriétés est la marque même de cette distinction entre différents types de procès. En somme, à ne considérer que ces données, la distinction nom-verbe en innu se réduirait en fait à la distinction de différents types logiques de prédicats : prédicat d'inclusion à une classe ouverte d'entités (nom), prédicat de propriétés inaliénables ou permanentes (nom-verbe), prédicat de propriétés aliénables ou transitoires (verbe). Les paradigmes INDÉPENDANT et DÉPENDANT ne relèveraient donc pas d'une catégorie lexicale particulière mais plutôt d'une catégorie sémantico-référentielle, puisqu'ils caractériseraient avant tout des procès.

Par ailleurs, un marquage similaire des paradigmes nominaux et verbaux ne prouve rien, il faut considérer le gabarit dans son ensemble, donc, en fait, la position structurale dans laquelle apparaissent respectivement ces marques selon les paradigmes – c'est-à-dire, finalement, le niveau de constituance dont relève le constituant qu'elles déterminent. Les marques séquentielles et intégratives sont en effet significatives si ce n'est fondamentales. Un même morphème, quand bien même sa valeur est constante (ce qui justifie qu'on le considère comme un morphème unique), n'a pas la même fonction selon sa position structurale, donc selon le niveau de constituance auquel il intervient. C'est à partir de là, et en distinguant continuellement les différentes fonctions que peuvent prendre les bases, formes et syntagmes selon le niveau de constituance auquel ils sont rattachés⁹²¹ (celles-ci étant par ailleurs plus ou moins tributaires de considérations sémantiques qu'il faudrait pouvoir identifier et répertorier), que l'on peut essayer de distinguer une éventuelle opposition entre une partie du discours 'nom' et une partie du discours 'verbe' dans une langue comme l'innu-aimun.

⁹²¹ Lire à ce sujet l'article de Lemaréchal et Xiao (2020) : « Polycatégorialité, transcatégorialité, grammaticalisation et ethnocentrisme (exemples en mandarin contemporain) », où les auteur·es soutiennent la position 'extrémiste' selon laquelle la distinction entre NOM et VERBE ne présente aucun intérêt pour le chinois mandarin, puisque tout, dans cette langue, relève de la position structurale des constituants dans l'énoncé.

ANNEXE 7

NOTES SUR LES CONSTRUCTIONS RELATIVES ET LES
CONSTRUCTIONS CLIVÉES EN INNU-AIMUN, ET SUR L'ANALYSE DU
MORPHÈME *ka*

Les relatives et leurs équivalents sont des propositions ayant une fonction de modifieur d'une tête substantivale. Dans la plupart des langues multiprédicatives, la construction des modifieurs est la même quelle que soit la catégorie lexicale impliquée. Les présentes notes soulèvent la question des constructions relatives en innu-aimun, et discute de leur distinction d'avec les constructions associées aux stratégies relevant de la hiérarchie de l'information, comme les constructions clivées. Cela nous permet de traiter de l'analyse d'un morphème que l'on trouve régulièrement, en innu, dans une partie de ces constructions, le morphème *ka*.

RELATIVES RESTRICTIVES ET NON-RESTRICTIVES EN INNU

En innu-aimun, la fonction de modifieur des têtes de syntagme substantival est principalement assurée par des formes non finies du verbe, équivalents de nos relatives. Plusieurs constructions coexistent, qui paraissent difficilement se réduire à la simple dichotomie – par ailleurs discutable même en français (cf. entre autres Fuchs 1987)⁹²² – opposant des relatives qui seraient 'restrictives' – c'est-à-dire qui, par leur fonction de modifieur, restreignent l'étendue de la classe d'entités désignée par l'antécédent et permettent ainsi de construire la référence de cet antécédent – et des relatives 'non-restrictives', qui expriment l'une des caractéristiques du référent désigné par l'antécédent, sans que cela n'intervienne dans la construction de sa référence. Observons les exemples en (1) :

INNU-AIMUN

- (1) a. *tet.ap* *-u* *miut-iñu* *ka* *misha* *-ñ* *-it*
 √_{Adpo.ER+STh} Tps BN Diath Translf √_{Qualif.STh} Diath Pers
 au-dessus-de.placé Neutre boîte Appl Subst^o gros.¬téliq ApplOBL 3Dép
 « il/elle est assis•e sur la grande boîte » [lit : « sur (la) boîte qui est grande »]
 (Drapeau, 2014 : 263)
- b. *tet.ap* *-u* *miut-iñu* *e* *misha* *-ñ* *-it*
 √_{Adpo.ER+STh} Tps BN Diath Épistém √_{Qualif.STh} Diath Pers
 au-dessus-de.placé Neutre boîte ApplOBL Réal/Subj gros.¬téliq ApplOBL 3Dép
 « il/elle est assis•e sur une grande boîte » [lit : « sur (une) boîte, que est grande »](*ibid.*)

⁹²² Fuchs (1987) souligne le fait que les constructions relatives « canoniques », où l'on peut éventuellement opposer des restrictives et des non-restrictives, sont de la forme « les N qui V », donc avec un antécédent pluriel défini. Les interprétations des constructions relatives dont l'antécédent est singulier (comme en (1)), ou indéfini (comme en (2)), sont plus variables et par conséquent moins réductibles à l'opposition « restrictive *versus* non-restrictive ».

Dans ces exemples, l'antécédent est un singulier. La seule distinction formelle (segmentale) entre les deux types de relatives réside dans l'emploi du morphème introduisant la relative : *ka* en (1)a, *e* en (1)b. D'après la traduction, ce qui différencie sémantiquement (1)a et (1)b est le caractère défini ou non de l'antécédent de la relative (rappelons que l'innu-aimun est une langue sans article). Drapeau (2014 : 263) présente (1)a comme une relative restrictive (les relatives restrictives seraient selon elle marquées par la « forme changée », qui désigne une altération morphologique de la 1^{ère} syllabe de la forme verbale)⁹²³, et (1)b comme une relative non-restrictive marquée par *e*. Si (1)a peut s'interpréter comme une restrictive (parmi les entités « boîtes », il/elle est assis•e sur celle qui est grande, donc une relative non seulement restrictive mais en fait substantivée, puisqu'elle désigne une entité parmi une classe d'entités à laquelle renvoie l'antécédent), l'interprétation de (1)b comme non-restrictive nous paraît plus contestable. En effet, cette interprétation semble motivée par le caractère indéfini de l'antécédent ; pour autant, la construction relative n'en peut pas moins être perçue comme 'restrictive' puisque deux sens semblent possibles : parmi toutes les boîtes, elle est assise sur une qui se trouve être grande (relative non-restrictive), ou bien, parmi les entités « boîtes », elle est assise sur une « grande boîte », donc, sur une entité incluse dans la classe des « grandes boîtes » et non plus seulement des « boîtes » (soit, une relative restrictive). L'interprétation définie ou indéfinie de l'antécédent ne suffit donc pas à distinguer une relative restrictive d'une relative non-restrictive, mais on peut cependant constater que les différentes constructions observées en innu sont impliquées dans la construction de la référence à travers la distinction entre un référent défini (relative en *ka*) et un indéfini (relative en *e*). Pour Drapeau, les relatives en *ka* sont en fait des relatives marquées par la « forme changée », *ka* étant alors analysé comme la « forme changée » du « préverbe » *tshi* qui marque l'accompli lorsqu'il apparaît avec le paradigme indépendant (Drapeau, 2014 : 269)⁹²⁴. Nous estimons que les relatives en *ka* – quand

⁹²³ Dans l'identification des relatives restrictives et non-restrictives, nous ne suivons pas les critères énoncés dans Drapeau (2014 : 261-264). En effet, l'analyse précise des exemples présentés dans la *Grammaire* révèle selon nous des cas où l'autrice n'a pas relevé ce qui correspond en fait à une construction clivée et qu'elle qualifie alors de 'relative restrictive'. Drapeau considère ainsi que les relatives restrictives sont marquées par la forme changée (ce qui inclut *ka*, analysé comme un « préverbe à la forme changée ») tandis que les non-restrictives sont caractérisées par *e* (Drapeau, 2014 : 263). Nous pensons au contraire que *ka*, que nous traiterons comme un translatif substantivant, caractérise des relatives substantivales, tandis que d'autres constructions relatives ou complétives peuvent être marquées par la forme changée (ayant une valeur présuppositive) ou par *e* (ayant une valeur plus épistémique puisqu'elle indiquerait – selon de récents travaux, cf. Muldrew 2022 – que la proposition ainsi introduite renvoie au point de vue du sujet, ou du locuteur/de la locutrice).

⁹²⁴ En effet, généralement, la forme changée transforme un /i:/ en /a:/ (Drapeau, 2014 : 167) ; en revanche, en l'absence de règles morphophonologiques pouvant rendre compte de la dépalatalisation et de la sonorisation subséquentes de l'occlusive affriquée /tʃ/ en /k/, nous préférons ne pas appliquer cette analyse dans nos gloses. Notons cependant que l'analyse de Drapeau est cohérente avec le fait que l'on retrouve *ka* dans formes verbales dépendantes que nous considérons comme des relatives substantivales 'figées' désignant une entité de 1^{ère} ordre,

bien même *ka* serait la forme changée de la marque préverbale d'accompli, caractérise un type de relative distinct des autres relatives « à la forme changée ». L'exemple ci-dessous présente une relative introduite cette fois par *tshe*, qui serait la forme changée de la marque d'irréalis *ka* (/ka/, différent du *ka* /ka:/ qui apparaît en (1)a) :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 262)

(2)	<i>ta</i>	<i>-pan</i>	<i>auen</i>	<i>tshe</i>	<i>ua.uitshi</i>	<i>-a</i>	<i>-t</i>
	BVmono	Tps	ProN	CI.MqMod	Rédup.BV	Align	Pers
	être-là	Prét ₃	Indéf _{NA}	Présupp.Irréalis	Itérf.aider	3nonAgt	3Dép

« Il y avait quelqu'un qui allait l'aider » (extrait de Joséphine Picard – Pessamit)

Dans l'exemple (2), l'antécédent est un pronom indéfini, l'interprétation de la relative *tshe ua.uitshi-a-t* en tant que 'restrictive' demeure par conséquent ambiguë, si ce n'est irréductible à la distinction entre 'restrictive' et 'non-restrictive' : est-ce que l'énoncé en (2) identifie quelqu'un comme un *qui allait l'aider* (auquel cas il pourrait s'agir d'une restrictive), ou est-ce qu'il décrit le fait qu'une personne *va l'aider* (auquel cas ce serait plutôt une 'descriptive'). Les relatives en *e* ou à la forme changée présentent en fait la même forme que certaines complétives (3) ou circonstancielles (4) :

INNU-AIMUN

(3)	<i>tshisseñim</i>	<i>-e</i>	<i>-u</i>	<i>eta</i>	<i>-ñ</i>	<i>-it</i>	<i>-i</i>	<i>kashkan</i>	<i>-a</i>
	BVmono	Diath	Tps	CI.BVmono	Diath	Pers	→Pers	BN	Cas
	savoir	VxNeutre	Neutre	Présupp.être-là	ApploBL	3Dép3Obl		vague	Obl

« il sait qu'il y a une vague » (Drapeau, 2014 : 269)

(4)	<i>e</i>	<i>tipishka</i>	<i>-t</i>	<i>ni-</i>	<i>ka</i>	<i>pimishka</i>	<i>-nan</i>	<i>ne</i>	<i>Pipimuakan (...)</i>
	Épistém	BVimpers	Pers	Pers	MqMod	BVmono	Tps+NbrePers	Dém	NP
	Réal/Subj	faire-nuit	3Dép	1	Fut	se-déplacer-en-cano	Neutre+1pl	Méd	Pipmuacan

« Nous allons naviguer le Pipmuacan de nuit (...) » (Drapeau, 2014 : 273_extrait de Joséphine Picard – Pessamit)

En (3), la complétive est notamment caractérisée par l'altération de l'initiale de la forme verbale non-finie, comme la relative en (2). En (4), *e tipishka-t* « de nuit/ quand étant la nuit » est une proposition circonstancielle de temps, elle est introduite par *e*, à l'instar de la relative en (1)b⁹²⁵.

Nous pouvons remarquer que les relatives introduites par *ka* désignent toujours un référent défini, ce qui semble être leur caractéristique principale, contrairement aux autres constructions relatives :

par exemple *kaimisht* « avocat » → *ka.aimish.t* « celui qui peut parler », *tshi* ayant à la fois une valeur aspectuelle d'accompli et une valeur modale exprimant la potentialité.

⁹²⁵ L'altération morphologique de la forme verbale (traditionnellement appelée « forme changée ») n'est cependant pas une marque caractéristique des complétives, où la forme verbale non-finie peut ne porter aucune autre marque que les affixes du paradigme DÉPENDANT. De la même manière, *e* semble avant tout être une marque de modalité épistémique, elle ne caractérise donc pas toutes les propositions circonstancielle.

INNU DE SHESHATSHIU (Clarke & MacKenzie, 2007 : 138-139)

- (5) *nipai -e -sh -ipan -at*
 BVbiv_{ANIM} Diath Mod Tps -Pers
 tuer VxNeutre Médiatf Prét₃ 3pl
na.na: ati.ku -a ka: ua:pam -im -atshi:t -i:
 Dém BN Cas Translf BVbiv_{ANIM} Diath Pers -Pers
 Abst_{NA} caribou Obl Subst^o voir Appl_{POSS} 1pl_{excl}Dép+3Dép 3Obl

“They had killed the caribou that we had seen.”

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 262 _ extrait de Joséphine Picard, 1980 – Pessamit)

- (6) *muk^u an.itshen -at namepiñ -at ne.te pitu -shu -at*
 AdvMan Dém.Mod Nbre BN Nbre Dém.Loc BV Diath -Pers
 seulement Méd_{NA}.Dubitf pl carpe-noirepl MédDist.Loc prendre-dans-un-filetVxRéf3pl
ne.te ka patshitua -ian
 Dém.Loc Translf BVmono Pers
 MédDist.Loc Subst^o tendre-un-filet-de-pêche 1sgDép

« Mais elles les carpes-là se prenaient là où je mettais mon filet »

En (5), la forme verbale dépendante *ua:pam-im-a-tshi:t-i:* (litt. : « nous le voyant ») est introduite par *ka:* et modifie le syntagme *na.na: ati.ku-a* « ce caribou », qui est déterminé par le démonstratif *nana* (indiquant que le référent est ‘absent’ ou mort). La relative introduite par *ka* semble donc bien permettre la construction de la référence de l’entité instanciant le rôle sémantique du ‘tué’. En (6), la forme verbale *patshitua-ian* (« je tendant un filet ») est là encore introduite par *ka* et permet de compléter la référence de l’entité désignée par le démonstratif locatif *ne.te*. Dans l’exemple ci-dessous, la relative, toujours introduite par *ka*, n’a pas d’antécédent sous la forme d’un syntagme indépendant (il s’agit alors d’une relative substantivale) :

INNU-AIMUN (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words> – Unaman-Shipit)

- (7) *ueshka.t mishta=mitshet-ipan-at ka natau -ht ne.te nutshimi.t*
 BN.Loc Éval QNT Tps -Pers Translf BVmono Pers+ -Pers Dém.Loc BN.Loc
 autrefois Augm beaucoupPrét₃ 3pl Subst^o chasser 3Dép+3pl MédDist.Loc dans-le-bois
 « Jadis, les chasseurs étaient très nombreux dans le bois » [lit : « Jadis, ils étaient très nombreux chassant dans le bois »]

L’exemple (7) illustre le cas d’une relative restrictive, *ka natau-ht* « les chassant / (ceux) qui chassent », instanciant l’argument du prédicat syntaxique. Cela ne serait pas possible si la forme verbale dépendante n’était pas introduite par *ka*, qui peut donc être considéré, dans la terminologie de Tesnière, comme un « translatif » substantivant, c’est-à-dire qu’il permet la désignation d’une entité, qui a alors accès à la fonction actancielle⁹²⁶. En (8), nous retrouvons

⁹²⁶ L’usage du translatif *ka* n’est cependant pas limité aux relatives restrictives, il introduit également certaines « subordonnées circonstancielles » dont le procès serait « simultané » à celui de la proposition principale (Drapeau, 2014 : 269). Cela ne remet pas en question l’identification de *ka* comme un translatif, bien au contraire : dans les circonstancielles, la forme verbale substantivée désigne une entité de 2^{ème} ordre (un événement), comme l’illustre l’exemple ci-dessous tiré de Drapeau (2014 : 270) :

les mêmes constructions verbales, mais dans un emploi ‘figé’⁹²⁷ que Drapeau, à la suite de Bloomfield (1962), nomme « participe »⁹²⁸ (Drapeau, 2014 : 28) :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 44-45)

- (8) a. *ni- ka aimi -a -u ni- k.aimi -sh -im*
 Pers MqMod BV Align Tps Possr Translf.BV Éval Diath
 1 Irréalis parler 3nonAgt Neutre Poss1 Nom°.parler Atténuatf Appl_{POSS}
 « je vais appeler mon avocat » [litt. : « je vais appeler mon parlant »]
- b. *tshika aimi -e -u*
 MqMod BV Align Tps
 Irréalis parler VxNeutre Neutre
ne -ñu -a ka.makun -ue -sh -iss -a
 Dém Diath Cas Translf.BVbiv Diath Éval Éval Cas
 Méd Appl_{OBL} Obl Nom°.saisir VxAntipassAtténuatf Dimin Obl
 « il va appeler le jeune policier » [litt. : « il va appeler le jeune saisissant »]
- c. *ni -ka aimi -a -u k.aimi -sh -t*
 Pers MqMod BV Align Tps Translf.BV Éval Pers
 1 Irréalis parler 3nonAgt Neutre Nom°.parler Atténuatf 3Dép
 « je vais appeler un avocat » [litt. : « je vais appeler un parlant »]
- b. *tshika aimi -e -u k.aimi -sh -iñi -t -i*
 MqMod BV Align Tps Translf.BV Éval Diath Pers -Pers
 Irréalis parler VxNeutre Neutre Nom°.parler Atténuatf Appl_{OBL} 3Dép3Obl
 « il va appeler un/des avocat(s) » [litt. : « il va appeler un/des parlant »]

Dans les exemples (8)a et b, on constate que le suffixe de personne du paradigme DÉPENDANT est absent de la forme verbale ainsi nominalisée (cf. Note 927) : *k.aimi-sh-im* en (8)a, *ka.makun-ue-sh-iss-a* en (8)b, ce qui diffère des exemples (8)c et (8)d, où celle-ci présente les morphèmes que l’on retrouve au paradigme DÉPENDANT (*k.aimi-sh-t* en (8)c et *k.aimi-sh-iñi-t-i* en (8)d). Dans tous les cas, la relative nominalisée instancie un rôle sémantique du prédicat syntaxique *tshika aimi-e-u* (« il va appeler »), celui d’‘appelé’. Rappelons qu’un substantif

uiesh six mois *ni- tatupishimueshita -kupan ka shukaitashu-ian*
 AdvÉval six-mois PersBVmono Mod+Tps Translf BVmono Pers
 approximativement six-mois 1 avoir-tant-de-mois Dubitf+Prét Subst° être-baptisé 1sgDép
 « Je devais avoir environ six mois quand j’ai été baptisée » (extrait de Joséphine Picard – Pessamit)

Dans cet exemple, *ka shukaitashu-ian* signifie littéralement « à mon baptême / lors de mon baptême » et renvoie donc à un événement (entité de 2^{ème} ordre). Le nom commun signifiant « baptême », *shukaitashu.n* renvoie quant à lui à une entité du 1^{er} ordre, comme en atteste son emploi dans l’exemple traduit par « C’est le Blanc qui a apporté le baptême chez les Innus » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>).

⁹²⁷ Cette impression de figement de la proposition ainsi formée est probablement dû au fait que *ka* est ici maximale intégré à la forme verbale et constitue alors, au même titre que l’incorporation dans la formation de certaines bases verbales, un procédé de création lexicale. Lorsque nous qualifions ainsi une construction relative de « figée », il faut donc avoir à l’esprit qu’il s’agit d’une nominalisation (donc, une translation qui aurait lieu à un niveau de constituance inférieur au sens où elle n’intervient pas dans la construction de la proposition pour introduire un constituant – alors ‘substantif’ –, mais dans la construction lexicale relative à la détermination d’une partie du discours – alors ‘nom’).

⁹²⁸ Drapeau nomme *participes* ces formes verbales dépendantes qui sont également compatibles avec certaines constructions que l’on trouve *a priori* plutôt sur les formes nominales, notamment la construction possessive (8)a et le suffixe diminutif (8)b.

désigne une entité, il s'agit d'une fonction et non d'une partie du discours⁹²⁹. Une fois substantivée par *ka*, la forme verbale désigne une entité qui peut instancier une place d'argument; dans le cas des participes, elle s'accorde avec son référent grâce aux morphèmes du paradigme DÉPENDANT et peut recevoir des affixes évaluatifs, qualificatifs, ou des indices personnels possessifs, caractéristiques des noms communs : elle est alors, plutôt que 'substantivée', 'nominalisée'⁹³⁰. Pour Drapeau, les participes constituent « une catégorie mixte qui réunit des propriétés tant des verbes que des noms » (Drapeau, 2014 : 45). Dans le cas des participes, *ka* n'est plus transcrit comme un élément distinct de la forme verbale portant son propre accent tonique, il apparaît comme totalement intégré à la forme verbale non finie.

Les relatives restrictives nominalisées peuvent se trouver dans des contextes de prédication 'non-verbale'⁹³¹ :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 281 _extrait de Michel Adley, 1986 – Pessamit)

(9)	<i>tan</i>	<i>tshipa</i>	<i>tshi</i>	<i>nita</i>	<i>aimi</i>	<i>-k</i>	<i>-u</i>			
	Interr	MqMod	MqAsp	AdvTps	BV	Align	Tps			
	Indéf	Cond ^l	Accomp	jamais	parler	VxSpé	Neutre			
	<i>ka.uapikue.sh</i>				<i>-iñ</i>	<i>-it</i>	<i>-i</i>	<i>ne</i>	<i>-ñu</i>	<i>-a</i>
	Translf.BVmono.Éval				Diath	Pers	–Pers	Dém	Diath	Cas
	Nom ^o .avoir-le-visage-blanc.Atténuatf			AppLOBL	3Dép	3Obl	Méd	AppLOBL	Obl	
	<i>mekuat</i>	<i>añamesse</i>	<i>-ñ</i>	<i>-u</i>	<i>-a</i>					
	AdvTps	BVmono	Diath	Tps	–Pers					
	en-ce-moment	dire-la-messe	AppLOBL	Neutre	3Obl					

« Comment se peut-il jamais qu'il lui parle, c'est un prêtre celui-là, il est en train de dire la messe ! »

Dans cet énoncé c'est la deuxième proposition qui nous intéresse : *ka.uapikue.sh-iñ-it-i ne-ñu-a* « c'est un prêtre celui-là ». Il s'agit d'une proposition d'identification dans laquelle une relative

⁹²⁹ « les fonctions actanciennes sont donc spécifiquement substantivales, et non pas spécifiquement nominales, contrairement à ce que l'on dit d'habitude. Les noms sont prédicats [logiques] au même titre que les adjectifs ou les verbes. » (Lemaréchal, 1989 : 32). Dans certaines langues, le nom doit être substantivé (par l'intermédiaire d'un article par exemple), pour accéder à la fonction actancielle, ou déterminé par un modifieur (démonstratif, possessif, numéral, relative, complément du nom, possession) pour avoir une certaine définitude.

⁹³⁰ Nous avons noté qu'une grande partie de ce que la *Grammaire de la langue innue* nomme participes (des formes verbales non finies nominalisées) présente un suffixe *-sh(i)* décrit par Drapeau comme un « diminutif » (nous le qualifions plutôt d'« atténuatif » pour le distinguer du morphème de diminutif *-iss* que l'on trouve sur les noms) : ce dernier peut soit porter sur l'actant du verbe, soit diminuer l'intensité du procès exprimé par la base verbale (Drapeau, 2014 : 407). Dans ce deuxième cas, Drapeau précise qu'ajouté à une base verbale 'bivalente' inanimée, ce suffixe a un effet « intransitivant », ce qui ne serait pas le cas pour les verbes bivalents animés – où il qualifierait plutôt le non-agent – avec lesquels son emploi est très rare (Drapeau, 2014 : 408). Cette valeur peut rendre compte de sa présence sur une grande partie des formes verbales substantivées 'figées', même associées à un antipassif (comme en (8)b) : l'intensité de l'action est diminuée et l'accent est mis sur le rôle de l'actant.

⁹³¹ Il s'agit donc d'un cas où une forme verbale dépendante, normalement non prédicative, peut constituer un prédicat syntaxique, mais elle renvoie alors un type de prédicat différent de celui exprimé par la forme verbale indépendante (et cet accès à la prédication n'est par définition pas direct puisqu'il y a translation substantivante, voire, à ce niveau d'intégration et donc de constituance, nominalisante).

nominalisée est en position de prédicat syntaxique. Dans ce contexte, il est manifeste que l'opération réalisée par le translatif *ka* consiste plutôt en une nominalisation (re-catégorisation de la forme verbale non-finie en nom – ce qui en fait, sur le plan sémantico-logique, un prédicat d'inclusion à une classe d'entités définies comme « ayant le visage blanc = prêtre ») qu'en une substantivation (à un niveau de constituance supérieur : désignation d'une entité). La différence entre ces deux opérations, qui ne relèvent pas du même niveau de constituance, semble être marquée par le degré d'intégration du translatif à la forme verbale : dans une relative restrictive, *ka* est présenté dans la grammaire comme un « préverbe », c'est-à-dire un élément à priori autonome sur le plan accentuel, qui précède la proposition sur laquelle il porte ; en revanche, dans les relatives restrictives nominalisées, *ka* est toujours collé à la forme verbale, comme s'il était un morphème dérivationnel (ce que nous représentons dans les exemples par un point séparant *ka* du reste de la base). Les données de l'innu montrent donc l'importance de distinguer la fonction de 'substantif' et la partie du discours 'nom'.

Nous considérons ainsi que la différence formelle, en innu, entre les différentes constructions relatives ne se réduit pas strictement à l'opposition entre des relatives restrictives et des relatives non-restrictives (dont l'identification précise demanderait une analyse plus poussée que celle que nous avons menée jusqu'à présent), mais relève de la construction de la référence, et notamment de la capacité à désigner des entités (propriété définitoire des substantifs), selon que le référent qu'elles caractérisent est défini ou indéfini. La langue innue distingue ainsi des modificateurs de type substantival (les relatives restrictives introduites par *ka*), permettant donc la désignation d'une entité, et des modificateurs qui ne font qu'exprimer ou préciser une caractéristique de leur antécédent, dont le type de marquage est en partie partagé par les complétives et les propositions circonstancielles.

RELATIVES ET CONSTRUCTIONS CLIVÉES EN INNU

Lorsqu'un énoncé est particulièrement marqué en termes de hiérarchie de l'information, les constructions relatives sont souvent confondues avec ce qui constitue en fait des clivées. Les énoncés d'identification et les propositions équatives se trouvent pour cela à la croisée de différents paramètres : les propositions d'identification se chargent d'inclure une entité désignée (éventuellement par une relative substantivale) dans une classe d'entités, tandis que les propositions équatives indiquent l'identité d'une entité désignée avec une autre désignation de cette entité ; ce sont donc également des contextes typiques de prédication non-verbale dans les langues multiprédicatives. Lorsque la hiérarchie de l'information intervient dans ce type de proposition (phénomènes de focalisation, reprise de topique, topique/focus contrastifs etc.), il

devient essentiel de distinguer les constructions relatives et les clivées afin de déterminer ce qui relève de la hiérarchie de l'information, et ce qui relève de constructions syntaxiques propres à certaines fonctions syntaxiques.

Dans une langue comme le français, les énoncés marqués par une focalisation peuvent présenter différentes constructions⁹³² :

- « C'est le couteau [avec lequel Ravailac a assassiné Henri IV] » : il s'agit d'un énoncé d'identification en « c'est + SN », où le syntagme nominal contient un modifieur constitué par une relative restrictive (entre crochets). L'antécédent « le couteau » est en position de focus ; la relative, qui constitue le rhème topique, est entre crochets. L'ensemble antécédent+relative est le prédicat syntaxique (le français étant une langue non multiprédicative à copule, cette dernière permet l'accès indirect à cette fonction), l'argument est le démonstratif inclus dans le présentatif « c'est ».
- « Ce couteau est celui [avec lequel Ravailac a assassiné Henri IV] » : il s'agit cette fois d'une proposition équivalente aux équatives des langues sans copule. Le second constituant de cette proposition est le démonstratif, modifié par une relative. Dans cet énoncé, « ce couteau » est l'argument, l'ensemble antécédent + relative le prédicat syntaxique (par l'intermédiaire là encore de la copule). Cette fois le constituant focalisé est le rhème constitué par l'ensemble antécédent + relative, le thème « ce couteau » est le topique.
- « C'est avec ce couteau [que Ravailac a assassiné Henri IV] » : c'est une construction clivée, la partie focale a alors la forme d'une complétive (entre crochets), le topique et thème est « avec ce couteau » et constitue le prédicat syntaxique, dont la complétive est, comme son nom l'indique, le complément.
- « Ce couteau, c'est avec lui [que Ravailac a assassiné Henri IV] » : c'est une pseudo-clivée, c'est-à-dire une clivée à l'intérieur d'une thématization. Le topique, « ce couteau », est en effet détaché à gauche (thématisation), et repris par un pronom (« lui » – reprise de topique).

Dans la langue innue, ces différents types de constructions syntaxiques sont également identifiables, et les éléments d'analyse que nous avons établis jusqu'à présent en facilite le diagnostic : il est alors essentiel de ne pas confondre fonctions syntaxiques et hiérarchie informationnelle et, au sein de la hiérarchie informationnelle, la terminologie thème/rhème qui s'applique à la phrase, et celle de topic/focus qui relève du discours (cf. Dik 1989)⁹³³.

Lorsqu'un constituant focalisé se retrouve dans la position de prédicat syntaxique, plusieurs constructions syntaxiques peuvent intervenir. Selon les langues, il s'agit un contexte où peut apparaître une copule (cf. « c'est le couteau avec lequel Ravailac a assassiné Henri IV ») ; en innu, ce type de proposition est constitué du syntagme focalisé en tête de proposition, qui est alors le prédicat syntaxique, le reste de la phrase suivant sous la forme d'un syntagme. Cela

⁹³² Les exemples qui suivent sont d'Alain Lemaréchal, leurs commentaires s'inspirent de nos discussions à ce propos. Cf. Lemaréchal 1989 (chapitre IX) et Lemaréchal 1992.

⁹³³ Lire à ce propos Lemaréchal, 2022 : note 90 p.38 (dans la version pré-impression).

correspond à un contexte où il peut être délicat de distinguer les relatives des constructions clivées :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 89)

- (10) *tshìn -itshe ka tshitimu -t ni- tepate -m*
 ProN Mod Transf BVmono Pers Possr BN Diath
 Pers2 Dubitf Subst° tout-manger 2sgDép Poss1 tarte Appl_{POSS}
 « ça doit être toi qui a tout mangé ma tarte » [lit : « ce doit être toi (le) tu qui manges ma tarte »]

Cet énoncé est une proposition équative : le pronom personnel de 2^{ème} personne est le prédicat syntaxique, la relative restrictive substantivale *ka tshitimu-t ni- tepate-m* « (le) tu qui manges ma tarte » est l'argument. L'exemple (11), en revanche, s'il est à priori semblable, relève en fait d'un autre type de construction :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 89)

- (11) *niñ -ishapan piakutita -ian tshi- ñashiet-im*
 ProN Mod+Tps Cl.BVbiv_{VINAN} Pers Possr BN Diath
 Pers1 Méd+Prét Présupp.briser 1sgDép Poss2 assiette Appl_{POSS}
 « c'est moi qui avais brisé ton assiette [mais je ne m'en étais pas rendu compte sur le coup] » [lit : « ce serait (par) moi que ton assiette je la brise »]

Dans cet exemple, la forme verbale dépendante *piakutita-ian tshi-ñashiet-im* (« que je brise ton assiette ») n'est pas introduite par *ka*. Elle a en revanche la forme d'une complétive, qui spécifierait le prédicat syntaxique *niñ-ishapan* « ce serait (par) moi ». Il s'agirait donc ici une construction clivée⁹³⁴.

Lorsqu'une forme verbale apparaît dans une proposition introduite par *euku.an*, celle-ci est une forme non-finie du verbe : elle ne constitue pas le prédicat syntaxique puisque c'est le constituant focalisé, ou la locution *euku.an* elle-même si elle est pronominale, qui est en position de prédicat syntaxique ; la forme verbale est alors non plus le rhème, mais le thème de l'énoncé⁹³⁵ :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 291)

- (12) *euku.an Mañi ka mu -a -t ñekautu -a*
 Connect+Dém NP Transf BVbiv_{VANIM} Align Pers BN Cas
 ReprTop+Foc Marie Subst° manger 3nonAgt 3Dép gâteau Obl
 « c'est Marie qui a mangé le gâteau » [lit : « C'est donc Marie [elle qui mange le gâteau] »]

Dans cet énoncé, *euku.an* marque une reprise du topique, qui est exprimé par la relative, tandis que Marie est en position de focus. C'est donc une proposition équative avec reprise de topique

⁹³⁴ Nous ne suivons pas ici l'analyse de Drapeau, qui considère que les clivées se construisent avec un démonstratif qui suit le constituant focalisé (Drapeau, 2014 : 285) – ce qui n'est pas le cas ici puisqu'il n'y a pas de démonstratif.

⁹³⁵ Cf. à ce sujet Lemaréchal, 2011 : 196-197.

et focalisation ; pour rendre plus visible la hiérarchisation de l'information dans cet énoncé, cela correspondrait en français à : « C'est donc ça : elle qui mange le gâteau, c'est Marie ».

Par ailleurs, les énoncés d'identification peuvent faire intervenir des relatives non substantivales, dont l'antécédent peut être un démonstratif :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 300_ extrait de Desneiges Mestokosho-Mollen, 2004 – Ekuanitshit)

(13)	<i>Ñuiss</i>	<i>-a</i>	<i>ne</i>	<i>-ñu</i>	<i>-a</i>	<i>tiepuat</i>	<i>-a</i>	<i>-t</i>
	NP	Cas	Dém	Diath	Cas	CI.BVbiv	Align	Pers
	Louis	Obl	Méd	App _{OBL}	Obl	Pré _{supp.crier}	3nonAgt3Dép	

« C'est à Louis qu'elle crie. » [lit : « c'est Louis, celui à qui elle crie »]

Cette proposition peut constituer la réponse à la question « à qui Anne-Marie a-t-elle crié ? » (Drapeau, 2014 : 300). C'est une proposition d'identification où le nom personnel, en position de focus (en tant que réponse à la question « à qui Anne-Marie a-t-elle crié ? »), est le prédicat syntaxique, tandis que le démonstratif constitue l'argument, modifié par la relative qui opère ici une reprise du topique formulé dans la question (« Anne-Marie crie à quelqu'un »). Si, à la place de *ne-ñu-a tiepuat-a-t* « qu'elle crie », on avait une relative introduite par *ka* (donc substantivale), la présence du démonstratif serait facultative⁹³⁶.

L'analyse des différentes constructions relatives, et des équivalents de complétives en général, est selon nous encore insuffisante et mériterait que l'on y accorde plus d'importance et plus de rigueur dans la description de leurs différents emplois. À partir de l'observation des différentes constructions (formes verbales dépendantes introduites par *ka*, par *e*, ou à la forme changée), il faudrait pouvoir mener des études contrastives afin de déterminer quels paramètres entrent en considération dans la sélection de telle ou telle construction.

⁹³⁶ Sémantiquement, la différence entre les deux constructions est d'ordre aspectuel : la forme changée de l'exemple (13) détermine une certaine simultanéité entre l'énonciation et la proposition (ou, si cette proposition était suivie d'une proposition indépendante, entre les deux propositions) ; *ka*, qui est une marque aspectuelle d'accompli (il est considéré comme la forme changée de *tshi*) indique au contraire l'antériorité de la proposition par rapport à l'énonciation ou une proposition qui suivrait (nous remercions Jérémie Ambroise d'avoir bien voulu traduire nos énoncés pour éclaircir ce point). Une étude plus précise permettant une distinction rigoureuse des emplois de ces différentes constructions dans le cadre des propositions d'identification pourrait s'avérer particulièrement éclairante.

INDEX

INDEX DES NOTIONS

INDEX DES PRINCIPAUX MORPHÈMES DE L'INNU-AIMUN TRAITÉS

INDEX DES LANGUES

INDEX DES NOTIONS

Aktionsart (type de procès) : 254, 258, 273, 274, 276, 282, 492, 493

Alignement : 152, 153-154, 230, 241, 255, 307-308, 313-316, 318-319, 321-326, 336-338, 340-343, 345, 347, 350-352, 354, 358-359, 362, 364-365, 367-368, 370, 374, 380, 382, 386-388, 395, 403, 405, 409-414, 417, 419, 424-427, 435, 444-445, 463, 466-467, 469, 473-476, 485, 489-490, 492, 494, 496-498, 500, 503-504, 507-511, 515-522, 528, 533, 538, 540, 542, 548, 550-555, 557-559, 561, 563, 567, 577, 579, 580-584, 587

Cas oblique : 68, 87, 89-93, 117, 145, 151-152, 172, 180, 183-185, 246, 269, 270, 292, 299, 304, 308, 309, 310, 314, 315, 316, 321, 326, 329, 335, 336, 339, 340, 345, 347, 350, 351, 352, 359, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 380, 383, 385, 387, 388, 390, 391, 394, 395, 396, 406, 409, 410, 411, 413, 414, 415, 416, 417, 442, 444, 449, 450, 454, 455, 460, 467, 472, 475, 477, 479, 482, 483, 484, 486, 490, 492, 494, 501, 503, 508, 509, 510, 514, 519, 526, 531, 532, 533, 535, 536, 540, 547, 548, 549, 553, 556, 558, 559, 560, 561, 563, 564, 570, 571, 572, 573, 574, 590, 596

Constituance : 132, 147-148, 167-168, 220, 248, 272, 362, 364, 411, 520, 547, 549, 563, 575-578, 580-582, 587

Diathèse : 90, 92, 119, 139, 141, 152-153, 161-162, 173, 177, 185, 199, 201, 203-204, 207, 218-219, 229-230, 234, 237, 244-247, 252, 256, 274, 285-286, 289, 300, 306, 339, 368, 380, 385, 417-418, 420, 453, 461-462, 465-466, 479, 488, 497-499, 558-559, 562, 564, 567, 570, 582 + cf. Chapitre 7, II.3a.; Chapitre 10 et Chapitre 11, III

Échelle d'actance : 359, 362, 366, 369-370, 394, 402, 416, 516, 553, 557, 562-563, 565, 592

Hiérarchie(s) (syntaxique ou sémantique) : 178-179, 237, 286, 312-313, 334, 338, 426, 439, 442, 450, 452, 454-458, 460-466, 471-476, 479-486, 495-496, 500, 507 + cf. Chapitre 9, I.2

Multiprédicativité : 148, 208, 224, 226, 322, 372, 576, 581 + cf. Chapitre 4

Référence disjointe (anaphore non-coréférentielle) : 172, 193-194, 315, 385, 387-388, 402, 415-418, 420-421, 433, 546-547, 549, 586

Système « direct-inverse » : 87, 218, 322-323, 409, 426, 481, 552 + cf. Chapitre 9

Transitivité : 241-242, 244, 246, 249-250, 253, 259, 285-286, 477, 480-481, 490, 492-493, 498

Valence : 96, 149, 202, 208, 210, 212, 214, 229-230, 232, 234, 239-241, 243, 246, 249, 252-254, 267, 271, 277, 280, 286-287, 292, 301-302, 305, 307, 314, 319, 353, 451, 467, 476, 492-493, 497-498, 515, 524-525, 534-535, 537-538, 541-543, 547-549, 553-554, 557, 560, 562, 578

Voix : 90, 152-153, 163, 196, 202, 217-218, 230, 241, 245, 247, 250, 255, 268, 270-272, 286-287, 289-290, 292, 295, 298-299, 301-302, 305, 314-316, 323, 326, 336-347, 352, 359-360, 365-367, 370, 383, 387-388, 394-396, 405-406, 409, 418-419, 425-427, 556, 558, 563-565, 567, 574-575, 577-580, 582, 584, 585, 587 + cf. Chapitres 9 et 10

INDEX DES PRINCIPAUX MORPHÈMES DE L'INNU-AIMUN TRAITÉS DANS CE TRAVAIL

- a (/a:/) « 3nonAgt »** : 152-153, 161, 199-200, 202, 206, 217-218, 247, 269-270, 299-300, 313, 315, 322-323, 325-327, 337, 339, 347, 359, 361, 380, 382, 386-387, 394, 397-398, 400, 445, 495, 514-515, 532, 535, 538, 540, 543-544, 548, 551, 553, 564, 567, 575, 578-579
- am « démotion »** : 152-153, 246, 299, 314-315, 327, 341, 348-349, 360-361, 366, 368, 370, 374, 381, 385, 394, 405, 514, 527, 532-533, 535, 537, 539-540, 544, 555-556, 563, 565, 578, 580, 585
- e (/e:/) « voix neutre »** : 152, 199, 202, 205, 245, 250, 287, 298-299, 303, 314-315, 326, 337, 340, 347, 359, 361, 386, 394, 401, 532, 535-536, 540, 548, 553, 556, 564-565, 593
- (i)ku « voix marquée »** : 216, 315, 337-338, 381, 394, 496, 499-500, 503, 506-507, 509, 516, 520, 532, 553, 579-580, 582, 584 + cf. Chapitre 9
- (i)m « applicatif possessif »** : 151-152, 204-206, 210-211, 314, 339, 362, 364, 385, 388, 402, 414, 416, 452, 538, 553, 583, 585 + cf. Chapitre 6, II.2 et Chapitre 10, II.2f
- (i)ñ(u) « applicatif oblique »** : 192-194, 197-198, 205, 207, 218, 221, 292, 300, 308-309, 316, 340, 362-365, 380, 388, 391, 394, 454, 548, 572, 584 + cf. Chapitre 6, II.2&3

INDEX DES LANGUES⁹³⁷ (autres que innu-aimun)

Langues algonquiennes

Algonquin : 422

Blackfoot : 343, 345, 351, 408-411, 566

Cri : 185, 190, 204, 256, 258-260, 360, 366, 414, 427, 437, 443, 445, 478, 482, 493, 510, 545-546, 549, 564-565

Fox : 181, 327, 353, 355

Malécite-Passamaquoddy : 366

Ménomini : 102-104, 139, 143-144, 175, 238, 277, 349, 356, 360, 369, 370, 421, 495, 500, 505, 518-519

Miami-illinois : 347, 420

Nishnaabemwin : 105-107, 177, 180, 186-188, 190, 195-197, 222, 251, 274, 284, 296, 349, 358, 361, 367-368, 412-413, 415, 422, 428-432, 475, 490-491, 517

Proto-algonquien : 323, 645

Unami : 354, 356

Autres langues

Grec ancien : 179

Hébreu biblique ancien : 470

Jiarong : 478

Lummi : 479

Mapundungun : 478

Nahuatl : 115

⁹³⁷ Nous ne mentionnons que les langues qui figurent en exemples.

La morphosyntaxe algonquienne : vers un nouveau modèle de description à partir des données de l'innu-aimun, langue algonquienne du Québec

Résumé

La morphosyntaxe des langues algonquiennes (Amérique du Nord) est encore peu connue en Europe. Leur tradition descriptive demeure ancrée dans l'héritage des premières descriptions, remontant à la fin du XVI^{ème} siècle. Ces langues apparaissent d'autant plus 'exotiques' que la terminologie utilisée est idiosyncratique : système « direct-inverse », « obviation », « hiérarchie des personnes », etc. Cela donne l'impression que l'on est face à des faits attestés nulle part ailleurs. Ce sujet est donc à la fois de description et d'analyse, à travers l'étude de la morphosyntaxe de l'innu-aimun (langue algonquienne du Québec), et aussi d'histoire et d'épistémologie de la linguistique. L'analyse en constituants immédiats, qui est à la base de notre analyse, fait apparaître la logique structurale propre à la langue, où des paramètres d'ordre sémantique interagissent avec la syntaxe à différents niveaux de constituance. Notre étude place l'expression de la diathèse au cœur de la morphosyntaxe algonquienne. Celle-ci, qui met en jeu des stratégies de marquage des actants différentes selon leur valeur sémantico-référentielle, comprend des phénomènes de diathèse, de voix et d'alignement ; elle est particulièrement riche, et complexe. Notre thèse vise à contribuer à l'enrichissement de la linguistique générale, en apportant un éclairage nouveau sur la complexité des langues algonquiennes. Nous espérons que le modèle que nous proposons, en rupture avec la tradition algonquiniste, mais dans la continuité de travaux plus récents, aura permis, à travers une approche nouvelle, globale et compréhensive, de résoudre certaines apories et de combler certaines lacunes dans la description de ces langues.

Mots-clés : *Aktionsart* (type de procès) ; alignement ; contraintes sémantico-syntaxiques ; diathèse ; échelles d'actance ; morphosyntaxe ; multiprédicativité ; niveaux de constituance ; système « direct-inverse » ; trait sémantiques distinctifs ; valence ; voix.

Algonquian morphosyntax: toward a new descriptive model from innu-aimun data (Quebec)

Summary

The morphosyntax of Algonquian languages, spoken in North America, is little known in Europe. The way they are traditionally described remains inherited from the first descriptions, dating back to the end of the 16th Century. These languages appear even more 'exotic' as the terminology used is idiosyncratic: "direct-inverse" system, "obviation", "person hierarchy", etc. This makes it seem like we are faced with linguistic facts never attested anywhere else. Hence, our subject is at once a descriptive and analytic one – through our study of innu-aimun morphosyntax, an Algonquian language spoken in Quebec –, and a subject of linguistic history and epistemology. Our analytic model is based on the immediate constituent analysis, which uncovers the structural logic specific to the innu language, where semantic factors interact with syntax at different constituency levels. This model places diathesis at the center of the exceptionally rich and complex Algonquian morphosyntax, which entails diathesis, voice and alignment phenomena, notably through different strategies of verbal argument making depending on argument semantics and referential values. Our study aims at contributing to general linguistic improvements, by bringing a new light to the complexity of Algonquian languages. We hope that the model we propose, quite divergent from Algonquian linguistic tradition but aligned with more recent works, would enable, through a new, global and comprehensive approach, to solve some aporia and to fill some gaps present in the descriptions of Algonquian languages.

Keywords : agent scales; *Aktionsart* (actionality); alignment; constituency; diathesis; "direct-inverse" system; distinct semantic features; morphosyntax; multipredicativity; semantic and syntactic constraints; valency; voice

UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

ÉCOLE DOCTORALE :

ED 5 – Concepts et langages

Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE

LINGUISTIQUE